



HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS

D'UNE SOCIETÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-NEUVIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE des PAYS qui sont en-deçà du GANGE, savoir des Royaumes de DECAN, de BISNAGAR, de GOLCONDE, de la CÔTE DE MALABAR, des Royaumes de MADURÉ, de MARAVA, de TANJAOR, de CARNATE & BENGALE; L'HISTOIRE de la PRESQU'ISLE au-delà du GANGE, savoir des Royaumes d'ASEM, de TIPRA, d'ARRACAN, de PEGU, d'AVA, de JANGOMA, de LAOS, de SIAM, de CAMBOGE, de CHAMPA, de la COCHINCHINE, & du TONQUIN. L'HISTOIRE des TARTARES ORIENTAUX.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez ARKSTÉE ET MERKUS.
M D C C L X V I I.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A' PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS

D'UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-NEUVIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE *de la* PRESQU'ISLE EN-DEÇA DU GANGE, *savoir des Royaumes de* DECAN, *de* BISNAGAR, *de* GOLCONDE, *de la* CÔTE DE MALABAR, *des Royaumes de* MADURE', *de* MARAVA, *de* TANJAOR, *de* CARNATE *&* d'IKKERI. L'HISTOIRE *de la* PRESQU'ISLE AU-DELA DU GANGE, *savoir des Royaumes d'*ASEM, *de* TIPRA, *d'*ARRACAN, *de* PEGU, *d'*AVA, *de* JANGOMA, *de* LAOS, *de* SIAM, *de* CAMBOJE, *de* CHAMPA, *de la* COCHINCHINE, *& de* TONQUIN. L'HISTOIRE *des* TARTARES ORIENTAUX.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.



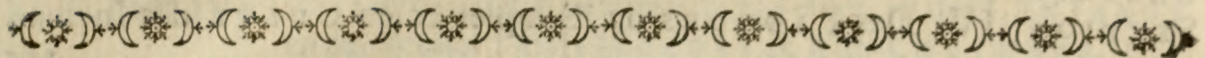
A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*

MDCCLXII.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE' IMPERIALE, &c.

TABLE
DE CE DIX-NEUVIEME
VOLUME.



LIVRE TREIZIEME.

Deſcription & Hiſtoire de la PRESQU'ISLE EN-DEÇA DU GANGE.

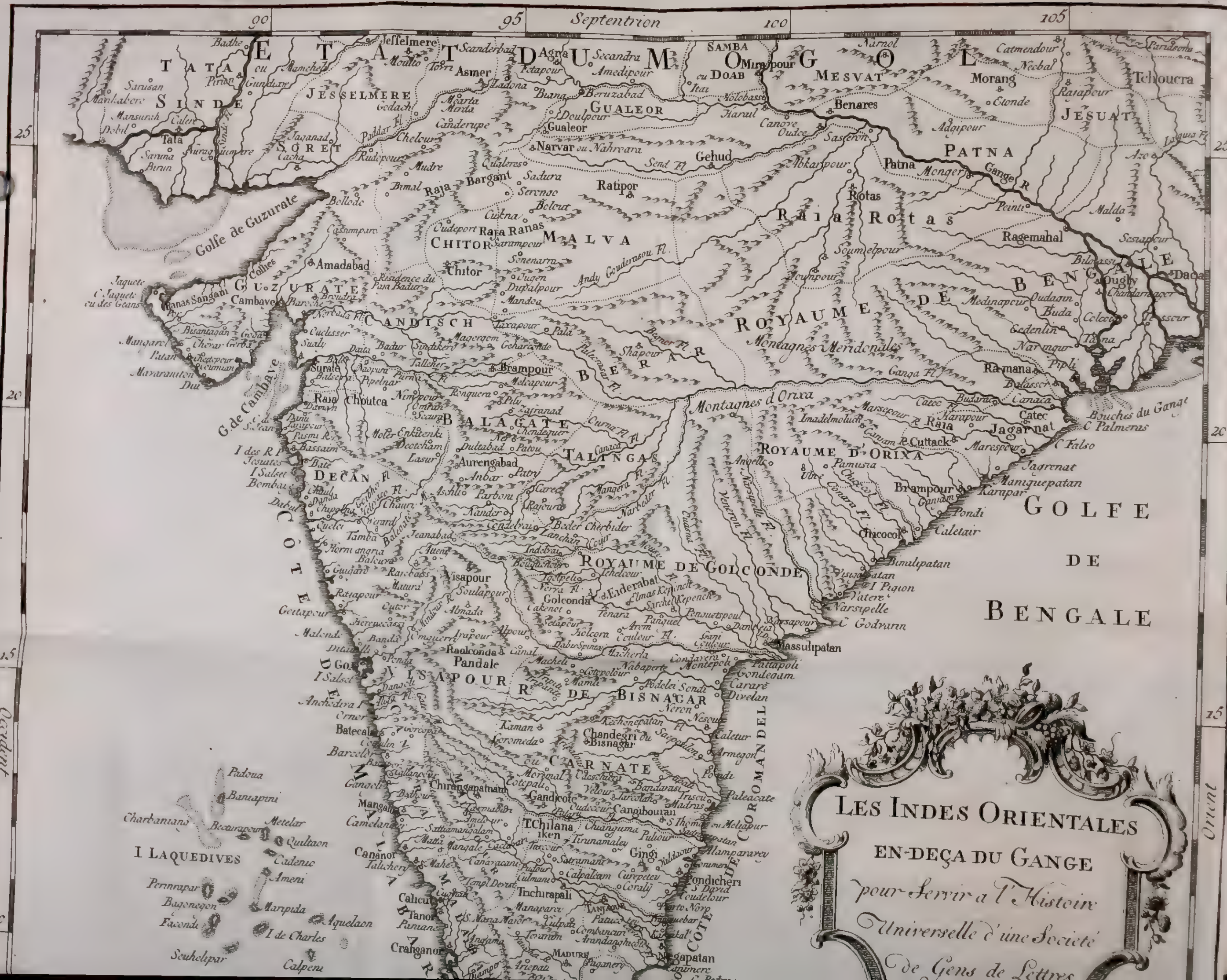
LIVRE QUATORZIEME.

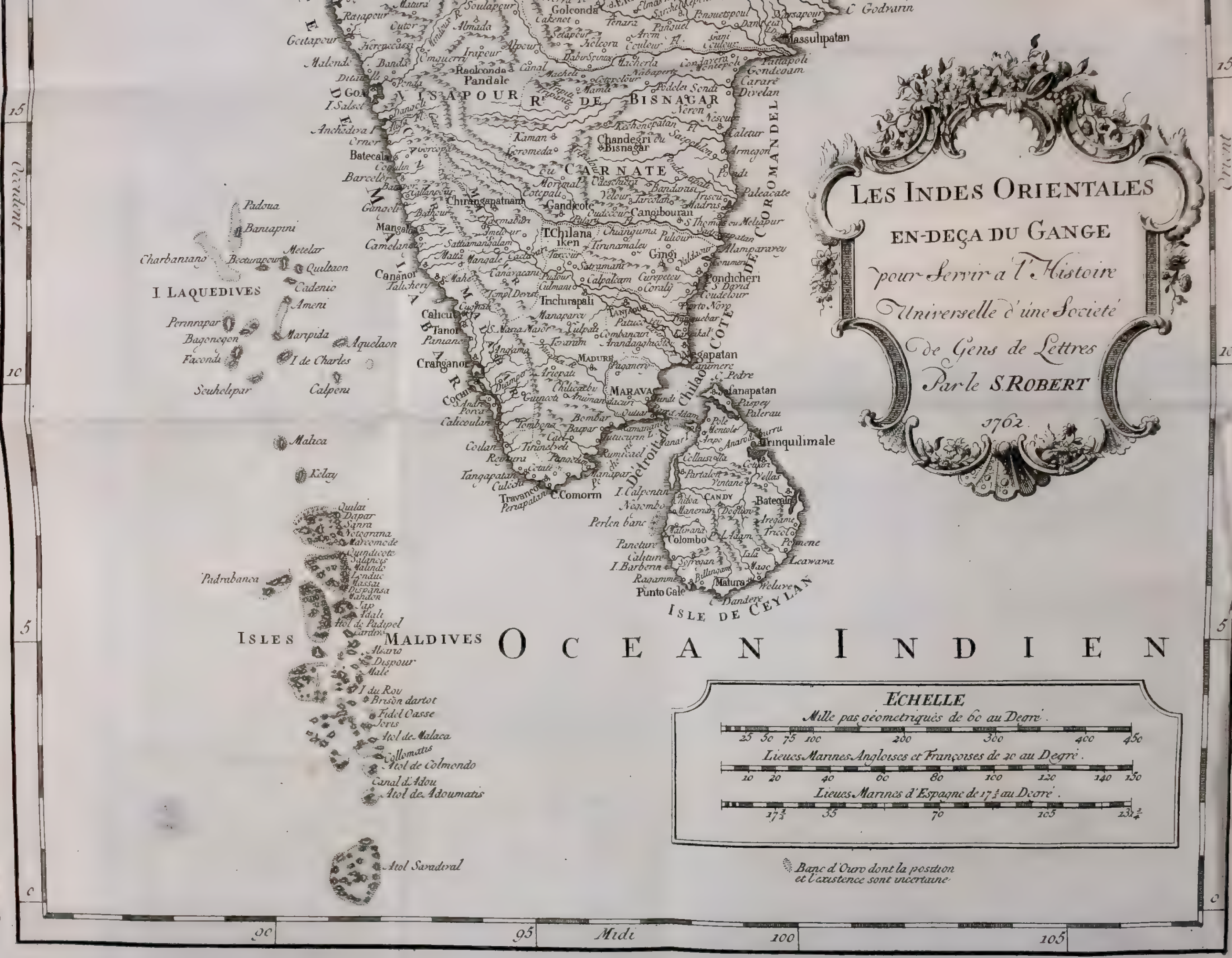
Deſcription & Hiſtoire des Pays de la Presqu'isle au-dela du Gange.

Sec-

LIVRE QUINZIEME.

Histoire des TARTARES ORIENTAUX.

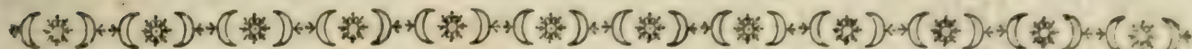

LES INDES ORIENTALES
EN-DEÇA DU GANGE
pour servir a l'Histoire
Universelle d'une Société
de Gens de Lettres
Septentrion
Occident
Orient
90
95
100
105
25
20
15
10
ETAT DU MOGOL
SINDE
TATA
JESSELMERE
GUALEOR
MESVAT
JESUAT
PATNA
MALVA
CHITOR
GUZURATE
CANDISCH
BERAR
BALAGATE
TALINGA
DECAN
ROYAUME DE BENGALE
ROYAUME D'ORIXA
ROYAUME DE GOLCONDE
VISAPOUR
R. DE BISNAGAR
CARNATE
CÔTE DE MALABAR
CÔTE DE COROMANDEL
Golfe de Guzurate
G. de Cambaye
GOLFE DE BENGALE
I LAQUEDIVES
Montagnes Meridionales
Montagnes d'Orixa
Raia Rotas
Bouches du Gange



LES INDES ORIENTALES
EN-DEÇA DU GANGE
pour servir a l'Histoire
Universelle d'une Société
de Gens de Lettres
Par le S. ROBERT
1762.
ECHELLE
Mille pas géometriques de 60 au Degré.
25 50 75 100 200 300 400 450
Lieues Marines Angloises et Françoises de 20 au Degré.
10 20 40 60 80 100 120 140 150
Lieues Marines d'Espagne de 17 1/2 au Degré.
17 1/2 35 70 105 232 1/2
Banc d'Ouro dont la position et l'existence sont incertaine
OCEAN INDIEN
ISLES MALDIVES
I. LAQUEDIVES
ISLE DE CEYLAN
COTE DE COROMANDEL
CARNATE
BISNAGAR
VISAPOUR
Détroit de Chilao
Golconda
Massulipatan
C. Godvarin
Goa
Batecala
Mangalor
Cananor
Calicut
Cranganor
Cochin
Coulan
C. Comorin
Travancor
Tanjaour
Madure
Marava
Negapatan
Pondicheri
Trinquilimale
Candy
Colombo
Punto Gale
Matura
Chirangapatnam
Trichirapali
Gingi
Padoua
Malica
Kelay
Atol de Malaca
Atol de Colmondo
Atol de Adoumatis
Atol Saradival
Orient
Occident
Midi
15
10
5
0
90
95
100
105

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A' PRESENT.



LIVRE TREIZIEME.

Description & Histoire des Pays de la PRESQU'ISLE *des Indes* EN-DEÇA DU GANGE.

CHAPITRE I.

Division Générale & Histoire de cette PRESQU'ISLE.

CETTE vaste Presqu'isle, à la prendre dans sa plus grande étendue, est bornée au Nord par une ligne qui va d'Orient en Occident, tirée depuis le Golphe de *Cambaye* jusqu'à l'embouchure du *Gange*, ou si l'on veut par le vingt-deuxieme parallele de Latitude, & aux trois autres côtés par l'Océan (*). Il y a dans cette étendue plusieurs grands Pays, savoir les Provinces de *Baglâna*, de *Ballagâte* & de *Tellingâna* ou *Telenga*, comprises sous le nom général de *Ballagâte*; le Royaume de *Visiapour*, qui avec les trois Provinces susnommées, porte le nom de *Decan*; les Royaumes de *Golconde* & d'*Orisha* ou *Orixa*, celui de *Carnate* ou *Carnatek*, dont une partie s'appelloit autrefois *Bisnagar* & *Narsingue*; les Royaumes de *Mesjour*, de *Maduré*, de *Marava* & de *Tanjour*; enfin ceux de *Canara* & de *Malabar*. *Division Générale.*

SECTION I.

Le Royaume de Decan.

PENDANT plusieurs siecles les différens Pays de la Presqu'isle en-deçà du Gange furent gouvernés par leurs propres Rajahs ou Rois. Mais depuis que les Mahométans ont pris pied dans l'Hindûstan, ils ont subi diverses Révolutions, dont nous n'avons cependant que des Relations fort im- SECTION I. *Le Royaume de* Decan.

(*) Dans un sens plus restreint, ses bornes au Nord seront une ligne tirée de la ville de *Cambaye*, au fond du Golphe de ce nom, vers le Sud-Est jusqu'à la côte de *Masulipatan* sur le Golphe de Bengale.

SECTION I. *Le Royaume de Decan.*

imparfaites. La premiere expédition dans cette Presqu'île dont il soit fait mention, est celle de *Mahmúd Shah*, surnommé *Nasro'ddin*, Roi de Dehli, qui monta sur le Trône en 1264, & qui se rendit fameux par ses grandes conquêtes dans les Indes (*a*). On rapporte que ce Prince, venant du Nord avec une puissante armée, conquit toutes les Indes jusqu'à *Canara*, avec une partie du Pays qu'avoient possédé les ancêtres du Roi de *Bisnagar* (*). Etant retourné ensuite à Dehli, il laissa *Habed Shah* pour pousser ses conquêtes. Ce Général, par sa conduite & par sa valeur, se rendit si puissant qu'il alloit de pair avec son Maître.

Fondation du Royaume de Decan.

Maduré (†) neveu de *Habed*, profitant de sa bonne fortune, se mit en possession du Royaume de *Canara*, & s'affranchissant de l'obéissance qu'il devoit au Roi de Dehli, il donna à l'Etat qu'il venoit de fonder le nom de *Decan*, pris de la diversité des Nations, dont l'armée avec laquelle il l'avoit conquis, étoit composée; car *Decan* signifie Batards (‡); il partagea ensuite ses Etats en dix-huit parties, dont il donna le Gouvernement à autant de Chefs de son armée, qui étoient des Esclaves, & qu'il obligea à bâtir chacun un Palais à *Bedir*, sa Capitale (‡), & à y laisser un fils en ôtage. Le nombre de ces Gouverneurs ayant diminué avec le tems, les autres devinrent plus puissans, tandis qu'il ne resta gueres au Roi de Decan que sa Capitale, & le titre de Roi. Enfin, quand les Portugais vinrent dans les Indes pour la premiere fois en 1498, il ne restoit plus dans le Decan que sept des descendans de ces Usurpateurs du Pouvoir Souverain, dont les noms ou titres étoient, *Nizamaluk*, *Madremaluk* (§), *Malek Veridi*, *Kosa Mokadum*, *Abeshjapado* ou l'Eunuque Abyssin, *Kota Maluk* (**) & *Sabay*. Ce dernier étoit en ce tems-là Seigneur de Goa, & le plus puissant de tous (††). Ce Prince étant mort vers le tems qu'*Albuquerque* conçut le dessein de se rendre maître de Goa, en 1510, *Kufo Hidalcan* (‡‡) s'en empara, & la remit entre les mains de son fils *Ismaël* (*b*).

Il est divisé en Provinces.

Telle est l'origine des Royaumes Mahométans dans cette Presqu'isle de l'Inde, selon quelques Auteurs: *Garcia d'Orta* la rapporte d'une façon différente; voici en substance son récit. Un certain Commandant du Bengale, Seigneur de quelques montagnes, ayant tué le Roi, soumit le Royaume de Deh-

(*a*) *Herbelot*, Biblioth. Orient. p. 289. art. *Deheli*.

(*b*) *Faria y Sousa*, Port. Asia. Vol. I. Ch. 5. p. 163. & *Juan de Barros*.

(*) Suivant ce récit le Decan ne doit s'être étendu vers le Midi que sur le Canara & sur une partie du Carnate.

(†) *De Barros* l'appelle *Mahmûd Shah*.

(‡) D'autres l'appellent *Dakem* ou *Daken*, comme si ce nom venoit du Roi *Dakem*, dont il est parlé plus bas.

(‡) Ou *Bider* dans la Province de Tellingana.

(§) Tous ces noms sont misérablement défigurés, à la maniere Européenne: les deux premiers doivent être *Nezam al Muluk*, & *Imad al Muluk*.

(**) Il faut *Kotbb al Muluk*, l'axe ou le pole de l'Empire.

(††) C'est ce que dit *De Faria*, mais il ne pouvoit pas être le plus puissant de ces Princes, à moins qu'il ne fût Roi de Visapour, qui se nommoit *Adel Khan*.

(‡‡) *Hidalcan*, ou, comme l'on écrit souvent, *Idalcan* & *Dialcan*, doit être *Adel Khan*, c'est-à-dire *le Roi* ou le *Seigneur juste*. *De Barros* dit qu'il étoit fils de *Sabay*.

Dehli pas fort longtems après que les Mogols l'eurent conquis, subjugua encore d'autres Royaumes, & prit le nom de *Xa Holam* (*Shah Alem*) ou de Roi du Monde, fondant un Empire qui avoit huit-cens lieues de tour. Ses Etats étant trop vastes pour un seul Monarque, il donna le Gouvernement de *Decan* & de *Kunkam* à son neveu *Dakem*, qui aimant beaucoup les Etrangers leur confia le Gouvernement de ses Provinces. Il donna à un nommé *Adel Khan* tout le Pays maritime depuis *Anjediva* (*) au Sud, jusqu'à *Sifardam* (†) au Nord, ce qui fait une étendue de près de soixante lieues, avec toutes les terres de l'intérieur du Pays. Il établit un autre, qui s'appelloit *Nezam Maluk*, sur les Provinces qui s'étendent depuis *Sifardam* jusqu'à *Negatona*, l'espace de vingt lieues, en y ajoutant d'autres Provinces dans l'intérieur des terres, & celle de *Cambaye*.

SECTION I. *Le Royaume de Decan.*

Il n'y eut que ces deux Seigneurs qui posséderent quelque chose dans le *Kunkam*, qui s'étend depuis la côte jusqu'à la montagne de *Ghate* ou *Gatte*, dans la Province de *Balagatte*, qui signifie le *Pays ultramontain* (‡). Le Gouvernement de ce Pays-ci fut partagé entre trois autres, *Imâd Maluk* (‡) que les Portugais appellent *Madremaluk*, *Kotal Maluk* (§) & *Veridi*. Tous ces Gouverneurs étoient étrangers, à l'exception de *Nezamo'l Muluk*, qui étoit, dit-on, fils naturel de *Dakem*, mais les autres étoient des Esclaves, que le Roi avoit achetés.

Kunkam. Balagatte.

Pendant quelque tems ces Gouverneurs se tinrent dans les bornes du devoir, mais las enfin de la sujettion ils se liguerent ensemble, s'érigerent en Souverains dans leurs Provinces, & s'étant saisis du Roi *Dakem* dans *Beder* Capitale du Decan, ils le donnerent en garde à *Veridi*. Quelques Indiens entrerent dans cette Conspiration, entre autres *Mohadum Koja* & *Veriche*, auxquels on assigna de grands Pays, avec quelques villes opulentes. On donna par exemple à *Mohadum Koja Visiapour*, qui étoit dans le tems que l'Auteur écrivoit la résidence d'*Adel Khan*, avec *Solapour* (**) & *Paranda* (††), dont *Nezam Maluk* s'empara dans la suite; mais *Veriche* demeura en possession de sa Province, qui confinoit à *Cambaye*, & à celle de *Nezam Maluk* (*a*).

Usurpation des Gouverneurs.

Cette Relation d'*Orta*, qui est en général d'un grand usage pour la Géographie & pour l'Histoire de ces Pays, & cependant fort imparfaite par rapport au tems où vivoit le fondateur de ce vaste Empire, & même à l'é-

Tems de cette Révolution.

(*a*) *Garcia D'Orta*, ap. *De Laët*, Ind. Vera, p. 158.

(*) Vis-à-vis de *Sinkatora*, à l'embouchure de la riviere *Aliga*, à seize ou dix-sept lieues au Midi de Goa.

(†) Entre *Dabul* & *Chaoul*.

(‡) *Bala* signifie en Persan, selon l'Auteur, *grand*, & *Ghâte*, une *montagne*, ce qui fait que la vaste Province au-delà de cette montagne est appellée *Balaghate*, comme qui diroit *Province Ultramontaine*.

(‡) Plutôt *Imad* ou *Emadol Muluk*, la *Colonne du Royaume*.

(§) Plutôt *Kothb al Muluk*.

(**) *De Lisle* place *Solapour* sur la riviere de *Kristna*, à vingt lieues environ au Sud-Est de Visiapour.

(††) *Bernier* & d'autres parlent de *Paranda*, comme d'une ville considérable, mais ils ne disent point où elle est située.

SECTION I. *Le Royaume de Decan.*

l'égard de son nom: car s'il chassa les Mogols de Dehli, notre Auteur doit l'avoir confondu avec *Cher Khan* ou *Shir Khan*, Patan de Nation, qui, après avoir conquis le Bengale en 1540, contraignit *Humajûn* à se sauver en Perse, comme on l'a rapporté sous le regne de ce Prince (*a*). *Thevenot*, dont le récit est assez conforme à celui d'*Orta*, dit aussi que *Cher Khan*, après avoir défait *Humajûn*, prit le titre de *Shah Alem* (*b*). Mais cela est contraire à l'Histoire Portugaise, par laquelle il paroît que lorsque les Portugais arriverent aux Indes en 1498, les différens Princes, dont on a parlé, regnoient alors, & que par conséquent ils ne peuvent devoir leur origine au Conquérant, qui triompha des Mogols quarante ans après. La même Histoire rapporte aussi la victoire que *Shir Khan* remporta sur *Humajûn*, mais elle ne dit point qu'il conquit le Decan, ni ne parle d'aucune révolution dans ce Pays-là pendant tout le cours du seizieme siecle (*c*), ce qui est inconcevable, s'il y en avoit eu quelqu'une. En un mot, la date de la révolution, telle que d'*Orta* l'indique, est contredite par cet Auteur même; car il dit que le bisayeul d'*Adel Khan*, qui regnoit de son tems, lequel fut un des Conjurés, & sur lequel les Portugais prirent deux fois Goa, mourut en 1535 (*d*). Or cette mort précéda de cinq ans la victoire de *Shir Khan* sur les Mogols, & la ville de Goa fut prise deux fois en 1510. Il met dans la même année la mort de *Veridi*, un autre des Conjurés, d'où il s'ensuit que la révolution dans le Decan doit être arrivée, suivant son propre récit, avant ce tems-là.

C'est aussi ce qui s'accorde avec le récit de *Castaneda*, un des premiers Historiens Portugais des Indes, & avec celui de quelques Voyageurs modernes, qui placent cet événement dans le quinzieme siecle. *Bernier*, avec qui le Docteur *Fryer* est à peu près d'accord, dit qu'il n'y avoit pas encore deux-cens ans, dans le tems qu'il écrivoit (*), que toute cette grande Presqu'isle de l'Hindûstan, prise dans sa plus grande étendue, étoit toute entiere sous la domination d'un Prince Payen, nommé *Ram Ras* (†), qui éleva à de grands honneurs trois Esclaves Mahométans de la Secte des *Shiyah*, & donna au premier le Gouvernement de la plus grande partie des terres qu'occupe à présent le Mogol dans le Decan, autour de *Daulet-abad*, depuis *Bider*, *Paranda* & *Surate*, jusqu'à *Narbadar*. Au second, toutes les autres terres, qu'on comprend à-présent sous le Royaume de *Visiapour*. Et au troisieme tout ce qui est compris sous le nom de Royaume de *Golconde*. Ces trois Esclaves devinrent fort riches & fort puissans, & se trouvant appuyés de quantité de Mogols, qui étoient au service de *Ram Ras*, ils se révolterent d'un commun accord, tuerent cet infortuné Prince, & s'en

(*a*) Voy. L. XII. Ch. 5. Sect. 2.

(*b*) *Thevenot*, Voyag. T. V. L. II. Ch. 2. *Cit. du Trad.*

(*c*) *Faria y Sousa*, Port. Asia. Vol. I. p. 411.

(*d*) *De Laët*, Ind. Vera, p. 160.

(*) C'est-à-dire vers l'an 1667, en remontant deux-cens ans, on trouve l'an 1467 pour celui de cette Révolution. *Fryer*, p. 165. compte environ deux-cens-cinquante ans avant 1675, ce qui la met en 1425.

(†) *Fryer* lui donne le même nom, & *Thevenot* fait aussi de son *Cher Khan* un Rajah de Bengale.

s'en retournerent dans leurs Gouvernemens, où ils prirent chacun le titre de *Shah* ou de Roi. Les Descendans de *Ram Ras* ne se trouvant pas en état d'attaquer ces Usurpateurs, se contenterent de tenir bon dans le Pays qu'on appelle communément *Karnatek*, & que nos Cartes nomment *Bisnagar*, où ils subsistent encore sous le titre de Rajahs (*a*).

Section I. *Le Royaume de Decan.*

Quant aux titres de ces Usurpateurs, que *Bernier* n'a point marqués, les Auteurs conviennent généralement que le premier, qui eut les Provinces ultramontaines, se nommoit *Nezam Shah* (*), le second, qui s'empara de Visiapour, *Adel Shah*, & le troisieme, qui eut Golconde, *Kothb Shah*.

Etendue du Decan.

Il sera bon d'observer ici que le Royaume de *Decan* ou *Dukkan* n'étoit pas aussi étendu, que quelques Auteurs l'ont cru; car il paroît par les relations que nous avons rapportées, qu'il ne comprenoit de la Presqu'isle que les Etats de *Nezam Shah* & d'*Adel Shah*, c'est-à-dire les Provinces de Baglana, de Ballagâte & de Telenga avec le Royaume de Visiapour. Les trois Provinces dont on vient de parler étant au Nord des montagnes de *Gâte*, sont comprises sous le nom de *Ballagâte*, ou de Province de de-là les Monts; sous le Visiapour nous rangeons le *Konkan* ou *Kumkam*, qui étoit le Pays situé entre les Monts & la Mer des Indes, ou la Côte Occidentale, où la Riviere de *Bate* le séparoit proche de Bazaim & de Bombay, au Nord des Etats de *Nezam Shah*, & la Riviere d'*Aliga* du côté du Midi de *Canara* & de *Bisnaga* (*b*).

SECTION II.

Empire de Bisnagar.

Section II. *Empire de* Bisnagar.

Ce Royaume, appellé *Bisnagar* (†) du nom de sa Capitale, & *Narsingue* de celui d'un de ses Rajahs ou Rois, confine au Decan du côté du Sud; & dans le tems de la révolution dont nous avons parlé, c'étoit la Monarchie la plus riche, la plus puissante & la plus étendue de toutes les Indes, puisqu'elle comprenoit presque tous les Pays de la Presqu'isle, qui sont au Midi, du seizieme parallele; car outre le grand Royaume de *Carnate*, qui étoit l'Etat héréditaire & qui composoit le Corps de l'Empire, les Royaumes de *Canara*, de *Messour*, de *Travankor*, de *Maduré*, de *Marava* & de *Tanjour*, en un mot toute cette vaste région que l'Océan baigne de trois côtés, relevoient du Roi de *Bisnagar*, à la réserve de cette partie du *Malabar* qui appartient au *Zamorin* ou Roi de *Calecut* (*c*). Les Habitans s'appellent Ba-

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 256, 257. *Fryer's* Trav. p. 165.

(*b*) *De Faria*, ubi sup. p. 95, 99.

(*c*) *Ibid.* l. c. p. 95. & Vol. II. p. 83, 142.

(*) C'est-à-dire le *Roi Nezam*, ayant changé selon les apparences le nom de *Nezam al Muluk*, qu'il portoit, en celui de *Nezam Shah*, après son usurpation. On peut penser que la même chose avoit lieu à l'égard des deux autres.

(†) Les Portugais l'appellent *Bisnaga*, mais les Jésuites assurent que le véritable nom étoit *Vissan agor*, & un autre Auteur le nomme *Vidianagar*. Voy. *Purchas* Vol. II. p. 1746. & *Della Valle* Trav. p. 93.

SECTION II. Empire de Bisnagar. *Badagus*, & étoient Payens, comme le sont encore aujourd'hui ceux de *Carnate*; ils parloient la Langue Tamule, qui est la même que le Malabare, mais à la Cour on parloit le *Badagun*.

Ville de Bisnagar. La ville de *Bisnagar*, qui subsiste encore, est à huit journées (*) de *Goa*. *César Frédéric*, qui étoit dans cette Capitale de *Narsingue* en 1567, en parle comme d'une très-grande ville qui avoit vingt-quatre-milles de tour, & dont la riviere de *Nigondin* baignoit les murailles, dans l'enceinte desquelles il y avoit plusieurs collines. Toutes les maisons étoient de terre, à l'exception des Pagodes & de trois Palais. De plusieurs Cours que ce Voyageur avoit vues, il n'y en avoit point qui fût comparable à celle de *Bezenegar*, pour la grandeur & l'ordre du Palais, qui avoit cinq cours qui y conduisoient, à chacune desquelles il y avoit une porte & des Gardes. Mais dans le tems que *Frédéric* y étoit, la ville étoit dépeuplée, quoique les maisons fussent debout, ayant été saccagée deux ans auparavant (*a*), comme nous le verrons bientôt.

Histoire de Bisnagar. Suivant les Ecrivains Portugais, le Royaume de *Charnataka* (†) n'eut point de Souverain avant l'année 1200. La Royauté commença en la personne d'un Berger, nommé *Boka*, qui se qualifia *Rau* ou *Rajah*, c'est-à-dire Empereur, titre qu'ont porté tous ses successeurs. *Boka* bâtit la fameuse Ville de *Visajanagar* (‡), nommée par corruption *Bisnagar*, pour conserver la mémoire d'une victoire qu'il avoit remportée sur le Roi de Dehli, qui avoit attaqué les Provinces méridionales. La Couronne demeura dans la famille de *Boka* jusqu'au tems que *Narsingne* l'usurpa (*b*).

Le Rajah Khrisna. Quelle qu'eût été la perte que le Roi de Bisnagar avoit faite par la révolte des trois Gouverneurs Mahométans, dont il a été parlé plus haut, nous trouvons cependant que c'étoit encore un Prince très-puissant vers l'an 1520. *Khrisna Rajah*, qui regnoit alors, ayant résolu de reprendre sur *Adel Khan* Roi de Visiapour, la ville de *Rachol* (§), parcequ'elle avoit appartenu à ses ancêtres, couvrit les montagnes & les plaines d'une armée de trente-cinq-mille chevaux, & de sept-cens-trente-trois-mille hommes de pied, sans compter cinq-cens-quatrevingt-six éléphans, qui portoient des tours, dans chacune desquelles il y avoit quatre hommes, douze-mille porteurs d'eau, & vingt-mille femmes du commun. Comme *Rachol* étoit très-bien fortifiée, pourvue d'artillerie, & qu'il y avoit une Garnison de huit-mille-quatre-cens hommes, dont quatre-cens étoient de Cavalerie, le Rajah l'attaqua inutilement pendant trois mois. Au bout de ce tems-là *Adel* Défait Adel Khan. *Khan* vint au secours de la place à la tête de dix-huit-mille chevaux & de cent-

(*a*) *Purchas* Pilgrin. Vol. II. p. 1704. (*b*) *De Faria*, Vol. II. p. 118.

(*) C'est ce que confirme la Carte de la Presqu'isle en-deçà du Gange, que les Jésuites ont insérée dans le XXIII. Vol. des *Lettres Edif.* qui la place à cent-cinq milles Géométriques à l'Est de Goa. Les autres Géographes & *De Lisle* même la mettent près de trois degrés plus avant dans le Pays vers le Sud-Est.

(†) *Karnatek*, ou *Karnate*: *De Faria* l'appelle *Canara*, qui est un Royaume sur la côte, & c'est une corruption de *Charnataka*.

(‡) Le Jésuite *Pimenta*, qui écrivoit en 1697, l'appelle *Viſſanagor*; & *Della Valle*, *Vidianagar*.

(§) Située dans l'Isle de *Salsette*, proche de Goa. *De Faria*, Vol. III. p. 417.

cent-vingt-mille fantaſſins, avec cent-cinquante éléphans, & beaucoup de gros canon; les deux armées en vinrent aux mains; *Khriſna Rajah* eut d'abord du deſſous, mais ayant rallié ſes troupes, il revint à la charge avec tant de furie, que la plupart des ennemis furent paſſés au fil de l'épée, ou demeurerent priſonniers. On trouva parmi les morts quarante Portugais, qui étoient au ſervice d'*Adel Khan*, qui s'étoit ſauvé par la fuite. Le principal butin conſiſtoit en quatre mille chevaux, cent éléphans, quatre-cens pieces de gros canon, outre d'autres plus petits, & beaucoup de richeſſes.

Section II. *Empire de* Biſnagar.

Priſe de Rachol.

Khriſna Rajah reprit le ſiege de Rachol avec beaucoup de vivacité, & *Chriſtophle de Figueredo*, accompagné de vingt Portugais, amena au camp quelques chevaux Arabes pour les vendre à ce Prince; la converſation étant tombée ſur le ſiege, *Figueredo*, à qui l'on permit d'examiner la place, entreprit de la réduire, & effectivement il l'emporta au ſecond aſſaut, étant ſoutenu du Roi. *Kriſna Rajah*, enorgueilli de ſes ſuccès, répondit aux Officiers d'*Adel Khan*, qui vinrent redemander le butin pris après la bataille, *qu'on le rendroit, pourvu qu'*Adel Khan *vînt lui baiſer les pieds, comme au Souverain Monarque de l'Empire de Canara.* Cette honteuſe condition fut acceptée, mais divers incidens en empêcherent l'accompliſſement (*a*).

Rama Rajah.

Depuis ce tems-là il ſe paſſa pluſieurs années ſans qu'il y eût de différend entre ces Rois. Vers l'an 1558, un Portugais troubla la paix. Il étoit de *Meliapour* ou *Saint Thomas* ſur la côte de Coromandel; & c'étoit, dit *Faria, un de ces hommes qui adorent leur intérêt plus religieuſement que les Payens ne ſont leurs idoles; &*, ajoute-t-il, *il s'en trouve beaucoup de cet ordre aux Indes.* Ce Portugais conſeilla à *Rama Rajah*, en ce tems-là Roi de Biſnagar, d'attaquer *Meliapour*, l'aſſurant qu'il y feroit un butin de deux millions, & qu'il pourroit rétablir les images des Pagodes, que les Chretiens avoient renverſées. *C'étoit*, dit *Faria*, *un bon Chretien, qui témoignoit tant de zele pour les idoles.* L'eſpoir du gain fit que le Roi prêta l'oreille à la propoſition, & ſe mit en campagne avec une armée de cinq-cens-mille hommes. *Pierre d'Atayde* exhorta les habitans à ſe défendre courageuſement, mais ceux-ci, pour cacher leur crainte, dirent *qu'il n'étoit que juſte, que le Roi fût reçu dans un lieu qui lui appartenoit.* Cette réponſe obligea *Atayde* à ſe retirer à Goa, & les habitans ſe préparerent à recevoir le Roi, auquel ils envoyerent un préſent de quatre-mille ducats, qui l'appaiſa un peu. Il campa, & ne voulut pas entrer dans la ville, mais il commanda qu'on amenât tous les habitans de l'un & de l'autre ſexe en ſa préſence, & qu'on apportât tous leurs effets; le tout, ayant été évalué, ne ſe trouva monter qu'à quatre-vingt-mille ducats; le Roi, irrité de la méchanceté du donneur d'avis, le fit jetter aux éléphans, qui le mirent en pieces. Il renvoya enſuite les habitans, & leur fit rendre leurs biens ſi exactement, qu'une cueiller d'argent s'étant égarée, il la fit chercher & rendre au propriétaire (*b*).

Les Rois de Decan *at-*

En ce tems-là les Marchands de tous les Pays abordoient à Biſnagar, parceque c'étoit l'endroit le plus célebre, ſinon l'unique de tout l'Orient, pour

(*a*) *De Faria*, Vol. I. p. 236. (*b*) *Idem.* l. c. p. 194.

SECTION II. *Empire de Bisnagar.*

pour le Commerce des Diamans. Les richesses de cette ville égaloient son étendue. Cet état florissant du Royaume excita la jalousie de *Nezamo'l-muluk*, d'*Adel Khan* & de *Kothb Shah* (*) Rois de Decan, qui se liguerent ensemble pour le ruiner, & dans ce dessein ils se mirent en campagne avec cinquante-mille chevaux & trois-cens-mille hommes d'Infanterie. Le Roi de Bisnagar (†) marcha contre eux avec une armée le double plus forte, & d'abord il eut de l'avantage; mais la fortune ayant changé en faveur de ses ennemis, il perdit la vie à l'âge de quatrevingt-seize ans, & la victoire demeura aux Princes ligués. Ils passerent cinq mois à piller la Capitale, quoiqu'en trois jours de tems les habitans en eussent fait sortir quinze-cens cinquante éléphans, chargés d'argent & de joyaux pour la valeur de plus de cent millions d'or, outre la Chaise Royale pour les jours de cérémonie, qui étoit d'un prix inestimable. Cependant *Adel Shah* ne laissa pas de trouver un diamant de la grosseur d'un œuf ordinaire, sur lequel on mettoit l'aigrette du cheval du feu Roi, & un autre fort gros aussi, quoiqu'il le fût moins que le premier, outre d'autre bijoux d'une valeur incroyable. Après la mort du vieux Rajah, ses fils & ses neveux partagerent le Royaume de Bisnagar. La ruine de la Monarchie fut très-préjudiciable au Commerce, qui tomba tout-à-fait en décadence cette année-là (*a*).

[Ils] taquent & ruinent Bisnagar.

Telle est la Relation que *Faria* donne de cette grande Révolution, qui arriva en 1565; mais *César Frédéric*, qui se trouva à Bisnagar deux ans après en 1567, entre dans un plus grand détail, outre qu'il la rapporte avec des circonstances différentes. Suivant ce Voyageur, *Bezenegher* ou *Bisnagar* fut attaqué par quatre Rois confédérés, *Viridi* se trouvant joint aux trois autres. Cependant ils furent redevables de la victoire, non à leur valeur, mais à la trahison de deux des principaux Capitaines de *Rama Rajah*, qui étoient Mahométans, & qui commandoient chacun soixante-dix ou quatre-vingt-mille hommes; après que le combat eût duré près de quatre heures, ils passerent du côté des ennemis, ce qui consterna à un tel point le reste de l'armée du Roi, que le désordre s'y mit, & qu'elle tourna le dos. A cette nouvelle les Habitans de Bisnagar abandonnerent la ville, & les quatre Rois y entrerent en triomphe. Ils s'y arrêterent six mois, & chercherent à piller de tous côtés, après quoi ils se retirerent, n'étant pas en état de conserver un si grand Royaume.

Révolution.

Rama Rajah n'étoit pas le légitime Souverain, mais un Usurpateur, qui tenoit le légitime Roi en prison. Lui & ses deux freres, *Timi Rajah* & *Bengâter*, avoient été Capitaines du feu Roi: ce Prince étant mort trente ans auparavant (‡), & ayant laissé son fils fort jeune, les trois freres s'emparerent du gouvernement; *Rama Rajah* prit le titre de Roi, *Timi Rajah* se chargea du Ministere, & *Bengâter* fut fait Général des armées. Quant au

(*a*) *De Farie*, p. 252.

(*) *César Frédéric*, en nomme quatre, *Dial Khan* ou Adel Khan; *Zamaluc* ou *Nezam al Muluk*; *Cotomaluk* ou *Kothb al Muluk*, & *Viridi*.

(†) Nommé *Rama Rajah*, le même sans doute qui avoit attaqué *Meliapour*.

(‡) Ce qui mene à l'année 1535.

au Roi, ils le tenoient prisonnier, & le faisoient voir une fois par an au peuple. Les trois freres se trouverent à la bataille contre les Rois confédérés, & *Timi Rajah* fut le seul qui se sauva, ayant perdu un œil. Après la défaite les femmes & les enfans des trois Tyrans abandonnerent Bisnagar, & emmenerent avec eux le Roi prisonnier. Dans la suite *Timi Rajah* y retourna, & commença à la repeupler. Il fit aussi inviter les Marchands de Goa & d'autres lieux, de lui amener des chevaux, promettant de les bien payer mais lorsqu'il y en eut attiré par ce moyen autant qu'il lui fut possible, il se saisit des chevaux, & renvoya les marchands sans leur donner un sol.

SECTION II. *Empire de* Bisnagar.

En 1567, le Roi se déplaisant à Bisnagar à cause de ce qui étoit arrivé, se transporta avec sa Cour à *Penegonde* (*), Château qui est à huit journées plus avant dans le Pays. C'est tout ce que *César Frédéric* nous apprend des affaires du Bisnagar; il ajoute seulement que le fils de *Timi Rajah* fit mourir le Roi légitime, pour lever tous les obstacles qui pouvoient l'empecher de monter sur le Trône, mais que les Grands refuserent de le reconnoître pour Roi; ce qui causa de nouveaux troubles, en sorte qu'en fort peu de tems le Royaume se trouva partagé entre plusieurs Princes, qui se rendirent Souverains (*a*).

Nouveaux troubles.

Nous retrouvons cependant en 1597 les Provinces du Royaume de Bisnagar réunies sous l'autorité d'un seul Roi, nommé *Wentakapati*. S'il étoit de la race des Rois précédens, ou s'il fut le fondateur d'une nouvelle Dynastie, c'est ce que nous ignorons. Tout ce que les Voyageurs nous en disent, c'est qu'il tenoit sa Cour à *Chandegri* (†), ville dans l'intérieur du Pays, extrêmement forte par sa situation naturelle, & défendue par un Château qui étoit au centre de la place, de sorte qu'elle passoit pour imprenable; que la domination de ses ancêtres s'étendoit jusqu'à Goa, & jusqu'au Cap Comorin, mais que les *Naïks* de Travankor, de Maduré, de Tanjour & de Gingi avoient depuis peu secoué le joug (*b*).

Tranquillité rétablie.

Depuis ce tems-là on ne trouve rien d'important, dans les Auteurs, sur les affaires du Bisnagar, jusqu'à l'entiere ruine de cette grande Monarchie, qui arriva vers le milieu du dernier siecle. Pour donner une juste idée de cette Révolution, il faut reprendre l'Histoire du Decan, & voir ce qui s'étoit passé de ce côté-là.

Les descendans de *Nezam Shah*, d'*Adel Shah* & de *Kothb Shah*, dont on

Attaqué de nouveau.

(*a*) *César Frédéric's* Voy. ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1704.

(*b*) *Epist.* de Reb. Japan. & Indic. ab *Hayo* collect. p. 774, 803 & *seqq.*

(*) Ou *Peneu-Konde*, ainsi qu'il est nommé dans la Carte des Jésuites, qui le place à environ 31 lieues au Sud-Est de Bisnagar, sur une riviere qui se jette dans le *Krishna*, qui borne le Carnate au Nord; c'est à présent la résidence d'un *Nabab* ou Viceroi Mogol.

(†) C'est le nom qu'y donnent les Portugais; les Italiens disent *Ciandegri*, quelques-uns l'appellent *Chandegrin*. Dans les Lettres Latines des Jésuites p. 770 & 836. on dit que cette place n'est qu'à trois milles d'une fameuse Pagode, qui est sur une montagne, & qui s'appelle *Tripeti*. C'est apparemment le lieu nommé dans la Carte des Jésuites *Tiroupati*, à environ vingt-sept lieues Ouest-Nord-Ouest du Fort de *St. George*, dans le voisinage duquel il paroît que *Chandegri* étoit située.

SECTION II. *Empire de Bisnagar.* a parlé si souvent, se maintinrent fort bien dans leurs Royaumes, pendant qu'ils vécurent en bonne intelligence, & qu'ils s'assisterent l'un l'autre contre les Mogols, qui leur firent souvent la guerre. Mais quand ils cesserent d'être unis, ils sentirent bientôt les funestes effets de leurs divisions; car le Mogol sut si bien prendre son tems vers l'an 1627 (*), qu'il s'empara en peu de tems de tout le Pays de *Nezam Shah* (†), le cinq ou sixieme descendant du premier de ce nom (*a*), & le prit enfin prisonnier dans Daulet-abad sa Capitale, où il mourut (‡): ses Etats comprenoient les Provinces de Ballagate, de Telenga & de Baglana (*b*). La jalousie des deux autres Rois fut cause du malheur de celui de Bisnagar, parcequ'ils ne voulurent pas le secourir, mais ils furent bientôt punis de leur mauvaise politique; car quelques années après *Aureng Zeb*, troisieme fils *Et ruiné.* de *Jehan Shah*, entra dans les terres d'*Adel Shah* Roi de Visiapour, qui demanda du secours à celui de Bisnagar. Mais ce Prince n'ayant pas envoyé de troupes à son Allié, les Mogols enleverent à celui-ci *Bider*, *Paranda* & d'autres bonnes villes. Ce procédé piqua si vivement *Adel Shah*, qu'ayant fait le paix avec *Aureng Zeb* en 1650, il se ligua contre le Roi de Bisnagar avec celui de Golconde; ces deux Princes l'attaquerent si vigoureusement, qu'ils le dépouillerent de ses Etats. *Kothb Shah* se saisit de ceux de la Côte de Coromandel, & *Adel Shah*, après s'être emparé de ce qui étoit dans son voisinage, poussa ses conquêtes, se rendit maître de *Velour*, qui étoit alors la Capitale, de *Gingi* & de plusieurs autres villes du Carnate jusqu'à *Porto Novo* & *Negapatan.* Quant au malheureux Roi de Bisnagar, il se retira dans les montagnes, où il vivoit encore en 1667, dans le tems que *Thevenot* voyageoit (*c*). C'est ainsi que finit le Royaume de Bisnagar, qui, environ vingt ans après, tomba sous la puissance des Mogols, par la conquête qu'*Aureng Zeb* fit des Royaumes de Visiapour & de Golconde.

CHA-

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 258.
(*b*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 2.
(*c*) *Ibid.* l. c. *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 10. *Bernier*, ubi sup. p. 268.

(*) *Bernier* dit qu'il y avoit trente-cinq ou quarante ans dans le tems qu'il écrivoit, ce qui mene environ à l'année 1627. Mais les Provinces de *Tilingana* & de *Baglana* furent soumises par *Shah Jehan*, & par conséquent quelques années plus tard. Comme *Daulet-abad* est la Capitale de *Ballagate*, ces trois Provinces doivent avoir appartenu à *Nezam Shah*.

(†) *Thevenot* se trompe en appellant le Roi de Visiapour *Nezam Shah*, & encore plus en donnant au Rajah de Bisnagar, qui étoit Gentil, le nom d'*Adel Shah*, qui est Mahométan.

(‡) *Fryer*, conformément à ce que nous recueillons d'autres Auteurs, fait regner *Nezam Shah* dans les Pays qui sont entre les Royaumes de Visiapour, de Golconde & l'Empire du Mogol; & il dit qu'*Aureng Zeb* détruisit sa race, en recompense de la bonne réception qu'il lui avoit faite à *Jeneab*, lorsqu'il y vint sous l'habit d'un Fakir, & en qualité d'homme qui avoit été exilé de la Cour. Ce Docteur ajoute qu'il vit à *Jeneab* le magnifique Palais que *Nisham Shah* avoit fait bâtir pour loger ce Prince.

CHAPITRE II.

Des Pays compris dans le Royaume de DECAN.

SECTION I.

Description des Provinces de Baglana, *de* Balagate *& de* Telenga.

Section I. *Description de* Baglana, Balagate *& de* Telenga.

IL paroît par ce qu'on a dit dans le Chapitre précédent, que le Royaume de *Decan*, *Dacan* ou *Dukkan*, avant la ruine de l'Empire de Bisnagar dans le dernier fiecle, n'étoit composé proprement que des quatre grandes Provinces de *Baglana*, de *Ballagate*, de *Telenga* & de *Visiapour*, quoique quelques Auteurs, sans autorité suffisante, y comprennent aussi *Golconde*, & même *Oria* ou *Orisba*, avec les Pays voisins jusqu'à *Bengale* & jusqu'au Gange. De ces quatre Provinces, les trois premieres peuvent être comprises sous la dénomination générale de *Balagate*, parcequ'elles sont au Nord des montagnes de *Gate*, car *Balagate* signifie, comme on l'a déja observé, les Provinces ultramontaines. Cette partie septentrionale étoit aussi de beaucoup la plus grande & la plus considérable des deux, & c'est par cette raison que ses Rois, nommés *Nezam Shah*, portoient le titre de Rois de Decan, jusqu'au tems que le Grand-Mogol *Jehan Shah* en fit la conquête : après quoi on donna ce titre aux Rois de Visiapour, qui possédoient le reste du Decan ; tandis que les Mogols, avec plus de fondement, l'ajoutoient à leurs autres titres, comme étant les maîtres de la plus grande moitié. Après ce préliminaire, nous donnerons une idée de chaque Province en particulier. *Division du* Decan.

La Province de Balagate.

La Province de *Balagate* proprement dite est la plus grande des trois, qui composent le Decan Septentrional. Elle à *Kandish* & *Berar*, dans l'Empire du Mogol, au Nord ; *Tellinga* au Levant ; *Baglana* avec une partie du *Guzerat* au Couchant, & le *Visiapour* au Midi. Depuis que cette Province est tombée entre les mains des Mogols, elle a pris le nom de *Doulet-abad*, de son ancienne Capitale. C'est un Pays fertile & beau, abondant en Cotton & en Sucre. La Capitale, nommée aujourd'hui *Aurengabad*, est grande, mais sans murailles. Le Gouverneur, qui est ordinairement un Prince, y fait sa résidence, comme faisoit *Aureng Zeb* sous le regne de son pere. Les Maisons sont la plupart de pierre de taille & assez élevées, avec des jardins agréables & des arbres plantés devant la porte. Il y a des Moutons sans cornes, qui sont si forts, qu'ils souffrent la selle & la bride, & portent des enfans de dix ans. Cette ville est marchande & bien peuplée, & les terres où elle est située sont excellentes (*a*).

Doulet-abad.

Doltabad ou *Doulet-abad* est à deux lieues & demie au Nord d'*Aurengabad*, & étoit la Capitale de Balagate avant que les Mogols l'eussent conquise ;

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 43.

SECTION I. *Description de Baglana Balagate & de Telenga.*

quise; elle étoit alors du Decan (*), & il y avoit un grand Commerce, qu'*Aureng Zeb* transporta à Aureng-abad. La ville est médiocrement grande, elle s'étend du Levant au Couchant, & est beaucoup plus longue que large. Ses murailles sont de pierre de taille, avec des creneaux & des tours garnies de canon. Elle passe pour la plus forte place de l'Hindûstan, à cause d'une montagne de figure ovale, que la ville entoure de tous les côtés, qui est fortifiée par-tout, & qui est même ceinte au bas d'un mur de roc vif; elle est défendue par trois Forts, & il y a au sommet un bon Château où est le Palais du Roi. C'est à raison de toutes ces fortifications que les Indiens croient que cette place est imprenable.

Pagodes d'Elora. A trois heures de marche de *Doltabad* sont les fameuses Pagodes d'*Elora*, dans une plaine qui a environ deux lieues en quarré. Cet espace est rempli de Tombeaux, de Chapelles, & de Temples spacieux, avec des pilastres & des colonnes, où il y a une infinité de figures taillées dans le roc vif. C'est un ouvrage prodigieux, qui, semble-t-il, surpasse les forces humaines, & que les Européens admirent, quoique l'Architecture & la Sculpture n'y soient pas aussi délicates que chez nous. Il y a sur la route de Golconde, entre les villes d'*Indur* & d'*Indelvay* une fameuse Pagode, qu'on appelle *Chitandgar*, c'est-à-dire la Dame *Chita*, parcequ'elle est dédiée à *Chita*, femme de *Ram*, un des Saints ou Demidieux des Indiens. Ce Temple est bâti d'une pierre de même espece que la Thébaïque; il y a une belle façade, ornée de figures d'hommes & d'animaux en relief, aussi délicatement travaillées que si elles étoient faites en Europe (*a*).

Tillingâna ou Telenga. *Telenga*, *Tillinga* ou *Tillingâna*, est à l'Est de la Province de *Balagate* proprement dite, au Midi de celle de *Berar*, à l'Ouest de *Golconde*, qu'elle a aussi avec le *Balagate* au Nord. C'étoit autrefois la principale Province du Decan, & elle s'étendoit jusqu'aux terres des Portugais vers Goa; mais depuis que le Mogol s'est rendu maître de la partie septentrionale de ce Pays, & des villes de *Beder* & de *Calion*, elle a été partagée entre lui & le Roi de Decan, qu'on appelle seulement le Roi de Visiapour, & on la met au nombre des Provinces de l'Hindûstan. Elle confine vers le Levant au Royaume de Golconde, vers le Couchant à la Province de Baglana & au Visiapour, du côté du Nord au Balagate, & du côté du Midi au Bisnagar.

Beder. La ville Capitale de cette Province est présentement *Beder*, qui l'étoit du Balagate, quand il y avoit des Rois, & elle l'a été quelquefois du Decan. C'est une grande ville, entourée de murailles de brique, qui ont des creneaux & des tours, garnies de grosses pieces de canon, dont il y en a qui ont la bouche large de trois pieds. Il y a ordinairement dans cette place trois-mille hommes de Garnison, tant Cavalerie qu'Infanterie, avec sept-cens Canoniers, parcequ'elle est frontiere du Decan. Le Gouverneur loge dans un Château qui est hors de la ville, & ce Gouvernement lui vaut beau-

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 44-46.

(*) *Van den Broeck*, qui étoit à *Doltabad* en 1617, dit que cette ville étoit en ce tems-là la Capitale du Decan.

beaucoup. Les Gentils y sont plus superstitieux qu'en aucun endroit du Monde. Elle a une Langue particuliere, qu'on appelle *Telenga*, que quelques-uns prétendent être la même que le Canarien. SECTION I. *Description de Baglana Balagatte & de Telenga.*

La Province de *Baglâna* a au Nord le Guzerat & Balagate, à l'Orient cette derniere Province, & au Midi & à l'Occident la partie du Visiapour qu'on appelle *Konkan*, qui appartient aux Marattes. Elle finit en pointe sur la côte de la mer entre *Daman* & *Balsera*. C'est la derniere des Provinces de l'Empire Mogol, sa Capitale s'appelle *Mouler*. Les terres des Portugais commencent dans cette Province au Port de Daman, à vingt & une lieues au Midi de Surate, & s'étendent le long de la côte par *Bassaïm*, *Bombay*, qui appartient aujourd'hui aux Anglois, & *Chaoul* jusqu'à *Dabul*, à-peu-près cinquante lieues au Nord de Goa. Dans cette Province, comme dans le reste du Decan, les Indiens marient leurs enfans dès l'âge de quatre ou cinq ans, & leurs permettent de coucher ensemble dès que le mari a dix ans & la femme huit; mais les femmes qui ont des enfans de si bonne heure, ne conçoivent plus après l'âge de trente ans, & deviennent extrêmement ridées (*a*). Baglâna.

SECTION II.

Description du Royaume de Visiapour.

LE Royaume de *Visiapour*, que les Mogols appellent *Bijapour*, est borné au Levant par le Carnate, dont il est séparé par les montagnes de *Gâte* ou par une branche de ces montagnes, au Couchant par la Mer, au Nord par les Provinces de Baglâna & de Balagate, & au Midi par le Carnate & le Royaume de Canara. C'étoient-là ses bornes avant la ruine de l'Empire de Bisnagar en 1667; le Roi de Visiapour & celui de Golconde le partagerent entre eux par une ligne, tirée des frontieres du Visiapour vers le Sud-Est jusqu'à la Côte de Coromandel, au Nord de *Porto Novo*, qui tomba en partage à *Adel Shah*, jusqu'au Cap *Negapatan*. Dans l'intérieur du Pays le Roi de Visiapour eut *Velour*, alors la Capitale du Carnate, *Gingi* & d'autres villes considérables, & ses Etats étoient bornés au Midi par le Pays du *Naïk* de Maduré. Après la ruine du Royaume de *Nezam Shah*, qui regnoit dans les Provinces ultramontaines, le titre de Roi de Decan passa à lui, parcequ'il étoit en possession du reste de ce Royaume; mais en ôtant cette barriere entre lui & le Mogol, & par sa négligence & celle du Roi de Golconde, sa puissance s'affoiblit par degrés, & les Mogols gagnerent du terrein jusqu'à ce qu'ils se rendissent maîtres du Visiapour en 1685. SECTION II. *Description du Visiapour.* *Le Royaume de Visiapour.*

La ville Capitale de ce Pays est *Visiapour* (*), qui a donné le nom au Royaume; elle a plus de quatre ou cinq lieues de tour, & est environnée d'une *La Capitale.*

(*a*) *Thevenot*, Ch. 48.

(*) Elle est située sur le fleuve *Mendoua*, à 17 degrés trente minutes de Latitude. *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 58, 59.

SECTION II. *Descrip-tion du Visiapour.*

d'une double muraille, qui eſt garnie de quantité de canons, & d'un foſſé à fond de cuve. Le Palais du Roi eſt au milieu de la ville & aſſez vaſte, il eſt auſſi entouré d'un foſſé plein d'eau, où il y a quelques Crocodiles. Cette ville a pluſieurs grands Fauxbourgs, remplis de boutiques d'Orfevres & de Jouailliers; mais il y a peu de commerce, & peu d'autres choſes à remarquer. Il y a pluſieurs autres villes conſidérables dans ce Royaume, outre trois ou quatre Ports, *Dabul*, *Rajapour*, *Carapatan* & *Vingourla* (*a*).

La Ville de Daman.

La Côte de *Viſiapour*, ou ſi l'on veut de *Konkan*, la partie occidentale du Viſiapour, eſt en quelque façon partagée entre les Portugais & les Etats Indiens, qui ſe ſont formés en ces derniers tems dans ces quartiers. Environ à quatre milles au Sud de la riviere de *Seragoung*, qui ſépare les terres du Grand-Mogol de celles des Portugais, eſt ſituée la ville de *Daman*, à vingt-une lieue de Surate. Il s'y faiſoit autrefois un fort bon commerce, mais en dernier lieu elle eſt tout-à-fait déchue. Elle a appartenu aux Portugais juſques vers l'an 1740, mais alors elle eſt tombée avec le reſte de ce qu'ils poſſédoient entre Surate & Goa entre les mains de *Marattes*. Elle eſt ſituée à l'embouchure d'une riviere, environ à trois quarts de mille du bord de la mer, & eſt naturellement très-forte, à cauſe d'un marais profond dont elle eſt environnée. Elle a environ un demi mille en longueur & autant en largeur, & eſt entourée d'une bonne muraille de pierre. Les maiſons y ſont auſſi de pierre: les rues ne ſont pas pavées, mais droites & très-propres. Il y a ſix Egliſes, des Couvens & un Hôpital, avec un Fort qui eſt de l'autre côté de la riviere, où il y a une Garniſon de quatre-cens hommes, à la conſervation duquel les Portugais veillent plus ſoigneuſement qu'à celui d'aucun autre qu'ils ayent dans les Indes. Il a toujours bleſſé extrêmement la vue aux Gouverneurs de Surate, qu'il l'ont aſſiégé ſouvent ſans ſuccès, quoique l'armée Mogole fût une fois de quarante-mille hommes (*b*).

Trapor & Baſſaïm.

De *Daman* à *Baſſaïm* il y a environ dix-huit lieues; à moitié chemin on trouve *Trapor* ou *Tarapor*, petite ville mais riche, dans le tems qu'elle appartenoit aux Portugais, & qu'elle dépendoit de Daman. *Baſſaïm* a environ deux milles de tour; elle a des murailles, mais les fortifications ſont peu de choſe. Les Egliſes ſont magnifiques, la Place du marché eſt grande & belle, & les rues ſont propres & régulieres. Elle eſt ſéparée de l'Iſle de *Salſet* par un petit bras de mer, qui baigne les murs de la ville, & forme un port pour de petits vaiſſeaux, mais qui n'eſt pas aſſez profond pour les grands. C'étoit un lieu de peu de commerce, parceque la plupart de ſes richeſſes étoient enſévelies dans les Egliſes, ou entre les mains de Gentilshommes campagnards oiſifs, qui paſſoient leur vie dans l'aiſe, ſans avoir la moindre ſenſibilité pour la pauvreté & la miſere de leur Pays (*c*). Il y a dans cette ville & aux environs plus de Nobleſſe qu'à Goa même, & de-là vient le Proverbe Portugais *Fidalgos de Baſſaïm*, en un mot c'étoit une des places les plus conſidérables des Portugais (*d*), le Gouverneur portant

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 2. *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 12.

(*b*) *Hamilton's* new account of Eaſt Ind. Vol. I. p. 178. *Dellon*, p. 235.

(*c*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 180.

(*d*) *Dellon*, p. 245, 246.

tant le titre de *Général du Nord*, & ayant sous son Gouvernement *Diu*, *Daman* & *Chaoul* avec leurs territoires. Section II.

L'Isle de *Salset* a environ vingt milles de long, & en quelques endroits dix de large : elle étoit remplie de Villages & d'Eglises lorsque les Portugais en étoient les maîtres, mais il n'y a point de ville, à l'exception d'une seule, nommée *Kaura*, taillée d'un côté d'un roc, avec quantité de figures antiques & de colonnes avec des sculptures curieuses, outre plusieurs bonnes sources d'eau ; mais du tems de notre Voyageur elle n'étoit habitée que par les Bêtes sauvages & par des Oiseaux de proie (*a*). *Bandura* est le village le plus considérable, & il fait face à *Màtrim* dans l'Ile de *Bombay*, à la distance d'environ un mille. Après avoir passé *Bombay* & quelques petites Iles, qui sont entre les mains du *Siddi* & de *Konnaji Angaria*, on trouve *Chaoul*, qui est environ à sept lieues au Sud-Est de *Bombay*. Les Portugais avoient fortifié cette ville, & c'étoit autrefois un lieu de grand commerce, ayant une riviere pour de petits Bâtimens, mais en dernier lieu elle est devenue extrêmement pauvre.

Description du Visapour.

Ile de Salset.

Sept lieues plus au Sud est *Dandi Rajapour*, qui appartient au *Siddi*, qui s'y tient ordinairement avec une Flotte de Vaisseaux de guerre du Grand-Mogol, outre une armée de trente ou quarante-mille hommes. Cette ville a un fort bon Port, & le Pays des environs nourrit une grande quantité de Bétail noir : il fournit les Anglois de *Bombay* quand ils sont en bonne intelligence avec le *Siddi*, autrement il les oblige à se nourrir de poisson. Il y a un rocher à-peu-près à une lieue au Nord de l'embouchure de la riviere, fortifié par les *Sevaji* (*), aussi bien que deux petites Isles, qui sont vis-à-vis de la riviere de Zaferdan.

Dandi Rajapour.

A cinq lieues au Sud de Rajapour on trouve *Dabul*, à l'embouchure d'une grande riviere, qui étoit autrefois une ville marchande, où les Anglois avoient un Comptoir. Il y a un excellent Port, nommé *Sangusir*, à huit lieues au Midi de *Dabul*; mais le Pays étant habité par des voleurs, ce Port n'est point fréquenté, non plus que *Rajapour*, qui est sept lieues plus bas, quoique cette ville ait un des meilleurs Ports du Monde : les Anglois & les François y avoient ci-devant des Comptoirs (†), les Betilles & les Mousselines y étant les meilleures des Indes, mais il n'y a aujourd'hui aucun encouragement pour ce commerce.

Dabul.

Rajapour.

Ghiria (‡), la résidence ordinaire de *Konnaji Angaria* ou *Angria*, est à deux lieues environ au Midi de *Rajapour*, & est très-bien défendue par un grand

Ghiria.

(*a*) *Hamilton*, l. c.

(*) C'est-à-dire les successeurs de *Sevaji*.

(†) Elle est précisément à dix-sept degrés de Latitude Septentrionale, à plus de quatre lieues au-dessus de l'embouchure de la riviere du même nom, qui est assez belle. Notre Auteur dit que les Anglois en furent délogés par les Indiens : nous ne trouvons point comment les François la quitterent. Il ajoute que les principales denrées qu'on y trouve sont le Salpêtre, des Cottons, mais sur-tout du Poivre, qui y croît en abondance. *Dellon*, Ch. 19. *Cornwall*, p. 36, dit qu'elle appartient au *Siddi*.

(‡) *Hamilton* doute si *Ghiria* est aussi appellée *Vizendruk*, ou si elle est à sept lieues plus vers le Midi. Mais *Cornwall*, dans ses Observations sur divers Voyages aux Indes, p. 361, en parle comme d'une seule & même ville.

SECTION II. *Description du Visiapour.*

grand Château très-fort, que la mer baigne (*). A douze milles plus au Sud est l'Ile de *Malwan*, qui a deux milles de tour, & qui est environnée d'une muraille de pierre. Elle est environ à un mille de la terre-ferme, & est gouvernée par un Rajah indépendant, qui pille tout ce qu'il rencontre sur mer, avec trois ou quatre petits vaisseaux.

Vingourla.

Vingourla, à quatre lieues au Midi de *Malwan*, étoit autrefois une Place marchande, & les Hollandois y avoient un Comptoir pour des Toiles; mais en 1696, un Rajah, nomme *Kempison*, fit des courses de ce côté-là, & sous prétexte de rendre visite au Chef du Comptoir, il le pilla. Les Marchands se sauverent chez les Portugais de Goa, qui est à six lieues de *Vigourla*; & le Viceroi ayant refusé de les renvoyer, le Rajah entra sur ses terres, où il pilla & brûla tout ce qu'il trouva, sans épargner ni les Eglises ni les Images, sacrilege qui lui fit donner par les Portugais le nom de *Kema Santo*, ou de *Saint Incendiaire:* après avoir souffert beaucoup de ses incursions pendant plusieurs années, ils furent obligés d'acheter la paix, en lui accordant une pension. Son armée étoit de sept ou huit-mille hommes, & il avoit deux vaisseaux pour pirater sur mer; mais ayant eu dispute pour une prise avec *Konnaji Angria*, ce dernier, qui étoit beaucoup plus puissant, brûla ses vaisseaux, fit une descente à *Vingourla*, & ruina les villages des environs (*a*).

Pays de Sundah.

Au Midi des terres des Portugais, qui finissent au Cap de *Rama*, ou *Ramus*, ainsi que le nomment les Anglois, est le Pays du Rajah de *Sundah*; dont les Etats s'étendent le long de la côte environ quinze lieues, depuis le Cap jusques à *Merzée* ou *Merzeon*, & soixante ou soixante-dix lieues dans les terres, étant borné au Sud par le *Canara*. Il est aujourd'hui tributaire du Grand-Mogol, mais autrefois il relevoit du Roi de Visiapour, dont *Sunda* fait partie (*b*). Du tems de *Fryer* il faisoit sa résidence à *Sunda*, qui a donné le nom à tout le Pays. Il est montagneux, & est situé des deux côtés des montagnes de *Gâte*; il avoit en ce tems-là à sa solde douze-mille hommes de pied, & trois-mille chevaux (*c*).

Il n'y a ni riviere, ni port jusqu'à *Sevasir*, qui n'est pas fort bon, quoiqu'il soit défendu par un grand Château.

Port de Karwar.

Karwar est à sept lieues du Cap *Ramus*, il y a un bon port, & une riviere qui peut porter des vaisseaux de trois-cens tonneaux. Les Anglois y ont une Loge, défendue par deux bastions & par quelques petits canons (*d*). A cinq journées de-là sont les montagnes de *Sundh*, qui produisent le meilleur poivre qu'il y ait, connu en Angleterre sous le nom de poivre de *Karwar*; mais comme le Rajah trouve mieux son compte à le vendre dans le Pays, il en vient peu en Europe (*e*). *Hamilton* dit qu'il y a dans les vallées abondance de bled & de poivre, qui sont les meilleurs de toutes les Indes, & que les Bois des montagnes sont remplis de plusieurs sortes de Bêtes

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 243–248.
(*b*) *Ibid.* p. 261.
(*c*) *Fryer's* Trav. p. 162, 163, 169.
(*d*) *Hamilton*, ubi sup. p. 262.
(*e*) *Fryer*, ubi sup. p. 163.

(*) *Caravatan* ou *Carvptan*, ainsi qu'on la nomme dans nos Cartes, est environ à trois lieues au Sud de la riviere de *Rajapour*.

tes fauvages, comme des Tigres, des Loups, des Cerfs, des Singes, des Sangliers & des Beftiaux d'une taille prodigieufe. Il vit un Bœuf tué, dont les quatre quartiers rempliffoient un tonneau, les cornes avoient à la racine vingt-trois pouces de tour, & les os étoient fi gros qu'il en tiroit la moëlle avec une cueiller d'argent ordinaire; mais la chair n'eft pas auffi bonne que celle du bétail domeftique de moindre taille.

SECTION II. *Defcription de* Vifiapour.

Ce Pays eft fi fameux pour la chaffe, qu'en l'année 1678, deux Gentils-hommes Anglois de diftinction y pafferent incognitò fur un des Vaiffeaux de la Compagnie des Indes, pour en prendre le divertiffement. Il y a trois fortes de Tigres dans les Bois de *Karwar:* les plus petits, qui n'ont pas au-delà de deux pieds de haut, font les plus féroces, & les plus friands de chair humaine. Ceux de la feconde efpece ont environ trois pieds de haut, & chaffent des Cerfs & des Sangliers. Les plus grands ont trois pieds & demi de haut, & font moins avides que les autres; ils s'effrayent plus aifément, & font rarement affamés de chair humaine. Un de ces animaux ayant tué un Buffle, qui étoit embourbé, en fuça le fang, le tira de la frondiere, le jetta fur fon dos, comme un Renard feroit une Oye, & l'emportoit les jambes en l'air à fa taniere, mais il le laiffa tomber, en voyant des gens qui le pourfuivoient (*b*).

Tigres.

SECTION III.

Hiftoire du Royaume de Vifiapour.

LE Royaume de *Vifiapour* a eu fept Rois de race Patane, qui tous ont porté le titre d'*Adel Shah*, que le fondateur avoit pris: voici, fuivant le Docteur *Fryer*, les noms de ces Princes. 1. *Adel Shah.* 2. *Afof Adel Shah.* 3. *Biffa allah Adel Shah.* 4. *Ibrahim Adel Shah.* 5. *Sultan Mahmúd Adel Shah.* 6. *Allah Adel Shah.* 7. *Sultan Sokodr Kauder Adel Shah*, qui regnoit du tems de ce Voyageur.

SECTION III. *Hiftoire du Royaume de* Vifiapour.

Après la mort d'*Allah Adel Shah*, pere du dernier, les Grands Officiers fe trouverent partagés. On difoit qu'*Allah* étoit fils d'un de ces gens commis à la garde des éléphans; dans un tems où les plus beaux avoient été logés proche du quartier des femmes, pour les cacher à l'Ambaffadeur du Grand-Mogol, cet homme trouva moyen de fe gliffer dans l'appartement de la Reine, femme de Sultan *Mahmúd;* de ce commerce nâquit *Allah Adel Shah*, que fa mere mit fur le Trône après la mort du vieux Roi, & pendant fa vie perfonne ne contefta fes droits; mais à fa mort, Sultan *Sokodr* ou *Sekander*, étant encore en bas-âge (*), quelques-uns des enfans de Sultan *Mah-*

Rois de Vifiapour. *Le dernier eft Mineur.*

(*a*) *Hamilton* l. c. p. 263.

(*) D'autres difent que c'étoit un Orphelin, que le feu Roi & la Reine fa femme adopterent pour leur fils; après la mort du Roi la Reine le fit proclamer, & comme il étoit encore en bas-âge, elle fut déclarée Régente, & ayant conclu la paix avec *Sevaji*, elle entreprit le pélérinage de la Mecque, d'où elle revint en 1664. Voy. *Thevenot* T. V. L. II. Ch. 2. *Tavernier* P. II. L. I. Ch. 12.

SECTION III. Histoire du Royaume de Visiapour.

Mahmûd leverent des troupes, pour lui disputer la Couronne. Cependant après de vifs débats, les Factions furent dissipées par *Kowis Khan*, que le feu Roi avoit nommé Protecteur du Royaume. Ce Seigneur, qui étoit un *Hobsi* ou Cafre Arabe (*), tint *Sevaji* fort en respect. Cependant les Grands qui possédoient des Provinces à titre de Fiefs, ou en qualité de Vassaux, profitant de la minorité du Roi, commencerent à se rendre indépendans.

Troubles de Visiapour.

Kowis Khan étoit un grand Ministre, mais étant trop adonné au vin, les mal intentionnés lui imputerent non seulement les fautes commises dans le Gouvernement, mais aussi la perte du Pays, que *Sevaji* avoit ravagé. On avoit à-la-vérité envoyé le Général *Bullul Khan* pour faire tête à ce rebelle, & il étoit en état d'arrêter les progrès du mal; mais ce Patan, jaloux de l'autorité de *Kowis Khan*, laissa faire l'ennemi sans s'y opposer, & impatient de prendre la place du Ministre, il le tua lâchement, peu de tems après qu'il fut de retour de son expédition. Pour exécuter son dessein il invita *Kowis Khan* à un régal dans sa tente, & prit soin de le faire tant boire qu'il s'enyvra & s'endormit. *Bullul Khan* surprit alors le petit nombre de gens qu'il avoit, avec douze-mille Patans, entra par force dans le Château, se saisit du jeune Roi, fit mourir le Ministre, & s'empara de l'administration. Mais comme les Princes du Decan n'étoient pas moins jaloux de lui qu'il l'avoit été de son prédécesseur, il étoit sur ses gardes, observoit leurs mouvemens, & les empêchoit, de joindre leurs forces. Cependant le Royaume de Visiapour étoit menacé d'une totale ruine; car outre les factions qui le déchiroient au dedans, il étoit en danger d'un côté de la part de *Sevaji*, & de l'autre de celle des Mogols, qui avoient une nombreuse armée sur les frontieres. Cela se passa en 1675, lorsque le jeune Roi avoit à peine dix ans. Le nouveau Protecteur tâcha de gagner les Grands Seigneurs, mais inutilement tant qu'il refusa de résigner sa place(*a*).

Succès de Sevaji.

Sevaji, qui étoit avec son armée à *Pundit*, profitant des circonstances du tems, envoya sous les ordres de son fils *Sambaji* un détachement à Goa; *Sambaji* s'avança dans le Pays, & pénétra jusqu'à *Baghnagur*, Capitale du Royaume de Golconde, qu'il pilla & brûla; mais comme *Bullul Khan* l'observoit, il n'entreprit rien contre le Visiapour. Dans le même tems *Sevaji* marcha à la tête d'un autre détachement à Surate, & cette ville lui paya le présent ordinaire. A son retour il s'empara par trahison des terres du Rajah de *Ramnagar* dans les montagnes, où il avoit obtenu la permission de passer; & il fit une réponse fort fiere à *Bullul Khan*, qui lui avoit fait demander raison de son procédé. Le Khan, qui prévit l'orage qui se formoit contre lui, se mit en campagne pour le prévenir: il surprit *Serji Khan*, Rajah de *Sunda*, & *Timi Naïg*, Général de *Canara*, qui alloient joindre les mécontens du Decan; le premier prit la fuite, & le second fut foulé aux pieds dans la confusion, après que la plupart de ses gens eurent été tués par les pierriers, portés sur des chameaux.

Ces

(*a*) *Fryer's* Trav. p. 147, 167, 168.

(*) Ces Caffres étoient élevés aux premiers Emplois sous le titre de *Siddis*, dans le Royaume de Visiapour, comme étant des Noirs à cheveux frisés & crépus.

Ces troupes auxiliaires devoient être secondées de *Badur Khan*, Général Mogol, qui quelque tems après parut deux fois avec une formidable armée devant Visiapour, sous prétexte de soutenir les droits des Decanois, & de faire rendre compte à *Bulhul Khan*. Mais chaque fois le Protecteur à la tête de ses douze mille Patans le repoussa, & la derniere il l'obligea d'abandonner sa Caisse militaire, mille chameaux, quelques éléphans, & plusieurs pieces de canon. Il y eut aussi quatre ou cinq-mille Mogols de tués, avec le Bassa de *Busserah* & son fils, dont les têtes furent mises sur des pieux, & plantées sur les murs de la ville (*a*).

SECTION III. *Histoire du Royaume de* Visiapour.

Depuis cette époque on ne trouve rien de remarquable sur les affaires du Visiapour pendant près de vingt-neuf ans, si l'on en excepte ce qui regarde *Sevaji*, qui par degrés étendit sa puissance dans ce Royaume. A la fin le Rajah *Pan Naïk* prit aussi les armes pour secouer le joug du Visiapour, se fiant à la force de son Pays, qui est situé entre vingt-sept montagnes inaccessibles, que l'on appelle *Settais Pale*, parmi lesquelles il y a des villages & des champs cultivés. Dans ces conjonctures *Aureng Zeb*, qui depuis long-tems méditoit la conquête du Visiapour, voyant les forces du Royaume, qui montoient à trente-mille chevaux, & autant de fantassins, occupées contre les Rebelles, profita de l'occasion; & sous prétexte que le Roi avoit donné passage à *Sevaji* (*) par son Pays, ce qu'il n'auroit pu empêcher, quand il l'auroit voulu, il assiégea la ville de Visiapour (†); *Siddi Mansútú* (‡), un Noir qui gouvernoit pendant la minorité du Roi, fit une vigoureuse défense, mais à la fin la place fut prise en 1685 (§), de même que le Château, & le Roi, nommé *Sikander*, emmené prisonnier; le Vainqueur donna cependant à ce Prince un million de roupies par an pour son entretien. *Gemelli* le vit la même année dans le camp d'*Aureng Zeb* (**), c'étoit un jeune homme vif, âgé d'environ vingt-neuf ans (††), d'une taille ordinaire, & ayant le teint olivâtre (*b*) (‡‡).

Ce Royaume est conquis.

La ruine du Royaume de Visiapour fut en partie causée par le privilege que

Puissance des Grands.

(*a*) *Fryer* l. c. p. 163. (*b*) *Gemelli*, T. III. L. II. Ch. 4.

(*) *Sevaji* mourut en 1680; de sorte qu'il faut qu'il soit question de son successeur.

(†) *Hamilton* dit qu'il avoit une armée de trois ou quatre-cens-mille hommes, & qu'il eut bientôt conquis le plat-pays; mais la ville étant située sur une montagne de difficile accès, & sur le sommet de laquelle il y avoit assez de terrein pour semer du bled, il fut obligé de la tenir sept ou huit ans bloquée, avant que de pouvoir la prendre. *Hamilton*, Vol. I. p. 262.

(‡) C'est probablement le même que *Fryer* nomme *Siddi Massute* ou *Massúd*.

(§) C'est la véritable date, & non 1695; c'est en cette année ou environ que le Visiapour fut conquis suivant *Braems*, & Golconde peu après, comme nous le verrons plus bas.

(**) Il y a de l'apparence que ce Prince avoit été nouvellement subjugué, & qu'il n'étoit pas encore sorti du Visiapour: car s'il eût été déja conduit dans les Etats du Mogol, il est difficile de croire, qu'on l'eût ramené dans ceux qui lui avoient appartenu.

(††) C'étoit en 1685, ce qui ne s'accorde pas avec le récit de *Fryer*, qui dit qu'en 1675 le Roi avoit à peine dix ans.

(‡‡) Suivant *Hamilton* c'étoit un bon Prince, d'assez peu d'esprit; que le Vainqueur mena en triomphe à la suite de son armée victorieuse, pendant près de trente ans, au bout desquels il mourut.

SECTION III. *Histoire du Royaume de* Visiapour.

que les Seigneurs avoient d'hériter, contre l'usage établi en d'autres endroits des Indes; car dans le Decan les terres passoient de pere en fils parmi les Grands, quoique le peuple fût esclave. Ils bâtissoient des Forts, faisoient la paix & la guerre, & se brouilloient les uns avec les autres, & avec le Roi même, comme ils le jugeoient à-propos; il n'y avoit que le droit de faire des levées en son nom & pour son service, dont ils ne jouissoient point. Cela les rendoit insolens & rétifs, en sorte qu'il étoit difficile de les réunir pour le bien de l'Etat, & souvent ils prenoient le parti des ennemis de leur Pays.

Pour balancer en quelque façon la puissance de ces Seigneurs, le Roi de Visiapour achetoit des Noirs, qu'il faisoit élever, & qu'il avançoit selon leur mérite, leur donnant des Emplois honorables & de confiance, de la même maniere que le Roi de Golconde faisoit avec ses Eunuques, qui étoient ses Esclaves. Cette politique tenoit les Grands jusqu'à un certain point en respect; si quelquefois ils excitoient des troubles, & qu'ils tombassent entre les mains du Roi, il leur faisoit couper la tête, & confisquoit leurs terres, qu'il donnoit à ses Favoris, ce qui les attachoit de plns en plus à ses intérêts (*a*).

CHAPITRE III.

Histoire de SEVAJI *& des* Maharattes.

Naissance de Sevaji.

SEVAJI étoit d'une ancienne famille de Rajahs, de la belliqueuse Tribu des *Bounsolts*. Son ayeul nommé *Vanguji Rajah*, & son pere *Shahji Rajah*, furent en grande considération sous le regne de *Nisham Shah*, Roi de Decan, qui donna au dernier le Gouvernement de *Jencah Gur*. Il eut de sa premiere femme deux fils, *Sevaji* (*) & *Sambaji*, & de la seconde un autre fils nommé *Ekouji*. Dans le tems de la chûte de *Nisham Shah*, en 1650, *Shahji Rajah* & ses deux plus jeunes fils entrerent au service du Roi de Visiapour; ce Prince leur donna des Emplois considérables, qu'ils occupoient dans le tems que *Fryer* étoit aux Indes.

Son esprit inquiet.

Quant à *Sevaji*, comme il étoit d'un esprit remuant & inquiet, il chercha à s'élever sur les ruines des autres; il brouilloit les Seigneurs avec leur Souverain, & partageoit le butin pris sur les vaincus. Cela porta son pere à le deshériter (†), & en mourant il déclara *Ekouji*, le plus jeune de ses fils, Ra-

(*a*) *Fryer*, ubi sup. p. 167.

(*) *Thevenot* dit qu'il étoit né à *Bazaïm*, qui appartenoit alors aux Portugais; & comme ce Voyageur lui donne trente-cinq ans lorsqu'il pilla Surate en 1664, il devoit être né en 1629, *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 16.

(†) *Thevenot* rapporte qu'il se rebella dès le tems de son pere; s'étant mis à la tête de plusieurs Bandits & de quantité de Jeunesse débauchée, il tint bon dans les montagnes contre ceux qui l'y vinrent attaquer, & on ne put le mettre à la raison. Le Roi, croyant que son pere étoit d'intelligence avec lui le fit arrêter, & comme il mourut en prison, *Sevaji* conçut une si grande haine contre ce Roi, qu'il mit tout en usage pour s'en venger; il pilla une partie du Visiapour en très-peu de tems.

Rajah de *Benglûr*; cet Etat n'étoit pas alors fort considérable, ayant beaucoup souffert dans les troubles du Decan. *Histoire de* Sevaji &c.

Le Roi de Visiapour, voyant le génie entreprenant de *Sevaji*, pensa à le ruiner de bonne heure; dans ce dessein il fit marcher contre lui une puissante armée sous la conduite d'*Abdol Khan*, Capitaine expérimenté. Aussitôt que *Sevaji* eut appris que ce Général s'étoit mis en campagne, & que le gros de son armée étoit encore assez éloigné, il lui fit faire des messages flatteurs, & donna même à entendre, que si le Khan vouloit ne pas passer outre, il viendroit le trouver à un certain endroit pour lui baiser les pieds. *Abdol Khan*, qui le crut sincere, nonobstant les représentations de ses amis, partit le jour marqué avec son fils & un nombre de gens d'élite pour le rendez-vous, proche duquel *Sevaji* avoit mis une embuscade, tandis qu'il attendoit le Général avec une petite suite. Dès que *Sevaji* l'apperçut, il s'avança vers lui, se jetta à ses pieds, & avec des larmes feintes lui demanda pardon; il ne voulut pas même se relever qu'*Abdol Khan* ne lui eût promis d'intercéder en sa faveur. Ensuite, comme ils marchoient ensemble pour entrer dans un *Choultry*, *Sevaji* se mit à crier, *que peut-être son Seigneur*, c'est le nom qu'il donnoit au Général, *lui ôteroit la vie*: ce qui engagea *Abdol Khan*, pour lui ôter tout soupçon, à remettre son épée & son poignard à son Page, & de dire à *Sevaji* qu'il n'avoit qu'à entrer sans rien craindre. Le perfide Decanois obéit, & après quelques momens d'entretien, prenant son tems il tira un poignard de sa manche, & en perça le cœur du Général. Ayant fait alors un signal, ses gens sortirent de l'embuscade, ce qui donna lieu à un combat, où *Sevaji* fut blessé par le fils d'*Abdol Khan*; cependant ce dernier eut bien de la peine à se sauver déguisé & à rentrer dans le camp; les soldats furent si découragés du malheur qui venoit d'arriver, qu'ils se dispersèrent d'abord. *Il trompe* Abdol Khan, *& le tue.*

Sevaji, enflé de ce succès, résolut de ne s'en retourner qu'après qu'il auroit pillé *Panala*, une des villes les plus fortes & les plus riches; mais ayant trouvé une vigoureuse résistance de la part de la Garnison, quoique pas nombreuse, il envoya sept ou huit-cens de ses gens, qui feignirent d'être des déserteurs, se plaignant de sa cruauté, & qui offrirent leurs services à ceux de la ville. On les reçut, & on leur commit la défense des murailles, pendant que les habitans eux-mêmes gardoient les portes. Mais une nuit les prétendus déserteurs reçurent l'ennemi à la faveur des arbres plantés le long du fossé, & ayant ouvert les portes ils donnerent entrée au reste des troupes de *Sevaji*, qui fit couper les arbres pour empêcher qu'on ne lui fît le même tour (*a*). *Il attaque* Panala.

Cependant le fils d'*Abdol Khan*, renforcé par de nouvelles troupes, joignit *Rustam Jemma*, autre Général, dans le dessein de venger la mort de son pere: mais *Sevaji* gagna *Rustam* à prix d'argent, au pouvoir duquel il n'y a point d'Indien qui puisse résister, de sorte que dans le moment que les deux armées alloient en venir aux mains, ce Général se retira avec sa Cavalerie, laissant son collegue avec peu de forces à la merci de l'ennemi. Cela n'empêcha pas le jeune *Abdol* d'attaquer *Sevaji* comme un lion, en *Et Visiapour.*

(*a*) *Fryer*, l. c. p. 171.

Il ... re de Sevaji & les Maharattes.

en criant, *Me voici lâche Seva:* mais *Sevaji* ne jugea pas à-propos d'aller à lui, disant, *c'est un jeune fou, que quelqu'autre l'expédie.* *Abdol* perça deux ou trois fois à travers les ennemis, & étant enfin fatigué, il fit sonner la retraite, & se rendit promptement à Visiapour, pour se plaindre de la trahison de *Rustam.* Ce Général avec quelques-uns de ses amis alla joindre *Sevaji*, à qui il conseilla de pousser sa pointe, d'attaquer la Capitale même; il suivit cet avis, & se seroit rendu maître de Visiapour, si *Siddi Jor* n'étoit venu à son secours.

Il trompe Siddi Jor.

Sevaji se retira à *Panala*, où le *Siddi* le poursuivit, & l'assiégea étroitement; mais après avoir été long-tems devant la place, *Sevaji* s'échappa une nuit, de son aveu à ce que l'on crut, & avec un ordre supposé il se mit en possession de *Rajapour*, qui appartenoit au *Siddi*, sous prétexte que c'étoit en échange de *Panala.* Au retour de ce Général à Visiapour, le Roi dissimula son ressentiment de ce qu'il avoit laissé échapper ce traître, & le congédia avec des remercimens; mais ayant donné le commandement en chef à *Bullul Khan*, il l'envoya après le *Siddi*, qui soupçonnant son dessein l'attaqua & le mit en fuite. Le Roi se mit alors en campagne avec le Général, qui fit par ruse ce qu'il n'avoit pu faire par force; car la nuit après que les deux armées furent en présence, les Omrahs qui étoient avec le *Siddi* l'ayant abandonné, il fut tué, & sa tête fut apportée au Roi, ce qui termina la querelle.

Il se saisit de plusieurs Places.

Sevaji, délivré ainsi d'un ennemi avec lequel il ne pouvoit jouter, se saisit à loisir de plusieurs places moins importantes, comme *Dandi Rajapour*; le Prince de cette ville, dépouillé de ses terres, & à qui il ne restoit que le fort Château de cette place, qui est environné de la mer, quoiqu'à portée de terre, implora la protection du Grand-Mogol. Ce Monarque lui accorda du secours par mer, ce qui mit le Château en état de se défendre contre les batteries de l'ennemi (*).

Fait la paix.

Dans ces entrefaites le Roi de Visiapour mourut (†) & laissa un enfant pour disputer le Trône (*a*). La Reine, qui demeura Régente, fit tous ses efforts pour ramener *Sevaji* à son devoir, mais n'en pouvant venir à bout, elle accepta la paix qu'il lui fit proposer, après quoi elle eut du repos.

Il attaque les Mogols.

Cependant *Sevaji*, qui ne pouvoit se tenir tranquille, pilla quelques lieux qui appartenoient au Grand-Mogol *Aureng Zeb*, ce qui obligea cet Empereur à envoyer des troupes contre lui, sous la conduite de *Shasta* ou de *Shah Hest Khan* son oncle, Gouverneur d'*Aureng-abad. Shasta Khan* ayant beaucoup plus de troupes que *Sevaji*, le poursuivit vigoureusement; mais le Rajah ayant toujours sa retraite dans les montagnes, & étant extrêmement adroit, le Mogol ne put en venir à bout. A la fin néanmoins ce vieux Capitaine, se persuadant que l'esprit turbulent de *Sevaji* lui feroit

(*a*) *Fryer*, ubi sup. p. 172.

(*) Dans le tems que *Fryer* écrivoit, en 1676, *Sevaji* avoit été quinze ans devant cette place.

(†) Ce doit avoir été vers l'an 1663 ou 1664.

roit faire quelque fausse démarche, prit le parti de temporiser, & demeura long-tems sur les terres du Rajah. Comme la patience de *Shasta Khan* ennuyoit beaucoup *Sevaji*, il eut recours au stratagême. Il ordonna à un de ses Capitaines d'écrire à ce Général, & de lui offrir de passer au service du Grand-Mogol avec cinq-cens hommes qu'il commandoit. Cette intrigue fut conduite avec tant d'adresse qu'à la fin *Shasta Khan*, croyant que cet Officier étoit de bonne foi, lui manda de venir & d'amener ses gens au Camp des Mogols.

Histoire de Sevaji *& des* Maharattes.

Ce prétendu Déserteur, pour s'insinuer dans l'esprit de *Shasta Khan*, mit tout à feu & à sang sur les terres de *Sevaji*, & y fit beaucoup plus de mal que les autres, & par-là gagna tellement la confiance du Général Mogol, qu'il le fit à la fin Capitaine de ses Gardes. Quelque tems après, devant être une nuit de garde à la tente de *Shasta Khan*, il en donna avis à *Sevaji*, qui s'y rendit avec ses gens. *Shasta Khan*, s'étant éveillé au bruit, se jetta à ses armes & fut blessé à la main (*). Il trouva pourtant le moyen de se sauver, mais son fils fut tué; & *Sevaji*, croyant l'avoir tué lui-même, donna le signal de la retraite. Il se retira en bon ordre, emporta le trésor du Général, & emmena sa fille, à qui il rendit tous les honneurs qu'il put, la fit servir avec respect, & la renvoya quand son pere eut payé la rançon que le Rajah avoit demandée. Il écrivit ensuite à *Shasta Khan* pour le prier de se retirer, l'assurant que s'il ne sortoit de ses terres, il y perdroit certainement la vie par quelqu'un de ses stratagêmes.

Shasta Khan *est presque surpris.*

Le Khan jugea qu'il étoit de la prudence de ne pas négliger cet avis; il manda à *Aureng Zeb*, qu'il étoit impossible de forcer *Sevaji* dans les montagnes, & qu'il ne pouvoit l'entreprendre sans faire périr ses troupes; & il reçut ordre de la Cour de se retirer sous prétexte de quelque nouvelle entreprise. Cependant *Sevaji* persistant dans la résolution de se venger du Mogol, forma en 1664 le projet de piller Surate, n'ignorant pas que cette ville étoit pleine de richesses. Comme ses terres étoient principalement dans les montagnes sur la route, qui est entre Bassaïm & Chaoul, il partagea ses troupes en deux Corps, qu'il fit camper proche de ces deux villes, & après avoir donné ordre aux Commandans qu'on n'y fît aucun pillage, & qu'au contraire on payât tout ce que l'on prendroit, il se déguisa secrettement en Fakir, & partit pour Surate. Il observa les chemins les plus commodes pour y aller, & se donna tout le loisir de la reconnoître. Etant de retour à son camp, il prit quatre-mille hommes, avec lesquels il marcha si secrettement qu'il vint camper devant Surate près de la porte de Brampour. Pour amuser le Gouverneur, qui envoya demander ce qu'il vouloit, il lui fit demander des guides, sous prétexte qu'il vouloit passer outre (†); mais le Gouverneur, sans lui faire aucune ré-

Marche de Sevaji.

(*) *Bernier* dit que *Sevaji* entreprit d'enlever le Khan au milieu de la ville d'Aureng-abad, & que cet homme hardi & entreprenant donna plus d'affaires à *Shah Hest Khan* dans le Decan, que le Roi de Visiapour avec toutes ses forces. *Bernier* T. I. p. 251.

(†) *Bernier* dit qu'il donna à entendre par le chemin, que c'étoit un Rajah qui s'en alloit à la Cour.

Histoire de Sevaji & le Maharattes. réponse, se retira dans la Forteresse avec ce qu'il avoit de plus précieux, & envoya de tous côtés pour avoir du secours. La plupart des habitans consternés abandonnerent leurs maisons pour se retirer à la campagne (*a*).

Il pille Surate. 1664. Les gens de *Sevaji* étant entrés dans la ville, la pillerent pendant quatre jours; & brûlerent plusieurs maisons. Il n'y eut que les quartiers des Anglois & des Hollandois qui échapperent au pillage, par la vigoureuse résistance qu'ils firent, & par le moyen du canon qu'ils braquerent chez eux. Il épargna aussi les Chretiens à la priere d'un Capucin; il n'osa pas attaquer le Château, quoiqu'il n'ignorât point qu'on y avoit retiré tout ce que l'on avoit pu de plus précieux. Il craignit que cette attaque ne lui coûtât trop de tems, & que le secours qui pourroit venir ne lui fît perdre son butin. On compta qu'il avoit emporté en or ou en argent & en pierreries plus de trente millions de Livres de France (*).

Est déclaré Rajah. Comme le Rajah *Jessom Seyn* fut soupçonné d'avoir entretenu quelque intelligence avec *Sevaji*, il fut rappellé du Decan, & on envoya *Jesseyn* en sa place, accompagné de Sultan *Mazum*, fils ainé d'*Aureng Zeb*, mais sans pouvoir. Ce Rajah assiégea d'abord & très-vigoureusement la principale Forteresse de *Sevaji*, & comme il en savoit plus que tous les autres en fait de Négociations, il fit si bien qu'il l'engagea à rendre la place par composition, sans attendre la derniere extrémité. Il l'attira même dans le parti du Grand-Mogol contre le Visiapour, ce qui fit qu'*Aureng Zeb* le déclara Rajah, le prit sous sa protection, & donna une pension d'Omrah très-considérable à son fils.

Il vient à la Cour. Quelque tems après (en 1666) *Aureng Zeb*, ayant dessein de faire la guerre à la Perse, écrivit des Lettres fort obligeantes au nouveau Rajah, dans lesquelles il exaltoit sa générosité, sa capacité & sa conduite à un tel point (†) qu'il se rendit à Dehli sous la caution de *Jesseyn*. Mais la femme de *Shah Hest Khan*, oncle d'*Aureng Zeb*, laquelle étoit à la Cour, persuada à ce Monarque de faire arrêter celui qui avoit tué son fils, blessé son mari, & pillé Surate; de sorte qu'un soir *Sevaji* vit ses tentes environnées de trois ou quatre Omrahs, mais il trouva moyen de sortir la nuit déguisé (*b*). C'est ainsi que *Bernier* raconte l'affaire, de même que le Docteur *Fryer*; mais *Thevenot* la rapporte un peu autrement. Suivant le dernier *Sevaji* reçut d'abord toutes sortes de caresses, mais quelques mois après, appercevant du refroidissement dans l'esprit du Roi, il s'en plaignit hautement, & lui dit sans s'étonner, *qu'il croyoit qu'il vouloit le faire mourir, quoiqu'il fût venu auprès de lui sur sa parole Royale, sans aucune contrainte ou nécessité; qu'au reste, s'il périssoit, il y auroit des gens qui vengeroient sa mort;*

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 16. *Bernier*, T. I p. 251.

(*b*) *Bernier*, T. I. p. 254.

(*) *Bernier* & d'autres l'accusent d'avoir commis de grandes cruautés, coupant bras & jambes à tout le monde, pour faire confesser où étoient les trésors. *Bernier*, T. I. p. 252.

(†) *Thevenot*, qui place ceci en 1666, dit que c'étoit un piege, *Aureng Zeb* ayant résolu de se défaire de lui: mais comme *Bernier* étoit à la Cour, il y a toute apparence qu'il a été le mieux instruit.

mort; mais qu'en attendant qu'ils le fiſſent, il vouloit mourir de ſa propre main, & tirant ſon poignard il tâcha de ſe tuer, mais on l'en empêcha, & on le fit garder.

Hiſtoire de Sevaji & des Marattes.

Aureng Zeb l'auroit bien voulu faire mourir, mais il craignit que les Rajahs ne ſe ſoulevaſſent. Ils murmuroient déja du traitement qu'on lui faiſoit, nonobſtant la parole qu'on lui avoit donnée, d'autant plus que la plupart n'étoient à la Cour que ſur la parole du Roi. Cette conſidération obligea *Aureng Zeb* à le bien traiter, & à careſſer ſon fils. Il lui dit qu'il n'avoit jamais penſé à le faire mourir, & il promit de lui donner un beau Gouvernement s'il vouloit l'accompagner à *Kandahar*, qu'il avoit alors deſſein d'aſſiéger. *Sevaji* feignit d'y conſentir, pourvu qu'il commandât ſes propres troupes. Ce que le Roi lui ayant accordé, il demanda un paſſe-port pour les faire venir, & quand il l'eut, il réſolut de s'en ſervir pour ſe retirer de la Cour. Il donna ordre à ceux à qui il le confia, de lui amener des chevaux en de certains endroits qu'il leur marqua, & il ſe fit emporter la nuit avec ſon fils dans des paniers ſur le bord de la riviere. Sitôt qu'ils l'eurent paſſée, ils monterent ſur des chevaux qu'on leur tenoit prêts, & il dit en même tems au Batelier qu'il pouvoit aller avertir le Roi qu'il avoit paſſé le Rajah *Sevaji*. Ils coururent nuit & jour, mais le fils, ne pouvant ſupporter la fatigue de cette rapide courſe, mourut en chemin. Le Rajah laiſſa de l'argent pour brûler honorablement ſon corps, & il ſe rendit enſuite en bonne ſanté ſur ſes terres. *Aureng Zeb* fut extrêmement fâché (*) de cette fuite (*a*), qui fit grand bruit à la Cour, tout le monde accuſant le fils ainé du Rajah *Jeſſeyn* de lui avoir prêté la main (*b*), comme nous l'avons dit ailleurs (*c*). *Sevaji* de ſon côté chercha à ſe venger, & alla piller Surate une ſeconde fois. Enſuite il étendit ſes Etats vers le Midi juſqu'aux murs de Goa, d'où il pouſſa juſqu'aux frontieres du Canora, & du Pays du Rajah de Sunda (*d*).

Il ſe ſauve.

Il pille Bagbnagar.

Après cette expédition il campa à *Pundit* devant Goa, où il laiſſa le gros de ſon armée, & détacha deux Corps de troupes; il donna l'un à ſon fils *Sambaji*, qui traverſa le Viſiapour, & alla juſqu'à *Baghnagar*, Capitale du Royaume de Golconde, qu'il pilla & brûla, après quoi il s'en retourna par le même chemin par lequel il étoit venu, mais ſans commettre aucun déſordre dans le Pays, parceque *Bullul Khan*, alors Protecteur & Général, l'obſervoit de près. Il ne laiſſa pas cependant de piller *Hublay*, *Rabay* & d'autres Places marchandes. *Sevaji* s'avança avec le ſecond détachement vers Surate, qu'il appelloit ſa Tréſorerie; & quoiqu'on lui fermât les portes pour la forme, on ne laiſſa pas de lui payer le tribut ordinaire. Comme les Mogols étoient maîtres de la campagne, il obtint du Rajah de *Ramnagar* la permiſſion de paſſer, dans ſes différentes expéditions, par les montagnes qui s'étendent l'eſpace de trente milles vers Su-

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 16.
(*b*) *Bernier* l. c. p. 255.
(*c*) Voy. T. III. L. XII. Ch. 8. Sect. 2.
(*d*) *Fryer* l. c. p. 174.

(*) *Fryer* & d'autres aſſurent que ce fut de ſon conſentement.

Histoire de Sevaji & des Maharattes.

Surate; s'étant mis par-là au fait des avenues du Pays de ce Rajah, il s'en saisit au retour de son expédition de Surate en 1674 ou 1675, alléguant pour toute raison de sa trahison, *qu'il n'étoit pas à-propos de lui confier la porte de son trésor.* Les habitans de *Ramnagar* sont les Sauvages qu'on appelle *Koulis.*

Sa Réponse à Bullul Khan.

Bullul Khan, qui étoit à la tête des affaires, lui ayant fait demander, comment il avoit osé piller les places du Visiapour? *Va*, dit-il au Messager, *dire à ton Maître, que je m'étonne qu'il ose déposer ou priver de la vie quelque Grand sans me consulter* (*): *Je n'ai autre chose à lui répondre, sinon que c'est moi, & non lui, qui suis membre du Visiapour.* Le Protecteur, prevoyant par cette réponse l'orage qui se formoit contre lui, le prévint, surprit *Serji Khan* & *Timi Naïg*, qui alloient joindre *Sevaji*, & par-là rompit toutes ses mesures (*a*), ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

Ses Etats.

Sevaji étoit en ce tems-là maître de tout le Konkhan, qui s'étend le long des côtes depuis les montagnes de *Balsore*, un peu au Midi de Surate, jusqu'à la riviere de *Gongola*, un peu au Sud de Goa, l'espace de deux-cens-cinquante lieues. Dans les terres il possédoit peu de chose du plat-pays, mais il étoit absolument maître de toutes les montagnes. Ceux du Decan ne chercherent pas à reprendre aucune de ses conquêtes, quoiqu'il tînt leurs Ports bloqués, le seul qui fut ouvert étoit celui de *Porto Novo* (†) au-delà de *Tuttikori* ou *Tuttikorin.* Ceux que les Portugais & les Anglois occupoient, ne leur étoient pas non plus d'une grande utilité pour le Commerce, parcequ'il empêchoit les *Kaffilas* de s'y rendre; par où il se faisoit autant de tort à lui-même qu'aux Européens, puisque les profits du commerce lui auroient été beaucoup plus avantageux, que les pillages & les meurtres. Il s'étoit emparé de plus de soixante fortes montagnes, & s'y étoit maintenu contre les forces des Mogols, qui ne faisant pas grand cas de ces lieux sauvages, aimerent mieux les abandonner que de les défendre. D'autre côté, étant maîtres des plaines, *Sevaji* n'y pouvoit rien faire, que de commettre de tems en tems quelques brigandages, pour se retirer ensuite dans les montagnes; ce qui faisoit qu'*Aureng Zeb* l'appelloit son *Rat de montagne* (*b*).

Il marche vers Surate.

En 1678, ou vers ce tems-là, *Sevaji* marcha encore à Surate (*c*), ce qui effraya si fort les Marchands, qui avoient déja éprouvé ce qu'il savoit faire, que quoique la ville fût entourée de murailles en état de résister à une armée, ils ne voulurent pas en courir les risques, & se sauverent avec leurs familles & leurs biens. Depuis que ce Rajah avoit si cruellement pillé Surate, il regardoit cette ville comme étant sous contribution, & il ve-

(*a*) *Fryer*, p. 162. (*b*) *Ibid.* p. 170. (*c*) Voy. L. XII. Ch. VIII. Sect. 3.

(*) C'est une allusion à la conduite de *Bullul Khan*, qui s'étoit emparé du Protectorat, après avoir tué *Kowis Khan.*

(†) Cette Place que les Malabares nomment *Tirenki Potey* (1), est sur la côte de Coromandel, dans le Royaume de Gingi, entre Tranquebar & Ponticheri; c'est une Factorie des Hollandois.

(1) *Voy.* Propagat. of the Gospel in the East by Danish Missionaries, P. II. *Lett.* 6. p. 41.

venoit recevoir le tribut ordinaire; & de ſon côté le Gouverneur taxoit les Banians pour le ſatisfaire, même depuis que les murailles furent conſtruites. Sur les repréſentations qu'on fit à cet égard à *Aureng Zeb*, il envoya, au mois de Mai 1679, *Morad Bek* ſon Ecuyer pour y commander; ce Gouverneur ſe mit en campagne dans le même mois pour arrêter les courſes des troupes de *Sevaji*, qui ravageoient les lieux voiſins. Et quoique Sultan *Mahmûd*, fils ainé d'*Aureng Zeb*, ſe fût avancé juſqu'à Brampour avec une formidable armée, *Sevaji* ne laiſſa pas de piller le Pays; parcequ'il ſavoit que le Sultan ne pouvoit diminuer ſes forces en hazardant une bataille, juſqu'à ce qu'il vît quel ſuccès ſon pere auroit contre les Raſpûtes, afin de pouvoir mieux prendre ſes meſures pour l'exécution du deſſein qu'il méditoit de s'aſſurer le Trône. Mais quelque tems après le Monarque Mogol ſe vit délivré de cet ennemi fatigant, qui mourut le premier de Juin 1680 (*a*).

Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.

Sa Mort.

Sevaji étoit petit & baſané, avec des yeux vifs qui marquoient beaucoup d'eſprit. Il ne mangeoit ordinairement qu'une fois par jour, & ſe portoit bien. S'il n'avoit que trente-cinq-ans quand il pilla Surate en 1664 (*b*), il n'en avoit que cinquante & un quand il mourut.

Son Portrait & ſon Caractere.

Après ſa mort les deux principaux Miniſtres ne furent pas d'accord pour le choix de ſon ſucceſſeur; l'un vouloit ſon fils cadet, & l'autre ſe déclara pour *Sambaji*, qui étoit l'ainé; ce dernier l'emporta à la fin, & fut déclaré *Mau Rajah* (*), ou légitime Héritier des conquêtes de ſon pere (*c*).

Nous ſavons peu de choſe des Succeſſeurs de *Sevaji*, dont quelques Auteurs parlent comme étant encore vivant pluſieurs années après ſa mort (†), tandis que d'autres donnent ce nom à tous ſes deſcendans. On peut cependant recueillir de plus d'un Voyageur, que bien loin de perdre du terrein, ils ont étendu leur domination de tous côtés.

On rapporte qu'en 1683 *Sevaji Rajah*, par où il faut entendre *Sambaji* ſon ſucceſſeur immédiat, prit pied dans l'iſle de Goa, & qu'ayant élevé quelques batteries contre la ville, il l'auroit fort maltraitée, ſi dans une ſortie qu'on fit une Héroïne Portugaiſe n'avoit forcé une redoute des ennemis, qu'elle tailla tous en pieces; ce qui jetta une ſi grande terreur parmi les ſoldats du Rajah, qu'ils abandonnerent leurs poſtes & prirent la fuite. Cette Dame, qui s'appelloit *Donna Marie* (‡), eut toujours depuis ce bel exploit la paye de Capitaine; & ce n'étoit pas ſon coup d'eſſai. Un Gentilhomme, qui lui avoit promis de l'épouſer l'ayant quittée, & étant paſſé aux Indes en qualité de Capitaine, pour ſe dérober à ſon reſſentiment, elle l'y ſuivit déguiſée en homme, & l'ayant trouvé elle le défia à l'épée & au piſtolet. Mais il prit prudemment le parti d'accommoder l'affaire en l'épouſant, plutôt que de s'expoſer aux riſques d'un com-

Héroïne Portugaiſe.

(*a*) *Fryer*, p. 412.
(*b*) *Thevenot* T. V. L. I. Ch. 16.
(*c*) *Fryer*, p. 416.

(*) Ou plutôt *Maha Rajah*, ce qui veut dire *Grand Prince* dans la Langue des Brammans.
(†) *Gemelli* parle des ſujets de *Sevaji*, & dit qu'il paſſa par ſes terres en 1695.
(‡) Elle vivoit encore en 1705.

Histoire de Sevaji *& des* Maharattes.

combat, qui, quelle qu'en eût été l'issue, ne pouvoit qu'avoir des suites fâcheuses pour lui (*a*).

Les Successeurs de Sevaji *deviennent puissans.*

Les Successeurs de *Sevaji* continuerent à attaquer leurs voisins tour à tour, & il ne paroît point qu'ils ayent fait aucune perte par la conquête du Visiapour, qu'*Aureng Zeb* fit en 1685; car quoiqu'on dise que ce Monarque subjugua ce Royaume, auquel il mit effectivement fin, il n'y eut guere plus de la moitie du Pays qui tomba sous sa puissance; car le Successeur de *Sevaji* étoit en ce tems-là maître de la partie occidentale depuis les montagnes de Balagate jusqu'à la mer (*), tandis que les autres Rajahs conserverent les lieux dont ils s'étoient auparavant emparés. Et quoique peu à peu l'Empereur Mogol obligeât non seulement ces Rajahs à se soumettre (†), mais qu'il poussât ses conquêtes vers le Midi & vers le Levant, les Successeurs de *Sevaji* se soutinrent toujours contre les Généraux Mogols, en dépit desquels ils firent de fréquentes expéditions, tant dans le Carnate, & jusqu'à la côte de Coromandel, que dans l'Empire du Mogol même, où ils firent payer tribut à plusieurs Provinces.

Nous ne devons pas oublier ce que rapporte un Voyageur, qu'aux funérailles des Princes de la Race de *Sevaji* on brûle avec leur corps tous les Officiers de leur Maison, qui sont en grand nombre, & que la même coutume se pratique en divers autres petits Royaumes des Indes (*b*).

Les Maharattes *ou* Ganims.

Les sujets de ces Princes s'appellent *Maharattes* (‖) ou *Ganims*, qui se sont rendus très-puissans dans ces derniers tems par leurs incursions. Ils se sont aussi emparés de l'Isle de *Salset*, du Château & de la Ville de *Bazaim*, & d'autres Places qu'ils ont enlevées aux Portugais, ayant sur pied plus de deux-cens-mille chevaux (‡) dans les Provinces Septentrionales, Méridionales, & dans celles qui sont dans les terres. Le Prince qui les gouvernoit il y a un peu plus de vingt-ans s'appelloit *Sahou Rajah*, & tenoit sa Cour à *Lettara* dans le Decan (*c*).

Il est particulierement fait mention de trois de leurs expéditions vers le Sud-Est dans la Presqu'isle de l'Inde, dans les années 1695, 1705 (§) & 1740: il n'y a que la derniere dont nous puissions rendre quelque compte au Lecteur.

Leurs Expéditions.

Nous avons observé dans l'Histoire de la derniere Révolution dans l'Empire Mogol, que *Nezam al Muluk*, nommé aussi *Asofja* ou *Azefia*, fut pendant long-tems Gouverneur du Decan, où il restoit sans aller à la Cour, sous prétexte de tenir les *Maharattes* ou *Ganims* en respect: & la vérité est,

(*a*) *Hamilton's* Trav. vol. I. p. 254.
(*b*) *Dellon*, p. 69.
(*c*) *Fraser* Hist. of Nadir Shah. p. 33.

(*) Cette partie s'appelloit autrefois *Konkhan*, *Kunkan* ou *Kunkam*; ensuite ils s'étendirent vers le Sud jusqu'à la côte de Malabar, dont ils fournirent une partie, & vers le Nord jusqu'à une petite distance de Surate.

(†) Comme le Rajah de *Sunda*, qui est à présent tributaire. Voy. *Hamilton* Voy. Ch. 22. p. 261.

(‖) Quelques-uns les appellent par corruption *Marastes* & *Morats*.

(‡) Le P. *Saignes* dit *cent-quarante-mille*. Voy. *Lett. Edif. & Cur.* Rec. XXVI. p. 260.

(§) Voy. *Lett. Edif.* Rec. XXVI. p. 357. & suiv.

eſt, qu'ils ne firent jamais de ravages dans l'Empire, que lorſque pour ſes vues particulieres il les y excitoit. Mais s'étant enfin laiſſé engager à retourner à la Cour, les *Maharattes* (*) profiterent des troubles qui ſuivirent, & deſcendirent comme un torrent de leurs montagnes, dans le deſſein de ſubjuguer toute la Preſqu'iſle Occidentale de l'Inde, & d'anéantir le Gouvernement Mahométan. En l'année 1740 ils allerent juſques ſur les bords du Gange, enſuite ſe tournant à l'Oueſt ils s'emparerent de tout le Pays des Portugais, & aſſiégerent la ville de Goa, qu'ils auroient priſe ſans les Forts qui la défendent.

Histoire de Sevaji & des Maharattes.

Après cette expédition, leur Prince *Sitoji*, à la tête de cinquante-mille chevaux, ſe mit en marche vers les parties méridionales, & traverſa les montagnes des *Paleakarens* (†), ſans trouver aucune réſiſtance de la part de ces Princes Gentils; on croit même qu'ils étoient d'intelligence pour ſecouer le joug des Mahométans. Quoi qu'il en ſoit, auſſitôt que les Gouverneurs Mogols eurent avis de cette irruption, ils allerent à la rencontre de l'ennemi avec une armée preſqu'égale. Les *Maharattes* furent repouſſés & obligés de ſe tenir ſur leurs hauteurs. Cependant un Corps de *Maharattes* deſcendit par un autre défilé, qui n'étoit pas gardé, & vint prendre les Mogols par derriere. Les Mogols prirent ce détachement pour un renfort qui leur étoit envoyé d'*Arcate* (‡), & le laiſſerent approcher tranquillement; ils s'apperçurent enfin de leur erreur, mais il étoit trop tard. Ils crierent aux armes, la confuſion ſe mit dans leur armée, qui reſſerrée entre les montagnes ne pouvoit point ſe replier. Les Maharattes les attaquant alors des deux côtés oppoſés, les taillerent en pieces; peu s'échaperent ou furent faits priſonniers (*a*).

Ils attaquent le Carnate.

Défont les Mogols.

Le *Nabab*, Général de l'armée Mogole, ſon fils ainé, & quelques autres Seigneurs, furent tués en combattant généreuſement. Auſſitôt que cette triſte nouvelle eut été apportée à *Arcate*, le ſecond fils du Nabab, ſa mere, ſa femme, ſes enfans, & un grand nombre d'autres perſonnes d'une qualité diſtinguée, ſe ſauverent avec leurs biens à Ponticheri, qui n'eſt qu'à trois journées d'*Arcate*; ils y arriverent heureuſement avec une eſcorte de ſept-mille chevaux.

Peu de tems après les *Maharattes* arriverent à *Arcate*. Cette ville, quoique fort grande, n'eſt défendue que par une méchante Citadelle de terre; la Garniſon qui y étoit ne penſa point à ſe défendre, dans la crainte d'être paſſée au fil de l'épée; ainſi les ennemis pillerent tranquillement & ſans aucun obſtacle. Delà ils allerent ſe préſenter devant *Velour*, autre ville conſidérable, mais dont la Citadelle eſt très-forte; elle eſt bâtie de pier-

Ils pillent Arcate. Polour & Kanjivoran.

(*a*) *Saignes*, Lett. Edif. *Rec.* XXVI. p. 260 & ſuiv.

(*) Le P. *Saignes* & d'autres les appellent *Marattes*.

(†) Les Royaumes de l'Inde Méridionale ſont partagés en pluſieurs *Paleakarens*, qui, bien que dépendans du Prince, ſont maîtres abſolus de leur petit Etat.

(‡) Dans la Carte de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, que les Miſſionnaires ont inſérée dans le XXIII. Recueil, cette ville eſt appellée *Arcate*, & placée ſur la riviere de *Palamalcron*, qui ſe jette dans le Golphe de Bengale à *Sadraſpatan*, environ à deux journées à l'Eſt vers le Sud. Dans la Lettre du P. *Saignes* on lit *Arcar*.

Histoire de Sevaji & des Maharattes.

pierres de taille avec une double enceinte; ses bastions sont disposés régulierement, & elle est entourée d'un large fossé plein d'eau & de crocodiles, de sorte que sans canon elle est imprenable. Comme les Maharattes avoient laissé leur artillerie au-delà des montagnes, ils ne s'y arrêterent point, mais ils marcherent du côté de *Polour*, petite ville qui est le séjour d'un Nabab. Ils la prirent & la pillerent. Ils en firent autant à *Jingama*, à *Tirounamalcy*, à *Canjibouran* (*), & dans tous les bourgs & villages où ils s'étendoient. Ils ne mirent le feu qu'en peu d'endroits, & ils ne tuerent d'habitans que ceux qui leur résistoient. Quelquefois ils n'avoient pas la patience d'attendre que les femmes tirassent leurs anneaux d'or, ils les leur arrachoient en leur déchirant le nez & les oreilles, où elles ont coutume de les porter. Il y eut des Chefs de village frappés si cruellement du *Chabouk* ou Fouet Indien, qu'ils expirerent sous les coups. Le dessein des ennemis étoit de les forcer par-là à découvrir où étoient cachés les grains, & les autres effets de prix.

Les Pagodes & les Eglises.

A *Tirounamalcy*, les peuples de tous les environs avoient transporté leurs richesses dans la Pagode de *Routren*, d'où ils croyoient que les Maharattes par respect n'oseroient approcher. Ils se tromperent, les Maharattes enleverent non seulement tout ce qui s'y trouva d'effets, mais encore les Danseuses & les Filles de la Pagode qui leur plurent. Ils ne respecterent pas plus les Eglises des Chretiens qu'ils rencontrerent, les Missionnaires se sauvant à Pondicheri, où quatorze arriverent heureusement. Quatre Jésuites Portugais tomberent entre les mains des ennemis, & le P. *Madeira*, après avoir été cruellement battu, fut pendant plusieurs jours lié à un poteau, tête nue, & tout le corps presque nud, exposé aux ardeurs du Soleil, & on ne lui donnoit qu'autant de riz qu'il en falloit précisément pour ne pas le laisser mourir de faim. Ils lui firent ce traitement à l'instigation d'un Bramman, qui leur persuada que ce Pere avoit caché de grands trésors; n'en ayant pas trouvé, le Bramman conseilla aux Maharattes de lui déclarer qu'ils le feroient mourir dans les plus cruels supplices, s'il n'obligeoit pas ses disciples à le racheter, en donnant une grosse somme d'argent qu'ils demandoient. Mais bien loin delà, le Pere fit défendre à ses disciples de donner la moindre chose pour le délivrer, disant qu'il aimoit mieux mourir, que de les voir réduits à son occasion à une extrême indigence. Enfin, tout étoit prêt pour l'exécuter; les Maharattes firent rougir au feu leur chaise & leur casque de fer, & ils se disposoient à faire asseoir le Missionnaire sur cette chaise, & à lui mettre le casque sur la tête, lorsqu'un de leurs Chefs eût pitié de lui, parcequ'il étoit étranger, & demanda qu'on le mît en liberté (*a*).

Ils ravagent le Pays de Messur & de Maduré.

Le Roi de *Maissour* ou *Messur* envoya une puissante armée pour garder ses frontieres; mais les Maharattes l'ayant défaite, pénétrerent dans ses Etats,

(*a*) *Saignes*, l. c. p. 264-271.

(*) Ou *Kanjivoran*, selon d'autres. C'est une grande ville du Carnate, un peu au Nord de la riviere *Palemaleron*; mais elle ne se trouve point dans la Carte de la Presqu'isle donnée par les Jésuites.

Etats, où ils exercerent toutes fortes de brigandages. Ceux qui étoient dans le voifinage des bois & des montagnes s'y réfugierent, mais ils n'y gagnerent pas beaucoup. Les *Palcakarens* leur firent payer chérement l'afyle qu'ils leur donnoient, fous prétexte qu'il leur falloit foudoyer de nouvelles troupes pour les garder & les défendre. Le plus grand mal que firent les Maharattes, & ce qu'on regretta le plus, ce fut l'enlévement des enfans de l'un & de l'autre fexe, qu'ils firent paffer dans leurs Pays. La faifon des pluies qui furvint, ne mit pas fin à leurs courfes, ils les poufferent jufqu'à *Porto Novo*, Habitation Hollandoife fur la côte de Coromandel, qu'ils ravagerent. Ils avoient un femblable deffein fur *Pondicheri*, & il s'en approcherent à la diftance de trois lieues, & firent même des excurfions dans quelques villages de fa dépendance. Mais les François ayant détaché quelques troupes pour leur donner la chaffe, & les ennemis étant inftruits de la force de la place, ils tournerent leurs pas vers le Royaume de *Maduré*, faifant toujours fur la route leurs ravages accoutumés.

Hiftoire de Sevaji & des Maharattes.

La conquête de ce Royaume ne leur coûta pas beaucoup. Ils brûlerent deux Eglifes & pillerent les autres, chemin faifant. Les Miffionnaires, qui étoient à portée de *Tirouchirapaly*, affez bonne Place & Capitale d'un Royaume du même nom, s'y réfugierent fous la protection de *Skander Saheb*, qui l'avoit conquife depuis peu, & en avoit été fait Nabab par le Grand-Mogol, *Mohammed Shah*. Ce Seigneur Mogol, ne pouvant tenir la campagne avec onze-mille hommes, fe retira dans la Citadelle, où il fe défendit avec beaucoup de valeur pendant deux mois. *Bara Saheb*, fon frere, étant venu à fon fecours avec un Corps de quatre-mille hommes de Cavalerie, tua dans un premier combat deux-mille Maharattes. La place étoit néanmoins toujours affiégée, & on fommoit *Skander Saheb* de fe rendre, fans quoi on le menaçoit de mettre tout à feu & à fang: trois-mille échelles étoient déja préparées pour monter à l'efcalade; le Nabab réfolut de tout rifquer & de faire une fortie avec toute fa Garnifon; le fuccès ne répondit pas à fes efpérances; fon frere fut tué, fes troupes furent taillées en piéces, & lui-même demeura prifonnier. De toutes leurs conquêtes les Maharattes ne conferverent que cette place, où ils laifferent quinze-mille hommes pour commander le Pays, jufqu'à ce que leur Roi en eût difpofé (*a*).

Ils prennent Tirouchirapaly.

Les Maharattes prétendoient bien ne fe pas borner à la prife de *Tirouchirapali*; leur vue étoit d'aller détrôner le Roi de *Tanjour*, de mettre un autre Prince en fa place, de revenir enfuite le long de la côte, & de faire contribuer ou de prendre par force *Pondicheri*, *Careykal*, *Sadraftpatan*, *Madras* ou le *Fort St. George*, & toutes les villes des Européens. *Pondicheri* étoit fur-tout l'objet de leur colere, pour leur avoir fait perdre une riche proye, en donnant un azyle à *Doft al Khan*, fils du feu Nabab, & en recevant toutes les richeffes d'*Arcate*. Ce Seigneur informa *Azefia* ou *Nezam-al Muluk* de l'accueil obligeant que lui avoit fait, & à fa famille, Mr. *Du-*

Leurs deffeins.

(*a*) *Snignes*, p. 271-275.

Histoire de Sevaji & des Maharattes.

mas Gouverneur de la ville, ce qui engagea le Visir à écrire une Lettre de remerciment à Mr. *Dumas*, en lui envoyant un habit, un turban & une écharpe.

Ils abandonnent Arcate.

Comme les Maharattes ne font point la guerre pour conserver les Villes & les Pays qu'ils soumettent, mais uniquement pour les piller, ils abandonnerent *Arcate* six jours après qu'ils s'en furent rendus maîtres. *Dost ali Khan* ramassa alors une partie de ses troupes, & en fit un Corps de vingt-mille hommes, avec lequel il quitta Pondicheri & se rendit à Arcate, où il traita avec les Maharattes, moyennant une somme considérable qu'il leur donna.

Jamais les *Maharattes* n'avoient pénétré si avant dans cette partie de la Presqu'isle, depuis qu'*Aureng Zeb* les en avoit chassés. Les Gouverneurs Mogols, ou par adresse ou par leur bravoure, les avoient toujours empêché de traverser les montagnes qui séparent le Carnate de leur Pays. Mais la division s'étant mise entre les Gouverneurs d'Arcate, de Velour, de Pelour & de Tirouchirapali, quoiqu'ils fussent parens, la jalousie les empêcha de se donner du secours les uns aux autres, ce qui fut cause qu'ils furent battus tour à tour. L'Empire en souffrit beaucoup, non seulement par la perte des tributs ordinaires, mais aussi parce que les terres furent tellement ravagées, qu'il ne resta rien, & que les habitans n'avoient pas seulement de quoi les ensemencer. On assuroit alors que le Visir avoit donné ordre à son fils d'aller fondre sur les Maharattes avec une armée de quatre-vingt-mille chevaux, pour obliger ces voleurs à reprendre le chemin de leurs montagnes (*a*). Voilà tout ce que les Mémoires que nous suivons rapportent touchant cette remarquable expédition (*).

*Origine & succès d'*Angria.

On confond quelquefois les *Maharattes* ou *Ganims* avec ceux qu'on appelle *Siddis* dans le Pays de Surate, & d'autrefois on les en distingue. Les *Siddis* sont ainsi appellés du nom de leur Prince, qu'on appelle le *Grand-Siddi*, au moins les Anglois lui donnent-ils ce nom. Mais quelque heureux qu'il eût été auparavant, il a souffert dans ces derniers tems de la part du fameux Pirate Indien *Konna Ji Angria*. Ce Pirate s'empara d'abord vers l'an 1710 de *Kanneri*, petite Isle proche de Bombay, & de-là il fit beaucoup de mal aux Anglois. Sa puissance augmenta si fort en peu de tems par le concours des naturels du Pays qui venoient le joindre en foule, qu'il attaqua & défit les troupes du *Grand Siddi*, qui pour prévenir de plus fâcheuses suites, fut obligé enfin de lui donner sa fille en mariage & de faire alliance avec lui, ce qui lui a été fort avantageux dans ses guerres contre le Grand-Mogol (*b*). Les Maharattes ont une langue particuliere, car *Fryer* parle par occasion de la Langue *Moratte* (*c*).

CHA-

(*a*) *Saignes*, ubi sup. p. 275 & suiv.
(*b*) *Downing's* Hist. of the Indian Wars, p. 1. & suiv. & p. 232.
(*c*) Trav. p. 78.

(*) Ils eurent part aux guerres qui suivirent, d'abord entre les Gouverneurs, & puis entre les Anglois & les François. [On peut voir un morceau curieux sur les dernieres Guerres de l'Inde depuis 1741 jusqu'en 1756, dans l'*Hist. Gén. des Voyages*, Tom. XIV. p. 51-124. Edit. de la Haye in 4to. REM. DU TRAD.]

CHAPITRE IV.

Le Royaume de Golconde.

SECTION I.

Description du Pays.

LE Royaume de *Golconde* confine du côté du Levant à la Mer de Bengale, du Nord aux Montagnes du Pays d'Orixa ou Orisha, du Midi à plusieurs Pays du Bisnagar ou de Narsingue, qui avoient appartenu au Roi de Visiapour, & d'Occident à la Province de Balagate. SECTION I. *Description du Pays de* Golconde.

L'Hyver y commence au mois de Juin par des pluies & des tonnerres. Les tonnerres ne durerent que quatre jours dans le tems que *Thevenot* étoit dans le Pays, mais la pluie continua à tomber avec impétuosité & avec de grandes bourasques de vent jusqu'à la mi-Juillet, quoique de tems en tems il y eût quelque beau jour. Le reste de ce mois fut assez beau; en Août, en Septembre & en Octobre il tomba de grandes pluies, mais sans tonnerre. Les Rivieres se déborderent tellement qu'on ne pouvoit passer sur les ponts. Celle de *Bagnagar* renversa près de deux-mille maisons, dans lesquelles il périt quantité de personnes. L'air étoit un peu froid durant la nuit & le matin, pendant le jour il y avoit quelque chaleur, mais elle étoit aussi modérée qu'elle est en France au mois de Mai, & l'air demeura ainsi tempéré jusqu'au mois de Février suivant, que les chaleurs commencerent. Ces pluies fertilisent extrêmement les terres, qui rapportent de tout en abondance, & principalement des fruits. Il y a beaucoup de vignes, & les raisins en sont mûrs la plupart dès le mois de Janvier, on en fait du vin blanc. Le riz & beaucoup d'autres grains se moissonnent deux fois l'an dans ce Royaume. *Le Royaume de* Golconde. *Saisons.* *Productions.*

Golconde a sur la Côte de Coromandel plusieurs bons Ports, très-fréquentés; entre autres *Masulipatan*, *Paliacate* & *Madraspatan*. Le premier est à l'Est-Sud-Est de Bagnagar, sur une excellente plage. Les Anglois & les Hollandois y ont des Comptoirs; *Thevenot* y vit acheter un mouton pour douze sols, des perdrix pour deux liards, & une volaille pour moins de deux sols. Il en est de même presque par toute la Côte de Coromandel, qui s'étend depuis *Masulipatan* jusqu'au Cap de *Negapatan*. Il y a à *Paliacate* le Fort de *Gueldres*, qui est aux Hollandois; & à *Madraspatan*, qu'on appelle ordinairement *Madras*, est le Fort *St. George*, le principal Etablissement des Anglois aux Indes Orientales. Un peu au Midi on trouve *Meliapour* ou *Saint Thomé*, que les naturels reprirent sur les Portugais en 1662. Le Royaume de Golconde s'étend le long de la Côte depuis *Siakola* ou *Sikokel* jusqu'à un peu plus de deux lieues au-delà de *Saint-Thomé* (a); quoique *Ses Ports.*

(a) *Thevenot*, Voy. T. V. L. II. Ch. 8 & 9.

SECTION I. *Description du Pays de Golconde.*

que le *Carnate* s'étende trente ou quarante lieues plus bas au Midi de *Sadraspatan*, où les Autrichiens ont un Comptoir.

Bagnagar, Capitale.

La Ville capitale de ce Royaume s'appelle *Bagnagar*, & les Perſans la nomment *Hayder-abad*. Elle eſt à quatorze ou quinze journées de Viſiapour, ſituée dans une fort longue plaine, bornée par de petites montagnes. Elle eſt arroſée du côté de l'Occident par la riviere de *Nerva*, qui eſt peu de choſe, mais dans le tems des pluies elle eſt auſſi large que la Seine à Paris. Il y a un pont de trois arches, qui joint la ville à un fauxbourg fort long. La ville fait une eſpece de croix, beaucoup plus longue que large; car elle a cinq-mille-ſix-cens-cinquante pas de longueur, non en droite ligne, mais en faiſant un coude. Il y a encore de l'autre côté un grand fauxbourg. Les maiſons ſont de terre, couvertes de chaume, & elles ſont ſi baſſes & ſi mal faites, qu'elles ne peuvent paſſer que pour des hutes, à l'exception de celles des Gens de qualité, mais elles ont de beaux jardins.

Le Palais du Roi.

Il y a pluſieurs Meidans ou Places publiques dans cette ville, mais la plus belle eſt celle qui eſt devant le Palais du Roi, qui eſt au Nord, & il y a un Portique vis-à-vis, ſur lequel les Muſiciens viennent pluſieurs fois le jour faire entendre leurs inſtrumens, lorſque le Roi eſt en ville. Le Palais, qui a trois-cens-quatre-vingt pas de longueur, occupe une des faces de la place, & a été continué juſqu'à un Edifice qu'on appelle *les quatre Tours*; ſes murailles, qui ſont bâties de groſſes pierres, ont d'eſpace en eſpace des demi-tours, & il y a pluſieurs fenêtres ſur la place, avec une galerie ouverte, pour voir les combats d'éléphans & les autres ſpectacles. On n'entre point dans ce Palais ſans une permiſſion expreſſe du Roi.

Les quatre Tours.

Ce qu'on appelle *les quatre Tours* eſt un Bâtiment quarré, dont chaque face a dix toiſes de large, & environ ſept de haut: il eſt percé aux quatre faces par quatre arcades, hautes de quatre ou cinq toiſes, & larges de quatre, & chacune de ces arcades fait face à une rue qui eſt de la largeur de l'arcade. On voit deux galeries l'une au-deſſus de l'autre, & ſur le tout une terraſſe qui ſert de toit, & qui eſt bordée d'un balcon de pierre, & à chaque coin de ce Bâtiment une tour décagone, d'environ dix toiſes de haut, & chaque tour a quatre galeries: tout le Bâtiment a pluſieurs ornemens de roſes & de feſtons aſſez bien taillés. Le deſſous eſt voûté & paroît un dôme, qui a tout autour en dedans une baluſtrade de pierre percée, & il y a dans la muraille pluſieurs portes par où l'on y entre. Il y a ſous ce dôme une grande table poſée ſur un Divan élevé de terre de ſept à huit pieds, & où l'on monte par des degrés. Toutes les galeries de ce Bâtiment ſervent à faire monter les eaux, afin qu'en ſuite étant conduites au Palais du Roi, elles puiſſent aller aux plus hauts appartemens. Il n'y a rien dans la ville qui paroiſſe ſi beau que l'extérieur de ce Bâtiment, & cependant il eſt entouré de méchantes boutiques faites de boue, & couvertes de chaume, où l'on vend des fruits, & qui en gâtent la vue (*a*).

Jardins.

Il y a pluſieurs beaux Jardins dans la ville. Leur beauté conſiſte à avoir de longues allées bien propres, & de beau arbres fruitiers; mais on n'y voit

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 4.

voit ni parterres, ni fontaines jailliſſantes, & chacun ſe contente de plu- ſieurs baſſins pleins d'eau. Les jardins qui ſont au dehors de la ville ſont les plus beaux, & il y en a entre autres un qui paſſe pour le plus agréable du Royaume.

Section I. *Deſcription du Pays de* Golconde.

Il y a à Bagnagar beaucoup de riches Marchands, Banquiers & Jouailliers, & quantité de gens de métier qui ſont fort adroits. Il y a auſſi beaucoup de Francs, mais la plupart ſont des Portugais, qui s'y ſont réfugiés. Les Anglois & les Hollandois s'y ſont auſſi établis, & les derniers y gagnent beaucoup. Les femmes publiques ſont permiſes dans le Royaume. Les gens du commun donnent beaucoup de liberté à leurs femmes, ils leur permettent de ſe promener par la ville, ou chez leurs voiſins, & de boire du *Tary*, dont les Indiens de Golconde ſont fort friands. On punit le vol, en coupant les deux mains au voleur.

Commerce.

Le Château où le Roi tient ordinairement ſa Cour, eſt à deux lieues à l'Oueſt de Bagnagar, on l'appelle *Golconde*, & le Royaume en porte le nom. Il y a une montagne qui s'éleve en pain de ſucre au milieu de la place, qui a tout autour ſur ſon penchant le Palais Royal. Cette Fortereſſe eſt ſi grande, qu'on peut l'appeller une ville, ſes murailles ſont bâties de pierres qui ont trois pieds de diametre, & elles ſont entourées de foſſés profonds, partagés en Tanquiés, qui ont de belles & bonnes eaux. Mais au reſte il n'y a nulles fortifications, que cinq Tours rondes, qui ſont garnies auſſi-bien que les murailles de beaucoup de canon pour leur défenſe. Le Palais eſt grand & bien ſitué pour le bon air & la belle vue, puiſque l'on découvre même Bagnagar. On paſſe par douze portes avant que d'être à l'appartement du Roi. Tous les Omrahs & autres grands Seigneurs ont des maiſons dans le Château, qui a pluſieurs bons Bazars, où l'on trouve tout ce dont on a beſoin, mais il n'y a, outre le Palais du Roi, que les logemens de quelques Officiers qui ſoient bien bâtis. Avant la conquête, le Roi faiſoit loger les Jouailliers, & les autres bons ouvriers dans le Palais, où les premiers s'occupoient à tailler les diamans & les autres pierres précieuſes, dont le Roi avoit une grande quantité. Il avoit auſſi bonne proviſion d'excellens Bézoars, entretenant des chevres qui les portent, ils ſe vendoient ordinairement quarante écus la livre. La ſépulture du Roi qui a bâti Golconde, & celles des cinq Princes qui ont regné après lui, ſont environ à deux portées de mouſquet du Château; chacune eſt dans un grand jardin, & ces tombeaux ſont accompagnés de ceux des parens de ces Monarques (*a*).

Château de Golconde.

Le Roi de Golconde avoit de grands revenus, qu'il tiroit des terres dont il étoit le propriétaire, des droits ſur les marchandiſes & ſur les denrées, & ſur-tout des Mines de diamans, car on peut dire que Golconde eſt le Pays des diamans. Ceux à qui il permettoit de travailler à celles qui ſont vers Maſulipatan, lui donnoient une Pagode par heure pendant le tems qu'ils y fouilloient, ſoit qu'ils trouvaſſent des diamans, ou qu'ils n'en trouvaſſent point. Les principales Mines ſont dans le Carnate en

Revenus du Roi.

(*a*) *Thevenot*, l. c. Ch. 5, 6.

SECTION I. *Description du Pays de Golconde.*

en divers endroits vers le Visiapour, & le Roi y faisoit travailler continuellement six-mille hommes, qui en tiroient tous les jours près de trois livres, & personne n'y creusoit que pour le Roi.

Riche Joyaux de ce Prince.

Ce Prince portoit sur la tête un joyau de près d'un pied de long, qu'on disoit être d'un prix inestimable. C'étoit une rose de gros diamans, qui avoit trois ou quatre pouces de diametre; il y avoit au haut de cette rose une petite couronne, d'où il sortoit une branche en façon de palme, mais qui étoit ronde, & cette palme qui étoit courbée par le haut, avoit un bon pouce de diametre, & étoit longue environ de demi pied; elle étoit composée de plusieurs verges, qui en faisoient comme les feuilles, & dont chacune avoit au bout une belle perle en poire. Au pied de ce bouquet il y avoit deux bandes d'or en forme de bracelets en table, où étoient enchassés de gros diamans, entourés de rubis, qui avec les grosses perles qui pendoient de tous côtés faisoient un effet admirable: ces bandes avoient des crochets de diamans, pour attacher ce joyau à la tête. Ce Roi avoit plusieurs autres pieces considérables & de grand prix dans son trésor, & il surpassoit tous les Rois des Indes en pierreries.

Les Omrahs.

Les Omrahs, ou grands Seigneurs de Golconde, étoient la plupart, comme ceux de la Cour du Mogol, Persans ou fils de Persans; ils etoient tous riches; non seulement ils tiroient tous les ans de gros appointemens du Roi pour leurs Charges, mais ils profitoient extrémement sur les gens de guerre, parcequ'ils payoient à peine la moitié du nombre qu'ils etoient obligés d'entretenir. D'ailleurs le Roi leur donnoit des Terres & des Villages, dont ils avoient l'usufruit, & où ils faisoient faire des exactions extraordinaires par les Brammans, qui étoient leurs Fermiers. Tous ces Omrahs avoient fort beau train lorsqu'ils alloient par la ville, ils étoient précédés par un ou deux éléphans, sur lesquels il y avoit trois hommes qui portoient des banieres. Cinquante ou soixante Cavaliers les suivoient à quelque distance, & ceux-ci étoient suivis par d'autres, qui jouoient des trompettes & des fifres; l'Omrah venoit après eux à cheval, entouré de trente ou quarante valets à pied, dont les uns faisoient faire place, les autres chassoient les mouches avec des serviettes fines; il y en avoit un qui tenoit un parasol sur la tête de son Maître, un autre portoit la pipe à tabac, & d'autres des pots pleins d'eau. Le Palankin porté par quatre hommes suivoit, & cette pompe finissoit par un chameau ou deux, montés par des gens qui battoient des timbales. Quand il plaisoit à l'Omrah d'être dans son Palankin, on le voyoit couché dans une posture efféminée, tenant en sa main des fleurs, ou fumant du tabac, ou mâchant du Bétel. Tous ceux qui avoient une paye un peu considérable imitoient les Omrahs; l'Interprete Hollandois à Bagnagar avoit un pareil équipage, & il n'y avoit point de Cavalier qui n'eût son porteur de parasol, ses deux chasseurs de mouches, & son Echanson.

Comme il y a plusieurs sortes d'Omrahs, ceux qui sont d'un moindre rang proportionnent leur équipage à leurs facultés. D'ailleurs la qualité d'Omrah étoit devenue si commune vers l'an 1665, & on avoit tant de liberté de la prendre, que les Indiens qui gardoient le Château & les dehors

hors du Palais du Roi, au nombre de mille, se faisoient aussi appeller Omrahs, quoiqu'ils n'eussent qu'un écu de paye par mois.

Section I. *Description du Pays de Golconde.*

Entre les grands Omrahs il y en avoit d'extrêmement riches, de ce nombre étoit l'Emir *Jemla*, fils d'un Marchand d'huile d'Ispahan, qui avoit des richesses de Prince. Il quitta le service du Roi de Golconde pour entrer à celui du Grand-Mogol, & il est mort Gouverneur de Bengale. Il étoit si puissant dans cette Province, qu'il s'en feroit fait déclarer Roi, s'il eût pu retirer son fils de la Cour. Il avoit vingt *Mans* pesant de diamans, qui font quatre-cens-huit livres de Hollande; & toutes ses richesses lui étoient venues du pillage qu'il avoit fait autrefois dans le Carnate, à la tête de l'armée du Roi de Golconde, lorsque ce Monarque conjointement avec le Roi de Visiapour fit la guerre à celui de Bisnagar. Ce Général y prit beaucoup de places en fort peu de tems; mais celle de *Gandicot* (*), qui est une Forteresse située sur la cime d'un rocher inaccessible, l'ayant arrêté, & ne pouvant s'en rendre maître par force, il attira le Gouverneur par de belles promesses hors de la place, se saisit de lui, & ne le relâcha qu'après qu'il lui eut remis la Forteresse (*a*).

L'Emir Jemla.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde, *& Conquête de ce Royaume par* Aureng Zeb.

Section II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Le Roi de Golconde payoit plus de cinq-cens-mille hommes de guerre; mais comme *Abdo'llah Kothb Shah*, qui regnoit en 1667, n'entretint pas une aussi bonne armée que son pere, il fut obligé de se rendre tributaire de l'Empereur *Aureng Zeb*, lequel environ huit ans auparavant surprit Bagnagar, dans le tems qu'il n'étoit que Gouverneur d'Aureng-abad (*b*): voici à quelle occasion. L'Emir *Iimola* ou *Jemla*, Généralissime des armées du Roi de Golconde, étant parti pour mettre à la raison certains Rajahs du côté du Bengale, laissa au Roi, selon la coutume, sa femme & ses enfans pour gages de sa fidélité. Il avoit plusieurs filles, mais il n'avoit qu'un seul fils, qui faisoit grande figure à la Cour. Le crédit & les richesses de l'Emir lui avoient fait des ennemis; ils profiterent de son absence pour le rendre suspect au Roi, en lui insinuant que toutes les démarches de *Jemla* tendoient à le détrôner, & à assurer la Couronne à son fils; ils proposerent de se défaire de lui par le poison. *Abdo'llah* se laissa aisément persuader, & leur donna à eux-mêmes la commission d'exécuter l'entreprise; mais ayant mal pris leurs mesures trois ou quatre fois de suite sans pouvoir venir à bout de leur dessein, le fils de l'Emir en eut enfin le vent, & en donna promptement avis à son pere.

Jalousie contre l'Emir Jemla.

Aussitôt qu'il eut reçu réponse, ce jeune Seigneur, qui étoit un peu emporté de son naturel, fut trouver le Roi, à qui il parla avec hardiesse, lui

Son Fils maltraité.

(*a*) *Thevenot*, ubi sup. Ch. 7, 8. (*b*) *Idem.* Ch. 7.

(*) Elle est à peu près à dix journées de St. Thomé ou Meliapour, & du Fort de St. George sur la Côte de Coromandel.

SECTION II. *Derniere Revolution de Golconde.*

lui reprochant les services que son pere lui avoit rendus, & que sans lui il ne seroit pas parvenu au Trône; enfin il tint des discours si piquans, que le Roi offensé de son insolence se retira en colere, & que les Grands de la Cour qui se trouvèrent présens, se jetterent sur lui, & le maltraiterent fort. En même tems il fut arrêté, & mis en prison avec sa mere & ses sœurs. Cette affaire, qui fit grand bruit à la Cour, parvint bientôt aux oreilles du Général, qui résolut de tirer vengeance de cette injure. Dans ce dessein, il écrivit à Sultan *Sujah*, second fils de *Shah Jehan*, qui étoit Gouverneur de Bengale, que s'il vouloit le venir joindre, il lui donneroit le moyen de s'emparer de tout le Royaume de Golconde. Mais au-lieu d'accepter une offre si avantageuse, Sultan *Sujah* lui fit réponse qu'il ne se fioit pas à la parole d'un homme, qui étant capable de trahir son Roi, pourroit bien ensuite le trahir lui-même.

Il surprend Bagnagar.

Sur ce refus, *Jemla* écrivit à *Aureng Zeb*, en ce tems-là Gouverneur de Brampour, & qui n'étant pas si délicat que son frere accepta la proposition qui lui fut faite. Les deux armées s'étant jointes, elles furent aux portes de Bagnagar, avant que le Roi eût pu mettre aucun ordre à ses affaires. Il n'eut que le tems de se retirer dans la Forteresse de Golconde, où le Prince Mogol, après avoir pillé la ville de Bagnagar & enlevé ce qu'il y avoit de plus riche dans le Palais (*), vint d'abord mettre le siege. *Kothb Shah* se voyant si fort pressé, renvoya honorablement à l'Emir *Jemla* sa femme & ses enfans. Il fit une action plus généreuse encore: un Canonier appercevant *Aureng Zeb* sur son éléphant, qui visitoit les dehors de la place, dit au Roi qui étoit sur le bastion, que s'il vouloit il se faisoit fort d'emporter ce Prince d'un coup de canon; mais le Roi le lui défendit, en disant qu'il falloit mieux ménager la vie des Princes. Le Canonier obéit, & au-lieu de tirer sur *Aureng Zeb*, il emporta d'un coup de canon le Général de son armée, qui étoit plus avancé; ce qui empêcha l'assaut qu'il vouloit donner. *Abdo'l Jaber Beg*, qui commandoit l'armée du Roi de Golconde (†), ayant appris que les ennemis étoient un peu en désordre par la perte de leur Général, les attaqua avec tant de furie qu'il les mit en déroute, & il les poursuivit vivement quatre ou cinq lieues jusqu'à la nuit. Peu de jours auparavant, comme les vivres manquoient dans la Forteresse, le Roi fut sur le point de remettre les clefs à *Aureng Zeb*, mais *Mirza Mohammed* (‡) son gendre, parent du grand Sheikh de la Mecque, les lui arracha des mains, & le menaça de le tuer s'il persistoit dans cette résolution (*a*).

*Paix conclue par l'entremise de l'*Emir Jemla.

Aureng Zeb ayant donc été obligé de lever le siege, demeura quelques jours à rallier ses troupes, & il lui en vint de fraîches, avec lesquelles il fut

(*a*) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 10.

(*) *Thevenot* dit qu'il enleva jusqu'aux plaques d'or, dont les planchers de l'appartement du Roi étoient revêtus.

(*) *Gemelli* dit qu'elle étoit de soixante-dix-mille hommes.

(†) Dans le Mémoire d'*Ovington*, il est appellé *Mera Mamood*, c'est-à-dire *Mir* ou *Mirza Mahmûd*. Voyag. d'*Ovington*, T. II. Ch. 15. p. 228.

fut remettre le siege devant Golconde. Mais l'Emir *Jemla*, qui avoit encore quelque reste d'inclination pour le Roi de Golconde, ne voulut pas permettre qu'*Aureng Zeb* en vînt aux extrémités, & par son adresse ménagea une suspension d'armes. *Shah Jehan*, après avoir perdu la bataille contre son pere *Jehan Ghir*, s'étoit retiré auprès du Roi de Golconde, dont il fut très-bien accueilli; ils lierent ensemble une très-étroite amitié, & *Shah Jehan* jura à son bienfaiteur qu'il ne lui feroit jamais la guerre pour quelque occasion que ce fût. L'Emir *Jemla*, qui savoit qu'il ne seroit pas difficile de porter à un accommodement deux Rois qui étoient amis, travailla sous main à la paix, & fit si bien qu'*Abdo'llah Shah* écrivit le premier à *Shah Jehan* en des termes fort civils „ le priant de vouloir être arbitre entre lui & le Prince son fils, s'en remettant entierement à sa décision, avec promesse de signer le Traité de quelque maniere qu'il lui plût de le coucher ". L'Emir eut en même tems l'adresse d'engager *Shah Jehan* de répondre au Roi de Golconde, en lui proposant le mariage de sa seconde fille avec Sultan *Mahmûd* fils d'*Aureng Zeb*, à condition qu'après la mort du Roi, pere de la Princesse, son gendre hériteroit du Royaume de Golconde. Cette proposition ayant été acceptée, la paix fut conclue (*).

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Pour ce qui est de l'Emir *Jemla*, il quitta le service du Roi de Golconde, & s'en alla à Brampour avec *Aureng Zeb*, & dans la suite il contribua beaucoup à faire avoir à ce Prince le Trône de l'Hindûstan. Bientôt après *Shah Jehan* le fit son Premier Ministre & Généralissime de ses armées. *Tavernier*, qui avoit eu occasion de lui parler plusieurs fois, assure qu'il admiroit la justesse & la promptitude avec laquelle il expédioit les affaires (*a*).

L'Emir quitte Golconde.

Le Roi de Golconde avoit deux autres filles: l'ainée avoit épousé *Mirza Mohammed*, parent du Sheikh de la Mecque, comme on l'a dit plus haut. Ce mariage s'étoit fait d'une façon assez extraordinaire. Ce Sheikh étant venu en habit de Fakir à Golconde, se tint quelques mois à la porte du Palais, dédaignant de répondre à plusieurs gens de la Cour, qui lui demandoient pourquoi il étoit venu. Enfin la chose ayant été rapportée au Roi, il envoya son premier Médecin, pour savoir du Sheikh le sujet de son arrivée. Le Médecin & quelques Seigneurs de la Cour, qui lui parlerent aussi, reconnurent d'abord que c'étoit un homme d'esprit, le menerent au Roi, qui fut fort satisfait de sa personne & de sa conversation. Mais enfin le Sheikh lui ayant déclaré qu'il étoit venu pour épouser la Princesse, cette proposition surprit fort le Roi, & fut reçue d'une partie de la Cour comme d'un homme qui n'étoit pas toujours dans son bon-sens. D'abord on se contenta d'en rire, mais comme on vit qu'il s'opiniâtroit dans sa demande, jusqu'à menacer le Royaume d'un grand malheur si on ne lui donnoit le Princesse en mariage, il fut mis en prison, où il demeura longtems.

Histoire singuliere de Mirza Mohammed.

(*a*) *Tavernier*, ubi sup.

(*) *Thevenot* dit que la paix fut conclue par l'adresse de la Reine-Mere, & que le fils d'*Aureng Zeb*, qu'il appelle *Mahmoud*, devoit succéder après la mort du Roi, s'il ne laissoit point d'enfans mâles.

SECTION II. *Derniere Révolution du Golconde.*

tems. A la fin le Roi le fit embarquer à Masulipatan sur un des vaisseaux qui portent des Pélerins à Mokka en Arabie, d'où l'on va ensuite par terre à la Mecque.

Ce mauvais succès ne rebuta pas le Sheikh: environ deux ans après il revint à Golconde, & fit si bien cette fois qu'il épousa la Princesse, & acquit un très-grand crédit dans le Royaume, qu'il gouverna ensuite, & où il devint tout-puissant. Le Roi ne l'aimoit pas beaucoup avant le siege de Golconde, mais l'action hardie par laquelle il empêcha ce Prince de rendre la Forteresse, fit que le Roi l'aima davantage, & qu'il se servit de son conseil dans toutes les affaires importantes. Ce Sheikh aimoit passionnément tous ceux qui entendoient les Mathématiques, & étoit zélé Mahométan: ce fut lui qui fut cause que la grande Pagode de Bagnagar demeura imparfaite, ayant menacé tout le Royaume d'une grande calamité, si l'on s'opiniâtroit de l'achever (*a*).

Troisieme Princesse de Golconde.

La troisieme Princesse de Golconde avoit été promise à Sultan *Sejed*, autre Sheikh de la Mecque, & le jour étoit même marqué pour la célébration du mariage, mais sur les instances d'*Abdol Jaber Beg*, Général d'armée & d'autres Seigneurs, le mariage fut rompu, & la Princesse épousa *Mirza Abdol Cosing*; elle auroit été donnée déja à ce dernier, s'il n'eût été débauché; après son mariage il se corrigea. Il eut de la Princesse deux fils (*), ce qui détruisit entierement les prétentions du fils d'*Aureng Zeb*, dit *Tavernier*, ce Prince étant d'ailleurs en prison à Goualiyar, pour avoir pris le parti de son oncle *Sujah* contre son pere. Maintenant, ajouta le même Voyageur, le Roi de Golconde ne craint pas tant les Mogols, parcequ'à leur exemple l'argent ne sort point de son Pays, & qu'il en a beaucoup amassé pour faire la guerre. D'ailleurs il étoit fort attaché à la Secte d'*Ali*, aussi-bien que le Roi de Visiapour, qui avoit épousé la sœur (†) de celui de Golconde, ce qui faisoit que les Persans, qui se rendent aux Indes en grand nombre pour chercher fortune, entroient plutôt au service de ces deux Princes qu'à celui du Grand-Mogol (*b*).

Décadence du Royaume de Golconde.

Thevenot, qui se trouvoit à Golconde à-peu-près dans le même tems que *Tavernier*, donne une idée fort différente de l'état des affaires du Roi, & qui semble s'accorder mieux avec la révolution qui arriva quelques années après dans ce Royaume. Suivant ce Voyageur, le Roi de Golconde, nonobstant la paix, craignoit toujours une seconde visite d'*Aureng Zeb*. Ayant envoyé deux-cens-mille hommes au secours du Roi de Visiapour, à qui le Mogol faisoit la guerre, il fut obligé de les rappeller, & de s'excuser en disant, qu'on avoit envoyé cette armée sans sa participation. C'étoit-là une preuve de la foiblesse d'*Abdo'llah*. Il n'osoit faire mourir ses Omrahs, lors même qu'ils étoient dignes de mort; & s'il les trouvoit coupables, il se conten-

(*a*) *Tavernier*, l. c. (*b*) *Idem.* ibid.

(*) Selon la relation de *Sheldon*, dont on parle plus bas, il n'eut qu'un fils & deux filles, & ce Seigneur ne passoit pas pour débauché.

(†) *Thevenot* dit que c'étoit la quatrieme fille de ce Prince, mais les autres Voyageurs ne parlent que de trois filles.

tentoit de les condamner à une amende dont il retiroit l'argent. Les Hollandois mêmes commençoient à le gourmander; ils l'obligerent à leur abandonner un Vaiſſeau Anglois, dont ils s'étoient ſaiſis à la rade de Maſulipatan, quoiqu'il l'eût pris ſous ſa protection (*a*).

SECTION II. *Derniere Révolution de* Golconde.

La foibleſſe de ce Prince & la puiſſance de ſes principaux Omrahs ſont confirmées par le témoignage d'un Auteur Anglois (*), qui a écrit l'Hiſtoire de *Mirza Abdallah Koſſin*, ou, comme il le nomme, de Sultan *Abdullah Hoofan* (†), juſqu'à ſon avénement au Trône de Golconde, dont il fut le dernier Roi. Notre Auteur commence par les circonſtances de ſon mariage, qu'il rapporte de la maniere ſuivante.

Puiſſance des Omrahs.

Kothb Shah ſe voyant vieux, & étant las des factions différentes de ſes Miniſtres, à qui il laiſſoit entierement la conduite des affaires, réſolut de donner à ſa troiſieme fille, qu'il chériſſoit tendrement, un mari qui par ſon adreſſe, ſa prudence & ſon courage ſût diſſiper toutes les intrigues de la Cour, & qui fût digne de lui ſuccéder. Il haïſſoit mortellement Sultan *Mahmûd*, fils ainé d'*Aureng Zeb*, qui avoit épouſé ſa fille ainée; il n'aimoit gueres non plus ſa ſeconde fille ni ſon mari *Mirza Mahmûd*, qui étoit un Arabe de grande naiſſance. La troiſieme Princeſſe étoit recherchée par *Sind Sultan* (‡), autre Arabe deſcendu de Mahomet; & comme il avoit de l'eſprit & du courage, le Roi de Golconde le jugea propre à ſes deſſeins, & approuva ſa recherche. Mais ce jeune homme comptant trop ſur la faveur du Roi & de la Princeſſe, traita les premiers Miniſtres avec tant de fierté & ſi peu d'égards, que craignant quelque choſe de pis, s'il parvenoit jamais à la Couronne, ils réſolurent d'empêcher ſon mariage.

Elevation ſubite de Mirza Abu'l Haſſan.

Les trois principaux Seigneurs qui conduiſoient les affaires, étoient *Moſo Khan*, *Sind Mirza Zaffer* (§) & *Mushûk*; car *Mirza Mahmûd* n'étant point en faveur ne ſe mêloit de rien; il venoit cependant à la Cour, & tout le monde le reſpectoit comme celui qui pourroit un jour ſuccéder au Roi. Cette eſpérance le rendant jaloux de *Sind Sultan*, il ſe mit à la tête du parti qui ſe formoit contre lui. Les vieux Courtiſans, qui ſavoient parfaitement de quelle maniere il falloit prendre le Roi, lui firent entendre que le jeune Arabe étoit un ambitieux, qui méditoit ſelon les apparences de dangereux deſſeins, de ſorte que le mariage fut rompu; *Mushûk* conſeilla cependant au Roi de chercher pour la Princeſſe un homme peu riche, mais de bonne famille, de bonne humeur, & plus porté au plaiſir qu'aux affaires; parcequ'il ſeroit plus ſoumis, & penſeroit moins à former des projets ambitieux. Le Roi goûta cet avis, & ordonna à ſes Miniſtres de trouver un ſujet tel qu'on demandoit, & ils jetterent les yeux ſur *Mirza Abdallah Haſſan* (*b*).

Ce

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 7.

(*b*) Voy. d'*Ovington*, T. II. Ch. 15. p. m. 228-234.

(*) Derniere Révolution de Golconde par Mr. *Daniel Shellon*, dans les Voyages d'*Ovington*, T. II. Ch. 15.

(†) Il eſt difficile de dire, ſi par *Koſſing* & *Hoofan* il faut entendre *Huſſeyn* & *Haſſan*, s'il s'agit du Roi ſur lequel le Royaume fut conquis; ſon véritable nom, ſuivant *Fraſer*, étoit *Abu'l Haſſan*.

(‡) C'eſt le Sultan *Sejed* de *Tavernier*; peut-être faut-il *Seyd*.

(§) Nommé plus bas *Zind Mir Zaffer*.

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Ce jeune Seigneur étoit fils d'un Arabe de qualité, qui se trouvant sans biens vint à Golconde pour chercher fortune; le Roi lui donna un petit Emploi, où il se conduisit si bien, qu'il fut élevé à un des plus considérables qu'il y eût dans le Royaume. Mais à sa mort le Roi en qualité de son héritier s'empara de tous ses biens, & son fils se vit par-là reduit à la besace, & obligé de se mettre à la paye du Roi, qui étoit d'environ cinq ou six Livres sterling par mois. Tel étoit celui qu'on choisit pour lui donner la Princesse. *Zind Mir Zaffer* fit venir le jeune soldat chez lui, afin que le Roi pût le voir; il l'entretint quelque tems de la grandeur & du mérite de son pere, & de la situation fâcheuse où lui-même se trouvoit, & lui promit d'avoir soin de lui, après quoi il le congédia. Quand il fut parti *Kothb Shah* dit qu'il n'étoit pas aussi bel homme qu'on le lui avoit représenté, & qu'il ne trouvoit pas en lui la vivacité & la force qu'il auroit souhaitté. *Mir Zaffer* attribua son abattement aux circonstances où il se trouvoit, étant tombé d'un état de grandeur dans l'indigence; & il dit au Roi, que si on le mettoit en situation de paroître, il deviendroit bientôt tel qu'il le demandoit.

Adresse du Vizir pour lui fournir de l'argent.

Le Roi résolut de l'éprouver, & donna ordre à *Mir Zaffer* de lui fourmir autant d'argent qu'il le souhaittoit, sans lui découvrir d'où il venoit. Le Ministre envoya chercher quelques *Sherafs* ou Banquiers, & leur ordonna de fournir à *Abdullah Hassan* tout l'argent qu'il demanderoit, avec promesse de le leur rendre lui-même, leur enjoignant, sous peine de la vie, de ne lui point faire connoître que cet argent venoit de lui. Les Banquiers lui rendirent d'abord quelques visites, sous prétexte de l'engager à solliciter pour eux dans une affaire qu'ils avoient avec des personnes de considération, parceque les personnes de haute naissance, si pauvres qu'elles soient, sont toujours respectées dans ces Pays-là. Après deux ou trois visites, se voyant plus familiers avec lui, ils lui dirent qu'il leur paroissoit mélancolique, & que comme ils croyoient qu'il pouvoit peut-être avoir besoin d'argent, ils offroient de lui prêter deux ou trois-mille Livres sterling. Mais il les refusa & les remercia de leur bonne volonté, parcequ'il ne voyoit aucune apparence de leur rendre ce qu'ils lui prêteroient; mais les sollicitations des Banquiers & ses propres besoins l'engagerent à accepter une somme considérable, pour laquelle les Banquiers ne voulurent pas prendre de billet, & lui dirent de vivre d'une maniere conforme à sa naissance, & que quand cet argent seroit dépensé ils lui en donneroient d'autre (*a*).

Il vit magnifiquement.

Le jeune homme, qui aimoit naturellement le faste & la magnificence, se donna une belle maison, des domestiques, & tout le train convenable à un Homme de qualité. *Mir Zaffer*, qui voyoit avec plaisir le changement qui se faisoit en sa personne & dans son humeur, pria le Roi de le revoir, & ce Prince le prit tellement en affection, qu'il ordonna à son Ministre de le lui faire voir le plus souvent qu'il pourroit. Son affection augmentant de plus en plus, il résolut d'en faire son gendre. Il envoya donc

(*a*) *Ovington*, ubi sup. p. 234-238.

donc un soir le *Devir* ou Secretaire-d'Etat avec un Omrah, nommé *Jabber Beg* & une Garde à cheval pour conduire *Abdallah Hassan* à la Cour. Le jeune Arabe étoit à se divertir avec quelques-uns de ses amis, lorsqu'on lui vint dire qu'il y avoit à la porte quelques grands Officiers de la Cour. Il fit aussitôt sortir ses amis & les danseuses par une porte de derriere, & alla recevoir les deux Seigneurs. Il n'eut pas plutôt vu deux personnes si qualifiées avec une Garde à cheval, qu'il fut fort troublé; sa crainte augmenta encore quand le Secretaire lui présenta une riche veste de la part du Roi, croyant certainement qu'elle étoit empoisonnée. Cependant, après avoir rappellé le souvenir des services de son pere, protesté de sa fidélité pour le Roi, & fait l'apologie de la magnificence avec laquelle il vivoit, il mit la veste, & pria le Secretaire-d'Etat de faire connoître au Roi son obéissance & sa soumission, & de lui dire qu'il auroit peut-être eu plus de raison de conserver des sujets tels que lui, que de les faire périr pour son plaisir.

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Le Secretaire, qui avoit eu ordre d'observer tout ce qu'il diroit & feroit, le laissa tout dire sans l'interrompre, & l'aida à mettre la veste; & quand il l'en eut revêtu il lui fit une profonde révérence, & lui dit qu'ils n'étoient point envoyés de la part du Roi pour aucune commission desagréable, mais pour l'élever au plus grand honneur auquel il pût aspirer. Il les suivit donc, ne comptant pas encore être fort en sureté, jusqu'à ce qu'ils lui amenassent un beau cheval richement équipé, sur lequel il monta, & alla entre le Secretaire & *Jabber Beg* à la Cour, où il épousa la Princesse la même nuit. Cette affaire fut conduite avec un si grand secret, que *Mirza Mahmûd*, gendre du Roi, n'en eut pas la moindre connoissance jusqu'à ce qu'on déclara publiquement le mariage de la Princesse. Dès qu'il en fut instruit, il en fut au désespoir, & s'emporta contre le Roi & les Seigneurs de la Cour; mais comme il vit que personne ne s'en embarrassoit, il sortit du Royaume & alla à *Dehli*, où *Aureng Zeb* le reçut fort bien & lui donna une pension.

Il épouse la Princesse.

Kothb Shah étoit de jour en jour plus content de son nouveau gendre, mais il ne lui donna ni Commandement de Troupes, ni Gouvernement de Province, & ne lui fournit aucune occasion d'amasser plus d'argent qu'il ne lui en falloit pour ses dépenses ordinaires; il ordonna seulement à un Eunuque de payer exactement toutes les dépenses qu'il feroit, quelque grandes qu'elles fussent. Le jeune Prince, qui avoit l'esprit pénétrant, s'apperçut bientôt du dessein du Roi, & prit sagement le parti de se conformer à sa volonté: cette conduite acheva de lui gagner l'affection du Roi, & attacha à ses intérêts les Omrahs & les Gouverneurs, persuadés qu'ils seroient tout-puissans chacun dans leur poste, si un Prince si peu instruit des affaires devenoit Roi (*a*). *Thevenot* donne une idée fort différente de la conduite de *Mirza Abdul Cossin* ou *Abdal Hoosan*, qu'on appelloit, dit-il, *le petit Gendre du Roi* (*). Suivant ce Voyageur, ce

Est tenu dans une grande dépendance.

(*a*) *Ovington*, l. c. p. 238-245.

(*) Peut-être à cause de sa petite fortune avant qu'il épousât la Princesse.

SECTION II. *Derniere Revolution de Golconde.*

ce Prince donnoit beaucoup d'inquiétude à *Abdallah Kothb Shah*; parcequ'étant Prince du Sang (*), il prétendoit à la Couronne, nonobstant la convention faite avec le Grand-Mogol, & se faisoit servir comme le Roi. Ce qui changea l'amitié que le Roi avoit eue pour lui en jalousie, craignant que ce gendre ne voulût le perdre pour regner, quoiqu'il passât pour un très-honnête homme (*a*). Peut-être que les précautions de *Kothb Shah*, dont on a parlé, donnerent lieu à ces bruits.

Il succede à Abdollah Shah.

Quoi qu'il en soit, le Roi accablé d'années & épuisé par les plaisirs, étant tombé malade, fit assembler tous les Seigneurs de la Cour, & déclara devant eux Sultan *Abdollah Hoosan*, son gendre, pour son successeur, les faisant jurer sur l'Alcoran qu'ils exécuteroient en cela ses dernieres volontés. Il mourut peu de tems après, ayant vécu onze ans depuis le mariage de sa fille chérie, qui dans cet intervalle avoit assuré la succession dans sa famille, en donnant le jour à un fils & à deux filles. Le Roi ne fut pas plutôt mort, que sa seconde fille, femme de *Mirza Mahmûd*, s'étant fait un petit parti, s'empara du Palais au nom d'un fils que son mari avoit eu d'une premiere femme, car elle n'en avoit point eu elle-même, pour tâcher de l'élever sur le Trône; mais *Moso Khan*, *Sind Mir Zaffer* & *Mushûk*, les trois principaux Ministres, appaiserent bientôt le tumulte qu'elle avoit excité, & proclamerent Sultan *Abdollah Hoosan* Padishah ou Empereur.

Sa Politique pour ruiner ses Ministres corrompus.

Aussitôt que ce Prince eut pris possession du Trône, il donna une preuve de sa Politique, dans la maniere dont il s'y prit pour recompenser les deux premiers des Seigneurs qui avoient contribué à son élevation, & pour diminuer leur puissance, qui par l'indolence du feu Roi étoit devenue excessive. Il trouva que le meilleur moyen de réussir à les abaisser étoit de les élever davantage, & de partager entre eux l'administration des affaires; car il savoit qu'ils se haïssoient mortellement, & qu'ils ne manqueroient pas de chercher tous les moyens de se détruire mutuellement, ce qui lui donneroit peut-être occasion dans la suite de les abbattre tous deux. Il conféra donc à *Moso Khan* la qualité de *Khan Khanna*, & comme il étoit homme de guerre il le fit Général de ses armées; il donna à *Sind Mir Zaffer* (†) le titre d'*Emir Jemla*; & comme il étoit propre au Cabinet, il le fit *Duan*, Charge qui renferme celle de Chancelier & de Trésorier. De sorte que le Général devant recevoir l'argent pour payer les troupes du *Duan*, étoit sûr d'essuyer des délais & des affronts, tandis que le *Duan*, qui par sa Charge devoit veiller à l'emploi des deniers du Roi, & au payement des troupes, avoit belle occasion de rendre de mauvais offices au Général.

Quand le Roi eut recompensé ainsi ces deux Ministres corrompus, de même que tous ceux qui l'avoient bien servi, il parut se retirer des affaires pour se livrer au plaisir, mais de maniere qu'il ne laissoit pas de prendre

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 7.

(*) Cela doit s'entendre, qu'il étoit devenu tel par son mariage.

(†) *Fryer* l'appelle *Siegman Jaffa*.

dre connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit. Quelquefois il ſe retiroit en particulier, pour examiner les abus qui s'étoient gliſſés dans l'Etat, & les moyens de les réformer; il mettoit auſſi par écrit les regles qu'il vouloit ſuivre dans la ſuite pour bien gouverner ſon Royaume. Pendant ce tems-là ſes deux Miniſtres diſputoient à qui lui donneroit les plus belles femmes, les plus habiles joueurs d'inſtrumens, & les meilleures danſeuſes, pour le divertir & l'entretenir dans cette léthargie où ils le croyoient plongé. Mais pendant qu'ils travailloient inutilement à l'endormir, il eut bientôt le plaiſir de les voir aux mains; car ces deux hommes ne pouvant ſouffrir l'égalité qui étoit entre eux, tâcherent bientôt de ſe ruiner l'un l'autre, en s'accuſant mutuellement de prévarication (*a*).

SECTION II. *Derniere Révolution de* Golconde.

Les Miniſtres ſe brouillent.

Le *Duan*, chargé du payement de l'armée, reçut de grandes plaintes contre le Général, qui voloit le Roi & les Soldats. Ce Miniſtre en fit part au Roi, qui ſembla ne le croire point. Le *Duan*, voulant le convaincre de la vérité, fit arrêter le Payeur du Général, qui avoit entre les mains tous les comptes de l'armée. *Moſo Khan* en fut ſi irrité, qu'il prit avec lui quelques ſoldats, & alla chez le *Duan*, dans le deſſein de le hacher en pieces; mais celui-ci étoit toujours bien gardé, & ſes braves le défendirent, juſqu'à ce que le Roi envoyât ordre au Général de ſe retirer: il refuſa d'abord de le faire, mais s'étant laiſſé perſuader par des amis plus modérés que lui, il retourna chez lui. Le *Duan* revenu de ſa frayeur alla ſe plaindre au Roi, à qui il dit qu'il ne devoit pas ſe croire en ſureté dans ſon Palais, ſi l'on commettoit de telles violences dans la ville. Le Prince lui répondit tranquillement, qu'il pourvoiroit à ſa propre ſureté, & qu'il empêcheroit qu'on lui fît à l'avenir de telles inſultes, & qu'il vouloit le reconcilier avec le Général. Quoique le *Duan* vît bien que c'étoit une choſe impoſſible, il ſe retira content en apparence. Le Roi fit venir le Général, & lui dit qu'il ſouhaittoit qu'il ſe reconciliât, & lui conſeilla de gagner cela ſur ſoi; d'abord il prit feu & dit mille injures au *Duan;* néanmoins il ſe calma, remercia le Roi, & l'aſſura qu'il feroit tout ce qu'il ſouhaitteroit.

Le Général arrêté.

Quelques jours après le Roi l'envoya chercher ſelon ſa coutume: comme ſa conſcience lui reprochoit ſon imprudence, il ne voulut pas d'abord aller à la Cour; cependant, quelques-uns de ſes amis lui ayant dit qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, & que le Roi l'aimoit intérieurement plus que le *Duan*, il ſe détermina à y aller; mais il ne fut pas plutôt entré dans la cour du Palais, qu'il fut arrêté, mis aux fers & jetté dans une priſon. On l'accuſoit d'avoir mépriſé les ordres du Roi, d'avoir oſé attaquer à main armée un de ſes Miniſtres dans le lieu de ſa réſidence, d'avoir diverti les deniers du Prince & de ſe les être appropriés, d'avoir refuſé de payer pluſieurs ſommes aux Ambaſſadeurs du Grand-Mogol, au deshonneur du Roi, qui avoit donné ſa parole qu'elles feroient payées ponctuellement. Tous ſes biens furent confiſqués; on trouva chez lui en ar-

(*a*) *Ovington*, T. II. p. 245-248.

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

argent monnoyé cinq cens-mille Pagodes neuves, qui font environ deux-cens-mille Livres sterling, sans compter les pierreries, dont il avoit une grande quantité, ayant été Gouverneur de la Mine de diamans de *Koulour* (*). Dès qu'il eût été arrêté, le Roi fit la revue de son armée, paya ce qui lui lui étoit dû, en donna le commandement à *Mushúk*, & ce qui fit encore plus de plaisir aux troupes, promit que ce seroit lui-même à l'avenir, qui auroit soin de les faire payer (*a*).

Le Duan *disgracié & exilé.*

Le *Duan* ressentit une joye extraordinaire de la disgrace du Général, & croyant qu'il n'avoit plus de rival dans la faveur du Roi, se mit à traverser tout le monde, & entreprit de dépouiller de leurs Emplois ceux qui lui déplaisoient. Le Roi le laissa faire d'abord sans paroître s'en embarrasser; cette négligence apparente du Prince le rendit si hardi & si entreprenant, qu'il expédioit les ordres les plus importans sans le consulter. Les injustices & les tyrannies qu'il exerçoit, le rendirent enfin si odieux, que tout le monde crioit contre lui, de sorte qu'il fut nécessaire d'y mettre ordre, & le Roi profita de cette occasion pour faire ce qu'il avoit résolu depuis long-tems. On annonça donc que le matin d'un tel jour le Roi iroit au *Durbar*, & que les Seigneurs eussent à s'y trouver selon la coutume pour lui rendre leurs respects. Quand le Prince fut assis, il ordonna au *Duan* d'approcher, & lui parla d'une maniere si obligeante, que tout le monde crut d'abord qu'il alloit être élevé à quelque nouvelle Dignité. Il lui remit devant les yeux „ l'amitié qu'il avoit toujours témoignée pour „ lui, & la confiance qu'il avoit eue en sa fidélité & en ses talens, & qui „ avoit été si grande, qu'il lui avoit mis en main l'administration de tou„ tes les affaires du Royaume, & toute la Puissance Royale, se réservant „ seulement le titre de Roi; mais qu'il voyoit, à son grand chagrin, qu'il „ s'étoit trompé dans l'opinion qu'il avoit eue de lui, puisqu'il s'étoit ser„ vi de la confiance de son Roi & de ses propres talens pour le deshono„ rer & pour opprimer ses sujets". Changeant alors de ton, & animant son discours „ il lui représenta l'insolence qu'il avoit eue de faire sans sa „ participation des choses de la derniere conséquence, & toutes les pré„ varications qu'il avoit commises dans son Ministere; ajoutant, qu'étant „ aussi coupable il ne pouvoit attendre que d'être sacrifié à la justice & „ à la vengeance publique; que cependant, en considération des bons ser„ vices qu'il lui avoit rendus ci-devant, il lui donnoit la vie & le Gou„ vernement d'une telle Province, qu'il eût à s'y retirer sur le champ „ sous peine de perdre l'une & l'autre, & qu'il ne se mêlât plus d'aucu„ ne affaire que de celles qui le concerneroient". Le Roi le congédia (†) ainsi sans lui faire aucun mal, & il ordonna même qu'on lui rendroit le respect dû à un Gouverneur de Province.

Le

(*a*) *Ovington* l. c. p. 248-252.

(*) C'est la plus riche Mine de diamans de Golconde.

(†) *Fryer* dit que *Seigman Jaffa* étoit un Eunuque; il le fait aussi Général, & dit qu'il gouvernoit alors tout le Royaume, de sorte que sa disgrace ne doit être arrivée qu'après l'an 1673, où *Fryer* écrivoit. V. *Fryer's* Trav. p. 28 & suiv.

Le Roi ayant écarté au grand contentement du peuple ces deux Ministres, sortit de sa retraite, congédia les femmes & les danseuses qu'ils lui avoient donné, & se livra tout entier aux affaires. Il paroissoit souvent au *Durbar*, examinoit tout lui-même, se faisoit rendre compte de ses revenus, dont il avoit donné l'inspection à *Mushûk*, qui devint son Favori. Il récompensoit libéralement ceux qui faisoient leur devoir, & punissoit sévérement, quoique jamais de mort (*a*). Comme notre Auteur ne marque point de date, nous ne pouvons fixer le commencement précis du regne d'*Abdollah Hoosan*, mais nous jugeons qu'il doit tomber entre les années 1670 & 1673, que le Docteur *Fryer* aborda à Madras; car il parle de ce Roi (*) comme actuellement regnant. Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons plus rien sur ce qui se passa sous le regne de ce Prince, jusqu'au tems que le Grand-Mogol conquit son Pays (†).

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Réforme de la Cour.

Après la conclusion de la Paix avec le Roi de Golconde, que *Gemelli* appelle *Tana Shah*, à condition qu'il donneroit sa fille à Sultan *Mahmûd*, les Mogols n'entreprirent rien contre le Royaume de Golconde, pendant plusieurs années. *Aureng Zeb* résolut enfin d'en faire la conquête (‡), après avoir étouffé la rebellion excitée par *Akbar* son quatrieme fils: en 1680 il envoya *Shah Alem* (§) son second fils avec une puissante armée pour attaquer de nouveau la Forteresse de Golconde; mais le Prince Mogol, soit qu'il crût la conquête trop difficile, soit qu'il fût gagné par les promesses que *Tana Shah* (‡) lui faisoit de lui donner sa fille en mariage, & de l'assister pour s'assurer du Trône de son pere, fit si bien qu'il obtint la permission de faire la paix; & quoique dans la suite *Aureng Zeb* lui commandât plusieurs fois d'aller faire ce siege, il ne put jamais gagner cela sur lui; il mettoit son cimeterre aux pieds de son pere, & lui disoit, qu'étant Musulman il ne pouvoit violer la parole qu'il avoit donnée d'entretenir la paix.

Aureng Zeb attaque Golconde.

Sur le refus de *Shah Alem*, *Aureng Zeb* marcha lui-même en personne avec une nombreuse armée, après s'être rendu maître du Royaume de Visiapour. Il s'assura d'abord du passage de la riviere & de Bagnagar, & sans s'amuser à fortifier cette place, il alla, selon l'avis des Francs qui étoient

Il assiege la Forteresse & la prend.

(*a*) *Ubi supr.* p. 252-256.

(*) Il ne le nomme point, mais il paroît que c'étoit *Abdollah Cosing* ou *Hoosan*, par ce qu'il raconte de son mariage onze ans auparavant avec la fille du feu Roi; relation qui s'accorde assez avec celle de *Sheldon*.

(†) On peut lire un morceau curieux sur les Révolutions de Golconde, où il y a quantité de particularités qui ne se trouvent point ici, dans l'*Hist. Gen. des Voyag.* T. XIII. p. 432 & suiv. Edit. de la Haye in 4to. Rem. du Trad.

(‡) Sans-doute que les prétentions de son fils *Mahmûd* lui servirent de prétexte & de motif.

(§) Ce doit être *Mohammed Mazum*, ainsi que le nomme *Fraser*, lequel succéda à son pere.

(‡) *Gemelli* fait ici une faute grossiere, en faisant du Roi, qui donna sa fille à *Mahmûd*, le même que celui qui fut vaincu par *Aureng Zeb*; confondant *Abdallah* avec *Abul Hassan*, comme il paroît par d'autres Auteurs dignes de foi. D'ailleurs *Abdalah* n'avoit que trois filles, toutes mariées avant l'an 1660 ou 1662.

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

étoient à son service, & de qui *Gemelli* tenoit le fait, investir la Forteresse de Golconde, où le Roi s'étoit retiré. Mais comme elle étoit bâtie de grandes pierres de taille, & entourée d'un fossé profond, elle soutint les attaques pendant neuf mois, quoiqu'elle fût battue d'une nombreuse artillerie, & sur-tout de trois coulevrines d'une si prodigieuse grosseur, que chacune étoit tirée par deux-cens bœufs & cinquante éléphans; car elles ne pouvoient faire qu'une très-petite breche dans une Forteresse qui n'étoit pas proprement environnée de murailles, mais plutôt d'un rocher. A la fin la disette & les maladies qui regnoient dans la place, outre les présens & les promesses d'*Aureng Zeb*, non seulement engagerent ceux qui la défendoient à déserter, en se laissant pendant la nuit couler le long des murailles avec des cordes, mais porterent le Gouverneur à rendre la place contre la volonté du Roi, dans le tems qu'il offroit un tribut de trois millions & sept-cens-mille roupies, & de se rendre vassal; mais *Aureng Zeb* refusa ses offres, & y entra en triomphe en 1687 (*).

Le Roi prisonnier.

Le Roi, qui avoit un collier d'un prix inestimable, en fit présent à *Azem Shah*, qui l'emmenoit prisonnier sur un éléphant. *Aureng Zeb* remarquant qu'on ne lui avoit pas lié les mains derriere le dos, gronda son fils de cette négligence; mais *Azem Shah* répondit que c'étoit un Roi, & qu'il devoit être satisfait de lui avoir ôté le Royaume & la liberté. On renferma ce malheureux Prince dans la Forteresse de *Daulet-abad*, où le Mogol lui fit une misérable pension de vingt roupies par jour (†); mais ayant appris qu'il lui étoit né un fils pendant sa prison, bonheur qu'il n'avoit jamais eu étant sur le Trône (‡), touché de compassion pour cet enfant, il augmenta la pension du pere jusqu'à cinq-cens roupies par jour. *Pan Naïk* (§), qui avoit aidé *Aureng Zeb* de forces considérables dans la conquête de ce Royaume, eut la mort pour recompense, sur des soupçons assez légers. Le fils irrité de la mort de son pere, refusa de payer le tribut, & se retira dans ses inaccessibles montagnes; mais quelques années après

(*) *Gemelli* met cet événement en 1686, mais il n'arriva que l'année suivante. Le siege commença le 2 de Février 1687, & finit le 20 d'Octobre de la même année, ce qui s'accorde fort bien avec ce que ce Voyageur dit de sa durée. Presque aucun Voyageur n'a marqué l'époque de cette importante conquête. *Ovington*, qui étoit à Surate en 1690, n'en dit rien, non plus que *Fraser* dans son *Abrégé de l'Histoire des Grands-Mogols*. *Braems*, qui partit de Batavia en 1696, dit dans son Rapport aux Etats-Généraux, que suivant les derniers avis qu'on avoit reçus de la Côte de Coromandel, le Grand-Mogol, après avoir soumis le Visiapour, s'avançoit vers Golconde, comme si cela étoit arrivé en 1696; tant quelques Voyageurs sont peu exacts. Nous apprenons par les *Mémoires du Comte de Forbin*, qu'à son retour de Siam en 1687, il aborda à Masulipatan, dans le tems que le Grand-Mogol assiégeoit Golconde, & que n'en étant qu'à trente lieues, il auroit voulu y aller pour voir de quelle maniere les Indiens font la guerre, mais qu'il ne put trouver de bâtiment pour l'y conduire, la Peste ayant dépeuplé Masulipatan. *Mém. de Forbin*. T. I. p. 226 & suiv. Amst. 1730.

(†) *Gemelli* dit qu'il avoit soixante ans en 1695.

(‡) *Mirza Abdallah Cosing* ou *Hoosan* avoit eu un fils avant son avénement à la Couronne, ce qui semble fortifier l'opinion qu'*Abul Hassan*, qui est le Roi dont il s'agit ici, étoit son fils.

(§) Dont il est parlé dans l'Histoire de Visiapour.

après (*), obligé de céder à une puissance supérieure, il recommença à payer le tribut, & se soumit à recevoir dans son Pays un Gouverneur, que le Grand-Mogol nommeroit (*a*).

Section II. *Derniere Revolution de* Golconde.

CHAPITRE V.

Le Royaume de Canora *ou* Canara.

Canora.

Canora, ou le Pays *Canatique*, commence à *Gongola*, village à environ quarante milles au Sud de *Goa*, & s'étend le long de la côte jusqu'aux terres du *Zamerhin* ou *Zamorin* de *Calecut*, & dans le Pays jusqu'aux Montagnes de poivre de *Sunda*, & au Canton de *Serji Khan* dans le Royaume de Visiapour (*b*). Ce Pays a au Nord la Principauté de *Sunda*, au Couchant la Mer, au Midi le *Malabar*; & au Levant il est borné par les Montagnes de *Gatti*, ou *Gattam*, qui le séparent de la Principauté d'*Iddikeri* & d'une partie du *Messour*.

Air & Productions.

L'air du *Canara* est très-pur, & assez agréable, & le Pays est si fertile qu'il fournit toute l'Europe & une partie des Indes de Riz (*c*). Outre cela la terre y produit quantité de Noix de Bétel, & des Muscades sauvages dont on se sert dans la Teinture. Il s'y trouve aussi quelque Poivre, mais qui n'est pas comparable à celui de Sunda; & il y a des Eléphans sauvages dans les Forêts.

Bedmûr *Capitale*

La Ville capitale du Canara s'appelle *Bedmûr* (†), & est à quatre journées de *Mirza* ou *Merzée*, Château sur le bord de la mer, à l'embouchure de la riviere du même nom. Du tems de notre Auteur, vers l'an 1675, c'étoit le lieu de la résidence de la *Rânna*, ou Veuve de *Sham Shanker*, *Naig* ou *Naïk*, Rajah de *Canora*, qui avoit été tué par les Grands de son Royaume. Cette Princesse gouvernoit pendant la minorité de *Bassepi Naig* son fils, conjointement avec *Timi Naig*, qui de vendeur de *Toddi* s'étoit élevé au rang de Général & de Protecteur, plus par son adresse que par sa valeur. Il fut tué en allant joindre *Sevaji* (*d*), comme on l'a rapporté ailleurs.

Ce Pays est gouverné par des Femmes.

Un Voyageur de ces derniers tems nous apprend que ce Pays est ordinairement gouverné par une Princesse, qui est maîtresse d'épouser qui il lui plait; mais son mari n'a jamais le titre de Rajah, quoique si elle a des fils, l'ainé le porte. Mais ni le mari ni le fils ne se mêlent des affaires tant qu'elle vit, les Reines ne sont point aussi obligées de se brûler avec leurs maris (*e*).

Le

(*a*) *Gemelli*, T. III. p. m. 310-313.
(*b*) *Fryer's* Trav. p. 162.
(*c*) *Dellon*, p. 198.
(*d*) *Fryer*, ubi sup. p. 162, 164.
(*e*) *Hamilton's* New Account of *East India*. Vol. I. p. 282.

(*) Cela prouve encore que la conquête de Golconde n'est pas de l'année 1696; car ce qui est rapporté ici doit s'être passé en 1695, dans le tems que *Gemelli* étoit à Golconde.
(†) *Hamilton* la nomme *Baydour*, & la place à deux journées de la côte. *De L'Isle* écrit *Bednour*, & place cette ville à environ vingt-cinq-milles au Nord-Est de *Mangalor*.

Royaume de Canora.

Le Rajah ou la Ranna entretient généralement quinze-mille hommes sur les frontieres du côté du Malabar, où il y a des Forts de terre. On tient dans ces Forts deux ou trois-cens hommes, pour arrêter les petits partis des Malabares voisins, qui viennent quelquefois secrettement dans le dessein de piller & de voler. Il y a encore une autre armée pour couvrir les frontieres contre les courses des sujets des *Sevajis:* car ces deux Peuples étant pauvres en comparaison des Canarins, épient toutes les occasions de leur enlever leur superflu (*a*).

Figure & Coutumes des Habitans.

Les Canarins ont le teint basané, la taille médiocre, les cheveux longs, & leur habillement ressemble assez à celui des Indiens de Surate, Ils sont en général bons soldats, & très-habiles mineurs; ils combattent avec plus d'ordre que les Malabares; mais ils sont moins déterminés, étant plus adonnés au Commerce, qui les attire dans tous les Pays des Indes. Ils ne suivent pas non plus les Loix & les Coutumes des Malabares, sur-tout en ce qui regarde la distinction & le rang de leurs Tribus, ils se conforment plus à celles des Indiens Gentils (*b*).

Noblesse & Langue.

Les Nobles du premier ordre portent le titre de *Naïks* ou *Naigs*, comme ceux du Malabar celui de *Nairos*. Le Pays a sa Langue particuliere, qui s'appelle le *Canarin*, que l'on parle par-tout avec quelque différence de dialecte, depuis les frontieres du Malabar jusqu'à Surate.

Les Femmes se brûlent.

Le *Canara* a plusieurs coutumes qui lui sont particulieres, dont plusieurs se sont répandues dans les Pays les plus éloignés. C'est ici qu'a commencé l'usage, pour les femmes, de se brûler avec le corps de leurs défunts maris. Avant que les Brammans se fussent avisés de cette Loi, les femmes étoient si promptes à se servir du poison, que le moindre différend coûtoit la vie au mari. Notre Auteur en a vu se brûler des différentes manieres dont nous avons parlé, avec cette circonstance cependant, que sur le bord de la fosse il y avoit une pile de bois, au moins du poids de cinq-cens livres, placée de façon qu'en tirant une corde elle tomboit & assommoit la femme, ou du moins l'accabloit. Si la pauvre victime balance, les impitoyables Prêtres la poussent avec leurs longs bâtons, en faisant en même tems un bruit affreux pour étouffer ses cris, & en dansant autour du bûcher (*c*).

Maniere dont les Hommes se livrent à la mort.

Quoique les hommes ne se brûlent pas avec leurs femmes, ils ont cependant leur tour, en se dévouant volontairement à la mort d'une autre maniere. Pour entendre ceci, il faut savoir que les roues des chariots sur lesquels ils portent leurs Idoles en procession aux Jours de fête, ont de grands crochets de fer, sur lesquels quelques-uns des plus superstitieux zélateurs se jettent eux-mêmes, en sorte que tournant avec les roues ils sont mis en pieces; d'autres se couchent par terre pour que les roues passent sur eux & les écrasent (*d*). La même chose se pratique en d'autres endroits des Indes.

Il y a peu de Criminels.

Il n'est permis à personne dans le *Canara*, si ce n'est aux Officiers d'Etat

(*a*) *Hamilton*, ubi supra, p. 286.
(*b*) *Dellon*, p. 196, 197.
(*c*) *Hamilton*, ubi sup. p. 280.
(*d*) *Dellon*, p. 197.

tat & aux Cavaliers, d'aller à cheval, fur des mulets ou des éléphans; les buffles & les bœufs font les montures ordinaires. On ne permet auffi à perfonne de fe faire porter un parafol par un domeftique. Ceux qui veulent fe mettre à l'abri du Soleil ou de la pluie font obligés de faire eux-mêmes cette fonction. A tous les autres égards on jouit d'une pleine liberté. Les Loix font fi exactement obfervées dans ce Pays, qu'il eft fort rare qu'on y entende parler de vols ou de meurtres; un étranger peut traverfer le Pays fans qu'on s'informe où il va, ou quelles affaires l'amenent (*a*). Peut-être cela vient-il en grande partie de la maniere cruelle dont on exécute les criminels; ils les dépouillent tout nuds, leur lient pieds & mains, & les expofent ainfi à l'ardeur brûlante du Soleil & aux piquures des mouches, en forte qu'ils meurent d'une mort lente & affreufe (*b*). *Royaume de Canora.*

Il y a fur la côte de *Canara* plufieurs Places confidérables. La plus feptentrionale eft *Onoar* ou *Onor*, fituée fur une riviere qui peut recevoir des vaiffeaux de deux ou trois-cens tonneaux. Il y a un Château fur une colline baffe, environ à un mille de la barre, bâti autrefois par les Portugais; mais le Rajah de Canara, ne pouvant plus fupporter leur infolence, le prit par famine, après l'avoir tenu bloqué trois ans. On voit à *Onor* une Pagode nommée *Ramtrut*, qui attire tous les ans une grande quantité de Pélerins. L'Idole, qui reffemble plutôt à un finge qu'à un homme, fe porte quelquefois en proceffion. On la met fur un chariot fait en forme de Tour, qui a environ quinze pieds de haut, & l'on y place fept ou huit Prêtres, pour lui tenir compagnie & pour chanter fes louanges. Le chariot, qui a quatre roues, eft tiré par les rues avec une corde bien forte, accompagné d'une grande foule de peuple toujours avide de fuperftition (*c*). Onor.

Le Port le plus proche tirant vers le Midi eft *Batakola*, où l'on voit les veftiges d'une grande ville, fur une petite riviere à environ quatre milles de la mer. Il n'y refte plus rien de remarquable que dix ou douze petites Pagodes, couvertes de cuivre & de pierre. Le Pays produit une affez grande quantité de poivre, & les Anglois y avoient un Comptoir; mais un de leurs vaiffeaux y ayant abordé vers l'an 1670, pour prendre fa charge, le Chef demanda au Capitaine un beau dogue qu'il avoit; mais ce chien ayant tué une vache, pendant qu'ils étoient à la chaffe, les Prêtres fouleverent la populace, qui maffacra tous les Anglois du Comptoir, au nombre de dix-huit. Depuis ce tems-là les Anglois n'y ont point eu d'Etabliffement, mais ils y vont fouvent acheter du poivre. Batakola.

Après *Batakola* on trouve *Barfeloar*, fur les bords d'une grande riviere à quatre milles environ de la mer. Les Hollandois y ont un Comptoir à environ un mille de l'embouchure de la riviere, qui eft défendue par un Château bâti fur la rive feptentrionale. Tout leur commerce confifte à acheter du riz, que le Pays circonvoifin fournit en abondance, & dont ils pourvoyent leurs garnifons fur la côte de Malabar. Les Portugais y en viennent prendre auffi pour Goa; & ils ont fept ou huit vaiffeaux qui en portent à Mafcate en Arabie, d'où ils apportent en retour des chevaux, des Barfeloar.

(*a*) *Hamilton*, ubi fup. p. 282. (*b*) *Dellon*, p. 198. (*c*) *Hamilton*, p. 278.

Royaume de Canora.

des dates, des perles & d'autres marchandises. Au Midi de cette place sur le chemin de *Mangalore*, on voit une allée de huit ou dix milles de long, plantée de quatre rangées d'arbres, dont les branches offrent un agréable ombrage aux passans, qui peuvent encore se rafraîchir de tems en tems avec de belle eau pure, que leur donnent quelques vieilles gens, qui sont dans des hutes, aux dépens de l'Etat. On rencontre entre *Barseloar* & *Mangalore*, *Bakkanoar* & *Molkey*, dont les rivieres servent à transporter la grande quantité de riz que leurs campagnes produisent (*a*).

Mangalore.

Mangalore est la ville la plus marchande de tout le Royaume de Canara, parcequ'elle a la commodité d'une riviere, qui se forme de la jonction de trois autres, lesquelles doivent leur origine aux grandes pluies & aux rosées, & descendant des montagnes de *Gatti* à vingt-cinq ou trente lieues de-là, viennent se réunir à un mille environ de la mer. La ville est pauvrement bâtie le long de la riviere, & n'a d'autre défense que deux petits Forts, un à chaque côté de l'embouchure de la riviere. Les campagnes rapportent deux récoltes de bled par an, & les terres hautes produisent du Poivre, des Noix de Bétel, du Bois de Sandal, du Fer & de l'Acier, ce qui fait le fonds d'un assez bon commerce. Les Portugais ont un Comptoir à *Mangalore* pour du riz, & une assez grande Eglise, parcequ'il s'y trouve un grand nombre de Noirs, qui sont Chretiens; mais, dit notre Auteur, tant le Peuple que le Clergé sont la honte du Christianisme. Les Prêtres sont assez impudens que de faire marché avec un Etranger pour lui procurer des femmes, & les Laïques ne comptent pas la fornication, le larcin & le meurtre au nombre des péchés, pourvu qu'ils puissent y trouver du profit.

En 1695 les Arabes de Mascate vinrent avec une Flotte piller la côte de Canara, brûlerent *Barseloar* & *Mangalore*, & emporterent un riche butin. *Konnaji Angria* insulta aussi cette côte en 1720; mais ayant mis quelque monde à terre, il fut si bien reçu, qu'il se rembarqua sans avoir fait grand mal.

Il y a encore un autre petit Port dans le Canara, nommé *Manguzir* environ à cinq lieues au Midi de *Mangalore* & à trois de *Dekulli*, qui est un grand Fort, bâti dans une isle proche de terre. Et trois lieues plus bas vers le Sud, il y a une petite riviere qui sépare le Royaume de Canara des terres du Malabar (*b*).



CHAPITRE VI.

Les Pays nommés communément la Côte de Malabar.

SECTION I.

Description du Pays.

SECTION I. *Description du Malabar.*

LE MALABAR, pris dans un sens étendu, comprend non seulement le Pays de ce nom, qui est à l'Occident du Cap *Comorin*, mais encore les

(*a*) *Hamilton*, p. 282. (*b*) *Ibid.* p. 285.

les terres qui sont à l'Orient jusqu'à *Nagapatam*; car c'est jusques-là que les habitans sont appellés *Malabares*, & la Langue Malabare s'étend beaucoup au-delà jusques dans le Royaume de Carnate. Dans un sens plus restreint & plus moderne, la Côte de *Malabar* ne comprend que les Pays de ce nom qui sont à l'Ouest du Cap *Comorin*, nommés autrement les Etats du *Zamorin*. Ce Pays commence à la petite riviere qui est à trois lieues au Midi du Fort de *Dekulli*, & finit au Cap *Comorin*, qui est la pointe la plus méridionale de la Presqu'isle de l'Inde en-deçà du Gange, ainsi il s'étend environ trois-cens-cinquante milles en longueur: il a environ quatre-vingt milles dans sa plus grande largeur, & en quelques endroits il n'en a pas au-delà de vingt. La mer le baigne du côté de l'Occident, & à l'Orient il est borné par les Montagnes de *Gatti* ou de *Gate*, qui le séparent des Royaumes de *Messour* & de *Maduré*.

SECTION I. *Description du* Malabar.

Etendue & Bornes du Malabar.

L'air est fort sain sur toute la Côte de Malabar, la côte charmante, & le terroir est un des plus fertiles de toute l'Asie, donnant deux récoltes par an (*a*): cependant le riz n'y est pas abondant, on y en porte beaucoup du Canara (*); mais comme la Côte est basse & sablonneuse, elle nourrit une grande quantité de Cocotiers, d'arbres qui portent les Noix de Bétel, & l'Aréca, dont les fruits font entrer beaucoup de richesses dans le Pays (*b*). Il y a diverses autres sortes de fruits en grand nombre, excellens dans leur espece, mais fort différens de ceux d'Europe; tel est le *Jakka*, qui est prodigieusement gros; il est divisé en plusieurs compartimens, qui contiennent une substance jaune, qui a le goût de melon, où il y a une espece de chataignes qui font la graine. La *Manga* est un fruit plus excellent encore, & il ressemble à une Pavie. Quand il est mûr il s'en trouve de plusieurs couleurs différentes, de rouges, de blancs & de verds; les uns de la grosseur d'un œuf, & d'autres plus gros que les plus grosses poires: ils ont la peau dure, mais la chair molle; ils sont bons à garder ou à confire: mais les *Mangas* du Malabar sont les moins bonnes des Indes; celles des environs de Surate sont meilleures, & celles de Goa les surpassent (*c*).

Propriétés de l'Air & du Terroir.

Les terres hautes produisent du Poivre & du Cardamome; ce dernier, dit-on, ne croît nulle part ailleurs que dans le Royaume de *Cananor*, proche d'une montagne éloignée de six ou sept lieues de la mer. On est dispensé de le semer & de le planter; il suffit, après la saison des pluies, de mettre le feu aux herbes qui couvrent la terre, dont les cendres produisent le Cardamome, qui est le grand assaisonnement des mets dans l'Orient. Il se trouve de la Canelle sur la Côte de Malabar, mais elle n'est pas comparable à celle de Ceylan. L'Arbre de *Reys* ou de Racines n'est en aucun endroit en si grande quantité que dans ce Pays (*d*). Les montagnes fournissent du Fer & de l'Acier, mais pas si bon que celui d'Europe. Les

Poivre & Cardamome.

(*a*) *Cornwall* Observ. ou Ind. Voy. p. 55. *Dellon*, p. 83. Amst. 1699.
(*b*) *Hamilton*, Vol. I. p. 292.
(*c*) *Dellon*, p. 88, 89.
(*d*) *Ibid.* p. 96.

(*) Particulierement de *Barsalaor*, parceque le riz de la Côte de Malabar ne se conserve pas au-delà de trois mois hors de son enveloppe, mais dans l'enveloppe il peut se garder un an. *Hamilton* New Account p. 331.

SECTION I. *Description du Malabar.*

Les Bois fournissent, outre beaucoup de Bêtes fauves, du Bois de charpente, du Bois de Sandal blanc & jaune, de la Casse, de la *Nux Vomica*, du *Cocolus Indicæ*, & d'autres Drogues en abondance (*a*). Le Malabar produit aussi toutes sortes de Légumes, on y trouve entr'autres une espece de Feves, qui ont quatre grands doigts de largeur, & dont les cosses sont longues d'environ un pied & demi; mais il n'y a que les pauvres gens qui les mangent, parcequ'elles ne sont pas de fort bon goût.

Animaux & Reptiles.

La Côte de Malabar abonde en Oiseaux sauvages & domestiques, qui sont les mêmes qu'on trouve dans les autres Pays des Indes: il y a aussi des Tigres de trois sortes, dont on a parlé ailleurs, des Jakals ou Addives, des Buffles, des Civettes, & des Singes. Mais il n'y a point d'animal plus dangereux que les Couleuvres, sur-tout celles qui sont vertes, dont le poison donne infailliblement la mort. Les unes ne sont pas grosses, quoique longues; mais il y a des Serpens de vingt pieds de long, & si gros qu'ils peuvent avaler un homme. Ils ne passent néanmoins pas pour les plus dangereux, parcequ'on les découvre de loin, & qu'il est plus aisé par-là de les éviter (*b*).

Différens Royaumes.

La Côte de Malabar étoit autrefois sous la domination d'un seul Souverain, qu'on appelloit *Samorin* (*). Ce Prince s'étant fait Mahometan sur ses vieux jours, & voulant entreprendre le Pélérinage de la Mecque, partagea par Testament, avant que de s'embarquer, ses Etats entre ses quatre neveux. Il légua à l'ainé *Callistra*, dont la côte s'étend environ vingt-quatre lieues depuis *Dekulli* jusqu'à *Ticoré*; il laissa au second, qu'il aimoit le plus, la même étendue de côte depuis *Ticoré* jusqu'à *Chitava*, avec le titre de *Samorin*; il donna au troisieme *Attinga*, depuis *Chitawa* jusqu'au Cap *Comorin*, qui comprend environ cinquante lieues, parceque cette partie du Pays est renfermée entre la mer & les montagnes de *Gate* (†), & séparée de ces montagnes par des rivieres, & par plus de mille isles entre *Chitawa* & *Quoiloang* ou *Coulan*; le plus jeune eut en partage *Koyl*, qui s'étend depuis le Cap *Comorin* jusqu'à *Negapatan*, environ cinquante lieues. Dans la suite ces Royaumes se diviserent en plus petites Principautés, comme ils le sont à présent (‡); ce qui n'empêche pas que plusieurs Tribus Indiennes ne soient encore tributaires des Provinces nommées dans le Testament du vieux Monarque, quoiqu'un plus grand nombre se soient rendues indépendantes (*c*).

Une

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 291. (*b*) *Dellon*, p. 114, 119. (*c*) *Hamilton*, p. 291.

(*) *Hamilton* dit que cet Empereur regnoit lorsque les Portugais vinrent la premiere fois aux Indes en 1498. Mais *Faria y Sousa* & d'autres Ecrivains de sa nation font regner ce *Samorin*, nommé *Perimal*, six-cens ans auparavant. Quant au partage de ses Etats, *Faria* prétend qu'il donna au premier de ses parens le Royaume de *Coulan*, où il plaça le Métropolitain de la Religion des Brammans, & le nomma *Kobritim*, ou Grand-Prêtre. Cette Dignité fut ensuite transférée à *Cochin*. *Perimal* la donna à son neveu *Calecut* avec toute l'autorité temporelle, & le titre de *Zamori* ou d'Empereur. V. *Port. Asia* Vol. I. p. 100.

(†) Il en est de même de tout le Pays, & cette partie est la plus large.

(‡) Le Capitaine *Hamilton* en a donné une liste p. 287, telle que la fit dresser en 1694 Mr. *van Rheden* Commissaire-Général de la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise.

Une chose digne de remarque, c'eſt que quoiqu'il y ait beaucoup de villes & de bourgs dans le Malabar, il ne s'y trouve aucun village. A la campagne chacun a ſon habitation ſéparée, & entourée d'une cloture; & comme c'eſt parmi eux une coutume conſtante de ne ſe point ſervir de l'eau de ſes voiſins, chaque maiſon, qui n'eſt pas ſur le bord d'une riviere, a ſon propre puits (*a*).

SECTION I. *Deſcription du* Malabar.

Il n'y a point de Villages. *Mont* Delli.

Il n'y a point de Port entre *Dekulli* & le Mont *Delli* (*), mais tout du long de la route il y a une belle riviere profonde, qui coule environ huit lieues; jamais elle ne s'éloigne du rivage au-delà de la portée d'une fleche, & tombe dans la mer au pied de la montagne, à travers les rochers & le ſable dans un canal qui a une demi-lieue de large. Il y a encore une petite riviere du côté du Midi, & trois lieues plus bas on en trouve une grande, nommée *Balliapatam*, où la Compagnie Angloiſe a eu un Comptoir pour l'achat du poivre.

Cananor.

Pas loin de-là vers le Sud eſt *Cananor*, ville qui a appartenu autrefois aux Portugais, avec un Château très-fort, bâti ſur une langue de terre environnée preſque de tous côtés de la mer. Mais les Hollandois, aſſiſtés des naturels du Pays, qui étoient las de la tyrannie des Portugais, s'en rendirent maîtres ſans beaucoup de peine vers l'an 1660; car un *Fidalgo* ayant été tué d'un coup de canon, le premier jour que les ennemis ouvrirent la tranchée, le Gouverneur s'enfuit pendant la nuit, & laiſſa à la Garniſon le ſoin de pourvoir à ſa ſureté, auſſi ne manqua-t-elle pas de capituler dès le lendemain. Les Hollandois démolirent la ville, dont les pierres ſervirent à fortifier la Fortereſſe, où il n'y a qu'une Garniſon de quarante ſoldats, parceque le Commerce qu'ils y font eſt peu de choſe. Il y a cependant au fond de la Baye une aſſez grande ville, qui appartenoit à *Adda Rajah*, Prince Mahométan, qui pouvoit mettre près de vingt-mille hommes en campagne. Son autorité n'eſt ni abſolue ni héréditaire; il n'eſt pas ſeulement le maître de diſpoſer des deniers publics; quand on en a beſoin pour quelque choſe, le Rajah, l'Intendant du Commerce, le premier Juge & le Tréſorier s'aſſemblent pour en tirer des coffres où on le garde, auxquels il y a pluſieurs ſerrures, dont ils ont les clés. La monnoye eſt d'or.

En 1668 ce Prince ayant rendu viſite au Commandant Hollandois, ſes gens entreprirent de ſurprendre le Fort, mais ſans ſa participation, ce qui l'engagea à faire mourir le Chef de l'entrepriſe par un ſupplice cruel (*b*).

Le Roi de Kalliſtri.

Le Roi de *Kalliſtri* tient ſa Cour à huit ou dix milles de *Cananor*; notre Auteur & un autre Anglois y allerent en 1702. Son Palais étoit de branches & couvert de feuilles de Cocotier entrelacées. Le Roi, nommé *Omnitri* (†), étoit âgé d'environ quarante ans, & ſucceſſeur du fils aîné du *Sa-*

(*a*) *Dellon*, p. 142. (*b*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 292.

(*) Ou Mont d'*Elie*, comme *Dellon* & d'autres la nomment. *Voy.* Ch. 21.

(†) *Dellon*, qui l'appelle *Onitri*, dit que c'eſt le titre de tous les Rois de *Cananor*, le ſuppoſant tel; il ajoute que c'étoit de ſon tems le plus puiſſant des Rois de la Côte de Malabar, & qu'il avoit bien plus de forces que le *Samorin*, quoique ſes terres euſſent beaucoup moins d'étendue. Voy. *Dellon* P. I. Ch. 21 & Ch. 38. cependant Ch. 40. il dit que le *Samorin* eſt le plus puiſſant des Princes Malabares.

SECTION I. Description du Malabar.

Samorin, dont on a parlé plus haut, qui mourut dans le cours de son voyage à la Mecque; nos deux Voyageurs lui rendirent leurs respects, en lui faisant présent chacun d'un Sequin d'or, sur lequel il y avoit quelques grains de riz. Il les régala avec du vin de Toddi, quelques plantains, & de jeunes noix de Cocos. Il n'avoit pour tout habillement qu'une écharpe de soye, attachée avec une ceinture d'or, & qui lui descendoit jusqu'aux genoux; il avoit aux oreilles de grands joyaux d'or massif, enrichis de rubis, d'emeraudes & de perles; mais il n'avoit rien sur la tête que ses cheveux, qui pendoient sur ses épaules, & qui étoient fort beaux. La Reine & ses filles étoient habillées de la même maniere, elles avoient seulement les cheveux noués par derriere; étant toutes nues au-dessus du nombril, & nuds pieds. La Reine avoit l'air agréable & étoit très-affable, distribuant le Bétel & l'Aréca de ses propres mains.

Vers l'an 1680 trois Princes du Sang avoient conspiré de se défaire d'*Omnitri* & de sa famille, mais la conjuration ayant été découverte, ils furent décapités à deux milles de Cananor, sur des autels de pierre, quarrés, de trois toises de haut & de quatre de diametre.

Dormépatam.

Les terres d'*Adda Rajah* ne s'étendent que dix milles au Midi de Cananor, jusqu'à la riviere de *Tellicherri*, proche de laquelle il y a un Port nommé *Dormépatam*. L'entrée est embarrassée de rochers, & il y a vis-à-vis une isle à une lieue environ du rivage, qui est environnée aussi d'écueils. Le même Rajah possede aussi les isles de *Lakka Dive* (*), qui sont environ à quarante lieues de la Côte de Malabar, entre le huitieme degré & trente minutes, & le douzieme & trente minutes de Latitude. Elles sont basses, & sont environnées de bas-fonds très-dangereux. Il y a entre ces isles & les Isles Maldives un grand canal, qu'on appelle le *canal du huitieme degré*. Elles ne produisent que des Noix de Cocos & du Poisson, que les habitans apportent sec sur la Côte. Ils expriment de la chair des Noix de l'huile, & des fibres de la Coque, qu'ils appellent *Kayar* ou *Kayro*, ils font des cordes & des cables pour les vaisseaux. Dans le tems des moussons du Sud-Ouest, ils trouvent quelquefois de l'Ambregris, qui flotte sur la mer. Le Capitaine *Hamilton* en vit chez le Rajah un morceau de la grosseur d'un boisseau, qui valoit selon son estimation dix-mille roupies, on douze-cens-cinquante Livres sterling. Les Habitans sont Mahométans comme leur Prince (*a*).

Tellicherri.

La Province qui confine aux terres d'*Adda Rajah* est *Tellicherri* (†), où les Anglois ont une Loge, bien fortifiée de murailles de pierre, & munie de canon; mais qui est de peu de service, n'y ayant point de riviere à protéger, & n'étant pas à portée de défendre la rade contre les insultes des ennemis. La ville est entourée de murailles de pierre, & est derriere le Fort, dans les terres. Dou-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 296.

(*) Dans le Voyage de *Dellon* il est nommé, sans-doute par quelque faute d'impression, *Atiraja*, & l'Auteur dit qu'il est Roi de plusieurs des Isles *Maldives*, au-lieu des Isles de *Lakka*; mais qu'il est Vassal du Roi de Cananor, voulant dire *Onitri* ou *Omnitri*.

(†) Ou *Tilseri*, ainsi que l'appellent les François; mais le véritable nom est *Talishere*. Voy. *Dellon*, Ch. 38.

Douze ou quatorze milles plus au Sud on trouve *Burgara*, Port de mer qui appartient à *Ballanore Burgaré*, Prince formidable, dont le Pays produit du Poivre, & le meilleur Cardamome qu'il y ait. Ce Prince & ses Prédécesseurs ont été depuis un tems immémorial Seigneurs des Mers, & tous les vaisseaux qui négocient entre le Cap Comorin & Daman, doivent avoir un passeport de lui. Ceux qui n'ont qu'un mât payent annuellement huit Schelings, & ceux qui en ont trois, environ seize. Mais lorsque les Portugais s'établirent aux Indes, ils prétendirent à l'empire de la Mer, ce qui alluma une guerre qui a duré toujours depuis. Ce Prince a quelques Galiottes, qui croisent le long de la côte, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de Mai, pour enlever tous les vaisseaux qui n'ont point de passeport de leur Prince. Il ne fit point de difficulté de venir à bord du vaisseau du Capitaine *Hamilton* en 1703, & le régala magnifiquement sur le rivage; mais il ne voulut rien boire à bord, disant au Capitaine que l'eau qu'il avoit étoit souillée par son attouchement. Quand le Capitaine lui eut rendu visite dans son Palais, fait de roseaux & couvert de feuilles de Cocotier, il fit couvrir de nouveau un des appartemens, parceque cet Etranger en y passant avoit touché par hazard au toit.

SECTION I. *Description du* Malabar.

Port de Burgara.

Les terres de ce Prince finissent à *Ticoré*, à douze milles environ au Midi de *Mealé* (*). A moitié chemin est *Cottica* (†), fameux par le soin que les habitans ont de s'emparer des vaisseaux qui trafiquent sans un passeport de leur Prince. A huit milles environ de *Cottica* est le *Rocher du sacrifice*, ainsi nommé, parceque dans le tems que les Portugais commencerent à s'établir aux Indes, les Croiseurs de cette place sacrifierent sur ce rocher tout l'équipage d'un Vaisseau Portugais qu'ils avoient pris. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les Européens n'ont jamais pu obtenir un pied de terrein dans le Pays de *Balanore*, quoiqu'ils l'ayent souvent tenté.

Rocher du sacrifice.

Le Pays du *Samorin* (‡) s'étend le long de la Côte du Malabar depuis *Ticoré* jusqu'à *Chitwa*, l'espace de vingt-deux lieues environ. On y trouve grande quantité de Poivre, des Noix de Bétel & de Cocos, dont les arbres donnent une espece de sucre, qu'on appelle *Jaggheri*; & de la chair de ces noix séchée on tire une huile fort claire. Il y a aussi du Fer, du Bois de Sandal, de la Casse aromatique, & du Bois de charpente. L'exportation de toutes ces denrées produit un grand profit.

Pays du Samorin.

La Ville capitale du *Samorin*, si on peut lui donner le nom de ville, est *Calecut* (§), où il fait ordinairement sa résidence. Son Palais est bâti de pierre, & il y a une sorte de grandeur apparente à sa Cour. Il passe pour le plus puissant Roi de la Côte de Malabar, & c'est dans son Pays que se fait le meilleur Commerce, d'où vient que lui & ses sujets sont plus riches que leurs

Calecut *ou* Coy Cota.

(*) Ou *Meali*, à deux lieues au Nord de *Bargara* ou *Burgara*. *Dellon*, P. II. Ch. 1.

(†) C'est sans-doute *Cota* ou *Cognali*, ville marchande, dont le Seigneur étoit grand Pirate: mais suivant *Dellon* cette place n'est pas à plus d'un mille & demi de *Bargara*. *Cota* signifie un Fort.

(‡) Ou *Zamerlin*, ainsi que le nomment *Fryer* & *Cornwall*.

(§) Qui se nomme en Langue Malabare *Coy Cota* ou le *Fort du Coq*, parce qu'autrefois le Pays du Samorin ne s'étendoit pas au-delà de l'espace où l'on peut entendre le chant du Coq. *Dellon*, P. II Ch. 2. p. 178.

SECTION I. *Description du Malabar.*

leurs voisins. Les Anglois y ont eu un Comptoir pendant long-tems, mais qui a été transféré à *Tellicherri*, où on leur envoye par mer le poivre acheté pour eux. Les François y ont établi un petit Comptoir en 1698, & les Portugais y ont une chetive Eglise; mais l'argent manque aux premiers pour négocier, & les autres n'ont pas assez de crédit pour faire des Prosélytes.

Rade de Calecut.

Les Portugais avoient bâti une Forteresse devant *Calecut*, qui fut minée par la mer (*) ou abîmée par un tremblement de terre. En 1703, le vaisseau du Capitaine *Hamilton*, qui tiroit vingt-trois pieds d'eau, étant à la rade de cette ville, heurta sur quelques-unes des ruines, à six brasses de profondeur (*a*).

Tanor.

A cinq ou six lieues au Midi de Calecut est *Tannor* ou *Tanor* (†), ville de peu de Commerce, dont les habitans sont Mahométans: c'est un petit Etat indépendant, mais qui paye une redevance au *Samorin*. A cinq lieues vers le Sud on trouve *Pennané*, où il y a une riviere; c'étoit ci-devant une place de Commerce. Les François & les Anglois y ont eu des Comptoirs jusqu'en 1670, qu'ils se retirerent. Environ quatre lieues plus au Midi est la riviere de *Chitwa* (‡), qui borne de ce côté-là les terres du *Samorin*. Vers l'an 1714 les Hollandois s'y établirent, & y ont bâti un petit Fort.

Coutumes bizarres.

Il y avoit autrefois en ce Pays-là plusieurs coutumes bizarres, dont quelques-unes subsistent encore. L'une regardoit le *Samorin*, à qui il n'étoit pas permis de regner au-delà de douze-ans. S'il mouroit avant ce terme, il avoit le bonheur d'échapper à une cérémonie tragique, qui étoit de se couper lui-même la gorge publiquement sur un échaffaud, sur lequel il montoit après avoir jeûné & pris congé de sa nombreuse Noblesse: on enterroit son corps en grande pompe, & l'on procédoit ensuite à l'élection d'un nouveau *Samorin*. Au-lieu de cette coutume il y en a à présent une autre, qui n'est pas moins singuliere. Au bout des douze ans on publie un Jubilé dans tous les Etats du *Samorin*; on dresse pour lui une tente dans une grande plaine, & pendant dix ou douze jours on célebre une Fête avec de grandes réjouissances, l'artillerie tirant nuit & jour. Au bout de ce tems-là, quatre des assistans, quels qu'ils soient, qui ont envie de gagner une couronne par une action désespérée, peuvent le tenter; ils doivent se faire jour à travers trente ou quarante-mille Gardes dont le *Samorin* est environné, & le tuer dans sa tente; celui qui lui donne le coup de mort, lui succede dans l'Empire.

Il y eut un de ces Jubilés en 1695 à *Pennani* (§), Port de mer à quinze

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 322.

(*) *Dellon* attribue ces inondations aux Vents de Sud-Ouest, qui soufflent depuis le mois de Mai jusqu'en Septembre: le Fort, dit-il, est à moitié sous l'eau, & ces inondations ont fait passer le Commerce de Calecut à Goa. Le même Voyageur dit qu'on trouve de la Poudre d'or parmi le sable sur le bord de la mer.

(†) Le Roi réside à une lieue environ de-là; & quoique ses terres n'ayent pas plus de huit ou dix lieues en quarré, il est aussi absolu qu'aucun Prince du Malabar, & n'est tributaire de personne. *Dellon*, P. II. Ch. 3. p. 183, 184.

(‡) Elle est environ à dix lieues au Nord de Cochin.

(§) *Pennané*, ou *Paniané*, est quelquefois le lieu de la résidence du *Samorin*.

ze lieues environ au Sud de Calecut. Trois aspirans seulement voulurent tenter cette extravagante entreprise. Ils fondirent sur les Gardes avec l'épée & le bouclier, & après en avoir tué & blessé plusieurs, ils furent eux-mêmes tués. Cependant le neveu d'un de ces désespérés, jeune homme de quinze ou seize ans, fut sur le point de remporter le prix; se tenant serré à côté de son oncle, il pénétra, lorsqu'il le vit tomber, jusques dans la tente du *Samorin*, & lui porta un coup, qui lui auroit certainement coûté la vie, s'il n'eût donné contre une grande lampe de cuivre, qui brûloit au-dessus de la tête du Prince, & il fut tué avant que d'avoir eu le tems de redoubler. Le Capitaine *Hamilton*, qui voguoit alors le long de la côte, entendit pendant deux ou trois jours & autant de nuits le bruit du canon.

Section I. *Description du* Malabar

Quand le *Samorin* se marie, il ne peut habiter avec sa femme, qu'après que le *Nambouré* ou Chef des Prêtres a couché avec elle, & si le saint homme le trouve à propos, il peut en jouir pendant trois nuits. La raison de cette coutume, c'est que les premiers fruits de son mariage doivent être une oblation présentée à la Divinité qu'elle adore; quelques-uns des Nobles sont assez complaisans pour accorder aux Prêtres le même privilege, mais le peuple ne peut prétendre à cet honneur (*a*).

Mariage du Samorin.

Les terres du Roi de *Conchin* ou *Cochin* confinent à celles du *Samorin*, & s'étendent depuis *Chitwa* environ vingt-quatre lieues vers le Sud. Il descend un si grand nombre de petites rivieres des montagnes de *Gate*, qui s'étendent jusqu'à huit lieues de la côte, que l'on compte plus de mille Isles formées par ces petits courans, lesquels se réunissent à *Cranganor*, à cinq lieues au-dessous de *Chitwa*, où ils se déchargent par une grande embouchure dans la mer.

Le Royaume de Cochin.

La premiere place considérable qu'on trouve après avoir quitté *Chitwa*, est *Cranganor*, où les Hollandois ont un petit Fort qui porte le même nom, & qui est sur une riviere, à une lieue de la mer. *Cranganor* avoit autrefois le titre de Royaume, & étoit un Etat composé de Juifs, qui y comptoient quatre-vingt-mille familles de leur Nation, qui sont réduites à présent à quatre-mille. Ils ont une Synagogue à *Cochin*, pas loin du Palais du Roi à environ deux milles de la ville; c'est-là qu'ils conservent leurs Archives, gravées sur des plaques de cuivre, en caractères Hébraïques; & quand quelqu'un des caractères s'use, ils le gravent de nouveau.

Cranganor.

Mr. *van Rheeden*, dont on a parlé, eut vers l'an 1695 un Extrait de leur Histoire en Hollandois. Ils disent qu'ils sont de la Tribu de *Manassé*, dont une partie fut transportée, par ordre de *Nébucadnezar*, dans les Provinces les plus orientales de son vaste Empire, qui s'étendoit, semble-t-il, jusqu'au Cap Comorin. Vingt-mille d'entre eux mirent trois ans à faire ce voyage, depuis leur départ de Babylone.

Juifs *qui s'y trouvent.*

Quand ils arriverent sur la Côte de Malabar, les habitans les reçurent fort honnêtement, & leur accorderent la liberté de conscience, & le droit de vivre selon leurs propres Loix. S'étant multipliés & enrichis ils acheterent le petit Royaume de *Cranganor*, & choisirent deux freres d'une des pre-

Leur Histoire.

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 309.

SECTION I. *Description du Malabar.*

premieres familles pour gouverner l'Etat, & pour regner conjointement. Mais l'un des deux qui aspiroit à commander seul, tua son frere dans un festin: le fils du mort ayant vengé son pere en tuant le meurtrier, on en revint à la Démocratie, qui subsiste encore parmi eux. Plusieurs d'entre eux, pressés par la misere, ont embrassé la Religion des Indiens, y ayant plusieurs siecles que les terres sont retombées entre les mains des Malabares.

Au Midi de *Cranganor*, dans l'Isle de *Baypin*, qui s'étend depuis-là jusqu'à *Cochin*, il y a un vieux Fort des Portugais, & cinq lieues au-dessus de l'embouchure des petites rivieres il y a une Eglise Catholique-Romaine, nommée *Verapoli*, desservie par des Prêtres François & Italiens, dont le Supérieur peut lever quatre-mille hommes, tous Catholiques-Romains. Mais il y a un plus grand nombre de Chretiens de *St. Thomas*, qui ne veulent point communiquer avec eux; & quelques Portugais, nommés *Topases*, qui n'ont de communion ni avec les uns ni avec les autres; ils ne veulent que des Prêtres Portugais, parcequ'ils ont plus de complaisance pour leurs mœurs dépravées, & leur donnent l'absolution de leurs crimes à meilleur marché (*a*).

Mauvaise qualité de l'Eau.

L'eau de ce Pays, proche de la Côte depuis *Cranganor* jusqu'à *St. André* (*), environ douze lieues vers le Midi, a la mauvaise qualité de faire enfler les jambes à ceux qui en boivent ordinairement, aux uns une, & aux autres toutes les deux. Notre Voyageur en a vu qui avoient une aune de tour à la cheville. Cette enflure ne cause point de douleur, mais de la demangeaison, & la jambe enflée ne paroît pas plus pesante que l'autre à celui qui est attaqué de cette incommodité. Les Hollandois de Cochin, pour s'en garantir, envoyent tous les jours des chaloupes chercher de l'eau à *Verapoli*, ce qui n'empêche pas que le Capitaine *Hamilton* n'ait vu des hommes & des femmes de cette Nation, qui étoient atteints de ce mal; & jusqu'à présent on n'a point trouvé de remede propre à le prévenir ou à le guérir. Les Légendes de Rome attribuent cette extraordinaire enflure des jambes à la malédiction que *St. Thomas* prononça contre ses meurtriers & leur postérité. Mais cet Apôtre, disent-elles, fut tué par le *Tilinga* à Méliapour, sur la Côte de Coromandel, à quatre-cens milles de-là, & à Méliapour les naturels ne sont pas sujets à ce mal.

La Ville de Cochin.

Les Portugais, qui sont les premiers Européens qui s'établirent à *Cochin*, bâtirent une belle ville sur le bord de la riviere, à trois lieues environ de la mer; mais comme celle-ci gagne continuellement, la ville n'en est à présent éloignée que de cent pas. Cependant sa situation au milieu des canaux formés par les petites rivieres est fort agréable; elle a un mille & demi de long sur un mille de large. Les Hollandois s'en étant rendus maîtres vers l'an 1660 (†), avec l'assistance du Roi de *Cochin*, que l'insolence

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 323.

(*) Ce n'est qu'un village, où il y a une Eglise dédiée à *St. André*, & desservie par des Prêtres de *St. Thomas*, qui sont généralement pauvres & ignorans. *Hamilton*, p. 332.

(†) L'Auteur se trompe certainement. *Schouten*, qui se trouva au premier siege de *Cochin*, en 1662, dit que les Hollandois leverent le siege le 2 de Mars de cette année-là. *Voy. de Schouten*, T. I. p. 355-375. *Amst.* 1708. Dans l'*Histoire Générale des Voyages*. Tom.

lence des Portugais avoit brouillé avec eux, ils la réduisirent à la dixieme partie de sa grandeur; elle a à présent six-cens pas de long sur deux-cens de large; elle est bien fortifiée de sept grands bastions, avec des courtines épaisses: la Garnison est de trois-cens hommes. Le Roi de *Cochin*, qui n'est tout au plus que le Vassal des Hollandois, a un Palais bâti de pierre, à une demi-lieue environ de la ville des Hollandois, & pas loin du Palais il y a un village de maisons isolées, qu'on nomme le *Vieux Cochin*, où il y a un *Bazar*, où l'on vend les denrées du Pays, mais point de curiosités. Le Roi fait sa résidence ordinaire dans un autre Palais, à six lieues au Sud de *Cochin* & à deux de *Saint André*, mais sa Cour est fort petite.

SECTION I. *Description du* Malabar.

Baye de Vase.

Il y a auprès du rivage de *St. André*, environ jusqu'à une demi-lieue en mer, ce qu'on nomme la *Baye de Vase* ou *de Boue*, qui est un endroit qui a peu de pareils dans le Monde. Elle est entierement ouverte, & exposée à toute l'impétuosité de la mer, n'y ayant ni isle ni banc qui puisse rompre la violence des vagues, qui dans la saison des moussons du Sud-Ouest viennent briser sur toutes ces côtes avec la plus grande fureur. Mais elles se perdent dans un moment sur ce Banc de boue, & les Vaisseaux y sont autant en fureté que dans le meilleur port, sans la moindre agitation. Ce Banc s'étend environ un mille le long du rivage, & dans l'espace de trente ans a changé d'environ trois milles sa direction, qui étoit vers le Nord (*a*).

Principauté de Porcat.

Environ à deux lieues au Midi de *St. André* commencent les terres de *Porcat* ou *Porcah*, qui ne s'étendent pas au-delà de quatre lieues le long de la côte. Le Prince est pauvre, n'ayant que peu de Commerce, quoique ce fût un Port franc pour les Pirates, dans le tems qu'*Avery* & *Kid* infestoient ces côtes; mais depuis ce tems-là les Pirates se sont jettés vers les parties septentrionales, où ils ont occasion de faire de plus riches prises parmi les Vaisseaux qui vont à Mocha & en Perse. Les Hollandois ont un petit Comptoir à *Porcat*.

Kali Coulam.

Koilkoiloan ou *Kali Coulan* est un autre petit Etat, qui confine à celui de *Porcat*; les Hollandois y ont un Comptoir. Vient après *Coiloan* ou *Coulam*, autre petite Principauté & Ville. Elle a l'avantage d'avoir une riviere, qui est l'issue la plus méridionale des Isles de Cochin, & à un mille de-là les Hollandois ont sur le rivage un petit Fort, qu'ils ont enlevé aux Portugais; on y entretient trente hommes de garnison, mais il y a peu de Commerce. Les Danois ont à *Erwa*, à deux lieues au Sud de *Coulam*, un petit Comptoir, qui ne paroît du côté de la mer qu'une assez pauvre maison; & le Commerce qui s'y fait est assorti à l'habitation. A deux lieues au-delà d'*Erwa* on trouve le Fort d'*Aujengo*, que les Anglois ont bâti en 1695. Il est dans

*Fort d'*Aujengo.

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 325, 328.

Tom. XIII. p. 390. La Haye in 4to, on dit que les Hollandois prirent *Cochin* au mois de Janvier 1667; autre faute: c'est au mois de Janvier 1663, qu'elle tomba en leur pouvoir. Voy. *La Croze*, Hist. du Christ. des Indes. Liv. V. p. 413. Cette date est confirmée par *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 1. il dit que dans le tems qu'il écrivoit (vers la fin de l'an 1666) les Hollandois avoient enlevé cette Forteresse aux Portugais, depuis trois ou quatre ans. Rem. du Trad.

Section I. Description du Malabar.

dans un terrein sablonneux, défendu d'un côté par la mer, & de l'autre par une petite riviere. Mais il n'y-a pas une goutte d'eau pour boire, que celle qui vient des *Rochers rouges* à trois milles au Nord, où le Fort auroit été mieux placé. Le Pays produit une bonne quantité de Poivre, & de Toiles, aussi belles qu'il y en ait aux Indes. Ce Comptoir des Anglois est dans les terres de la Reine d'*Attinga*. Avant la construction de ce Fort, ils avoient deux autres Comptoirs dans son Pays, au Midi d'*Aujengo*; l'un nommé *Brinjan* ou *Bringjohn*, & l'autre *Ruttera* ou *Reytora*; mais comme c'étoient des places ouvertes, ils les ont quittés, pour éviter les avanies des Courtisans avides.

En ce tems-là ils envoyoient annuellement un présent à la Reine d'*Attinga*, qui tient sa Cour environ à quatre lieues d'*Aujengo* dans les terres. En 1685 un jeune homme très-bien fait ayant été chargé de le porter, la brune Reine devint amoureuse de lui, & dès le lendemain lui fit des propositions de mariage; il refusa modestement un si grand honneur, mais pour faire plaisir à cette Princesse il passa un mois ou deux à sa Cour, & à son départ elle lui fit quelques présens. Vers l'an 1720 l'Officier de la Reine ayant demandé le présent ordinaire, le Chef des Anglois refusa de le remettre à d'autre qu'à la Reine même: elle l'invita donc de venir à sa Cour. Pour y paroître avec plus d'éclat, il mena avec lui deux membres de son Conseil, quelques autres personnes du Comptoir, & la plupart des soldats; mais ils furent tous massacrés par une ruse, à la réserve de quelques domestiques noirs, qui se sauverent.

Tengapatam. *Tegnapatam* ou *Tengapatam* est à douze lieues environ au Midi d'*Aujengo*, dans un Pays qui produit du Poivre, & de la grosse Toile. Les Hollandois y ont un Comptoir. *Colicha* ou *Coleché*, situé entre la pointe du milieu & la pointe occidentale du Cap Comorin, fournit de bonne Toile & du Sel; mais ni les Hollandois ni les Anglois n'y trafiquent point. Près de *Colicha*, à cette même pointe du milieu (*), il y a un Port très-sûr pour de petits vaisseaux (*a*).

Le Pays, qui s'étend depuis les confins de *Coiloang* jusqu'au Cap, s'appelle le Royaume de *Travancor*; & comme l'un nous dit qu'il appartenoit à *Attinga*, & un autre, qu'il étoit gouverné par une Reine, il y a quelque apparence que c'étoit celle dont on a parlé plus haut. Outre les places le long de la Côte dont nous avons parlé, il y en a de considérables dans les terres, comme les villes de *Travancor*, de *Cali* & de *Cotate*. Cette derniere est située au pied des montagnes (de Gâte), environ à quatre lieues du Cap Comorin; elle est grande & fort peuplée (*b*), quoiqu'elle n'ait, non plus que les autres villes des Indes, ni fossés ni murailles.

Cotate.

Cap Comorin. Sur ce fameux Cap, qui forme la pointe la plus méridionale de cette Presqu'isle des Indes, on éprouve en même tems les deux saisons les plus op-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 333. (*b*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 44.

(*) La liaison donne lieu de croire qu'*Hamilton* veut parler de la pointe qu'on appelle ordinairement le Cap *Comorin*; mais selon les Cartes des Jésuites *Colicha* est à plus de cinquante milles au Nord-Ouest du Cap, quoique *De Lisle* & les Cartes la mettent près de ce Cap.

opposées de l'année, l'Hyver & l'Eté; car dans cette langue de terre, qui n'a pas plus de trois lieues d'étendue, on a le plaisir de voir ces deux saisons réunies, dans un même jardin de cinq-cens pas en quarré, les arbres étant chargés de fruits & de fleurs d'un côté, pendant que de l'autre ils sont dépouillés de toutes leurs feuilles. Ce phénomene singulier est causé par les montagnes, & l'Auteur, qui rapporte ce fait sur le témoignage d'autres personnes, observe que des deux côtés du Cap les vents sont toujours opposés, & soufflent comme s'ils vouloient se combattre; de sorte que quand à la Côte Occidentale les vents viennent de l'Ouest, à la Côte Orientale ils viennent de l'Est (*a*). Il y a plus: comme ces montagnes de *Gâte* sont couvertes d'un sable fin comme de la poussiere, les vents le portent jusqu'à l'Isle de Ceylon, & il incommode beaucoup à *Tutucorin*, sur la Côte de la pêche; d'ailleurs, comme ce sable est rouge, la réflexion des rayons du Soleil fait que l'air paroît tout en feu; ce qui forme un spectacle effrayant (*b*).

Section I. *Description du* Malabar.

SECTION II.

Des Habitans du Malabar.

Les Habitans du *Malabar* ont généralement la taille belle, ils sont noirs ou du moins fort bruns, mais ils ne sont pas à beaucoup prés aussi laids que les Africains. Ils ont ordinairement les cheveux fort longs, mais la barbe tout-à-fait rasée; un petit nombre portent des moustaches. Ils ne manquent point d'esprit, mais ils le cultivent rarement par les Arts & les Sciences utiles. Ils sont fort traîtres, le manque de foi étant la chose la plus ordinaire, & ils égalent à cet égard, dit *Dellon*, les Mahométans, leurs maîtres. En général les Malabares sont fort patiens, & se mettent rarement en colere; s'il ont reçu quelque injure, ils ne se vengent jamais que par les voies d'honneur, le poison est une chose inconnue parmi eux. Les femmes sont généralement bien faites, & n'ont pas les traits desagréables, mais les petites personnes sont plus estimées que les grandes (*c*).

Section II. *Habitans du* Malabar.

Les Malabares, comme d'autres Peuples des Indes, sont divisés en plusieurs Tribus. La premiere est celle de leurs Princes. Le Clergé compose la seconde; la troisieme est celle des *Nayers* ou Naïres, qui sont les Nobles du Pays. Les Marchands forment la quatrieme; & la cinquieme comprend les Artisans, les Laboureurs, les Pêcheurs, & en général tout le Commun-peuple.

Division en Tribus.

Chaque Royaume du Malabar a plusieurs Familles de Princes, qui composent ensemble la Tribu Royale, qui est la plus éminente de toutes. Généralement le plus ancien des Princes succede quand le Roi meurt, par conséquent on ne voit gueres de jeunes Souverains chez les Malabares.

La Couronne héréditaire.

La

(*a*) *Tachard*, Lett. Edif. T. III. p. 209.
(*b*) *Nieuhof* & *Baldæus*.
(*c*) *Dellon*, P. I. Ch 28, p. 32, 36

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

Premier-Ministre.

La premiere chose que fait un nouveau Roi, c'est de nommer un Lieutenant-Général ou Premier-Ministre. A-la-vérité cette Charge est mise à l'enchere, mais le Roi a le droit de choisir entre les Prétendans. Quel que soit celui qui se trouve revêtu de cette Dignité, fût-ce un *Sh ti*, il ne laisse pas de se faire obeir, & de tenir les Princes mêmes en respect, comme s'il étoit de la premiere qualité. Le Roi lui abandonne entierement l'administration publique, & se retire dans un de ses Palais, où il vit tranquille & avec assez de magnificence. Le Gouverneur-Général dispose des Finances & fait à son gré la paix ou la guerre, de concert avec le Roi, en la présence duquel il se tient toujours debout. Il ne permet ni aux Courtisans ni aux Gardes d'entrer dans la chambre où le Roi couche, & ne lui parle jamais sans avoir ses mains sur sa bouche. La moindre négligence à quelqu'un de ces égards, l'exposeroit à perdre sa Charge, le Roi se réservant toujours le pouvoir de casser ses Lieutenant-Généraux ; mais il est rare qu'il en vienne à cette extrémité (*a*).

Faste des Rois.

Quand le Roi, par exemple celui de Cananor, sort de son Palais, il est porté sur un Eléphant ou dans un Palankin, ayant sur la tête une Couronne d'or du poids d'environ deux-cens guinées, & qui a la figure d'un Bonnet Ducal. C'est de la main de son Lieutenant-Général que chaque Monarque reçoit cette Couronne, & après sa mort elle est déposée dans le Trésor de la Pagode Royale. Le Monarque est environné de sa Garde de *Nayers;* quantité d'Officiers les précedent, & crient que le Roi vient, pour faire retirer tous ceux qui n'ont pas droit de paroître devant lui, & il marche au son des trompettes, des tambours & d'autres instrumens. Les Princes & les Princesses ne paroissent hors de leurs Palais qu'avec la même pompe; mais le Premier-Ministre n'a que ses Gardes, sans Trompettes ni Officiers qui fassent retirer le peuple, à moins qu'il ne soit Prince; en ce cas-là il jouit de ces honneurs en vertu de sa naissance & non de sa Dignité.

Le Clergé.

Dans le Malabar, il y a dans l'Eglise, comme dans l'Etat, diversité de rangs. Le Clergé est composé de trois ordres, les *Nambouris*, les *Brammans* & les *Buts.* Les *Nambouris* sont les premiers dans l'Etat & dans l'Eglise, & quelques-uns sont des Papes, étant Souverains pour le Temporel comme pour le Spirituel. Il y a deux ordres de ces Prêtres ; le premier s'appelle *Iregale Nade*, & le second *Nambiar.* Les *Brammans* forment la seconde classe d'Ecclésiastiques, & ne se mêlent que d'affaires de Religion. Les *Buts* ou Magiciens les suivent, & sont en grande vénération (*b*). L'autorité du Clergé est si grande, que dans tout ce qui concerne la Religion les Rois dépendent des *Nambouris* & des *Brammans.*

Les Nayers *ou Nobles.*

Les *Nayers*, *Nahers*, *Naïres* ou *Nayros*, car on leur donne tous ces noms, sont les Nobles, & ils sont en grand nombre (*c*). On les distingue aisément de tous les autres par leur civilité & leurs manieres.

Ils servent de Gardes aux Etrangers.

C'est une ancienne Loi ou Coutume, que tous les Etrangers, & tous ceux qui ne sont pas Gentils, ne voyagent jamais sans avoir des *Naïres* pour

(*a*) *Dellon*, Ch. 31.

(*b*) *Hamilton*, l. c. p. 290, 312.

(*c*) *Dellon*, P. I. Ch. 29.

pour Gardes; car quelque insulte que reçoivent ceux qui négligent cette précaution, le Prince n'en prend pas connoissance. Ces *Naïres*, qui n'ont ordinairement que huit *Tares* ou quatre sols par jour, ne trahissent ni n'abandonnent jamais ceux qu'ils conduisent: si quelqu'un qui est sous leur protection vient à périr, ils ne lui survivent point; s'ils en agissoient autrement, on les regarderoit comme des lâches: s'il leur arrivoit de commettre quelque trahison, leurs plus proches parens, leurs femmes & leurs enfans leur servent de bourreaux. Avec tout cela un Etranger qui voyage dans le Malabar, est plus en sureté sous l'escorte d'un enfant Naïre, que sous celle de plusieurs Naïres mêmes; parceque les voleurs du Pays ont pour maxime de n'attaquer jamais que les voyageurs qu'ils rencontrent armés, & de respecter les enfans & ceux qui ne sont pas en état de se défendre. Quand les jeunes Naïres vont en campagne, ils portent une petite massue de bois d'un pied & demi de long, avec une poignée au haut comme celle d'un poignard, & un gros bouton à l'autre bout. Il n'y a que les enfans des Nobles à qui il soit permis d'en porter, & c'est ce qui les distingue des autres; on ne leur donne qu'un sol & demi par jour. Cependant, quoiqu'il y ait moins de danger à voyager sous la garde d'un de ces enfans, il n'y a que les plus pauvres qui s'en servent, parceque l'on respecte les voyageurs à proportion de leur suite plus ou moins nombreuse (*a*).

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

Les *Teyvis* suivent la Noblesse, & ont la Ferme des Cocotiers; ils s'occupent aussi à cultiver la terre & à recueillir le *Tari*. Ils portent quelquefois les armes, mais ce n'est qu'avec la permission du Prince. *Les Teyvis.*

Il y a des Marchands de tous les ordres, à l'exception de celui des *Nambouris*, & ils sont en quelque estime.

Les *Maynats* sont ceux qui blanchissent le linge & les toiles, les Tisserands, & ceux qui s'occupent à tirer l'huile; ce sont autant de classes particulieres. *Les Maynats.*

Les *Poulias* sont Laboureurs & Artisans: *Hamilton* les croit inférieurs aux *Maucouas*, ou Pêcheurs; ceux-ci sont obligés d'habiter sur le rivage de la mer, & tout autre exercice que celui de la Pêche leur est interdit; on ne leur permet point de porter les armes, même dans le plus grand besoin de soldats. Mais *Dellon* dit que les *Pouliats* sont les derniers & les plus vils des Malabares, s'il ne les confond pas avec les *Poulichis* ou *Pulchis*, qui, suivant *Hamilton*, sont la plus méprisable partie de l'humanité, & exclus de tous les droits que les Loix divines ou humaines peuvent donner. *Les Poulias & les Maucouas.*

Si un *Pouliat* ou *Teivis* rencontre un *Naïre*, il faut qu'il se retire, sous peine d'en être rudement châtié, s'il ne lui en coûte pas la vie. Mais la condition des *Poulichis* est bien plus déplorable; les Loix leur défendent tout commerce avec ceux des autres Tribus (*); il ne leur est pas permis de se vêtir d'aucune étoffe; ils se couvrent de feuilles ou de chaume attachés avec une corde autour du corps: il leur est défendu de bâtir des maisons *Les Poulichis.*

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 94.

(*) *Dellon* assure que si un *Naïre* veut éprouver ses armes sur un *Pouliat*, il le peut impunément.

SECTION VII. *Habitans du Malabar.*

sons ou des hutes (*), ni de demeurer dans les campagnes où il y a des grains; & ils sont condamnés à vivre dans les Bois, & à bâtir avec des herbes & du chaume des nids sur les arbres, comme les oiseaux. Quand ils apperçoivent quelqu'un qui vient à eux, ils hurlent comme des chiens & s'enfuient, de peur que ceux des autres Tribus ne soient choqués qu'ils respirent le même air qu'eux. Comme il ne leur est pas permis de cultiver la terre, ils plantent des fruits & des racines dans les endroits les plus retirés des Bois, & ils volent de nuit les graines dont ils ont besoin dans les jardins les plus voisins; mais s'ils sont surpris, on les tue sur le champ sans autre forme de procès. Quand ils manquent de vivres ils viennent aux entrées des Bois, & hurlent comme les Renards. A ce signal les *Pouliats* & les *Teivis* charitables apportent du riz, des cocos, & des fruits, qu'ils mettent à terre à vingt pas d'eux, après quoi ils se retirent, pour que les *Poulichbis* puissent venir prendre ces provisions & les emporter. Ils sont fort légers à la course, & très-adroits à attrapper les Bêtes sauvages & les Oiseaux (*a*).

Religion. Les Tribus inférieures ont la liberté de choisir leurs Divinités. Notre Auteur a vu chez plusieurs *Maucouas* ou Pêcheurs, un pieu de deux pieds de haut où l'on avoit taillé quelques crans, enfoncé en terre, & couvert de feuilles de Cocotier qui servoit en même tems de Temple & de Dieu à la famille. Quelques-uns choisissent un arbre pour objet de leur Culte, d'autres le premier animal qu'ils rencontrent le matin, Chat, Chien ou Serpent, & c'est le Dieu du jour. Leurs Temples ne sont ni grands ni beaux, mais obscurs; leurs idoles sont noircies de la fumée des lampes qui brûlent continuellement devant elles. Tous croyent cependant un seul Dieu suprême, qu'ils ne représentent par aucune image, & le Dogme de la Métempsychose est universellement reçu parmi eux (*b*).

Pour revenir aux *Pouliats* ou *Poulichbis* (†), ce qui augmente l'horreur qu'on a pour eux, c'est qu'ils mangent toutes sortes d'immondices & de charognes, sans en excepter celles des bœufs & des vaches. On les regarde avec tant de mépris, qu'on ne reçoit aucune offrande de leur part pour les Dieux, ni aucun présent pour le Prince, à moins que ce ne soit de l'or ou de l'argent; encore faut-il qu'ils le posent de fort loin à terre, & qu'ils s'éloignent ensuite de vingt pas: alors les Naïres, qui sont les Gardes du Prince, le viennent prendre, & s'ils demandent quelque chose, leur rendent réponse. Souvent ils sont condamnés à de grosses amendes, qu'ils sont en état de payer, parcequ'ils s'occupent à découvrir les lieux où les Malabares ont enterré leur or & leur argent, chose fort ordinaire. Cependant on regarde cela comme une espece de sacrilege, ce qui fait qu'on les considere comme des sorciers & des gens infames, capables des plus grands

(*a*) *Hamilton*, p. 312. *Dellon*, P. I. Ch. 28. (*b*) *Hamilton*, p. 314.

(*) *Dellon* dit qu'ils se retirent sous de misérables hutes de feuilles de Palmier, & que leur unique fonction est de garder les champs de riz.

(†) J'ai mis à dessein les deux noms, parceque l'Auteur s'exprime d'une façon un peu ambigue, & que *Dellon* dit des *Pouliats* ce que *Hamilton* dit des *Poulichbis*. REM. DU TRAD.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

grands crimes. De-là vient que sur le plus léger soupçon ils sont accusés, & condamnés à la mort; au-lieu que ceux des autres Tribus ne peuvent l'être sans des preuves bien convaincantes (*a*).

Distinction des Familles rigoureusement observée.

Les Loix qui défendent à ceux des Tribus supérieures d'avoir commerce avec les personnes des Tribus inférieures, & de manger ou de boire avec eux, ne s'observent nulle part si rigoureusement que chez les Malabares, ou pour dire la chose en d'autres termes, la folie des distinctions orgueilleuses de famille qui regne chez toutes les Nations, n'est portée en aucun Pays à un tel degré d'extravagance. Ils ne permettent pas à ceux d'un rang inférieur de préparer leurs mets, ni ne boivent de l'eau des puits dont ils se servent. Lors même que quelqu'un d'une Tribu inférieure entre dans leurs maisons, on fait venir un Bramman pour la purifier par de certaines cérémonies. C'est sur-tout par rapport au Mariage qu'ils s'en tiennent à la rigueur aux distinctions établies; cela va jusques-là, qu'une femme qui a commerce avec un homme d'une Tribu inférieure, est dépouillée de ses privileges. Un homme peut se marier dans une Tribu qui suit immédiatement la sienne, mais non dans celle qui est supérieure. S'il est convaincu de l'avoir fait, ou d'avoir eu quelque intrigue d'amour avec une femme au-dessus de lui, les deux coupables sont punis de mort. Si la femme ou la fille est de la Tribu des *Nambouris* ou des *Brammans*, elle est remise entre les mains du Prince, qui la vend pour esclave; & comme les femmes de ces Tribus sont ordinairement mieux faites que les autres, les Etrangers s'empressent à les acheter fort cher, comme *Dellon* en a vu un exemple.

Loi cruelle.

Si un homme d'un rang inférieur est accusé d'avoir obtenu des faveurs d'une femme d'une Tribu supérieure à la sienne, on le conduit les fers aux mains & aux pieds devant le Prince, & on le fait mourir. Et comme si ce n'étoit pas une expiation suffisante du crime, les hommes de la Tribu d'une femme coupable ont droit de tuer, pendant trois jours, dans le lieu où le crime s'est commis, & sans distinction d'âge & de sexe, toutes les personnes qu'ils rencontrent de la Tribu du Séducteur. Les *Naïres* exercent ce droit barbare sur les *Teyvis* & les *Shetes* ou Tisserands; ceux-ci sur les *Maucouas*, & les *Maucouas* sur les *Poulchis*. Comme les *Nambouris* & les *Brammans* ne peuvent ôter la vie à personne, ils n'ont dans ces occasions que le droit de livrer le coupable au Bras Séculier. Cette cruelle coutume seroit intolérable, si pour empêcher qu'il n'y ait trop de sang répandu, on ne gardoit pas les coupables pendant huit jours, pour donner le tems à ceux de leur Tribu de se mettre en sureté, jusqu'à ce que les trois jours accordés par la Loi, soient passés (*b*).

Habillement.

L'habillement des hommes & des femmes est à peu près le même: ils portent leurs cheveux, qui sont noirs, fort longs. Ils sont nuds depuis la ceinture en haut, même les Princes; si quelquefois ils ont une petite veste, ils la laissent ouverte par devant. Ils se ceignent d'une piece de toile de la ceinture aux genoux, mais ils n'ont ni bas ni souliers. Dans les autres

(*a*) *Dellon*, ubi sup. (*b*) *Id. Ibid.* P. I. Ch. 30.

Section II. *Habitans du Malabar.*

tres Pays les femmes se font gloire de porter de riches étoffes de soie & de brocard d'or ou d'argent, mais au Malabar ce sont les femmes des plus basses Tribus; celles des Naïres & des Tribus du premier rang ne se couvrent jamais que de belle toile de Coton, & se distinguent par de riches ceintures d'or, des bracelets d'argent ou de corne de buffle. Elles ne portent jamais de joyaux, si ce n'est une bague. Les deux Sexes ont les oreilles fort longues, qui leur pendent jusques sur les épaules; ce qui les allonge si fort ce sont leurs pendans-d'oreilles, qui pesent quelquefois au-delà de deux onces; ce qui dilate tellement les trous, qu'on peut y passer le poing. Quelques-uns portent des chaînes d'or, mais ce sont seulement ceux qui ont mérité cette distinction de la part du Roi, par quelque service important.

Maisons & Meubles.

Leurs maisons sont bâties de terre, & couvertes de feuilles de Cocotier; il est très-rare d'en trouver de brique ou de pierre. Leurs meubles ne sont pas plus magnifiques, ils ne consistent que dans quelques paniers de jonc, & dans quelques pots & plats de terre; leurs tasses sont de la même matiere, & les Rois mêmes ne se distinguent point à cet égard de leurs sujets. Comme ils n'ont pas de cheminées à cause de la chaleur du climat, on prépare leurs mets hors de la maison sans assaisonnement, ce qui les rend fort insipides. Quand ils mangent ils tournent le dos à la lumiere. La nuit ils brûlent de l'huile de Cocos dans des lampes. Leurs lits ne sont que des planches, que les Riches couvrent de tapis, & les Pauvres de nattes (*a*).

Mariages des Grands.

On marie ordinairement les Princesses avec des *Nambouris* ou des *Brammans*, & les enfans qui sortent de ces mariages, sont Princes & capables de succéder à la Couronne; mais comme il n'y a pas toujours assez de Princesses pour tous ces Ecclésiastiques, ils peuvent aussi épouser des femmes de leurs propres Tribus. Les enfans sont de la Tribu de leur mere, parcequ'au Malabar la généalogie se compte par les femmes, & c'est aussi selon cette regle qu'on hérite; c'est par cette raison que les Princes n'épousent point de Princesses, mais les filles des Naïres, d'où il arrive que leurs enfans sont Naïres, & ne sont pas Princes. Les Naïres se marient ordinairement dans leur propre Tribu, cependant ils ont la liberté de se choisir des femmes dans les Tribus qui suivent immédiatement la leur, comme celle des *Maynats* ou des *Sheti*. Les hommes des autres Tribus ont le même privilege, mais il n'est jamais permis aux femmes de se mesallier, sous peine de mort.

Une Femme peut avoir plusieurs Maris.

Les Princes, les Nambouris, les Brammans & les principaux Naïres n'ont ordinairement qu'une seule femme, qu'ils s'efforcent d'engager par toutes sortes de bonnes manieres à se contenter d'un seul mari; mais ils ne peuvent l'y contraindre, parceque les Loix leur permettent d'en avoir autant qu'elles veulent: c'est ce qu'assure *Dellon* (*b*). Mais suivant le Capitaine *Hamilton*, les femmes ne peuvent avoir que douze maris à la fois, tandis que les hommes ne sont point bornés à un nombre fixe de femmes. Quand une femme épouse son premier mari, on lui bâtit une maison, & il habite avec elle jusqu'à ce qu'elle en prenne un second, ou le nombre que

(*a*) *Dellon*, Ch. 33. (*b*) *Idem*, P. I. Ch. 32.

que la Loi lui permet d'avoir. En ce cas-là les maris s'accordent entre eux à demeurer par tour avec elle, pendant dix jours ou davantage; chacun l'entretient pendant ce tems-là (*a*).

Section II. *Habitans du* Malabar.

Usages à cet égard.

Ce qu'il y a de plus surprenant, & ce qui prouve bien le pouvoir de la coutume, c'est que cette multiplicité de maris ne produit aucun desordre; car si l'un voit les armes d'un autre à la porte de la femme, il attend tranquillement que la place soit vuide, pour venir l'occuper. Ce qu'il y a de consolant pour les hommes dans cette puissance usurpée des femmes, c'est que les promesses, qui sont l'unique lien des mariages, ne les engagent qu'autant qu'il leur plait: aussitôt qu'ils sont dégoûtés les uns des autres, ils se séparent sans querelles & sans plaintes. Aussi ces mariages ne les obligent-ils pas à de grandes dépenses; le présent ordinaire qu'un nouveau mari fait à sa femme, est une piece de toile blanche, qu'elle employe pour se couvrir (*b*). Pendant qu'ils sont ensemble, la femme sert de pourvoyeur au mari, & fait la cuisine pour lui; elle a soin aussi de tenir ses habits & ses armes propres. Quand elle devient grosse, elle déclare qui est le pere de l'enfant; & quand elle l'a élevé jusqu'à ce qu'il sache marcher, ou parler, c'est à lui à en avoir soin (*c*).

Ordre de l'Héritage.

C'est de ce droit que les femmes ont de prendre plusieurs maris & de les quitter quand il leur plait, qu'est venue la coutume de ranger les enfans dans la Tribu de leurs meres; parcequ'il est impossible d'en connoître le véritable pere. Aussi les enfans ne sont-ils pas regardés comme les plus proches héritiers, mais les neveux du côté des sœurs (*d*); & s'il n'y en a point, le plus proche parent du côté des Grands-meres; les Malabares Mahométans suivent même cet ordre, quoiqu'ils observent leurs femmes de près (*e*), & qu'ils ayent une polygamie toute différente.

Les Filles se marient fort jeunes.

Ils marient leurs filles dès l'âge de douze ans, & plusieurs même plutôt; souvent elles ont des enfans avant ce tems-là. La plupart sont de petite taille, peut-être parceque ces mariages prématurés les empêchent de croître; avec cela elles accouchent avec si peu de peine, qu'on ne sait ce que c'est que des Sages-femmes dans ce Pays-là, non plus que dans le reste des Indes; ordinairement c'est une femme de quelque âge qui en fait l'office. Les Malabares aussi bien que les Africaines se lavent dès qu'elles sont délivrées, & ne prennent d'autre soin de leurs enfans, que de leur donner le sein.

Funerailles.

On enterre les morts au Malabar; il n'y a que les corps des Princes, des *Nambouris*, des *Brammans* & des *Naïres*, qu'on brûle. Mais la Loi qui permet aux femmes de prendre plusieurs maris, les met à couvert du cruel usage de se brûler vives (*f*).

Le Larcin sévérement puni.

La Justice s'administre avec une grande impartialité. Le meurtre est rarement puni de mort, & les Loix n'ont proprement point décerné de peine contre les homicides, laissant aux parens la liberté d'en tirer telle vengeance qu'il leur plait; mais le larcin est puni avec la derniere sévérité; le

vol

(*a*) *Hamilton*, p. 311.
(*b*) *Dellon*, l. c.
(*c*) *Hamilton*, l. c.
(*d*) *Dellon*, l. c.
(*e*) *Hamilton*, p. 312.
(*f*) *Dellon*, P. I. Ch. 32 & 35.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

vol d'une grappe de poivre, ou de quelque chose qui ne vaut pas plus, coûte la vie.

On ne connoît point au Malabar l'usage des Prisons pour les Criminels, & ils ne sont pas même fort gardés; on leur met les fers aux pieds, & ils demeurent dans cet état jusqu'à la décision de leur procès.

Prisons. Forme singuliere du Serment.

Le Prince est le Juge souverain de toutes les Affaires Civiles & Criminelles; les Parties produisent devant lui leurs preuves; si les Témoins manquent, ou que leur déposition soit insuffisante, l'Accusé peut se purger de la maniere suivante. On fait rougir au feu un fer qui ressemble à celui d'une hache; on couvre sa main d'une feuille de Bananier, sur laquelle on met le fer brûlant, & on l'y laisse jusqu'à ce qu'il ait perdu sa rougeur. Alors le Prévenu le jette à terre, & présente sa main au Surintendant des Blanchisseurs du Roi, qui l'enveloppe d'une serviette trempée dans de l'eau de riz; il la lie avec des cordons, dont le Prince scelle lui-même les nœuds de son cachet. Trois jours après on découvre la main du Prisonnier; s'il y reste la moindre impression du feu, il est condamné & conduit sur le champ au supplice (*a*). En d'autres endroits l'Accusé est obligé de mettre sa main nue dans un pot d'huile bouillante, & s'il y paroît la moindre empoule, il est tenu pour coupable. *Hamilton* a appris d'Anglois & de Hollandois dignes de foi, aussi bien que des naturels du Pays qui avoient vu de ces épreuves, que des innocens n'avoient pas reçu la moindre impression de l'huile bouillante (*) ; & en pareil cas l'Accusateur subit la peine que l'Accusé auroit soufferte (*b*).

Sentence de mort & son exécution.

C'est toujours le Prince qui prononce la sentence, & il n'y a point d'appel; si le Criminel est condamné à mort, on le conduit hors du Palais & on l'exécute sans délai. Comme les Indiens de ce Pays se font un honneur d'obéir sans réserve à leur Prince, il n'y a pas de Bourreaux, les Naïres de la Garde s'empressent à en faire l'office. Lorsque le crime est assez noir pour dégrader le Coupable de sa Tribu, ses parens sont les plus ardens à lui donner la mort, pour laver dans son sang la honte qu'il fait à leur famille. Le supplice le plus commun est de percer les Criminels à coups de lance, ensuite on les coupe en quartiers, qu'on attache à des arbres (*c*).

Payement des Dettes.

Ils ont une excellente maniere d'arrêter les Débiteurs. Le Juge, qui est ordinairement un Bramman, envoye un Officier avec un petit bâton, avec lequel il fait un cercle autour du Débiteur, quand il l'a trouvé; lui défendant au nom du Roi & du Juge de sortir du Cercle, jusqu'à ce que le Créancier soit satisfait, soit par le payement de la dette, soit d'une autre façon ; & il n'y va pas moins que de la vie, de sortir du cercle avant cela. Les

(*a*) *Dellon*, Ch. 31. (*b*) *Hamilton*, p. 315. (*c*) *Dellon* Ch. 31.

(*) C'est-à-dire qu'ils supposoient innocens. Mais rien ne peut justifier une coutume également superstitieuse & barbare, qui étoit encore il n'y a pas long-tems en usage chez nous, & qui subsiste encore dans le Pays de nos Voisins, où l'on arrache les confessions par la question, & où l'on met les Sorciers à l'épreuve en les jettant pieds & mains liés dans l'eau. Il faut qu'ils réforment cela & d'autres coutumes contraires à la raison, avant que de censurer les Indiens.

Les Malabares ne connoissent point l'usage des plumes, de l'encre & du papier; ils écrivent sur des feuilles de roseaux, qui croissent dans les marais. Ces feuilles ont communément dix-huit pouces de long, & un & demi de large; elles finissent en pointe aux deux bouts, & on y fait un petit trou à l'une des extrémités pour les enfiler. Cette feuille est plus épaisse que notre Papier Royal, & fort rude: ils écrivent avec un poinçon en tenant la feuille de biais avec le pouce gauche & appuyé sur le premier doigt. Le poinçon ne pénetre que jusqu'à la moitié de l'épaisseur, & ils mettent sur deux ou trois de ces feuilles autant d'écriture que nous pouvons en mettre sur une feuille de petit papier; tous leurs Mémoires ou toutes leurs Histoires sont écrites de cette façon. Quand les feuilles sont enfilées, & qu'on en a fait un rouleau, ils les pendent pendant quelque tems à la fumée & les serrent ensuite. *Hamilton* a vu de ces feuilles séchées ainsi, qu'on lui assuroit avoir plus de mille ans (*a*). La Langue Malabare n'est pas seulement en usage dans le Pays qui est à l'Occident du Cap Comorin & dans les Isles Maldives, mais aussi dans les Pays qui sont à l'Orient, comme *Maduré*, *Tanjour* & le *Carnate*, jusqu'aux montagnes de *Gonganour* dans ce Royaume; on l'appelle dans ces Pays-là la Langue *Tamule*.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

Maniere d'écrire.

Leurs Armes.

Les Armes des Malabares sont la lance, le sabre, l'arc & le mousquet, & ils sont fort adroits à s'en servir. Leurs mousquets sont fort légers, quoiqu'ils ayent six pieds de long. En tirant, ils appuyent la crosse contre leur joue, & ils manquent rarement leur coup. La longueur ordinaire de leurs arcs est de six pieds, & leurs fleches en ont trois; ils n'ont point de carquois, comme ceux de Surate, mais ils portent leurs fleches à la main: ils tirent avec tant d'adresse, que *Dellon* leur a vu souvent tirer deux fleches, l'une immédiatement après l'autre, & percer de la seconde le bois de la premiere. Outre ces armes, ils ont au côté gauche un couteau large d'un demi pied, & long d'un pied & demi, qui est soutenu par un crochet de fer; ils s'en servent dans les combats serrés. Ceux qui portent le sabre, ont aussi un bouclier; leurs armes n'ont point de fourreaux, & sont fort luisantes. Ils exercent leurs enfans à manier l'arc, aussitôt qu'ils commencent à marcher. Dans tous les Royaumes il y a des Académies entretenues aux dépens du Prince, où l'on forme la Jeunesse à l'exercice des armes, & souvent ils font leurs exercices en présence du Roi & des Grands. Quelquefois ceux qui ont bonne opinion de leur adresse, invitent des personnes de qualité à en être juges, & le plus adroit remporte le prix. Comme dans ces occasions ils sont aiguillonnés par l'honneur & l'intérêt, ils s'attaquent si vivement les uns les autres, qu'il en coûte souvent la vie à plusieurs.

Combats singuliers.

Lorsqu'il s'éleve quelque querelle de famille entre les Naïres, chacun des intéressés choisit un ou plusieurs de ses Vassaux, dans une Tribu inférieure; on leur donne de certains couteaux destinés pour ces sortes de combats; ils combattent devant le Prince & toute sa Cour, jusqu'à ce que la mort d'un des champions termine la querelle. Dans

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 318.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

Dans leurs Guerres ils ne connoissent aucun ordre, n'observent ni rangs ni la moindre apparence de Discipline; ils ne font la guerre que par point-d'honneur, ou pour piller; lorsqu'ils font la paix, ils se restituent mutuellement toutes leurs conquêtes (*a*).

Commerce. Les Malabares Gentils & sur-tout les Naïres, ne s'appliquent que peu ou point au Commerce, toutes les marchandises qui entrent ou sortent passent par les mains d'Etrangers, c'est-à-dire des Mahométans. Il y a fort long-tems qu'ils sont venus s'établir dans ce Pays à cause du Commerce; ils demeurent la plupart près de la mer, ou de l'embouchure des rivieres, pour la commodité des Marchands étrangers, & sur-tout des Européens.

Malabares Mahométans. Ces Mahométans Malabares sont assujettis à toutes les Loix du Pays, qui ne sont pas directement contraires aux maximes de leur Religion. Ils se distinguent des Gentils par leurs barbes, leurs turbans & leurs vestes; mais suivant *Dellon* ce sont les plus méchans & les plus infideles de tous les hommes. D'ailleurs plusieurs font le métier de Corsaires, & ceux-là sont plus ignorans & plus barbares que les autres; ils attaquent indifféremment tout ce qu'ils rencontrent, sans distinction de Religion ou de Nation, n'épargnant ni amis ni ennemis. Ils ne respectent aucun passeport, pas même ceux des Princes & des Seigneurs qu'ils craignent. La Piraterie est regardée dans ce Pays-là comme un métier permis, & les Princes ne prennent point de connoissance de ce qui se passe en pleine mer, comme n'étant pas de leur jurisdiction; d'autant plus qu'ils partagent le butin, les Corsaires donnant au Prince dont ils relevent, la dixme de leurs larcins maritimes.

Grands Pirates. Leurs Vaisseaux, qu'ils appellent *Paros*, sont faits en forme de Galeres, & sont montés ordinairement de cinq ou six cens hommes. Leurs brigandages s'étendent sur toutes les Côtes de l'Inde, & jusques dans la Mer Rouge. Ils attaquent rarement les Vaisseaux Européens, sur-tout s'ils sont en état de se défendre; & s'il arrive qu'ils en enlevent quelqu'un, c'est plutôt par surprise qu'à force ouverte. Ils dépouillent leurs Prisonniers de tout, mais ils réduisent rarement à l'esclavage des Mahométans ou des Gentils, à moins que ce ne soient des personnes dont ils esperent de tirer une grosse rançon: mais tous les Chrétiens sont faits esclaves, & sont assurés de mourir dans la captivité, à moins qu'on ne les rachette, ou qu'ils ne se fassent Mahométans. S'ils prennent ce dernier parti, ils sont fort respectés, & on les fait ordinairement Capitaines de *Paros*. Lorsqu'un Corsaire met pour la premiere fois en mer, il l'arrose du sang des premiers Chretiens qui lui tombent entre les mains. Mais de tous les Européens, les Portugais sont ceux qui ont éprouvé le plus souvent leur cruauté; aussi sont-ils ennemis déclarés de ces Pirates; ceux dont ils peuvent se saisir sont conduits à Goa, & condamnés aux Galeres, ou envoyés chargés de chaînes dans la Maison des poudres, d'où il est bien rare qu'ils sortent; car ces Voleurs n'offrent gueres de racheter quelques-uns des leurs,

(*a*) *Dellon*, P. I. Ch. 36.

leurs, sinon les Capitaines de leurs *Paros*; & les Portugais, pour se venger de leurs cruautés, aiment mieux les laisser périr dans les fers, que de les relâcher (*a*). Ce que notre Auteur rapporte de la cruauté des Mahométans envers les Portugais, est peut-être exactement vrai; mais il auroit dû aussi apprendre à ses Lecteurs, que les horribles cruautes exercées par les Portugais sur les Mahométans, dans les commencemens de leur établissement aux Indes, en sont la véritable cause.

Section II. *Habitans du* Malabar.

Pagodes.

Les Pagodes ou les Temples des Malabares Gentils sont hors des villes, quoique quelques-uns des plus riches en ayent chez eux; ils sont ordinairement grands & magnifiques; la plupart sont couverts de lames de cuivre, & quelques-uns de plaques d'argent. On trouve à l'entrée un bassin, où ils se lavent avant que de se présenter devant leurs Idoles; & chaque Temple entretient un certain nombre de Brammans, à proportion de ses revenus. Ils distribuent chaque jour une certaine quantité de riz aux Pauvres du voisinage & aux Passans étrangers, sans distinction de Religion; on les loge dans quelques barraques hors de la Pagode, où il ne leur est pas permis d'entrer, & ils peuvent y passer la nuit, quand elle les surprend. Outre les revenus ordinaires, il faut encore compter les offrandes journalieres, qui consistent communément en denrées pour la vie, & rarement en argent. On met ces offrandes entre les mains des Brammans, pour les présenter à l'Idole, qui passe dans l'esprit du peuple pour s'en nourrir; mais les Prêtres s'en accommodent pour l'entretien de leurs familles.

Terres sacrées.

Quelques-uns des Temples les plus riches ont des Terres qui leur appartiennent, & dont ils tirent leurs revenus. Ces Terres sont des lieux si sacrés, que c'est un crime irrémissible d'y avoir répandu du sang, quand même ce seroit à la derniere extrémité & pour la légitime défense de soi-même: le coupable, de quelque tribu ou qualité qu'il soit, ne peut éviter la mort. La sévérité va si loin, que s'il se sauve par la fuite, on lui substitue son plus proche parent, ce dont *Dellon* a vu un exemple (*b*).

Objets de leur Culte.

Ces Gentils adorent non seulement une infinité d'Idoles, qui ne représentent rien de connu dans le Monde, mais aussi plusieurs Animaux, & particulierement le Soleil & la Lune. Ils n'ont point de jours consacrés spécialement au Service Divin, & leurs sacrifices, de même que leurs offrandes, consistent en des choses qui n'ont point vie; leurs autels ne sont jamais teints de sang, pour l'effusion duquel ils ont une extrême horreur. Ils font de grandes réjouissances à la nouvelle Lune; quand il y a quelque Eclipse, ils sortent de leurs maisons, en faisant de grand cris, pour effrayer le Dragon, qui, disent-ils, veut la dévorer. Ils s'approchent de leurs Rois avec la même vénération qu'ils ont pour leurs Dieux, & ils respectent la vieillesse à un si haut point, que les premiers Naïres n'oseroient s'asseoir devant ceux qui sont beaucoup plus âgés qu'eux, quand même ils seroient leurs ennemis.

Fêtes.

Ils comptent le tems par les Lunes, mais ils n'ont pas des jours fixes pour la célébration de leurs Fêtes; elles dépendent du caprice des Brammans.

(*a*) *Dellon*, P. I. Ch. 37. (*b*) *Ibid.* P. I. Ch. 34.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

mans. Ces Prêtres obſervent leurs jeûnes avec beaucoup de régularité; au jour de Fête indiqué ils tirent l'Idole du Temple, & la promenent ſur un éléphant magnifiquement orné; le peuple ſe proſterne le long du chemin par où elle paſſe, une troupe de Naïres l'accompagne avec des éventails attachés à de longues cannes, pour chaſſer les mouches, qui incommoderoient, diſent les Brammans, leurs Dieux, ou plutôt eux-mêmes. Un des Brammans, armé d'un ſabre à deux tranchans, dont la poignée eſt garnie de ſonnettes, court de tous côtés, & après mille poſtures ridicules, que le peuple regarde comme myſtérieuſes, il ſe donne des coups de ſabre ſur la tête, offrant ſon ſang en ſacrifice à l'Idole. L'air retentit du bruit confus des inſtrumens & des acclamations du peuple. Enfin, après avoir fait le tour fixé pour la Solemnité, ils rapportent l'Idole dans le Temple (*a*).



CHAPITRE VII.

Deſcription des autres Pays de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange.

SECTION I.

Royaume de Maduré.

SECTION I. *Royaume de Maduré.*

LE Royaume de *Maduré* commence au Cap *Comorin.* Il eſt borné à l'Orient par les Etats du Roi de *Tanjour;* au Midi par la Mer Méridionale des Indes; à l'Occident par le *Malabar*, dont il eſt ſéparé par les montagnes de Gate; au Nord par les Terres de *Mayſſûr* ou *Meſſûr*, & par celles qui appartiennent au Gouverneur de *Gingi.* Ce Royaume eſt auſſi grand que le Portugal, ayant environ trois degrés & demi en longueur du Midi au Nord, environ quatre-vingt milles dans ſa plus grande largeur. On y compte ſoixante-dix *Palleacarens*, qui ſont des Gouverneurs abſolus dans leurs petits Etats, & qui ne ſont tenus qu'à payer une taxe que le Roi de *Maduré* leur impoſe. Ce Prince peut mettre aiſément ſur pied vingt-mille hommes d'Infanterie & cinq-mille chevaux. Il a près de cent éléphans (*), qui lui ſont d'un grand ſecours pour la guerre.

Capitale. *Maduré* eſt la Capitale du Royaume, ſituée à deux degrés au Nord du Cap; elle eſt environnée d'une double muraille; chaque muraille eſt fortifiée à l'antique de pluſieurs tours quarrées avec des parapets, & garnie d'un bon nombre de canons. La Fortereſſe, qui eſt quarrée, eſt entourée d'un foſſé large & profond, avec une eſcarpe & contreſcarpe très-

for-

(*a*) *Dellon*, Ch. 35.

(*) Il y a dans l'Anglois *cinq-cens*, mais j'ai ſuivi le P. *Bouchet*, de qui l'Auteur emprunte ce qu'il rapporte ici. REM. DU TRAD.

fortes. Au-lieu de glacis on voit quatre belles rues, qui répondent aux quatre côtés de la Forteresse. Les maisons qui bordent ces rues ont de grands jardins. L'intérieur de la Forteresse, dont on peut faire le tour en moins de deux heures, se divise en quatre parties. Celles qui sont à l'Orient & au Midi contiennent le Palais du Roi. C'est un labyrinthe de rues, d'étangs, de bois, de salles, de galleries, de colonnades, & de plusieurs maisons semées çà & là. Lorsque les Rois de *Maduré* y faisoient leur séjour, on n'y trouvoit que des Femmes & des Eunuques. On dit que le dessein de ce Palais est de la façon d'un Européen, & on y voit effectivement plusieurs ornemens d'Architecture d'Europe, mêlés avec l'Architecture Indienne (*a*).

Section I. *Royaume de* Maduré.

Dans la seconde partie de la Forteresse est le Temple de *Chocanaden*; c'est l'Idole qu'on adore à *Maduré*. Le Pagode est environné d'une triple muraille, le tout magnifiquement bâti. Près d'un des portiques on voit un char superbe, destiné à porter l'Idole en triomphe le jour de sa Fête. A l'Orient de la Forteresse il y a trois autres chars de triomphe, dont le plus grand ne peut être tiré, à ce que disent les Indiens, que par plusieurs milliers de personnes; on y fait monter jusqu'à quatre-cens personnes, dont les fonctions sont différentes; de grosses poutres forment cinq étages, & chaque étage a plusieurs galleries. Quand cette machine est couverte de toiles peintes, de pieces de soie de diverses couleurs, de banderolles, d'étendars, de parasols, de festons de fleurs, & que tout cela se voit au milieu de la nuit à la clarté de mille flambeaux, on ne peut nier que le spectacle n'en soit agréable. Le char est traîné au son des tambours, des trompettes, des haut-bois & de plusieurs autres instrumens, & il avance si lentement qu'on met trois jours à faire le tour de la Forteresse.

Les Missionnaires ont une Eglise à *Maduré*. La riviere qui passe auprès de la ville seroit belle, si on ne la faisoit couler dans de grands étangs qui la tarissent; elle dégénere enfin en ruisseau. *Maduré* a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, depuis qu'elle fut ruinée en partie par le Roi de *Messûr*, & depuis que les derniers Rois ont transporté leur Cour à *Trichirapalli*, qui par-là est devenue la Capitale du Royaume (*b*).

Trichirapalli.

Trichirapalli est une ville fort peuplée, & d'une grande étendue, elle contient plus de trois-cens-mille ames; c'est la plus grande Forteresse qui soit depuis le Cap Comorin jusqu'à Golconde. On compte environ quarante lieues de *Trichirapalli* à *Maduré* (*), à cause des détours qu'on est obligé de prendre pour éviter les bois qui sont infestés de voleurs, mais le Voyageur a l'agrément de marcher continuellement dans une allée de beaux arbres (*c*). De nombreuses armées ont souvent assiégé *Trichirapalli*, & toujours inutilement, aussi les Indiens disent-ils qu'elle est imprenable. Elle a une double enceinte de murailles, fortifiées chacune de soixante

(*a*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 60-65. (*b*) *Ibid.* p. 65-67. (*c*) *Ibid.* l. c. p. 74.

(*) Elle est environ à un degré plus au Nord que *Maduré*, & a soutenu plusieurs sieges dans les dernieres guerres, qui ont commencé en 1740. Son véritable nom est *Tiruchirapalli* ou *Tiruchinapalli*.

SECTION I

Royaume de Maduré.

xante tours quarrées éloignées les unes des autres de quatre-vingt ou cent pas. La seconde enceinte est plus élevée que la premiere, & est garnie de cent-trente pieces de canon. Cette seconde enceinte est encore partagée en deux Forteresses, qu'ils appellent la Forteresse du Nord & la Forteresse du Sud; il y a dans celle-ci une haute montagne qui sert à découvrir l'ennemi. Vers le milieu de la montagne est l'Arcenal, & au bas le Palais du Roi. Le dedans de la Forteresse intérieure est assez agréable; c'est un grand amphithéatre quarré, avec ses degrés de tous côtés pour monter sur les remparts. Outre les tours de la double enceinte de murailles, il y en a dix-huit autres plus grandes, où l'on met les provisions de bouche & les munitions de guerre qui n'ont pu entrer dans l'Arcenal. La Garnison est d'environ six-mille hommes, & quelquefois davantage.

Le fossé qui environne la Forteresse est large & profond; il est plein d'eau, & il y a quelques crocodiles. La ville a quatre grandes portes, qui répondent aux quatre principales parties du Monde. Toutes les nuits on fait trois & quelquefois quatre rondes dans la place. La riviere de *Caveri*, qui est une branche du *Coloran* (*), va de l'Ouest à l'Est de la Forteresse. Au-dessus de *Trichirapalli* on a creusé un canal large & profond qui porte l'eau autour de la ville: on y voit plusieurs places publiques & plusieurs Bazars; il y en a deux considérables, qui sont aux deux principales Portes. Au-delà du *Caveri* on trouve un autre bras du fleuve *Coloran*, & c'est au milieu de ces deux grandes rivieres qu'on a bâti le Pagode de *Chirangam*, le plus beau que l'Auteur ait vu aux Indes.

Riviere de Caveri.

Palais du Roi.

Il s'en faut bien que le Palais de *Trichirapalli* soit aussi superbe que celui de *Maduré*. Le P. *Bouchet*, qui y est entré trois fois, dit qu'il consiste en un amas de salles, de galleries & d'appartemens intérieurs. Le *Divan* où l'on rend la justice est soutenu par de beaux piliers, fort élevés, contre la coutume des Indes. Les Jardins ne sont point comparables à ceux d'Europe; il y a quatre ou cinq petits jets d'eau, & à l'entrée d'un de ces jardins une grande salle, ouverte de tous côtés, & entourée de fossés assez profonds, qu'on remplit d'eau, quand la Reine y vient prendre le frais. Les piliers qui soutiennent cette salle, sont alors couverts de brocards d'or, & le haut de la salle est orné de festons de fleurs, & de pieces de damas de différentes couleurs. Les Missionnaires ont quelques Eglises à *Trichirapalli*, & il y en a une à trois lieues, où ils peuvent résider avec le plus de sureté (*a*).

Côte de la Pêcherie.

La plus grande partie de la côte de la Pêcherie est du Royaume de *Maduré*; cette côte commence au Cap Comorin, & finit à *Coyl* dans la Principauté de *Marava*. Il y a plusieurs places qui sont dans le Royaume de *Maduré*, dont les deux plus considérables sont *Manapar* & *Tutukurin*. *Manapar* est environ au milieu de la côte; les Hollandois y ont un Comptoir, bâti sur un terrein élevé à un mille environ de la mer; c'étoit auparavant une

Manapar.

(*a*) *Bouchet*, p. 72, 73.

(*) D'autres font de la riviere de *Coloran* ou *Colhram* un bras du *Caveri*, qui est une riviere sainte, qui le dispute au Gange à cet égard.

une belle Eglise des Catholiques-Romains, mais les Hollandois la convertirent en Magazin. *Tutucurin* ou *Tuticorin* est la principale ou plutôt l'unique ville qui soit à la côte de la Pêcherie, le reste n'étant que de grosses bourgades ou des villages (*). De loin on la prendroit pour une ville ornée de magnifiques maisons, mais quoiqu'elle soit fort peuplée, elle n'est en rien supérieure aux autres villes des Indes. Les Hollandois, à qui elle appartient, y ont fait bâtir une petite Forteresse (*a*). Elle est à l'embouchure de la riviere de *Perié Arru*, où il y a un bon Port très-sûr, formé par quelques isles (†). Le Pays fournit beaucoup de Toiles de cotton, mais elles ne sont pas fines. Cette Colonie a une Pecherie de perles un peu au Nord, qui, à ce que l'on assure, rapporte à la Compagnie Hollandoise vingt-mille Livres sterling de tribut par an (*b*). Les perles se forment dans des huîtres (‡) qui sont fort grandes; les unes se forment dans la chair, qu'on ne laisse pas de manger, quoique de mauvais goût; d'autres dans l'eau de l'huître, & d'autres sont attachées à l'écaille. Les huîtres en donnent depuis cinq jusqu'à huit, mais elles n'en ont pas toutes. On les assortit en les séparant. On trouve de la semence de perles dans le sable, & sur la côte des coquilles, dont on fait des bracelets dans toutes les Indes. Les Plongeurs dont on se sert pour la pêche des perles, sont des *Parias* ou *Parvas*, qui sont accoutumés à demeurer longtems sous l'eau pour ramasser les huîtres.

SECTION I. *Royaume de Maduré.*

On ne voit ni Herbe ni Plante sur la côte de *Maduré*, sinon des Chardons & des Porreaux; les Cocotiers n'y viennent point, mais il y a beaucoup de Lievres & de Perdrix. On y trouve des Souris aussi grosses que des Chats, qui n'osent les attaquer. Ce Pays faisoit partie du Royaume de Bisnagar ou de Narsingue; le *Naïk*, qui en étoit Gouverneur, se révolta & se rendit Souverain. Il y en qui appellent les habitans *Badegas* (§); ils sont bons Soldats, mais inférieurs aux Malabares (*c*).

SECTION II.

Principauté de Marava.

A l'Orient de *Maduré* est le Royaume ou la Principauté de *Marava*; elle est bornée au Midi & à l'Orient par la Mer, & au Nord par les Terres

SECTION II. *Principauté de Marava.*

(*a*) *Bouchet*, l. c. p. 36, 37. (*b*) *Hamilton*, p. 336. (*c*) *Nieuhof*.

(*) Quelques Voyageurs regardent *Tutucurin* même comme un village, qui est comme la Capitale de sept autres, qui sont des Ports le long de la côte, & qui appartiennent aux Hollandois. Voy. *Nieuhof* & *Baldæus*. Cependant le Jésuite *Martin*, qui étoit dans ce Pays-là en 1700, dit qu'il y a plus de cinquante-mille habitans. *Lett. Edif.* T. V. p. 81.

(†) *Nieuhof* assure qu'il n'y pleut jamais, mais qu'on est quelquefois accablé du sable, qui vient des montagnes de *Gate*.

(‡) Ces Huîtres vivent six ans.

(§) Les *Badagas* sont les habitans naturels du Royaume de Carnate, autrefois Bisnagar, dont *Maduré*, *Tanjour*, & les autres Pays qui sont au Midi de ce Royaume, faisoient partie.

SECTION II. *Princi-paute de Marava.*

res de *Tanjour*. La Ville capitale, où le Prince fait sa résidence, est *Ramanadalauram*, à six ou sept milles de la Côte Orientale & à vingt du Promontoire de *Coyel* ou *Coil*, qui est la partie du *Marava* la plus avancée au Sud-Est. Cet Etat forme un quarré long d'environ quatre-vingt milles en longueur du Midi au Nord, sur quarante de largeur d'Orient en Occident.

La Pointe de *Coyel* borne à l'Orient la côte de la Pêcherie, & commence celle de Coromandel. Droit à l'Est, il y a à trois quarts de mille une Isle appellée *Ramanancor* par les uns, & *Ramana Coyel* par d'autres, ce qui signifie *le Temple de Rama*. Cette isle est jointe à la terre-ferme par un pont, qui n'est pas composé d'arcades comme les autres; ce sont des roches ou de grosses pierres, qui s'élevent deux ou trois pieds au dessus de la surface de la mer, qui est fort basse en cet endroit. Ces pierres ne sont pas unies les unes aux autres, mais elles sont séparées pour donner à l'eau la liberté de passer. Les pierres sont énormes à l'endroit des courans; le P. *Bouchet* en a mesuré qui avoient dix-huit pieds de diametre, d'autres en ont beaucoup davantage. On voit des endroits où ces pierres sont séparées par des intervalles de trois pieds jusqu'à dix, & aux lieux où les barques passent, la largeur est encore plus grande. Il n'est pas aisé de concevoir que ce pont soit un ouvrage de l'Art, car on ne voit pas d'où l'on auroit pu tirer ces masses énormes, & encore moins comment on auroit pu les transporter. Mais si c'est un ouvrage de la Nature, il faut avouer que c'est un des plus surprenans qu'on ait jamais vu. Les Indiens disent que ce pont a été construit par les Dieux, quand ils allerent attaquer la Capitale de l'Isle de Ceylon. Le Prince de *Marava* (*) avoit accoutumé de se retirer dans l'Isle de *Ramanancor*, quand il étoit poursuivi par les Rois de *Maduré*; il faisoit mettre de grosses poutres sur ces rochers, qui sont comme autant de platte-formes, & il y faisoit passer ses éléphans, son canon & son armée (*a*).

Pont extraordinaire.

Ramana Coyel.

L'Isle de *Ramana Coyel* abonde en Bétail, mais elle n'est pas fort fertile. Le Temple, ou le Pagode, qui donne le nom à l'isle, est situé du côté de la mer, & l'on dit qu'il renferme des richesses immenses. Il est soutenu par des pierres d'une grosseur énorme pour rompre la violence des vagues, quand les vents de Sud regnent. Le *Teuver*, ou Seigneur de l'isle, a bâti vis-à-vis de la terre-ferme un fort Château, bien pourvu de canon, & qui commande un canal étroit par lequel on va à *Manaar*, *Jafnapatnam* & *Negapatnam*; d'ailleurs il pourroit fermer le passage en faisant jetter quelques pierres dans le canal.

Depuis cette isle jusqu'à celle de *Manaar* sur la Côte de Ceylan, il y a une chaîne de rochers & de sables, qu'on appelle communément *le Pont d'Adam*. Il y a si peu d'eau sur ces rochers, que les plus petites barques ne peuvent y passer qu'à *Manaar*, encore n'y a-t-il là que six pieds d'eau, de

(*a*) *Bouchet*, ubi sup. p. 34 & suiv.

(*) Le P. *Martin* dit, qu'il avoit secoué depuis peu le joug du Roi de *Maduré*. *Lett. Edif.* T. V. p. 99.

de ſorte qu'il n'y peut paſſer que de petits bâtimens; d'ailleurs ils ſont obligés de décharger & de payer des droits aux Hollandois; enſuite ou hale le vaiſſeau par-deſſus le pont, & il reprend ſa charge (*a*).

Section II. *Principauté de* Marava.

SECTION III.

Royaume de Tanjaor.

Section III. *Royaume de* Tanjaor.

LE Royaume de *Tanjaor* (*) eſt au Nord de *Marava*, & à l'Orient de *Maduré*; la Mer le baigne à l'Orient. Les Terres de ce petit Etat ſont les meilleures de toute l'Inde méridionale; le *Caveri* les arroſe, & ſe partage en pluſieurs bras. Les revenus du Prince vont juſqu'à douze millions.

Royaume de Tanjaor Capitale.

Tanjaor, qui eſt la Capitale du Royaume, n'étoit autrefois qu'un Temple d'Idoles, comme étoient dans les commencemens la plupart des Forteresses de ces petits Royaumes. Celle-ci a une double enceinte comme celle de *Trichirapalli*, mais elle n'eſt pas ſi bien bâtie; ſes foſſés ſont moins profonds, & il eſt moins aiſé de les remplir d'eau. La Forteresse intérieure ſe diviſe en deux parties, dont l'une eſt au Nord & l'autre au Sud. Dans celle du Nord on voit le Palais du Roi, qui n'a rien de magnifique, il n'y a que quelques tours aſſez jolies. On a bâti dans la partie du Sud le Pagode de *Peria Oureyar*. Au Nord du Temple eſt un vaſte étang bordé de pierres de taille. Les Indiens excellent dans la fabrique de ces étangs, il y en a qu'on admireroit en Europe. Les environs de *Tanjaor* ne ſont arroſés que par un petit ruiſſeau; plus loin on trouve la petite riviere de *Vinnarou*, & au-delà le *Caveri*.

Negapatam.

La Côte de *Tanjaor*, en prenant depuis celle de *Marava* prend un nouveau rhumb de vent, & tourne du Sud à l'Eſt; car une partie s'étend juſqu'au Cap de *Calliamera* ou *Callamedon*, d'où elle court au Nord. Six lieues au-delà eſt la ville de *Negapatam*, que les Indiens appellent *Negapattenam*, c'eſt-à-dire *la ville des Serpens* (*b*). C'eſt une Forteresse des Hollandois, qui l'ont enlevée aux Portugais avec le ſecours du Roi de *Tanjaor*. Elle eſt ſur la riviere de *Waddawarra*, qui borne le Royaume de Golconde, & qui bornoit autrefois les terres du Malabar; quoique la Langue Malabare fût & ſoit en uſage beaucoup plus loin vers le Nord (†). Cette riviere eſt un bras du *Caveri*, & baigne les murs de la Forteresse; mais comme ſes eaux ſont fort malſaines, on en va prendre dans une autre à quatre lieues delà. Cette Colonie ne fournit gueres que du Tabac & quelques Toiles (*c*).

Tranquebar, *Colonie* Danoiſe.

La ſeconde place conſidérable ſur cette Côte vers le Nord eſt *Taran-*

(*a*) *Baldæus. Hamilton*, l. c. p. 337.
(*b*) *Bouchet*, ubi ſup. p. 32, 74.
(*c*) *Hamilton*, p. 348, 351.

(*) Les Hollandois l'appellent *Tanjouer* ou *Tanjower*, & quelquefois *Teaver*, ſuivant *Nieuhof*.

(†) Delà vient que dans les Lettres des Naturels, envoyées de Tranquebar par les Miſſionnaires Danois; ils s'appellent Malabares, & leur Pays le Malabar.

Section III. *Royaume de Tanjaor.*

ranganbouri, c'est-à-dire *la ville des ondes de la mer*, que les Européens appellent *Tranquebar* & *Trinquebar*. Elle appartient aux Danois depuis 1620. Les rues en sont droites, & il y a de belles maisons. La Forteresse, qui est quarrée, paroît très-agréable quand on la voit du côté de la mer; elle s'appelle *Danesburg*. Les Portugais y sont établis en assez grand nombre; ils ne contribuerent pas peu à conserver la Forteresse aux Danois il y a quelques années (*), lorsque le Roi de *Tanjaor* l'assiégea; car il fut obligé de lever le siege (*a*). La Forteresse est de bonne défense, parceque la mer la baigne d'un côté; mais la Colonie est extrêmement pauvre. En 1684 ils se trouverent réduits à une si grande extrémité, qu'ils engagerent trois de leurs bastions aux Hollandois pour avoir de quoi acheter des vivres, mais l'année suivante ils les racheterent, sans qu'on sache où ils prirent les fonds (†). Ils y ont toujours leur Fort, mais leur Commerce est peu considérable: ils subsistent principalement de ce qu'ils retirent du fret de leurs vaisseaux pour divers endroits des Indes. Le Pays fournit des Toiles blanches & peintes; c'est à Tranquebar que résident les Missionnaires Danois (*b*). A une demi-journée plus au Nord on voit *Caveripatteram*, que les Européens nomment *Caveripattam*. C'étoit autrefois une grande ville & fort célebre parmi les Indiens; aujourd'hui elle est presque entierement ruinée. L'air y est fort bon, & les François y ont un Etablissement (*c*).

Le Royaume de Carnate.

SECTION IV.

Section IV. *Le Royaume de Carnate.*

Le Royaume de Carnate.

AU Nord de *Tanjaor* on trouve le Royaume de *Carnate* (‡), *Carnatica* ou *Carnatek*, ainsi que l'appellent les Mogols. C'étoit autrefois une grande & puissante Monarchie, connue sous les noms de *Bisnagar* & de *Narsingue* (*d*). Aujourd'hui ce Royaume est renfermé dans des bornes plus étroites, quoiqu'il soit encore fort étendu, & qu'il soit devenu Province de l'Empire du Grand-Mogol. Il est borné à l'Orient par le Golphe de *Bengale*, au Nord par la Riviere de *Crisma*, qui le sépare des terres de *Golconde*; à l'Occident par le *Visiapour*, & au Midi par les Royaumes de *Messür* & de *Tanjaor*: il a du Sud au Nord trois-cens-quarante-cinq milles en

(*a*) *Bouchet*, l. c. p. 30.
(*b*) *Hamilton*, p. 351.
(*c*) *Bouchet*, p. 32.
(*d*) Voy. ci-dessus, Ch. I. Sect. 2.

(*) Le P. *Bouchet* écrivoit en 1719.

(†) On soupçonna que deux de leurs Vaisseaux, qui en ce tems-là croisoient entre Surate & le Cap Comorin, avoient pris le Vaisseau Anglois *Formose*, & l'avoient ensuite coulé à fonds.

(‡) On dit qu'il tire son nom d'une fameuse Citadelle, nommée *Carnata*, située sur une montagne qui est à trois lieues d'*Attipakam*, bourg ou village qui est à vingt-sept-lieues à l'Ouest de Pondicheri, proche des frontieres de *Messür*, Voy. *Lett. Edif.* T. XXIV. p. 187.

en longueur, fur deux-cens-foixante-feize milles en largeur d'Orient en Occident (*). Section IV.

Cette grande Contrée eft pour la plus grande partie unie, fertile, & peuplée. Vers le milieu il y a quelques montagnes qui courent au Nord, & qui paroiffent être des branches de celles de *Gate*. Les Habitans s'appellent *Badagas*. Au Midi & à l'Orient de ces montagnes on parle la Langue *Tamule*, la même que la Malabare; à l'Oueft & au Nord-Oueft on ne fe fert que de la Langue *Talanque* ou *Canaréenne* (*a*); qui eft auffi en ufage dans le Vifiapour, depuis la Côte de Malabar jufqu'à Surate, & dans les Provinces qui font entre cette ville & Golconde.

Royaume de Carnate.

Les Habitans s'appellent Badagas.

Nous avons déja parlé des révolutions arrivées dans ce Royaume jufqu'à l'an 1650, que la Monarchie fut détruite, & le Pays foumis par les Rois de Golconde & de Vifiapour, qui le partagerent entre eux. Les defcendans du Rajah, qui regnoit en ce tems-là, fe retirerent dans les montagnes dont on vient de parler, & femblent avoir quelque forte de Souveraineté dans les parties méridionales; car dans un tems nous trouvons que *Velour* étoit la Capitale du Carnate (*b*), & dans un autre tems *Canjivoram*, à quarante milles environ à l'Eft tirant vers le Sud de Velour: le Rajah y ayant tranfporté fa Cour, parcequ'il fe trouvoit preffé par ceux qui étoient les maîtres de prefque tout le Pays. Dans les années 1685 & 1687 les Mogols s'emparerent de tout ce qui étoit entre les mains des Rois de Vifiapour & de Golconde, & depuis ils ont non feulement réduit en quelque façon le refte fous leur obéiffance, mais fe font avancés plus vers le Sud, dans le deffein de pouffer leurs conquêtes jufques au Cap Comorin, en foumettant *Meffûr*, *Maduré*, *Tanjaor* & *Marava*, qui étoient autrefois de la dépendance du Royaume de Bifnagar & de Carnate.

Les Mogols s'en emparent.

Il y a cependant un grand nombre de Princes du Carnate qu'on appelle *Paliagarens*, qui confervent leurs terres, les uns n'ayant pas été foumis, & les autres étant tributaires du Mogol, comme les Rajahs de l'Hindûftan. On peut donc divifer tout le Pays en *Peliagarens* ou petites Principautés, dont les *Naïks* ou Princes font Souverains dans leurs terres, quoique plufieurs relevent du Mogol, comme Souverain effectif de tout le Pays.

Nous fommes redevables de tout ce que nous favons de l'état préfent du Carnate aux Jéfuites François, qui dans leurs dernieres miffions ont pénétré jufques dans le cœur du Pays, & en ont envoyé une Carte, qui en donne une idée tout-à-fait différente de celles que l'on en avoit auparavant.

Le *Carnate* eft rempli de grandes villes bien peuplées. La premiere qu'on trouve vers le Sud eft *Gingi*, qui étoit il n'y a pas long-tems la Capitale d'un Royaume du même nom. Elle eft fur la côte de Coromandel à environ douze lieues au Nord-Oueft de *Pondicheri*.

Principales Villes. Gingi.

En-

(*a*) *Mauduit*, Lett. Edif. T. VI. p. 41. (*b*) *Baldæus*.

(*) *Baldæus* dit que le *Carnatica* a du Nord au Sud foixante lieues *Badagariennes*, dont chacune fait trois milles d'Allemagne, & quarante de largeur depuis *Paliacatte* juqu'à la côte de Malabar.

SECTION IV. *Royaume de Carnate.*

Shettampetton.

Environ à cinq lieues au Nord-Ouëst de *Gingi* est *Shettampetton*, aujourd'hui la Capitale de tout le Carnate, & la résidence du *Nabab* ou Viceroi du Grand-Mogol: cette ville est environ à 12° 30' minutes de Latitude. *Canjivoram*, ou *Canjibouram*, étoit ci-devant la Capitale du Pays; c'étoit une ville célebre à quatres lieues de la riviere de *Palamaleron*, à dix-huit lieues vers le Nord-Ouëst de *Shettampetton*, & à une journée de *Meliapûr*. Elle renfermoit dans ses murs plus de trois-cens-mille habitans, si l'on en croit les Indiens. On y voit comme ailleurs de grandes Tours, des Temples, des Salles publiques & de fort beaux Etangs. Mais les Mogols s'en étant rendus les maîtres au commencement de ce siecle, l'ont presque ruinée, & fait de *Shettampetton* la Capitale de leur conquête (*a*); ensuite ils ont transféré le siege de leur domination à *Arcate*, qui est environ à treize lieues au Nord tirant vers l'Ouëst.

Arani & Arcate.

En avançant de *Shettampetton* vers le Nord à-peu-près neuf lieues on rencontre *Arani*, grande ville sur la riviere de *Carva* ou *Carvé*, qui appartient à un *Palli-agars;* & quatre lieues plus loin *Arcate*, sur la riviere de *Palaru* ou *Palamaleron*, qui est aux Mogols, & gouvernée par un *Nabab*.

Velour.

A cinq lieues à l'Occident d'*Arcate*, on trouve sur la même riviere *Velour*, autre grande ville & la Capitale du Carnate du tems que les Indiens en étoient les maîtres (*), avant qu'ils transférassent le Siege Royal à *Canjibouram ;* elle est à présent entre les mains des Mogols & la résidence d'un Nabab. C'est la derniere place qui restoit aux *Marastes* ou *Maharattes*, sur lesquels les Mogols la prirent en 1702 après un siege de plusieurs mois (*b*).

Tiroupati, *Pagode célebre.*

Environ à douze lieues au Nord-Nord-Est de *Velour*, & à vingt-deux Ouëst-Nord-Ouëst du Fort *St. George*, on voit *Tiroupati*, *Troupadi* ou *Tripeti*, située sur une montagne, où il y a un célébre Pagode. *Chandegri*, Capitale du Carnate en 1590, étoit à trois milles au Nord ou au Nord-Ouëst de cette place, comme on l'a dit ailleurs (*c*).

Coralam.

A vingt-cinq lieues environ à l'Ouëst tirant vers le Nord de *Velour* est *Colalam* ou *Coralam*, grande ville de la dépendance des Mogols, & entre ces deux villes il y en a plusieurs autres au Nord, comme *Palliconda*, *Goulialam*, *Jedadourgalon*, *Cadapanattam*, & *Moula-vakili*, qui appartiennent aussi aux Mogols, & vers le Midi *Peddanagjam dourgam*, & *Vencatighirri*, qui sont entre les mains des *Pallagars* ou Princes Indiens.

Cangondi.

Plus vers le Sud & proche des frontieres de *Messûr* sont *Cangondi*, *Capiganati* & *Ani Callon*, qui appartiennent encore aux *Paliagarrens;* plus à l'Ouëst est *Bengoulouron*, grande ville, éloignée environ de douze lieues au Sud-Ouest de *Corolam*, & à onze lieues au Nord-Ouëst de cette ville, on en voit une autre, nommée *Chinnaballabaram*.

A

(*a*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 78 & suiv.

(*b*) *Tachard*, Lett. Edif. T. VI. p. 245.

(*c*) Voy. ci-dessus *Ch.* I. *Sect.* 2.

(*) C'étoit la Capitale du Carnate vers l'an 1650, lorsque le Roi de Visiapour s'en empara. Voy. *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 2.

Section IV. *Royaume de Carnate.*

Chirpi.

A vingt-cinq lieues environ à l'Ouëst-Nord-Ouëst de *Chinnaballabaram* se trouve *Chirpi*, ville considérable, la plus occidentale du Carnate de ce côté-là, & à quelques lieues des Terres d'*Ikkeri*, joignant le *Canara*, sur la côte occidentale de la Presqu'isle.

Pennou-gonde.

A vingt-lieues au Nord-Est de *Chirpi*, & à autant au Nord-Nord-Ouëst de *Chinnaballabaram* est *Pennoucunde* ou *Pennagonde*, sur la riviere de *Pennerou*, autrefois la Capitale du Royaume de Bisnagar: ce fut où le Grand Rajah transféra sa résidence, après que la ville de Bisnagar eut été ruinée par les Rois de Visiapour & de Golconde en 1565. *Pennagonde* est à-présent aux Mogols.

Gummi Paleam & Cadapa.

A douze lieues au Nord-Est de *Chinnaballabaram* on voit *Gummi Paleam*, ville considérable qui est la résidence d'un *Palliagar*, & à vingt-deux-lieues au-delà de *Gummi Paleam*, vers le Nord-Est encore, est *Cadapa*, grande ville, où il y a un Gouverneur Mogol. Elle est à quelques lieues de la riviere de *Penarú*, qui passe par *Nellarú*, & se jette dans le Golphe de Bengale à dix milles au-dessus de *Gangapatnam*.

Gandi-cotte.

Plus haut sur la même riviere, à seize lieues environ au Nord-Ouëst de *Cadapa*, on trouve *Gandicotte*, ville considérable & forte à quinze degrés de Latitude. C'est la résidence d'un Nabab; l'Emir *Jemla*, Général du Roi de Golconde, la prit sur les Indiens en 1652. *Tavernier*, qui y arriva huit jours après qu'elle eut été prise, nous apprend qu'elle est bâtie sur la pointe d'une haute montagne, & que pour y aller il n'y a qu'un chemin fort fâcheux, qui en quelques endroits n'a que sept ou huit pieds de large. A la droite du chemin qui est pratiqué dans la montagne, il y a un précipice effroyable, au bas duquel court une grande riviere. Quand on est sur la montagne on trouve une petite plaine d'un quart de lieue de large, & d'environ demi-lieue de long, toute semée de riz & de millet, & arrosée de plusieurs petites sources. Au haut de la plaine qui est au Midi, & où la ville est bâtie sur une pointe, il n'y a tout autour que des précipices, avec deux rivieres qui sont au bas, & qui forment cette pointe (*). De sorte qu'il n'y a du côté de la plaine qu'une porte pour entrer dans la ville, & elle est fortifiée en cet endroit-là de trois bonnes murailles de pierres de taille avec des fossés à fond de cuve, revêtus de la même pierre: ainsi, durant le siege, les Indiens n'avoient à garder qu'un espace de quatre ou cinq-cens pas. Ils n'avoient que deux pieces de canon de fer, l'une de douze livres de balle sur la porte, & l'autre de sept à huit sur la pointe d'une espece de bastion. Cependant le Nabab n'auroit pu se rendre maître de la place sans le secours de quelques Canoniers Européens, qui trouverent moyen de faire monter quatre pieces de canon en haut, ce qui

(*) La jonction de deux rivieres à *Gandicotte* est conforme à la Carte des Jésuites; mais suivant cette Carte la ville doit être au Nord ou Nord-Ouëst de la plaine, & non du côté du Midi, étant arrosée par le *Pennerou* au Nord, & par une autre riviere à l'Ouëst. Nous ne pouvons aussi concilier sa position sur la Carte avec le nombre de lieues que *Tavernier*, qui avoit fait cette route, compte entre cette ville & Golconde; & cependant nous ne doutons point que *Gandicotte* ne soit la *Gandicot* de ce Voyageur.

SECTION IV. *Royaume de Carnate.*

qui obligea le Rajah, qui étoit un des meilleurs & des plus braves Capitaines des Indiens, à capituler après un siege de trois mois (*a*).

Tadimeri, Anantapouram. A douze lieues au Sud-Ouëst de *Gandicotte*, & à vingt-deux au Nord de *Gammi Paleam*, on trouve *Tadimeri*, grande ville qui appartient à un *Palliagar*, & à huit lieues de-là au Nord-Nord-Ouëst, est une autre ville, nommée *Anantapouram*, sur une riviere qui se jette dans celle de *Penarú*.

Radourgan, Ranibeddalourou. A dix-huit lieues à l'Ouëst d'*Anantapouram* est *Raduargan*, la résidence d'un *Palliagar*, sur une riviere qui tombe dans celle de *Crishna*, & la derniere place du Carnate vers le Nord. A vingt-deux lieues à l'Ouëst de *Radourgan* on voit *Ranibeddalourou*, autre grande ville, qui appartient à un *Palliagar*, sur la riviere de *Tunje-badra*, qui en courant au Nord-Est va se jetter dans celle de *Crishna*. *Gandicotte*, *Anantapouram*, *Raydourgan* & *Ranibeddalouron*, sont à peu près sur une même ligne d'Orient en Occident, & à quinze degrés de Latitude. La derniere est la ville la plus occidentale de quelque considération du Carnate, & n'est pas éloignée des frontieres d'*Ikkeri* & de *Sunda*; & *Sunda* confine aux terres de Goa, qui sont aux Portugais.

Bisnagar. Enfin, en tirant de *Ranibeddalouron* vers le Nord-Est, environ à vingt-deux lieues, à peu près à la même distance de la riviere de *Crishna*, on trouve *Bisnagar*, ancienne Capitale du Carnate, quand ce Royaume étoit dans toute sa splendeur sous le nom de Bisnagar. Elle est environ à quarante lieues à l'Orient de *Goa*, à dix-huit au Nord-Nord-Ouëst de *Raydourgan*, & à trois à l'Ouëst de la riviere de *Tunje-badra*.

Ce sont-là les principales villes du Carnate dans l'intérieur du Pays, au moins connues aux Missionnaires Jésuites; mais entre celles-là il y en a un grand nombre d'autres, qui appartiennent les unes aux *Palliagars* ou *Palliagarens*, & les autres aux Mogols. Après avoir donné au Lecteur quelque idée de l'intérieur du Carnate, nous allons parcourir la côte, qu'on appelle communément la Côte de *Coromandel*, qui est mieux connue par le Commerce que les Européens y font.

Porto Novo. La premiere place de quelque considération qu'on trouve sur cette côte est *Porto Novo*, ainsi nommée par les Portugais, lorsqu'ils étoient maîtres des Côtes des Indes: mais quand *Aureng Zeb* subjugua Golconde, il y mit un *Fouzdar*, & lui donna le nom de *Mohammed Bander* ou de *Port de Mahomet*, & les Indiens l'appellent *Pirenki Patay*. Le Pays est fertile, sain & agréable. On y fabrique quantité de Toiles de cotton de toutes les sortes, dont beaucoup se transportent dans les Pays étrangers. Les Portugais y sont en très-grand nombre, mais les Indiens font le gros des habitans. Les Anglois & les Hollandois y ont quelques maisons (*b*).

Fort St. David. On voit ensuite *le Fort St. David*, qui appartient aux Anglois, lesquels l'acheterent en 1685 d'un Prince Maharatte pour la somme de quatre-vingt-dix-mille Pagodes. La place est assez forte, & est tout près d'une riviere; les terres qui en dépendent s'étendent à huit milles de tous les côtés. Le Pays est comme celui des environs de *Porto Novo*, & est arrosé de plu-

(*a*) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 18.

(*b*) *Hamilton*, l. c. p. 353. *Bouchet*, l. c. p. 29.

plusieurs rivieres, qui servent de défense au Fort. En 1698 il pensa être surpris par les Bandits des montagnes voisines, qui s'y procurerent l'entrée sous prétexte d'y mettre le Trésor du Mogol; mais ils furent tous tués, avant que ceux qui étoient au dehors en embuscade pussent forcer la porte. Cette Colonie fournit des Toiles minces, & sans elle le *Fort St. George*, dont elle dépend, feroit fort petite figure dans le Commerce, en comparaison de celle qu'il fait. Les Bestiaux noirs y sont petits, mais en quantité & à bon marché; les rivieres & la mer fournissent abondance de Poisson (*a*). *Cuddelor* ou *Coudelour*, que les Indiens nomment *Courtlour*, en est éloignée environ d'un mille vers le Midi, sur une riviere qui peut porter des Vaisseaux de deux-cens tonneaux (*b*).

Section IV. *Royaume de Carnate.*

Pondicheri.

Pondicheri vient après le *Fort St. David*; c'est un Etablissement des François environ à cinq lieues au Nord de ce Fort. C'est le principal Etablissement qu'ils ayent aux Indes, & c'est le Chef-lieu de leurs Missionnaires. Les fortifications sont belles, régulieres & de bonne défense, mais le Commerce qui s'y fait n'est pas considérable. La ville est grande, & les rues sont tirées au cordeau. Les maisons des Européens sont bâties de briques, & celles des Indiens ne sont que de terre. Vers l'an 1690 les Hollandois de Batavia l'assiégerent & la prirent par composition, les François se trouvant sans défense, mais à la paix ils furent obligés de la rendre (*c*).

Connimir.

Après *Pondicheri* on trouve *Connimir* ou *Conjimir*, où les Anglois avoient un Comptoir, qu'ils abandonnerent lorsqu'ils acheterent le *Fort St. David*. Proche de la ville il y a sept Pagodes celebres par leur sainteté; c'est ici que commença la persécution contre *St. Thomas*, parcequ'il avoit le pouvoir d'allonger un petit tronc d'arbre (*) de la même maniere que font les tireurs des métaux; & comme les Prêtres Païens ignoroient cet art, ils l'accuserent d'être Sorcier. Au-delà de *Conjimir* est *Sadraspatam* qu'on appelle aussi *Sadrats* & *Sadras*, petit Comptoir des Hollandois pour l'achat des Toiles. Il est sur le bord méridional de la riviere de *Palamalcron*; & quelques lieues plus loin on voit *Cabelon* ou *Covolam*, où ceux d'*Ostende* ont établi un Comptoir (*d*).

St. Thomé.

En allant vers le Nord & suivant la côte, on trouve la ville de *St. Thomé*: on l'appelle aussi *Meliapour*, ou, pour parler avec les Indiens, *Mailabouram*, c'est-à-dire *la ville des Paons*, parceque les Princes qui regnoient autrefois dans cette Contrée avoient un Paon pour armes. Les Portugais, à qui elle appartenoit, prirent le parti d'abandonner cette place au Roi de Golconde, pour se mettre à couvert des entreprises des Hollandois; mais peu de tems après, en 1672, les François s'en rendirent maîtres, sous la conduite de Mr. *de la Haye*; deux ans après ils furent obligés de la rendre, parcequ'il ne leur vint pas de secours d'Europe. Le Roi de Golconde craignit

(*a*) *Hamilton*, p. 353.
(*b*) *Ibid.* p. 356. *Bouchet*, p. 31.
(*c*) *Bouchet*, l. c. p. 23.
(*d*) *Hamilton*, p. 357.

(*) On dit qu'une Dame allant à l'Eglise, & ne pouvant passer une riviere qui étoit enflée, parceque le tronc d'arbre qui servoit de pont n'atteignoit plus d'un bord à l'autre, *St. Thomas* l'allongea pour qu'elle pût passer.

SECTION IV. *Royaume de Carnate.*

gnit de son côté que les François ne songeassent à reprendre ce poste, de sorte qu'il se détermina à démanteler la Forteresse & la Ville. Les Portugais ne laissent pas d'y avoir un beau quartier, qu'ils ont environné de murailles, & fortifié de quelques petits bastions (*a*).

A deux lieues de-là il y a deux Montagnes, dont l'une est un roc tout pur, qu'on appelle le *petit Mont*, où il y a une Caverne dans laquelle *St. Thomas* se retira, pour éviter les Prêtres qui le persécutoient. Comme il manquoit d'eau, il fendit le rocher de sa main, & ordonna qu'il en découlât de l'eau; mais quand il vit approcher ses ennemis, qui avoient découvert sa retraite, il descendit; & pour laisser au pied du roc un monument qu'il y avoit été, il frappa du pied nud sur une pierre fort dure, sur laquelle il en laissa l'empreinte. Cette empreinte a plus de seize pouces de long, & au talon elle est plus étroite, & aux orteils plus large à proportion que le pied ne l'est communément aujourd'hui parmi nous. *St. Thomas* se sauva ensuite sur une autre montagne, environ à deux milles de-là, mais ses ennemis l'atteignirent sur le haut, le percerent d'un coup de lance, & c'est-là qu'il est enterré (*). Lorsque les Portugais s'établirent à *St. Thomé*, ils bâtirent une Eglise sur le petit Mont au-dessus de la Caverne & de la source, & une autre sur le grand Mont où étoit sa sépulture, & l'on y garde la lance avec laquelle l'Apôtre prétendu fut percé. La ville de *St. Thomé* étoit autrefois la plus marchande de toute la Côte de Coromandel, mais à présent il y a peu de Commerce; les habitans sont en petit nombre & pauvres, ce qui vient du voisinage du *Fort St. George*, qui n'en est qu'à une lieue au Nord, & qui appartient à la Compagnie Angloise des Indes Orientales.

Madras ou le Fort St. George.

Le *Fort St. George* s'appelle aussi *Madras* & *Madraspatan*, du nom de la ville, proche de laquelle il est situé. Ceux du Pays l'appellent *Jenna Pattenam*, ou *Chinapatam* comme le prononcent communément les Anglois. La ville est partagée en deux, qu'on désigne par les noms de *Ville Blanche* & de *Ville Noire*. Les Européens occupent la premiere, qui est environnée de murailles, avec des bastions & des remparts pour la défendre; en sorte qu'elle ne peut être attaquée que par les deux bouts, la Mer & la Riviere défendant les côtés. Elle a environ quatre-cens pas de long sur cent-cinquante de largeur; les rues sont fort régulieres, & le *Fort St. George* est au centre. Il y a deux Eglises, l'une pour les Protestans & l'autre pour les Catholiques-Romains. Il y a un Hôpital, une Monnoye pour frapper des Roupies & des Pagodes, un Hôtel-de-ville, sous lequel est une prison pour les Débiteurs. Ils forment un Corps reglé, ayant un Maire &

(*a*) *Bouchet*, p. 24.

(*) Le P. *Tachard* (*Lett. Edif.* T. XII. p. 273) ajoute plusieurs autres miracles à ceux dont parle *Hamilton*. On auroit lieu de s'étonner de la hardiesse avec laquelle on publie ces faux miracles, si l'on ne savoit jusqu'où va la crédulité du peuple. D'ailleurs se peut-il rien de plus absurde, que d'attribuer à un homme le pouvoir de faire de tels miracles, sans qu'il puisse en faire un pour sauver sa vie? *Jésus-Christ* auroit pu opérer un miracle pour sauver la sienne, mais il ne le voulut point; au-lieu qu'il est évident que *St. Thomas* se seroit tiré des mains de ses ennemis, s'il avoit pu en opérer un.

& des Aldermans, qui étoient autrefois élus par les Bourgeois; mais c'eſt à préſent le Gouverneur & ſon Conſeil qui les choiſiſſent; ce qui ſuivant *Hamilton*, eſt cauſe que tout ſe décide comme il plait au Gouverneur, qui a le pouvoir d'annuller tous les arrêts de cette Cour, qui eſt proprement une Cour ou Conſeil de Conſcience (*a*).

SECTION IV. *Royaume de* Carnate.

Mauvaiſe ſituation.

La *Ville Noire* eſt habitée par les Gentils, les Mahométans, & par les Chretiens Indiens, qui ſont des Arméniens & des Portugais; tous ont leurs Egliſes particulieres, car toutes les Religions y ſont tolérées. Cette ville eſt murée du côté des terres, mais elle eſt ouverte du côte de la Mer & de la *Ville blanche*. *Madras* eſt un des endroits les plus incommodes que *Hamilton* ait jamais vus. Cette ville fait face à la Mer, qui briſe-là avec plus de violence qu'en aucun autre lieu de la Côte de Coromandel. Elle eſt bâtie ſur un terrein ſablonneux, ayant par derriere une riviere ſalée, qui empêche toutes les eaux douces de ſe rendre à la ville, à plus d'un mille de diſtance; & dans la ſaiſon des pluies elle cauſe des inondations d'un côté, tandis que la Mer menace ſouvent de l'autre de tout engloutir. D'ailleurs, depuis le mois d'Avril juſqu'à celui de Septembre, l'ardeur du Soleil y eſt ſi brûlante, que ſans les vents de mer la place ſeroit inhabitable. Il eſt inconcevable comment on a pu choiſir une auſſi mauvaiſe poſition, pendant qu'on avoit le choix de deux autres très-bonnes dans le voiſinage, *Cabelon* ou *Conolam*, à ſix lieues environ au Midi, & *Policat* ou *Pallicatte* à neuf au Nord. Comme les Mines des diamans ne ſont qu'à huit journees du Fort *St. George*, ils y ſont en abondance, quoiqu'on y en apporte très peu de gros à vendre, depuis qu'on y porta cette pierre extraordinaire que le Gouverneur *Pit* envoya en Angleterre. Tout le monde peut creuſer aux mines, après avoir fait accord avec l'Officier du Grand-Mogol pour un certain eſpace de terrein, qu'on entoure, & où l'on met des gardes. Tous les diamans qui peſent au-delà de ſoixante grains appartiennent de droit à l'Empereur, & il y va de la vie d'en cacher quelqu'un.

Commerce.

Le Commerce courant du *Fort St. George* diminue peu à-peu; parceque le Marchand y eſt découragé, & eſt quelquefois expoſé à des injuſtices (*). La Colonie fournit peu de ſon crû & de ſes manufactures pour l'étranger; mais elle envoye ailleurs des marchandiſes de la Chine, de Perſe & de Mocha, & partage ce commerce avec Surate. On compte dans les villes & dans les villages quatre-vingt mille habitans, parmi leſquels il peut y avoir quatre ou cinq-cens Européens. Mais comme les vivres leur viennent de dehors, un ennemi plus fort qu'eux ſur mer, peut aiſément les affamer (*b*). Les François ſurprirent cette place en 1748, & après l'avoir pillée, ils ſe retirerent.

Palliacatte.

Après le *Fort St. George* ſe préſente *Palliacatte*, que d'autres appellent *Pa-*

(*a*) *Hamilton's* New Account of the Eaſt Ind. Vol. I. p. 358. (*b*) *Ibid.* p. 362, 370.

(*) *Hamilton* a vu enlever une partie de bled à un Marchand qui l'avoit achetée à l'enchere, & il ajoute que ceux qui offrent ſur des marchandiſes contre les gens du Gouverneur s'expoſent à être regardés de travers & à être menacés, de ſorte que beaucoup de Négocians vont ailleurs.

SECTION IV. Royaume de Carnate.

Paleacatte & *Policat*. C'eſt une ville qui appartient aux Hollandois, qui y ont un Fort nommé *Gueldres*, avec quelques ſoldats de garniſon. Il y en a un autre, qui eſt aux Mogols. C'étoit autrefois le principal Comptoir que les Hollandois avoient ſur la Côte de Coromandel.

Il y a pluſieurs autres places vers le Nord, qui commerçoient autrefois avec les Etrangers, mais où l'on ne va plus; telles étoient *Armagun* & *Kiſnipatam*; cette derniere a l'avantage d'avoir une groſſe riviere, de même que *Cavera*, qui eſt plus loin. Enfin il y avoit ci-devant des Comptoirs Anglois & Hollandois à *Petapoli* ou *Pettipoli*, ſituée à une des embouchures de la riviere de *Crisbna*; mais il y a pluſieurs années qu'ils ſe ſont retirés pour n'être pas expoſés aux avanies des Rajahs de l'intérieur du Pays. Cette place eſt la derniere borne du Royaume de Carnate ſur la côte (*a*).

SECTION V.

*La Principauté d'*Ikkeri.

SECTION V. *Principauté d'*Ikkeri.

*Principauté d'*Ikkeri.

IL ne nous reſte plus à parler que des Pays d'*Ikkeri* & de *Mayſſour*, qui étoient autrefois du Carnate, & que l'on regarde encore comme des démembremens de ce Royaume. Parmi les Gouverneurs, qui après la grande révolution arrivée dans le Biſnagar en 1567, s'érigerent en Souverains dans leurs Royaumes, celui d'*Ikkeri*, qui s'appelloit *Venktapa Nayeka* ou *Naïka*, en fut un. Ce Prince avoit été un des Miniſtres du Roi de Biſnagar, & étant bon Capitaine il étendit bientôt ſes Etats aux dépens de quelques-uns de ſes voiſins. Ayant défait les Portugais, le Viceroi de Goa lui envoya en 1623 un Ambaſſadeur au nom du Roi de Portugal, pour entretenir la bonne intelligence avec lui.

Son Etendue & ſes bornes.

Le Pays d'*Ikkeri* a environ cent-trente milles en longueur du Midi au Nord, ſur cinquante de largeur. Il confine au Nord aux Terres du Rajah de *Sunda*: il a à l'Orient le Carnate; au Midi *Mayſſour*; & à l'Occident le Canara, dont il eſt ſéparé par les montagnes de *Gâte* (*b*). La Capitale, qui s'appelle *Ikkeri*, eſt à trois lieues environ à l'Eſt de ces montagnes, & à dix de *Batecala*, ſur la côte. Elle eſt bâtie dans une belle plaine, & a une triple enceinte; les deux premieres ſont de grandes cannes, ou roſeaux, qu'on a plantées fort près à près. Elles ſont d'une bonne défenſe contre la Cavalerie & l'Infanterie, étant très-dures, & à couvert du feu; outre qu'elles donnent beaucoup d'ombre, & de la verdure, par les herbes qui y croiſſent. L'enceinte intérieure eſt une muraille, mais foible & de peu de défenſe. Chaque enceinte a des portes, des forts & des foſſés. *Ikkeri* eſt une grande ville, mais les maiſons y ſont clair-ſemées & mal bâties; elle conſiſte principalement en rues larges & longues, dont quelques-unes ſont ombragées par de beaux arbres, plantés dans des réſervoirs, parmi leſquels il y en a de fort grands; d'ailleurs les campagnes ſont remplies d'arbres, en guiſe de boſquêts. Ce mêlange de maiſons, d'étangs, de

Sa Capitale.

(*a*) *Hamilton*, p. 372. (*b*) *Della Valle*, p. 93.

de campagnes & d'arbres, forment un fort beau coup d'œil. Le Palais du Prince eſt dans une Forterelle aſſez grande, où il y a des maiſons, des rues & des boutiques. On parle dans le Pays d'*Ikkeri* la Langue Canaréenne (*a*). Section V. *Principauté d'Ikkeri.*

SECTION VI.

Le Royaume de Mayſſour *&* *des* Malléams.

LE Royaume de *Mayſſour* ou *Meſſûr* a au Nord la Principauté d'*Ikkeri* & le *Carnate*, à l'Orient le *Carnate*, au Midi *Maduré*, & à l'Occident le *Malabar*. Cet Etat eſt de tous ceux que le Mogol n'a pas ſubjugués, celui qui eſt devenu le plus conſidérable par les conquêtes que les Princes ont faites de pluſieurs Forteresſes, ſoit dans le Royaume de *Maduré*, ſoit dans les autres Etats voiſins. On donne au Prince près de quinze millions de livres de rente. Il a mis ſur pied des armées de trente-mille hommes d'Infanterie, & de dix-mille de Cavalerie. Section VI. *Royaume de* Mayſ-ſour. *Royaume de* Meſſûr.

Ce qui a rendu les *Mayſſuriens* ſi redoutables à leurs voiſins, c'eſt la maniere cruelle & ignominieuſe dont ils traitent les priſonniers de guerre: ils leur coupent à tous le nez, on ſale enſuite les nez & on les envoye à la Cour (*). Les Officiers & les ſoldats ſont recompenſés à proportion du nombre de priſonniers qu'ils ont traités avec cette inhumanité. *Coutume cruelle.*

Chiramgapatam (†), la Capitale de ce Royaume, eſt dans le Nord-Oueſt du Pays, ſur la riviere de *Caveri*, à quinze milles environ de ſa ſource, qui eſt dans les montagnes de Gâte. La Forteresſe reſſemble à nos anciennes villes, qui étoient fortifiées par des Tours: elle a un bon foſſé: le Palais du Roi n'a rien de remarquable, mais le Pagode eſt célebre (*b*). *Villes principales.*

A trois lieues environ au Midi de *Chirangapatam* on trouve la ville de *Mayſſour*, qui a donné ſon nom au Royaume. Le Pays eſt rempli de bourgs & de villages, particulierement le long des bords de la riviere de *Caveri*; mais outre les villes dont nous avons parlé, nous n'en rencontrons plus de conſidérables à la réſerve de deux; *Darmapouri* vers le Nord-Eſt, & *Darabaron* vers le Midi ſur les frontieres de *Maduré*, & dans le Pays des *Malléams*; qui fait la partie méridionale du Royaume de *Mayſſour*.

Les *Malléams* demeurent proprement dans les hautes montagnes eſcarpées de *Gâte*, qui ſéparent le Pays de *Mayſſour* du *Malabar*; les Chretiens de *St. Thomas* habitent au pied de ces montagnes. Les *Malléams* différent des autres Malabares principalement par leur caractere. Ils ſont civils, bons, charitables & de bonne foi; courageux, induſtrieux & intelligens. Le larcin eſt inconnu parmi eux, car ils laiſſent toujours leurs portes ouver- *Les Malléams.*

(*a*) *Della Valle*, p. 120, 121, 144.

(*b*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 79 & ſuiv.

(*) *Fryer* dit qu'ils ſe ſervent d'un inſtrument pour ſaiſir le nez à leurs ennemis: & que comme ils les défigurent par-là, il y a peu de gens qui aiment à ſervir contre ce Rajah. *Fryer's* Trav. p. 163.

(†) *Fryer* l'appelle *Saranpatan*. Voy. *Trav.* p. 163.

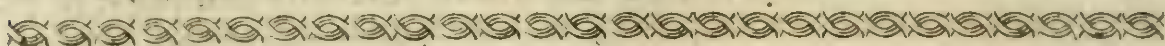
Section VI. *Royaume de Mayssour.*

vertes. Ils n'ont ni villes ni villages, mais ſeulement des enclos dans les vallons qui ſont entre les rochers. Leurs maiſons ſont faites de roſeaux, enduits de terre & fort baſſes. Quelques-uns vivent dans les Bois, & bâtiſſent leurs maiſons ſur les arbres, par la crainte des éléphans & des tigres. Leurs terres ſont fertiles, mais ils n'en cultivent pas beaucoup. Leur principal Etabliſſement s'appelle *Priata*, & eſt à treize ou quatorze lieues des frontieres de *Maduré*.

Forme de leur Gouvernement.

Les *Malléams* ſont tributaires, les uns du Roi de *Turbula*, & les autres de celui de *Pugnati Perimal*: d'ailleurs ils jouiſſent d'une entiere liberté, & ſe gouvernent ſelon leurs Loix particulieres ſous l'autorité de Capitaines ou de Juges de leur Nation, nommés *Arlé*, qui ont chacun cinq ou ſixmille de leurs gens ſous leur juriſdiction. Chaque enclos a auſſi ſon Juge particulier nommé *Pandera*, auquel ils obéiſſent très-exactement. Ils ſe ſervent des mêmes armes que les Malabares. Les *Malléams* n'ont qu'une femme à la fois, & ont un grand reſpect pour les ſépulcres de leurs ancêtres. Leur habillement eſt le même que celui des Malabares, à la réſerve qu'aux Jours de fête ils portent une robe longue & un turban, comme les Mahométans Dans ces ſolemnités les filles jouent ſur des flûtes, des flageollets & ſur le tambour. Elles portent des joyaux au nez & aux oreilles.

Depuis l'an 1599 un grand nombre de *Malléams* ont embraſſé la Religion Romaine, & on a bâti à *Priata* une Egliſe dédiée à St. Michel. Avant ce tems-là ils n'avoient d'autres Temples que leurs maiſons, où ils adoroient des Divinités domeſtiques. Ils prétendent avoir commerce avec le Diable, uniquement pour ſavoir l'avenir, & non pour faire aucun mal (*a*).



CHAPITRE VIII.

La Religion des Indiens *ou* Gentils.

SECTION I.

De leurs Livres Sacrés.

Section I. *Livres Sacrés des* Indiens.

APRE'S avoir donné l'Hiſtoire & la Deſcription des Pays habités par les Peuples qu'on appelle *Indiens*, il faut enfin traiter auſſi de leur Religion. Nous avons renvoyé juſqu'ici cet article, parceque la Preſqu'iſle de l'Inde étant plus indépendante que l'Hindûſtan, c'eſt-là que la Religion de ces Peuples paroît dans tout ſon jour.

Religion des Indiens.

Quoique quantité de Voyageurs ayent parcouru ces Pays, & qu'il y ait eu des Miſſions établies par-tout depuis un grand nombre d'années, rien cependant de plus imparfait & de plus confus que les relations qu'on nous a données de la Religion: ce que l'on doit attribuer ſans-doute à deux cauſes. Premierement, à la diverſité des opinions & des objets de Culte, que les Brammans ont

(*a*) *Nieuhof.*

SECTION I. *Livres Sacrés des Indiens.*

ont introduites en divers endroits des Indes. En ſecond lieu, à la nature des informations que les Européens ont priſes, s'étant bornés à ce qu'ils ont obſervé eux-mêmes, ou appris des gens du Pays, au-lieu d'avoir recours à leurs Livres Sacrés, dans leſquels il y a lieu de croire qu'il ſe trouve un Syſtême régulier de doctrine, quelques différences qu'il puiſſe y avoir dans la Religion Populaire. En effet les Indiens, de même que les autres Nations, pour concilier de l'autorité à leur Religion, & pour la relever au-deſſus des autres, prétendent qu'elle eſt d'origine divine, & qu'elle eſt contenue dans un Livre, nommé le *Vedam* ou *Wedam* (*), que Dieu lui-même donna à leur Légiſlateur *Brâmma*.

Le Vedam & ſa diviſion; ce qu'il contient; ſon origine & ſon autorité.

Ce Volume Sacré eſt diviſé en quatre Parties ou Livres: *Rogo Vedam*, *Iſſura Vedam*, *Sama Vedam*, & *Addera Vedam* (†) (*a*): de-là vient que les Indiens appellent le *Vedam*, les quatre Livres de la Loi (*b*). 1. Le *Rogo Vedam* traite de la premiere Cauſe & de la Matiere premiere, des Anges, de l'Ame, des Recompenſes des gens de bien & des Peines des méchans, de la génération & de la corruption des Créatures, de la nature du Péché, & comment il peut être pardonné de celui qui en accorde la rémiſſion, & à quelles conditions. 2. L'*Iſſure Vedam* traite des Souverains. 3. Le *Sama Vedam* roule entierement ſur la Morale, & eſt deſtiné à porter à la Vertu & à éloigner du Vice. 4. Il s'agit dans l'*Addera Vedam* des cérémonies qu'on doit obſerver dans les Temples pour les ſacrifices, & aux Fêtes; mais il y a longtems que cette derniere partie eſt perdue (‡). Les Brammans diſent qu'en la perdant, ils ont perdu une grande partie de leur pouvoir & de leur autorité; & que ſi elle exiſtoit ils ſeroient plus puiſſans & plus reſpectés que les Rois. Ces *Vedam* ou Livres Sacrés ne ſont qu'un Recueil de différentes pratiques ſuperſtitieuſes des anciens *Richi* Pénitens ou *Mou-*

(*a*) *Roger*, Mœurs des Bramins, Ch. V, p. 35.

(*b*) *Phillip's* Account of Malabar, p. 4, 11, 37.

(*) Ou *Vedham*, en prononçant le *dh* comme le *th* en Anglois dans *this*, *that* &c. de-là vient que les Mogols prononcent *Vedh*: les Européens écrivent ce nom de différentes manieres, *Ved*, *Bed*, *Bet*, *Beth* &c. Suivant *Bernier*, *Beth* ſignifie *Science*, parce que les Indiens prétendent que toutes les Sciences ſont compriſes dans ces Livres. *Bernier*, T. II. p. 134.

(†) *Baldæus* Miniſtre Hollandois, de même que *Roger*, eſt d'accord avec lui pour l'ordre des Livres & pour le ſujet de chacun, mais il y a quelque différence pour les noms, qui ſont 1. *Roggo Vedam*. 2. *Jadilara Vedam*. 3. *Sama Vedam*. 4. *Fara Wana Vedam*. Cette Liſte eſt ſelon les Brammans, mais les Malabares appellent ces Livres, *Ikka*, *Ikkisha*, *Saman* & *Adaravan* (1). Le P. *Pons* Jéſuite les nomme 1. *Roukou Vedam* ou *Recbek* ſelon la prononciation Indoſtane: 2. *Tajour Vedam*. 3. *Sama Vedam*. 4. *Latharvana Vedam* ou *Brahma Vedam* (2). Un Malabare, dans une Lettre aux Miſſionnaires Danois, les range dans un autre ordre. 1. *Sama Wedam*. 2. *Urukku Wedam*. 3. *Edirvarna Wedam*. 4. *Air Wedam* (3). L'*Urukku Vedam* eſt le même que le *Roggo Wedam* de *Roger*, & l'*Air Wedam* que l'*Iſſure Wedam*, tranſpoſés apparemment par mépriſe.

(‡) *Baldæus* dit qu'il n'a jamais pu avoir de preuve que cette derniere partie ſoit perdue, mais il dit ailleurs que la premiere l'eſt. Voy. *Church*, Collect. Trav. Vol. III. p. 767 & 812.

(1) *Church.* Collect. Trav. Vol. III. p. 812.

(2) *Lett. Edif.* T. XXVI. p. 233.

(3) *Phillip's* Account of Malabar, p. 37. Voy. auſſi *Bernier*, T. II. p. 134.

SECTION I. *Livres Sacrés des Indiens.*

Mouni Anachoretes, & contiennent outre cela leurs ſentimens ſur la nature de Dieu, de l'Ame, du Monde ſenſible &c. (*a*). Les deux premiers ſont les plus ſuivis dans la Preſqu'iſle entre les deux Mers, & les deux autres dans le Nord ou l'Hindûſtan (*b*). Ils renferment la Théologie des *Brammans* (*c*), & il n'y a qu'eux qui les liſent; de ſorte que les *Weinjas* ou *Banians* ne doivent ſe ſervir dans leurs Prieres que des termes tirés du *Shaſter*, & non du *Vedam*; & les *Soudra* ou Gens du Peuple ne doivent ni parler du *Vedam*, ni apprendre le *Shaſter* (*d*).

On ne les lit point dans les Pagodes.

Cependant on ne lit ni n'explique ces Livres dans les Pagodes, non ſeulement parcequ'ils renferment des myſteres qui ſurpaſſent l'intelligence du Vulgaire, mais auſſi parcequ'on ne peut rendre en Langue Malabare celle des Brammans (*e*). D'autres diſent que les Brammans eux-mêmes n'en comprennent pas le ſens (*f*), & que les plus habiles Docteurs ne les entendent qu'à demi. La raiſon en eſt, qu'ils ne ſont pas écrits dans le *Samſcroutam* ou *Sanſcrit*, qui eſt la Langue ſavante que les Brammans entendent, mais en une Langue plus ancienne. En ſorte que le *Samſcrutam* ne ſert ſeulement qu'à expliquer les textes inſérés dans leurs Livres de Théologie, particulierement ceux qui ſont tirés des derniers Livres du *Vedam*, qui par la difference de la Langue & du Stile, ſont poſtérieurs aux premiers de plus de cinq Siecles (*g*).

Le Shâſter.

Outre le *Vedam*, il y a encore deux autres Recueils ou Livres, l'un qu'on appelle *Shâſter*, & l'autre *Pûrán*, que les Brammans font croire au Peuple être auſſi deſcendus du Ciel pour ſon inſtruction (*h*). Le *Shâſter* (*) contient toutes les Doctrines & les Cérémonies qui ſe trouvent dans les quatre Livres de la Loi; c'eſt proprement l'explication & le commentaire du *Vedam* (*i*): on dit qu'il a été compoſé pour fixer le ſens du *Vedam*, & pour prévenir toutes les diſputes (*k*); mais on n'y a pas réuſſi. Comme le mot de *Shâſter* ou de *Shâſtrum* ſignifie *Science*, il y a des Livres qui traitent d'autres ſujets, de Philoſophie & d'Aſtronomie par exemple, qui portent ce titre. Il eſt permis aux *Chuderers*, qui ſont les Prêtres des *Shudderis* ou *Banians*, de lire le *Shâſter*; mais il leur eſt défendu de toucher le *Vedam*, dont les *Brammans* ſont les ſeuls dépoſitaires.

Le Pûrán.

Le *Pûrán* ou *Pourán* (†) ſont les Livres Hiſtoriques de la Loi, & contiennent l'explication du *Shâſter* (‡), avec les anciennes Hiſtoires tant Sacrées

(*a*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 233.
(*b*) *Idem*, ibid.
(*c*) *Idem*, ibid.
(*d*) *Roger*, Mœurs des Bram. p. 36.
(*e*) *Danish Conſer.* p. 139.
(*f*) *Calmet*, Lett. Edif. T. XXI. p. 457.
(*g*) *Idem.* T. XXIV. p. 438.
(*h*) *Phillip's* Account &c. p. 4, 40.
(*i*) *Ibid.* p. 4, 10, 15, 40, 41. 43.
(*k*) *Roger*, ubi ſup. p. 36.

(*) C'eſt ainſi que *Lord* & *Fraſer* l'appellent. *Roger* le nomme *Jaſtra.* Dans la Relation de la Religion des Malabares, les Livres dont il eſt compoſé ſont appellés *Saſteran Gol*; *Saſteran* eſt le plurier de *Sâſter* ou *Shâſter*; qui ſignifie *Science*, ou *Syſtême* ſelon d'autres.

(†) *Pûrán* ou *Porán* ſignifie *Poëmes:* ces Hiſtoires ſont en vers.

(‡) Tout ce qui s'y trouve eſt tiré des quatre Livres de la Loi & des *Shâſters. Phillip's* Account of Malab. p. 11. Il y a un Abrégé de ces dix-huit Livres, intitulé *Chadda Kari naga Mandirum. Ibid.* p. 15. *Roger* parle de ces *Poráns* dans ſes *Mœurs des Bram.* p. 64, 68, 102 & ailleurs.

Section I. *Livres Sacrés des Indiens.*

crées que Profanes des Indiens. Il y en a dix-huit Livres, auxquels on peut ajouter les vingt-quatre *Agamangol*, qui sont aussi Historiques (*a*).

C'est-là ce que les Malabares eux-mêmes nous apprennent du *Purân*. Mais nous avons de justes raisons de croire, que ces Livres contiennent non seulement l'Histoire de leurs anciens Rois, Heros, Prophetes, Pénitens & autres Hommes illustres, mais aussi celle de leurs Divinités inférieures. En un mot le *Pûrân*, combinant les deux Systêmes du *Vedam* & du *Shâster*, semble former la Religion Populaire, en introduisant le Culte des Divinités inférieures, dont l'Histoire se trouve dans ces Poëmes, avec des Fables monstrueuses. Les Brammans prétendent que *Bramma* a reçu de Dieu les trois Recueils en question; mais il est évident qu'ils ont été publiés en différens tems, sans-doute dans des vues différentes, & que le *Pûrân* a paru longtems après les deux autres, lorsque l'Idolâtrie regnante aujourd'hui, à laquelle il est assorti, commençoit à être bien établie dans les Indes.

Théologie Populaire.

Il y a parmi les *Pûrân* ou *Pourânum*, ce qui signifie Poëmes, les *Harma Pouranum* (*b*), qui renferment la Théologie Populaire, ou le Polythéisme universellement approuvé; & parmi les *Shâsters* on voit le *Harma Shâstrum*, composé des deux Théologies Brahmanique & Populaire, qui contient la pratique des différentes Religions, des Rits Sacrés ou Superstitieux, Civils ou Profanes, avec les Loix pour l'administration de la Justice. Les Traités d'*Harma Shâstrum* par différens Auteurs se sont multipliés à l'infini (*c*).

Outre les Ouvrages dont on vient de parler, il y en a plusieurs autres destinés à expliquer la Loi, qu'on a grand soin de ne pas mettre entre les mains du Peuple ou des Laïques; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait quantité de Livres parmi les Malabares, qui contiennent les exploits de leurs Dieux *Chiven* ou *Issuren* & *Vishtnou*, l'Histoire des Guerres des Géans contre les Dieux, les Miracles de ceux-ci, & le Culte qu'on leur doit rendre. Parmi ces Livres il y a plusieurs *Porân*, & des Historiens de leurs Dieux, qui regardent certains lieux particuliers du Malabar (*d*); & c'est à coup sûr la même chose en d'autres endroits des Indes.

Ils cachent leurs Livres aux Laïques, & on a de la peine à se les procurer.

Comme les *Brammans* ou Prêtres sont les Gardiens des Livres Sacrés, qu'ils ne veulent pas communiquer à leurs Laïques (*) bien moins encore aux Etrangers, de sorte que les Européens ont offert inutilement de grosses sommes (*e*) pour obtenir une Copie ou une Traduction du *Vedam*; & cela parcequ'il est écrit dans une Langue (†) qu'on regarde comme Sacrée par cet-

(*a*) *Phillip.* l. c. p. 4, 15, 50.
(*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 233, 239.
(*c*) *Idem*, ibid. p. 34.
(*d*) *Phillip* l. c. p. 37, 38, 53, 121, 125. *Danish Confer.* p. 140.
(*e*) *Bernier*, T. II. p. 148. *Danish Lett.* P. I. p. 20, 22.

(*) Il n'y a que ceux de la Tribu de *Cutteris*, ou les Rajahs, qui ont la permission de lire le *Vedam*; & ceux de la Tribu des *Shudderis* ou les Marchands ont seuls celle de lire le *Shâster*.

(† Nos Auteurs l'appellent *Samskortam*, *Sam kr[illegible]*, *Sanskrit* & *Hanskrit* Mais il paroît par ce qu'on a observé plus haut, que c'est une autre Langue. Le *Samskortam* est une Langue harmonieuse, abondante & énergique. La Grammaire qu'on en a est un Ouvrage admirable & un Chef-d'œuvre. C'étoit autrefois la Langue vivante dans le Nord,

ou

SECTION I. *Livres Sacrés des Indiens.*

cette raison, & qui n'est entendue que des Brammans. Quelques-uns ont conclu de la difficulté qu'il y avoit à les trouver, que ces Livres n'existent point, les Missionnaires Danois ne purent jamais engager les Brammans à les produire (*a*); & un Missionnaire Jésuite dit qu'on a cru pendant longtems qu'il n'étoit pas possible de les trouver, mais à la fin il en recouvra un Exemplaire (*) par le moyen d'un Bramman converti (*b*). Et sans doute qu'on l'auroit eu depuis longtems, si on l'avoit bien cherché (†), puisque les Mahometans en avoient des Traductions (‡), sur lesquelles on auroit pu au moins en faire une, & Mr. *Lord* a fourni dans le siecle passé un Extrait du *Shâster*.

Négligence à cet égard.

Cet Extrait est fort court; cependant, comme le *Shâster* contient la substance du *Vedam*, il peut y suppléer jusqu'à ce qu'on nous donne une version de ce Livre. D'ailleurs on trouve dans cet Extrait l'origine des Etres, que les Indiens adorent en qualité de Dieux, & des Faits sur lesquels les Brammans ont fondé tant de Fables; en sorte qu'il peut servir de Clef pour pénétrer dans ces mysteres, & à rendre raison de plusieurs choses, qui sans cela sont inexplicables. Cependant nous ne voyons pas qu'aucun Auteur en ait fait usage pour éclaircir les difficultés, & débrouiller le chaos dont il se plaint dans les Relations que les autres ont données de la Religion des Indiens. *Bernier* lui-même, un des Voyageurs les plus judicieux, qui avoit lu l'Ouvrage de *Lord*, & qui reconnoît qu'il lui étoit obligé de bien des choses (*c*), ne parle cependant point de l'usage qu'on peut faire de cet Extrait, comme s'il n'y avoit pas fait attention, ou comme s'il croyoit que ce qui y est contenu s'accorde avec le systême présent des Indiens.

D'autre part, les Missionnaires, quoiqu'en apparence fort zélés à chercher le *Vedam*, n'ont jamais pris la moindre connoissance de cet Extrait du *Shâster*, comme s'il n'avoit aucune relation avec la Religion des Brammans. Il est vrai qu'ils semblent n'avoir connu ni le *Shâster* ni le *Pourân* que dans ces derniers tems. *Lord* même ne fait aucune mention du *Vedam*, & encore moins dit-il que le *Shâster* en soit le Commentaire; au contraire il parle de ce dernier comme du Livre de la Loi que Dieu a donné à *Brama* (§). Mais quand les Missionnaires auroient connu l'Extrait du *Shâster*,

(*a*) *Dan. Confer.* p. 138. T. XXIV. p. 437.
(*b*) *Calmet*, Lett. Edif. T. XXI. p. 456, (*c*) *Bernier*, T. II. p. 145.

ou l'Hindûstan, comme le *Grandam* l'étoit dans l'Inde méridionale. Les Missionnaires Danois appellent cette derniere Langue le *Kirundum*, & disent que c'est celle des Livres Sacrés. Ils ne nous apprennent point si elle est différente de l'autre, & en quoi. Voy. *Lett. Edif.* T. XV. p. 53. T. XXI. p. 437. & T. XXVI. p. 222.

(*) Le *P. Calmet* fut employé à l'acquérir pour la Bibliotheque du Roi de France, & il le fit en 1733.

(†) L'acquisition s'en fit par ordre du Roi de France à-présent regnant, qui le fit mettre dans sa Bibliotheque. En dernier lieu Mr. *Fraser* a apporté des Indes le *Shâster* & le *Pûrân* en Langue *Sanskrit*, mais non le *Vedam*.

(‡) Le P. *Pons* dit qu'il est dans la Bibliotheque du Roi de France en Arabe. *Lett. Edif.* T. XXVI. p. 233.

(§) Il est vrai que les Brammans le prétendent; & suivant un Malabare Laïque les *Shâs-*

ter, il y a tout lieu de croire qu'ils n'en auroient pas fait usage, puisque nous ne voyons point qu'ils en ayent fait aucun du *Vedam* même, quoiqu'ils l'ayent depuis l'an 1730 environ. Peut être qu'ils ne pensent pas que la meilleure méthode de convertir les Indiens soit de leur faire voir que primitivement leur Religion étoit exempte de cette Idolâtrie grossiere qui y regne aujourd'hui, au moins cette méthode ne répondroit pas à leur but; comme ils se servent d'images aussi bien que les Indiens, ils sont réduits à suivre une route plus difficile, qui est de leur persuader que les Saints & les Images de l'Eglise Romaine ont plus de sainteté, & méritent plus d'être des objets de Culte que les leurs.

Section I. *Livres Sacrés des* Indiens.

SECTION II.

Extrait du Shâster.

Section II. *Extrait du* Shâster.

Création des Elémens.

LE grand Dieu étant seul, & ayant résolu de manifester son excellence & son pouvoir, en créant un Monde habité par des Etres intelligens, commença par créer quatre Elémens, comme un préliminaire nécessaire, la Terre, l'Air, le Feu, & l'Eau. Ces Elémens étant mêlés ensemble, il les sépara, & s'en servit pour former les différentes parties de ce Monde visible de la maniere suivante.

Du Monde visible.

D'abord Dieu souffla par un grand roseau, ou quelque autre instrument semblable, sur les Eaux, qui s'élevant en un rond de la figure d'un œuf, & s'étendant par degrés d'une façon immense, formerent le *Firmament*, clair & transparent, qui environne le Monde. De la terre & de l'humidité qui resta, en guise de sédiment des eaux, le Seigneur fit une espece de *Boule* ou de *Globe*, dont les parties les plus solides constituerent la *Terre*, & les parties liquides les *Mers*. Ensuite par le moyen d'un grand son il plaça ce Globe *au milieu* du Firmament, à une distance égale de tous ses points, & le nomma le *Bas Monde*. Il créa après cela un *Soleil* & une *Lune* dans le Firmament pour distinguer les Tems & les Saisons. Les quatre Elémens ainsi séparés, & mis à leur place, commencerent à produire leurs effets; l'*Air* remplit tout ce qui étoit *vuide;* le Feu entretint tout par sa chaleur; la Terre & les Mers produisirent des Animaux selon leur qualité; & le Seigneur donna à ces Animaux la vertu de produire, pour qu'ils pussent multiplier selon leur espece.

Pourous, *le premier Homme.*

Enfin Dieu créa l'Homme, comme un être plus excellent que les autres, & capable de contempler ses ouvrages. Au commandement de Dieu il sortit de la Terre, sa tête parut la premiere, ensuite son corps bien constitué. Dieu *mit* après cela *la vie* en lui, & il ne l'eut pas plutôt reçue, qu'elle se manifesta; ses levres se colorerent, ses paupieres s'ouvrirent & firent voir les deux flambeaux de la Nature; les différentes parties de son corps

Shâsters & les *Pourâns* sont d'origine céleste, inférieurs cependant au *Vedam*, dont ils sont dérivés.

SECTION II. corps se mirent en mouvement, & son esprit étant éclairé il reconnut son Createur & lui rendit hommage.

Extrait du Shaster.

Pour que l'Homme, crée sociable, ne demeurât pas seul, Dieu lui donna une Femme pour compagne, qui lui ressembloit également pour les qualités du corps & de l'esprit. Le premier Homme s'appelloit *Pourous*, & la premiere Femme *Parkouti*; ils vécurent ensemble comme mari & femme, se nourrissant des fruits de la terre, sans detruire aucune créature animée.

Parkouti, la premiere Femme.

Leurs quatre Fils.

Avec le tems ils eurent quatre fils, *Brammon*, *Cutteri*, *Shudderi* & *Wise*, qui différoient de caractere selon les élémens qui predominoient en eux. *Brammon* étoit d'une constitution terrestre, & par cette raison mélancolique; comme il ne laissoit pas d'avoir de l'esprit, Dieu le choisit pour communiquer ses Loix & ses Préceptes aux hommes, à quoi son air grave & serieux le rendoit très-propre.

Brammon.

Cutteri.

Cutteri (*) étoit d'un tempérament de feu, & avoit l'ame martiale, ce qui engagea Dieu à lui conférer la puissance de gouverner les Royaumes, & de contenir les hommes dans l'ordre; & le Toutpuissant lui mit en main une épée, qui est l'instrument de la Victoire & de l'Empire.

Shudderi.

Shudderi, d'une complexion phlegmatique, étoit doux & traitable, ce qui fit juger qu'il étoit propre à devenir Marchand, pour enrichir l'Etat par le Commerce, & faire regner l'abondance à la faveur de la Navigation. Pour le faire souvenir de sa profession, on lui mit des balances à la main, & un panier de pois à la ceinture.

Wise.

Wise ou *Weyz*, qui étoit d'un tempérament vif & éveillé, reçut le talent d'inventer; & comme il étoit ingénieux on le jugea propre aux Arts méchaniques & à toute sorte d'ouvrages de main. Pour l'aider dans sa profession on lui donna un panier avec toutes sortes d'outils propres à faire tout ce qu'il imagineroit.

Création de quatre Femmes pour les Fils de Pourous.

Le Monde étant dans cet état de virginité, le Toutpuissant ne donna point de filles à *Porous* & à *Parkouti*: mais afin que la propagation se fît d'une maniere pure, il créa quatre femmes pour ces quatre hommes; & pour favoriser la population il plaça ces femmes en differens lieux; *Sawatri* dans l'Orient, *Toddicastri* dans l'Occident, *Visiagunde* dans le Nord, & *Jejunogunde* dans le Midi (*a*).

Cependant les fils de *Pourous* avançoient en âge. Dieu leur ordonna d'aller voyager de différens côtés, pour qu'ils trouvassent celles qui leur étoient destinées pour femmes. *Brammon* s'avança vers l'Orient & trouva *Sawatri*, qu'il épousa suivant les regles contenues dans le Livre qu'il avoit reçu. *Cutteri* ayant pris la route de l'Occident rencontra *Toddicastri*, & après un terrible combat entre eux, qui dura trois jours, ils se marierent ensemble. *Shudderi* tourna vers le Nord, & après avoir découvert des Mi-

(*a*) *Lord's* Discovery of the Banian Relig. ap. *Church*, collect. Trav. Vol. VI. p. 301. Ch. I.

(*) *Cutteri* signifie un *Poignard*, & c'est selon les apparences de-là que cet Homme guerrier & sa Tribu ont pris leur nom.

Mines de perles & de diamans, il s'unit à *Visagunde*. Enfin *Wise*, nommé aussi *Viskermah*, ou l'*Homme adroit*, à cause de son habileté dans les Arts méchaniques, ayant traversé sept Mers dans un vaisseau qu'il avoit construit lui-même, aborda à la côte de *Derpe*, où il se bâtit une maison. Au bout de quelque tems il apperçut *Jejunogunde* se promenant sur le rivage, & lui adressa ses vœux; mais comme elle le traita dédaigneusement, *Wise* pria Dieu de toucher son cœur en sa faveur; sa priere fut exaucée à condition *qu'il éléveroit des Pagodes pour le Culte de Dieu, & qu'il adoreroit des Images sous des Bôcages verds;* parceque c'étoit sous leur ombre que le Tout-puissant s'étoit révélé à lui en vision (*a*).

SECTION II. *Extrait du Shâster.*

Ils peuplent la Terre.

Tout ceci est raconté au long dans l'Extrait de Mr. *Lord*, avec plusieurs circonstances agréables. Les quatre freres ayant ainsi peuplé la Terre, résolurent de retourner au lieu de leur naissance pour voir leurs parens. Laissant donc leurs fils & leurs filles en différens endroits, ils se mirent chacun de leur côté en chemin pour regagner le milieu de la Terre: à leur arrivée ils trouverent *Pourous* & *Parkouti*, qui les reçurent avec de grandes réjouissances & les régalerent. Dans la suite les quatre freres & leurs femmes donnerent naissance à plusieurs nouvelles générations, qui s'en tinrent exactement à la division en quatre Tribus sans se mêler, & qui suivirent les instructions de leurs Fondateurs. Mais comme le grand nombre & l'abondance sont ordinairement la source de bien des maux, tout tomba bientôt dans le désordre: *Brammon* devint négligent dans les devoirs de la piété; *Cutteri* devint cruel & impérieux; *Shutteri* trompa ses freres avec de faux poids; & *Wise* mit ses denrées à un prix excessif, pour subvenir à ses folles dépenses. Comme ils étoient méchans en eux-mêmes, ils le furent aussi les uns envers les autres; *Brammon* étoit jaloux de la grandeur de *Cutteri*, & *Cutteri* méprisant le caractere tranquille & porté à la retraite de *Brammon*, négligea de lui rendre le respect dû à son droit d'ainesse; il en vint même jusqu'à élever ses Loix & son Gouvernement au dessus des Loix de Dieu, uniquement parceque *Brammon* étoit l'organe de celles-ci. D'autre part il prenoit plaisir au massacre de tous ceux qui lui déplaisoient, mettoit des taxes sur *Shudderi*, & faisoit tarir les sources du profit que *Wise* devoit tirer de ses travaux; pendant que ceux-ci, pour se venger de ces mauvais traitemens, trompoient leurs freres, & les pilloient.

Ils se desunissent.

Introduction du Culte des Images.

Wise, pour rendre *Brammon* plus méprisable encore, tâcha d'introduire une nouvelle forme de Religion, en établissant le Culte des Images & l'Adoration des Pagodes (*), avec d'autres cérémonies, qui lui avoient été révélées en vision, comme on l'a vu plus haut; mais comme il n'en étoit pas fait mention dans les Livres de *Brammon*, il y eut une grande dispute, si on les recevroit comme légitimes; mais *Wise* ayant fait serment qu'il les avoit reçues de Dieu, on les admit comme faisant partie de la Loi Cérémonielle. Les

(*a*) *Lord* ibid. p. 303. Ch. 2-5.

(*) Par *Pagodes* l'Auteur entend sans doute des Images, & il se sert ici d'un terme différent de celui qui se trouve dans le *Shâster*.

SECTION II. *Extrait du Shaster.*

Les mauvais exemples des Parens jetterent des semences de corruption & de méchanceté, qui se multiplierent parmi leurs descendans, en sorte que Dieu étant enfin irrité, les Cieux se couvrirent d'obscurité, le tonnerre & les éclairs partirent des Poles, pendant que les Mers s'enflerent d'une façon horrible, inonderent la Terre, & engloutirent tout le Genre-humain; mais si les corps des hommes furent détruits, leurs ames furent reçues dans le sein du Toutpuissant. Ainsi finit le premier Age du Monde, nommé *Kurlayn* (*a*).

Second Age du Monde.

Si les choses étoient demeurées dans cet état de ruine, le but de la Création auroit été anéanti. Dieu résolut donc de renouveller la Race Humaine, & de commencer un second Age, par trois personnes plus parfaites que n'avoient été les premiers habitans de la Terre. Dans ce dessein, étant descendu du Ciel sur une grande montagne nommée *Meropurbati*, il dit *leve toi* Bremaw (*) *le premier des Créatures vivantes du second Age*; à cette voix la Terre produisit *Bremaw*, qui sur le champ adora son Créateur; *Vistney* & *Rudderi* (†) furent produits de la même maniere, par un second & troisieme commandement, & ils rendirent hommage au Créateur avec non moins de vénération. Le but de Dieu en formant ces trois Personnes étoit de s'en servir en qualité de ses Lieutenans dans l'ouvrage qu'il vouloit exécuter. Il assigna à *Bremaw* la fonction de former les Créatures, & dans cette vue il lui conféra la puissance de créer & de produire. Il donna à *Vistney* la charge de conserver les Créatures; & pour cet effet l'établit Seigneur du Soleil & de la Lune, des Montagnes & des Vallées, & mit à sa disposition les Tems & les Saisons: il le fit aussi dispensateur des richesses, de la santé, des honneurs, & de tout ce qui peut contribuer au bien-être de l'Homme & des Animaux. Enfin il donna à *Rudderi* la commission de détruire les Créatures, parcequ'il savoit qu'elles seroient méchantes & mériteroient punition; dans ce dessein il le fit Seigneur de la Mort & du Jugement, & Maître de tous les Maux Physiques, tels que les Maladies, la Famine, la Guerre, la Peste, & de tout ce qui peut être considéré comme peine du péché, afin de le mettre d'autant mieux en état d'être l'exécuteur de la vengeance divine.

Création de trois Personnes.

Leurs fonctions.

Tems de leur séjour sur la Terre.

Dieu assigna à chacune de ces Personnes un certain tems pour demeurer sur la Terre, proportionné à la nature de leurs diverses fonctions. Comme la Création fut achevée dans le second Age, *Bremaw* fut enlevé au Ciel à la fin de cet Age; & comme dans chacun des Ages suivans le Monde fut peuplé par quelques-uns de ceux qui avoient été préservés dans la destruction de l'Age précédent, *Vistney* resta sur la Terre le double de tems que *Bremaw* y avoit été, parceque sa présence en qualité de Conservateur fut plus long-tems nécessaire. Enfin, comme le Monde doit finir par une déstruction générale, le séjour de *Rudderi* sur la Terre doit être trois fois aussi long que le leur.

Ces

(*a*) *Lord*, ubi sup. p. 309. Ch. 9.

(*) D'autres l'appellent *Bramâ*, *Bramâh* & *Brammâ*.

(†) *Vistney* est nommé par d'autres *Vishnou*, *Wishnou*, *Wistnou*: *Rudderi* est désigné aussi par les noms de *Rudderen* & de *Rutteri*.

Ces trois Personnes ainsi créées avec toutes les facultés nécessaires, il fut question de mettre ces facultés en action. *Bremaw*, consultant en lui-même sur la meilleure maniere de s'acquitter de sa commission, fut saisi de si violentes douleurs dans toutes les parties de son corps, qu'elles annonçoient quelque changement extraordinaire, comme la suite le fit voir; le travail le prit; son ventre s'enfla à un tel point, que quoique sa taille surpassât de beaucoup la taille ordinaire des hommes, il sentit un cruel tourment, jusqu'à ce qu'enfin le fardeau se faisant passage par l'un & l'autre côté, il en sortit des Jumeaux, un garçon & une fille, déja grands. Ces deux nouveaux-nés ayant adoré le Dieu Créateur, & *Bremaw* qui les avoit mis au monde, il nomma l'homme *Manou* & la femme *Seteroupa*: ils furent ensuite envoyés sur une montagne nommée *Mundcrpurvûl*, pour delà répandre leurs générations vers l'Occident, le Septentrion & le Midi. Quand ils furent arrivés au lieu marqué, *Seteroupa* mit au monde six enfans, trois garçons, nommés *Prirauretta*, *Outanapautha* & *Sûmeraut*, & trois filles, savoir *Kammah*, *Sûnerettau* & *Sumbû*. Quand ces personnes furent en âge, elles se dispersérent selon le commandement de *Bremaw*: *Priauretta* & *Kammah* furent envoyés vers l'Occident, à la montagne de *Segund*; *Outanapautha* & *Sûnerettau* sur la montagne de *Bipola* dans le Nord: *Sûmeraut* & *Sumbû* vers le Midi à la montagne de *Supars*: tous multiplierent (*).

Section II. Extrait du Shâster. — *Travail de Bremaw.* — *Il donne la naissance à des Jumeaux.* — *Le Monde repeuplé.*

C'est ainsi que *Bremaw* forma l'Homme & la Femme, & remplit la Terre d'autres Créatures vivantes: *Vistney* de son côté eut soin de pourvoir à tout ce qui étoit nécessaire à leur subsistance & à leur conservation: *Rudderi* de son côté répandit les maux, les maladies, la mort & les jugemens, à proportion que les enfans des hommes s'attiroient ces maux par leur corruption & leurs vices (*a*).

Le Toutpuissant, qui savoit que l'ordre ne pouvoit regner parmi cette nouvelle génération d'hommes, à moins que son Culte & sa Crainte ne fussent établis par des Loix convenables, descendit sur la montagne de *Meropurbati*, appella *Bremaw*, & lui dit du sein d'une nuée obscure, au travers de laquelle brilloient cependant quelques rayons de sa gloire, que ce qui l'avoit porté à détruire les premiers habitans de la Terre, étoit qu'ils n'avoient pas suivi les instructions contenues dans le Livre, qu'il avoit donné à *Brammon*; il lui en mit un autre entre les mains, le chargeant d'instruire les hommes dispersés de ce qu'il renfermoit; *Bremaw* n'y manqua point.

Nouveau Livre de la Loi.

Ce Livre, que les Banians appellent le *Shâster* (†), a trois parties. Dans la

Nommé le Shâster.

(*a*) *Lord* ubi sup p. 311. Ch. 7.

(*) Ici on voit des freres & des sœurs mariés ensemble, ce qui n'avoit pas été souffert dans le premier âge, comme étant criminel en soi.

(†) Il y a ici quelque embarras. Le principal Livre des Indiens est le *Vedam*, dont le *Shâster* n'est que l'explication ou le commentaire; mais comme *Lord* dit que ce dernier fut donné à *Bremaw*, & que nous savons d'ailleurs qu'on en attribue l'origine à Dieu, aussi bien que de l'autre, nous supposons, ou que c'est du *Vedam* qu'il s'agit dans le texte

SECTION II. *Extrait du Shâster.*

la premiere on voit leur Loi Morale, avec l'explication de chaque précepte, & son application à la Tribu ou aux Tribus qu'il regarde. La seconde renferme la Loi Cérémonielle; on y trouve les Rites qu'il faut observer dans le Service Divin. Dans la troisieme le Genre-humain est divisé en Tribus ou Classes, & on y voit les regles prescrites à chaque Tribu. Entrons dans quelque détail.

Loi Morale.

La premiere partie, qui renferme la Loi Morale, consiste principalement en huit Commandemens. Le premier *défend* de tuer aucune créature qui ait vie, parcequ'elle une a *ame*, aussi bien que l'Homme.

Le second défend de regarder ce qui est mauvais, d'y prêter l'oreille, & de dire du mal, de même que de boire du vin, de manger de la chair, & de toucher des choses souillées.

Le troisieme prescrit l'observation des tems de dévotion, les ablutions, les actes d'adoration, & les prieres.

Le quatrieme défend le mensonge, dans le dessein de tromper les autres, en fait de commerce, de marchés & de contracts.

Le cinquieme commande la charité envers les Pauvres, de leur donner à manger, à boire, & de l'argent à proportion de leurs besoins & des moyens de celui qui donne.

Par le sixieme on interdit toute oppression, injure ou violence envers les Pauvres; aussi bien que de se servir injustement de son crédit & de son pouvoir pour ruiner les autres.

Le septieme prescrit l'observation de certaines Fêtes, sans commettre d'excès; d'avoir des tems de Jeûne, & de prendre quelques heures sur son sommeil pour veiller, afin d'être mieux en état de vaquer à ses dévotions.

Le huitieme défend de voler quoi que ce soit sans exception, ou de s'approprier ce qui a été confié dans l'exercice de quelque Office; il ordonne d'être content de son salaire, parceque personne n'a de droit à ce qui appartient à un autre.

Partagée entre les Tribus.

Ces huit Commandemens sont partagés entre les quatre Tribus, de sorte qu'il y en a deux proprement pour chacune. Les deux premiers sont pour les *Brammans*, ou les Prêtres, qui font consister ce qu'il y a de plus important dans la Religion à prévenir la destruction d'aucune créature animée, & à s'abstenir des choses défendues. Ces Préceptes regardent aussi les Marchands, qui du côté du Culte s'accordent assez avec les Brammans; cependant le troisieme & le quatrieme, qui prescrivent la dévotion & défendent les fraudes, sont plus particulierement pour les *Shudderis*.

Le cinquieme & le sixieme sont destinés aux *Cutteri*, c'est-à-dire à ceux qui gouvernent; parceque les Gens en place sont ordinairement ceux qui se permettent le plus l'oppression, & qu'ils sont le mieux en état de soulager les Pauvres. Enfin le septieme & le huitieme se rapportent aux *Wise*, parceque les gens de métier ont quelquefois besoin de recréation, & qu'en

te original, parceque ce fut ce Livre-là qui fut donné à *Brammon*, ou que *Lord* s'est trompé en prenant l'un pour l'autre.

qu'en même tems ils ſont portés à donner dans les excès; que d'un autre côté étant appellés à travailler chez les autres, il eſt néceſſaire de les empêcher de voler.

Chaque Tribu eſt obligée d'obſerver tous les Commandemens en général, mais elle eſt tenue ſur-tout à l'obſervation exacte de ceux qui lui ſont attribués en particulier. Et comme il y a une grande conformité entre les Coutumes & les Cultes des *Brammans* & des *Sbudderi*, il y en a auſſi beaucoup entre les *Cutteri* & les *Wiſe* (*a*).

Loix Cérémonielles.

Les Loix Cérémonielles, contenues dans la ſeconde Partie du Livre donné à *Bremaw*, ſont en ſubſtance les ſuivantes.

Fréquentes Ablutions.

Premierement, ils ſont obligés de ſe laver fréquemment le corps dans les rivieres, & pour cela il y a diverſes choſes à obſerver. D'abord en entrant dans l'eau ils doivent ſe graiſſer de boue, comme un emblême de la ſouillure & de la corruption naturelle de l'homme; s'avançant enſuite plus loin, ils ſe tournent vers le Soleil, pendant que le *Bramman* fait cette priere: *ô Dieu! cet homme eſt auſſi ſale & ſouillé que la boue de cette riviere; mais l'eau qui y coule peut le nettoyer de cette ordure; veuille de la même maniere le purifier du péché.* Après cela celui qui ſe lave ſe plonge trois fois dans le courant, pendant que le *Bramman* en répete le nom (*); & celui des autres rivieres fameuſes pour ces ſortes de purifications, s'étant relevé il ſecoue dans ſa main quelques grains de riz, & ayant reçu du Prêtre l'abſolution de ſes péchés il ſe retire.

Onction.

En ſecond lieu, ils pratiquent une eſpece d'onction au front, qui ſe fait avec une peinture rouge, où il y a de certains grains: cela ſignifie que Dieu les a marqués pour ſon peuple. Cette onction eſt deſtinée à les faire ſouvenir de leur ablution, & comme la marque s'efface, on la renouvelle journellement à meſure qu'on ſe lave: l'action eſt accompagnée de certains mots, pour les faire ſouvenir d'être tels que doivent l'être ceux qui portent la marque de Dieu.

Culte des Bôcages.

En troiſieme lieu, ils ſont obligés de faire quelques offrandes & de certaines prieres ſous des Bôcages verds; pratique introduite par *Wiſe*, à qui Dieu apparut en viſion ſous un arbre. Par cette raiſon les Brammans élevent dans ces endroits-là des Temples aux Pagodes (†), où ils ſe trouvent pour faire les cérémonies ſacrées. [L'arbre deſtiné à cette ſorte de culte por-

(*a*) *Lord*, l. c. p. 312. Ch. 8.

(*) „ De la riviere où il ſe lave, dit *Lord*, nommée *Tappée*, & ceux de *Gorga* ou „ *Garga*, *Nerbada* & autres". Ce ſont-là ſans-doute les termes de *Lord*, & non ceux du *Shâſter*, dont il a confondu, dans tout ſon Extrait, les expreſſions avec les ſiennes, de maniere que ſouvent on ne peut diſtinguer les unes des autres. Le *Tappi* ou *Tapti* eſt la riviere de Surate, & les deux autres ſont dans le voiſinage, & c'eſt-là où les Banians habitent principalement.

(†) Nous avons déja obſervé que ce mot ne peut être tiré du *Shâſter*; & ce qui en eſt une nouvelle preuve, c'eſt que l'Auteur confond le Temple avec l'Idole; car *Pagode* eſt une corruption de *Pout Gheda*, mot Perſan qui ſignifie *Temple des idoles*; ce qui fait que ce ſont les Mahométans ſeuls qui s'en ſervent, les Indiens appellans leurs Temples *Deura*, que nous conjecturons qui ſignifie la même choſe. V. *Ovington*. T. I. p. 154. *Bernier*. T. II. p. 158.

SECTION II. *Extrait du Shâster.*

porte parmi les Indiens le nom de Figuier (*); les branches produisent des rejettons qui poussent vers le bas, prennent racine & produisent un autre arbre, dont les branches sont de même, en sorte qu'un de ces arbres occupe un fort grand terrain. Les Indiens prétendent que cet arbre est si sacré, qu'ils croient que quiconque nuit au moindre de ses bourgeons, s'expose à quelque grand malheur. C'est à cet arbre qu'ils portent leurs offrandes, c'est à son ombre qu'ils reçoivent leurs onctions, & qu'on les parseme de diverses poudres de couleur. C'est-là qu'ils font leurs adorations, qu'ils comptent par le moyen d'une clochette. C'est-là qu'ils demandent par leurs prieres la santé, les richesses, une nombreuse postérité & autres graces semblables; enfin c'est-là qu'ils célébrent souvent leurs Fêtes avec un grand concours de peuple (†).]

Prieres. En quatrieme lieu la Loi leur prescrit de réciter dans leurs Temples certaines Prieres [assez conformes à celles qui sont en usage parmi les Chretiens]. Cet acte de dévotion consiste à répéter certains noms de Dieu, à les expliquer & à s'y étendre. Ils ont aussi des Processions, accompagnées de Chant & d'un grand Son de cloches; cette Musique est parmi leurs Commandemens (‖): c'est aussi dans ces Processions qu'ils font des offrandes aux Idoles, & qu'ils observent d'autres pratiques semblables (‡).

Pélérinages. Cinquiemement, ils sont tenus d'aller en pélérinage à de certaines rivieres fort éloignées, comme le Gange; de s'y laver & d'y faire des offrandes; [ensorte que l'or & les joyaux qu'on jette dans ce fameux fleuve sont d'une valeur immense.] On compte aussi qu'un mourant est heureux & purifié du péché, quand on lui humecte la bouche avec de l'eau du Gange.

Invocation des Saints. Un sixieme article de leur Culte est l'Invocation des Saints, auxquels ils attribuent le pouvoir d'aider leurs dévots en bien des occasions. Ceux qui desirent d'être heureux en mariage prient *Hurmount;* ceux qui entreprennent de bâtir s'adressent à *Gunnez;* ceux qui manquent de santé à *Vagenant;* le Soldat qui marche à l'ennemi, invoque *Bimohem;* le Misérable crie à *Siyer;* & ceux qui jouissent de la prospérité présentent leurs oraisons à *Meycasser.*

Adoration des Créatures. En septieme lieu, leur Loi leur impose l'obligation d'adorer Dieu à la vue de quelque créature que ce soit, après le lever du Soleil. [Ils se prosternent particulierement devant le Soleil & la Lune, qu'ils appellent les yeux de la Divinité.] Ils traitent aussi avec beaucoup d'égards certains Animaux, qu'ils estiment plus purs que les autres; tels sont la Vache & le

(*) Les Portugais l'appellent *Arbor de Reys*, d'autres Arbre des Banians, & l'Arbre de guerre.

(†) On a mis entre deux crochets ce qui semble être des additions de *Lord*, & n'être point tiré du *Shâster*.

(‖) Cela est dit, comme si les autres cérémonies n'étoient pas commandées. Mais quels sont ces Préceptes auxquels on renvoye? L'Auteur n'en a cité aucun où ces chants soient prescrits.

(‡) Il y a ici quelques Rites d'omis.

le Buffle. Ils leur attribuent tant d'innocence & de bonté, parcequ'ils croyent que les ames humaines y logent, qu'ils graissent le pavé de leurs maisons des excrémens de ces Animaux, & s'imaginent que cela les sanctifie.]

Section II. Extrait du Shâster.

Autres Préceptes.

Le huitieme Précepte regarde le Baptême de leurs enfans, ou la maniere de leur imposer le nom. Le neuvieme regle les Mariages. Le dixieme se rapporte aux Funérailles. Mais on en a déja parlé en traitant de leurs Coutumes Civiles (*a*).

Division en Tribus.

La troisieme Partie du Livre donné à *Bremaw* traite de l'ordre & de la distinction qui doit s'observer parmi les Hommes. Comme rien n'étoit plus commode que d'avoir, comme dans le premier Age, des *Brammans* pour instruire le peuple dans la Religion; des *Cutteris*, pour commander & tenir les hommes dans la soumission; des Marchands, pour faire le commerce, comme *Shudderi;* & des Artisans, pour fournir aux hommes ce que leur métier les met en état de faire, de même que *Wise:* le Livre en question conserve la même division de Tribus ou de Classes, & oblige chacun à demeurer dans sa Tribu, & à se borner aux occupations qui lui sont propres.

Nous avons déja parlé des trois dernieres Tribus, & comme nous renvoyons ce que nous avons à dire de celle des *Brammans*, jusqu'à ce que nous traitions en particulier des Prêtres des Indiens, nous passons aux autres sujets dont il est question dans l'Extrait du *Shâster* (*b*).

Publication de la Loi.

Ce Livre, contenant le plan de Religion & de Gouvernement qui devoit avoir lieu dans le nouveau Monde, ayant été donné à *Bremaw*, il le communiqua aux Brammans de son tems, qui en firent part au peuple, lequel se conforma d'abord aux regles qui y sont prescrites. Les Hommes se partagerent en quatre Tribus, & chaque Tribu commença à s'acquitter des fonctions qui lui étoient assignées. Les Souverains maintinrent l'ordre dans la Société; les Prêtres ou *Brammans* donnerent des directions sur la Religion; les Marchands s'attacherent au Commerce; & les Artisans s'appliquerent à leurs différens métiers.

Les Hommes se corrompent.

C'est ainsi que tout fut sur un bon pied dans les commencemens de ce second Age: on cultivoit la Religion, on adressoit des prieres à Dieu, & aux trois Personnes, *Bremaw*, *Vistney* & *Rudderi;* les bords des rivieres étoient fréquentés, & on ne négligeoit point les ablutions journalieres. Mais le Genre-humain se multipliant, la corruption fit de continuels progrès; les *Brammans* tomberent dans l'hypocrisie & dans l'ostentation; les *Cutteris*, pleins d'orgueil & d'ambition, chercherent à étendre leur puissance & leurs Etats par des voies injustes; les Marchands commirent toutes sortes de fraudes dans le Commerce; & les Artisans devinrent paresseux, mettant leur travail à un trop haut prix. Le Seigneur, provoqué par la méchanceté du Monde, descendit sur le Mont *Meropurbati*, & déclara à *Bremaw* ce qu'il avoit remarqué parmi les hommes; *Bremaw* descendit, & les avertit du Jugement qui les menaçoit: cet avertissement produisit pendant

(*a*) *Lord*, ubi sup. p. 317. Ch. 9. (*b*) *Idem. ibid.* p. 320. Ch. 10.

SECTION II. *Extrait du* Shâster.

dant un tems du changement dans leurs mœurs, mais insensiblement ils retomberent dans leurs premiers vices. *Bremaw* intercéda alors auprès de Dieu, en faveur du Genre-humain (*), mais le Toutpuissant ne put être appaisé, & le tems du séjour de *Bremaw* sur la Terre étant expiré, le Seigneur le reçut dans son sein, pour qu'il ne fût pas témoin des maux qui alloient fondre sur les hommes.

Le Monde détruit.

Dieu révéla alors à *Vistney* le dessein où il étoit de détruire le Genre-humain. *Vistney*, en qualité de Conservateur du Monde, intercéda aussi en faveur des hommes; mais le Seigneur résolu de donner un libre cours à sa colere, commanda à *Rudderi*, dont l'office étoit de faire venir les jugemens & la destruction sur les pécheurs, de faire sortir un vent des entrailles de la Terre, & d'emporter les Nations comme de la poussiere de dessus sa face. *Rudderi*, conformément à l'ordre de Dieu, mit les vents en mouvement avec violence, sortant de leurs prisons souterreines ils firent trembler le Monde. Le jour fut changé en nuit, les côteaux & les montagnes croûlerent, & quelques-uns disent que le Gange fut contraint de sortir de son ancien lit & de prendre un autre cours. En un mot cette horrible tempête fit périr toute la Race Humaine, à la réserve d'un petit nombre de personnes que le Seigneur permit à *Vistney* de couvrir de sa protection, pour servir à la propagation du Genre-humain dans le troisieme Age. Ainsi finit le second, nommé *Duaper* (*a*).

Troisieme Age.

Rudderi ayant à la fin reprimé les vents déchaînés, ils se calmerent, mais la face de la Terre offroit le spectacle déplorable d'une désolation universelle; elle étoit couverte de tous côtés de cadavres d'Hommes & d'Animaux, les uns emportés du sommet des montagnes, d'autres tout en pieces, tous noyés & détruits; en sorte que le Toutpuissant se repentit de ce qu'il avoit fait, & *Rudderi* fut affligé d'avoir été l'instrument d'une si grande destruction. Mais comme le mauvais gouvernement des Rois & des Princes avoit été la source de tous les désordres dans le second Age, de même que dans le premier, le Seigneur extermina entierement la Tribu des *Cutteris*, le petit nombre de ceux qui avoient été sauvés, étant des trois autres Tribus. Cependant, comme cette Tribu ou cet Ordre de personnes étoit absolument nécessaire dans le Monde, & qu'il ne pouvoit subsister sans cela, le Seigneur voulut le renouveller en le tirant d'une source plus sainte, & il ordonna que l'Ordre des *Rajahs* seroit rétabli en le prenant de celui des *Brammans* (†). Cela s'accomplit en la personne de *Ram*, le plus jeune fils de *Duserat*, Chef des Brammans (‡) que *Vistney* avoit sauvés.

Les Cutteris *exterminés.*

On

(*a*) *Lord*, ubi sup. p. 325. Ch. 13.

(*) Ceci ressemble à l'intercession d'*Abraham* en faveur de *Sodome*.

(†) Il ne paroît pas cependant que tous les Rajahs soient de l'Ordre des Brammans; tous ceux de l'Hindûstan, & plusieurs de ceux de la Presqu'isle de l'Inde, semblent être de la Tribu de *Cutteri*.

(‡) Suivant la Tradition vulgaire, *Dusserat*, ou *Dasserat*, étoit un des Rajahs qui avoit péri avec sa femme; mais ils furent ranimés, semble-t-il, par les ames de deux Brammans qui étoient morts, & donnerent ainsi naissance à la race des *Bram-Cutteris*.

On jugea qu'un Prince élevé dans la piété, la favoriferoit autant que la Politique, & que joignant la fainteté à la prudence, il gouverneroit les différentes Tribus avec fageffe. Auffi *Ram* fut-il le protecteur des Brammans, & favorifa extrêmement les progrès de la Religion. [Ce Prince fe rendit fi illuftre par fes belles actions, qu'aujourd'hui encore fon nom eft en vénération parmi les Indiens, qui lorfqu'ils fe rencontrent fe faluent en difant *Ram! Ram!* comme un mot qui comprend tout ce qu'ils peuvent fouhaitter de bon & d'avantageux.]

SECTION II. *Extrait du* Shâfter.

Les Brammans élevés à la Royauté.

Il y a de l'apparence qu'il eût plufieurs dignes fucceffeurs; mais à la longue le Monde fe corrompit, les mêmes vices qui avoient regné dans les quatre Tribus dans les deux premiers Ages, s'y renouvellerent. Le Toutpuiffant, irrité enfin de ce que tant de châtimens n'avoient pas rendu les hommes plus fages, parla à *Rudderi*; & par fon ordre la Terre s'ouvrit & les engloutit tout vifs, ne réfervant que quelques perfonnes de chaque Tribu pour faire un dernier effai & repeupler le Monde. Ainfi finit le troifieme Age, nommé *Tetraju*.

Troifieme Deftruction.

Il y avoit parmi ceux qui furent fauvés un fameux Roi nommé *Kiftney* (*), diftingué par fa piété, & qui fut le plus célebre au commencement de ce quatrieme Age du Monde. Comme il étoit très-zélé pour la propagation de la Religion, la vertu fleurit fous fon regne (*a*).

L'Age préfent. Kiftney.

Le tems que *Viftney* devoit paffer fur la Terre étant expiré alors, le Seigneur l'enleva au Ciel, parceque fes foins pour la confervation des Etres n'étoient plus néceffaires; car lorfque le préfent Age finira, tout prendra fin. [Cependant les *Brammans* difent que cet Age, nommé *Koli*, durera beaucoup plus long-tems qu'aucun des autres, & que lorfqu'il finira *Rudderi* fera enlevé au Ciel, comme l'ont été *Bremaw* & *Viftney*.]

Dernier Jour.

A l'égard de la maniere dont fe fera ce Jugement final, ils tiennent qu'il fera plus terrible qu'aucun des autres: que *Rudderi* fera agir tout ce qui peut contribuer à la deftruction; la Lune paroîtra rouge; la lumiere fombre du Soleil reffemblera à du fouffre enflammé; les éclairs brilleront de la façon la plus effrayante; les cieux feront de toute couleur; & tout le firmament fera principalement rouge comme du feu; les quatre Elémens dont le Monde a été compofé fe troubleront, & enfin fe confondront & retourneront dans leur premier chaos.

Que la deftruction finale du Monde doive arriver par le feu, c'eft ce qu'ils inferent de la fuppofition, qu'il fera diffous par les mêmes principes qui lui ont donné la naiffance, & de ce qu'ayant déja été détruit par trois des Elémens, il fera enfin détruit fans retour par le quatrieme. Alors, difent-ils, *Rudderi* emmenera avec lui les ames de tous les hommes au Ciel, pour s'y repofer dans le fein de Dieu, mais leurs corps feront détruits, étant trop groffiers pour entrer dans cette fainte demeure (*b*).

Deftruction finale.

Point de Réfurrection.

Telle

(*a*) *Lord* ubi fup. p. 326. Ch. 14. (*b*) *Idem* ibid. Ch. 15.

ris. De forte qu'il faut que *Lord* fe foit trompé ici, ou que les Brammans ayent altéré la Tradition, pour accommoder davantage les faits à l'état préfent des chofes.

(*) D'autres l'appellent *Kifna*, *Kisbna*, *Krifna* & *Kriftna*.

SECTION II. *Extrait du* Shâster.

Religion primitive des Indiens.

Telle est la substance de tout l'Extrait que *Lord* a donné du *Shâster*, qui enseigne à ne croire & à n'adorer qu'un seul Dieu, qui est appellé le Tout-puissant & l'Etre Souverain : que *Bremaw*, *Vistney* & *Rudderi*, qui est aussi nommé *Eswara* ou *Isbura* & *Chiven*, qu'on adore à présent comme autant de Dieux, n'étoient que trois Personnes ou trois Etres, que Dieu avoit créés pour être ses Lieutenans ou les instrumens dont il vouloit se servir pour former le Monde visible, & pour le gouverner sous lui pendant un tems limité. En vertu des qualités qu'il leur avoit données on voit encore que *Ram* & *Kistney* ou *Kristna*, que les Indiens adorent aujourd'hui dans leurs Pagodes avec tant de dévotion, n'étoient que deux hommes célebres en leur tems par leurs vertus. Enfin, dans l'Extrait de *Lord*, on ne trouve pas le mot de ces extravagantes Généalogies & de ces Avantures Romanesques des Dieux des Indiens, que les Voyageurs rapportent; il n'est pas même parlé de ces fameuses transformations (*) de *Vishnû*, qui ont rempli les *Pûran* de fables, & peuplé les Temples d'Idoles.

Exempte d'Idolâtrie.

La Religion primitive des Indiens paroît donc avoir été entierement exempte d'idolâtrie; car quoique nous trouvions dans le *Shâster* l'établissement de l'adoration des Images, il est évident par le passage même, qu'originairement elle ne faisoit pas partie de la Religion des Indiens; puisqu'il est dit expressément, qu'il n'en étoit point parlé dans les Livres que Dieu avoit donné à *Brammon*, la premiere Bible des Indiens. On ne trouve point non plus le Culte des Images dans les huit Commandemens du Livre donné à *Bremaw*, qui est le second de la Loi révélée. Il faut encore remarquer qu'on ne devoit servir les Images que sous des Bôcages, comme n'étant pas dignes d'être placées dans les Temples, où on les voit à présent. Les Pagodes semblent avoir été consacrés d'abord uniquement au Culte du seul Dieu; & dans le *Shâster* le Culte des Idoles n'est point enseigné comme un point de doctrine, mais il en est parlé, en passant, comme ayant été établi, parmi les cérémonies de la Religion des Indes.

Et d'Extravagances.

Outre ce silence du *Shâster* touchant l'Idolâtrie regnante, on n'y trouve rien non plus qui tende à autoriser en aucune façon les extravagantes idées à présent reçues touchant le nombre des différens Mondes & des Cieux, la longue durée du Monde d'aujourd'hui, la création de l'Homme, & l'Etat avenir, sans parler de plusieurs autres opinions absurdes. Bien plus, on n'y voit aucune trace du Dogme favori de la Métempsychose, quoiqu'aussi

(*) On dira peut-être que *Lord* a supprimé les unes & les autres, d'autant plus qu'il dit dans son Introduction, qu'*il a supprimé la plupart de certaines fictions monstrueuses comme contraires au bon-sens & à la raison.* Il est vrai qu'il a omis quantité de choses touchant le Gouvernement & d'autres sujets, mais il en avertit alors le Lecteur. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable, que si *Bremaw*, *Vistney* & *Rudderi* étoient appellés Dieux, ou qu'il fût dit dans le *Shâster* qu'ils le sont, ou s'il y étoit parlé de quelque Culte qui leur est dû, qu'il eût passé sous silence des articles si importans, d'autant plus qu'il n'a point retranché l'introduction du culte des Idoles. Ce sont-là des articles qui n'entrent point dans la classe de ces *fictions monstrueuses*, auxquelles les retranchemens se bornent, comme le sont les prétendues transformations. Cependant elles sont une partie si essentielle de la Religion présente des Indes, que nous ne pouvons croire qu'il n'en eût rien dit, s'il en avoit été fait quelque mention dans le *Shâster*.

si ancien au moins que *Pythagore*. Ce qui prouve que ce Dogme, de même que tous les autres, est une invention des *Brammans*. Depuis que le *Shâster* a été écrit, ils ont donné au Peuple leurs *Pourâns*, qui sont proprement les Légendes & les Traditions de l'Eglise Indienne.

Section II. *Extrait du* Shâster.

SECTION III.

Tableau de l'Idolâtrie regnante dans les Indes.

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

Précaution avec laquelle on doit lire les Auteurs.

Nous n'avons pas dessein d'entrer dans un grand détail sur la Religion des Indes, telle qu'on l'enseigne & la pratique aujourd'hui: le compte que nous avons rendu des anciens principes des Indiens & des Objets de leur Culte, nous en dispense. Après avoir fait voir par leurs Livres Sacrés, qu'elle est l'origine de tout, aussi bien que celle des Etres qu'ils adorent à présent comme Dieux, il suffira d'indiquer les principales additions que la fourberie des Prêtres, jamais contens d'ajouter, a faites à la Religion, sans nous donner la peine de recueillir tout ce que les Auteurs ont écrit sur ces différens sujets, & sans nous engager dans le récit des fables & des extravagances infinies, inventées pour propager les diverses superstitions, & pour les lier ensemble.

Pour ce qui regarde les différences qu'on trouve à cet égard dans les Relations des Voyageurs, qui ne contribuent pas peu à mettre le Lecteur dans l'embarras, on doit les attribuer en grande partie à la diversité des Traditions & des Sentimens des différens Pays & des Sectes de *Brammans*, qui s'y trouvent. Les *Brammans* du Malabar Occidental paroissent avoir un certain Systême de Doctrine & de Légendes; ceux de l'Orient du Malabar en ont un autre, ceux du Carnate un troisieme, & ceux de l'Hindûstan ou de l'Empire du Mogol un quatrieme. C'est ce que l'on voit par les Relations de ceux qui en parlent, & particulierement de *Baldæus*, des Missionnaires tant Catholiques que Protestans, d'*Abraham Roger* & de *Bernier* (*), qui ont visité différentes parties des Indes, & dont le peu d'accord entre eux sur la plupart des articles vient uniquement de ces différences locales.

Les Indiens reconnoissent un seul Dieu suprême.

Il est évident par l'Extrait que nous avons donné du *Shâster*, que les Livres Sacrés des Indiens établissent & requierent la foi en un seul Dieu, & il y a une Secte de Brammans qui n'en reconnoît qu'un seul. Les autres, qui sont engagés à maintenir la Religion Populaire ou le Polythéisme, admettent cependant un Dieu suprême, qui a créé tous les autres pour être ses Lieutenans, & pour former & gouverner sous son autorité tous les autres Etres (*a*). Ils donnent à ce Dieu suprême une infinité de noms, selon ses différens Attributs (†), dont ils font monter le nombre à mille & huit

(*a*) *Phillips*, Account of Malab. p. 71, 170. *Dan. Confer.* p. 2, 6, 166 &c.

(*) On y peut ajouter la Relation de *Faria y Sousa*, dans sa *Portuguese Asia*, qui semble être celle que *Roger* dit dans sa Préface, qu'un Bramman donna aux Portugais, & qui n'avoit jamais été publiée de sa connoissance.

(†) Les Brammans ont écrit plusieurs Ouvrages sur l'Existence & les Attributs de Dieu. *Dan. Conf.* p. 165.

SECTION III. *L'Idolatrie regnante.*

huit (*a*). Les Brammans de l'Hindûstan appellent le Dieu Créateur *Achar*, c'est-à-dire *immobile* ou *immuable* (*b*). *Tampiran* est le nom de Dieu chez les Malabares, qui le qualifient *Barabara Wastu* ou *Parabara Vastu*, le plus grand de tous les Etres, & *Saru Wesuren*, & *Dewadda Duwam*. Souvent plus expressément *Barabara Wastu Waghira Saru Wesuren*, c'est-à-dire l'*Etre souverain*, *indépendant*, *Seigneur de tous* (*c*). On dit encore que le seul Dieu se nomme *Issparetta*, ce qui signifie *la Divinité*, qui est la cause de tout. Chaque Secte paroît avoir ses noms particuliers pour désigner le Dieu suprême, & semble effectivement confondre les Dieux inférieurs avec lui; à quoi les Auteurs ne font pas assez d'attention, & c'est là en grande partie d'où vient cette diversité de noms. Les *Banians*, dit-on, appellent la Divinité *Maha-dew* (*) ou *le Grand Dieu*; mais une Secte de Brammans donne ce nom à *Isburen* ou *Ruddiren*, & une autre à *Vistnou*, deux des Divinités inférieures. A l'égard de la résidence de ce Premier Etre, ils la placent au-dessus de celle des autres Dieux, & ils partagent le Ciel en trois demeures, nommées *Kaylasom*, *Lilaweykontam* & *Weykontam*, où il habite (*d*).

Il attribuent à cet Etre souverain, ou Dieu des Dieux, la Puissance, la Sagesse & la Bonté dans le plus haut degré: ils disent que rien n'arrive & ne se meut que par lui, & que les autres Dieux ne peuvent remuer une seule paille sans sa permission (*e*); qu'il est incompréhensible & immatériel, & qu'il ne peut être représenté sous aucune forme corporelle (*f*); aussi ne font ils aucune représentation de cet Etre infini. Les Malabares, tant Prêtres que Laïques, disent aussi qu'ils n'adorent que ce seul Dieu (†), qui est l'auteur & la source de tous les autres Etres (*g*); cependant on ne lui adresse point directement de prieres, & on ne chante point d'hymnes en son honneur dans les Pagodes (*h*). On le regarde aussi comme l'Auteur des Biens & des Maux (*i*), ou comme la source d'où ils découlent. Ils disent encore, qu'il a fait les Dieux subalternes & les autres Etres pour s'amuser, & qu'il se divertit à contempler les actions des Hommes tant les bonnes que les mauvaises; enfin que ce Monde est une des soixante-quatre Comédies qui servent à le divertir (*k*). Sur la Providence ils disent, que Dieu ne s'occupe pas des petites choses qui arrivent dans le Monde, mais qu'il en laisse le soin à ses trois Lieutenans créés, & ceux-ci ont pour cela leurs Divinités subalternes, qui ont leurs départemens (*l*). Un des Missionnaires Danois assure qu'il n'a pas trouvé parmi les Malabares

(*a*) *Phillips*, p. 50.
(*b*) *Bernier*, T. II. p. 134.
(*c*) *Danish Lett.* p. 85, 166. *Dan. Conf.* P. I. p. 29. P. II. p. 19.
(*d*) *Roger*, l. c. p. 102.
(*e*) *Phillips*, p. 42, 170.
(*f*) *Ibid.* p. 13, 42.
(*g*) *Dan. Conf.* P. II. p. 19.
(*h*) *Phillips*, p. 171.
(*i*) *Ibid.* p. 7, 313.
(*k*) *Ibid.* p. 45, 173.
(*l*) *Dan. Lett.* P. II. p. 20.

(*) Le mot de *Deu* ou *Dew*, qui se trouve dans ce nom, & en plusieurs autres, a beaucoup de rapport à celui de *Deus*.

(†) Ce sont ceux qui ne laissent pas d'adorer *Wistnou* ou *Isburen*, mais comme le Dieu suprême.

res un seul Athée, qui niât l'existence d'un Etre suprême & la certitude d'un Etat avenir (*a*). *Section III.*

Telle est en général la substance de la doctrine que les Brammans professent & enseignent touchant le Dieu Suprême. Les Dieux inférieurs ou subalternes sont divisés en trois classes. La premiere comprend les trois premiers Etres créés, *Bramma*, *Vistnou* & *Ruddiren*. Dans la seconde sont les Femmes, les Enfans & les Favoris des trois premiers. On range dans la troisieme classe ceux qu'ils appellent *Deutas*, qui sont une sorte d'Anges, chargés de gouverner les différentes parties de l'Univers & d'en prendre soin (*b*), sous l'autorité des Dieux de la premiere classe. A ces trois classes on peut en ajouter une quatrieme, qui renferme ceux qu'ils appellent *Ashuren*, qui sont des Géans ou des Démons. Tous ces Dieux, dont le nombre est prodigieux, ont leurs différentes fonctions, leurs degrés de puissance, leur culte, leurs femmes & leurs enfans. Les Brammans ont eu soin encore de les pourvoir d'Officiers, & d'une suite convenable au rang qu'ils tiennent; ils ont pensé particulierement à leur fournir à chacun une monture, qu'on appelle *Wabannam*, qui leur tient lieu de cheval, pour les transporter en un moment d'un lieu dans un autre. *L'Idolâtrie regnante.* *Dieux inférieurs.*

I.

Dieux de la Premiere Classe.

Les trois Dieux de cette classe ont un grand nombre de Noms. Il y en a tel à qui l'on en donne souvent plus de cent (*c*), parceque chaque action qu'il fait lui donne droit à un nouvau titre (*d*); cependant les noms sous lesquels ils sont le plus généralement connus, sont *Bramma*, *Vistnou* & *Ruddiren* ou *Ishuren*: ce qui n'empêche pas que ces noms ne varient suivant la Langue, les dialectes, & le caractere des habitans des différentes parties des Indes (*). Au-lieu de *Brama* ou *Bramma* il y en a qui disent *Bræma*, *Brama*, *Brumma*, *Biruma* & *Rum*. *Vistnou* est nommé aussi *Vishnou*, *Wistnou*, *Vistnum* & *Beshen* ou *Beshno*; on donne à *Ishuren* les noms d'*Issuren*, d'*Ixora* ou *Ishora* & d'*Eswara* (*e*). Ces trois Divinités sont comprises sous la dénomination générale de *Dirumurtigol* (*f*), & c'est par ce nom que leur classe est distinguée des autres. *Leurs Noms.*

Il est difficile de donner une idée claire de ce que les Indiens croient touchant ces trois Personnes Divines, sur ce qu'en disent les Voyageurs & les Missionnaires mêmes; car ou ils donnent les sentimens & les doctrines d'une Secte particuliere pour celles de toutes les autres, ou ils mêlent ensemble les sentimens des différentes Sectes, sans les distinguer, & comme étant inséparables; & c'est-là la source du peu d'accord qu'il y a entre leurs Relations, & de la confusion qui y regne. Sui- *Sentimens différens sur leur sujet.*

(*a*) *Dan. Lett.* p. 24.
(*b*) Voy. *Roger*, Mœurs des Bramins p. 240.
(*c*) *Dan. Lett.* P. II. p. 11.
(*d*) *Phillips*, p. 41, 71.
(*e*) Voy. *Bernier*, T. II. p. 139. *Baldæus*, ap. *Church*, Vol. III. p. 766. *Phillips*, p. 4, 91. *Dan. Confer.* p. 167.
(*f*) *Phillips* Account of Malabar, p. 49, 94.

(*) On en peut dire autant des Européens de différentes Nations, qui parlent de ces Divinités.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

Les uns croient qu'ils sont créés, & des Dieux inférieurs.

Suivant quelques Auteurs, ce font trois Etres que le Dieu suprême a créés, & revetus du pouvoir qui leur est attribué dans le *Shaster*, *Bramma* de celui de creer, *Vishtnou* de celui de conserver, & *Ruddiren* ou *Isburen* de celui de détruire. Ce nombre de trois, & les fonctions qui sont attribuées à ces Etres, ont fait conclure à quelques-uns, que les Gentils ou Indiens ont quelque idée du Mystere de la Trinité (*a*); mais c'est ce qu'on ne voit point par leurs Livres Sacrés, & *Lord* observe très-judicieusement, qu'il y a plutôt quatre personnes, puisque le Dieu suprême doit être compté pour un quatrieme (*b*). D'ailleurs il y a de l'apparence que leurs Livres Sacrés sont antérieurs à l'Ere Chretienne. Quoi qu'il en soit, les mêmes Auteurs nous disent qu'on ne les regarde pas comme des Dieux, mais seulement comme des serviteurs & des soldats de Dieu (*c*); qu'ils ne sont que ses Ministres pour exécuter ses ordres, & tout au plus ses Lieutenans & ses Vicaires (*) pour gouverner sous lui (*d*); qu'ils n'ont qu'une nature empruntée, sujette à divers changemens, aussi-bien que les autres créatures; qu'ils n'ont que des fonctions précaires, le tems de leur vie & de leur gouvernement étant fixé, & ne devant durer que jusqu'au rétablissement de toutes choses (*e*). Tout cela n'empêche pas qu'on ne croye qu'ils sont toutpuissans, qu'ils connoissent tout, qu'ils sont présens par-tout, saints, justes & bons; c'est sur ce fondement, disent les Brammans, qu'ils leur adressent des prieres, & qu'ils font brûler des offrandes sur leurs Autels, alléguant les ordres précis du Grand Etre, qui les y obligent (*f*). Mais on ne dit pas où ces ordres se trouvent, quoiqu'il paroisse par *Roger*, que quelques Brammans citent le *Vedam* pour autoriser ce Culte des créatures.

Les uns font le Vistnou *& les autres* d'Isburen, *le Dieu suprême.*

Il ne faut pourtant pas penser que ces sentimens soient ceux de tous les Brammans, & bien moins ceux du Peuple; ce ne sont les opinions que de quelques Sectes, ou de quelques personnes particulieres, qui adherent plus exactement aux doctrines du *Vedam*. Car nous apprenons d'ailleurs que tant les Brammans que le Peuple attribuent de bien plus grandes prérogatives à ces trois Etres, & sur-tout à *Vistnou* & à *Eswara* ou *Isburen*: les uns soutiennent que *Vistnou* est non seulement Dieu, mais qu'il est le Dieu suprême (†); d'autres prétendent que c'est *Isburen* (*g*): & ces deux sentimens paroissent partager le gros des Gentils dans toute l'Inde, au moins dans la Méridionale, chaque Parti défendant avec beaucoup de zele la suprémacie de son Dieu: ce qui fait que certaines Sectes de Brammans prennent le nom de *Vistnouvistes*, & d'autres celui d'*Isburenistes*. Cela n'em-

(*a*) *Bernier*, T. II. p. 139. *Baldæus*, ubi sup. p. 766.

(*b*) *Lord's* Relig. of the Banians in the Conclusion.

(*c*) *Dan. Lett.* P. I. p. 57.

(*d*) *Dan. Confer.* p. 168.

(*e*) *Ibid* & *Dan. Lett.* P. II. p. 21.

(*f*) *Dan. Confer.* p. 168.

(*g*) *Roger*, l. c. p. 17, 22, 23.

(*) Ils sont regardés comme des Médiateurs, qui présentent les prieres des Malabares au Grand Etre Souverain. *Phillip's* Account of Malabar, p. 5.

(†) C'est-à-dire, à ce qu'il nous semble, le même que le Dieu Souverain, & cependant produit par lui, ou issu de lui par sa vertu.

n'empêche pas que quelques-uns des premiers ne disent, qu'aucun des deux n'est Dieu, mais qu'ils sont issus de *Chekti*, qui est l'Etre Souverain (*a*). Après avoir élevé ces trois Lieutenans au rang des Dieux, ces Sectes leur ont aussi donné des Généalogies, différentes de celles qu'on trouve dans le *Vedam* & dans le *Shâster*, destinées à faire honneur à leur Dieu, ou inventées selon leur phantaisie.

Section III. *L'Idolatrie regnante.*

Leur Origine & leur Généalogie.

Il y a des Auteurs qui disent que les Malabares croient que les *Dirumurtigol* ou trois Dieux, sont nés de la Déesse *Chaddai* ou *Chatti*, qui existoit originairement dans la Souveraine Essence, comme la vertu féminine, & fut ensuite séparée de la vertu mâle (*b*). Suivant d'autres, les Malabares regardent comme le principe de toutes choses le *Linga* ou la partie virile de leur Dieu *Ishora* (*c*). Quelques-uns prétendent que le *Linga* ou *Quivelinga*, qui désigne les parties honteuses des deux Sexes, fut produit d'un œuf, dans lequel *Isburetta* ou *Isparetta* s'étoit transformé; & d'autres que le *Quevelinga* est la Divinité même (*d*). Comme le *Linga* se rapporte à *Isburen*, qui est le Dieu favori des Malabares, ces Généalogies, quoique différentes, sont certainement faites pour lui faire honneur. Il y en a cependant une qui differe de toutes les autres, & où l'origine des trois Dieux est tracée dans l'ordre suivant. En premier lieu, l'Etre des Etres ou le Dieu Suprême créa l'éternité; l'Eternité engendra *Chiwen* (*); *Chiwen* créa la Déesse *Chaddi*, laquelle produisit *Putadi*, le Monde élementaire & visible; *Putadi* forma le *Son*; le *Son* engendra la *Nature*; la *Nature* engendra ensuite le grand Dieu *Chata Chiwan*, lequel à son tour donna naissance à un autre grand Dieu, nommé *Maghesburn*; de *Maghesburn* nâquit *Ruddiren* ou *Isburen*, & d'*Isburen* le grand Dieu *Vistnum*; & *Vistnum* créa *Bruma* (*e*) ou *Bramma*.

Contraire au Vedam.

Deux choses sont remarquables dans cette extravagante Généalogie des trois Dieux. La premiere, que *Ruddiren*, créé le dernier suivant le *Vedam* & le *Shâster*, est mis ici le premier, & qu'on le fait pere des deux autres. La seconde, que l'on ne donne point à *Bramma* le titre de *Mahadew* ou de *Grand Dieu*, comme aux deux autres, ce qui vient de ce qu'il n'est pas fort respecté des Indiens méridionaux. A cette occasion nous observerons que ces trois Dieux ont chacun leur Parti & leurs Devots. Les Brammans & les Gentils de l'Empire du Mogol semblent adhérer à *Bramma*, ceux du Carnate donnent la préférence à *Wistnou*, & les Malabares exaltent *Ruddiren* ou *Isburen* (†). Le crédit de *Bramma* est si fort tombé dans le Carnate, qu'on ne veut pas lui accorder de Pagode, au moins dans le Pays de *Palliacate* sur la côte de Coromandel; & quoique les Habitans & les Malabares en général lui accordent le privilege de la création, que quel-

(*a*) *Roger*, p. 26.
(*b*) *Phillips*, l. c. p. 3.
(*c*) *Baldæus*, ubi sup. p. 813. *Portug. Asia*, Vol. II. p. 378.
(*d*) *Dan. Lett.* P. I. p. 19, 20, 56.
(*e*) *Ibid.* P. II. p. 21.

(*) *Isburen* est le même que *Chiwen*, ou c'est un de ses noms.
(†) Conformément à cela, *Baldæus* observe que quelques-uns reconnoissent *Vistnum* pour leur Dieu Souverain, mais que la plupart donnent ce rang à *Ixora* ou *Isburen*.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

quelques-uns lui contestent, cependant ils disent qu'il le tient de *Vistnou* (*). Mais nous parlerons plus amplement de cet article, & de ce qui concerne le *Linga*, en traitant de chacun de ces Dieux en particulier.

Si l'on objecte à ceux des Sectes sus-mentionnées, qu'en faisant de ces trois Dieux subalternes le même que le Dieu suprême qui les a créés, ils contredisent leurs propres principes, & avancent une absurdité palpable: ils tâchent de se défendre en disant que ces Dieux sont les mêmes que Dieu, étant compris dans l'Essence Divine; qu'il ne peut y avoir par conséquent une grande différence entre eux & l'Etre Souverain. Car ils prétendent que toutes choses sont partie de la Divinité, ou sont des émanations de son essence, & qu'à la fin du Monde elles iront se réunir à leur principe (*a*).

Mais en supposant la solidité de ce raisonnement, les qualités & les actions que leur *Pourân* attribue à ces trois Dieux, ne s'accordent nullement avec les perfections essentielles à la nature & au caractere de l'Etre infini. Il y sont représentés non seulement comme pleins d'imperfections, dont on en a déja marqué quelques-unes, mais aussi comme adonnés aux vices les plus odieux, & coupables des plus grands crimes, comme l'adultere, le larcin & le meurtre, ainsi qu'on le verra dans l'Histoire abrégée que nous allons donner de chacun d'eux.

I. *De* Bramma.

Son Origine. QUOIQUE le *Vedam* & le *Shâster* disent en termes exprès que *Bramma* sortit de la terre (†) à l'ordre de Dieu, les Brammans cependant, sans craindre de démentir leurs Livres Sacrés, lui donnent d'autres origines. Les uns disent que quand Dieu se disposa à créer le Monde, il fit flotter sur l'eau, la seule chose qui existât avec Dieu, une feuille d'arbre qui avoit la forme d'un enfant, tenant son gros orteil dans la bouche, & qu'il fit sortir du nombril de cet enfant la fleur *Tamara* (‡), de laquelle vint *Bramma* (*b*). C'est-là selon les apparences le Systême des *Vistnovistes*; mais d'autres, qui semblent être les partisans d'*Ishuren*, lui font tirer son origine du *Quivelinga* (*c*). Tout ce que nous remarquerons là-dessus, c'est que puisque les Brammans s'écartent si visiblement de la lettre expresse de leurs Livres Sacrés, c'est une preuve évidente qu'ils ne les regardent pas comme étant d'origine divine, ainsi qu'ils le prétendent.

Ses Officiers. *Bramma* ayant été produit de cette maniere le Toutpuissant lui communiqua la puissance de créer l'Univers, & tous les Etres qu'il renferme (*d*). Il créa lui-même les différens Mondes, les Familles & les Tribus des Nations,

(*a*) *Phillips*, ubi sup. p. 141.
(*b*) *Roger*, l. c. p. 141.
(*c*) *Baldæus*, ubi sup. p. 812. Voy. aussi les Généalogies rapportées ci-dessus.
(*d*) *Roger*, p. 141. Ch. 1. & p. 176. Ch. 5.

(*) C'est sans-doute dans la supposition que *Vistnou* est le Dieu Souverain.
(†) *Bramma* ou *Brahma* veut dire pénétrant en toutes choses. *Bernier*, T. II. p. 139. Mais c'est-là selon les apparences une explication forcée.
(‡) Cette fleur est commune aux Indes, & elle croît dans les Etangs.

tions, mais il laissa à d'autres, qui étoient ses Lieutenans, le soin de créer les choses moins considérables, telles que les Herbes, les Plantes &c. Les Banians & les Malabares prétendent qu'il reçut de *Vistnum* la puissance de créer (*a*). D'autre part les Brammans lui attribuent la conservation des Animaux (*b*), ce qui est cependant la fonction de *Vistnum*, suivant le *Shâster*. Cela fait voir que les différentes Sectes changent & contredisent leurs Livres Sacrés comme il leur plait, en se contredisant mutuellement. Les Brammans attribuent à *Bramma* non seulement la création du Monde, mais la conduite & la direction de tout ce qui y est. Ils disent que Dieu ne s'en mêle point, & qu'il est tel qu'un grand Roi, qui pour se décharger de l'embarras de penser à toutes les affaires de son Empire, remet le soin de plusieurs choses à ses Officiers. Ils prétendent encore que *Bramma* regle le Destin ou la fortune bonne ou mauvaise de tous les hommes, & qu'il fixe le terme de leur vie, que tous les événemens arrivent par sa direction, en un mot qu'il n'arrive rien dans le Monde que par sa volonté expresse (*c*). Pour soulager *Bramma* dans ce pénible emploi, ils lui assignent un nombre convenable d'Assistans, c'est-à-dire un Gouverneur pour chacun des huit Mondes, & un Gouverneur-Général au-dessus des autres, qui est comme son Premier-Ministre (*d*). SECTION III. *L'Idolâtrie reformée.*

A ces fables touchant *Bramma*, ils en ont ajouté une infinité d'autres. Ils prétendent entre autres, qu'il fut créé orginairement avec cinq têtes, quoiqu'il ne soit représenté qu'avec quatre, disant qu'il en perdit une dans une dispute qu'il eut avec *Ishuren*. C'est ce qu'ils racontent, comme tout le reste, de différentes manieres. Suivant les uns, *Bramma*, devenu fier & orgueilleux de sa puissance, parla avec mépris d'*Ishuren*; celui-ci enflammé de colere produisit *Beyrewa*, lequel avec son ongle arracha ou coupa la tête de *Bramma* qui étoit au milieu. Ils ajoutent que *Bramma*, ayant expié sa faute par des vers à la louange d'*Ishuren*, celui-ci en fut si content, qu'il promit que *Bramma* posséderoit avec plaisir ses quatre têtes à jamais, & planta la cinquieme qui avoit été arrachée sur la sienne propre (*e*). D'autres racontent la chose différemment. Ils disent qu'il arriva un jour à *Isbora* ou *Ishuren* de laisser échapper quelques mots, par lesquels il donnoit à entendre qu'il étoit le plus grand Etre qu'il y eût au Monde, sur quoi *Bramma* & *Vistnum* eurent dispute avec lui. Pour décider la question, *Ishuren* leur dit que celui d'eux qui pourroit le voir tout entier depuis la tête jusqu'aux pieds, seroit regardé dans la suite comme le plus grand. *Vistnum* sous la forme d'un pourceau creusa dans la terre pour découvrir ses pieds, mais il abandonna son entreprise, ayant rencontré un serpent venimeux, qui lui fit peur; mais *Bramma* prenant son essor dans les airs, monté sur son *Wahannam*, s'éleva à une grande hauteur; il rencontra trois Fleurs, qui lui dirent qu'il se donnoit de la peine inutilement, parceque la tête d'*Ishuren* étoit dans une élevation prodigieuse. *Bramma*, découragé à cette nouvelle, changea de dessein, & pour se tirer d'affaire pria les fleurs de dire *Créé avec cinq têtes.*

(*a*) *Roger*, p. 176 & *Baldæus*, l. c.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid.* p. 145. *Baldæus*, ubi sup.
(*d*) *Idem*, ibid.
(*e*) *Ibid.* l. c. p. 144.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.* dire à *Isburen*, qu'il avoit été empêché d'aller plus loin, ayant été tout d'un coup attaqué de vertiges. Elles s'y engagerent, & s'acquitterent de leur promesse: mais *Isburen*, qui s'apperçut de la ruse, coupa une des têtes de *Bramma* (*), & maudit les fleurs pour leur peine (*a*). Le Lecteur voit ici tout ensemble & les contradictions & les extravagances qui regnent dans les Légendes des Indiens.

Sa Demeure. Si l'on demande quel est le lieu où *Bramma* habite, ils vous disent qu'il fait sa résidence dans *Bramma Lokon* ou *Logum* (†), le plus haut des huit Mondes, & le plus proche du Ciel, où Dieu même habite (*b*). Ils prétendent aussi qu'il doit mourir dans un certain tems (‡), & ensuite revivre. Il y a même des Légendes suivant lesquelles il meurt & revit tous les ans (*c*).

Ses Femmes & ses Enfans. Les Indiens donnent à *Bramma* deux femmes; la premiere nommée *Sarasvati* (‡), qui étoit, dit-on, sa propre fille; d'où vient le Proverbe, *Ne faites point comme Bramma* (*d*) (§): sa seconde femme s'appelloit *Quiatri*; elle étoit stérile (**), mais on dit qu'il eut un fils de la premiere nommé *Dasha* (††), qui fut pere de *Parvati*, femme d'*Isburen* (*e*); & du sang qui découla, quand on lui coupa une de ses têtes, nâquit son fils *Sagatra Kavashen*, qui n'avoit pas moins de cinq-cens têtes & de mille mains (*f*). *Bramma* avoit aussi reçu de Dieu la puissance de procréer des fils autant qu'il lui plairoit; de ce nombre fut *Kassiopa*, le pere des bons & des mauvais Anges, & peut-être (*g*) un autre, dont il est fait mention sous le nom de *Wishrukra* (*h*).

Ses Temples. Quoique *Bramma* fût le premier des Etres créés, & par conséquent l'aîné des trois Dieux, ou Triumvirs Célestes, cela n'empêche pas que les *Vistnouvistes* ne l'ayent dégradé dans leurs Généalogies pour donner le premier rang à *Vistnou*, ainsi que nous l'avons remarqué. Dans les lieux où cette Secte est dominante, *Bramma* n'a pas de Temples, selon toutes les apparences; de-là vient que le Ministre Hollandois de *Palliacate* sur la Côte de Coromandel, n'en voyant point dans ce Pays-là, a conclu qu'il n'en avoit nulle part (*i*). Mais il s'est trompé, car *Bramma* a ses Pagodes, de même que les deux autres, en d'autres lieux des Indes, il ne faut pas même aller plus loin que *Tranquebar*, à quelques journées plus bas sur la même côte (*k*).

II. *De*

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 757.
(*b*) *Roger*, p. 148, 181.
(*c*) *Baldæus*, ubi sup. p. 813. 755.
(*d*) *Ibid.* p. 813.
(*e*) *Roger*, l. c. p. 152.
(*f*) *Baldæus*, ubi sup. p. 758.
(*g*) *Roger*, p. 168, 185.
(*h*) *Baldæus*, p. 798.
(*i*) *Roger*, ubi sup. p. 243.
(*k*) *Dan. Lett.* P. I. p. 20.

(*) On dit aussi que *Ruddiren* poignarda *Vistnum*. *Dan. Confer.* p. 105.

(†) Suivant *Baldæus* il réside dans le *Sattiologum*, qui est le plus haut des Cieux.

(‡) Selon le *Shâster* il fut retiré du Monde, quand le tems qu'il devoit demeurer sur la Terre fut fini.

(‡) C'est ainsi que la nomme *Roger*, p. 152. Dans les Lettres des Malabares elle est appellée *Sarashubadi* (*Phillips*, p. 94) & *Baldæus* l'appelle *Sarossodi*, p. 813

(§) Les inventeurs du Proverbe étoient plus honnêtes gens que *Bramma*, ou que ceux qui ont forgé son Histoire.

(**) *Baldæus* dit qu'elles étoient toutes deux stériles.

(††) Ou *Dacba*: *Roger* le nomme *Daetsja*, qui se prononce de la même façon.

Section III. L'Idolâtrie regnante.

II. *De* Viſtnou, Viſtnum, *ou* Wishtnum.

Ses Noms.

Ce Nom paroît être le même que celui de *Beshen*, que *Bernier* donne au ſecond des trois Dieux de la premiere claſſe, ſuivant les Brammans de l'Hindûſtan, & qu'il explique par *exiſtant en toutes choſes* (a). Outre ce nom & celui de *Perumal*, ſous lequel il eſt le plus généralement connu, il en a pluſieurs autres, & divers ſurnoms: parmi ces derniers ſont ceux de *Naraina* & d'*Aquanama*, que ſes Dévots répétent ſans ceſſe durant le jeûne de *Maſaupaſa*, qu'ils obſervent en ſon honneur (b).

Son Origine & ſes Attributs.

Selon les Malabares, ce Dieu tire auſſi ſon origine du *Quivelinga* (c), ou ſuivant d'autres de *Ruddiren* ou *Isburen* (d), qui eſt le plus généralement adoré parmi eux. *Wiſtnum* ne laiſſe pas d'être fort reſpecté (e), comme le premier en rang après *Isburen* (f), quelqus-uns même le tiennent pour le Dieu Souverain au-lieu d'*Isburen* (g). Ses Partiſans lui attribuent l'inmenſité, en diſant qu'il remplit tous les eſpaces (h); ce qui n'empêche pas qu'on ne le faſſe réſider dans la Mer de lait (i), dont nous parlerons dans la ſuite. On dit qu'un Serpent, nommé *Annatan*, lui ſert de lit: ce Serpent a cinq têtes, dont deux ſervent de couſſins à *Wiſtnum*, une de chevet, & deux pour appuyer ſes mains. C'eſt ſur cette fable qu'eſt fondé le reſpect qu'ils ont pour les Serpens, comme étant des Eſprits Céleſtes; ils n'en tuent jamais, quoique ces Animaux leur faſſent ſouvent bien du mal (k).

Ses Fonctions.

Les Dévots de *Wiſtnum* ne ſe contentent pas de lui attribuer la fonction d'être le Conſervateur de l'Univers, qui lui eſt donnée dans le *Vedam* & dans le *Shâſter*, mais ils dépouillent *Bramma* de ſes privileges pour les conférer à ſon rival; ils prétendent non ſeulement que c'eſt lui qui a partagé les hommes par rapport aux biens en trois claſſes, de Riches, de Pauvres, & de ceux qui ſont dans la médiocrité, mais encore que c'eſt lui qui a créé tous les Mondes & *Bramma* lui-même (l).

Auſſi lui attribuent-ils le pouvoir d'établir des Eſprits Adminiſtrateurs dans les différentes parties de l'Univers, dont *Indre* ou *Devendiren*, Premier-Miniſtre de Bramma, eſt le principal (m); & de les dépoſer comme il lui plait, ou de les changer de poſte. C'eſt ainſi qu'après avoir d'abord fait *Mavâli* Roi des Régions Infernales, il l'a établi enſuite Portier du Paradis (n). Ce n'eſt pas encore à tout cela que ſe terminent les injures que les *Viſtnouviſtes* font à *Bramma*: au-lieu que le *Vedam* & le *Shâſter* déclarent que ce fut à lui que Dieu donna les premiers Livres Sacrés, ils aſſurent que *Wiſtnum* trouva le *Vedam* dans une coquille de *Chanki* (*), de-là vient

(a) *Bernier*, T. II. p. 139.
(b) *Baldæus*, p. 820.
(c) *Idem.* p. 766.
(d) *Dan. Lett.* P. II. p. 21.
(e) *Ibid.* p. 22.
(f) *Baldæus*, l. c.
(g) *Idem.* p. 754. *Roger*, p. 22.
(h) *Baldæus*, p. 744.
(i) *Ibid.* p. 755. (k) *Ibid.* p. 766.
(l) *Baldæus*, l. c. p. 774. *Dan. Lett.* P. II. p. 21.
(m) *De Faria*, Portug. Aſia. Vol. II. p. 384.
(n) *Baldæus*, p. 777.

(*) Que nous appellons Coquille à trompette, qui eſt de l'eſpece des Pétoncles de Mer.

SECTION III.

vient qu'on voit dans les mains des Idoles qui le représentent, le *Vedam*; le *Chanki* & le *Saccaran* ou une épée (*a*).

L'Idolâtrie regnante.

Wistnum eut un grand nombre de femmes, qu'il prenoit pour quelque tems afin de contenter son tempérament amoureux, & qu'il renvoyoit ensuite. Il n'y en a que deux dont il ne s'est jamais séparé, & qu'il a gardées pour en avoir des enfans (*b*). La premiere s'appelloit *Laetzemi*, *Lesbimi* ou *Maga Lesbshimi*; elle étoit la Déesse de la Fortune (*c*); d'autres disent que c'étoit la *Vénus Indienne*, & qu'elle nâquit de l'écume de la Mer (*d*); une troisieme Légende porte qu'elle fut trouvée dans une grosse rose, qui flottoit sur la Mer de lait. On ajoute qu'elle est chargée du soin de gratter la tête à son mari (*e*). Elle est toujours proche de lui dans les Pagodes, dans une petite Chapelle (*f*). La seconde femme de *Wistnum* est appellée *Pagoda* & *Pumi Divi* (*), c'est-à-dire la *Déesse des Cieux*: c'est dans son giron que *Vistnum* met ses pieds, qu'elle doit frotter avec ses mains (*g*). Il avoit outre toutes ses femmes, mille concubines dans son Serrail. Avec cela nous ne trouvons point qu'il ait eu plus d'un fils nommé *Kushen* ou *Kushen*, né de *Chidey*. L'enfant ayant été porté au *Richi*, ou Prophete, dans la maison duquel il étoit né, pour recevoir sa bénédiction, la mere l'enleva pendant que le *Richi* étoit occupé à prier sur lui, les yeux vraisemblablement élevés vers le Ciel. Le Prophete, qui n'étoit pas Magicien, s'imagina que quelque Bête sauvage avoit emporté l'enfant, de sorte qu'il fit un joli enfant d'une buche, & ayant le talent de mentir, il voulut persuader à *Chidey* que c'étoit le sien. *Chidey* ne fut pas peu surprise de cette aventure, cependant elle ne laissa pas d'élever l'enfant, qu'elle nomma *Lawen*, de sorte, ajoutent les Malabares qui ont écrit cette fable, & qui la croient comme si c'étoit l'Evangile, qu'on peut dire que *Wishnu* avoit deux fils (*h*): auxquels on en peut ajouter un troisieme, appellé *Varen*, qui nâquit, dit-on, du sang qui sortit du doigt blessé de *Wishnu* (*i*).

Ses Femmes, ses Concubines & ses Enfans.

Ses dix Incarnations.

Voilà en abrégé ce que l'on raconte de *Vistnou* ou *Wishtnum*; mais ce qui a rendu ce Dieu sur-tout fameux dans les Indes, c'est l'histoire de ses dix Métamorphoses ou Incarnations, sous lesquelles on prétend que sont cachés les principaux Mysteres de la Religion Payenne en-deçà & au-delà du Gange (*k*); & les Brammans cachent tout cela avec tant de soin aux Etrangers, que *Roger* ne put jamais engager celui qui lui expliquoit le reste, à s'ouvrir à lui librement sur cet article. Il dit en particulier qu'il n'a jamais bien pu savoir les raisons de la troisieme, de la quatrieme, de la sixieme, de la neuvieme & de la dixieme incarnation (*l*). Et les Missionnaires Danois, malgré toutes leurs recherches, nous apprennent que les Indiens eux-mêmes ne prétendent à aucune certitude sur la huitieme (*m*), quoi-

(*a*) *Baldæus*, p. 768.
(*b*) *Roger*, l. c. p. 151. 155.
(*c*) *Phillips* Malab. p. 95.
(*d*) *Roger*, p. 150.
(*e*) *Baldæus*, p. 766.
(*f*) *Roger*, p. 151.
(*g*) *Baldæus*, p. 766.
(*h*) *Phillips*, l. c.
(*i*) *Baldæus*, p. 758.
(*k*) *Ibid.* p. 766.
(*l*) *Roger*, p. 158.
(*m*) *Danish Lett.* P. I. p. 24.

(*) Ce nom est écrit ailleurs *Puma Deney*; peut-être faut-il lire *Devey*.

quoique *Roger* paroiſſe avoir été mieux inſtruit de celle-là que des autres; & il y a longtems que *Baldæus* en a publié une ample relation, accompagnée de figures. Ce dernier Auteur, déterminé à ſe procurer la connoiſſance de ces myſteres, à laquelle *Roger* n'avoit pu parvenir, y réuſſit à la fin par le moyen d'un Bramman, qui s'étoit fait Chretien (*a*), & c'eſt à lui que le Public en eſt principalement redevable.

Section III. L'Idolâtrie regnante.

Les Brammans prétendent & les Indiens croient que *Wiſtnum* s'eſt déja incarné neuf fois, & qu'il doit le faire encore une dixieme. La premiere fois il ſe transforma en un Poiſſon, qu'on nomme *Matja*, & ſe cacha au fond de la Mer, pour retirer le *Vedam* d'entre les mains d'un certain Démon (*), qui l'avoit volé à *Devagol* ou *Deutas* (*b*). *1. Incarnation.*

Ce Protée des Indes ſe transforma enſuite en *Kourma*, ou Tortue, & ſous cette figure il alla ſous le Monde, ayant enfoncé par le poids de la montagne de *Merowa*, ou *Maha-Meru*, qui fut jettée dans la Mer, pour trouver l'*Amortam* ou l'Ambroiſie qui devoit ſervir d'antidote contre un violent poiſon. Mais ceci eſt rapporté de plus d'une façon par les différentes Sectes (*c*). *2. Incarnation.*

La troiſieme fois ce Dieu ſe métamorphoſa en Cochon pour ſuivre un très-grand Géant, nommé *Padalas* ou *Patalas*, qui avoit roulé la Terre comme une feuille de papier, & l'avoit emportée ſur ſes épaules dans les régions infernales. Mais *Wiſtnum* ne pouvant pas la remettre droite, il ſe ſervit d'un petit Saint, qui n'avoit qu'un pouce de haut, pour la redreſſer; le Saint n'y manqua point, & la Mer s'étant moquée de lui à cauſe de ſa taille de Pygmée, il l'avala toute entiere, & enſuite la rendit par les urines, & c'eſt de-là que vient ſa ſalure. Les Banians & les Gentils de l'Hindûſtan racontent cette métamorphoſe différemment: elle occupe 2700 ans du premier Age, ou de la premiere Période de tems (*d*). *3. Incarnation.*

En quatrieme lieu, *Viſtnum* prit la figure d'un Monſtre, moitié Homme & moitié Lion, pour punir un Géant, qui, par la puiſſance que lui avoit donnée *Bramma*, avoit ſubjugué toute la Terre, & vouloit y être adoré ſeul. L'*Homme-Lion* le déchira en pieces, & ainſi finit le premier Age (*e*). *4. Incarnation.*

La cinquieme fois il ſe transforma en Bramman mendiant, pour dépouiller un Dieu ſubalterne, nommé *Mavali*, du Gouvernement du Monde, afin d'introduire la différence des conditions parmi les hommes, qui étoient alors par-tout parfaitement égaux. Pour exécuter ſon projet il demanda à *Mavali* de lui donner ſeulement trois pieds de terrein pour y bâtir une hutte, ce qui lui ayant été accordé, il reprit ſa premiere forme, couvrit toute la Terre de l'un de ſes pieds, & le Paradis de l'autre, enſuite il le mit ſur les régions infernales, & par-là ſe rendit maître des trois; il donna cependant à *Mavali* la garde de la porte du Paradis (*f*). *5. Incarnation.*

En

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 767.
(*b*) *Ibid.* p. 766. *Roger*, p. 159.
(*c*) *Baldæus*, p. 768.
(*d*) *Ibid.* p. 771.
(*e*) *Ibid.* p. 772.
(*f*) *Ibid.* p. 775.

(*) *Roger* nomme ce Démon *Raetsjasja* ou *Rasbaja*, & *Baldæus*, *Raxiaxa*, ou *Adiren* ajoute-t-il, & il dit que les Banians l'appellent *Sere Miasben* & *Sankaſoor*.

SECTION III. L'Idolâtrie regnante.

6. Incarnation.

En fixieme lieu *Vistnum* parut fous la forme de *Praffaram* ou *Paresha Rama*, qui étoit un bel enfant, qui par ordre de fon pere coupa la téte à fa mere, mais à fa priere fon pere lui rendit la vie. Il fe confacra alors à *Vistnum* pour douze ans, en fe tenant toujours affis par terre les jambes croifées. Cependant un puiffant Rajah tua fon pere, quoiqu'il fût fon beaufrere, parcequ'il refufa de lui donner *Camdoga*, ou la *Vache blanche d'abondance*, qu'il avoit empruntée de *Rajah Inder*, *Roi des Ames bienheureufes*, pour entretenir plus commodément fa famille. *Praffaram*, qui en fut inftruit par la Vache, tua tous ceux de la race des Rajahs ou des *Cutteris*, qui étoient au monde. Cependant l'ame de fon pere & celle de fa mere furent envoyées pour ranimer les corps du Rajah *Dafferat* & de fa femme, & cela par ordre de *Vistnum*, qui avoit promis d'élever leur poftérité, & pour gage de l'accompliffement de cette promeffe, ils eurent un fils nommé *Ram* (*a*), qui eft le fujet de la feptieme métamorphofe. Le but de la fixieme paroît être de propager le Dogme de la Métempfychofe, & de faire connoître, conformément au *Shâfter*, de quelle maniere les *Cutteris* furent d'abord exterminés, & enfuite rétablis.

7. Incarnation.

Ram ou *Rama*, nommé auffi *Siri Rama* & *Dajerratha Rama* (*), pour le diftinguer de *Paresha* ou *Pareja Rama*, dont on a parlé, époufa *Sittra*, fille d'un puiffant *Rajah*, qu'il obtint en tirant contre le Géant *Rawan*. Ce Géant, qui avoit dix têtes & vingt bras, obtint d'*Ishuren* le privilege de vivre plufieurs milliers d'années. Quelque tems après le frere de *Ram* coupa par fon ordre le nez & les oreilles à la fœur de *Rawan*, & tailla en pieces plufieurs armées, envoyées pour venger cette injure. *Rawan* fous la figure d'un Bramman mendiant emmena *Sitha* dans l'Ifle de Ceylan. *Ram* fe mit à fes trouffes, & avec l'affiftance de *Hanuman* ou *Anamonta* & d'autres Singes (†), il paffa à *Ramanakoil* dans l'Ifle de Ceylan, fur un pont de pierres flottantes, & après quantité d'exploits auffi merveilleux qu'il a été poffible de les imaginer, il tua *Rawan* & recouvra *Sitha*. Onze ans après fon retour, il monta au Ciel, & ainfi finit la feconde période de tems (*b*). Telle eft la Légende des Sectateurs de *Vistnum*; mais ceux d'*Ishuren* racontent la chofe autrement, & pour relever leur Dieu, ils ajoutent que *Ram* bâtit à *Ramanakoil* un Temple fameux en l'honneur d'*Ishuren*. On dit auffi que dans tous les Pagodes, confacrés à *Ishuren* ou *Efwara*, *Ram* eft repréfenté avec dix têtes & vingt bras, en mémoire de la défaite de *Rawan* (*c*).

8. Incarnation.

La huitieme fois *Vistnum* parut fous la figure de *Kifna* ou *Kiftna*, *Kriftna* & *Kriftnu*, & cette apparition paffa pour la plus mémorable de toutes (‡), & elle l'eft fans contredit, fi ce qu'il y a de plus monftrueux & de plus incro-

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 777. (*b*) *Ibid.* p. 781. (*c*) *Roger*, ubi fup. p. 166.

(*) Peut-être plutôt *Dafferata*, du nom de *Dafferat* fon pere.

(†) Suivant le récit de *Roger* c'étoient des *Deutas* ou de bons Anges, qui prirent en cette occafion la forme de Singes, comme *Rawan* & fes Affociés étoient *Rashejas* ou des *Démons*. Les uns & les autres tirent leur origine du Bramman *Caffiopa*.

(‡) Ils difent que dans les autres il n'étoit apparu qu'avec une partie de fa Divinité, mais qu'en celle-ci il la manifefta entierement.

croyable, comme de plus ridicule & de plus absurde, rend une chose importante & mémorable. Voici en substance ce que porte la Légende, que notre Auteur rapporte dans un grand détail. Le Rajah *Kans*, Roi de *Mottera* ou de *Maturé*, au Nord d'Agra dans l'Hindûstan, ayant connu par la Chiromancie que sa sœur *Deuki* ou *Dukki*, qui avoit épousé un Bramman des Vachers, auroit un fils qui lui raviroit la couronne & la vie, la fit enfermer, ordonnant de faire mourir ses enfans aussitôt qu'ils seroient nés. *Kistna*, le plus jeune, fut emporté ailleurs par sa propre puissance; & quoiqu'il fût encore à la mamelle, il tua plusieurs Géans envoyés pour lui ôter la vie, & qu'il combattit en l'air. Pendant son enfance il fit plusieurs miracles, comme de séparer du riz, du lait & des herbes, après qu'ils avoient été mêlés ensemble, d'étendre sa main du lieu où paissoient les Vaches jusqu'à la maison pour prendre un vaisseau à mettre du lait; il ne se faisoit pas un scrupule de mentir, car ayant dérobé du beurre à sa mere il le nia effrontément. Quand il devint grand, il se distingua par quantité de beaux exploits contre des Géans & contre des Serpens; avec cela il conserva toujours l'inclination qu'il avoit pour le mensonge dès son enfance. Un jour il vola les habits de quelques femmes, pendant qu'elles étoient dans le bain, afin qu'il pût les voir toutes nues, quand elles en sortiroient; une autre fois rencontrant des laitieres il brisa leurs seaux, & le nia quand sa mere lui en fit des reproches. *Rajah Kans*, allarmé de ces miracles, envoya à diverses fois des Géans & des armées contre lui, mais il tua tout, & à la fin le Rajah lui-même. *Kistna* fit encore dans la suite quantité d'actions extraordinaires, il guérit des impotens, ressuscita des morts, changea des Cabanes en Palais, abbattit des Tyrans, rétablit des Rois dépossédés, punit les Oppresseurs & soulagea ceux qui étoit opprimés. Cependant les Vachers, qui l'avoient fait leur Roi, & qui s'étoient multipliés jusqu'au nombre de cinq-cens-soixante millions, devenoient de jour en jour plus méchans à mesure que leur nombre augmentoit, de sorte que *Kistna* les mit aux mains, & qu'ils se détruisirent les uns les autres. Après quoi ayant conduit au Ciel ses seize-mille femmes & quelques autres personnes qui restoient, il y monta lui-même. Les Indiens disent que quand toute la Terre seroit du papier, il ne suffiroit pas pour contenir le récit de tous les miracles que *Kistna* opéra dans l'espace de cent ans, dans le troisieme Age (*a*).

Section III. L'Idolâtrie regnante.

En neuvieme lieu *Vistnum* prit la figure de *Budha* ou *Bodha*, que quelques-uns appellent *Bhavam*, lequel selon les Banians n'a ni pere ni mere, & est invisible, mais que quand il apparoît, c'est avec quatre bras (*). Il passe tout son tems en prieres, qu'il adresse avec un air abbattu au Grand Dieu, que les Banians nomment *Mahadew*; & après avoir demeuré trente-quatre-mille & trente ans sans faire aucun miracle, le tems de son séjour sur

9. Incarnation.

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 789.

(*) *Kircher* donne aussi à *Bodhe* quatre têtes, mais notre Auteur dit que c'est une erreur. [Dans la Traduction Françoise de *Kircher*, P. III. Ch. 6. je ne trouve rien de pareil, il n'est parlé que de quatre bras. Rem. du Trad.]

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

fur la Terre finira avec le quatrieme Age du Monde, qui eſt celui d'à préſent & le dernier (*a*). C'eſt-là tout ce que l'on trouve dans *Baldæus*. Nous ajouterons que ce *Boudha* eſt le même que le Dieu *Fo*, que plus de la moitié de l'Aſie adore, & que l'on prétend qui fait ſa réſidence à *Laſſa* dans le grand Tibet, ſous une forme humaine. Il y a beaucoup d'apparence que les dix incarnations doivent leur origine à l'exemple de *Fo*, qui diſparoît ſouvent, & que le grand but des inventeurs de la neuvieme en particulier, a été de faire dériver la Religion du Tibet de la leur.

10. *Incarnation.* La dixieme métamorphoſe de *Viſtnum* en un Cheval blanc ailé, nommé *Kallenkin*, n'eſt pas encore arrivée, & elle doit mettre fin au Monde. Les Banians diſent que ce Pégaſe Indien ſe tient debout dans le Ciel ſur trois jambes, ayant toujours la droite de devant en l'air. Ils aſſurent encore, qu'au commencement de cette transformation, ils vivront dans la piété & heureux, mais qu'ils tomberont par degrés dans toute ſorte d'impiétés & de vices, pendant quarante-mille-cinq-cens-ſoixante-dix ans. Au bout de ce tems-là le cheval ailé frappera de ſon pied, qu'il tient levé, la Terre avec une ſi prodigieuſe force, que le Serpent *Signaga* ne pourra plus ſoutenir le Monde, & ſe retirera; qu'alors la Tortue ſe voyant toute la charge ſur le dos, ſe jettera dans la Mer, & noyera le Monde (*); ce qui terminera ce dernier Age, après quoi le premier recommencera (*b*).

III. *D'Ishuren ou* Ruddiren.

Grand nombre de Noms. Ce Dieu, dit-on, n'a pas moins de mille & huit Noms (*c*), mais il y a en a trois ou quatre, qui ſont les plus généralement en uſage. Dans le *Vedam* & le *Shâſter* il porte celui de *Ruddiren*, ou *Rutren* comme d'autres prononcent; mais le nom ſous lequel il eſt le plus connu, au moins dans les Pays méridionaux des Indes, eſt *Ishuren* ou *Iſſuren*, ainſi que l'on prononce en quelques endroits de la Côte de Malabar vers l'Orient, ou *Iſpuren* comme l'on prononce en d'autres lieux; on le nomme *Iſpara* dans le Malabar occidental, & *Eſwâra* dans le Carnate & ſur la Côte de Coromandel, ſi la différence ne vient pas de quelque défaut dans l'orthographe de notre Auteur. Les Banians & les Gentils de l'Hindûſtan lui donnent le titre de *Mahadew* ou de Grand Dieu. Les Malabares le qualifient du même nom (*d*), c'eſt-à-dire ceux de la Secte qui lui aſſignent le premier rang parmi les trois Dieux de la premiere claſſe; & l'on aſſure qu'il eſt le premier des Dieux des Malabares (*e*); mais dans le Carnate il n'eſt regardé comme tel que par quelques-uns (*f*), *Viſtnum* y ayant, ſemble-t-il, le plus de partiſans. Un autre nom qui déſigne la ſupériorité que ſes Sectateurs lui attribuent, eſt celui de *Chiven* ou *Chivens* (†), qui ſignifie le *vrai Dieu* ou l'*Etre Souverain*, dont

(*a*) *Baldæus*, p. 809.
(*b*) *Ibid.* l. c. p 810.
(*c*) *Phillips*, ubi ſup. p. 42.
(*d*) *Bernier*, T. II. p. 139. *Baldæus*, p. 766.
(*e*) *Dan. Lett.* P. I. p. 21.
(*f*) *Roger*, l. c. p. 22.

(*) Cela eſt contraire au *Shâſter*, qui dit que la Terre ſera détruite par le feu.
(†) *De Faria* écrit *Jivens*, Port Aſia Vol. II. p. 379. & *Baldæus*, *Juiven*, p. 755.

dont le *Vedam* & le *Shâster* traitent (*a*) : ce nom lui a été donné parcequ'il eſt le Gardien du *Chive Linga*, dont nous parlerons bientôt.

Section III. *L'Idolâtrie régnante.*

Ses Attributs & ses fonctions.

Les Partiſans de ce Dieu lui attribuent l'immortalité, qu'il a acquiſe, diſent-ils, par la vertu des cendres qui reſterent dans la coquille, après que le *Chive Linga* fut brûlé (*b*); & quoiqu'ils diſent, conformément au *Vedam* & au *Shâster*, que ſa fonction conſiſte à détruire (*c*), & à mettre un jour fin à toutes choſes, ils ne laiſſent pas auſſi de lui accorder la puiſſance de créer, au moins d'avoir créé deux hommes, nommés *Birapatrem* & *Quatraquale* (*d*). Ils lui donnent pour *Wabannam* ou pour monture un Bœuf qu'ils appellent *Irishipatan*, mais ils ne paroiſſent pas d'accord ſur le lieu où il fait ſa réſidence. Ceux du Carnate diſent qu'il réſide avec ſa femme *Parvati* dans le *Caylaſom*, qui eſt un des trois lieux où Dieu habite (*e*). Suivant les Malabares, il demeure ſur le *Calaja*, montagne d'argent, qui eſt une eſpece de Paradis au midi de la fameuſe montagne de *Maha-Meru* (*f*); d'autres le font réſider dans le *Chiwalogum* (*g*), c'eſt-à-dire dans le Monde de *Chiwens*.

Son Portrait & ſon Habillement.

Pour venir à l'Hiſtoire d'*Ishuren*, ils diſent qu'il eſt d'une taille ſi prodigieuſe, qu'il embraſſe les ſept Cieux en haut, & les ſept Mondes (*) en bas (*h*). Un jour, ſe vantant au préſence d'autres Eſprits de ſa taille immenſe, *Bramma* & *Viſtnum* le trouverent mauvais, ce qui occaſionna une diſpute entre eux, dont la ſuite fut que *Bramma* perdit une de ſes têtes, comme nous l'avons rapporté. Quoique *Viſtnum* ſoit noir, *Ishuren* eſt blanc comme du lait; il a trois yeux, dont un eſt au milieu du front, lequel eſt ſi plein de feu, qu'il conſume tout ce qu'il regarde. *Ishuren* n'a pas moins de ſeize bras, & tient quelque choſe dans chaque main. Il eſt couvert d'une peau de tigre, & ſon habit eſt un cuir d'éléphant entouré de ſerpens. Il a autour du col une fourrure, à laquelle tient une cloche, & trois chaînes, l'une mêlée de roſes & d'autres fleurs odoriférantes; la ſeconde eſt compoſée des têtes de *Bramma*; car ils diſent que ce dernier meurt & renaît tous les ans, & qu'*Ishuren* raſſemble ſes têtes chaque fois qu'il meurt, & en forme cette chaîne; la troiſieme eſt des os de *Chatti*, une de ſes femmes, qui meurt auſſi tous les ans, & alors il prend un de ſes os, qu'il ajoute aux autres (*i*). Il porte auſſi les mêmes marques que les Brammans, ayant tout le corps graiſſé de cendres, ou de fiente de vache (†), & c'eſt dans cet équipage qu'il parcourt en triomphe le *Calaja* ſur ſon Bœuf *Irishipatan*, auquel on offre certains ſacrifices.

Les

(*a*) *Phillips*, ubi ſup.
(*b*) *Baldæus*, p. 816.
(*c*) *Bernier*, ubi ſup.
(*d*) *Baldæus*, p. 756, 763.
(*e*) *Roger*, p. 156, 183.
(*f*) *Baldæus*, p. 757.
(*g*) *Phillips*, Account of Malab. p. 25.
(*h*) *Danish Lett.* P. I. p. 21.
(*i*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 755.

(*) Ils diſent que le Serpent *Batriga*, qui embraſſe les ſept Mondes & les ſept Mers, n'eſt pas aſſez long pour lui ſervir de ceinture, *Baldæus*, p. 755.

(†) C'eſt de cette maniere qu'il eſt repréſenté dans les Pagodes : *Pudas*, *Pisharos* & *Pes* compoſent ſa ſuite. *Baldæus*, p. 756.

SECTION III. L'Idolâtrie regnante.

Il se fait Mendiant.

Les Brammans racontent, que pour expier le crime qu'il avoit commis en coupant à *Bramma* sa cinquieme tête, *Isburen* se fit mendiant pendant douze ans, demandant l'aumône le crane à la main; car quoiqu'il en reçût suffisamment de tems à autre, elles étoient d'abord consumées par les rayons brûlans de son œil. Un jour qu'il recueilloit des charités parmi les *Mumis* ou *Richis*, qui habitent les Bois aux environs de *Calaja*, où ils s'occupent à faire des sacrifices, leurs femmes accoururent avec de grandes cueillers remplies de sang, pour le mettre dans le crane; mais elles furent si effrayées de son œil étincelant, qu'elles laisserent tomber non seulement leurs cueillers, mais leurs habillemens. Les *Mumis*, voyant leurs femmes nues, se jetterent en fureur sur *Isburen*, l'un avec une hache, un autre armé d'un serpent, un troisieme anima un tigre contre lui, & un quatrieme un éléphant sauvage; mais il tua tous ces animaux, & emporta leurs peaux en guise de trophées. A la fin *Vistnum*, pour délivrer *Isburen*, apparut aux *Mumis* sous la figure d'une belle Fille, ce qui les surprit tellement, qu'ils tomberent en extase, & de cette maniere le Dieu le sauva de leurs mains. Vers la fin de la douzieme année, *Isburen* ennuyé de la vie de gueux eut recours à *Vistnum;* qui ayant pitié de lui, arracha son œil de feu, qui consumoit les aumônes à mesure qu'il les recevoit; & s'étant blessé lui-même à un doigt, il remplit le crane du sang qui en découla, ce qui termina le pélérinage d'*Isburen*, (*a*) & donna naissance à l'ordre des *Joghis* (*), qui en mémoire de ce qui est arrivé à *Isburen* menent encore aujourd'hui la vie de Gueux.

Violences qu'il commet.

Entre autres contes extravagans que l'on fait de ce Dieu, on rapporte, que durant son pélérinage, *Jeksba Prajava* (†) Roi des *Peringales* & pere de sa femme *Paramesseri* ou *Parvati*, souhaittant de voir ses filles dans toute leur gloire invita *Bramma* & *Vistnum*, qui étoient aussi ses gendres, à un magnifique festin, mais négligea d'en faire autant à *Isburen* (‡); y ayant cependant pensé plus mûrement, il l'invita à la fin. Le Dieu mendiant en fut cependant si choqué, qu'il résolut de troubler la fête. Ce qui enflamma encore plus sa colere, fut le traitement qu'on fit à sa femme: celle-ci ayant obtenu de lui la permission d'aller au banquet, il lui ordonna de se mettre ses plus beaux atours, & pour qu'elle parût avec plus d'éclat, il lui prêta ses serpens, son parasol de queues de paon, sa chaîne d'os, sa peau de tigre & son cuir d'éléphant. Dans cet équipage elle monta sur un bœuf, & se rendit au Palais de son pere avec une grosse suite de tambours, & accompagnée de *Pudas* & de *Pishares*. Ses sœurs & les autres Convives, qui vinrent la recevoir à la porte, la voyant dans un si plaisant équipage, éclatterent de rire, au-lieu de lui souhaitter la bien-venue;

(*a*) *Baldæus*, p. 757.

(*) Ou plutôt des *Goghis*, qui sont Brammans; les *Joghis* sont d'une autre Tribu.

(†) *Roger* l'appelle *Dacha*, comme on l'a vu dans l'Histoire de *Bramma*.

(‡) Suivant *Roger* p 153, la raison qu'il allégua, de n'avoir pas invité *Eswara* ou *Isburen*, c'est qu'il n'en étoit pas digne, parcequ'il mendioit son pain & n'avoit pas dequoi se couvrir; à quoi sa fille *Parvati* repliqua, *ni moi non plus*, en se jettant dans le feu allumé pour le sacrifice, où elle fut consumée.

nue; *Parameſſeri* en fut ſi choquée, que ſans mettre pied à terre elle s'en retourna à *Calaja*, en ſe plaignant hautement de l'affront qu'on lui avoit fait. Section III.

Isburen ſe regardant comme intéreſſé dans la maniere dont on avoit traité ſa femme, envoya ſes fils *Quenavadi* & *Superbennia* pour troubler la joie des Convives. Mais *Viſtnum*, qui ſavoit que le premier étoit fort avide de gâteaux, & que le ſecond aimoit beaucoup à entendre conter des hiſtoires, leur fournit dequoi s'amuſer ſelon leur goût, enſorte qu'ils oublierent leur commiſſion. *Isburen* fit partir alors ſa fille *Patragali*, qui aimant beaucoup la bonne chere, trouva auſſi dans la ſalle du feſtin dequoi ſe contenter: ce qui le détermina à y aller lui-même. Auſſitôt que *Viſtnum* & *Bramma* en eurent connoiſſance, ils s'excuſerent auprès de leur beaupere, à qui ils dirent qu'ils n'étoient pas en état de ſe meſurer avec *Isburen*, & ſe retirerent laiſſant le *Soleil* & la *Lune*. Le Dieu irrité entra un moment après dans le Palais, & ſaiſit *Prajava* par les cheveux; en même tems parut un Guerrier, enfant de ſa colere, armé de pied en cap, nommé *Virapatren*, qui coupa la tête au Roi, avec les mains du Dieu du feu, & fit ſauter la dent du Soleil (*a*). Voilà ce que porte la Légende des Malabares; mais celle du Carnate, qui eſt différente en pluſieurs circonſtances, aſſure que la Lune eut le cœur ſaiſi, que c'eſt de-là que viennent ſes taches noires, & que le Roi eut une tête de bouc au-lieu de la ſienne (*b*).

L'Idolâtrie regnante.

Isburen ou *Rudiren* eſt le véritable, & ſelon les apparences le *Priape* original de l'Antiquité; auſſi rapporte-t-on de lui quantité de choſes qui as ſortiſſent très-bien cette qualité; entre autres, qu'il força un jour une jeune Eſclave, qui refuſoit de ſe prêter à ſes deſirs (*c*). On dit qu'il laiſſoit fréquemment couler la liqueur ſéminale en terre, d'où il naiſſoit toujours quelque choſe: un jour que cela arriva après avoir joui de ſa femme *Paramaſſeri*, elle la couvrit d'un peu de terre, d'où il ſortit un palmier: *Iſſuren* en trouva la liqueur ſi fort à ſon goût, qu'il en buvoit fréquemment: ſa femme s'appercevant qu'il revenoit ſouvent du Bois étant yvre, le ſuivit un jour, & trouvant le jus agréable elle en prit tant qu'elle s'enyvra auſſi (*d*). Tant les Dieux & les Déeſſes des Indiens ſont foibles, ou, pour mieux dire, adonnés au vice. C'eſt peut-être cette liqueur qui eſt cauſe qu'*Isburen* danſe toujours (*e*).

C'eſt le Priape Indien.

Ce Dieu a ſes métamorphoſes où ſes apparitions ſous une forme humaine, auſſi bien que *Viſtnum*; car on prétend qu'il eſt apparu ſoixante-quatre fois, & qu'il a fait autant de fois des tours d'eſpiegle ſous le nom de *Tſabokkenaden* devant un grand nombre de gens dans la ville de *Maduré*, Capitale du Royaume de ce nom. Le Lecteur jugera du reſte par un ſeul trait. Etant apparu à une veuve de *Maduré*, il lui offrit de la ſervir, à condition qu'elle ne le laiſſeroit jamais manquer de nourriture. La veuve conclut le marché ſans balancer, comptant qu'il feroit beaucoup de beſogne; mais elle vit bientôt qu'elle s'étoit trompée, car il dévoroit non feu-

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 765.
(*b*) *Roger*, p. 155.
(*c*) *Dan. Conf.* p. 105.
(*d*) *Baldæus*, p. 759.
(*e*) *Danisb. Conf.* p. 106.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

feulement ce qui auroit fuffi à nourrir plufieurs hommes, mais ne difcontinuoit pas de manger, en forte qu'on ne put l'engager ni par raifon ni par menaces à faire d'autre métier. A la fin la veuve fe plaignit au Roi de cet infatiable glouton; le Prince lui donna un foufflet fi bien appliqué, qu'on le fentit par tout l'Univers: cette correction ne put cependant l'obliger à faire fon devoir; il aima mieux quitter le fervice de la veuve que de travailler, & difparut d'abord (*a*). Ne font-ce pas-là des tours ou des farces bien dignes d'un Dieu?

Ses Femmes. Si les Traditions des diverfes Sectes & des différens Pays varient fur d'autres articles, elles ne s'accordent pas auffi fur celui des femmes & des enfans d'*Isburen*. Dans le Carnate il femble qu'on ne lui donne pas d'autre femme que *Parvati;* dans les deux parties du Malabar on lui en fuppofe deux, mais les noms qu'on leur donne dans un des Pays font fi différens de ceux par lefquels on les défigne dans l'autre, que nous ne pouvons décider s'il s'agit des mêmes perfonnes ou non. Dans le Malabar Oriental on les appelle *Ifpari* & *Kenkabewanani* (*b*), & dans le Malabar Occidental on les nomme *Grienga* & *Chatti* ou *Parameſſeri* (*c*). Comme chacune d'elles a plufieurs noms, la difference peut venir de-là, chaque Pays fe fervant d'un nom différent. *Parvati* étoit fille de *Dasha* fils de *Bramma* & de *Parafvati*. Ayant été choquée de ce que fon pere n'avoit pas invité *Isburen* auffi bien que *Bramma* & *Viſtnum*, & étant plus piquée encore de la raifon qu'il en alléguoit, qu'*Isburen* mendioit fon pain & n'avoit pas dequoi fe couvrir, elle fe précipita de dépit dans le feu préparé pour le facrifice, & fut réduite en cendres. *Isburen* en fut fi irrité, qu'il fua de colere, & de fa fueur nâquit *Virepadra*, qui par fon ordre commit les violences dont on a parlé déja. A l'égard de *Paravati*, qui par la conformité des faits paroît être la même que *Parameſſeri*, fon ame ayant paffé dans un autre corps, elle devint fille de la montagne de *Kimmawontam*, qui la donna auffi en mariage à *Efwara* ou *Isburen*, dont elle devint femme pour la feconde fois. Ce Dieu en fut fi épris, qu'il lui donna la moitié de fon corps, & devint ainfi hermaphrodite; les Brammans l'appellent par cette raifon *Ardhanari*, c'eft-à-dire, *demi-homme & demi-femme* (*d*), ou l'*Homme-femme* (*e*). Cette *Parvati*, que ceux de l'Occident du Malabar appellent *Chatti* & *Parameſſeri*, meurt & renaît une fois par an, comme on l'a dit. La feconde femme d'*Isburen* s'appelle *Grienga*, ou la *Déeſſe des Mers*, & il la porte toujours dans fes cheveux (*f*).

Ses Enfans. Le nombre & les noms de fes enfans varient auffi felon les lieux; les uns lui donnent deux fils, d'autres trois, & quelques-uns quatre. Mais il faut obferver qu'ils diftinguent deux fortes d'enfans de ce Dieu; ceux qui font nés par les voies ordinaires & naturelles, & ceux qui font nés par fa volonté; il y en a deux du premier ordre.

La Tradition du Carnate porte qu'il eut deux fils de *Parvati*; le premier nom-

(*a*) *Phillips*, p. 45. *Danish. Conf.* p. 105, 171. (*b*) *Phillips*, p. 96.
(*c*) *Baldæus*, l. c. p. 757.
(*d*) *Roger*, ubi fup. p. 152, 154.
(*e*) *Baldæus*, p. 756.
(*f*) *Ibid.* p. 755.

nommé *Wiknefwara*, ou *Wikkenesburen* felon les Malabares Orientaux; on lui donne auffi le nom de *Pulleiar*. Il y en a qui prétendent qu'il ne dut fa naiffance qu'à la volonté de fon pere (*a*). Le nom du fecond eft *Komara-Swami* ou *Shawmi* (*b*), & *Subbiramanian*. Ce *Swami* fut créé pour châtier *Churapadbama*, qui regnoit fur quatorze Mondes, & ayant mille millions de Soldats il faifoit toutes fortes d'infultes aux Dieux fubalternes: *Swami*, monté fur un *paon* l'extermina avec toute fa race, & en recompenfe de ce fervice il obtint le plus haut degré de bonheur (*c*).

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

Les fils qui lui nâquirent uniquement par un acte de fa volonté furent *Viere-paddra*, qui fut la production de fa colere & de fa fueur, comme on l'a dit; & *Beyrewa* né de même de la colere, eft celui qui arracha la cinquieme tête de *Bramma*; il eft le Prince des Démons & le Juge des Enfers (*d*).

Outre les deux premiers, les Malabares donnent à *Isburen* deux autres enfans; l'un nommé *Waiddianada Shavami*, à qui ils s'adreffent pour avoir des enfans; l'autre appellé *Arrigari buddiren*, qui nâquit, dit-on, de ce que fon pere laiffa échapper, en voyant *Wiftnu* s'approcher de lui fous la figure d'une belle perfonne, pour avoir commerce avec lui. C'eft à cet *Arrigari* qu'ils font toujours des offrandes, quand ils veulent entreprendre quelque chofe (*e*).

Un Fils Eléphant.

Suivant les Malabares Occidentaux *Isburen* eut cinq fils & une fille. Trois des fils étoient de *Parvati* ou *Paramafferi*. Le premier nommé *Quenavadi* avoit une tête d'éléphant: un jour qu'elle fe promenoit avec fon mari dans un Bois, elle vit deux éléphans accouplés; cet objet réveilla fes defirs, & elle engagea *Isburen* à fe transformer avec elle en éléphant pour en faire autant, & de-là nâquit ce Monftre, auquel elle n'ofa donner le fein, de peur qu'il ne le mît en pieces. On le repréfente avec de longs cheveux comme ceux de fon pere, liés enfemble avec un ferpent, un croiffant fur le front, & fa face d'éléphant toute bourgeonnée; il a auffi quatre bras, le ventre gros & enveloppé d'une piece de toile rouge. Son corps brille comme de l'or, & il a aux jambes des anneaux & des fonnettes d'or. Ils prétendent que fon pere le fit eunuque, parcequ'étant un jour dans les bras de fa mere, il toucha de fon corps à un endroit défendu; d'autres difent qu'il jouit d'elle, & que c'eft à caufe de cela que les éléphans n'ont point de tefticules.

Il eft long-tems à exaucer ceux qui le prient.

Les Artifans Indiens & d'autres offrent les premiers fruits de leur travail à ce *Quenavadi*. Après qu'ils fe font confacrés à fon fervice pendant douze ans, il remue une de fes oreilles pour leur faire connoître qu'ils doivent le fervir encore douze autres années, au bout de celles-ci il fecoue fon autre oreille, pour leur donner à entendre qu'il attend quelque chofe de plus d'eux; & s'ils perfiftent pendant douze années de plus, il ouvre les yeux, & leur accorde leurs demandes. Ce Dieu eft très-vorace, car ils difent qu'il pourroit dévorer le Monde, & il ne peut être raffafié que dans

(*a*) *Roger*, p. 175. *Phillips*, p. 34, 96.
(*b*) *Ibid.* ubi fup.
(*c*) *Phillips*, p. 101, 141.
(*d*) *Roger*, p. 144, 175.
(*e*) *Phillips*, p. 90, 96. *Dan. Conf.* p. 105.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

dans la mer de ſucre, où il fait ſa demeure, dans la compagnie de quantité de belles femmes, qui ſont ſans ceſſe occupées à lui remplir la bouche de ſucre mêlé avec du miel, pendant que les Muſiciennes le divertiſſent avec leurs inſtrumens (*a*). Une nuit qu'il revenoit d'un feſtin, ayant ſon paraſol dans une main, un Poëme dans l'autre, & ſous ſon bras quelques gâteaux, dont il étoit fort friand, il alla heurter contre un poteau quoiqu'il fît clair de Lune, tomba tout de ſon long, & laiſſa échapper tout ce qu'il portoit. Comme les gâteaux lui tenoient le plus au cœur, il les ſaiſit & prit une bonne bouchée de deux, avant que de penſer à ſe relever, & de chercher ſon paraſol & ſon Poëme. La Lune, qui voyoit ce plaiſant ſpectacle, ne put s'empêcher de rire. *Quenavada* s'en apperçut, & prononça une malédiction en ces termes: *ô Lune! quiconque te verra à l'avenir en ce jour, ſera maléficié dans ſes parties naturelles.* De-là vient que les Indiens ne veulent pas ſortir de chez eux le quatrieme jour après la nouvelle Lune en Août, ni regarder dans l'eau de peur de l'y voir, quoiqu'ils remarquent bien que les Chretiens, les Juifs & les Mahométans, qui la regardent, n'en reçoivent aucun mal.

Second Fils, Singe.

Ishuren & *Paramaſſeri* étoient célebres pour la danſe. Elle ſur-tout étoit ſi agile, qu'un jour ayant laiſſé tomber un pendant-d'oreille pendant qu'elle étoit dans le plus fort de la danſe, elle le ramaſſa avec deux de ſes orteils, & le remit au grand étonnement des ſpectateurs (*). Une autre fois pendant qu'elle danſoit avec ſon mari devant une aſſemblée d'Eſprits Céleſtes, invités pour les voir danſer, elle apperçut dans le Bois voiſin deux ſinges, qui badinoient enſemble; la phantaiſie lui prit d'en faire autant, & elle engagea *Ishuren* à ſe transformer avec elle en ſinges, & le fruit de ce badinage fut un ſinge; mais quand ſon extravagant caprice fut paſſé, elle eut honte de ce qu'elle portoit, & engagea le vent à le tranſporter dans le ſein d'*Anhema*, une des Dames de la ſuite des autres Eſprits; de cette façon le ſinge eut un nouveau pere & une autre mere, qui le mit au monde. Il étoit blanc comme *Ishuren*, & comme il avoit pluſieurs belles qualités, il fit ſous le nom d'*Hanuman* ou d'*Anemonta*, un grand nombre d'actions remarquables, de quelques-unes deſquelles on a déja parlé dans l'Hiſtoire de *Siri Rama*. Ce fut *Ishuren* qui lui donna ce nom, à cauſe qu'il n'eut aucun mal d'un grand coup qu'il reçut ſur une patte, de la verge de fer de ſon pere, parcequ'ayant faim il avoit voulu ſauter au Soleil pour le mordre. Une autre fois ſe querellant avec *Acropadia*, éléphant blanc ſur lequel *Devandran* Roi des Eſprits Céleſtes étoit monté, il fut tué. Le Vent, ſon pere préſomptif, en fut ſi affligé, qu'il ſe cacha ſous terre, juſqu'à ce qu'*Ishuren*, touché des prieres des habitans de la Terre, qui étoient prêts de périr faute d'air, rendit la vie à *Hanuman*, & rappella le Vent pour faire ſa fonction ordinaire.

Le

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 758.

(*) *Baldæus* croit que c'eſt de-là que vient une coutume des femmes des Naïres, qui lorſqu'elles danſent à une certaine fête en l'honneur d'une de leurs Idoles, laiſſent tomber leurs habits & demeurent toutes nues.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

Troiſieme Fils à ſix faces.

Le troiſieme fils d'*Isburen* s'appelloit *Superbennia*; il avoit ſix faces & douze mains. Un jour que *Parameſſeri* ſe lavoit dans une citerne, il paſſa par hazard ſix Tiſſerands, qui la regarderent d'un œil amoureux; elle de ſon côté ne demeura pas en reſte, & conçut au même inſtant. Mais craignant la colere de ſon mari, elle fit tomber l'embrion par terre, qui prit d'abord la forme de douze bras & de ſix faces, fort reſſemblantes à celles des Tiſſerands; ceux-ci l'emporterent, & lui donnerent une éducation accomplie. *Isburen* s'entretenant un jour avec lui, fut ſi charmé de ſon eſprit, qu'il l'adopta, lui aſſigna une place à *Calaja*, & lui fit préſent d'un paon pour lui ſervir de monture (*a*).

Il caſſe une dent à ſon Frere.

Il paroît par cette circonſtance qu'il eſt le même que le *Subbiramaniam* des Malabares Orientaux. Un jour *Isburen* voulant mettre à l'épreuve l'agilité de ce fils & celle de *Quenavadi*, promit une belle figue à celui qui feroit le tour de *Calaja* le plus vîtement. Les deux Freres ſe diſputerent le prix; mais comme *Quenavadi* étoit fort peſant, & qu'il ne montoit qu'une ſouris, il ſavoit bien qu'il ne l'emporteroit pas, en ſorte que quand il vit *Superbennia* fort loin devant lui ſur ſon paon, il tourna bride tout d'un coup & alla ſe ſaiſir de la figue. *Superbennia* ayant gagné le prix, & ne le trouvant point comme il s'y attendoit, fondit avec tant de furie ſur ſon frere, qu'il lui caſſa une de ſes dents d'éléphant. Mais *Isburen* lui ayant donné une autre figue, la querelle fut bientôt appaiſée; ne ſachant que faire de la dent de ſon frere il la donna à *Viſtnum*, en le priant de la rendre à celui à qui elle appartenoit. *Viſtnum* la mit dans une figue, qu'il préſenta à ſon neveu, qui voulant la manger y trouva ſa dent. *Quenavadi* au lieu de la remettre à ſa place, en fit une belle plume, qu'il garda pour écrire ſes Poëſies (*b*).

Quatrieme Monſtre.

Outre ces trois fils, les Malabares Occidentaux en donnent encore deux à *Isburen*. L'un nommé *Ega Sourubum* ou *le vrai Dieu*, eſt repréſenté avec une tête d'éléphant & onze mains. Il n'y a que les Brammans qui l'adorent, quoique d'autres lui offrent des ſacrifices. L'autre fils ſe nomme *Sweshi*, qui nâquit des ſaletés que *Parameſſeri* ôta de ſon corps un jour qu'elle ſe lavoit dans un étang. *Isburen* appercevant de loin un homme, & s'imaginant que c'étoit le galant de ſa femme, accourut au plus vîte & lui coupa la tête; elle tomba au pied du mont *Calaja* & devint un Cocotier; c'eſt ce qui fait dire aux Indiens qu'il y a ſur la noix de Cocos la figure d'un viſage humain. Comme *Parameſſeri* témoigna beaucoup d'affliction de la mort de ſon fils, *Isburen* lui fit des excuſes de ſa mépriſe, & pour la conſoler il coupa la tête à un éléphant blanc, & la mit ſur les épaules de *Sweshi*, à qui il rendit la vie (*c*).

Fille d'Isburen.

La fille d'*Isburen* étoit quelque choſe de plus extraordinaire encore que ſes fils. Voici d'abord l'hiſtoire de ſa naiſſance. Le Géant *Darida* obtint de *Bramma*, outre un Livre & des bracelets, le don d'être invulnerable, & paroiſſant comme s'il avoit grand nombre de têtes, il devint ſi fier & ſi glorieux, qu'il défia *Isburen*. Le Dieu, qui connoiſſoit ſes forces,

(*a*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 761. (*b*) *Ibid.* ubi ſup. p. 761. (*c*) *Ibid.*

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

ces, envoya contre lui une femme, nommée *Sorga*, accompagnée de six autres, qui abbattirent toutes ses têtes postiches ou imaginaires, sans pouvoir lui faire d'autre mal. *Isburen* consulta alors *Vistnum*, qui, pendant qu'ils s'entretenoient ensemble, exhala de son corps une matiere qui entra dans celui d'*Isburen*, passa par son œil, sortit sur son front, & tombant à terre devint une femme, qu'*Isburen* reconnut pour sa fille, & lui donna le nom de *Patragali* ou de *Patrakoli Pagoda*.

Ses Défenses de Sanglier.

Cette fille avoit huit faces & seize mains, noires comme du charbon, de grands yeux ronds, & des dents comme des défenses de sanglier. Au lieu de pendans, elle est représentée avec deux éléphans aux oreilles, & son corps est couvert de serpens en place d'habillemens. Ses cheveux sont des queues de paon, & elle porte à chaque main quelque chose, comme une épée, un trident, un bassin de porcelaine, une corde, un singe &c. Ce Monstre se mit d'abord en devoir de venger la querelle de son pere, & combattit le Géant durant sept jours; mais après lui avoir coupé sept de ses fausses têtes, elle reconnut qu'il étoit invulnérable tant qu'il auroit le Livre & les bracelets dont *Bramma* lui avoit fait présent. Elle s'adressa donc à *Sorga*, qui alla trouver la femme du Géant en son absence, & les lui demanda de la part de son mari; la femme de *Darida* les lui remit d'abord. Le Géant, dépouillé par ce moyen de ce qui faisoit sa force, perdit sa véritable tête dans le premier combat qu'il eut avec son ennemie.

Elle maltraite son Pere. Comment il l'appaise.

Patragali fiere de sa victoire se rendit en diligence auprès d'*Isburen*, qui n'étant pas habillé sauta dans une cîterne pour n'être point vu; & de-là lui donna de la viande & du sang; mais voyant qu'elle n'étoit pas contente, il lui dit d'avancer le bassin qu'elle tenoit, & ayant coupé un de ses doigts il le remplit de son propre sang. Bien loin d'être encore contente, elle lui jetta une de ses chaînes d'or au visage, ce qui y ayant fait élever plusieurs boutons, il s'écria fort surpris, *Basuri!* c'est-à-dire *ô Femme vindicative!* & la priant de s'arrêter il créa deux jeunes hommes, nommés *Birapatrem* & *Quetraquele*, & les lui donna, ce qui la satisfit. Depuis ce tems-là *Basuri* signifie la petite-vérole chez les Malabares, qui disent que c'est l'épée de *Patragali*, ce qui les engage à tâcher de fléchir sa colere par des sacrifices. Ils disent qu'elle fait sa résidence principalement dans la Pagode de *Cranganor*, qu'on appelle *le Temple des Pélerins*, à cause de la multitude de Dévots qui s'y rendent en foule. Il y a dans le Temple proche de sa statue un grand homme de marbre, à qui les Brammans donnent tous les jours des coups de marteaux à la tête, pour l'empêcher de croître.

Elle passe dans le Malabar.

Isburen, pour se défaire tout de bon de *Patragali*, ne se contenta pas de lui avoir fait présent de deux galands, il lui donna aussi un vaisseau de bois de Sandal, lui ordonnant de voyager dans le Monde, & d'y résider incognitò, en exigeant néanmoins des habitans des offrandes & des sacrifices. Mais un matin qu'il dormoit fort tranquillement, ne pensant guere à une visite de sa gendarme de fille, elle le réveilla brusquement en renversant son lit: ayant mis en mer, elle avoit été attaquée d'abord par des Pêcheurs & par des Corsaires, de sorte qu'elle se vit contrainte de retourner

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

ner à *Calaja* pour implorer le ſecours de ſon pere. *Isburen* lui donna une nouvelle vigueur, & ayant défait les Pirates elle aborda heureuſement à *Coulang*, ville du Malabar, où la Reine l'entretint pendant douze ans comme ſa propre fille. Au bout de ce tems-là elle épouſa le fils du Seigneur de *Coulcta* (*); là elle vécut encore douze ans ſans jamais habiter avec ſon mari, ce qu'elle trouvoit au deſſous de la qualité de fille d'*Isburen*. Dans la ſuite ſon beau-pere & ſa belle-mere ayant été dépouillés ſur mer de toutes leurs richeſſes par les Pirates, elle donna à ſon mari les anneaux d'or qu'elle avoit aux jambes, pour en diſpoſer. Il rencontra dans ſon chemin un Orfevre, qui ſous prétexte de les acheter le mena à *Pandi*, où il l'accuſa d'avoir volé à la Reine de ce lieu les anneaux qu'il lui avoit dérobés lui-même il n'y avoit pas long-tems. Sur cette accuſation l'Etranger fut mis en priſon, & puis empalé ſur un Palmier. *Patragali* ayant attendu ſix jours ſans entendre parler de ſon mari, ſe mit en quête de lui, demandant de ſes nouvelles à tout ce qu'elle rencontroit; mais elle fut aſſez mal reçue de pluſieurs des objets auxquels elle s'adreſſa. Un Mangotier fut d'aſſez mauvaiſe humeur pour ne pas daigner lui répondre, une Vache lui donna un rude coup pour toute réponſe, un *Nairo* la fit tomber dans un trou qu'il avoit couvert de jeunes branches pour l'attrapper, & la fille d'un *Nairo* ſe contenta de ſiffler & de rire, quand elle l'interrogea. Elle maudit toutes ces créatures impolies: elle fut un peu dédommagée par les égards que lui marquerent trois Oiſeaux, un *Jacotier*, un *Polea* & un *Parrea*; & quoiqu'ils ne puſſent lui donner aucune nouvelle de ce qu'elle cherchoit, elle ne laiſſa pas de leur donner ſa bénédiction. Enfin elle arriva auprès du fatal Palmier, & comme il étoit trop haut pour elle, elle obtint par ſes prieres qu'il ſe rompît, & délivra ainſi ſon mari. Cependant, quoiqu'elle n'eût pas aſſez de pouvoir elle-même pour faire plier cet arbre, elle eut cependant, à ce qu'il paroît, celui de rendre la vie à ſon mari (*a*).

Isburen adoré ſous la figure de Priape.

C'en eſt aſſez ſur les femmes & les enfans d'*Isburen* ou de *Ruddiren*; voyons de quelle maniere il eſt adoré. Il eſt repréſenté dans les Pagodes de deux différentes manieres: l'une eſt ſous la figure d'un Homme avec trois yeux & ſeize mains, équippé de la façon qu'on a déja rapportée; l'autre eſt ſous la figure des parties naturelles de l'Homme, ou plutôt de celles des deux Sexes réunies, qu'ils appellent *Linga* ou *Lingam*. Dans l'Orient & dans l'Occident du Malabar il eſt adoré ſous l'une & ſous l'autre forme (†), mais en quelques endroits du Carnate il n'eſt repréſenté dans les Temples que ſous la figure du *Lingam*. Au moins c'eſt ce que l'on voit dans les environs de *Palliacate* ſur la côte de Coromandel, ſuivant la Relation de *Roger*; cet Auteur obſerve en même tems que dans les Proceſſions on le porte ſous ſa forme naturelle, parceque la figure humaine plaît plus au peuple que le *Lingam* (*b*). Ils

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 762. (*b*) *Roger* Mœurs des Bram. p. 155, 157.

(*) Pays qui eſt à ſept lieues au Nord de *Calecut*.

(†) Il eſt auſſi adoré ſous la figure d'un Bœuf & ſous le nom de *Nandi*. Comparez *Philips* Malab. p. 34. avec *Roger*, p. 175 & 242.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

Ils paroissent fort embarrassés à rendre raison du culte du *Lingam:* ils disent qu'un *Munifwara* (*) étant allé un jour pour voir *Isburen*, celui-ci se trouva occupé avec sa femme *Parvati*, de sorte que le Portier empêcha le *Munifwara* d'entrer pendant si long-tems qu'il se fâcha, & lâcha quelques mots piquans. *Isburen* l'ayant entendu, lui demanda pourquoi il tenoit ce langage? Le Saint lui demanda pardon, en disant qu'il étoit chagrin, & lui demanda *que ceux qui adoreroient la figure du* Lingam, *fussent plus favorisés que ceux qui l'adoreroient sous la figure humaine*, ce qu'*Isburen* lui accorda (*a*). Quoi qu'il en soit, *Isburen* n'est pas moins fameux par l'infamie des représentations qu'on fait de lui, que *Vistnum* par ses dix métamorphoses. Il y a plusieurs Sectes consacrées particulierement au Culte du *Lingam*, dont ils portent la figure enveloppée d'une toile (*b*) dans leurs cheveux & au cou (†). Aux environs de Goa & dans le Canara, l'extravagance va si loin, qu'on mene les nouvelles mariées à ce *Priape* avant que leurs maris couchent avec elles, qui remercient encore cette infame Divinité (*c*).

Apothéose du Lingam.

Les Brammans voyant que tous les animaux étoient produits par la conjonction des deux Sexes, déifierent les parties de la génération. Ils disent que quatorze Mondes étant sortis d'un œuf, *Isburetta* ou la Divinité se plaça dans le plus haut des Cieux, & que la Montagne de *Calaja* s'éleva sur la Terre; qu'il y avoit au sommet une substance triangulaire, & que celle-ci en produisit une ronde, nommée *Chive Linga* (‡), qui est *Isburetta* ou la Divinité elle-même. Cette figure ronde étoit enfermée en trois coquilles distinctes, qui furent changées en trois Dieux, *Bramma*, *Vistnum* & *Chiven* ou *Isburen*. *Chiva Linga* dépouillé ainsi de son enveloppe, fut brûlé, réduit en cendres, & mis dans le triangle; comme il étoit alors sans sentiment & sans mouvement, il falloit que quelqu'un se chargeât du soin de le garder. *Bramma* & *Vistnum* l'ayant refusé, *Chiven* s'en chargea, se tenant toujours placé auprès de lui, le priant & lui offrant des sacrifices de fleurs. Par-là il mérita le rang au-dessus de ses freres, & obtint le titre de *Mabadew* ou de *Grand Dieu*, que les Poëtes lui donnent (*d*).

C'est-là, selon les apparences, la Légende ou la Tradition des Sectes *Lingumistes*. Le nom d'*Isburetta* donné à la Divinité vient d'*Isburen; Calaja* est le lieu de sa résidence; & le nom de *Chive Linga*, donné à ce qu'il a sous sa garde, montre que c'est une chose qui est à lui; & réellement il le font une production de ses propres parties, qu'ils adorent comme le Dieu

(*a*) *Roger*, ubi supra. (*b*) *Ibid.* p. 22, 23 & 157. *Phillips*, p. 20, 34, 41. (*c*) *Baldæus*, l. c. p. 754. (*d*) *Idem* ibid.

(*) Les *Munis* sont de grands Saints, & *Munifwara* paroît un mot composé de *Munis* & d'*Eswara* ou *Isburen*, pour marquer leur attachement singulier pour lui. Il y a sans-doute aussi des *Munis* consacrés à *Vistnum*.

(†) C'est ce que font les *Jogbis*, qui lui offrent leurs meilleurs mets.

(‡) Par où l'Auteur dit qu'il faut entendre les parties honteuses des deux Sexes; & ensuite il dit que cela signifie le *Lingam*, ou le *Penis* de *Quiven* ou *Chiven*. Mais cette contradiction apparente peut se lever, en considérant que l'on dit que *Chivens* ou *Isburen* est hermaphrodite.

Dieu qui produit tous les Etres vivans. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'ils exaltent tant le *Penis* d'*Ishuren*; car quoiqu'ils diſent qu'il étoit d'une taille prodigieuſe, comme on l'a vu, ils prétendent que ſon *Penis* va jusqu'à ſon front, & que ne pouvant à cauſe de cela jouir de ſa femme *Chatti*, il fut obligé de le couper en douze pieces, après quoi il coucha avec elle, & de-là ſont venues toutes les créatures qui ont vie, tant raiſonnables que brutes. C'eſt ce qui fait que dans le *Canara*, entre *Cananor* & *Mangalor*, il y a de certains Religieux, qui ſont leur demeure conſtamment dans les Pagodes, & qui vont tout nuds dans les rues; lorſqu'ils ſonnent une clochette, les femmes de toute condition, juſqu'aux Reines mêmes, accourent pour toucher leurs parties honteuſes (*a*).

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

I I I.

Dieux de la ſeconde & de la troiſieme Claſſe.

Dieux Inférieurs.

Comme les Fils & les Filles des Dieux de la premiere Claſſe ſont les Dieux de la ſeconde, & que nous en avons déja ſuffiſamment parlé, il ne reſte plus guere rien à ajouter, que ce qui regarde quelques *Deutas* ou Divinités du troiſieme ordre, qui ont obtenu par les ſervices qu'ils ont rendus aux Dieux de la premiere claſſe, le privilege d'être mis au nombre de ceux de la ſeconde, & d'avoir une place dans les Temples de leurs Patrons.

Garronda.

Parmi les principaux Dieux ſubalternes, dont on voit les ſtatues dans l'enceinte des grands Temples élevés par les *Viſnoviſtes* en l'honneur de *Viſtnou*, on trouve celles de *Garronda* & d'*Anemonta*. Le premier avoit la figure d'un Faucon rouge, avec un colier blanc; il nâquit d'un œuf que ſa mere *Diti* avoit pondu, qui vint à éclorre au bout de cinq-cens ans. *Diti* s'étant jettée elle-même dans l'eſclavage de *Caddrowa Winneta* ou *Additi*, autre femme du Bramman *Caſſiopa*, par une ſotte gageure qu'elle perdit par l'adreſſe de ſa Rivale. *Garronda*, pour l'affranchir elle & ſon fruit de la ſervitude, ſe tranſporta dans le *Devendre Lokon*, où l'*Amortam* ſe gardoit; & après un combat opiniâtre il l'arracha aux *Deutas*, & l'emporta avec lui. Sa mere ayant été délivrée de l'eſclavage en buvant de cette immortelle liqueur, *Viſtnou* prit *Garronda* pour ſon *Wahannam*, ou l'oiſeau qui lui ſervoit de monture (*b*).

Annemonta ou Hanuman.

Pour ce qui eſt d'*Annemonta* ou *Hanuman*, on a déja parlé de ſes exploits au ſervice de *Viſtnou*. Voici ce qu'on raconte de ſon origine. Dans le tems que *Viſtnou* avoit commandé aux *Deutas* de ſe transformer en Singes pour combattre les *Rasbajas*, c'eſt-à-dire les Géans ou les Démons, il parut une femelle, qui conçut ſans avoir de commerce avec le Singe ſon mari, & mit au monde *Annemonta*, qui eſt, ſemble-t-il, proprement le vent ſous la figure d'un Singe. En recompenſe des ſervices qu'il rendit à *Viſtnou*, lorſque ce Dieu avoit pris la forme de *Ramma*, le Singe a l'honneur d'avoir un petit Temple dans l'enceinte de celui du Dieu, & pendant

(*a*) *Baldæus* l. c. p. 813, 817. (*b*) *Roger*, p. 3, 168.

SECTION III *L'Idolâtrie regnante.*

dant que *Garronda* accompagne *Vistnou* au Ciel, *Annemonta* demeure sur la Terre pour avoir soin de ses affaires, jusqu'à ce que le tems de *Bramma* soit fini. Après quoi, lorsque *Vistnou* reparoîtra dans le Monde, *Annemonta* tiendra la place de *Bramma*, & celui-ci sera l'office d'*Annemonta* ou du Vent (*a*).

Compagnons ou Suivans d'Isburen.

Ce sont-là les Dieux de la seconde classe, qui sont en grande estime parmi les Visnovistes. D'autre part les *Seyvias*, ou adorateurs d'*Eswara* ou *Isburen*, joignent aux enfans de ce Dieu certains autres Etres, qui sont les objets de leur dévotion; savoir *Pudas*, *Pisbaros* & *Pes*, qui sont toujours avec *Isburen*, & que l'on voit dans ses Temples. *Pudas* est représenté comme un gros courtaut, avec une vaste bedaine, sans barbe, & ayant sur la tête des serpens en guise de cheveux. Il porte aussi des serpens au bras & aux cuisses au lieu de bracelets & d'anneaux, & tient un bâton de la main droite. *Pes* & *Pisbaros* sont représentés beaucoup plus grands, tenant des flambeaux allumés pendant la nuit (*b*).

Comme *Roger* ne fait aucune mention de ces Divinités, il y a de l'apparence qu'on ne les voit point dans les Pagodes du Carnate. Cependant cet Auteur vit dans les Temples d'*Isburen*, outre les fils de ce Dieu, *Nandi*, nommé aussi *Baswa* ou *Basanna*, qui avoit la figure d'un bœuf (*c*); mais d'autres prétendent que c'est *Isburen* lui-même (*d*).

Dieux du troisieme ordre.

C'est-là tout ce que nous trouvons sur le sujet des Dieux du second ordre; le troisieme comprend ce que nous nommons Esprits ou Anges, bons & mauvais. Ils donnent aux bons Esprits le nom de *Deutas*, & aux mauvais celui de *Rashajas*. Ces Esprits, suivant la Tradition des Indiens, n'ont point été créés immédiatement, ni engendrés par les Dieux du premier ordre, mais ils ont une origine humaine, étant les enfans du premier Bramman qu'il y ait eu, nommé *Cassiopa*. Ce Bramman, qui étoit fils de *Bramma*, eut deux femmes, l'une qui s'appelloit *Diti*, qui fut la mere des *Deutas* (*); l'autre se nommoit *Aditi*, qui mit au monde les *Rashajas* (†) ou Démons. Quelques-uns de ces derniers ont été des hommes méchans, & ont été condamnés pour leurs crimes à errer par le Monde sous la figure d'hommes, en mendiant. Comme ces Démons sont sous les ordres de *Beyrewa*, fils d'*Eswara* ou d'*Isburen*, il a soin qu'ils ne fassent point de mal au genre humain, & qu'ils n'arrachent pas même un épi de bled sans sa permission. Le reste de ces *Rashajas* sont ceux qui sont proprement ainsi nommés, & qui sont les véritables Démons: ils ont le pouvoir de faire du mal aux hommes, & même de faire de la peine aux *Deutas*, comme on le voit par l'Histoire de *Rawan* & par d'autres qu'on a rapportées. Il y en a par-tout le Monde, & même dans le *Surgam*, ou les Mondes qui sont au dessous du Ciel, mais non dans le Ciel même. Ces Démons ont des corps qui sentent mauvais, & qui sont fort diffor-

(*a*) *Roger*, p. 172.
(*b*) *Baldæus*, l. c. p. 756.
(*c*) *Roger*, ubi sup. p. 175.
(*d*) *Phillips*, p. 34.

(*) *Baldæus* les appelle *Devagal* ou *Deutas*; ap. *Church* Collect. Trav. Vol. III. p. 366.
(†) Le même Auteur les nomme *Raxiaxa* ou *Adiren*.

formes. Comme il y en a de l'un & de l'autre Sexe, ils propagent leur espece, & sont sujets à la mort, comme les autres Etres mortels.

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

Les Indiens disent qu'ils sont leur résidence dans l'isle d'*Andeman* sur la route de Palliacate au Pegu; & on les représente comme Anthropophages, comme l'on dit que les habitans d'*Andeman* le sont (*a*).

Il y a aussi deux sortes de *Deutas* ou de bons Anges; les ames des gens de bien, qui entrent dans un des lieux de bonheur (*) qui sont au dessous du Ciel, sont aussi appellées *Deutas*; & après y avoir passé un certain tems, selon le degré de leurs mérites, ils doivent revenir au monde & renaître, mais il y a des *Deutas*, qui demeurent toujours dans les Cieux inférieurs. Ils sont en grand nombre, & l'on compte parmi eux *Suria* ou le Soleil, *Shendra* ou la Lune & toutes les Etoiles, auxquelles ils attribuent une ame & la vie, & les deux grands Luminaires sont en grande vénération chez les Sectateurs de *Vistnum* (*b*). Tous les Rois des divers Mondes & des Paradis, dont *Rajah Inder* ou *Devendiren* est le Chef, tous les Anges tutélaires des Villes & des Provinces sur la Terre, ceux qui gouvernenr les Régions infernales, & autres de cet ordre, sont mis dans la classe des Dieux du troisieme ordre (†). Les Indiens les adorent tous selon leur phantaisie, sans en excepter même les Démons, dont *Ganga*, *Gramma* & *Gúrnatha* sont les principaux. *Ganga* a des Temples par-tout dans le Carnate, & on l'adore sous la figure d'une tête avec quatre bras; mais *Gúrnacha* n'a point de Temples, si ce n'est en un seul endroit, & c'est contre la regle qu'ils en ont (*c*); car en général les représentations des Dieux du troisieme ordre ne s'érigent que dans les champs ou dans les maisons.

Systême de l'Univers.

Pour mieux comprendre ce qui regarde ces Dieux inférieurs, il faut connoître quelle idée les Indiens se font du Systême de l'Univers; ils disent qu'il est comme un œuf, qui renferme les Cieux, la Terre & l'Abîme. La Terre ou ce Monde-ci, qu'ils appellent *Bow Lokon* ou *Lagum*, c'est-à-dire le lieu inférieur, occupe le milieu entre les Mondes supérieurs & inférieurs. Il y a trois sortes de Cieux ou de Mondes supérieurs: ceux du premier ordre & les plus élevés sont au nombre de trois, *Kaylason*, *Lila Weykontam* & *Weykontam*; c'est dans ces Cieux que Dieu lui-même ou l'Etre suprême réside (*d*). Ceci demande quelque éclaircissement. Les Brammans des Sectes qui font de *Vistnum* ou d'*Ishuren* le Dieu Souverain, assignent deux places pour le lieu où il habite, l'une où il existe comme un Esprit, & l'autre où il est corporellement; & comme *Kaylasan* est de ce

Cieux du premier ordre.

(*a*) *Roger*, p. 185.
(*b*) *Ibid.* p. 185 & 176.
(*c*) *Ibid.* p. 245.
(*d*) *Ibid.* p. 148, 181.

(*) Nommé *Devagolum*, ce qui signifie le séjour de ces Divinités. *Deu*, *Dew* ou *Div* est à la tête du nom de quelques-uns, comme à celui de *Devinderen*, dont il est parlé plus bas. Le *Devalogum* est le quatrieme des quatorze Mondes, situé entre celui de *Vistnu* & de *Bramma*, lequel est le cinquieme, suivant Mr. *Ziegenbalg.* Voy. *De la Croze*, Hist. du Christ. des Indes, p. 468.

(†) Ceux-ci aussi bien que les Prophetes sont dans le quatrieme Monde, & sous les ordres de *Devendiren.* *La Croze* ubi sup.

SECTION III. L'Idolâtrie regnante.

ce dernier ordre (*), puisqu'on dit qu'*Eswara* ou *Isburen* y réside corporellement avec *Parwati* sa femme (*a*), nous conjecturons que les deux autres sont destinés à lui servir de demeure en qualité d'Esprit, & particulierement le *Weykontam*, où l'on dit que Dieu habite (*b*). Cette Tradition est sans-doute selon les principes des *Seyvias*, qui admettent la superiorité d'*Isburen*; mais quoique *Vistnum* ne réside dans aucun de ces Cieux, ceux qui se sont consacrés sans reserve à son service ont le privilege d'entrer d'abord dans le *Weykontam*, le plus haut des Cieux des bienheureux, & dont les ames ne sortent jamais pour revenir dans le Monde (*c*).

Du second ordre.

Le Ciel du second ordre est immédiatement au dessous des trois premiers, & s'appelle *Bramma Lokon*, du nom de *Bramma*, qui y fait sa demeure.

Ceux du troisieme ordre sont compris sous le nom général de *Surgam* ou *Sorgam*, & sont proprement autant de Paradis ou de Champs Elysiens, qui comprennent les Régions infernales, & c'est-là que vont les ames des Hommes après la mort. Ils sont au nombre de huit, entre le *Bramma Lokon* & le *Bow Lokon* ou la Terre, & portent les noms des Esprits qui y président. 1. *Indre Lakon*, ou *Indre*, ou *Devendra*, le Dieu des ames bienheureuses, commande immédiatement sous les ordres de *Bramma* & en qualité de son Lieutenant; les sept autres Chefs relevent de lui. 2. *Akni Lokon*. 3. *Jamma Lokon*, qui est l'Enfer. 4. *Niruti Lokon*. 5. *Warrouna Lokon*. 6. *Cubera Lokon*. 7. *Wajouvia Lokon*. 8. *Isanja Lokon*. Les sept derniers Chefs ont outre le gouvernement de leur Monde, la surintendance sur d'autres choses. *Akni* (ou *Vanni* (†)) est le Dieu du Feu. *Jamma* (ou *Padurpati* (‡)) *Niruti* (ou *Nirurdi*) *Warrunna* (ou *Varumna* & *Varrinem*) commandent à la Mer; *Wajouvia* (ou *Maril*) gouverne les Vents; *Cubera* (ou *Bassironnem*) a l'inspection sur les Richesses. Pour ce qui est d'*Isanja* ou *Ishananam*, on dit que c'est *Isburen* lui-même (*d*).

Mondes terrestres.

Voilà ce qui regarde les Régions Célestes. Pour ce qui est du *Bow Lokon* ou de la Terre, ils disent qu'elle consiste aussi en sept Mondes, séparés l'un de l'autre par une Mer, dont ils tirent leur nom. Celui qui est le plus près du centre est environné d'une Mer d'eau douce; le suivant en a une de lait (§); le troisieme une de beurre; le quatrieme une de *Tayer* ou de crême épaisse; le cinquieme une de vin; le sixieme une de sirop; & le dernier, qui est celui que nous habitons, est environné d'une Mer salée. La Montagne de *Merou* ou *Merupervât*, dont on a souvent parlé, est au milieu du *Bow Lokon*, & elle est si haute que son sommet s'éleve au dessus des huit Régions célestes, & en bas elle va jusqu'au grand abîme,

(*a*) *Roger*, p. 156. (*b*) *Ibid.* p. 290. (*c*) *Ibid.* (*d*) *Ibid.* p. 148, 181. *Baldæus*, p. 772, 780. *De Faria*, Port. Asia, Vol. II. p. 384.

(*) On dit que c'est le plus haut des trois Cieux, peut-être par abus pour le plus bas, comme il doit certainement l'être, étant le plus sensuel.

(†) *Baldæus*, d'après *Sousa*, donne à plusieurs de ces Chefs d'autres noms, que nous avons mis entre des crochets.

(‡) *Baldæus* le fait Roi des mauvais Esprits, & *Nirurdi* Roi des Esprits infernaux. Nous conjecturons que par les mauvais Esprits il faut entendre les *Rashajas* ou *Addiren*.

(§) C'est dans la Mer de lait que *Vistnum* fait sa demeure.

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

me, nommé *Patalam* ou *Patalas*. Quoique cette montagne soit d'or, il ne laisse pas d'y croître toutes sortes de fruits, qui ont la vertu de maintenir ceux qui en mangent dans une jeunesse perpétuelle, mais les *Deutas* ont seuls le privilege d'en user. Cette Montagne est comme l'axe des Cieux; c'est autour d'elle que le Soleil, la Lune & les Etoiles font leurs révolutions, de sorte que lorsque le Soleil est derriere la montagne il fait nuit (*a*).

Patalam ou Purgatoire.

A l'égard du *Patalam* ou *Padalas* (*), c'est-à-dire de l'Abîme: on dit qu'il y a des lieux souterreins, tels que les Purgatoire & les Limbes de l'Eglise Romaine: il y en a sept, qui s'appellent, *Adela*, *Bidela*, *Sudela*, *Taladelam*, *Sadelam*, *Mahadelam* & *Padelam*; ces Mondes inférieurs sont habités par des Hommes qui n'ont d'autre lumiere que celle qui leur vient de certains Serpens, qui ont des pierres brillantes sur la tête (*b*).

Ages du Monde.

Nous avons déja parlé des quatre Ages qu'ils attribuent à notre Monde, dont chacun est d'un nombre prodigieux d'années, selon les Brammans; ils prétendent que le premier a été d'un million, sept-cens, vingt-huit-mille années; le second, d'un million, deux-cens-quatre-vingt-seize-mille; le troisieme de huit millions, soixante-quatre-mille; les trois premiers Ages sont déja expirés; le dernier doit durer quatre millions, trente-deux-mille ans; dont il y en a en cette année 1761, quatre-mille-huit-cens-quarante-trois d'écoulés, selon le calcul des Malabares, & un an de plus suivant celui des Banians de Surate (*c*).

SECTION IV.

Des Pagodes *ou Temples*, & *du* Culte *des* Indiens.

Section IV. *Des Pagodes & du Culte.*

Pagodes & leur structure.

Il y a dans toutes les Villes du Carnate au moins deux Pagodes (†), l'un consacré à *Vistnum* & l'autre à *Isburen*. Ils sont bien bâtis, & plus élevés que ceux où l'on adore les Dieux inférieurs, mais ils sont moins grands que nos Eglises. Ils sont bas & plats, n'ayant point de fenêtres, ni d'autre

(*a*) *Roger*, p. 182. (*b*) *Baldæus*, p. 814. (*c*) *Ibid.* p. 768.

(*) Nos Auteurs parlent un peu confusément de ces Mondes, qui sont au nombre de quatorze. Mr. *Ziegenbalg* paroît avoir été plus exact, dans sa Relation manuscrite des Indiens & de leur Religion. Mais Mr. *La Croze* n'a donné d'après lui que les noms de cinq, des quatorze, dans l'ordre suivant. 1. *Padala Logum* ou *Locum*, est l'Enfer; ils lui donnent pour Roi *Emen*, le Dieu de la Mort. Sa Cour est composée de Divinités mal-faisantes; c'est dans son Empire que sont tourmentées les ames des Damnés. 2. *Palogum*, c'est le Monde que nous habitons. 3. *Maga* ou *Maha Logum*, où *Vistnum* & sa Cour font leur résidence. 4. *Devalogum*, ou Monde des Dieux; il s'y trouve trente-trois fois dix millions de Dieux, avec quarante-huit-mille Prophetes, qui sont tous soumis à *Devendiren*, le Roi de ce quatrieme Monde. 5. *Chaddia Logum*, qui est le séjour de *Birama* ou *Brama*. Mr. *La Croze* s'est dispensé de donner les noms des neuf autres Mondes, parceque son Manuscrit n'en dit rien de particulier. Mais nous souhaiterions bien qu'on eût l'Ouvrage entier, ou un Extrait plus étendu que celui que le Savant de Berlin en a donné, quoique le Public lui soit infiniment redevable de celui qu'il en a publié.

(†) Du mot Persan *Pout*, qui signifie une Idole, & de *Gheda*, un Temple. *Ovington*. T. I. p. 154.

SECTION IV. *Des Pagodes & du Culte.*

tre jour que celui qu'ils reçoivent par les portes. Le Pagode est divisé en trois parties, la premiere est une aile voutée, soutenue par des piliers, remplie de représentations d'Animaux, & ouverte à tout le monde; la seconde est fermée par une forte porte, qui est ouverte de jour, mais que les Brammans gardent, ne permettant à personne d'y entrer; c'est-là qu'on voit des Idoles affreuses, qui ont plusieurs têtes & grand nombre de mains; la troisieme partie est aussi munie d'une bonne porte, & c'est où se trouve la statue du Dieu, auquel le Temple est dédié. Autour de ces Temples il y a un assez grand terrein ou cour, fermée de murailles; dans cet espace il y a plusieurs petits Temples ou Chapelles; dans ceux qui sont autour des Pagodes de *Vistnum* on voit les Chapelles de *Latsæmi* sa femme, de *Garronda* & d'*Annemonta*. *Garronda* est représenté sous la figure d'un homme qui a des ailes de chaque côté, mais *Annemonta* a la face d'un singe. Dans la cour des Temples d'*Isburen* ou *Eswara* on trouve ceux de *Parvati* sa femme, de ses fils *Viknesvara*, (nommé aussi *Pullari* & *Winnaika*) *Comarasvara* & *Virrepadra*; de même que la Chapelle du Bœuf *Nandi* ou *Baswa*, qui est le *Wabannam* d'*Isburen*, & celle de *Suria* ou du Soleil. *Shendra* ou la Lune n'en a point, mais elle n'y perd rien, parcequ'elle est toujours placée sur la tête d'*Isburen* (*). (*a*).

Culte dans les Pagodes. Il ne paroît point que les Brammans assemblent le Peuple dans le Pagodes, ou qu'il y ait des jours fixes consacrés au Service Divin. Seulement une fois ou deux par mois on porte pendant certaines nuits les statues de *Vistnum* & d'*Isburen* en procession par les rues. L'Idole est mise sur un cheval de bois, qui a les jambes de devant levées, & les deux autres attachées sur une espece de plancher, que quatre *Mukwâs* ou Pêcheurs portent sur leurs épaules. Le Cavalier est sous un parasol, & il y a un homme qui chasse les mouches avec un éventail, pendant qu'un grand nombre de flambeaux marchent devant. Quand l'Idole est de retour dans la Pagode, les Danseuses (†), qui en dépendent, commencent à faire leurs fonctions, & pendant tout le tems qu'elles y sont occupées on chante des Hymnes & on joue des instrumens à l'honneur du Dieu.

Chacun, suivant la Secte dont il est, se fait une affaire d'honorer l'Idole & de l'orner. *Vistnum* aime que sa statue soit jonchée de fleurs, richement habillée, & ornée de pierreries; aussi ses Dévots n'épargnent-ils rien pour le servir à son goût. De son côté *Eswara* aime qu'on lave fréquemment son image avec de l'eau ou avec quelque liqueur parfumée, & ses adorateurs ne manquent point de le contenter. Pour témoigner encore leur

(*a*) *Roger*, l. c. p. 204-208.

(*) Le Commentateur de *Roger* croit que les Brammans ont emprunté cet usage du Livre des *Juges* VIII. 21, 26. où il est dit que les Rois des Madianites avoient toujours pour ornement de petits croissans. Mais nous ne concevons pas bien comment la Lune peut être placée sur la tête d'*Isburen*, qu'on dit qui est représenté sous la figure du *Lingam*. [Et moi je ne sai où se trouvent dans le Livre des Juges les petits croissans; il y est parlé de colliers au cou des chameaux. REM. DU TRAD.]

(†) Ces Danseuses sont toutes des filles de joie, quoique consacrées au service des Temples. Voy. *Phillips*, Account of Malabar, p. 100, 102.

leur respect, ils allument des lampes, & présentent deux fois par jour des mets à l'Idole, qu'on lui apporte au son des flûtes & des tambours. Cela se pratique pour sanctifier ces mets, les Brammans n'en usant que de ceux qui ont été ainsi offerts à l'image de leur Dieu favori. A de certains jours de Fête, on promene les images des Dieux & des Déesses sur des chars de triomphe, tirés par un grand nombre d'hommes; le Peuple les adore en élevant les mains jointes, mais aucune personne des basses Tribus n'oseroient les toucher. Il y en a qui portent le fanatisme jusqu'à se coucher par terre, ou à se jetter sous les roues du char, pour se sacrifier en se faisant écraser (*a*).

Section IV. *Des Pagodes & du Culte.*

Quand les Brammans entrent dans les Temples, ils laissent leurs pantoufles à la porte, & s'avancent avec beaucoup de respect. Le Peuple fait connoître aussi la grande vénération qu'il a pour les Pagodes, en contribuant libéralement à leur entretien & à celui des personnes qui y sont attachées: outre cela tous les droits qu'on leve sur les marchandises étrangeres & sur celles du Pays sont destinés au même usage (*b*).

Service Divin.

Ce sont principalement les *Brammans*, les *Pantaren* & les *Antigols*, trois sortes d'Ecclésiastiques, qui font le Service. Ils se levent de grand matin, se baignent, & préparent ensuite la boisson pour l'Idole, composée de miel, de sucre, & du jus de la noix de Cocos; ils offrent en même tems des fleurs, & poudrent leurs offrandes & les Idoles avec de la poudre de bois de sandal (*). Il passent ensuite à l'encensement, nommé *Tubum* & *Tubaradiné*, qu'ils font avec du bois de sandal & d'aigle, autre espece de bois odoriférant. Après quoi ils présentent les mets, qui consistent en riz, pois, feves, beurre & noix de Cocos; ils les mettent devant l'Idole, & quelque tems après ils les mangent entre eux; ils répétent en même tems des prieres, & lisent les louanges du Dieu à qui l'on offre le sacrifice. C'est-là le service qu'ils font journellement (*c*).

Dévotion des Femmes.

Les femmes ne sont pas moins dévotes ici qu'en Europe, & elles commencent de fort bonne heure. A l'âge de sept ou huit ans une fille se met sous la discipline du Prêtre de ses Parens: quand elle est mariée elle se fait inscrire dans le Catalogue des Disciples de ce Prêtre; & dès-lors elle va entendre ses discours & ses leçons dans le Pagode, & fait ses salutations à l'Idole & aux Brammans: si elle est fort jeune elle va seule, mais quand elle est en âge d'être mariée, elle est accompagnée de deux ou trois femmes, qui de tems en tems se frottent de cendres consacrées, & présentent leurs offrandes, en répétant les prieres que les Prêtres leur ont enseignées. Elles donnent aux pauvres ce qu'elles offrent à *Pulleyar* (†) dans leurs maisons, elles observent aussi des jeûnes, font des vœux, & pratiquent, si elles ont de l'esprit, les purifications cérémonielles. Les uns fréquentent beaucoup les Pagodes, d'autres rendent leurs hommages aux Ido-

(*a*) *Roger*, ubi sup. p. 217-225. (*b*) *Ibid.* p. 209. (*c*) *Phillips*, p. 43.

(*) C'est-là sans-doute le service qui se fait dans les Temples d'*Isburen*.
(†) *Pulleyar* ou *Wikken Isburen*, un des fils d'*Isburen*.

SECTION IV. *Des Pagodes & du Culte.*

Idoles dans les rues, quand on les porte en procession aux Fêtes; chacune se tient à sa porte, & les mains levées fait une profonde révérence. Les femmes portent leur encensoir avec elles pour s'en servir, & elles sont fort charitables. Quand le Prêtre vient chez elles, elles écoutent d'abord ses instructions, & ensuite elles lui servent de quoi manger, & toute sorte de fruits (*a*).

Prêtres du Peuple.

Comme les *Brammans* n'ont point de commerce avec la classe du Peuple composée des Laboureurs, des Artisans & des Gens du commun, ceux-ci se choisissent un Prêtre parmi eux, de même qu'un Dieu d'une des classes inférieures, dont ils mettent l'image dans leurs maisons. Tout leur culte revient à ceci: le Vendredi ils font bouillir du riz avec du lait, tuent des chevres, des cochons, de poules & des paons; prennent du *Suri* pour boire, du linge dont on ne s'est point servi, & présentent le tout à leur Idole, en la priant de recevoir favorablement leur offrande, & de leur accorder tout ce qu'ils lui demanderont. Quand ils ont fait toutes leurs cérémonies accoutumées, ils ôtent les mets & s'en nourrissent, ils en distribuent aussi une partie à leurs parens & amis, qui sont de leur Secte. Si quelqu'un d'eux tombe malade, ils prient l'image pour sa santé en ces mots: *ô Dieu rends la santé à ce malade, & j'employerai dix pieces d'or à des offrandes de mets:* ou *je tuerai une chevre*, ou *je ferai bouillir du riz pour ton usage;* ou *je te ferai une image &c.* Hors de cela, dit notre Auteur Malabare, qui étoit de la classe des Marchands, le petit peuple n'a d'autre Religion que son ventre (*b*).

Les Images ne sont que pour le Peuple.

Après tout, les Malabares prétendent que les gens sages & éclairés parmi eux pratiquent les devoirs du Culte sans images, qui ne sont, disent-ils, que pour les enfans & pour les gens grossiers, qui ne peuvent se faire d'idées des Etres Célestes (*c*). Effectivement on en trouve, même parmi les Brammans, qui renoncent au Culte des Images, & par cette raison ne fréquentent point les Pagodes. Plusieurs reconnoissent l'impuissance de leurs Idoles, & avouent que tout le systême de leur Théologie n'est qu'un Chaos d'idées incompréhensibles & contradictoires.

SECTION V.

Des Cérémonies Religieuses.

SECTION V. *Cérémonies Religieuses.*

LE Culte des Indiens est accompagné d'un grand nombre de Cérémonies. Ils ont plusieurs Fêtes & des Jeûnes dans le cours de l'année. Ils pratiquent des Ablutions & des Purifications, en s'arrosant d'eau sainte, & en se frottant de cendres sacrées, faites de bouse de vache, auxquelles ils attribuent une grande vertu. Les Prêtres des diverses Sectes préparent ces cendres & les consacrent, ils en jettent sur les images de leurs Dieux, & en frottent les Dévots, sur-tout au front, parceque c'est un préservatif contre les malheurs, & un charme contre les Esprits malins; ils se servent aussi pour ce dernier usage de grains de chapelet.

Cendres Sacrées.

Les

(*a*) *Phillips*, p. 236. (*b*) *Ibid.* p. 60. (*c*) *Danish Lett.* p. 20.

Les Pélérinages ne font pas moins fréquens aux Indes qu'en Europe, & outre ceux qui font particuliers à chaque Pays, il y a des lieux où tout le monde fe rend; tels font *Cafi* ou *Benares* fur le Gange, *Maturé* proche d'Agra, *Kanjevoram* dans le Carnate, *Dewaraka* ou *Dawarka* près de Surate, & deux ou trois autres encore; où l'on va de tous les quartiers de l'Hindûftan & de la Prefqu'ifle en-deçà du Gange (*a*).

Section V. Cérémonies Religieufes. — *Pélérinages.*

Ces Pélérinages paffent pour une œuvre très-méritoire, & fervent à expier les péchés des Indiens, qui pratiquent auffi dans cette vue plufieurs fortes de Pénitences, dont les moins rudes furpaffent tout ce que les Pénitens de l'Eglife Romaine font de plus difficile. Il y en a qui demeurent affis, & d'autres debout dans la même attitude durant plufieurs années. Ceux-ci portent des fardeaux fort pefans, ceux-là traînent des chaînes d'un poids énorme; quelques-uns s'expofent à l'ardeur du Soleil, d'autres fe pendent par les pieds au-deffus d'un brafier allumé. En un mot ce qu'ils font en ce genre eft fi furprenant, que cela paroîtroit incroyable fans le témoignage unanime de tous les Voyageurs (*b*). C'eft par ces pénitences, par les bonnes œuvres, & par une fincere repentance que les Indiens efpérent d'obtenir la rémiffion de leurs péchés, & de faire leur falut. Ils n'ont aucune idée d'un pardon purement gratuit de la part de Dieu, ni d'un Rédempteur, fi ce n'eft Dieu lui-même. Ils difent qu'aucun homme ne peut délivrer un autre du péché, pas même le Fils de Dieu, qui, difent-ils, n'eft pas exempt de péché (*c*). Avec tout cela, ils ne laiffent pas de croire qu'on peut en obtenir la rémiffion bien plus aifément, comme en récitant quelques prieres, & le *Vedamantiram* ou la Priere de cinq mots, qui eft en grande vénération chez les Brammans. Ces Prêtres prétendent auffi pouvoir tranfporter les péchés fur les vaches; mais cette expiation coûte cher, car il faut fournir pour cela pas moins de deux-cens vaches, que les Brammans gardent pour leur peine (*d*).

Pénitences.

Les Indiens croient un Etat à venir de Peine & de Recompenfes. Ils admettent auffi, comme on l'a vu, un Purgatoire. Ils ont fur le Diable, les Sorciers & les Apparitions les mêmes idées qui regnent en Europe. Ils difent que les malins Efprits font beaucoup de mal dans le Monde, qu'ils tuent des perfonnes, & entrent en d'autres. On mene ceux qui font poffédés aux Pagodes, où l'on fait des offrandes de vivres à la Divinité, en la priant de délivrer le Démoniaque. Enfuite on donne des coups de bâton au patient, pour effrayer le Démon; & comme ce régal lui déplait, il décampe fort en colere, fe plaignant hautement de l'injuftice qu'on lui fait de le déloger. Il y a cependant trois Démons, qui font fi opiniâtres, qu'ils ne veulent pas fortir des poffédés, lors même qu'on les conjure au nom du feul Dieu, de l'Etre Souverain (*e*).

Purgatoire. — *Exorcifmes.*

Les Gentils ont différentes opinions fur la nature de l'Ame. Les uns fou-

Variété d'Opinions

(*a*) *Roger*, p. 263. *Baldæus*, p. 815. *Phillips*, p. 6, 63, 105.
(*b*) *Ibid.* p. 258. *Baldæus*, p. 817. *Phillips*, p. 27, 57.
(*c*) *Phillips*, p. 155, 156, 163.
(*d*) *Ibid.* p. 180. *Baldæus*, l. c.
(*e*) *Phillips*, p. 85, 143.

SECTION V. *Cérémonies Religieuses.*

sur la nature de l'Ame.

soutiennent que c'est Dieu lui-même; d'autres que c'est une portion de la Divinité; ceux-ci prétendent, qu'au commencement Dieu a créé à une fois les ames de tous les hommes; ceux-là disent que l'ame est propagée par les Parens; d'autres, qu'elle est la production des cinq Elémens (*). Le plus grand nombre croit que les ames sont éternelles, aussi bien qu'immortelles: parmi ceux qui pensent ainsi, les uns soutiennent qu'elles sont contenues dans l'Essence Divine; d'autres qu'elles existoient hors de Dieu, & qu'elles dormoient avant la création du Monde. Ceux qui prétendent qu'elles ne sont point éternelles, disent qu'elles ont été créées avant le Monde, & logées dans l'Essence de Dieu. La plupart des Indiens croient que chaque homme a deux ames, une bonne & une mauvaise (*a*), ou pour mieux dire, c'est ainsi qu'elles sont différentes: on appelle l'une l'Ame Suprême, qui n'est autre que Dieu même: la seconde est l'Ame Animale, le principe sensitif du plaisir & de la douleur, de l'amour & de la haine, & des autres affections. Les uns croient l'ame spirituelle, les autres la font matérielle, & disent que c'est l'onzieme sens de l'Homme; car ils distinguent les organes actifs des organes passifs ou sensitifs, & ils comptent dix sens au-lieu de cinq (*b*). Enfin les Indiens ne mettent aucune différence entre l'ame de l'Homme & celle de la Bête. Quant à la différence qu'il semble y avoir, ils prétendent qu'elle ne gît pas dans l'ame même, mais qu'elle doit son origine à la structure & à l'organisation des différens corps, qui donnent de l'avantage à des créatures de diverses especes, comme à celles de la même espece; de-là vient que les uns ont plus d'esprit que les autres; que les uns raisonnent bien & les autres mal (*c*).

Métempsychose.

Le Dogme de la Métampsychose est généralement admis chez toutes les Nations des Indes, & s'est répandu dans la plus grande partie de l'Asie. Il est difficile de dire en quel tems il est né, & à quoi il doit son origine. Les uns croient que c'est aux dix métamorphoses de *Vistnum*: d'autres prétendent que c'est de-là qu'est venue la défense de manger de la chair des animaux. Mais comme il n'y a aucun commandement qui impose la nécessité de croire la transmigration des ames, & qu'il n'en est fait aucune mention dans le *Shâster*, au moins suivant l'Extrait de *Lord*, ce dogme paroît plutôt devoir son origine à la défense de manger de la chair, dont on a voulu rendre raison par-là, de la même maniere que l'opinion de la destruction & du renouvellement de tout alternativement semble être née de la Métempsychose, jointe à l'opinion de l'éternité du Monde. Cet état de l'ame est une espece de Purgatoire, & sert de châtiment, bien loin d'être un état de bonheur. Il n'y a que les ames pures qui entrent d'abord dans le Ciel; celles qui sont criminelles passent successivement en différens corps, pour se purifier parfaitement, ce qui demande qu'on renaisse plusieurs fois. Quelquefois on passe d'un meilleur corps dans un moins avantageux, d'autres

Et une espece de Purgatoire.

(*a*) *Dan. Lett.* P. II. p. 23. *Roger*, p. 92.
(*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 244.
(*c*) *Roger*, p. 190.

(*) La Terre, l'Eau, le Feu, l'Air; ils ajoutent le Vent, selon *Roger*, & les Cieux, suivant *Baldæus*; peut-être peut-on mettre l'Ether au lieu des Cieux.

tres fois d'un mauvais dans un qui est plus favorable: mais les ames les plus impures passent dans le corps de Bêtes venimeuses, ou serviles, comme sont les chevaux de poste, ou naissent dans une condition fort abjecte(*a*).

Section V. Cérémonies Religieuses.

SECTION VI.

Des Prêtres *Indiens & de leurs différentes* Sectes.

Section VI. Des Prêtres Indiens.

IL y a parmi les Gentils des Indes trois sortes d'Ecclésiastiques. Les uns le sont de naissance, ce sont les *Brammans*; les autres le sont par adoption, ce sont ceux de la Tribu des *Shudderis* ou des Marchands, que les *Brammans* admettent; enfin il y en a qui le sont par élection, & que ceux des autres Tribus choisissent pour remplir les fonctions du Sacerdoce parmi eux.

Clergé des Indiens. *Origine divine des Brammans.*

Nous avons déja parlé des Brammans, entant qu'ils composent une des quatre Tribus qui partagent les Indiens; nous les considérerons à présent par rapport à leur Charge. Il faut observer d'abord qu'ils forment une Tribu Sacerdotale, telle qu'étoit celle de Lévi parmi les Juifs: ils ont aussi, comme ceux de cette Tribu, été Rois & Prêtres en de certains tems & en de certains lieux. Ils sont venus originairement des Provinces Septentrionales qui sont entre le mont *Hima* ou *Imaus* & la riviere de *Jemni*, bornées au Midi par le Gange jusqu'à Patna (*b*). Ils se disent descendus du Dieu *Bramma*, & en vertu de cette origine ils prétendent être parfaitement purs & exempts de péché (*c*). C'est aussi ce qui fait qu'ils tiennent le premier rang parmi la Noblesse, & qu'ils ont divers privileges, entre autres celui de ne se point prosterner devant les Rois, & d'être assis en leur présence (*d*). La persuasion de la divinité de leur origine les rend extrêmement fiers, & leur fait regarder les autres Tribus avec mépris; ils ne veulent point toucher ceux de l'ordre du Peuple, ni converser avec eux, ni même faire les fonctions sacerdotales pour eux; ils reçoivent pourtant leurs aumônes en argent, quand il a été purifié dans l'eau.

Leurs Privileges.

Il est certain que les autres Tribus traitent les *Brammans* avec un profond respect, à cause de leur origine prétendue, & des privileges que le *Vedam* leur donne. Le premier est de célébrer la Fête qu'on appelle *Jagam*; ils font alors deux choses qui leur sont défendues en tout autre tems, & pour lesquelles ils font paroître la plus grande horreur, qui sont de tuer des animaux & de manger de la chair. A cette Fête ils immolent une bête, mais pour ne point répandre de sang ils l'étranglent ou l'étouffent; ensuite ils la coupent en pieces, mangent une partie du cœur avec les autres *Brammans* qui sont présens, & brûlent le reste. Leur second privilege est d'enseigner aux *Settreas* ou *Cutteris*, c'est-à-dire à ceux de la Tribu des Rajahs & des Rajeputes, la maniere de solemniser le *Jagam*, mais il ne leur est pas permis d'en instruire les personnes des deux autres Tribus. En troisieme lieu ils ont le privilege de lire le *Vedam*; & en quatrieme

(*a*) *Dan. Lett.* p. 22.
(*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 220.
(*c*) *Dan. Lett.* P. I. p. 20, 22.
(*d*) *Baldæus*, ubi sup. p. 812.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

me lieu celui de l'enſeigner à ceux de leur Tribu & aux *Settreas*, & c'eſt à ceux-là qu'ils doivent s'en tenir. Enfin ils ont le droit de demander des aumônes, mais non d'en faire, pendant que ceux des autres Tribus ont la liberté d'en donner, mais non d'en demander (*a*). C'eſt ainſi qu'ils ont la politique impie de ſe diſpenſer du grand devoir de la Charité, en vertu d'un ordre divin.

On ne les fait jamais mourir.

Nous ne devons pas oublier une autre grande prérogative des *Brammans*, c'eſt de ne pouvoir jamais être punis de mort, quelque crime qu'ils ayent commis: on ſe contente de leur crever les yeux, parceque l'on regarde comme un des cinq péchés mortels, d'ôter la vie à un *Bramman*. Si cela arrive à quelqu'un le *Vedam* preſcrit un pélérinage de douze ans au coupable, qui doit demander l'aumône le crane du *Bramman* à la main, lequel doit auſſi lui ſervir de plat & de coupe pour manger & boire ce qu'on lui donne. Au bout des douze ans il eſt obligé de diſtribuer quantité d'aumônes, & de faire bâtir un Pagode en l'honneur d'*Eſwara* ou *Isburen*. Que ſi un *Bramman* va à la guerre dans le deſſein de tuer les autres, le crime eſt moins grand de le tuer lui-même, & on peut l'expier en faiſant ſeulement bâtir un Temple (*b*).

Leurs Fonctions, & leur Entretien.

La fonction des *Brammans* eſt uniquement d'enſeigner aux autres à lire, à écrire, à tenir des comptes, & à les inſtruire à fond dans la Religion. C'eſt-là leur principale occupation, dont ils ſont obligés de s'acquitter, ſans retirer aucune rétribution de leurs peines: s'ils ſont pauvres, ils peuvent cependant recevoir des préſens de leurs Diſciples, non pour s'enrichir, mais pour s'entretenir honnêtement. Il eſt vrai que les Rois ou les Rajahs ſont tenus d'empêcher qu'ils n'ayent obligation à leurs Diſciples pour leur entretien, en leur aſſignant les revenus de quelques villages pour leur ſubſiſtance & pour celle de leurs familles. Mais comme ils ſont en ſi grand nombre que les Princes ne peuvent pourvoir aux beſoins de tous, les Habitans des divers Pays doivent contribuer à leur entretien; & l'on dit que quoique les *Brammans* ayent plus du tiers des revenus du Pays, il ne laiſſe pas de s'en trouver un grand nombre, qui ſont ſi pauvres qu'ils ſont contraints de mendier. La néceſſité les force auſſi quelquefois à ne ſe pas borner à enſeigner & à avoir recours à d'autres moyens pour vivre, comme de négocier, & de pratiquer la Médecine. Mais ils ne peuvent s'appliquer à la Culture de la terre, à la Peinture, ou à quelque autre ouvrage de main, bien moins leur eſt-il permis de rendre aucun office ſervile à perſonne, pas même aux Rois, comme de leur laver les pieds ou de leur préſenter le Bétel. Celui qui s'abbaiſſeroit juſques-là, ſeroit dégradé & chaſſé de ſa Tribu; ils peuvent cependant être Secretaires, Ambaſſadeurs & Conſeillers, & effectivement il n'y a gueres qu'eux qui occupent ces Emplois (*c*). Ils ne laiſſent pas d'en prendre de bien plus bas, & même celui de ſervir de guides & de conducteurs aux Voyageurs.

Leur Education.

Les *Brammans* regardent leurs enfans & leurs maiſons comme ſouillés les

(*a*) *Roger*, Mœurs des Bramins, p. 32.
(*b*) *Ibid.* p. 3.
(*c*) *Ibid.* p. 39.

les dix premiers jours après la naiſſance d'un enfant, & il faut de grandes cérémonies pour purifier les uns & les autres. Le douzieme jour ils allument un feu, qu'ils appellent *Homam*, où ils jettent de l'encens & d'autres choſes, parcequ'il paſſe pour ſacré: quand il eſt conſumé, ils donnent le nom à l'enfant. Ils leur percent enſuite les oreilles, non pour y mettre des joyaux, mais pour marquer qu'ils ſont conſacrés à *Viſtnum* & à *Isburen*, & ils ſouhaittent alors un grand degré de ſainteté aux enfans. La premiere choſe qu'ils font après, c'eſt de leur mettre le petit cordon nommé *Dſandhem*, qui deſcend de l'épaule gauche fort bas ſur le côté droit; on le fait ordinairement quand les enfans ont cinq ans; cependant, comme cette cérémonie demande quelque petite dépenſe, les parens pauvres la différent juſqu'à l'âge de dix ans. Quand on a mis ce cordon aux enfans, on les appelle *Bramma Saris*, c'eſt-à-dire *Enfans de Brammans*, & juſqu'à ce tems-là ils ne ſont pas regardés comme tels. Ils portent ce nom tant qu'ils ne ſont pas mariés, & pendant ce tems-là il leur eſt défendu de coucher avec une femme, & de mâcher du Bétel, parcequ'on prétend qu'il excite à l'amour; il ne leur eſt permis de manger qu'une fois par jour, & ils ſont obligés de demander en aumône les vivres dont ils ont beſoin. Ce ſont-là les regles preſcrites par le *Vedam*, mais qu'on n'obſerve pas toujours à la rigueur (*a*).

Section VI. *Des Prêtres Indiens.*

Leur Cordon.

Le Cordon dont on a parlé, eſt d'un fil fin, & compoſé de trois fils que les Brammans tournent enſemble. Ils ne l'ôtent jamais, ni en ſe couchant ni en ſe levant; & s'il ſe rompt, ils ne peuvent manger juſqu'à ce qu'ils en ayent une autre; & ils ne ſont pas regardés comme membres de la Tribu, tant qu'ils n'en ont point. C'eſt par cette raiſon qu'ils renouvellent leur cordon au mois d'Août, qui eſt le tems qu'ils le mettent aux enfans. Comme ce cordon n'eſt pas, ainſi que quelques-uns le croient, une marque particuliere qui ſert à diſtinguer les *Brammans*, ceux des autres Tribus peuvent le porter, & le portent ſouvent, à l'imitation de leurs ancêtres, & pour faire paroître leur zele. Quand les enfans ſont en âge d'apprendre, ils les inſtruiſent eux-mêmes, à moins qu'ils n'en ſoient détournés par d'autres occupations, & en ce cas-là ou ils prennent un Maître dans la maiſon, ou ils les envoyent chez les *Brammans* qui tiennent école; car il n'y a que des *Brammans* qui puiſſent inſtruire des *Brammans*. A leur exemple ceux des autres Tribus ne ſouffrent point que leurs enfans ſoient inſtruits par des perſonnes d'une Tribu inférieure, mais les Maîtres de Tribus ſupérieures peuvent donner des leçons à ceux des Tribus inférieures, ſi l'on excepte les enfans des *Parreas*, qui ſont tellement mépriſés, que ceux de la quatrieme & derniere Tribu ſe font une peine de les inſtruire (*b*).

Mariages.

Quand il s'agit de marier leurs fils, les *Brammans* choiſiſſent une fille de leur Tribu qui n'a point encore eu ſes ordinaires. Ils ne ſont pas moins attentifs à donner des maris à leurs filles avant ce tems-là, parcequ'autrement perſonne ne peut les épouſer, mais on trouve moyen de lever cette difficulté en cachant leur âge. Quand il rendent viſite à la famille dans la-

(*a*) *Roger*, l. c. p. 43. (*b*) *Ibid.* p. 47.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

laquelle ils ont dessein de choisir une femme pour leur fils, ils observent avec grande attention jusqu'à la moindre bagatelle, qu'ils regardent comme de mauvais présage; & si trois fois de suite ils rencontrent quelque chose de pareil, ils abandonnent leur recherche. Quand ils s'ouvrent sur le mariage au pere de la fille, il demande ordinairement à voir le jeune homme; s'il en est content, & de la dot qu'il lui donne, le Galant a la liberté de fréquenter la maison & de voir sa Maîtresse. Les Cérémonies qu'on observe aux mariages des *Brammans*, sont assez les mêmes qui se pratiquent en pareil cas dans les autres Tribus. Quand le mariage est conclu, & que le pere a donné la main de sa fille au futur, celui-ci prend le *Tali*, qui est une petite ceinture à laquelle tient une tête d'or de quelque Dieu, & la met autour du cou de la fiancée, & cela rend le mariage certain. Mais il arrive quelquefois, que quand le jeune homme se met en devoir de faire cette cérémonie, & qu'il ne donne pas la dot à laquelle le pere s'attend, un des assistans se présente, offre ce qu'on demande, & emmene la fille du consentement de son pere. Quand le mari meurt, on enterre le *Tali* avec lui, à moins que la veuve ne se brûle, car alors on le brûle avec elle. Le mariage se fait, en dressant un *Pandal*, & en faisant une cavalcade par la ville, comme font ceux des autres Tribus. Quand les enfans des *Brammans* sont mariés, on ne les appelle plus *Bramma Saris*, mais *Grahastas*, & on leur donne alors le second petit cordon, qui est semblable au premier, & ils en ajoutent communément un troisieme, qui leur sert d'habit de dessus; car comme il est défendu aux *Brammans* d'avoir la poitrine nue, ils comptent qu'elle est couverte quand ils ont le troisieme cordon; tous les dix ans ils sont obligés selon leur *Vedam* d'ajouter un autre fil aux premiers qui forment leur cordon, mais ils ne suivent pas tous ce précepte (*a*).

La Polygamie leur est permise.

Quand les jeunes *Brammans* avancent en âge, ils prennent souvent des femmes dans les autres Tribus, & même dans celle des *Soudras* ou *Wises*, qui est la derniere, & que les autres méprisent. Mais les *Brammans* eux-mêmes condamnent cette pratique, & regardent comme un grand péché de laisser des enfans d'une femme de cet ordre; ils croient que le pere est exclus du Ciel, tant que ces enfans vivent, ou qu'il reste quelqu'un de leurs descendans. Les *Brammans* évitent avec soin de marier leurs enfans avec des personnes qui leur touchent de trop près; car ils ont l'inceste en horreur, & ils le mettent au nombre des cinq péchés mortels, qui ne seront que difficilement pardonnés. Le *Vedam* ordonne en pareil cas, qu'on coupe les parties naturelles au coupable, & qu'on le laisse mourir en les tenant à la main. On raconta à *Roger*, qu'un *Bramman*, qui vivoit encore, s'étoit puni lui-même de cette façon, & se seroit noyé si on ne l'en avoit empêché, parcequ'il avoit couché avec sa mere, l'ayant trouvée dans son lit, & croyant que c'étoit sa femme. Les *Brammans*, ainsi que ceux des autres Tribus, portent la Polygamie à un grand excès. *Bartrouherri*, célebre pour ses Proverbes & ses autres Ouvrages, avoit trois-cens femmes, quoique son pere n'en eût que quatre. Les gens graves condamnent cette

(*a*) *Roger*, p. 56–62.

cette coutume, mais ils disent qu'elle n'est pas criminelle, parceque le *Vedam* ne l'a pas défendue. Ils ne laissent pas de regarder comme une action blâmable dans quelqu'un de leur Tribu qui a plusieurs femmes, de prendre une concubine. Il est vrai qu'il n'y a point de peine décernée contre cette action, ni contre l'adultere: mais quand la femme d'un *Bramman* lui manque de fidélité, il l'enferme & lui donne dequoi vivre le reste de ses jours; mais s'il l'aime beaucoup, & qu'il s'apperçoive que les autres *Brammans* ne viennent plus chez lui comme auparavant, il fait un festin, où il invite plusieurs personnes de sa Tribu, & sa femme sert à table; quand les convives ont reçu les mets de sa main, elle passe dans la suite pour honnête femme (*a*).

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

Leur Frugalité.

Les *Brammans* vivent avec une grande frugalité: ils ne se nourrissent que de riz, de fruits, de racines & d'herbages, & ne boivent que de l'eau; quelquefois à leurs repas ils prennent une coupe de lait, ce qui fait qu'ils ont ordinairement une vache. Ils n'usent jamais d'aucune liqueur qui ait un goût agréable (*), ou qui puisse enyvrer; car ils ont l'yvrognerie en horreur, & c'est un de leurs péchés mortels. Ceux de cette Tribu portent l'orgueil jusqu'à ne vouloir jamais aller chez les personnes des autres Tribus manger ou boire, si ce n'est du *Tayer* ou de la crême, qu'ils croient de la même qualité que l'*Amortam* on le Nectar des Dieux. Mais rien ne peut les engager à manger chez ces personnes, ni même chez un *Bramman* d'une autre Secte. Bien plus, si la femme est d'une autre Tribu que son mari, elle ne peut manger avec lui; & comme il n'est permis à personne, pas même au Roi, de voir manger un *Bramman*, sa femme est soumise à la même Loi; de sorte que si le *Bramman* le lui permettoit par tendresse, les autres *Brammans* ne voudroient point manger avec lui ou chez lui (*b*).

Dispute sur la nature des Alimens.

Comme deux des quatre Tribus, savoir les *Brammans* & les *Banians* ne mangent que des végétaux, & que les deux autres, qui sont les *Settreas* ou *Cutteris* & les *Soudras* ou *Wises*, se nourrissent de chair & de poisson, il y a une grande dispute entre eux sur cet article. Les *Brammans* prétendent que les deux autres Tribus font un grand péché de tuer des animaux, & ceux de la Tribu des *Cutteris* ou des Rajahs soutiennent, qu'en le faisant ils font mieux que les *Brammans*, parceque, disent-ils, une seule bête suffit pour nourrir plusieurs personnes, & on ne déloge qu'une seule ame du corps qu'elle occupoit; tandis que les *Brammans* sont obligés pour se nourrir de déloger un grand nombre d'ames, en cueillant les racines & les plantes. Car ils croient que les Végétaux ont des ames, aussi bien que les Bêtes, & que les ames humaines passent dans les uns & les autres.

Tout ce que les *Brammans* peuvent répondre, c'est qu'ils ne commettent pas un aussi grand péché que les *Cutteris* quand ils tuent quelque animal, parceque les ames qui sont dans les racines & dans les plantes, sont dans

(*a*) *Roger*, p. 64–67. (*b*) *Ibid* p. 110, 114.

(*) C'est-à-dire pour leur boisson particuliere, & dans le Carnate; mais dans la partie Orientale du Malabar, ils composent la boisson, qu'ils offrent à l'Idole, de miel, de sucre & de jus de noix de Cocos; & sans doute qu'ils la boivent ensuite.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

dans les corps les plus abjets, & qu'elles gagnent au change en quittant cette demeure pour passer dans des corps d'hommes ou de bêtes. Ils ne laissent pas d'être si inquiets sur ce chapitre, qu'ils avouent, que s'ils pouvoient vivre autrement ils s'abstiendroient de l'usage des végétaux; il y en a même qui ont tant de scrupule sur ce sujet, qu'ils se contentent de cueillir des feuilles & des fruits, sans arracher aucune racine, pour ne point déloger d'ames (*a*).

Hiérarchie Ecclésiastique.

Les *Brammans* sont en qualité de Prêtres, séculiers & réguliers; ils ont aussi une Hiérarchie entre eux; mais les Auteurs ne distinguent pas bien leurs différens ordres, si même ils les distinguent (*). Nous avons déja vu, quoique confusément & imparfaitement, leurs divers Degrés Ecclésiastiques parmi les Malabares Occidentaux. Dans le Pays qui est entre cette partie du Malabar & Surate, on dit qu'ils sont distingués en deux classes, les *Buts* & les *Sinais*, qui sont les deux tiges des autres. La distinction est venue de ce que la famine regnant dans les terres basses, où les *Sinais* demeuroient, ils furent contraints de manger du poisson, pour ne pas mourir de faim. C'est par cette raison que les *Buts* rigides, qui ne violeroient pas leur loi en pareil cas, les méprisent extrémement. Les *Buts* s'appliquent entierement à l'étude, & enseignent les mysteres de leur Religion; ils menent une vie fort réguliere, sans se mêler d'aucune affaire, si ce n'est de ce qui peut contribuer à conserver la vie (†), les principaux & les plus habiles Médecins étant de cet ordre de *Brammans*. Ce sont eux qui ont l'Intendance de toutes les Cérémonies, ou qui sont les Docteurs de leur Droit Canon, & qui en instruisent les autres Tribus.

Les Buts & les Sinais.

Les *Sinais* se chargent davantage d'Emplois séculiers; on prend parmi eux les Evêques guerriers (‡); les *Desis* ou Fermiers des revenus du Roi, les *Pundits*, qui sont les Gouverneurs des Villes & des Provinces, les Médecins, les Arithméticiens, les Secretaires & les Interpretes (*b*).

Les divers Ordres de Kûrû *ou de Prêtres.*

Les Savans parmi les *Brammans*, qui sont ceux qu'on appelle *Buts* en quelques endroits des Indes, sont de deux ordres. Les uns s'appellent *Kûrû* ou *Gourou*, qui remplissent les fonctions du Sacerdoce; les autres se nomment *Sastiriar* ou *Shastiriar*, ce sont les Professeurs qui enseignent leurs différens Systémes de Théologie. Dans la partie orientale du Malabar il y a trois ordres de Prêtres, les *Wayrawenada Kûrû*, les *Pancharsha Kûrû*, & les *Mahulley Kûrû*, dont la fonction consiste à préparer les offrandes pour le Service Divin. Il y a quatre classes de *Sastiriar*, les *Chesha Sastiriar*, les *Mi-*

(*a*) *Roger*, p. 108. (*b*) *Fryer's* Trav. p. 190.

(*) Les *Brammans*, qu'on appelle aussi *Namburi* dans le Malabar, y sont distingués en neuf classes. Ceux des quatre premieres se consacrent entierement au service des Autels, les cinq autres s'appliquent aussi au Commerce. Ceux du premier des neuf ordres sont comme des especes d'Evêques *Vinc. Maria* Viaggi, p. 264.

(†) Il faut mettre dans ce rang l'Astrologie, où, dit-on, ils sont fort habiles, prédisant bien des choses. *Hamilton's* New Account of Ind. Vol. I. p. 276. En un mot ces *Buts*, doivent être ceux qu'on appelle *Pendets* dans l'Hindûstan, qui s'appliquent aux Sciences que l'on cultive aux Indes. *Bernier* T. II. p. 157, 158.

(‡) Il y en a qui vont à la guerre & commandent des armées, comme l'on a vu souvent faire à des Evêques en Europe.

Minalʃli Saʃtiriar, les *Chidambera Saʃtiriar*, & les *Mogarambara Saʃtiriar*. Ceux-ci expliquent chacun à leur mode les Syſtêmes de leur Religion, & reçoivent les jeunes gens dans leurs Ecoles, pour éprouver leur foi; car ſi à la fin de leurs cours on ne les trouve pas diſpoſés à croire tous les myſteres de leur Religion, on juge que toute leur étude eſt inutile. Il y a, outre ces deux ſortes de *Brammans* ſavans, pluſieurs autres Brammans qui ne leur cedent ni en lumieres, ni en érudition, dont la principale occupation eſt d'inſtruire la Jeuneſſe des cérémonies qui ſe pratiquent dans le Culte Public, & aux Fêtes ſolemnelles, telles qu'elles ſe trouvent dans les Commentaires, qu'on appelle *Saſtirangol* (*a*).

Section VI. *Des Prêtres Indiens.*

Tribus ou Familles.

Les *Bramens* ou *Bramans* ſont diviſés en quatre-vingt-deux Tribus, ou pour mieux dire Familles, qui portent le nom de leurs fondateurs, leſquels ont été autant d'Hommes ſages, ou de Savans célebres parmi eux, & qu'on appelle *Augurs*, ou Devins de certaines villes où ils faiſoient leur réſidence. C'eſt ainſi que leur Chef ſe nommoit *Viſalnagran-aughor*, c'eſt-à-dire l'*Augur* (*) de *Viſalnagra*; le ſecond *Vulnagran-aughor*, ou l'*Augur* de *Vulnagra*, & ainſi des autres: les diſciples de chacun de ces Docteurs ſont qualifiés de *Brammans* d'un tel *Augur*.

Leurs Fonctions.

Le Miniſtere des *Brammans* conſiſte à prier avec le peuple & à lire leur Loi; & ils doivent pour remplir leurs fonctions obſerver pluſieurs choſes. 1. Faire divers mouvemens bizarres de leur corps, pour ſe concilier mieux l'attention de leurs Auditeurs. 2. Prier en tenant les deux mains ouvertes vers le Ciel, comme pour recevoir ce qu'ils demandent. 3. Prier en tenant les yeux baiſſés en terre, & à genoux, en ſigne de reſpect. 4. Ne jamais lire dans le Livre donné à *Bremaw*, qu'en forme de chant, & d'un ton fredonnant: ils prétendent non ſeulement que *Bremaw* en agit ainſi (†), quand il reçut la Loi, mais que ce fut par un ordre exprès de Dieu, pour que ſa Loi ſoit pour eux un ſujet de joie.

Initiation.

C'eſt auſſi aux *Brammans* à former & à inſtruire les Jeunes-gens de leur Tribu, pour les rendre propres au Sacerdoce. D'abord à l'âge de ſept ans ils ſont admis ſous la diſcipline; on les lave ſoigneuſement, pour marquer la pureté de la Tribu à laquelle ils appartiennent; on les reçoit nuds, pour montrer qu'ils ont renoncé à tous les autres ſoins, pour s'appliquer à l'étude; enſuite on leur raſe la tête, en laiſſant une touffe de cheveux ſur le derriere, ce qui ſignifie qu'ils ne doivent pas renoncer à leurs études, parceque s'ils le faiſoient, on les y feroit revenir en les tirant par les cheveux. Ils ſont encore obligés à garder le ſilence & à écouter comme les diſ-

(*a*) *Phillips*, Account of Malabar, p. 9.

(*) C'eſt peut-être l'origine du mot *Augur*, & *Palliagar* pourroit bien en être un compoſé.

(†) Cette remarque pourroit faire croire, que ceci n'eſt pas tiré du *Shâſter*; & il eſt certain que *Lord* mêle ſi ſouvent ſes propres penſées avec le texte, qu'il eſt bien difficile quelquefois de démêler ce qui ſe trouve dans le *Shâſter*, & ce qui n'y eſt point, de ſorte qu'il faut lire cet Auteur avec beaucoup de précaution. Et cette confuſion, auſſi bien que les omiſſions, rendent une nouvelle traduction du *Shâſter* abſolument néceſſaire.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

disciples de *Pythagore*; il leur est défendu de cracher & de tousser; ils doivent porter une ceinture de peau de Gazelle autour du corps, & au col une bande de la même peau, qui descend sous le bras gauche. Voilà ce qu'on peut appeller leur Initiation ou leur Noviciat.

Ordination.

A l'âge de quatorze ans on les reçoit *Brammans*, s'ils en sont capables; & au lieu de leurs bandes de cuir, ils prennent quatre cordons ou fils qui passent sur l'épaule droite, & sous le bras gauche. Ils ne les ôtent jamais, pas même quand ils se couchent, mais ils les portent toujours comme la marque de leur profession, en l'honneur de Dieu, & des trois personnes, *Bremaw*, *Vistnou* & *Rudderi*. En leur donnant cette espece d'ordination, on leur prescrit. 1. De ne jamais renoncer à leur Tribu. 2. D'observer tout ce qui est contenu dans la Loi des *Brammans*. 3. De ne pas communiquer les mysteres de leur Religion à ceux qui en professent une autre. Ce sont-là les principaux devoirs que pratiquent les véritables *Brammans* (*a*).

Fonctions ordinaires.

Conformément aux regles des *Sastirangol*, les *Brammans* se levent une heure ou deux avant le lever du Soleil, pour remplir leurs fonctions ordinaires. D'abord ils font leurs nécessités, & se purifient soigneusement. Ils se lavent la bouche, & s'acquittent de ce qu'ils appellent *Ashamen Kirigbey*, qui est une des parties de leur Culte extérieur. Ils élevent ensuite leur cœur à Dieu, & lisent dans leur Loi ce qui regarde les ablutions & les purifications, en se lavant en même tems avec de l'eau. Ils lisent leurs Prieres ou leur Liturgie avec toutes ses cérémonies; répetent ensuite leur *Kiaddiri* ou Formule de priere, en demandant humblement aux *Dirumurtigol*, qui sont les trois Dieux inférieurs de la premiere classe, de présenter tous leurs actes de dévotion à l'Etre Suprême dans le séjour où il habite. Ensuite ils rendent hommage à leurs Idoles, auxquelles ils présentent leurs offrandes. Enfin ils s'adressent eux-mêmes à l'Etre Souverain, comme s'il étoit visiblement présent. Ces Cérémonies sont si longues, que souvent la plus grande partie du jour se passe dans ces exercices (*); chaque chose doit s'exécuter régulierement & dans toutes ses parties, sans qu'il soit permis d'abréger, ni de les interrompre, pas même quand le Roi seroit présent (*b*).

Nous avons dit que dans le Malabar le Service Divin se fait par les *Brammans*, les *Pantaren*, & les *Antigols* (*c*). D'où il semble que l'on pourroit conclure, que les deux derniers ordres ne sont pas des *Brammans*; mais les Missionnaires, tant Protestans que Catholiques, ne nous apprennent point de quelle Tribu ils sont, quoiqu'ils en parlent fréquemment. Leur négligence sur cet article & sur d'autres, fait qu'il est très-difficile de donner quelque chose de certain ou de complet touchant les divers ordres d'Ecclésiastiques du Clergé Indien. Nous tâcherons cependant, en profitant de quelques lueurs qu'ils nous donnent, de satisfaire les Lecteurs autant qu'il nous sera possible. Le

(*a*) *Lord's* Account of the Banians, Ch. 10.

(*b*) *Phillips*, p. 5, 43.

(*c*) *Ibid.* p. 43.

(*) On en trouve tout le détail dans *Roger*, p. 94. par lequel il paroît que tout cela est fort pénible, & que c'est une véritable pénitence.

Le second ordre d'Ecclésiastiques sont des *Brammans* adoptés ; ce sont ceux que les Banians appellent *Varteas* ou *Vertai*, & les Mahométans *Sevrahs*. Il y a quelques *Shudderis*, ou de la Tribu des Marchands, qui par dévotion prennent ce parti, mais ils sont en petit nombre, en comparaison des véritables *Brammans*. Le *Vertea* est habillé d'un habit de laine blanc qui descend jusqu'au milieu des cuisses, le reste du corps par en bas est nud. Il est toujours tête nue, pour marquer son respect perpétuel pour la Divinité, qui est au Ciel. Il ne se rase ni la tête ni la barbe, mais il arrache ses cheveux par la racine, n'en laissant qu'une touffe sur le sommet de la tête.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

Bram-mans *adoptés.*

Divers Ordres.

Cette sorte de *Brammans* est aussi divisée en plusieurs Classes ou Familles. Les uns se nomment *Sankas*, ils ne vont jamais dans les Temples, mais font le service dans la maison. D'autres, nommés *Tuppas*, vont dans les Pagodes pour faire leurs prieres. Les *Kurthurs*, qui forment un troisieme ordre, prient seuls. Les *Onkelaus* rejettent les Images. Il y a en cinquieme lieu les *Pushaleaus*, qui sont les plus rigides de tous. Ces *Verteas* ont tous les mois une Fête qui dure cinq jours, mais entre chaque deux jours ils ont un jeûne. Cette Fête se solemnise chez les gens riches, & pour l'ordinaire on donne alors une somme, pour qu'on ne tue point de bétail, ni aucune créature qui ait vie.

Leur Austérité.

Ces *Brammans* de nom sont à divers égards plus rigides que les véritables. Le mariage leur est interdit, & ils portent la frugalité beaucoup plus loin que les autres ; car dans les Fêtes dont on vient de parler, ils ne mangent que ce qu'ils reçoivent, & ne réservent rien pour un autre repas. Ils ont plus de soin de conserver la vie aux animaux ; car ils ne boivent point d'eau qu'elle ne soit brouillie, pour que la vapeur, qui selon eux en est la vie, en sorte ; ils dispersent même leurs excrémens, de peur qu'il n'en vienne des vers, qui sont sujets à la destruction ; ils ont aussi des Hôpitaux pour les Oiseaux estropiés, ou des Volailles, qu'ils rachetent pour en avoir soin : ils ont tout en commun, & n'ont point de foi aux purifications extérieures, auxquelles ils préferent la mal-propreté (*a*).

Nous trouvons dans l'Orient du Malabar un ordre de Prêtres, appellés *Chudderers* ou *Shudderers*. A en juger par le nom, ils doivent être pour la Tribu des *Shudderis* ou des Marchands, nommés communément *Banians* ; mais nos Auteurs ne disent point si ce sont de véritables *Brammans*, ou de ceux qui le sont par adoption. Tout ce que l'on nous en apprend est, que c'est un ordre de Prêtres ou d'Ecclésiastiques ; ils n'ont la permission de lire que les six Systêmes des *Shasterangol* (*) ; ils peuvent aussi porter le *Lingam* & le *Panchucboram*, ou les cinq Lettres qui forment les mots de *Nama Chiaya*, c'est-à-dire *Louez le vrai Dieu* (*b*).

Prêtres par élection.

Le troisieme ordre de Prêtres Indiens sont ceux de la quatrieme Tribu, composée des Artisans & du Commun-peuple. Comme les *Brammans* ne veu-

(*a*) *Lord*, l. c. Cap. 10. (*b*) *Phillips*, p. 14, 20.

(*) Il n'est pas permis aux *Shudderis* ou Banians de lire le *Vedam*, ni d'en entendre l'explication.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.* veulent avoir aucun commerce avec ceux de cet ordre, ils se choisissent des Prêtres dans leur propre sein, de même que des Dieux (*a*).

Les Vallouvers. Les *Parreas*, qui sont les objets du mépris du peuple même, ont aussi leurs Prêtres; on trouve parmi eux une Famille Sacerdotale, nommée des *Vallouvers*; on dit que ces *Vallouvers* (*) prétendent avoir été autrefois ce que sont aujourd'hui les Brammans, ce qui fait conjecturer que les *Parreas* ont été les premiers habitans de l'Inde Méridionale. Quoi qu'il en soit ils s'appliquent encore à l'Astronomie & à l'Astrologie, & l'on tient d'eux quelques Ouvrages très-estimés, qui contiennent des préceptes de Morale (*b*). Les *Vallouvers* sont peut-être les descendans de ces Pêcheurs du Malabar, que *Vistnum*, sous la forme de *Pareshi Rama*, établit *Brammans*, selon le *Púran*. Ils portent le fil d'un filet à pêcher autour du cou, quand ils offrent leurs sacrifices (*c*), & c'est peut-être ce qui a fait dire à *De Faria*, que les *Brammans* tirent leur cordon à trois fils d'un filet (*d*). Revenons à-présent aux *Brammans*.

SECTION VII.

Différentes Sectes de Brammans.

SECTION VII. *Sectes des Brammans.* ON peut distinguer les *Brammans* en divers Ordres, tant pour la croyance, que pour le genre de vie. Mais ceux qui en ont parlé, le font si confusément & d'une maniere si imparfaite, qu'en général il est fort difficile de dire avec certitude, à quelle classe tels ou tels appartiennent. *Roger* est presque le seul qui s'est donné le soin de les ranger en ordre, & de mettre ensemble ceux de la même classe. Suivant ce laborieux & judicieux Ecrivain, les *Brammans* sont divisés en six Sectes par rapport au Dogme.

Diverses Sectes quant à la Créance. *I. Secte, les* Vistnouvistes. La premiere est celle des *Visnouvistes*, ainsi nommés à cause de leur attachement pour *Vistnum*, qu'ils tiennent pour le Dieu Souverain. Quand ceux de la Tribu des *Soudras* ou *Wises*, qui est celle du peuple, sont dans les sentimens des *Vistnouvistes*, ils les appellent *Daetseri* ou *Dacheri*, c'est-à-dire *obligés*, ce qui emporte selon les Brammans, qu'ils sont les serviteurs de leur Tribu, prétendant que c'est un grand honneur pour les *Soudras*.

Les Tadwadi. La Secte des *Vistnouvistes* est sousdivisée en deux autres; l'une s'appelle *Tadwadi* ou *Disputeurs*, qui s'estiment beaucoup par la profondeur de leurs raisonnemens sur la Divinité. On les nomme aussi *Madwa Weistnouva*, du nom d'un certain *Madwa Acharia*, Auteur de cette Secte. Ils ont une ligne blanche sur le nez qui va jusqu'au front, ils sont marqués de même aux temples, à l'endroit où les bras se joignent à l'épaule, & sur la poitrine avec un cercle de la grandeur d'un demi écu. Ils disent que c'est-

(*a*) *Phillips*, p. 61.
(*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 219, 220.
(*c*) *Baldæus*, ubi sup. p. 780.
(*d*) *De Faria*, Port. Asia. Vol. II. p. 385.

(*) Ce sont apparemment les mêmes dont Mr. *De la Croze* parle d'après Mr. *Ziegenbalg* sous le nom de *Sammanéens*. *Hist. du Christ. des Indes*, p. 474 & 491.

c'eſt-là la marque ou la livrée de *Viſtnum*, & un ſi puiſſant préſervatif, que tandis qu'ils le portent, ni le Démon, ni *Jamma* le Juge des Enfers, n'oſeroient les toucher du doigt. Ces *Tadwadi* ont un Chef, qui demeure à *Combeconne* près de Palliacate ſur la côte de Coromandel. Ce Chef ne porte point de cordon au cou comme les autres Brammans, & n'a point de femmes; il faut même qu'il quitte ſon ordre s'il vient à ſe marier. Il a pour l'ordinaire une canne de Bambou à la main (*a*).

SECTION VII. *Sectes des Brammans.*

Les Romanowya.

La ſeconde Secte des *Viſtnouviſtes* s'appelle *Ramanowya Wiſtnouva*. Ceux-ci ont au front une marque qui reſſemble à l'*Upſilon* Grec, elle commence au nez & eſt tirée vers le haut, on la fait avec une eſpece de craye blanche. Il ſe font encore une autre marque avec un fer chaud à la jointure des bras à l'épaule. Ils diſent que quand ils ſe ſont une fois ſincérement conſacrés à *Viſtnum*, il ne les punit point, quoiqu'ils commettent quelque péché, ce que perſonne ne peut éviter: comme un pere ne fait pas mourir ſon enfant, quoiqu'il faſſe quelque faute. Ils different à divers autres égards des *Tadwadi*. Ils vont tête nue, & ont les cheveux raſés, à l'exception d'une touffe ſur le ſommet, qui pend par derriere. Il y a à la tête de cette Secte un homme de conſidération, qui réſide à *Canjewaram*, fameuſe ville du Carnate; il a le privilege d'avoir un morceau de toile ſur la tête quand il parle à quelqu'un. Les *Romanowya* prétendent que leur Secte eſt meilleure que celle des *Tadwadi*, parcequ'ils ne font jamais commerce, ni n'entrent dans des maiſons de débauche, ce qui leur eſt défendu ſous de rigoureuſes peines, que les autres n'ont pas à craindre.

2. Secte, les Scivias.

La ſeconde Secte des *Brammans* eſt celle des *Scivias*, qu'on appelle auſſi *Aradheya*. Ils tiennent *Eſwara* ou *Isburen* pour le Dieu Souverain, & tous les autres, *Viſtnum* même, lui ſont inférieurs ſuivant eux. Les *Soudras*, qui ſont dans leurs principes, ſe nomment *Tangam*. Ceux de cette Secte ont ſur le front deux ou trois traits faits avec des cendres de bouſe de vaches; les uns portent un *Lingam* de pierre au cou, d'autres dans leurs cheveux. Ils le font porter à leurs enfans, quand ils ont huit ans, attaché au bras & couvert de cire. Cette marque eſt deſtinée à témoigner leur inviolable attachement pour *Isburen*, & qu'ils ne reconnoiſſent point d'autre Dieu que lui. Les *Soudras* qui portent le *Lingam*, ſont obligés de s'abſtenir de poiſſon & de tout ce qui a eu vie, comme les Brammans.

3. Secte, les Smartas.

La troiſieme Secte s'appelle *Smarta*. Ceux qui la compoſent ſoutiennent que *Viſtnum* & *Isburen*, quoique repréſentés ſous des images différentes, ne ſont qu'un ſeul & même être, & ont de l'horreur pour leur concurrence à la ſuprémacie de la Divinité. Il n'y a gueres de *Soudras* ou de gens du peuple, qui ſuivent cette Secte, parceque ſes principes ſont au-deſſus de leur capacité. D'ailleurs les Brammans en font un grand myſtere. Un certain *Sancra Acharia* eſt auteur de cette Secte, & le Bramman de qui *Roger* tenoit toutes ſes informations, en étoit.

4. Secte, les Sharwakkas.

La quatrieme eſt celle des *Sharwakkas*. Ce ſont de véritables Epicuriens, qui nient l'Immortalité de l'ame & une Vie à venir; quand les autres diſputent

(*a*) *Roger*, l. c. p. 17.

SECTION VII. *Sectes des Brammans.*

tent avec eux fur ces points, ils demandent qu'on leur donne des preuves de fait & palpables. Avec cela ils menent une vie fort réguliere.

5. *Secte, les* Paffendas.

La cinquieme Secte porte le nom de *Paffenda*. Ceux qui en font foutiennent que la Religion des Indiens eft fauffe, & ne penfent qu'à manger & boire. Ils ne croient point non plus de Vie à venir, & demandent comment un homme réduit en cendres peut revivre ? Le Bramman de *Roger* les accufoit de vivre comme les Bêtes, ne mettant aucune différence entre Pere & Mere, Freres & Sœurs, & ne fe faifant aucune peine de manger avec tout le monde, & de coucher avec toutes fortes de perfonnes, difant qu'ils font avec leur propre femme, quand ils font avec une autre. Ceux de la Secte de *Smarta* attribuent cette impiété à ce qu'ils n'attendent pas d'autre Vie après celle-ci, & au mépris qu'ils ont pour l'eftime des autres hommes; ils ne laiffent pas de prétendre en même tems, que le defir des louanges engage les *Sharwakka* à bien vivre, quoiqu'ils ne croient pas non plus que les *Pafendas* un Etat à venir. Quoi qu'il en foit, ces deux Sectes évitent de s'expliquer ouvertement, pour n'être pas les victimes du zele furieux des autres, qui ont autrefois fait de grands maffacres de ceux qui étoient dans ces principes.

6. *Secte, les* Chekteas.

La fixieme Secte eft celle des *Chekteas:* ceux-ci foutiennent que ni *Viftnum* ni *Ishuren* n'eft le Dieu Souverain, mais *Chekti*, qui a donné l'exiftence aux deux autres & à *Bramma:* qu'il n'exiftent que par fa puiffance, de même que tout le Monde & ce qu'il contient. Cette Secte a avec les deux précédentes la conformité de ne pas reconnoître l'autorité du *Vedam*, & de ne vouloir rien admettre qui ne tombe fous leurs fens. Les trois dernieres Sectes paffent pour hérétiques parmi les Indiens, & n'ont que peu de partifans (*a*).

Sectes Ishurénif-tes.

A l'égard des Sectes qui reconnoiffent *Viftnum* & *Ishuren* pour le Dieu Souverain, qui fe trouvent chez les Malabares, on dit qu'il y en a plufieurs de chaque ordre, mais qu'il y a trois Sectes principales qui reconnoiffent *Ishuren*, & quatre qui prennent parti pour *Viftnum*.

Les trois Sectes dévouées à *Ishuren* portent toutes le *Lingam*. La premiere eft celle de *Chiwawedum*, dont les Sectateurs s'appellent *Chayver* & *Chiwawedakkarer*. Cette Secte eft divifée en plufieurs autres, qui n'adorent qu'*Ishuren* & fa famille. La feconde fe nomme *Wiruchaywam*, dont les Sectateurs font les *Wiruchaywers*; ceux ci font un *Lingam* de pierre ou de criftal, qu'ils appellent *Biran Lingam*, le portant fur eux, & lui adreffant leurs prieres ; on l'enterre avec eux, parcequ'on ne brûle pas leurs corps. La troifieme Secte s'appelle *Chilamadum*, & fes Sectateurs *Chilamadakarrers*; ils portent auffi un *Lingam* de criftal, on les enterre fur leur féant, les mains élevées comme s'ils prioient. Ils creufent auffi un puits dans leurs maifons, dans un endroit où le Soleil ni la Lune ne peuvent pénétrer, dont l'eau leur fert à faire leurs purifications, & à préparer leurs mets. Ces trois Sectes font comprifes fous la dénomination générale de *Chiwamadam* ou *Chiwakalam*.

Les

(*a*) *Roger*, ubi fup. p. 21.

SECTION VII. *Sectes des Brammans.*

Sectes de Viſtnouviſtes.

Les quatre Sectes conſacrées à *Viſtnou* ſont en premier lieu celle de *Viſhnuwedum*, dont les Sectateurs s'appellent *Viſtnuwedakarer* ou *Viſtnupaddikarer*. Ils portent toujours ſur le front ou au bras le nom de *Viſtnum*, & adorent *Perumal*, qui eſt un des titres de ce Dieu. La ſeconde Secte eſt celle de *Tadduwadimadum*, dont les membres ſe nomment *Tadduwadikarer*. Ils ſe frottent de poudre de Sandal, & adorent *Viſtnum* ſous le nom de *Rishtnen* (*). La troiſieme Secte s'appelle *Nama Perumalwedum*; ils portent auſſi ſur le front ou ſur le bras le *Dirunamum* (†), & adorent *Rishtnen*. La quatrieme eſt celle de *Chainermadum*, dont les Sectateurs ſont les *Chainer*, qui ont le même culte que les précédens, & mangent dans un plat de cuivre (*a*).

Différentes Sectes, quant au genre de vie.

Voyons à-préſent les Sectes de *Brammans* du ſecond ordre, qui ſont différentes par leur genre de vie. On les appelle *Jaghis*, quand ce ſont des *Brammans*, mais *Joghis* (‡) quand ils ſont *Soudras* ou de la quatrieme Tribu. La plupart des Voyageurs paroiſſent les avoir confondus. Ces *Jaghis* & *Joghis*, qui ſe diſtinguent par leur maniere de vivre, forment trois Sectes; les *Wanapraſtas*, les *Sanjaſi* & les *Avedoutas*.

1. Les Wanapraſtas.

Les *Wanapraſtas* ſe retirent dans les Bois avec leurs femmes & leurs enfans, vivant des plantes & des racines qu'ils y trouvent, ſans faire le moindre travail. Il y en a de ſi ſcrupuleux, qu'ils n'arracheroient pas la moindre racine de terre, de peur de déloger quelque ame de ſon corps; & ce genre de vie ſolitaire les fait paſſer pour de grands Saints.

2. Les Sanjaſſi.

Les *Sanjaſſi* (§) renoncent à tous les plaiſirs, & ſont plus auſteres encore que les premiers. Ils ne peuvent ſe marier, ne mangent qu'une fois par jour, & il leur eſt défendu de ſe ſervir de vaiſſeaux de cuivre pour manger ou pour boire; il faut qu'ils ſe ſervent de vaiſſelle de terre. Ils ſont obligés de vivre d'aumônes, & portent un habillement rouge, ayant une canne de Bambou à la main. Ils ne doivent pas ſeulement toucher de l'argent, ni avoir de demeure fixe: il leur eſt défendu de paſſer plus d'une nuit dans un même endroit, il faut qu'ils changent continuellement de ſéjour; il y a cependant deux mois dans l'année durant leſquels ils peuvent ſe fixer dans un lieu. Ils choiſiſſent ordinairement alors quelque endroit qui paſſe pour ſaint, & en vertu de cela il peuvent y demeurer le reſte de leur vie, s'ils le jugent à-propos. Ces *Sanjashi* ont ſix ennemis à vaincre, la Concupiſcence, la Colere, l'Avarice, l'Orgueil, l'Amour du Monde, & la Vengeance, pour ſe rendre propres à la contemplation des choſes divines. Le nom de *Sanjashi* n'appartient qu'à ceux de cette Secte qui ſont *Brammans*; quand ils ſont de la Tribu des *Cutteris* ou des *Banians* on les

(*a*) *Phillips* Account of Malabar, p. 34.

(*) C'eſt ſans-doute une faute d'impreſſion pour *Kishtnen* ou *Krishtnen*, que d'autres appellent *Kishna* ou *Kriſtna*, dont *Viſtnum* prit la figure à ſa huitieme incarnation.

(†) Ou cendres de bouſe de vache, préparées par les Brammans & les autres Prêtres.

(‡) Le nom de *Joghis* vient de *Yogam* ou *Jog*, qui ſignifie union. *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 245.

(§) D'autres les appellent *Sannashi* & *Sanias*: le P. *Pons* dit que ce ſont certainement les anciens *Gymnoſophiſtes*, ubi ſup. p. 221.

SECTION VII. Sectes des Brammans.

les appelle *Perma amsa* (*); s'ils sont de la Tribu des *Soudras*, on leur donne le nom de *Joghis*; mais ceux-ci sont plus relâchés dans leur façon de vivre, que les véritables *Sanjashi*.

3. Les Avadoutas.

Les *Avadoutas* sont plus rigides encore que les *Sanjashi*. Ils abandonnent non seulement femmes & enfans, mais ils n'ont ni vaisselle de terre pour manger, ni bambou pour s'appuyer, ni habillemens, ne gardant qu'un morceau de toile pour couvrir ce que la pudeur oblige de cacher; il y en a même qui s'en dispensent, & vont tout nuds, se frottant le corps avec de la fiente de vache. Quand ils ont faim ils entrent dans les maisons, & sans parler étendent la main; ils mangent sur le champ ce qu'on leur donne. D'autres ne veulent pas se donner seulement cette peine pour avoir dequoi manger, ils se retirent sur le bord des rivieres saintes, & attendent là que les Paysans leur apportent des vivres, ce que ceux-ci ne manquent pas de faire, comptant que c'est une œuvre très-méritoire. Les *Avadoutas* passent pour de grands saints parmi les Indiens, sur-tout ceux qui vont entierement nuds, parcequ'on s'imagine qu'ils ont atteint le plus haut degré de perfection. Il y en a cependant peu qui s'exposent d'une façon si infame aux yeux du Public, la honte naturelle en retient la plus grande partie (*a*); ces *Avadoutas* paroissent être les mêmes que les Banians appellent *Goeghi* (*b*), quand ils sont de leur Tribu.

Ces trois Sectes sont des Pénitens.

Ces trois Sectes sont autant de Pénitens, que nous trouvons dans l'Orient du Malabar désignés par différens noms, tels que ceux de *Pantaren*, d'*Antigol* (*c*), de *Guanigol* & autres. Les derniers, dit-on, sont plus rigides que les *Joghigol* ou *Joghis*. Ce sont une sorte d'Anachoretes, qui vivent dans les montagnes & dans les cavernes; ils ne possedent rien, & ne parlent jamais à des femmes; comme ils surpassent les autres Sectes pour l'austérité, ils l'emportent aussi pour la sagesse, renonçant au Polythéisme (†) & à toutes les Cérémonies des Pagodes (*d*).

Les Vartias.

On peut ranger sous une des trois Sectes précédentes les *Vartias* ou *Brammans* adoptés, qui menent une vie Monastique. *Thevenot* (*e*) parle d'un Couvent de ces Religieux Gentils, qui est à *Lahor*, dans l'Hindûstan; & voici ce qu'il nous en dit. Ils ont leur Général, leur Provincial & autres Supérieurs : ils font vœu d'obédience, de chasteté & de pauvreté, & ils observent exactement leurs vœux : ils disent que leur Ordre est fondé depuis plus de deux-mille ans. Ils vivent d'aumônes, & ont des Freres destinés à quêter pour tout le Couvent : ils ne mangent qu'une fois le jour, & changent de maison tous les trois mois : ils n'ont point de tems déterminé pour le Noviciat, quelques-uns le font en deux ans, d'autres en trois, & il

(*a*) *Roger*, l. c. p. 27.
(*b*) *Ibid* p. 29 note.
(*c*) *Phillips*, p. 19, 69, 105.
(*d*) *Ibid.* p. 26.
(*e*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 36.

(*) Ce sont, selon les apparences, les mêmes que *Baldæus* nomme *Tirimimsi*.

(†) Mr. *Ziegenbalg* dit que ces *Guanigol* sont les Sages ou Philosophes & les Saints des Indes; ils ont les images & les cérémonies en horreur, n'adorant que le seul Etre infiniment parfait, dont ils ont les plus justes & les plus sublimes idées. Voy. *La Croze*, Christ. des Indes, p. 451, 457.

il y en a qui y employent quatre années, si le Supérieur le juge à-propos. Le point de leur institution est de ne faire à autrui, que ce qu'ils veulent qui leur soit fait. Ils observent ce commandement même envers les Bêtes, car ils n'en tuent jamais; si quelqu'un les frappe ils ne se défendent pas; & s'il les injurie, ils ne lui répondent point. Ils obéissent au moindre signal de leur Supérieur, & il leur est défendu de regarder une femme ou une fille au visage. Ils n'ont sur le corps qu'une toile pour couvrir les parties naturelles, & ils la font revenir sur la tête, pour s'en faire une espece de coiffe comme celle d'une femme. Ils ne peuvent posséder d'argent, & il leur est défendu de réserver aucune chose à manger pour le lendemain; & quelque faim qu'ils ayent ils attendent patiemment que leurs Quêteurs leur apportent les aumônes des Gentils de leur Tribu. Ces Quêteurs prennent peu de chose afin de n'incommoder personne, & ils ne reçoivent en chaque endroit qu'une pleine main de riz, ou autre denrée semblable; ils ne prennent rien que de cuit, parcequ'ils n'allument point de feu chez eux, de peur que quelque mouche ne s'y vienne brûler. Quand ils ont reçu assez d'aumônes ils reviennent au Couvent, & ils mêlent tout ce qu'ils ont eu de riz, de lentilles, de lait, de fromage, & autres sortes de vivres; l'Officier le partage ensuite également aux *Vartias*; chacun mange sa portion chaude ou froide, comme elle lui est présentée; & tous ne boivent que de l'eau. C'est vers le midi qu'ils font ce repas, & il faut qu'ils attendent au lendemain à pareille heure pour manger & boire.

SECTION VII. *Sectes des* Bramans.

Ils employent le reste du jour à prier Dieu & à lire des Livres, & quand le Soleil est couché ils se mettent en état de dormir, & n'allument jamais de chandelle. Ils couchent tous dans une même chambre, & ils n'ont point d'autre lit que la terre. Ils ne peuvent sortir de leur Ordre depuis qu'ils ont fait des vœux, mais s'ils en violent quelqu'un, & sur-tout celui de chasteté, ils sont chassés non seulement de leur Ordre, mais de toute leur Tribu. Le Général, les Provinciaux & autres Officiers changent de Couvent tous les quatre mois; leurs charges sont à vie, & quand quelqu'un d'eux vient à mourir, il nomme aux Religieux celui qu'il a trouvé le plus digne de lui succéder, & on suit le choix qu'il en a fait. Ces *Vartias* ont plus de dix-mille maisons dans les Indes, il y en a quelques-uns qui sont plus austeres que les autres: il y en a même qui se contentent d'adorer Dieu en esprit, & ceux-là n'ont point d'Idole, & ne veulent avoir aucun Pagode auprès d'eux. Ils ont en quelques endroits des Religieuses, qui vivent avec beaucoup de régularité & d'une maniere exemplaire.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.



LIVRE QUATORZIEME.

Description & Histoire des Pays de la Presqu'isle des Indes au-delà du Gange.

CHAPITE I.

Description & Histoire générale de cette Presqu'isle.

Bornes de la Presqu'isle au-delà du Gange. LA Presqu'isle des Indes au-delà du Gange proprement dite, est bornée au Nord par une ligne, qui commence vers l'embouchure orientale du Gange, & finit au Golphe de *Tonquin*, occupant ainsi vingt-deux degrés de Latitude. Mais comme plusieurs des principaux Royaumes qui en font partie sont situés hors de ces limites, & que l'ordre demande que nous donnions la description complette de chaque Pays à une fois, sans y revenir, nous considérerons cette Presqu'isle sous un point de vue plus étendu, comme comprenant tous ces différens Etats. A l'envisager de cette façon elle est bornée au Nord par une partie du *Tibet* & de la *Chine*; à l'Orient par le *Tonquin* & le Golphe de la *Cochinchine*; au Midi par le Golphe de *Siam* & le Détroit de la *Sonde*; & à l'Occident par le Golphe de *Bengale* & par la Riviere qu'on appelle le *Grand Bramaputren*, qui selon nous a sa source dans les montagnes qui sont sur les confins du Tibet, & coulant vers le Midi elle sépare les Pays de cette Presqu'isle de l'Hindûstan, & des Terres de certains Rajahs.

Son Etendue & sa Situation. On a sur les bornes & l'étendue de cette Presqu'isle toute la certitude requise, si l'on en excepte le côté de l'Occident. Au Nord elles sont déterminées par la situation assignée au Tibet & à la Chine, que les Missionnaires Jésuites ont fixée dans ces dernieres années, & les côtes maritimes par les Plans & les Observations de Voyageurs habiles. Sa Latitude & sa Longitude ont été aussi exactement déterminées par les Observations Astronomiques faites à Siam, à Malacca, de même que dans son voisinage, à Canton dans la Chine, & à Bengale. En sorte que quoique l'intérieur

Septentrio

110 115 120 125

ECHELLE

Mille pas géometriques de 60 au Degré.

25 50 75 100 200 300 400 450

Lieues Marines Angloises et Françoises de 20 au Degré.

10 20 40 60 80 100 120 140 150

Lieues Marines d'Espagne de 17½ au Degré.

17½ 35 70 105 131¼

GOLFE DE BENGALE

ASSEM

Tchoucra

Pouronke

L. Chiamay

TIPRA

Tipra

OSUL

ROYAUME D'ARACAN

Aracan

Chattigan

Daca

Ougly

ROYAUME D'AVA

Ava

ROYAUME DE PEGU

Pegu

BRAMES

Martaban

G. de Martaban

Grande I. Negrais

Petite Negrais

I. du Diamant

I. Preparis

I. Cocos

I. Narcondam

Grande I. des Andamans

Petites Isles des Andamans

I. Carnicobar

Isles de Tenasserim

Tenasserim

Mergui

HAUT SIAM

BAS SIAM

ROYAUME DE SIAM

SIAM JUTHIA

Bancoc

Louvo

Campeng

GOLFE DE SIAM

CHINE

Yunnan

Yuenkiang

Chun-ning

PETIT LAOS

ROYAUME DE LAOS

Desert de Laos

ROYAUME DE TONQUIN

Cachao

ROYAUME DE CAMBOGE

Camboge ou Levec

COCHINCHINE

Montagnes et Desert de la Cochinchine habités par les Sauvages Kemoy

CIAMPA

I. Hai nan

I. Condor

I. Panjang

Occident

Orient

25 20 15 10

Les Indes Orientales au-dela du Gange

pour Servir a l'Histoire Universelle d'une Societé de Gens de Lettres

Par le S. Robert.

1762.

Petites Iles des Andamans
Golfe de Siam
I. Carnicobar
I. Jaara
I. Taluchan
I. Tarache
I. Nacavari
I. Penboe
I. Souri
Canal Sombrere
Canal de S. George
I.e Nicobar
I. Ronda
I. Brasse
I. Vay
Achem
C. du Diamant
I. Cocos
I. Werken
I. Niag
I. S. Mathieu
I. Seyer
Jonkseilon
I. Taya
I. Buton
I. Ladda
I. Pera
I. Pinang
I. Talang
I. Perach
I. Sambilang
I. Varella
Détroit de Malaca
Malaca
Queda
Patane
Ligor
I. Ligor
Sangora
C. de Patane
I. Losin
I. Rou
I. Ridang
Bossot
Dongon
Aringan
Tingoran
Pahang
I. Pahang
I. Capas
I. Timon
I. Pissang
I. Aor
I. Tingi
Ihor
C. Romania
I. du St. Esprit
I. Panjang
I. Natuna
I. Anambas
I. Vay
I. Panjang
I Ubi
I. Condor
Camboge Fl.
Pontiano
I. Cecir da terra
I. Cecir da Mar
Agerbongui
Meridies
110
115
120
125
0
5
10

rieur du Pays ne ſoit pas auſſi connu que celui de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, on peut dire que ſes côtes & ſes frontieres ſont fixées plus nettement que celles de la plupart des Pays de l'Aſie, à l'exception de la Chine.

Nous pouvons donc, fondés ſur des principes ſolides, aſſurer que cette Preſqu'iſle git entre le premier & le vingt-ſeptieme degrés de Latitude, & entre le cent-ſeptieme & cent vingt-ſeptieme degres de Longitude; ainſi elle a environ mille milles de longueur du Sud au Nord, ſur neuf-cens de largeur d'Occident en Orient, où elle eſt la plus large; car il y a des endroits, comme dans la Preſqu'iſle de *Malacca*, où elle eſt fort étroite, n'ayant pas plus de cent-cinquante, de cent, & même de cinquante milles dans un ou deux endroits.

Terroir. Cette vaſte Région abonde en général en Fruits, en Soie, en Eléphans, en Métaux, en Drogues, en Bled, Riz, Poivre & Huile. Elle eſt riche d'ailleurs en Or, & en Pierres précieuſes, comme Diamans, Rubis, Topaſes, Améthyſtes, & autres, dont il ſe fait un grand commerce. Le *Tonquin* n'a à-la-vérité ni bled ni vin de ſon crû, mais en recompenſe on y jouit d'un air ſain & tempéré, tandis que dans la plupart des autres Pays on eſt accablé par une chaleur exceſſive.

Pays qu'elle comprend. Suivant quelques anciens Voyageurs, cette Preſqu'iſle étoit autrefois diviſée en un grand nombre de Royaumes, dont quelques-uns étoient d'une vaſte étendue, & gouvernés par de puiſſans Empereurs. Mais ou ils avoient été trompés par les fauſſes relations des Indiens; ou croyant que le Pays s'étendoit vers le Nord, des Côtes de Bengale & du Pegu juſqu'à la Tartarie, ils y ont mis des Royaumes imaginaires pour remplir le vuide. Ce qu'il y a de vrai, comme on le verra par notre Hiſtoire, c'eſt que cette Partie Septentrionale de la Preſqu'iſle étoit partagée entre un grand nombre de petits Rois ou Rajahs, qui s'étant fait la guerre, les plus forts ont ſubjugué les plus foibles. En ſorte que les Etats compris dans cette troiſieme partie des Indes, peuvent ſe rapporter aux neuf ſuivans; *Aſſam* ou *Aſem*, *Tipra*, *Arracan*, *Pegu*, *Ava*, *Laos*, *Siam*, *Camboja* & la *Cochinchine*, auxquels nous ajouterons le *Tonquin* (que quelques-uns mettent dans la Preſqu'iſle) pour lui donner place dans notre Hiſtoire.

Peu connus & d'où vient. Les Pays qui ſont dans l'intérieur, tels qu'*Aſem*, *Tipra*, *Ava* & *Laos*, de même que l'intérieur des autres, nous ſont très-peu connus aujourd'hui. Les meilleurs Mémoires que nous en ayons, étant ceux des anciens Voyageurs, qui, attirés par l'état floriſſant de ces Pays, & du *Pegu* en particulier, y allerent pour négocier, dans le ſeizieme ſiecle; de ce nombre furent *Edouard Barboſa*, *Céſar Frédéric*, *Gaſpar Balbi*, & notre *Rodolphe Fitch.* Il faut pourtant excepter l'intérieur du Royaume de Siam, que les Ambaſſades & les Relations des François vers la fin du ſiecle paſſé nous ont fait connoître; avec tout cela nous n'avons pas encore de fort grandes lumieres. Les parties maritimes de ces Pays ne ſont pas mieux connues; car quoique les Marchands & les Miſſionnaires les ayent viſitées, leurs Relations roulent principalement ſur les Habitans, & ne répandent gueres de jour ni ſur la Géographie ni ſur l'Hiſtoire des Pays mêmes. La vérité eſt, qu'après avoir ſondé les diſpoſitions de ces Peuples, tant du cô-

te de la Religion que de celui du Commerce, on y a trouvé peu d'encouragement pour l'une & pour l'autre, ce qui fait que ni les Négocians ni les Missionnaires ne fréquentent plus gueres ces Côtes. De-là vient, que quoiqu'il arrive de fréquentes révolutions dans ces Pays, nous les ignorons presque entierement, & que nous trouvons pour l'Histoire Politique plus de matériaux dans les Voyageurs anciens que dans les modernes. Les meilleurs, sinon les seuls bons Mémoires qu'on trouve chez ces derniers, sont ceux de *Dampier*, & du Capitaine *Hamilton*, qui dans sa *Nouvelle Relation des Indes Orientales* nous a fait connoître l'état présent des Pays & des Isles qui sont entre le Cap de Bonne-Espérance & le Japon.

Imperfections & Erreurs des Auteurs.

Après ce que nous venons de dire, nos Lecteurs ne peuvent raisonnablement attendre quelque chose de fort complet sur l'Histoire des Pays de la Presqu'isle au-delà du Gange; & s'ils font réflexion sur l'imperfection des Mémoires que nous avons, sur la difficulté qu'il y a à rassembler & à lier ensemble des traits dispersés, & souvent peu d'accord quand on les rapproche, pour en former un corps d'Histoire bien digéré, nous nous flattons qu'ils seront très-contens que ce que nous leur donnons ne soit pas plus mauvais.

On peut en dire autant de la Géographie, qui, quoique très-défectueuse, est cependant la seule chose supportable qu'on ait eue jusqu'à présent. Les Géographes un peu anciens, sans en excepter les *Sansons*, ont représenté ces Pays fort mal & très-confusément; ils les ont étendus vers le Nord beaucoup au-delà de leurs véritables bornes, y ont mis des Royaumes imaginaires, & se confiant à des Voyageurs qui en imposent, tels que *Mendez Pinto* & *Le Blanc*, ils ont fait sortir toutes les grandes Rivieres d'un Lac fabuleux nommé *Chiamay*, *Singapamor*, & *Cunebetée*, par le premier de ces Voyageurs. Il est vrai que Mr. *De Lisle*, dans les Cartes qu'il a publiées au commencement de ce siecle, a corrigé ces erreurs à l'aide des dernieres Relations, mais il est tombé dans d'autres faute d'informations plus amples. En particulier, comptant trop sur la Carte de Siam de *La Loubere*, il a mis les frontieres septentrionales de ce Royaume quatre degrés plus haut qu'il ne faut, selon nous; & en le faisant ainsi trop voisin de la Chine, il n'a point laissé de place pour les vastes Pays qui sont entre deux; il a aussi trop resserré les Royaumes d'*Ava* & de *Laos*, mais sur-tout le dernier. Il n'a pas connu non plus les sources des gran. des Rivieres qui traversent cette Presqu'isle du Nord au Midi, & les endroits où elles entrent dans les divers Pays. Nous avons été à portée de corriger ces fautes, principalement par le moyen des Observations des Jésuites, qui non seulement marquent le cours des Rivieres tant soit peu considérables, qui vont de la Chine & du Tibet se rendre dans la Presqu'isle, selon leur véritable situation & leur distance, mais ils indiquent aussi les lieux où commencent & finissent les frontieres des Pays qui confinent à la Chine, qui sont ceux de *Tonquin*, de *Laos*, de *Pegu* & d'*Ava:* nous pouvons donc assigner avec plus de certitude à ces Royaumes leurs véritables limites, & mieux juger auxquelles des Rivieres Méridionales les Septentrionales appartiennent.

Après

Les Habitans. Après ces préliminaires que nous avons jugé néceſſaires pour notre juſtification, nous croyons qu'avant que d'entreprendre la deſcription particuliere des Pays de cette Preſqu'iſle, il ſera bon de dire quelque choſe en général ſur les Habitans. Suivant les Hiſtoires de la Chine, ce vaſte Empire comptoit parmi les Pays ſoumis à ſa domination les Royaumes qu'on trouve dans la Preſqu'iſle au-delà du Gange, ceux de *Tonquin*, de la *Cochinchine*, de *Siam* &c. (*). Leur autorité à cet égard ne doit pas être ſuſpecte, les Voyageurs ayant trouvé des preuves évidentes que les Chinois ont été établis dans ces Pays. *Methold* obſerve que les Habitans d'*Arracan*, de *Pegu*, de *Tennaſſeri* & de *Siam*, reſſemblent pour les traits aux Chinois, comme ils ont de la conformité avec eux pour les Coutumes & la Religion (*a*). *De Faria* en dit autant des Peuples de *Lao* (†), *Lanjang*, *Jangoma*, *Bimir*, *Ava* & *Camboye* (*b*).

Leur Religion. Cette conformité ne va pas cependant juſqu'à exclurre les différences qui naiſſent néceſſairement de certaines circonſtances & d'autres cauſes. C'eſt ainſi, que quoique la Religion ſoit au fonds la même dans toute la Preſqu'iſle, une Nation differe de l'autre à l'égard des Cérémonies, des Idoles, des Saints, & même des Fondateurs de la Religion, de ſorte qu'on doit les conſidérer comme autant de Sectes différentes d'un même Religion. Nos Lecteurs ne doivent pas non plus croire que la Religion des deux Preſqu'iſles de l'Inde ſoit la même, parcequ'il y a une grande conformité entre les Cérémonies & les Objets du Culte des Habitans de l'une & de l'autre: car l'Idolâtrie des Malabares eſt un Trithéiſme, qui conſiſte à adorer trois Dieux inférieurs, deſtinés par l'Etre Suprême à créer & à gouverner l'Univers; au-lieu que celle des *Peguans*, des *Siamois* &c. vient originairement du *Tibet*, & qu'elle a pour fondateur & pour premier objet de ſon Culte, un homme, qui environ mille ans avant l'Ere Chretienne publia ſa fauſſe Religion dans ce Pays-là.

Son Origine & ſon But. Il paroît avoir eu en vue, en formant ſon plan, d'établir non ſeulement une nouvelle Religion, mais encore de lui donner un éclat ſenſible qui la rendît ſupérieure à toutes les autres, & particuliérement à celle des Indiens, qui étoit peut-être alors dans ſa plus grande ſplendeur. Au-lieu que la Théologie des Brammans propoſoit trois Dieux comme les principaux objets d'adoration, créés par l'Etre Suprême, & ſoumis à ſes ordres, cet Impoſteur prétendit être lui-même l'Etre Souverain, qui avoit pris la nature humaine. En ſecond lieu, au-lieu que les Divinités des Indiens étoient inviſibles à leurs adorateurs, il voulut réſider corporellement parmi

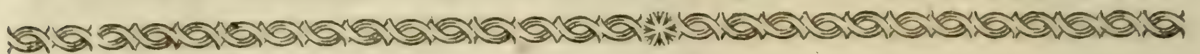
(*a*) *Methold*. ap. *Purchas*, Vol. V. p. 1005. (*b*) *De Faria*, Port. Aſia Vol. II p 12.

(*) Les Chinois diſent, que vers l'an 236 avant J. C. *Shi-wang-ti* envoya ſes Flottes, qui conquirent les Pays maritimes juſqu'à Bengale, & qu'il fit marcher en même tems des troupes par terre, qui ſubjuguerent les Indes juſqu'à Camboye. V. *Martini*, Hiſt. de la Chine L. VI. au commencement.

(†) *Kæmpfer* confirme le fait à l'égard des *Laos*, qui reſſemblent, dit-il, aux Chinois dans leur taille & leur mine. *Hiſt. du Japon*. L. I. Ch. 2. p. 41. Edit. d'Amſt. de 1732, in-douze.

mi ses Sectateurs, & recevoir leurs hommages en personne. Enfin, pour les convaincre plus fortement des transformations de leur Dieu, & pour leur donner une preuve plus sensible de la doctrine de la Métempsychose, que celles qu'en avoient les Indiens, il débita qu'il monteroit de tems en tems au Ciel, & qu'il en redescendroit avec un corps différent.

Aussi, si l'on en croit les Peuples du Tibet, il a toujours résidé depuis ce tems-là parmi eux, excepté dans les intervalles où il a jugé à-propos de disparoître. Autrefois cette Secte avoit gagné du terrein dans la Presqu'isle au-delà du Gange, mais les Brammans n'eurent pas de repos qu'ils n'eussent animé les Rajahs contre ceux qui la suivoient, qu'ils exterminerent par le fer & le feu. On peut conjecturer aussi que pour rabaisser les prétentions de cette Divinité Tibétienne, & pour la rendre inférieure à leurs Dieux, tant par rapport à son origine qu'à l'égard de son antiquité, les Brammans inventerent la neuvieme incarnation de *Vistnum*, sous la figure de *Budda* ou *Badha*, le nom que les Indiens Occidentaux donnent au prétendu Dieu du Tibet, qui est désigné par d'autres selon les Pays. A la Chine, on l'appelle *Fo* & *Shekya*; au Japon, *Shacca*; dans le Tonquin, *Ticca*; & dans le Tibet, *La*. Nous ajouterons seulement que l'Idolâtrie du Tibet est six fois plus étendue que celle des Brammans; elle regne dans toute la Grande Tartarie, depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, à la Chine, au Japon, & dans les Isles Orientales, à la réserve des Pays qui sont dans la Presqu'isle au-delà du Gange.



CHAPITRE II.

*Description des Royaumes d'*ASSAM *ou* ASEM *& de* TIPRA.

SECTION I.

*Le Royaume d'*Assam *ou* Asem.

SECTION I. *Le Royaume d'A-sem.*

Le Royaume d'A-sem.

NOUS ne connoissons guere que les noms des deux Pays dont nous avons à parler ici. Le premier est tellement hors de la route des Voyageurs, que sans l'expédition du fameux Emir *Jemla* dans ce Royaume, vers le milieu du siecle passé, pour le soumettre à l'Empire du Mogol, nous n'en aurions peut-être jamais entendu parler. Comme nous avons déja donné une Relation de cette Expédition (*a*), où l'on trouve presque tout ce que nous connoissons de la Géographie & de l'Histoire d'*Asem*, nous n'ajouterons ici que quelques particularités touchant la situation, le Pays, & deux ou trois Places, dont les noms se rencontrent dans cette Relation.

Son Nom & ses limites.

Assam, qu'on appelle aussi *Asham* & *Asem*, a au Nord les montagnes du

(*a*) Voy. ci-dessus L. XII. Ch. VIII. Sect. 2.

du *Tibet*, qui ſont dans la partie qu'on appelle *Laſſa* ou *Barantola*, au Midi *Tipra* & *Arracan*. Il eſt incertain ſi à l'Orient ce Pays eſt borné par le grand *Tſanpu*, qui paſſe par le Royaume d'Arracan, ou par une Riviere plus à l'Occident; ſes limites à l'Occident paroiſſent être la grande Riviere *Bramaputren*, dont nous avons parlé plus haut. Cette Riviere eſt appellée *Barremporter* dans une Carte des embouchures du Gange (*) faite par ordre de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre; & c'eſt ſelon toutes les apparences celle ſur laquelle l'Emir s'embarqua avec ſon armée, car elle entre dans le Gange par une de ſes branches, à ſix lieues à l'Orient de Daca, Capitale du Bengale, ce qui s'accorde avec la Relation de *Bernier* (*a*). Mais il ne dit rien ni de l'origine ni du cours de cette Riviere, ſinon que l'armée fit environ cent lieues de chemin vers le Nord-Eſt juſqu'au Château d'*Azo*. Dans la Carte dont on a parlé, elle eſt repréſentée allant du Nord au Sud pendant près de quatre-vingt lieues au-deſſus de l'endroit où elle ſe jette dans le Gange, & de-là, quelques lieues plus loin, où la Carte commence, du Nord-Oueſt au Sud-Eſt. Quel que ce ſoit des deux qui ait raiſon, on peut préſumer qu'elle a ſa ſource dans les montagnes du Tibet, au Nord ou au Nord-Eſt d'*Azo*; mais il eſt incertain à quelle diſtance, à moins que nous ne connoiſſions plus exactement la ſituation de cette Fortereſſe. SECTION I. *Le Royaume d'Aſem.*

On dit qu'*Azo* ou *Azoo* étoit proprement du Bengale, & que le Roi ou Rajah d'*Asham* l'avoit uſurpée ſur ce Royaume. Voilà tout ce que *Bernier* en dit, il ajoute ſeulement que l'Emir la força en quinze jours. *Tavernier* s'étend davantage, ſelon lui les tombeaux des Rois d'*Aſem* & de tous ceux de la Famille Royale ſont dans cette ville. Il ajoute que depuis pluſieurs ſiecles les Rois avoient fait bâtir des Chapelles dans la grande Pagode pour y être enterrés, & que pendant leur vie ils envoyoient ſerrer dans la Cave où ils devoient être mis, quantité d'or & d'argent, de tapis & d'autres meubles. C'étoit auſſi la coutume, quand on mettoit le Corps du Roi dans la Cave, d'y mettre ce qu'il avoit de plus précieux, & tout ce qu'on croyoit pouvoir lui être néceſſaire dans l'autre Monde. C'eſt ce qui fit, dit-il, que l'Emir *Jemla* trouva tant de richeſſes dans *Azoo* (*b*). Mais ſi cette ville avoit été nouvellement conquiſe ſur le Royaume de Bengale, comment y trouvoit-on les Tombeaux des anciens Rois d'*Aſem*? *Azo Ville & Fortereſſe.*

La premiere place du Royaume d'*Aſem* étoit, ſuivant *Bernier*, *Chandara* (†) à vingt-huit journées d'*Azo*, d'où il ſemble que l'on peut conclure que le Pays qui étoit entre ces deux places, étoit un Pays de conquête. A quatre journées (‡) de Chamdara on trouve *Guerguon*, qui eſt la Capitale du Chamdara. Guerguon, *Capitale.*

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 228. (*b*) *Tavernier*, P. II. L. III. Ch. 17.

(*) Elle ſe trouve dans l'*English Pilot* de *Thornton*; mais l'échelle des Latitudes ne paroît pas juſte.

(†) C'eſt ainſi qu'écrit *Bernier*, nous ignorons ſi c'eſt ſuivant la prononciation Portugaiſe ou ſelon la Françoiſe.

(‡) Dans la Traduction (Angloiſe) on ne parle que de quatre heures, mais comme *Bernier* dit que l'Emir ſuivit le Rajah de ſi près, qu'il arriva de Chamdara à la vue de Guerguon en cinq jours, nous concluons qu'au-lieu de *quatre* heures il faut quatre jours. [J'ai déja eu d'autres occaſions de remarquer qu'il y a bien des fautes dans les Tra-

SECTION I. *Le Royaume d'Asem.* — Kemmerouf.

du Royaume, que l'Emir pilla, le Rajah l'ayant abandonnée à la vue de l'armée de l'Emir, pour se retirer dans les montagnes du Tibet sans-doute; & de-là il envoya des gens pour enlever tous les vivres de la Campagne (*a*); ce qui fait voir que la ville n'étoit pas fort loin des montagnes.

Tavernier ne parle ni de *Chamdara* ni de *Guerguon*, mais il dit que *Kemmerouf* est le nom de la ville où le Roi d'*Asem* fait sa résidence, & il ajoute qu'elle est à vingt-cinq ou trente journées de chemin, de celle qui étoit autrefois la Capitale du Royaume (*), & qui portoit le même nom (*b*).

Ces Relations imparfaites, & en quelque façon contradictoires, sont tout ce que les Voyageurs nous fournissent sur la Géographie d'*Asem*, qu'ils nous représentent cependant comme un Royaume d'une grande étendue. Mais nous observerons que cette étendue ne doit s'entendre que de sa longueur d'Occident en Orient, car sa largeur depuis les montagnes du Tibet vers le Midi ne peut être gueres de plus que de deux ou trois journées de chemin.

Terroir & Productions.

Tavernier nous apprend plusieurs particularités touchant le terroir & les habitans d'*Asem*. Suivant ce Voyageur, c'est un des meilleurs Pays de toute l'Asie, qui produit tout ce qui est nécessaire à la vie, sans qu'il ait besoin de recourir pour cela aux Etats voisins, auxquels il peut fournir divers Métaux; car il y a des Mines d'or, d'argent, d'acier, de plomb & de fer, & quantité de soie, mais qui est grossiere. Il y en a d'une sorte qui est filée par un animal qui a la forme de nos vers à soie, mais qui est plus rond, & qui demeure toute l'année sur l'arbre. Les étoffes qu'on fait de cette soie sont fort lustrées, mais elles se coupent & ne durent gueres. On fait bouillir ces soies dans une lessive de cendres de feuilles de Figuier, qu'on appelle Figuier d'Adam, & elles deviennent blanches comme de la neige. Le Pays produit aussi quantité de Gomme-lacque de deux sortes; celle qui vient sur les arbres est rouge, dont ils tirent la couleur pour peindre leurs toiles, & ils se servent de la substance même pour vernir des Cabinets & pour faire de la Cire, & c'est la meilleure lacque de de tout l'Orient. Pour ce qui est de l'Or, on n'en laisse point sortir du Royaume, & on n'en fait point de monnoye; il demeure en lingots, dont le peuple se sert dans le Commerce. Mais pour ce qui est de l'Argent le Roi en fait battre monnoye; ce sont des pieces de la grandeur & du poids des roupies (*c*).

Le Roi ne prend aucuns subsides de ses peuples, mais toutes les Mines lui appartiennent; & même, pour ne pas fouler ses sujets, il ne se sert que d'esclaves pour y travailler.

Les

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 228, 229. (*b*) *Tavernier*, ubi sup. (*c*) *Ibid.* l. c.

ductions Angloises de nos Auteurs, c'en est ici une nouvelle preuve. *Bernier* dit p. 228, qu'il y a *quarante* lieues de Chamdara à Guerguon. REM. DU TRAD.]

(*) Nous pensons que c'est la ville nommée *Asseram*, dans la Relation d'Arracan par *Sheldon;* & tout ce qu'il en dit, c'est qu'elle est au Septentrion du Royaume d'Arracan, & qu'elle est la Capitale d'un autre Royaume qui lui est soumis. Voy. *Ovington.* Voyag. T. II. Ch. 16. p. m. 269.

Les Habitans sont généralement de belle taille, & d'un très-beau sang; mais ceux qui habitent vers le Midi sont un peu olivâtres, ils ne sont pas si bien faits que les autres, & les femmes ont le nez un peu plat. D'autre côté ils ne sont pas sujets au Goître comme ceux du Nord, ce qui vient des mauvaises eaux. Ces Peuples du côté du Midi vont tout nuds, ils couvrent seulement les parties naturelles, ils portent sur la tête une espece de bonnet bleu, autour duquel pendent des dents de porc. Ils ont les oreilles percées, & on y passeroit bien le pouce; les uns y mettent des pieces d'or, & les autres d'argent. Ils aiment beaucoup les bracelets; les riches en ont de corail & d'ambre jaune, & les autres d'écaille de tortue & de coquilles de mer, qu'on scie en petits cercles.

Section I. Le Royaume d'Asem. Habitans.

Comme les Habitans d'*Asem* ne payent point de taxes, ils sont à leur aise; il n'y en a gueres qui n'ait sa maison à part, & même ils entretiennent assez communément un éléphant pour leurs femmes; ils en ont jusqu'à quatre, & chacune a ses fonctions marquées dans la maison. Quoique le Pays soit abondant en toutes sortes de vivres, ils préferent la chair de Chien à toutes les autres. Il y a aussi beaucoup de vignes, mais on laisse sécher le raisin pour en faire de l'eau de vie. Ils n'ont d'autre sel que celui qu'ils font par artifice, & ils le tirent de deux sortes de cendres; ils ramassent cette verdure qui est sur les eaux dormantes, que les Canards & les Grenouilles mangent; on la fait sécher & on la brûle, & les cendres étant bouillies & passées par un linge, donnent un bon sel. Ils se servent aussi de ces grandes feuilles de figuier, qu'on appelle Figuier d'Adam, qu'on fait sécher & brûler, mais les cendres sont une espece de sel si âpre, qu'il est impossible de s'en servir, à moins qu'on ne l'adoucisse, ce qu'ils font de la maniere suivante. On met ces cendres dans l'eau, où on les remue pendant dix ou douze heures, puis on passe cette eau trois fois par un linge, & on la fait bouillir, & à mesure qu'elle bout elle s'épaissit, & quand elle est consumée on trouve au fond de la chaudiere du sel qui est blanc & assez bon (*a*).

Polygamie & Mets.

Quand un homme meurt, il faut que tous ses parens & amis viennent à l'enterrement, & quand ils mettent le corps en terre, ils tirent tous les bracelets qu'ils ont aux bras & aux jambes, & les enterrent avec le défunt. Car ils croyent que ceux qui ont mal vécu dans ce Monde, manqueront de tout dans l'autre, tandis que les gens de bien seront dans l'abondance, & c'est ce qui les engage à enterrer avec les morts quelque chose pour s'en servir au besoin.

Funérailles.

On croit que c'est le peuple d'*Asem* qui a trouvé anciennement l'invention de la Poudre & du Canon, qui delà a passé au Pegu, & du Pegu à la Chine, ce qui est cause qu'on l'attribue d'ordinaire aux Chinois. Ce qu'il y a de certain, dit-on, c'est que l'Emir *Jemla* emporta d'*Asem* quantité de pieces de canon, toutes de fer, & la poudre à canon qu'on y fait est excellente. Le grain est rond & menu comme le nôtre, & elle fait beaucoup d'effet (*b*). Les habitans étant si bien pourvus d'armes, il paroît

Invention du Canon & de la Poudre.

(*a*) *Tavernier*, l. c. (*b*) *Idem* ibid.

Section I. *Le Royaume d'Asem.*

roît extraordinaire qu'ils eussent été sans guerre depuis cinq ou six-cens ans, quand l'Emir *Jemla* les attaqua (*a*); car il semble que cet avantage, qui mettoit leur propre Pays en sureté, auroit dû les porter à entreprendre sur celui de leurs voisins.

SECTION II.

Le Royaume de Tipra.

Section II. *Le Royaume de Tipra.*

Ses bornes.

CE Royaume, qu'on appelle aussi *Tippora* & *Tippera* (*), est au Nord d'Arracan, & à ce qu'il semble au Midi d'*Asem*. Sa frontiere du côté de l'Orient peut être la Riviere qui passe par le Pays d'*Arracan*, ou quelque autre qui se jette dans celle-là; & vers l'Occident, ou la Riviere d'*Arracan* ou celle de *Bramaputren*, dont on a parlé; car de tems à autre les limites de ce Pays ont varié. *Tavernier* dit que de son tems il avoit au Midi & au Couchant Arracan, avec une partie du *Pegu* au Sud-Ouëst, & que pour venir de leurs Pays à Daca, les Marchands avoient passé par le Royaume d'Arracan (*b*). Vers l'an 1586, le Royaume de *Tipra* s'étendoit jusqu'au *Bramaputren* & jusqu'au Gange, puisqu'on dit que la ville de *Chatigan* en dépendoit (*c*); & dans la Carte du Gange, citée plus haut, il est placé au Levant de la premiere de ces deux grandes Rivieres (*d*). A l'égard de son étendue, on dit qu'il faut quinze jours pour le traverser; mais toutes les distances que les Voyageurs de ces Pays-là donnent sont fort exaggérées.

Soumis à celui d'Arracan.

Ce Royaume étoit autrefois assez puissant, dans le tems que *Chatigan* en dépendoit. Mais comme celui d'Arracan étoit plus puissant encore, cette ville changea souvent de maîtres, & tomba enfin entre les mains de ceux d'Arracan, qui à la longue subjuguerent tout le Pays de *Tipra*, & la Ville Capitale, qui portoit le même nom. Cependant vers le milieu du siecle passé, il paroît avoir été indépendant. *Tavernier* ne dit rien qui insinue le contraire (*e*), mais nous le trouvons, pas fort long-tems après, soumis à celui d'Arracan (*f*); & il y a de l'apparence qu'il a demeuré depuis dans la sujettion.

Productions

Le Pays de *Tipra* n'a rien de propre à attirer les Marchands étrangers; il y a à-la-vérité une Mine d'or, mais d'un or fort bas, & de la soie, qui est fort grosse. On envoye vendre l'un & l'autre à la Chine, d'où l'on rapporte de l'argent.

Habitans.

Les Habitans de *Tipra* ne sont pas moins sujets au goître, que ceux d'*Asem*, de *Boutan* & du *Tibet*, & il y a des femmes à qui il pend sur la poi-

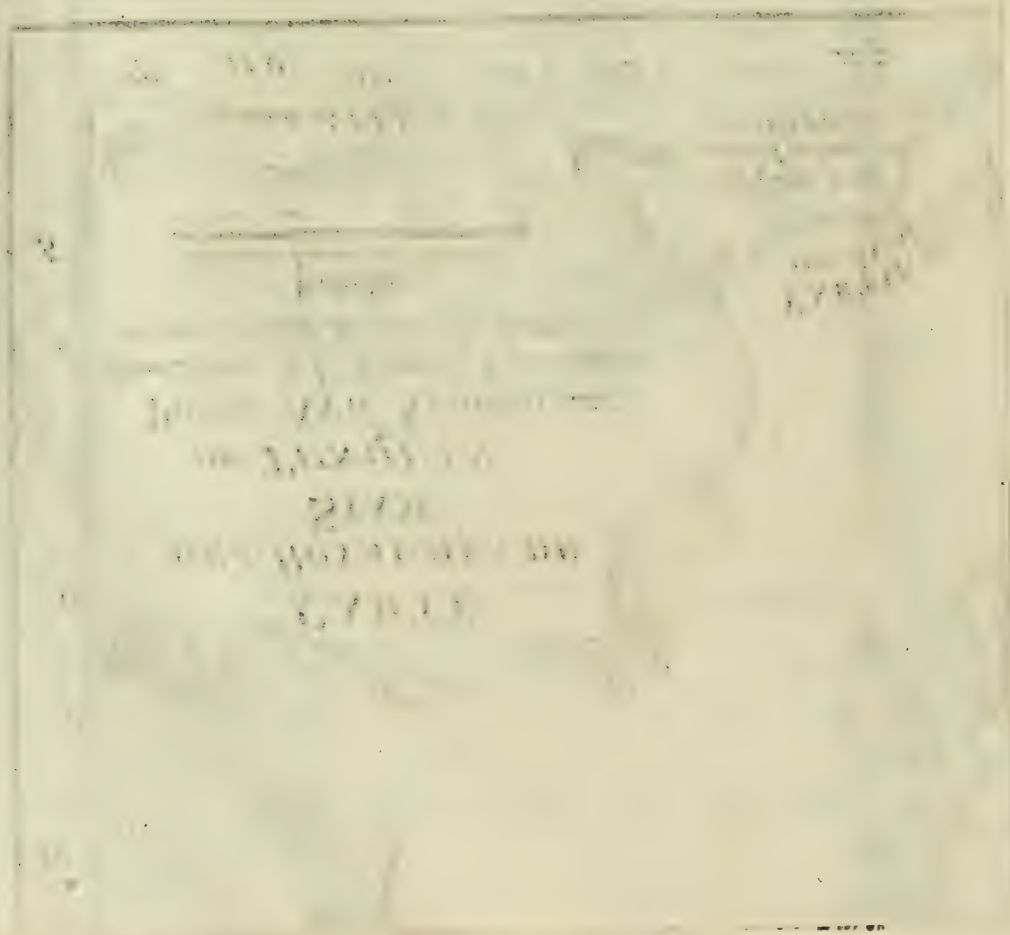
(*a*) *Tavernier*, ibid.
(*b*) *Ibid.* P. II. L. III. Ch. 16.
(*c*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1736.
(*d*) V. *Engl. Pilot.* p. 36.
(*e*) *Tavernier* l. c.
(*f*) *Ovington*, T. II. p. m. 269.

(*) *Fitch* l'appelle *Tippora* ou *Porto Grandè*, peut-être d'après *Chatigam*, que les Portugais nommoient alors *Porto Grande*. V. *Purchas*, Vol. II. p. 1736.


Tom XIX pag 165
CARTE
DES ROYAUMES DE
SIAM,
DE TUNQUIN,
Pegu, Ava, Aracan, &c.
Pour Servir a l'Histoire Universelle
d'une Societe de Gens de Lettres.
Echelles
Grandes Lieues de France
Longitude de l'Isle de Fer
Længe von dem Eylande Ferro
CHINE
GOLPHE DE TUNQUIN
I. D'HAINAN
ROYAUME DE SIAM
ROYAUME DE PEGU
KÖNIGREICH PEGU
ROYAUME D'AVA
ROYAUME D'ARACAN
KÖNIGREICH
ROYAUME DE LAOS
KÖNIGREICH LAOS
ROYAUME DE TUNQUIN
KÖNIGREICH TUNQUIN
CAMBOIE
KÖNIGREICH CAMBOIA
COCHINCHINE
LAOS
GOLPHE DE SIAM
MEERBUSEN VON SIAM
MALACA
PARTIE DE L'ISLE DE SUMATRA
STÜCK VON DER INSEL SUMATRA
Chatigan
Aracan
Lactora
Pegu
Martaban
Siam
Louvo
Pitsanolouc ou Porselouc
Lan-chang
Tingway
Cacho
Cambodia
Leveck
Isle Condor
Insel Condor
Singor
Patane
Cap Patane
Ligor
Bordelun
Tenasserim
Mergui
I. Negraille
Cap Negraes
Les Buffes
I. Chedube
I. des Cocos
Cocos Inseln
Grande Andamaon
Groß Andamaon
Narcodam
Isles d'Andaman
Baye de Touran
Pointe Paderon
Cap de Sable
Sand Vorgebirge
Canal d'Orient
I. Gables
Baye Comorin
Cambir de Mer
Pointe Taraye
I. Pajan
I. Ubi
I. Cara
I. Papier
I. Losin
Mevang fong
Pitchiai
Pithnoluck
Lacontai
Sanqueluk
Socotay
Skinbon
Pitchit
Campengpet
Cambori
Laconsevan
Caitiai
Bancosey
Prabat
Canaiot
Bankam
Carazema
Columpre
Boatiang
Sombocbut
Sombok
Striponob
Ponomping
Balbanont
Quinhin
Banda
Chean
Baubon
Kehoa
Quehoa
Quambin
Reday
I. Canton
Coromo

Tom XIX pag 165





poitrine. *Tavernier* vit dans le Bengale deux ou trois Marchands de *Tipra;* ils parloient peu, mais aimoient tellement les liqueurs fortes, qu'ils n'en refusoient jamais, & faisoient un soupir après avoir bu, comme pour en demander encore. Ils faisoient leurs calculs avec de petites pierres, qui ressemblent à de petites agathes. Ils avoient aussi chacun leur poids, fait comme une Romaine.

Section II. *Le Royaume de* Tipra.

Leurs Voitures ordinaires sont des bœufs & des chevaux; le Roi & les grands Seigneurs vont en *Palekis*, & ont leurs éléphans de guerre. L'or & la soie sont tout le revenu du Roi. Quand on les a changés pour de l'argent à la Chine, il fait battre de cet argent des pieces de la valeur de dix sols. Il fait faire aussi de petites pieces d'or, minces comme des aspres de Turquie; & il y en a de deux sortes, les unes dont il en faut quatre pour faire un écu, les autres dont il en faut douze (*a*). Voilà tout ce que nous connoissons du Royaume de *Tipra*.

Monnoye.

CHAPITRE III.

*Le Royaume d'*ARRACAN *ou de* RAKAN.

SECTION I.

Description Géographique.

LES Voyageurs donnent différens noms à ce Pays; les uns l'appellent *Aracan* ou *Arracan*, d'autres *Orracan*, & quelques-uns, comme *Bernier*, *Rakan*. Les uns mettent une *m* à la fin au lieu d'une *n*, selon l'Ortographe Portugaise. *Fitch* l'appelle le Royaume de *Rakam* & de *Rame* (*b*), comme si c'étoient deux Monarchies réunies. *Bernier* le nomme aussi *Rakan* ou *May* (*c*), ce dernier nom est vraisemblablement une abbréviation de *Rame*. *Tossi* l'appelle quelquefois l'Empire du *Mogo* ou du *Moghi*, titre que le Roi d'Arracan avoit pris nouvellement, & cet Auteur suppose que c'étoit à l'occasion des conquêtes qu'il avoit faites sur l'Empereur du *Pegu*, dont il étoit auparavant tributaire (*d*). Mais ce doit être une méprise; car *Fitch*, qui étoit au *Pegu* en 1586, dit que les Peuples d'Arracan s'appelloient *Mogores* (*) ou *Moghen* (*e*), de sorte que le titre de *Mogo* venoit au Roi du nom de ses sujets, & non de la conquête du *Pegu*, dont il ne s'empara qu'en 1600.

Section III. *Description du Royaume d'*Arracan.

Noms.

Le Royaume d'*Arracan* est au Midi de celui de *Tipra:* il a au Levant ceux

Situation & Etendue.

(*a*) *Tavernier*, ubi sup.
(*b*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol II. p. 1736.
(*c*) T. I. p. 233.
(*d*) *Ovington*, T. II. p. 284.
(*e*) *Fitch*, ubi sup.

(*) *Fitch*, paroît confondre les *Mogores* ou *Mogols* avec les *Moghen*, par la ressemblance des noms; car il place le *Grand Mogor* dans l'Hindûstan.

SECTION I. *Deſcription du Royaume d'Arracan*

ceux d'*Ava* & de *Pegu*, au Couchant le *Bengale*, dont il eſt ſéparé par la Riviere de *Chatigam* & par le Golphe de Bengale. Il s'étend depuis le ſeizieme degré trente minutes, juſqu'au vingt-quatrieme degré de Latitude, c'eſt-à-dire environ cinq-cens-dix Milles Géographiques, ou cinq-cens quatre-vingt-ſix Milles d'Angleterre, dont il y en a trois-cens-quatre-vingt de Côtes, depuis le Cap *Negrais* au Midi juſqu'à *Chatigan* au Nord. Sa largeur vers le Nord eſt environ de deux-cens-dix Milles; mais depuis *Chatigan* vers le Midi, elle diminue peu à peu juſqu'au Cap de *Negrais*, où il n'a que quelques Milles d'Occident en Orient. Autrefois le Royaume d'Arracan avoit plus d'étendue, car il comprenoit non ſeulement les Royaumes d'*Aſſaram* (*), de *Tipra* & de *Chacomas* (†) (*a*) au Nord, mais encore celui de *Pegu* au Midi.

Côtes. Quoique les Côtes ſoient d'une grande étendue, elles ne ſont habitées qu'en peu d'endroits, qui ſont ceux où les habitans peuvent mettre les fruits de la terre à couvert des ravages des éléphans ſauvages & des buffles, & leur bétail des griffes des tigres, qui y ſont en grand nombre; car ils déſoleroient bientôt tout ſi l'on entreprenoit de s'établir ailleurs. Comme cependant les Iſles ſont hors de leur portée, quelques-unes ſont habitées par de pauvres Pêcheurs, qui vivent en liberté, mais miſérablement. Il y a un grand nombre d'Iſles ſur la Côte d'Arracan, qui ſont toutes fort près de terre, à la réſerve des Iſles des Buffles, celles-ci en ſont à-peu-près à quatre lieues, ſéparés par des canaux navigeables. Il y a deux Iſles du nom de *Negrais*, la grande & la petite; cette derniere, qui forme la pointe qu'on appelle le Cap, eſt petite, baſſe, ſtérile & pierreuſe; on lui donne ſouvent le nom d'*Iſle de Diamant* (‡), parcequ'elle a la figure d'une loſange. L'une & l'autre ſont environnées d'écueils dangereux, & à trois lieues au Midi de l'Iſle de Diamant il y a un récif de rochers ſous l'eau, qu'on appelle *Ligarti* ou Lézards, qui a une lieue de long, mais qu'on découvre parceque la Mer y briſe. Les marées ſont hautes & violentes le long de cette Côte (*b*). L'eau monte douze ou quinze pieds dans les rivieres, & juſqu'à dix-huit ou vingt pendant la maline ou les hautes marées, de ſorte que par la rapidité des courans, quand on ſe ſert à propos de l'occaſion du flux & du reflux, on fait de grands voyages en bien peu de tems, & l'on va & revient en un même jour (*c*).

Le Pays & le Terroir. L'Air d'Arracan eſt ſain; il ne regne jamais parmi les habitans de maladies peſtilentielles & contagieuſes. Il y a dans ce Pays des Campagnes très-fertiles, des Bois, des Montagnes, des Vallées verdoyantes, un nombre infini de Vergers, de Jardins de plaiſance, pluſieurs Rivieres, des Lacs,

(*a*) *Ovington*, l. c. p. 269.
(*b*) *Hamilton*, New Account &c. Vol. II. 1708. p. 29.
(*c*) *Schouten* Voy. T. I. p. 260. Amſt.

(*) Par *Aſſaram* il faut vraiſemblablement entendre *Aſſam* ou *Aſem*.
(†) *Chacomas* eſt ſelon les apparences *Jangôma*, que *Floris* nomme *Jagomay* ou *Jagoman*.
(‡) Ceci paroît une faute, car l'Iſle de Diamant eſt différente, elle eſt à environ ſept lieues au Midi de la *Petite Negrais*.

Lacs, des Etangs. Les Campagnes, les Vergers & les Jardins font verds & agréables toute l'année, quoiqu'il y ait un Hiver qui dure depuis le mois d'Avril (*) jufqu'au mois d'Octobre, qui fe paffe prefque tout en pluies & en humidités, avec des orages. Après ce mauvais tems vient l'Eté, qui eft charmant, pendant lequel on recueille les fruits de la terre, qui produit en abondance toutes les chofes néceffaires à la vie, à la réferve du froment & du feigle. Au-lieu de pain on fait bouillir du riz dans de l'eau, jufqu'à ce que l'eau foit toute tarie, & qu'il faffe une maffe. Quoiqu'Arracan foit à une Latitude où la chaleur eft affez grande, il ne laiffe pas d'y geler quelquefois bien fort, quand le Vent de Nord-Eft fouffle; c'eft ce qui arriva au mois de Janvier de 1661, en forte que les huiles furent fi gelées, qu'il falloit les couper (a).

SECTION I. *Defcription du Royaume d'Arracan.*

Animaux.

Quoiqu'il y ait dans ce Pays quantité d'Animaux domeftiques & fauvages, les Chevaux y font fi rares, que *Schouten* n'en vit qu'un feul pendant tout le tems qu'il y demeura; ils fe fervent de Buffles pour cultiver la terre, & à d'autres ufages. Ils font grands & forts, & ont de grandes vilaines cornes, dont ils frappent & tuent promptement les gens qu'ils attaquent; la couleur rouge les excite plus que les autres à courir fur ceux qui en font habillés. Ils ont la rufe de laiffer paffer ceux qui fe promenent, puis ils les viennent attaquer par derriere avec leurs cornes. Ils ne laiffent pas d'être affez obéiffans aux Noirs qui les gardent; ils s'affemblent au fon d'un cornet autour d'eux, les laiffent monter fur leur dos, & marchent à leur ordre fans s'arrêter pour les courans d'eaux ou pour les rivieres qu'ils rencontrent; & ils fe fuivent à la file. Il y a quantité d'autre Bétail dans ce Royaume, & entre autres une infinité de beaux Cabrits, & du Gibier: on y trouve auffi des Oyes, des Canards, des Poules, & abondance d'excellent Poiffon (b).

Provinces.

On dit que le Royaume d'Arracan renferme douze Royaumes, qui font gouvernés par douze Princes qui portent le titre de Rois, & qu'il y a vingt-quatre Provinces (†) dont les Auteurs ne rapportent point les noms (c). Il faut fans-doute entendre cela du tems où le Royaume d'Arracan étoit au plus haut degré de fa puiffance, & gouverné par des Princes guerriers. Il y a dans ce Pays quantité de Villes, de Bourgs & de Villages bien peuplés; mais il n'y a gueres que les Villes qui font fur les côtes, qui foient connues aux Européens.

La Ville d'Arracan.

Schouten, qui étoit en 1661 à *Arracan*, Capitale du Royaume, dit que cette ville eft à peu près de la grandeur d'*Amfterdam*, mais qu'elle eft beaucoup plus peuplée; qu'elle eft entourée de fauxbourgs, qui s'étendent juf-

(a) *Schouten*, T. I. p. 244, 247, 248, 239.

(b) *Ibid.* p. 258-260.

(c) *Ovington*, T. II. p. 273, 281.

(*) Il y a dans l'Anglois *Août*, mais ayant confulté deux Editions différentes des Voyages de *Schouten*, j'y ai trouvé *Avril*, qui me paroît la véritable leçon. Rem. du Trad.

(†) *Edouard Barbofa*, qui écrivoit vers l'an 1515, dit que le Roi avoit douze Palais, un dans chaque Province, ou pour mieux dire Royaume.

SECTION I. *Description du Royaume d'Arracan.*

jusqu'à quelques lieues de chemin (*a*). D'autres Voyageurs nous apprennent quelque chose de plus. *Arracan* est au milieu d'une vallée qui a quinze milles de circonférence; des montagnes hautes & escarpées l'environnent de toutes parts, & lui servent de remparts & de murailles, & paroissent de dedans la ville comme faites exprès pour servir de fortifications. Les issues, qui servent de portes, ont été taillées dans le roc, & étant défendues par des boulevards, la place est imprenable; outre ces ouvrages extérieurs il y a un Château si fort, que le Roi de *Brama* l'ayant assiégé avec trois-cens-mille-hommes, & quarante-mille (*) éléphans, fut obligé de lever honteusement le siege.

Riviere. Il y passe une grande Riviere, que *Magin* appelle *Chaberis*, qui se divise en plusieurs ruisseaux ou canaux, qui traversant toutes les rues, facilitent beaucoup le transport des marchandises & des vivres. Tous ces ruisseaux en sortant de la ville, que l'on dit éloignée de la mer de quarante-cinq ou cinquante milles (†), se réunissent, & ne forment plus que deux canaux, qui vont se décharger dans le Golphe de Bengale, l'un plus au Nord à *Orietan*, & l'autre à *Dobazi* ou *Duabacan.* Ce sont deux endroits fort fréquentés par les Marchands, mais où le flux & le reflux de la mer est si violent, sur-tout à la pleine Lune, que les vaisseaux ont de la peine à entrer dans ces ports sans courir quelque danger (*b*). La Riviere d'Arracan est belle & grande, elle est large & profonde à son embouchure, n'ayant pas moins de six brasses à son entrée, & plus de vingt en quelques endroits plus avant, où elle forme un Port assez vaste pour contenir tous les vaisseaux de l'Europe (*c*) (‡).

Son Origine & son Cours. Nous jugeons que cette Riviere est la même qui, dans la Carte du Tibet par les Jésuites, porte le nom de *Grand Tsanpu.* Elle a sa source dans l'Occident de cette vaste contrée, pas loin de celles du Gange; elle traverse le Pays vers l'Est & passe proche de *Lassa*, la résidence du *Grand Lama*; en approchant des frontieres de la Chine elle fait un grand détour vers le Sud, & tournant au Sud-Ouëst va passer le long des frontieres d'*Asem* & de *Tipra*, entre dans le Royaume d'Arracan, dont elle traverse la partie orien-

(*a*) *Schouten*, l. c. p. 246.
(*b*) *Ovington*, T. II. p. 259.
(*c*) *Hamilton*, ubi sup. p. 28. Voy. aussi la Carte des Indes de *D'Anville*, pour la Compagnie, 1752.

(*) Le nombre est fort, & je crois que peu de Lecteurs y ajouteront foi. Je doute qu'on ait jamais vu quarante-mille éléphans ensemble. Je soupçonnerois qu'il y a eu originairement dans le texte d'*Ovington*, *quatre-cens* en chiffres, & qu'on y a ajouté deux zéros. J'ai vu faire de dix, dix-mille. REM. DU TRAD.

(†) On ne dit point de quels milles il s'agit: si ce sont des milles Anglois, cela reviendroit à-peu-près à la distance marquée par *Schouten*, qui avoit été sur les lieux; il dit que *Bandel*, où les Hollandois avoient leur loge, est à dix-huit lieues dans les terres, & à une grande lieue de la Ville Capitale d'Arracan. *Voy.* T. I. p. 165, 166. REM. DU TRAD.

(‡) Je n'ai garde de vouloir contredire *Hamilton*, mais il me paroît surprenant que *Schouten*, qui avoit remonté cette Riviere jusqu'à *Bandel*, qui paroît s'y être promené plusieurs fois en *Lacno*, & qui rend compte de sa route, ne dise pas un mot d'un Port de cette étendue. Voy. *Schouten*, T. I. p. 164, 165 &c. REM. DU TRAD.

Orientale, en coulant du Nord au Sud, & va enfin se jetter dans le Golphe de Bengale, ainsi qu'on l'a dit. Comme les Voyageurs n'ont pas marqué le nom de cette Riviere, nos Géographes l'appellent la Riviere d'Arracan.

Section I. *Description du Royaume d'Arracan.*

Maisons.

Schouten dit qu'il n'a jamais vu de ville où les Maisons soient si serrées, & où il y ait une si grande multitude de peuple (*); mais la plupart des maisons sont si basses, qu'elles n'ont l'air que de huttes, & qu'elles ne répondent gueres à la vanité de la Nation; il n'en a vu aucune qui eût plus de quatre, cinq ou six pieds de hauteur. Elles sont soutenues par des piliers, parcequ'il se leve presque toutes les nuits un brouillard à fleur de terre, qui couvre tout le sol, & qui dure jusqu'à ce que les rayons du Soleil le dissipent le matin. Les maisons sont construites de branches de Palmier, de roseaux & de feuilles de Cocos; elles ont beaucoup de petites fenêtres, & sont bien airées. Les plus grandes & celles qui sont d'une moyenne grandeur, ont de jolis appartemens, qui se communiquent d'une maniere commode. Il n'y a point de foyers de pierre, point de greniers ni de caves. La cuisine se fait hors de la maison, ordinairement sous de petits auvents, qui sont auprès de la porte, où les femmes font cuire dans des pots de terre ce qu'on doit manger. On se couche sur des tapis & sur des nattes, & l'on se couvre de cabayes de toile ou de coton pour se garantir du froid (*a*); mais quoique les bâtimens soient généralement fort pauvres, il y a cependant plusieurs grandes places qui servent de marchés. Les Palais des Princes & de la Noblesse sont faits de différentes sortes de bois, & le dedans est enrichi d'une infinité d'ornemens de sculpture & de dorure; les maisons du commun ne sont pas même entierement destituées de ces ornemens. On ne compte pas moins de six-cens Pagodes dans Arracan (*b*).

Le Palais du Roi.

Le Palais du Roi est d'une grande étendue, mais sa beauté n'égale pas sa richesse. Il est soutenu par de grands & gros piliers, qui sont des arbres entiers & qu'on a couverts d'or. Les appartemens sont construits de bois de Sandal rouge ou blanc, & d'une espece de bois d'Aigle. Il y a au milieu de ce Palais une grande Salle, qu'on appelle la *Salle d'or*; elle est entierement revêtue d'or depuis le haut jusqu'en bas; on y voit dans un endroit élevé un dais d'or massif, autour duquel pendent une centaine de lingots d'or, faits en forme de pains de sucre, du poids d'environ quarante livres chacun. Il y a aussi sept Idoles d'or de la grandeur d'un homme, qui ont deux doigts d'épais & sont creuses en dedans; elles sont ornées d'une infinité de pierreries, de rubis, d'émeraudes, de sapphirs, de diamans d'une grosseur extraordinaire, qui leur pendent sur le front, sur la poitrine, sur les bras & à la ceinture. On trouve encore au milieu de cet-

(*a*) *Schouten*, T. I. p. 246, 247. (*b*) *Ovington* T. II. p 259, 260.

(*) On trouve dans *Ovington*, T. II. p. 262, 263, que le nombre des habitans ne va cependant qu'à cent-soixante-mille, sans compter les Marchands & les Etrangers. [Mais la Relation qui est dans *Ovington* est d'une autre main que la sienne, au-lieu que *Schouten* rapporte ce qu'il a vu pendant un séjour de quatre mois dans le Royaume d'Arracan. Rem. du Trad.]

SECTION I. *Description du Royaume d'Arragon.*

cette Salle une chaise quarrée de deux pieds de large, toute d'or, qui soutient un Cabinet d'or, couvert de pierres précieuses; ce Cabinet renferme deux fameux pendans, qui sont deux rubis, dont la longueur égale celle du petit doigt, & qui à leur base sont aussi gros que des œufs de poule. Ces joyaux ont causé des guerres sanglantes entre les Rois de ces Pays, non seulement par rapport à eux-mêmes, mais parcequ'on s'imagine que celui qui les possede a un droit de supériorité sur les autres. Le Roi ne les porte cependant que le jour de son couronnement (*a*).

Belle Statue. On voit dans un autre appartement la Statue du Roi de *Barma*, qu'on appelle communément *Brama*, qui fut massacré par ses sujets; elle est si bien faite qu'on ne peut la regarder sans admiration. Comme ce Prince passe pour un grand Saint (*), à qui l'on attribue la vertu de guérir les maladies, sur-tout du flux de sang, un grand nombre de personnes vont la visiter.

Grand Lac. Il y a près du Palais un grand Lac, où se trouvent plusieurs petites Isles, qui sont la demeure de leurs Prêtres, & sur lequel on voit un grand nombre de bateaux, qui vont de côté & d'autre, sans pouvoir cependant avoir de communication avec la ville, à cause d'une digue qui les en empêche. On l'a élevée, afin que si par malheur la ville venoit à être prise par les ennemis, on pût l'inonder entierement en rompant la digue, & les faire périr ainsi avec les habitans.

Orietan. La ville maritime la plus septentrionale (†) est *Orietan;* la branche de la Riviere qui y conduit de la Capitale, a quelque chose de très-agréable; des Arbres fort élevés & toujours verds, qui sont sur ses bords, en se penchant sur l'eau, y font un berceau suivi, qui met les Voyageurs à couvert des ardeurs du Soleil; ajoutez à cela la vue des Singes & des Paons, qui en sautant ou volant de branche en branche donnent un spectacle qui réjouit les passans. *Orietan* est une ville où abordent un grand nombre de Marchands de plusieurs endroits des Indes, & même de la Chine & du Japon. Elle est la Capitale d'une des douze Provinces, dont le Roi établit le Gouverneur à son couronnement, en lui mettant une couronne sur la tête, & en lui donnant le titre de Roi. On voit près de cette ville une montagne nommée *Maum*, qui donne son nom à un Lac qui est au bas. C'est-là qu'on relegue les criminels, qui y sont gardés exactement, & à qui l'on coupe les jarrets pour les empêcher de s'enfuir, quoique cette montagne soit si escarpée, & qu'il y ait tant de bêtes sauvages, qu'il est presque impossible de la passer (*b*).

Peroem. En remontant plus haut on trouve la ville de *Peroem*, qui est près de la mer, & qui à cause de la bonté & de la grandeur de son port est une ville

(*a*) *Ovington* p. 260-262. (*b*) *Ibid.* l. c. p. 262-265.

(*) Il est difficile de dire de quel Roi il s'agit; il y a eu trois Rois du Pegu du nom de *Barma;* le premier & le dernier ont été massacrés, mais il s'en faut de beaucoup que ce fussent des Saints, à moins que leur tyrannie & leur cruauté ne les eussent élevés à ce rang.

(†) Le Royaume d'Arracan n'avoit point de Ports de mer du tems d'*Edouard Barbosa*, vers l'an 1515.

le de grand commerce. Le Gouverneur eſt abſolu dans ſon diſtrict, & a une Cour qui répond à la Dignité Royale.

Section I.

Deſcription du Royaume d'Arracan.

Ramu.

Ramu eſt une autre ville aſſez ſemblable à *Peroem*, dont elle eſt éloignée de quelques journées de chemin; mais la route eſt fort dangereuſe tant par mer que par terre; par mer, parcequ'il s'y éleve ſouvent des tempêtes; & par terre, parcequ'il faut traverſer les montagnes de *Pré*, qui ſéparent le Royaume d'Arracan du Pegu, & qui ſont infeſtées par les Bêtes ſauvages. Il y a encore dans ces quartiers une Montagne nommée *Pora*, c'eſt-à-dire Dieu; à cauſe d'une Idole, qui eſt au ſommet, aſſiſe les jambes croiſées, que les Indiens viennent viſiter en grande dévotion. Il paſſe dans cet endroit (*) une grande Riviere, depuis laquelle quelques Ingénieurs ont voulu perſuader au Roi de faire un canal qui allât juſqu'à Arracan; mais ce Prince n'y a jamais voulu entendre, de peur d'attirer les Mogols, qui pourroient par ce moyen faire des courſes juſques dans ſa Capitale.

Diango.

Une autre Place conſidérable ſur cette côte orageuſe eſt *Dianga* ou *Diango*, que quelques-uns mettent dans le Bengale, mais du tems de *Schouten* c'étoit une ville frontiere d'Arracan. En effet cette ville, de même que *Chatigam*, qui a été inconteſtablement de la dépendance de ce Royaume, & qui avoit toujours pour Gouverneur le ſecond fils du Roi, a ſouvent été expoſée à changer de Maître, ce qui eſt aſſez ordinairement le ſort des places frontieres. La plupart des Habitans ſont des Portugais fugitifs, ou leurs deſcendans, qui y jouiſſent de grands privileges qui leur ont été accordés par le Roi; ils y ont une Egliſe, qui appartient aux Auguſtins.

Iſle de Sundiva.

Les autres Places de cette Côte qui appartiennent au Roi d'Arracan, ſont *Comoria*, *Sedoa*, *Zara*. & le Port de *Magaeni*; on y peut ajouter l'Iſle de *Sundiva*, qui abonde en ſel; elle a environ cent milles de tour, & eſt à vingt de la côte de Bengale; elle appartient proprement à ce Royaume. Comme elle eſt très-bien fortifiée naturellement, les Portugais en ont toujours eu envie; en 1602 ils l'enleverent au Grand-Mogol, qui en avoit dépouillé quelque tems auparavant le Prince légitime, qui leur abandonna dans la ſuite les droits & les prétentions qu'il pouvoit y avoir. Mais le Roi d'Arracan appréhendant qu'ils ne devinſſent trop puiſſans, les contraignit l'année ſuivante d'en ſortir & de ſe retirer à *Bacala*, & en d'autres endroits du Royaume de Bengale.

Dobazi.

En ſortant de la ville d'Arracan par le canal méridional de la Riviere, on va à *Dobazi* ou *Duabakem*, qui eſt une ville où l'on fait un gros commerce, & dont le Port eſt très-fréquenté par les Etrangers. En ſuivant la côte on arrive à *Chudabe*, qui ayant un Port fort commode attire auſſi beaucoup de Marchands. Près de-là eſt le Cap *Negrais*, & l'Iſle de *Munay* (†), célébre par ſes Pagodes ou Temples, & parceque c'eſt la réſidence du Chef des *Raulins* ou Eccléſiaſtiques du Royaume (*a*). Le Royaume d'Arracan finit au Cap *Negrais*, quoique *Toſſi* l'étende ſur la côte méridinale juſqu'à Si-

(*a*) *Ovington*, ubi ſub ſup. p. 267-271.

(*) On ne dit point ſi c'eſt auprès de la montagne de *Pora* ou de la Ville de *Ramu*.

(†) *Mendez Pinto* met l'Iſle de *Munay*, où réſide le Chef des *Raulins*, à une lieue & demie de la Ville de *Martavan*; il y a un Cap du même nom, qui tourne dans le Port de *Martavan* du côté du Midi.

SECTION I. *Description du Royaume d'Arracan.*

Siriam, qui eſt proprement du Pegu. D'autres donnent au Royaume d'*Ava* le Cap *Negrais* & toute la Côte vers le Nord, qui eſt au-delà du dix-huitieme degré de Latitude.

SECTION II.

Mœurs & Coutumes des Habitans.

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Les Habitans d'*Arracan* eſtiment un front large & plat; & pour le rendre tel, on applique aux enfans dès qu'ils ſont nés une plaque de plomb ſur le front, & on ne l'ôte que lorſqu'il eſt devenu tel qu'on le ſouhaitte. Ils ont les narines larges & ouvertes, les yeux petits mais vifs, les oreilles pendantes juſqu'aux épaules comme les Malabares, & le pourpre foncé eſt la couleur qui leur plait le plus (*a*).

Leur Figure. Habillement des Hommes.

Les *Sikkes* (*), les Conſeillers, la Nobleſſe & tous les Gens conſidérables ſont vêtus d'une fine cabaye de coton blanc, qui ferme juſte, & qui leur couvre les bras, la poitrine & le ventre. Sur leur cabaye, qu'on peut appeller une chemiſe, ils ont une longue robe, auſſi de toile de coton blanche, qui ſe boutonne autour des bras, & qui ſe joint ſur la poitrine, où elle eſt attachée avec des nœuds de ruban. Outre cela ils ont des tabliers qui leur couvrent le ventre & les cuiſſes, & un autre habillement, comme un ſac, par derriere, auſſi de coton blanc, qui eſt autour des hanches & des reins, & qui eſt ramaſſé en pluſieurs plis, & noué ſur le ventre, d'où il pend, en ſorte qu'il ſemble qu'ils ſoient toujours chargés d'un gros paquet de toile. Ils portent les cheveux longs, les liant par treſſes derriere leur tête, comme font les femmes en Hollande. Ils y mettent auſſi des ornemens de nœuds d'une toile très-fine.

Des Femmes.

Les Femmes, qui ſont paſſablement blanches, ont pour ajuſtement une eſpece de gaze à fleurs & tranſparente ſur leur ſein, qui leur paſſe ſur les épaules. Elles mettent autour de leur ceinture un tablier de fine toile de coton, qui leur fait trois ou quatre tours autour du corps, & leur deſcend juſqu'aux pieds. Celles qui ſont riches ont une écharpe de ſoie ſur un de leurs bras: leurs cheveux ne ſont point attachés, mais ils ſont friſés en boucles, & rangés d'une maniere agréable, & qui ſied bien. On leur perce les oreilles dès leur jeuneſſe, & on met dans les trous de petits rouleaux de parchemin, ou d'autres choſes, qu'on groſſit de tems en tems, & par ce moyen ils les allongent extraordinairement; on y met un nombre d'anneaux de verre, d'argent ou d'autres ſortes, qui battent ſur le cou & font du bruit quand elles ſe remuent. Quelquefois elles ont des anneaux ou des bracelets depuis les mains juſqu'au coude, & autour des jambes depuis les pieds juſqu'au gras de jambe. Mais les plus modeſtes ne portent que cinq ou ſix bracelets de vernis.

En

(*a*) *Ibid.* p. 274, 275.

(*) Les *Sikkes* ſont les premiers de la Cour, & ceux qui entrent au Conſeil. Voy. *Schouten* T. I. p. 167.

En général le Peuple d'Arracan est glorieux, & chacun tâche de le porter haut. Il n'est pas rare de voir un homme suivi d'un nombre de valets, tandis qu'il n'est pas en état d'en entretenir plus d'un ou de deux (*a*).

Section II. Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.

On sert dans leurs festins beaucoup de mets, mais il n'en est aucun qui plaise aux yeux ni qui flatte le goût. Ils se font un ragoût délicieux des Rats, des Souris, des Serpens, & d'autres animaux aussi dégoûtans. Ils ne mangent jamais de poisson qui ne soit gâté, prétendant qu'il a alors un goût plus agréable: quand il est séché au Soleil ils en font une espece de moutarde qu'ils appellent *Sidol*, & qu'ils mêlent avec tous leurs mets. Les riches se servent de la chair d'une espece de Crabbes, qu'ils mêlent avec d'autres ingrédiens, & comme cette chair est moins corrompue le goût en est plus supportable. Ils ont coutume de mettre sur la table une centaine ou deux de petites assiettes, & chacun mange dans celle qui lui plait. Ils n'ont point de pain, mais ils se servent de riz broyé & réduit en farine (*b*). Leur boisson ordinaire est de l'Eau, ou une Liqueur qu'on appelle *Auze*, qui coule d'un arbre assez semblable au palmier, & qu'on en tire en faisant une incision au tronc, de la même façon qu'on fait dans la Presqu'isle en-deçà du Gange (*c*).

Mets peu agréables.

On regarde comme une chose basse & méprisable d'ôter la virginité à une fille. Ils recherchent pour cela les plus débauchés matelots Hollandois, qui même en sont bien recompensés. Celles qui ont été ainsi déflorées en ont beaucoup plus de réputation; les hommes qui se marient aiment mieux que les filles qu'ils prennent soient grosses, que de n'être pas assurés qu'elles n'ont plus leur virginité. On commence la recherche d'une fille par de petits présens qu'on lui fait, & par des conversations, jusqu'à ce qu'on en vienne à la conclusion. Les promesses que les Parties se sont faites en particulier, se confirment en présence des Idoles, entre les mains des *Talapoins*, dont elles ont embrassé la Secte, & en présence de leurs plus proches parens: le *Talapoin* fait encore quelque cérémonie particuliere. Outre cela l'on fait des décharges de pierriers, on fait jouer des feux d'artifices, on donne des festins accompagnés de Musique & de Danse. Les hommes ont plusieurs femmes, des concubines, & même ils se servent des Danseuses (*d*).

Leurs Mariages.

Quand ils sont malades ils font venir les *Raulins*, qui sont leurs Prêtres & leurs Médecins. Le *Raulin* souffle d'abord sur eux & fait quelques prieres; si cela ne guérit pas le malade, il lui dit qu'il faut qu'il offre un sacrifice à *Chaor-Baos*, c'est-à-dire au Dieu des quatre vents, qui est, disent-ils, l'auteur de toutes les maladies. Ce sacrifice, qu'on appelle *Calouco*, consiste en volailles, cochons, & autres animaux gras; & il faut le recommencer quatre fois pour les quatre vents séparément, à moins que le malade ne se rétablisse ou ne s'en aille auparavant. Les Prêtres en attendant se régalent du sacrifice; si la maladie continue, la femme du malade ou son plus proche parent a recours à une autre cérémonie, qu'on nomme *Talagno*, & qui est une nouvelle fourberie des Prê-

Traitement des Malades.

(*a*) *Schouten* T. I. p. 250-253.
(*b*) *Ovington*, T. II. p. 275, 276.
(*c*) *Schouten* ubi sup. p. 248.
(*d*) *Idem* ibid. p. 254, 255.

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Prêtres. On prépare une chambre qu'on orne de riches tapis, & à une extrémité de laquelle on dresse un autel avec une Idole dessus; le jour marqué les Prêtres & les parens du malade s'y assemblent, & on les y régale pendant huit jours de suite. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est que la personne qui s'est engagée à s'acquitter de la cérémonie, est obligée de danser tant qu'elle peut se soutenir sur ses jambes; quand elles commencent à manquer, elle se tient à un morceau de linge qui pend au plancher, & continue de danser jusqu'à ce qu'elle soit entierement épuisée, & tombe à terre comme morte; alors la Musique redouble, & les assistans, aussi fols que le Danseur ou la Danseuse, envient son bonheur, parcequ'on suppose que pendant son évanouissement cette personne converse avec l'Idole. Cet exercice se recommence tant que le festin dure, mais si la foiblesse de la personne ne lui permet pas de le faire si long-tems, quelque proche parent prend sa place. Quand après ce *Talagno* le malade vient à guérir, on le porte aux Pagodes, & on l'oint d'huiles & de parfums depuis la tête jusqu'aux pieds; mais si malgré tout cela il meurt, le Prêtre ne manque pas de dire, que tous ces sacrifices & toutes ces cérémonies ont été agréables aux Dieux, & que s'ils n'ont pas accordé au mort une plus longue vie, c'est par un effet de leur bonté & pour le recompenser dans l'autre Monde.

Leurs Funérailles. Il n'y a pas moins de superstition dans leurs Funérailles; on met le corps mort au milieu de la maison, les Prêtres tournent autour en marmotant quelques prieres, pendant que d'autres font des encensemens. Durant ce tems-là la plus grande partie des gens de la maison font le guet & frappent sur de larges morceaux de cuivre, pour empêcher le *Chat noir* de passer sur lui, parcequ'alors il seroit obligé de revenir honteusement dans ce Monde, & privé du bonheur dont il jouit. Avant que d'emporter le corps de la maison, on invite à un festin une certaine sorte de gens, qu'on appelle *Graii*; s'ils refusent de venir, toute la famille est désolée, parcequ'on regarde cela comme un signe certain que l'ame du mort est condamnée à l'Enfer, qu'ils appellent la *Maison de fumée*. La biere est ornée suivant les facultés du défunt, & comme ils croient la Métempsychose, on ne manque gueres d'y peindre des figures de chevaux, d'éléphans, de vaches, d'aigles, de lions & des animaux les plus nobles, afin que l'ame puisse trouver un logement honorable; à moins que par humilité ils n'ordonnent avant leur mort d'y peindre des rats, des grenouilles & d'autres animaux vils, comme étant la demeure qui convient le plus à leur ame corrompue. Le corps est porté ainsi dans la Campagne, où on le brûle. Ce sont les *Raulins* qui allument le feu en présence des parens, qui sont tous vêtus de blanc, car c'est la couleur en usage dans le deuil, avec un ruban noir autour de la tête (*a*).

Malades exposés. Ils ont des Pleureurs, qu'on loue, qui font de grands cris pendant la nuit & quelquefois durant le jour, affectant d'être fort touchés. Ceux qui ne peuvent avoir du bois, qui dans ce Pays-là est fort rare, au-lieu de brûler les corps les portent au bord de l'eau quand elle est basse, & quand elle monte le courant les emporte. On les voit souvent flotter long-tems sur l'eau,

(*a*) *Ovington*, l. c. p. 276-281.

l'eau, enfoncer, puis reparoître, jusqu'à ce que les corbeaux, les mouëttes & d'autres oiseaux en ayent fait leur pâture; quelquefois ces cadavres donnent un fort mauvais goût à l'eau. Cet usage fait aussi qu'il y a dans le Pays tant de corbeaux & d'autres oiseaux carnaciers, qu'ils attaquent les buffles, les bœufs & les vaches. Ils se perchent sur leur dos, arrachent la chair, & mangent l'animal jusqu'aux os, malgré tous les efforts qu'il fait pour s'en délivrer.

Section II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Quelques-uns des habitans ne s'en tiennent pas à faire emporter les morts par le courant des Rivieres, mais ils y exposent aussi les vivans, quand ils ont parmi eux des personnes attaquées de quelque maladie cruelle, doloureuse & incurable, ou jugée telle; quand l'eau monte elle les emporte, & ils se noient. Ils appellent cela humanité, charité & compassion pour le malade, qu'ils délivrent d'un état misérable, pour aller jouir d'une grande félicité dans le Ciel (*a*).

Peu de commerce au dehors.

Ceux d'Arracan ont peu de commerce par mer; toute leur navigation ne se fait presque que par leurs Jelyasses de guerre, qui sont employées contre le Bengale & le Pegu, & qui ne vont pas plus loin; car ils ne cherchent point à envahir les Terres d'autrui, ni à envoyer des Colonies hors de chez eux, encore moins à faire commerce par mer dans les Pays étrangers; tout celui qui s'y fait est par le moyen des Marchands qui y viennent des Pays éloignés (*b*). Le Pays fournit beaucoup de Bois de charpente, du Plomb, de l'Etaim, de la Lacque & des Dents d'éléphant, ce qui y attire des sujets du Grand-Mogol; quelquefois ils ont occasion d'y faire des achats de Diamans, de Rubis & d'autres Pierres précieuses, & de Roupies d'or, qu'on prétend, dit *Hamilton*, être des débris du trésor de Sultan *Sujah*, escamottés par les Prêtres (*c*); mais nous aurons occasion de parler plus amplement dans la suite de ce qui regarde ce Prince.

Tout le Commerce d'Arracan qui se fait par mer est entre les mains des Mahométans, qui y sont en grand nombre, particulierement à *Bandel.* Quelques-uns trafiquent d'éléphans, qu'ils envoyent à *Orisha* ou *Orixa*, à la Côte de *Coromandel*, à *Golconde* & en Perse, d'où ils apportent en retour d'autres marchandises, des Cotons, des Soies, des Epiceries &c. Il y en a peu qui soient nés dans le Pays, mais ils y viennent des autres lieux des Indes: leur habillement est le même qu'ailleurs.

Religion d'Arracan.

Les habitans d'Arracan sont idolâtres, & *Schouten* dit qu'à cause de leur Religion on les appelle *Moges* (*); ils adorent des Idoles paitries d'argile & durcies au Soleil (*d*). Ils sont fort superstitieux, les moindres choses, comme l'abboyement d'un chien, sont pour eux les présages d'événemens considérables. Ils consultent avec soin là-dessus leurs Prêtres, qui savent profi-

(*a*) *Schouten*, T. I. p. 255, 256.
(*b*) *Ibid.* p. 245.
(*c*) *Hamilton*, l. c. p. 29.
(*d*) *Schouten*, l. c. p. 252.

(*) Ou *Moghes*. Si cela est, nous y trouvons la clé de ce que dit *Ovington*, p. 582, qu'il ne put jamais savoir d'où vient au Roi le titre de *Mogbi*, qu'il prend. [Il n'y a rien de cela dans la Traduction Françoise d'*Ovington*; j'ignore pourquoi le Traducteur l'a retranché. Rem. du Trad.

SECTION II. *Mœurs &c des Habitans d'Arracan.*

profiter à merveille de leur folie. Ils ont un si grand nombre d'Idoles dans leurs Temples, qu'on en compte jusqu'à vingt-mille dans un seul, ces Temples sont bâtis en façon de pyramides. Ils ont des Idoles domestiques outre celles qui sont dans les Temples. Ils ne manquent point avant que de manger d'offrir aux unes & aux autres une partie de ce qu'on leur sert. Ils portent les marques de leurs Dieux domestiques imprimées avec un fer chaud sur leurs bras, sur leurs côtés, ou sur leurs épaules. Ils célebrent en un certain tems de l'année une Fête en mémoire des morts; on y porte en procession une de leurs Idoles, nommée *Quiay Poragray* (*); on la conduit par toutes les rues sur un pesant chariot, qui est suivi de quatre-vingt-dix Prêtres habillés de satin jaune. Bien des gens se jettent sous les roues du chariot, ou sur des crochets de fer, qui y sont attachés à ce dessein, afin d'arroser l'Idole de leur sang. Ces martyrs de la superstition sont en si grande vénération, que ceux sur lesquels il rejaillit quelque goutte de leur sang s'estiment heureux. Les crocs mêmes, où ils ont été attachés, sont retirés avec beaucoup de respect par les Prêtres, qui les conservent précieusement dans les Temples comme des reliques sacrées. Le Lecteur peut voir par-là, que la Religion d'Arracan est assez conforme à celle des Gentils de la Presqu'isle en-deçà du Gange, & que les Prêtres n'y sont pas moins habiles à en imposer au peuple.

Hiérarchie.

Les Prêtres, qu'on appelle *Raulins*, sont divisés en trois Ordres, distingués par les noms de *Pungrins*, de *Panjans* & de *Shoshom* ou *Xoxom*; & ils ont quelque rapport à cet égard aux Evêques, Prêtres & Diacres de la Hierarchie Chretienne. Le Chef de ces Prêtres s'appelle *Shoshom Pungri*, titre qui chez eux est équivalent à celui de Pape à Rome. C'est lui qui regle tout ce qui concerne la Religion, & on a pour lui un si grand respect, que le Roi même lui donne toujours la droite, & ne lui parle jamais sans lui faire une profonde révérence. L'isle de *Múnay* est le lieu de sa résidence, comme on l'a dit. Tous les Prêtres sont habillés de jaune (†), & ont la tête rasée; ils vont tous tête nue, à la réserve des *Pungrins*, qui portent une espece de mitre jaune avec une pointe qui leur tombe par derriere; ils font vœu de célibat, & ils y sont obligés sous peine d'être dégradés & d'être réduits à l'état de Laïques (*a*).

Ils vivent, les uns dans leurs propres maisons & à leurs dépens, les autres dans des Monasteres magnifiques que des Rois ou de grands Seigneurs ont fondés (‡), mais ils sont tous soumis au Chef dont nous avons parlé. C'est à eux que l'on confie les enfans, tant de la Noblesse que du Peuple, pour les élever dans la connoissance de leur Religion & de leurs Loix;

(*a*) *Schouten*, T. I. p. 255, 256.

(*) C'est leur Dieu Souverain, Voy. *Ovington* T. II. p. 287. *Hamilton* dit que le Dieu Tutélaire du Pays s'appelle *Dagon*. Vol. II. p. 28.

(†) *Schouten* dit qu'ils sont vêtus de noir, qui est la couleur de modestie & de deuil dans le Pays d'Arracan. T. I. p. 253.

(‡) *Schouten* remarque qu'ils vivent dans leurs maisons presque comme des Hermites, séparés du reste du Monde, & que leurs maisons sont auprès des Pagodes, sur des rochers & sur des côteaux, que leur air & leurs démarches sont modestes, quoiqu'il y paroisse de la fierté.

Loix ; on dit qu'ils exercent fort exactement l'hospitalité envers les Etrangers. Il se trouve aussi parmi eux des Hermites, assez semblables aux *Joghis* des parties occidentales de l'Inde: ils sont divisés en trois Ordres, les *Grepis*, les *Manigrepis* & le *Taligrepi* (*) ; ils sont fort estimés de tout le monde à cause de leur grande austérité (*a*).

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Gouvernement.

Le Gouvernement d'Arracan est principalement entre les mains des douze Princes dont on a parlé plus haut; ils portent le titre de Rois, & résident dans les Villes Capitales de chaque Province; ils y demeurent dans de magnifiques Palais, où il y a de grands Serrails, tant pour leurs femmes, que pour élever les jeunes filles qu'on destine au Roi, qui tient sa Cour dans la ville d'Arracan.

Titres du Roi, & Lieux de sa résidence.

Le Roi prend de grands titres comme ses voisins: il se qualifie *Empereur d'Arracan, possesseur de l'Eléphant blanc* (†) *& des deux* Kenekas (*ou Pendans-d'oreille*) *& en vertu de cette possession héritier légitime de* Pegu *& de* Brama ; *Seigneur des douze* Boyoni (Provinces) *de Bengale, & des douze Rois qui mettent leur tête sous la plante de ses pieds.* Il demeure ordinairement à Arracan, mais il a coutume d'employer deux mois de l'Eté à faire un voyage de plaisir par eau de cette ville à *Orietan.* Il est alors suivi de toute la Noblesse, qui l'accompagne dans des vaisseaux où l'on trouve des appartemens si commodes, qu'on prendroit ce cortege plutôt pour un Palais on une Ville flottante, que pour des Vaisseaux. Pendant ce voyage le Roi continue de rendre la justice, & travaille aux affaires, comme s'il étoit dans son Palais. Un prétexte de ce voyage est de visiter la Pagode de leur Dieu Souverain *Quiay Poragmy*, auquel le Roi envoye tous les jours un repas magnifique.

Superstition barbare.

On voit par-là la superstition de ces Princes, qui les porte quelquefois aux actions les plus inhumaines; *Tòsi* en rapporte l'exemple suivant. Quelqu'un ayant prédit à un de ces Rois, qu'il ne vivroit pas longtems après son couronnement, qui se fait avec beaucoup de pompe, il le renvoya quoique le Grand-Prêtre fût prêt à lui mettre la couronne sur la tête, & le différa toujours pendant douze ans ; mais enfin pressé par les Seigneurs de sa Cour, & ne pouvant reculer davantage, il consulta un Mahométan, pour savoir de lui s'il n'y avoit point moyen de détourner le malheur qu'on lui avoit prédit. Cet homme qui n'avoit en vue, dit-on, que la destruction des ennemis de sa Religion, lui dit qu'une composition faite des cœurs de six-mille de ses sujets, de quatre-mille de vaches blanches, & de deux-mille de Pigeons blancs, le préserveroit du danger qui le menaçoit. Le Monarque crédule fit bâtir une maison, dont il fit poser les fondemens sur des femmes enceintes, & n'immola pas moins de dix-huit-mille

(*a*) *Ovington*, ubi sup. p. 283, 234.

(*) Ces noms semblent tirés de *Mendez Pinto.* Les autres Auteurs les appellent en général *Talapoins.*

(†) Le Roi de *Pegu* enleva en 1567 ce fameux Eléphant blanc au Roi de *Siam:* celui de *Tangu* en devint maître par la prise de la ville de *Pegu* en 1599, & peu après il tomba entre les mains du Roi d'*Arracan.*

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

le personnes innocentes, dans l'espérance de se conserver la vie (*a*).

On ne trouve rien sur l'origine des Rois d'Arracan; les Auteurs disent seulement, que pour conserver la Race Royale dans sa pureté, le Roi est obligé d'épouser sa sœur ainée (*b*). Ce Monarque ne sort presque jamais de son Palais que tous les cinq ans une fois (*), & c'est alors en grande solemnité. Il y passe son tems avec la Reine & avec un grand nombre de Concubines. Tous les ans ceux d'entre les *Sickes* (†) qui sont ses favoris, cherchent dans tout le Royaume douze des plus belles filles vierges, qu'ils font habiller des plus fines toiles blanches, ensuite ils les laissent exposées pendant six heures à la plus grande ardeur du Soleil, afin qu'elles suent beaucoup. On essuye après cela leur sueur avec leurs habits, & on leur en donne d'autres, puis on porte ces habits humides à ceux qui sont commis pour en faire l'examen par l'odeur. Celles dont la sueur ne sent pas mauvais, sont richement vétues, présentées au Roi & mises au nombre de ses Concubines: pour les autres le Roi les fait donner en mariage à quelques-uns de ses Courtisans. Toutes les filles apprennent la musique & à danser, & tout ce qui peut leur donner quelque agrément, dans l'espérance qu'elles pourront être élevées à la dignité de Concubine du Roi. On dit que celles qui y sont parvenues se forment aussi à l'exercice des Armes, & qu'elles sont répandues dans les principaux appartemens du Roi & lui servent de Gardes (*c*).

Concubines du Roi.

Puissance du Roi.

Les Rois d'Arracan étoient autrefois presque toujours en guerre avec le Grand-Mogol; mais ils n'en venoient gueres à des batailles générales, parcequ'ils ne hazardent pas légérement leurs troupes (*d*). Ces Monarques ne laissent pas d'être des plus puissans Princes de l'Orient tant par leurs richesses que par leurs forces. Il y a environ cent-cinquante ans qu'ils augmenterent fort leurs Etats par les conquêtes qu'ils firent dans les Royaumes de Pegu & de Bengale. Mais on observe qu'ils ne réussirent pas si bien contre les Portugais, qui ruinerent en 1605 au Roi regnant une flotte de cinq-cens-quarante vaisseaux ou barques, & qui quelque tems après le forcerent jusqu'à trois fois de se retirer de devant *Siriam*, appartenant aujourd'hui au Pegu, quoiqu'il l'attaquât avec une flotte de douze-cens voiles, & une armée de terre de trente-mille hommes, qui avoit trois mille-cinq-cens pieces de canon de tout calibre (*e*). Le Roi d'Arracan ne laissa pas de les abbaisser dans la suite, comme on le verra en son lieu.

SEC-

(*a*) *Ovington*, ubi sup. p. 286-288.
(*b*) *Ibid.* p. 288.
(*c*) *Schouten*, T. I. p. 249, 250.
(*d*) *Idem* ibid. p. 245.
(*e*) *Ovington*, ubi sup. p. 284, 285.

(*) A la réserve sans-doute du voyage annuel dont on a parlé.

(†) *Ovington*, p. 281, 282. dit que chacun des douze Gouverneurs choisit tous les ans douze filles nées la même année dans l'étendue de son district, & les fait élever dans son Serrail aux dépens du Roi jusqu'à l'âge de douze ans. Quand elles l'ont atteint, on les conduit à la Cour, & on en fait choix sur l'odeur ou la sueur dont leurs habillemens sont imbibés. *Edouard Barbosa* rapporte la même chose.

SECTION III.

*Histoire d'*Arracan.

LA premiere mention que nous trouvons des affaires d'*Arracan* est vers l'an 1569; ce fut alors que le Roi de *Pegu*, de la race de *Barma* ou *Brama*, étant devenu fort puissant, chercha toutes sortes de voies pour subjuguer ce Royaume; mais il ne put exécuter son dessein, parcequ'il n'avoit point de vaisseaux pour transporter son armée par mer, au-lieu que le Roi d'Arracan pouvoit armer deux-cens galeres pour sa défense; & que s'il eût entrepris de l'attaquer par terre, les habitans étoient prets à mettre tout le pays sous l'eau, par le moyen des éclufes, soit pour faire périr ses troupes, soit pour arrêter leur marche. En ce tems-là les Portugais de *Chatigan*, ayant tué le Gouverneur de cette ville, qui étoit du Royaume de Bengale, furent obligés d'en venir peu après à un accommodement, dont un des articles étoit, que le Général Portugais, qui avoit dix-huit vaisseaux dans le Port, abandonneroit la place avec ses vaisseaux. Le Roi d'Arracan profita de l'occasion, & pour se fortifier contre ses voisins, il invita le Commandant Portugais à venir dans ses Etats (*a*). Ce fut par-là que les Portugais eurent premierement entrée dans le Royaume d'Arracan, où ils parvinrent insensiblement à s'établir très-solidement; mais leur insolence & leurs crimes leur firent perdre dans la suite les avantages qu'ils avoient obtenus.

Section III. *Histoire d'*Arracan.

*Le Royaume d'*Arracan *attaqué par le Roi de* Pegu.

Ces Portugais ne laisserent pas de rendre de grands services au Roi d'Arracan; car le Roi de Pegu, ayant en 1581 trouvé moyen d'assembler une flotte de treize-cens voiles, résolut de conquérir les Etats de son Voisin. Il envoya donc cette puissante flotte, sous les ordres du Prince son fils, vers les côtes d'Arracan. Le Prince, ayant appris dans sa route, que deux Galiotes Portugaises avoient pris un vaisseau du Pegu richement chargé, il détacha seize de ses meilleurs voiliers pour les aller attaquer. Les deux Galiotes les reçurent vigoureusement, & en desemparerent plusieurs; mais voyant qu'elles alloient avoir toute la flotte sur les bras, elles se retirerent à toutes voiles dans la Baye d'Arracan, ce qui empêcha le Prince de faire sa descente (*b*).

Depuis ce tems-là, le Royaume d'Arracan paroît n'avoir point été exposé aux attaques du Roi de Pegu, qui tourna ses armes contre ses autres voisins. Celui d'Arracan ne profita pas non plus de l'occasion pour attaquer son plus dangereux ennemi, de peur d'attirer son ressentiment contre lui. Mais les forces du Pegu ayant été épuisées en grande partie par de longues guerres, sur-tout avec le Royaume de *Siam*, plusieurs des Rois voisins profitant de l'abbaissement de *Branjinoko*, se liguerent contre lui, & *Shilimi Shah* (*) Roi d'Arracan fut du nombre. En 1598 ce Prince assiegea la

Shilimi Shah *se rend maître du* Pegu.

(*a*) *César Frédéric*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1720.

(*b*) *De Faria*, Port. Asia. Vol. II. p. 369.

(*) Nommé dans la suite *Shimilica*, qui paroît être le véritable nom.

Section III. *Histoire d'Arracan.*

la ville de Pegu, & le Roi de *Tangu* vint le joindre peu après. Mais des affaires l'ayant appellé pour quelque tems ailleurs, il laissa au Roi de *Tangu* le soin de continuer le siege, celui-ci le poussa avec tant de vigueur, qu'avant le retour de son Allié il se rendit maître de la personne de *Branjinoko*, de toute la Famille Royale, & des trésors du Roi captif, qui étoient immenses; il ne laissa que la valeur de trois millions en argent & autres métaux qu'il trouva, qui ne valoient pas la peine d'être emportés.

Shilimi Shah étant revenu à Pegu, s'empara du Royaume & de l'argent que le Roi de Tangu lui avoit laissé: cependant, n'étant pas d'humeur à être la dupe de son Allié, avec lequel il étoit convenu de partager le butin, il lui fit demander sa part du trésor, avec l'éléphant blanc, & la fille du Roi captif; il exigea aussi qu'on lui envoyât ce Prince, ou qu'on le fît mourir, & en cas de refus il menaçoit d'attaquer les Etats du Roi de *Tangu*. Pour ne pas recevoir une pareille visite, celui-ci consentit à tout, envoya même le frere & deux fils du Roi, & le Tyran détrôné fut exécuté.

Les Voyageurs ne nous apprennent point, combien de tems le Roi d'Arracan demeura en possession du Pegu, ni s'il l'abandonna de bon gré, ou s'il y fut forcé par le Roi d'*Ava*. Nous ne trouvons aussi rien de ses actions dans ce Royaume, si ce n'est ce qui regarde l'affaire de *Siriam* (*a*).

Les Portugais *favorisés.*

Comme le Roi d'Arracan n'étoit point reconnu des Peguans, qui s'étoient cachés, ou avoient quitté le Pays pour se dérober aux malheurs que le dernier Roi avoit attirés sur le Royaume, il remit à *Philippe de Brito* de *Nicote* le Port de *Siriam*, pour recevoir sous sa protection les fugutifs qui auroient envie de revenir; voulant en même tems recompenser par-là les services que *Brito*, qu'il estimoit beaucoup, lui avoit rendus pendant la guerre. Mais cet homme de fortune, qui avoit amassé de prodigieuses richesses, paya ce Prince d'ingratitude (*b*). Il fortifia *Siriam* contre celui de qui il tenoit cette place, & enfin il se porta lui-même pour Empereur du Pegu, comme on le verra dans l'Histoire de ce Royaume, à laquelle nous renvoyons le Lecteur, pour nous attacher à ce qui a un rapport plus direct au Royaume d'Arracan, où nous trouverons un autre Portugais, non moins fameux par son élevation subite & par sa perfidie envers son bienfaiteur, que *Brito* lui-même.

Ce dernier, enflé de sa nouvelle Dignité, & cherchant à étendre sa puissance, jugea qu'il lui seroit avantageux d'être maître de *Dianga*, Port d'Arracan; & quoiqu'il n'ignorât point combien le Roi étoit mécontent de ce qu'il s'étoit emparé de *Siriam*, quoique hors de ses Etats, il eut cependant la présomption de croire que ce Prince lui donneroit *Dianga*. Dans cette espérance il équippa en 1607 quelques vaisseaux, sur lesquels il fit embarquer son fils, avec la qualité d'Ambassadeur, pour demander ce Port au Roi. Mais quelques Portugais ayant persuadé à ce Monarque que le but de *Brito*, en lui faisant cette demande, étoit de le dépouiller de son Royaume, il fit assassiner son fils & les Officiers qui l'accompagnoient à sa Cour, & fit faire le même traitement à ceux qui étoient à bord des vais-

(*a*) *Fernandez* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1744. (*b*) *Ibid.*

SECTION III. *Histoire d'Arracan.*

vaiſſeaux. Il envoya ordre en même tems de maſſacrer tous les Portugais établis à *Dianga;* il y en eut ſix-cens qui y vivoient paiſiblement en bons ſujets, qui perdirent la vie dans cette occaſion. Quelques-uns ſe ſauverent dans les Bois, & neuf ou dix vaiſſeaux eurent le tems de mettre en mer (*a*).

Elevation de Tibao.

Si ce fut *Simili Shah*, ou ſi ce fut ſon ſucceſſeur, qui donna ces ordres ſanguinaires, c'eſt ce que nous ne pouvons décider, parceque *De Faria* n'a pas eu ſoin de nous en inſtruire (*). Quoi qu'il en ſoit, nous trouvons à peu près vers ce tems-là un nouveau Roi ſur le Trône d'Arracan, & peu après nous y voyons arriver une nouvelle révolution, comme on le verra par ce que nous allons rapporter. Parmi le petit nombre de ceux qui échapperent du maſſacre de *Dianga*, il ſe trouva un certain *Sébaſtien Gonſalès Tibao*, qui venoit d'entrer dans le port avec un vaiſſeau chargé de ſel. C'étoit un homme de baſſe naiſſance du village de St. Antoine del Tojal près de Lisbonne: s'étant embarqué en 1605 pour les Indes, il s'engagea pour ſoldat dans le Bengale, & ſe mit à faire négoce en ſel, qui eſt une marchandiſe de prix dans ce Pays. Il gagna bientôt aſſez à ce Commerce pour acheter un de ces petits vaiſſeaux qu'on appelle *Jaleu*, & par cette acquiſition il ſe trouva en état de tranſporter ſon ſel en d'autres endroits. Cet homme eſt un des Portugais dont la fortune a été la plus prodigieuſe en Aſie, & trois années, depuis 1605 juſqu'en 1608, produiſirent ce monſtre, en qui le Lecteur verra un autre *Philippe de Brito* & un autre *Nicote* (†), également fameux par leur élevation extraordinaire & par leur inſolence.

Emanuel de Mattos, Commandant de *Dianga*, mort peu avant le maſſacre, avoit été Seigneur de l'Iſle de *Sundiva*, qui a ſoixante-dix lieues de tour, de la dépendance du Bengale, & qui n'eſt pas éloignée des Côtes d'Arracan. *Fateh Khan*, Maure courageux (‡), à qui *De Mattos* avoit confié le Gouvernement de cette Iſle dans ſon abſence, ayant appris la mort de ſon Maître, s'empara du commandement, & pour n'avoir rien à craindre il maſſacra non ſeulement tous les Portugais qui y étoient établis, avec leurs femmes & leurs enfans, mais encore tous les naturels qui avoient embraſſé la Religion Romaine. Ayant enſuite raſſemblé un Corps de Maures & de Patans (§) pour ſe ſoutenir, il équippa une flotte de quarante voiles,

(*a*) *De Faria*, Port. Aſia. Vol. III. p. 154.

(*) Suivant l'Hiſtoire de *De Faria*, le ſucceſſeur de *Shilimi Shah* fut *Anaparam*, qui fut détrôné par ſon frere, dont le nom n'eſt pas marqué, & par un endroit de la p. 160 il paroît que c'étoit cet Uſurpateur qui regnoit alors: Car il y eſt dit, que *la trahiſon de* Tibao *fut pour venger les Portugais qu'il avoit fait maſſacrer à* Dianga. Mais cet Auteur eſt très-peu exact, & ſouvent il confond un Prince avec un autre. Il a auſſi rendu ſon Hiſtoire très-embrouillée, en omettant les noms des Princes, la date préciſe de leurs actions, en ſéparant la relation des mêmes choſes en tant de parties, & en mêlant des matieres ſi différentes, pour donner à ſon Ouvrage la forme d'Annales. Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'en donnant à une fois l'hiſtoire de quelque perſonnage, nonobſtant ſon plan, il ne marque point la date des faits, & donne par-là au Lecteur lieu de croire qu'ils ſe rapportent à l'année ou aux années ſous leſquelles ils ſe trouvent rapportés. C'eſt ce qui a lieu à l'égard de ce qui regarde les Royaumes d'Arracan & de Pegu.

(†) *Jaques Suarez de Melo* fut un autre de ces prodiges de fortune. V. *De Faria*, Vol. II. p. 135.

(‡) Par *Maure* il faut entendre un Mahométan.

(§) Les *Patans* ſont les habitans de la Province de Patan dans l'Hindûſtan, où ils regnoient avant que les Mogols en fiſſent la conquête. Quelques-uns diſent les *Afgans*.

SECTION III. *Histoire d'Arracan.*

voiles, à quoi il employa les revenus de l'Isle, qui sont fort considérables. *Sébastien Gonsalès* & ses compagnons, avec les autres vaisseaux qui s'étoient sauvés de *Dianga*, n'ayant point de Chef pour les gouverner, vivoient de pirateries dans le Pays d'Arracan, & portoient leur butin dans les ports du Roi de *Bacala* (*), qui étoit ami des Portugais. *Fateh Khan*, apprenant que ces Brigands étoient de ces côtés-là, mit en mer pour les aller chercher, avec tant de confiance, qu'il avoit dans ses Pavillons cette inscription: Fateh Khan, *par la grace de Dieu Seigneur de* Sundiva, *qui verse le sang des Chretiens, & est le Destructeur des* Portugais (*a*).

Elu Commandant.

Un soir il se flatta de les surprendre, & il y auroit effectivement réussi sans un incident: s'étant querellés pour le partage de quelque butin dans une Riviere de l'Isle de *Shavaspur*, *Tibao* les quitta; ayant rencontré la flotte de *Fateh Khan*, il en donna avis à ses compagnons. Ils eurent donc le tems de se mettre en défense avant l'arrivée de l'ennemi, qui les attaqua d'abord. Les Pirates se battirent en désesperés toute la nuit, & le jour ne parut que pour faire voir quatre-vingt Portugais victorieux de six-cens Maures & Patans, & dix vaisseaux de quarante. Pas un des vaisseaux ennemis n'échappa, & tous les hommes furent ou pris ou tués; *Fateh Khan* fut du nombre des derniers. Si ces Portugais avoient eu un Chef qui eût su profiter de la victoire, l'Isle de *Sundiva* seroit tombée entre leurs mains. C'est ce qui les détermina à se choisir un Commandant, & ils jetterent les yeux sur *Etienne Palmyro*, homme d'âge & d'expérience. Mais ayant refusé absolument de commander à une troupe de scélérats, ils le prierent de nommer un Chef, & il nomma *Sébastien Gonsalès Tibao*, auquel ils promirent d'obéir exactement. Cette affaire terminée, ils résolurent d'aller attaquer l'Isle de *Sundiva*; & ayant ramassé un nombre de Portugais du Bengale & des Ports voisins, *Tibao* s'adressa au Roi de *Bacala*, & lui proposa de lui donner la moitié des revenus de l'Isle, s'il vouloit lui aider à la conquérir. Le Roi accepta le parti, lui envoya quelques vaisseaux & deux-cens chevaux; en sorte qu'au mois de Mars de 1609, *Tibao* se vit une flotte de quarante voiles, avec quatre-cens Portugais, outre les troupes auxiliaires. D'autre part on avoit eu le tems de se préparer à la défense dans l'Isle de *Sundiva*, & il s'y trouvoit bon nombre de gens résolus. Quantité de Maures, commandés par le frere de *Fateh Khan*, reçurent les Portugais à la descente, mais ils furent obligés de se retirer dans un Fort, que les Portugais assiégerent d'abord. La place se défendit si vigoureusement, qu'ils y furent longtems sans avancer beaucoup, & qu'ils se virent à la fin sur le point de périr, ne pouvant avoir ni munitions ni vivres, qui étoient à bord de leur vaisseaux. Un Espagnol, nommé *Gaspar de Pina*, les

Il attaque l'Isle de Sundiva, *& s'en rend maître.*

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 154.

(*) Il y a deux ou trois grandes Isles au couchant de *Sundiva*, qui portent le nom de *Bacala*. Elles sont formées par les divers bras du Gange, qui se partage vers le Golphe de Bengale. Il y a une autre Isle nommée *Bocala*, avec une ville du même nom, sur la Côte d'Arracan, à moitié chemin de Sundiva à la Riviere d'Arracan; mais il y a de l'apparence qu'il s'agit des premieres plutôt que de celle-ci.

les tira heureusement de ce mauvais pas: étant arrivé dans le Port, il débarqua à leur priere cinquante hommes qu'il commandoit, & marchant la nuit avec quantité de flambeaux & à grand bruit, il fit croire aux ennemis qu'il amenoit un secours considérable. Aussitôt qu'il fut arrivé au Camp, on donna l'assaut, le Fort fut emporté, & plus de mille Maures furent passés au fil de l'épée. Les habitans de l'Isle, qui avoient déja été sujets des Portugais se soumirent d'abord, & furent reçus en grace, à condition qu'ils livreroient à *Tibao* tous les étrangers qui se trouvoient dans l'Isle. Ils lui amenerent encore plus de mille Maures, & à mesure qu'ils arrivoient il leur abbattoit la tête. C'est ainsi que *Tibao* se rendit maître de l'Isle de *Sundiva*, où il étoit obéi comme Seigneur absolu, qui ne dépendoit de personne (*a*).

Section III. *Histoire d'Arracan.*

Pour recompenser les principaux Portugais qui l'avoient servi dans cette occasion, il leur donna des terres dans l'Isle, & s'en étant repenti ensuite il les leur ôta. Au-lieu de payer au Roi de *Bacala* la moitié des revenus, comme il s'y étoit engagé, il lui déclara la guerre, devenant ingrat & insolent à mesure que sa puissance augmentoit. Il avoit sous ses ordres mille Portugais, & deux-mille habitans naturels bien armés, deux-cens chevaux, & plus de quatre-vingt vaisseaux, avec de bonne artillerie. Comme beaucoup de Marchands venoient trafiquer à *Sundiva*, il y établit une Douane, & les Princes voisins, étonnés de ses prodigieux succès, rechercherent son amitié. Il enleva au Roi de *Bacala* les Isles de *Shavapur* ou *Shavaspur* & de *Patelabanga*, & fit encore des conquêtes sur d'autres Princes, en sorte qu'il se vit tout d'un coup puissamment riche, & en état d'aller de pair avec bien des Princes: mais tel qu'un Météore, son éclat ne fut pas de durée, & s'évanouit promptement.

Sa Puissance & son Orgueil.

Pendant que la fortune favorisoit *Sébastien Gonsalès* à *Sundiva*, il s'éleva un différend entre le Prince d'Arracan & le Roi *Anaparam*. Le Prince n'ayant pu obtenir de son frere, ni par prieres ni par menaces, un éléphant auquel on prétendoit que tous les autres rendoient une sorte d'hommage, leva une puissante armée, & enleva à son frere la Couronne, & cet animal si desiré. *Anaparam* s'enfuit auprès de *Sébastien Gonsalès*, & implora son assistance; le Portugais lui demanda sa sœur en ôtage, & après qu'elle lui eut été remise, il se mit en campagne avec *Anaparam* pour aller combattre le Conquérant. Mais que pouvoit-il entreprendre avec ses forces peu nombreuses contre une armée de quatre-vingt-mille hommes, & où il y avoit sept-cens éléphans? Le Monarque détrôné retourna avec *Tibao* à Sundiva, où il transporta sa femme, ses enfans, ses trésors & ses éléphans. Il devint ainsi sujet de ce Prince postiche, qui après avoir fait baptiser la sœur du Roi, l'épousa, prétendant lui faire beaucoup d'honneur, tant il avoit oublié la bassesse de sa naissance. Peu de tems après *Anaparam* mourut; non sans de violens soupçons d'avoir été empoisonné; car *Gonsalès*, sans égard pour sa veuve & son fils, s'empara de ses richesses, de ses éléphans, & de tout ce qui lui appartenoit. Il voulut, pour fermer la bouche au

Révolution en Arracan.

(*a*) *De Faria*, ubi sup. p. 155

SECTION III. *Histoire d'Arracan.*

au Public, marier la Reine à son frere *Antoine Tibao*, Amiral de sa flotte, mais il n'en put venir à bout; cette Princesse ne put jamais se résoudre à embrasser une Religion professée par de pareils monstres (*a*).

Trahison de Tibao.

Sébastien risqua ensuite de s'engager en guerre avec le Roi d'Arracan, & il la fit heureusement; car son frere *Antoine* avec cinq vaisseaux en prit cent de ce Monarque. Cela détermina ce Prince à faire la paix, par laquelle on lui rendit sa belle-sœur, veuve de son frere, qu'il maria au Roi de *Chatigan* (*). En ce tems-là le Grand-Mogol entreprit la conquête du Royaume de *Balua* (†). Comme il étoit vis-à-vis de Sundiva, *Tibao* en fut allarmé, & se ligua avec le Roi d'Arracan pour le défendre. Ce Monarque se mit en campagne à la tête de quatre-vingt-mille hommes presque tous Mousquetaires, avec dix-mille Peguans armés du sabre & du bouclier, outre sept-cens éléphans qui portoient des tours remplies de soldats. Il mit aussi en mer une flotte de deux-cens voiles, sur laquelle il y avoit quatre-mille hommes de troupes, qui devoient joindre *Sébastien Consalès*, & être sous ses ordres. Le Traité d'alliance portoit, que *Tibao* empêcheroit les Mogols de passer dans le Royaume de *Balua*, pour donner au Roi d'Arracan le tems de s'y rendre avec son armée, & qu'après qu'on auroit repoussé l'ennemi, *Tibao* auroit la moitié de ce Royaume pour sa part. Le Roi devoit aussi avoir des ôtages pour la sureté de sa flotte, & *Sébastien* lui envoya son propre neveu & les fils de quelques Portugais établis à Sundiva.

Quand le Roi d'Arracan arriva avec son armée, il fut fort surpris de trouver que les Mogols étoient déja entrés dans le Royaume de *Balua;* il ne laissa pas de s'avancer à la tête de ses troupes, & il en chassa bientôt les ennemis. On crut que *Tibao* s'étoit laissé corrompre, & leur avoit laissé le passage libre, au-lieu de l'empêcher, comme la convention avec le Roi d'Arracan l'y obligeoit. D'autres prétendent que ce fut pour se venger du massacre des Portugais à *Dianga*, fait par ordre de ce Prince. Quoi qu'il en soit, il se rendit coupable de la plus lâche trahison; ayant laissé l'embouchure de la Riviere de *Dangatiar* (‡) ouverte, ils eurent le passage libre. Sa scélératesse ne s'en tint pas-là, car étant entré avec sa flotte dans une petite Baye de l'Isle *Desierta*, il assembla tous les Capitaines du Roi d'Arracan sur son bord, & les fit massacrer; il fondit après cela sur leurs vaisseaux, qui se trouvoient sans Commandans, & tua ou fit esclaves tous ceux qui les montoient; ensuite il s'en retourna à Sundiva, s'étant emparé de la flotte du Roi. Dans ces entrefaites les Mogols revinrent avec de plus grandes forces, entrerent dans le Royaume de *Balua*, & firent un grand carnage de l'armée d'Arracan; le Roi se trouva réduit

(*a*) *Idem.* ibid. p. 157.

(*) Les villes de ces Pays-là sont aujourd'hui un Royaume, & demain dans la dépendance.

(†) Peut-être la grande Isle, qui est à l'embouchure du Gange, droit au Nord de Sundiva; ou peut-être aussi un Pays de ce nom en terre-ferme vers l'Est, au-delà de la branche orientale de ce grand fleuve; & c'est ce qui paroît le plus apparent.

(‡) C'est peut-être une de celles qui sont à quinze ou vingt lieues au Nord de *Chatigan.*

ensuite la qualité de *Roi de l'Eléphant blanc* (*). Près du Palais il y avoit une grande cour, fermée de murailles de pierre, dont les deux portes étoient toujours ouvertes, comme si l'on n'eût fait que peu de cas des immenses trésors qu'elle renfermoit; ils étoient dans quatre maisons dorées, couvertes de plomb. Dans la premiere étoit une grande Statue d'homme, d'or pur, ayant sur la tête une couronne enrichie de rubis & de sapphirs, & autour de celle-ci quatre enfans d'or. On voyoit dans la seconde maison une Statue d'argent, assise sur des monceaux de richesses, dont la tête ne laissoit pas d'être aussi haute que celle d'aucune maison; & *Fréderic* qui mesura le pied, trouva qu'il étoit aussi grand que lui. Dans la troisieme maison il y avoit une Statue de cuivre de la même taille. Et dans la quatrieme une autre pareille, faite de *Ganfa*, mêlange de cuivre & de plomb: les trois dernieres statues avoient des couronnes comme la premiere.

SECTION I. *Description du Pegu.*

A un mille de la ville il y avoit un beau Palais tout doré, devant lequel étoit une grande cour, où le peuple se rendoit en foule, pour voir la Chasse aux Eléphans, qui se faisoit dans une vaste Forêt voisine: ces animaux poussés par les Chasseurs étoient attirés par des éléphans apprivoisés dans un enclos fait exprès, & là on les prenoit & on les apprivoisoit (*a*).

Chasse aux Eléphans.

La nouvelle Ville, & le Palais avec tous ses ornemens, furent l'ouvrage du second Roi *Barma*, le plus grand de tous les Rois du Pegu. Ils furent achevés vers l'an 1567: on ignore si son Successeur y ajouta quelque chose; mais ce que l'on sait, c'est que ce fut sous son regne que cette ville perdit toute sa splendeur, & fut réduite dans un triste état; car ce Prince, le troisieme & dernier de cette race qui regna dans le Pegu, ayant dépeuplé ses Etats par son excessive tyrannie & par ses guerres continuelles, les Princes voisins l'attaquerent. En 1596 le Roi de Siam l'assiégea dans sa Capitale pendant trois mois; il fut alors secouru par certains Turcs & par quelques Portugais, qui firent lever le siege. Mais la plupart de ses sujets qui échapperent à l'épée, périrent par la famine; car de cent-cinquante-mille hommes que l'on comptoit dans la ville avant le siege, il n'en resta que trente-mille pour la défendre, qui avoient trois-mille pieces de canon, dont mille étoient de fonte. Les Rois d'Arracan & de Tangu profitant des fâcheuses circonstances où se trouvoit Pegu, s'avancerent pour y mettre encore le siege; le Roi ayant été obligé en 1599, faute de provisions, de se rendre, se remit avec la ville entre les mains du Roi de *Tangu*, dont la femme, quoique sœur de ce malheureux Prince, fut cause qu'on le fit mourir avec toute sa famille (*b*).

La Ville ruinée.

Depuis cette époque Pegu cessa d'être le Siege Royal, si ce n'est de tems

Le Siege Royal transféré.

(*a*) *César Fréderic*, ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 231. *Balbi*, p. 100

(*b*) *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1747. *Boves*, p. 1748. *Floris* ap. *Eund.* Vol. I. p. 322.

(*) Ce n'est pas à cause de la rareté que l'Eléphant blanc est si estimé, mais parceque la mere de *Siakya* (c'est le nom que lui donnent les Chinois) Fondateur de l'Idolâtrie du Tibet, songea qu'un Eléphant blanc lui entroit par la bouche & étoit ressorti par son côté. Voy. *Marini*, Histoire de *Tonquin* & de *Lao*.

SECTION I. *Description du Pegu.*

tems à autre, & tomba en décadence; en sorte que, comme nous l'apprenons d'un Voyageur moderne, quoiqu'elle ait six ou sept lieues de tour, la vingtieme partie n'est pas habitée, & encore n'y a-t-il que du petit-peuple (*a*). Elle est cependant encore la résidence d'un Viceroi, qui gouverne au nom du Roi d'*Ava*, & qui demeure dans le Palais de la nouvelle ville, séparée de la vieille par la Riviere qui passe entre deux.

Les Voyageurs ne nous ont rien appris des villes qui sont dans l'intérieur du Pegu, ainsi il faut que le Lecteur se contente de ce qu'ils disent de quelques places maritimes.

Sirian.

La premiere qui se présente sur le bord occidental de la Riviere de Pegu, vers son embouchure, est *Sirian.* C'est aujourd'hui le seul Port de tout le Pays ouvert au Commerce (*b*). Cette ville est située proche de l'embouchure de la Riviere du même nom, qui a communication avec le Canal qui vient de la barre de *Negrais ;* les ruines des murailles & des remparts indiquent que ç'a été une place très-forte (*) Quand l'Empereur reçut la nouvelle de sa prise, il s'empoisonna lui-même, & le Vainqueur transporta toute sa famille & ses trésors à Pegu (*c*) A présent elle est entourée d'une muraille de pierre seche, élevée du côté de la Riviere sur un terrein qui va en montant. Le Gouverneur est ordinairement un Prince du sang; les fauxbourgs sont quatre fois plus grands que la ville. On voit dans le Port des vaisseaux de tous les Pays des Indes, la Riviere pouvant en porter de six cens tonneaux: il s'y trouve quelques Anglois, des Portugais & des Arméniens; ces derniers ont le Commerce des rubis à ferme.

Si par accident un vaisseau est entraîné une lieue ou deux à l'orient de la barre de *Sirian*, une violente marée le jette sur des sables durs, sans que les ancres puissent le soutenir. Il demeure à sec quand la marée est basse, la mer se retirant cinq ou six lieues, & alors les Mariniers ont le tems de traverser les sables & de gagner le rivage; car le *Makkrea* ou flux revient avec tant de violence, comme on l'a dit, qu'il n'y a point de vaisseau qui puisse y résister. *Sirian* est environ à six lieues de la barre de la Riviere de Pegu, & à quarante milles de la ville de ce nom (*d*). Mais comme cette impétueuse marée rend la navigation dangereuse de ce côté on débarque ordinairement les marchandises à *Sirian*, & on les transporte par le canal intérieur dont nous avons parlé, jusques à un lieu nommé *Makkao*, où on les débarque une seconde fois pour les transporter par terre à Pegu, qui en est éloignée de douze milles.

Temples de Kiakkiak *& de* Dagun.

C'est dans le voisinage de *Sirian* que sont les deux plus fameuses Pagodes de tout l'Empire du Pegu ou d'Ava. L'une est environ à six milles vers le Midi, nommé *Kiakkiak*, ou le Temple du Dieu des Dieux, & comme il est

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 33.
(*b*) *Ibid.* p. 32.
(*c*) *Balbi* p. 97. *De Faria*, Port. Asia, Vol. III. p. 127.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p. 32.

(*) Ce que *Balbi* dit, qu'elle a été le Siege d'un Empereur jusqu'en 1567 que le Roi de Pegu la prit, paroît avoir été copié de la Relation que *César Fréderic* fait de la conquête de *Silon* ou *Siam*, que *Balbi* a pris pour *Sirian.*

eſt bâti dans un terrein haut & découvert, on l'apperçoit de huit lieues. On y voit une Idole de vingt coudées de long, dans l'attitude d'une perſonne qui dort, & la tradition du Pays porte qu'elle eſt dans cette poſture depuis plus de ſix mille ans. Les portes & les fenêtres du Temple ſont toujours ouvertes, & tout le monde a la liberté de voir le Dieu dormant; quand il ſe réveillera le Monde doit être détruit. L'autre Temple eſt dans une plaine baſſe au Nord de *Sirian* environ à la même diſtance que l'autre, & on l'appelle *Dagun* (*). Les portes & les fenêtres en ſont toujours fermées, & il n'y a que les Prêtres ſeuls qui ayent le privilege d'y entrer; ils ne veulent pas dire de quelle figure eſt le Dieu, ils diſent ſeulement qu'il n'eſt pas d'une forme humaine. Auſſitôt que *Kiakkiak* aura détruit ce Monde, *Dagon* ou *Dagun* en raſſemblera les débris, dont il formera un nouveau Monde. Il ſe tient tous les ans des Foires proche de ces Temples, & les offrandes qu'on fait à ces Foires ſont pour ces ſaints lieux (*a*).

SECTION I. *Deſcription du Pegu.*

Telle eſt la Relation d'un Voyageur de notre tems qui a vu ces deux Temples (†), mais deux autres Voyageurs plus anciens ont fait une deſcription plus circonſtanciée de celui de *Dogon* ou *Dagon*. Il eſt dans la ville de *Dogon*, ou tout proche de cette place, qui eſt ſur le bord ſeptentrional du Canal de *Negrais*. Elle eſt à environ deux journées de la ville de Pegu, & ſi près de *Sirian*, que le *Makkrea* ou la violente marée y monte à une ſi grande hauteur, qu'elle couvre les eſcaliers qui ſont à l'endroit du débarquement, & où il y a vingt degrés. De-là on paſſe par une rue qui a plus d'un mille de long, où les Prêtres demeurent dans des maiſons dorées. Le Temple eſt au bout de cette rue, & l'on y monte par un eſcalier qui a quatre-vingt-dix marches; au pied du Temple il y a deux Tigres de pierre, qui paroiſſent prêts à ſauter, & au haut on voit deux Anges, qui ont des triples couronnes. Le Temple eſt rond, de pierre, & doré par-tout. A main gauche il y a une belle Salle enrichie de ſculptures, & dorée en dedans & en dehors; c'eſt une eſpece de Chapelle où le peuple s'aſſemble pour entendre les ſermons de *Tal pois*. Le Roi de Pegu & toute la Famille Royale aſſiſtent ordinairement à la Fête annuelle de ce Temple, pour y recevoir l'abſolution de leurs péchés. On y tient alors une grande Foire pour la commodité de la foule qui s'y rend, ou par dévotion, ou pour trafiquer. Il y avoit dans une Salle au premier endroit de débarquement (car il y en a trois) une groſſe cloche de ſept pas & trois paumes de tour, toute couverte de caracteres curieux; mais les habitans n'y connoiſſoient rien, & ne ſavoient point comment cette cloche y eſt venue.

A l'Oueſt de *Sirian* ſur la même côte, à environ quarante-cinq milles, on trouve *Coſmi* ou *Coſmin*, qui étoit autrefois un Port fort fréquenté des vaiſſeaux des Indes, qui y débarquoient leurs marchandiſes, pour les traſporter

Coſmin.

(*a*) *Halmilton*, p. 57.

(*) Suivant *De Faria*, l'Idole ou le Dieu qu'on y adore, s'appelle *Biay*.

(†) Selon le plan publié par le Capitaine *Hamilton*, ils ont la figure d'un Cone ou d'un Pain de ſucre, creux vers le milieu.

SECTION I. *Description du Pegu.*

ter sur des *Paros*, sorte de grands batteaux, par le Canal intérieur à Pegu. *Cosmin* est une tres-jolie ville, dont la situation est charmante, faisant face au Nord-Est à l'Est. Mais comme le Pays des environs est couvert de bois, remplis de tigres, de sangliers & de singes, les habitans élevent leurs maisons, faites de roseaux, sur des piliers à plusieurs pieds au-dessus du sol, pour se garantir de ces animaux, & sur-tout des tigres, qui entrent souvent la nuit dans la ville, & emportent des hommes & des bestiaux (*a*). Il n'y a point d'autre Port entre *Cosmin*, & celui qu'on appelle *Negrais*, dans la plus petite Isle de ce nom; car-là il y en a deux, un très-spacieux au Nord & à l'Ouëst; l'autre, qui n'a pas au-delà de trois lieues de long, est à l'embouchure de la Riviere de *Negrais*, d'où l'on transporte les marchandises à Sirian & à Pegu.

Isles. Il y a plusieurs Isles sur la côte méridionale du Pegu: les Isles de *Cocos*, ainsi nommées parcequ'elles sont remplies de Cocotiers, sont à environ vingt lieues Ouëst-Sud-Ouëst du Cap de *Negrais*. Les *Perperies**, à trente-six lieues au midi du même Cap; elles sont fort hautes, couvertes de bois, & environnées de rochers sous l'eau. *Commoda*, petite Isle à dix lieues environ de la côte. Toutes ces Isles sont inhabitées.

Martavan. Il y a divers Ports sur la côte orientale du Pegu. Le premier est *Martabán* ou *Martaván*, à environ cent milles au midi de la ville de Pegu; pour y aller par terre il faut traverser des Bois & des Plaines. C'étoit autrefois la Capitale d'un assez puissant Royaume, avant que les Peguans étendissent leur frontieres sous les Rois *Barmas*. Mais le premier de cette famille, ayant conquis le Pegu, attaqua *Martaván* en 1545 avec une nombreuse armée, & ayant pris *Chambayna* qui en étoit Roi, il le fit mourir avec la Reine & toutes ses femmes de la façon la plus cruelle, après quoi il pilla & ruina la ville. Il fit aussi enfoncer des vaisseaux dans la Riviere, pour y empêcher la navigation, & aujourd'hui encore les choses sont dans cet état. On ne laisse pas cependant d'y faire Commerce de Poissons & de Potterie, entre autres de ces grandes Jarres dont on se sert pour mettre le vin & l'eau, & qui sont si recherchées dans toutes les Indes; il y en a qui contiennent jusqu'à deux muids (*b*).

Après la ruine du Royaume de Pegu en 1600, le Roi de Siam prit *Martaván* & la saccagea; elle se rétablit cependant bientôt, & en 1604 elle avoit son propre Roi, avec la fille duquel le fameux *Brito de Nicote*, le Roi Portugais du Pegu, maria son fils ainé; mais le Roi d'*Ava*, s'étant rendu maître de *Sirian*, fit empaler ce Roi de théatre, & obligea celui de *Martaván* de faire mourir son gendre en 1614 (*c*).

Tavay, *Ville frontiere.* Le Pegu s'étend du côté du Midi jusqu'à *Tavay*, qui est une Ville & une Isle dans le Golphe du même nom. C'étoit autrefois la Capitale d'un petit Royaume, que le Roi d'*Ava* conquit en 1614 (*d*). Il y croît quantité de Bois de *Calaia*.

Il est souvent parlé dans l'Histoire de ce tems-là d'une ville nommée *Sa-tan*

(*a*) *Balbi*, p. 95. *Fitch*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1739.

(*b*) *De Faria*, Vol. III. p. 348. *Hamilton*, Vol. II. p. 39, 62.

(*c*) *De Faria*, l. c. p. 139, 193.

(*d*) *Ibid.* p. 197.

tan ou *Zatan*, mais on ne trouve rien qui puiſſe en faire connoître la ſituation; il eſt dit ſeulement que le Roi de Siam s'avança juſques-là en en 1583 (*a*). Nous conjecturons cependant que c'eſt le Port de *Zaiton*, dont fait mention *Nicolas de Conti*, qui après avoir deſcendu la Riviere d'*Ava*, vint s'y embarquer en 1430 (*b*).

Section I. *Deſcription de Pegu.*

SECTION II.

Habitans & Mœurs du Pegu.

Section II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

Habitans.

Les Habitans du *Pegu* ſont un mêlange des naturels du Pays, que quelques Auteurs appellent *Peguans*, & de *Barmas*, que d'autres nomment *Bramas*, qui les ont ſubjugués, & qui ſont aujourd'hui les maîtres du Pays; mais quoiqu'ils habitent enſemble, on les diſtingue non ſeulement à leurs traits, mais encore à leur habillement.

Leur Figure.

Les Auteurs ne s'accordent point du tout ſur la figure des Peguans. Les uns diſent que les Hommes ſont fort laids (*c*); d'autres, qu'ils ſont bien faits, & ont les traits beaux (*d*): ceux-ci qu'ils ſont monſtrueuſement gros (*e*); ceux-là qu'ils ſont gros, mais qu'il y en a peu de gras: ils ont le teint olivâtre (*f*), ou, comme s'expriment d'autres, ils ſont de couleur baſanée comme ceux d'Arracan (*g*). Ils n'ont point de barbe, qu'ils arrachent avec des pincettes, laiſſant cependant ici & là quelques poils. Ils ont naturellement les dents fort blanches, mais ils les noirciſſent, pour qu'elles ne reſſemblent pas pour la couleur à celles des chiens (*h*) (*).

Caractere.

Il y a des Auteurs qui parlent avantageuſement de leur caractere, & les repréſentent comme doux, humains & fort charitables, tandis que d'autres les dépeignent comme le plus corrompu de tous les Peuples Indiens; les femmes en particulier, diſent-ils, ſemblent avoir renoncé à toute modeſtie par leur habillement, expoſant ſouvent à la vue ce qu'elles devroient cacher (*i*): mais nous verrons dans un moment juſqu'où cette imputation eſt fondée. Les femmes ſont beaucoup plus blanches que les hommes, petites mais bien priſes; elles ont le viſage fort plein, les bras & les jambes bien proportionnés, les mains & les pieds d'une grande petiteſſe (*k*).

Habillement.

Les Hommes ont une robe de toile peinte, attachée avec une ceinture qui leur tombe juſqu'aux pieds, qu'ils ont nuds, car on ne porte ni bas ni ſouliers au Pegu. L'habillement des Femmes eſt fort ſingulier. Elles n'ont ſur

(*a*) *Pimenta*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.
(*b*) V. *Purchas*, Vol. III. p. 158.
(*c*) *De Faria*, Port. Aſia, Vol. I. p. 227.
(*d*) *Hamilton*, l. c. p. 49.
(*e*) *Balbi*, p. 106.
(*f*) *Hamilton*, ubi ſup.
(*g*) *Ovington*, T. II. p. 296.
(*h*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1741.
(*i*) *Ovington*, ubi ſup.
(*k*) *Hamilton*, l. c.

(*) Ils devroient plutôt ſouhaitter de les avoir pareilles, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'ils prétendent deſcendre d'un Chien Chinois & d'une Femme, qui s'étant ſauvés ſeuls d'un naufrage ſur la côte de Pegu, y engendrerent; & c'eſt d'où vient, diſent-ils, que les hommes ſont fort laids & non les femmes; les premiers tenant du pere, & les autres de la mere. *Portug. Aſia*, Vol. I. p. 228.

SECTION II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

sur la tête que leurs cheveux noirs, rattachés par derriere; quand elles sortent elles portent un *Shaul* plié, ou une toile de coton blanche qui est négligemment sur le sommet de la tête. Elles ont une robe de soie ou de coton, fort juste au corps, dont les manches sont serrées autour des bras; cette robe descend jusqu'à la moitié des cuisses, & elles ont par-dessous une ceinture en quatre doubles attachée autour du corps, qui descend presque jusqu'à la cheville, mais ajustée de façon qu'à chaque pas qu'elles font, elle s'ouvre par devant, & laisse voir la jambe droite (*) avec une partie de la cuisse (*a*). D'autres Voyageurs disent qu'elles sont presque nues, n'ayant à la ceinture qu'une étoffe claire, qu'elles y attachent si négligemment, que l'on voit souvent ce qu'elles devroient cacher. C'est-là l'immodestie dont on a parlé plus haut, , mais ce n'est pas, dit-on, une mode introduite par le Sexe par un principe de libertinage, mais établie par une ancienne Reine du Pays (†) pour attirer les hommes à elles, parcequ'ils se livroient à de plus grands désordres.

Coutume extraordinaire.

On assure que ce mépris pour les femmes avoit tellement diminué la population, que peu à peu le Pegu se dépeuploit. La Reine, pour prévenir efficacement le désordre, établit une autre coutume bien plus extraordinaire; elle ordonna par une Loi expresse, qu'aussitôt que les mâles seroient parvenus à un certain âge (‡), on inséreroit, de chaque côté des parties naturelles, une balle ou clochette entre la peau & la chair, à la faveur d'une incision qui se guérit dans sept ou huit jours. Les Auteurs varient sur la grosseur de ces balles, ou clochettes; les uns les font grosses comme des noisettes, d'autres comme des noix. *Linschoten* dit qu'elles sont comme des glands, & *Fitch* qu'il y en a d'aussi grosses que des œufs de poule, mais que les moindres sont comme de petites noix. Ces balles sont rondes, & de divers métaux, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb, suivant la qualité de celui qui les porte; les plus riches sont pour le Roi & pour les Grands; car il paroît que tout le monde est obligé d'obéir à cette Loi, & l'opération qu'elle fait subir doit être aussi douloureuse que la circoncision.

On dit que les hommes & les femmes aiment ces sonnettes, qui ont un son fort doux. Ce sont de vieilles femmes qui les vendent, & qui font apparemment aussi l'opération. *Linschoten* en apporta une à son retour en Hollande; le même Voyageur parle d'une autre coutume non moins singuliere, que l'on pratique pour les femmes (§) quand elles sont encore jeunes; & quelque incroyable qu'elle puisse paroître au Lecteur, elle est non seu-

(*a*) *Balbi*, p. 107. *Fitch.* l. c. *Hamilton*, ubi sup. p. 29.

(*) *Balbi* dit que la robe de coton qu'elles portent est taillée en quatre parties, parce qu'elles affectent en marchant de faire voir leurs jambes.

(†) Nommée *Canane*. Voy. *Portug. Asia*, Vol. I. p. 228.

(‡) Les uns disent à vingt-cinq ou trente ans, & d'autres, dès qu'ils sont en âge de pouvoir avoir commerce avec les femmes.

(§) Elle consiste à coudre les parties des petites filles, en n'y laissant qu'un petit passage pour les nécessités de la nature; quand on les marie, on fait ouvrir le passage par un Chirurgien. *Linschoten* a vu une de ces femmes, & le Chirurgien qui avoit fait l'opération lui confirma le fait.

feulement atteftée d'une façon folemnelle par *Linfchoten*, mais confirmée par de plus anciens Voyageurs (*a*).

SECTION II.

On dit que la coutume de porter des fonnettes eft établie parmi les Peuples d'Ava, de Lanjang ou Laos, de Siam, & parmi les Barmas. *Conti* rapporte en particulier, qu'il trouva que cela fe pratiquoit à Ava, & que des vieilles vendoient les fonnettes (*b*). Après un fi grand nombre de témoignages dignes de foi, il femble qu'on ne puiffe raifonnablement douter du fait; cependant ni le Capitaine *Hamilton* qui étoit au commencement de ce fiecle au Pegu, ni *Sheldon* dont la relation eft de 1685, ne difent pas le mot de ces fonnettes, quoiqu'ils parlent de la fingularité de l'habillement des femmes. Peut-être que la raifon de l'établiffement de cette coutume ayant ceffé, elle s'étoit infenfiblement abolie; quoique pour prévenir les rechutes, les femmes euffent confervé la maniere immodefte de fe mettre.

Habitans & Mœurs du Pegu.

L'habillement des *Barmas* eft tant foit peu différent de celui des *Peguans*. Leur robe eft d'une mouffeline tranfparente, à travers laquelle on voit leur peau. Ils ont autour des reins une large ceinture, qui defcend jufqu'à la cheville, & qui eft raffemblée au nombril en forme de bourlet de la groffeur de la tête d'un enfant. Ils impriment diverfes figures fur leur peau, qu'ils piquent avec un poinçon, & frottant enfuite l'endroit avec de la poudre de charbon, les marques y demeurent. C'eft-là un ornement qui leur eft particulier, & que les Peguans n'ont point, en forte qu'il eft aifé de diftinguer ceux d'une Nation d'avec ceux qui font de l'autre (*c*).

Habillement des Barmas.

Quelques Auteurs les accufent d'être fort mal-propres dans leurs maifons, & fur leur manger; ils affaifonnent leurs mets avec du *Sidol*, fait de poiffon pourri, de la même façon que ceux d'Arracan, qui a une odeur fi mauvaife qu'il n'y a qu'eux qui puiffent la foutenir (*d*). *Balbi* affure qu'il pouvoit mieux fupporter celle d'une charogne puante, & cependant ils en affaifonnent leur riz & leurs autres mets, en place d'huile ou de beurre. Il ajoute que tous les Grands & le Roi même mangent de ce poiffon, dont ils font auffi friands que les Européens le font d'efturgeon (*e*). Mais *Hamilton* dit feulement que pour donner du goût à fon riz bouilli, le Roi l'affaifonne de chevrettes féchées & pulvérifées, mêlées avec un peu de fel & de poivre (*f*), fans parler d'odeur ni de goût defagréable. Peut-être ne l'avoit-il pas examiné, ou que les autres Voyageurs décrient cet apprêt fans raifon; comme ils font l'*Affa fœtida*, qui eft l'affaifonnement dont fe fervent les Indiens les plus occidentaux, quoique ce foit le fameux *Silphium* des Grecs & des Romains; & c'eft un raffinement de goût, tout comme l'ufage de l'ail, dont les Européens font cependant affez friands. Quoi qu'il en foit, les Peguans ont en abondance des Bêtes à quatre pieds & des Oifeaux, tant domeftiques que fauvages, auffi bien que du Poiffon. Comme ils n'ont point de bled, ils fe fervent de gâteaux de riz au-lieu de pain. Leur boiffon ordinaire eft de l'eau, & ils n'ont point

Leurs Mets.

(*a*) *Balbi*, p. 26. *Fitch*, ubi fup p. 1741. *Linfchoten* p. 31. Amft. 1638.
(*b*) *Conti* apud Purchas Vol. III. p. 150.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 48.
(*d*) *Ovington*, T. II. p. 297.
(*e*) *Balbi*, p. 125.
(*f*) *Hamilton*, l. c. p. 42.

SECTION II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

point de vin; ils se servent du jus tiré d'un arbre par incision, liqueur d'un goût fort agréable, qu'ils appellent *Annipa* (*). Ils mâchent aussi du Bétel, pour se régaler comme les autres Nations de l'une & de l'autre Presqu'isle.

Mariages.

Au Pegu, comme dans la plupart des autres Pays de l'Asie, un homme qui veut se marier est obligé d'acheter sa femme & de payer sa dot à ses parens. Si après avoir été quelque tems avec elle, il s'en dégoûte, il peut s'en séparer & la renvoyer à ses parens. D'un autre côté si la femme ou sa parenté ne sont pas contens du mari, la femme l'abandonne, en lui rendant ce qu'il avoit donné pour l'obtenir (*a*).

Les uns à tems.

Les Peguans ont la singuliere coutume d'offrir leurs filles aux Etrangers qui viennent chez eux, & de les leur louer pour un certain tems; quelques-uns disent qu'ils louent leurs femmes mêmes. Ces mariages sont très-bien réglés, & sont souvent très-avantageux au mari passager. Les femmes sont fort affables & complaisantes à tous les Etrangers en général, mais sur-tout elles aiment extremement à épouser des Européens; aussi la plupart des Etrangers qui viennent négocier au Pegu, prennent-ils de cette maniere une femme pour le tems de leur séjour. Voici les cérémonies qu'on observe pour ces mariages provisionnels: quand les parties sont d'accord, les parens de la promise, ou ses plus proches, invitent les parens ou les amis des deux parties à un festin, à la fin duquel le pere, ou celui qui en tient lieu, leur demande en présence de toute la compagnie, s'ils veulent vivre ensemble comme mari & femme? après qu'ils ont répondu affirmativement, il les déclare légitimement mariés: le mari emmene sa femme chez lui, ou s'il n'a point de maison à lui il consomme le mariage dans celle où il s'est fait (*b*).

Ces femmes sont fort prévenantes & soumises; elles ont soin du ménage, vont au marché, préparent à manger, & ont soin des habits de leurs maris, qu'elles lavent & raccommodent. Si le mari a des marchandises à vendre, la femme leve boutique, & en tire meilleur parti à les vendre en détail, que si elles se vendoient en gros. Il y en a qui en portent dans les villes de l'intérieur du Pays, & les troquent pour d'autres, qui peuvent convenir à leur mari pour son commerce en d'autres lieux. Si la femme est convaincue d'infidélité, son mari peut la mener à la Cour de justice, où on lui coupe les cheveux, après quoi il a le droit de la vendre pour esclave. D'autre part, si de son côté il lui manque, elle est capable de l'empoisonner. S'ils viennent à se separer, le pere est obligé de se charger des garçons & la mere des filles; mais les enfans ne peuvent être emmenés hors du Pays sans la permission du Roi, qu'on peut obtenir cependant pour quarante ou cinquante Livres sterling. Le mariage peut subsister quand même le mari passe en d'autres Pays, pourvu qu'il laisse dequoi payer à sa femme environ six shelings & huit sols par mois; sans cela elle

a

(*a*) *Balbi* p. 127. (*b*) *Linschoten*, p. 29. *Ovington*, T. II. p. 297. *Hamilton*, l. c. p. 50.

(*) Il y en a qui l'appellent *Nipa*, ou Vin de Nipa: le meilleur se fait à *Tanasserim*, qui est un Port de Siam, au Midi de *Martavân*. On le distille de l'eau de Cocos. Voy. *César Frédéric*, ap. *Hakluyt* P. II. p. 231. & *Linschoten*, p. 30.

réduit à une si grande extrémité, qu'il se sauva à peine sur un éléphant, & arriva presque seul au Fort de *Chatigan* (*a*).

SECTION III. *Histoire d'Arracan.*

Tibao, informé de tout ce qui s'étoit passé, mit en mer avec sa flotte, & ravagea les côtes d'Arracan, pillant & ruinant tous les Forts qui s'y trouvoient, parceque comptant sur la paix ils étoient sans défense. Il eut même la hardiesse de remonter jusqu'à la ville d'Arracan, où il brûla nombre de vaisseaux marchands de différentes Nations; il y en avoit entre autres un, que le Roi tenoit dans ce Port pour s'y divertir, & dont la perte lui fut plus sensible que de tout le reste. C'étoit un vaisseau d'une grandeur extraordinaire, & d'un ouvrage admirable, qui ressembloit à un Palais, y ayant quantité d'appartemens couverts d'or & revêtus d'ivoire, dont le travail surpassoit encore la matiere. Le Roi irrité de l'insolence & de la perfidie de *Gonsalès*, qui sembloit avoir oublié que son neveu étoit en ôtage, résolut de l'en faire souvenir; il fit empaler ce neveu, & on le plaça sur une éminence plus bas que le Port d'Arracan, afin que son oncle en descendant la Riviere pût le voir. Mais *Tibao*, homme sans honneur, ne s'embarrassoit gueres à quel prix il avançoit ses intérêts particuliers. Il ne laissa pas cependant de sentir des remords de tant de crimes que sa conscience lui reprochoit, & il s'en retourna à Sundiva dans l'appréhension d'en recevoir bientôt un châtiment sévere (*b*).

Il ravage les Côtes.

Ce misérable Gueux revêtu, qui dans sa prospérité ne s'étoit jamais mis en peine du Viceroi des Indes, voyant le danger qui le menaçoit, lui envoya demander du secours; & proposa en Prince souverain de se rendre vassal de la Couronne de Portugal, & d'envoyer tous les ans à Goa ou à Malacca un vaisseau chargé de riz, par forme de tribut. Il prétendit que tout ce qu'il avoit fait jusques-là n'avoit été que pour venger le meurtre des Portugais à *Dianga*; & pour engager le Viceroi, il lui faisoit entendre qu'il ne seroit pas fort difficile de se saisir des immenses trésors du Roi d'Arracan. Le Viceroi mordit à l'hameçon, & au-lieu d'avoir de l'horreur pour les crimes de ce Scélérat, dit notre Auteur, il se détermina contre toutes les Loix divines & humaines à l'assister. Il fit équiper quatorze des plus grandes Galiotes, un Flibot & une Flûte, dont il donna le commandement à *Don Francisco de Menesès Rexo*, qui avoit été Gouverneur de Ceylon. Comme ses instructions portoient qu'il entrât dans le Royaume d'Arracan, sans attendre *Tibao*, ce Commandant se contenta de lui donner avis de sa venue quand il fut arrivé sur la côte, & il s'avança tout droit vers la ville d'Arracan, le principal Port & la résidence du Roi.

Il demande du secours.

Il y arriva le 3 d'Octobre 1615, & le matin du 15 il découvrit une nombreuse flotte, qui descendoit la Riviere, ayant une Flûte Hollandoise à la tête; d'autres vaisseaux étoient aussi commandés par des Hollandois qui en avoient renforcé les équipages. *Don Francisco* n'avoit de son côté que douze petits vaisseaux avec lui: il avoit envoyé sa Flûte pour donner la chasse à un vaisseau qui fuyoit; une des Galiotes étoit allée pour faire revenir la Flûte, & une autre étoit allée à Sundiva porter avis de l'ar-

Le Secours est défait.

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 159. (*b*) *Ibid.* p. 161.

SECTION III. *Histoire d'Arracan.*

l'arrivée de la Flotte Portugaise. Les Portugais ne laisserent pas de continuer leur route, sans être effrayés de ce puissant armement. La Flûte Hollandoise lâcha la premiere sa bordée, & on commença un furieux combat. Quatre Galiotes, qui avoient pris les devants, perdirent leurs Capitaines & grand nombre de soldats, avant l'arrivée des autres huit; celles-ci fondirent sur les ennemis avec tant de fureur, que plusieurs vaisseaux coulerent à fond, par la précipitation de ceux qui voulurent se sauver. Sur le soir les ennemis se retirerent à la vue de la Galiote qui avoit été à la quête de la Flûte, croyant qu'il étoit venu du secours aux Portugais, qui comptoient parmi leurs morts vingt-cinq personnes de marque (*a*).

Tibao *réduit à sa premiere condition.*

Don Francisco prit alors le parti d'attendre *Tibao*, & alla jetter l'ancre à l'embouchure de la Riviere; l'autre y arriva avec cinquante vaisseaux, bien équipés & pourvus de monde. Quand il apprit ce qui étoit arrivé, il se moqua du Viceroi d'avoir donné de pareils ordres, & de *Don Francisco* de les avoir suivis. Ayant partagé les vaisseaux en deux Escadres, ils remonterent la Riviere, & fondirent sur les ennemis des deux côtés, faisant feu sur les vaisseaux qui étoient à portée, dont aucun n'avançoit. En attendant le Roi, qui étoit sur le rivage, encourageoit ses gens, & fit même couper la tête à quelques fuyards. Peu de tems après la plus grande partie de cette nombreuse flotte, divisée en trois Escadres, porta sur les Portugais. *Tibao* mit en fuite ceux qui l'attaquerent; la Flûte eut le même succès contre les Hollandois, & *Don Francisco* se battit de son côté très-vaillamment. En un mot l'avantage étoit visiblement du côté des Portugais jusqu'au coucher du Soleil, mais alors l'Amiral fut tué de deux balles de mousquet, qu'il reçut, l'une au front, & l'autre dans l'œil gauche. *Tibao*, découragé quand il vit le signal qui annonçoit ce malheur, cessa de poursuivre sa bonne fortune, & profitant du reflux, les flottes se séparerent. Les ennemis prirent une Galiote, dont ils tuerent tout l'équipage, & les corps de deux-cens autres Portugais furent jettés dans la mer à l'embouchure de la Riviere. Quand on fut de retour à Sundiva, le Vice-Amiral *Don Louis d'Azevedo*, qui avoit succédé à *Don Francisco* dans le commandement, mit à la voile pour Goa, malgré tout ce que *Tibao* put faire pour l'engager à rester, dans la vue de pourvoir à sa sureté. Il demeura donc sans défense, & peu de tems après le Roi d'Arracan vint attaquer l'Isle, s'en rendit maître, & fit rentrer *Tibao* dans son premier néant. Ainsi finit la souveraineté de ce misérable Gueux; châtiment trop doux des crimes qu'il avoit commis pendant son court regne.

Les Portugais *établis à* Chatigan.

Les Portugais, suffisamment humiliés par ses disgraces, s'adresserent au Roi pour obtenir la paix; nonobstant les nombreux sujets de plainte que ce Prince avoit contre eux, il fut disposé à leur accorder leur requête, n'ignorant pas qu'ils pourroient lui faire plus de mal que jamais, s'ils se donnoient à quelqu'une des Puissances voisines. Pour prévenir cet inconvénient, & pour assurer en même tems ses frontieres contre le Grand-Mogol, son plus formidable ennemi, qui par la conquête du Royaume de *Ba-*

lua

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 225.

lua étoit devenu ſon plus proche voiſin, il les établit dans le Port de *Chatigan*, leur donnant des terres & les laiſſant vivre à leur fantaiſie, & là ils ne firent d'autre métier que celui de Pirates (*a*). On raconte que la premiere fois que le Roi d'Arracan vint à *Chatigan*, après que les Portugais y furent établis, ils lui préſenterent une branche de Figuier fort chargée de figues. Ce Prince l'offrit à ſon éléphant blanc, qui n'en voulut point, quoique le Roi le ſollicitât au nom du Roi d'*Ava*, du Grand-Mogol & du ſien de la manger; & à peine lui eut-on demandé de le faire pour l'amour du Roi de Portugal, il la ſaiſit avidement de ſa trompe. Le Roi en colere ordonna qu'on ôtât à l'éléphant tous ſes ornemens d'or, ce qui affligea ſi fort cet animal, qu'il ne voulut rien manger, de ſorte que le Roi fut obligé de lui faire remettre ſes ornemens, de peur de perdre cet animal chéri; car c'étoit le fameux Eléphant blanc, l'objet des deſirs de tous les Princes d'Orient. Nous rapportons ce trait, pour faire voir que les Portugais ont leurs Légendes Politiques (*) auſſi bien que des Légendes Sacrées.

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

Ils prennent le parti du Grand-Mogol.

Ces Pirates continuerent à piller & à maltraiter tous ceux qu'ils rencontroient juſques vers l'an 1667: ayant alors aſſaſſiné un des premiers Officiers du Roi d'Arracan, & appréhendant d'en être punis auſſi bien que de leurs autres crimes, ils furent un jour ſaiſis d'une terreur panique ſi grande, que tout d'un coup ils ſe jetterent dans quarante ou cinquante de leurs Galéaces, & s'en vinrent trouver *Shah Heſt Khan* qui étoit dans le Bengale, & qui les avoit invités à ſe joindre à lui contre le Roi d'Arracan, dont il avoit ordre d'attaquer les Etats. Avec leur ſecours il enleva l'Iſle de Sundiva à ce Prince, & après les avoir rendus irréconciliables avec leur ancien Maître, il les traita avec le dernier mépris (*b*), comme on l'a rapporté ailleurs (*c*).

Troubles dans le Royaume d'Arracan.

Le deſſein de *Shah Heſt Khan*, en attaquant le Roi d'Arracan, étoit de venger la mort de Sultan *Sujah* & de ſa famille, que ce Monarque avoit fait périr pour s'emparer de ſes richeſſes (*d*). Ce qui cauſa enfin la ruine du Royaume d'Arracan. Le Roi prétendit que tout lui appartenoit; & ceux qui avoient combattu pour enlever ce butin, en reclamoient une part, & les Princes du ſang ſouhaittoient d'avoir quelques beaux diamans pour leurs femmes; mais les Prêtres toujours ruſés trouverent moyen de les mettre tous d'accord, en perſuadant au Roi & aux autres prétendans de conſacrer le tout à leur Dieu *Dagon*: les joyaux furent donc dépoſés dans le Temple de ce Dieu (†), où ils demeurerent juſqu'à l'an 1690: le Roi d'Arracan étant mort alors ſans laiſſer d'enfans, deux Princes du ſang ſe diſpu-

(*a*) *De Faria*, p. 227. *Bernier*, T. I. p. 233.
(*b*) *Bernier*, T. I. p. 243.
(*c*) Voy. L. XII. Ch. VIII. Sect. 2.
(*d*) *Ibid.*

(*) Ce conte paroît être fabriqué ſur le modele de celui du Singe, qui tira pluſieurs fois le nom de *Jéſus Chriſt*, d'entre ceux de *Mahomet*, de *Bramma* & d'autres. V. L. XII. Ch. VI. Sect. 3.

(†) Nous ne trouvons de Temple de ce Dieu qu'à *Dagun* dans le *Pegu*, où il n'y a pas d'apparence que le Tréſor ait été dépoſé, ce Pays n'étant pas alors au Roi d'Arracan.

SECTION III. *Histoire d'Arracan.*

disputerent la couronne. Ils armerent chacun de leur côté, & l'un & l'autre pensoient à se saisir du Trésor de Sultan *Sujah:* le Clergé en fut si effrayé, qu'il le transporta dans un autre endroit, dont les Ecclesiastiques seuls avoient connoissance. En attendant les deux Princes soutinrent leurs prétentions réciproques avec tant d'acharnement, que dans l'espace d'un an ils périrent avec toutes leurs familles, & depuis ce tems-là le Royaume est resté dans une entiere anarchie (*a*).



CHAPITRE. IV.

Le Royaume de PEGU.

SECTION I.

Description Géographique.

SECTION I. *Description du Pegu.*

LE Royaume de *Pegu* peut être considéré ou en lui-même, c'est-à-dire le *Pegu* proprement dit, ou avec ses acquisitions, ou comme incorporé au Royaume d'*Ava*.

Bornes & étendue du Pegu proprement dit.

Le *Pegu* proprement dit a au Nord les Royaumes d'*Arracan* & d'*Ava* (*), au Levant le haut & le bas *Siam*, au Midi une partie de *Siam* & la Mer, & au Couchant la Mer & une partie d'*Arracan*. Il gît entre les cent-dixieme & cent-seizieme degrés de Longitude, & entre les quatorzieme & dix-neuvieme degrés de Latitude Septentrionale, en sorte qu'il a environ trois cens-cinquante milles Angloises en longueur du Midi au Nord, sur à-peu-près autant en largeur d'Occident en Orient. Si nous osons citer *Mendez Pinto*, Ecrivain dont les Relations sont un mêlange de vrai & de faux, le *Pegu* n'avoit de son tems, vers l'an 1550, pas plus de cent-quarante lieues de tour, & étoit environné d'une grande chaîne de montagnes, nommées *Pangasiran* (†), habitées par les *Bramas* ou plutôt *Barmas*, qui sont aujourd'hui les maîtres du Pegu & des Pays voisins.

Du Pegu dans un sens étendu.

Le *Pegu* pris dans un sens plus étendu, entant qu'augmenté par les conquêtes de ses Rois *Barmas*, s'étendoit vers le Nord jusqu'aux frontieres de la Province de *Yun-nan* dans la Chine (‡), comprenant ainsi les Royaumes

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 28.

(*) Les Mémoires de *Sheldon*, qu'on trouve dans *Ovington*, T. II. p. 289, écrits vers l'an 1688, mettent au Nord du Pegu les Pays de *Siammon*, & de *Caiaminham*, ce qui prouve que cet Auteur a puisé dans *Pinto*, qui place ces deux Pays imaginaires au Nord du *Pegu*.

(†) Celles qui sont du côté de l'Occident sont appellées les montagnes de *Pré* dans *Mendez Pinto*.

(‡) C'est ce qui se voit par la Carte que les Jésuites ont donnée de cette Province, dans laquelle ils ont marqué les endroits où commencent & finissent les frontieres du *Pegu;* d'ailleurs cela s'accorde avec le rapport des Indiens. Cependant *Tavernier* prétend avoir découvert le contraire par ce que lui ont dit des Marchands de *Tipra*, dont il suppo-

Section I. Description du Pegu.

yaumes d'Arracan, d'Ava, de Jangoma, de Laos, & même celui de Siam, de forte que son étendue & ses bornes étoient à-peu-près celles de la Presqu'isle au-delà du Gange en général.

A considérer le *Pegu* de la troisieme maniere & dans son état présent, comme incorporé au Royaume d'*Ava*, nous renvoyons à en parler, quand nous traiterons d'*Ava*; nous nous contenterons d'observer ici, que ses bornes & son étendue sont à-peu-près les mêmes que celles qu'il avoit, en y comprenant ses conquêtes; ou, ce qui revient à la même chose, c'est le même Empire, qui n'a fait que changer le nom de *Pegu* en celui d'*Ava*, à cause que le Siege Royal a été transféré d'une ville dans une autre. Il faut remarquer aussi par rapport au nom (*) de ce Pays, qu'on dit qu'il ne s'appelle pas proprement *Pegu* mais *Bagon* (*a*).

Montagnes & Rivieres.

Le *Pegu* paroît être en général un Pays uni, où il n'y a point de montagnes considerables, à l'exception de celles dont nous avons parlé, dont il est entouré, & qui lui servent de défense du côté de terre; il ne laisse pas d'etre exposé aux attaques de ses ennemis, non seulement par mer, mais aussi du côté de la terre, à la faveur des Rivieres qui passent par les montagnes: il y en a sur tout deux considerables, la Riviere de *Pegu* & celle d'*Ava*, qui tirent leurs noms des Capitales situées sur leurs bords. Nous parlerons de la Riviere d'*Ava*, quand nous traiterons du Royaume de ce nom. A l'égard de celle de *Pegu* (†), elle est fort grande, & rapide; elle paroît avoir sa source dans les montagnes qui séparent la Chine, au Couchant de la Province de *Yun-nan*, des Pays que nous plaçons dans la Presqu'isle en-deçà du Gange. De-là elle coule au Midi, inclinant vers l'Ouest, par des Pays dont les noms nous sont inconnus, mais qui étoient autrefois soumis à l'Empire du *Pegu*, comme ils le sont aujourd'hui à celui d'*Ava*. Enfin, après avoir baigné les frontieres de *Jangoma*, qui est au Nord de *Siam*, elle entre dans le *Pegu*, passe à l'Ouest de la Capitale, & se décharge dans la Mer par une embouchure fort large, à environ trente milles (‡) plus bas.

Les inondations annuelles de cette Riviere sont d'une si grande utilité au Pays, que *Maffée* n'a pas eu tort de l'appeller le *Nil des Indes* (*b*). Ces inondations sont surprenantes, car elle répand ses eaux jusqu'à trente lieues, & laisse en se retirant un limon, qui fertilise si fort la terre, que le riz y vient

(*a*) Voy. *De Faria*, Port. Asia. Vol. III. p. 117. 127.

(*b*) *Maffée* Hist. des Ind. L. XVI. Ch. 5.

pose que le Pays est au Midi d'Arracan & de Pegu, & remplit l'espace qui est entre ces Pays & la Chine. Voy. *Tavernier* P. II. Ch. 16.

(*) On dit que les Chinois l'appellent *Mien*: or *Mien* peut être le nom du Pays qui confine à la Chine, que *Chaumigrem* le second des Rois *Bramas*. ajouta à son Empire. *La Loubere* parle de *Meens*, qui sont dans les troupes du Roi de Siam. *Relat. de Siam*. T. I. P. III. Ch. II.

(†) *Le Blanc* l'appelle *Kapomo*, & *Pinto* parle d'une Riviere du même nom, qui selon quelques Cartes entre dans la Riviere d'Ava, à vingt milles environ au Sud-Ouest de la Ville de ce nom.

(‡) *Barbosa* dit entre vingt-cinq & trente milles

SECTION I. vient en une telle abondance, qu'il y a des années qu'on en charge cent vaiſſeaux, ſans que le Pays en manque (*a*).

Deſcription du Pegu.

Riviere de Negrais.

Il y a deux routes pour tranſporter les marchandiſes du Port de *Negrais* à la Riviere de Pegu; l'une eſt par un Bras de mer, l'autre par les Rivieres depuis la barre de *Negrais:* il y a de l'une & de l'autre maniere environ cinquante ou cinquante-cinq lieues, mais on prend ordinairement la premiere route, à cauſe des bas-fonds qui ſont le long des côtes. Ce paſſage eſt formé par pluſieurs grandes Iſles, qui ſont fort proche les unes des autres, & qui laiſſent un canal entre elles & la terre-ferme, tel que celui d'une grande Riviere, dans lequel pluſieurs Rivieres du Pegu viennent ſe jetter, & la Mer entrant par l'ouverture qui eſt entre les Iſles, il y a toujours aſſez d'eau pour porter de grandes barques, ſur leſquelles les paſſagers & les marchandiſes ſe tranſportent de la barre de Negrais a la ville de Pegu.

Villes.

Il y a un grand nombre de Villes, de Bourgs & de Villages le long de ce Canal, tant du côté de la terre que de celui des iſles; telles ſont les villes de *Coſmi* ou *Coſmin*, de *Coylan*, de *Tavagnedun* ou *Medun*, de *Leungon*, de *Silvanſedi*, de *Mojja*, de *Dala* ou *Dolla*, de *China-Bakkar*, de *Dogun* ou *Dagon*, & de *Sirian* (*b*). Ce Canal, qu'on peut appeller la Riviere de *Negrais* (*), a trois embouchures entre les Iſles par leſquelles il communique avec la Mer, à *Dolla*, à *China-Bakkar* & à *Sirian*, qui par-là ſont autant de Ports.

Flux extraordinaire.

La côte depuis *Negrais* courant à l'Eſt juſqu'à la véritable Riviere de Pegu, & de-là au Midi vers *Tenaſſerin*, forme une grande Baye, où la Mer ſe jette avec une violence & une rapidité incroyable dans l'embouchure de la Riviere; car quand la marée monte, une maſſe d'eau de plus de douze pieds de haut ſe précipite avec tant d'impétuoſité, qu'elle emporte tout ce qui ſe trouve en ſon chemin, en ſorte qu'il n'y a pas de vaiſſeau qui puiſſe y réſiſter, & qu'en un moment il eſt renverſé. Ce furieux flux, que les naturels appellent *Makkrea* (†), s'avance avec un ſi terrible bruit qu'on l'entend à dix milles de diſtance (*c*). On aſſure que la marée dans le Golphe de Cambaye n'eſt rien en comparaiſon de celle-ci, qui a la rapidité d'une fleche qu'on décoche (*d*).

Terroir & Productions.

L'air du Pegu eſt fort ſain, & rétablit d'abord les étrangers qui ſont malades. Le terroir eſt abondant & fertile en Grains, en Fruits, & en Racines. Il produit auſſi de bon Bois de charpente de différentes eſpeces. Il y a dans le Pays beaucoup d'Eléphans, de Buffles, de Cabrits, de Cochons & d'autres animaux, ſans parler de quantité de Gibier; dans les mois de Sep-

(*a*) *Ovington* T. II. p. 290.

(*b*) Voy. *Balbi* & *Fitch*.

(*c*) *Hamilton*, l. c. p. 32.

(*d*) *Ceſar Frédéric.* ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 232.

(*) On l'appelle à-la-vérité communément la Riviere de Pegu, mais fort improprement, ſuivant nous, car il ne fait point partie de cette Riviere.

(†) Ou *Makkareo*, ainſi que l'appellent *Balbi* & *Ceſar Frédéric;* on le nomme auſſi le grand *Bore* & *Boer*, qui eſt ſans-doute une corruption de l'Arabe *Bahr*, c'eſt-à-dire la Mer; nous conjecturons que c'eſt le nom qu'y donnent les Maures.

Septembre & d'Octobre les Cerfs y font si abondans, que le Capitaine *Hamilton* en acheta un tout entier pour trois ou quatre sols; ils sont charnus, mais n'ont point de graisse. La Volaille y est bonne & en quantité, les Coqs sont fort grands, & les Poules fort belles. Il y a aussi plusieurs sortes d'excellent Poisson (*a*).

Section I. *Description du* Pegu.

On trouve dans le Pegu non seulement des Mines de Fer, d'Etain, de *Gansa* ou de Plomb (*), dont on se sert en guise de monnoye, mais aussi de Rubis, de Diamans & de Sapphirs. Les Rubis sont les plus beaux qu'il y ait au Monde; mais les Diamans sont petits, & ne se trouvent que dans le jabot de la Volaille & des Faisans. D'ailleurs il n'y a qu'une seule famille qui ait le privilege de les vendre, & il n'est permis à personne de creuser pour en chercher (*b*).

Provinces.

Le Royaume de Pegu est certainement divisé en Provinces comme les autres, mais les Voyageurs n'en nomment aucune. On peut cependant regarder comme telles les divers petits Etats que les Rois de Pegu ont conquis, tels que ceux de *Tava*, de *Tangu* & de *Cablan* ou *Capelan*. Ce dernier, dit-on, est un des douze que conquit *Chaumigrem*, le second Roi Barma, qui commença à regner vers l'an 1549. Ce Pays passe pour le plus stérile de tout le Pegu; la principale ville porte le même nom. Pas loin de cette ville se trouvent les véritables rubis, qui rendent le Pegu si fameux; on les tire d'une montagne qui est entre la Ville de Pegu & le Port de Sirian (*c*) (†).

Le Royaume de Tangu.

Les Auteurs qui ont écrit sur le Pegu parlent souvent du Royaume de *Tangu*, mais aucun ne dit rien de précis sur sa situation, si ce n'est *Mendez Pinto*, qui nous apprend qu'il est à cent-soixante lieues de la ville de Pegu dans le cœur du Pays (*d*). Quelques traits que fournissent d'autres Auteurs confirment assez ce qu'il dit (‡); il semble seulement que la distance est un peu trop grande. Nous concevons que *Tangu* est situé à l'Orient de la Riviere de Pegu entre le Royaume de *Jangoma* au Nord, & celui de *Siam* au Midi.

Quoi

(*a*) *Hamilton*, p. 38, 40, 59. *Balbi*.
(*b*) *Ovington*, p. 585. selon l'Anglois; il n'y a rien de cela dans la Traduction Françoise.
(*c*) *Fitch* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1741. *Ovington*. T. II. p. 292.
(*d*) *Pinto*. Voyag. p. 974.

(*) C'est plutôt une sorte de Cuivre, ou de mêlange de Cuivre & de Plomb.

(†) *Fitch* dit que *Caplan* est à six journées de chemin d'*Ava*. *Pimenta* met outre *Capelan*. (qui doit être le *Capelan* dont il s'agit ici) d'où viennent les sapphirs & les rubis, deux autres Royaumes sous le nom de *Caplan* au nombre des douze que le Roi Brama conquit, & il les place proche d'*Ava* du côté de la Chine, disant qu'il y a beaucoup de pierres précieuses. Peut-être qu'au-lieu d'un de ces deux Pays, dont les noms se ressemblent si fort, il faut lire *Camelam*, dont on dit que *De Brito* tua le Roi *Massingo* dans une bataille.

(‡) On dit que les Rois de *Siam* & de *Jangoma* se liguerent en 1599 pour attaquer celui de *Tangu*; qu'en marchant de ce côté là le Roi de *Siam* entra dans le Royaume de *Martavan* & le soumit; & qu'en 1598 le Roi de *Tangu* eut ordre de celui de *Pegu*, son Souverain, d'embarquer tous les habitans de *Tangu* & de les transporter dans sa Capitale. Par où il paroît que la Riviere de Pegu baigne le Pays de *Tangu*. V. *Pimenta* & *Boves*, ap. *Hais*, Epist. Ind. p. 848.

SECTION I. *Description du* Pegu.

Son Histoire.

Quoi qu'il en soit, *Tangu* étoit autrefois considérable. Il y en a qui assurent que le prémier Roi Barma du Pegu en étoit Gouverneur, & que le second y étoit né; que ses successeurs furent Rois ou Viceroïs de *Tangu*. Comme ce Pays étoit sur les frontieres de Siam & de Jangoma, ses Rois, dépendans de celui de Pegu, toujours prêts à se révolter contre lui, ou à lui causer de l'embarras. Enfin nous en trouvons un vers l'an 1598 ligué avec celui d'Arracan pour conquérir le Pegu, comme ils firent. Le Roi de *Tangu*, après avoir fait mourir son Souverain, qui s'étoit rendu à lui, emporta toutes les richesses du Pegu, & laissa le Royaume ruiné au Roi d'Arracan, mais il ne conserva pas long-tems son independance; car vers l'an 1612 il fut vaincu & rendu tributaire par le Roi d'*Ava*, ou peut-être par celui du *Pegu*, qui avoit transporté le Siege Royal à Ava.

La Ville de Pegu.

La Ville de Pegu (*) étoit, avant sa ruine entiere en 1600, une des villes les plus magnifiques, les plus grandes & les plus peuplées de toute l'Asie. Suivant *César Frédéric*, *Balbi* & *Fitch*, qui l'avoient vue dans sa plus grande splendeur (†), elle étoit vaste, belle & forte, entourée de murailles de pierre & de fossés très-larges. Elle étoit partagée en deux, la vieille ville & la nouvelle. La vieille, qui étoit fort grande, & qui avoit d'ailleurs plusieurs fauxbourgs, étoit la demeure des Marchands & des Etrangers, parceque c'étoit-là que se faisoit le Commerce; & comme les maisons n'y étoient que de bois ou de roseaux, couvertes de tuiles, chacun avoit un magasin de pierre voûté, pour mettre ses marchandises à couvert des incendies, qui y étoient très-fréquens. La nouvelle ville, où le Roi, les Grands, & les Gens de condition faisoient leur demeure, étoit grande & bien peuplée, de figure quarrée; à chaque côté des murailles il y avoit cinq portes de pierre, avec plusieurs tours dorées d'espace en espace pour poster des sentinelles. Elle étoit environnée de larges fossés, où l'on nourrissoit des Crocodiles, pour empêcher les gens de les passer. Les rues, les plus belles que *Fitch* eût vues, étoient tirées au cordeau d'une porte à l'autre, & si larges que douze hommes pouvoient y marcher de front. Il y avoit devant chaque maison un Palmier, ce qui faisoit un fort bel effet, & donnoit de l'ombre aux passans.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi étoit au centre de cette nouvelle ville, bâti comme une Forteresse avec des murs & des fossés. Les maisons & les appartemens de ce Palais étoient de bois, tout dorés, & ornés de creneaux couverts de lames d'or. De la porte on entroit dans une spacieuse cour, où il y avoit sur les côtés des loges pour les plus beaux éléphans du Roi, parmi lesquels il y en avoit quatre blancs; chose fort rare, n'y en ayant que très-peu de cette couleur; & ce Prince ne vouloit pas que personne autre que lui en eût. Ce fut l'unique sujet de la guerre qu'il fit au Roi de Siam en 1567, auquel il enleva le fameux Eléphant blanc, prenant en-

(*) On a déja remarqué que le véritable nom de la Ville & du Pays est *Bagon*, mais *Floris* l'appelle *Uncha* ou *Pegu*. V. *Hist. Gén. des Voyages*. T. II. p. 313. Edit. de la Haye in 4to.

(†) Le premier en 1566, & les deux derniers en 1583.

a la liberté de se remarier au bout de l'an; mais si on lui paye cette somme, elle est obligée d'attendre trois ans (*a*). *Sheldon* dit que si quelque étranger revient une seconde fois dans le Pays, & trouve la fille qu'il avoit louée autrefois mariée à un autre, le mari est obligé de la lui rendre pour le tems de son séjour: bien plus, une femme, qui a eu plusieurs maris Européens, n'en est que plus recherchée (*b*). On assure que les Nobles abandonnent leur femme la premiere nuit de leur mariage à un autre, & que le Roi même n'en use pas autrement avec la sienne (*c*). *Section II. Habitans & Mœurs du Pegu.*

Héritages. Le Roi hérite de toutes les terres, il est aussi l'héritier de tous ceux de ses sujets qui décedent sans laisser d'enfans; mais s'il y a des enfans, ils ont les deux tiers du bien, & l'autre tiers est pour le Roi (*d*).

Musique. Les Péguans ont plusieurs sortes d'instrumens de Musique; la flûte & le tambour de basque sont les plus estimés, quoique *Hamilton* préfere leurs instrumens à cordes. Ils en ont un particulier, fait en forme de petite galere, long d'environ trois pieds, large de huit ou dix pouces, sur un demi pied de profondeur, & garni de sonnettes dont les timbres sont variés; on frappe dessus avec de petits bâtons, & elles rendent un son assez agreable (*e*).

Maladies. L'air du Pegu est très-sain, & on n'y est pas sujet à plusieurs maladies qui regnent ailleurs. On redoute cependant fort la petite-vérole par-tout, mais sur-tout dans la Province de Sirian, où elle fait de grands ravages, & est regardée comme la peste; en sorte que lorsque quelqu'un est attaqué de cette cruelle maladie, tous ceux qui demeurent dans le voisinage prennent la fuite, & bâtissent de nouvelles maisons à deux ou trois milles de-là. On laisse au malade une jarre d'eau & quelques mesures de riz avec des pots de terre pour le faire bouillir, & ils lui disent adieu pour trois semaines. Si le malade guérit, ce qui ne peut arriver, que lorsqu'il a la force de se lever, & de preparer sa nourriture, ils le portent au bout des trois semaines à leur nouvelle demeure (*f*).

Médecins. Les Prêtres sont leurs principaux Médecins: on dit cependant qu'en général, quand une personne tombe malade, elle fait un vœu au Diable, de qui ils croient que viennent tous les maux. On dresse un échaffaud, sur lequel on met des mets, pour adoucir le Diable & pour le rendre propice. Cette cérémonie est accompagnée d'illuminations & de musique; le tout est dirigé par un Entrepreneur, qu'on appelle le pere du Diable; & quoique leurs Prêtres défendent cette pratique, le peuple est cependant trop attaché à cette ancienne coutume pour leur obéir (*g*).

Commerce. Nous avons déja donné une idée générale du commerce du Pegu, en parlant de Sirian, l'unique Port où il se fasse à présent. Les marchandises qu'on exporte, sont de l'Or, de l'Argent, des Rubis, du Musc, du Benjouin, du Poivre long, de l'Etain, du Plomb, du Cuivre, de la Lacque, du Riz, du Vin de riz, & quelques Cannes de sucre, dont il y auroit quantité, si les éléphans ne les mangeoient (*h*). Il faut observer que les Peguans

(*a*) *Balbi*, p 127. *Hamilton*, p. 51.
(*b*) *Ovington* l. *Hamilton*, p. 51.
(*c*) *Linschoten*, l. c.
(*d*) *Balbi* p. 127.
(*e*) *Hamilton* ubi sup. p. 57.
(*f*) *Ibid.* p. 59.
(*g*) *Balbi*, p. 124.
(*h*) *Frederic* ap. *Hakluyt* Vol. II. p. 237. *Balbi*, p. 108. *Fitch*, ap. *Purchas* Vol. II. p. 173?.

SECTION II. *Habitans & Mœurs du* Pegu.

guans comprennent fous le nom général de rubis, les topafes, les fapphirs, les améthyftes & autres pierres précieufes, & qu'on ne les diftingue que par la couleur, en difant un rubis bleu, violet & jaune. Le véritable rubis eft une pierre tranfparente d'un rouge éclatant, & qui près de fa furface paroît avoir quelque chofe du violet de l'améthyfte. On les trouve dans la montagne de Capelan ou Caplan, & dans les montagnes qui s'étendent depuis le Pegu jufqu'au Royaume de Camboie (*a*).

Argent à fleurs.

Les Toiles de coton de Bengale & de la Côte de Coromandel font celles qui font du meilleur débit au Pegu, & l'Argent foit monnoyé foit en lingots, le Roi en prend huit & demi pour cent, mais il eft permis aux Marchands de le fondre, & d'y mêler autant d'alliage qu'il leur plait, en forte que l'argent de Roupie, où il n'y a point d'alliage, peut en recevoir jufqu'à vingt-huit pour cent, & avoir cours au Pegu, pourvu qu'on en puiffe faire ce qu'ils appellent argent à fleurs. Voici comment les Péguans s'y prennent: ils mettent l'argent & le cuivre dans un creufet, & quand le métal eft fondu, ils foufflent fur la furface avec un tuyau de bois, ce qui y forme des fleurs & des étoiles. Quand il y a trop d'alliage, il ne fe forme point de figures; & *Hamilton* n'a jamais vu d'étranger qui eût l'art de faire cet argent.

Les Européens n'apportent d'autres marchandifes de leur Pays que des Chapeaux & des Rubans. Les Nobles payent un prix exceffif des Caftors, qu'ils portent fans être retrouffés. Ils ne font pas moins avides de rubans à fleurs d'or & d'argent, qu'ils portent autour de leurs chapeaux, quelque larges qu'ils foient (*b*).

Maniere de vendre & d'acheter.

Tout le Commerce fe fait par l'entremife des *Tarreka* ou *Taregha*, qui font des Courtiers (*) avec lefquels les Marchands font marché; l'Acheteur peut rendre la marchandife, après l'avoir gardée trois ou quatre jours s'il trouve qu'on l'a trompé; ce qui eft un grand affront pour le Courtier. Celui qui ne fe connoît point en pierreries, eft auffi bien fervi que le plus habile connoiffeur. Leur maniere de vendre & d'acheter a quelque chofe de fort fingulier, & de fort bon en même tems, pour prévenir les difputes & les mécontentemens, quand il y a plufieurs Marchands qui achetent en même tems, & qui ne donnent pas toujours le même prix: pour que perfonne ne fache combien fe vendent les rubis, fi ce n'eft l'Acheteur, le Courtier & le Marchand mettent leur main fous une toile, & en fe touchant les doigts & pinçant les jointures ils fe font connoître combien l'on offre & ce que l'on demande, chaque mouvement des doigts ayant fa fignification.

Toutes les autres marchandifes fe vendent par Courtiers, qui ont toujours deux pour cent pour leur peine, & ils font obligés de veiller au payement: le Courtier eft proprement votre Payeur; s'il ne vous paye pas ponctuellement au tems marqué, vous pouvez l'amener chez vous, & l'y re-

(*a*) *Ovington*, T. II. p. 292. (*b*) *Hamilton*, ubi fup. p. 41.

(*) *Céfar Frédéric* dit qu'il y en a quatre, *Fitch* parle de huit. Leur nombre peut avoir varié en divers tems.

retenir prisonnier. Si après cela il n'acquitte pas d'abord la dette, on peut se saisir de sa femme, de ses enfans & de ses esclaves, & les attacher à sa porte exposés à l'ardeur du Soleil, conformément à la coutume du Pays. Un Marchand ne court donc presque jamais risque de perdre, il est seulement obligé d'attendre plus long-tems qu'il ne voudroit, & de faire crédit pendant deux ou trois mois. On paye en *Gansa*, espece de monnoye de cuivre, & la seule qu'il y ait; car l'or & l'argent sont marchandise comme les rubis. A-la-verité on fait souvent des payemens en argent, mais comme celui qui reçoit peut aisément être trompé, à cause de la grande différence d'aloi, & de la difficulté qu'il y a de connoître la valeur réelle, il est plus sûr de stipuler qu'on sera payé en *Gansa*, qu'on donne suivant un poids nommé *Biza*, qui vaut environ un demi écu d'Angleterre ou quelque chose de moins (*a*).

SECTION II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

SECTION III.

Religion du Pegu.

LA Religion du *Pegu* est essentiellement la même au fonds que celle qui regne dans le reste des Indes & au Tibet, & qui ne varie que dans la forme en divers Pays, suivant le caprice & l'intérêt des Prêtres, qui veulent par-tout avoir une Religion à leur guise. Ils reconnoissent l'existence d'un seul Dieu Suprême. Créateur de toutes choses, dont ils ne font aucune représentation, & dont le Culte est pour les Pretres seuls. parcequ'ils ne jugent pas le Peuple digne de rendre des hommages à un Être si grand. Par cette raison on a d'autres Divinités créées, qui sont pour les Laïques, dont les principales sont *Summacuddom*, *Samsay* & *Praupout*, dont les images sont exposées à l'adoration du Peuple dans les *Baus* ou Temples (*b*). Ils ne se bornent pas même à ces Dieux & a plusieurs autres Divinités subalternes; on dit qu'ils adorent le Diable même. Nous avons déja vu que dans leurs maladies ils font des festins pour lui. Il y en a qui courent le matin par les rues, portant d'une main du riz & de l'autre un flambeau, criant, *qu'ils vont donner au diable son déjeuné, afin qu'il ne leur fasse point de mal pendant le jour*. D'autres avant que de manger jettent par dessus leurs épaules dequoi le nourrir. A *Tavay* ils ont coutume au commencement de l'année de remplir leurs maisons d'une bonne provision de vivres, qu'ils abandonnent pendant trois mois à l'avidité prétendue de cet Esprit infernal, espérant de l'engager par-là à les les laisser tranquilles pendant le reste de l'année. Malgré tous ces soins pour le flechir, ils le redoutent à un tel point, que s'ils rencontrent un homme masqué, ils s'enfuient comme des possédés, de peur que ce ne soit quelque Diable sorti de l'Enfer pour les tourmenter (*c*).

SECTION III. *Religion du Pegu.*

Les Peguans reconnoissent un Dieu suprême, & plusieurs Divinités inférieures.

Les

(*a*) *Frédéric*, ubi sup. p. 239. *Balbi*, p. 107. *Fitch*, ubi sup. p. 1739.

(*b*) *Hamilton*, Vol. II. p. 53.

(*c*) *Balbi*, p. 126. *Ovington*, T. II. p. 299, 300.

SECTION III. *Religion du Pegu.*

Dent de Singe adorée.

Les Portugais connoissant les Peguans pour fort superstitieux, quoiqu'ils ne le soient pas plus qu'eux, vouloient envoyer au Pegu la fameuse dent de singe, qu'ils prirent dans l'Isle de Ceylan vers l'an 1559, comptant qu'elle s'y vendroit à un très-haut prix (*a*); & quoique le Viceroi la fît brûler, on en vit bientôt paroître deux ou trois supposées, & l'on en vendit une au Roi de Pegu pour la véritable.

Succession de Mondes.

Outre la Doctrine Manichéenne de deux Principes, l'un Auteur du Bien & l'autre Auteur du Mal, d'où est venu le Culte qu'ils rendent au Diable, ils croient une succession éternelle de Mondes sans création, & une multiplicité de Dieux pour les gouverner. Ils disent, par exemple, que le Monde d'à présent a été mis par l'Etre Souverain sous le gouvernement de cinq Dieux différens, dont quatre ont déja achevé leur tems; qu'il y a environ deux-mille-deux-cens ans que le quatrieme est mort ou a disparu, qu'ainsi le cinquieme doit paroître bientôt; qu'après sa mort le Monde sera détruit par le feu, & que de ses cendres en renaîtra un autre, comme un nouveau Phénix.

Métempsychose.

Les Peguans admettent aussi le Dogme de la Métempsychose, ils croient que les ames des hommes après plusieurs transmigrations parviendront à la perfection & à la félicité de leurs Dieux, qui n'est autre chose que l'annihilation. D'abord elles passent dans le corps des Animaux, des Oiseaux & d'autres créatures, & sont reçues dans le *Naxac*, c'est-à-dire le Lieu des tourmens. Après y avoir été longtems, elles en sortent & vont dans le *Sevum*, qui est un Lieu où tous les plaisirs des sens abondent. Lorsqu'elles y ont fait leur tems, elles passent à leur dernier état, qu'ils appellent *Nibam*, qui est l'annihilation. Il faut dire cependant qu'ils ne sont pas si attachés à ces sentimens, qu'ils ne soient prêts à écouter & à embrasser d'autres dogmes, lorsqu'on les leur fait connoître.

Ils ont une si grande opinion de la sainteté des Singes & des Crocodiles, qu'ils estiment parfaitement heureux ceux qui sont dévorés par ces derniers (*b*).

Leurs Temples.

Leurs Temples (*) sont généralement de terre en dedans, & revêtus de pierre en dehors; ils sont de différentes grandeurs, mais tous en cone. Il y en a qui sont aussi hauts que nos Eglises, & qui ont un quart de mille de tour, dorés vers le sommet, & quelques-uns par-tout, en dedans & en dehors; ce qui a rendu l'or fort rare au Pegu (*c*).

Leurs Idoles.

Les Idoles qui sont dans ces Temples sont sous un dôme, assises avec les jambes croisées, ayant les orteils d'une égale longueur. Leurs bras & leurs mains sont d'une assez grande petitesse à proportion du reste du corps; elles ont le visage plus long que celui d'un homme, les oreilles longues, & les bords épais. On s'incline devant elles en entrant & en sortant, & c'est-là tout le Culte qu'on leur rend (*d*). *Fitch* ne put s'appercevoir qu'il se fît aucun Service dans leurs Temples, sinon d'y prêcher (*e*).

Les

(*a*) *De Faria*, Vol. II. p. 208.
(*b*) *Ovington*, l. c. p. 303, 304.
(*c*) *Frédéric*, ubi sup. p. 239. *Fitch*, l. c. p. 1739.
(*d*) *Hamilton*, p. 54.
(*e*) *Fitch*, ubi sup. p. 1740.

(*) *Fitch* les appelle *Kiak*, & *Hamilton*, *Bau*. Il y en a deux fameux proche de Sirian, dont on a donné la description.

Les Péguans ne réparent jamais les vieux Temples, & ils n'en ont pas besoin ; car c'est une ancienne coutume, qu'au mois de Septembre les gens riches fassent tirer des fusées volantes. Si quelqu'une tombe à terre, & fait son effet sans monter en l'air, celui qui les fait tirer en est fort affligé, dans l'idée que les Dieux sont irrités contre lui. Si au contraire elles montent à une grande hauteur, c'est un présage infaillible qu'il est fort en faveur auprès des Dieux, & il ne manque pas alors de bâtir un nouveau Temple, qu'il dédie à la Divinité qu'il adore. Quand il est achevé, les Prêtres dont les Temples commencent à tomber, y transportent leurs Idoles, & en jouissent pour leur peine.

Section III. Religion du Pegu.

Fête des Fusées volantes.

Le Capitaine *Hamilton* a vu de ces fusées assez grandes, pour contenir plus de cinq-cens livres de poudre & de charbon en poudre, qui sont les ingrédiens ordinaires. La carcasse est un tronc d'arbre creusé, auquel on laisse deux pouces d'épaisseur. Quand on y a mis les ingrédiens, & qu'on les y a bien pressés, ils lient le tronc avec un grand nombre de courroyes de peau fraîche de buffle ; & lorsque ces courroyes sont seches, elles le tiennent aussi ferme que des cercles. Ensuite, après avoir muni les extrémités, pour que la composition se consume peu à peu, ils les suspendent à une branche de certains grands arbres, & les y attachent ; ils y mettent aussi une queue pour les soutenir. Il y en a qui ont cent-vingt pieds de long. Quand tout est prêt, on publie le jour de la Fête, qui attire une foule de Spectateurs de tout ordre ; celui qui la donne met le feu à la fusée, on coupe en même tems les cordons qui l'attachent à l'arbre, & elle prend son essor soit en l'air soit vers la terre, comme on l'a dit.

Grandeur monstrueuse de quelques-unes.

Quelque tems après cette Fête ils en ont une autre, qu'on appelle *Kol-lok*. On prend quelquefois des femmes parmi le peuple assemblé, pour danser à l'honneur des Dieux de la Terre ; mais on choisit ordinairement des Hermaphrodites, dont le nombre, dit-on, est fort grand dans le Pays, s'il s'en trouve assez pour former la danse. *Hamilton* en vit neuf, qui danserent pendant une demi-heure jusqu'à perdre haleine, & dont quelques-uns tomberent dans une défaillance absolue. Quand ils sont revenus de leur évanouissement, ils prétendent pouvoir predire ce qui arrivera dans le cours de l'année, si elle sera abondante ou non, s'il y aura beaucoup de maladies, & d'autres secrets importans, que les Dieux avec lesquels ils ont conversé, disent-ils, leur ont révélés (*a*).

Hermaphrodites.

Les Péguans célébrent encore plusieurs autres Fêtes, qu'ils appellent du nom général de *Sapan*, dont il y en a cinq principales. La premiere s'appelle *Sapan Jakia*, & se solemnise à trente-six milles de la ville de Pegu ; le Roi, la Reine & toute la Cour sont obligés d'y assister avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Roi & la Reine sont sur un char de triomphe, attelé de huit chevaux blancs, & couvert de prierreries d'un prix inestimable.

Autres Fêtes.

La seconde, qui se nomme *Catena*, se céébre dans la ville même, où les principaux font dresser des pyramides de différentes formes sur des chariots tirés chacun par trois-cens personnes. Pendant la nuit on fait des illuminations pour éclairer ceux qui vont au Temple.

La

(*a*) *Hamilton*, l. c. p 55.

SECTION III. *Religion du Pegu.*

La troisieme, qu'on appelle *Jaymo Sejenon*, se fait en l'honneur d'une autre Idole, en présence du Roi & de la Reine, qui y assistent comme à la premiere dans leur magnifique char.

Fête de l'Eau.

La quatrieme, qu'on nomme *Daica*, où la Fête de l'Eau, se célébre dans la vieille ville. Le Roi & la Reine, accompagnés comme en d'autres occasions, entrent d'abord dans un Palais doré, & se baignent dans de l'eau de rose. Ensuite les Officiers & les Grands s'assemblent dans une plaine voisine, & se jettent de l'eau à pleins seaux, de façon qu'on diroit qu'ils sortent de la Riviere. En ce tems-là il est impossible de passer dans les rues sans être entierement mouillé.

La cinquieme enfin, qu'on appelle *Donou*, se célébre à *Macao*, où le Roi & la Reine se rendent dans leur barque dorée, & abordent à un Palais aussi richement doré. De-là le Roi se rend à un autre Palais hors de la ville, pour voir ses Courtisans faire des courses dans des barques, où ils sont deux à deux : ceux qui arrivent les premiers au Palais ont pour prix une petite statue d'or, ceux qui suivent en ont une d'argent, tous les autres n'ont rien, à l'exception des derniers, auxquels on donne par raillerie un habit de veuve. Cette Fête dure pendant toute une Lune, ou pendant un mois du Pegu (*a*).

Talepoys *ou Prêtres.*

Les Prêtres du Pegu, qu'on appelle *Talepoys*, sont des especes de Moines; ils gardent le célibat, & ne mangent qu'une fois par jour. Il portent de longues robes, qu'ils serrent avec une ceinture de cuir large de quatre doigts, à laquelle pend une bourse, où ils mettent les aumônes qu'on leur fait; car lorsque le peu de terres, que ceux qui bâtissent un Temple assignent pour leur entretien, n'y suffisent pas, ils envoyent des Novices pour quêter Ces Moines mendians sont habillés d'un grand manteau de couleur d'orange, & ont un panier de jonc au bras gauche: ils tiennent de la main gauche un petit tambour, & de la droite une baguette, dont ils frappent trois coups quand ils se présentent à une porte. Si personne ne paroît, ils frappent une seconde & une troisieme fois, & si alors personne ne sort, ils passent outre sans rien dire. Mais on les renvoye rarement, & ils rapportent communément une bonne provision de riz, de légumes, de fruits & de racines, ne vivant d'autre chose (*b*); car on leur porte un grand respect à cause de leur vie exemplaire, & cela va si loin qu'on se fait un honneur de boire l'eau dans laquelle les *Talepoys* se sont lavés, ce qu'ils font selon la coutume une fois par an.

Ils vivent au milieu des Bois dans des especes de cages qu'ils construisent au haut des arbres, pour se garantir des tigres. Leur vie est très-simple, & ils ont beaucoup d'humanité; & le Capitaine *Hamilton* dit qu'il n'a pas vu dans ses voyages de gens qui observent plus exactement les Loix de la Vertu & de la Charité. A chaque nouvelle Lune, d'autres disent tous les Lundis, ils assemblent le Peuple au son d'une cloche ou d'un bassin, & lui prêchent; tous leurs Discours roulent sur quelques préceptes de la

(*a*) *Balbi*, p. 119, 121. *Fitch*, ubi sup. p. 1740. *Ovington*, l. c. p. 304-306.

(*b*) *Balbi*, p. 123. *Fitch*, ubi sup. *Ovington*, p. 301, 302. *Hamilton*, p. 52.

la Loi Naturelle, dont ils croient que l'obſervation ſuffit pour le ſalut, ſans égard à aucune opinion ſpéculative, & ils ne laiſſent pas de faire du fruit parmi leurs auditeurs. Ils prêchent ſur-tout la Charité comme la premiere des Vertus. Les diſputes de Religion leur ſont inconnues; ils ne ſavent ce que c'eſt que perſécution, & ils regardent ſans chagrin la déſertion de ceux qui embraſſent une autre Religion; ils diſent que l'eſprit eſt libre, & qu'on ne doit point lui faire violence. Ils vont même juſqu'à tenir toutes les Religions pour également bonnes, diſant que la Divinité ſe plait à la variété (*a*).

Section III. *Religion du Pegu.*

Les *Talepoys* ont une ſorte de Hiérarchie, ils ont un Grand-Prêtre, qui s'appelle *Rauli*. On leur fait de magnifiques funérailles aux dépens du Peuple; on fait brûler leur corps ſur un bûcher compoſé des bois les plus précieux, & on jette les cendres dans la Riviere. Quand le Grand-Prêtre vient à mourir, on embaume ſon corps, que l'on garde durant trois ou quatre mois. Au tems fixé pour ſes funérailles, ils enfoncent en terre quatre mâts ou piliers à environ cent coudées l'un de l'autre, & au milieu un très-haut, autour duquel ils élevent trois échaffauds entourés de barrieres; le plus bas eſt le plus large, & le plus haut, eſt le plus étroit. Ils les rempliſſent de choſes combuſtibles, & mettent des fuſées à des cordes tendues depuis le pilier du milieu juſqu'à ceux des angles. On étend enſuite le corps ſur l'échaffaud ſupérieur, & au ſon d'une trompette on met le feu aux fuſées, qui dans un moment mettent tout en feu, en ſorte qu'au bout d'une heure tout eſt réduit en cendres (*b*).

Divers Ordres.

SECTION IV.

Gouvernement du Pegu. *Du Roi & des Nobles.*

Comme le Royaume du *Pegu* eſt aujourd'hui annexé à celui d'*Ava*, & qu'il a par conſéquent les mêmes Loix, nous renvoyons ce qui regarde proprement le détail du Gouvernement à l'article où nous parlerons du Royaume d'*Ava*; nous nous bornons ici à ce qui regarde le Roi & la Nobleſſe, avant la diſſolution de la Monarchie en 1600.

Section IV. *Gouvernement du* Pegu.

La Nobleſſe du Pegu eſt diviſée en pluſieurs ordres, dont nous en avons trouvé deux de marqués. Les *Bajas*, qui ſont comme nos Ducs, & les *Seminis* ou *Sheminis* (*), qui ſont les Commandans, les Miniſtres-d'Etat & les Barons (*c*). Il eſt parlé encore de deux autres Titres d'honneur ou de dignité, dont l'un eſt *Najiran*, c'eſt-à-dire *Seigneur*, l'autre *Banna* ou *Bayna*, qui eſt joint au nom de certaines perſonnes conſidérables, comme *Cham-bayna*, Roi de Martavân, *Banna Dola*, ſur qui *Nicote* prit *Sirian*.

Divers Ordres de Nobles.

Les Nobles ſont dans une étroite ſujettion, le Roi a ſoin d'entretenir chez eux l'habitude d'obéir en eſclaves, en employant les premiers de Grands

Leur Sujettion Servile.

(*a*) *Ovington*, l. c. *Hamilton*, ubi ſup.
(*b*) *Ovington*, p. 302. *Hamilton*, p. 60.
(*c*) *Balbi*, p. 103.

(*) Suivant *Fitch* toute la Nobleſſe eſt compriſe ſous le nom de *Shemines*.

SECTION IV. *Gouvernement du Pegu.*

Grands à des travaux très-peu convenables à la dignité de gens nobles. Dans le tems que *Balbi* étoit au Pegu, vers l'an 1586, ils reçurent ordre d'aller aider à conſtruire une Galerie & un Aqueduc ; ils obéirent, & n'étoient pas diſpenſés de travailler, quoiqu'il tombât une groſſe pluie, on les voyoit la beche à la main creuſer la terre comme d'autres Ouvriers, le Roi lui-même étant préſent, pour qu'ils ne demeuraſſent pas oiſifs (*a*).

Reſpect pour le Roi. Le Monarque ne paroît qu'en grande pompe, & ſes ſujets ont pour lui un reſpect ſans bornes. Quand il donne ſes audiences publiques, ce qu'il fait deux fois par ſemaine, il eſt environné de tous ſes *Shemines* ou Nobles, aſſis à une aſſez grande diſtance des deux côtés, & au-delà d'eux il y a une nombreuſe garde. La Cour, qui eſt en face de la Salle d'audience, eſt fort grande; quand quelqu'un veut s'adreſſer au Roi, il ſe met d'abord à genoux, & levant ſes mains juſqu'à ſa téte, il les baiſſe trois fois juſqu'en terre ; il réitere cette cérémonie trois fois, en entrant dans la Cour, quand il eſt au milieu, & lorſqu'il eſt près du Roi. Il s'aſſied enſuite, & parle au Roi, à plus ou moins de diſtance, à proportion qu'il a le bonheur de lui plaire.

Pompe avec laquelle il paroît en public. Quand le Roi ſort, il eſt accompagné de beaucoup de Gardes & d'un grand nombre de Nobles. Souvent il paroît ſur un éléphant ſous un pavillon richement doré. Quelquefois auſſi il ſe montre dans une eſpece de voiture, qu'on appelle *Serrion ;* elle conſiſte dans une grande machine, en forme de Litiere, ſur laquelle eſt placée une ſorte de petite maiſon, couverte par le haut, & ouverte par les côtés, dorée par-tout, & enrichie de rubis & de ſapphirs. Seize ou dix-huit hommes portent cette machine ſur leurs épaules, & elle excite ordinairement des acclamations & des cris de joie parmi le Peuple (*b*). Le Char de triomphe ſur lequel il paroît aux Fêtes eſt tiré par ſeize chevaux, il eſt tout doré & fort élevé, avec un magnifique dais au-deſſus. Vingt Seigneurs ſuivent le Char, tenant des cordes qui y ſont attachées, pour l'empêcher de verſer. Il y a ſur le char quatre favorites du Roi qui l'accompagnent; tout autour on voit toute la Nobleſſe du Royaume, & l'Armée le précede. Il eſt étonnant de voir autant de magnificence & d'ordre parmi une ſi grande multitude de gens que les Européens traitent de Barbares.

Audiences publiques. Quand le Roi écoute les plaintes de ſes ſujets, il ne leur parle jamais, & ils ne lui adreſſent pas non plus directement la parole. Les Requêtes ſe préſentent de la maniere ſuivante. Le Roi eſt aſſis dans une grande Salle ſur un tribunal élevé, au bas duquel ſont les Seigneurs autour de lui: ceux qui demandent audience entrent dans une grande Cour qui fait face à la Salle, & s'aſſéyent pêle-mêle à quarante pas environ du Roi tenant leur Requête d'une main, & un préſent de l'autre, dont le prix eſt proportionné à l'importance des demandes qu'ils font. Le Secretaire s'avance alors, prend les Requêtes, & les lit tout haut: ſi le Roi trouve à-propos d'accorder ce qu'on lui demande, il ordonne de prendre le préſent; mais s'il juge que les demandes ne ſont ni juſtes ni raiſonnables, il con-

(*a*) *Balbi*, p. 119. (*b*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1738.

congédie les fupplians fans recevoir leur préfent. Les Requêtes font écrites avec un poinçon de fer fur des feuilles d'arbre, de vingt-fept pouces de long fur deux de large. Tous les autres écrits font faits de la même façon (a). Section IV. Gouvernement du Pegu.

Les revenus du Roi viennent principalement des terres, dont il eft l'unique propriétaire, & des droits d'entrée & de fortie fur les marchandifes. Le Tréfor avoit été extraordinairement groffi, dans les anciens tems, par les dépouilles des Pays conquis: ce qui en empêchoit la diffipation, c'eft que tout l'entretien des troupes ne coûtoit rien au Roi, à moins qu'elles ne fuffent en campagne. En un mot il paffoit pour le plus riche Monarque qu'il y eût après l'Empereur de la Chine (b). *Ses Revenus & fes Richeffes.*

Les Forces du Royaume, fous la domination des *Barmas*, étoient fort nombreufes. La plupart des Auteurs atteftent que ces Monarques ont mis en campagne des armées d'un million d'hommes & de quinze-cens-mille; ils affignoient aux Nobles des terres & des villes pour entretenir les troupes en tems de paix, & pour les faire marcher quand il y avoit guerre. Alors le Roi avoit foin de les payer, & de leur fournir des habits & des armes; mais quand la guerre étoit terminée, les armes & les cafaques fe dépofoient dans les magafins. Il paroît difficile de concevoir où l'on prenoit des vivres pour des armées auffi prodigieufes; mais outre la grande abondance des chofes néceffaires à la vie que le Pays fournit, il faut confidérer que les Peguans font fort fobres, & que d'ailleurs ils mangent de tout fans excepter les chats, les rats, les ferpens & autres animaux femblables; fi cette reffource leur manque, pourvu qu'ils ayent de l'eau & du fel ils vivront longtems fous un buiffon, de racines, de fleurs & de feuilles. *Ses Forces.*

Leurs Armes font la lance, le moufquet, l'épée & le bouclier. Leurs moufquets font beaux & auffi bons que les nôtres, mais leurs piques font mauvaifes, & leurs épées encore moins bonnes, ne valant gueres mieux que de grands couteaux fans pointe. Le Roi a une grande quantité de canons de tout ordre, mais les habiles Canoniers lui manquent. Il n'a pas non plus ni Charpentiers pour conftruire des vaiffeaux, ni Matelots; & c'eft ce qui fait qu'il n'a point de vaiffeaux, dont il pourroit fans cela être bien pourvu. Au-lieu de vaiffeaux, il fe contente de quelques barques de plaifir, qui font tout ce que l'on peut voir de plus riche & de plus beau, étant dorées par-tout & enrichies d'autres ornemens. Il y en avoit entre autres une, que le Pere du Roi qui regnoit en 1586 avoit fait conftruire, & que l'on gardoit à *Meccao*, place dans les terres qui étoit environnée de Gardes, pour la fureté de ce Bâtiment. Si l'on en croit *Balbi*, il ne s'eft jamais rien vu de plus beau, & de plus admirable, tant pour le travail que pour la richeffe, étant orné de quantité de belles fculptures, & tout doré. Ce Bâtiment étoit extrêmement long, mais fi étroit qu'il n'y avoit point de proportion. Cent-cinquante rameurs de chaque côté avec de courtes rames dorées, mettoient tous à la fois la machine en mouvement, & la faifoient avancer avec la rapidité d'un trait d'arbalete: le vais- *Armes.*

(a) *Frédéric*, l. c. p. 1716. (b) *Ibid.* ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 235. *Balbi*, p. 110.

SECTION IV. *Gouvernement du Pegu.*

vaisseau avoit deux gouvernails dorés; au milieu il y avoit une chambre avec des fenêtres des deux côtés, & c'étoit-là où se mettoit le Roi pour se divertir sur les Rivieres des environs.

Eléphans de guerre.

Ce Monarque avoit huit-cens éléphans de guerre, qui portoient chacun une tour, où se tenoient quatre soldats; on croyoit anciennement que ces éléphans faisoient la force d'une armée; & le Roi du Pegu pouvoit en augmenter le nombre autant qu'il vouloit, en ayant assez dans ses Forêts. On peut juger encore de la puissance de ce Prince, en ce qu'il avoit vingt-six Rois qui dépendoient de lui.

Femme & Concubines.

Les Rois du Pegu n'avoient qu'une femme, mais ils entretenoient outre cela trois-cens concubines, dont ils avoient ordinairement bon nombre d'enfans: celui qui regnoit du tems de *César Frédéric*, vers l'an 1563, passoit pour en avoir quatre-vingt-dix (*a*).

Funérailles des Rois.

Quand un Roi du Pegu venoit à mourir, on faisoit construire deux barques, avec un toit tout doré, qui les couvroit toutes deux. Sous ce toit on élevoit un échaffaud doré aussi, sur lequel on plaçoit le corps, & l'on mettoit tout autour du Bois d'Aloës & de Sandal, du Benjoin, du Musc, & d'autres matieres odoriférantes combustibles, qu'on allumoit, & en même tems les barques voguoient en descendant la Riviere de Pegu, sous la conduite de quelques *Taleppys*, qui chantoient & se réjouissoient. Quand le corps étoit consumé les Prêtres prenoient les cendres, dont ils faisoient une pâte avec du lait, qu'ils portoient à l'embouchure du Port de Sirian, à l'endroit où roule le *Makkrea*, & les jettoient dans l'eau quand le reflux commençoit. De-là ils se rendoient à *Dogon* (*), & proche du fameux Temple de cette ville ils en bâtissoient un autre, où ils déposoient les os du Prince décédé, après quoi ils retournoient au Palais de Pegu, & mettoient l'Héritier sur le Trône avec les Cérémonies accoutumées (*b*).

SECTION V.

Histoire du Pegu.

SECTION V. *Histoire du* Pegu.

L'Histoire du Pegu *curieuse mais imparfaite.*

LE Pegu a toujours été un Royaume puissant, & il s'est rendu si fameux par l'étendue de ses conquêtes dans le seizieme siecle, qu'un récit complet de tout ce qui s'y est passé depuis le commencement de la Monarchie, feroit sans-doute une brillante figure dans une *Histoire Universelle.* Mais quoique nous ayons d'amples Relations, écrites par des Voyageurs & par d'autres, attirés dans ce Pays-là pendant qu'il étoit florissant, soit par le commerce, soit par la curiosité; ces matériaux sont trop imparfaits, pour en former un récit suivi même de ce qui s'est passé depuis

(*a*) *Frédéric*, l. c. p. 236. *Balbi*, p. 111. *Hamilton*, p. 46. (*b*) *Balbi*, p. 123.

(*) Les os du Roi, qui mourut en 1583, pendant que *Balbi* étoit au Pegu, furent enterrés à *Dogon* ou *Dagun*; mais ceux de ses prédécesseurs avoient été enterrés dans les lieux qu'ils avoient eux-mêmes choisis.

puis le tems que les Portugais firent la découverte des Indes par mer.

SECTION V.

Histoire du Pegu.

Les principaux Auteurs qui en ont traité.

Les principaux Auteurs qui ont fourni des matériaux pour l'Histoire du Pegu, depuis cette époque jusqu'à la ruine de la Monarchie en 1600, ce qui comprend l'espace d'un peu plus d'un siecle, sont *Mendez Pinto*, *César Frédéric*, *Gaspar Balbi*, & *Ralph* ou *Rodolphe Fitch*. *Mendez Pinto*, qui est le premier, quoiqu'un des Voyageurs modernes les plus fabuleux, a cependant conservé la mémoire de plusieurs faits importans touchant les guerres & les révolutions qu'il y a eu de son tems en divers Pays des Indes, & il faut avouer que le Public lui est redevable de tout ce qu'il trouvera ici sur les Rois du Pegu jusqu'à l'an 1550, ce qui comprend la grande révolution arrivée par le moyen des *Barmas*, nommés communément *Bramas*, & les premiers accroissemens de leur puissance. Il est vrai que cet Auteur, pour remplir les vuides, a mêlé tant de fables de son invention à l'Histoire, qu'il est souvent difficile de distinguer le vrai d'avec le faux; & plusieurs Auteurs, pour s'être trop fiés à lui, sont tombés dans de grandes erreurs. *Pinto* ne laisse pas d'avoir ses partisans, & un Compilateur de notre tems (*) a publié les fictions les plus palpables (†), dont ses Relations sont remplies, en les prenant pour des vérités; & en même tems il a supprimé les révolutions du Pegu (ǂ), qui sont peut-être, pour la plus grande partie, ce qu'il y a de plus vrai & de plus curieux dans les Voyages de *Pinto*.

Frédéric, *Balbi* & *Fitch* allerent au Pegu après *Pinto*, le premier en 1563, & les deux autres vers l'an 1583. Ces Voyageurs ont en quelque façon continué l'Histoire, en la prenant où *Pinto* l'avoit laissée, jusqu'en 1587. Depuis là jusqu'à la ruine de la Monarchie en 1600, on trouve dequoi suppléer dans les Lettres des Jésuites *Pimenta*, *Fernandez* & *Boues*; ensuite l'*Asia Portuguese* de *De Faria y Sousa* fournit quelques particularités jusqu'à l'année 1640. Mais depuis cette époque jusqu'à notre tems on ne trouve presque rien sur l'Histoire du Pegu, à la réserve de ce qui se lit dans le Mémoire de *Sheldon* (‡), inféré dans le Voyage d'*Ovington*, & dans la Relation du Capitaine *Hamilton*, qui nous donne l'état du Pegu, comme faisant partie de l'Empire d'Ava, dont l'Histoire est liée en grande partie avec celle du Pegu.

Fondation du Royaume.

Le Royaume du Pegu a été fondé il y a environ onze-cens ans, & son premier Roi étoit un Pêcheur. Ce Prince eut pour successeur son fils, qui parvint, dit-on, à la couronne à l'âge de quatre-vingts ans, & laissa le trône à son fils, nommé *Tam*. Ces trois Princes, aussi bien que leurs successeurs, comme *Cael Vea*, *Talanna*, *Inda*, *Dazar*, *Mampla*, & six ou sept

(*) L'Abbé *Prevost*, dans l'*Histoire Générale des Voyages*, Tom. XII. p. 337. Edit. in 4to.

(†) Entre autres ses prétendus Voyages à la *Chine* & en *Tartarie*, avec son Voyage à la Cour de *Calaminham*, dans lesquels on trouve à peine un seul nom qui soit réel.

(ǂ) *Purchas*, ce Compilateur de Voyages, en a fait autant. Voy. ses *Pilgrims*, Vol. III. p. 252.

(‡) Ce Mémoire paroît n'être qu'une compilation tirée de *Tosi*, de *Jarric*, & d'autres Auteurs.

SECTION V. *Histoire du* Pegu.

sept autres, dont le dernier fut *Shemin Doo* (*), ajouterent à leur nom le titre de *Banna* ou *Baiuba* (*a*).

Ces Monarques avoient peu à peu tellement étendu leurs Etats, que *Bressagukan*, qui monta sur le trône en l'année 1518, avoit neuf Royaumes soumis à sa domination, gouvernés par ses Lieutenans, & que ses revenus alloient à trois millions d'or (*b*).

Bressagukan

Ambassade des Portugais.

Ce fut sans-doute à ce Prince qu'on envoya en 1519 *Antoine Correa* pour conclure la paix: quand elle fut jurée, les Ministres du Roi, & les Prêtres des deux Nations assisterent à la Cérémonie. Le Grand-Pontife Gentil étoit le grand *Raulin*, qui, après qu'on eut lu publiquement les articles du Traité gravés sur une lame d'or, suivant la coutume du Pegu, se mit à lire dans un Livre. Il prit ensuite du papier jaune, qui est la couleur consacrée parmi eux aux usages de Religion, avec des feuilles odoriférantes de certains arbres, sur lesquelles il y avoit des caracteres, & y mit le feu, après quoi il prit les mains des Ministres du Roi, & en les tenant au dessus des cendres, il prononça quelques paroles, qui rendoient le serment inviolable. *Antoine Correa*, pour répondre à la solemnité de cette cérémonie, ordonna à son Prêtre de mettre un surplis & de prendre son Bréviaire; mais quand le Livre arriva, il se trouva si mal en ordre, que *Correa*, pour éviter le scandale que cette vue auroit donné à ces Payens, fit mettre en la place un Livre de Chant d'Eglise; comme il paroissoit davantage, étant plus grand & mieux conditionné, il passa parmi ces Peuples comme si ç'eût été l'Evangile, dit *De Faria* (*c*).

Le Roi assassiné.

Nous ne trouvons plus rien touchant *Bressagukan* jusqu'à l'année 1539, qu'il fut assassiné de la maniere suivante. Parmi les Princes tributaires étoit *Para Mandora*, Roi des *Barmas* (†). Ce Prince étoit obligé de fournir au Monarque Peguan trente-mille de ses sujets, pour travailler aux Mines & aux autres ouvrages publics. Comme le Roi avoit coutume d'aller souvent voir en personne si les Ouvriers faisoient leur devoir, & ne menoit ordinairement avec lui que ses femmes, qui prenoient plaisir à voir des Etrangers, & l'ouvrage qu'ils faisoient; les Ouvriers *Barmas* formerent le projet de profiter de la premiere occasion pour dépouiller la Reine & les Concubines de tous leurs joyaux; & dès la premiere fois que le Roi vint visiter les travaux, les *Barmas* l'assassinerent, & après avoir enlevé aux Dames tout ce qu'elles avoient, ils s'enfuirent dans leur Pays (*d*).

Les

(*a*) *De Faria*, Port. Asia Vol. III. p. 117.

(*b*) *La Martiniere*, Dict. Géogr. Art. *Pegu*, *Pinto*. Voy. p. 747.

(*c*) *Castanheda*, Hist. del l'Indie Orient. Part. II. Cap. 12. p. 59. & *De Faria*, l. c. Vol. I. p. 226.

(*d*) *De Faria*, Vol. II. p. 10.

(*) Nous croyons que c'est-là le sens de l'Original Portugais. Tom. III. Part. II. Ch. 4. p. 237. Comme il y a quelque obscurité dans le tour d'expression, le Traducteur (Anglois) l'a rendue presque inintelligible, en omettant les mots de *six ou sept autres, dont le dernier fut*, qui doivent être entre les noms de *Mampla* & de *Shemin Doo*, qui fut tué en 1549, & non en 1540, comme il y a par méprise dans l'Original, aussi bien que dans la Traduction.

(†) *Pinto* ne nomme pas ce Prince, mais il donne à entendre qu'il avoit été Seigneur de *Tangu* avant que d'être Roi des Barmas.

Les *Barmas* (*), que *Pinto* & la plupart des autres Auteurs appellent *Bramas*, habitoient le Pays montagneux de *Pangaviran*, qui environne le Royaume de Pegu. Leur Pays, qui avoit deux-cens lieues de longueur sur quatre-vingt de largeur, étoit un des treize Royaumes qui, selon leurs Histoires, obéissoient autrefois à un seul Monarque, dont ils secouerent le joug en l'empoisonnant dans un festin, préparé pour lui dans la ville de *Chaleu* (†), & par ce moyen ils devinrent indépendans, aussi bien que le Pegu & les autres (*a*).

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Les Bramas.

Le Pays des *Barmas* est certainement celui qu'*Edouard Barbosa* appelle *Verma*, auquel appartenoit en 1515 toute la Côte qui s'étend depuis Bengale jusqu'au Pegu, en sorte que le Pays qui porte aujourd'hui le nom d'*Arracan*, s'appelloit alors *Verma* ou *Barma*, & *Arracan* suivant le même Auteur étoit dans les terres au Nord de *Verma* (*b*). On voit par *De Faria*, qu'ils avoient été aussi anciennement maîtres d'*Ava* (‡); dont les terres s'étendent jusqu'à la Chine (*c*). Il paroît par-là que les *Barmas* avoient eu sous leur domination presque toute la partie septentrionale de la Presqu'isle au-delà du Gange, & ce fut peut-être leur Empire même qui fut partagé en treize Royaumes à la mort du Monarque qui y commandoit. Quoi qu'il en soit, peu de tems avant celui de *Pinto*, leur domination étoit renfermée dans de fort étroites bornes, & leur Roi étoit Vassal de celui du Pegu; mais par degrés ils ont recouvré leur ancien Empire, qui s'étend aujourd'hui, suivant *Hamilton*, depuis *Maravi* proche de *Tanasserin*, jusqu'à la Province de *Tun-nan* dans la Chine, environ huit-cens milles du Sud au Nord, sur deux-cens-cinquante en largeur de l'Ouest à l'Est (*d*). *Balbi* nous apprend que le nom de *Bramas* ou *Barmas* signifie *soldats*, & il nomme le Général de leur armée le *Grand Brama* (*e*).

Leurs Domaines.

Cet horrible attentat des Esclaves *Barmas* mit tout en confusion dans le Royaume de Pegu; mais au-lieu de s'unir pour venger la mort du Roi, les Péguans se diviserent par-tout en différens Partis, & exciterent des révoltes en divers lieux de l'Empire; en sorte que *Dacha Rupi*, successeur du Monarque assassiné, se trouva hors d'état de maintenir son autorité. *Para Mandara*, qui regnoit alors sur les *Barmas*, profitant de ces troubles, qui affoiblissoient le Royaume, secoua non seulement le joug, mais forma le dessein de faire la conquête du Pegu; il y entra avec une armée de plus d'un million d'hommes, & où il y avoit cinq-mille éléphans; il envoya aussi une nombreuse flotte, qui descendit par la Riviere d'Ava vers Pa-

Ils attaquent le Pegu & en font la conquête.

(*a*) *Pinto* Voy. p. 830.
(*b*) *Ed. Barbosa*, M. S. p. 187.
(*c*) *De Faria*, Vol. II. p. 11.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p. 39.
(*e*) *Balbi*, p. 101, 108.

(*) C'est ainsi que *Du Chatz* & *Hamilton* les nomment; mais *Barbosa* les appelle *Verma*.

(†) Dans un Royaume du même nom, dont *Ava* étoit la Capitale, suivant *Mendez Pinto*, celle de *Chaleu* est entre *Ava* & *Prom*. Les Habitans de ce Royaume s'appelloient *Chaleus*. Voy. les *Voyages de Pinto*, p. 753 & ailleurs.

(‡) *Pinto*, & d'après lui, *De Faria* dit qu'il s'étendoit l'espace de deux mois de chemin, en faisant des journées ordinaires, & qu'il y avoit soixante-deux villes.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Pagou ou *Pegu*, Capitale de l'Empire, pendant qu'il s'y rendoit par terre avec son armée.

Dans cette conjoncture *Ferdinand de Moralez* arriva dans le Port de Pegu, avec un gros Gallion chargé pour le compte du Roi de Portugal, & que le Viceroi de Goa y envoyoit pour trafiquer. Auffitôt que *Dacha Rupi* apprit son arrivée, il lui envoya demander son affiftance contre son ennemi, & l'ayant gagné à force de préfens & de promeffes, il lui confia le commandement de toute sa flotte. *Moralez* s'embarqua fur une Galiotte, & ayant joint les vaiffeaux du Roi, il se prépara à faite tête à l'ennemi. Cependant le Roi de *Barma* s'avançoit par terre, & tel qu'un torrent emportoit tout ce qu'il rencontroit, & sa flotte couvrit toute la Riviere, quoiqu'auffi large que le Gange; avec de fi puiffantes forces il se rendit bientôt maître de la ville & de tout le Royaume. Quoique les vaiffeaux que *Moralez* avoit fous fes ordres fuffent à peine vifibles par le grand nombre de ceux des ennemis, il ne laiffa pas de les attaquer à la pointe de *Jinamarreka*, où il se donna un combat auffi furieux que fanglant & opiniâtre; les Péguans, fous le commandement de leur Chef Portugais, firent un terrible ravage parmi les vaiffeaux des Barmas; mais fuccombant enfin fous le nombre, ils abandonnerent à la fin *Moralez*, qui foutint avec sa feule Galiote tout l'effort de la flotte ennemie, & après avoir fait des prodiges de valeur, & un grand carnage des *Barmas*, il fut accablé par la multitude qui l'affailloit de tous côtés, & perdit la vie (*d*). Ceci arriva en 1539 ou 1540.

Para Mandara *affiege* Martavân.

Après avoir conquis le Pegu, *Para Mandara* tourna fes armes contre les Royaumes voifins qui avoient été tributaires de cet Empire (†). En l'année 1544, il alla attaquer *Martavân*, Capitale d'un Royaume du même nom, qui étoit en ce tems-là grand & floriffant, le Roi ayant bien trois millions d'or de revenu. Le Conquérant affiégea la ville par terre avec une armée de fept-cens-mille hommes, & par mer avec une flotte de dix-fept-cens voiles, parmi lefquelles il y avoit cent groffes Galeres: il avoit fur la flotte fept-cens Portugais, commandés par *Jean Cayero*, qui paffoit pour brave & habile.

Au

(*d*) *De Faria*, l. c. p. 9.

(*) *De Faria* dit qu'il foumit les *Jangomas*, les *Lanjangs* & les *Laos*, qui auffi bien que lui étoient Vaffaux du Pegu, & ainfi il recouvra fon ancien Royaume d'*Ava*, dont on a marqué, dans la Remarque précédente, l'étendue & le nombre des villes qu'il comprenoit. Il fubjugua auffi le Royaume des *Turcs*, peut-être celui de *Trukoa*, dont il eft parlé plus bas, où il y avoit autant de villes que dans celui d'*Ava*, & que le Roi de Pegu avoit conquis fur celui du *Cathay*; le Royaume de *Bimir* à l'Ouëft d'*Ava*, pas moins étendu, ayant vingt-fept villes bien peuplées; celui de *Lanjam*, au Nord de *Bimir*, de la même étendue, avec trente-huit villes, où il trouva une grande quantité d'or & d'argent; celui de *Mamprom* à l'Orient de *Lanjam* & à l'Ouëft de la *Cochinchine*, pas moins grand, mais où il n'y avoit que huit villes. Mais *De Faria* attribue à *Para Mandara* les conquêtes de *Chaumigrem*, fon troifieme fucceffeur; car il paroît par *Pinto* qu'il ne conquit point *Ava*, & par *Pimenta*, que *Jangoma* fut foumis par le pere du dernier Roi Brama du Pegu, qui étoit *Chaumigrem*; d'ailleurs *Para Mandara* ne regna pas affez long-tems pour faire toutes les conquêtes qu'on lui attribue.

Section V. Histoire du Pegu.

Au bout de sept mois, pendant lesquels on avoit donné cinq assauts, & les *Barmas* avoient perdu cent-vingt-mille hommes, le Roi *Chambayna* désespérant de pouvoir tenir plus long-tems contre un ennemi si puissant, & pressé par la disette des vivres, qui étoit si grande, qu'on avoit déja mangé trois-mille éléphans, offrit de se rendre, mais les Assiégeans ne voulurent entendre à aucune composition. Dans cette extrémité le Roi prit le parti de s'adresser aux Portugais, qu'il avoit toujours fort bien traités; il leur dépêcha un homme de leur nation, nommé *Seixas*, pour prier *Cayero* de le recevoir avec sa famille & ses trésors (*) dans les quatre vaisseaux qu'il commandoit, offrant de partager ses richesses avec le Roi de Portugal, de se reconnoître son Vassal, & de lui payer le tribut qu'il voudroit lui imposer; ce Prince ne doutoit pas qu'il ne pût avec deux-mille Portugais entretenus à ses dépens, repousser l'ennemi & rétablir ses affaires. *Cayero* tint conseil avec ses principaux Officiers, & demanda à *Seixas* en leur présence, à quoi pouvoient monter les trésors du Roi de *Martavan*? *Seixas* répondit, que de ce qu'il avoit vu, qui n'étoit pas tout, il y avoit de quoi charger deux vaisseaux d'or & de joyaux, & quatre ou cinq d'argent. La proposition étoit donc trop avantageuse pour la mépriser; mais les autres Portugais, jaloux de la grande fortune que feroit *Cayero*, en acceptant les offres du Roi de *Martavan*, le menacerent d'en avertir le Roi des *Barmas*, s'il ne les refusoit (*a*).

Le Roi de Martavan se rend.

Le Monarque assiégé ne fut pas moins surpris qu'accablé de douleur en apprenant ce refus; cependant voyant que *Seixas* se disposoit à se retirer pour se dérober au malheur dont la ville étoit menacée, lui fit présent de deux bracelets, qui furent dans la suite vendus quatre-vingt-mille ducats au Gouverneur de Narsingue. Ayant perdu toute espérance de secours, il résolut de mettre le feu à la ville, & de faire une sortie avec les troupes qui lui restoient pour mourir honorablement les armes à la main. Mais un de ses Généraux se jetta la nuit suivante avec quatre-mille hommes dans le Camp des ennemis, & leur révéla son dessein. Le Roi trahi de cette façon se rendit au Vainqueur, à condition qu'il lui accorderoit la vie, de même qu'à sa femme & à ses enfans, avec permission de finir ses jours dans la retraite: le Roi des *Barmas* lui accorda sa demande & plus encore, parcequ'il avoit dessein de ne rien tenir. Le chemin depuis la ville jusqu'à la tente du Roi des *Barmas*, qui étoit de plus d'une lieue, fut bordé par des Mousquetaires de différentes Nations, & les Portugais furent postés proche de la porte. D'abord on vit paroître dans une litiere la Reine *Nhay Canotoo*, qui avoit près d'elle ses deux fils & ses deux filles: sa litiere étoit environnée de quarante jeunes Dames fort belles, conduites par d'autres plus âgées, & accompagnées de Prêtres, qui récitoient des prieres & les consoloient. Venoit ensuite le Roi au milieu d'une Garde de Barmas sur un petit éléphant, habillé de velours noir; sa barbe, ses cheveux & ses sourcils

(*a*) *Pinto*, p. 723 & precédentes. *De Faria*, Vol. III. p. 348.

(*) Parmi lesquels étoit le trésor du *Bressagucan* dernier Roi de Pegu, en vingt six caisses, où il y avoit soixante millions d'or, si l'on doit en croire *Pinto*. Voy. p. 722.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

cils étoient rasés, & il avoit une corde au cou; spectacle qui touchoit les ennemis mêmes.

Aussitôt que cet infortuné Monarque vit les Portugais, il s'arrêta, & refusa d'aller plus loin, jusqu'à ce qu'on leur eût fait quitter leur poste. Quand *Chambayna* se trouva devant son Vainqueur, il se prosterna à ses pieds, mais la douleur lui lia la langue; le *Raulin* de *Mounay*, le Souverain-Pontife de ces Gentils, & qui passoit pour un Saint, fit un discours touchant en faveur du Roi captif; mais il ne produisit pas l'effet qu'il en attendoit; ce malheureux Prince, sa femme, ses enfans & les Dames furent mis sous une garde sure. Les deux jours suivans furent employés à faire enlever ses trésors par quatre-mille hommes, ils montoient à cent millions d'or. On permit alors à l'armée de piller la ville, dont on estima le butin à douze millions; on y mit ensuite le feu, & il périt par le fer & par le feu plus de soixante-mille personnes, outre soixante-mille qu'on fit esclaves; dix-sept-cens Temples & cent-quarante-mille maisons furent consumés par les flammes. On trouva dans la ville six-mille pieces de canon, cent-mille quintaux de poivre, & autant d'autres épiceries (*a*).

Exécution du Roi.

Le lendemain on vit paroître sur une colline voisine, nommée *Beydao*, vingt-un gibets, entourés d'une Garde à cheval; ce fut-là que l'on conduisit la Reine, ses enfans & les Dames, en tout au nombre de cent-quarante-quatre, & on les pendit par les pieds (*). *Chambayna* fut jetté dans la mer une pierre au cou, & cinquante des principaux Seigneurs eurent le même sort: cette inhumanité révolta à un tel point l'armée des *Barmas*, qu'elle se mutina, & le barbare Tyran courut risque d'être puni de sa cruauté. L'orage se calma cependant, il laissa des gens pour rebâtir la ville, & s'en retourna au Pegu avec le reste de son armée, où étoit *Cayero* avec ses sept-cens Portugais.

Siege de Prom.

Vers ce tems-là il apprit que l'Empereur de *Pandalu*, nommé *Siammon* (†) avoit dessein d'attaquer ses Etats, & que le Roi d'*Ava* s'étoit ligué avec ceux de *Sevadi* & de *Chaleu* (‡), pour donner passage sur leurs terres à ce Mo-

(*a*) *Pinto*, p. 737 & suiv. *De Faria*, p. 349.

(*) Toutes en vie, à l'exception de la Reine, qui expira de douleur sur les genoux d'une des Dames.

(†) Ce nom aussi bien que celui de *Mons*, qu'on trouve plus bas, semble être formé de celui de *Sions Maons*, qu'on donne aux *Laos*, suivant *Gaspar da Cruz*. *De Faria*, dans son Extrait de *Pinto*, a pris *Siamon* pour *Siam*. *Pandalu* est un Empire imaginaire de l'invention de *Pinto*, comme celui de *Calaminham*, où il parle comme subsistant d'un Etat qui étoit détruit depuis long-tems; car nous trouvons qu'on parle d'un Peuple dont les terres s'appelloient *le grand Siam*, au Nord du Royaume qui porte aujourd'hui ce nom, qui sont à présent une grande Forêt, que les Chinois & peut-être les autres Nations voisines appellent *Pahima Pan* (1) nom qui a quelque rapport avec celui de *Pandalu*. Quoi qu'il en soit, suivant *Pinto*, l'Empire de *Pandalu* est à l'Ouëst & au Nord-Ouëst de celui de *Calaminham*, autre Empire imaginaire, situé au Nord & au Nord-Est du *Pegu*; car il parle fort obscurément de sa situation, quoiqu'il prétende y avoir voyagé.

(‡) Suivant *Pinto*, le Royaume de *Chaleu* est entre celui de *Prom* & d'*Ava*.

(1) *Du Halde* T. I. p. 126. Edit. in 4to.

Monarque. Sur cet avis *Para Mandara* fortifia toutes ses places frontieres, & ayant augmenté son armée jusqu'à neuf-cens-mille hommes, il se mit en campagne au mois de Mars de l'an 1545, pour aller assiéger *Prom*, & embarqua sa nombreuse armée sur douze-mille bâtimens à rame, avec lesquels il remonta la Riviere *Ansedaa* jusqu'à *Danapluu*, & étant entré dans celle de *Picau Malacou*, il arriva au mois d'Avril devant la ville de *Prom*. Le Roi étoit mort, & avoit laissé pour successeur un fils âgé de treize ans. Comme ce Prince avoit épousé la fille du Roi d'Ava, il lui avoit demandé du secours, & il en attendoit un de trente mille hommes. C'est ce qui engagea son ennemi à presser le siege, pour emporter la ville avant l'arrivée du secours. Au bout de six jours, la Reine offrit de tenir la couronne à titre de Vassal de *Para Mandara*, & de lui payer tel tribut qu'il voudroit lui imposer, pourvu qu'il se retirât avec son armée. Le Roi Barma de son côté demanda qu'elle se remît avec ses trésors entre ses mains ; mais la Reine qui savoit combien il étoit perfide, ne voulut pas se fier à lui. Il recommença donc les attaques, dans lesquelles il perdit, aussi bien que par la Peste qui se mit dans son camp, quatrevingt-mille hommes, & entr'autres cinq-cens Portugais (*a*).

Section V. *Histoire du Pegu.*

Il s'en rend maître par trahison.

Le mauvais succès de ses attaques le porta à tenter une autre voye: il fit élever un Cavalier qui commandoit la ville, y fit dresser des batteries, dont on tira si vivement, que les Assiégés n'avoient plus d'endroit pour se mettre à couvert. Cinq-mille d'entre eux firent alors une sortie si heureusement qu'ils se saisirent du Cavalier, tuerent quinze-mille hommes aux ennemis, emmenerent quatrevingt pieces de canon, & blesserent le Roi lui-même; cet échec le mit en fureur, il fit massacrer deux-mille Peguans qui étoient de garde, les accusant de n'avoir pas fait leur devoir. *Para Mandara* commençoit à désespérer du succès de son entreprise, lorsqu'il obtint par la trahison ce qu'il n'avoit pu emporter à force ouverte. Vers la fin d'Août, *Shemin Malatay*, un des quatre Généraux qui commandoient dans *Prom*, lui donna entrée dans la ville, qui fut mise à feu & à sang; il fit apporter les corps de deux-mille enfans, qui avoient été tués, les fit hacher en pieces, & donner à manger à ses éléphans. La Reine fut dépouillée publiquement toute nue, & il la fit déchirer à coups de fouet jusqu'à ce qu'elle expirât (†): quand elle fut morte il la fit attacher avec le jeune Roi, & les fit jetter dans la Riviere: trois-cens Gentilshommes eurent le même sort après avoir été empâlés.

Le Tyran s'étant fait proclamer Roi, se mit à faire fortifier la ville; pendant qu'il y étoit occupé, il apprit par ses Espions que le Prince d'*Ava* avoit descendu la Riviere de *Queytor* avec quatre-cens bâtimens à rame, qui portoient trente-mille soldats *Siamons*, mais qu'ayant appris le malheur de sa sœur, il s'étoit arrêté à *Meleytai*, Forteresse à douze lieues environ au

(*a*) *Pinto* p. 760. *De Faria* p. 351.

(*) *De Faria* dit qu'elle fut abandonnée à la brutalité des soldats jusqu'à ce qu'elle expirât. Elle étoit belle & bien faite, mais beaucoup plus âgée que le Roi, ayant trente-six ans ; elle étoit aussi sa tante maternelle. On prétend que le Vainqueur ne la traita avec tant de barbarie, que pour se venger du refus que le Roi d'*Ava* son pere avoit fait de la lui donner en mariage.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

au Nord de *Prom*, où il attendoit que le Roi d'Ava son pere, qui marchoit par terre avec quatre-vingt-mille *Mons* (*), vint le joindre. Sur cet avis le Roi *Barma* fit marcher *Chaumigrem* son frere de lait à la tête de deux-cens-mille hommes le long de la Riviere, & le suivit par eau avec deux-mille barques, qui portoient encore cent-mille hommes. Quand le Prince d'*Ava* apprit la marche de *Chaumigrem* il brûla tous ses vaisseaux, forma des équipages une avantgarde, & mit ses trente-mille *Mons* en ordre de bataille pour faire tête à l'ennemi: le combat fut des plus sanglans; l'avantgarde fut taillée en pieces en un moment, & des trente-mille *Mons* il n'en resta que huit-cens: il est vrai que la victoire coûta cher aux *Barmas*, qui de deux-cens-mille hommes en perdirent cent-quinze-mille.

Et prise. Le Roi ayant vu à son arrivée l'horrible carnage qu'on avoit fait de ses troupes, attaqua la place avec fureur durant sept jours; les huit-cens *Mons*, désespérant alors de pouvoir tenir long-tems contre des forces si supérieures, résolurent de vendre leur vie aussi chérement qu'il seroit possible; ils profiterent d'une nuit obscure & pluvieuse, sortirent de la ville, percerent en divers endroits au travers des ennemis, & presserent tellement le Roi même, qu'il fut obligé de sauter dans la Riviere & de se sauver à la nage; enfin les *Mons* furent tous taillés en pieces, mais ce ne fut qu'après avoir tué douze-mille de leurs ennemis; de ce nombre furent environ deux-mille *Barmas*, autant d'Etrangers, & le reste étoient des Péguans. Le Vainqueur entra ensuite dans *Meleytai*, dont il fit mourir le *Shemin*, le même qui lui avoit ouvert les portes de *Prom*, en disant *que celui qui avoit été traître à son Prince légitime, ne pouvoit lui être fidele* (*a*).

Il s'avance vers Ava. Le Roi commanda qu'on réparât incessamment la Forteresse, après quoi il embarqua soixante-dix-mille hommes sur mille bâtimens à rame, avec lesquels il remonta la Riviere de *Queytor* (†) pour reconnoître le Pays. Ayant passé par plusieurs places considérables du Royaume de *Chaleu* & de *Jacupalaon*, il arriva au mois d'Octobre 1545, après un voyage de vingt-huit jours au Port d'*Ava*, à environ une lieue de la ville; il y brûla entre deux & trois mille vaisseaux & réduisit plusieurs villages en cendres, mais il perdit huit-mille hommes, y compris soixante-deux Portugais. Cependant il ne jugea pas à propos d'attaquer la ville d'*Ava*, qui avoit été tout nouvellement fortifiée, & qui étoit défendue par vingt-mille *Mons* (‡) des montagnes de *Pandalu*, où il apprit qu'on levoit encore quatrevingt-mille hommes pour le Roi d'*Ava*. Car ce Prince n'avoit pas sitôt eu avis de la perte de *Prom*, que ne se sentant pas assez fort pour se venger, il alla en personne implorer la protection du *Siamon*, & se rendit son vassal, à condition qu'il l'assisteroit de ses forces, & qu'il le mettroit en état de reprendre

(*a*) *Pinto* p. 769. *De Faria*, p. 352.

(*) Ou peut être *Maons*; c'étoit selon les apparences une Tribu des *Laos*.

(†) A juger par cette circonstance qu'il remonta la Riviere jusqu'à *Ava*, & ensuite que l'Ambassadeur envoyé à *Calaminham* remonta le *Queytor*, il faut entendre par-là la Riviere d'*Ava*; mais il n'y a que *Pinto* qui lui donne ce nom. Les Chinois l'appellent *Lu Kyang*, & d'autres, peut-être les Péguans eux-mêmes, *Menan Kiow*.

(‡) Ce sont, semble-t-il, les *Laos*; & ce nom paroît dérivé de *Siöns Maons*, qui est celui que quelques-uns donnent aux *Laos*. Voyez une des Remarques précédentes.

dre *Prom.* L'Empereur s'y engagea, & promit que dans un an, à compter depuis la date du Traité, il en accompliroit les conditions.

Section V. *Histoire du* Pegu.

L'avis de la conclusion de ce Traité arrêta le Roi Barma, qui après s'être reposé treize jours retourna à *Prom;* mais auparavant il fit partir un Ambassadeur pour la Cour du *Calaminham*, pour l'engager à faire alliance avec lui, & à déclarer la guerre au *Siamon*, afin de l'empêcher par cette diversion de secourir le Roi d'*Ava*, dont il avoit dessein de conquérir les Etats.

Le Calaminham. *Etendue de son Empire.*

Le *Calaminham*, titre qui suivant *Pinto* signifie *Seigneur du Monde*, étoit un Prince puissant, dont l'Empire occupoit le centre de cette Contrée, & étoit d'une vaste étendue. La Capitale s'appelloit *Timplan*, où il vivoit avec beaucoup de splendeur & de magnificence; elle étoit située sur une grande Riviere nommée *Pitay*. Ses fortifications consistoient dans un fossé très-large, qui baignoit le pied d'un mur de pierre de taille avec des tours. Elle contenoit quatre-cens-mille maisons, mais la plupart d'un ou de deux étages. On y comptoit & dans les environs deux-mille-six-cens Temples remplis d'idoles, & desservis par vingt-sept Ordres différens de Prêtres. La magnificence du Palais étoit au-delà de tout ce que l'on peut imaginer; on y voyoit treize têtes d'argent, dont chacune avoit une mitre d'or sur la tête, qui étoient celles de treize *Calaminhams* (*a*).

L'Empire du *Calaminham*, que *Pinto* ne nomme point, avoit trois-cens lieues de long sur autant de large; il comprenoit vingt-sept Royaumes, qui contenoient chacun vingt-six Provinces. Elles étoient remplies de belles villes; le Pays étoit très-fertile, & abondoit en toutes sortes de productions, qui jointes aux Manufactures y attiroient un riche Commerce. Les habitans étoient très-civils & doux, les femmes belles & modestes. L'Empereur avoit toujours soixante-mille chevaux & dix-mille éléphans autour de sa personne. Les troupes qu'il entretenoit dans les Provinces montoient à dix-sept-cens cinquante-mille hommes, dont il y en avoit trois-cens-cinquante-mille de Cavalerie, outre cinquante-six-mille éléphans; le grand nombre de ces animaux qu'il y avoit dans le Pays, faisoit que le *Calaminham* prenoit entre ses titres celui de *Seigneur de la force invincible des Eléphans.* Le revenu de ce puissant Monarque alloit à vingt millions d'or. Il adoroit *Kiay Frigau* ou *Firgau*, c'est-à-dire le *Dieu des Atomes dans le Soleil*, qu'on adore aussi à *Dagun* dans le Pegu (*b*).

Telle est en abrégé la description vraye ou fausse (*), que *Mendez Pinto* a

(*a*) *Pinto*, p. 812. (*b*) *Ibid.* p. 833.

(*) A notre avis cette Relation, telle qu'on la voit dans l'Ouvrage même dans toute son étendue, a tous les caractères d'un Roman; l'Empereur ni l'Empire n'ont jamais existé que dans l'imagination de l'Auteur. Au moins est-il certain que la Relation du Voyage de *Pinto* avec l'Ambassadeur à la Cour du *Calaminham* est une fable: parcequ'il est impossible de la concilier avec les idées que des Voyageurs postérieurs dignes de foi nous donnent de l'Histoire & de la Géographie des Pays qui sont entre Siam & la Chine, où ce prétendu Empire doit avoir été, & dont on ne découvre ni traces ni vestiges. Comme *Pinto* dit qu'on appelloit le Monarque le *Saint Calaminham*, & qu'il en parle comme étant Prince spirituel & temporel, il y en a qui ont cru que c'étoit le *Grand Lama* du Tibet. Il est bien vrai que *Pinto* ne nomme pas l'Empire; mais la situation qu'il lui donne, & la route qu'il dit avoir suivie dans son prétendu Voyage, ne permettent pas de croire qu'il soit question du Tibet.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

a donnée de l'Empire & de la perfonne du *Calaminbam*. Quand l'Ambaffadeur revint au Pegu, le Roi envoya au devant de lui *Chaumigrem* fon frere de lait, qu'il honora du titre de *Coutalanba*, c'eft-à-dire *Frere du Roi*, accompagné des Grands du Royaume & de quatre bataillons d'Etrangers, parmi lefquels on comptoit mille Portugais, commandés par *Antonio Fereira* né à *Bragance*; c'étoit un fort habile homme, à qui le Roi donnoit douze-mille ducats de penfion, outre les préfens, qui alloient à autant (*).

Chaumigrem échoue devant Savadi.

Quoiqu'il parût par la Lettre du *Calaminbam*, qu'il avoit agréé les propofitions du Roi Barma, comme ce n'étoit pas encore la faifon d'attaquer *Ava*, *Para Mandara* envoya *Chaumigrem* avec une armée de cent-cinquante-mille hommes pour faire le fiege de *Savadi*, Capitale d'un petit Royaume à cent-trente lieues de Pegu, au Nord-Eft. Le Général, après avoir perdu beaucoup de monde en diverfes attaques, fit élever deux hauteurs, de deffus lefquelles il endommagea beaucoup la ville; mais les Affiégés firent deux forties, dans l'une defquelles ils lui tuerent huit-mille hommes, & dans l'autre cinq-mille. *Chaumigrem*, découragé par fes difgraces, fe retira, & pour fe venger il attaqua le bourg de *Valentay*, qui avoit fourni des vivres à la ville affiégée, mais un Corps de *Savadis* furprit les Barmas & les mit en déroute.

Troubles à Siam.

Pendant que toutes ces chofes fe paffoient du côté du Pegu, il s'éleva de grands troubles dans l'Empire de *Sornau*, nommé communément *Siam*. Le Roi au retour d'une expédition fut empoifonné par la Reine, qui pendant fon abfence avoit eu une intrigue avec un Officier de la Cour, & étoit devenue groffe: elle fe défit par la même voye du jeune Roi fon fils, pour mettre fon Galant fur le Trône, comme elle fit au mois de Novembre 1545; mais au mois de Janvier de l'année fuivante ils furent tous deux affaffinés dans un feftin par les intrigues d'*Oya Paffiloko* & du Roi de *Camboye*: on éleva alors au Trône un Moine nommé *Pretiem*, frere naturel du feu Roi, parcequ'il ne reftoit plus de Princes légitimes; mais ce nouveau Roi fut un Tyran lâche. Dès que la nouvelle de cette révolution fut parvenue aux oreilles du Roi de Pegu, qui en ce tems-là tenoit fa Cour à *Anaplau*, il affembla les Grands de fon Royaume pour délibérer avec eux. Ils furent d'avis qu'il ne devoit pas négliger une fi belle occafion de faire la conquête de ce Royaume; que s'il réuffiffoit il auroit le glorieux titre de *Seigneur de l'Eléphant blanc* (†), & s'ouvriroit le chemin de la Chine, Empire que le Grand-Khan de Tartarie, le Siamon & le Calaminham avoient attaqué avec de fi puiffantes armées (*a*).

Le

(*a*) *De Faria*, Vol. II. p. 137, & Vol. III. p. 357. *Pinto*, p. 945.

(*) Nous avons infifté fur ce qui regarde ce Capitaine, parce que *Pinto* n'en parle plus; cependant *De Faria* le repréfente comme celui à qui le Roi Barma étoit redevable de toutes fes conquêtes, fans pourtant rapporter aucun de fes exploits, ni en dire davantage que *Pinto*, tandis qu'il s'étend ennuyeufement fur les actions de *Jaques Suarez de Melo*, que le Capitaine *Hamilton*, pour le remarquer en paffant, paroît avoir confondu avec *Ferreira*. Voy. *Portug. Afia*, Vol. III. p. 117. *Hamilton*, Vol. II. p. 36.

(†) *De Faria* prétend que cette guerre ne fut entreprife qu'à caufe de l'Eléphant blanc; mais il paroît qu'il a confondu cette expédition avec une autre entreprife vingt ans après, fous un autre Roi.

L'Armée des Barmas l'attaque.

Le Monarque Barma, très-content qu'on approuvât ce qu'il avoit résolu, se rendit incessamment à *Martavân*, où il assembla en moins de trois mois une armée de huit-cens-mille hommes: il y avoit cent-mille Etrangers, parmi lesquels on comptoit mille Portugais, quarante mille chevaux, soixante-mille Mousquetaires, vingt-mille éléphans, & mille pieces de canon (*). Les Portugais étoient commandés par *Jaques Suarez* (†), surnommé *Gallego* ou le *Galicien*, qui étoit parti de Portugal en 1538, & auquel le Roi de Pegu donnoit vingt-mille ducats d'appointement, avec le titre de son frere & de Gouverneur du Royaume.

Le Roi partit de *Martavân* au mois d'Avril 1548, & étant entré dans le Royaume de Siam, il arriva cinq jours après devant la Forteresse de *Tapurau* (‡), où il avoit deux-mille maisons, & où commandoit un Mogor. Les Barmas ayant été repoussés à trois différentes attaques, *Suarez*, qui étoit Général du Camp, & qui gouvernoit le Roi, fit une breche avec une batterie de quarante pieces de canon; & ayant alors attaqué la place vigoureusement, tous les Assiégés, au nombre de six-mille Siamois, furent tués en une demi-heure de tems; mais il y perdit de son côté trois-mille hommes, dont le Roi vengea la mort en faisant passer toutes les femmes au fil de l'épée. Il marcha ensuite à *Socotay* (‡), à neuf lieues au-delà, & campa sur le bord de la Riviere de *Lebrau* (§), dans le dessein de réduire cette place; mais comme on lui conseilla de ne pas perdre de tems, ni de diminuer ses forces, il décampa le lendemain, marcha par des Bois, qu'il faisoit abbattre par ses Pioniers, & se rendit à *Tilau*, qui est sur la côte vers *Juncalan*, près du Royaume de *Quedah* (**), & de-là il arriva en neuf jours (††) à la vue d'*Odia* ou *Judia*, Capitale du Royaume de Siam (*a*).

Siege d'Odia.

Les Assiégés ne parurent pas fort effrayés de cette grande armée; *Suarez* tenta une attaque du côté méridional, à la tête de quatre-vingt-mille hom-

(*a*) *Pinto*, p. 945-948.

(*) Il y a une étrange contrariété entre les deux Relations que *De Faria* donne de cette expédition, Vol. II. p. 135, & Vol. III. p. 357. Dans la premiere, il fait l'armée de quinze-cens-mille hommes, avec quatre-mille éléphans, & cent quatre-vingt Portugais.

(†) De *Bragance*, suivant *Pinto*, mais *De Melo*, selon *De Faria*, qui ajoute qu'il piratoit aux environs de Mozambique en 1542, qu'en 1547 il se trouva au siege de Malacca, & que l'année suivante il étoit au service du Roi de Pegu. Il étoit riche de quatre millions en joyaux & autres effets.

(‡) Dans *De Faria* on lit *Tapuram*. Voy. la Relation de cet Auteur, Vol. II. p. 135, & Vol. III. p. 357.

(‡) Ce n'est point un nom forgé, car on le trouve dans la Carte de Siam de *La Loubere*, dressée dans le Pays par un Européen: cette place y est mise entre les deux bras du *Menam*, plus de quatre degrés Nord-Nord-Ouëst au-dessus de la ville de Siam, & à un degré au Sud-Ouëst de *Pitlanouluc*, que les Portugais appellent *Pourselouk*.

(§) Quoique le nom de la Ville ne soit point forgé, celui de la Riviere peut l'être; car *Pinto* dit que c'est une des trois qui sortent du Lac de *Chiamay*, Lac dont *La Loubere* ne put apprendre aucune nouvelle de ceux qui avoient été à la ville de ce nom.

(**) Cette route est extravagante, allant plus de deux-cens milles au Sud-Ouëst au-delà de Siam, au-lieu de prendre le droit chemin; mais les faiseurs de Romans sont sujets à faire de pareilles fautes. *Juncalan* est sans-doute une faute d'impression pour *Junçalon*, Isle qui est proche de la côte.

(††) La marche devoit être de dix-neuf jours & le plus.

Section V. *Histoire du Pegu.*

hommes, partagés en deux Corps, & voulut escalader la muraille avec plus de mille échelles, mais au bout d'une demi-heure il fut repoussé avec perte de dix-mille hommes. Le Roi en fureur recommença l'attaque avec cinq-mille éléphans, qu'il fit avancer contre la muraille (*), dont ils arracherent les pavois, pendant que les Mousquetaires qui étoient dans des tours sur leur dos faisoient un si grand feu, que personne n'osoit paroître sur les remparts. Les murailles étant ainsi abandonnées, les Assiégeans y monterent par des échelles, & douze-cens Turcs s'étant laissés glisser à terre en dedans, essayerent d'enfoncer la porte à coups de belier, pour gagner les cinq-cens-mille ducats que le Roi avoit promis à celui qui lui en ouvriroit une; mais avant qu'ils pussent venir à bout de leur dessein ils furent attaqués & taillés en pieces par trois-mille *Jaos*, qui monterent après cela sur la muraille, & en chasserent les Barmas, dont ils firent un grand carnage.

Les Barmas *sont repoussés.*

Ce nouvel échec ne découragea pas le Roi de Pegu, qui revint à l'assaut avec les éléphans. Au bruit de leur approche *Oya Passiliko*, qui commandoit dans la ville, fit ouvrir une porte, & fit dire au Roi qu'il n'avoit qu'à envoyer la recompense qu'il avoit promise, qu'il étoit prêt à la recevoir. Le Roi répondit en donnant un furieux assaut, durant lequel les Barmas forcerent deux fois la porte & entrerent dans la ville; mais le Roi de Siam, allarmé du danger, accourut avec trente-mille hommes d'élite, qui firent une horrible boucherie des ennemis & les rechasserent de la ville. Le Roi de Pegu, par le conseil de *Suarez*, fit alors sonner la retraite, & s'apperçut qu'il avoit été blessé d'un coup de fleche. Sa blessure fut dix-sept jours à guérir, au bout desquels il fit faire plusieurs nouvelles attaques, qui ne réussirent pas mieux que les premieres. Il y avoit cinq mois que le siege duroit, & on avoit donné huit assauts sans succès; on résolut cependant de faire encore un effort vigoureux, avec vingt-six châteaux de bois, remplis de matieres combustibles, qui avoient chacun soixante-cinq pieds de long, cinquante de large, & vingt-cinq de haut, montés sur vingt-six roues de fer. On les fit avancer dans l'obscurité d'une nuit sombre & orageuse, à la faveur de trois décharges de l'artillerie du camp, & ayant été poussés contre les murs on y mit le feu. Ils brûlerent pendant quatre heures avec une extrême violence, & pendant ce tems-là on recommença le combat avec un redoublement de furie de part & d'autre, & un avantage égal, en sorte que le Roi de Pegu fit enfin sonner la retraite (*a*).

Révolte des Peguans.

Nonobstant cela on résolut dans le Conseil de guerre de continuer le siege: on éleva une grande montagne de terre, qui commandoit la ville, & l'on y monta quarante pieces de canon, qui étoient prêtes à la battre, lorsqu'on eut avis au mois d'Octobre que *Shoripam Shay* s'étoit révolté au Pegu.

Shoripam Shay étoit proche parent du dernier Roi, qui avoit été tué douze ans auparavant, & il avoit quarante-cinq ans. Il étoit Religieux, hom-

(*a*) *Pinto*, p. 948-958.

(*) *Odia* ou *Siam* est dans une Isle entourée de murailles, comment donc les éléphans purent-ils en approcher? Cela prouve que *Pinto* n'étoit pas à ce siege, comme il le prétend.

homme d'efprit, & paffoit pour un Saint. Comme c'étoit un fameux Prédicateur, il fit un Sermon dans lequel il dépeignit d'une façon fi touchante la tyrannie des Barmas & les maux fous lesquels ils faifoient gémir le Royaume, que le Peuple l'enleva de la chaire, le proclama Roi, & pour marque de la Souveraineté lui donna le titre de *Shemindoo*. Auffitôt qu'il fe vit revêtu de la Dignité Royale, il tailla en pieces quinze-mille Barmas, & fe faifit du tréfor. Ce changement fut fi conforme aux vœux des Peuples par tout le Royaume, qu'ils fe perfuaderent que le tems de leur délivrance étoit venu, qu'en vingt-trois jours de tems toutes les places fortes du Pegu tomberent entre les mains de *Shemindoo* (*a*). SECTION V. *Histoire du Pegu.*

A cette nouvelle le Roi leva fur le champ le fiege d'*Odia*, & fe rendit en dix-fept jours à *Martavân*. Là il apprit que le nouveau Roi avoit pofté cinq-cens-mille hommes en divers endroits, pour lui difputer le paffage, & ce qui étoit encore de plus mauvais augure, c'eft que fix-vingt-mille Peguans de fes troupes, par haine pour la domination des Barmas, avoient été fe rendre à fon compétiteur. Le Roi Barma, pour prévenir une plus grande défertion, ne s'arrêta que quatorze jours à *Martavân*, & s'avança dans le Royaume où il trouva *Shemindoo*, qui l'attendoit à la tête de fix-cens-mille hommes dans une grande plaine à deux lieues de la ville de Pegu. Il y a des Auteurs qui rapportent, qu'avant que de partir de Siam, le Roi avoit fait prendre les devants à *Suarez de Melo* avec deux-cens Portugais pour étouffer la révolte ; que *Shemindoo* prit la fuite à l'approche de ce Capitaine, qui le pourfuivit à *Scvadi;* que l'autre s'échappa & fe jetta dans la ville de Pegu, qui tenoit fon parti. La Reine fe fauva alors dans le Château, où vingt Portugais la défendirent jufqu'à l'arrivée du Roi avec fes forces (*b*). Le lendemain les deux armées en vinrent aux mains, & après un combat des plus opiniâtres, qui dura trois heures, *Shemindoo* fut défait avec perte de trois-cens-mille hommes; en forte qu'il ne fe fauva qu'avec fix Cavaliers dans la Fortereffe de *Battelor*, où il s'embarqua de nuit & remonta la Riviere de *Sedaa*. Les Barmas perdirent dans cette bataille foixante-mille hommes, parmi lesquels on comptoit deux-cens-quatre-vingt Portugais. *Le Roi s'en retourne, & défait* Shemindoo.

Le lendemain de la victoire le Roi s'avança vers la ville, qui fe rendit à condition qu'on épargneroit la vie & les biens des habitans. Le Royaume étant rentré fous fa domination, le Monarque penfa d'abord à punir les principaux de ceux qui avoient trempé dans la révolte, il leur fit couper la tête, & confifqua leurs biens, qui montoient à dix millions d'or, fans compter la vaiffelle & les joyaux. D'autres difent, que violant la Capitulation, il fit faire main-baffe fur tous les habitans, & qu'il ne s'en fauva que douze-mille, qui fe trouverent dans l'étendue de la franchife de la maifon de *Suarez de Melo*, qui fut à l'abri du maffacre. Le butin fut ineftimable, *Suarez* feul eut trois millions (*c*). Cette rigueur n'étouffa pas cependant l'efprit de rebellion; il ne fe paffa pas trois mois, qu'on eut nou- *Révolte de Martavân.*

(*a*) *Pinto*, p. 960, 967.
(*b*) *De Faria* Portug. Afia Vol. II. p. 136.
(*c*) *Idem*, Vol. II. p. 137. Vol. III. p. 359.

Section V. Histoire du Pegu.

nouvelle que la ville de *Martavân* s'étoit soulevée, & que le *Cha'agomin* ou le Gouverneur, après avoir passé au fil de l'épée deux-mille Barmas, s'étoit déclaré pour *Shemindoo*.

Sur cet avis le Roi envoya ordre à tous les Seigneurs du Royaume de venir le joindre avec leurs troupes dans l'espace de quinze jours, & il se rendit de sa Capitale avec trois-mille hommes dans une ville nommée *Mouchan*, pour les attendre. Ayant appris-là que le *Shemin*, qui étoit Gouverneur de *Latan* ou *Zatan*, ville des plus agréables, s'étoit soumis à *Shemindoo* & lui avoit prêté une grosse somme d'or, il le manda dans le dessein de le faire mourir. Le *Shemin*, qui s'en douta, feignit d'être malade, & ayant consulté avec ses parens, ils convinrent tous qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de se dérober à la vengeance du Roi Barma, qu'en se défaisant de lui. Ils assemblerent donc six-cens hommes, attaquerent le Temple où ce Monarque étoit logé, & le tuerent dans son appartement avec le petit nombre de personnes qui étoient avec lui. Les Gardes qui étoient dans la cour, allarmés du bruit, se mirent en défense; il y eut un sanglant combat, dans lequel il périt huit-cens hommes, la plupart Barmas. Le *Shemin* se retira alors dans une place nommée *Poutel*, où les Péguans, apprenant la mort du Roi qu'ils haïssoient mortellement, vinrent le joindre. Quand il eut rassemblé autour de cinq-mille hommes, il retourna sur ses pas pour chercher les soldats que le Roi avoit amenés avec lui à *Mouchan*, & les ayant trouvé dispersés en divers endroits, il les massacra tous. De trois-cens Portugais il y en eut quatre-vingt de tués avec les Barmas; les autres avec *Suarez* leur Commandant (*) se rendirent, & on leur accorda la vie à condition qu'ils serviroient dans la suite le *Shemin*.

Shemin qui se rebelle aussi, & tue le Roi.

Il usurpe le trône.

Neuf jours après, voyant son armée accrue par le concours du peuple jusqu'à trente-mille hommes, il se fit proclamer Roi. Il se retira ensuite dans la Forteresse de *Tagalua*, appréhendant les troupes qui étoient en chemin pour venir joindre le feu Roi; il tâcha à force de promesses de lever des troupes, & pour encourager le peuple il déclara qu'il avoit résolu de ne pas laisser un seul Barma dans le Royaume. Il arriva qu'un des Barmas, qui avoit été avec le Roi, échappa au massacre, & ayant passé la Riviere à la nage, il vint apprendre la nouvelle de ce qui s'étoit passé à *Chaumigrem*, qui étoit campé à *Coutasarem* avec cent-quatre-vingt-mille hommes, tous Péguans, à l'exception de trente-mille Barmas. Ce Général, quoique vivement touché de cette nouvelle, comprit que sa sureté demandoit qu'il la cachât: il assembla donc tous les Chefs de son armée, & leur dit qu'il avoit reçu des Lettres du Roi, qui lui ordonnoit de mettre des troupes dans *Cosmin* & *Dalaa* (†), parcequ'il avoit appris que *Shemindoo* avoit dessein de s'assurer de la Province de *Danaplu*, le

(*) D'autres disent qu'après cette disgrace *Suarez* se retira à *Ava*, mais qu'au bout de quelque tems il retourna à Pegu & fit sa paix avec le nouveau Roi. *Portug. Asia* Vol. II. p. 137. Vol. III. p. 359.

(†) Villes & Ports de la Côte méridionale de Pegu, sur la Riviere de *Negrais*.

Section V. *Histoire du Pegu.*

le long des Rivieres de *Digon* & de *Meydoo* (*) jusqu'à *Ansedaa*. Il envoya en conséquence des détachemens dans ces places, de même qu'à *Sbara* & à *Malacou*, & de cette maniere il se défit des cent-cinquante-mille Peguans, sachant bien que s'ils étoient restés, & avoient appris la mort du Roi, ils auroient fait main basse sur lui & sur ses trente-mille Barmas (*a*).

Adresse de Chaumigrem.

Aussitôt qu'ils furent partis, il marcha vers la ville de Pegu, dont il n'étoit qu'à trois lieues, & s'assura du Trésor du Roi, qui montoit à plus de trente millions d'or, outre une infinité de joyaux. Il se saisit aussi de toutes les armes & les munitions. Il mit ensuite le feu aux Magazins, aux Arsenaux, au Palais, où il y avoit des appartemens dont les lambris étoient dorés, & à deux-mille Bâtimens à rame, qui étoient sur la Riviere. Après quoi il enleva tout le canon, & se retira avec les femmes & les enfans des Barmas du côté de *Tangu*, son Pays natal, à cent-soixante lieues dans les terres, & il y arriva en quinze jours. Par ce moyen il se sauva des mains de cent-vingt-mille Péguans, qui deux jours après être partis du Camp, apprenant la mort du Roi, avoient rebroussé chemin, pour fondre sur les trente-mille Barmas. Ils les poursuivirent jusqu'à *Guinacoutel*, à environ quarante lieues au-delà de la Capitale; mais ils cesserent leur poursuite, apprenant qu'ils avoient passé cette place il y avoit cinq jours. A leur retour ils résolurent d'aller joindre le *Shemin* de *Zatan*, qui les reçut en leur faisant de magnifiques promesses pour l'avenir, & se rendit incessamment à Pegu, où il fut couronné avec beaucoup de magnificence dans le *Kom-kiay*, ou principal Temple de la ville (*b*).

Shemindoo se fortifie.

Le *Shemin* se vit ainsi paisible possesseur du Royaume, mais sa tyrannie & la dissipation des finances indisposerent tellement les Grands, & causerent un si grand mécontentement parmi eux, que plusieurs se retirerent en d'autres Pays, & que d'autres allerent joindre *Shemindoo*, qui par ses sermons & par son crédit recommençoit à paroître dans la Province d'*Ansedaa*, où il s'étoit retiré. Sa puissance augmentant à mesure que celle de son concurrent diminuoit, son armée parvint peu à peu à être de soixante-mille hommes. Il s'avança à la tête de ces forces jusqu'à *Meydoo*, où les peuples le reçurent à bras ouverts. Dans ces entrefaites le grand *Jaques Suarez*, qui avoit été Gouverneur du Royaume sous le feu Roi, périt, & voici à quelle occasion.

Insolence de Suarez & sa mort.

Dans le tems de sa plus grande élevation, passant avec une nombreuse suite devant la maison d'un riche Marchand, le jour même qu'il marioit sa fille, le pere pour faire honneur à *Suarez* sortit pour lui rendre ses respects, & amena sa fille pour s'acquitter du même devoir. La mariée ayant présenté une bague à *Suarez*, ce Portugais débauché & brutal saisit cette jeune personne rudement pour l'enlever par force, & tua le marié, & d'autres des conviés qui accoururent à son secours. Il ne jouit cependant pas du fruit de son crime, car la jeune mariée s'étrangla elle-mê-

(*a*) *Pinto*, p. 970-972. (*b*) *Ibid.* 973-975.

(*) Elles se déchargent dans celle de *Negrais*, ou en font partie. *Digon* semble être la même que *Dagon*, & le *Meydoo* est peut-être la Riviere que *Fitch* appelle [illegible].

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

même pour ne pas tomber entre les mains de ce monstre. Le pere, qui n'espéroit point d'obtenir justice tant que le Roi regnant seroit sur le Trone, s'enferma, & ne sortit plus, qu'après que le *Shemin* de *Zatan* fut parvenu à la Couronne. Alors il se montra dans la ville, & il la fit retentir de ses plaintes, en sorte que plus de cinquante-mille des habitans s'assemblerent autour de lui, demandant justice à grands cris. Le *Shemin*, craignant de plus fâcheuses suites de ce tumulte, fit prendre *de Molo*, & le livra à cette populace; ces furieux l'accablerent de pierres, sous lesquelles il se trouva en un moment enséveli. Ils prirent ensuite son corps, le mirent en pieces, qu'ils donnerent à des enfans pour les traîner dans les rues. On pilla sa maison; mais comme les richesses qu'on y trouva ne furent pas aussi considérables qu'on s'y étoit attendu, on crut qu'il avoit enterré le reste (*a*).

Tyrannie de Shemin.

Telle fut la fin de *Jaques Suarez de Melo*, un des prodiges de la fortune, qui perdit par un seul crime ce qu'il avoit acquis par un grand nombre d'autres. Le nouveau Roi qui l'avoit livré à la fureur du peuple, ne lui survéquit pas longtems; il devint insupportable par sa tyrannie & par ses violences, tuant & pillant sans distinction tous ceux qui passoient pour avoir de l'argent; de sorte que dans l'espace de sept mois il fit mourir six-mille riches Marchands, outre plusieurs des anciens Seigneurs du Royaume, qui possédoient leurs terres à titre de fiefs héréditaires de la Couronne. Une conduite aussi tyrannique le rendit si odieux, que la plupart de ses partisans l'abandonnerent, pour aller joindre *Shemindoo*, qui en ce tems-là étoit maître des villes de *Digon*, *Meydoo*, *Dalaa* & *Coulam* (*), & de tout le Pays jusqu'aux bords du *Sharan* (*b*).

Shemindoo l'assiége.

Shemindoo, se voyant une armée de deux-cens-mille hommes & de cinqcens éléphans, résolut d'aller attaquer l'Usurpateur dans sa Capitale; s'étant mis en marche, il vint camper devant la ville de Pegu, & l'entoura de retranchemens fortifiés de bonnes palissades. Il donna après cela plusieurs assauts; mais ayant trouvé plus de résistance qu'il n'attendoit, il proposa une treve, par laquelle il s'engageoit à renoncer à ses prétentions à la Couronne & de lever le siege dans vingt jours, moyennant que dans cet intervalle son Compétiteur lui envoyât mille *Bisses* d'or, qui font cinqcens-mille ducats. Ce n'étoit-là qu'un trait de politique, pour se rendre maître de la Capitale avec moins de peine; car en vertu de la Treve, les Assiégés & les Assiégeans eurent commerce ensemble, & des Prêtres détachés par *Shemindoo* exhorterent les premiers à abandonner le parti du *Shemin* de *Zatan* pour prendre celui de leur Maître, les menaçant en même tems de la colere de *Kiay Nivandel* le Dieu des batailles dans la plaine de *Vitan*, s'ils osoient lever la main contre le Saint *Shemindoo*; au-lieu qu'en se soumettant à lui, ils ne pouvoient qu'espérer toute sorte de bonheur & de prospérité.

Ces

(*a*) *De Faria*, Vol. III. p. 260.

(*b*) *Idem*, Vol. II. p. 137, & Vol. III. p. 360. *Pinto*, p. 976-988.

(*) C'est peut-être *Coylan* sur la Riviere de *Negrais*, dont parle *Balbi*.

Section V. *Histoire du Pegu.*

Il est tué dans une sortie.

Ces exhortations, accompagnées d'une Musique harmonieuse, firent tant d'impression sur les Assiégés, qu'en peu de jours il y en eut soixante-mille qui déserterent; ce qui fit que le Tyran jugea à-propos de rompre la Treve, & par l'avis de ses Officiers il résolut de livrer bataille à *Shemindoo* avant qu'il se fût fortifié davantage. Il fit donc une sortie à la tête de quatre-vingt-mille hommes, & fondit sur l'ennemi avec furie. Le combat fut si rude, qu'en une demi-heure de tems il y eut quarante-mille hommes de tués de part & d'autre; alors *Gonzalo Neto* tira un coup si heureusement, qu'il tua *Shemin* d'une balle de mousquet; aussitôt ses troupes mirent les armes bas, & les habitans de Pegu ouvrirent les portes au Vainqueur, à condition qu'on épargneroit leurs vies & leurs biens. *Shemindoo* fit son entrée dans cette Capitale, & fut d'abord couronné. Cette révolution arriva au mois de Février 1551. *Gonzalo* eut dix-mille écus de recompense, & les quatre-vingt Portugais ses compagnons en eurent cinq-mille (*a*).

Chaumigrem *attaque* Shemindoo.

Shemindoo fit tout l'opposé de son rival; car il gouverna avec autant d'équité que de douceur, & par sa vertu il se fit aimer de ses peuples & admirer des étrangers. Les choses demeurerent dans cette heureuse & tranquille situation au-delà de trois ans; alors il s'alluma une nouvelle guerre qui causa une autre révolution. *Chaumigrem*, qui attendoit à *Tangu* l'occasion de faire rentrer le Pegu sous la domination des Barmas, ayant appris par ses Espions, que le Royaume étoit fort épuisé par les Guerres Civiles, que les principaux Seigneurs avoient péri, ou avoient quitté le Pays, en un mot que le nouveau Roi manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour se défendre: il partit de *Tangu* au mois de Mars 1552 à la tête d'une armée de trois-cens-mille hommes, tous étrangers, à l'exception de cinquante-mille Barmas; & dirigea sa marche vers la ville de Pegu. Le nouveau Roi, informé de ses démarches, assembla neuf-cens-mille hommes de troupes, mais comme c'étoient tous des Peguans, qui sont d'une constitution foible, cette multitude étoit inférieure en force à l'ennemi. Cependant *Shemindoo*, apprenant que *Chaumigrem* étoit arrivé à la Riviere de *Meleytai*, à douze lieues environ de sa Capitale, s'avança en diligence & vint camper à deux lieues de-là, sur les bords de la Riviere de *Potareu*.

Shemindoo *est défait & s'enfuit.*

Le lendemain *Chaumigrem* passa la Riviere à la barbe de son ennemi; & le jour suivant *Shemindoo* lui présenta la bataille. Les deux avant-gardes commencerent le combat, & le choc fut rude. Dans une demi-heure de tems le champ de bataille fut couvert de morts, & les Péguans commençoient à perdre courage. Le Roi les voyant plier, s'avança avec trois-mille éléphans pour les soutenir, & fit reculer les Barmas à leur tour. *Chaumigrem* feignit alors de se retirer, & le Roi prenant sa retraite pour une fuite, le poursuivit chaudement, comptant être sûr de la victoire; mais les *Barmas*, après s'être retirés d'environ un mille, firent tout d'un coup volte-face, & fondirent sur leurs ennemis en jettant de grands cris.

Les

(*a*) *Pinto*, p. 989-991.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Les deux armées recommencerent alors le combat avec tant de furie, que vers le soir il se trouva que quatre-cens-mille Péguans avoient péri, & presque tous les autres étant blessés, le Roi prit la fuite (*a*).

Chaumigrem couronné.

Chaumigrem (*) demeuré victorieux se fit couronner Roi du Pegu sur le champ de bataille, au mois d'Avril 1553. Le lendemain les vainqueurs dépouillerent les morts, & firent un riche butin; car ces peuples ont coutume de prendre avec eux toutes leurs richesses, quand ils vont à la guerre. Ensuite le nouveau Roi s'avança vers la Capitale, dont il n'étoit qu'à trois lieues; il campa à la vue de la ville, à une demi-lieue dans la plaine de *Sunday Patir*. De-là il détacha un Capitaine *Barma* avec une Garde de cinq-cens hommes à chacune des vingt-quatre portes, & demeura cinq jours dans son camp, avant que d'entrer dans la ville. Il prit ces précautions, de peur que les étrangers ne demandassent à piller la place, comme il le leur avoit promis à *Tangu*.

Son Armée se mutine.

Ces troupes se mutinerent alors par l'instigation de *Christophle Sarmento*, Capitaine Portugais brave mais séditieux. Le Roi pour plus grande sureté se retira dans un Temple, où il se fortifia. Le lendemain il fit assembler les Chefs de l'armée, & leur dit du haut de la muraille, qu'il leur avoit promis ce qu'il ne pouvoit pas en conscience tenir, parceque ce seroit faire souffrir les innocens pour les coupables; que cependant, comme il n'étoit pas juste qu'ils se retirassent sans recompense, il étoit disposé à leur donner une satisfaction raisonnable, & qu'il y contribueroit en partie de son propre bien. Les Chefs déclarerent là-dessus qu'ils en étoient contens, & on proposa de nommer six arbitres, trois de chaque côté. De ces six, trois devoient être des Religieux de Pegu, & les trois autres du nombre des Etrangers. Quand on fut d'accord sur les trois premiers, on tira au sort pour décider qui choisiroit deux des trois Etrangers, & le sort ayant été favorable au Roi, il choisit deux Portugais, *Gonzalo Pacheco*, Facteur pour la Lacque; & *Nuno Fernandez Texeyra*, Marchand de mérite que *Chaumigrem* avoit connu autrefois.

Ses demandes réglées par des Arbitres.

Le Roi écrivit donc à *Pacheco*, qui à la réception de sa Lettre se rendit au camp avec *Texeyra* & dix autres Portugais. Le Roi les reçut avec beaucoup de distinction, & les chargea par ses Instructions de favoriser plutôt les Chefs de l'armée que lui. Les arbitres s'assemblerent dans une tente avec le Grand-Tréforier & deux Secretaires. Aprés de grandes discussions, qui durerent presque toute la journée, on conclut enfin que le Roi payeroit aux troupes étrangeres, outre les arrérages qui leur étoient dûs, mille *Bisses* de ses Coffres; & qu'en les recevant elles passeroient d'abord

(*a*) *Pinto*, p. 992-995.

(*) *De Faria*, qui souvent n'est pas d'accord avec lui-même, nomme ce Prince *Chaumigrem*, Vol. III. p. 361, en suivant *Pinto*; mais Vol. II. p. 137. il l'appelle, d'après d'autres Auteurs, *Mandaragri*, qui étoit, dit-il, beaufrere du Roi, & reclamoit la couronne du chef de sa femme. Peut-être ces deux noms désignent-ils la même personne, & que *Mandaragri* est le nom propre. *Pinto* parle d'un frere de *Chaumigrem*, qu'il nomme *Panonsaray*; mais quoiqu'il explique bien des choses en d'autres endroits, il n'a pas marqué la signification de ces deux noms.

bord la Riviere, & qu'elles se retireroient dans leurs différens Pays, avec des vivres pour vingt jours. Les deux Parties furent satisfaites de cet accord, & le Roi par générosité donna aux Officiers en général au-delà de ce qu'il étoit obligé. De cette façon ce Prince se défit de trois Nations mutines, les *Chaleus*, les *Meleytes*, & les *Savadis*, dont il ne vouloit plus se servir. Pour empêcher aussi que ces troupes ne commissent des désordres dans les places ouvertes du Pays, il les fit marcher par petits Corps de mille hommes, qui partoient successivement. Pour dédommager ses deux arbitres de leur peine, le Roi leur fit présent de dix *Bissès* d'or, & leur donna un Passeport de sa propre main, par lequel il permettoit aux Portugais de se retirer aux Indes sans payer aucuns droits de leurs marchandises. Ce Passeport leur fit plus de plaisir que de l'argent, parceque le Roi précédent les avoit retenus depuis trois ans dans le Pays, où ils étoient traités avec beaucoup de rigueur, & couroient souvent risque de la vie (*a*).

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Triomphe du Roi.

Le lendemain le Roi fit son entrée dans la ville; six-mille Prêtres des douze Sectes le reçurent à la porte, qui le supplierent de pardonner aux habitans; & sur la promesse qu'il leur fit de faire grace, tout le peuple se prosterna devant lui. Alors un des Prêtres mit sur la tête de ce Prince une couronne d'or en forme de mitre, enrichie de pierres précieuses. *Chaumigrem* entra ainsi dans la ville comme en triomphe, monté sur un puissant éléphant, précédé de tous les éléphans & les chariots qu'on avoit pris, avec la statue de *Shemindoo*, attachée d'une chaîne de fer, & quarante drapeaux qu'on traînoit par terre. Il avoit pour Gardes quarante Massiers, les Seigneurs & les Officiers marchoient à pied, ayant leurs épées couvertes de lames d'or sur l'épaule. Trois-mille éléphans de guerre, avec leurs tours de différentes figures, suivis d'une foule de peuple, fermoient la marche.

Shemindoo est pris.

La premiere chose que fit le nouveau Roi fut de s'assurer des principales villes & Forteresses, qui ignorant la défaite de *Shemindoo* tenoient encore pour lui. Il écrivit des Lettres obligeantes aux habitans, leur promettant des faveurs, avec le pardon du passé, & exemption d'impôts. Cette voye lui ayant réussi, il envoya de la Cavalerie à la quête de *Shemindoo*; ce malheureux Prince fut découvert à *Faucleu*, place qui est proche de la ville de *Potem*, sur les frontieres d'Arracan. Il fut amené à la Cour par un homme, à qui le Roi donna une pension de trente mille ducats. On le conduisit chargé de chaînes devant *Chaumigrem*; s'étant prosterné à ses pieds, le Vainqueur lui fit quantité de railleries insultantes, qu'il écouta sans rien dire; enfin il ouvrit la bouche pour déplorer sa condition, & demanda un peu d'eau à boire. Le Roi, pour le mortifier davantage, la lui fit donner par sa propre fille. L'infortuné *Shemindoo*, voyant cette fille chérie réduite en esclavage, après avoir été peu de tems auparavant destinée à épouser le Prince de *Nautir*, fils du Roi d'Ava, s'évanouit, pendant que la Princesse faisoit éclatter son désespoir par ses dis-

Traité cruellement.

(*a*) *Pinto*, p. 995-1004.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

discours & par ses actions. Cette touchante scene ayant arraché des larmes à quelques Seigneurs Péguans, qui avoient été du parti de *Shemindoo*, le Roi ordonna qu'on leur coupât la tête, en disant „ que puisqu'ils avoient „ tant d'affection pour lui, ils n'avoient qu'à prendre les devants pour lui „ préparer les logis". Non content de cette cruauté, il fit massacrer la Princesse dans les bras de son pere, qu'on enferma après cela dans une étroite prison.

Exécuté.

Le lendemain *Shemindoo*, environné d'une nombreuse Garde, fut conduit par les principales rues de Pegu sur un méchant cheval, avec le Bourreau en croupe, qui le soutenoit sous les bras; il etoit mal habillé, on lui avoit mis une couronne de paille avec des coquilles de moules enfilées avec du fil bleu, & on avoit attaché des oignons au collier de fer qu'il avoit au cou. Et quoiqu'on vît en lui l'image de la mort, il avoit encore quelque chose de majestueux dans l'air melé d'une grande douceur. Quand il arriva à l'endroit où *Pacheco* étoit de garde avec cent autres Portugais, il y en eut un qui l'insulta, en lui disant, *qu'il se proposoit de souper d'un morceau de sa chair, en compagnie de deux chiens.* Le Prince, touché de cet outrageant discours, reprit le Portugais d'un air sévere, ce qui fit que *Pacheco* imposa silence à cet insolent. Cette action fit tant de plaisir à *Shemindoo*, qu'*il souhaitta d'avoir une heure de plus à vivre pour embrasser une aussi excellente Religion que celle des Portugais* (*). Le Bourreau fut si choqué de ces mots, qu'il donna un grand soufflet à ce malheureux Prince, & lui mit le nez en sang. Arrivé au lieu fatal de l'exécution, & ayant monté à peine vivant sur un échaffaud fort élevé, le *Chirca* de justice lut sa sentence, & ayant fait signe de la main, le Bourreau lui abbattit la tête d'un coup; on la leva pour la montrer au peuple, le corps fut coupé en huit morceaux, & les entrailles furent mises à part. On couvrit le tout d'une toile jaune, qui est la couleur de deuil, & on le laissa exposé à la vûe des spectateurs jusqu'au soir, le Roi ayant fait faire cette exécution publiquement, pour qu'il ne restât pas le moindre doute de la mort de *Shemindoo* (*a*).

Cérémonie comique à ses funérailles.

Une foule de gens se rendit sur les lieux pour voir ce spectacle & pour recevoir l'*Ashiperan*, ou l'Indulgence pléniere que les Prêtres donnerent à cette occasion. A trois heures après midi, une cloche sonna cinq coups; à ce signal on vit sortir d'une maison, qui étoit proche de l'échaffaud, douze hommes vêtus de robes noires, sur lesquelles il y avoit des gouttes de sang, le visage couvert, & des masses d'argent sur l'épaule suivis de douze Prêtres; après lesquels marchoit le *Shemin Pocasser*, oncle du Roi, qui paroissoit avoir cent ans; il demanda en grande cérémonie, au nom de son neveu (†) „ pardon aux membres divisés de *Shemin-*

(*a*) *Pinto*, p. 1004-1015

(*) Si *Pinto* n'avoit débité d'autres mensonges que celui-là, il seroit excusable, puisque de graves Voyageurs & les Missionnaires ne se sont jamais fait un scrupule de ces fraudes pieuses, par lesquelles ils croyent rendre service à la Religion.

(†) Qui est appellé *Oretana Chaumigrem*, Prince de *Savadi* & de *Tangau*.

„ *mindoo* de ce qui s'étoit passé, offrant de lui céder le Royaume, de lui „ en faire hommage, & de le gouverner en qualité de son Lieutenant". Un des Prêtres répondit à ce discours au nom du défunt „ que puisque le „ Roi confessoit sa faute, il la lui pardonnoit, & qu'il lui donnoit le „ pouvoir de gouverner le Royaume en sa place, selon les regles de la „ justice". Cette farce finie, les Prêtres descendirent le corps, & le brûlerent sur un bûcher de bois de senteur, en sacrifiant des moutons & d'autres animaux. On mit les cendres de *Shemindoo* dans une urne d'argent, qui fut déposée dans un magnifique tombeau, dans une Chapelle dorée de tous côtés.

Quelques Auteurs prétendent que *Shemindoo*, après sa défaite, se sauva dans les montagnes, & qu'en y errant de côté & d'autre il épousa la fille d'un Paysan; qu'il se découvrit à sa femme, & que celle-ci fit part du secret à son pere, qui tenté par les grandes recompenses promises à celui qui livreroit *Shemindoo*, trahit son gendre (*a*).

L'Histoire de Chaumigrem est fort imparfaite.

Quoi qu'il en soit, il est certain que *Chaumigrem*, ou si l'on veut *Mandaragri*, le second Roi Barma, se vit maître de tout le Pegu sans concurrent, après la mort de *Shemindoo*. Mais quoiqu'il ait vécu long-tems, & qu'il ait été le plus puissant des Princes qui ont regné dans ce Pays-là, on ne trouve presque rien de ses actions dans les Voyageurs. *César Fréderic*, qui étoit à sa Cour en 1567, dépeint sa grandeur & sa magnificence, mais ne dit rien des événemens de son regne, & ne marque pas seulement son nom. *Gaspar Balbi* & *Fitch* ne nous donnent pas plus de lumieres, quoiqu'ils fussent au Pegu en l'année que ce Prince mourut. Il faut donc que le Lecteur se contente de la simple énumération de ses conquêtes, au-lieu d'en voir l'Histoire, que nous aurions été charmés de lui donner.

On dit que *Chaumigrem*, mécontent des habitans de Pegu sa Capitale, bâtit pas loin de-là une autre grande & forte ville (*). Il mit ensuite sur pied une armée de seize-cens-mille hommes, avec laquelle il inonda plusieurs des Royaumes voisins. Mais ses conquêtes furent interrompues par une rebellion au Pegu, qui l'obligea d'y revenir pour l'étouffer. Dans cette occasion la Reine fut réduite à se réfugier dans le Château, n'ayant presque pour défenseurs que trente-neuf Portugais, qui se maintinrent jusqu'à l'arrivée du Roi, qui vainquit les rebelles (*b*).

Etendue de ses Conquêtes.

Suivant *De Faria* ce Prince aggrandit tellement son Empire par ses conquêtes, qu'il s'étendoit jusqu'à la Chine & à la Tartarie; il avoit sous sa domination vingt-quatre grands Royaumes, outre quatre-vingt Princes qui alloient de pair avec les Rois, en sorte que le Pegu devint le plus puissant Empire de l'Asie, à l'exception de celui de la Chine (*c*). Cependant l'Auteur n'entre dans aucun détail de ces grandes conquêtes, & ne par-

(*a*) *De Faria*, Vol. II. p. 137. (*b*) *Idem* ibid. (*c*) *Ibid.* p. 137.

(*) Il s'agit sans-doute de la nouvelle ville de Pegu, qui est de l'autre côté de la Riviere à l'opposite de la vieille. Mais il y a de l'apparence que le Roi ne la fonda pas avant ses conquêtes, mais plutôt au milieu de ses triomphes; car elle fut achevée en 1567 dans le tems que *César Fréderic* étoit au Pegu, & lorsque le Roi revint de la guerre de Siam.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

parle que de celle de *Siam* (*). Un autre Ecrivain réduit le nombre des Royaumes conquis à douze, qui sont les suivans. Premierement *Cavelam*, d'où viennent les rubis & les sapphirs. En second lieu, le Royaume d'*Ava* (*a*), où il y avoit des Mines d'airain, de plomb & d'argent: le premier Roi Barma son beaupere en avoit déja médité la conquête, mais il n'avoit pas eu le tems de l'entreprendre; c'étoit, dit-on, l'ancien domaine des Monarques Barmas (*b*). En troisieme lieu le Royaume de *Baccan* (†), où il y a plusieurs Mines d'or. Quatriemement le Royaume de *Tangram*, qui abonde en Plomb & en Lacque. Le cinquieme étoit le Royaume de *Prom* (†), qui fournit les mêmes choses que le précédent. Le sixieme étoit *Jangoma*, où l'on trouve du Cuivre, du Musc, du Poivre, de la Soie, de l'Or & de l'Argent (*c*). Ce Royaume est au Nord de Siam; la Capitale s'appelle *Jamahay*, qui semble être la même ville que *Chiamay*; elle est situé sur le bord du *Menam*, Riviere qui traverse le Pays de Siam (*d*). Le septieme étoit le Royaume de *Lauran*, qui fournit assez de Benjouin pour en charger plusieurs vaisseaux. Le huitieme & le neuvieme étoient les Royaumes de *Trukon* (‡), d'où viennent les marchandises de la Chine. Le dixieme & l'onzieme étoient les Royaumes de *Cablan*, situés, dit-on, proche d'Ava vers la Chine (§), qui abondent en Pierres précieuses. *Siam* est le douzieme & dernier Royaume conquis par *Chaumigrem*. Nous sommes convaincus que ce n'est pas-là l'énumération complette des Pays conquis par ce Prince, car on ne parle point du Royaume de *Laos*, un des plus considérables de tous; que les Barmas conquirent en 1556 (**). C'est ce que nous apprend *Gaspar da Cruz*, par lequel il paroît qu'en ce tems-là *Chaumigrem* avoit fini ses expéditions au Nord-Est & à l'Est, sinon même toutes ses conquêtes vers le Nord. Voilà tout ce que nous trouvons sur les guerres entreprises par ce Prince, à la réserve de ce qui regarde celle de *Siam* dont *De Faria* parle, mais qu'il attribue à *Pranjinoko*, successeur de *Chaumigrem*, & le dernier Roi Brama du Pegu (*e*).

Les

(*a*) *De Faria*, Vol. III. p. 117.
(*b*) *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.
(*c*) *De Faria*. (*d*) *Pimenta*, ubi sup.
(*e*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.

(*) Il est vrai qu'il parle aussi de la conquête de *Martavân*, mais c'est la conquête racontée par *Pinto* & faite en 1544 sur *Chaumbayna*; & par-là il paroît que *De Faria* a attribué au troisieme Roi Barma les exploits de ses deux Prédécesseurs.

(†) La Ville de *Bacan*, à soixante-dix ou quatre-vingt milles au Midi d'Ava, sur le bord oriental de la Riviere d'Ava, paroît avoir été la Capitale de ce Royaume.

(‡) La Ville de *Prom* sur la Riviere d'Ava, à quatre-vingt milles environ au midi de *Bacan*, en étoit sans-doute la Capitale.

(‡) C'est peut-être le Royaume des *Turcs*, limitrophe de la Chine, dont parle *De Faria*. Portug. Asia. Vol. II. p. 11.

(§) C'est une façon bien vague de marquer la situation de *Cablan* ou *Caplan*, qui semble être le même que le Royaume de *Cavelam*, à moins que l'on n'ait mis *Cavelam* pour *Camelam*, dont le Roi, nommé *Masinga*, fut défait & tué par *De Brito* vers l'an 1604. *Caplan* fameux pour les rubis est entre la Province de Sirian & la Ville de Pegu, comme on l'a dit dans la Description du Pays.

(**) C'est le nombre marqué tout du long dans le texte de *Purchas*; mais à la marge on voit en chiffres 1559, & ce dernier nombre est selon les apparences la véritable date.

Les Auteurs ne ſont pas d'accord entre eux ſur quelques-unes des circonſtances de cette expédition; mais nous avons heureuſement la Relation d'une Voyageur qui étoit au Pegu dans le tems même que les choſes ſe paſſoient, que nous ſuivrons d'autant plus, que la plupart des autres n'ont fait que le copier. *Céſar Frederic* dit que le Roi de Pegu mit ſur pied une armée de quatorze-cens-mille hommes, pour conquérir le Royaume de *Siam*. Il ſe mit en marche avec cette prodigieuſe armée, & ſe rendit par terre en quatre mois devant la Capitale. Il fut vingt-un mois devant cette place, & perdit dans cet eſpace de tems beaucoup de monde; car ſix mois après ſon départ on lui envoya un renfort de cinq-cens-mille hommes, pour remplacer ceux qui avoient péri dans les premieres attaques. Nonobſtant cela il ne ſe ſeroit pas rendu maître de la ville, ſi la trahiſon ne s'en étoit mêlée; on ouvrit une des portes pendant la nuit, & le Roi força par-là le paſſage, quoiqu'avec peine. Cela arriva en 1567. Quand le Roi de *Siam* vit qu'il étoit trahi, & que l'ennemi étoit maître de ſa Capitale, il s'empoiſonna. Ses Femmes, ſes Enfans, ſes Parens & les Seigneurs, qui ne furent pas tués dans le premier feu, furent menés captifs au Pegu, & ſervirent d'ornement au triomphe du Vainqueur. C'étoit un beau ſpectacle, dit notre Auteur, de voir les éléphans marcher en quarré, chargés les uns d'or, d'argent & de bijoux, & les autres des Seigneurs & des femmes, qu'on avoit pris avec le butin (*a*). *Balbi* (*b*) a tiré ſon récit de cette expédition de *Céſar Frédéric*; *Fitch*, *Mandelſlo* & d'autres ont puiſé dans *Balbi*.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

Il attaque Siam.

De Faria rapporte cet événement d'après d'autres Auteurs d'une maniere un peu différente. Suivant lui, le Roi de Pegu, après avoir remporté une victoire ſignalée ſur les Siamois, réduiſit le Royaume ſous ſon obéiſſance. Il fit le Roi & ſes deux fils priſonniers: ces deux Princes ſe nommoient à cauſe de la différence de leur teint, l'un le *Prince noir* (*) & l'autre le *Prince blanc*. Cependant les deux Rois en vinrent à un accommodement, & *Chaumigrem* laiſſa celui de Siam en poſſeſſion de ſes Etats, à condition qu'il lui payeroit un tribut annuel, & il emmena ſes deux fils au Pegu pour lui ſervir d'ôtages. A ſon retour il entra en triomphe dans ſa Capitale, précédé de quantité de chariots, chargés d'un butin ineſtimable, ſuivis de deux-mille éléphans, richement ornés, venoit enſuite le Vainqueur ſur un char, tiré par les Princes & les Seigneurs captifs, ayant à ſes pieds les Reines de Siam parées de pierreries. Ses troupes victorieuſes fermoient la marche (*c*).

Et le ſoumet.

Ni *Céſar Frédéric* ni *de Faria* ne nous apprennent point l'occaſion ou la cauſe de cette guerre; mais *Linſchoten* rapporte que ce fut pour l'amour d'un éléphant blanc que le Roi de Siam avoit. Le Monarque Peguan, qui regardoit cet animal comme ſacré, & lui adreſſoit même des prieres, envoya une Ambaſſade au Roi de Siam, pour le prier de le lui vendre, offrant

Occaſion de cette guerre.

(*a*) *Frédéric*, ap *Hakluyt*, Vol. II. p. 229.
(*b*) *Balbi*, p. 110.
(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 118.

(*) On le nomme *Rajah Apri*, qui ſignifie le *Roi ardent* & non le *Roi noir*.

SECTION V. *Histoire du* Pegu.

frant d'en donner tel prix qu'il voudroit (*). Le Siamois, qui estimoit son éléphant autant que le Roi de Pegu, refusa de s'en défaire à aucun prix. Le Peguan résolut alors d'obtenir par la force des armes, ce qu'il n'avoit pu obtenir par prieres & à prix d'argent; il entra à la tête d'une nombreuse armée dans le Royaume de Siam, le rendit dépendant, comme on l'a dit, & emmena l'éléphant blanc en triomphe (*a*). Que ce fut-là effectivement le motif de cette guerre, c'est ce qui est confirmé par *César Frédéric* & par d'autres, qui s'accordent à dire que depuis ce tems-là le Roi de Pegu prit le titre de *Roi de l'Eléphant blanc*, & ne voulut pas souffrir qu'aucun des Rois voisins en eût de cette couleur.

Mendez Pinto, après avoir rapporté de quelle maniere *Chaumigrem* avoit acquis la couronne du Pegu, en finissant ce qui regarde ce Prince, dit un mot d'une invasion qu'il fit dans le Royaume de Siam, sans marquer ni la date de cet événement, ni le succès de cette expédition, se contentant de dire qu'elle coûta la vie à deux-cens-quatre-vingt Portugais. Il parle à-la-vérité de cette guerre, comme étant une suite de celle que le premier Roi Barma du Pegu avoit entreprise, & comme si elle avoit commencé d'abord après l'avénement du second au Trône; mais sur ce qu'il dit de l'armée, qu'il assure avoir été la plus puissante qu'aucun Prince des Indes ait jamais mise en campagne, nous croyons qu'il s'agit de la même guerre dont parle *Frédéric:* car cette armée consistoit, dit-il, en dix-sept-cens-mille hommes, & seize-mille éléphans, dont il y en avoit neuf-mille de charge, & sept-mille de guerre (*b*). Ajoutez à cela, que *Balbi* rapporte que plusieurs Portugais furent emmenés prisonniers au Pegu, & ne furent mis en liberté que sous le regne du Successeur de ce Prince. Il est bien vrai que *Pinto* revint à Lisbonne en 1558, & qu'on pourroit croire par conséquent qu'il parle d'une guerre arrivée pendant son séjour aux Indes; mais comme cet Auteur ne fit imprimer ses voyages que plusieurs années après, il y a de l'apparence qu'il y inséra ce qu'il rapporte de cette expédition sur les informations qu'il reçut en Portugal.

Expédition contre Arracan.

Nous ignorons si la conquête de *Siam* fut la derniere que fit *Chaumigrem*; mais nous trouvons qu'en 1581 il tenta celle d'*Arracan*, le seul des Royaumes voisins du Pegu qui ne fut pas soumis. Il équippa pour cette expédition une flotte de treize-cens voiles, dont il donna le commandement au Prince son fils. Les Péguans rencontrerent dans leur route deux Galiotes Portugaises, commandées par *Gonsalo vaz de Camoens*. Le Prince de Pegu, souhaittant de les enlever, envoya seize de ses meilleurs voiliers pour les attaquer. Après un rude combat, dans lequel il y eut trois vaisseaux de desemparés & dix-huit canons de pris avec quelques prisonniers, les Portugais voyant que toute la flotte alloit fondre sur eux, se retirerent dans le Port d'*Arracan*, & firent par-là échouer l'entreprise contre ce Royaume, comme on l'a rapporté ailleurs (*c*). Voilà

(*a*) *Linschoten*, p. 30. (*b*) *Pinto*, p. 1020. (*c*) *De Faria*, Vol. II. p. 370.

(*) *Mandelslo*, qui met cette guerre en la même année que *Linschoten*, dit que le Roi de Siam avoit deux éléphans blancs, & que celui de Pegu lui fit demander seulement de lui en vendre un. *Voyag. de Mandelslo*, T. I. Col. 322. *Amst.* 1727. in-folio.

Voilà tout ce que l'on trouve d'un peu important dans les Relations ſur le ſujet de ce grand Prince, que nous avons vu juſqu'ci dans le plus haut point de gloire. Nous allons le voir bien mépriſable par la plus baſſe ſuperſtition, & par la facilité avec laquelle il ſe laiſſa duper pour la contenter.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Dent de Singe adorée.

Don Conſtantin de Bragance, Viceroi de Goa, ayant conquis en 1560 *Jafanapatan* dans l'Iſle de Ceylan, y trouva une Idole, qui étoit l'objet du Culte de toutes les côtes voiſines de l'Aſie, dont les habitans venoient tous les jours en foule en pélérinage à *Jafanapatan:* cette Idole étoit tellement reſpectée des Princes de ces Pays, & ſur-tout du Roi de Pegu, qu'il envoyoit tous les ans des Ambaſſadeurs chargés de riches préſens, pour lui en apporter un deſſein. Cette Relique ſi vénérée n'étoit autre choſe, dit notre Auteur, qu'une dent d'un Singe blanc (*a*). Cela n'empêchoit pas que ſes adorateurs ne prétendiſſent que c'étoit celle d'un de leurs Dieux ſubalternes, du fameux *Anamonte* ou *Hanimant*, qui rendit de ſi grands ſervices à *Viſhnu* dans l'Iſle de Ceylan, ſous la forme d'un ſinge, & qui ſert encore de *Wahannam* ou de Monture à ce Dieu.

Priſe & brûlée.

Quoi qu'il en ſoit, auſſitôt que le Roi de Pegu apprit que le Viceroi étoit poſſeſſeur de cette dent, il lui en fit offrir trois-cens-mille ducats, & on ne douta pas qu'il n'en eût donné juſqu'à un million, ſi la négociation avoit été bien conduite. La plupart des Portugais étoient d'avis de prendre l'argent; mais dans une aſſemblée des principaux Eccléſiaſtiques & Laïques, on réſolut de ne la point vendre, & *Don Conſtantin* la fit piler dans un mortier en préſence de tout le monde, & enſuite jetter au feu. Mais cette action, à laquelle on feignit d'applaudir, fut dans la ſuite condamnée, & on s'en moqua, comme étant plus propre à propager le Culte idolâtre de la Dent, qu'à l'arrêter (*b*).

Dent ſuppoſée.

En 1564, les Aſtrologues du Roi de Pegu lui ayant déclaré qu'il épouſeroit la fille du Roi de *Colombo* dans l'Iſle de Ceylan, il la fit demander. Il paroît que ces Aſtrologues n'étoient pas ſorciers, puiſque le Roi de Colombo n'avoit point de fille. Mais comme le Chambellan de ce Prince en avoit une, que le Roi aimoit comme la ſienne propre, ils convinrent de tromper le Roi de Pegu, & de la lui donner comme fille du Roi. Pour gagner encore plus le Monarque Peguan, dans la vue d'obtenir ſon ſecours pour ſecouer le joug des Portugais, le Chambellan donna en dot à la nouvelle mariée une dent de Singe, avec laquelle on l'avoit trompé, prétendant que c'étoit celle que les Portugais avoient priſe à *Jafanapatan*, & qu'ils avoient brûlée à Goa. Les Ambaſſadeurs ſe perſuaderent aiſément ce qu'ils ſouhaittoient, & en emmenant la Princeſſe ils emporterent la dent, qu'ils eurent grand ſoin de cacher aux Portugais. A leur arrivée au Pegu le Roi reçut d'abord la Princeſſe & enſuite la Relique ſuppoſée avec toute la pompe imaginable. La Galere ſur laquelle étoit la Reine, étoit couverte de lames d'or, & de jeunes perſonnes fort belles & magnifiquement habillées, dreſſées à cet exercice, ſervoient de rameurs. Celles de cet ordre vivent deux à deux dans des maiſons ſéparées, ſans avoir aucun commerce avec les hommes. Le

(*a*) *De Faria*, p. 207. (*b*) *Ibid.* Vol. II. p. 208.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Autre Dent supposée.

Le Roi de *Candi* dans la même Isle de Ceylan, qui fut instruit de la fourberie qu'on avoit faite à celui de Pegu, l'en informa par jalousie; & lui offrit une de ses filles avec la véritable dent, assurant que celle de *Colombo* & celle que les Portugais avoient brûlée étoient supposées. Le Roi Barma faisant réflexion qu'il étoit aussi honteux à un Prince d'avouer qu'on l'a trompé, que de l'avoir été effectivement, feignit de ne point croire ce que le Roi de *Candi* disoit, de sorte que celui-ci manqua son coup. A cette occasion *De Faria* fait deux réflexions. L'une que les Commandans Portugais s'exposerent par leur avarice à perdre une place aussi importante que *Colombo*, si le Roi de Pegu avoit été moins indifférent, quand il découvrit la fraude. L'autre, que si *Don Constantin* avoit vendu la dent, comme on le lui conseilla, on n'auroit pas entendu parler de deux autres, adorées par tant de Peuples (*a*).

Ouvrages magnifiques de Chaumigrem.

Pour parler d'actions plus dignes d'un aussi grand Prince que *Chaumigrem*, ce Monarque fut non seulement le plus illustre Héros, mais aussi le plus magnifique de tous les Rois du Pegu. Il enrichit son Pays des dépouilles des autres, & employa une grande partie des trésors qu'il avoit acquis à élever des monumens propres à éterniser sa mémoire. Un des principaux fut la nouvelle ville de Pegu dont on a parlé, où il fit bâtir un Palais superbe, dont la moindre beauté consistoit dans les peintures & les dorures, y ayant des appartemens dont les lambris étoient couverts d'or, d'autres où il y avoit des statues d'or & d'argent, parmi lesquelles il y en avoit d'une prodigieuse grandeur, dont nous avons déja parlé (*b*). On voyoit tout autour dans quelques-unes des chambres les statues des Rois & des Reines de grandeur naturelle, toutes d'or massif & enrichies de pierreries (*c*). Il fit aussi fondre trois-cens-soixante-six *Combalengas* d'or (*d*); ce sont des Lingots en forme de pains de sucre, qui pesent chacun quarante livres, comme on l'a vu dans la description d'Arracan. Il fit fondre plusieurs statues d'or & d'argent à l'occasion de la conquête de Siam, & il en apporta de ce Pays-là plusieurs fort belles, & sur-tout de vaches en cuivre, qu'il fit mettre devant les salles où étoient les autres (*e*). Il avoit plusieurs magnifiques chars de triomphe, où les embellissemens ne manquoient point, tant pour la peinture & la sculpture, que pour la dorure (*f*). On peut en dire autant de ses Barques de plaisir, parmi lesquelles il y en avoit une qui pour la beauté & la richesse surpassoit tout ce que l'on avoit vu jusqu'alors en ce genre (*g*). En un mot ce Monarque porta la grandeur & les richesses du Pegu au plus haut point; mais ces avantages qui subsisterent pendant tout le cours de son regne, ne durerent pas longtems après lui.

Sa Mort.

Chaumigrem ou *Mandaragri* mourut en l'année 1583, un peu avant que *Balbi* abordât au Pegu, ce qui fut vers le milieu de Septembre (*h*); il avoit

(*a*) *De Faria*, p. 68, 251.
(*b*) *César Frédéric* ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 236.
(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 119.
(*d*) *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.
(*e*) *Balbi*, p. 110.
(*f*) *Frédéric*, l. c. *Balbi*, p. 120.
(*g*) *Balbi*, p. 118.
(*h*) *Idem*, p. 100.

voit regné trente ans à compter depuis la mort de *Sheminдoo* en 1553. Suivant *Pimenta* il en avoit regné trente-sept, car il met le commencement de son regne en 1546 (*a*). Cette date, quoique peut-etre pas juste, prouve cependant que le Prince dont nous avons fait l'Histoire, & qui étoit le pere de celui qui regnoit du tems de *Balbi* & de *Pimenta*, étoit le même qui avoit succédé à *Shemindoo*.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Ses Femmes & ses Enfans.

Suivant *César Frédéric* ce Prince n'avoit qu'une femme, mais plus de trois-cens concubines, desquelles on dit qu'il avoit quatrevingt-dix enfans. Mais ni cet Auteur, ni aucun autre, ne parle que du fils qui lui succéda (*b*).

Etat florissant du Pegu.

Après la mort du Roi, son fils, âgé de cinquante ans, lui succéda vers le milieu de l'année 1583 (*c*). *De Faria* l'appelle *Pranjinoko*, mais il en fait le successeur de *Shemindoo*, confondant le fils avec le pere, & il lui attribue ainsi plusieurs actions qui ne sont pas de son regne. Le Pegu étoit dans l'état le plus florissant, fameux par ses richesses, & redouté par sa puissance, quand ce Prince monta sur le Trône; mais sa tyrannie & son opiniâtreté lui firent perdre peu à peu ce que son pere avoit acquis, & furent enfin causes de sa ruine & de celle de l'Empire (*d*).

Le Roi d'Ava corrompt les Grands.

Il n'y avoit pas deux mois qu'il étoit sur le Trône, lorsqu'il partit de sa Capitale, à la tête de toutes ses forces, pour aller attaquer le Roi d'*Ava* son oncle, qui étoit son Vassal. Ce Prince, qui étoit le plus âgé de la Famille Royale, pensoit qu'il avoit seul droit à l'Empire; en sorte que lorsque *Pranjinoko* monta sur le Trône, il ne vint point lui rendre hommage comme les autres Rois & Ducs, ni ne lui envoya le présent ordinaire de joyaux. Il défendit même aux Marchands de ses Etats de porter des pierres précieuses au Pegu, ce qui fit que le Commerce des pierreries fut arrêté; enfin il travailla sous main à engager les Nobles du Pegu dans une conspiration pour détrôner leur Souverain, & pour le mettre lui-meme sur le Trône. Le Roi de Pegu dissimula son ressentiment pendant quelque tems; & comme son pere en mourant lui avoit recommandé de vivre en bonne intelligence avec son oncle, il résolut de tenter les voyes de la douceur.

Il envoya donc un Officier de sa Cour au Roi d'*Ava*, pour lui demander par quelle raison il n'étoit pas venu il y avoit trois ans lui rendre hommage, & pourquoi il ne permettoit plus qu'on portât des pierres précieuses au Pegu. Le Roi d'*Ava*, comptant sur le secours des Grands du Pegu, au-lieu de faire réponse à son neveu, fit mourir son Envoyé; & le Roi de Pegu, regardant un affront aussi atroce comme ayant rompu tous les nœuds de parenté, lui déclara la guerre. Mais comme il savoit que ses sujets ne l'aimoient point, & qu'il ne pouvoit se fier à la plupart des Grands de son Royaume, parcequ'ils étoient dans les intérêts de son oncle, il résolut de s'en défaire avant que de se mettre en campagne (*e*).

Cruauté du Roi de Pegu; en fait brûler quatre mille.

Pour réussir dans son dessein sans donner de soupçon, il convoqua les principaux Seigneurs, sous prétexte de délibérer avec eux sur les affaires publiques, & à mesure qu'ils arrivoient il les faisoit arrêter & mettre en prison.

(*a*) *Pimenta* ubi supra.
(*b*) *Frédéric* l. c. p. 1716.
(*c*) *Balbi*, p. 109.
(*d*) *De Faria*, Vol. III. p. 361.
(*e*) *Balbi*, p. 105, 112.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

prison. Quand il se fut assuré de tous, il commanda qu'on se saisît de leurs femmes & de leurs enfans, sans en excepter les femmes qui étoient enceintes, & les enfans à la mammelle. Le lendemain il fit dresser un échaffaud fort élevé, où les prisonniers, au nombre de quatre-mille (*), tant grands que petits, furent amenés & brûlés tout vifs. Et pour inspirer plus de terreur par cette effrayante exécution, il ordonna par une proclamation à tous les habitans de la vieille & de la nouvelle ville de Pegu d'y assister; *Balbi* fut du nombre de ceux qui s'y trouverent, & il vit ce tragique spectacle avec horreur. De tous ceux qui avoient été arrêtés, il n'y eut qu'un Notaire qui eut sa grace, encore arriva-t-elle si tard que les flammes lui avoit déja brûlé les jambes (*a*).

Il marche contre Ava.

Après cette execution, le Roi fit venir tous les autres Seigneurs en sa présence, & leur dit que la punition exemplaire qu'il venoit de faire des traîtres, étoit un avertissement pour eux de lui être fideles: il leur ordonna en même tems d'assembler un Corps de troupes assez puissant pour lui assurer la victoire. Ce discours fut si efficace, qu'ils rassemblerent dans les deux villes en peu de jours au-delà de trois-cens-mille hommes, avec lesquels ils camperent hors des murs. On crut, aussitôt que l'armée du Roi fut en campagne, que son oncle viendroit d'abord faire ses soumissions, au cas que les soldats ne se soulevassent point en sa faveur. Mais rien de pareil n'arriva; & dix jours après le Roi parut monté sur un Eléphant blanc, tout couvert d'or & de pierreries. Il se mit en campagne avec beaucoup de résolution, portant une épée dont la garde étoit dorée, que *Don Louis d'Ataydo*, Viceroi de Goa, lui avoit envoyée (*b*).

Il tue son Oncle.

Il laissa en qualité de Régent dans la Capitale, pendant son absence, le Prince *Maupa Rajah* son fils ainé, avec le grand *Barma* (†), & au commencement d'Avril il se mit en marche à la tête de son armée. Comme tout le monde avoit mauvaise opinion du succès de son entreprise, & que la plupart des gens faisoient des vœux contre lui, on recevoit tous les jours quelque nouvelle fâcheuse de l'armée. Enfin le Roi fut attaqué de la petite-vérole, que l'on regarde au Pegu comme la peste; mais il eut le bonheur d'en échapper, & aussitôt qu'il fut rétabli il attaqua son compétiteur. Pendant que les deux armées en étoient vivement aux prises, les deux Rois se rencontrerent, & en vinrent ensemble aux mains (‡), d'abord avec le mousquet, ensuite avec des dards, & enfin avec l'épée. La victoire demeura douteuse pendant long-tems, lorsque l'éléphant du Roi de Pegu se rompit la dent droite en attaquant celui du Roi d'Ava. La douleur le ren-

(*a*) *Balbi*, Ibid. (*b*) *Idem*, p. 112, 114. *Pimenta* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1746.

(*) *Pimenta* dit qu'il n'y eut que quarante Seigneurs exécutés dans cette occasion, mais cependant avec leurs femmes, leurs enfans, leurs parens & leurs familles. Il ajoute que tous ceux qui voulurent s'échapper du feu furent taillés en pieces. Mais on ne pouvoit fuir de dessus un échaffaud. Voy. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.

(†) Le Grand Barma est le premier Général de l'Armée.

(‡) *Pimenta* dit que le Roi de Pegu prit le parti de décider la querelle par un duel, parcequ'il s'apperçut que sa cruauté envers les Seigneurs suspects lui avoit fait perdre l'affection de ses Sujets.

rendit furieux, & il se jetta une seconde fois sur son ennemi, de maniere qu'il donna au Roi de Pegu l'occasion favorable de tuer son oncle, qui eut le tems de le blesser au bras, mais légérement; dans le même tems son éléphant tomba mort sous lui, & il monta d'abord sur celui de son oncle. Dès que les troupes d'Ava s'apperçurent de la mort de leur Roi, elles cesserent le combat, & se soumirent au Roi de Pegu, qui loua leur courage & leur pardonna. On compta qu'il avoit perdu deux-cens-mille hommes, & l'armée d'Ava autant.

Section V. *Histoire du Pegu.*

Après cette victoire, *Pranjinoko* envoya un Corps de troupes à la ville d'*Ava*, avec ordre de la raser jusqu'aux fondemens, & de faire les habitans prisonniers, ce qui fut exécuté; & comme il ne put découvrir le riche trésor du feu Roi, il envoya tous ces malheureux dans les Bois. La Reine d'*Ava*, qui étoit sœur du Roi de Pegu, fut enfermée dans un Palais, où elle fut servie en Reine, & où rien ne lui manqua que la liberté. Six jours après la bataille, qui se donna le quatorzieme de Juillet (*), le Roi s'en retourna brusquement à sa Capitale, & n'y trouva pas les Gardes qu'il avoit ordonnées de poser; mais il pardonna cette faute à la priere du Prince son fils, qui arrêta le cours des sanglantes exécutions de son pere.

La Ville d'Ava rasée.

Pendant qu'il étoit en campagne contre son oncle, le fils de l'Empereur de *Silon* ou *Siam* (†) arriva à la vieille ville de Pegu avec trente éléphans de guerre & huit-cens chevaux, sous prétexte de secourir le Roi (‡). Le grand *Barma* lui conseilla de suivre le Roi du côté d'*Ava*, mais au-lieu de prendre ce chemin, il s'en retourna. Le Roi de Siam feignit d'être offensé de la liberté qu'avoit prise le Général Barma, qu'il traitoit d'esclave, de faire réponse au Prince son fils, & fit dire à *Pranjinoko* qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Souverain. Le Roi de Pegu fit alors marcher une puissante armée, sous le commandement du grand Barma (§) contre le Royaume de Siam. Mais ce Général, après avoir perdu beaucoup de monde devant la Capitale, fut obligé de se retirer avec cette réponse du Roi de Siam, que si *Prànjinoko* étoit venu en personne, il lui auroit rendu ses devoirs, mais qu'il ne pouvoit s'abbaisser jusqu'à se soumettre à un inférieur. Cette réponse ayant été rapportée au Roi de Pegu, il dit que c'étoit sa volonté & son bon-plaisir, que le dernier de ses esclaves eût de l'autorité sur un Prince qui étoit son Vassal (*a*).

Il attaque Siam.

On n'entreprit cependant plus rien contre Siam, pendant le séjour de *Balbi* au Pegu, qu'il quitta au mois de Février 1586. Mais l'année suivante, pendant que *Fitch* y étoit, le Roi marcha en personne contre le Siamois, avec une armée de trois-cens mille hommes, & de trois-mille éléphans,

S[illegible] [illegible]ment.

(*a*) *Balbi* l. c. & *Pimenta* ubi sup.

(*) On dit que la Guerre commença dans un lieu nommé *Meccao*, mais ce ne peut être la Forteresse de ce nom, qui est à douze milles de Pegu.

(†) C'étoit peut-être *Rajah Api*, dont il est parlé dans la suite.

(‡) *Pimenta* dit que le Roi de Siam entra avec une armée dans le Pegu, & s'avança jusqu'à la ville de *Satan*, sous prétexte de secourir le Roi dont il étoit Vassal

(§) C'est peut-être celui que *De Faria* appelle *Bama*, le premier Favori du Roi. *Portug. Asia*, Vol. III. p. 119.

SECTION V. Histoire du Pegu.

phans, sans compter ses Gardes, qui faisoient un Corps de trente-mille hommes (*a*). Ce Voyageur ne dit rien du succès de cette expédition, étant apparemment parti du Pegu avant le retour du Roi, mais *Pimenta* nous apprend les circonstances de cette guerre. Suivant cet Auteur, le Roi arriva devant la ville de Siam au commencement de l'année (*), & on l'amusa par des offres de soumission jusqu'en Mars, que la Riviere, se débordant comme le Nil, inonda le camp de l'ennemi, de sorte que de toute cette nombreuse armée, à peine y eut-il soixante-dix-mille hommes qui revinrent à *Martavân*, & encore sans bagage, sans chevaux & sans éléphans.

Autres Expéditions infructueuses.

Le Roi de Pegu ayant fait encore une autre expédition dans le Royaume de Siam, qui ne lui réussit pas mieux que la premiere, il y envoya le Roi de *Jangoma*, son frere, pour tenter fortune (*b*). Mais le Prince Noir, fils ainé du Roi de Siam le défit, & lui tailla en pieces deux-cens-mille hommes, avec quantité d'éléphans & de chevaux, outre ceux qui furent pris (*c*). On a vu plus haut, que lorsque *Chaumigrem* conquit en 1567 le Royaume de Siam, il emmena avec lui au Pegu les deux fils du Roi, qu'il fit élever à sa Cour. Quelques années après il leur permit de retourner à Siam, pour voir leur pere; ils resterent, l'Histoire ne dit point si ce fut du consentement du Roi de Pegu ou non. L'ainé, qui s'appelloit *Rajah Api* ou le *Prince ardent*, & que les Portugais ont nommé le *Prince noir*, rendit de grands services contre les ennemis, dans les différentes occasions dont on a parlé. Le second s'appelloit le *Prince blanc*, & fut Roi de Siam après la mort de son frere.

Le Prince du Pegu est tué.

Pranjinoko, plus piqué que découragé par ces défaites, envoya son fils *Maupa Rajah*, qui étoit Roi de *Martavân*, à la tête d'une armée formidable, qui désola toutes les contrées de Siam qu'elle traversa; cependant, après avoir perdu la moitié de son armée, le Prince fut obligé de s'en retourner sans avoir réduit le Roi de Siam. Le Monarque Peguan résolut de faire un dernier effort, & mit sur pied une armée de dix-sept-cens-mille hommes, dont il donna encore le commandement à *Maupa Rajah*, avec le titre de Roi de Siam. A la nouvelle de ce puissant armement tout trembla dans le Royaume de Siam, à la réserve du Prince Noir, qui regnoit alors; il alla au devant de l'ennemi, & lui livra bataille. Les deux Rois s'étant à la fin rencontrés sur leurs deux éléphans, en vinrent aux mains, & *Maupa Rajah* fut renversé mort par terre. A cette vue ses troupes tournerent le dos; les Siamois les poursuivirent pendant un mois, & firent périr dans cet espace de tems la plus grande partie de cette prodigieuse armée (*d*). Ceci se passa vers l'an 1590. *Balbi*, qui avoit vu le Prince de Pegu & qui lui avoit parlé, dit qu'il étoit grand & brun comme le Roi son pere, mais honnête & affable. Il empêchoit souvent son pere

(*a*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1738.
(*b*) *Pimenta*, l. c.
(*c*) *De Faria*, Portug. Asia, Vol. III. p. 119.
(*d*) *Idem* & *Pimenta*, ubi sup.

(*) Nous ne pouvons dire si c'est l'an 1587 ou 1588. *Pimenta* dit que son armée étoit de neuf-cens-mille hommes: par où l'on peut raisonnablement conclure, que tout ce qu'on dit de ces immenses armées est fort exagéré.

pere de se porter à des actes de cruauté, & pendant le séjour de *Balbi*, il sauva la vieille ville de Pegu; un Astrologue ayant dit au Roi que s'il vouloit soumettre Siam, il falloit qu'il brûlât auparavant une ville, comme avoit fait son pere. SECTION V. *Histoire du* Pegu.

Pranjinoko, que la mort du Prince rendit furieux (*), fit pendant trois ans de grands préparatifs, ayant dessein de mener à la guerre tous les habitans du Pegu, qui étoient en état de porter les armes. Le peuple effrayé d'être ainsi mené à la boucherie, après avoir tant souffert dans les expéditions précédentes, se livra au désespoir, & pour s'affranchir du Service les uns se firent Talapoins, d'autres se retirerent dans les Bois & dans les Déserts, & plusieurs se vendirent eux-mêmes pour esclaves. Le Roi chargea alors son Oncle *Shimibogo* d'examiner les rolles publics, & d'obliger la moitié du peuple à servir. Il ordonna aussi par une proclamation, que tous ceux qui s'étoient faits Talapoins eussent à reprendre l'Etat Séculier; on enrolla les plus jeunes, & les vieux furent relegués dans le Pays des Barmas; dans la suite il les troqua pour des chevaux. Il fit aussi marquer d'un fer chaud en la main droite chaque Péguan, & cette marque désignoit son nom, sa condition & sa patrie. *Tyrannie du Roi.*

Les Péguans, outrés de se voir traités avec tant d'indignité, commencerent à se soulever. Les habitans de *Cosmi*, ou *Cosmin*, choisirent un Roi pour s'opposer à la tyrannie. *Pranjinoko* y fit marcher une armée, qui ravagea toute la campagne, & emmena plusieurs prisonniers qu'il fit brûler. Continuant à les poursuivre, ceux qui s'étoient réfugiés dans les Bois furent contraints de se rendre faute de vivres, & il les fit mourir dans les plus cruels supplices. Il tourna ensuite sa fureur contre le Royaume d'*Ava*, & ordonna à son fils (†), qu'il en avoit fait Gouverneur, de mener tous les habitans au Pegu, qui étoit dépeuplé. Le fils obéit, & les Avanois y furent transportés, mais l'air ne leur convenant point, ils furent attaqués d'ulceres & d'autres maladies, qui se communiquerent aux naturels du Pegu, & le mal devint si violent que plusieurs se noyerent dans la Riviere pour se délivrer d'un tourment si cruel. Dans ces entrefaites quelques Péguans s'étoient emparés de la Forteresse de *Murmulan* (‡) avec le secours des Siamois. Le Roi envoya des troupes qui tinrent cette place assiégée pendant toute une année, mais les Siamois les vinrent attaquer brusquement, firent un grand carnage d'hommes, de chevaux & d'éléphans, & firent beaucoup de prisonniers, sans compter ceux qui se noyerent dans la déroute. Cette partie du Pays étant ainsi tombée au pouvoir du Roi de Siam, plusieurs Seigneurs du Pegu se retirerent auprès de lui. *Pranjinoko* avec sa cruauté ordinaire détruisit par le fer & le feu leurs familles, & fit mourir leurs femmes & leurs enfans (§), en sorte que tout le Pays depuis *Les Peguans se soulevent.* 1594.

(*) *De Faria* dit que le Roi tourna sa fureur contre ses sujets, & qu'en peu de jours il en fit brûler plus de dix-mille, & qu'on en jetta un si grand nombre dans la Riviere, que le passage en fut bouché.

(†) Suivant *Balbi* p. 120. il s'appelloit *Nayda*.

(‡) Place frontiere du côté de Siam, au Sud ou Sud-Est de *Martavân*.

(§) La date qui est en marge n'est que par conjecture, ainsi qu'en quelques autres endroits.

SECTION I. *Histoire du Pegu.*

depuis la ville de Pegu jusqu'à *Martavân* & *Murmulan* fut dépeuplé.

Le Prince de Prom se révolte.

Pendant qu'on faisoit le siege de cette derniere place, *Pranjinoko* fit venir son fils (*), qui étoit Viceroi de *Prom;* ce jeune Prince s'imagina que c'étoit pour le declarer son successeur au préjudice du Prince d'Ava, son frere ainé; quand il sut que c'étoit pour aller au siege de *Murmalan*, il chercha à s'en dispenser; mais son pere lui ordonna en colere d'aller rendre ses devoirs à son frere & de partir. Le Prince de *Prom*, au-lieu d'obéir aux ordres du Roi, s'embarqua & retourna à *Prom*, où il se révolta.

Siege de Pegu.

Le Roi de Siam ne fut pas sitôt informé de ces troubles, qu'il en voulut profiter. Il entre dans le Pegu, vole vers la Capitale & l'assiege; on comptoit dans cette ville cent-cinquante-mille hommes tant Péguans, que Barmas & autres; avec cela il y avoit trois-mille pieces de canon, dont mille étoient de fonte. Le siege dura depuis le mois de Janvier jusqu'au mois d'Avril de l'an 1596; l'arrivée de soixante Portugais avec vingt Turcs, & le bruit qui se répandit qu'un plus grand nombre des premiers s'avançoit par le Royaume de Camboye pour venir au secours de Pegu, déterminerent le Roi de Siam à lever le siege (*a*), après y avoir perdu cent-mille hommes (*b*). Mais la famine qui succéda à la guerre, obligea les *Lanjangs*, les *Péguans*, les *Barmas* & le Roi de *Tangu* lui-même à quitter la ville; tout le monde en un mot se retira à la réserve d'un petit nombre de gens de *Tangu*.

Révolte de Tangu.

Pranjinoko se voyant ainsi abandonné envoya ordre au Roi ou Viceroi de ce Pays-là, de faire recueillir tout ce qui se trouveroit de vivres & de grains dans le *Tangu*, & de les embarquer avec tout le peuple, pour les envoyer à Pegu. Le Viceroi de *Tangu* répondit qu'il feroit embarquer la moitié des vivres & des habitans, & que lui-même ou son fils les conduiroient. Le Roi, offensé de voir ses ordres contredits, dépêcha aussitôt quatre Seigneurs, chargés d'emmener le Viceroi & les vivres par force. Mais au-lieu de se soumettre le Viceroi fit mourir les quatre Commissaires, se saisit des vaisseaux & des soldats qui les avoient accompagnés, & fit défense d'avoir aucun commerce avec le Pegu & d'y porter des vivres.

Horrible Famine.

La famine augmenta à un tel point dans la ville Capitale, que les Péguans se tuoient & se mangeoient les uns les autres. On vendoit publiquement de la chair humaine, les peres n'épargnoient pas leurs enfans, & les enfans dévoroient leurs parens. Les plus foibles devenoient les victimes des plus forts; ceux-là même qui n'avoient que la peau & les os n'échappoient point à la voracité des autres, qui leur ouvroient le ventre pour se régaler de leurs entrailles, & qui leur suçoient la cervelle. Les femmes mêmes couroient les rues le couteau à la main pour égorger ceux qui étoient hors d'état de leur résister. Le Roi ayant fait à la fin le dénombrement de ceux qui étoient dans la ville, on y trouva sept-mille Siamois, qu'il fit massacrer afin de diminuer le nombre des bouches, & il ne resta plus que trente-mille personnes, en comptant les femmes & les enfans.

Le

(*a*) *Pimenta*, ubi sup. p. 1747. (*b*) *De Faria*, Vol. III. p. 120.

(*) *Balbi* p. 120. l'appelle *Naymor*.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Le Prince de Prom empoisonné.

Le Roi de *Prom*, après avoir perfifté dans fa révolte pendant trois ans, rentra en lui-même, & fe foumit à fon pere, en promettant de lui mener tous les habitans de *Prom*. Le Roi lui pardonna, & lui envoya des préfens. Mais le premier Miniftre de ce Prince, qui avoit eu la principale part à fa révolte, craignant que cette reconciliation ne lui fût fatale, empoifonna le Prince, & s'empara du gouvernement. Sept jours après les Grands le tuerent; & comme ils afpiroient tous à l'autorité fouveraine, ils fe firent la guerre avec tant d'acharnement, que dans l'efpace de deux mois, de cinquante-mille habitans qu'il y avoit dans la ville, il en refta à peine cinquante, qui s'embarquerent pour Pegu, & abandonnerent *Prom* aux bêtes fauvages. Le Royaume de Pegu étoit prefque entierement dépeuplé, tous les habitans avoient péri par la guerre ou la famine, à l'exception de ceux qui s'étoient retirés dans les Pays voifins, au nombre de deux-cens-quarante-mille; on en comptoit cent-vingt-mille dans le Royaume de *Jangoma*, tant Péguans que Barmas, vingt-mille dans l'Arracan, & cent-mille dans le Royaume de Siam & de Laos.

Mouvemens dans le Royaume de Jangoma.

Pendant que tout étoit ainfi en confufion, les *Talapoins*, qui haïffoient *Pranjinoko* à caufe de fa tyrannie, confeillerent à fon frere, Roi ou Viceroi de *Jangoma*, de s'emparer du trône; il s'excufa d'abord fur le ferment de fidélité qu'il avoit fait. Ils lui répondirent que le Roi étant dépofé, le ferment ne l'empêchoit plus de prendre le fceptre, pourvu qu'il mît fon frere fur le *Vabat* ou Trône d'or, pour y être adoré comme Dieu. Cette raifon ayant levé les fcrupules du Prince, il en trouva encore deux autres, non moins fortes, pour fe perfuader qu'il étoit le légitime héritier de la couronne, & qu'il y avoit plus de droit que fon frere. La premiere, que fon frere étoit né avant que leur pere fût fur le trône, au-lieu qu'il étoit né pendant qu'il regnoit. La feconde, que la mere de fon frere n'étoit pas du fang royal, & que la fienne, qui vivoit encore, & fe nommoit *Naychimo*, étoit fille du vieux Roi de Pegu (*). Le Roi de *Jangoma* étoit en ce tems-là fi puiffant, qu'il pouvoit mettre trois-cens-cinquante-mille hommes en campagne, & au befoin jufqu'à un million.

Tréfors du Roi de Pegu.

Quoique la puiffance du Roi de Pegu fût extrêmement diminuée, il paffoit néanmoins encore pour avoir des tréfors immenfes, au nombre defquels on comptoit foixante-fix *Combalengas* ou Lingots d'or, & foixante-fept Statues d'or enrichies de pierreries, que fon pere avoit fait faire; mais ces richeffes étoient cachées dans la ville, fans que perfonne fût en quel endroit; & l'on affure qu'il avoit fait mourir deux-cens Eunuques, pour empêcher que le fecret ne fût révélé.

Il eft affiégé.

Tel étoit l'état du Royaume de Pegu, réduit à une feule ville, qui encore étoit prefque ruinée, lorfque le Roi *Mogo* (†) d'Arracan vint l'affié-

(*) Il y a ici quelque embarras; car puifque le Roi de Pegu, qu'après *De Faria* nous appellons *Pranjinoko*, étoit fils de *Chaumigrem* ou *Mandaragri*, mort en 1583, après avoir regné au moins trente ans, qui peut-être ce vieux Roi? C'étoit peut-être un Roi de quelqu'autre Pays.

(†) Notre Auteur *Boves* l'appelle *Mogo* ou le Roi *Mogo* d'Arracan; mais *De Faria* le nom-

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

ſiéger au commencement de l'année 1598 (*a*); celui de *Tangu*, qui avoit ſecoué le joug, vint bientôt le joindre. Le Monarque Péguan, qui étoit bien pourvu d'artillerie & de munitions de guerre, ſe défendit quelque tems très-vaillamment. Le Roi de *Tangu*, comprenant qu'il ſeroit difficile de réduire la place tant que les troupes de *Panjinoko* lui ſeroient fideles, travailla à les gagner, en promettant la vie, la liberté & la jouiſſance de leurs biens à tous ceux qui ſe rendroient à lui. Cette ruſe lui réuſſit. Les Portugais & les Maures déſerterent les premiers; enſuite un fils naturel (*) du Roi, à qui la ſœur du Roi de Pegu, femme de celui de Tangu, fit couper la tête, diſant que *celui qui trahiſſoit ſon pere ne pouvoit lui être fidele à elle.*

Et ſe rend. A la fin, le malheureux *Pranjinoko* n'étant plus en état de tenir, il profita de l'abſence du Roi d'Arracan, & ſe rendit (†) avec la ville au Roi de *Tangu*, comptant qu'il en ſeroit mieux traité, parcequ'il étoit ſon beaufrere, & qu'il le lui avoit promis, mais il ſe trompa. Auſſitôt que le Roi de *Tangu* fut maître de la ville & du Palais, il ſe rendit en diligence au Château de *Mecao* (‡) où étoit le tréſor; il y trouva tant de richeſſes, qu'à peine ſix-cens éléphans & autant de chevaux ſuffirent pour tranſporter ſeulement l'or & les joyaux (§); car il ne fit aucun cas de l'argent & des autres métaux. Quand le Roi d'Arracan apprit que, contre leurs conventions, celui de *Tangu* s'étoit emparé de tous les tréſors, & qu'il avoit congédié l'armée ſans ſa participation, il ſe mit en campagne, ayant dans ſon armée des Portugais commandés par *Philippe De Brito*, le plus riche particulier qui fût alors aux Indes, & fort en faveur auprès du Roi, qui marcha pour attaquer le *Tangu*.

Miſere du Pegu 1600. *Boues*, qui au mois de Février 1600 accompagna *De Brito* à Sirian, le principal Port du Pegu, vit dans ſa route l'affreuſe déſolation que la tyrannie de l'exécrable *Panjinoko* avoit cauſée. Le cœur le plus dur auroit été touché de voir une infinité d'arbres fruitiers couchés par terre, & les ruines des Temples dorés & de quantité de beaux édifices dont les bords de la Riviere étoient couverts, les chemins & les campagnes parſemées des cranes & des os des miſérables Péguans, qui avoient péri par le fer ou par la famine; la Riviere tellement remplie de cadavres, que les vaiſſeaux avoient de la peine à paſſer.

Le Roi d'Arracan trouva dans le Château de *Mecao* plus de trois millions d'argent, avec pluſieurs belles pieces de canon de fonte, que le Roi de

(*a*) *Pimenta*, ubi ſup. & ap. *Haies* de Reb. Japan. & Indic. p. 747.

nomme *Shilimi Shah.* On ſait que les Peuples d'Arracan ſont appellés *Mogo* ou *Moghen*, & que le Roi eſt nommé le Roi des *Mogo.*

(*) C'étoit ſon fils ainé, ſuivant *Jarric*, Theſ. Ind. P. I. L. VI. Cap. 31.

(†) Au mois de Décembre 1599, ſuivant *Jarric*, qui dit que le Roi ſe remit avec ſa femme & treize enfans entre les mains du Roi de *Tangu* ſon beaufrere.

(‡) Il eſt à douze mille de Pegu, & le lieu de débarquement pour ceux qui viennent de Sirian, qui en eſt à ſeize ou dix-huit-milles, & de la Riviere de *Negrais.*

(§) C'eſt ce que dit *Boues*; mais *Jarric* parle de ſept-cens éléphans & de ſept-cens chevaux. *De Faria* augmente ces nombres juſqu'à douze.

de *Tangu* avoit laiſſées; ſoit qu'il ſe fût preſſé de partir avant l'arrivée de l'autre, ſoit qu'il eût trouvé que cela ne valoit pas la peine d'être emporté.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

Pendant que le Roi d'Arracan ſe mettoit en poſſeſſion du Pegu, & étoit occupé à faire tranſporter le tréſor de *Mecao*, les Rois de *Jangoma* & de *Siam* ayant joint leurs forces, attaquerent celui de *Tangu*, pour le dépouiller de l'immenſe butin qu'il venoit d'emporter du Pegu. Quand le Roi d'Arracan en eut avis, il ſe trouva fort embarraſſé du parti qu'il devoit prendre (*a*). Il étoit irréſolu, dans le tems que *Boues* écrivoit, & ni cet Auteur ni aucun autre ne nous a appris quel fut le ſuccès de l'expédition des deux Rois alliés contre *Tangu*; il y a beaucoup d'apparence qu'ils échouerent. A l'égard du Roi d'Arracan, nous apprenons d'ailleurs, qu'après s'être emparé du Pegu ſans peine, il envoya des Ambaſſadeurs au Roi de *Tangu*, pour lui demander ſa part des tréſors qu'il avoit emportés, avec l'éléphant blanc & la fille du Roi de Pegu (*). Il demanda encore qu'on lui livrât ce Prince, ou qu'on le fît mourir. Le Roi de *Tangu* conſentit à tout, & peu de tems après il fit tuer celui de Pegu d'un coup de pilon, parcequ'il n'eſt pas permis de répandre le ſang de ces Princes Aſiatiques (*b*).

Pranjinoko *eſt tué.*

C'eſt ainſi que *Floris* rapporte ſa mort, mais *De Faria* la raconte d'une façon un peu différente. Suivant lui, le Roi de *Tangu*, à ſon retour du Pegu, préſenta le Roi captif à ſa ſœur, Reine de *Tangu*, & on crut, qu'ayant fait tuer le fils de ce Prince, à cauſe qu'il l'avoit trahi, elle le traiteroit avec les égards dûs à un frere. Mais au contraire elle le traita avec beaucoup de mépris, & s'étant apperçue que ſon mari étoit diſpoſé à lui ſauver la vie, elle le fit aſſommer à coups de pilon. Il eſt certain que quelque grands que fuſſent ſes crimes, le Roi de *Tangu* avoit toutes ſortes de raiſons de le traiter généreuſement, ſi ce que l'on dit eſt vrai, qu'il étoit fils d'un chartier, & qu'il devoit ſon élevation à la faveur du Roi de Pegu. C'eſt ainſi, dit *Floris*, que ce puiſſant Empire fut ruiné, en ſorte qu'il n'en reſtoit plus de trace en 1614, tems auquel ce Voyageur écrivoit (*c*).

Son âge & durée de ſon Regne.

Pranjinoko étant mort en 1599, doit avoir eu ſoixante-ſix ans; car *Balbi* lui en donne cinquante quand il monta ſur le trône, & il en regna ſeize. Le même Voyageur rapporte qu'il aimoit beaucoup à ſe faire voir au peuple, ce que ſon pere ne faiſoit point; & que quand il alloit par la ville, il ne ſouffrit point qu'on écartât perſonne, prenant grand plaiſir à être vu de ſes ſujets. Par la même raiſon, pour diſtinguer ſa Cour, il fit mettre à la porte deux piliers ſur leſquels on liſoit en gros caracteres, *qu'il étoit permis à tout le monde d'entrer ſans demander permiſſion.*

Balbi

(*a*) *Boues* ap. *Haies* ubi ſup. p. 850. *Purchas*, l. c. p. 1748. *De Faria*, ubi ſup.

(*b*) *Floris* ap. *Hiſt. Gén. des Voyages.* T. II. p. 313. in 4to.

(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 321.

(*) *Floris* vit à Arracan la Princeſſe & l'Eléphant en 1608. Suivant *Jarric*, l'oncle & deux fils du Roi furent donnés auſſi en ôtage, & le Roi d'Arracan s'en retourna avec eux en triomphe dans ſon Pays. *Jarric*, Theſ. Ind P. I. L. II. Cap. 24.

SECTION V. *Histoire du Pegu.*

Ses Audiences publiques.

Balbi se trouva à une audience publique, le Roi l'ayant fait venir pour voir quelques pierreries qu'il avoit apportées au Pegu. On entroit dans le Palais par deux portes, qui se suivoient; entre ces portes il y avoit des portiques ou salles ouvertes, dans lesquelles les Seigneurs attendoient que le Roi parut, dont l'approche étoit annoncée par douze trompettes d'argent. Ils se levoient alors, & dès qu'ils appercevoient le Roi, ils passoient la seconde porte, qui conduisoit à la salle d'audience, laquelle étoit très-belle, étant dorée par-tout, & émaillée de bleu. Le Roi étoit assis sur des carreaux de brocard d'or, avec ses femmes à ses côtés. On voyoit derriere lui quatre pages pour le servir. Les Seigneurs de garde, nommés *Najirans*, étoient debout, rendoient compte des affaires au Roi, & rendoient les reponses selon que l'occasion le demandoit. Les Trésoriers & les autres grands Seigneurs se tenoient à la gauche, & proche de lui à sa droite on voyoit le Prince *Maupa Rajah*, son fils ainé, sur une espece d'échaffaud. Au bas bout de la salle étoient les Nobles & les principaux Officiers en ordre selon leur rang.

Le Roi avoit un éventail à la main, qu'il agitoit continuellement; fort haut au-dessus de sa tête il y avoit quatre dais dorés, surmontés de dards, qui étoient aussi dorés, & ornés de franges d'or assez longues. Pendant le tems de l'audience ses éléphans passerent devant lui en revue: quatre Blancs parurent les premiers, & quand ils furent devant le Roi pour lui faire honneur, ils leverent leur trompe, ouvrirent la gueule, & s'inclinerent trois fois; ensuite ils se mirent à genoux, puis se leverent, & s'en retournerent à leurs loges.

Quand *Balbi* & son Interprete s'approcherent du Roi, ils fléchirent les genoux, ayant les mains élevées comme des supplians, & feignirent de baiser trois fois la terre avant que de se relever. Ils furent obligés de réitérer cette révérence, qu'on appelle *Rombi*, quatre fois avant que d'arriver au bas des degrés de l'endroit où le Roi étoit assis: *Balbi* se trouva assez proche de lui pour que ce Prince pût entendre les paroles qu'il prononçoit, quoiqu'il n'en comprît pas le sens. Ayant donné alors les émeraudes à l'Interprete, celui-ci les éleva au-dessus de sa tête & fit le *Rombi*. Un des *Najiran*, après avoir fait la même cérémonie, prit les émeraudes, les présenta au Roi, & se retira quelques pas en arriere. Ensuite le même Seigneur fut chargé de faire quelques questions à notre Voyageur sur son Pays & ses voyages, & ayant mis ses réponses par écrit il les lut au Roi: ce Prince entendant que *Venise* étoit dans le Royaume d'Italie, sans néanmoins être gouvernée par un Roi, parut extrêmement surpris, & éclatta de rire avec tant de violence, qu'il fut pris d'une toux qui l'empécha quelque tems de parler. A la fin il ordonna qu'on donnât un présent à *Balbi*, qui consistoit en une coupe d'or & cinq pieces de damas de la Chine; il reçut avec cela le prix de ses émeraudes, & une exemption de tous droits pour ses marchandises, ce qui lui épargna huit-cens ducats. Tous les assistans admirerent cette générosité, le Roi n'ayant point coutume de faire des présens aux Etrangers (*a*). *Pran-*

(*a*) *Balbi* Viagg. p. 102, 109.

Pranjiroko avoit, suivant *Balbi*, quatre fils. Le premier s'appelloit *Maupa Rajah*, ou *Maupatalia*, ainsi qu'il est nommé dans un endroit. Il étoit Roi de *Martavan*, & fut tué dans la guerre de Siam en 1590, comme on l'a rapporté. Le second s'appelloit *Naydu*, & étoit Roi d'*Ava*; après la mort de son frere il devint héritier présomptif de la couronne. Selon *Jarric* il abandonna son pere durant le siege de Pegu, ainsi qu'on l'a vu, & fut mis à mort par ordre de sa tante, la Reine de *Tangu*. Le troisieme se nommoit *Naymor*, & nous conjecturons que c'est celui qui étoit Roi de *Prom*, & qui fut empoisonné vers l'an 1597 (*a*). *Balbi* ne nomme pas le quatrieme, non plus que le Roi même. Nous aurions cru naturellement que c'est le jeune Prince, que le Roi ou la Reine de Tangu firent mourir, suivant *Boues*, après la reddition de Pegu, avec son pere & sa mere; mais nous trouvons qu'il y eut treize enfans, qui furent remis entre les mains du Roi de *Tangu* (*b*), & qu'on les fit tous mourir, à l'exception de deux fils, qu'on livra au Roi d'Arracan. Ces Princes s'appelloient *Shimi Kolia* & *Markettam*, & deux ou trois ans après ils se trouverent au siege de Sirian avec le Prince d'Arracan (*c*).

Section V. Histoire du Pegu.

Ses Enfans.

Après la mort de *Pranjinoko*, le Pegu demeura, par la retraite du Roi de *Tangu*, sous la puissance du Roi d'Arracan, comme on l'a dit, & devint une annexe de son Royaume. Les Auteurs ne disent point combien cette sujettion dura, mais elle paroît avoir cessé vers l'an 1606 ou 1607, & le Pegu tomba alors suivant les apparences entre les mains du Roi d'*Ava*; au moins voit-on qu'en 1613 ce Monarque traversa ce Pays, comme étant de sa domination, pour aller assiéger *Sirian*, qu'il prit sur les Portugais, ainsi que nous le rapporterons plus bas.

Le Pegu annexe d'Arracan.

En 1619 ou 1620 il est parlé d'un Roi du Pegu, qui étoit aussi Roi d'*Ava*, qui faisoit sa résidence dans la ville de Pegu, & en ce tems-là le Royaume commençoit à se rétablir de ses pertes. On dit que ce Monarque étoit neveu de son prédécesseur, auquel il avoit succédé au préjudice de ses enfans; qu'il reconquit le Royaume & la ville de *Zangomay* ou *Jangomay* sur le Roi de *Siam*, qui l'avoit enlevé à son prédécesseur. Ce fut en 1615 ou 1616 qu'il reprit ce Royaume, & le vainqueur emmena au Pegu tous les Etrangers qui s'y trouverent (*d*). Nous conjecturons sur cette Relation imparfaite, que le Prince qui prit *Sirian*, & celui qui reconquit *Jangoma*, étoit le même; & que dans l'intervalle de ces deux expéditions il transféra son siege royal de la ville d'*Ava* dans celle de *Pegu*. Quoi qu'il en soit, ce Prince encouragea les Anglois à venir trafiquer au Pegu en 1619, mais la mauvaise conduite de ceux à qui on en confia le soin, les obligea d'y renoncer presqu'aussitôt qu'ils eurent commencé (*e*).

Ensuite d'Ava.

Quant au prédécesseur du Monarque dont on vient de parler, nous ne pouvons dire, si c'étoit un des fils de *Pranjinoko*, qui avoient été emmenés à Arracan par *Shelimi Shah*, & à qui il avoit rendu le sceptre, ou si

(*a*) *Balbi* p. 116, 120.
(*b*) Voy. *Jarric* l. c. L. IV. Cap. 31.
(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 132.
(*d*) Voy. *Methold*, Indic. Observ. ap. *Purchas*, Vol. V. 1005.
(*e*) *Methold*, l. c.

SECTION V. Histoire du Pegu.

ſi c'étoit quelque autre Prince Barma; on ne trouve point non plus en quel tems le ſiege royal a été tranſporté de Pegu à Ava, où il eſt aujourd'hui, & où il paroît avoir été fixé il y a plus d'un ſiecle.

SECTION VI.

Exploits des Portugais *au* Pegu.

SECTION VI. *Exploits des* Portugais *au* Pegu.

ON vient de voir tout ce que nous avons pu recueillir d'Auteurs dignes de foi ſur l'Hiſtoire du Pegu, & les étonnantes Révolutions (*) arrivées en ce Pays dans l'eſpace de moins d'un ſiecle. Il y a cependant encore un regne, que l'on peut ajouter aux précédens, d'autant plus qu'il les a ſuivis, & c'eſt le regne d'un Roi ou *Empereur Portugais* du *Pegu*. Comme le ſujet promet quelque choſe de curieux & de peu ordinaire, nous ne pouvons nous diſpenſer d'en rendre compte à nos Lecteurs.

Sirian *donné aux* Portugais.

Shilimi Shah, Roi d'Arracan, pour témoigner ſa reconnoiſſance aux Portugais qui avoient ſervi dans ſes armées, leur donna le Port de *Sirian*, à la priere de *Philippe de Brito de Nicote*, dont on a parlé; mais cet homme, qui de Marchand de charbon étoit parvenu au rang de Favori de ce Monarque, le paya bientôt après de la plus noire ingratitude (*a*). C'eſt ce que *De Faria* rapporte; mais le Jéſuite *Boues*, qui alla à *Sirian* avec *De Brito* au mois de Février 1598, dit que le Roi n'étant pas encore reconnu des Péguans, qui ſe tenoient cachés, ou qui avoient pris la fuite, remit le Port de *Sirian* à *De Brito*, pour que les fugitifs puſſent trouver un aſyle ſous la protection des Portugais (*b*). Il l'honora auſſi du titre de *Chenga*, qui ſignifie *honnête* (†); mais ſon ingratitude fit voir qu'il ne le méritoit gueres.

Shilimi Shah, qui avoit de la confiance en *De Brito*, ſe laiſſa engager par ce Portugais à établir une Douane à l'embouchure de la Riviere de *Sirian*, ſous prétexte d'augmenter les revenus du Tréſor Royal, mais au fonds pour s'en ſaiſir & pour la convertir en Fort (‡), afin d'aſſurer aux Portugais leur établiſſement au Pegu, & de ſe frayer le chemin à la conquête de ce Royaume, qu'il méditoit. Quand la Maiſon deſtinée à ſervir de Douane fut achevée, le Roi la mit entre les mains de *Bannadala* qui commença à la fortifier; mais ſe défiant des Portugais plus que le Roi ſon Maître, il ne voulut jamais permettre qu'aucun de cette Nation

y

(*a*) *De Faria*, ubi ſup. p. 127. (*b*) *Boues* ap. *Haies*, l. c. & *Purchas*, p. 1748.

(*) La Relation que le Capitaine *Hamilton* a donnée ſur le rapport des Naturels du Pays & des Portugais, confond les événemens paſſés en différens tems, & les perſonnes, comme on peut s'en convaincre en la comparant avec l'Hiſtoire qu'on vient de lire.

(†) *De Faria*, p. 131. dit que *Chenga* ſignifie *homme de bien;* quoi qu'il en ſoit, *De Brito* ne méritoit ni l'un ni l'autre titre.

(‡) Le Jéſuite *Boues* dit, que dès le mois de Mars 1600, le tems où il écrivoit ſa Lettre, *De Brito* ſe préparoit à bâtir un Fort à *Sirian;* par conſéquent d'abord après que cette place lui avoit été remiſe.

y entrât, à la réserve d'un Religieux Dominicain. *De Brito* voyant son coup manqué, résolut de se saisir du Fort par force, avant que les ouvrages fussent trop avancés; il détacha trois Officiers avec quinze hommes pour s'en emparer, comptant qu'il auroit assez de crédit auprès de *Shilimi Shah* pour s'en faire confirmer la possession. Section VI. *Exploits des* Portugais *au* Pegu.

Les trois Capitaines exécuterent si bien les ordres de *Nicote*, qu'ils acquirent le titre de *Fondateurs de la domination des* Portugais *au Pegu*. *Bannadala*, informé de leur dessein, les prévint & attaqua leur Loge, qu'il les obligea d'abandonner; mais dans le tems même qu'ils fuyoient de-là, ils allerent attaquer l'autre Fort avec tant de furie, que *Bannadala* fut bien aise de se sauver dans une isle qui n'en étoit pas loin, où il se fortifia avec mille hommes, s'étant assuré du trésor du Pagode de *Digan* ou *Dagun* pour les entretenir. Quand le Roi fut informé de ce qui s'étoit passé, il en témoigna beaucoup de ressentiment, & résolut de soutenir *Bannadala*; mais *De Brito* eut l'art de l'en dissuader, en lui dépeignant l'autre comme un voleur sacrilege, & il s'offrit d'accommoder l'affaire avec les Portugais. Le Roi y consentit, & *De Brito* retourna à *Sirian*; mais au-lieu d'arrêter l'ouvrage, il le fit pousser vivement. Quand le Fort fut bien en état de défense, *Nicote* mit à la voile pour Goa, afin de le remettre au Viceroi, & de solliciter un secours avec lequel il put se rendre Empereur du Pegu. Il persuada aussi à chacun des Princes voisins, que s'il vouloit joindre ses forces à celles du Viceroi Portugais, il deviendroit aisément Roi de Pegu; & sur cette espérance plusieurs firent partir des Ambassadeurs avec lui. *Ingratitude* De Brito.

Nicote étoit à peine parti, que *Shilimi Shah* s'apperçut de son imprudence, & envoya sous le commandement de *Bannadala* une flotte sur laquelle il y avoit six-mille hommes, qui descendit la Riviere. Quand ils furent près du Fort, ils trouverent trois vaisseaux, qui n'avoient que trente Portugais à bord, commandés par *Salvador Ribeyro*, le premier des trois Officiers qui avoient pris cette place; en peu de tems il ruina plusieurs des vaisseaux ennemis, se rendit maître de quarante, & mit le reste en fuite sans perdre un seul homme (*a*).

Le Roi d'Arracan voyant que l'affaire devenoit sérieuse, se ligua avec le Roi de *Pram* ou *Prom* (*), & assiegea le Fort de *Sirian* par mer avec une flotte de douze-cens voiles, & par terre avec une armée de quarante-mille hommes. *Ribeyro*, s'étant apperçu qu'ils ne gardoient aucun ordre, fondit sur eux avec une poignée de monde qu'il avoit, & ayant tué le Général il mit toute l'armée en fuite. *Bannadala* ramassa huit-mille hommes de ses troupes dispersées, vint camper pour la troisieme fois devant le Fort, & posta ses gens en bon ordre. Après avoir canonné vivement la place, il hazarda de donner au milieu de la nuit un furieux assaut, mais il *Le Fort de* Sirian *assiégé*.

(*a*) De Faria, ubi sup. p. 127.

(*) C'est une ville sur la rive occidentale de la Riviere qui passe par *Ava*. Il paroît par-là que cette ville, qui avoit été ruinée il n'y avoit pas long-tems, s'étoit repeuplée & rétablie.

SECTION VI. *Exploits des Portugais au Pegu.*

il fut repoussé avec perte de mille hommes, dont les corps comblerent le fossé. Le siege continua durant huit mois, & malgré la desertion de quelques Portugais, *Ribeyro*, bien loin de se décourager, brûla les vaisseaux qui étoient dans le Port, pour ôter aux autres l'espérance de pouvoir se sauver. A la fin le Viceroi *Ayres de Saldanna* envoya un secours considérable, & nombre de Portugais, les uns pour acquérir de la gloire, les autres par l'espoir du gain, se rendirent auprès de *Ribeyro*; ce Commandant, qui se vit huit-cens hommes, résolut d'attaquer les ennemis dans leurs retranchemens.

L'Ennemi se retire.

Ribeyro exécuta son dessein avec autant de conduite que de courage, & il ne fut pas moins bien reçu; mais à la fin *Bannadala* fut obligé de prendre la fuite, & il eut le chagrin de voir brûler jusqu'à terre les ouvrages qu'il avoit faits dans un an. Les Portugais, comptant que cet heureux succès avoit mis leurs affaires sur un pied solide au Pegu, se répandirent de côté & d'autre pour en recueillir le fruit par le pillage, en sorte qu'il n'en resta avec les Chefs que deux-cens, que le Viceroi avoit envoyés. L'ennemi, profitant de l'occasion, revint une quatrieme fois avec plusieurs châteaux mobiles & quantité de feux d'artifice; le Fort se trouvoit déja reduit à l'extrémité, lorsqu'un Météore enflammé effraya tellement les assiégeans, qu'ils s'enfuirent, laissant leurs châteaux en proie aux flammes. Les Portugais se mirent alors en campagne, & marcherent contre le Roi *Massinga* (*); ayant rencontré son armée dans la Province de *Camelan*, ils remporterent une victoire complette, le tuerent sur la place, & firent de grands ravages par mer & par terre.

De Brito *est proclamé Roi de* Pegu.

Des avantages aussi signalés procurerent aux Portugais l'établissement solide auquel ils aspiroient; car les habitans naturels voyant qu'ils étoient non seulement victorieux mais fort civils, accoururent pour se ranger auprès d'eux, de sorte qu'en quelques jours ils en virent plus de vingt mille disposés à prendre leur parti. Ces Peguans, faisant réflexion sur les succès extraordinaires de *Philippe de Brito de Nicote*, & sur son bon caractere qui lui avoit valu parmi eux le nom de *Chenga*, résolurent de le proclamer Roi de Pegu, mais comme il étoit absent, *Ribeyro* accepta la couronne en son nom; & c'est peut-être la raison qui fit qu'on crut en Espagne, que c'étoit ce Capitaine qui avoit été déclaré Roi. *Nicote* s'étant rendu en personne, accepta le Royaume au nom de son Prince, & fut le premier Portugais qui parvint à un si haut point d'élevation en Asie. Il eut pour successeur dans le commandement du Fort *Rodrigue Alvarez de Sequeyra*, qui le défendit vaillamment jusqu'à ce que le feu y ayant pris par accident, il n'en resta que les murailles (*a*).

Il defait la Flotte de Tangu. 1603.

Cependant *Nicote* sollicita du secours à Goa, & reçut six vaisseaux chargés de troupes; car le Viceroi, qui le considéroit à cause de ses richesses &

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 129.

(*) Il ne paroît point par *De Faria*, si ce Prince étoit Roi de *Camelan* ou de *Prom*; souvent cet Auteur laisse ainsi le Lecteur dans l'incertitude, là où il faudroit un mot d'éclaircissement.

& de l'accroiſſement de ſa puiſſance, lui fit épouſer une niece qu'il avoit, née d'une Javanoiſe, pour l'amour de laquelle il ne lui refuſoit rien; il lui donna auſſi le titre de Gouverneur de *Sirian* & de Général du Pegu conquis. A ſon retour à *Sirian*, le Roi d'Arracan même le fit complimenter ſur ſon arrivée, & *Nicote* lui envoya un riche préſent; il répara enſuite le Fort, & bâtit une Egliſe à *Sirian*. A l'égard de la Douane, il obligea, ſelon les inſtructions du Viceroi, tous les vaiſſeaux qui trafiquoient ſur les côtes de Pegu à y aborder, & il contraignit quelques vaiſſeaux de la côte de Coromandel à obéir. Cette conduite fit reprendre au Roi d'Arracan la réſolution de ſe mettre en poſſeſſion de cette Douane, & dans ce desſein il envoya un Ambaſſadeur au Roi de *Tangu* (*), avec vingt *Jeliasſes*, pour l'accompagner dans cette expédition. *Nicote* l'ayant appris envoya ſon petit bâtiment, qui les défit & les obligea de s'enfuir dans le Pays du Roi de *Jangoma* (†).

SECTION VI. *Exploits des Portugais au Pegu.*

L'ennemi piqué de cet échec, aſſembla ſept-cens petits vaiſſeaux, montés de quatre-mille hommes, dont on donna le commandement au fils du Roi d'Arracan, qui fut accompagné de *Shimi Kolia* & de *Markettam* fils du dernier Empereur du Pegu. *Paul del Rego Pinnero* mit en mer avec des barques & ſept vaiſſeaux pour aller les combattre, & ayant enlevé dix barques avancées il s'en retourna pour les mettre en ſureté; ayant après cela remis à la voile, il attaqua le Prince, le battit, & s'empara de pluſieurs vaiſſeaux. Le Prince remonta la Riviere & ſe retira dans une petite Baye, où *Pinnero* enleva le reſte de ſa flotte, & l'obligea de ſe ſauver par terre, après avoir perdu mille hommes. Enſuite il ſe rendit maître du Fort de *Chinim*, où il fit quantité de priſonniers, parmi leſquels ſe trouva la femme de *Bannadala*. *Nicote* étoit dans le même tems en mer avec quatorze petits vaiſſeaux montés de ſoixante Portugais & de deux-cens Péguans; il remonta par hazard la Riviere dont on a parlé, & apprenant que le Prince étoit à terre avec quatre-mille hommes, parmi leſquels il y avoit neufcens Mouſquetaires, il eut la hardieſſe d'aller l'attaquer. Pendant le combat *Shimi Toto*, brave Péguan, ayant voulu ſaiſir le Prince, fut bleſſé, mais en même tems il le bleſſa au viſage, ce qui fut cauſe qu'il fut fait priſonnier, & que la victoire ſe déclara pour les Portugais. Ils défirent auſſi deux-mille hommes, que le Roi de *Prom* avoit envoyés, & qui arriverent trop tard pour ſoutenir les autres (*a*).

Le Prince d'Arracan eſt fait priſonnier.

Les ſoldats Péguans, au déſeſpoir de voir leur Prince emmené priſonnier,

Mis à rançon.

(*a*) *De Faria*, p. 131.

(*) *Tangu* ſemble être une Province maritime, ou au moins n'être pas fort éloignée de celle dont la ville de Pegu eſt la Capitale, à l'Orient de la Riviere qui paſſe auprès de cette derniere place, ou qui la traverſe. Car on a vu plus haut que le Roi de *Tangu* avoit eu ordre de tranſporter les habitans dans la Capitale ſur des vaiſſeaux; & que le Roi de Siam en allant attaquer *Tangu*, entra dans le Royaume de *Martavân*.

(†) Le Royaume de *Jangoma* paroît avoir été au Nord de *Siam*: il avoit pour Capitale *Jamabay*, que nous penſons être la même que *Chiamay*, où *Fitch* alla de la ville de Pegu en vingt-cinq jours, en marchant au Nord-Eſt. Et il eſt probable que la Riviere de Pegu paſſe par ce Pays, ou près de ſes frontieres, puiſque la Flotte d'Arracan en ſe ſauvant dans le Royaume de *Jangoma*, doit avoir remonté cette Riviere.

SECTION VI. *Exploits des* Portugais *au* Pegu.

nier, voulurent le suivre, & se jettoient à l'envi les uns des autres dans les vaisseaux Portugais. *De Brito* ne leur céda en rien du côté des égards; n'ayant point oublié qu'il avoit été esclave du Prince qu'il tenoit prisonnier, il le servit avec autant de respect qu'il avoit fait autrefois. Il fit la garde auprès de lui pendant qu'il dormoit, tenant ses bottines avec les bras croisés, selon la coutume du Pays, & il lui rendit tous les devoirs dûs à son rang. Un procédé aussi noble l'auroit égalé aux plus grands hommes, & lui auroit mérité à juste titre la qualité de *Chenga*, qu'on lui avoit donnée, s'il ne l'eût pas deshonorée par son avarice. Car *Shilimi Shah* jugea à-propos de traiter avec *Nicote* pour la délivrance de son fils; & *Nicote*, contre les ordres du Viceroi, qui avoit commandé qu'on rendît le Prince sans rançon, prit cinquante-mille écus, sous prétexte de s'indemniser des fraix que le Roi l'avoit obligé de faire pour équipper sa flotte (*a*).

Les Portugais *vivement attaqués.* 1605.

Le Roi d'Arracan, irrité de plus en plus, envoya une petite flotte contre *Sirian;* & quoiqu'elle fût défaite sans peine, elle lui fournit le moyen de faire esclaves plus de cent-mille Prosélytes de la Religion Romaine, qu'il traita avec beaucoup de rigueur. Le Roi de *Tangu* s'étant laissé engager à se joindre avec lui une seconde fois, assiégea la ville par terre, pendant que *Shilimi Shah* la bloqua par mer avec une flotte de huit-cens voiles, qui portoit dix-mille hommes. *Paul de Rego* l'attaqua avec quatre-vingt vaisseaux, mais moins heureux que dans une autre occasion, il mit le feu aux poudres, & fit sauter son vaisseau avec tout l'équipage, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi. Le siege dura si longtems que
1606. la place étoit sur le point de se rendre, lorsque le Roi de *Tangu*, sur quelques soupçons, se retira brusquement de nuit, & celui d'Arracan jugea qu'il étoit inutile de tenir la mer plus longtems.

De Brito *pille* Tangu.

Quelques-uns des Princes voisins, frappés des succès de *De Brito*, rechercherent son amitié, & à faire alliance avec le Roi de Portugal. Le premier de tous fut son dernier ennemi, le Roi de *Tangu*, qui quelque tems après ayant été attaqué par le Roi d'*Ava*, fut défait, & obligé de se rendre vassal de ce Prince. Le Roi de *Martavân* fut un autre des Alliés de *Nicote*, qui pour se fortifier maria son fils *Simon* à la fille de ce Prince. Se croyant alors assez puissant pour exécuter le dessein qu'il méditoit depuis longtems d'enlever au Roi de *Tangu* les grands trésors qu'il avoit apportés il y avoit quelques années du Pegu, il résolut conjointement avec le Roi de *Martavân* d'attaquer ses Etats, alléguant pour excuse, que depuis le Traité d'alliance fait avec le Roi de *Tangu*, ce Monarque avoit été vaincu par le Roi d'*Ava*, comme si un prétexte frivole suffisoit pour justifier un manque le foi. En un mot, nonobstant les représentations du Roi de *Tangu*, & ses protestations de demeurer toujours fidele à la Couronne de Portugal, *De Brito* fondit sur lui, le fit prisonnier, & l'emmena avec lui à *Sirian*, emportant plus d'un million d'or. Mais il ne jouit pas longtems du fruit de ses crimes (*b*).

Il est assiegé par

L'injuste violence commise contre le Roi de *Tangu*, offensa extrêmement

(*a*) *De Faria*, p. 133. (*b*) *Ibid.* l. c. p. 133.

ment le Roi d'*Ava*, ſous la protection duquel il jouiſſoit de ſes Etats. Il n'en eut pas ſitôt la nouvelle, que jettant ſon habit & ſon voile par terre, il fit vœu à l'Idole *Biay*, qu'on adoroit à *Degun* ou *Dagun*, qu'il n'entreroit pas dans ſon Temple juſqu'à ce qu'il eût tiré vengeance de cet outrage. Déterminé à attaquer efficacement *Sirian* par mer & par terre, il équippa une flotte de quatre-cens gros vaiſſeaux, qui avoit à bord au-delà de ſix mille de ces Maures d'une valeur reconnue, qu'on appelloit de *Ca paruça* ou *Porte-bonnets*. En même tems il ſe mit en marche à la tête de cent-vingt-mille hommes, & en arrivant devant la place il mit le feu à tout ce qui ſe trouva dans les dehors. Quoique *Nicote* fût pris au dépourvu, ayant permis à la plupart de ſes gens d'aller aux Indes, il fit une vigoureuſe défenſe. Ce qui l'inquiétoit le plus, c'eſt qu'il manquoit de poudre, ayant eu l'imprudence de mettre le feu à une grande quantité à *Tangu*. Dans cet embarras il envoya un ſoldat à Bengale pour en acheter, mais ce fidele ſerviteur décampa avec l'argent. Il envoya auſſi à *St. Thomé* ſur la côte de Coromandel pour en avoir, mais ſes amis furent aſſez honnetes pour le refuſer. D'ailleurs le petit nombre de Portugais qu'il avoit avec lui, commettoient tant de violences, de brigandages & de meurtres, qu'ils sembloient provoquer la vengeance du Ciel ſur eux & vouloir hâter ſa perte.

SECTION VI. Exploits des Portugais au Pegu. ——— le Roi d'Ava. 1613.

Il eſt vrai que malgré la ſupériorité de l'ennemi il auroit eu aſſez de monde pour défendre la place, ayant trois-mille Peguans, outre cent Portugais, mais n'ayant pas de poudre pour ſe ſervir de leur canon, ils ne purent empêcher les ennemis de s'approcher des murailles. Tout ce qu'ils pouvoient faire c'étoit de les écarter, en leur jettant de deſſus les creneaux de la poix & de l'huile bouillante. *De Brito* voulut tenter quelque choſe par mer, & envoya trois vaiſſeaux contre la flotte ennemie, mais ſon entrepriſe réuſſit fort mal; tous ceux qui montoient l'un furent tués, & les équipages des deux autres revinrent tous bleſſés. Les ennemis commencerent alors à ſapper les ouvrages, & les Aſſiégés s'y oppoſerent avec toute l'activité poſſible, mais inutilement. Enfin, aprés que le ſiege eut duré trente-quatre jours, *Nicote* envoya demander grace, mais il ne fut pas écouté. Il s'imagina qu'il pourroit obtenir quelque choſe par l'interceſſion du Roi de *Tangu*, qu'il avoit dépouillé de ſa couronne, de ſes tréſors & de ſa liberté. Mais le Roi d'*Ava*, qui avoit réſolu de le punir, ne voulut entendre à aucune ſollicitation en ſa faveur.

Pris & empalé.

Dans ces entrefaites le Roi d'Arracan, plus par jalouſie de la puiſſance de ce Monarque que par affection pour *De Brito*, qui l'avoit ſi fort offenſé, envoya cinquante vaiſſeaux à ſon ſecours, mais ils ne lui ſervirent de rien, ayant tous été pris par les Aſſiégeans. Le Roi d'*Ava* donna enfin un aſſaut, & on ſe battit durant trois jours; mais ſept-cens des Aſſiégés ayant été tués, un certain *Banna*, que *Nicote* avoit toujours traité avec diſtinction, le trahit, & le mena au Roi d'*Ava*, qui ordonna de l'empaler ſur le champ (*); & il fit mettre le pal tout droit ſur une éminence au-deſſus du Fort, *afin*, dit le Vainqueur, *qu'il pût mieux le voir*; il vécut deux jours dans ce cruel tourment avant que d'expirer.

Louiſe

(*) Suivant *Floris*, ce fut au mois de Mars 1613. Voy. *Purchas*. Vol. I. p. 325.

SECTION VI. *Exploits des Portugais au Pegu.*

Louise de Saldanna sa femme fut mise pendant trois jours dans la Riviere pour la purifier, parceque le Roi avoit dessein de la prendre pour lui; mais s'étant emportée contre lui, quand elle parut en sa présence, il ordonna qu'on lui fit un trou à la jambe, & qu'on l'envoyât avec les autres esclaves à *Ava*. *François Mendez* & un neveu qu'il avoit souffrirent le même supplice que *Nicote*. Le traître *Banna*, qui demanda une recompense fut mis en pieces, & le Roi dit *que celui qui avoit trahi un homme qui lui avoit fait tant d'honneur, ne pouvoit lui être fidele*. *Sébastien Rodriguez* fut enfermé avec un joug autour du cou. D'abord le Roi avoit dessein de faire main basse sur tous les habitans de *Sirian*, mais s'étant calmé il en envoya plusieurs esclaves à *Ava*. Il alla ensuite à *Martavân*, & obligea le Roi à faire tuer son gendre, afin qu'il ne restât personne de la race de *De Brito*. Telle fut la fin tragique que s'attira par son avarice cet homme, qui n'ayant pas le sol quelques années auparavant, étoit parvenu à être riche de trois millions. Il en avoit un quand il alla à Goa, il en apporta un second de *Tangu*, & il en avoit gagné au moins un troisieme par les prises qu'il avoit faites & par le Commerce. Les ennemis avouerent qu'ils avoient bien perdu trente-mille hommes à ce siege (*a*).

Sa Femme réduite en esclavage.

Son Fils tué.

Sa Femme cause de sa ruine.

Quelque peu sensible que le Lecteur soit peut-être au sort du mari, nous ne doutons pas qu'il ne soit peut-être touché de celui de la femme, en croyant que la tendresse conjugale lui attira son malheur. Mais tant s'en faut que son affection pour son mari eût quelque part à son infortune, qu'au contraire elle fut la principale cause de sa ruine: elle avoit une intrigue avec un des Capitaines, & s'appercevant que les Portugais parloient mal de leur familiarité, elle persuada à *De Brito* qu'il n'avoit plus besoin d'eux. Ce fut la raison qui l'engagea à les renvoyer, ce qui causa sa ruine & la perte de sa place (*b*).

Aussitôt que le Viceroi de Goa apprit le danger où se trouvoit *Sirian*, il y envoya *Jaques de Mendez Fustado* avec cinq galeres. Cet Officier avoit ordre de se fortifier chemin faisant d'hommes & de vaisseaux, mais il ne put rien faire jusqu'à son arrivée à *Martavân*, où il trouva sur la Riviere une flotte de vingt voiles. Après un rude combat ces vaisseaux prirent la fuite, à l'exception de quatre qui furent pris avec quelques soldats; ce fut par eux qu'il apprit ce qui s'étoit passé à *Sirian*, de sorte que voyant qu'il seroit inutile d'aller plus loin, il s'en retourna à Goa.

(*a*) *De Faria*, p. 191. (*b*) *Idem. Ibid.*

CHA-

CHAPITRE V.

*Empire d'*Ava.

SECTION I.

Description du Pays.

Section I. *Description du Pays d'Ava.*

Les Mémoires que nous avons sur cette grande Monarchie sont en général en si petit nombre & si imparfaits, qu'il est à-propos d'en instruire le Lecteur, avant que de nous engager dans l'Histoire & la Description d'un Pays si peu connu, pour que l'on ne nous impute point ce qui ne vient que de la nature des matériaux dont nous sommes obligés de faire usage.

Ava *peu connu en* Europe. *Défiguré dans les Cartes.*

Nous avons déja observé dans nos Remarques générales sur la Presqu'isle au-delà du Gange, que de toutes les parties de l'Asie c'est celle qui a été la moins visitée, & sur-tout qu'on n'a gueres voyagé dans l'intérieur de ces Pays du côté de la Chine. De-là vient que *Pegu*, *Ava*, & d'autres Contrées ont été tellement défigurées dans les Cartes de nos Géographes, que le Jésuite *Du Chatz* dit qu'il ne put les reconnoître. Il remarque en particulier que les *Sansons* ont mis beaucoup de confusion, en faisant sortir les grandes Rivieres, qui passent par les Royaumes & par les Capitales de *Siam*, de *Pegu* & d'*Ava*, d'un Lac nommé *Chiamay*, quoique ces Rivieres ayent toutes des sources différentes (*a*). Tous les autres Géographes ont suivi ces erreurs des *Sansons*, jusqu'à Messieurs *De Lisle*, qui les corrigerent en 1700. Les *Sansons* ne sont pas cependant blâmables; mais c'est plutôt *Mendez Pinto*, qui, tout menteur qu'il est à bien des égards, a peut-être été trompé par les rapports des Indiens, & a trompé ainsi les autres.

Il n'y a point eu de Voyageurs dans ce Pays.

Si le Pays d'*Ava* est si peu connu, ce n'est pas que les Européens n'y ayent été: les Portugais, les Hollandois & d'autres Nations ont été souvent attirés dans ce Royaume ou par la Guerre ou par le Commerce. Mais les gens que ces raisons conduisent, ont rarement assez de curiosité ou de capacité pour faire des observations & pour les mettre par écrit. En un mot nous n'avons point de Voyageurs, proprement dits, qui ayent visité l'intérieur du Pays; nous ne connoissons au moins que deux Journaux de personnes qui ayent voyagé dans le Royaume d'*Ava*, vers la fin du siecle passé. L'un est celui de quatre Chinois le long de la Riviere qui passe par *Ava*, & l'autre du Jésuite *Du Chatz*, qui fit la même route, & a donné une Carte du cours de cette Riviere depuis *Ava* jusqu'à la Mer, qui contient presque toutes ses remarques; car il ne dit que peu de chose du Pays & des habitans. A ces Journaux on peut ajouter quelques observations de Mr. *Roger Alison*, qui a été il y a environ trente ans deux fois en Ambassade à la Cour d'*Ava*, de la part du Gouverneur du Fort de *St. George*, ou de ses Agens à *Sirian*.

Ces trois Pieces, jointes à quelques remarques éparses çà & là dans *César*

(*a*) *Du Chatz*, ap. Mém. de l'Acad. des Scienc. 1692. p. 399.

SECTION I. *Description du Pays d'Ava.*

far Frédéric, *Balbi*, *Gaspar da Cruz*, & quelques autres anciens Voyageurs, sont les sources où nous puiserons ce que nous avons à dire, ainsi le Lecteur ne doit pas s'attendre à rien de fort complet ni de fort satisfaisant.

Le Royaume d'Ava.

Ava ou *Awa*, que quelques-uns écrivent avec une forte aspiration *Hava* (*), peut être considéré ou dans un sens restreint, comme un Royaume particulier, ou dans un sens plus étendu, comme comprenant plusieurs autres Etats conquis. Mais, dans quel des deux sens qu'on le prenne, nous ne pouvons parler avec certitude de ses justes bornes & de son étendue, sur-tout en considérant *Ava* comme Royaume particulier. Nous savons seulement en général, qu'il a *Jangoma* & *Siam* au Levant, le *Pegu* au Midi, & *Arracan* au Couchant, mais les Voyageurs ne disent point quel Pays il a au Nord. *Mendez Pinto*, au-lieu d'*Ava*, nomme le Royaume de *Chaleu*, dont il fait la ville d'*Ava* la Capitale. Il parle aussi d'une ville du nom de *Chaleu*, qu'il met sur le bord de la Riviere de *Queytor*, (c'est le nom qu'il donne à la Riviere d'*Ava*) entre *Prom* & *Ava*; & il appelle *Chaleus* les habitans du Pays. Voilà tout ce que nous pouvons dire du Royaume d'*Ava* proprement dit.

Empire d'Ava.

Nous sommes en état de dire quelque chose de plus précis sur l'étendue de l'Empire d'*Ava*, entant qu'il comprend le Royaume de ce nom & les Etats conquis. Un Missionnaire dit qu'il est deux fois aussi grand que la France (*a*). Ce que nous savons en général, c'est qu'il est borné à l'Ouëst en partie par le Golphe de *Bengale*, & en partie par les Royaumes d'*Arracan* & d'*Asem*, étant séparé de ce dernier, semble-t-il, par la grande Riviere d'*Arracan*; au Nord par des Montagnes qui le séparent du *Tibet* & de la *Chine*; à l'Orient par le Pays des *Laos*; & au Midi par le Royaume de *Siam* & le Golphe de *Bengale*. Il est entre les quinzieme & vingt-sixieme degrés de Latitude, & entre les cent-neuvieme & cent-dixhuitieme degres de Longitude; en sorte que du Midi au Nord il a environ six-cens-soixante milles Géométriques ou sept-cens-soixante-cinq milles Angloises de longueur, & de l'Ouëst à l'Est quatre-cens quatrevingt-quatorze milles Géométriques ou cinq-cens-soixante-quinze milles Angloises de largeur (†).

Terroir & Productions.

Le Pays d'*Ava* proprement dit est en général uni, sur-tout vers la grande Riviere. Il est fort fertile par-tout, produisant du riz & des fruits, & y ayant quantité d'animaux sauvages & domestiques, comme dans le Pegu. On y trouve des Mines de cuivre, de plomb & d'argent (*b*): on en tire aussi du musc & des rubis, qu'on apporte au Pegu. Pour ce qui est des Pays conquis au Nord, si l'on en excepte *Jangoma*, ils ne nous sont gueres con-

(*a*) *Du Chatz*, ubi sup. (*b*) *Pimenta*, ap. *Purchas* Vol. II. p. 1746.

(*) Quelques Auteurs, comme *Balbi*, écrivent *Auva*, d'autres *Avaa* & *Ova*, ainsi qu'on le trouve dans de *Faria*, Vol. III. p. 139. 353 & *passim*. Les Chinois prononcent *Yawa*, & dans le Journal Chinois du Voyage depuis *Siam* il est appellé *Pamabang*.

(†) Le Capitaine *Hamilton*, qui le nomme quelquefois le Royaume de *Barma*, & qui dit qu'il est environ cinq-cens milles au-delà de Pegu, lui assigne une autre étendue. Suivant lui, il s'étend depuis *Maravi* proche de *Tanasserin* jusqu'à la Province de *Yun-nan* dans la Chine, & a environ du Nord au Midi environ huit-cens milles en longueur, sur deux-cens cinquante de largeur d'Occident en Orient. *New Account of East Ind.* Vol. II. p. 38.

connus, & nous en ignorons même les noms (*). Les connoiſſances les plus ſures que nous puiſſions donner au Lecteur ſont tirées du voyage que quatre Chinois firent avec d'autres, vers le milieu du ſiecle paſſé, depuis la Province de *Yun-nan* juſqu'à *Ava* & au *Pegu*. Etant partis de la ville de *Yun-nan* Capitale de la Province de ce nom, dans le Sud-Oueſt de la Chine, ils arriverent à *Juncham* (†) dans la même Province, en dixhuit jours; de-là ils en mirent quatre pour ſe rendre à *Tien-nio-tkeou* (‡); & enſuite ils arriverent en cinq au dernier village ſur les frontieres de *Yun-nan* & de la Chine: c'eſt une route fatigante à travers des Bois, remplis de tigres, mais où il n'y a point d'éléphans.

SECTION I. *Deſcription du Pays d'Ava.*

Riviere de Lu-kyang.

A ce village, où il y a une Douane & une Garniſon, ils s'embarquerent ſur une Riviere plus large & plus rapide que celle de Siam, & la deſcendirent en vingt jours juſqu'à la ville d'*Ava*. Les quatre ou cinq premiers jours ils ne virent qu'un Pays déſert; enſuite ils trouverent tous les jours une ou deux peuplades ſur les bords de la Riviere, dont les habitans, qui demeuroient dans des maiſons faites de roſeaux, s'enfuirent dans les Bois à leur approche. On peut aller par terre, mais le chemin eſt très-incommode (*a*). Les Chinois ne nomment point la Riviere qu'ils deſcendirent, mais c'eſt ſans-doute celle qui porte dans la Carte des Jéſuites le nom de *Lu-kyang*, à cauſe de ſa largeur; n'y en ayant point de ce côté-là d'autre dans le *Yun-nan* auſſi groſſe que celle de *Siam* à laquelle on la compare, ni peut-être aucune qui puiſſe porter de grandes barques. Cette Riviere a ſa ſource fort loin au Nord de *Yun-nan* dans le *Tibet*, de ſorte qu'elle peut être très-conſidérable non ſeulement à la ville d'*Ava*, comme *Du Chatz* dit qu'elle l'eſt, mais dans la Chine même, d'où ſon cours paroît être d'abord au Sud-Oueſt & enſuite au Sud.

De la ville d'*Ava*, cette grande Riviere, qu'on y appelle *Menan Kiou* (§), coule au Sud-Oueſt juſqu'à *Prom*, qui eſt à cent-quarante lieues d'*Ava*; de *Prom* ſon cours eſt du Nord au Midi juſqu'à *Mero*, autre ville conſidérable: de *Mero* elle tourne preſque droit à l'Eſt & paſſe à *Sirian*, le Port d'Ava & Pegu, à quatre-vingt lieues de *Mero*, & à près de trois-cens d'*Ava*. Au-deſſus de *Sirian* elle reçoit la Riviere de Pegu, & à dix lieues au-deſſous elle ſe jette dans la Mer. En la deſcendant depuis *Ava* tous ſes bords ſont couverts de villages, qui valent ſouvent mieux que les bourgs de France, & qui ne ſont pas à plus d'un mille & demi l'un de l'autre. Ils ſe ſervent de bâtimens auſſi grands que nos plus gros vaiſſeaux, quoiqu'ils les conſtruiſent ſans y mettre ni clou ni cheville; ils n'ont qu'une ſeule voile, mais beaucoup plus haute & plus large qu'aucune qu'il y ait ſur les plus grands vaiſſeaux d'Europe. Les Chinois dont on a parlé, mirent un

(*a*) *Gouye* Obſ. Mathem. ap. *Mem. de l'Acad.* 1692. p. 400, 401.

(*) *De Faria* dit d'après *Pinto*, que vers l'an 1539 les Etats du Roi d'*Ava* avoient deux mois de chemin d'étendue, & qu'on y comptoit ſoixante-deux villes, mais il n'en nomme aucune.

(†) Dans la derniere Carte des Jéſuites *Yong-Chang*.

(‡) Dans la même Carte *Teng-ye-Chew*.

(§) *Mendez Pinto* l'appelle par-tout *Queytor*.

SECTION I. *Description du Pays d'Ava.*

un mois à aller d'*Ava* à *Pegu*, & de la premiere de ces deux villes il y a quinze petites journées par terre jusqu'à *Siam* (*a*).

La Ville d'Ava.

La Capitale d'*Ava*, qui porte le même nom que le Royaume, est environ de la grandeur de *Rheims* en France. Les maisons sont hautes & bâties de bois, les rues sont bien allignées, & il y a des arbres des deux côtés (*b*). La raison pourquoi les maisons ne sont que de roseaux & couvertes de chaume, est, dit-on, pour pouvoir forcer par le feu les criminels, qui refusent de comparoître quand ils sont cités. Mais cette façon de bâtir diminue beaucoup de la beauté de la ville, qui est grande & peuplée.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi est grand & bâti de pierre, mais les bâtimens sont peu de chose. On y entre par quatre portes. Celle qui est à l'Orient s'appelle la *Porte d'or*, parceque c'est par-là qu'entrent les Ambassadeurs, qui apportent des présens. La seconde Porte, au Midi, est celle *de la Justice*, parceque c'est par-là que passent tous ceux qui ont des requêtes à présenter, des accusations à intenter, ou des plaintes à faire. La troisieme se nomme *la Porte de la faveur*, c'est par-là que sortent tous ceux qui ont obtenu quelque grace du Monarque, & les criminels qu'il daigne absoudre, aussi bien que ceux qu'on mene au supplice chargés de fers. La Porte du Nord, qui fait face à la Riviere, est appellée *la Porte de la magnificence*, elle ne s'ouvre que pour le Roi lorsqu'il sort, on y passe toutes les provisions & l'eau dont on a besoin dans le Palais (*c*).

Sa Magnificence.

Telle est la description qu'en fait M. *Alison*, mais *Du Chatz* en donne une idée plus avantageuse. Il dit qu'il est doré en dedans & au dehors, qu'il est d'un plan quarré, & qu'il consiste en quatre corps de logis, qui ont chacun environ cent trente toises de longueur. Le même Auteur dit, qu'il a trouvé la Latitude d'Ava de vingt-un degrés, mais il ne dit pas de quel instrument il s'est servi pour prendre la hauteur (*d*). Une chose digne de remarque, c'est qu'*Antoine Zeni* fait mention de cette ville dès l'an 1430, cet Auteur rapporte, qu'ayant remonté le Gange jusqu'à *Chernoweva* & *Maarazia* (*), il alla de-là par terre en dix-sept jours à la ville d'*Ava*, qui a, dit-il, quinze milles de tour. Il ajoute que les habitans de l'un & de l'autre sexe se livrent fort à la bonne chere. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce Voyageur, c'est qu'il est le premier qui parle de ces sonnettes que les hommes portent; il dit qu'elles sont d'or, d'argent ou d'airain, qu'elles sont de la grosseur d'une noix, & que de vieilles femmes gagnent leur vie à les débiter (*e*).

Commerce de Pierres précieuses.

La ville d'*Ava* fait un grand commerce de Musc & de Pierres précieuses, principalement de Rubis & de Sapphirs; & elle faisoit ce commerce dès le tems d'*Edouard Barbosa*, en 1516: ce Voyageur remarque aussi que les

(*a*) *Couyo* Obs. Mathem. ap. *Mém. de l'Acad.* 1692. p. 400, 401.
(*b*) *Du Chatz*, ubi sup.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 45.
(*d*) *Du Chatz*, l. c.
(*e*) *Nic. de Conti* ap. *Purchas* Vol. III. p. 158.

(*) On ne trouve point de ville du nom de *Chernoweva* dans les Voyageurs modernes. *Zeni* l'appelle *Cernowem*. Quant à *Maarazia* ce doit être certainement *Maha Rajah*, qui veut dire le *Grand Rajah*, c'est-à-dire le Chef des *Rajahs* ou Rois Indiens.

les habitans font habiles Jouailliers, & *Methold* dit que c'eſt de-là que viennent les rubis & les ſapphirs les plus eſtimés (*a*). Cette ville a ſans-doute éprouvé bien des changemens, par les guerres & par les révolutions arrivées en divers tems, & ſur-tout en 1583, lorſque le Roi de Pegu la fit raſer, & relegua tous les habitans dans les Bois, après la révolte de ſon oncle (*b*).

Section I. *Deſcription du Pays d'Ava.*

Les Voyageurs parlent encore d'autres villes du Royaume d'*Ava*, comme *Bacan*, *Chalcu* & *Prom*, dont on a déja dit quelque choſe dans l'Hiſtoire du Pegu, & on en trouve les noms dans la Carte que *Du Chatz* a donnée du cours du *Menan Kiou*. *Bacan* étoit la Capitale d'un Royaume, dont *Chaumigrem*, ſecond Roi Barma du Pegu, fit la conquête. *Prom* étoit la Capitale d'un autre petit Royaume, qui ſouffrit beaucoup dans les guerres des Barmas : à l'égard de *Chaleu*, *Pinto* dit qu'il y avoit une ville & un Royaume de ce nom, & il fait d'*Ava* la Capitale de ce Royaume.

SECTION II.

Des Habitans d'Ava.

Section II. *Habitans d'Ava.*

Les Voyageurs ne nous fourniſſent pas des lumieres ſuffiſantes pour décider ſi les habitans du Royaume étoient originairement *Barmas*, ou ſi c'étoit une Nation différente. *Mendez Pinto* parle à-la-vérité d'un Peuple, qu'il nomme *Chaleus*, habitans d'un Royaume du même nom, dont il fait *Ava* la Capitale. Mais comme ce Voyageur n'eſt pas clair dans ce qu'il en dit, & que d'ailleurs on ne peut pas trop faire de fonds ſur ſes relations, nous n'oſons rien affirmer à cet égard ſur ſon autorité. En un mot, comme il y a au moins plus de deux ſiecles que les *Barmas* ont été en poſſeſſion non ſeulement du Royaume d'*Ava*, mais encore de pluſieurs autres Royaumes qui y ſont annexés, & que c'eſt la ſeule Nation dans l'étendue de leur domination dont nous ayons eu juſqu'à préſent connoiſſance, nous nous bornerons à ce qui les regarde.

Habitans d'Ava.

Barmas.

Les *Barmas*, que quelques-uns nomment *Baramas* & *Vermas*, mais qu'on appelle communément *Bramas*, ſont une Nation que nous avons déja fait connoître quant à leur figure & à leur habillement dans l'Hiſtoire du *Pegu*. Nous ajouterons ſeulement ſur le témoignage de *Da Cruz*, qu'ils reſſemblent extrêmement pour les traits du viſage aux Chinois (*c*) ; & il y en a qui croyent que tous les habitans de la Preſqu'iſle au-delà du Gange ſont d'origine Chinoiſe, à cauſe de la grande reſſemblance de figure & même de coutumes.

Leur Pays, & leurs conquêtes.

Suivant *Mendez Pinto*, ces *Barmas* ou *Bramas* habitoient originairement les montagnes qui environnent le Pegu, Pays qui avoit environ deux-cens lieues en longueur ſur quatrevingt de largeur. Par degrés ils étendirent leurs frontieres dans les Pays voiſins, en faiſant des conquêtes, qu'ils reperdoient quelquefois. Vers l'an 1516 que *Barboſa* étoit aux Indes, le Royaume de *Verma*, ainſi qu'il l'appelle, s'étendoit le long des côtes depuis

(*a*) *Purchas*, Vol. V. p. 1017. (*b*) *Balbi*, p. 114. (*c*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 167.

SECTION II. *Habitans d'Ava.*

puis Bengale vers le Midi jusqu'au Pegu, & Arracan étoit au Nord dans les terres. Peu de tems après ils furent chassés des Pays maritimes, où ils ne faisoient aucun commerce, n'ayant point de Ports qui y fussent propres, & les habitans d'Arracan s'en emparerent. En 1539 leur puissance étoit tellement abbaissée, que quoique peu auparavant ils fussent encore maîtres d'Ava, ils étoient en ce tems-là tributaires du Roi de Pegu. Mais bientôt après un accident leur fournit une occasion favorable non seulement de recouvrer leur liberté, mais de subjuguer le Pegu à leur tour, qu'ils reperdirent très-peu de tems après: s'en étant de nouveau rendus maîtres vers le milieu du seizieme siecle, ils soumirent sous la conduite d'un Prince guerrier presque toute la Presqu'isle de l'Inde au-delà du Gange. Sous le regne du fils de ce Prince ils perdirent le Pegu & d'autres Pays, mais dans l'espace de quelques années ils les reconquirent & en sont demeurés en possession depuis.

SECTION III.

*Le Gouvernement d'*Ava.

SECTION III. *Gouvernement d'Ava.*

LE Gouvernement d'*Ava* est arbitraire: les ordres du Roi sont des Loix, mais il gouverne par lui-même avec beaucoup de soin & de douceur. Il punit sévérement les Gouverneurs des Provinces ou des villes, s'ils sont coupables d'oppression ou de malversations. Pour être instruit de quelle maniere les choses vont par-tout, chaque Gouverneur doit avoir un Député à la Cour, qui fait sa résidence ordinaire dans *Ava*, qui est aujourd'hui la Capitale. Ces Députés se rendent tous les matins dans un appartement du Palais, joignant un autre où le Roi se trouve, qui de-là peut voir toute l'Assemblée, sans être vu. Un Page se tient dehors pour appeller celui que le Roi demande pour faire rapport de l'état de sa ville & de sa Province, ce dont il s'acquitte en faisant une profonde révérence du côté de l'appartement où se tient le Roi. Si l'on cache quelque chose, & que ce Prince vienne à le savoir, le délinquant est rigoureusement puni. C'est ainsi que ce Monarque passe la matinée après son déjeuné, à prendre connoissance de ses affaires & de celles qui intéressent ses sujets.

Comment le Roi est informé de toutes les affaires.

Peines Capitales.

En matiere de trahison, de meurtre ou d'autres cas graves, le Roi nomme des Juges pour juger le Prévenu; s'il est convaincu, il signe la sentence de mort, qui porte que le Coupable ne foulera plus sa terre: l'exécution suit d'abord, qui consiste ordinairement à le décapiter, ou à le jetter aux éléphans, qui l'écrasent sous leurs pieds. Quelquefois les criminels sont relegués pour un certain tems dans les Bois (*); quand le terme est expiré, s'ils n'ont pas été dévorés par les tigres ou tués par les éléphans sauvages, ils ont la permission de revenir, & de passer le reste de leur vie à soigner un éléphant apprivoisé; pour de moindres fautes, ils ne sont condamnés

(*) C'est suivant *Balbi* la peine qu'on inflige ordinairement aux Voleurs.

nés pour toute leur vie qu'à nettoyer les écuries des éléphans du Roi (*a*). *Section III. Gouvernement d'Ava.*

Les Loix font fort féveres dans les affaires civiles, entr'autres par rapport aux dettes; on ne perd jamais rien, de façon ou d'autre il faut qu'elles fe payent, & s'il n'y a pas d'autre reffource, on vend le Débiteur & fa famille, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Quand les Peguans ont befoin d'argent, ils s'engagent non feulement eux-mêmes, mais encore ils engagent leurs femmes & leurs enfans pour en avoir. S'ils ne payent pas à l'échéance du terme, le Créditeur eft en droit de les faifir tous & de les enfermer dans fon magazin. Il en eft tellement maître, que s'il en a envie il peut coucher avec la femme du Débiteur infolvable, mais en ce cas-là la dette eft tenue pour entierement acquittée (*b*). *Loix pour Dettes.*

Toutes les villes & les bourgs des Etats de ce Monarque font des efpeces de Républiques Ariftocratiques. Le Prince ou le Gouverneur juge rarement en perfonne, mais il établit un Lieutenant affifté de douze Confeillers ou Juges, qui fiégent tous les dix jours une fois, ou plus fouvent fi la néceffité le requiert. Ils s'affemblent dans une grande falle, où ils font fur une eftrade haute de trois pieds, au bas de laquelle il y a de doubles bancs, fur lefquels le peuple s'affied ou fe met à genoux, pour entendre les délibérations du Confeil. La falle eft foutenue par des piliers de bois & ouverte de tous côtés. Les Juges font affis au milieu fur des nates, & étant en cercle aucun d'eux n'a le pas fur l'autre. Il n'y a ni Procureurs ni Avocats qui plaident, chacnn a le privilege de plaider fa propre caufe, ou de l'expofer par un écrit, qui fe lit publiquement, & il eft fûr que fon affaire eft décidée tout au plus en trois féances. On ne donne rien aux Officiers de cette Cour, qui s'appelle *Rounday*; c'eft le peuple qui fournit à la dépenfe, qui eft fort petite. *Police des Villes.*

Derriere les Juges il y a des Clercs, qui couchent par écrit tout ce que le Demandeur & le Défendeur ont à dire, & l'affaire fe décide par la fentence du Gouverneur & du Confeil. S'il arrive qu'il y entre la moindre partialité en faveur de qnelqu'une des Parties, & que le Roi en foit informé par les Députés qui font à la Cour, la fentence eft annullée, & les Juges font punis. Cet ordre eft un grand frein pour le Confeil, & fait que les appels font fort rares. D'autre côté, fi un appel eft mal fondé, l'appellant eft châtié; & cette jufte févérité prévient ces procès onéreux, qui font fi ordinaires dans les Pays où il n'y a point de peines décernées contre ceux qui engagent de longues & injuftes procédures (*c*). *Excellens Réglemens.*

Les épreuves, qu'on appelle *Ordéal*, font fort ordinaires au Pegu, pour découvrir le meurtre, le larcin ou le parjure, & pour démêler la vérité, quand les preuves font douteufes ou contradictoires. Ces épreuves font de différens genres. Quelquefois on fait mâcher & avaler du riz crud aux deux Parties; & ils prétendent que le coupable ne peut venir à bout de l'avaler, & qu'il fe trouve ainfi convaincu. D'autres fois on oblige l'accufé & l'accufateur de fe tenir à un pilier qu'on enfonce dans la Riviere, & celui qui peut demeurer le plus long-tems fous l'eau a gain de caufe. Le cou- *Epreuves.*

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 42. (*b*) *Balbi*, p. 127. (*c*) *Hamilton*, p. 47.

SECTION III. *Gouvernement d'Ava.*

coupable, c'eſt-à-dire celui qui a l'haleine la plus courte, eſt obligé de demeurer trois jours & trois nuits couché ſur le dos, avec la tête entre des ceps, ſans manger ni boire, & eſt condamné à ſervir; c'eſt de cette façon que l'on punit les Calomniateurs & ceux qui diffament les autres. Il ont encore la coutume, quand on accuſe de crimes énormes, de faire mettre la main nue dans de l'huile bouillante ou dans du plomb fondu; & ſi l'accuſateur ſe brûle, il faut qu'il ſubiſſe la peine décernée contre le crime dont il s'agit; ce qui fait qu'ils ſont fort ſur leurs gardes en fait de calomnie. En un mot, ſi quelqu'un appelle une femme P. & qu'il ne puiſſe prouver le fait, il eſt condamné à une groſſe amende (*a*).

Comment on accommode les Différends.

A l'égard des petits différends & des diſputes qui s'élevent entre voiſins, ce ſont ordinairement les Eccléſiaſtiques qui les accommodent, ne ſe donnant point de repos qu'ils n'ayent reconcilié les Parties; la reconciliation ſe fait en mangeant du *Champok* (*) de la main l'un de l'autre, c'eſt-là le ſceau de l'amitié. Il ne faut pas oublier de donner aux Eccléſiaſtiques du Pegu une autre louange qui leur eſt dûe. Par une Loi du Pays les Etrangers qui ſont naufrage ſur les côtes, ſont eſclaves du Roi; mais les Gouverneurs ne font pas valoir la Loi, par la médiation des Eccléſiaſtiques; & lorſque les malheureux qui ſont dans le cas vont à leurs Temples, ils ont ſoin de les pourvoir de nourriture & d'habits. S'ils ſont malades ou bleſſés ils les gardent juſqu'à leur guériſon, leur donnent des Lettres de recommandation pour le Couvent le plus proche, & ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce qu'ils trouvent l'occaſion de s'embarquer pour *Sirian* (*b*).

SECTION IV.

*Du Roi ou Empereur d'*Ava.

SECTION IV. *Du Roi d'*Ava.

Occupation & reſpect qu'on porte au Roi.

LE Roi ou Empereur d'*Ava* donne une grande attention aux affaires publiques. Peu après ſon lever, il s'habille & prend ſon déjeuné, qui conſiſte ordinairement en du riz à l'eau & aſſaiſonné de *Prok*, dont nous avons parlé en traitant du Pegu. Le *Prok* dont ſe ſert le Roi eſt fait de chevrettes ſéchées & pulvériſées, avec du ſel & du poivre long, ce qui fait une ſauce fort piquante, qui eſt très-eſtimée. Quand il a dejeuné, il ſe retire dans l'appartement dont on a parlé, pour entendre ce qui ſe paſſe dans l'Aſſemblée des Députés, & pour écouter les requêtes de ſes ſujets, ſi on peut donner le nom de ſujets à des gens qui ne s'approchent de lui qu'avec les marques du reſpect le plus ſervile (*): le titre le plus relevé qu'aucun d'eux prenne, c'eſt celui de premier Eſclave du Roi. Quand

(*a*) *Hamilton*, p. 98. (*b*) *Ibid.* p. 61.

(*) *Champok* eſt de mauvais Thé, qui croît ſur un arbriſſeau comme l'autre.

(†) Le même qu'on rend au Roi du Pegu, dont ce Prince n'eſt proprement que le ſucceſſeur, réſidant ſeulement dans un autre endroit de ſes Etats; de ſorte que ce que l'on rapporte ici touchant le Roi, n'eſt qu'une addition à ce que l'on a dit plus haut; mais nous l'avons placé ici, parcequ'on l'applique au Prince qui regne à *Ava*.

Quand les vafes où l'on porte l'eau, & les paniers qui contiennent les fruits deftinés pour la table de ce Prince, paffent dans les rues, un Officier les accompagne, & tous ceux qu'il trouve en fon chemin font obligés de fe mettre à genoux jufqu'à ce qu'il foit paffé. Section IV. *Du Roi d'Ava.*

Pour que leurs paroles affortiffent leurs actions, ils ne parlent au Roi qu'avec la plus baffe adulation; ils l'appellent *Kiak*, c'eft-à-dire Dieu; lorfqu'il écrit à quelque Prince étranger il prend le titre de ,, *Roi des Rois*, ,, auquel tous les autres doivent obeir, comme étant ami & parent de ,, tous les Dieux du Ciel & de la Terre; celui qui par l'affection qu'ils ,, ont pour lui eft la caufe de la confervation de tous les animaux, & de ,, la fucceffion réguliere des faifons; de frere du Soleil, de proche parent ,, de la Lune & des Etoiles, de Maître abfolu du flux & reflux de la Mer, ,, de Roi de l'Eléphant blanc & des vingt-quatre parafols (*)". Ces parafols font des parafols ordinaires de la Chine, couverts de betille mince de Coromandel, & dont les cannes font vernies & dorées. Comme fes fujets n'oferoient fe fervir de pareils parafols, ce Prince a la vanité de défendre aux autres Rois d'en avoir quand ils fortent. *Vanité de ce Prince.*

Lorfqu'il a dîné, il fait fonner de la trompette, pour fignifier à fes Efclaves, c'eft-à-dire à tous les autres Rois de l'Univers, qu'ils peuvent fe mettre à table, parceque leur Seigneur a fini fon repas. Comme il appelle tous les autres Princes fes Efclaves, quelques puiffans & éloignés qu'ils foient, quand leurs fujets abordent dans fes Ports pour commercer, ou par quelque autre raifon, ils font regardés comme tels. Quand un Ambaffadeur étranger eft admis à fon audience, il eft accompagné d'un grand nombre de Gardes, on fonne les trompettes, & des Hérauts proclament à haute voix l'honneur qu'il va recevoir, en ayant la permiffion de voir le Roi des Rois, la gloire de toute la Terre. Quand l'Ambaffadeur eft arrivé entre la porte & l'efcalier qui conduit à la Chambre d'audience, le Maître des Cérémonies le prend, le fait profterner trois fois en y allant, & il doit refter dans cette pofture avec les mains élevées au deffus de la tête, fans fe lever, jufqu'à ce qu'on life l'ordre pour cela. Et comme les bêtes mêmes doivent rendre hommage à ce Monarque univerfel, on accoutume les éléphans à fe coucher fur le ventre, quand il paffe auprès d'eux (*a*). *Autorité qu'il s'arroge.*

Ses Soldats & fes Officiers militaires n'ont point de paye; chaque Commandant a une Province ou une ville avec des terres; du revenu defquelles il doit entretenir des milices, prêtes à marcher en cas de guerre, & fournir au Palais les provifions que le Pourvoyeur demande. En tems de guerre on leur donne une paye, on leur fournit des armes, des habits & des vivres; & quand la guerre eft terminée, on remet les armes & les habits dans les magazins. C'eft ce qui fait que les troupes de ce Roi font fort mal difciplinées, & un homme d'un médiocre courage peut paffer pour *Comment fes Troupes font payées.*

(*a*) *Allifon* ap. *Hamilton* l. c. p. 42.

(*) Les Princes de cette Prefqu'ifle fe fervent de ces Parafols comme de marques de leur dignité; ils font deftinés, femble-t-il, à défigner le nombre de Royaumes conquis par les Rois Barmas, & qu'ils ont ajoutés à leurs Etats.

Section IV. Du Roi d'Ava.

pour un Héros dans ce Pays-là. C'eſt-là ce que rapportent les Voyageurs les plus modernes; mais ceux qui les premiers ont été au Pegu, ont admiré l'ordre qui regnoit parmi les troupes. On connoît la qualité d'un Officier par ſa pipe à tabac; elle conſiſte en trois morceaux, la tête, le tuyau, & le bout qu'on met à la bouche; la tête eſt de quelque métal ou de terre avec un trou pour y faire entrer le tuyau, qui eſt fait de roſeau à jointures, & le bout eſt d'or, qu'on enchaſſe dans le roſeau, & qui a auſſi des jointures dont le nombre indique le rang de l'Officier, qu'on reſpecte à proportion qu'il y en a plus ou moins (*a*).

On peut appliquer au Royaume d'Ava, ce qu'on a dit de la Religion, des Temples & du Clergé du Pegu. Loix. Coutumes & preſque tout ſont les mêmes dans l'un & dans l'autre Pays. Il ne reſte donc qu'à rapporter ce que l'on ſait de l'Hiſtoire d'*Ava*.

SECTION V.

*Hiſtoire d'*Ava.

Section V. Hiſtoire d'Ava.

Anciennes Relations.

Ce que nous avons à dire ſur l'Hiſtoire de ce Royaume eſt peu de choſe, & n'eſt guere plus que ce que l'on a déja vu dans celle du Pegu. Du tems de *Nicolo di Conti*, vers l'an 1430, *Ava* paroît avoir été une Monarchie indépendante & très-floriſſante (*b*). Lorſque *Vertoman* ou *Barthema* étoit dans ce Pays, en 1505, les Rois d'Ava & de Pegu étoient en guerre depuis deux-cens-ans, & en étant venus aux mains en bataille rangée, le dernier remporta la victoire. L'avantage ne fut pas cependant aſſez grand pour mettre le Roi d'Ava dans la néceſſité de ſe rendre vaſſal, puiſque d'abord après on voit ce Monarque en campagne à la tête d'une puiſſante armée, quoique nous ignorions s'il ſe donna une autre bataille, & comment la guerre ſe termina, notre Auteur étant parti du Pegu avant qu'il y eût rien de décidé (*c*).

Les Barmas attaquent & ſoumettent le Royaume d'Ava.

On ne trouve plus rien ſur les affaires d'Ava juſqu'à l'an 1545, que *Para Mandara*, Roi Barma, ayant conquis le Pegu, s'avança avec une nombreuſe armée pour attaquer *Prom*, ville de la dépendance d'Ava, dont le Roi avoit épouſé la fille de celui d'Ava; le motif de cette expédition fut, que le Conquérant avoit appris que le Roi d'Ava avoit deſſein de donner paſſage ſur ſes terres à l'armée de l'Empereur de *Pandalu*, qui venoit attaquer ſes Etats. Les *Barmas* ſe rendirent maîtres de *Prom* par trahiſon, & après avoir traité le Roi & la Reine avec la derniere inhumanité, ils raſerent la ville. De-là le Vainqueur alla à *Meleytay*, Fortereſſe à douze lieues plus haut, qu'il prit après avoir défait le Prince d'*Ava*; ayant enſuite embarqué ſes troupes il remonta la Riviere dans le deſſein d'attaquer la ville d'*Ava*; mais comme il la trouva en état de ſe bien défendre, & qu'il apprit qu'un puiſſant Corps de troupes venoit des montagnes de *Pandalu* à ſon

(*a*) *Hamilton*, p. 46.

(*b*) Voy. *Purchas* Vol. III. p. 158.

(*c*) *Vertoman* ap. *Wille's* Collect. p. 402.

fon fecours, il s'en retourna à *Prom*, & remit fon expédition contre Ava, jufqu'à ce qu'il fe fût fortifié par des alliances avec d'autres Princes (*a*).

SECTION V. *Hiftoire d'Ava.*

Para Mandara s'étant trouvé depuis engagé en d'autres guerres, on n'entreprit plus rien contre Ava fous fon regne. Mais *Chaumigrem* fon fucceffeur ne fut pas fitôt monté fur le trône en 1553, qu'il médita la conquête de tous les Royaumes voifins, & Ava fut fans-doute un des premiers qu'il foumit, quoique les Auteurs ne marquent pas le tems précis de cette conquête: elle doit cependant avoir précédé fon expédition contre les Royaumes de *Jangoma* & de *Laos*, en 1556 ou 1559 au plus tard (*b*).

L'Empire de Pegu détruit.

Après la mort de *Chaumigrem*, en 1583, le Roi d'Ava, qui étoit fon frere, & oncle de *Pranjinoko* fon fucceffeur, refufa de rendre hommage à fon neveu; celui-ci l'attaqua, & le tua en combat fingulier. *Ava* demeura foumis au Pegu pendant la vie de ce Monarque; mais à fa mort le Royaume de Pegu étant tout ruiné & la Monarchie anéantie, le Roi d'Arracan s'en empara; fans-doute qu'alors le Royaume d'Ava devint indépendant, & eut fon Roi particulier. Aucun de nos Auteurs ne nous apprend qui étoit ce Roi. *Naydu*, fils aîné de *Pranjinoko* & Roi d'Ava, ayant abandonné fon pere pendant le fiege de Pegu en 1599, fut, dit-on, tué par ordre de la Reine de *Tangu* fa tante. Il y avoit à-la-vérité à la Cour d'Arracan deux autres fils de *Pranjinoko*, *Shimi Kolia* & *Markettam*, dont l'un fut peut-être mis fur le trône d'Ava par le Roi d'Arracan. Mais cela ne pourroit s'être fait qu'après l'expédition contre *Sirian* en 1603 ou 1604, où ces Princes accompagnerent celui d'Arracan, & il n'y a pas d'apparence que le trône d'Ava ait refté fi longtems vacant. D'ailleurs en ce cas-là le Roi d'Arracan auroit vraifemblablement obligé fon prifonnier à renoncer à fes droits fur le Pegu, au-lieu qu'après l'an 1607 nous ne voyons plus ce Monarque agir comme Souverain de ce Royaume.

Rétabli.

Quoi qu'il en foit, le Roi d'Ava étoit un Prince *Barma*, & probablement de la famille des Barmas du Pegu. C'étoit auffi un Prince courageux, qui avoit déja commencé à étendre fes frontieres, & il y a de l'apparence que le Roi d'Arracan, voyant qu'il devenoit puiffant, lui céda le Royaume de Pegu fans lui contefter fes droits. Il tourna enfuite fes armes contre le Roi de *Tangu*, & l'obligea à devenir fon Vaffal. Après quoi nos Auteurs ne rapportent plus rien des actions de ce Prince, que fon expédition contre *Sirian*, qui fut obligée de céder à fes armes, ayant plus d'une fois réfifté aux attaques du Roi d'Arracan & de fes Alliés. La prife de *Sirian* tombe en 1613, & deux ou trois ans plus tard, en 1615 ou 1616, nous trouvons que le Roi d'Ava avoit reconquis le Royaume & la ville de *Jangomay* ou *Jangoma* fur celui de Siam, qui s'en étoit emparé en 1604.

Le Siege Royal transféré.

Le caractere guerrier de ce Prince nous fait juger que c'eft le même qui avoit fubjugué le *Tangu* & pris *Sirian*. On dit qu'il étoit neveu de fon prédéceffeur, à qui il avoit fuccédé au préjudice des enfans de ce Prince. Il paroît par-là qu'Ava avoit eu deux Rois depuis la grande révolution arri-

(*a*) Voy. ci-deffus *Ch.* IV. *Sect.* 5. (*b*) *Purchas* Vol. III. p. 168. ci-deffus l. c.

SECTION V. *Histoire d'Ava.*

rivée au Pegu en 1600, à moins qu'on ne ſuppoſe que ce Monarque victorieux étoit neveu de *Pranjinoko*, le dernier Roi du Pegu. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il tranſporta le Siege Royal de la ville d'Ava dans celle de Pegu, qui commença à refleurir & à ſe relever de ſa derniere ruine; car les Anglois le trouverent en 1619 dans cette ville avec ſa Cour (*a*). Il y a de l'apparence que depuis ce tems-là les Rois, ou Empereurs de ces deux Royaumes, ont fait leur réſidence tantôt dans l'une tantôt dans l'autres de ces Capitales; mais il eſt incertain en quel tems ils l'ont fixée à Ava, où elle eſt à préſent, & même depuis plus d'un ſiecle; peut-être parceque cette ville eſt plus au centre de l'Empire, & que le Roi peut delà mieux tenir les Pays conquis dans la ſoumiſſion.

Quoi qu'il en ſoit, la Cour paroît avoir été à Ava vers ce tems-là; car on dit que les *Lanjans* ou *Laos*, que le Conquérant Barma avoit emmenés au Pegu, prirent dans la ſuite les armes, & s'ouvrirent par force un paſſage pour s'en retourner dans leur Pays, en faiſant main baſſe ſur tous les Peguans qui voulurent s'y oppoſer. Le Roi d'Ava, qui voyoit bien qu'il ſeroit difficile de les réduire par la voie des armes, médita de les ſurprendre, en feignant d'être de leurs amis; mais il mourut en 1647, avant que d'avoir pu exécuter ſon projet; & pour prévenir ſon ſucceſſeur, ils attaquerent ſes Etats, & firent de grands ravages ſur les frontieres de Pegu, d'où ils emporterent un grand butin, ſans trouver d'oppoſition de la part du Roi d'Ava; parceque ce Prince, qui ſavoit qu'il étoit haï de ſes ſujets, craignit qu'ils ne ſaiſiſſent cette occaſion pour ſe ſoulever. Nonobſtant cela il faut qu'ils ayent été obligés de ſe ſoumettre aſſez peu de tems après; car en 165[illegible] nous les trouvons tributaires d'Ava, comme on le verra dans leur Hiſtoire (*b*).

CHAPITRE VI.

Le Pays ou le Royaume de JANGOMA.

Le Royaume de Jangoma.

Pays entre Siam & la Chine.

ON a déja obſervé que les Européens ont peu ou point de connoiſſance des Pays dépendans de l'Empire d'Ava qui ſont au Nord depuis la Capitale juſqu'aux frontieres de la Chine; on ne ſait gueres quels Etats ou Royaumes il y a, & on ne connoît ni la qualité de ces Contrées ni leurs habitans. On voit ſeulement en général par la relation des quatre Chinois dont on a parlé plus haut, qu'après être ſortis de la Province de *Yunnan*, ils ne trouverent durant cinq jours que des déſerts; qu'enſuite ils rencontrerent journellement des habitations le long de la Riviere. Nous n'avons pas aſſez de lumieres pour décider, s'il en eſt de même par-tout le long des frontieres des deux Empires de la *Chine* & d'*Ava*, juſqu'aux terres des *Laos*, qui bornent *Ava* à l'Orient. On ſait ſeulement en général par les Latitudes obſervées à Ava, & le long des frontieres de la Chine, join-

(*a*) *Purchas* Vol. III. p. 168. *Ibid.* l. c. (*b*) *Marini* Deſcript. de Tonquin, p. 368.

jointes aux Cartes du *Tibet* & de là Province de *Yun-nan* par les Jésuites, qu'il doit y avoir une vaste étendue de Pays entre deux; & la Tradition des Siamois, des Laos & des autres Peuples voisins porte, que ce Pays étoit autrefois habité par une Nation puissante, dont les terres s'étendoient fort loin. *Le Royaume de Jangoma.*

Ce Peuple se nommoit *Tay-yay*, c'est-à-dire les *grands Francs* ou *Libres*, c'est le nom que leur donnent encore les Chinois & les Siamois: ils habitoient au Nord des derniers, qui reconnoissant qu'ils en tirent leur origine s'appellent eux-mêmes *Tay-noe* ou les *petits Francs*. Les Chinois nommoient ce Pays *Ko-sang-pye*; il falloit, selon eux, trois mois pour en faire le tour, & le Royaume étoit gouverné par les Prêtres (*a*). Les Péguans appelloient probablement ce Peuple *Sions* ou *Siams*, ce qui, dit-on, signifie *libre* dans leur Langue, & c'est sans-doute de-là que les Portugais ont tiré le nom de *Siam*, qui est inconnu dans le Pays même. Il y a de l'apparence que les *Laos* descendent du même Peuple, & peut-être est-ce delà que leur vient le nom de *Sions* ou *Sians Maons*, d'autant plus qu'on prétend que les Siamois tirent leur origine des *Laos* (*b*). *Le grand Siam.*

Quoi qu'il en soit, nous croyons trouver ici les deux puissans Empires, dont parle *Mendez Pinto*, de *Siamon* & de *Calaminham*, qu'il place dans cette Région. Il avoit apparemment entendu parler des *Sions Maons* ou *grands Siams*, & sur ces légeres informations son imagination fertile forgea deux puissans Empires, dont il parle comme existans dans le tems qu'il étoit au Pegu. Mais ignorant la distance précise de-là à la Chine, & des Pays limitrophes, il les a faits plus grands qu'il ne faut, selon ce que l'on connoît passablement aujourd'hui des limites de cette partie de l'Empire d'Ava. *Etendue de sa Domination.*

De ce qu'on dit que les Prêtres gouvernent l'Etat, le P. *Du Halde* juge qu'il est vraisemblable que le Pays que les Chinois appellent *Tay-yay*, est le même que *Lassa*, & que *Ko-sang-pii* est la même ville que *Barentola*, où le Grand-Lama du Tibet tient sa Cour (*c*). Mais il n'y a aucune nécessité de transporter le Tibet hors de sa place naturelle pour rendre raison de cette singularité, puisqu'il suffit de supposer qu'un des *Kútúktús* ou Vicaires du Grand-Lama a fait autrefois sa résidence dans ce Pays-là; & il est visible que la Religion regnante dans toute la Presqu'isle au-delà du Gange dérive de celle du Tibet.

Le Mémoire Chinois qu'a donné du *Halde*, place *Ko-sang-pii* ou le Pays de *Tay-yay* à l'Ouëst de *Leng* une des Provinces septentrionales des *Laos*, & porte que ce n'est plus à présent qu'une vaste Forêt, qui se joint à celle de *Pahima pan*, laquelle est à l'Ouëst de l'autre (*d*). Nous ignorons si c'est-là la vérité, ou si ce n'est qu'une description assortie aux idées imparfaites que les Voyageurs Chinois se sont faites de ces Pays: ce qu'il y a de certain, c'est que *Jangoma* est le seul de toute cette vaste Région dont les Voyageurs nous ont donné connoissance. *Aujourd'hui Désert.*

Le

(*a*) *La Loubere* Descript. de Siam. T. I. p. 16-18. Amst. 1700. *Du Halde* Descript. de la Chine. T. I. p. 126. in 4to.

(*b*) *De la Loubere*, l. c.

(*c*) *Du Halde* ubi sup.

(*d*) *Idem* ibid.

Le Royaume de Jangoma.

Le Royaume de *Jangoma* ou *Jangomay* (*) est dans la partie la plus méridionale de ces Contrées, droit au Nord de *Siam*, ayant les Terres de *Laos* au Levant, & le Royaume d'*Ava* proprement dit au Couchant. Pour ce qui est de son étendue, aucun Voyageur ne l'a marquée, & nous ne pouvons la déterminer; cependant elle doit être assez considérable à en juger par le nombre de Troupes que le Roi peut mettre sur pied, qui est, dit-on, ordinairement de trois-cens-cinquante-mille hommes, & qui au besoin va à un million (*a*).

Mendez Pinto prétend avoir passé en 1545 par le Royaume de *Jangumas* en faisant son voyage romanesque à la Cour de *Calaminham*; mais nous avons plus de raison de croire que *Fitch* y a été; en 1587 il alla de la ville de Pegu, en tirant au Nord-Est par plusieurs Pays fertiles, & au bout de vingt-cinq jours il arriva avec la Caravane à la ville de *Jamahey*. Il trouva le Pays uni, & coupé de Rivieres; les buffles & les éléphans sauvages y étoient en grand nombre, & les maisons étoient généralement de roseaux & couvertes de chaume.

La Ville de Jamahey *ou* Chiamay.

La ville de *Jamahey* est fort peuplée, belle & grande; les maisons y sont de pierre & les rues larges (*b*). C'est-là tout ce que *Fitch* en dit, & nous concevons que cette ville est la même que *Mendez Pinto* & d'autres appellent *Chiamay*. Suivant les Siamois celle-ci est située sur la Riviere de *Menân*, qui traverse le Royaume de Jangoma aussi bien que celui de Siam du Nord au Sud, & elle est de quinze journées plus au Nord que les frontieres de leur Royaume, c'est-à-dire tout au plus de soixante ou soixante-dix lieues, suivant *La Loubere*, parceque ce sont des journées par la Riviere & en la remontant (*c*). Nous croyons cependant que la distance est fort exaggérée par ces Etrangers; en déduisant les détours de la Riviere, nous ne croyons pas que *Chiamay* soit en droite ligne à plus de quatre-vingt-dix milles au Nord de Siam, & qu'elle n'est pas au-delà du vingtieme degré, trente minutes, de Latitude (†).

Les Habitans.

Fitch dit que *Jamahey* est le Pays des *Lanjeyannes* ou *Lenjeyans*, que les Européens appellent *Jangomas*; par où il donne à entendre que ce ne sont-là que des noms différens d'un même Peuple, ce qui se pourroit peut-être, mais nous croyons cependant plutôt que ce sont deux Nations différentes; car le Royaume de *Jangoma* étant entre deux puissans Etats, celui d'*Ava* & celui des *Lanjangs*, qui sont une branche des *Laos*, a été soumis tantôt à l'un tantôt à l'autre. Avant que *Chaumigrem*, Roi du Pegu, l'eût conquis vers l'an 1556, il avoit été vraisemblablement pendant très-longtems en-

(*a*) *Hayes* de Reb. Japon &c. p. 748.
(*b*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1740.
(*c*) *La Loubere*, Descript. de Siam, T. I. p. 3.

(*) *Pinto* le nomme *Janguma*; *Methold*, *Zangomay*; d'autres *Jagoman* & *Jangoman*.

(†) C'est suivant nous toute la Latitude qu'on peut lui assigner; parcequ'alors elle est à moitié chemin entre les frontieres de *Siam* & celles de *Yun-nan* dans la Chine. Au-lieu que dans la Carte de *La Loubere* on la met à vingt-cinq degrés, ce qui est trois degrés plus au Nord que ne le sont les frontieres du *Yun-nan*, qui sont sous le même Méridien que *Chiamay*.

entre les mains des *Lanjans*, qui étoient devenus plus nombreux que les anciens habitans, ou qui les avoient peut-être même exterminés. Mais, soit que *Jangomas* soit le nom des anciens habitans, ou que ce ne soit qu'un nom que les Peguans, les Siamois & d'autres Peuples voisins donnent aux *Lanjans*, il est certain que *Jangoma* est un Pays différent de celui de *Lanjang*, & que la ville de *Jamahey* ou *Chiamay* est à deux-cens milles peut-être de la Capitale de *Lanjang*, qui porte le même nom que le Pays (*a*).

Le Royaume de Jangoma.

Les habitans de *Jamahay* ou *Chiamay* sont bien faits & robustes. Ils n'ont qu'une toile autour du corps, rien sur la tête, & vont nuds pieds, car l'usage des souliers est inconnu dans ce Pays. Ils portent comme les Peguans & ceux d'Ava des sonnettes à leurs parties naturelles. Les femmes y sont communément plus belles qu'au Pegu. Les vivres sont abondans dans le *Jangoma*; ils se servent de gâteaux de riz au-lieu de pain, n'y ayant point de bled dans le Pays.

Leur Habillement & leur Nourriture.

Quand quelqu'un tombe malade, il fait vœu d'offrir quelque mets au Diable, s'il se rétablit. Quand il a repris la santé, il prépare un festin, auquel il invite ses amis, qui apportent en présent des fruits, qu'ils offrent au Diable en dansant au son des tambours, des flûtes & d'autres instrumens, & ils prétendent le chasser par-là. Pendant que la maladie dure, il vient toutes les nuits un *Talepoy* ou deux, qui chantent auprès du malade, pour plaire au Démon, afin qu'il ne lui fasse pas de mal. Quand quelqu'un meurt, on met le corps sur une espece d'échaffaud fait de roseaux, couvert & doré par-tout; quatorze ou seize hommes portent cette machine hors de la ville au lieu où il doit être brûlé, précédés d'instrumens de Musique, & accompagnés de tous les parens ou amis du défunt, qui donnent à cette occasion de la toile & des nattes aux Prêtres. Après les funerailles, on se réjouit pendant deux jours, & ensuite la veuve, accompagnée de toutes ses parentes & de ses voisines, se rend au lieu où le corps a été brûlé, où elles lamentent & pleurent, en cherchant & ramassant les os qui ont échappé au feu, qu'elles ont soin d'enterrer; voilà en quoi consiste tout leur deuil; seulement hommes & femmes de la parenté se rasent les cheveux, ce qu'ils ne font que dans ce cas-là, étant fort jaloux de leur chevelure (*b*).

Pimenta dit que le Pays de *Jangoma*, dont nous supposons que *Jamahay* est la Capitale, est abondant en Musc, Poivre, Soie, Or, Argent & Cuivre (*c*). Mais *Fitch* ne parle que de Benjoin & de Cuivre, comme produits du Pays, & dit que les Chinois y apportent le reste (*d*). En 1613 *Floris* envoya des marchandises de Siam à Jangoma pour tenter d'y faire commerce, & en 1615 ou 1616 on y envoya du même Pays dans la même vue un certain *Thomas Samuel*; mais le Roi de Pegu & d'Ava ayant attaqué le Royaume de Jangomay, le conquit sur le Roi de Siam, & emmena *Samuel* & tous les Etrangers prisonniers au Pegu (*e*).

Commerce & Marchandises.

Jangoma étoit autrefois un Royaume indépendant; on ne trouve point dans

Histoire de Jangoma.

(*a*) *Fitch* ubi sup. p. 1740.
(*b*) *Ibid.* ubi sup. (*c*) *Ibid.* p. 1746.
(*d*) *Ibid.* ubi sup.
(*e*) *New Collect. Voyag.* Vol. I. p. 441.

Le Royaume de Jangoma.

dans l'Histoire en quel tems il fut soumis pour la premiere fois à quelqu'une des Puissances voisines. Il semble que ce Royaume avoit son propre Roi en 1556, lorsque *Chaumigrem* le réduisit sous son obéissance, avant que de subjuguer les *Laos* (*a*). Il resta dans la dependance durant tout le regne de ce Monarque & celui de son successeur; le frere de ce dernier en etoit Gouverneur avec le titre de Roi, & il y a de l'apparence qu'il l'avoit obtenu du vivant de leur pere, puisque nous trouvons à la mort de *Chaumigrem* un autre de ses fils qui étoit Roi d'Ava. Pendant les troubles qui agiterent le Pegu en 1598, les Prêtres persuaderent au Roi de Jangoma de détrôner *Pranjinoko* son frere; la chose ne devoit pas etre difficile, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il pouvoit mettre trois-cens-cinquante-mille hommes, & en cas de besoin jusqu'à un million d'hommes en campagne (*b*). Mais pendant qu'il différoit l'exécution de son dessein, supposé qu'il l'eût formé, les Rois de Tangu & d'Arracan s'étant ligués ensemble le prévinrent, & détruisirent le Royaume de Pegu. Pour s'en venger & pour avoir sa part du butin, il s'allia en 1600 avec *Rajah Api* Roi de Siam, nommé le Roi Noir, & ils attaquerent conjointement le Roi de Tangu (*c*). On ignore l'issue de cette guerre. Peut-être le Roi de Tangu acheta-t-il la paix, en leur faisant part du butin, comme il avoit fait au Roi d'Arracan.

Change souvent de Maîtres.

Quelque tems après le Roi de Siam & celui de Jangoma, qui par la ruine du Pegu étoit devenu indépendant, s'étant brouillés, le Roi de Siam conquit le Royaume de Jangoma & celui de Lanjang. Cela doit être arrivé entre les années 1600 & 1605, qui est celle de la mort de *Rajah Api.* Jangoma continua à être Province de Siam sous le regne du successeur de ce Prince, qui mourut en 1610; en 1612 le Roi d'Ava & de Pegu entreprit de reconquérir ce Pays (*d*), & environ trois ans après Jangoma retomba sous sa puissance (*e*). Nous ne sommes pas bien instruits des changemens qui y sont arrivés depuis ce tems-là. On sait seulement que vers l'an 1657 le Roi de Siam prit Chiamay, & en emmena tous les habitans, & que le Roi d'Ava repeupla cette ville peu après (*f*). Mais en 1690 nous la retrouvons entre les mains des Laos ses anciens maîtres, dont on dit que Lanjang & Chiamay étoient les principales villes (*g*).

(*a*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.
(*b*) *Pimenta* ap. *Hayes* de Reb. Japan. p. 748. (*c*) *Ibid.*
(*d*) *Floris*, l. c. p. 439.
(*e*) *Methold* ap. *Purchas* Vol. V. p. 1006.
(*f*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. T. I. L. I. Ch. 2.
(*g*) *De la Loubere* & *Kæmpfer* ubi sup.

CHA-

CHAPITRE VII.

Le Royaume de LAUHOS *ou* LAOS.

SECTION I.

Bornes, Nom, Montagnes, Rivieres, Provinces & Villes de Laos. *Erreurs des Géographes.*

Section I. *Description du Pays de* Laos.

Bornes & étendue.

LE Pays de *Lauhos*, *Lao* ou des *Laos*, dont Jangoma, originairement ou par droit de conquête, faisoit partie, pris dans le sens le plus étendu, est borné à l'Occident par les Royaumes d'Ava & de Siam, au Nord par la Province de Yun-nan dans la Chine (*), à l'Orient par le Tonquin, & au Midi par Camboye. Il est entre les quinzieme ou seizieme & vingt-deuxieme degrés (†) de Latitude, & entre les cent-dix-neuvieme & cent-vingt-deuxieme degrés de Longitude; de sorte que les Terres des Laos, prises ensemble, peuvent avoir du Midi au Nord quatre-cens-vingt milles Géographiques en longueur, sur cent-quatre-vingt (ǂ) de l'Est à l'Ouëst en largeur, quoique la plupart des Géographes donnent à peine la moitié de cette étendue au Royaume de *Laos*. Il est environné de tous côtés de montagnes couvertes de Forêts (‡), qui sont comme des remparts qui le défendent, & rompent la force des torrens qui en descendent dans la plaine (*a*).

Nom.

Les Voyageurs donnent généralement le nom de *Laos* à ce Pays; quelques-uns, comme *Pinto*, disent *Lauhos* (§). *Da Cruz* dit (*b*) que quelques-uns, qu'il ne nomme point, appellent les Laos *Siones Maons* (**), & *Marini* assure que ce Pays se nomme proprement plutôt le Royaume des *Lanjens* que des *Laos* (*c*). Mais il nous paroît que c'est donner au tout le nom d'une partie du Pays, dont la Capitale est *Lanjang*, comme *Leng* l'est de la partie septentrionale, & peut-être de tout le Royaume. Pour ce qui

(*a*) *Marini*, Hist. de Tunq. & Lao, p. 331.

(*b*) Ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.

(*c*) *Marini* l. c. p. 329.

(*) *Marini* met le *Pegu* à l'Occident, *Ava* au Nord, avec la Province nommée *Uland Lu*, l'étendant plus encore au Nord, jusqu'aux frontieres des Peuples appellés *Gnay*.

(†) *Marini* dit qu'il s'étend depuis le quatorzieme jusqu'au vingt-deuxieme degré trente minutes, l'espace de cinq-cens milles Géographiques du Sud au Nord. *Hist. de Tunq.* p. 329.

(ǂ) C'est-à-dire quatre-cens-quatre-vingt-trois milles Angloises en longueur, sur deux-cens-trois en largeur; son étendue le long des frontieres de la Chine est d'environ un degré & demi suivant la Carte des Jésuites.

(‡) *Kæmpfer* dit qu'il est séparé des Etats voisins par des Forêts & par des Déserts. *Hist. du Japon*, T. I. L. I. Ch. 2.

(§) Les Chinois les appellent *Lau* & leur Pays *Lau Chua*, ou le Royaume de *Lau*. *Lao* est la prononciation Portugaise.

(**) C'est de-là que *Pinto* a peut-être fait *Siamon* & *Mons*, comme on l'a remarqué. *Sion* est la prononciation Portugaise de *Siam*.

SECTION I. *Description du Pays de Laos.*

qui eſt du nom de *Siones Maons*, il ſemble être donné aux *Laos* à cauſe des grands Siams appellés *Tay-yay*, qui poſſédoient les Terres qui ſont à l'Oueſt des *Laos*, & dont ceux-ci ſont vraiſemblablement des reſtes.

Montagnes & Rivieres.

Le Pays de *Laos* eſt en général uni, & n'a gueres d'autres Montagnes que celles qui l'environnent de tous côtés, & lui ſervent de barrieres contre les puiſſans Royaumes qui l'entourent. De ces montagnes deſcendent une infinité de petites Rivieres, qui ſe jettent dans une grande, qui traverſe tout le Pays du Nord au Midi (*). La ſource de cette Riviere n'étoit gueres connue des Géographes, mais les Jéſuites l'ont marquée avec beaucoup de préciſion. Selon leur Carte de la Chine elle vient des frontieres du Nord-Oueſt de la Province de *Yun-nan* (†). Près de ſa ſource elle porte le nom de *Lan-ſang Kyang*; & là où elle entre dans le Royaume de *Laos*, qui eſt à dix milles au-delà de la frontiere orientale (⸸) elle s'appelle *Ku-long Kyang*. Les *Laos* la nomment *Menan Kong*; dans ſon cours vers le Midi elle arroſe les villes de *Lé*, de *Kyang-Kong*, de *Kyang-ſeng* & de *Lan-chang* (‡) ou *Lanjang*; elle entre enſuite dans le Royaume de Camboye, le traverſe, & va enfin ſe jetter dans la mer à la *Barre de Baſach*.

Le Menan-Kong

Depuis *Kyang-Kong* juſqu'à la mer elle porte de groſſes barques, mais depuis *Lé* en remontant elle n'en porte point du tout; il faut néceſſairement faire le chemin par terre juſqu'à *Yun-nan* (*a*). Quoiqu'il ſe jette un ſi grand nombre de petites Rivieres dans celle-ci, elle ne déborde jamais, parcequ'il y a le long de ſes bords une chauſſée ou digue de quinze ou ſeize pieds de haut, qui empêche les inondations, même dans les années où les pluies ſont les plus abondantes. Auſſitôt que cette Riviere entre dans le Royaume de Camboye, ſes eaux ſemblent changer de qualité, en ſorte que le poiſſon qui paſſe la frontiere meurt d'abord; ce qui arrive auſſi à celui qui remonte de Camboye dans le Pays de Laos; ce ſingulier phénomene a donné lieu à un Proverbe, qui dit, que *chacun doit demeurer chez ſoi*. La Riviere groſſit ordinairement par les grandes pluies, qui commencent à tomber en Mai, & quelquefois encore par la fonte des neiges des montagnes du Tibet, que l'on découvre du Pays de Laos. Ce grand accroiſſement de la Riviere dure depuis le mois de Septembre juſqu'à celui de Janvier, ſans que le commerce ni le tranſport des marchandiſes en ſoient interrompus. Il eſt vrai que ceux qui ſont obligés de remonter le courant ſont fort incommodés de l'exceſſive chaleur du Soleil, qui eſt comme celle d'u-

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 128.

(*) Preſque de la même maniere que le *Nil* fait l'Egypte, à laquelle ce Pays reſſemble un peu, excepté que le *Menang Kong* n'inonde pas les terres. C'eſt peut-être là ce qui eſt cauſe, que comme le ſol eſt une terre graſſe, elle ſe durcit ſi fort l'Été que les habitans battent le riz deſſus, comme le remarque *Kæmpfer*.

(†) A vingt-ſept degrés, trente minutes de Latitude de Paris, & à quatre-vingt-ſeize degrés quarante minutes de Longitude, & à vingt-ſept degrés vingt minutes à l'Oueſt de Peking.

(⸸) A vingt-un degrés quarante-minutes de Latitude, & à 99° 5′ de Longitude.

(‡) Plus bas, on parle d'une autre Riviere, qu'on dit qui paſſe à *Kyang Kong* & à *Lanjang*. Le Mémoire dont ceci eſt tiré n'eſt pas fort exact.

d'une fournaise, & qu'ils sont obligés de transporter leurs barques en de certains endroits. Section I.

Nonobstant cela il est plus sûr de naviger contre le courant, qu'en le suivant, parcequ'il est si rapide que les barques semblent voler comme un trait d'arbalete, & que souvent la violence du mouvement les fait renverser ou couler à fond, avec perte de toute la cargaison. De-là vient que lorsque les Navigateurs arrivent à l'endroit qui fait la séparation des deux Royaumes, il faut décharger la barque, la défaire en partie, & transporter les marchandises trois milles par terre sur des chariots, pendant que les Mariniers mettent dix jours à faire passer le reste de la barque à force de bras par les cataractes. Un Missionnaire proposa de remédier à cette incommodité par des écluses, mais le Roi ne voulut pas y consentir, parcequ'il croyoit que ce seroit s'ôter ce qu'il regardoit comme une forte barriere.

Description du Pays de Laos.

Navigation dangereuse.

Les Voyageurs sont tombés dans des erreurs par rapport au cours de cette Riviere, trompés sans-doute par les rapports des gens du Pays. *Marini* dit qu'elle commence à porter des barques à quelques lieues au-delà de *Laos*, & qu'elle se partage en deux grands bras (*); l'un qui coule à l'Ouëst, traverse le Pegu & se jette dans le Golphe de Bengale; l'autre, se faisant passage par plusieurs rochers, coule par divers canaux dans le Royaume de Laos, & le partage du Nord au Sud (*a*). D'autre part *Kæmpfer* dit qu'un bras du Gange traverse le Pays, & se décharge dans la Riviere de Camboye, qu'il rend navigable (*b*). Mais il paroît par la Carte des Jésuites dont nous avons parlé, que ces informations sont aussi fausses que celles de *Mendez Pinto*, qui fait sortir toutes les grandes Rivieres de cette Presqu'isle d'un Lac imaginaire.

Erreurs.

On trouve très-peu de choses dans les Voyageurs touchant les Provinces & les Villes de ce Royaume. *Marini* dit à-la-vérité qu'il comprend sept Provinces (*c*), mais il n'en nomme aucune. A l'égard des villes, outre *Jamahay* ou *Chiamay* Capitale de Jangoma, nous trouvons les noms de plusieurs autres, avec quelque chose de leur état & leur distance les unes des autres, dans le Journal de quelques Marchands Chinois, qui allerent par terre de Siam à la Chine en 1652. Au-reste nous ne pouvons dire, si les noms sont ceux dont on se sert dans le Pays, ou si ce sont ceux que les Chinois y donnent; mais comme ce Journal contient à-peu-près tout ce que nous savons de la Géographie de ce Pays, nous en donnerons quelques extraits.

Ces Marchands partirent à cheval de *Kyang-hay* (†) ou *Kyan* sur les fron-

Voyage dans le Pays de Laos.

(*a*) *Marini* l. c. p. 333. (*b*) *Kæmpfer*, ubi sup. (*c*) *Marini*, p. 359.

(*) On fait mention d'autres Rivieres dans le Pays de *Laos*, comme le *Menan tai* ou *Menan lai*, qui est plein de roches, & tire sa source d'une montagne proche de *Kemarat*, & se rend dans la Riviere de *Menan Kong* vers *Bankiop*. 2. La Riviere de *Siam* prend sa source dans une montagne nommée *Kyang daon*. 3. Celle de *Kiang-hay* ou *Kyang-laï* se décharge dans la principale Riviere du Royaume de *Siam*, appellée *Menan*. *Du Halde* T. I. p. 126, 127.

(†) Dans le Journal on trouve le titre de *Mobang* devant le nom de chaque ville, mais comme il ne signifie que Ville ou Colonie, nous l'avons omis. Ce mot s'écrit de différentes manieres, *Moang*, *Muang*, *Mong*, *Mevang*, *Mobang*, *Moang* &c.

SECTION I. *Description du Pays de Laos.*

frontieres de Siam, & en fept jours ils arriverent à *Kyang-feng*, en fept autres journées à *Kenurat*, & de-là en huit à *Leng* Capitale des Laos. On rencontre dans cette route beaucoup de Bois, de Rivieres, & un grand nombre de Peuplades. La plus grande partie de ce chemin eft impraticable aux charretes (*), mais on n'y trouve ni bêtes féroces ni voleurs. De *Leng* nos Voyageurs mirent fept journées pour fe rendre à *Lé*, & onze pour arriver à *Meng*. De-là en tirant vers le Nord, ils vinrent dans la Province de *Yun-nan* (†), d'où ils fe rendirent en peu de tems à la Chine (*a*). Voilà la Relation d'un voyage par toute la longueur du Pays de Laos du Sud au Nord. Il eft vrai que cet Itinéraire eft défectueux, en ce qu'on n'y a pas déterminé la fituation de *Kyang-hai* & de *Meng*, les deux termes du voyage, en marquant leur diftance de quelque lieu connu. Il ne laiffe pas d'être d'un grand ufage, parceque la pofition des places qui font entre deux eft en quelque façon fixée, d'autant plus qu'il y en a deux, *Lé* & *Kyang-feng*, qui font fituées fur le *Menan Kong*. On y peut ajouter *Kyang-kong*, qui eft entre ces deux villes, & *Lan-chang* ou *Lanjang* qui eft plus bas que *Kyang-feng* fur la même Riviere. Bien plus, fi l'on peut faire fonds fur la relation, nous avons la Latitude de *Lanjang*, qui peut fervir à déterminer la pofition de toutes les autres places. En forte qu'à la faveur de ces lumieres, jointes à la defcription qu'on fait de ces villes, on peut dire que nous connoiffons mieux l'intérieur du *Laos*, que d'aucun autre Pays de la Prefqu'ifle au-delà du Gange, à l'exception de Siam & du Pegu.

Le Pays de Laos mal repréfenté fur les Cartes.

Avant que d'aller plus loin, il eft néceffaite de dire encore quelque chofe fur la fituation & l'étendue du Pays de *Laos*, deux articles fur lefquels les Géographes fe font fort trompés. Mr. *de Lifle*, à-la-vérité, a donné à ce Pays fa jufte étendue du Midi au Nord, mais d'Orient en Occident il l'a tellement refferré, qu'il en a fait une petite langue de terre. Il a mis auffi *Lanchang* à vingt degrés de Latitude (‡), & par cette pofition *Kyang-feng*, *Leng* & les autres villes fe trouvent trop vers le Nord, & la diftance de *Kyang-hay* & de *Meng*, qui eft de quarante journées de chemin, fe trouve réduite à moins de la moitié. Cette erreur vient de ce qu'il s'eft trop fié à la Carte de Siam de *La Loubere*, qui met les frontieres feptentrionales de ce Royaume à vingt-trois degrés de Latitude, & par conféquent un degré & demi plus au Nord, que les frontieres méridionales de de la Chine. Mr. *Bellin* a donné au Royaume de Siam la même étendue dans fa Carte (‡), mais pour que les limites des deux Etats ne paruffent pas

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 125, 126.

(*) *Kæmpfer* T. I. p. m. 40. remarque qu'il y a de grandes difficultés à aller de Siam à Laos par terre à caufe des hautes montagnes, & qu'il n'y en a pas moins par eau, la Riviere étant pleine de rochers & de cataractes.

(†) Il y a dans l'Original *Vi-nan*, qui fait *Yun-nan* en renverfant le *Vi*.

(‡) Mr. *Bellin* dans fa Carte de *Siam*, *Tonquin* &c. qu'on voit dans l'*Hiftoire Générale des Voyages*, T. XI. de l'Edition de la Haye in 4to. met *Lanchang* près d'un demi degré plus haut.

(‡) Dont il eft parlé dans la Remarque précédente.

pas se confondre, il a eu soin de reculer celles de la Chine, en les mettant deux ou trois degrés plus à l'Orient qu'elles ne le sont.

Section I. *Description du Pays de Laos.*

Ce procédé de Mr. *Bellin* est d'autant plus étonnant, qu'il ne peut ignorer que les limites de la Chine ont été déterminées tant par la mesure que par les Observations Astronomiques (*); au-lieu qu'il ne paroît point que celles de Siam ayent été fixées Mathématiquement, ni que la Carte publiée par *La Loubere* ait été faite avec quelque exactitude, puisque cet Auteur dit lui-même qu'il ne la croit pas correcte. Il nous semble donc que Mr. *Bellin* auroit dû faire le contraire de ce qu'il a fait, & qu'au-lieu de changer les limites de la Chine, telles qu'elles sont dans la Carte des Jésuites, il auroit dû mettre celles de Siam trois ou quatre degrés plus au Sud. Il n'y a que cette seule voye de trouver place pour les villes dont il est parlé dans l'Itinéraire Chinois, & en ce cas-là *Lanchang* doit être mis plus bas. Ce qui fait voir que la Latitude de dix-huit degrés que *Marini* lui donne, approche plus du vrai, que celle de Mr. *Bellin* & de Mr. *De Lisle*.

Relations des Voyageurs, fort imparfaites.

Le Pays de *Laos*, considéré dans toute son étendue, est représenté ordinairement comme soumis à un seul Monarque, *Marini* le dit en termes exprès, & nous apprend de plus que ce Royaume comprend sept Provinces; que la Cour résidoit à *Lanjang*, & que le véritable nom de *Lao* est *Lanjans* (*a*). D'un autre côté, nous voyons par le Journal des Marchands Chinois, qui passerent dans le Pays de Laos à-peu-près dans le même tems que *Marini* (†) y étoit, qu'il y avoit deux Royaumes *Kemarat* & *Leng*, dont le dernier est proprement nommé *Lahos*; & que sa principale ville est la Capitale du Royaume. Un troisieme Auteur parle d'un troisieme Royaume, qu'il appelle *Thiem*, & d'un Peuple barbare nommé *Ke moy*, qui n'a ni Roi ni Religion, l'un & l'autre au Nord-Ouëst de la Cochinchine (*b*). Pour concilier ces différens récits il faut supposer que *Marini* attribue à tout le Pays ce qui ne convient qu'à une partie; que le Pays est divisé en plusieurs Royaumes ou Etats; qu'il est habité par plusieurs Nations, dont les noms & les intérêts different; qu'en ce sens les *Lahos* sont un autre Peuple que les *Lanjans*, quoiqu'originairement ils n'ayent peut-être formé qu'une seule & même Nation, qui porta le nom de *Lahos* ou *Laos*, jusqu'au tems où elle se partagea sous différens Souverains.

Marini n'est pas le seul Voyageur qui ait appliqué à tout le Pays, ce qui ne convient qu'à une partie. *Kæmpfer* parlant de Laos dit, que les principales villes sont *Landjam* & *Tsiamay* (*c*). Mais s'il faut prendre là le Laos dans toute son étendue, nous pensons que *Leng* auroit dû être jointe à *Lanjang*, plutôt que *Chiamay*, qui est une ville de *Jangoma*, Province

(*a*) *Marini*, p. 329, 359.
(*b*) *Choisy*, Journ. du Voyage de Siam. Ch. 2. p. 311, 312. Amst. 1688.
(*c*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. T. I. L. I.

(*) Comme la Carte des Jésuites n'a paru que depuis le tems de Mr. *De Lisle*, ce Géographe est plus excusable.
(†) Le Voyage des Chinois est environ de l'an 1652, & celui de *Marini* de 1657 ou 1658.

SECTION II. *Description du Pays de Laos.*

ce de la dépendance de *Lanjang*. Il paroît évidemment par-là que *Kæmpfer* n'avoit aucune connoissance des Provinces qui sont au Nord de *Lanjang*; & quoique *Marini* étende le Royaume de Laos jusqu'à la Chine, il suppose cependant qu'il est tout entier sous la domination du Roi de *Lanjan*, & habité des seuls *Lanjans*; & en même tems ces deux Voyageurs reconnoissent que les Laos habitent le *Lanjan*; le dernier dit seulement que le nom de *Lanjans* leur appartient plus particulierement.

Ce qu'il y a de défectueux dans les Relations des Voyageurs Européens est en grande partie réparé par l'Itinéraire des Chinois; cependant quoiqu'il y soit parlé en passant de *Lanchang*, ils ne disent pas que c'est la Capitale d'un Royaume, & il n'y est fait aucune mention du Royaume de *Lanjang*, parceque l'Auteur de ce Journal ne fait point la description des lieux où il n'a point été; il peut donc fort bien y avoir eu dans le Pays de Laos d'autres Royaumes, que les deux dont il est parlé. Par cette raison nous ne diviserons point ce Pays selon les Royaumes ou Etats particuliers qui y sont compris, nous nous bornerons à le partager en deux grandes parties, l'une appellée la Septentrionale ou le *Laos* proprement dit, l'autre la Méridionale, ou le Royaume de *Lanjang*.

SECTION II.

Le Laos *Méridional*, *ou le Royaume de* Lanjang.

SECTION II. *Le Laos Méridional.*

LE Royaume de *Lanjan*, *Lanjang* ou *Lanchang*, comme prononcent d'autres, paroîtra à bien des personnes tirer son nom de sa ville Capitale; mais on dit qu'il lui a été donné à cause de la quantité d'Eléphans qui s'y trouvent, le mot de *Lanjens* ou *Lanjans* signifiant proprement *milliers d'Eléphans* (*a*).

Nom. Etendue.

Nous ne pouvons déterminer précisément l'étendue de ce Pays du Midi au Nord, les Voyageurs n'ayant pas seulement indiqué aucune autre ville que la Capitale, à moins qu'on ne regarde *Chiamay* comme en étant. Cependant, si l'on suppose que *Kyang-seng*, qui est située sur le *Menan Kong* au Nord de *Lanjang*, appartient à la Province Septentrionale, & n'est pas éloignée des frontieres de la Méridionale, cette derniere s'étendra à-peu-près jusqu'au quatre-vingt-dixieme degré de Latitude, & ayant par conséquent quatre degrés d'étendue du Nord au Sud, elle renfermera la grande moitié du *Lao*, & sa largeur de l'Ouëst à l'Est sera égale à celle de l'autre partie; mais si l'on y veut comprendre *Jangoma*, sa largeur sera de cent milles & au-delà plus grande. Sur ce pied-là la Province ou le Royaume de *Lanjang* sera presque deux fois aussi grand que le *Lao* Septentional.

Climat fort sain.

Le Climat de ce Pays est un peu plus tempéré que celui de *Tonquin*, mais infiniment plus sain, de sorte qu'on y trouve des gens âgés de cent & de cent-vingt ans aussi frais & aussi vigoureux, que s'ils n'en avoient que cinquante.

Le

(*a*) *Marini*, p. 337.

Section II. *Le Laos Méridional.*

Le Terroir est généralement bon, & fertilisé par un grand nombre de canaux, à la faveur desquels on y conduit l'eau du *Menan Kong*: ces canaux servent non seulement à arroser les terres des deux côtés, mais aussi à faire écouler les eaux, qu'amenent les torrens qui viennent des montagnes, ou des grandes pluies qui tombent régulierement en de certaines saisons ; ainsi elle ne forment ni marais, ni mares croupissantes. Ce qu'il y a de particulier, c'est que les terres qui sont à l'Orient de la Riviere sont de beaucoup meilleures & plus fertiles, que celles qui sont du côté occidental ; les animaux mêmes, tels que les Eléphans & les Rhinoceros y sont plus gros. Le Riz y est admirable, & a un goût & une saveur qu'il n'a point ailleurs. Les Arbres y sont par-tout hauts, droits & d'un bois incorruptible; qualités que n'ont pas ceux du côté occidental, où ils sont mal-faits, & le riz y est si dur qu'on peut à peine le faire cuire. Aussitôt que les pluies commencent à cesser, il souffle certains vents de Sud, & les terres où l'on a semé du riz immédiatement après la récolte produisent une espece d'écume, qui couvre les campagnes comme de la neige dans l'étendue de plusieurs milles, cette écume durcie par le Soleil se change en sel solide. Il s'en forme de cette maniere une si grande quantité, qu'on en fournit non seulement tout le Royaume à vil prix, mais qu'il en reste assez pour les Etrangers, qui viennent tous les ans s'en pourvoir, & qui en emportent autant qu'il leur plait. Les secondes pluies qui suivent cette récolte purifient & améliorent alors la terre de maniere qu'elle donne au riz cette saveur délicieuse, dont nous avons parlé, que celui des autres Pays n'a point. On trouve dans ce Royaume du *Benjoin* & de la Gomme *Lacque* (*a*).

Terroir & Productions.

Excellent Riz.

Abondance de Sel.

Benjoin.

Le Benjoin est le meilleur de tout l'Orient & y est en abondance. L'arbre dont il distille, croît principalement dans les montagnes: ses feuilles ressemblent à celles du Noisettier, la fleur est belle, & elle a la blancheur & l'odeur de la fleur d'orange: le fruit sent aussi fort bon, il est de la figure & de la grosseur du gland, mais de mauvais goût, & il dégénére quand il est planté dans un sol étranger: cependant comme la gomme rapporte un revenu considérable au Roi, il est défendu aux *Lanjans* d'en vendre le fruit aux Etrangers.

Lacque.

La *Lacque*, que l'on employe à faire la cire d'Espagne, n'est qu'une terre qui se rencontre dans quelques Forêts autour des fourmillieres; les fourmis s'en servent pour couvrir leurs habitations & pour conserver leurs magazins.

Ivoire.

Il n'est point de Pays où il y ait de meilleure ivoire & en plus grande quantité, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il a pris son nom du grand nombre d'éléphans qui s'y trouvent, comme on l'a dit plus haut. Mais la corne du Rhinoceros est la chose que les *Lanjans* estiment le plus, parcequ'ils croient que celui qui en posséde une a la fortune à son commandement. Et comme les unes ont plus de vertu que les autres, quand quelqu'un est élevé à un nouveau poste, il vend la corne qu'il avoit pour en acheter une meilleure pour quelques centaines d'écus. Ensuite son premier soin est de la

(*a*) *Marini*, p. 332, 335.

SECTION II. *Le Laos Méridional.*

la serrer si bien qu'on ne puisse la lui voler, & le priver du bonheur qu'ils croient qui y est attaché (*a*).

Mines. Comme il y a de vastes Forets, & que les Campagnes sont émaillées d'une grande variété de fleurs, ils font beaucoup de miel, de cire & de coton. Il y a aussi des Mines de fer, de plomb & d'étain, auxquelles on travaille. Il s'y trouve encore de l'or & de l'argent, mais les habitans les tirent de certains endroits de la Riviere avec des filets de fer. Les ustensiles qu'on fait de ce qu'ils pêchent de cette façon, procurent beaucoup d'avantage au Royaume, mais pas autant que le Roi le voudroit bien. Ils tirent des Pays voisins de l'Ambre rouge & du Musc, dont ils font grand commerce.

Ambre rouge & Musc. L'Ambre vient d'*Ava*, & se trouve dans les Forêts à la racine de certains vieux arbres, qui croissent parmi les rochers, & en des endroits presque inaccessibles. On apporte le Musc du Royaume de *Gnay* (*), on le tire d'une bourse, qui joint le nombril de l'Animal, que les Chinois appellent *Ye hyang*, ou le *Cerf musqué*. Les *Lanjans* font aussi une sorte de Musc avec de l'Ambre gris, & un jus qu'ils tirent du corps d'un chat; ils l'appellent *Algalia*. Cette composition a une odeur plus agréable & plus douce que celle du véritable Musc, & c'est celui qu'on a le premier vu en Europe (*b*).

Animaux, Fruits, Poissons. Les *Lanjans* profitent encore de plusieurs autres animaux, & sur-tout des Buffles & des Bœufs, dont le nombre est presque infini, & qu'on employe à la culture des terres. Les fruits de leurs jardins & leur excellent riz leur rapportent aussi beaucoup de profit. Leurs Rivieres abondent en poissons d'une grandeur si énorme, qu'il y en a que deux hommes ont de la peine à porter. Ceux qui sont petits y sont en si grande quantité, que pour cinq sols on en a le poids de cent livres. Ils les sallent comme nous faisons les harangs, & les pauvres gens les mangent avec leur riz, qui est leur nourriture ordinaire (*c*). Suivant *Kæmpfer* le *Lao* produit des Pierres précieuses, particulierement des Rubis, & des Perles que les Siamois appellent *Muk*, ce qui est d'autant plus surprenant, dit ce Voyageur, qu'on n'a jamais pu lui dire qu'il y eût de l'eau salée dans le Pays (*d*); mais il y a de l'apparence que sa surprise auroit cessé, s'il avoit eu connoissance de la qualité saline de la terre, dont nous avons parlé, qui doit nécessairement se communiquer aux eaux.

Provinces. Il y a dans le Royaume de *Lanjan* sept Provinces & plusieurs villes considérables; car, par la raison alléguée plus haut, nous appliquons à ce Royaume en particulier, ce que *Marini* dit du *Lao* en général (*e*). Mais cette correction, si c'en est une, ne nous est pas d'un grand secours, parceque cet Auteur ne fait la description d'aucune des villes, & n'en marque pas seulement le nom, si ce n'est celui de *Lanjang* la Capitale. Nous ne pouvons nous empêcher de relever à cette occasion la négligence des Voyageurs, & particulierement des Missionnaires, qui ont été dans ce Pays & dans

(*a*) *Marini*, p. 337.
(*b*) *Idem.* ibid.
(*c*) *Ibid.* p. 341.
(*d*) *Kæmpfer*, ubi sup.
(*e*) *Marini*, p. 348, 359.

(*) Les *Gnay* sont une Nation qui confine à la Chine, avec laquelle ils font un grand commerce. *Marini*, p. 331. Ils paroissent être au Nord-Ouëst du haut *Lao*.

Section II.

Le Laos Méridional.

dans les Pays voisins (*); ils en parlent si superficiellement dans leurs Relations, que ce qu'ils publient n'est d'aucune utilité au Lecteur. De cette façon la Géographie ne se perfectionne que peu ou point par le moyen de ceux qui seuls pourroient l'éclaircir, & elle a plus d'obligation au petit Journal de quelques Marchands Chinois, dont nous avons déja souvent parlé qu'à toutes les Relations réunies de tous les Missionnaires Européens qui ont voyagé pendant plusieurs années dans ce Pays. C'est ce silence de *Marini*, presque le seul Auteur qui traite directement du *Lao* (†), qui sert d'appui à la division que nous en faisons en haut & bas *Lao*, & à l'opinion que nous avons que sa Relation ne regarde que le dernier, quoiqu'il prétende l'étendre à tout le Pays. Car nous attribuons son silence au peu de connoissance qu'il en avoit, & c'est là-dessus que nous nous fondons pour nous écarter de lui. Mais si *Marini* n'a fait mention que d'une seule ville, parmi un grand nombre, n'y en ayant pas moins de trente-huit dans le Royaume de *Lanjang* suivant *De Faria* (*a*), les autres Voyageurs n'ont pas été plus exacts que lui; & ce qui fait qu'il l'emporte encore sur eux, c'est qu'il est le seul qui donne la description de la ville dont il parle.

La Ville de Lanjan.

Lanjan est, suivant *Marini*, *Choisy* & *Kæmpfer* la Capitale du Royaume de *Lao*, ce que nous restreignons cependant au Pays de la domination des *Lanjans*, par les raisons qu'on a vues. C'est où le Roi tient ordinairement sa Cour; elle est à dix-huit degrés de Latitude. Elle est défendue d'un côté par de bons fossés & par de fort hautes murailles, & de l'autre par la grande Riviere (‡). Le Palais du Roi est d'une si vaste étendue qu'il peut passer pour une ville, tant par sa grandeur que par le nombre de personnes qui y font leur demeure. Il paroît à la vue à une grande distance; il est admirable pour la structure & pour la symétrie des bâtimens qui le composent; le logement du Roi a un magnifique portail & un grand nombre de belles chambres, avec un grand salon; le tout construit de bois incorruptible, & orné en dedans & en dehors d'excellens bas-reliefs, dorés avec tant de délicatesse qu'on diroit qu'ils sont couverts de lames d'or.

Palais du Roi.

Du logement du Roi on entre dans des cours spacieuses, où l'on voit une grande quantité de maisons de brique & couvertes de tuiles, où demeurent ordinairement ses femmes du second ordre: derriere ces maisons on trouve une autre rangée de bâtimens également jolis & uniformes, qui servent aux Officiers de la Cour. Il faudroit un volume, dit *Marini*, pour faire une description exacte des richesses, des jardins, & de tout ce que renferme cette superbe demeure. Les

(*a*) *De Faria*, Portug. Asia, Vol. II. p. 11.

(*) On peut en dire autant de la Relation que *Marini* a donnée du *Tonquin*, de celle de *Borri* de la *Cochinchine*, en un mot du Voyage d'*Alexandre De Rhodes* & des autres Missionnaires dans ces Pays.

(†) *Giov. Philipp. Marini*, Jésuite, a donné en Italien plusieurs Relations, en cinq Livres; celles du *Tonquin* & de *Lao* ont paru en François en 1666. Une Note de Mr. *De la Croze*, Christ. des Indes p. 510, insinue que la Relation de *Lao* est d'un Jésuite nommé *Leria*. Nous n'avons point vu l'Italien de *Marini*.

(‡) Ou le *Menam Kong*, qui, suivant le Journal Chinois, entre ensuite dans le Royaume de *Camboye*, comme n'en étant pas fort éloigné.

SECTION II *Le Laos Méridional.*

Maisons. Les maisons des Grands & des Personnes de condition sont hautes & belles, bien prises & ornées, mais celles du commun peuple ne sont que des hutes. Les Prêtres seuls ont le privilege de faire bâtir leurs maisons & leurs Couvens de pierre ou de brique. Les Gens de distinction se servent, au-lieu de tapis & d'autres ameublemens de cette espece, de certaines nattes faites de roseaux, travaillées avec tant d'art, & ornées de différentes figures, qu'au sentiment de notre Auteur rien n'est plus beau & plus agreable à la vue. Ils en tapissent pour l'ordinaire leurs maisons & leurs chambres en dedans & en dehors. Leurs appartemens sont extrêmement propres, & ils ont un soin extraordinaire de les entretenir (*a*).

SECTION III.

Le Laos *ou* Laho *Septentrional.*

SECTION III. *Le Laos Septentrional.*

Etendue. NOUS considérons les Terres comprises dans ces limites, comme le Pays proprement dit du Peuple qu'on appelle *Lao*, *Lau* ou *Laho* (*), distinct de celui des *Lanjans*, qui le borne au Midi. Il s'étend du Nord au Sud environ trois degrés, ou deux-cens-dix milles Angloises, & sa largeur est la même que celle de tout le Pays en général.

Le Terroir, le Pays & les Productions sont de la même nature que dans le *Lanjang*. Chaque Province semble néanmoins avoir quelque chose de particulier à ces divers égards. Les Auteurs ne marquent pas le nombre des Provinces, à moins que l'on ne suppose que les sept de *Marini* ne soient comprises également dans le *Lao* Septentrional & Méridional. Tout ce que nous en savons se trouve dans l'Itinéraire Chinois, cité si souvent, & encore ne parle-t-il que de deux ou trois grandes Provinces, qui en ont chacune de moindres, ou de plus petits districts qui en dépendent, dont les noms sont rapportés avec quelques éclaircissemens sur leur situation, & toutes soumises à *Ava*.

Province de Kyang-seng. La plus méridionale des Provinces ou Districts, dont il est parlé dans le Journal Chinois, est *Kyang seng* à sept journées de *Kyang-bay* ou *Kyay* sur les frontieres de Siam. Voilà tout ce que nous trouvons touchant cette Province, excepté cependant qu'on dit qu'elle est au Nord de la Province de *Kyang-hay* & au Midi de celle de *Kemarat*. La principale ville, qui porte aussi le nom de *Kyang-seng*, est sur le bord du *Menan Kong*, qui delà coule vers le Midi dans le Royaume de *Lan chang* ou *Lanjang*; on trouve dans le Journal le titre de *Mohang* devant les noms de tous les lieux, & il signifie, selon qu'on l'applique, Province, District, Colonie ou Ville (†), mais nous l'avons supprimé pour éviter les répétitions (*b*).

Province de Kemarat. La Province de *Kemarat* a à l'Orient *Lé*, au Nord *Lang* (‡), au Midi *Kyang-*

(*a*) *Marini*, p. 341. (*b*) *Du Halde*, Descript. de la Chine, T. I. p. 125 & suiv.

(*) Ou avec une *s* à la fin, *Laos*, *Laus*, *Lahos* pour marquer mieux le plurier dans notre Langue. Le Pays se nomme aussi *Laos*.

(†) *Moang*, *Mohang*, *Muhang* ou *Mong*, signifie aussi Royaume dans la Langue du Pays.

(‡) Par *Lang* il faut peut-être entendre *Leng*.

Kyang-Jeng & *Kyang-hay*. On dit ensuite qu'elle a à l'Orient *Vay*, *Rong*, *Ngong*, *Lahi*, *Maa* & *Laa*, & au Nord, *Hang*, *Kroa*, *Locy*, *Jang* & *Pen*. Peut-être que les premieres limites sont celles de la Provice de *Kemarat* en général, & que les autres sont celles du district de *Kemarat* en particulier; car on ajoute que ces onze Villes ou Peuplades sont du ressort de *Kemarat*. On nous apprend encore que de *Hang* à *Kroa* il y a une journée de chemin, & une autre journée de *Locy* à *Jang*. On dit que la Province de *Kemarat* a quatre-cens *Senes* (*) de circuit, & environ huit journées d'étendue. La ville Capitale, qui porte le même nom, est à sept journées de *Kyang-Seng*, sur la Riviere de *Menan taï* ou *Menan Laï*, qui se rend dans le *Menan Kong* vers *Bankiop*, que nous jugeons devoir être au Sud-Est de *Kemarat*, entre les villes de *Kyang-keng* & *Kyang-Jeng*. Dans le tems que les Chinois passerent par ce Pays, le Roi s'appelloit *Pra-tchiao-tang*, qui étoit tributaire de *Hawa* ou *Ava*: il envoyoit tous les ans des Ambassadeurs au Roi d'*Ava*, pour porter le tribut, qui consistoit en deux petits arbrisseaux avec leurs feuilles & leurs fleurs, l'un d'or & l'autre d'argent.

SECTION III. *Le Laos Septentrional.*

On a dans le Pays l'usage des Armes à feu, ils ont de grands & petits canons, des mousquets, des zagayes, & des arbaletes. Tandis que les Tartares achevoient de se rendre maîtres de la Chine dans le siecle passé, grand nombre de Chinois fugitifs de la Province de *Yun-nan* (†) se jetterent sur les Terres de leurs voisins & s'en emparerent. Les habitans de *Kemarat* furent forcés d'abandonner leur ville.

Les Habitans ont l'usage des Armes à feu.

Avant que les Chinois les en eussent chassés, ils venoient régulierement tous les ans trafiquer avec ces Peuples, & leur apportoient de la Chine des velours, & d'autres étoffes de soie, des camelots, des tapis, du crin, des toiles de coton bleues & noires, du musc, du vif argent, des Cauris & des bonnets à la Chinoise, des chaudieres & d'autres ustensiles de cuivre, des pierreries vertes, de l'or, de l'argent & de la porcelaine. Ils emportoient du coton filé, de l'ivoire, une espece de terre ou pâte médicinale nommée *Jadam*, une autre sorte de bois médicinal appellé *Ingo* par les Portugais & *Maha ing* par les Siamois; de l'opium, une espece de racine médicinale appellée *Cotso*, & des toiles blanches. Toutes ces marchandises se tiroient d'*Ava*, & les Chinois venoient les prendre au mois de Janvier, de Février & de Mars, pour s'en retourner à la Chine au mois d'Avril (*a*).

Commerce avec la Chine.

Le Royaume de *Leng*, ou proprement de *Lahos* (‡) a au Midi *Kemarat*, à l'Orient *Luan* & *Rong-faa*, au Nord *Put*, *Piing*, *Kin*, *Kiam*, *Paa*, *Saa*, *Boonoi*, *Ningneha*, *Kaan* & *Ghin tay*; ces villes relevent toutes de la Ca-

Royaume de Leng.

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 129, 130.

(*) Ce circuit est bien petit, & ne s'accorde gueres avec la longueur de huit journées: puisqu'on dit que ces *Senes* ou Cordes ne sont que de huit brasses chacune. [Je trouve dans *Du Halde* T. I. p. 126, que chaque *Sene* est de vingt brasses *Siamoises*. Rem. du Trad.]

(†) Si ce n'est pas ici une addition des Missionnaires, il faut que *Yinan* soit une Province différente de celle de *Yun-nan*.

(‡) Suivant cette explication le nom de *Lahos* ou *Laos* est particulier à cette Province, & de-là s'est étendu à tout le Pays.

SECTION III. *Le Laos Septentrional.*

Capitale; il a à l'Ouëst le *Ko-ſang-pyi*, Pays habité autrefois par les *Tay-yay* ou grands Siams. On y compte huit villes ou places, dans chacune deſquelles il y a une garniſon de mille hommes.

Terroir & Productions.

Le Pays de *Leng* produit une grande abondance de riz; les buffles, les cerfs & autres animaux y ſont communs, & on en a la chair à bon marché, mais il y a peu de poiſſon. A cinq journées de *Mobang Leng*, en tirant vers le Nord, il y a des Mines d'or, d'argent, de cuivre & d'une eſpece de ſouffre rouge fort puant. A deux-cens *Senes* ou Cordes de cette même ville & du même côté, il y a un Puits ou Mine de pierreries qui a bien cent *Senes* de profondeur, d'où l'on tire des rubis, dont quelques-uns ſont gros comme une noix: on y trouve auſſi une eſpece d'émeraudes ou de pierres vertes, & l'on aſſure que le Roi de *Lahos* en a une qui eſt groſſe comme une orange. Il y en a auſſi de diverſes autres couleurs. Un ruiſſeau paſſe par cette mine, & en detache pluſieurs qu'il entraîne avec ſes eaux. On en ramaſſe quelquefois du poids de deux ou trois *Mas*, c'eſt-à-dire d'un tiers ou d'un quart d'once peſant. Pour ce qui eſt de la mine d'argent, le Roi en tire environ trois-cens ſoixante *Catis* par an. Ce ſont les Chinois qui travaillent à cette mine, & qui en font toutes les façons. Les Marchands de *Kemarat*, *Lê*, *May*, *Teng maa*, *Mong*, *Daa* & *Pan* vont à cette mine; les montagnes qui la renferment ont environ trois-cens Senes de hauteur, elles ſont toutes couvertes d'herbe, que la roſée conſerve dans une fraîcheur & dans une verdure continuelle.

Mines.

On y trouve une eſpece de racine médicinale, que les Chinois nomment *Tongquey*, & les Siamois *Cot houa houa*. Il y a encore une eſpece d'arbre appellé *Vende-jang*, qui porte des fleurs de la groſſeur du doigt, dont l'odeur eſt fort agréable. Quand ces fleurs s'ouvrent elles ſont de diverſes couleurs, rouges, jaunes, blanches & noires; & lorſque le fruit commence à ſe former il a la figure d'un canard; c'eſt particulierement dans les endroits où il y a le plus d'arbres, que la roſée eſt la plus abondante.

Commerce.

Les Habitans de *Leng* trafiquent avec leurs voiſins, ſans ſe donner la peine d'aller chez eux. Leurs marchandiſes conſiſtent en pierreries, en or, en argent, en étain, en plomb, en ſouffre ordinaire & ſouffre rouge, en coton filé & non filé, en thé, en lacque, en Sapan ou Bois de Breſil, & en cette ſorte de racine médicinale dont on a parlé. Les Marchands de *Mobang* (*) leur menent des éléphans; les Chinois leur portent de la ſoie crue, des étoffes de ſoie, de la civette, du crin blanc fin comme de la ſoie, qu'ils tirent d'un certain animal (†); c'eſt de cette eſpece de crin que ſont faites les groſſes houpes de crin blanc qui ornent les oreilles de l'éléphant que monte le Roi de Siam, & qui pendent juſqu'à terre, auſſi bien que la houpe rouge que les Chinois portent ſur leurs bonnets ordinaires. Les Marchands qui viennent de *Tay-yai* ou de *Pamahang* (*Ava*) du côté de l'Occident, leur apportent du fer, du ſandal jaune & rouge, des toi-

(*) Le nom de la ville & de la Province eſt omis, nous ne pouvons dire de quel lieu il s'agit, à moins que ce ne ſoit *Lan-chang*, le Pays des éléphans.

(†) Peut-être des *Bœufs*; ceux du Pays de *Coconor*, entre la Chine & le Tibet, ſont renommés pour la fineſſe de leur poil.

toiles, des chites ou toiles peintes, de la venaiſon, une eſpece de pâte rouge médicinale, de l'opium, & autres marchandiſes de l'Hindûſtan, qu'ils échangent pour de l'or, de l'argent, des pierreries &c. Ceux de *Kemarat* & de *Kyang hai* y vont vendre des vaches & des buffles, & ils en emportent de l'argent, de l'étain & du ſouffre (*a*).

Section III. *Le Laos Septentrional.*

La Ville de Leng.

La Ville de *Leng*, Capitale du *Lahos*, eſt à huit journées de *Kemarat* & ſituée ſur les deux rives du *Menan tay* ou *Menan lay*, qui deſcend de-là vers *Kemarat*; elle n'a ni murs ni fortereſſes; elle n'eſt environnée que de paliſſades; ſon enceinte eſt d'environ quatre-cens *Senes* ou Cordes, chacune de vingt braſſes Siamoiſes. Il y a une ſi grande abondance de riz dans cette ville, & il y eſt à ſi grand marché, que pour quelques ſols on en peut avoir cinquante ou ſoixante livres. Il y a peu de poiſſon, mais en recompenſe la chair de buffle, de cerf & d'autres animaux, s'y trouve communément au marché. Les mois de Mai, de Juin & de Juillet ſont la ſaiſon des fruits; on y en voit de toutes les ſortes qui ſe trouvent dans le Royaume de Siam, excepté le *Thourian* ou *Dourion*, & le *Mangouſtan*.

Tributaire d'Ava.

Le Roi de *Leng* ou de *Lahos* eſt tributaire d'*Ava* ou *Pama-hang*: chaque année un Ambaſſadeur part de cette Capitale pour y aller porter le tribut. Cela n'empêche point que les *Lahos* (*) ne donnent un ſucceſſeur à leur Roi lorſqu'il meurt, mais ils ſont obligés d'en informer le Roi d'*Ava*. Le Roi de *Lahos* n'a qu'un Miniſtre qui prend connoiſſance de toutes les affaires de l'Etat. A l'égard du revenu de ce Prince, outre les trois-cens-ſoixante *Catis* qu'il tire chaque année de la mine qui eſt au Nord de *Leng*, il en leve encore huit-cens-ſoixante par an dans tout le Royaume.

Province de Lé.

Le Journal Chinois n'entre dans aucun détail ſur *Lé*, & ſur la Province ou diſtrict où elle eſt; on dit ſeulement que cette ville eſt à ſept journées de *Leng* vers la Chine, & qu'elle eſt ſituée ſur le *Menan Kongh* (*b*). Suivant notre eſtimation elle paroît être au Nord-Eſt de *Leng*.

Province de Meng.

Meng, à onze journées de *Lé*, Capitale d'une Province particuliere (†), a du côté de l'Ouëſt *Pan* & *Kaa*, du côté du Sud *Tse*, à l'Eſt *Tchiong* & *Kû*, qui toutes deux dépendent de *Vinan* ou *Yun-nan*. Tout ce Pays-là eſt au-delà du Tropique, & on n'y voit jamais le Soleil à plomb. La Province de *Meng* a dix-ſept journées d'étendue Nord & Sud, & environ ſept Eſt & Ouëſt. On y compte dix-huit villes, qui relevent de la Capitale. Elle eſt traverſée par une Riviere qui vient d'une Montagne vers le Nord, & va ſe perdre dans celle de *Menan Kong*.

Terroir & Productions.

Le Terroir de *Meng* produit toutes ſortes de fruits qui ſe trouvent à Siam, excepté le *Dourion* & le *Mangouſtan*. Du côté de l'Occident il y a des Mines de *Calin* ou d'étain. Du côté du Nord, il en a d'argent, de cuivre & de fer, & du côté du Sud il y en a une de ſel. On trouve dans cette Province les animaux qui portent le muſc; mais on en prend davantage aux environs de *Pan*, *Tchaidaou*, & de *Kong*, toutes trois dépendantes de

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 127, 128. (*b*) *Ibid.* p. 125.

(*) Il eſt remarquable que dans tout ce Journal les *Lahos* ne ſont jamais appellés *Laniens*.

(†) Il paroît y avoir ici quelque erreur, car il n'y a pas aſſez d'eſpace de ce côté-là pour y placer un Pays ſi étendu.

Section III. Le Laos Septentrional.

de *Vinan*. On en trouve auſſi beaucoup dans le diſtrict de *Tay yay*. Cet animal eſt grand comme une petite chevre; il a ſous le ventre une bourſe trois ou quatre fois groſſe comme le pouce; quand on la coupe, on croiroit que c'eſt un morceau de graiſſe ou de lard; on la fait ſecher juſqu'à ce que cette matiere ſe puiſſe réduire en poudre, & alors on la vend dans le Pays même au poids de l'argent. Il y a défenſe de vendre de véritables bourſes aux Etrangers: les naturels du Pays en font de fauſſes avec des morceaux de la peau de l'animal, qu'ils rempliſſent de ſon ſang & des autres humeurs, auxquelles ils joignent du bois pourri, puis ils les lient & les font ſecher. Les Villageois en portent quantité à *Meng*, où il les changent pour des choſes de peu de valeur, & ceux de *Meng* les vendent aſſez cher aux Etrangers.

C'eſt-là tout ce que le Journal Chinois nous apprend du Pays de *Lahos* ou *Laos*, outre quelques particularités touchant *Moangchay* ou *Vinan*, qui eſt d'une Province de la Chine, & probablement de la Province de *Yunnan*, ſi ce n'eſt la Province même de ce nom, diſent les Miſſionnaires (*a*).

SECTION IV.

Des Habitans du Royaume de Lahos, *&* *des* Lanjans *en particulier; leurs Mœurs & leurs Coutumes.*

Section IV. Mœurs & Coutumes des Lanjans. *Figure des* Lanjans.

Les *Lanjans* ſont bien faits & robuſtes, plutôt gras que maigres, & ont le teint olivâtre; ils ſont humains, affables, civils & obligeans (*b*) (*). Ils reſſemblent aux Chinois dans leur taille & leur mine, mais ils ſont plus baſanés & plus déliés, & ont par conſéquent meilleur air (†) que les Siamois. Ils ont de longues oreilles, comme les Péguans & les Habitans des côtes de la Mer (*c*). Ils ont l'eſprit vif, & un ſens droit: ils aiment les Etrangers, & ſe vantent d'être ſinceres. Ils ne ſont nullement trompeurs, & ont beaucoup de probité, ne violant jamais leur parole, & étant fideles à leurs promeſſes. Ils ne négligent rien pour avoir cette réputation, d'autant plus qu'ils ſont enclins à convoiter ce qui appartient aux autres. Quand ils voyent une choſe qui leur plait, ils ne ceſſent d'importuner celui qui en eſt le maître, juſqu'à ce qu'ils l'ayent obtenue en tout ou en partie. Ils n'en viennent cependant jamais à la violence, en cas de refus.

Leurs Vertus.

Les *Lanjans* ont beaucoup de droiture, de ſorte qu'il n'y a point de voleurs parmi eux. S'il arrive qu'il ſe commette quelque vol ou quelque meurtre ſur les grands chemins, on fait de rigoureuſes perquiſitions pour dé-

(*a*) *Du Halde*, l. c. p. 129, 130. (*b*) *Marini*, p. 345–350. (*c*) *Kempfer.* ubi ſup.

(*) *De Faria* dit dans un endroit que les *Lanjans* ſont humains & d'un bon naturel, & dans un autre, qu'ils ſont fort brutaux & groſſiers; il avoue cependant qu'ils ont de la probité, & qu'il n'y a point de voleurs parmi eux. Voy. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 178. & Vol. II. p. 12.

(†) *De Faria* dit qu'ils ont le teint blanc, & que les femmes ſont très-belles. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 178.

Section IV. *Mœurs & Coutumes des Lanjans.*

découvrir le coupable; parceque s'il ne se trouve point, les bourgs & les villages des environs sont obligés d'indemniser ceux qui ont souffert; de sorte que la vie & les biens de tout le monde sont en sureté dans toute l'étendue du Royaume. Mais les choses ne sont pas tout-à-fait sur le même pied dans les villes, ce que *Marini* attribue judicieusement aux Sorciers, qui par leur art font tomber les gens dans un profond sommeil, & les tiennent dans cet état jusqu'à ce qu'ils les ayent volés (*a*).

Ils sont en grand nombre.

Comme l'air est extrêmement sain dans le Royaume de *Lanjan*, & que les choses nécessaires à la vie y sont en abondance, il est fort peuplé, & les habitans y vivent long-tems. Dans un dénombrement qu'on fit vers le milieu du siecle passé, on trouva plus de cinq-cens-mille hommes capables de porter les armes, sans prendre un seul vieillard; & il y en avoit un si grand nombre de ceux-ci, encore robustes, qu'on auroit pu former une armée considérable des centenaires. Les *Lanjans* ne sont pourtant point belliqueux, ni fort experts à manier les armes, ce qui vient peut-être de la situation avantageuse de leur Pays, environné de montagnes & de précipices, qui sont comme autant de fortifications naturelles qui les mettent à couvert des attaques de leurs ennemis; & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui franchît ces barrieres, ils ont toujours un moyen de s'en délivrer en empoisonnant leurs Rivieres. C'est par cette voie qu'ils forcerent vers l'an 1650 le Roi de *Tonquin* de se retirer, après avoir perdu une grande partie de l'armée, qu'il avoit menée pour annexer ce Royaume au sien. Avant ce tems-là plusieurs petits Rois s'étant ligués contre les *Laos* dans le même dessein, perdirent tant d'hommes & de bêtes, en buvant de l'eau d'une Riviere sur le bord de laquelle ils étoient campés, qu'ils furent aussi obligés de faire retraite, sans oser passer la Riviere, & attaquer leurs ennemis, qui les insultoient de dessus l'autre rive (*b*).

Leurs Vices.

Dans le fond les *Lanjans* sont indolens & ennemis du travail. Ils ne s'appliquent qu'à l'Agriculture & à la Pêche. Ils négligent absolument les Arts & les Sciences, en sorte qu'ils menent une vie molle & oisive, sans s'embarrasser de tout ce qui peut demander quelque application d'esprit. Ils sont fort adonnés aux femmes (*), ce qui en fait périr beaucoup. Mais ce qui est bien plus pernicieux encore, c'est qu'ils sont fort entêtés de Sortilege & de Magie, sur-tout les Grands, qui le font d'une façon qui occasionne des crimes. Il y en a qui sont dans l'idée, que si l'on frotte la tête de leur elephant avec du vin où il y a une goutte ou deux de bile humaine, cela le rend plus robuste, & qu'eux-mêmes en sont plus courageux, en sorte qu'ils sont toujours surs de la victoire soit à la Guerre soit en d'autres occasions. Cette ridicule imagination engage quelquefois, quoique rarement, les Gouverneurs à employer des scélérats, qui pour vingt-cinq ou trente écus

(*a*) *Marini*, p. 345. (*b*) Ibid. p. 343.

(*) Notre Auteur dit p. 451, que la Sodomie, le péché dominant dans l'Asie, est inconnue parmi eux; cependant *Fitch*, qui a été chez les *Lanjans*, assure le contraire, & dit qu'ils portent des sonnettes comme les Peguans & les autres Peuples voisins, pour prévenir ce crime. Mais cette circonstance des sonnettes est suspecte.

SECTION IV. Mœurs & Coutumes des Lanjans

écus vont dans les Bois à la chaſſe des hommes; le premier qu'ils rencontrent, homme ou femme, jeune ou vieux, Prêtre ou Laïque, ils lui ouvrent le ventre tout en vie, lui tirent la veſſie du fiel, & lui coupent la tête pour convaincre celui qui les envoye, qu'ils ne le trompent point; ſi l'aſſaſſin ne remplit pas ſon engagement dans le terns limité, il eſt obligé de ſe tuer lui-même, ou de tuer ſa femme ou un enfant, afin que celui qui l'a payé tire la veſſie du fiel du corps de l'infortunée victime. Les *Lanjans* ſeroient preſque un Peuple ſans défauts, ſi l'on pouvoit parvenir à déraciner cette cruelle & horrible coutume; mais quoique le Roi eût employé tous les moyens imaginables, il n'avoit pu encore y réuſſir dans le tems que *Marini* écrivoit, parceque les premiers du Royaume, & les Magiſtrats mêmes, étoient adonnés à cette groſſiere & exécrable ſuperſtition.

Leur Nourriture.

La Nourriture des *Lanjans* conſiſte en riz, poiſſon, légumes de tout ordre & chair de Buffles. C'eſt celle qu'ils mangent communément, uſant rarement de veau ou de volaille. Ils n'égorgent point les animaux dont ils veulent ſe nourrir, mais ils les aſſomment à coups de maſſue ſur la tête, prétendant qu'il y a de la barbarie & du crime à répandre le ſang de créatures vivantes, & à leur ôter la vie de cette maniere. Ils font quatre repas par jour; ils rotiſſent les oiſeaux, qu'ils ont en quantité, avec toutes leurs plumes, nonobſtant l'odeur inſupportable que cette façon d'apprêter cauſe (*). Ils ont effectivement l'eſtomac bon; mais il n'y a pas ſujet de louer leur propreté; car ils pendent ordinairement dans la cheminée les vaiſſeaux dans leſquels ils conſervent leur eau, & même les taſſes où ils boivent (*a*).

Leurs Habillemens.

L'Habillement des *Laos* leur ſerre le corps; ils vont communément nuds pieds, & la tête découverte; ils ont les cheveux friſés en rond & courts comme ceux d'un Frere Lay, à l'exception d'une boucle ſur les temples, qu'ils laiſſent croître, & qu'ils font paſſer par des trous qu'ils ſe font pour cela aux oreilles (*b*). Un Auteur dit qu'ils s'ornent le corps en y imprimant avec un fer chaud des figures bleues juſqu'aux genoux (*c*). Un autre aſſure qu'ils ſe font peindre les jambes depuis la cheville du pied juſqu'au genou, avec des fleurs & des branches à la maniere des Siamois, comme une marque de leur Religion & de leur courage. Les femmes qui ne font pas mariées portent des pieces d'or aux oreilles, mais les hommes n'y ont aucun ornement (*d*).

Leurs Mariages.

Les *Lanjans* approuvent fort qu'un homme n'ait qu'une ſeule femme, & ils diſent qu'il ne doit pas en épouſer davantage; mais c'eſt plutôt par avarice, pour éviter la dépenſe, que par principe de vertu, car dans leurs Chanſons ils raillent les Magiſtrats & les Miniſtres-d'Etat qui ſe contentent d'une ſeule femme. Et ils ne font pas en cela un grand ſacrifice, faiſant ſervir leurs eſclaves à leurs plaiſirs; ils en ont un grand nombre ſuivant leur qualité, tant pour contenter leurs paſſions, que par oſtentation. Le Roi qui regnoit en 1658 avoit deux-cens femmes, mais il n'y en a qu'une qui

(*a*) *Marini*, p. 347. (*b*) *De Faria*, Vol. III. p. 178. (*c*) *Ibid.* Vol. II. p. 12. (*d*) *Kæmpfer* l. c.

(*) *De Faria* dit qu'ils mangent la Vermine, & que les Tonquinois les mépriſent à cauſe de cela. *Portug. Aſia*, ubi ſup.

qui a la qualité de principale femme, comme étant celle avec laquelle le mari a contracté le premier engagement; les autres ne sont gueres regardées que sur le pied de concubines. Leurs mariages sont à vie, & se font de la maniere suivante. Ils choisissent le plus vieux couple qu'ils puissent trouver, & qui ont vécu ensemble dans une parfaite union, & promettent devant eux qu'ils vivront de-même jusqu'à leur mort. Mais ces belles promesses ne tiennent pas quelquefois long-tems, & les parties se séparent sous les prétextes les plus frivoles, & se marient à d'autres. Cela vient en grande partie du peu de soin qu'ils prennent de l'éducation de leurs enfans, à qui ils laissent suivre leurs penchans, permettant aux garçons & aux filles de vivre ensemble, & de se voir souvent sans considerer les conséquences de cette grande familiarité. Les occasions les plus dangereuses sont les rendez-vous pendant un mois chez une femme en couche; toutes les personnes & tous les parens s'y assemblent pour danser & se divertir, afin de chasser les Sorciers, & d'empêcher qu'ils ne fassent perdre à la mere son lait, & qu'ils n'ensorcellent l'enfant, ce qu'ils font souvent de maniere qu'il en meurt, dit le Jésuite (*a*). Ces parties sont d'autant plus à craindre, qu'on tolere la fornication parmi les Laïques. Mais une femme convaincue d'adultere devient esclave de son mari, qui la traite comme il lui plait, & qui peut même l'obliger à lui payer une certaine somme (*b*).

SECTION IV. *Mœurs & Coutumes des Lanjans.*

Leurs Funerailles.

Quand quelqu'un de leurs parens vient à mourir, ils font aussi une Fête qui dure un mois, & célébrent ses funerailles avec beaucoup de magnificence. On met le corps dans un cercueil, & on l'enduit d'une sorte de bitume, pour qu'il n'exhale point de mauvaise odeur. On n'invite personne à garder le mort, sinon les *Talepoys* ou Prêtres, qui y viennent plutôt pour faire bonne chere que pour pleurer. Ils employent cependant une grande partie du tems à répéter des Hymnes, qui conviennent à la circonstance; qui servent, disent-ils, à instruire l'ame de la route du Ciel, afin qu'elle ne s'égare pas dans ces régions inconnues. Au bout du mois, ils élevent une Pyramide, suivant la qualité du défunt, où il y a une infinité d'ornemens, & des bas-reliefs bien travaillés; ils y placent le corps, y mettent le feu, & réduisent l'un & l'autre en cendres. On ramasse ces cendres soigneusement, & on les porte dans un des Temples, rempli de superbes tombeaux, que les gens riches font élever à grands fraix, y dépensant quelques milliers d'écus.

Etat des Ames.

Ces cérémonies faites, les parens ne pensent plus au défunt, & ne le nomment pas seulement, parceque suivant la doctrine de la Métempsycose, qui est reçue dans ce Pays, l'ame est allée dans le lieu qui lui étoit destiné, & ainsi ne leur appartient plus. Il est vrai qu'ils se dispenseroient volontiers de cette grande dépense, s'ils n'étoient obligés de se conformer à une coutume ancienne, & s'ils ne craignoient d'offenser les Prêtres, qui pour s'assurer le profit qui leur en revient, en ont fait une Loi indispensable pour tout le monde, qu'ils ont mise dans leur Rituel. Ce qui porte les *Lanjans* d'autant plus à suivre cet usage, c'est qu'on leur dit qu'en

né-

(*a*) *Marini*, p. 351. (*b*) *Idem*, ibid.

SECTION IV. *Mœurs & Coutumes des Lanjans.*

négligeant de rendre ces derniers devoirs à leurs prédéceſſeurs, cela pourroit porter ceux qui leur ſurvivent à leur refuſer le même honneur (*a*).

Commerce. Nous avons déja touché ce qui regarde le Commerce & les Marchandiſes qu'on apporte dans les Royaumes ou Provinces qui forment le haut & le bas *Laos*, ou qu'on en exporte. Il reſte ſeulement à obſerver en général, que le commerce de ces Pays a ſubi diverſes révolutions, ſuivant les changemens arrivés dans l'Etat. *Da Cruz* dit qu'on portoit le muſc & l'or à *Sion* ou *Siam*, avant que les Bramas euſſent conquis le Pegu (*b*), & qu'alors le commerce paſſa dans ce Royaume. Avec le tems celui de Siam ſe rétablit; mais le Roi de Siam ayant attaqué les Laos & leur ayant enlevé une Province (*), qu'il ne garda pas long-tems, ruina la bonne intelligence qui avoit ſubſiſté entre les deux Nations, & fut cauſe que le Commerce paſſa à *Camboye*, où les Laos porterent leur benjoin & leur lacque, qu'ils y débiterent très-bien, parce que ces deux marchandiſes étoient meilleures que celles du produit du Pays (*c*).

La Langue & l'Ecriture des *Laos* ou *Lanjans* ſont les mêmes que la Langue & l'Ecriture des Siamois, auxquels ils ſe vantent d'avoir enſeigné l'art d'écrire & la langue de leurs Livres Sacrés; mais ils ne peuvent pas prononcer les Lettres L. & R. Ils écrivent ſur des feuilles de palmier comme les Péguans & les Malabares, & comme les Siamois écrivent leurs Livres de Religion; mais les Affaires Civiles ſont écrites ſur une eſpece de papier groſſier, avec des touches de terre (*d*).

SECTION V.

Religion des Lanjans.

I. *Religion Primitive*, *Providence*, *Origine de tout &c.*

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

Leur Religion primitive. LA Religion des *Lanjans*, & probablement de tous les *Laos*, eſt la même au fond que celle qui regne dans tous les Pays de la Preſqu'iſle au-delà du Gange. Ils vécurent pendant long-tems en forme de République, obſervant les Loix de la Nature, plutôt que celles des Chinois leurs voiſins, qu'ils ſuivirent en partie avant qu'ils euſſent des Rois, & qu'ils fuſſent ſoumis à leur domination. En ce tems-là le Culte des Idoles leur étoit inconnu, n'ayant point été infectés des ſuperſtitions des autres Peuples. Ils n'avoient point de Temples, mais ils adoroient en plein air un ſeul Etre, ſupérieur à tous les autres, ſous le titre de *Commandant*. Ils avoient quelques notions imparfaites ſur l'origine de l'Univers; mais ils croyoient que ce bas Monde devoit être renouvellé, & qu'il y avoit ſeize autres Mondes ou Royaumes ſubordonnés les uns aux autres.

Les

(*a*) *Marini*, p. 354.
(*b*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.
(*c*) *Kæmpfer*, Hiſt. du Japon. T. I L. I. Ch. 2.
(*d*) *Ibid.*

(*) C'étoit peut-être celle de *Jangoma*, que les Siamois conquirent vers l'an 1672 ſur les *Lanjangs*, que ceci regarde particulierement.

Les *Lanjans* demeurerent dans cet état fimple & exempt de corruption jufqu'au tems que les difciples de *Xaca* ou *Chaka* commencerent à répandre leur doctrine dans l'Orient. Les uns prétendent qu'ils ont reçu cette Religion corrompue des Chinois, mais *Marini* adopte le fentiment de ceux qui croient qu'ils la tiennent des Siamois. Quoi qu'il en foit, ce Jéfuite en parle comme de la Religion la plus impie & la plus idolâtre qu'il y ait dans le Monde, fans penfer au parallele qu'on pourroit faire. Auffitôt que les difciples de *Chaca* eurent mis le pied dans le Royaume, les *Lanjans* ne virent que Temples confacrés aux Idoles, & que Prêtres, appellés *Talepoys*, deftinés à leur fervice. Ces Prêtres fe rendirent bientôt maîtres de l'efprit des peuples, & leur prefcrivirent des Loix; ils produifirent des Livres écrits en caractères Indiens, que les *Lanjans* n'entendoient point, afin de rendre leur doctrine plus myftérieufe & plus facrée, en la montrant en original, comme venant des mains de *Chaca* (*a*). SECTION V. *Religion des Lanjans.* *Corrompue par Chaca.*

Cette nouvelle Religion ne put cependant anéantir tellement l'ancienne, que les *Lanjans* ne confervaffent les premieres idées qu'ils avoient reçues touchant l'Immortalité de l'ame, & une Providence particuliere qui regle tous les événemens. Car ils croient que les Commandans ou Intelligences, qui font au deffus des feize Mondes, gouvernent & dirigent celui que nous habitons, comme dépendant des autres. Mais ces notions étant mêlées avec les opinions de différentes Sectes, fe font fort corrompues, & font bien éloignées de leur fimplicité primitive. *Notion de la Providence.*

Les Ecoles de ceux qui paffent pour les Docteurs & pour les Chefs de leur Religion, font compofées de trois Claffes principales, où il y a des Laïques auffi bien que des Eccléfiaftiques. On enfeigne dans la premiere Claffe ce qui regarde l'origine du Monde, des Hommes & des Dieux, tout cela mêlé de quantité de circonftances fabuleufes & ridicules, que l'on a fubftituées à l'ancienne doctrine. Dans la feconde Claffe, on enfeigne la Religion de *Chaca*, qui paffe pour la nouvelle Loi. On s'occupe dans la troifieme à concilier les principes oppofés, à expliquer les paffages douteux, & les opinions de ceux qui en ont traité, & l'on tâche d'accommoder l'ancienne doctrine avec la nouvelle. *Leurs Ecoles.*

Les Docteurs de cette troifieme Claffe prennent la qualité d'*Illuminés*, & leurs décifions font refpectées fous le titre de *Concorde*, quoique rien n'y reffemble moins que leurs Ecrits. Car le fens des termes y eft tellement forcé & détourné, pour accorder des doctrines contradictoires, qu'on n'y voit qu'obfcurité, que confufion, & qu'explications inintelligibles (*b*).

Suivant cette nouvelle Théologie les *Lanjans* croyent que les Cieux exiftent de toute éternité, & qu'il y a perpendiculairement au-deffous d'eux feize Mondes terreftres, & que tous les plaifirs de la vie fe trouvent réunis dans le plus élevé de la façon la plus parfaite. Ils tiennent auffi que la Terre que nous habitons eft éternelle, mais qu'au bout d'une certaine révolution d'années, le feu defcendra du Ciel, & réduira toute la maffe en eau; qu'elle ne demeurera pas cependant dans cet état, mais que ceux qui *Origine du Monde.*

(*a*) *Marini* p. 376. (*b*) *Ibid.* p. 378.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

qui habitent dans le premier des Cieux, & qui font de cette Terre le principal objet de leurs soins, en réuniront les parties dispersées, & la rétabliront dans son premier état. Ils prétendent même qu'elle a déja passé par plusieurs de ces révolutions.

Et de la Terre.

Sur l'origine de ce Monde présent ou de la Terre, dont ils mettent le commencement dix-huit-mille ans avant le tems de *Chaca*, ils disent qu'ayant été convertie en eau de la maniere qu'on vient de voir, un Commandant ou un Dieu, nommé *Pon*, *Ta*, *Bo*, *Ba*, *Mi*, *Souan*, descendit du plus haut des seize Mondes, armé d'un cimeterre; qu'ayant apperçu une fleur qui flottoit sur l'eau, il la coupa en deux, & qu'il en nâquit tout d'un coup une belle fille, dont il devint amoureux, desirant de se marier avec elle pour avoir des enfans afin de peupler la Terre: mais l'innocence de cette Beauté la porta à préférer sa virginité à la qualité de mere, & elle refusa de l'écouter. Quelque épris qu'il fût, il jugea qu'il étoit au-dessous d'un homme de sa condition, descendu des Dieux, d'user de violence, de sorte qu'il renonça à sa poursuite, & il s'y prit d'une autre maniere pour avoir d'elle des enfans, & pour peupler la Terre. Il se plaça donc à une certaine distance d'elle, de façon qu'ils pouvoient se regarder l'un l'autre, & par le feu de ses yeux il la fit concevoir enfin, & devenir mere, sans qu'elle perdît sa virginité (*a*).

Comment elle s'est peuplée.

Par ce moyen ils eurent bientôt une nombreuse postérité; mais comme le grand nombre d'enfans donne ordinairement beaucoup de soins & d'inquiétudes, le Commandant, quoique Dieu, en fut extrêmement obsédé. Il résolut de se servir de sa puissance pour s'en affranchir, & de fournir à sa famille tout ce qui est nécessaire à la vie. Dans cette vue il enrichit la Terre de montagnes & de vallées, de grandes campagnes & d'agréables collines. Il créa des arbres portant diverses sortes de fruits, & des Rivieres qui abondoient en poissons de toute espece. Il n'oublia pas des Mines de pierres précieuses & de métaux. En un mot il ne négligea rien de ce qui peut contribuer à satisfaire aux besoins & aux douceurs de la vie. Quelque content qu'il fût de tout ce qu'il venoit de créer, & quoiqu'il eût fait de la Terre un séjour délicieux, dont il étoit le Seigneur & le Maître, il ne put se résoudre à y demeurer: soupirant après les demeures céléstes qu'il avoit quittées, & qui étoient infiniment préférables à ce bas Monde, il se détermina à y retourner, sans penser qu'il ne pouvoit pas y remonter avec autant de facilité qu'il en étoit descendu. En un mot il ne put y parvenir, & il fit une si rude pénitence, que les autres Commandans, on Dieux Souverains du Ciel furent enfin touchés de compassion & l'admirent dans leur société, pour y jouir du bonheur le plus parfait.

Origine des Noirs.

Les *Lanjans* ont encore une autre opinion sur la maniere dont la Terre s'est peuplée. Ils disent que les Habitans du Ciel s'étant divisés en deux partis pour l'amour des femmes, se firent une furieuse guerre, & se livrerent plusieurs sanglantes batailles. Enfin un des partis étant resté victorieux, il relegua ses ennemis dans la grande Isle déserte qui étoit la Terre:

(*a*) *Marini*, p. 5??.

Terre: & comme elle étoit alors réduite en eaux, ils la deſſécherent, de façon qu'ils la rendirent de nouveau ferme & ſolide. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'eſt qu'il ne s'y trouvoit point de femmes. Pour remédier à cet inconvénient, ils monterent ſur la plus haute montagne de l'Iſle, & de deſſus un arbre d'une hauteur prodigieuſe ils appellerent leurs femmes, qui pour prouver l'affection qu'elles portoient à leurs maris deſcendirent du Ciel & vinrent les trouver; mais comme le nombre des femmes ſurpaſſoit celui des hommes, chacun d'eux en prit pluſieurs, & par-là leur poſtérité ſe multiplia en peu de tems à un tel point, qu'ils prirent les armes pour exterminer certains hommes noirs, qui étoient des Démons, leſquels avoient couché par force avec pluſieurs de ces femmes blanches, & dont les enfans étoient auſſi noirs que leurs peres. Bien plus, ceux que ces femmes eurent enſuite de maris blancs, furent auſſi bruns que ceux qui étoient nés des Démons. C'eſt ce qui fait qu'il y a tant de Noirs en divers endroits de la Terre (*a*).

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

D'autres racontent l'origine des Noirs d'une autre façon. Ils diſent que les Commandans ou Dieux du Ciel, s'étant renfermés dans une grand pierre qui étoit dans l'Iſle, les Anges & les Démons, ayant oui dire qu'elle renfermoit des hommes, voulurent s'en éclaircir. Les Démons allumerent un grand feu autour de la pierre, afin qu'étant amollie par la chaleur, les Anges puſſent y pénétrer plus aiſément. Dès les premieres atteintes du feu, quelques-uns des Commandans ſortirent noirs comme du charbon, pendant que d'autres moins troublés ſe ſauverent ſans ſe reſſentir ni du feu ni de la fumée. Etant enſuite devenus amoureux des femmes avec leſquelles ils n'avoient point eu auparavant de commerce, les Commandans noirs s'aſſocierent des femmes noires, qui étoient celles des Démons, & les Blancs prirent des femmes blanches, que les Anges aimoient. Mais pour accomplir ces mariages, ils leverent des troupes, firent la guerre aux Anges & aux Démons, les chaſſerent de l'Iſle, & obligerent les femmes de ſe rendre à diſcrétion.

Une troiſieme tradition, non moins romaneſque que les deux autres, ſur l'origine des Noirs & des Blancs, porte; qu'autrefois un Buffle, une des plus hideuſes créatures qu'on ait jamais vues, boiteux, mal fait, peureux & foible, tomba du Ciel dans la Mer, & que là il conçut par la ſeule force de ſon imagination un Monſtre, & mit peu après au monde une Courge remplie d'hommes noirs & blancs.

II. *Gouvernement du Monde. Regne de* Chaca.

Gouvernement du Monde.

On vient de voir ce que les *Lanjans* croient touchant l'origine du Monde, voici ce qu'ils diſent par rapport à la maniere dont il eſt gouverné. Ils rapportent que dix-huit-mille ans avant ſon renouvellement, il y avoit quatre Dieux; trois d'entre eux, après avoir gouverné cinquante ans, ennuyés d'un ſi grand embarras, ſe retirerent dans une haute & ſpacieuſe colonne, vers le Nord, où ils goûtent toutes les douceurs de la vie, qu'un homme

(*a*) *Marini*, p. 382.

SECTION V. *Religion des* Lanjans.

Le Regne de Chaca.

homme qui aime ses aises peut desirer. A présent c'est le Dieu *Chaca* qui gouverne le Monde; il doit regner cinq-mille ans, & il y en a deux-mille d'écoulés. Après s'être élevé à un degré de perfection auquel personne ne pourra jamais atteindre, il résolut de s'élever à un point dont on n'avoit jamais entendu parler, qui étoit l'*annihilation*. Mais la crainte qu'il eut que cet état de *Néant* parfait, auquel il étoit arrivé, n'eût de fâcheuses suites, & que le Monde ne souffrît d'être privé de sa protection, il commanda avant son annihilation d'élever des Temples en divers Royaumes, & de faire un nombre infini de Statues (*) de cuivre & de marbre, dans le dessein de les honorer de sa présence aux Fêtes solemnelles, lorsque le peuple seroit assemblé en foule, & de leur communiquer, en soufflant sur elles devant tout le monde, sa Divinité, pour tenir sa place, & pour assister ceux qui les prieroient dans leurs besoins. Avec tout cela, dit *Marini*, il est certain que le souffle de *Chaca* n'a jamais animé ces Idoles, & qu'elles sont encore aujourd'hui également muettes, à moins que quelque Démon ne parle par leur organe (*a*); ce qu'il nie cependant.

Son Successeur.

Après que les cinq-mille ans du Gouvernement de *Chaca* seront expirés, les *Lanjans* attendent un autre Dieu, qu'ils appellent *Fa-mit-Tay*. Ce Dieu, dit notre Auteur, sera un Antechrist pour *Chaca;* il renversera les Temples, brisera les Statues & les Images, brûlera les Livres, persécutera toutes les Religions & en défendra l'exercice, sur-tout de celle de *Chaca:* il donnera aussi de nouvelles Loix, contraires à celles de son prédécesseur, publiera d'autres Livres Sacrés, choisira d'autres Prêtres, en un mot changera & réformera tout.

Le Dieu des Chretiens *obligé de quitter l'*Orient.

Dans une Conférence avec les Missionnaires, quelques *Talepoys* produisirent un Systéme de Théologie singulier, inventé peut-être pour mortifier les Jésuites. Ils disoient que cinq-mille ans avant la naissance de *Chaca*, le Monde étoit gouverné par le Dieu des Missionnaires; que se trouvant fort vieux quand son successeur parut, & hors d'état de porter le poids de tant d'affaires, il pensa sérieusement au parti le plus avantageux qu'il pourroit prendre pour son intérêt. Que comme il ne pouvoit se dispenser d'obéir aux ordres du nouveau Dieu, de qui il appréhendoit quelque violence, & qu'il souhaittoit d'éviter les reproches que méritoit sa mauvaise conduite, ayant traité les uns avec trop d'indulgence & les autres avec trop de rigueur, il prit la forme d'un homme pauvre & abject, pour exciter la compassion de *Chaca*. Dans cette situation il présenta une requête, par laquelle il sollicitoit la permission de pouvoir encore remplir les fonctions de sa charge pendant un an. *Chaca*, qui étoit bienfaisant & généreux, appointa la requête d'une façon pleine de bonté, mais à condition que le Dieu des Missionnaires quitteroit les riches & belles contrées de l'Orient, pour se retirer dans celles d'Occident, qui sont pauvres & stériles. Ce partage de l'Empire & de la Puissance Souveraine diminua beaucoup la

(*a*) *Marini*, p. 385.

(*) On dit à peu près la même chose de *Sommona Codom* parmi les Siamois.

la juridiction de l'un & de l'autre Dieu, mais les domaines de *Chaca* surpassoient infiniment ceux de l'autre pour la beauté & les richesses (*a*).

Section V.

Conformément à cet accord le Dieu des Missionnaires quitta l'Orient en fort pauvre équipage, & suivi de fort peu de gens, le nombre de ses Sectateurs n'étant pas grand. Il fut tellement outré, que dès-là il commença à faire des choses si extraordinaires, qu'elles faisoient connoître sa grandeur, de sorte qu'il entra dans l'Occident avec un équipage proportionné à sa Dignité, & parut aussi riche que s'il eût trouvé d'immenses trésors, ou qu'il eût ouvert les Mines d'or & d'argent. Un changement aussi grand que subit fit juger aux habitans de l'Orient, que c'étoit quelque insigne Brigand, qui avoit acquis tant de richesses par des voyes illégitimes. Pour s'en éclaircir ils mirent des espions autour de lui pour veiller sur ses actions, afin que lorsqu'ils l'auroient surpris dans quelque vol, ils pussent le punir de mort. On l'épia donc, & on le prit souvent sur le fait, mais au moment qu'ils se disposoient à l'arrèter, il disparut à leurs yeux. Pour s'en venger ils se saisirent de son fils unique, qu'ils firent mourir en le mettant en croix, au-lieu de son pere qui avoit mérité ce châtiment. Nonobstant cela les Occidentaux ne laissent pas de reconnoître ce fils pour Dieu & de l'adorer, parcequ'en se livrant volontairement à la mort, quoiqu'innocent, pour expier les fautes de son pere, il a fait voir par cette grande soumission qu'il étoit plus qu'homme, & que son pere & lui méritoient qu'on leur rendît les honneurs divins.

Religion des Lanjans.

Il se retire dans l'Occident.

Son Fils crucifié.

C'est ainsi que les Prêtres *Lanjans* traitent le Dieu des Chretiens, suivant les idées que leur en donnent les Missionnaires, & qu'ils tournent en ridicule l'Histoire de la Naissance & du Crucifiement de Jesus-Christ. Ils ajoutent, qu'après l'avénement de *Chaca*, la Loi Chretienne, qui pendant cinq-mille ans avoit été suivie dans l'Orient, cessa de l'être; & qu'elle est défectueuse, en ce que ceux qui la professent, ne peuvent espérer ni or ni argent, ni prospérité ni plaisir, ni plusieurs femmes (*); qu'au-contraire elle semble se faire une gloire de la honte & des affronts, regarder la pauvreté comme un trésor, & la mort comme le plus grand de tous les biens. Mais comme *Chaca* est ennemi de toutes ces austérités, & que la voye qu'il prescrit est fort commode, large, & mene à tous les plaisirs, ses Sectateurs l'ont en grande vénération, & le regardent comme le plus indulgent de tous les Dieux (*b*).

Imperfection de sa Loi.

III. *Etat des Ames, Enfer & Paradis.*

Quoique les *Talapoys* ayent quelques idées de l'Enfer, ils n'en parlent point pour ne pas troubler leurs Auditeurs, plongés dans la sensualité, par la crainte de ces terribles & éternels tourmens. Ceux qui adherent en-

Ancienne Doctrine sur l'Ame.

(*a*) *Marini*, p. 388. (*b*) *Idem*, p. 389.

(*) S'ils ne peuvent acquérir ces choses selon les maximes de leur Religion, ils trouvent moyen de les obtenir par d'autres voyes, & se rendent odieux aux Orientaux par le déréglement de leurs mœurs, comme les Missionnaires eux-mêmes l'ont plus d'une fois remarqué dans leurs Ecrits; de sorte que notre Auteur doit être justement suspect sur cet article.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

encore à l'ancienne doctrine, & qui nient la Transmigration des ames, prétendent que celles des méchans sont anéanties à leur mort, mais que les ames des gens de bien prennent un corps subtil, aussi pur & aussi simple que la lumiere du Soleil; qu'ensuite, après avoir passé par les seize Cieux, & y avoir goûté tous les plaisirs qui y abondent, elles reviennent enfin très-heureuses ranimer leurs corps, & deviennent hommes, qui se trouvent dans la même condition où ils avoient été, mais si comblés de biens de tout ordre, qu'ils peuvent par leur moyen s'élever à la Dignité Royale.

Doctrine nouvelle. Enfer & Paradis. Transmigrations.

Ceux qui suivent la doctrine de *Chaca* & les fables des Prêtres, prétendent au contraire que les ames des méchans n'ont d'autre retraite après cette vie, que l'Enfer où ils doivent expier leurs crimes en souffrant des tourmens inconcevables. Leur Enfer est divisé en six quartiers, dans chacun desquels il y a des peines dont les degrés varient, & il est au-dessous des seize Cieux, qui sont le séjour des bienheureux. Ceux qui sont condamnés à aller en Enfer, y languissent dans les tourmens pendant plusieurs siecles, au bout desquels ils reviennent dans ce Monde. Mais avant que de ranimer un corps humain, il faut qu'ils passent par ceux des animaux, en commençant par les plus vils, & entrant par degrés dans les plus nobles, jusqu'à ce qu'enfin ils redeviennent hommes, mais dans la situation la plus triste, avec l'espérance néanmoins de devenir plus heureux, pourvu qu'ils fassent des libéralités aux *Talapoys*. Alors, s'ils meurent une seconde fois, on leur donne un passeport pour entrer dans un des seize Cieux, sans être obligés de faire de nouveau pénitence. Ils peuvent aussi revenir au Monde, quand ils sont rassasiés des plaisirs qu'on goûte dans le séjour où ils sont entrés, non à-la-vérité comme des hommes déifiés, mais foibles & imparfaits comme les autres: cependant avec l'avantage d'être recherchés & honorés à cause des richesses qu'ils posséderont dans le Monde & dans le Ciel, qui fera pleuvoir l'or sur eux avec profusion, selon les divers besoins de la vie (*a*).

Subterfuge des Talapoys.

Cependant comme les plus zélés dévots & les plus généreux bienfaiteurs des *Talapoys* ne sont pas moins sujets que les autres aux pertes, aux disgraces & aux autres infortunes, il prétendent lever la difficulté, en disant que ce sont des punitions de crimes qu'ils ont commis dans une vie précédente, quoiqu'ils ne s'en souviennent point. Ces Imposteurs promettent aussi une place dans le seizieme Ciel à ceux qui auront été charitables envers eux, & ils disent que les malheurs qui arrivent à ceux qui n'ont pas le pouvoir ou la volonté de leur faire des aumônes, aussi bien que ceux qu'éprouvent les Infideles, sont un juste châtiment de leur avarice; & que c'est parcequ'ils ont préféré les richesses aux joies du Ciel, que l'Idole commence à les punir dès cette vie: qu'un homme soit aussi vicieux & aussi méchant qu'il voudra, il n'a rien à craindre s'il est charitable & donne libéralement aux Prêtres.

L'Ame se retire dans un coin.

N'oublions pas une autre imagination superstitieuse des *Lanjans*: ils croyent que les ames après être séparées du corps, se retirent dans un coin de la mai-

(*a*) *Marini*, p. 391.

maison, & que les héritiers sont sévérement punis s'ils manquent à leur rendre les honneurs dûs à leur qualité, comme de faire un magnifique festin, & de pratiquer d'autres cérémonies, établies par une ancienne coutume; & qu'au contraire ceux qui s'acquittent ponctuellement de ces devoirs, en seront richement recompensés dans cette vie. Comme les *Lanjans* aiment extrêmement la vie, & craignent la mort, dès qu'ils ont la moindre indisposition, ils implorent l'assistance de ces ames en leur offrant des présens; ils couvrent la table de mets de toute espece, les invitent à manger avec eux, & leur parlent comme si elles étoient présentes pour entendre tout ce qui se dit, & pour voir ce qui se passe. Le régal est accompagné de Musique & de Chant, & cela continue jour & nuit, jusqu'à ce que le malade soit guéri ou qu'il meure. Toutes ces cérémonies se pratiquent dans la persuasion qu'elles appaisent les ames logées dans la maison; & pour que si elles ne font pas de bien, elles ne fassent pas de mal. Ceux qui sont dans ces idées, ne croyent, dit notre Auteur, ni Enfer, ni Paradis, ni Anges, ni Démons; mais vivent de la maniere la plus déréglée (*a*).

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

La Polygamie est une recompense.

Un jour plusieurs des plus habiles *Talapoys* de différentes Sectes s'assemblerent en présence d'un des Missionnaires, pour concilier tant d'opinions différentes & pour réunir les esprits. Après une longue conférence, ils déciderent qu'il y a certainement une Vie à venir, que la recompense qu'on y aura consistera dans la pluralité des Femmes, & la peine à n'en avoir aucune. Le Jésuite leur demanda alors, combien de maris une femme charitable auroit, puisqu'un homme charitable devoit être recompensé en ayant plusieurs femmes? Cette question imprévue embarrassa si fort ces grands Docteurs, qu'ils se retirerent dans leurs Couvents pour feuilleter leurs Livres; mais n'y ayant rien trouvé qui pût servir à éclaircir la question, ils conclurent entre eux, qu'une femme dans ce cas-là seroit changée en homme; & que celles qui sont avares deviendront femmes des Diables, ou de quelque *Talapoy* noir, mal-propre, vieux & laid, en un mot plus affreux que le Diable même.

Qui procure du gain aux Prêtres.

Ces Fourbes promettent à ceux qui leur font du bien, qu'ils auront autant de femmes, qu'on peut en acheter avec la somme à laquelle monteront les aumônes qu'ils auront faites durant leur vie, & que les circonstances de leurs bonnes œuvres, écrites dans le Livre de vie, seront mises au jour, quand ce Livre s'ouvrira. Les *Lanjans*, charmés de doctrines si conformes à leur goût sensuel, croyent ne pouvoir jamais trop donner aux Prêtres; & cette prévention est si générale & si forte, que les Missionnaires, qui se donnent beaucoup de peines pour leur dessiller les yeux, n'ont jamais pu les dissuader de dissiper ainsi leur bien en charités mal entendues.

Doctrine infame.

Avec tout cela les *Talapoys* n'ont point de commerce avec les femmes, & leur Regle le leur défend; ils prétendent cependant que ceux de leur Ordre qui auront gardé la continence dans cette vie, auront le pouvoir de créer de rien autant de femmes qu'il leur plaira, & d'en disposer comme ils

(*a*) *Marini*, p. 394.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

ils voudront, tandis que ceux qui pendant leur vie auront été adonnés au ſexe, ſeront condamnés après leur mort aux peines de l'Enfer, & n'auront point de femmes à leur diſpoſition; comme ſi ce qui eſt vice ſur la Terre pouvoit être vertu dans le Ciel, ou que les hommes puiſſent y être recompenſés de ce qu'on punit ici-bas. Quand on objecte cela aux Prêtres, & qu'on leur demande, comment ils peuvent condamner comme honteux & criminel dans ce Monde, ce qui a lieu dans l'autre à titre d'action bonne? ils répondent, que quoique l'incontinence ſoit un crime pour un *Talapoy* dans cette vie, & un péché contre la Loi de Dieu, Dieu en diſpenſe dans le Ciel; & que la Chaſteté, qui eſt une vertu dans ce Monde, ſera dans celui qui eſt à venir le châtiment des damnés. Théologie dont *Epicure* lui-même auroit rougi (*a*).

IV. *Les Prêtres, leurs Ordres, leurs Habits, leurs Exercices.*

Les Prêtres.

QUOIQUE les Prêtres du *Lao* s'appellent *Talapoys*, nom qui vient du Pegu, on les nomme *Fé* dans la Langue du Pays. Ils paſſent pour les hommes les plus perfides de tout le Royaume, & pour être la lie du peuple. Ce ſont des gens pareſſeux, oiſifs, & ennemis jurés de toute induſtrie. Leurs Couvens, dit *Marini*, ſont autant de Séminaires de débauchés, des retraites de vagabonds & d'ignorans, en un mot des Ecoles de toutes ſortes de vices & d'abominations. Plus ils ſont de baſſe extraction, & plus ils deviennent orgueilleux & inſolens quand ils ſont élevés à la Prêtriſe. Ils ont le cœur dur & inhumain au-delà de toute expreſſion, étant plus cruels que les bêtes ſauvages. Mais que peut-on attendre de gens qui ſacrifient tout à leur intérêt, & qui conſacrent tout ce qu'ils ont d'eſprit & de forces à la débauche? (*b*). Tel eſt le portrait que les Jéſuites font des Prêtres du *Lao*, qui reſſemble aſſez à celui que les Proteſtans ont fait plus d'une fois des Prêtres de l'Egliſe Romaine.

Les Novices.

Les *Talapoys* ſe conſacrent à la Vie Religieuſe dès leur enfance, & ſe font aux rigueurs de leur profeſſion pendant leur Noviciat, qui dure juſqu'à l'âge de vingt-trois ans. Alors des Commiſſaires, nommés par la Communauté, les examinent ſur la Théologie & ſur les Cérémonies, & ſur le rapport de ces Examinateurs le Novice eſt reçu dans le Corps, à la pluralité des voix. La premiere choſe que fait le nouveau *Talapoy*, c'eſt de choiſir quelque Magiſtrat riche & bien apparenté, pour l'aſſiſter en qualité de Parrain. Quoique cette qualité expoſe à bien de la dépenſe, comme c'eſt un honneur que d'être recherché pour cela, perſonne ne refuſe. Au contraire la demande eſt reçue avec complaiſance, & celui qui accepte d'être Parrain, s'acquitte de ce qu'il doit avec toute la pompe poſſible, pour obtenir les applaudiſſemens du peuple, & l'approbation des *Talapoys*.

Comment ils font profeſſion.

D'abord le Magiſtrat, choiſi pour Parrain, fait préſent au Novice, qui doit faire profeſſion, de riches habits. Enſuite, au jour marqué, il fait harnacher magnifiquement ſon plus bel éléphant, & le fait mener avec une petite maiſon ſur le dos, au Couvent: le Novice, gonflé de vanité, y mon-

(*a*) *Marini*, p. 395-399. (*b*) *Idem*, p. 341.

Section V. *Religion des Lanjans.*

monte, & se produit en public à la tête des principaux Seigneurs de la ville, richement vêtus, & suivi de plusieurs Régimens à pied, & d'une foule de peuple. On passe dans cet ordre par les principales rues pour se rendre au Temple, où le Novice doit faire profession: souvent la Cérémonie dure jusqu'au soir. On fait après cela un festin dans le Temple, les autels servent de tables, on y sert les viandes les plus estimées, & pendant trois jours il n'y est question que de réjouissances. Pendant ce tems-là il n'y a aucune distinction, & tous les rangs sont confondus; un Homme de qualité ne se fait point de peine de manger au même plat avec un Artisan. Cette dépense, quoique très-considérable, n'approche point pourtant de la valeur des présens que le Magistrat fait au nouveau Profès.

Ils peuvent quitter leur Couvent & y retourner.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'après une profession aussi solemnelle, on peut rentrer dans l'état séculier, si l'on en a envie; c'est aussi ce que plusieurs de ces gens-là font, qui se marient & vivent avec leurs femmes tant que ce qu'ils ont amassé, étant *Talapoys*, dure. Quand ils ont tout mangé, ils quittent leurs femmes & retournent dans leur Couvent, où ils sont reçus par les Anciens, qui ont peut-être éprouvé la même indulgence. Et ils font ce manege aussi souvent qu'il leur plait.

Leur Habit.

Les *Talapoys* portent une soutane de toile jaune, qui leur vient jusqu'au genou, & qui est attachée autour du corps avec une bande de toile rouge. Ils vont les pieds & le bras droit nuds, ayant à la main un éventail, sur lequel il y a quelque devise, qui dénote leur rang. Ils se rasent la tête & les sourcils (*), deux fois par mois, les jours de la nouvelle & de la pleine Lune (*a*).

Leurs Couvents & leurs Supérieurs.

Les Couvents, où ils vivent en Communauté, ressemblent à ceux des *Chartreux* & de *St. Romuald;* toutes les cellules, où il y plusieurs petits appartemens, sont séparées & faites de planches; mais celle du Supérieur est de brique; les chambres sont meublées magnifiquement, enrichies d'ornemens, & délicatement dorées. Son trône est fort élevé, & il y a aux côtés des rideaux de soie des plus beaux. On le choisit toujours parmi les *Talapoys* qui ont le plus de réputation, & le plus grand nombre de dévots de l'un & de l'autre sexe, ont soin de les pourvoir abondamment de tout, & de ne les laisser manquer de rien.

Leurs Occupations & leurs Repas.

Ces Religieux se levent à une certaine heure, & avant que le Soleil soit haut ils se promenent deux à deux modestement & dans un profond silence: ils se séparent ensuite pour aller quêter dans les divers quartiers de la ville, ce qu'ils font par signes; à leur retour ils mettent à part ce qu'il y a de meilleur pour eux, & donnent le reste à ceux qui les servent, ou l'envoyent aux prisonniers, après en avoir donné une partie à leur volaille. Quand cette distribution est faite ils rompent le silence, & chacun se retire dans sa cellule, où il déjeune. Ils dorment ensuite trois heures, &

(*a*) *Marini*, p. 401.

(*) C'étoit aussi la coutume des Prêtres de l'ancienne Rome, comme on le voit par ce trait de *Cicéron: Capite & superciliis semper est rasus, ne unum pilum boni viri habere dicas.*

SECTION V. *Religion des Lanjaus.*

& puis se rendent au réfectoire, où ils trouvent une table couverte de toutes sortes de mets, qui sont généralement bien apprêtés. Comme ils vivent aux dépens d'autrui ils dînent ordinairement de petits pieds, de volaille & de gibier. Quand les vivres que leurs amis leur envoyent ne leur plaisent pas ils brisent les plats, & ont l'insolence de les menacer en termes fort injurieux.

Après le dîné ils dorment une heure, ensuite chacun va à ses occupations. Les Novices vont étudier les Cérémonies, les Lettrés s'occupent à lire & à écrire; ce qu'ils font en deux Langues, l'une est celle du Pays, & l'autre est une Langue qui est particuliere aux *Talapoys*, & qui peut être appellée la Langue des Savans, comme le Latin en Europe. Les autres s'amusent à d'autres choses; ceux-ci apprennent à chanter, ceux-là s'entretiennent ensemble à la porte du Couvent, où ils reçoivent des visites, & s'instruisent des nouvelles de la ville. Vers le soir ils soupent légérement, sans lumiere, & après avoir dit graces ils se rendent tous au Temple, sans qu'aucun ose s'absenter. Ils y chantent quelques prieres, qu'ils abrégent quelquefois, ou qu'ils disent à grand hâte, afin d'aller prendre l'air après le coucher du Soleil; parcequ'alors ils ont la liberté de faire ce qui leur plait (*a*).

Leur Orgueil. Ils exercent sur le peuple une autorité aussi absolue qu'un Roi sur ses sujets. Ils paroissent toujours fort sérieux, & affectent un air dédaigneux & fier, accompagné de beaucoup de gravité. Ils en agissent avec une extrême hauteur avec ceux qui ne sont pas libéraux à leur égard, daignant à peine les regarder. Ils sont fort avides d'honneurs, & veulent qu'on ait de grands égards pour eux, sans en avoir pour personne. Leurs yeux sont sans-cesse en mouvement, & leurs sourcils rasés leur donnent un air plus sévere. Quand ils ont besoin de quelque chose, au lieu de le demander honnêtement, ils l'exigent d'une façon impérieuse; car l'humilité passe chez eux pour bassesse, & la civilité pour sujettion. Ils prétendent l'imposer aux autres, & demandent une soumission aveugle à leurs décisions, regardant la moindre objection comme un manque de respect pour eux.

Exemple de Cruauté. En un mot ils ne surpassent les autres qu'en orgueil & en méchanceté. Un jeune homme fort pressé d'aller finir une affaire de conséquence, passa sans y faire attention devant un *Talapoy*, & ne mit point pied à terre, selon la coutume; le Prêtre en fureur envoya des gens le saisir, & le fit si cruellement bâtonner en sa présence qu'il en mourut le lendemain. Ce qu'il y eut de plus révoltant, c'est que lorsqu'on se plaignit de cette violence, quantité de gens eurent l'insolence de prendre le parti du *Talapoy*, & engagerent le Juge à prononcer en sa faveur; louant le meurtre comme une action généreuse, faite pour l'honneur de la Religion & pour celui de son Ordre. C'est ainsi que plus ils font de mal aux autres, plus ils sont craints & respectés.

Comment les Coupables sont punis. On ne souffre point que les *Talapoys* qui sont dans leurs Couvents, se li-

(*a*) *Marini*, p. 405.

livrent à aucune débauche; ſi quelqu'un d'eux en eſt convaincu, & ſur-tout d'avoir ſollicité quelque femme, ou d'avoir entrepris de lui faire violence, on fait des informations très-exactes, & le coupable eſt puni ſuivant la nature du crime. Comme toutes les affaires qui regardent cette inſolente canaille ſont portées devant le Roi, l'accuſé comparoît à ſon tribunal; & quelque fortes que ſoient les preuves qu'on produit contre lui, s'il a quelque choſe à alléguer pour ſa défenſe, le Roi l'abſout fort volontiers pour attacher ces gens-là à ſes intérêts, à cauſe du grand pouvoir qu'ils ont ſur l'eſprit du peuple. Mais ſi le crime eſt ſi avéré & ſi notoire, qu'il ne ſoit ſuſceptible d'aucune excuſe, le coupable eſt condamné pour toute ſa vie à avoir ſoin des éléphans, ce qui eſt le plus infame de tous les offices. Si ce Monarque traitoit avec la même ſévérité tous ceux qui ſont pris ſur le fait, bientôt il ne reſteroit pas un ſeul *Talapoy* parmi les *Lanjans*; mais comme le Roi prend le titre de leur Protecteur, & de Général de leur Ordre, il ne cherche pas à détruire l'autorité dont il jouit ſur eux; il craindroit d'ailleurs, s'il ne leur étoit pas favorable, qu'ils n'excitaſſent une rebellion contre lui (*a*).

Section V. *Religion des Lanjans.*

Confeſſion.

Une des regles des *Talapoys* les oblige à ſe confeſſer le quatorzieme jour de chaque mois, ce qu'ils font de la même maniere que cela s'obſerve dans les Couvents d'Europe. Ils s'aſſemblent dans une grande Salle où ils ſe placent ſelon leur rang, les plus vieux quittent tour à tour leur ſiege, & ſe mettant à genoux au milieu de l'Aſſemblée, confeſſent à haute voix les fautes qu'ils ont commiſes dans le cours du mois précédent par rapport au manger, au boire, aux recréations, à la colere, aux injures faites aux autres, au menſonge &c. L'abſolution ſuit d'abord la confeſſion, chacun d'eux ayant le pouvoir de la donner; mais on ſent bien qu'ils ne ſe font pas un ſcrupule de réitérer des fautes, dont la réparation coûte auſſi peu.

Eau bénite.

Ils font auſſi une eſpece d'eau bénite; mais *Marini* ne ſait d'où cet uſage leur eſt venu, à moins que ce ne ſoit d'Ethiopie ou des Indes par le moyen des diſciples de *St. Thomas* (*). Ils en envoyent aux malades comme un ſouverain remede, & par cette raiſon ils en ont toujours bonne proviſion, parcequ'on leur donne en retour autant de bouteilles de bon vin. Mais quoiqu'elle ne faſſe aucun bien à ceux qui en uſent, ils ne laiſſent pas d'avoir beaucoup de foi à ſa vertu.

Offrandes qu'ils font aux Idoles.

L'honneur qu'ils rendent aux Idoles ne conſiſte pas en ſacrifices, ils ne leur offrent que des fleurs, des parfums & un peu de riz, qu'ils mettent ſur l'autel, & c'eſt la ſeule occaſion où ils allument des flambeaux. Ils ont à la main des eſpeces de Chapelets, dont ils font paſſer les grains en ſe tenant debout devant l'Idole, & en répétant leurs Hymnes.

Talapoys des Bois.

Ce que nous avons dit juſqu'à préſent regarde les *Talapoys* des villes; mais il y en a d'autres, qui menent une vie ſolitaire dans des ſouterreins pratiqués dans les Bois, dont l'horreur eſt propre à cacher les crimes atroces

(*a*) *Marini*, p. 408.

(*) C'eſt ce qui n'eſt pas vraiſemblable, puiſque la Religion de *Chaca* eſt de mille ans antérieure à la naiſſance de Jéſus-Chriſt.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

ces qu'ils commettent, dit notre Auteur. Ils se retirent dans ces lieux pour se livrer avec plus de liberté à la débauche; & peu à peu les femmes s'y sont rendues en si grand nombre, que la solitude de ces Hermites est devenue une colonie fort peuplée, & que les déserts peuvent le disputer aux villes, avec cette différence que les enfans connoissent leurs peres dans les villes, ce que ne font point ceux qui naissent dans ces déserts. Ces Hermites reçoivent plus d'aumônes que ceux des villes; ils ont un Jeûne de trois mois pour se préparer à célébrer leur Pâque; je veux dire, dit *Marini*, qu'ils ont trois mois de Pâque, pendant lesquels ils font deux bons repas par jour; l'un de viande, qu'ils font en particulier, & elle se cuit dans la maison, l'autre de poisson, que leurs amis leur envoyent, & qu'ils mangent en public (*a*).

Université de Lao.

Notre Auteur passe sous silence plusieurs autres particularités, parceque ce sont les mêmes, ou à-peu-près, que celles dont il est parlé dans diverses Relations, & dans l'Histoire des Bonzes du Japon; ceux-ci, suivant quelques Auteurs, prétendent être les disciples des *Talapoys* Sectateurs de *Chaca*, & ils y sont venus de *Lao* ou de *Siam*. Quoi qu'il en soit, ceux de Siam se rendent aujourd'hui au Lao, comme dans une Université, pour s'instruire des maximes de *Chaca*, qui sont en beaucoup plus grande réputation que l'ancienne doctrine, si elles n'y sont conformes.

Leur Friponnerie.

Pour finir, le nombre des *Talapoys* s'est tellement accru, que craignant qu'ils ne viennent à manquer du nécessaire, ils apprennent toutes sortes de métiers, qu'ils exercent dans leurs Couvents, qui sont à-présent comme autant de boutiques d'Artisans & de Marchands, qu'ils trouvent moyen même de supplanter. Car si un Ouvrier de la ville a fait quelque belle piece, ou s'il a inventé quelque chose de nouveau, ils tâchent sous main d'en avoir un modele, & se donnent ensuite pour en être les inventeurs; en sorte que quand le véritable inventeur se flatte de surprendre la ville par quelque nouveauté, ils produisent le modele qu'ils ont, pour faire voir qu'ils l'ont prévenu; & si l'inventeur prétend le leur disputer, le Roi décide en faveur des *Talapoys*.

Suprématie du Roi.

Les *Talapoys* sont redevables du grand crédit qu'ils ont dans le Royaume de *Lao*, principalement à deux causes, leur habileté dans la Magie & la protection du Roi. Ce Monarque, qui est comme le Chef ou le Grand-Maître de leur Religion, les comble d'honneurs, & en même tems a soin de les gouverner. Il les exhorte sans cesse à observer leur Regle, & leur représente l'obligation de se confesser tous les mois. Il fixe les Jeûnes & les Fêtes, & en regle les cérémonies. Il éclaircit les doutes, concilie les différens passages, explique les difficultés qui se rencontrent dans leurs Livres, & ne permet pas qu'on imprime (*) rien sans son approbation; il corrige aussi les fautes qui se trouvent dans ce qui se publie; en un mot il est le Juge souverain de tout ce qui a du rapport aux *Talapoys*, & punit leurs

(*a*) *Marini*, p. 412.

(*) *Marini* n'explique pas quelle sorte d'Imprimerie est en usage chez les *Lanjans*.

leurs fautes; mais il ne permet pas que perſonne les moleſte par quelque raiſon que ce ſoit, comme s'ils avoient quelque choſe de ſacré.

Section V. *Religion des Lanjans.*

Quand le Roi en voit quelqu'un il le ſalue le premier levant la main droite, qui eſt le ſalut ordinaire. Il fait des eſclaves de ſes vaſſaux, & les oblige à ſervir dans leurs Temples, au-lieu de lui payer tribut. Il leur donne quelquefois des bourgs & des villages entiers, & oblige les habitans à entretenir les Couvents qui ſont dans les environs; à quoi ils ſe ſoumettent avec répugnance, à cauſe de l'inſatiabilité & de l'inſolence de pareils Maîtres, aimant mieux être eſclaves d'autres que de dépendre des *Talapoys*. Cependant par les raiſons qu'on a marquées le Roi a grand ſoin de cultiver leur amitié, & leur paſſe bien des choſes. En 1640 on découvrit un *Talapoy* qui avec ſes diſciples faiſoit & débitoit de la fauſſe monnoye; les informations furent portées au Conſeil; mais le Roi fit ceſſer les pourſuites par un ordre exprès, dans lequel après avoir taxé l'avarice des Laïques, il louoit la piété des *Talapoys*, qui n'étant pas ſoulagés dans leurs néceſſités, & voyant leurs Temples déſertés, avoient été obligés d'inventer un moyen de pourvoir à leurs beſoins, en frappant de la monnoye, par où de peu ils avoient fait beaucoup (*a*).

Son Indulgence pour eux.

Mais ce trait d'indulgence étoit plus excuſable, que celle que le Roi eut dans une autre occaſion. Un *Talapoy* ayant jetté un œil de convoitiſe ſur des bracelets d'or que deux jeunes Demoiſelles, qui étoient ſœurs, avoient aux bras, ſe procura ſans quelque prétexte l'entrée chez elles vers neuf ou dix heures du ſoir; & croyant qu'elles étoient ſeules, il les poignarda toutes deux, après quoi il ſe mit à viſiter la chambre, mais il fut fort ſurpris de trouver cachée dans un coin une jeune fille qui les ſervoit; il ſe mit en devoir de s'en défaire auſſi pour qu'elle ne le décelât point; mais cette fille ayant fait un ſaut pour éviter le coup, ſe jetta par la fenêtre dans la rue & donna l'allarme. Le ſcélérat jugea alors qu'il étoit tems de faire retraite, mais en paſſant deux ou trois autres domeſtiques le virent, qui allerent le lendemain matin avec la jeune fille dénoncer cet horrible crime au Magiſtrat. Le *Talapoy* fut cité à comparoître devant le Roi dans la Salle d'audience; il proteſta de ſon innocence, & offrit de ſubir l'épreuve, ſur quoi le Roi commanda qu'il paſſeroit ſept jours dans les Bois, & que s'il ne recevoit aucun mal des bêtes féroces ou des ſerpens venimeux il ſeroit déclaré innocent. L'aſſaſſin ſe rendit donc dans les Bois, mais il eut ſoin d'engager une compagnie d'eſclaves de l'y accompagner pour lui ſervir de gardes, de ſorte qu'il en revint ſans avoir eu aucun accident. Sur quoi le Roi, tout convaincu qu'il étoit du crime, déclara qu'il falloit que le Diable, ſous la figure d'un *Talapoy*, eût commis cet exécrable meurtre, par haine pour ces Prêtres, afin qu'on ne les regardât plus comme des Peres & des Maîtres. Après ce bel arrêt, l'Aſſaſſin pour ſe venger de la jeune ſervante, la pourſuivit ſi violemment, qu'elle fut condamnée à l'eſclavage, ſans que le Roi s'interpoſât en ſa faveur (*b*).

Aſſaſſin qu'il ſauve.

Quant

(*a*) *Marini*, p. 415. (*b*) *Idem*. p. 419.

SECTION V. *Religion des* Lanjans.

Ils prétendent être Magiciens.

Quant à la Magie & à la Sorcellerie, qui eſt l'autre moyen par lequel les *Talapoys* ont acquis de l'autorité & de la réputation, *Marini* prétend qu'ils y ſont fort habiles. Il dit qu'ils font des choſes qui paroiſſent tenir du miracle, & ne laiſſe pas de blâmer la crédulité du peuple, à qui cela perſuade qu'ils ſont au-deſſus de l'humanité: il dit qu'ils ſe ſervent de leur art pour faire du mal aux gens, ſouvent pour ſe divertir; qu'ils prennent & apprivoiſent des éléphans ſauvages, en appliquant un emplâtre ſur le dos ou ſur la croupe d'une femelle, que ces éléphans ſuivent des Forêts dans la ville, ſans faire de mal à perſonne; qu'auſſitôt qu'on ôte l'emplâtre, ils redeviennent ſauvages, jusqu'à ce qu'on les ait rendus doux par la maniere dont on les traite, & en les tenant enfermés; que les *Talapoys* ne ſe font pas un ſcrupule d'employer le ſortilege ſur leurs bienfaiteurs, afin d'obtenir d'eux au-delà de ce qu'ils peuvent attendre de leur libéralité; que ſouvent ils enſorcellent ceux qui leur font du bien, comme ceux qui ne leur en font point, afin d'obliger les uns & les autres à avoir recours à eux pour être ſoulagés; que lorſque quelqu'un eſt attaqué de quelque mal, on fait venir le *Talapoy*, qui le guérit en ôtant ſeulement le charme. Notre Auteur eſt aſſez crédule pour ajouter foi à tout cela; & il parle d'un Homme de diſtinction, ſans-doute auſſi crédule que lui, qui après avoir pris inutilement des remedes pour ſe guérir d'une indiſpoſition, s'imagina qu'il étoit enſorcelé & s'adreſſa aux *Talapoys*. Ces Magiciens le guérirent à ce qu'il ſembla, mais comme il étoit fort libéral envers eux, ils renouvelloient de tems en tems leur jeu, afin de tirer d'autant plus de profit de lui.

Ils trompent les Malades.

Quand un pauvre eſt malade, ils s'engagent à le guérir pour la quantité de riz qu'il peſe, & alors ils lui envoyent un de leurs vieux habits pour qu'il le mette, prétendant que c'eſt un ſouverain remede. Comme on croit qu'il y a quelque choſe de ſacré dans le ſeul attouchement d'un *Talapoy*, les malades envoyent ſouvent à ces Prêtres un habit neuf, pour qu'ils le ſanctifient en le portant; mais au-lieu de le renvoyer, le Prêtre lui en envoye un de ſes vieux, l'aſſurant qu'il n'y a point de remede comparable à leurs habits déguenillés. Mais comme l'expérience fait voir journellement que ces Reliques n'opérent pas de miracles, les *Talapoys*, pour ſauver leur crédit, en attribuent l'inutilité à l'avarice du malade & à ſon manque de foi (*a*).

Les Seigneurs les ſervent.

Souvent les premiers Seigneurs du Royaume ne ſe font pas une peine de rendre les ſervices les plus bas aux *Talapoys*. Ils vont en hiver dans les Bois couper du bois, qu'ils portent publiquement ſur leurs épaules aux Couvents, pour faire voir au peuple que c'eſt un honneur de ſervir ces ſaints hommes, & que le meilleur moyen d'avoir part aux bonnes graces du Roi, c'eſt d'imiter leur exemple. Dans les grandes chaleurs ces Seigneurs portent aux *Talapoys* des vaiſſeaux remplis d'eaux médicinales, avec des ſimples & des parfums exquis, pour s'en ſervir quand ils ſe baignent.

Jubilé.

Le principal revenu des *Talapoys* ſont les offrandes qu'on fait en l'honneur de *Chaca*, au mois d'Avril, qui eſt le tems du Jubilé, & où l'on diſtribue

(*a*) *Marini*, p. 416, 421.

bue les Indulgences plénieres. Dans cette occasion on expose l'Idole de *Chaca* à la vue dans une grande cour sur un lieu élevé, accompagnée de *Talapoys* qui reçoivent les immenses offrandes qu'on fait d'or, d'argent, de riz, de toiles, d'étoffes, & d'autres choses. Notre Auteur ne doute point, vu les prodigieuses sommes qui se donnent, que les Prêtres qui gardent l'Idole, ne détournent beaucoup d'or & d'argent, sans que l'on s'en apperçoive. Toutes ces offrandes sont suspendues dans le Temple, de sorte que lorsque les *Talapoys* subalternes viennent le nettoyer, ils en prennent une bonne partie, outre ce qu'ils trouvent par terre.

Section V. *Religion des Lanjans.*

Statue de Chaca.

Marini apprit d'un Seigneur *Tonquinois*, qui avoit été en Ambassade à la Cour de *Lanjang* dans le tems de cette grande Solemnité, qu'il avoit vu au milieu du Temple une Tour, qui avoit cent coudées de haut, percée de tous côtés, avec plusieurs grandes fenêtres, pour qu'on pût mieux voir la statue de *Chaca*; elle est placée au milieu, entourée d'un grand nombre de feuilles d'or, fin comme le clinquant, qui pendent, & que l'agitation de l'air fait remuer de façon qu'elles forment une harmonie si douce, que l'on croiroit que c'est un concert de plusieurs instrumens de Musique; elles sont-là en guise de voiles, pour empêcher les insectes d'approcher de la statue. Le même Ambassadeur dit encore à *Marini*, que le grand Autel étoit décoré de deux colomnes d'or massif, de dix coudées de haut & grosses à proportion, qui sont toujours en vue, sans courir risque d'être volées, quoiqu'un Missionnaire de qui notre Auteur tenoit une grande partie de ce qu'il rapporte, ne lui ait rien dit de ces colomnes.

Dévotion des Lanjans.

Rien n'est plus étonnant que la piété & la dévotion des *Lanjans*, qui sont si éloignés de penser à voler les Temples, qu'ils s'épuisent au contraire en présens, sans demander sinon que leur faux Dieu les agrée, comme les *Talapoys* les en assurent; & ils reçoivent ce que ces gens-là leur disent comme des oracles, ou comme une révélation divine, dans la ferme persuasion qu'il est impossible que leurs Prêtres leur en imposent dans une affaire de si grande importance (*a*); & ils ne sont pas les seuls qui pensent ainsi.

V. *Sermons & Commandemens.*

Adresse des Talapoys.

Ils prêchent pendant le tems du Jubilé tous les jours dans le Temple à une foule de peuple, & ne changent jamais de texte; ils s'efforcent de persuader à leurs Auditeurs, qu'il n'y a pas de tems dans toute l'année plus propre à se rendre dignes des biens de cette vie & de celle qui est à venir. Dans cette espérance tous les jours sont des jours saints; tout travail cesse, & le peuple ne pense qu'à faire des présens & à visiter les Temples, qui en ce tems-là sont toujours ouverts. Pour attirer davantage les gens, & même ceux que la dévotion n'enflamme point, les *Talapoys* ont soin de ménager toutes sortes de divertissemens dans les cours & dans les portiques du Temple, qui sont bien ornées. Là on a des Comédiens qui récitent des vers & jouent des farces pour réjouir le peuple. D'autres expo-

(*a*) *Marini*, p. 427.

Section V. Religion des Lanjans.

posent diverses sortes d'ouvrages; en un mot chacun s'amuse à ce qu'il lui plait; ceux-ci chantent, ceux-là dansent ou jouent des instrumens; le tout pour l'amour de *Chaca* annihilé.

Leur Maniere de prêcher.

Pour terminer la fete avec plus de pompe & de magnificence, un des plus fameux Prédicateurs d'entre les *Talapoys* monte en chaire; là, après avoir récapitulé tout ce qui s'est dit sur la matiere durant tout le mois, il ajoute un beau Discours. Leur façon de prêcher, qui est aussi celle du *Tonquin*, c'est de se tenir debout, immobiles comme des statues, les bras croisés sur l'estomac, avec beaucoup de modestie, sans les remuer une seule fois. Le but de leurs Discours dans ces occasions est de persuader à leurs auditeurs de renoncer au Monde & de prendre l'habit de *Talapoy*, pour maintenir la Religion dans sa splendeur, & empêcher qu'elle ne déchée jamais. Il est incroyable combien ils promettent d'avantages, & quel zele fervent ils font paroître, jusqu'à combler des faveurs & des bénédictions du *Chaca* les familles qui sacrifient leurs enfans pour les mettre dans leurs Couvents. Pour les y encourager ils insistent sur l'exemple des plus anciens & des plus pieux *Talapoys*, qui lorsqu'ils n'ont ni freres ni neveux dans l'Ordre, achettent les enfans de leurs plus proches parens, afin que leurs familles ne soient pas privées des bénédictions prétendues de *Chaca*, & puissent se vanter toujours d'avoir quelqu'un des leurs à son service.

Commandemens & Dispenses.

A la fin du Sermon le Prédicateur exhorte ses auditeurs à observer religieusement la Loi, qui consiste en cinq Préceptes négatifs. 1. Ne rien tuer qui ait vie. 2. Ne point commettre adultere. 3. Ne point mentir. 4. Ne point dérober. 5. Ne point boire de vin. Quelque obligatoires que soient ces Commandemens, il n'y a personne qui les observe; & les *Talapoys*, qui se sont emparés du droit de donner des dispenses, les vendent bien cher à ceux qui les demandent, pour éviter d'être coupables de la transgression des Commandemens, & d'être sujets à la peine; mais les rusés Prêtres n'en accordent jamais que pour un seul précepte, & pour un certain tems seulement, de sorte que quand le terme est expiré, il faut demander de nouveau la licence de pécher. Les Actes de cette belle Chancellerie sont écrits avec un poinçon de fer sur des feuilles de palmier en caracteres indéchiffrables pour tout autre peut-être que celui qui les a écrits.

Le tout réduit à la Charité.

En un mot tout le fruit du Sermon tourne au profit du Prédicateur & de son Couvent, & jamais à l'avantage des Auditeurs; parcequ'ils réduisent les cinq préceptes à un seul, qui est de faire des aumônes aux *Talapoys*, dont on ne peut être dispensé. Pour y porter d'autant plus les gens, ces fourbes leur répetent continuellement, que s'ils ne veulent pas pratiquer ce seul précepte, qui est si facile, c'est une marque évidente & certaine qu'ils ne croyent point en *Chaca*, qu'il leur est indifférent que leur sainte Foi & leur Religion se maintienne dans le Royaume ou non, qu'il y ait des *Talapoys* pour la prêcher & pour prier pour eux, ou qu'il n'y en ait point; de sorte que les pauvres Laïques pour éviter des imputations si odieuses & la colere de *Chaca*, payent aux Prêtres à titre d'aumônes,

nes, non feulement tous les ans, mais tous les mois la dixme de tout ce qu'ils peuvent gagner à la fueur de leur vifage. SECTION V.

Pour s'affurer d'autant mieux de fi confidérables revenus & pour les augmenter, ils ont introduit une coutume, deftinée en apparence à faire honneur à leurs bienfaiteurs, mais au fonds pour les piller mieux & pour fucer le fang du peuple. *Religion des Lanjans.* Le jour qui précede la pleine Lune, à laquelle ils commencent leur mois fuivant leur Rubrique, eft toujours confacré à préfenter des offrandes, ce qui fe fait avec les cérémonies fuivantes, que leur infame Politique a établies. *Artifice des Prêtres.* Premierement, ils exigent que chacun porte fon préfent fur la tête, pour que tout le monde puiffe le voir; & comme le peuple s'affemble dans ces occafions, les *Talapoys* envoyent des gens qui fonnent de la trompette & jouent de divers inftrumens, dans la vue, à ce qu'ils prétendent, non tant de faire honneur à ceux qui font les offrandes, que pour engager les Gouverneurs du Ciel de les recevoir comme des aumônes faites aux *Talapoys* en l'honneur de *Chaca*. Quand ceux qui les font viennent les préfenter, ils doivent les élever trois fois au-deffus de leur tête pour marquer. 1. Que leurs yeux & leur cœur font tournés vers le Ciel. 2. Qu'ils implorent l'affiftance des Miniftres de fa Juftice. 3. Et qu'ils les prient de ne pas leur refufer leur protection, & de leur être favorables dans le befoin. Enfin ils mettent l'offrande entre les mains des *Talapoys*, & fe retirent parfaitement contens (*a*).

Nous nous fommes étendus fur ce fujet, pour donner au Lecteur une idée auffi jufte qu'il nous eft poffible de la Religion de *Chaca*, connu dans la Prefqu'ifle en-deçà du Gange fous le nom de *Budda*, à la Chine fous celui de *Fo*, ou de *Chekya*, & au Tibet d'où il tire fon origine, fous celui de *La:* Car quoique cette Religion foit répandue dans toute la Prefqu'ifle au-delà du Gange, elle n'eft nulle part auffi floriffante que dans le Royaume de *Lao*, & chez les *Lanjans*; & *Marini* eft le feul qui en ait parlé avec quelque détail, quoique pas d'une maniere auffi circonftanciée & avec autant d'exactitude qu'il auroit été à fouhaitter. Nous ajouterons donc encore quelques remarques avant que de quitter ce fujet.

Les Indiens, c'eft-à-dire les Habitans naturels de tous les Pays & de toutes les Ifles qui font à l'Orient de la Perfe jufqu'à l'Océan Oriental, paroiffent partagés en deux Religions, l'une & l'autre fort étendues, que nous nommerons, pour les diftinguer, celle des *Brammans* & celle des *Lamas*. *Religion des Lamas fort étendue.* La Religion des *Brammans* prédomine dans l'Hindûftan & dans la Prefqu'ifle en-deçà du Gange; &, quoique les Mogols foient prefque entierement les maîtres dans l'Hindûftan, on compte au moins cent Idolâtres contre un Mahométan; par conféquent ils doivent être en beaucoup plus grand nombre dans la Prefqu'ifle, dont plufieurs Etats font encore tout-à-fait fous la domination des Rajahs. D'autre côté la Religion des *Lamas* eft la dominante dans le Tibet, dans ce qu'on appelle la Tartarie Occidentale, dans toute la Prefqu'ifle au-delà du Gange, & dans le Japon. Elle s'eft auffi répandue dans la plupart des Ifles Orientales; & quoique ce

(*a*) *Marini*, p. 430-436.

SECTION V. *Religion des Lamas.*

ce ne soit pas la Religion dominante à la Chine, il semble que c'est celle du plus grand nombre des habitans, en sorte qu'on peut dire que cette Religion des *Lamas* occupe trois ou quatre fois autant de terrein que celle des *Brammans*.

Différente de celle des Brammans.

Quoique ces deux Religions s'accordent dans les Préceptes moraux, la doctrine de la Métempsychose & le Culte des Idoles (*), elles different sur divers points essentiels: tels sont la Distinction en Tribus, l'Usage de la Chair, les Ablutions & autres; mais sur-tout sur l'article de l'Etre Suprême (†); car les *Lamas* croyent que Dieu s'est incarné, & habite actuellement parmi eux sous une forme humaine, au-lieu que les trois Dieux incarnés des *Brammans* sont des Etres créés & inférieurs au Dieu Souverain; il n'y a que les Sectes qui tiennent *Vistnu* ou *Ishuren* pour l'Etre Suprême, qui ne different gueres des *Lamas*.

Elle est originaire du Tibet.

Nous avons parlé déja de l'Origine de la Religion des *Brammans* dans la Description de l'Inde en-deçà du Gange; pour ce qui est de celle des *Lamas*, elle paroît originaire du Tibet, où est aujourd'hui son principal siege. C'est-là, dit-on, que ce Dieu regne sous une figure humaine à la tête de sa Religion, en sorte qu'on peut dire que les habitans du Tibet vivent sous une véritable Théocratie, selon leur propre croyance. Ce Dieu-homme se nomme *La* au Tibet, *Chekya* & *Fo* à la Chine; le dernier de ces noms est celui qu'il prit après son Apothéose; dans son Pays il porte le nom de *Lama Konju* ou *Konchok*, c'est-à-dire de *Pere Eternel*; on l'appelle aussi *Dayla Lama* ou le *Grand Lama*, c'est-à-dire le *Grand-Prêtre*, le *Pape*, le Chef de leur Religion (*a*).

Ses diverses Branches.

C'est de-là que tous les autres Dieux ou Fondateurs de Religion, dans tous les Pays où l'on professe celle dont il s'agit, paroissent tirer leur origine; tels le *Budda* ou *Boutta* des Indiens en-deçà du Gange, le *Chaca* de Lao & du Japon, le *Chekya* de la Chine, le *Thikka* de Tonquin, & le *Sommona-Codom* de Siam. Plusieurs de ces Dieux ou de ces Législateurs sont reconnus pour être le même que celui du Tibet, *Chekya* & *Chaca* en particulier. Ce que les Auteurs racontent de leur origine, & de leur Doctrine tant secrette que publique, revient à peu près à la même chose. Il est vrai qu'aucune de ces Nations ne reconnoît pour son Dieu celui qu'on adore aujourd'hui au Tibet, quoique leurs Dieux soient venus de quelque endroit des Indes à l'Occident de la Chine (‡), ils les regardent comme étant venus de quelque Pays éloigné pour s'établir parmi eux. Les *Ho-shang* ou Prêtres de la Chine, que les Européens appellent *Bonzes*, ne reconnoissent pas le Chef Tibétien pour Chef de leur Religion, & sont ennemis jurés des *Lamas*, dont ils traversent de tout leur pouvoir l'établissement à la Chine. Il faut donc que ces adorateurs de *Chekya* ou *Chaca* regardent le *Grand Lama*

(*a*) *Hist. Gén. des Voyag.* T. IX. p. 133. Edit. in 4to.

(*) Voyez la conformité avec plus d'étendue dans *La Loubere*. Relat. de Siam, P. III. Ch. 24.

(†) Mr. De *La Croze* dit qu'ils ne different que dans ce seul Article.

(‡) *Alexandre de Rhodes* croit que *Chaca* venoit de Siam, & *Navarette* de Ceylan.

ma du Tibet comme un impoſteur, & non comme le véritable *Chaca* qu'ils adorent; car il ne paroît point qu'ils croyent qu'il ſoit quelque part ſur la Terre viſible & en forme humaine.

Section V. *Religion des* Lanjans.

Budda & Sommona-Codom *sont le même.*

A l'égard de *Budda* & de *Sommona-Codom*, qui ſemblent être le même, leurs Sectateurs prétendent qu'ils ſont originaires de Ceylan, ou plutôt ils ne ſavent de quel Pays les faire venir. Suivant un Livre *Bali*, cité par *La Loubere*, le pere de *Sommona-Codom*, qui s'appelle auſſi *Pouti Sat* ou Seigneur *Pouti*, (*Budda* ou *Bouta*) étoit un Roi de Ceylan (*a*), ce qui donne lieu de penſer que *Sommona-Codom* étoit né dans cette Iſle, quoique les *Chiangulais*, qui adorent *Budda* comme une Divinité inférieure, diſent qu'il n'étoit point né dans leur Iſle, & qu'il mourut en terre-ferme (*b*).

Deux raiſons perſuadent que *Sommona-Codom* eſt le même que *Budda*. La premiere, que les Siamois appellent *Sommona-Codom* auſſi *Pouti Sat*, qui eſt certainement *Budda*: car, comme le remarque fort bien M. *de la Croze*, on donne ſon nom au Mécredi dans toutes les Langues des Indes; dans le *Sanſcret* ou *Sanſcrotam* ce jour s'appelle *Boutta-varam*; dans celle de Ceylan *Bouda dina*; dans celle de Siam *Van Pout*, & dans la Langue Malabare *Bouden-Kirumei* (*c*). La ſeconde raiſon, que nous ſommes ſurpris qui ſoit échappée à M. *de la Croze*, eſt tirée du prénom de *Sommona*, qui en Langue Balie ſignifie un *Talapoin des forêts* (*d*), & qui répond pour le terme & pour le ſens à *Sammanin*, ancienne Secte du Malabar, & d'autres endroits de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, dont les Sectateurs habitoient dans les Bois, & adoroient *Boudda* ou *Budda*.

Il réſulte aſſez naturellement de ce qu'on vient de dire, que *Sommona-Codom* eſt non ſeulement le *Budda* des Indiens Occidentaux, mais que ſon Culte a été apporté à Siam par les *Sammanéens*, peut-être lorſqu'ils furent obligés de quitter la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, d'où ils furent chaſſés par les *Brammans* il y a cinq-cens ans (*e*).

Antiquité de Budda.

Dans le fonds la connoiſſance que nous avons des Indiens & de leur Hiſtoire eſt ſi imparfaite, que nous ne pouvons déterminer ſi *Budda*, *Chaca* & le Dieu de Tibet ſont une même perſonne, ou ſi *Budda* n'étoit pas un homme différent, qui ſe vantoit d'une origine divine, & qui étant peut-être venu du Tibet établit la Religion de ce Pays-là parmi les Indiens Occidentaux. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt fort ancien, & qu'il a précédé probablement l'Ere Chretienne; car, pour ne pas parler de ce qu'on rapporte de la Tradition de ces Pays Orientaux, pluſieurs anciens Auteurs en ont parlé, entr'autres *Clément d'Alexandrie*, qui l'appelle *Bouta*, & dit que les *Sarmanes* l'honoroient comme Dieu (*f*). *St. Jérôme* & d'autres l'appellent *Boudda*; ce Docteur dit que les Indiens aſſuroient qu'il étoit né en for-

(*a*) *La Loubere* P. III. Ch. 24.

(*b*) *Knox* Relat. de Ceylan, *aliquo loco*. [J'ai cherché dans *Knox*, mais en deux endroits où il parle de *Buddou*, T. II. p. 89. & 110. je ne trouve rien de ſemblable; mais *Ribeyro* dans ſon *Hiſtoire de Ceylan* dit ce que l'on rapporte ici, L. I. Ch. 14. p. 113. *Amſt.* 1719. Rem. du Trad.]

(*c*) *La Croze* Chriſt. des Indes. p. 500.

(*d*) *La Loubere* P. III. Ch. 22.

(*e*) *La Croze* Chriſt. des Indes, p. 499.

(*f*) *Clem. Alex.* Strom. p. 305. *Pariſiis*, 1641.

Section V. *Religion des Lanjans.*

sortant du côté de sa mere, qui le mit au monde sans perdre sa virginité (*a*); les Indiens d'aujourd'hui rapportent la même chose de *Ohaca* & de *Fo*.

Les Sammanéens.

Une preuve que ce *Butta* ou *Budda* n'étoit pas d'une origine récente du tems des Peres qu'on vient de citer, c'est que selon le premier il étoit honoré comme un Dieu à cause de la sainteté de sa vie par les *Sarmanes*, dont il parle en ces termes. „ Il y a deux especes de Gymnosophistes Indiens „ ou Philosophes Barbares. Les uns s'appellent *Sarmanes*, & les autres „ *Brachmanes*. Ceux des *Sarmanes*, qui sont appellés *Solitaires*, n'habitent „ point dans les villes & n'ont point de maisons. Ils se couvrent d'écor- „ ces d'arbres & se nourrissent de fruits. Ils ne boivent que de l'eau dans „ la paume de leurs mains. Ils ne se marient point, & vivent comme les „ *Encratites* (*). Ils obéissent aux commandemens de *Boutta*, qu'ils ho- „ norent comme un Dieu à cause de la sainteté de sa vie (*b*)". Ces *Sarmanes* sont les mêmes que les *Germanes* de *Strabon* (*c*), d'après *Megasthene*, quoique le nom paroisse corrompu, puisqu'il en parle dans les mêmes termes que *Clément d'Alexandrie*.

Leur Habileté.

C'est-là une preuve frappante de l'antiquité de la Secte des *Sarmanes* dans l'Inde en-deçà du Gange, & de la distinction dont elle y jouissoit; & cela confirme ce que les Indiens Malabares disent des *Samaneéns*, qui sont indubitablement les mêmes. Ces *Samaneéns* ou *Shamanes* étoient, selon les Auteurs Malabares, les anciens habitans de l'Inde, & antérieurs aux *Brachmanes* dans la Presqu'isle en-deçà du Gange; ils étoient habiles, puisque les Malabares reconnoissent que toutes leurs Sciences & leurs Arts viennent de ces gens-là. Il reste encore de leurs Livres, & ils sont lus & estimés des Indiens modernes, qui les citent comme nous faisons ceux des Grecs & des Romains.

Leurs Sectes.

Les *Shamanes* étoient divisés en deux Sectes, les *Buddergueuls*, & les *Shammanergueuls*, c'est-à-dire les Adorateurs de *Budda* & les *Shamanéens*. Ils blasphémoient ouvertement la Religion de *Vistnou* & d'*Ishuren*; ils détestoient les Livres Théologiques des *Brammans*, & forçoient les Malabares à faire profession de leur doctrine (*d*). Peut-être cette accusation n'a-t-elle été intentée que pour justifier le procédé des *Brammans* envers eux. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que les derniers engagerent par degrés les Indiens à embrasser leur Religion, & aussitôt qu'ils se sentirent les plus forts, ils persécuterent les *Shamanes*, qu'ils chasserent peu à peu au-delà du Gange. Ce fut sans doute alors que les *Brammans* inventerent la fable de la sixieme apparition de *Vistnou*, où il parut sous la figure du Bramman *Vogoud Dova Avataram*, qui par le moyen de douze Disciples extermina les deux Sectes des *Shamanes* (*e*) (†). Mais nous apprenons d'ail-

(*a*) *Cont.* Jovinian. L. I. T. IV. p. 186. Col. 2. Edit. novissimæ.
(*b*) *Clem. Alex.* l. c.
(*c*) L. XV.
(*d*) *La Croze*, ubi sup. p. 493.
(*e*) *Ibid.* l. c. p. 497.

(*) Les Sectateurs de *Tatien*, disciple de *Justin Martyr*.
(†) Il nous paroît fort bizarre, que le but de la sixieme apparition de *Vistnou* ait été de détruire la Religion de *Budda*, & que dans la neuvieme il ait paru sous la figure de *Budda*, comme s'il n'en eût voulu qu'à ses adorateurs.

d'ailleurs que les *Brammans* furent les auteurs de cette grande révolution, & qu'ils animerent plusieurs Princes des Indes à faire un horrible massacre des *Buddistes* (*a*). Comme les Malabares n'ont point de Chronologie réglée, & que leur Histoire est extrêmement brouillée par les Fables, il est difficile de dire en quel tems cette sanglante tragédie se passa. Mais comme il paroît par les Livres des *Shamanes*, qu'il y a au-delà de cinq-cens ans qu'on trouvoit encore des gens de cette Religion sur la côte de Coromandel, on peut croire que la domination absolue de l'Idolâtrie des *Brammans* n'est gueres plus ancienne que de cinq siecles dans ces Pays-là. Quoi qu'il en soit, on ne trouve plus de *Shamanes* ni sur la côte de Coromandel, ni sur celle de Malabar (*b*).

SECTION V. *Religion des* Lanjans.

Quoique nous ayons du penchant à croire sur le nom de *Sommona Codom*, le Législateur & la premiere Idole de Siam, que c'étoit un *Shamane* de la Côte de Malabar ou de Coromandel, son arrivée à Siam n'est pourtant pas datée du tems que les *Brammans* chasserent les *Shamanes*; car les Siamois mettent sa mort, d'où ils comptent leur Ere vers l'an 544 avant Jésus-Christ (*). Et quoiqu'il établît la Religion & le Culte de *Budda* à Siam, & qu'on semble retrouver le nom de *Budda* dans celui de *Pouti Sat*, le Seigneur *Pouti*, il ne s'ensuit pas de-là que ce fût *Budda* lui-même; car celui-ci paroît avoir été honoré dans l'Inde en-deçà du Gange plusieurs siecles avant cette époque, & sa Religion étoit établie dans cette Presqu'isle longtems avant que les *Brammans* y vinssent. Il y a donc lieu de penser qu'on lui donna le nom de *Pouti Sat*, ou parcequ'il avoit introduit la doctrine de *Budda*, ou parcequ'il prétendît être *Budda* même, qui revivoit en la personne de *Sommona-Codom* (†).

SECTION VI.

Gouvernement & Histoire des Lanjans.

I. *Gouvernement & Histoire des* Lanjans.

On a déja observé que le Pays de Laos est divisé entre plusieurs Rois, sur le sujet desquels nous ne trouvons que ce que l'on a déja vu, à l'exception de ce qui regarde celui de *Lanjang*.

SECTION VI. *Gouvernement Histoire des* Lanjans.

Les

(*a*) *Lett. Edif.* T. XXVI. p. 247. (*b*) *La Croze*, p. 497, 499.

(*) *La Loubere* dans sa Relation de Siam, Part. I. Ch. 3. nous apprend que l'année 1689, à la commencer au mois de Décembre de 1688, étoit la 2233 depuis la mort de *Sommona-Codom*.

(†) On trouve dans le Tom. XXV. des *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, des *Recherches sur les Philosophes Indiens appellées Samanéens*, par M. *de Guignes*, où il y a sans doute des choses curieuses, à en juger par l'Extrait qui s'en trouve dans le *Journal des Sçavans* Février 1761; c'est par-là que cette Piece m'est connue. Si l'Extrait est fidele, comme je n'en doute point, il y a deux points sur lesquels M. *de Guignes* ne me paroît pas tout à fait exact. 1. On lui fait dire, *que les Samanéens sont des Philosophes Indiens différens des* Brasmes, *dont parlent Strabon, Clément d'Alexandrie, St. Jérôme* &c. Ce qui semble signifier que ces Auteurs ne disent rien des *Samanéens*, & l'on peut voir par les passages cités

SECTION VI. *Gouvernement & Histoire des* Lanjans.

Grands Officiers.

Les principales Dignités de ce Royaume ſont au nombre de huit. La premiere eſt celle de Viceroi-Général; il eſt à la tête d'une partie des affaires, & aſſiſte le Roi en tout ce qui concerne le gouvernement de l'Etat. Quand le Roi vient à mourir c'eſt à lui à aſſembler le Conſeil, à convoquer les Etats, en un mot à ſe charger de la Régence juſqu'à l'inſtallation du nouveau Monarque, tous les autres Officiers & Miniſtres étant obligés de lui obéir. Comme le Royaume eſt diviſé en ſept Provinces, il y a autant de Vicerois, qui ont par rapport à ces Provinces la même autorité que le Viceroi-Général a dans l'Etat, mais ils ſont toujours à la Cour en qualité de Conſeillers du Roi, & ils jouiſſent de tous les revenus de leurs départemens, dont il remettent le ſoin à des Lieutenans. Il y a outre les Provinces de moindres Gouvernemens, qui dépendent des Grands tant pour le Civil que pour le Militaire.

Chaque Province a ſes Milices, qui conſiſtent en Cavalerie & en Infanterie; les Officiers dépendent du Viceroi ou Gouverneur, le Viceroi du Viceroi-Général, & celui-ci du Roi. Les Troupes ſont entretenues des revenus qui leur ſont aſſignés dans chaque Province, & en vertu de cela elles doivent être prêtes à marcher dès que les beſoins de l'Etat le requierent (*a*).

Leur Etat. Les Gouverneurs ont toujours une nombreuſe ſuite, & ſouvent ils oppriment le peuple, s'emparant par force de tout ce qui leur plait, ſur-tout des marchandiſes étrangeres, & perſonne n'oſe s'oppoſer à ces violences. Ce n'eſt pas que le Roi approuve de pareilles injuſtices ni qu'il les appuye, au contraire elles devroient être punies ſelon les Loix. Bien loin d'abuſer ainſi de ſon pouvoir, le Roi, auſſitôt qu'il eſt informé qu'un Marchand a apporté quelque choſe de rare dont il a envie, lui fait ordonner d'abord de ne l'expoſer point en vente, & lui en envoye toute la valeur, pour prévenir la ruine du Commerce, parcequ'il en tire un grand avantage, à cauſe des droits qui groſſiſſent ſes revenus (*b*). Ce qu'il y a de plus inhumain dans la conduite des Gouverneurs, c'eſt que ſouvent ils contribuent à la perte des particuliers: entêtés de la Magie, ils louent des aſſaſſins pour aller à la chaſſe des hommes dans les Bois, afin d'en avoir le fiel pour faire leurs charmes (*c*), comme on l'a rapporté plus haut.

Les Loix ſont en petit nombre. Les *Lanjans* n'ont qu'un petit nombre de Loix, & ils n'en ont pas beſoin de beaucoup, les Coutumes du Pays leur ſervant de regle. D'ailleurs le bon-plaiſir du Roi ſert de Loi, dans les cas où il n'y en a point; & il n'uſe jamais de ce pouvoir au détriment de ſes ſujets. Dans les différends qui s'élevent, l'avis des Juges en pareilles occaſions fait autorité.

Sujettion des Familles à un Chef. Il y a une Coutume, qui eſt à peu près particuliere à ce Pays; car quoiqu'elle ſoit tolérée dans le Royaume de Siam, elle n'y prévaut pas; c'eſt la ſujettion de chaque famille à une certaine perſonne en qualité de Chef & de Supérieur; en ſorte qu'à l'exception des Talopoys, tous les *Lanjans* qui

(*a*) *Marini*, p. 358. (*b*) *Idem*, p. 346. (*c*) *Idem* p. 349.

cités plus haut, qu'ils diſtinguent très-bien les *Sarmanes* ou *Germanes* des *Brachmanes*. On fait dire auſſi à M. *de Guignes*, qu'*on n'avoit point encore examiné quels étoient ces Philoſophes;* cela n'eſt pas exact, puiſque M. *de la Croze* en a parlé aſſez au long. REM. DU TRAD.

qui ne defcendent pas en ligne directe de la principale branche d'une famille, de quelque condition qu'ils foient, riches ou pauvres, dépendent toute leur vie du Chef de cette branche, fans pouvoir jamais s'affranchir de cette dépendance. Quand ceux qui font iffus de la principale branche viennent à fe marier, la famille fe partage d'elle-même de façon que les mâles appartiennent à la branche du pere, & les femmes à celle de la mere. Cette fujettion eft fort rigoureufe & très-incommode. D'abord ils font obligés deux fois par an de rendre leurs refpects & de faire des préfens au Chef de la famille. En fecond lieu, ils doivent le fervir en tout ce qu'il trouve à-propos de leur commander; qu'il ait deffein de bâtir une maifon, de célébrer quelque fête, ou d'entreprendre un voyage, ils font obligés de fe trouver à fes ordres à leurs propres dépens, & de contribuer aux fraix de ce qu'il veut faire. En voyage les uns doivent lui fervir de gardes, & les autres de domeftiques. Cette coutume eft fort avantageufe au Roi, qui en peu de tems peut mettre une armée confidérable fur pied, n'ayant qu'à gagner les Chefs de famille. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans cette même coutume, eft, que s'il arrive qu'un Chef foit convaincu de quelque crime capital, tous ceux qui tiennent à lui par le fang, à quelque degré que ce foit, font dépouillés en même tems de tous leurs droits, & deviennent plus miférables que jamais, étant condamnés à avoir foin des éléphans du Roi, pour lefquels ils doivent aller tous les jours chercher de l'herbe, qu'ils font obligés de nettoyer, & de veiller la nuit.

Section VI. Gouvernement & Hiftoire des Lanjans.

Adminiftration de la Juftice.

La Juftice n'eft pas toujours fort bien adminiftrée chez les *Lanjans*: comme les crimes font rares, on n'a pas befoin d'un grand nombre de Loix; ils ne laiffent pas d'en avoir quelques-unes, qui font fuffifantes pour entretenir la paix & l'union parmi eux: la févérité avec laquelle on punit, par exemple, non feulement les coups mais les paroles outrageantes, eft un grand frein. Quant aux Affaires Civiles la Juftice eft fur un pied affez languiffant. Ils n'ont point de commentaires pour expliquer les Loix, de forte qu'elles dépendent de l'interprétation qu'y donnent les Juges, qui n'étant pas exempts de préjugés condamnent quelquefois les gens fur les raifons les plus frivoles; & comme il n'y a point d'appel de leur fentence, il faut fubir la peine que la Coutume a établie (*a*).

Le Roi.

Le Roi de *Lanjan* eft abfolu, & ne reconnoît point de Supérieur né pour le temporel ni pour le fpirituel: toutes les terres lui appartiennent, il difpofe comme il lui plait des biens de fes fujets; & aucune famille du Royaume ne peut hériter ou pofféder quoi que ce foit par Teftament.

Il n'y a point de Nobles.

Il n'y a point de Nobleffe dans ce Pays; elle ne s'acquiert ni par la naiffance, ni par les richeffes, ni par de belles actions. Les Emplois, les Honneurs & les Biens dépendent uniquement du Roi, qui les confere à qui il lui plait, & s'en reffaifit à leur mort. La plus grande générofité qu'il peut témoigner aux enfans, c'eft de leur laiffer les biens mobiliers. Les maifons, les terres, l'argent & les armes reviennent au Tréfor Royal. Perfonne ne peut fe dire maître d'un pouce de terre; les *Talapoys* feuls peuvent

(*a*) *Marini*, p. 370.

SECTION VI. *Gouvernement & Histoire des Lanjans.*

vent diſpoſer de ce qui eſt habité; pour ce qui eſt du reſte le Roi le diſtribue aux Gouverneurs & aux Commandans, aux uns plus aux autres moins. Ceux-ci les afferment ſeulement pour trois ans à des perſonnes qui s'engagent à donner un & demi du produit de la troiſieme année au Roi.

Chaque Viceroi a une nombreuſe ſuite, mais la Cour du Roi, dont la ſplendeur eſt fort relevée par la magnificence des Grands, brille ſur-tout par le nombre incroyable de Pages qui y ſont. Ils ſont toujours à portée de ſolliciter les Emplois vacans, auxquels ils ſont avancés à proportion du nombre d'années qu'ils ont ſervi; quoique, généralement parlant, la faveur plutôt que le mérite en décide, comme en d'autres Pays. Il y a outre cela un nombre infini d'autres Officiers, qui ont leurs différentes fonctions. On connoît le rang des Courtiſans par certaines boëtes d'or ou d'argent, que leurs Pages portent derriere eux par-tout où ils vont. Le premier Viceroi a le privilege de ſortir ſur un éléphant richement harnaché; mais les autres ne peuvent que ſe faire porter dans de petites chaiſes ornées de brocard d'or, & ſuivies de pluſieurs valets habillés de belles livrées. Les autres Officiers, de quelque qualité qu'ils ſoient, ſont obligés d'aller à pied; & quoiqu'ils ayent auſſi leurs boëtes, ils ne peuvent les faire porter publiquement derriere eux (*a*).

Le Roi de Lanjan *paroît rarement en public.*

Quoi que les autres Monarques puiſſent penſer du Roi de *Lanjan*, il les regarde tous comme au deſſous de lui, & il ne veut pas même céder à l'Empereur de la Chine. Pour inſpirer plus de reſpect à ſes ſujets, il ſe montre rarement en public, & de jour en jour il ſe ſouſtrait davantage aux yeux de ſes peuples, comme s'il étoit quelque choſe de plus qu'humain. Il n'eſt diſtingué des autres que par les trous qu'il a aux oreilles, qui ſont d'une grandeur extraordinaire, & qu'on rend ſi larges en aggrandiſſant les trous par des rouleaux qu'on y met, & tous les mois on y en met de plus gros, juſqu'à ce que les bords des oreilles touchent aux épaules. Ce Prince ne porte point d'autre couronne, que celle qu'avoient les anciens Empereurs, c'eſt-à-dire une bande ou ruban d'or, qui ſert auſſi à attacher ſes cheveux. Il ſe montre deux fois par an à ſes ſujets, qui pour reconnoître l'honneur qu'il leur fait, s'efforcent à l'envi de le divertir, ſoit par des éléphans inſtruits à faire mille petits tours, ſoit par des combats de bêtes féroces. Ils ont auſſi des Luteurs & des Gladiateurs, qui déployent dans ces occaſions toute leur force & toute leur adreſſe pour plaire au Roi.

Il viſite les Temples.

Mais le véritable tems de voir la Cour dans toute ſa ſplendeur, c'eſt lorſque le Roi va viſiter quelque Temple: c'eſt alors qu'on voit briller toute la magnificence poſſible tant ſur les habits & les équipages des Officiers, que ſur le Roi même, qui eſt monté ſur un puiſſant éléphant richement orné. Ce Monarque eſt précédé de ſes principaux Officiers, & ſuivi d'un grand nombre de Cavaliers armés de Mouſquets & en bon ordre; la marche eſt fermée par quantité de bêtes de charge, qui portent les préſens que le Roi doit faire à l'Idole, en faveur de ſes ſujets, & en cette occaſion le Temple a plus l'air d'un Marché que d'un Lieu de dévotion. Ce jour-

(*a*) *Marini*, p. 361.

jour-là il eſt défendu aux femmes de ſortir de leur maiſon ; mais quand le Roi paſſe elles paroiſſent aux fenêtres, & jettent ſur lui & ſur les préſens des eaux parfumées de *Naſſe*, ce qui lui fait grand plaiſir. A quelque diſtance du Temple les *Talapoys*, revêtus de leurs plus magnifiques habits, viennent le recevoir, l'accompagnent durant toute la cérémonie, & quand elle eſt finie partagent les offrandes entre eux.

Section VI. *Gouvernement & Hiſtoire des Lanjans.*

La magnificence qui brille dans ces circonſtances ſurpaſſe celle qu'on voit à la Cour, lorſque quelque Ambaſſadeur doit avoir audience, ou que les petits Rois tributaires viennent rendre hommage au Roi. Il les reçoit dans une grande ſalle, aſſis ſur un Trône élevé, & revêtu de ſes habits de cérémonie. Il répond à leurs complimens par la bouche de ſon Chancelier, & ne leur parle jamais que par Interprete (*a*).

Ses Audiences.

II. *Hiſtoire de* Lanjang.

On trouve très peu de choſe dans les Auteurs ſur l'Hiſtoire & les affaires des *Lanjans*. On a déja remarqué qu'il y a pluſieurs ſiecles qu'ils étoient ſoumis à la Chine, comme tous les autres Pays de cette Preſqu'iſle ; mais après qu'ils eurent ſecoué le joug de Chinois, & qu'ils ſe furent rendus puiſſans, ils formerent entre eux une eſpece de République, qui ſubſiſta juſqu'à l'an 600 de l'Ère Chretienne, alors leur Etat devint Monarchique.

Ancien Etat.

Le Pays s'étant extrêmement peuplé par le grand nombre de Siamois qui s'y étoient établis, les *Lanjans* pour demeurer les maîtres ſe choiſirent un Chef, à qui ils donnerent toute l'autorité, & qu'ils reconnurent pour leur Souverain. Mais les Siamois par leurs intrigues mirent la diviſion entre eux, & ils ſe firent un ſi puiſſant parti, qu'ils placerent ſur le Trône un Prince de la Famille Royale de Siam. C'eſt de ce Prince que les Rois de *Lao* ou plutôt de *Lanjan* ſont deſcendus en droite ligne depuis plus de mille ans, en ſorte qu'ils conſervent encore la Langue & l'habillement de leurs ancêtres. Ils paroiſſent auſſi avoir toujours été indépendans depuis ce temslà, quoique quelques Auteurs rapportent qu'ils payent tribut au Roi de Tonquin (*b*). Mais c'eſt une mépriſe, qui doit ſon origine à une circonſtance dont ces Auteurs n'ont pas été ſuffiſamment inſtruits. Voici dequoi il s'agit.

Changé en Monarchique.

Le Gouverneur d'une des Provinces de *Lao* ayant uſurpé la Souveraineté, le Roi de Tonquin, à qui cette Province avoit appartenu autrefois, l'attaqua & le contraignit à lui payer tribut ; ce qu'il fit pendant quelque tems ; mais ſur la fin du ſeizieme, ou au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, le Roi d'*Ava*, après avoir conquis les Royaumes de Pegu & de Siam, ſe rendit maître non ſeulement de cette Province, mais de tout le *Lao* ou le *Lanjang*, dont il tranſporta les habitans au Pegu pour le repeupler. Les *Lanjans*, qui ſupportoient leur captivité avec la derniere impatience, tramerent à la fin tous enſemble une conſpiration pour ſe mettre en liberté ; & s'étant ſoulevés un certain jour, ils firent main-baſſe ſur les Péguans par-tout où ils les rencontrerent. Leur entrepriſe eut tant de ſuccès, que s'ils euſſent profité de leur bonne fortune, ils auroient ſoumis tout le Royaume ; mais l'extrême envie qu'ils avoient de retourner dans

Aſſujettis au Roi d'Ava.

(*a*) *Marini*, p. 361. (*b*) *Idem.* p. 356.

SECTION VI. *Gouvernement & Histoire des* Lanjans.

dans leur Pays, fit qu'ils se dépêcherent d'en prendre le chemin, & ils en chasserent bientôt leurs ennemis, qui s'en étoient emparés. La nouvelle de cette révolution étant venue aux oreilles des naturels, qui s'étoient réfugiés dans les montagnes & dans les forêts voisines, ils s'en retournerent d'abord & repeuplerent *Lanjan*, Capitale du Royaume, qui reprit bientôt son ancienne splendeur sous son légitime Roi.

Ils secouent le joug.

Le Roi d'*Ava* & de *Pegu* ne se trouvant pas en état dans cette conjoncture de se venger, dissimula son ressentiment; & pour réussir dans son dessein par la ruse, feignit de renoncer aux droits qu'il avoit, & fit alliance avec les *Lanjans*, se contentant d'un léger hommage de leur part. En attendant il fit sous main des préparatifs de guerre, mais la mort, qui le surprit en 1647, fit avorter ses desseins. Son successeur suivit le même systême, & envoya des Ambassadeurs aux *Lanjans* chargés de riches présens, & de Lettres très-honnêtes, par lesquelles il demandoit, en termes fort modérés, qu'on lui donnât seulement, en forme de tribut annuel, un des plus beaux éléphans & une belle fille. Le Roi de *Lao*, bien loin de goûter la proposition, en fut si irrité, qu'il fit arrêter les Ambassadeurs & toute leur suite, comme des Espions. Il envoya en même tems quelques-unes de ses meilleures troupes vers les frontieres du Pegu, où le Roi d'*Ava* avoit ses magazins remplis de munitions de guerre, pour l'exécution de l'entreprise qu'il méditoit; mais comme il ne les faisoit point garder pour prévenir tout soupçon, les *Lanjans* les surprirent & les brûlerent. Ce coup imprévu ruina toutes les mesures de ce puissant Monarque, qui n'osa ni les attaquer ni les poursuivre dans leur retraite, tant parcequ'il manquoit de munitions, que parcequ'il craignoit un soulévement de la part de ses sujets, dont il savoit qu'il étoit haï (*a*).

Voilà tout ce que nous pouvons dire de l'Histoire des *Lanjans*, n'ayant eu guere d'informations de ce Pays depuis le milieu du siecle passé, que les Missionnaires trouverent qu'il étoit impossible de propager leur Religion parmi les habitans, à cause du grand crédit que les *Talapoys* ou les Prêtres avoient sur eux.

CHAPITRE VIII.

Le Royaume de SIAM.

SECTION I.

Nom, Etendue, Montagnes, Rivieres, Terroir & Productions.

SECTION I. *Description de* Siam.

Nom.

CE sont les Portugais qui ont porté en Europe le nom de *Siam*, qu'ils prononcent aussi *Sion*, & qu'ils ont probablement pris des Peguans & des Malayens, lesquels appellent ce Pays *Tsiam* (*b*). Ce nom est inconnu aux *Siamois*; mais comme *Tsiam* ou *Siam* veut dire *libre* dans la Langue du

(*a*) *Marini*, p. 366. (*b*) *Kæmpfer* Hist. du Japon, T. I. L. I. Ch. 2.

du Pegu, ce paroît être la traduction du véritable nom des habitans, qui est *Tay*; de-là vient que le Pays est appellé *Mouang* ou *Muang* (*) *Tay*, ou le *Royaume des Francs*. Les Siamois se donnent encore le nom de *Tay-noe*, les *petits Tays* ou *Siams*, pour se distinguer des *Tay-yay* ou *grands Siams*, qui habitent les montagnes du Nord, & qui passent pour sauvages (*a*). *Pinto* dit que le véritable nom de *Siam* est *Sornau* ou l'Empire de *Sornau* (*b*), mais nous ne trouvons pas qu'aucun Voyageur depuis lui ait confirmé ce qu'il assure.

SECTION I. *Description de* Siam.

Bornes.

Le Royaume de *Siam* est entouré de hautes montagnes, qui du côté de l'Orient le séparent des Royaumes de Camboye & de Laos, à l'Occident du Pegu, au Nord d'Ava, ou proprement de Jangoma, qui releve d'Ava; au Sud il a le Golphe de son nom & la Presqu'isle de Malacca, dont la partie septentrionale (†) est soumise à sa domination.

Situation & Etendue.

La situation générale de *Siam* a été déterminée par les observations que les Jésuites firent en 1688 dans la ville de *Siam* & à *Louvo*, mais son étendue est incertaine. L'Abbé *Choisi* avoit promis d'en donner une Carte admirable (*c*) ; & on nous apprend que le Roi de Siam auroit voulu engager les Missionnaires à faire une Carte exacte de ses Etats & des Royaumes d'alentour, mais qu'ils furent obligés de partir pour la Chine (*d*). *La Loubere* en a donné une à la tête de sa *Description de Siam*, dressée par un Anglois, qui avoit remonté le *Menam* jusqu'aux frontieres septentrionales du Royaume (*e*), qui suivant cette Carte sont à vingt-deux degrés trente minutes de Latitude. M. *De Lisle* l'a suivie dans ses Cartes, & M. *Bellin* dans celle de la Presqu'isle au-delà du Gange (‡) l'étend jusqu'au vingt-troisieme degré. Mais la derniere Carte de la Chine, publiée par les Jésuites, fait voir que c'est une grande erreur: car en ce cas-là, au-lieu de laisser de la place pour le Royaume de *Jangoma*, & pour les autres Provinces d'*Ava*, qui sont au Nord de *Siam* entre ce Royaume & la *Chine*, ses frontieres septentrionales se trouvent un degré entier au-delà de celles de la Chine. Pour éviter cet inconvénient M. *Bellin* est tombé dans un autre, en resserrant les bornes de la Province de *Yun-nan* de l'Ouëst à l'Est de plus de quatre degrés. Ne valoit-il pas mieux rendre Siam contigu à la Chine, la Carte de *La Loubere* n'étant pas comparable à celle des Jésuites? Cet Auteur avoue lui-même, que celui qui a dressé cette Carte n'étoit pas assez habile pour donner toutes les positions avec une entiere justesse. Il auroit pu faire plus, & dire qu'il n'avoit pris aucune Latitude, au moins n'en avoit-il observé aucune sur les frontieres septentrio-

(*a*) *La Loubere* Descript. de Siam. P. I. Ch. 2.

(*b*) *Mendez Pinto*, Ch. 47.

(*c*) *Choisy*, Voy. de Siam, p. m. 305.

(*d*) *Tachard*, Voy. de Siam, L. VI. p. m. 271.

(*e*) *La Loubere* Descript. de Siam. P. I. Ch. 1.

(*) On dit aussi *Müang*, *Moang*, *Moan*, *Mong* &c. *Cervaise*, p. 42. dit que *Müang Thay* veut dire *un Pays très-fort*: les Siamois l'appellent aussi *le Circuit de la visitation des Dieux*. *Kæmpfer* ubi sup.

(†) Sur ce pied-là on peut dire qu'il a le Golphe de Bengale à l'Ouëst, sur lequel il a quelques bons Ports, tels que *Merguy*, *Junsalam* &c.

(‡) Insérée dans le T. XI. de l'*Histoire Générale des Voyages*, in 4to.

SECTION I. *Description de Siam.*

trionales, dont la position devoit être déterminée sur toute autre chose.

La Loubere met les bornes méridionales de Siam à treize degrés de Latitude, & par-là il resserre ce Royaume de ce côté-là au-delà de ce qu'il l'a étendu de l'autre. *Juste Schouten* (*) a plus de raison de l'étendre du côté du Nord jusqu'au dix-huitieme degré, & vers le Sud jusqu'au septieme, où il confine aux Royaume de *Patane* & de *Queda*, qui relevént de Siam. Nous portons ses bornes septentrionales jusqu'au dix-neuvieme parallele, & nous n'osons leur donner plus d'élevation, parceque par-là nous ne laissons que trois degrés pour les Pays qui sont entre Siam & la Chine. Suivant notre compte le Royaume de Siam est donc situé entre les septieme & dix-neuvieme degrés de Latitude, occupant douze degrés ou environ huit-cens-trente-quatre milles Angloises en longueur du Sud au Nord, & entre les cent-quinzieme & cent-vingt-unieme degrés de Longitude, en sorte que sa plus grande largeur de l'Ouëst à l'Est est environ de quatre-cens milles; mais vers le Nord il n'a gueres que la moitié de cette largeur.

Montagnes. On a déja dit que le Royaume de Siam est entouré de Montagnes, & comme il y a peu de hauteurs dans l'espace compris entre deux, on peut dire que c'est une grande vallée, arrosée par une belle Riviere, qui la traverse du Nord au Midi. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces montagnes qui forment une double chaîne, l'une du côté du Levant & l'autre du côté du Couchant, s'abbaissent peu à peu à mesure qu'elles s'étendent vers le Midi. Celle qui est à l'Ouëst, & qui s'étend le long des frontieres du Pegu, passe par le milieu de la Presqu'isle de Malacca, & se termine au Cap de *Sincapura*, la pointe la plus méridionale de toute l'Asie, qui sépare les Golphes de Bengale & de Siam. Les montagnes qui sont à l'Orient & qui séparent le Royaume de Siam de ceux de Laos & de Camboye, se terminent au Cap de Camboye, le plus oriental de tous ceux du Continent d'Asie, qui regardent le Midi; c'est à la hauteur de ce Cap que commence le Golphe de Siam (*a*). Le Royaume de ce nom s'étend en forme de fer de cheval de l'un & de l'autre côté du Golphe, savoir le long de la côte orientale jusques près de la Riviere de *Chantebon*, qui le sépare du Royaume de Camboye, & vis-à-vis il s'étend jusqu'à *Queda* & *Patane*, Terres des Malayens, dont Malacca étoit autrefois la Capitale. De cette maniere il y a environ deux-cens lieues de côte sur le Golphe de Siam, & cens-quatre-vingt sur le Golphe de Bengale, situation très-avantageuse pour le Commerce.

Plusieurs Rivieres qui viennent des montagnes, vont se décharger dans l'un & l'autre Golphe, & rendent les côtes inhabitables. De-là vient que celle de Siam sur le Golphe de Bengale a des Ports & des Rades, qu'on ne trouve point sur la Côte de Coromandel, qui est à l'opposite (*b*).

La Riviere de Menam. La principale Riviere de Siam s'appelle *Menam*, *Menan* ou *Meynan*, c'est-à-dire la *Mere-eau* par excellence: car *Menam* est le nom qu'on donne à toutes les grandes Rivieres dans toute la Presqu'isle au-delà du Gange, ou

(*a*) *La Loubere* P. I. Ch. 2. (*b*) *Ibid.* Ch. 2.

(*) Il étoit Directeur de la Compagnie Hollandoise en ces quartiers-là, & écrivoit en 1636.

ou la ſource de cette Riviere eſt inconnue aux habitans, ou ils en donnent une fauſſe idée, pour relever ſon origine; de-là vient que les Voyageurs en ont parlé ſi différemment. Les uns, comme *Mendez Pinto*, la font ſortir d'un Lac nommé *Chiamay*, proche de la ville de ce nom, à plusieurs journées au Nord de Siam, mais *La Loubere* ne put apprendre aucune nouvelle de ce Lac (*a*). *Gervaiſe* dit qu'elle a probablement ſa ſource dans un grand Lac qu'on a découvert il y a quelques années dans le Pays de Laos (*b*), qui eſt peut-être le Lac de *Chiamay*, ſuppoſé la vérité du fait. Suivant *Kæmpfer*, les Siamois diſent qu'elle prend ſa ſource dans les hautes montagnes d'Imaus, où elle forme pluſieurs bras, qui après avoir traverſé les Royaumes de Camboye, de Siam & de Pegu ſe déchargent dans la mer; ils prétendent encore que ces bras ſont joints par pluſieurs petites branches, non ſeulement l'un avec l'autre, mais auſſi avec le Gange, ſi on ne doit pas plutôt les regarder comme tout autant de branches de cette derniere Riviere, qui a ſa ſource dans les mêmes montagnes; & ils prétendent qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'ouvrir par-là une route pour les vaiſſeaux de Siam à Bengale. Mais *Kæmpfer* ne veut pas garantir que tout cela ſoit vrai (*c*), & il a raiſon, car l'expérience prouve le contraire.

SECTION I. *Deſcription de Siam.*

Sa Source.

Si quelques-uns en font un bras du Gange (*d*), d'autres prétendent contre toute vraiſemblance qu'elle vient de l'Indus (*e*). On nous apprend que M. *Le Clerc* Miſſionnaire, qui l'a remontée juſqu'à la frontiere de Laos (*), la trouva fort étroite, & que les habitans du lieu l'aſſurerent qu'à trois journées plus haut ce n'étoit plus qu'un très-petit ruiſſeau qui ſortoit des montagnes (*f*). C'eſt-là probablement ce qu'il y a de plus vrai touchant ſon origine, & ce qui s'accorde avec ce que dit *La Loubere*, que le *Menam* eſt ſi petit en entrant dans le Royaume de Siam, que pendant environ cinquante lieues il ne porte que de petits batteaux à tenir quatre ou cinq perſonnes au plus (*g*).

Son Cours.

Cette Riviere a ſon cours du Nord au Sud, & traverſe tout le Royaume de Siam. A meſure qu'elle avance vers la mer, elle groſſit par d'autres Rivieres, ſur-tout du côté de l'Orient, & devient enfin fort conſidérable en approchant de la Capitale; plus haut elle eſt pleine de rochers & de cataractes, ce qui fait que les batteaux ou *Prams* ſe peuvent démonter, pour les porter par terre au-delà (*h*). Cette Riviere vient de la ville de *Chiamay* (†), entre dans le Royaume de Siam, & arroſe les villes ſuivantes; *Mê-Tac*, la premiere au Nord-Nord-Ouëſt, & puis tout de ſuite *Tian-Tong*, *Campeng* ou *Campeng-Pet* (‡), que quelques-uns prononcent *Campingue*, *Laconſevan*, *Chaynat*, *Siam* ou *Juthia*, *Talacoan*, *Talaquéou* & *Bancok*

(*a*) *La Loubere*, Ch. I.
(*b*) *Gervaiſe* Relat. de Siam. P. I. Ch. 2.
(*c*) *Kæmpfer* Hiſt. du Japon. T. I. L. I. Ch. 3.
(*d*) *Choiſy*, p. m. 291.
(*e*) *Gervaiſe*, l. c.
(*f*) *Choiſy* ubi ſup.
(*g*) *La Loubere* l. c. Ch. I.
(*h*) *Kæmpfer*, l. c.

(*) Ou plutôt de *Jangoma*, dépendant alors du *Lao* ou *Lanjang*.
(†) C'eſt ſans doute *Jamahay* Capitale de *Jangoma*.
(‡) Probablement la *Kapimper* de *Mendez Pinto*.

SECTION I. *Description de Siam.*

cok ou *Fon*, & à sept lieues au-dessous de cette derniere elle se décharge dans le Golphe de Siam par trois embouchures, dont la plus navigable est celle qui est au Levant (*a*).

Barre à son embouchure.

A son embouchure, que les Siamois appellent *Pagnam Tausia* (*b*), elle a une lieue de large, plus haut elle n'a que le quart de cette largeur, & de-là en remontant jusqu'à la Capitale, elle n'a gueres que deux-cens pas. Dans cette étendue elle est profonde & assez égale (*); elle porte des navires de trois ou quatre-cens tonneaux; & elle en porteroit même de plus considérables, sans un banc de sable qu'on trouve à son embouchure, qui dans les plus hautes marées n'est couvert que d'onze ou douze pieds d'eau; mais cela oblige les grands vaisseaux à demeurer à la rade, qui est très-sure. Le *Menam* forme en serpentant un grand nombre d'Isles fort agréables; son eau est claire, légere & bonne. Il est fort poissonneux, mais il n'y a pas une aussi grande diversité de poissons que dans les Rivieres de France. Le principal, que les Européens appellent *Caboche*, a environ un pied & demi de long, & est épais de dix ou douze, avec une espece de tête platte & quarrée. Il y en a de deux sortes, les uns couleur de cendres, & les autres noirs, ces derniers se conservent le mieux. Les Siamois les font sécher au Soleil, & en font un grand commerce avec les Pays voisins. Les poissons de cette Riviere ne ressemblent point à ceux de France, mais ils sont d'un beaucoup meilleur goût. On y trouve quelquefois des crocodiles monstrueux, & un petit poisson venimeux, qui lorsqu'on l'irrite s'enfle comme un crapaud. C'est un charme de voguer sur cette Riviere, dont les bords sont couverts de verdure & très-peuplés, mais on y est fort tourmenté des mousquites. Ses eaux s'enflent tous les ans & se débordent (*c*). Cette inondation arrive au mois de Mars, & alors le Pays est couvert d'eau à cent-vingt milles à la ronde. C'est à cette inondation annuelle que le Royaume est redevable de sa fertilité, & qu'il a dû quelquefois son salut; comme cela arriva en 1587, lorsque la puissante armée de Pegu qui assiégeoit la Capitale, fut surprise par les eaux, & qu'une grande partie y périt (*d*).

Autres Rivieres.

La Carte publiée par Mr. *La Loubere* présente une autre Riviere, qui porte aussi le nom de *Menam*, & qui sortant des montagnes des frontieres occidentales du Laos, coule au Midi presque parallélement à l'autre, & après avoir passé par *Menan Fang*, *Pichai*, *Porselouk* & *Pichit*, va tomber dans la grande Riviere à *Laconsevan*. Le Journal des Marchands Chinois, que nous avons fréquemment cité, fait mention de deux Rivieres de ce Pays qui ont leurs sources dans le Royaume de Laos, l'une nommée la Riviere de Siam, qui prend sa source dans la montagne de *Kyang Daou*, & celle de *Kyang hay* ou *Kyang lai*, qui se décharge dans la grande

(*a*) *La Loubere* P. I. Ch. I.
(*b*) *Kæmpfer* ubi sup. Ch. I.
(*c*) *Gervaise* l. c.
(*d*) V. *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.

(*) *Kæmpfer* dit, Ch. 3. qu'elle est très-profonde, rapide, toujours pleine, & plus large que l'*Elbe*.

SECTION I.
Description de Siam.

de Riviere de Siam (*a*). Mais nous ne pouvons dire laquelle ou si aucune des deux passe à *Muang Fang*.

Il y a deux autres Rivieres considérables, qui tombent dans le *grand Menam* près de son embouchure, l'une du côté de l'Ouëst, qui a sa source proche de la ville de *Cambori* au Sud-Ouëst de *Laconsevan*; elle descend de-là vers *Papri*, & se partage en deux branches; la plus septentrionale, appellée *Mahapram*, se joint au *grand Menam* un peu au Nord de la Capitale de Siam; l'autre se jette dans la mer, près de *Pipeli*, vers l'embouchure occidentale du *Menam*.

L'autre Riviere du côté de l'Est prend sa source un peu au-dessus de la ville de *Carazema*, sur les frontieres de Laos, & après avoir passé par *Canayot* & *Perion*, se décharge dans la mer à *Banplasoy*, proche du bras oriental du *Menam*.

Celle de Tenasserim.

Outre les Rivieres dont on vient de parler, on en trouve deux autres très-considérables, qui sont à-présent dans les limites du Royaume. La premiere est celle de *Tenasserim*, qui vient des montagnes d'*Ava*, & dont le cours est fort étendu, mais les rochers & les troncs d'arbres dont son lit est rempli en rendent la navigation difficile: elle est d'ailleurs si rapide, qu'en la remontant on ne peut faire que trois ou quatre lieues par jour; elle court presque tout droit au Midi vers la ville de *Tenasserim*; & à treize lieues de-là, tournant tout d'un coup au Nord-Ouëst, elle se jette dans la mer à *Merghey*.

Celle de Chantebon.

L'autre est celle de *Chantebon*, qui quoique moins grosse que quelques-unes des autres, porte plus aisément de grands vaisseaux; & quoiqu'à son entrée il y ait un grand banc de vase, on y a pourtant toujours quatorze ou quinze pieds d'eau (*b*).

Terroir & Productions.

Le Pays de Siam peut se diviser en Terres cultivées & incultes, & ces dernieres en font la plus grande partie, étant couvertes de bois de *Bambou* & d'autres arbres. Les plus utiles que les Siamois ayent, sont ceux qui produisent du coton, des huiles & du vernis. Ces huiles mêlées avec du ciment rendent les murailles qui en sont enduites, aussi blanches & aussi unies que si elles étoient de marbre. Leur vernis est fort bon, mais ils ne savent pas le mettre en œuvre. Ils ont aussi des bois propres à la construction des vaisseaux, à bâtir des maisons, à travailler en Menuiserie & en Sculpture. Ils en ont de léger & de fort pesant, d'aisé à fendre, & d'autre qui ne se fend point; ce dernier s'appelle *Bois Marie*, & est meilleur qu'aucun autre à faire les courbes des Navires. Celui qui est pesant & dur s'appelle *Bois de fer*, & on en fait des ancres; on assure qu'à la longue il ronge le fer. Ils ont un bois que l'on prendroit à sa légéreté & à sa couleur pour du sapin, mais il est très-propre à la Sculpture, parcequ'il n'éclatte point sous le ciseau.

Sur-tout les Siamois ont des arbres si hauts & si droits, qu'un seul suffit à faire un bateau, ou *Balon*, de seize à vingt toises de longueur. Ils ont de la canelle, la meilleure après celle de Ceylan; du *Sapan* & d'autres bois

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 127. (*b*) *Gervaise* P. I. Ch. 2.

Section I. *Description de Siam.*

bois propres à la Teinture: du bois d'*Aquila* ou d'*Aloës*, moins bon à-la-vérité que le *Calamba* de la *Cochinchine*, mais meilleur que l'*Aquila* de tout autre Pays. Ce bois ne se trouve que par morceaux, parceque ce ne sont que des endroits pourris de certains arbres; tout arbre de cette même espece n'en a pas, & ceux qui en ont, ne l'ont pas tous au même endroit, si bien que c'est une recherche pénible à faire dans les Forêts (*a*).

Mines. Aucun autre Pays n'a plus la réputation d'être riche en Mines que le Pays de Siam, & la grande quantité d'Idoles & d'autres Ouvrages de fonte, dont un grand nombre sont couvertes d'or, aussi bien que les lambris & les combles de leurs Temples, semble indiquer qu'elles ont été connues; cependant on a cherché inutilement dans les derniers tems des Mines d'or & d'argent. Mais le Roi a fait faire un métal qu'on appelle *Tambac*, en mêlant un peu d'or avec du cuivre. Mr. *Vincent*, Médecin François, leur a découvert une Mine de fort bon acier, une autre de crystal, une d'antimoine, une d'éméril, & quelques autres, un carriere de marbre blanc, il a aussi trouvé une riche Mine d'or, mais il ne la leur a pas indiquée; il leur a cependant appris l'art de séparer & de purifier les métaux. Ils ont quantité de plomb & d'étain, qu'on appelle *Calin*, qui se débite par toutes les Indes. Il est mou & mal purifié, mais pour le rendre plus dur & plus blanc, ils y mêlent de la *Cadmie*, sorte de pierre minérale aisée à mettre en poudre, & c'est cet Etain blanc qu'ils appellent *Toutenague*; la *Cadmie* mêlée avec le cuivre le rend jaune, mais elle rend l'un & l'autre de ces métaux plus cassant & plus aigre.

Pierre d'Aiman. Il y a dans le voisinage de la ville de *Louvo* une montagne de pierre d'Aiman, & un autre près de *Jonsalam* sur le Golphe de Bengale, mais l'Aiman de *Jonsalam* & peut-être celui de *Louvo* perd sa force en trois ou quatre mois. Ils trouvent de l'agathe fort fine dans leurs montagnes; Mr. *Vincent* avoit vu entre les mains des *Talapoins*, qui s'occupent en secret à ces recherches, des montres ou pieces de sapphirs & de diamans. Ils ont des Mines de fer; ils savent le fondre, mais ils sont mauvais Forgerons, aussi n'ont-ils que des ancres de bois pour leurs galeres; ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni cloux, ni ciseaux, ni serrures; en bâtissant ils ne se servent que de chevilles de Bambou; il leur vient des cadenats du Japon, les uns de fer & bons, les autres de cuivre & très-mauvais (*b*).

Utilité de l'Inondation. Le Pays de Siam paroît s'être formé peu à peu de la terre argilleuse que les eaux de pluie ont entraînée des montagnes; c'est ce limon & l'inondation annuelle de la Riviere qui engraisse la terre & la rend fertile; ailleurs, & principalement sur les lieux les plus élevés, tout est aride & brûlé peu de tems après les pluies; il y regne aussi des maladies contagieuses, & on y est incommodé des insectes, que l'inondation fait mourir dans les endroits où elle s'étend; les fourmis s'en mettent à couvert en faisant leurs nids sur les arbres; les pigeons & les perdrix qui en d'autres Pays ne perchent point, perchent à Siam; la Nature leur apprend à éviter l'inondation. Parmi les insectes il y a des fourmis blanches, des Maringouins, qui

(*a*) *La Loubere*, P. I. Ch. 4. (*b*) *Idem* ibid. ubi sup. Ch. 5.

qui font de même nature que nos coufins, des millepiés qui pincent également de la tête & de la queue, enfin des mouches luifantes qui ont quatre ailes; ces petits animaux ont quelque feu dans les yeux, mais leur plus grand éclat vient de deffous leurs ailes, & ne brille que quand elles volent.

SECTION I. *Defcription de Siam.*

Saifons.

Les Siamois ne connoiffent que trois Saifons, l'Hiver, le petit Eté, & le grand Eté. L'Hyver ne dure que deux mois, qui répondent à nos mois de Décembre & de Janvier; les trois mois fuivans forment le petit Eté, & les fept autres mois font ceux du grand Eté. Ainfi ils ont l'Hiver en même tems que nous, parcequ'ils font au Nord de la Ligne comme nous, mais leur plus rude Hiver eft auffi chaud que notre plus grand Eté; auffi couvrent-ils toujours les plantes de leurs Jardins contre les ardeurs du Soleil, comme nous faifons quelquefois contre le froid de la nuit; & cependant la diminution de la chaleur ne laiffe pas de leur paroître un froid affez incommode. Le petit Eté eft leur Printems, mais ils ne connoisfent point d'Automne. Et quoiqu'ils ne comptent qu'un grand Eté, ils pourroient en compter deux à la maniere des Anciens qui ont écrit des Indes, puifqu'ils ont deux fois l'année le Soleil à plomb fur leur tête (*a*).

Leur Hiver eft fec & leur Eté pluvieux. La Zone Torride feroit fansdoute inhabitable, fi le Soleil n'entraînoit après lui les nuages & les pluies, & que le vent n'y foufflât fans-ceffe de l'un des Poles, quand le Soleil eft vers l'autre. Ainfi à Siam pendant l'Hiver, le Soleil étant au midi de la Ligne, les vents de Nord regnent toujours & tempérent l'air. Pendant l'Eté, qu'il eft au Nord de la Ligne, & à plomb fur la tête des Siamois, les vents de Midi, qui y foufflent alors conftamment, y caufent des pluies continuelles, ou font au moins que le tems eft tourné à la pluie. C'eft cette regle conftante des Vents, que les Portugais ont appelle *Monçaos* (*), & les autres Nations après eux *Monfons*. C'eft auffi ce qui fait que les vaiffeaux ne peuvent prefque arriver à la Barre de Siam pendant les fix mois des vents de Nord, & qu'ils n'en peuvent prefque fortir pendant les fix mois des vents de Midi.

Maniere de compter le Tems.

Les Siamois n'ont point de mot pour dire *Semaine*, mais ils nomment les fept jours par les Planetes, (†) & leurs jours répondent aux nôtres, mais le jour y commence environ fix heures plutôt que chez nous. Ils commencent leur année le premier jour de la Lune de Novembre ou de Décembre, fuivant de certaines regles, & ils fe fervent d'un Cycle de foixante années, comme la plupart des autres Orientaux; ce Cycle eft compofé de cinq autres de douze ans, auxquels ils donnent des noms (‡) qu'ils répe-

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 8.

(*) Du Latin *motiones aëris*, fuivant *Oforius* & *Maffée*.

(†) *Van Albit*, Dimanche; *Van Chan*, Lundi; *Van Angkaan* le jour de Mars ou Mardi; *Van Pout* Mécredi ou le jour de Mercure; *Van Prahaat*, le jour de Jupiter, ou Jeudi; *Van Souk* le jour de Vénus ou Vendredi; *Van Savou*, le jour de Saturne ou Samedi.

(‡) Ces noms font des noms d'Animaux, comme ceux des années du Cycle des Oygûrs & des Tartares.

SECTION I. *Description de Siam.*

petent cinq fois. Ils ont douze mois, qui ſont de trente jours; ils ne leur donnent point de noms, mais les déſignent par leur rang, *premier mois*, *ſecond mois* &c. (*a*).

Leurs Grains.

Le riz, qu'on appelle *Caou*, eſt ce que les Siamois recueillent le plus, & il fait leur principale nourriture; il vient dans les terres baſſes, mais le froment croît dans celles qui échappent à l'inondation. Ils arroſent ces terres avec des eſpeces d'arroſoirs, ou en les inondant avec de l'eau de pluie, qu'ils conſervent dans des citernes, qui ſont ſur un terrein plus élevé; mais ſoit qu'il coûte plus de peine, ou qu'on ne le trouve pas auſſi bon que le riz, il n'y a que le Roi ſeul qui en faſſe uſage, & plus encore peut-être par curioſité que par aucune autre raiſon. Le pain que *La Loubere* mangea étoit ſi ſec, que le riz bouilli dans l'eau pure lui paroiſſoit préférable; cependant quelques Européens l'aſſurerent que le pain de froment de Siam eſt bon, & que celui qu'il avoit mangé n'étoit ſi ſec, que parcequ'on y mêloit ſans-doute de la farine de riz.

Les Siamois ſe ſervent également de bœufs & de buffles pour labourer. Ils les conduiſent avec une corde, paſſée par un trou qu'ils font au cartilage qui ſépare les nazeaux, & afin que la corde ne coule pas quand ils la tirent, ils y font un nœud de chaque côté; cette même corde paſſe auſſi dans un trou, qui eſt au bout du timon de leur charrue. Rien de plus ſimple que cette charrue; elle conſiſte en un bâton long qui en eſt le timon, en un autre recourbé qui en eſt le manche, & en un autre plus court & plus fort attaché au bas du manche; & c'eſt ce troiſieme qui porte le ſoc, & ces quatre pieces ſont liées avec des courroyes. On a du bled de Turquie à Siam, mais ſeulement dans les Jardins; ils en font bouillir ou griller l'épi entier, ſans en détacher les grains, & ils mordent dedans.

Légumes.

Ils ont des pois & d'autres légumes, mais différens des nôtres. *La Loubere* y a vu d'excellentes patates de la grandeur à peu près de la betterave; cuites ſous la cendre elles ont le goût du marron. Il a vu à Siam des ciboules, mais point d'oignons, de l'ail, de groſſes raves, de petits concombres, des citrouilles rouges en dedans, des melons d'eau, du perſil, du baume, de l'oſeille. Ils n'ont ni vrais melons, ni fraiſes, ni framboiſes, ni artichauts, mais beaucoup d'aſperges dont ils ne mangent point. Ils n'ont ni celery, ni poirée, ni choux, ni choufleurs, ni navets, ni betteraves, ni carottes, ni panets, ni porreaux, ni laitues, ni cerfeuil, ni la plupart des herbes dont nous compoſons nos ſalades; cependant le terroir y ſeroit propre, puiſqu'on a preſque toutes ces plantes à Batavia.

Fleurs.

Les tubereuſes, les amaranthes & les tricolor ne ſont pas rares à Siam, mais il y a peu de roſes & de jaſmins; à cela près la plupart des Fleurs & des Plantes qui ornent nos Jardins, leur ſont inconnues; & leurs fleurs n'ont pas autant d'odeur qu'elles ont en Europe, parceque la chaleur diſſipe tous les eſprits, & diminue même le goût des Végétaux; & c'eſt ce qui fait qu'il n'y a pas de bon raiſin à Siam (*b*). C'eſt-là tout ce

(*a*) *La Loubere.* (*b*) *Idem. Ibid.* P. I. Ch. 8 & 9.

ce que nous croyons devoir dire sur l'Histoire Naturelle de ce Pays. Quant aux animaux, tels que les éléphans, les rhinoceros, les tigres, les scorpions, & les serpens dont il y en a de monstrueux, nous ne nous y arrêterons point, parcequ'ils se trouvent aussi en d'autres Pays; nous ne dirons qu'un mot de l'Oiseau que les Siamois appellent *Noktho*, qui est plus grand que l'autruche, & dont le bec a trois pieds de long. Le P. *Tachard* en vit un de médiocre grandeur; sa longueur de la pointe du bec au bout des pattes étoit de quatre pieds, dix pouces; sa largeur, en y comprenant les ailes étendues, sept pieds & demi. Les plumes du col & du ventre étoient blanches; celles du dos tiroient tantôt sur le gris, tantôt sur le roux; la couleur des ailes étoit le gris & le blanc mêlés avec symétrie, les grandes plumes des bouts des ailes étoient noires (*a*).

SECTION I. *Description de Siam.*

SECTION II.

Provinces & Villes du Royaume de Siam.

SECTION II. *Provinces & Villes de Siam.*

TOUT le Pays se divise en haut & bas Siam: Le haut Siam s'étend vers le Nord, & comprend sept Provinces, qui portent le nom de leurs Capitales; qui sont, *Porselouc*, *Sanquelouc*, *Lacontay*, *Campeng-pet*, *Coconrepina*, *Pechebon* & *Pichay*; chacune de ces Provinces est sous-divisée en plusieurs Jurisdictions. A *Porselouc* ressortissent immédiatement dix de ces Jurisdictions, à *Sanquelouc* huit, à *Lacontay* sept, à *Campeng-pet* dix, à *Coconrepina* cinq, à *Pechebon* deux, & à *Pichay* sept. Il y a outre cela dans le haut Siam vingt-une autres Jurisdictions, qui sont autant de petites Provinces.

Haut Siam.

Bas Siam.

Ils comptent dans le bas Siam, c'est-à-dire dans la partie méridionale du Royaume, les Provinces de *Jor*, de *Patane*, de *Ligor*, de *Tenasserim*, de *Chantebonne*, de *Petelong* ou *Bordelong*, & de *Tchiay*. De *Jor* dépendent immédiatement sept Jurisdictions, de *Patane* huit, de *Ligor* vingt, de *Tenasserim* douze, de *Chantebonne* sept, de *Petelong* huit, & de *Tchiay* deux. Outre cela il y a encore dans le bas Siam treize petites Provinces ou Jurisdictions. La ville de *Siam* a sa Province à part au cœur du Royaume entre le haut & le bas Siam (*b*). *Choisy* ne compte dans tout le Royaume que les Provinces suivantes; *Sciuteja*, *Bankoc*, *Porselonc*, *Pitpri*, *Pitchai*, *Campeng*, *Rapri*, *Tennasserim*, *Ligor*, *Cambari*, *Conrasema*, *Louconsevan* (*c*). Conformément à cette idée *Kæmpfer* dit que le Royaume de Siam contient douze grandes Provinces, & que le feu Roi y en avoit ajouté une treizieme (sans-doute *Jangoma*), qu'il avoit conquise dans le Royaume de Laos, mais que peu d'années après on lui reprit cette Province (*d*).

Nombre des Villes.

Si l'on en croit les Siamois leur Pays est rempli de belles villes, mais, quoi

(*a*) *Tachard*, second Voy. de Siam. L. VI. p. 266.

(*b*) *La Loubere*, T. I. P. III. Ch. 4.

(*c*) *Choisy* Voy. de Siam p. 289, 290.

(*d*) *Kæmpfer*, T. I. L. I. Ch. 2.

SECTION II. *Provinces & Isles de Siam.* quoi qu'ils en disent, *Gervaise* assure que dans tout le Royaume il n'y en a que neuf qui méritent le nom de villes, toutes les autres ne valant pas plus que des bourgs & des villages, qui ne sont pas même comparables à ceux de France pour la grandeur & pour la beauté (*a*). *Choisy* compte, outre la Capitale, huit villes principales, qui sont *Tennasserim*, *Jonselang*, *Ligor*, *Pitpri*, *Bankoc*, *Pourseloнc*, *Cambari*, & *Conrasema* (*b*). *La Loubere* en met environ vingt; mais cela n'approche pas de ce que dit *De Faria*, qui d'après *Mendez Pinto*, ou quelque autre Auteur romanesque, assure que le Royaume de Siam a treize-mille villes & bourgs tous murés, sans compter les villages (*c*).

Metac. La premiere ville du Royaume au Nord est *Metac*, située sur le grand *Menam*. Elle obéit à un Seigneur héréditaire, Vassal, dit-on, du Roi de Siam, que l'on appelle *Paya-Tac*, c'est-à-dire *Prince de Tac*.

Tian-tong. Vient ensuite sur la même Riviere *Tian-tong*, qui veut dire *véritable Or*; mais elle étoit ruinée en 1688, sans-doute par les anciennes guerres du Pegu, dit *La Loubere*.

Campeng. *Campeng*, ou *Campeng-pet*, signifie *murailles de diamant*, quoiqu'elles ne soient que de pierre, mais les Siamois affectent de donner de grands noms à leurs villes les moins considérables; quelques-uns prononcent *Campingue*; il y a des Mines d'excellent acier (*d*). Cette ville, qui est sur le *Menam*, n'est point inférieure à la Capitale pour l'étendue. Elle est à cinquante ou soixante lieues de *Porselonc*, & à dix journées de chemin du Royaume de *Laos*. Elle est très-bien fortifiée à la mode Siamoise, & elle pourroit soutenir un long siege contre des troupes Asiatiques, mais ne se défendroit pas un demi jour contre des François (*e*). C'est peut-être la Capitale du Pays de *Capimper*, dont parle *Pinto*, qui dit qu'il y dix-sept Rois qui en relevent (*f*).

Laconsevan. A *Laconsevan*, qui veut dire *la montagne du Ciel*, le *Menam* reçoit une autre Riviere, qui vient du Nord-Est, comme on l'a dit. Cette ville est environ à moitié chemin entre la Capitale de Siam & *Pitsanoulouc*, que les Portugais appellent par corruption *Porselouc*, distance que l'on compte être de vingt-cinq journées pour ceux qui remontent la Riviere en bateau, mais ce même chemin peut se faire en douze jours quand on a beaucoup de rameurs. Ces villes, comme toutes les autres du Royaume de Siam, ne sont que des amas de cabanes, fermés souvent d'une enceinte de bois, & quelquefois d'une muraille de pierre ou de briques, mais très-rarement de pierre (*g*).

Pitsanoulouc. *Pitsanoulouc* (*) est sur le bord du petit *Menam*, c'est la seconde ville du

(*a*) *Gervaise* P. I. Ch. 10.
(*b*) *Choisy* l. c. p. 290, 291.
(*c*) *De Faria* Portug. Asia. Vol. III. p. 364.
(*d*) *La Loubere* l. c. P. I. Ch. I.
(*e*) *Gervaise*, l. c. (*f*) *Pinto*. ubi sup.
(*g*) *La Loubere* P. I. Ch. I.

(*) *La Loubere* la met à plus de dix-neuf degrés de Latitude, mais suivant nous elle doit être à dix-sept. *Choisy*, qui l'appelle *Pourcelonc*, dit qu'il y a beaucoup de dents d'éléphans, du riz, du salpêtre, des cornes de Rhinoceros, des peaux de bêtes sauvages, comme buffles, cerfs, tigres &c. de la gomme rouge dont on fait la cire d'Espagne,

du Royaume, & son nom signifie *Perle* ou *Diamant enchassé*; elle est environ de cent lieues plus au Nord que *Juthia*, dans un climat plus tempéré, & dans un terrein plus fertile: elle a été bâtie par *Chaou Mevang Hing*, qui regnoit environ deux-cens-cinquante ans avant *Chaou Tong*, fondateur de la Capitale, & qui remporta plusieurs victoires sur les *Laos*. C'étoit autrefois la résidence ordinaire des Rois de Siam, & on y voit encore un de leurs anciens Palais. Cette ville a environ une lieue de tour, & elle est environnée d'une muraille de brique, qui est une des meilleures du Royaume. La Riviere la partage en deux (*a*). SECTION II. *Provinces & Villes de Siam.*

A quelques journées au Nord de *Pitsanoulouc*, on trouve sur la même Riviere & sur les confins du Royaume *Mevang Fang*, qui veut dire selon quelques-uns *la ville de la Forêt de* Fang, arbre célebre pour la teinture que les Portugais appellent *Sapan*; & parcequ'on y garde une dent, qu'on prétend être une relique de *Sommona-Codom*, il y en a qui appellent cette ville *Mevang Fan*, c'est-à-dire *ville de la dent* (*b*). Mevang Fang.

Entre *Mevang Fang* & *Pitsanoulouc*, à environ quarante-cinq lieues plus vers l'Est, on trouve sur une Riviere qui se décharge dans le petit *Menam* la ville de *Locontai* ou *Locontaya*. C'est la derniere place de Siam du côté du Laos, quoiqu'elle en soit encore à quinze journées; parcequ'il faut passer par des forêts presque impénétrables & par de vastes déserts, où l'on rencontre à peine une hute (*c*). Locontai.

La ville de *Corazema*, que quelques-uns appellent *Carissima*, qui est assez célebre, est aussi sur les frontieres de Laos, mais plusieurs journées plus vers le Midi que *Locontai* (*d*). *Choisy* la nomme *Conrasema*, & dit qu'elle abonde en éléphans, en rhinoceros, en bois d'aigle &c. (*e*). Corazema.

Cambori ou *Camburi* est sur les frontieres du Pegu, vers *Martaban*, qui a les mêmes choses que *Porselouc*, hors les cannes de sucre & les oignons. Et dans les terres qui sont entre les deux Rivieres au-dessus de *Laconsevan*, & sur des canaux qui communiquent d'une Riviere à l'autre, sont deux autres villes considérables, *Socotai* à la hauteur à peu près de *Pichit*, & *Sanquelouc* plus au Nord. Il faut observer que presque toutes les villes, bourgs & villages des Siamois sont sur le bord des Rivieres ou des Canaux de communication, parcequ'un Pays si chaud ne peut être habité ailleurs (*f*). Cambori.

La Capitale de Siam, à laquelle les Portugais donnent le nom du Royaume, est appellée par les Siamois *Si-yo-thi-ya* (*), l'*o* de la syllabe *yo* étant encore plus fermé que notre diphtongue *au*. Les Etrangers en ont fait Siam ou Siyuthia.

(*a*) *Gervaise* P. I. Ch. 10.
(*b*) *La Loubere*, l. c.
(*c*) *Gervaise* ubi sup.
(*d*) *La Loubere*, l. c. Ch. 2.
(*e*) *Choisy*, p. 291.
(*f*) *La Loubere*, ubi sup. *Choisy* l. c.

gne, des cannes de sucre, des oignons, du tabac, de la cire, du miel, des flambeaux faits de poix & d'huile, du bois pour la construction des vaisseaux, du coton, du bois de Sapan &c. *Choisy*, p. 290, 291.

(*) *Choisy* la nomme *Sciajunthaïa*, *Gervaise*, *Mevang Sijûthia*, qui signifie la ville de *Sijûthia*.

SECTION II. *Provinces & Villes de* Siam.

fait *Judia*, *Juthia* & *Odiaa*. Elle eſt ſituée dans une Iſle au milieu de pluſieurs autres iſles, par le moyen des canaux que les Siamois ont tirés; aujourd'hui l'Iſle où elle eſt ſituée eſt entourée de murailles, en ſorte qu'à moins qu'il n'y ſoit arrivé de grands changemens depuis le tems de *Mendez Pinto*, il faut mettre ce que cet Auteur en dit au nombre des menſonges qu'il a débités: il aſſure que les Eléphans du Roi de Pegu, qui aſſiegea la ville en 1548, approchoient aſſez près des murs pour abbattre avec leurs trompes les pavois que les Siamois y avoient mis pour ſe couvrir. Elle a preſque la figure d'une gibeciere, dont le haut ſeroit au Levant & le bas au Couchant. La Riviere la prend au Nord par pluſieurs canaux qui entrent en celui qui l'environne, & elle l'abandonne au Midi en ſe ſéparant derechef en pluſieurs canaux. Le Palais du Roi eſt au Nord ſur le canal qui entoure la ville, & en tirant au Levant il y a une chauſſée, par laquelle ſeule, comme par un Iſthme, on peut ſortir de la ville ſans paſſer l'eau.

Grande mais peu peuplée.

Sijuthia eſt ſpacieuſe, à conſidérer l'enceinte de ſes murailles (*), mais à peine la ſixieme partie en eſt-elle habitée, & c'eſt celle qui eſt au Sud-Eſt. Le reſte eſt déſert, ou n'eſt rempli que de Temples. Il eſt vrai que les fauxbourgs qui ſont occupés par les Etrangers, en augmentent conſidérablement le peuple. Les rues ſont larges & droites, & en quelques endroits plantées d'arbres, & pavées de briques poſées ſur le chant. La plupart ſont arroſées de canaux étroits, qui ont fait comparer Siam à *Veniſe*, & ſur leſquels ſont beaucoup de petits ponts de claye très-mauvais, & quelques-uns de brique fort élevés & rudes. Les maiſons ſont baſſes & de bois, au moins celles des Naturels du Pays, qui par cette raiſon ſont expoſés à toutes les incommodités du grand chaud.

Les Siamois placent la fondation de cette ville à l'an 1894 de leur Ère, qui répond à l'an 1351 de J. C. (†). Sa Latitude, ſelon le P. *Thomas* Jéſuite, eſt de quatorze degrés, vingt minutes & quarante ſecondes, & ſa Longitude de cent-vingt degrés, trente minutes, ou quatre-vingt dix-huit degrés, trente minutes au Méridien de Paris. Cette obſervation eſt fort importante, parcequ'elle ſert à déterminer la ſituation de toute la Preſqu'iſle au-delà du Gange, & qu'elle eſt d'uſage pour fixer celles des iſles adjacentes (*a*).

Les Palais du Roi.

Les Palais du Roi de Siam, qu'on appelle *Praſſat*, en quelque endroit qu'ils ſoient, ont trois enceintes, & celui de la ville Capitale les a ſi éloignées l'une de l'autre, que l'entre-deux en paroît de vaſtes cours. Tout ce que renferme l'enceinte intérieure, ſavoir le logement du Roi, quelque cour & quelque jardin, s'appelle *Vang*. Les Siamois n'entrent jamais dans le *Vang* ni n'en ſortent ſans ſe proſterner, & ils ne paſſent point devant le *Praſſat*; & ſi quelquefois le fil de l'eau les emporte & les force à

y

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 2. *Gervaiſe*, ubi ſup. Ch. 11.

(*) *Gervaiſe* dit que cette ville a deux lieues de circuit, ſans compter le Palais.

(†) A ce compte il y avoit 338 ans qu'elle ſubſiſtoit en 1689, dans le tems que *La Loubere* écrivoit; il faut donc que *Gervaiſe* ſe trompe, qui dit qu'il n'y avoit que deux cens ans qu'elle étoit bâtie.

y paſſer, ils ſont accueillis d'une grêle de pois, que les gens du Roi tirent ſur eux avec des ſarbacanes. Les Ambaſſadeurs de France mirent pied à terre, & abandonnerent leur paraſol dès la premiere entrée du *Praſſat*. Les portes du Palais ſont toujours fermées, & derriere chacune eſt un portier, qui, ſi quelqu'un heurte, avertit l'Officier qui commande dans les premieres enceintes & ſans la permiſſion duquel perſonne n'entre ni ne ſort; il ſent l'haleine de ceux qui viennent pour ſavoir s'ils ont bu de l'Arack, pour ſe bien aſſurer qu'aucun homme yvre n'y entre, non plus que ceux qui ſont armés. SECTION IV. *Provinces & Villes de Siam.*

Entre les deux premieres enceintes & ſous un auvent il y a un petit nombre de ſoldats déſarmés & accroupis. Ce ſont des *Kenlaï* ou *Bras-peints*, qui ſervent d'Exécuteurs & de Gardes au Prince; ils rament le Balon du Roi. Il peut y en avoir ſix-cens dans le Palais, mais il y en a beaucoup davantage dans le reſte du Royaume. Dans les premieres enceintes ſont auſſi les loges des éléphans, & les écuries des chevaux que le Roi aime le mieux, auxquels il donne des noms. Dans le *Vang* ſont quelques ſalles iſolées, dans leſquelles les Officiers s'aſſemblent, ſoit pour leurs fonctions, ſoit pour faire leur cour au Roi, qui ſe montre par une fenêtre d'une chambre plus haute que la Salle d'audience. Aux deux coins de la Salle qui ſont aux côtés de cette fenêtre, ſont deux portes à la même hauteur, qui eſt de neuf pieds, & deux eſcaliers fort étroits pour y monter. Pour tout meuble il n'y a que trois paraſols, un devant la fenêtre à neuf ronds, & deux à ſept ronds aux deux côtés de la fenêtre; le paraſol eſt dans ce Pays-là ce que le dais eſt en Europe. C'eſt dans ce Salon que les Officiers du Roi reçoivent ſes ordres par l'entremiſe de quarante-quatre Pages (*), qui ſont diviſés en quatre bandes d'onze chacune; les deux premieres ſont de la main droite, & ſe proſternent dans le Salon à la droite du Prince; les deux autres ſont de la main gauche, & ſe proſternent à la gauche (*a*). *Ses différentes Cours.* *Salle d'audience.*

Ce Palais, qui eſt bâti de brique, a environ une demi-lieue de circuit; il eſt partagé en pluſieurs cours; les Officiers du Prince ſont logés dans les deux premieres; & l'on voit encore dans les autres quelques vieux appartemens des anciens Rois, que l'on regarde comme des lieux ſacrés, devant leſquels il y a des rangées d'arbres, qui en rendent la demeure charmante. Il y a auſſi quelques anciens Temples, qui ſont un bel effet. Le logement du Roi eſt dans la derniere cour, & il avoit été nouvellement bâti quand les Ambaſſadeurs de France vinrent à Siam: l'or qui y brille par-tout le diſtingue des autres bâtimens. Son plan a la forme d'une croix, du centre de laquelle s'éleve une haute pyramide à pluſieurs étages, qui ſurmonte tout l'édifice, & qui eſt un ornement attaché aux Maiſons Royales. Il eſt couvert d'étain, & les dehors ſont ornés de pluſieurs morceaux de ſculpture, qui paroiſſent d'un beau travail. L'appartement de la Princeſſe fille du Roi, qui après la mort de ſa mere fut déclarée Reine, étoit voiſin de celui du Prince, & paroiſſoit fort magnifique; l'un & l'autre *Logement du Roi.*

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 11 & 12.

(*) La même choſe ſe pratique en d'autres Pays de cette Preſqu'iſle.

SECTION II. *Provinces & Villes de* Siam. tre ont vue ſur de grands jardins très-bien plantés, dont les allées ſont ſéparées par de petits canaux.

Ses Balons. Hors du Palais à la gauche on voit ſur la Riviere de grandes loges, où l'on tient les grands Balons du Roi; il y en a cent-cinquante, qui ſont très-magnifiques. A la droite il y a un grand Parc, où l'on apprivoiſoit autrefois les éléphans ſauvages; à quoi la Famille Royale ſe divertiſſoit beaucoup (*a*).

La ville de *Siyûthia* ou de *Siam* a ſoutenu divers ſieges, depuis le tems que les Européens vinrent par mer aux Indes. En 1548 elle fut aſſiégée avec une armée de huit-cens-mille hommes, par le premier Roi Barma, qui avoit conquis le Pegu; il demeura devant la place quatre mois, durant leſquels il donna pluſieurs aſſauts, & perdit cent-cinquante-mille hommes; il leva alors bruſquement le ſiege pour aller appaiſer une révolte, qui avoit éclatté dans ſon abſence (*b*). Le ſecond Roi Barma attaqua *Sijûthia* avec plus de ſuccès, en 1567, avec une armée de quatorze-cens-mille hommes: on aſſure cependant qu'il ne s'en feroit pas rendu maître, ſi la ville n'eût été trahie (*c*).

Le Royaume de Siam s'étant ſoulevé à la mort de ce Monarque en 1585, ſon fils & ſon ſucceſſeur aſſiégea la Capitale avec une armée de trois-cens-mille hommes, de cinq-mille éléphans & de trente-mille Gardes. Mais le Roi de Siam l'amuſa ſous prétexte de traiter, de ſorte que dans la ſaiſon de l'inondation la Riviere ruina une grande partie de l'armée des Barmas (*d*). Cela n'empêcha point le Roi de Pegu de faire en perſonne & par ſes Généraux d'autres tentatives contre *Siyûthia*, qui ne lui réuſſirent pas mieux; enfin en 1590 il envoya encore dans le même deſſein ſon fils *Maupa Rajah* à la tête d'une puiſſante armée, mais ce Prince fut tué en combat ſingulier par *Api Rajah*, que les Portugais appellent le Roi Noir.

Louvo. La ville de *Louvo* eſt à quatorze lieues de la Capitale quand on y va par la grande Riviere, & à neuf ou dix par les canaux; on l'appelle ordinairement *Nokshebouri*, & elle eſt pour *Siyûthia*, ce que *Verſailles* eſt pour *Paris*, & *Hamptoncourt* pour *Londres*. Les anciens Rois y avoient une Maiſon de plaiſance, mais qui étoit abandonnée depuis plus d'un ſiecle, lorſque le Roi qui regnoit en 1687 ordonna de la rebâtir. Cette ville eſt ſur une hauteur qui la met à couvert des inondations du *Menam*, & elle peut avoir un mille de long; ſon plan eſt preſque quarré; elle eſt environnée d'un rempart de terre, fortifié par intervalles de quelques baſtions de brique. Pendant l'inondation elle eſt preſque entierement environnée d'eau; d'ailleurs elle n'eſt baignée que d'un côté par une petite branche de la grande Riviere, qui n'eſt pas aſſez profonde pour porter de grandes barques. Sa ſituation eſt ſi riante, & l'on y reſpire un ſi bon air, que le Roi y paſſe la plus grande partie de l'année. Les Jardins ſont très-agréables. Il n'y a que deux incommodités; l'une, que comme la ville eſt fort peuplée, les vi-

(*a*) *Gervaiſe*, ubi ſup. (*b*) *Pinto*. p. 960. (*c*) *Céſar Frédéric* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1746. (*d*) *Fitch* & *Pimenta* ap. *Purchas* l. c. p. 1710.

vivres y sont beaucoup plus chers que nulle part ailleurs dans le Royaume; l'autre est la disette d'eau pendant quatre ou cinq mois, quand la Riviere est basse & que l'eau en est trouble; alors ils ont recours à l'eau des puits, ou à celle qu'on a conservée dans de grands vases dans le tems du débordement. Le Palais que le Roi a fait batir sur le bord de la Riviere est le plus grand ornement de *Louvo*, quoique moins spacieux que celui de la Capitale il est plus riant (*a*). La Latitude de cette ville, selon l'observation des Jésuites, est de quatorze degrés, quarante-deux minutes, trente-deux secondes.

SECTION II. *Provinces & Villes de* Siam.

A cinq ou six lieues Est-Nord-Est de *Louvo* est *Prabat*, lieu fameux par la superstition, d'où il tire son nom: *Bat* signifie *pied* en Langue Balie, & le mot de *Pra* veut dire *tout ce que l'on peut concevoir de digne de vénération & de respect*. Le *Prabat* est donc une empreinte de pied humain, creusée par un mauvais Sculpteur dans un roc; mais cette empreinte profonde de treize à quatorze pouces est environ cinq ou six fois plus longue que le pied d'un homme. Les Siamois l'adorent, & sont persuadés que les éléphans, les rhinoceros, & toutes les autres betes de leurs Forêts vont l'adorer quand il n'y a personne. Le Roi lui-même va l'adorer une fois l'an en grande cérémonie & avec beaucoup de pompe. Elle est revêtue d'une lame d'or, & renfermée dans une Chapelle qu'on y a bâtie. Les *Talapoins* prétendent que c'est l'empreinte du pied de *Sommona-Codom*, qui pendant qu'il avoit un pied à *Prabat*, avoit l'autre sur une montagne dans l'Isle de *Lanca* ou de Ceylan, quoique tout le Golphe de Bengale soit entre deux; ils disent encore, que cette roche étoit autrefois une haute montagne, qui s'affaissa & s'applanit sous le pied de leur Dieu. Mais comme cette tradition n'avoit pas quatrevingt-dix-ans d'ancienneté dans le tems que *La Loubere* étoit à Siam, il croit que c'étoit une fourberie de quelque Prêtre de ce tems-là.

Prabat.

A environ dix-huit lieues au midi de *Sijuthia*, & à sept lieues de la mer est la ville de *Fon*, nommée communément *Bancok*; mais on ne sait d'où lui vient ce dernier nom, quoiqu'il y ait plusieurs noms Siamois qui commencent par le mot de *Ban*, qui signifie village. Les jardins qui sont dans le territoire de *Bancok* pendant l'espace de quatre lieues en remontant vers la ville de Siam, jusqu'à un lieu nommé *Talacoan*, fournissent à cette Capitale quantité de fruits (*b*). *Bancok* est sans contredit la place la plus importante du Royaume, n'y en ayant point d'autre sur toute la côte en état de résister. Elle n'a qu'un mille & demi de long, & beaucoup moins de large. Elle n'est fermée de murailles qu'à l'Est & au Midi, & là elle est baignée par la grande Riviere. A la pointe où la Riviere se divise en deux branches, qui se déchargent dans le Golphe par des embouchures différentes, elle n'est défendue que par une demi-lune, sur laquelle il y a une batterie de vingt-cinq pieces de gros canon de fonte, qui sont bonnes. A l'opposite sur l'autre bord du *Menam* il y a un autre petit Fort, qui ne paroît pas être de grande défense, quoiqu'il y ait plus de trente pie-

Fon ou Bancok.

(*a*) *Gervaise*, ubi sup. (*b*) *La Loubere* P. I. Ch. 1.

SECTION II. *Provinces & Villes de Siam.*

pieces de gros canon. Ces deux Forts, si l'on peut y donner ce nom, sont gardés par cent Metifs Portugais, gens sans courage. Le Chevalier *de Chaumont*, Ambassadeur de France, laissa un Ingénieur au Roi pour fortifier *Bancok* (*a*); mais le Fort qu'il éleva sur le bord oriental de la Riviere, fut détruit pendant les troubles qui suivirent (*b*).

SECTION III.

Villes Maritimes & Pays Tributaires.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

BANCOK doit, à proprement parler, être mise au nombre des Villes maritimes ou des Ports du Royaume de Siam, dont nous avons à parler ici; ces villes sont dans la Presqu'isle de *Malacca;* quelques-unes sur la Côte Orientale sur le Golphe de Siam.

Villes Maritimes. Ligor.

Le premier Port considérable est celui de *Ligor* ou *Lugor*. Cette ville fut conquise par *Rajah Api*, surnommé le Roi Noir, vers l'an 1603 (*c*). C'est une ville ancienne, mais peu considérable. Les Hollandois y ont un Comptoir (*d*); les marchandises qu'on y trouve sont du *Calin*, du riz, des fruits, & dans quelques années, dit *Choisy*, il y aura beaucoup de poivre (*e*). *Ligor* est environ à huit degrés de Latitude.

Singor.

A un degré plus bas on trouve *Soncourat*, *Sangor* ou *Singor*, qui est une grande & belle ville, mais d'ailleurs peu considerable. Vers l'an 1673 cette ville se rebella contre le Roi de Siam, qui après l'avoir réduite ordonna de la raser (*f*). C'est la premiere place au Midi, qui dépend de Siam.

Patane.

Pas loin de-là est *Patane* ou *Patani*, ville considérable, anciennement la Capitale d'un Royaume qui étoit gouverné par des Reines. Mais le Roi Noir la conquit vers le même tems environ qu'il s'empara de *Ligor* (*g*). Elle est cependant entre les mains du Roi de *Johor* ou *Joar*, qui est Vassal du Roi de Siam, auquel il paye Tribut (*h*).

Mergui.

Les principaux Ports de Siam sur la Côte Occidentale de la Presqu'Isle de *Malacca*, sont *Mergui* & *Jonsalam*. Le premier tire son nom d'une petite Isle que les Siamois appellent *Migri* & les Européens *Mergui;* c'est un des plus beaux Ports des Indes (*i*). *Mergui* est à la pointe Nord-Ouëst de l'Isle, qui est fort peuplée, & à l'embouchure d'une belle Riviere nommée *Tannasserim*, du nom d'une ville située sur ses bords à quinze lieues de la mer. Cette Riviere vient du Nord, & après avoir traversé les Royaumes d'Ava & de Pegu, & être entrée dans les terres de la domination du Roi de Siam, elle se décharge dans le Golphe de Bengale par trois embouchures. Le Port de *Mergui* est entre l'Isle de ce nom, & une autre qui est au Couchant de celle-ci (*k*); le Roi de Siam a fait bâtir un Fort à *Mer-*

(*a*) *Gervaise* p. 57 & suiv.
(*b*) *Kæmpfer*, T. I. L. I. Ch. I.
(*c*) *Floris* ap. Nov. Collect. of Voy. p. 439.
(*d*) *Gervaise* p. 16, 61.
(*e*) *Choisy*, p. 290.
(*f*) *Gervaise* ubi sup.
(*g*) *Floris*, l. c. T. I. p. 439.
(*h*) *Hamilton*, Vol. II. p. 157.
(*i*) *Gervaise*, p. 14.
(*k*) *La Loubere* P. I. Ch. 2.

Mergui (*a*). Autrefois il y avoit un bon nombre de Marchands Anglois indépendans établis à *Mergui*, où ils faisoient un gros Commerce; mais l'ancienne Compagnie des Indes Orientales, jalouse de leur prospérité, leur ordonna de se retirer au Fort de St. George, & envoya en 1687 le Capitaine *Weldon* à *Mergui*, pour menacer le Roi de Siam de lui faire la guerre par mer, s'il ne livroit ces Marchands, ou s'il ne les forçoit à se retirer de ses terres. *Weldon* en agit fort insolemment avec le Gouverneur, & ayant sans raison légitime tué quelques-uns des Naturels, ils résolurent une nuit de s'en venger; mais l'aggresseur s'étant sauvé à bord de son vaisseau, ils assouvirent leur fureur sur tous les Anglois qu'ils trouverent. De cette maniere la violence d'un seul homme coûta la vie à soixante-six autres qui furent massacrés, & à peine y en eut-il vingt qui purent se sauver à bord du vaisseau. Avant ce tems-là les Anglois étoient fort estimés à la Cour de Siam; car un M. *White* avoit été fait *Shah Bander*, ou Chef des Douanes de *Mergui* & de *Tennasserim*, & le Capitaine *Williams*, Amiral de la Flotte du Roi. Mais après cette tragique scene, ils se retirerent tous dans les lieux où leur Compagnie avoit des Etablissemens (*b*).

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Tanasserim ou *Tenasseri* est une bonne ville, mais moins considérable qu'elle ne l'étoit autrefois, la plus grande partie du Commerce ayant passé à *Mergui*, qui en est à sept lieues; on donne quelquefois son nom à cette derniere, parceque c'est le Port des Siamois pour le Golphe de Bengale. Cette ville est fameuse pour le *Nipa* ou vin de *Niper*, le meilleur qu'il y ait aux Indes; ce vin est une liqueur spiritueuse qu'on distille de l'eau de la noix de Cocos (*c*). Le second Roi Barma du Pegu enleva *Tanasserim* aux Siamois en 1568, & elle demeura aux Peguans jusqu'en 1603, que le Roi Noir la reprit (*d*). En 1614 le Roi d'Ava l'assiégea, mais la résistance des Portugais qui étoient dans la place, l'empecha de s'en rendre maître (*e*). Tanasserim.

A l'opposite de la Côte de *Tenasserim* sont les isles d'*Andeman*, à la distance d'à peu près quatrevingt lieues, & environnées de bancs & de rocs dangereux. Elles sont habitées par des Cannibales, qui sont si hardis, que si une Barque approche de trop près de leurs côtes, ils se mettent à la nage & vont l'attaquer avec leurs sabres de bois, nonobstant la supériorité du nombre & les armes à feu. Ils ont coutume d'aller tous les ans dans leurs *Praws* faire une descente dans les Isles de *Nicubar*, où ils tuent ou font prisonniers tous ceux qu'ils trouvent. Ils n'ont aucune notion de Divinité, au rapport de l'un d'eux, qui s'étoit fait Mahométan, & qui alloit souvent d'*Achin* chez eux pour acheter du vif-argent, qui abonde dans ces Isles (*f*). *Isles d'*Andeman.

Une autre Place de commerce sur la côte est l'Isle de *Jonsalam* (*): il y a Jonsalam.

(*a*) *Choisy*, p. 290.
(*b*) *Hamilton*, l. c p. 63.
(*c*) *Linschoten*, p. 30. *Cesar Frédéric* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1712.
(*d*) *Floris*, ubi sup.
(*e*) *De Faria* Port. Asia, Vol. III. p. 197.
(*f*) *Hamilton*, ubi sup. p. 64.

(*) *Mendez Pinto* l'appelle *Jonsala*; Fitch, *Junsalaon*; Linschoten, *Gunsalun*; Gervaise, *Jonsalam*; Choisy, *Joncelang*; & Hamilton, *Jonkceloan*.

SECTION III. *Villes Maritimes, &c. de Siam.*

a à-la-vérité plusieurs bons Ports entre ce lieu & *Mergui*, mais la côte est peu habitée à cause des Pirates, appellés *Salleiters*, qui occupent les isles voisines, d'où ils viennent faire des descentes sur la côte & enlever les habitans, qu'ils vont vendre à *Achin* dans l'isle de *Sumatra*. La pointe septentrionale de *Jonsalam* n'est pas à un mille du Continent, mais la méridionale en est à plus de trois lieues. Entre l'isle & la terre il y a un bon port pour les vaisseaux pendant les Monsons du Sud-Ouëst; & du côté de l'occident de l'isle il y a la Baye de *Puton*, qui n'est pas moins sure pendant que les vents de Nord-Est regnent.

L'Isle fournit de bons mâts pour les vaisseaux, & une grande quantité d'étain, mais peu de gens travaillent à en tirer par la crainte des Pirates; & les Gouverneurs, qui sont ordinairement des Chinois, oppriment tellement les habitans, que les richesses seroient un mal pour eux. Cependant les villages du Continent font un petit commerce en détail avec les vaisseaux qui viennent de la Côte de Coromandel (*a*). Le Port est très-bon, & offre une retraite sure aux vaisseaux qui font voile pour la Presqu'Isle en-deçà du Gange, pendant les mois orageux de Juillet & d'Août. A-la-vérité il n'est pas assez profond pour de grands vaisseaux, mais en recompense la rade est excellente. En un mot *Jonsalam* est d'une grande importance pour le commerce de Pegu, de Bengale & des Pays voisins (*b*). *Choisy* dit qu'elle abonde en calin & en ambregris (*c*).

Les Isles de Nicubar.

Les Isles de *Nicubar* sont à environ quatrevingt-dix lieues de la côte. Les plus septentrionales sont basses, & on les appelle *Kar Nikubars*; comme elles sont voisines des Isles d'*Andamans*, elles ne sont gueres peuplées. Celles du milieu ont de belles plaines, & sont bien pourvues d'habitans, à la réserve d'une. Les Portugais les appellent *Somerera* à cause d'une montagne qui est à la pointe méridionale de la plus grande, & qui ressemble au sommet d'un parasol, & c'est ce que ce mot signifie. Cette isle paroît fort peuplée à en juger par le nombre des villages qu'on y découvre de la mer; les Naturels apportent les productions de leurs terres à bord des vaisseaux, & les échangent pour du tabac, qu'ils aiment beaucoup, pour de vieilles haches, des lames d'épée & des morceaux de cercles de fer, dont ils font des armes défensives contre les *Andamans*. Ils parlent un peu de Portugais corrompu, & sont fort civils. L'habillement des hommes consiste dans un morceau de toile d'un pied & demi de long, & de six pouces de large, attaché par devant & par derriere avec un cordon autour du corps. Ils ont les cheveux courts, car à peine vont-ils jusqu'aux oreilles. Les femmes ont au contraire la tête rasée, & portent une espece de petite jupe, qui descend de la ceinture jusqu'au genou.

Tallang-Jang.

A six lieues environ au midi de l'Isle de *Somerera* est *Tallang-jang*, Isle inhabitée, où un vaisseau Anglois périt en 1708; mais les gens de l'équipage se sauverent & furent secourus par les habitans de *Ning* & de *Gouri*, qui sont deux belles Isles à quatre lieues au couchant de *Tallang-jang*, & à huit au midi de la grande *Somerera*. Ces bonnes gens les transporterent très-

(*a*) *Hamilton*, p. 67. (*b*) *Gervaise*, p. 15. (*d*) *Choisy*, p. 290.

très-humainement avec les effets qu'ils avoient sauvés dans leurs Isles, & les y traiterent avec beaucoup d'hospitalité; mais cette compassion se changea bientôt en haine par l'ingratitude & l'insolence du Capitaine, qui s'appelloit *Owen*. Cet homme ayant laissé par négligence à terre un couteau rompu, un des Naturels eut la hardiesse de le prendre, mais sans le cacher : *Owen* le voyant entre les mains du pauvre Indien, ne se contenta pas de le reprendre, mais lui donna quelques coups pour le punir. Tous les habitans en général trouverent ce procédé très mauvais, en témoignerent leur mécontentement, & firent des reproches à ceux qui avoient transporté les Anglois dans leurs Isles. Dès le lendemain, pendant que le Capitaine étoit sous un arbre à dîner, une douzaine d'Indiens s'avancerent, firent pleuvoir les dards sur lui, & le tuerent en un moment. Les autres Anglois, au nombre de seize, échapperent au danger par le soin de leurs bienfaiteurs, qui firent la garde autour de leur logement jusqu'au lendemain matin; ils leur donnerent alors deux canots & des vivres, & leur firent comprendre par signes qu'ils devoient s'en aller. Un des canots périt en chemin avec la moitié de ceux qui y étoient, & l'autre gagna heureusement *Jonsalam*, où *Hamilton* les reçut sur son bord.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Les Isles Méridionales de *Nicubar* sont montueuses, & les habitans tiennent de la rudesse de leur terroir, étant moins civils & plus grossiers que ceux des Isles Septentrionales. Du reste les produits sont les mêmes que ceux des autres; on y trouve des cochons, de la volaille, du poisson frais, salé & sec, des yames, des patates, des perroquets & des singes (*a*).

Royaume de Quedah.

Après *Jonsalam* vers le Midi, la premiere place de quelque considération est *Quedah*, qui quoique petite & pauvre est honorée du titre de Royaume. La ville, qui porte le même nom, est sur les bords d'une petite Riviere navigable, profonde mais étroite, à cinquante milles environ de la mer. C'est la résidence du Roi, qui n'a d'autre marque de grandeur qu'un pouvoir arbitraire. Le peuple y est fourbe, avare & cruel; la Religion est le Mahométisme, mêlé de Paganisme. Le Pays fournit de l'étain, du poivre, des éléphans, de l'ivoire, des cannes, & une gomme qu'on appelle *Damar*, dont on se sert pour faire de la poix & du goudron pour les vaisseaux. Le Roi, qui est orgueilleux & gueux, ne manque jamais de rendre visite aux Marchands qui abordent dans son Port, & il faut lui faire quelque présent. L'étranger doit lui en porter encore un, en lui rendant la visite, ou s'il a affaire à lui. En recompense Sa Majesté lui fait l'honneur de lui faire donner un siege auprès de sa personne, & après avoir mâché un peu de Betel il l'envoye au Marchand, sortant de sa bouche royale sur un petit plat d'or par un Page, & il faut le recevoir avec de grandes marques de satisfaction, & avec beaucoup d'humilité, & le mâcher. Ce petit Roi étoit autrefois Vassal de celui de Siam (*), mais il est à présent indépendant (*b*).

Le

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 68. (*b*) Idem. p. 71.

(*) Suivant *Choisy* il étoit tributaire du Roi de Siam en 1686; mais peut-être que les Rois de Siam comptent au nombre de leurs Vassaux ceux qui l'ont été en quelque tems que ce soit. Les Portugais sous les ordres de *Jaques de Mendez Furtado* ruinerent *Quedah* en 1614. *De Faria* Port. Asia, Vol. III. p. 197.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Le Royaume de Johor.

Le reste de la Presqu'Isle de Malacca est proprement du Royaume de *Johor* ou *Jaor*, qui commence à *Perah*, pays qui confine à *Quedah* au Sud. Il fournit plus d'étain qu'aucun Pays des Indes; mais les habitans qui sont intraitables & mutins, sont aussi traitres & cruels, de sorte qu'il n'y a point de Nation Européenne qui puisse s'y établir sans danger. Les Hollandois qui y avoient un Comptoir, se retirerent au bout d'un an, & s'établirent à *Pulo Ding-ding*, Isle à l'embouchure de la Riviere de *Perah*; mais vers l'an 1690 ils abandonnerent aussi cet endroit, & depuis ce tems-là on n'a point tenté d'y faire d'Etablissement. Plusieurs autres places de la côte de Malacca fournissent de l'étain, *Salangor* & *Parsalor* sont les principales, mais les Européens n'y vont gueres, parceque les habitans ne sont gueres meilleurs que ceux de *Perah* (*a*).

Ancien état de Malacca.

Malacca est ensuite la premiere ville qu'on rencontre sur la côte. Avant l'arrivée des Portugais aux Indes c'étoit la résidence des Rois de *Johor*; mais comme on refusa de permettre à ces nouveaux venus de trafiquer dans le Pays, ils résolurent d'obtenir par force ce qu'ils ne pouvoient avoir de bon gré. Au mois de Mai 1510 le fameux Viceroi *Alphonse d'Albuquerque* partit de Cochin, avec dix-neuf voiles & quatorze-cens combattans, huit-cens Portugais & six-cens Malabares. En ce tems-là la ville s'étendoit le long du rivage environ trois milles, de la même façon que fait Lisbonne, & la Riviere la partageoit en deux parties, qui avoient communication par le moyen d'un pont. Le Palais & la Mosquée étoient de pierre, & les autres édifices de bois. Elle présentoit un beau coup d'œil du côté de la mer, & avoit de bonnes fortifications. Comme c'étoit le centre du Commerce des Indes, le Viceroi trouva le Port rempli de vaisseaux (*b*). Cette ville avoit été fondée, deux-cens-trente ans avant l'arrivée des Portugais aux Indes, par *Paramisera* Prince Javanois; ayant massacré ses neveux & usurpé le Trône, les habitans le chasserent, de sorte qu'il se retira à *Sincapura*, où regnoit alors *Sangasinga*, gendre & vassal du Roi de Siam. *Sangasinga* fit un accueil favorable au Prince fugitif, qui en recompense l'assassina peu de tems après, & s'empara du Royaume avec le secours de ses Javanois & de deux-mille *Sellati*, qui sont des gens qui vivent de pêche & de brigandage; mais le Roi de Siam le chassa bientôt, & il alla s'établir sur une montagne nommée *Bitan* près de la Riviere de *Muar*, & lui donna le nom de *Malacca*, qui veut dire un *Banni* en Malayen, & c'est depuis-là qu'il faut compter son origine.

Elle est prise par d'Albuquerque.

Le Pays d'alentour étoit sujet aux inondations, & couvert de Forêts épaisses, remplies de tigres & d'autres bêtes féroces. Les hommes étoient courageux, & les femmes lascives; mais le Commerce de l'Orient faisoit que la ville étoit riche & peuplée. La vue de la Flotte Portugaise jetta la terreur parmi les habitans, & le Roi *Mahamet* témoigna beaucoup d'amitié au Viceroi, dans la vue de le surprendre par trahison; mais *D'Albuquerque* demanda qu'on lui permît de bâtir un Fort, & que le Roi payât les fraix de son armement, puisque c'étoit la mauvaise foi de ce Prince qui l'avoit

(*a*) *Hamilton*, I. c. p. 73. (*b*) *De Faria*, Vol. I. p. 175, 177.

l'avoit obligé à le faire. *Mahamet* l'ayant refusé les Portugais attaquerent la ville par le pont, & le second jour se rendirent maîtres de la place, où ils firent un grand carnage des ennemis, quoiqu'il n'y eût que huit-cens Portugais & deux-cens Malabares qui donnassent. Tous les Mahométans ayant été tués ou chassés, la ville fut repeuplée par des étrangers & par quelques Malayens. Le Roi se retira dans l'Isle de *Bintam*, en laissant trois-mille pieces de canon, de huit-mille qu'il avoit pour défendre la place, mais il fut bientôt obligé d'abandonner ce nouveau poste. *D'Albuquerque* bâtit d'abord un Fort, qu'il nomma *Famosa* à cause de sa beauté (*a*). Les Vainqueurs entourerent une petite hauteur d'une muraille de pierre, d'un mille de tour environ, & ils en firent leur nouvelle ville. Le Roi fut cependant très-aise de faire la paix avec eux, en leur accordant leur Fort, & autant de terrein tout à l'entour que la portée du canon.

SECTION III *Villes Maritimes &c. de Siam.*

C'est ainsi que *Malacca* devint célebre par tout le Monde, à cause de sa situation avantageuse pour le Commerce. Mais l'insolence des Portugais ayant augmenté avec leur puissance & leurs richesses, ils se rendirent odieux à leurs voisins par leurs insultes & leurs violences (*b*). Dans ces entrefaites les Hollandois s'étant ouvert le chemin aux Indes, commencerent à les troubler dans leurs possessions. En 1605 *Corneille Matelief* parut devant cette ville avec onze vaisseaux montés de treize-cens (*) hommes: il commença par se saisir de quatre navires qui étoient à la rade, mit le feu aux fauxbourgs, & battit les murailles pendant deux ou trois mois. A la fin il arriva une puissante Flotte de Goa, composée de seize galeres, quatorze galeaces, & de quatorze petits bâtimens, montés en tout de trois mille hommes. *Matelief* ruina cette armade, & partit ensuite. L'année suivante le Roi de *Johor* attaqua *Malacca* avec une armée de soixante-mille hommes, mais aussi infructueusement que les Hollandois. Cependant les derniers s'en rendirent maîtres en 1640 après un siége de six mois, & parmi le riche butin qu'ils firent, il se trouva un canon de soixante-quatre livres de balle.

Attaquée par les Hollandois.

Le Port de *Malacca* est un des plus beaux des Indes; les vaisseaux peuvent y être en sureté dans toutes les saisons, avantage dont presque aucun des autres Ports ne jouit. Dans le tems que les Portugais en étoient en possession, cette ville étoit une des plus riches de l'Asie, après Goa & Ormuz; c'étoit la clé du Commerce de la Chine, du Japon, des Moluques & du détroit de la Sonde. Ce qui y contribuoit beaucoup, c'est que tous les vaisseaux qui vont du Nord vers l'Ouëst, ou de l'Ouëst au Nord, sont obligés de passer par les détroits de Malacca & de Sincapura, & les Portugais exigeoient dix pour cent de tous ceux qui y passoient, ce qui leur rapportoit de gros revenus; mais les Hollandois ont aboli ce droit, comme injuste & déraisonnable. Les Naturels de Malacca & du Pays voisin, qu'on appelle *Malayens* ou *Malais*, ont le teint brun, de longs cheveux noirs,

Beauté du Port de Malacca.

Malayens.

(*a*) *Nieuhof*, ap. *Churchill*, Vol. II. p. 178. (*b*) *De Faria*, ubi sup.

(*) Il y a dans l'Anglois treize-mille, mais c'est évidemment une faute; on n'a qu'à consulter la Relation du Voyage de *Matelief*. Rem. du Trad.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

noirs, le nez plat & les yeux grands, mais différens des Javanois dont ils tirent leur origine. Ils vont nuds, n'ayant qu'une toile autour du milieu du corps. Ils portent des bracelets d'or aux bras, & des pendans aux oreilles. Les femmes font habillées de foie, brodée d'or & enrichie de pierreries, dont elles ornent auffi leurs cheveux, qui font treffés en longues boucles; elles font fieres, & exigent plus de refpects que les autres femmes des Indes. Ils y a à Malacca une efpece particuliere de gens qui ne voyent que la nuit, de forte qu'ils dorment tout le jour jufqu'après le Soleil couché, & alors ils vont à l'ouvrage. Ils reffemblent aux Européens pour le teint & la figure, ayant les yeux gris & les cheveux blonds, qui defcendent aux femmes jufqu'aux hanches; ils ont feulement les pieds tournés en dedans. On trouve de ces gens-là en d'autres endroits des Indes & en Afrique (*a*).

Le Fort. Le Fort de Malacca eft grand & bien fortifié, la mer baigne un tiers de fes murailles; du côté du Couchant il a une Riviere profonde & rapide, mais étroite; le refte eft défendu par un foffé large & profond. La maifon du Gouverneur eft belle & commode, & il y a plufieurs autres bons édifices dans le Fort & dans la ville. Mais comme la mer n'eft pas profonde, les vaiffeaux font obligés d'ancrer à plus d'une lieue, de forte que le château eft trop éloigné pour les protéger. Le Pays ne fournit rien pour le commerce de dehors qu'un peu d'étain & quelques dents d'éléphans, mais on y trouve divers rafraîchiffemens, du porc, de la volaille, des racines, & d'excellens fruits, comme des limons, des oranges, des *Mangos*, des pommes de Pin, des *Mangouftans*, des *Rombouftans*, des *Durions*, des noix de Cocos & autres.

Monacabos. A Malacca le détroit n'a que quatre lieues de large, & la mer y eft toujours calme comme l'eau d'un étang, à moins que le vent ne l'agite. Vers le Nord-Eft de la ville il y a une haute montagne, d'où defcendent plufieurs Rivieres, & entre autres celle de *Malacca*; toutes charrient un peu d'or, qu'on trouve dans leur lit. Les habitans de l'intérieur du Pays, qu'on appelle *Monacabos*, font fort fauvages, & fi malfaifans, que fi les Payfans Malayens fement des grains dans un terrein qui n'eft pas bien fermé, ils viennent les brûler. Ils font plus blancs que ceux qui demeurent dans les terres baffes, mais ils font fi féroces que le Roi de *Johor*, de qui ils dépendent, n'a jamais pu les civilifer (*b*).

Le Malais. La Langue Malayenne eft compofée des meilleurs termes de toutes les Langues des autres Nations qui y viennent, & on la regarde comme la plus belle & la plus agréable de toutes les Langues de l'Orient, ce qui joint à fon utilité pour le Commerce, engage les Peuples les plus éloignés de l'Orient à l'apprendre.

Le Royaume de Jor *ou* Johor. Dans le détroit de Malacca eft la ville de *Jor*, *Joar* ou *Johor*, qui donne fon nom à un Royaume qui comprenoit autrefois celui de Malacca, mais à préfent il eft au midi de ce dernier & de celui de *Pahan* ou *Pán*. L'ancienne ville de *Johor* étoit grande & magnifique, mais les Portugais l'ayant

(*a*) *Nieuhof*, ubi fup. p. 178. (*b*) *Hamilton*, Vol. II. p. 79.

l'ayant ruinée en 1603, le Roi en fit bâtir une autre en 1609 un peu plus haut sur la Riviere, qu'il nomma *Batusabar*, où la plupart des principaux habitans de *Johor* vinrent s'établir. Le Pays est très-fertile, il fournit quantité de fruits, de poivre, de canelle, & de gibier. Les habitans sont naturellement braves, mais luxurieux, menteurs, dissimulés, & orgueilleux au-delà de toute expression. Ils ont le teint tirant sur le bleu clair, le visage large, le nez recourbé, & les dents fort noires, ce qui vient de l'usage du Betel. Le commun peuple n'a qu'une toile pour couvrir les parties naturelles, qui descend jusqu'aux pieds. Les gens aisés portent des especes de chemises de coton de toutes couleurs, avec des manches fort larges, ouvertes par devant, & qui ne vont que jusqu'aux genoux; ils ont outre cela deux cordons de soie de la même couleur que leur habillement, dont l'un leur sert de ceinture, & ils mettent l'autre autour de leur tête. Ils peignent leurs ongles de jaune, & on distingue la qualité de chacun par leur longueur.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Le Roi de *Johor* a plusieurs petits Rois pour vassaux. C'étoient autrefois des Princes assez puissans, & dont l'autorité s'étendoit jusques sur la ville de Malacca, même depuis l'établissement des Portugais, comme cela arriva en 1609, sous le regne de *Jean Paratuan* (*a*).

Capitale

Johor Lami, où le Roi fait quelquefois sa résidence, a l'avantage d'avoir une belle Riviere, qui a deux entrées. La plus étroite, qui est vers le Couchant est ce que les Européens appellent le détroit de *Sincapura*, & les Naturels *Salletadebreu*. Ce canal s'étend le long du Nord de l'Isle de Sincapura, pendant cinq ou six lieues, & finit à la grande Riviere de *Johor*.

Les Terres de *Johor* s'étendent depuis *Perab* jusqu'à la pointe de *Romar* ou *Romano*, la plus méridionale de toute l'Asie, n'étant qu'à un degré au Nord de l'Equateur, à trois lieues environ de la Riviere de *Johor*. Le Pays a autour de cent lieues en longueur sur quatre-vingt de largeur.

Les Habitans.

Les Habitans sont paresseux, traîtres & cruels. Le Pays est couvert de bois, & tous les jours il est rafraîchi par des ondées de pluie & par des brises. Il abonde en étain, en or, dents d'éléphans, poivre, bois d'*Agala*, & en canes; mais les Naturels sement peu de riz ou d'autres grains. Le peuple de l'intérieur des Terres vit principalement de *Sago*, qui est la moëlle d'une petite branche, qu'on fend en deux & qu'on seche au Soleil; ils élevent aussi de la volaille, & se nourrissent des racines & des fruits, qui viennent pendant toute l'année. Sur les côtes ils vivent principalement de poisson & de riz, qu'on leur apporte d'ailleurs. Les seuls qui travaillent sont des Chinois, dont il y a environ mille familles établies parmi eux, & ceux qui font commerce au dehors. Leur Religion est un Mahométisme corrompu; leurs Prêtres viennent de Surate.

Tyrannie du Roi.

Le Roi de *Johor*, qui regnoit en 1695, avoit environ vingt ans, & étoit d'un très-mauvais caractere. *Hamilton* lui ayant fait présent d'une paire de pistolets & d'un peu de poudre, il essaya sur un pauvre malheureux qui étoit dans la rue, jusqu'où la balle pénétroit dans la chair, & lui lâcha

(*a*) *Nieuhof*, l. c. p. 180.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

lâcha un coup dans l'épaule. Il étoit fort adonné à la Pédéraſtie, & avoit pris dans ſon Palais pluſieurs des enfans de ſes *Orancayes* ou Nobles, pour aſſouvir ſon exécrable paſſion. Un jour un Marchand Maure ſe réfugia ſur le bord du Capitaine *Hamilton*, pour ſauver ſon fils de ce malheur. Un Garde vint ſur le champ dans une barque pour le redemander, mais comme il prit le ton menaçant, l'Anglois l'obligea de ſauter dans la Riviere, & ordonna à l'Interprete de déclarer au Roi, que s'il faiſoit la moindre violence à quelqu'un des ſiens, il mettroit ſon Palais en feu. Le Monarque, qui n'étoit pas accoutumé à être contredit, & bien moins aux menaces, fit venir ſes *Orancayes*, pour s'informer ſi le Capitaine étoit Roi ou non; & par leur conſeil il ſe retira à un village à vingt milles de la ville, jusqu'au départ du vaiſſeau. Un an ou deux après la Reine ſa mere, voulant le guérir de cette infame paſſion, envoya une jeune perſonne fort belle pour lui rendre viſite, pendant qu'il étoit au lit; mais bien loin de trouver du plaiſir dans ſa converſation, il ordonna à ſes Noirs de lui caſſer les bras pour avoir voulu l'embraſſer, & le lendemain matin il envoya demander la tête de ſon pere: n'ayant pas trouvé la ſoumiſſion à laquelle il s'attendoit, il alla lui-même en fureur pour la chercher; mais comme il entroit l'*Orancaye* lui paſſa une lance au travers du corps, & délivra ainſi le Royaume de ce Tyran (*a*).

Il eſt tué.

Inſolence de ſon Succeſſeur.

L'Etat demeura en confuſion pendant trois ans, au bout deſquels on élut un autre Roi, qui s'appelloit *Sultan Abd'ollah Jalib*, Prince très-modéré & équitable, qui étoit couſin-germain de ſon prédéceſſeur; il ſe fit fort aimer de ſes ſujets, & le Commerce fleurit pendant neuf ans; mais alors ayant abandonné le Gouvernement à *Rajah Moudah* ſon frere cadet, qui étoit d'un caractere avare & tyrannique, tout alla en déſordre. Le Capitaine *Hamilton* étant en 1703 à *Johor*, le Roi lui offrit l'Iſle de *Sincapura*, qu'il refuſa, comme n'étant d'aucun uſage pour un particulier, quoique très-avantageuſe pour une Compagnie qui y voudroit faire un Etabliſſement, parceque c'eſt le centre du Commerce. En 1708 *Rajah Moudah* perſuada au Roi de quitter *Johor*, & de ſe retirer à *Rhio*, dans l'Iſle de *Bintang*, à trois lieues de la Riviere de *Johor*, où il s'empara plus ſurement de tout le commerce, achetant & vendant au prix qu'il mettoit, & puniſſant tous ceux qui s'y oppoſoient.

Le Peuple ſe ſouleve.

Enfin en 1712, le peuple ne pouvant plus ſupporter cette tyrannie, ſe ſouleva: le Prince, ſans prendre congé du Roi ſon frere, s'enfuit ſur une galere avec ſes femmes & ſes enfans à *Johor Lami*. Mais y ayant trouvé une petite armée de *Monacabos*, que les habitans avoient appellés à leur ſecours, il ſe ſauva avec ſa famille dans les Bois, leur abandonnant ſa galere, & un tonneau d'or. Comme il ſavoit qu'il n'y avoit pas de ſureté pour longtems dans les Bois, & qu'il n'eſpéroit point de quartier d'un peuple irrité, il réſolut de finir tout d'un coup ſes miſeres; mais après avoir tué ſes femmes & ſes enfans, il héſita à ſe tuer lui-même. Un Page, qui n'avoit que douze ans, ſurpris de ſa lâcheté, lui demanda „ s'il ai„ moit

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 92.

„ moit mieux périr par les mains d'un Efclave, que de mourir en Prince? „ ajoutant, que lui, qui étoit innocent, & qui pouvoit efpérer qu'on lui „ fauveroit la vie, alloit lui montrer comment il falloit mourir ". Après quoi faififfant fon *cris*, ou poignard, il s'en perça. Le Tyran, honteux qu'un enfant eût plus d'intrépidité que lui, fuivit fur le champ fon exemple & expira. Mais les *Monacabos*, étant furvenus peu après, trouverent que le jeune garçon refpiroit encore, & le tranfporterent à *Johor*, où il guérit de fa bleffure.

Section III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Le Roi chassé.

Le Roi, ayant appris ce qui fe paffoit, fortit de fon Palais, & offrit de rendre à l'Etat fa premiere tranquillité; mais le peuple lui répondit, qu'il étoit trop Religieux pour être bon Roi; ajoutant „ qu'il pouvoit fe reti„ rer à *Pahang* ou *Trangano;* mais que quant à *Johor* & aux Ifles entre „ cette ville & *Sumatra*, ils verroient de quelle maniere ils en difpofe„ roient ". Le Roi dépofé partit avec fa famille, & avec ceux qui voulurent fuivre fa fortune, fur des vaiffeaux que fes anciens fujets lui fournirent; mais en allant à *Trangano*, où il avoit deffein de s'établir, les habitans des Ifles de *Pulo Aura*, de *Tingi*, de *Piffang* & de *Timûn*, le reconnurent pour leur légitime Souverain. Il mit à terre à *Pahang* fon fils ainé âgé de douze ans, pour empêcher ce Pays de fe révolter, & fe rendit enfuite au lieu qu'il avoit choifi pour fa nouvelle réfidence, où *Hamilton* eut l'honneur de le voir (*a*).

Le Royaume de Pahan.

La Ville de *Pahan*, *Pahang* ou *Pân*, que les Portugais appellent *Paon*, & d'autres *Fân* d'après les Arabes, eft fituée à une lieue environ de la mer, & n'eft habitée que par la Nobleffe, le peuple occupant les fauxbourgs. Cette place, qui n'eft pas grande, eft environnée d'un mur fait de troncs d'arbres fort ferrés; il a environ vingt-quatre pieds de hauteur, & eft fortifié à chaque angle d'un baftion, mais qui n'eft point terraffé. Les rues font fermées des deux côtés par des hayes de rofeaux, & plantées d'arbres de Cocos & d'autres fortes; de façon que *Pahan* reffemble plutôt à un amas de Jardins, qui appartiennent à un fauxbourg, qu'à une ville. La plupart des maifons font de rofeaux & de chaume, il n'y a que le Palais du Roi qui foit de bois; car *Pahan* étoit autrefois la Capitale d'un Royaume qui étoit entre *Johor* & *Patane*, mais aujourd'hui il eft de la dépendance de *Johor*. La Riviere eft fort large, mais n'eft pas navigable pour les galeres, finon à haute marée. Le Pays d'alentour eft bas, mais affez fertile; il produit du poivre, du bois d'aigle & de *Calambac*, de l'or faux, des noix mufcades, du macis, du bois de Sapan, des diamans, des pierres de Porc, qu'on eftime avoir plus de vertu que celles de Bézoar. Plus avant dans le Pays il y a beaucoup d'éléphans (*b*).

Nous avons ainfi fait connoître au Lecteur, non feulement les Pays actuellement foumis & tributaires au Roi de Siam, mais auffi ceux qui dépendoient autrefois de lui dans la Prefqu'ifle de Malacca. Nous ajouterons feulement par rapport au grand nombre d'Ifles qui couvrent la côte de Siam, & qui ont la plupart de fort bons ports, abondance d'eau douce &

(*a*) *Hamilton*, ubi fup. p. 96.

(*b*) *Nieuhof*, ubi fup. p. 181.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de* Siam.

& de bois, attrait pour de nouvelles Colonies, que le Roi de Siam affecte de s'en dire le Maître, quoique ses peuples assez peu nombreux en Terre ferme ne les ayent jamais habitées, & qu'il n'ait pas assez de forces de mer pour en défendre l'entrée aux Etrangers (*a*).

SECTION IV.

Des Habitans de Siam; *leurs Mœurs & leurs Coutumes.*

SECTION IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de* Siam.

Les Habitans sont en petit nombre.

La moitié Peguans.

A considérer son étendue, le Royaume de Siam n'est pas fort peuplé, les villes & même la Capitale sont peu habitées, & le Pays est principalement peuplé le long des Rivieres, d'ailleurs il est presque entierement couvert de bois (*b*); ce qui n'auroit pas lieu selon toute apparence, si le Peuple y étoit aussi nombreux que dans quelques-uns des Pays voisins. Nonobstant ce petit nombre d'habitans, à peine les *Siamois* en font-ils le tiers; car des trois Nations qui sont dans le Pays, les *Siamois*, les *Laos* & les *Peguans*, le nombre des derniers égale seul celui des deux autres ensemble. Ces Peguans sont la postérité de ceux qui pendant les anciens troubles de leur Pays vinrent se réfugier dans le Pays de Siam, ou qui ont été faits prisonniers dans les différentes guerres qu'il y a eu entre les deux Royaumes. D'ailleurs le Roi encourage beaucoup les Peguans a s'établir dans ses Etats, parcequ'ils sont plus agissans & meilleurs soldats, que ses sujets naturels (*c*).

Origine des Siamois.

Quant à l'origine des Siamois, ils assurent que leurs Loix & leurs Rois viennent des Laos, & ceux-ci de leur côté prétendent tenir les leurs des Siamois (*d*). *Choisy* dit que les Laos sont à moitié Chinois, & *Methold* assure que tous les habitans de Pegu, d'Arracan & de Siam paroissent avoir la même origine, leurs traits & leur coutumes étant à peu près les mêmes (*e*).

Conditions.

A Siam les personnes sont ou libres ou esclaves. On peut naître esclave ou le devenir. On le devient ou pour dette, ou pour avoir été pris en guerre, ou par voye de punition. Ils se vendent quelquefois eux-mêmes & leurs enfans pour avoir de quoi vivre, & souvent pour manger d'un fruit qu'ils appellent *Durion*. L'Esclavage est fort doux à Siam, on employe les esclaves à cultiver les terres & les jardins, & à quelques services domestiques, ou bien on leur permet de travailler pour eux-mêmes, en payant un tribut à leurs Maîtres, depuis environ sept livres dix sols jusqu'à quinze livres de France par an. Quand on n'est esclave que pour dette, on redevient libre en payant, mais les enfans nés pendant cet esclavage demeurent esclaves. On naît esclave, quand on naît d'une mere esclave. Si elle a eu commerce avec le pere sans le consentement de son Maître, tous les enfans lui appartiennent: si c'est de son aveu, ils se partagent comme en cas de divorce; le premier & tous les autres en nombre impair reviennent au Maître de la mere; les autres sont au pere s'il est libre,

(*a*) *La Loubere*, P. I. Ch. 2.
(*b*) *Ibid.* Ch. 4. *Kempfer*, l. c. Ch. 2.
(*c*) *Choisy*, p. 297.
(*d*) *La Loubere*, l. c. Ch. 5.
(*e*) *Methold* ap. *Purchas*, Vol. V. p. 1005.

libre, ou à son Maître s'il est esclave. La différence qu'il y a des esclaves du Roi de Siam à ses sujets de condition libre, c'est qu'il nourrit ses esclaves, & qu'il les employe continuellement à travailler, au-lieu que ses sujets libres ne lui doivent tous les ans que six mois de service, mais à leurs propres dépens; au reste les esclaves des particuliers ne doivent aucunes corvées au Prince.

Priviléges de ceux qui sont libres.

Il n'y a pas, à proprement parler, deux sortes de conditions entre les personnes libres. La Noblesse n'est autre chose que la possession actuelle des Charges; les familles qui s'y maintiennent pendant longtems, en deviennent plus illustres & plus puissantes, mais elles sont rares, & dès-qu'elles ont perdu leurs Charges, elles n'ont plus rien qui les distingue du commun peuple. On verra fort bien à la rame le petit-fils d'un homme qui sera mort grand Seigneur, & quelquefois son propre fils. Tous ceux qui sont libres sont soldats, c'est pourquoi, afin que personne n'échappe au service du Prince, on tient un registre exact du Peuple. Ils sont divisés en gens de main droite & en gens de main gauche. Chacun de ces Corps est divisé par bandes, dont chacune a son Chef, qu'ils appellent *Naï;* ce Chef ne méne pas toujours sa bande à la guerre, non plus qu'aux six mois de service; il est seulement obligé de fournir autant de gens de sa bande qu'on lui demande, dans ces occasions.

Titres d'Honneur.

Il y a sept degrés de ces *Naï*, selon que leur bande est nombreuse, *Pa-ya*, *Ok-pa*, *Ok-pra*, *Ok-louang*, *Ok-coun*, *Ok-meüing* & *Ok pan.* Ce sont-là autant de Dignités ou de Titres, par lesquels tous les Gens en place sont distingués. L'Auteur n'a pu savoir combien d'hommes sont assignés à chacune de ces Dignités. Mais comme le Titre d'*Ok-pan*, qui est aujourd'hui hors d'usage, signifie le Chef de mille hommes, & *Ok-meüing*, le Chef de dix-mille hommes, il conjecture que les autres Titres marquent aussi le nombre de gens soumis au Chef. Il y a un autre Titre sans fonction, qui est *Ok-meüang*, lequel veut dire *Chef de ville*, & il faut avoir été *Ok-meüang* avant que d'être fait Gouverneur, qu'ils appellent *Tchaou-Meüang, Seigneur de ville.* Il faut remarquer par rapport aux six Dignités dont on a parlé, qu'il y a à Siam six ordres de villes, qui ont été déterminés autrefois sur les rôles des habitans. Les plus peuplées avoient des *Pa-yas* pour Gouverneurs, & ainsi de suite à proportion du nombre des habitans.

Ces Titres se donnent à tous les Officiers du Royaume, de même qu'aux Gouverneurs, parcequ'ils sont tous des *Naï.* Que si un homme a deux Charges il peut avoir deux Titres différens par rapport à ces deux Offices, & les Offices mêmes peuvent changer les Titres, qui ne sont pas inséparablement attachés à l'un ou à l'autre; c'est pour n'avoir pas pris garde à cette distinction, qu'il y a souvent beaucoup d'obscurité & d'équivoque dans les anciennes Relations de Siam (*a*).

Caractere des Siamois.

On peut dire que les Siamois sont d'un bon caractere; les vices sont honteux parmi eux. Un Siamois tant soit peu au-dessus de la lie du Peuple, bien loin de s'enyvrer, a honte de boire de l'*Arac.* Ils ont beaucoup de respect

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 1, 2.

Section IV. Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.

respect pour l'âge, le plus jeune, quoique le plus élevé en Dignité, cede le pas au plus agé. Les enfans y sont fort respectueux envers leurs parens. La mendicité y est honteuse, les parens nourrissent ceux de leur famille qui sont dans la pauvreté; mais le vol y est encore plus honteux, & delà vient qu'ils ne s'embarrassent gueres de fermer surement leurs portes ni de nuit ni de jour. Il ne faut pourtant pas penser que les Siamois ne volent jamais, & ceux qui vivent dans les Forêts pour se soustraire aux Loix, volent souvent les passans, mais ils ne les tuent jamais, comme cela arrive souvent en Europe. D'autre part la bonnefoi est très-grande à Siam en toutes sortes de commerces, mais l'usure y est pratiquée sans bornes, les Loix n'y ayant point pourvu: car l'avarice est leur vice essentiel, & ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'ils n'amassent point de richesses pour s'en servir, mais pour les enfouir. Ils ont peu de procès civils, mais beaucoup de criminels causés par la haine & la vengeance. Les Siamois ont naturellement horreur du sang, de sorte que le meurtre est rare parmi eux; la plupart de leurs querelles n'aboutissent qu'à des coups de coude, ou à des injures. Ils ont de la douceur, de la politesse, du sang-froid, & peu de souci. Ils n'ont aucune curiosité, & n'admirent rien. Ils sont orgueilleux avec ceux qui les ménagent, & rempans avec ceux qui les traitent avec hauteur. Ils ont plus de modération que les Européens, ayant le bonheur de naître philosophes, mais ils sont portés à la dissimulation (*a*).

Vertu des Femmes.

L'adultere est rare à Siam, non pas tant parceque le mari a droit de se faire justice de sa femme, de la tuer s'il la trouve en flagrant délit, ou de la vendre s'il la peut convaincre d'infidélité, que parceque les femmes n'y sont corrompues ni par l'oisiveté ni par le luxe. Elles ne jouent point, elles ne reçoivent point de visites d'hommes, les spectacles sont assez rares à Siam, & il n'y a point de théatre public. La coutume leur rend la contrainte où elles vivent, fort aisée; elles regardent comme une honte une plus grande liberté, & se tiendroient offensées & méprisées par un mari, qui voudroit la leur permettre. Les femmes d'Asie sont en général d'une modestie extrême, & elles aiment mieux, dans une occasion de guerre, que leur mari les tue, que de les laisser tomber au pouvoir de leurs ennemis. Ce n'est pas qu'il n'y en ait ici comme ailleurs qui donnent cours à leurs passions, mais le nombre en est moins grand. Les Seigneurs Siamois ne sont pas moins jaloux de leurs filles que de leurs femmes: s'il y en a quelqu'une qui tombe en faute, ils la vendent à un certain homme, qui a droit de les prostituer pour de l'argent, moyennant un tribut qu'il paye au Roi. On disoit lorsque *La Loubere* étoit à Siam, qu'il en avoit jusqu'à six-cens, toutes filles d'Officiers de considération. Il achete aussi les femmes, quand les maris les vendent pour les avoir convaincues d'infidélité (*b*).

Taille & physionomie des Siamois.

Les Siamois sont plutôt petits que grands, mais bien proportionnés dans leur taille, ce qui vient sans doute de ce qu'on ne les emmaillotte pas dans leur enfance, & qu'on ne force pas la nature comme parmi nous. La figure de leur visage tient plus de la lozange que de l'ovale, il est large & élevé

(*a*) *La Loubere*, P. II. Ch. 15. (*b*) *Idem* ibid.

Section IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.*

élevé par le haut des joues, & tout d'un coup leur front ſe retrecit & ſe termine preſque autant en pointe que leur menton. Leurs yeux un peu fendus en haut ſont petits, peu animés, & le blanc en eſt d'ordinaire jaunâtre. Leurs joues ſont creuſes, parcequ'elles ſont trop élevées par le haut. Ils ont la bouche grande, les levres groſſes & pâles, les dents noires, le teint brun & rougeâtre, à quoi le hâle ne contribue pas peu. On dit que les Grands affectent de ſe peindre les jambes d'un bleu (*) qui eſt comme celui que laiſſe la poudre, quand on a été brûlé d'un coup de feu. Les femmes ne mettent ni fard ni mouches. Les Siamois ont le nez court & arrondi par le bout, les oreilles plus grandes que les nôtres, & les plus grandes paſſent pour les plus belles. Leurs cheveux ſont noirs, groſſiers & plats: l'un & l'autre ſexe les porte ſi courts, qu'ils ne deſcendent autour de la tête qu'à la hauteur des oreilles, au deſſous de cela ils ſont tondus de fort près. Les femmes les relevent ſur le front, ſans pourtant les rattacher, & quelques-unes les laiſſent croître par derriere, pour les y pouvoir entortiller. Les jeunes gens à marier les tondent au ciſeau & fort près du haut de la tête; ils attachent tout autour un petit cercle de cheveux de l'épaiſſeur d'un quart de pouce, & au deſſous ils laiſſent croître le reſte de leurs cheveux preſque juſques ſur les épaules. Le ſein des Siamoiſes ne ſe ſoutient point, & leur deſcend ordinairement juſqu'au nombril (*a*).

Habillement des Hommes.

Les Siamois vont preſque nuds, ils n'ont pour tout habillement qu'une piece de toile peinte, d'environ deux aunes & demi de long, qu'ils roulent autour des reins & des cuiſſes juſqu'au deſſous du genou, que les Portugais appellent *Pagne*, du mot Latin *Pannus*. Les Officiers & les Gens en place portent outre cela une chemiſe de mouſſeline, qui leur ſert de veſte. Ces chemiſes n'ont point de collet & ſont ouvertes par devant; les manches tombent preſque juſqu'au poignet, larges d'environ deux pieds de tour, mais ſans être froncées ni en haut ni en bas. Le corps en eſt ſi juſte que ne pouvant paſſer par deſſus le pagne elle s'y arrête en formant pluſieurs plis. En hyver ils mettent quelquefois une autre piece d'étoffe ou de toile peinte, en guiſe de manteau ou d'écharpe, dont ils paſſent les bouts autour de leurs bras. Le Roi met une veſte de quelque beau brocard, dont les manches ſont fort étroites & viennent juſqu'au poignet. Il n'eſt permis à perſonne de porter de cette ſorte de veſte, ſi le Roi ne la lui donne, & il ne fait ce préſent qu'aux premiers Officiers. Il leur donne quelquefois une autre veſte d'écarlate, qui ne doit ſervir qu'à la guerre ou à la chaſſe; cette veſte deſcend juſqu'aux genoux, & elle a huit ou dix boutons par devant, les manches en ſont larges, & ſi courtes qu'elles n'atteignent pas aux coudes. Quand il s'agit de guerre ou de chaſſe le Roi & tous ceux qui le ſuivent ſont en rouge; les chemiſes qu'on donne alors aux ſoldats ſont d'une mouſſeline teinte de cette couleur; dans les jours de cérémonie, ils portent un bonnet blanc, haut & pointu, de la figure d'un pain

(*a*) *La Loubere*, Ch. I.

(*) *La Loubere* en vit un peint ainſi, mais cela n'eſt pas ordinaire; peut-être étoit-ce un Laos ou un Barma, cette mode étant établie parmi ces deux Nations.

Section IV. Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.

pain de sucre. Celui du Roi est orné d'un cercle ou d'une couronne de pierreries, & ceux de ses Officiers sont ornés de divers cercles d'or & d'argent, pour marquer leurs Dignités. Ils ne les portent que devant le Roi, ou dans leurs Tribunaux, ou dans quelque Cérémonie. Ils les attachent avec un cordon qui passe sous le menton, & ne les ôtent jamais pour saluer.

Les Mahométans leur ont porté l'usage des babouches, espece de souliers pointus sans quartier ni talon; ils les quittent à la porte pour ne pas salir les lieux où ils entrent. Ils estiment les chapeaux pour les voyages, mais très-peu de personnes parmi le peuple se couvrent la tête contre l'ardeur du Soleil, si ce n'est sur la Riviere où la reflexion incommode davantage, & alors ils ne se servent que d'un morceau de toile.

Habillement des Femmes.

Les hommes relevent leur pagne entre leurs cuisses, en y repassant un des bouts, qu'ils laissent plus long que l'autre, & qu'ils font tenir par derriere à la ceinture, ce qui imite assez un haut-de-chausse. L'autre bout du pagne pend par devant, & comme ils n'ont point de poche, ils y nouent souvent leur bourse de Betel. Les femmes attachent leur pagne par sa longueur autour de leur corps; elles le laissent tomber selon sa largeur, & imitent une jupe étroite qui ne leur descendroit qu'à mi-jambe. Tout le reste du corps est nud; les riches portent seulement l'écharpe, qu'elles mettent simplement sur leur sein par le milieu, en laissant pendre les deux bouts derriere par dessus les épaules, quelquefois elles les passent autour de leurs bras.

Modestie des Siamois.

Quoique les Siamois soient ainsi nuds, ils sont les plus scrupuleux du monde à montrer les parties de leur corps, que l'usage leur ordonne de cacher. Ils ont attaché l'infamie à la nudité. La modestie leur rend l'usage des lavemens presque insupportable, & peu d'entre eux peuvent encore s'y résoudre. Ils ne se deshabillent pas pour se coucher. Les enfans sont sans pagne jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Ils ont autant de soin de ne pas blesser les oreilles que les yeux, puisque les chansons deshonnêtes sont défendues par les Loix. Ils portent des bagues aux trois derniers doigts de la main, & ils y en mettent autant qu'il en peut tenir; ils ont des pendans d'oreilles d'or, d'argent ou de vermeil doré. Les enfans de condition de l'un & de l'autre sexe portent des bracelets, mais seulement jusqu'à l'âge de six ou sept ans (*a*).

Ils sont propres.

Les Siamois sont fort propres; ils se baignent trois ou quatre fois par jour, & plus souvent s'ils ont quelque visite à faire. Ils prennent le bain de deux manieres, ou en se mettant dans l'eau, ou en se faisant jetter de l'eau sur le corps à cueillerées, & ils continuent quelquefois cette derniere sorte de bain pendant plus d'une heure. Ils se parfument ensuite, & mettent de la pommade sur leurs levres. Ils lavent leurs cheveux avec des eaux & des huiles de senteur, & ont soin de les peigner; ils ont aussi grand soin de leurs dents, quoiqu'ils les noircissent. Ils arrachent leur barbe, quoique naturellement ils en ayent peu. Ils ne se coupent point les ongles; les Danseuses en mettent quelquefois de cuivre fort longues, qui les font paroître comme des harpies (*b*). SEC-

(*a*) *La Loubere*, ibid. (*b*) *Idem* ibid.

SECTION V.

Des Maisons, de la Table, des Maladies, des Divertissemens & des Voitures des Siamois.

SI les Siamois sont simples dans leurs habits, ils ne le sont pas moins dans leurs logemens, dans leurs meubles, & dans leur nourriture. Leurs maisons sont élevées sur quatre ou six piliers de bambous plus gros que la jambe, & d'environ treize pieds de haut pour éviter l'inondation; ils mettent sur ces piliers d'autres bambous en travers au lieu de poutres, des clayes de bambou fendu, souvent peu serrées, en font les planchers, les murs & les combles. L'escalier est une véritable échelle aussi de bambou, qui pend en dehors, comme l'échelle d'un moulin à vent. Et comme les étables sont aussi en l'air, ils ont des rampes faites de clayes, par où les animaux montent. Leurs maisons sont petites & d'un seul étage, elles sont isolées pour le secret du domestique, mais elles sont accompagnées d'assez grands espaces, qui servent de cours & de jardins, & qui ont une clôture de bambou. Les Grands-Officiers de la Cour ont des maisons de menuiserie, où loge le Maître, sa principale femme & ses enfans. Chacune des autres femmes avec ses enfans, chaque esclave avec sa famille ont leurs logemens séparés dans la même enceinte. Les Palais de *Siyuthia* & de *Louvo* & plusieurs Temples sont bâtis de brique, & les Siamois ont appris cette façon de bâtir des Européens, des Chinois & des Maures, qui y bâtissent de brique.

Section V. Maisons, Table, &c. des Siamois.

Leurs Maisons.

Comme les Siamois employent des matériaux si peu solides, leurs maisons sont bientôt construites: trois-cens qui brûlerent du tems que *La Loubere* étoit à Siam, furent rebâties en deux jours, & trois autres furent emportées avec leurs meubles en moins d'une heure (*a*).

Leurs meubles sont simples & en petit nombre. Leur bois de lit est un chassis fort étroit & natté, mais sans dossier ni quenouilles; quelquefois il a six pieds, & quelquefois il n'en a point du tout: mais la plupart n'ont point d'autre lit qu'une natte de joncs, qu'on met par terre. L'homme & la femme ont chacun leur lit, excepté parmi le peuple. Les plus riches ont des matelats de coton; leur pagne leur sert de couverte, ou ils ont une simple toile de coton. Un oreiller un peu long leur sert de chevet, enfin il y a un rideau devant le lit. Ceux qui ont le moyen ont des cabinets à tiroirs pour l'usage & pour l'ornement. Leur table est à rebords, mais sans pied; ils n'ont pour sieges que des nates de jonc, point de tapis de pied que ceux que le Prince leur donne. Les riches ont des coussins pour s'appuyer, mais ils ne s'en servent point pour s'asseoir dessus.

Leurs Meubles.

Leur vaisselle est ou de porcelaine ou de terre, avec quelques vases de cuivre. Le bois simple ou verni, le Coco & le bambou leur fournissent tout le reste. S'ils ont quelque vaisselle d'or ou d'argent, c'est bien peu, & presque point que par la libéralité du Roi. Les meubles de ce Monar-

Leur Ustensiles.

(*a*) La Loubere, P. II. Ch. 2.

SECTION V. *Maisons, Table &c. des Siamois.*

narque sont à peu près les mêmes que ceux des particuliers, mais plus riches. Dans tous les repas que les Ambassadeurs de France firent au Palais, ils virent une assez grande quantité de vaisselle d'argent, sur-tout de grands bassins ronds & profonds, dans quoi l'on servoit de grandes boëtes rondes d'environ un pied & demi de diametre. Elles étoient couvertes, & avoient une patte proportionnée à leur grosseur; c'étoit dans ces boëtes qu'on servoit le riz. On servit le fruit sur des assiettes d'or; cependant la porcelaine est plus ordinaire à la table du Roi que ni l'or ni l'argent; usage général de toutes les Cours de l'Asie (*a*).

On bâtit quelques maisons pour les Ambassadeurs; des clayes mises sur des piliers & couvertes de nates de jonc, faisoient non seulement les planchers, mais le sol des cours. La salle & les chambres étoient tapissées de toiles peintes, avec des plafonds de mousseline blanche, dont les extrémités tomboient en pente. Dans les chambres où couchoient les Ambassadeurs il y avoit des tapis de pied par dessus les nates. La propreté y étoit par-tout, mais sans magnificence.

Foyer. Leur foyer est une corbeille pleine de terre, & appuyée sur trois bâtons comme un trépié, & ils font leur feu dans les cours.

Palais du Roi. Les Palais du Roi sont trop bas pour paroître, car ils n'ont qu'un étage, & les Temples ne sont pas assez exhaussés à proportion de leur grandeur. Les uns & les autres n'ont aucun ornement extérieur que dans les toits, qu'ils couvrent ou d'étain ou de tuiles vernies de jaune. Ce n'est pas en ornemens d'Architecture, à laquelle les Siamois n'entendent rien, que consiste chez eux la véritable dignité des maisons, mais en ce que les unes sont plus élevées que les autres. Par exemple dans le Palais, l'appartement du Roi est plus élevé que les autres, qui vont en diminuant à proportion qu'ils s'en éloignent, de sorte qu'il y a toujours quelques marches à monter de l'un à l'autre; car ils se tiennent tous, & sont sur une même ligne, & c'est ce qui cause l'inégalité dans les toits, qui sont tous en dos d'âne, & semblent porter l'un sur l'autre. Le principal ornement des Temples sont plusieurs Pyramides de briques; les plus hautes le sont autant que nos clochers ordinaires, & les plus basses n'ont pas deux toises de haut. Elles sont toutes rondes & diminuent peu en grosseur à mesure qu'elles s'élevent, de sorte qu'elles se terminent en dôme. Lorsqu'elles sont basses, il part de cette extrémité faite en dôme une aiguille d'étain fort mince & fort pointue, & assez haute par rapport au reste de la Pyramide (*b*).

Leur Nourriture. La nourriture ordinaire des Siamois est le riz & le poisson, & ils sont plus sobres que les Européens. La Mer leur fournit d'excellens poissons, dont les especes nous sont inconnues, des écrevices de toute taille, de très-bonnes petites tortues, & de petites huîtres très-délicates. Leur Riviere est aussi fort poissonneuse, & nourrit principalement de belles & bonnes anguilles; mais ils font peu de cas du poisson frais; ils aiment mieux celui qui est mal-salé ou sec; celui qui est pourri ne leur déplait pas, non plus que les œufs couvés, les sauterelles, les rats, les lézards, & la plupart des in-

(*a*) *La Loubere*, Ch. 3. (*b*) *Idem*, ibid. Ch. 2.

infectes; la nature tournant sans-doute leur appétit aux choses dont la digestion leur est la plus facile, & peut-être que tout cela n'est pas d'aussi mauvais goût que nous le pensons. Un Siamois se nourrit fort bien pendant un jour d'une livre de riz, qui ne revient tout au plus qu'à un liard, avec un peu de poisson sec ou salé, qui ne coûte pas davantage. Leur sauce n'est qu'un peu d'eau avec des épices, de l'ail & quelques autres petites herbes; mais celle qu'ils estiment le plus s'appelle *Capi*, elle est liquide comme de la moutarde, faite de petites écrevices pourries (*), parcequ'elles sont mal salées; car les viandes prennent difficilement le sel dans les Pays trop chauds: on en donna quelques pots à un Officier François, qui ne sentoient pas mauvais. Ils se servent au-lieu de saffran du *Crocus Indicus*. Comme ils n'ont ni noix ni olives, ils n'ont d'autre huile à manger, que celle qu'ils tirent du fruit de Cocos; quoique toujours un peu amere, elle ne laisse pas que d'être bonne, quand elle est fraîche, mais bientôt elle devient forte. Ils se servent du lait des femelles de buffles, qui a plus de crême que celui de leurs vaches, mais ils ne font aucune sorte de fromage & peu de beurre, parcequ'il prend difficilement de la consistance à cause de la chaleur.

SECTION V. *Maisons, Table &c. des Siamois.*

Ils déguisent le poisson sec en plusieurs manieres, sans en varier l'apprêt. De plus de trente mets que l'on servit aux Ambassadeurs, il ne fut pas possible à notre Auteur, quoique nullement délicat, de manger d'un seul. Les Siamois mangent rarement de la chair, & quand ils en mangent ils aiment mieux les boyaux & tout ce qu'il y a de plus dégoûtant pour nous dans les intestins. Il est vrai qu'en général toute la viande est coriace & peu succulente. Ils ne prennent pas grand soin de leur volaille, & ne mangent jamais des oiseaux sauvages, ni ne les tuent; & bien loin de se défaire des corneilles & des vautours, ils les nourrissent, & leur donnent même le corps des enfans qui meurent avant l'âge de trois ou quatre ans. La chair de cochon est la plus saine, mais elle est si grasse qu'elle en est dégoûtante. Un mouton coûte quatre écus dans la Capitale, & un cabrit deux ou trois, une Vache pas au-delà d'un écu, & dans les Provinces elle ne vaut que dix sols; un cochon se donne pour sept sols, parceque les Maures n'en mangent point. Les poules y valent environ vingt sols la douzaine, & autant de canards un écu (*a*).

Abondance de livres.

Cependant à la honte de la sobriété, dit notre Auteur, les Siamois ne vivent gueres plus longtems que les Européens, & ils ne sont pas moins attaqués de maladies. Les plus dangereuses, les plus fréquentes sont les cours de ventre & les dyssenteries, & ce sont cependant celles auxquelles les Européens nouvellement arrivés sont les plus sujets, parcequ'ils ne peuvent être assez sobres. Les Siamois sont quelquefois attaqués de fievres chaudes, d'ailleurs les inflammations y sont rares, & la simple fievre continue n'y tue personne; la toux les coqueluches, & toutes sortes de fluxions & de rhumatismes ne sont pas moins fréquentes à Siam qu'en d'autres Pays, parcequ'il

Leurs maladies.

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 4.

(*) C'est la même dont on se sert au Pegu & dans le Royaume d'Arracan.

SECTION V. *Maisons, Table &c. des Siamois.*

qu'il y pleut beaucoup plus; mais la goutte, l'épilepsie, l'apoplexie, la phtysie & toutes sortes de coliques, sur-tout la néphrétique, y sont rares. D'autre côté il y a beaucoup de cancers, d'abscès & de fistules. Les érésipeles y sont si fréquentes, que de vingt personnes il y en a dix-neuf qui en sont atteintes. Il n'y a point de scorbut, ni gueres d'hydropisie, mais beaucoup de ces maladies extraordinaires que le peuple attribue à des sortileges. Enfin il y a des maux contagieux, & ceux que la débauche cause ne sont pas rares; mais la véritable peste de ce Pays-là est la petite vérole, qui fait souvent de terribles ravages; & alors ils enterrent les corps pour trois ans au moins, avant que de les brûler, parce, disent-ils, que cette contagion recommence, s'ils les déterrent plutôt (*a*).

Leur Vie oisive.

Pendant que les hommes s'acquitent des six mois de corvées qu'ils doivent au Roi, qui les occupe à tout ce qui lui plaît, c'est aux femmes à pourvoir à la subsistance de la famille. Elles labourent à la campagne, & vendent & achettent dans les villes. Les hommes n'ont rien à faire quand ils sont chez eux, ils ne travaillent, ni ne se promenent, ni ne chassent. Ils ne font presque que demeurer assis ou couché, manger, jouer, fumer & dormir. La femme éveillera son mari à sept heures du matin, & lui servira du riz & du poisson; il se rendormira là-dessus, & à midi il mangera encore, & soupera sur la fin du jour; entre ces deux repas il fera la méridiane, & s'occupera le reste du tems à causer ou à jouer (*b*).

Leurs Divertissemens.

Comme les Siamois sont si peu occupés ils ont grand nombre de divertissemens, dont il y en a quelques-uns de ceux qui sont communs en Europe, des Marionnettes, des Danseurs de corde, & des Saltinbanques, bien plus adroits encore que les nôtres: ils ont la Lutte & le Pugilat, des Courses de bœufs, & de Balons, où il se fait des gageures; les Combats de coqs, & les Cerfs volans sont des amusemens fort estimés dans les Cours des Indes. Ils aiment beaucoup les Comédies & les Feux d'artifice, & ils excellent aux derniers; ils paroissent les tenir des Chinois, de même que leur illumination annuelle de lanternes & leurs autres coutumes. Ils aiment aussi bien que les Chinois le jeu à la fureur, jusqu'à perdre leur liberté & celle de leurs enfans. Leurs jeux ordinaires sont les Echecs & le Tric-trac, qu'ils appellent *Saca*. Ils aiment beaucoup à fumer du tabac, & les femmes y sont fort adonnées.

Chasse & Combats d'Eléphans.

Le Roi prend souvent toutes ces especes de divertissemens, mais ceux auxquels il prend le plus de plaisir sont la chasse & les combats d'éléphans, la maniere de les chasser est à peu près la même que celle qu'on pratique en d'autres Pays. Ils attirent les éléphans sauvages par le moyen de femelles apprivoisées dans un passage étroit entre deux terrasses élevées; dans le fond entre ces terrasses est un double rang de troncs d'arbres plantés en terre, assez gros pour pouvoir résister aux efforts de l'éléphant, & assez serrés pour qu'il ne puisse y passer. Des hommes qui se tiennent entre les troncs au pied des terrasses, jettent à l'éléphant des cordes avec des

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 4. (*b*) *Idem* ibid. Ch. 6.

des nœuds coulans, avec lesquels ils lui prennent les pieds de derriere; ils l'irritent ensuite, le font avancer dans le corridor, & l'attachent aux troncs. Quand ils font combattre des éléphans, ils ne leur laissent pas la liberté de s'approcher de trop près, comme à la Cour du Grand-Mogol, mais ils les retiennent par les pieds de derriere avec des cables attachés à des cabestans, de sorte qu'à peine peuvent-ils croiser leurs trompes dans le choc, mais nullement atteindre à ceux qui les montent pour les animer. Le combat ne dure pas même long-tems, après cinq ou six attaques on fait approcher les femelles, qui les séparent. A Siam on n'expose pas par jeu la vie des hommes ni celle des bêtes (*a*).

Section V. *Maisons, Table &c. des Siamois.*

Leurs Voitures.

Outre le bœuf & le buffle, que les Siamois montent communément, l'éléphant est leur seul animal domestique, & la chasse des éléphans est libre à tout le monde. Ils n'employent pour le service ordinaire que les femelles, les mâles sont réservés pour la guerre. L'éléphant est la voiture de quiconque en peut prendre à la chasse ou en acheter. Le Roi a un éléphant blanc, mais il ne le monte jamais, parceque selon eux il est aussi grand Seigneur que lui, ayant une ame de Roi. Ils ont peu de chevaux, & leur Pays n'est point propre à les élever. Le Roi en fait nourrir environ deux mille, qu'il tire principalement de dehors, mais il les monte rarement, l'éléphant leur paroît bien plus propre pour le combat. Il n'y a ni ânes ni mulets à Siam, mais les Maures y ont quelques chameaux.

Chaises à porteurs.

Leurs chaises à porteurs sont des sieges quarrés & plats, plus ou moins élevés, qu'ils mettent sur des brancards; quatre ou huit hommes, selon la qualité des personnes, les portent sur leurs épaules. Quelquefois ces sieges ont un dossier & des bras, & quelquefois ils sont entourés, excepté par devant, d'une petite balustrade d'un demi pied de haut. Les uns sont découverts, les autres ont une impériale. Du tems de *La Loubere* il n'y avoit que trois ou quatre Seigneurs qui eussent la permission d'avoir de ces chaises à porteurs. Le palanquin est permis aux malades & aux vieillards incommodés. Il n'est aussi permis qu'à ceux à qui le Roi l'accorde d'avoir des parasols (*), mais les Européens peuvent en user. Ceux des Officiers sont semblables aux nôtres, & n'ont qu'un rond: le Roi seul en a plusieurs les uns sur les autres autour d'un même manche. Les *Sancrats* ou Supérieurs des Talapoins en ont avec un rond, duquel pendent deux ou trois toiles peintes. Les Talapoins en ont en forme d'écrans, faits d'une feuille de palmier coupée en rond & plissée, qu'ils portent à la main. On les appelle *Talapat*, & il y a de l'apparence que c'est-delà que vient le nom de *Talapoy* ou Talapoin.

Balons.

Pour revenir aux voitures, la commune est le Balon, à cause de l'inondation annuelle de la Riviere. Il n'est que d'un seul arbre, étroit, & long de seize à vingt toises. Ceux du Roi & des grands Officiers ont jusqu'à cent ou cent-vingt rameurs, qui sont assis deux à deux les jambes croisées

(*a*) *La Loubere* Ch. 6.

(*) C'est ce qui a lieu par toute la Presqu'isle au-delà du Gange, sur-tout dans le Royaume d'Ava, dont le Roi se qualifie Seigneur des vingt-quatre Parasols.

SECTION V. *Maisons, Table &c. des* Siamois.

fées sur des planchettes; ceux des moindres Officiers n'ont que feize ou vingt *Pagayes* ou rames, felon leur grandeur. La *Pagaye* eft une rame courte, qu'on tient à deux mains, par le milieu & par le bout. Les rameurs plongent la pagaye avec un mouvement de bras & d'épaules vigoureux, mais aife & de bonne grace; & quoique la pagaye ne femble que balayer l'eau, elle agit avec force, & un grand nombre font aller le balon avec une vîteffe furprenante. Les rameurs plongent tous de concert, & tirent la pagaye à eux, de forte qu'ils regardent du côté où ils vont. Une pagaye fort longue fert de gouvernail, elle ne tient pas au balon; celui qui gouverne la tient perpendiculaire dans l'eau, & ne lui donne d'autre mouvement que de la tenir contre le bord, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche. Les femmes efclaves pagayent aux balons des Dames. Il y a au milieu des balons ordinaires une loge de bambou, mais dans ceux de cérémonie ou d'état, il n'y a qu'un fiege, plus ou moins élevé, avec un parafol ou un dais, fuivant la qualité de l'Officier. Les impériales des balons d'état font fort dorées, auffi bien que les pagayes; elles font foutenues par des colomnes, & ornées de plufieurs ouvrages de fculpture en pyramide. On ne fauroit croire combien il eft beau de voir un grand nombre de balons voguer enfemble en bon ordre; & notre Auteur avoue que la beauté du fpectacle le furprit, quand il entra dans la Riviere de Siam *(a)*.

SECTION VI.

Mariages, Education, Sciences, Arts & Commerce des Siamois.

SECTION VI. *Mariages, Education &c. des* Siamois.

Leurs Mariages.

LES Siamoifes font en état d'avoir des enfans dès l'âge de douze ans & quelquefois plutôt, & la plupart n'en ont plus paffé quarante; ce qui fait qu'on les marie fort jeunes. Lorfqu'il eft queftion d'un mariage, les parens du jeune homme font demander la fille à fes parens par des femmes âgées; fi la recherche leur plait, ils vont confulter le Devin, pour favoir fi le parti eft riche, & fi le mariage fera heureux. Quand la réponfe eft fatisfaifante, le jeune homme va voir la fille trois fois. A la troifieme vifite les parens de part & d'autre s'y trouvent auffi, & la dot de la future, & le bien qu'on donne au futur lui font remis, & fans autre cérémonie il confomme le mariage. Les Talapoins ne s'en mêlent point du tout; feulement quelques jours après ils vont chez les nouveaux mariés jetter de l'eau bénite, & réciter quelques prieres. La noce eft comme par-tout ailleurs accompagnée de feftins & de fpectacles, où l'on fait venir des Danfeurs de profeffion. La plus grande dot à Siam eft de cent *Catis*, qui font quinze mille Livres de France. Les Siamois peuvent avoir plufieurs femmes; mais il n'y a que les gens riches qui en ont plus d'une, plus par fafte que par débauche. Quand ils ont plufieurs femmes, il y en a toujours une qui eft la principale; ils l'appellent la grande femme;

(a) *La Loubere* P. II. Ch. 5.

me; les autres qu'ils nomment petites femmes, font à-la-vérité légitimes, mais ce font des efclaves achetées. Section VI.

Le mariage dans les premiers degrés de parenté eft défendu; un homme peut cependant époufer deux fœurs l'une après la mort de l'autre. Le Roi de Siam, qui regnoit en 1687, avoit époufé fa fœur. La fucceffion dans les familles particulieres eft pour les enfans de la grande femme, & l'héritier peut vendre les petites femmes & leurs enfans, & ils n'ont que ce qu'il leur donne, ou ce que le pere leur a donné avant de mourir. Les filles nées des petites femmes font vendues au plus offrant pour être elles-mêmes petites femmes; le mari peut auffi les vendre de fon vivant, mais il ne peut faire divorce qu'avec fa principale femme. Après le divorce le pere & la mere peuvent vendre chacun les enfans qui leur font demeurés en partage, fuivant la divifion dont on a parlé ailleurs. Les veuves héritent du pouvoir de leurs maris, avec cette reftriction qu'elles ne peuvent vendre les enfans qu'elles ont en nombre pair, fi les parens du pere s'y oppofent, car les enfans n'oferoient s'y oppofer. Les parens ne peuvent tuer leurs enfans, ni le mari fes femmes.

Mariages, Education &c. des Siamois.

Degrés défendus.

Le commerce entre perfonnes libres n'eft point honteux à Siam; les parens y gardent cependant leurs filles avec foin, & nulle part il eft permis aux enfans de difpofer d'eux-mêmes fans leur confentement. Les Siamoifes font trop glorieufes pour fe donner aifément aux étrangers, ou au moins pour les inviter, comme font les Péguanes qui font à Siam, & qui ont plus d'efprit & de vivacité. C'eft une opinion établie dans les Indes, que les peuples y ont plus ou moins d'efprit, felon qu'ils font plus ou moins voifins du Pegu (*a*).

Les enfans des Siamois ont naturellement de la docilité & de la douceur. Ils les élevent dans une extrême modeftie, le refpect qu'ils doivent à leurs parens, & les fix mois de fervice dûs au Prince, contribuent beaucoup à les y former. La politeffe eft fi grande par tout l'Orient, qu'un Européen, qui y a demeuré long-tems, a bien de la peine à s'accoutumer de nouveau aux familiarités de l'Occident. Les Siamois évitent de rien dire qui puiffe déplaire, ils n'affectent point de paroître mieux inftruits que vous, non pas même dans les chofes qui regardent leur Pays, quoique vous foyez étranger. Les parens veillent avec d'autant plus de foin fur l'éducation de leurs enfans, qu'ils font refponfables de leurs fautes; quoiqu'un fils s'en foit enfui, il ne manque jamais de revenir fe livrer lui-même, quand le Roi s'en prend à fon pere ou à fa mere, ou même à fes parens plus âgés que lui.

Education des Enfans.

Les efclaves & les ferviteurs devant leurs Maîtres & les gens du peuple devant les Seigneurs fe tiennent à genoux affis fur les talons, la tête un peu inclinée, & les mains jointes à la hauteur de leur front. Quand ils paffent l'un devant l'autre en rue, ils demeurent tout droits ou s'inclinent, avec les mains plus ou plus moins élevées felon la qualité des perfonnes qu'ils faluent. Dans les vifites, fi c'eft un homme fort inferieur qui la rend, il fe

Attitudes refpectueufes.

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 7.

SECTION VI. *Mariages, Education &c. des Siamois.*

se prosterne, & s'assied comme font les esclaves & les serviteurs, mais il n'ose parler le premier. Celui qu'on va voir offre toujours sa place à celui qui lui rend visite, & le régale de fruits, de confitures, d'Arak, de Betel & de Thé. Comme ceux à qui l'on manque de rendre les devoirs qui leur sont dûs peuvent châtier celui qui tombe en faute, cela prévient les procédés indécens, qui causent quelquefois des querelles en Europe. En un mot les cérémonies sont presque aussi essentielles & en aussi grand nombre à Siam qu'à la Chine.

La droite y est plus honorable que la gauche. En d'autres choses ils nous paroîtroient pecher contre la bienséance; ils ne se contraignent point à retenir les rapports d'estomac, ils essuyent la sueur du visage avec les doigts, car ils ne se servent point de mouchoirs. Ils n'oseroient cracher ni sur les nattes ni sur les tapis de pied, ils ont des crachoirs qu'ils portent à la main. Chez le Roi ils ne toussent, ni ne crachent, ni ne se mouchent. Le lieu le plus elevé est toujours chez eux le plus honorable, & ils évitent de passer sous les maisons bâties sur des piliers, afin de ne point se trouver sous les pieds d'un autre. Toucher quelqu'un à la tête ou aux cheveux, c'est lui faire le plus grand de tous les affronts; c'est même une incivilité de toucher son bonnet, s'il le laisse quelque part; mais mettre sur sa tête une chose qu'on donne ou que l'on reçoit, c'est à Siam, comme en beaucoup d'autres Pays de l'Asie, une très-grande marque de respect: enfin il est plus honorable d'être debout qu'assis (*a*).

Etudes des Siamois. Quand leurs enfans ont sept ou huit ans, les Siamois les mettent dans un Couvent, & leur font prendre l'habit de Talapoin, qu'ils quittent quand ils veulent. On leur montre principalement à lire, à écrire & à compter; on leur enseigne les principes de leur Morale, & les Fables de leur *Sommona-Codom*; mais point d'Histoire, ni de Loix, ni aucune Science.

Leurs Langues. Ils ont deux Langues; la vulgaire ou le Siamois, & la Balie, qui est leur Langue sacrée & savante. La premiere a trente-sept Lettres, & la seconde en a trente-trois, toutes consones; ils écrivent de la gauche à la droite. La Langue Siamoise tient beaucoup de la Chinoise; elle consiste presque toute en monosyllabes, elle n'a ni déclinaisons ni conjugaisons, ils ont seulement quatre ou cinq particules, qu'ils mettent tantôt devant le verbe, tantôt après. Ils ont beaucoup d'accens comme les Chinois, & chantent presque en parlant, avec cela ces deux Langues different beaucoup; par exemple les Siamois ont la Lettre R, que les Chinois n'ont point (*b*).

Arithmétique. L'Arithmétique est, après la Lecture & l'Ecriture, la principale étude des Siamois; ils ont dix caracteres comme nous. Ils ont l'imagination vive là-dessus, & sont habiles à faire des calculs, & ils peuvent résoudre sur le champ les questions les plus difficiles. Ils imitent d'abord ce qu'ils voyent, & dès le premier jour ils sont passablement bons Ouvriers; mais leur indolence, qui vient de la chaleur du climat, les empêche de faire de

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 8. (*b*) *Idem* Ch. 9. & T. II. p. 73. & suiv.

de grands progrès. Ils ſont naturellement Poëtes, mais nullement Orateurs; cependant l'Auteur loue comme une piece excellente la harangue que l'Ambaſſadeur Siamois fit au Roi Louis XIV. dans ſon audience de congé.

Section VI. *Mariages, Education &c. des* Siamois.

Ils ignorent abſolument toutes les parties de la Philoſophie, à la réſerve de quelques principes de Morale, & ils n'ont aucune ſorte de Théologie. Ils n'ont point d'étude de Droit, & ne s'appliquent qu'aux Loix de leur Pays, encore ſeulement à celles qui regardent leurs Emplois; quand ils y entrent on leur donne une copie des Loix qui les concernent, & la même choſe ſe pratique en Eſpagne, quoique les Loix y ſoient entre les mains de tout le monde.

Médecine. Les Siamois ignorent entierement l'Anatomie & la Chirurgie, & ne ſavent pas faire une ſaignée. Toute leur Médecine conſiſte dans un certain nombre de Receptes, qu'ils ont appriſes de leurs ancêtres. Quand quelqu'un eſt malade à Siam, il ſe fait fouler le corps par quelqu'un qui s'entend à cette opération: on dit même que les femmes groſſes ſe font ainſi fouler aux pieds par un enfant, afin d'accoucher avec moins de peine. Ils uſent de purgatifs, & eſtiment beaucoup les ſudorifiques. En général leurs remedes ſont fort chauds, il ſemble que tout ce qui augmente la chaleur naturelle, leur ſoit bon. Leurs malades ne ſe nourriſſent que de bouillie de riz extrêmement liquide; les bouillons de viande ſont mortels à Siam, parcequ'ils relâchent trop l'eſtomac; quand les malades ſont en état de manger quelque choſe de ſolide, on leur donne de la viande de cochon préférablement à toute autre.

Chymie. Ils ignorent la Chymie, quoiqu'ils l'aiment paſſionnément, & pluſieurs d'entre eux ſe vantent d'en poſſeder les ſecrets les plus profonds, parcequ'il y a à Siam comme en d'autres Pays des gens crédules. Le pere du Roi, qui regnoit en 1687, dépenſa deux millions à chercher la Pierre Philoſophale. Ils ne ſont pas moins avides que les Chinois à chercher un remede univerſel (*) pour ſe rendre immortels ou abſolument, ou de maniere qu'ils ne puiſſent mourir que de mort violente. C'eſt ſur cette folie que des Impoſteurs ont forgé des Hiſtoires de prétendus immortels, qui ſe ſont dérobés à la vue des hommes, pour ſe mettre à couvert de tout danger, & il y a à Siam bien des gens aſſez fols pour y ajouter foi (*a*).

Aſtronomie. Les Siamois ne ſavent rien en Géométrie & en Méchanique, parcequ'ils peuvent s'en paſſer; & l'Aſtronomie n'a d'attrait pour eux, qu'autant qu'ils croyent qu'elle peut ſervir à la Divination. Ils n'en ſavent que quelques pratiques, dont ils ſe ſervent dans les Horoſcopes, & dans la compoſition de leur Almanac, qui eſt comme une Horoſcope général. Il paroît qu'ils ont fait réformer deux fois leur Calendrier par d'habiles Aſtronomes, qui pour ſuppléer aux Tables Aſtronomiques ont pris deux Epoques arbitraires, mais remarquables par quelque conjonction rare des Pla-

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 10.

(*) La Secte de *Tau* parmi les Chinois prétend poſſeder ce remede, nommé *la liqueur d'immortalité*, & il y a eu quelques Empereurs aſſez crédules pour y ajouter foi.

Section VI. *Mariages, Education &c. des Siamois.*

Planetes: la plus ancienne est l'an 545 avant J. C. & la seconde l'an 638 de J. C. Elles servent de fondement pour calculer les lieux des Planetes, mais la derniere ayant été trouvée plus commode, ils ont abandonné la premiere pour les Calculs Astronomiques, quoiqu'ils prétendent que c'est celle de la mort de *Sommona-Codom;* ils s'en servent encore dans leurs Dates.

Notions du Systême du Monde.

Ils n'ont aucune notion du véritable systême du Monde, & ils croyent, comme le reste de l'Orient, que les Eclipses se font par quelque Dragon, qui dévore le Soleil & la Lune. Ils croyent la Terre quarrée sur laquelle la voûte du Ciel porte par ses extrémités, comme une de ces cloches de verre dont nous couvrons les plantes de nos jardins. Ils disent que la Terre est divisée en quatre parties habitables, séparées par des mers, de façon qu'elles sont comme quatre Mondes différens. Ils supposent au milieu de ces quatre Mondes une très-haute montagne pyramidale de quatre faces égales, & depuis la surface de la Terre ou de la Mer jusqu'au sommet de cette montagne, qui touche, disent-ils, aux étoiles, ils comptent quatre-vingt quatre-mille *Jods*, chacun d'environ huit-mille toises. Ils comptent autant de *Jods* depuis la surface de la mer jusqu'aux fondemens de la montagne, & le même nombre d'étendue de mer depuis chacune des quatre faces de cette montagne, jusqu'à chacun des quatre Mondes. Or notre Monde, qu'ils appellent *Tchiampion* est au midi de cette montagne, & le Soleil, la Lune & les Etoiles tournent autour d'elle, ce qui fait selon eux le jour & la nuit. Au dessus de cette montagne est un Ciel qu'ils appellent *Intratiracha*, qui est surmonté par le Ciel des Anges (*a*).

On n'entend pas mieux la Musique à Siam que l'Astronomie, ils ont des airs par génie & ne les savent pas noter. Ils ont des violons à trois cordes & des haut-bois fort aigres. Ils n'en jouent pas mal, & les accompagnent du son de certains bassins de cuivre, qu'ils frappent avec un bâton court. Ils ont deux especes de tambours, dont on bat l'un avec les poings, & ils font sonner l'autre en roulant entre les mains un bâton, qui traverse le tambour. Ils aiment extrêmement nos trompettes; les leurs sont petites & aigres (*b*).

Arts.

Les Siamois n'ont point de Corps de métiers, & les Arts ne fleurissent point parmi eux; personne ne cherche à y exceller, parceque les ouvriers n'y sauroient trouver le prix de leur travail & de leur industrie, & que l'on ne veut point paroître riche. D'ailleurs si quelqu'un se distinguoit dans un Art, il courroit risque d'être forcé à travailler toute sa vie gratuitement pour le Prince, auquel il doit déja six mois de service; ils se bornent donc à savoir un peu de tout, pour se tirer d'affaire quand on les occupe pour le Roi. Ils sont assez bons Menuisiers, mais mauvais Sculpteurs. Ils font d'excellens cimens, & n'entendent pas mal la Maçonnerie; cependant leurs bâtimens de brique ne durent gueres, faute de fondemens. Ils sont bons Doreurs, & savent assez bien battre l'or, dont ils font des feuilles aussi minces que du papier, & c'est sur de pareilles feuilles

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 11 (*b*) *Idem* ibid. Ch. 12.

les que le Roi de Siam écrit aux autres Souverains, avec un poinçon émoussé. Ils revêtent de ces lames d'or ou d'argent leurs Idoles, qui sont quelquefois des masses énormes, & la garde de fer des sabres; mais ils ne savent point polir. Ils savent fondre les métaux & jetter des ouvrages en moule, mais ils sont mauvais Forgerons; c'est ce qui fait que leurs chevaux ne sont point ferrés; leurs étriers sont de corde, & ils n'ont pas de meilleures selles.

Manufactures & Commerce.

Leurs Manufactures sont en petit nombre & peu de chose. L'art de corroyer & de préparer les peaux est absolument inconnu à Siam. On n'y fait point d'étoffes de soie ou de laine, ni aucun ouvrage de tapisserie; les toiles de coton de Siam sont grosses & mal peintes, mais ils savent broder & leurs desseins plaisent. Les Siamois ne savent point peindre à l'huile; & d'ailleurs ils sont mauvais Peintres, ils peignent à la Chinoise, & n'estiment point ce qui est d'après Nature. Les professions les plus générales à Siam sont la pêche pour le commun peuple, & le commerce pour tous ceux qui ont de quoi le faire: mais comme celui du dehors est presque tout entier réservé au Roi, celui du dedans est si peu de chose qu'on n'y sauroit faire de fortune considérable. Dans les prêts ils donnent une promesse par écrit, mais ils ne les signent point ni n'y appliquent de cachet, ils y mettent une simple croix. Ils sont de si bonne foi, que dans les lieux de marché le Vendeur ne compte point l'argent, ni l'Acheteur la marchandise qu'il achette par compte; & ils furent fort scandalisés de voir les François acheter les moindres choses avec plus de précaution. L'heure du marché est depuis cinq heures du soir jusqu'à huit ou neuf.

Poids & Mesures.

Ils n'ont point d'aune, parcequ'ils achettent les mousselines & les autres toiles en piece; quant à ceux qui ne peuvent en acheter qu'une moindre quantité, on leur mesure ce qu'ils demandent avec le bras. Ils ont cependant leur brasse, dont ils se servent dans les bâtimens & dans l'arpentage. Le Coco sert de mesure pour les grains & pour les liqueurs; ils ont aussi une espece de boisseau, & une sorte de cruche. Ils ne sont pas plus exacts sur les Poids: les pieces de leur Monnoye sont les plus fideles, quoique leur monnoye soit souvent fausse ou légere. Leurs monnoyes d'argent sont toutes de même figure & frappées au même coin, mais elles sont de différentes grandeurs: leur *Tical*, qui ne pese qu'un demi écu, vaut trente-sept sols & demi. L'or est marchandise, & vaut douze fois l'argent. La petite monnoye n'est autre chose que ces Coquilles qu'on appelle *Coris*, & que les Siamois nomment *Bia*, dont sept ou huit-cens valent à peine un denier (*a*).

Leurs Funerailles.

Dès qu'un homme est mort on met son corps dans une biere de bois verni & même doré par dehors; ils se servent aussi quelquefois de biere de plomb: ils placent la biere sur quelque chose d'élevé, & pour l'ordinaire sur un bois de lit qui ait des pieds, & l'on brûle des parfums & des bougies; toutes les nuits les Talapoins viennent chanter en Langue Balie; on les nourrit & on leur donne quelque argent. On choisit un lieu à la campagne pour brûler le corps, qui est ordinairement auprès de quelque Temple;

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 13, 14.

Section VI. *Mariages, Education &c. des* Siamois.

ple; on enferme cet espace d'une enceinte en quarré faite de bambou, du même ouvrage à-peu-près que les berceaux & les cabinets de nos jardins, & ornée de ces papiers peints ou dorés, qu'ils découpent pour représenter des maisons, des meubles & des animaux domestiques & sauvages, destinés à l'usage du défunt dans l'autre Monde, où l'on prétend que ces représentations sont changées en réalité. Au milieu de l'enclos est le bûcher, composé de bois odoriférans; quand il s'agit de personnes riches on éleve de grands échaffaudages, sur lesquels on met de la terre & puis le bûcher.

Le matin du jour marqué pour brûler le corps, les parens & les amis le portent au son des instrumens; le corps marche le premier, les parens suivent habillés de blanc. Arrivés au lieu on ôte le corps de la biere & on le met sur le bûcher; les Talapoins chantent pendant un quart-d'heure, & puis se retirent. Alors commencent des spectacles & des feux d'artifices. Sur le midi un valet des Talapoins met le feu au bûcher, qui brûle pour l'ordinaire pendant deux heures; le feu ne consume jamais le corps, mais le rotit seulement. Si c'est le corps d'un Prince du sang, ou d'un Seigneur que le Roi ait aimé, le Roi met lui-même le feu au bûcher, en lâchant un flambeau allumé le long d'une corde, que l'on tend depuis l'une des fenêtres du Palais jusqu'au bûcher. La famille du mort nourrit les personnes qui assistent au convoi, & pendant trois jours elle fait des aumônes aux Talapoins. On renferme les restes du corps dans la biere, & on le met sous une de ces Pyramides dont ils environnent leurs Temples. Les plus pauvres enterrent leurs parens sans les brûler, ou ils les exposent à la campagne sur un échaffaud, où les vautours & les corneilles les dévorent. Les Siamois ne brûlent jamais les corps de ceux que la Justice fait mourir, ni les enfans morts-nés, ni les femmes qui meurent en accouchant, ni ceux qui se défont eux-mêmes, ou qui périssent par quelque accident extraordinaire, comme par un coup de foudre; parcequ'ils croyent que de pareils malheurs n'arrivent jamais à des personnes innocentes (*a*).

SECTION VII.

Religion des Siamois.

Section VII. *Religion des* Siamois.

COMME la Religion des Siamois est la même ou à-peu-près que celle des Laos, dont nous avons parlé en détail, nous ne toucherons ici que certaines choses, qui concernent la doctrine des Indiens touchant les Ames & d'autres articles, dont nous n'avons encore rien dit.

Les Ames de forme humaine.

Toutes les ames paroissent aux Gentils Orientaux de la même nature, & ils ne croyent point comme nous que l'ame soit unie physiquement au corps pour faire un même tout avec lui. Bien loin de penser que le penchant naturel des ames soit d'être dans des corps, au contraire ils croyent que la transmigration est une peine, comme nous l'avons déja souvent ob-

(*a*) *La Loubere* P. III. Ch. 20.

observé. D'autre côté il est très-difficile de donner à un Siamois l'idée d'un Esprit pur ou d'une Substance immatérielle; ils croyent à-la-vérité qu'il reste quelque chose de l'homme après sa mort, qui subsiste séparément de son corps, mais ils donnent l'étendue & la figure à ce qui en reste, & ils lui attribuent en un mot tous les mêmes membres, & toutes les mêmes substances solides & liquides dont nos corps sont composés. Ils supposent seulement que les ames sont d'une matiere assez subtile pour se dérober à l'attouchement & à la vue, quoiqu'ils croyent d'ailleurs que si on en blessoit quelqu'une, le sang qui découleroit de la playe pourroit paroître. Tels étoient les *Manes* des Grecs & des Romains. Lorsque les Tartares, qui avoient conquis la Chine, voulurent forcer les Chinois à raser leurs cheveux à la Tartare, plusieurs d'entre eux aimerent mieux souffrir la mort, que d'aller disoient-ils dans l'autre Monde paroître sans cheveux devant leurs ancêtres, s'imaginant qu'on rasoit la tête de l'ame en rasant celle du corps. Ils ne sauroient pourtant dire pourquoi ils donnent la figure humaine plutôt que toute autre aux ames, qu'ils supposent pouvoir animer toutes sortes de corps, excepté le corps humain (*a*).

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

Ils prient les Morts.

Si les Peuples d'Orient croyent qu'ils peuvent contribuer au bonheur des morts, en ayant soin de pourvoir à leurs besoins dans la Vie à venir, par les figures de papier qu'ils font brûler, ils pensent aussi que les morts ont le pouvoir de tourmenter & de secourir les vivans, & de-là vient leur soin dans les funerailles, car ce n'est qu'en cela qu'ils sont magnifiques. De là vient aussi qu'ils prient les morts, & principalement les Manes de leurs Ancêtres jusqu'au Bisayeul ou Trisayeul, présumant que les autres sont tellement écartés par diverses transmigrations qu'ils ne sauroient plus les entendre. Les Orientaux ont peur des Esprits, aussi bien que plusieurs Chretiens; ils n'attendent & ne craignent rien des morts des Pays étrangers, mais seulement des morts de leur ville, ou de leur quartier, de leur profession ou de leur famille (*b*).

Paradis & Enfers.

L'opinion la plus commune est qu'il y a neuf lieux de bonheur, qui sont au dessus de nos têtes, & neuf autres pour les malheureux au dessous de nos pieds. Le plus haut des premiers est le séjour de la plus grande félicité, comme le plus bas des autres est celui de la derniere misere. Mais quelque grande qu'ils supposent la félicité dans le plus haut des neuf Paradis, ils prétendent que cette félicité n'est pas éternelle, ni exempte de toute inquiétude, puisque c'est un état de vie où l'on naît & où l'on meurt. Le véritable Paradis des Indiens est tout différent. Ils croient, que si par plusieurs transmigrations & par un grand nombre de bonnes œuvres dans toutes les vies, un ame acquiert tant de mérite qu'il n'y ait plus dans aucun Monde de condition mortelle digne d'elle, elle jouit de *Nireupan*, c'est-à-dire qu'elle a disparu, qu'elle ne reviendra plus dans aucun Monde, & qu'elle est dans une éternelle inaction, & dans un état d'une véritable impassibilité (*c*). Les Portugais ont traduit le mot de *Nireupan*,

Etat de Nireupan.

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 19. (*b*) *Idem* ibid. (*c*) *Idem* ibid. Ch. 22.

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

reupan, par *elle est anéantie*, ou *elle est devenue un Dieu*, quoique dans l'opinion des Siamois, ce ne soit pas un anéantissement véritable, ni une acquisition d'une nature divine. De même leur véritable Enfer n'est aucun de ces neuf lieux dont on a parlé, & dans quelques-uns desquels ils supposent des tourmens & des flammes éternelles, mais il consiste dans des transmigrations éternelles des ames malheureuses, qui ne parviendront jamais au *Nireupan*.

Ses Privileges. Avant que l'Homme *disparoisse* ou entre dans la suprême félicité, ils croyent qu'après avoir mérité le *Nireupan*, il jouit dès cette vie de grands privileges; qu'il acquiert une science prodigieuse, une force de corps invincible, le pouvoir de faire des miracles, la connoissance de tout ce qui lui est arrivé dans toutes les transmigrations de son ame, & de tout ce qui lui doit arriver jusqu'à la mort. Sa mort même doit être d'un genre particulier, qu'ils trouvent plus noble que la maniere commune de mourir: *il disparoît*, disent-ils, *comme une étincelle qui se perd dans l'air*; & c'est à la mémoire de ces bienheureux que les Siamois consacrent leurs Temples.

Or quoique les Talapoins disent que plusieurs sont parvenus à cette félicité, sans-doute afin que d'autres esperent d'y parvenir, ils n'en honorent pourtant qu'un seul, qu'ils estiment avoir surpassé les autres en vertu; c'est leur *Sommona-Codom*; ils disent que *Codom* étoit son nom, & que *Sommona* veut dire en Langue Balie un Talapoin des Bois. Il n'y a pas selon eux de véritable vertu hors de la profession de Talapoin, & ils croyent les Talapoins des Bois encore plus vertueux que ceux des Villes.

C'est-là, dit *La Loubere*, toute la doctrine des Siamois, dans laquelle il ne trouve nulle idée de Divinité; ils n'en ont aucune d'un Etre Créateur de l'Univers, & leur Religion se réduit toute entiere au Culte des morts (*a*).

Livres Balies. Les Livres Sacrés des Talapoins, écrits en Langue Balie sur de longues feuilles d'arbre enfilées par un bout, sont remplis de contes extravagans, entés sur la doctrine de la Métempsychose & sur leurs autres opinions. Par exemple leur principal Livre, qu'ils croyent être l'Ouvrage de *Sommona-Codom* (*), raconte qu'un certain éléphant avoit trente-trois têtes, que chacune de ces têtes avoit sept dents, chaque dent sept étangs, chaque étang sept fleurs, chaque fleur sept feuilles, chaque feuille sept tours, & chaque tour sept autres choses, & celles-ci encore d'autres, & toujours par sept (*b*). Mais laissons-là ces contes, pour examiner les principes de la Morale Indienne.

Préceptes Moraux. Nous avons déja observé en exposant la Religion des Laos ou des Lanjans, que les principes de cette Morale se réduisent à cinq Préceptes négatifs. Nous allons examiner jusqu'où ils s'étendent selon les Talapoins, & particulierement ceux de Siam.

1. Ne rien tuer. Le premier Précepte *de ne rien tuer*, n'est point borné aux hommes & aux

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 19, 22. (*b*) *Idem* Ch. 24.

(*) C'est probablement le *Virak*, d'une partie du texte duquel, nommée *Patimouc*, *La Loubere* a donné un Fragment. T. II. p. m. 27.

aux animaux, mais il s'étend aux plantes & aux femences, parcequ'ils croyent que la femence renferme la plante, ou n'eft que la plante même dans une enveloppe. Quiconque obferve donc ce premier Précepte, ne fauroit vivre que de fruit, qui felon eux n'eft qu'une partie d'une chofe qui a vie, & qui ne fouffre point quoiqu'on cueille fon fruit. Il faut feulement en mangeant le fruit ne manger ni pepin ni noyau, parceque ce font des femences; on ne doit point manger de fruit qui ne foit pas mûr, parceque c'eft faire avorter la femence que le fruit contient, en l'empêchant de mûrir. Le Précepte s'étend auffi à ne rien détruire dans la Nature, parcequ'ils eftiment que tout y eft animé, ou qu'il y a des ames par-tout; caffer par exemple une branche d'arbre, c'eft comme fi l'on caffoit le bras à un innocent, & c'eft offenfer l'ame de l'arbre; mais quand une fois l'ame a été chaffée d'un corps, ils ne croyent rien détruire en fe nourriffant du corps. Les Talapoins mêmes ne fe font aucun fcrupule de manger ce qui eft mort, mais de tuer ce qu'ils eftiment vivant.

En plufieurs chofes ils témoignent plus d'horreur du fang que du meurtre: il leur eft défendu de faire aucune incifion d'où il forte du fang, comme fi l'ame étoit principalement dans le fang, ou qu'elle ne fût que le fang. Les Siamois ne fe font point fcrupule d'aller à la pêche, finon les jours que les Talapoins fe rafent la tête: à cela près ils ne croyent pas pécher, parce, difent-ils, qu'ils ne font que tirer les poiffons hors de l'eau, & ne répandent point de fang. Le moindre détour leur fuffit pour éluder les Préceptes. Ils ne croyent pas non plus pécher en tuant à la guerre, parcequ'ils ne tirent pas droit à l'ennemi, quoiqu'au fonds il tâchent de le tuer. Que fi on leur dit que felon l'opinion de la Métempfychofe le meurtre eft fouvent louable, puifqu'il peut délivrer une ame d'une vie malheureufe, ils répondent que c'eft toujours offenfer les ames que de les déloger par force; que d'ailleurs on ne les foulage point, parcequ'elles rentrent en des corps pareils, pour y remplir le refte du tems qu'elles font deftinées à paffer dans cet état de vie. Quant au Suïcide ils le regardent non feulement comme permis, parcequ'ils penfent être les maîtres d'eux-mêmes, mais c'eft un facrifice utile à l'ame, & qui lui acquiert un grand degré de vertu & de bonheur; de-là vient qu'ils fe pendent quelquefois par dévotion, mais pour l'ordinaire quelque grand chagrin eft le véritable motif de leur action: ce fut ce qui porta un Péguan à fe brûler dans l'un des Temples de Siam, vers l'an 1680.

2. & 3. *Précepte.* Sur le fecond Précepte *de ne rien dérober*, notre Auteur n'a rien de particulier à obferver; mais quant au troifieme, qui *défend toute forte d'impureté*, il ne s'étend pas feulement à l'adultere & à la fornication, mais au mariage même; qui, felon les Talapoins, eft un état de péché, au-lieu que le célibat eft un état de perfection.

4. *Précepte.* Sur le quatrieme Précepte *de ne point mentir*, *La Loubere* dit qu'il n'a rien qui mérite d'être expliqué.

5. *Précepte.* Le cinquieme ne défend pas feulement de s'enyvrer, mais de boire d'aucune liqueur qui puiffe porter à la tête, quoique l'on ne s'en enyvre pas: ils eftiment une chofe mauvaife en foi qui peut nuire par la quantité (a).

Com-

(a) *La Loubere*, P. III. Ch. 21.

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

Comme les Siamois ne reconnoissent aucun Auteur de l'Univers, ils ne reconnoissent point de premier Législateur; ils bâtissent des Temples à la mémoire de certains hommes, de qui ils croyent mille fables, que la superstition de leurs ancêtres a inventées; & c'est ce que les Portugais ont appellé les Dieux des Indes, croyant que ce qui étoit honoré d'un Culte public ne pouvoit qu'être un Dieu; & quand les Indiens ont reçu ce mot de Dieu pour ces hommes à la mémoire desquels ils consacrent leurs Temples, c'est qu'ils n'en ont pas compris la force. Les statues & l'honneur extérieur qu'on leur rend n'ont pas toujours été des marques d'un Culte Divin, puisqu'on a rendu & qu'on rend encore de pareils honneurs à des personnes élevées en Dignité, & qu'on a placé des statues dans des Temples auxquels on rend certains honneurs, comme de les encenser &c. On ne peut donc accuser les Indiens d'idolâtrie pour des pratiques de cet ordre, & ce culte extérieur n'est pas une preuve qu'ils reconnoissent aucune Divinité, jusques-là on les doit appeller Athées plutôt qu'Idolâtres. D'autre part, quand on considere qu'ils offrent des sacrifices & des vœux à ceux qui ne sont pas Dieux, on ne peut les justifier d'idolâtrie.

Si les Indiens *sont idolâtres.*

Indifférence des Religions.

Tous les Indiens en général sont persuadés que des Peuples différens doivent avoir différentes Religions, & ils ne conçoivent pas que l'une doive détruire l'autre. Ils ne pensent pas comme nous que la foi soit une vertu: ils croyent parcequ'ils ne savent pas douter, mais ils ne se persuadent pas qu'il y ait une foi & un culte, qui doivent être la foi & le culte de toutes les Nations. Leurs Prêtres ne leur prêchent pas qu'une ame sera punie en l'autre Monde, pour n'avoir pas cru les Traditions de son Pays, parcequ'ils ne s'apperçoivent pas que personne nie les fables de leurs Livres. Ils sont prêts à croire tout ce qu'on leur dit d'une Religion étrangere, quelque incompréhensible qu'elle soit; mais ils ne peuvent se persuader que la leur soit fausse, ni que leurs Livres Sacrés doivent être rejettés, quoiqu'ils conviennent quelquefois qu'il y a des contrariétés, comme pour quelque chose de faux nous ne rejettons pas tout un Historien ni un Livre de Physique. Ils ne croyent pas que leur Doctrine soit révélée du Ciel & dictée par une Vérité infaillible; ils tiennent qu'elle est née avec l'homme & écrite par des hommes, qui leur paroissent avoir eu un savoir extraordinaire, & avoir mené une vie fort innocente; mais ils ne prétendent pas que ces hommes n'ayent jamais péché, ni qu'ils ayent été infaillibles (*a*).

SECTION VIII.

Des Talapoins *ou Prêtres.*

SECTION VIII. *Des* Talapoins *de* Siam.

Deux sortes de Talapoins.

IL y a deux sortes de *Talapoins* à Siam, comme par-tout ailleurs. Les uns vivent dans les Bois & les autres dans les Villes. M. *Gervaise* distingue les Talapoins en trois Ordres, en *Balouang* ou *Pat-louang*, *Tchaoucou*, & *Picou*, distinction qui peut venir de quelque différence qu'il peut y

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 24.

y avoir entre les Sancrats & les Talapoins. *La Loubere* aſſure avoir toujours oui dire que *Balouang* eſt un Titre de reſpect; & que *Tchau-cou*, qui ſignifie *Seigneur* ou *Monſeigneur*, eſt le mot Siamois qui ſignifie *Talapoin* (*a*). Quoi qu'il en ſoit, à conſidérer les Talapoins comme Religieux, il n'y a d'autre diſtinction à faire, que celle de Religieux & de Religieuſes, comme parmi les Réguliers dans l'Egliſe Romaine; car il y a des *Talapouïnes* qui ont leur regle. SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

Les *Talapoins des Bois* paſſent pour plus ſaints que ceux des Villes; ils n'ont ni Couvents ni Temple pour ſe retirer, & le Peuple admire la ſureté avec laquelle ils vivent dans les Forêts; mais peut-être font-ils du feu la nuit pour écarter les bêtes féroces, ou qu'ils couchent dans des forts bien épais. Il faut bien que les Forêts ne ſoient pas auſſi dangereuſes qu'ils diſent, puiſque tant de familles y cherchent un aſyle contre la domination. C'eſt par-là que nous croyons pouvoir rendre raiſon du fait, mais les Siamois en penſent tout autrement. Ils croyent que les Talapoins ſont ſans ceſſe dans le plus grand danger, & que c'eſt leur ſainteté qui les garantit; le peuple s'imagine que les tigres, les éléphans & les rhinoceros les reſpectent & leur léchent les pieds & les mains, quand ils en trouvent quelqu'un endormi; quand il rencontreroit les reſtes de quelque homme dévoré, il ne croiroit jamais que ce ſeroit d'un Talapoin, & quand il n'en pourroit douter, il préſumeroit, comme font bien des Chretiens bigots, que ce Talapoin auroit été méchant, & ne laiſſeroit pas de croire que les bêtes reſpectent les bons (*b*). *Talapoins des Bois.*

Comme tout le monde peut ſe faire Talapoin, ſi quelqu'un a deſſein d'embraſſer cet état, il commence par convenir avec quelque Supérieur qui veuille le recevoir dans ſon Couvent, & puis il va demander l'habit à un *Sancrat*, ſi le Supérieur avec qui il doit demeurer n'eſt lui-même *Sancrat*. Celui à qui il s'adreſſe lui donne heure à peu de jours de-là pour l'après-midi; le Poſtulant vient accompagné de ſes parens & de ſes amis avec des inſtrumens & des danſeurs, mais ceux-ci ni les femmes n'entrent point dans le Temple où eſt le *Sancrat* pour recevoir le nouveau membre; ſi quelqu'un s'oppoſoit à ſa réception, il pécheroit. Quand il eſt raſé, il met lui-même l'habit que le *Sancrat* lui donne, en prononçant pluſieurs mots en Langue Balie. Quand la Cérémonie eſt achevée le nouveau Talapoin s'en va au Couvent où il doit demeurer; ſes parens & ſes amis l'y accompagnent, mais dès-lors il doit renoncer à la Muſique & aux Danſes. Quelques jours après les parens donnent un repas au Couvent, & des ſpectacles devant le Temple, qu'il eſt défendu aux Talapoins de regarder (*c*). *Réception des Talapoins.*

Ils vont nuds pieds & nue tête, comme le reſte du peuple; ils portent autour des reins & des cuiſſes le pagne, comme les Laïques, mais de toile jaune, qui eſt la couleur de leurs Rois, & celle des Rois de la Chine. Ils n'ont ni chemiſe de mouſſeline, ni aucune veſte. Leur habit eſt d'ailleurs de quatre pieces. La premiere, qu'ils appellent *Angſa*, eſt une eſpece de bandouliere de toile jaune, large de cinq ou ſix pouces; ils la portent ſur l'épau- *Leur Habit.*

(*a*) *La Loubere*, Ch. 18. (*b*) *Ibid.* Ch. 17. (*c*) *Ibid.* Ch. 18.

SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

l'épaule gauche, & la boutonnent avec un ſeul bouton ſur la hanche droite, & elle ne deſcend guere plus bas que la hanche. Sur cette bandouliere ils mettent une autre grande toile jaune, qu'ils appellent *Pa Shivon*, c'eſt-à-dire toile de pluſieurs pieces, parcequ'elle doit être rappiécée en pluſieurs endroits. Les Portugais l'appellent le Pagne de Talapoin. C'eſt une eſpece de Scapulaire, qui deſcend preſque juſqu'à terre par devant & par derriere, & qui ne couvrant que l'épaule gauche revient à la hanche droite, & laiſſe les deux bras & toute l'épaule droite libres. Par deſſus le *Pa-Shivon* eſt le *Pà Pât*, autre toile large de quatre ou cinq pouces, qu'ils mettent auſſi ſur l'épaule gauche, mais en maniere de chaperon ; elle descend par devant juſqu'au nombril, & autant par derriere. Les *Sancrats* & les plus vieux Talapoins la portent rouge : mais l'*Angſa* & le *Pa Shivon* ne peuvent jamais être que jaunes, pour tenir en état la *Pà Pât* & le *Pa Shivon*. Ils ſe ceignent le milieu du corps d'une écharpe de toile jaune, qu'ils appellent *Rappacod*, qui eſt la quatrieme piece de leur habit.

Leur Tonſure.

Ils ſe raſent la barbe, la tête & les ſourcils ; leurs raſoirs ſont de cuivre. Le Supérieur eſt réduit à ſe raſer lui-même, parceque perſonne ne pourroit lui toucher à la tête ſans lui manquer de reſpect. Par la même raiſon un jeune Talapoin n'oſeroit en raſer un vieux, mais il eſt permis aux vieux de raſer les jeunes, c'eſt-à-dire les *Nens* ou Enfans dont on leur commet l'éducation, & qui ne ſauroient ſe raſer eux-mêmes. Les jours auxquels ils ſe raſent ſont ceux de la nouvelle & de la pleine Lune, & ces jours-là ils jeûnent, c'eſt-à-dire qu'ils ne mangent point depuis midi. Ils ont un Chapelet de cent-huit grains, ſur lequel ils récitent de certaines paroles Balies (*a*).

Talapouïnes.

Les Talapouïnes s'appellent *Nang Tchii;* elles ſont vêtues de blanc comme les *Tapacaou* ou ſerviteurs des Talapoins, & elles ne ſont pas regardées comme tout-à-fait Religieuſes. Un ſimple Supérieur peut leur donner l'habit. Elles ſont obligées à la chaſteté, cependant on ne les brûle pas, comme on brûle les Talapoins, quand on les ſurprend en faute à cet égard. On les livre à leurs parens pour les châtier du bâton, parceque les Talapoins & les Talapouïnes ne peuvent frapper perſonne (*b*).

Les Talapoins *ne péchent point.*

Les Siamois croyent que l'exacte vertu n'eſt faite que pour les Talapoins. Cependant ils eſtiment que ce qui eſt péché en ſoi, eſt péché pour tous, & les Talapoins ne font aucun vœu qui rende péché à leur égard, ce qui ne l'eſt pas pour tout le monde ; mais ſelon eux le métier des Séculiers eſt de pécher, & le leur de ne point pécher & de faire pénitence pour ceux qui péchent. Ils conçoivent que ceux qui ſont deſtinés à expier les péchés des autres par la pénitence, doivent être plus purs que les autres, & que la peine due au péché peut paſſer du coupable ſur l'innocent, ſi l'innocent veut bien s'y ſoumettre pour en délivrer le coupable.

Font pécher les Laïques.

Ils ne laiſſent pas de concevoir la nature du péché fort groſſiérement ; car quoiqu'ils s'abſtiennent des actions qu'ils croyent mauvaiſes, ils ne ſe font aucun ſcrupule de les faire commettre aux Laïques pour en profiter. Ainſi, quand ils veulent manger du riz, comme le riz eſt une ſemence, ils ne peuvent

(*a*) *La Loubere*, Ch. 17. (*b*) *Ibid.* P. III. Ch. 18.

vent le faire bouillir fans péché, parceque c'eft le faire mourir, mais ils font commettre ce prétendu péché à leurs ferviteurs laïques, ou bien aux enfans qu'ils élevent; & quand le riz eft bouilli ils le mangent. De même il leur eft défendu d'uriner ni fur le feu, ni dans l'eau, ni fur la terre, parceque ce feroit éteindre le feu ou corrompre ces deux autres Elémens; ils urinent donc dans quelque vafe, & un ferviteur le verfe où il lui plait. Quelques péchés que les Laïques commettent, ils les expient par leurs bonnes œuvres, qui confiftent principalement à faire l'aumône aux Temples & aux Talapoins, felon l'ancienne Tradition connue peut-être par toute la Terre, & fi fouvent répétée dans l'Ecriture Sainte, que l'aumône rachette les péchés.

Section VIII. *Des* Talapoins *de* Siam.

La Loubere a publié les Maximes morales de Talapoins de Siam, où l'on voit le refpect qu'ils ont pour les Elémens & pour toute la Nature. Il leur eft défendu de dire des injures à aucune chofe naturelle; de faire aucun creux en terre, & de ne le pas remplir après l'avoir fait: de cuire de la terre, comme de cuire du riz; d'allumer du feu, parceque c'eft détruire les matieres avec lesquelles on l'allume, & de l'éteindre quand il eft une fois allumé. On voit dans leurs maximes qu'ils ont foin de la netteté & des bienféances autant que de la véritable vertu; qu'ils ont des idées de prefque toutes les vertus, & qu'ils n'en ont prefque aucune qui foit exacte, parcequ'ils portent les unes jufqu'à des fcrupules fuperftitieux, & qu'ils demeurent au-deffous des autres.

Leurs Maximes.

Ils voyent bien qu'il eft impoffible que tout le monde puiffe obferver ces maximes; par exemple il faut bien que quelqu'un faffe du feu, mais ils croyent fe mettre à couvert en faifant commettre le péché par les Laïques, & fur ce fondement ils penfent être purs; comme s'il n'y avoit point de crime à faire commettre le mal par les autres, quoique l'on s'en abftienne foi-même. C'eft fur cette prétendue vertu, acquife aux dépens des Laïques qu'eft fondé l'orgueil des Talapoins à leur égard. Ils affectent de s'affeoir plus haut que les Séculiers, de ne les faluer jamais, & de ne pleurer jamais la mort d'aucun, pas même celle de leurs parens. Ils ont une efpece de Confeffion, car de tems en tems ils femblent rendre compte en fecret à leur Supérieur de leur conduite; mais bien loin de s'avouer pécheurs, ils ne font que parcourir les Préceptes pour dire qu'ils ne les ont pas enfreints: *je n'ai point dérobé*, difent-ils; *je n'ai point menti*, & ainfi du refte.

Elles font impraticables.

Un Talapoin péche fi en marchant dans la rue il n'a pas fes fens recueillis, & s'il fe mêle d'affaires d'Etat, s'il touffe pour attirer fur lui les regards des femmes, s'il regarde une femme avec complaifance, ou s'il en defire quelqu'une, s'il ufe de parfums, s'il met des fleurs à fes oreilles, en un mot s'il fe pare avec trop de foin. Il ne doit avoir qu'un feul vétement, & il lui eft défendu d'en avoir de précieux, de garder rien à manger du foir au lendemain, de toucher ni or ni argent, ni d'en defirer. Mais comme ils peuvent abandonner leur profeffion quand il leur plait, ils ont foin, tandis qu'ils font Talapoins, d'amaffer de quoi vivre à leur aife, quand ils quittent leur Couvent (a). L'ef-

(a) *La Loubere*, l. c. Ch. 21.

SECTION VIII. Des Talapoins de Siam.

L'Esprit de leur Institut.

L'Esprit de l'Institut des Talapoins est de se nourrir des péchés du peuple, de mener une vie pénitente pour les péchés de ceux qui leur font l'aumône, & de vivre d'aumônes. Ils ne mangent pas en communauté, & quoiqu'ils soient fort hospitaliers envers les Laïques de toutes les Religions, il leur est pourtant défendu de faire part des aumônes qu'ils reçoivent à leurs confreres, ou au moins de leur en faire part sur le champ; parceque chacun étant censé faire assez pénitence, il n'a nul besoin de racheter ses péchés en faisant l'aumône à son compagnon. Il n'est pas néanmoins défendu à un Talapoin de ne jamais rien donner à son confrere, ou de l'assister dans un véritable besoin. Ils ont deux logemens, un à chaque côté de la porte pour recevoir les passagers qui demandent à passer la nuit (*a*). Cette façon de mendier est aussi en usage chez les Péguans & chez les Laos.

Tous les Talapoins doivent sous peine du feu garder exactement le célibat, tandis qu'ils demeurent dans leur profession, & le Roi ne fait point de grace sur cet article (*b*).

Origine des Talapoins.

Quant à l'origine des *Talapoins*, elle est, aussi bien que celles des *Bramans* & des *Bonzes*, si cachée dans l'Antiquité, qu'il est difficile qu'on la découvre jamais. Il paroît que les Indiens croyent cet ordre d'hommes & leur doctrine aussi anciens que le Monde. Ils ne nomment point leur Fondateur, & ils pensent que tous les hommes dont les statues sont honorées dans leurs Temples, ont été de cette profession (*c*).

Leurs Privileges.

Les Talapoins ont de grands privileges, & entre autres celui d'être exempts des six mois de corvées. C'est par cette raison que le Roi, pour diminuer le nombre de ces Privilégiés, dont il a le crédit à craindre, les fait examiner de tems en tems sur la connoissance de la Langue Balie & des Livres écrits en cette Langue; & quand ils ne sont pas assez savans il les réduit à l'état séculier, comme il fit à plusieurs milliers vers l'an 1687. L'examen se fit par un Officier Laïque, mais ceux des Bois refuserent d'être examinés sinon par un de leurs Superieurs (*d*).

C'est un de leurs privileges encore, qu'on ne peut les faire mourir. Quand le pere du Roi, qui regnoit en 1688, s'empara de la couronne, il ne crut pas pouvoir attenter surement sur la personne d'un des Princes du sang, que par adresse il ne lui eût fait quitter auparavant l'habit de Talapoin qu'il portoit. De même lorsque cet Usurpateur fut mort, son fils se fit Talapoin pour mettre sa vie en sureté, parceque son oncle paternel s'étoit emparé du Trône (*e*).

Leurs Fonctions.

Les Talapoins élevent la Jeunesse, comme on l'a dit, & ils expliquent au Peuple leur Doctrine selon qu'elle est écrite dans leurs Livres Balis. Ils prêchent le lendemain de toutes les nouvelles & de toutes les pleines Lunes, & le peuple est toujours assidu aux Temples. Quand la Riviere est grossie, jusqu'à ce que l'inondation commence à baisser, ils prêchent tous les jours depuis six heures du matin jusqu'à l'heure du dîner, & depuis une heure après midi jusqu'à cinq du soir. Le Prédicateur est assis les jam-

(*a*) *La Loubere*, Ch. 17.
(*b*) *Idem*, ibid. (*c*) *Ibid.* Ch. 23.
(*d*) *Ibid.* Ch. 17.
(*e*) *Ibid.* P. III. Ch. 23.

jambes croisées dans un fauteuil élevé, & plusieurs Talapoins se relayent les uns les autres dans cette fonction. Quand le Sermon est fini le peuple donne l'aumône au Prédicateur, & ceux qui prêchent souvent deviennent aisément riches. *Section VIII. Des Talapoins de Siam.*

Le tems de l'inondation peut être appellé le Carême des Talapoins. Leur Jeûne consiste à ne rien manger depuis midi; ils peuvent cependant mâcher du Betel; & quand ils ne jeûnent pas, ils ne mangent depuis midi que du fruit. Les Indiens sont naturellement si sobres, qu'un jeûne de quarante jours, & même de cent, ne leur paroît pas incroyable. *Van Twist*, Auteur Hollandois, assure qu'il y en a qui ont jeûné quarante jours sans rien prendre qu'un peu de liqueur mêlée de quelque bois amer mis en poudre ; & les Siamois citent l'exemple d'un Talapoin, qu'ils prétendent avoir jeûné cent-sept jours sans rien manger; ce qu'ils attribuent cependant à la Magie, ajoutant qu'il est facile de vivre de l'herbe des champs, pourvu qu'on souffle dessus en prononçant certaines paroles. *Leur Carême.*

Après la récolte du riz les Talapoins vont pendant trois semaines veiller les nuits au milieu des champs, sous de petites hutes de feuillage rangées en quarré, & celle du Supérieur est au milieu des autres; le jour ils reviennent visiter le Temple & dormir dans leur cellules. Ils ne font point de feu la nuit pour écarter les bêtes féroces, de sorte que le peuple regarde comme un miracle que les Talapoins ne soient pas dévorés. Mais c'est la saison où les bêtes trouvent beaucoup de fourrage; & les Talapoins choisissent sans doute les lieux les moins exposés, & ont soin de s'enfermer dans un parc de bambou. Notre Auteur ignoroit la raison de cette veille & de leur carême (*a*). *Veille dans les Champs.*

A la pleine Lune du cinquieme mois les Talapoins lavent l'idole avec des eaux parfumées, mais le respect ne permet pas qu'on lui lave la tête; ils lavent ensuite le Sancrat; & le peuple va aussi laver les Sancrats & les autres Talapoins; dans les familles particulieres les enfans lavent leurs parens, sans avoir égard au sexe: le fils & la fille lavent également le pere & la mere, l'ayeul & l'ayeule. *Les Siamois lavent leurs idoles, les Talapoins & leurs parens.*

Les Talapoins n'ont point d'horloge, ils se levent le matin, au son de leur cloche, quand il fait assez clair pour pouvoir discerner les veines de leurs mains, de peur que s'ils se levoient plus matin, ils ne tuassent en marchant quelque insecte sans l'appercevoir. Ils vont au Temple avec leur Supérieur, là ils chantent ou récitent du Bali; le peuple n'a aucun Livre de prieres; pendant qu'ils chantent ils sont assis les jambes croisées, & agitent toujours leur *Talipat* ou éventail de maniere qu'ils semble être en mesure avec les syllabes qu'ils prononcent à tems égaux & sur le même ton. En entrant dans le Temple & en sortant ils se prosternent trois fois devant l'Idole, & le peuple en fait autant. *Occupations des Talapoins.*

Au sortir de la priere ils vont en ville demander l'aumône pendant une heure. Ils se présentent aux portes sans rien dire, & ils passent outre après avoir attendu un peu, si on ne leur donne rien ; mais il est rare que le

(*a*) *La Loubere*, Ch. 17.

SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

le peuple les renvoye sans leur donner, & outre cela leurs parens ne les laissent jamais manquer de rien. Au retour de la quête ils déjeunent, & présentent quelquefois à l'Idole ce qu'ils mangent: jusqu'à midi ils étudient ou s'occupent à ce qui leur plaît, & dînent ensuite. Après dîné ils font la leçon aux petits Talapoins, ils dorment ou vont se promener dans la ville; vers le soir ils balayent le Temple, & y chantent comme le matin pendant deux heures, après quoi ils se couchent; s'ils mangent le soir ce n'est que du fruit.

Valets. Outre les Esclaves que peuvent avoir les Couvents, les Talapoins ont chacun un ou deux valets, qu'ils appellent *Tapacaou*, & qui sont laïques, quoiqu'ils soient habillés comme des Talapoins, avec cette différence que leur habit est blanc & non jaune. Ils reçoivent l'argent qu'on donne à leurs Maîtres, parceque les Talapoins n'en peuvent toucher sans péché. Ils ont soin des jardins & des terres qui appartiennent au Couvent, en un mot ils font tout ce que les Talapoins croyent ne pouvoir faire par eux-mêmes (*a*).

Les Supérieurs. Chaque Couvent est sous la direction d'un Supérieur, nommé *Tchaou-Vat*, c'est-à-dire Seigneur ou Maître du Couvent, mais tous les Supérieurs ne sont pas d'une égale dignité. Les plus qualifiés sont ceux qu'ils appellent *Sancrat*, & le Sancrat du Couvent du Palais est le plus révéré de tous; nul Supérieur néanmoins ni nul Sancrat n'a d'autorité ou de jurisdiction sur un autre. Ce Corps seroit trop redoutable, s'il n'avoit qu'un Chef, & s'il agissoit toujours de concert & par les mêmes maximes.

Les Sancrats. Les Missionnaires ont comparé les Sancrats à nos Evêques, & les simples Supérieurs à nos Curés, & ils ont du penchant à croire que ce Pays-là a eu autrefois des Evêques Chretiens, auxquels les Sancrats ont succédé. Il n'y a à-la-vérité que les Sancrats qui puissent faire des Talapoins, comme il n'y a que les Evêques qui puissent ordiner des Prêtres; mais d'ailleurs les Sancrats n'ont aucune autorité ni jurisdiction ni sur le peuple, ni sur les Talapoins qui ne sont pas de leur Couvent. Tout Couvent destiné à un Sancrat est seulement distingué des autres par des pierres plantées autour du Temple & près de ses murs, dont chacune est double, & a quelque ressemblance, mais bien éloignée, avec une mitre posée sur un piedestal. Plus il y a de ces pierres autour du Temple & plus le Sancrat est censé élevé en dignité, mais il n'y en a jamais moins de deux & plus de huit. C'est la ressemblance de ces pierres telle quelle avec des mitres, qui a donné lieu au soupçon des Missionnaires. Le Roi donne aux principaux Sancras un nom, un parasol, une chaise, & des hommes pour la porter (*b*).

Les Talapoins ne sortent jamais du Couvent ni n'y rentrent sans aller saluer leur Supérieur, devant lequel ils se prosternent jusqu'à toucher la terre de leur front; & parcequ'il est assis à l'ordinaire les jambes croisées, ils prennent un de ses pieds à deux mains & le mettent sur leur tête.

Quand le Supérieur est mort, qu'il soit Sancrat ou nom, le Couvent en élit

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 17. (*b*) *Idem* Ibid.

élit un autre, & pour l'ordinaire il choisit le plus vieux Talapoin de la maison ou au moins le plus savant. Ceux qui sont bâtir des Temples choisissent un Supérieur pour le Couvent qui se bâtit autour du Temple, à mesure que d'autres Talapoins y viennent habiter, car on ne bâtit point de loge de Talapoin d'avance (*a*). SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

Couvents des Talapoins. Les Talapoins vivent dans des Couvents, que les Siamois appellent *Vat*, & ils sont toujours proche de quelque Temple (*), nommé *Piban*. Le Temple & le Couvent occupent un fort grand terrein quarré, entouré d'une clôture de bambou. Le Temple est au milieu, & aux extrémités de l'enceinte & le long de la clôture sont rangées les cellules des Talapoins, comme des tentes d'armée, & quelquefois les rangs en sont doubles & triples. Ces cellules sont de petites maisons isolées, & élevées sur des piliers; celle du Supérieur est un peu plus grande & plus haute que les autres. Les Couvents ont quelquefois des jardins & des terres labourables, & des esclaves pour y travailler. Toutes leur terres sont libres de taxes, & le Prince n'y touche pas, quoiqu'il en ait la vraye propriété s'il ne s'en est dépouillé, ce qu'il ne fait gueres (*b*).

Les Talapouïnes n'ont point de Couvents particuliers, elles demeurent dans ceux des Talapoins. Les Siamois pensent que l'âge avancé de ces femmes permet qu'elles vivent avec des hommes. Il n'y en a pas dans tous les Couvents, mais dans ceux où il y en a, leurs cellules sont le long d'un des côtés de la clôture, sans être autrement séparées de celles des Talapoins.

Les Nens. Les *Nens* ou Enfans Talapoins sont dispersés dans les cellules des Talapoins, & ils servent celui auprès duquel ils ont été mis par leurs parens. Aucun Talapoin n'en reçoit plus de deux ou trois. Ces *Nens* ne sont pas tous jeunes, il y en a qui vieillissent dans cette condition, qui n'est pas censée entierement religieuse, & ils appellent *Taten* le plus vieux de tous. C'est à lui à arracher les herbes qui croissent dans le terrein du Couvent, ce que les Talapoins eux-mêmes ne peuvent faire sans péché, selon leurs principes.

L'Ecole des *Nens* est une salle de bambou isolée; outre cela il y en a une autre, où le peuple porte ses aumônes aux jours que le Temple est fermé, & où les Talapoins s'assemblent pour leurs Conférences ordinaires.

Le Temple. Le Temple est environné de Pyramides, qui en sont proche, & le terrein que les Pyramides & le Temple occupent est élevé & enfermé entre quatre murs, mais depuis ces murs jusqu'aux cellules il reste encore un grand espace vuide, qui est comme la cour du Couvent. Il y a quelquefois le long de ces murs des galeries couvertes, de la figure de celles qu'on appelle *Cloître* dans les Couvents d'Europe; & sur un contremur à hauteur d'appui, qui regne le long de ces galeries, ils mettent un grand nombre d'idoles, qui sont quelquefois dorées. Le clocher du Temple est une tour de bois, aussi iso-

(*a*) *La Loubere* ubi sup. Ch. 18. (*b*) *Idem*, Ch. 17.

(*) Un Voyageur moderne assure qu'il y en a cinquante-mille autour des Temples de Siam & des environs. *Hamilton's* New Acc. of East Ind. Vol. II. p. 163.

Section VIII. *Des Talapoins de Siam.*

isolée, qu'ils appellent *Ho-racang*, c'est-à-dire tour de la cloche. La cloche n'a point de battant de fer, ils la frappent avec un marteau de bois pour la sonner (*a*).

Fêtes. Les jours que les Talapoins se rasent, le peuple s'abstient d'aller à la pêche, parcequ'ils n'estiment pas selon les apparences qu'elle soit entierement innocente, car d'ailleurs ils ne s'abstiennent point de travailler. Ils portent ces jours-là aux Couvents des aumônes, qui consistent en argent, en fruits, en pagnes ou en bêtes; si les bêtes sont mortes les Talapoins les mangent: si elles sont en vie, ils les laissent vivre & mourir autour du Temple, & ils ne les mangent que quand elles meurent d'elles-mêmes. Il y a même près de certains Temples un vivier pour le poisson vivant que l'on offre au Temple: & outre ces jours de fête communs à tous les Temples, chaque Temple en a un particulier, destiné à recevoir les aumônes, comme si c'étoit la Fête de sa Dédicace.

Le peuple assiste volontiers à ces Fêtes, & y fait parade de ses habits neufs. Une de leurs grandes charités c'est d'y rendre la liberté à des animaux, qu'ils achettent de ceux qui ont été les prendre dans les champs.

Offrandes. Ce qu'ils donnent à l'Idole, ils ne le lui offrent pas immédiatement, mais ils le remettent aux Talapoins, & ceux-ci le présentent à l'Idole, ou en le tenant sur la main devant l'Idole, ou en le mettant sur l'Autel, & peu de tems après ils le retirent & le convertissent à leur usage. Quelquefois le peuple offre des bougies allumées, que les Talapoins attachent aux genoux de l'Idole, & cela fait qu'au moins l'un des genoux de beaucoup d'Idoles n'est point doré (*b*).

SECTION IX.

De Sommona-Codom, *le Fondateur ou le Restaurateur de la Religion des* Siamois.

Section IX. *De Sommona-Codom.*

Les Chinois disent qu'un Siamois nommé *Che-Kia* fut l'Auteur de cette Religion & de la doctrine de la Métempsychose, mais les Siamois mêmes ne disent rien de pareil (*), ils pensent que cette doctrine est aussi ancienne que les ames mêmes. Les Japonois appellent *Chaka* le *Che-Kya* des Chinois; & comme ces deux noms approchent fort des mots Siamois *Tchaou-ça* & de *Tchaou-cou*, qui veulent dire *Seigneur* & *Monseigneur*, qui sont les noms qu'on donne aux Talapoins à Siam: il y a de l'apparence, dit *La Loubere*, que les Chinois ont pris le nom général de la profession pour le nom propre de l'Auteur de la Doctrine.

Che-Kya *Auteur de la Religion des* Siamois.

Cette conjecture seroit très-plausible, si l'on étoit bien assuré que les Chinois tiennent la Religion de *Che-kya* ou de *Chaca* des Siamois; mais ils disent qu'elle leur est venue d'un Pays, qui est à l'occident de leur Empire,

(*a*) *La Loubere* Ch. 17. (*b*) *Idem*, P. III. Ch. 18.

(*) Ni les Chinois non plus suivant les Relations des Missionnaires de notre tems, quoique peut-être d'autres plus anciens le leur fassent dire par méprise.

pire, qui paroît être le Tibet; & quoiqu'elle n'ait été connue à la Chine que la foixante-cinquieme année de l'Ere Chretienne, ils ne laiffent pas d'en attribuer l'origine à *Chekya* ou *Fo*, qui en fut l'auteur environ mille ans avant la naiffance de Jéfus-Chrift, au lieu-que les Siamois mettent la mort de leur Légiflateur cinq-cens ans plus tard.

SECTION IX. De Sommona-Codom.

En faifant dont de *Che-kya* le Fondateur de la Religion des Siamois, les Chinois lui attribuent une plus grande antiquité, & ils ont effectivement raifon, puifqu'elle eft au fond la même que celle que *Chekya* prêcha plufieurs fiecles avant *Sommona-Codom*, le Légiflateur des Siamois; mais ceux-ci, pour ne pas avouer qu'il la tenoit d'un autre, prétendent que leur Religion eft auffi ancienne que le Monde: mais nous favons par des monumens autentiques, que les *Samanéens* ou *Shammans* de la Prefqu'ifle en-deçà du Gange en faifoient profeffion, & qu'elle avoit pour auteur *Budda* (*a*), qui étoit ou *Chekya* même, ou un autre propagateur de la même Religion, long-tems avant que *Sommona-codom* parût à Siam (*b*).

Sommona-Codom.

Quelques Livres Balis content, que *Sommona-codom* eft né d'une fleur, qui étoit née du nombril d'un enfant, lequel, difent-ils, étoit une feuille d'arbre en forme d'enfant, fe mordant l'orteil & nageant fur l'eau, qui feule fubfiftoit avec Dieu. Les Indiens de Paliacate fur la Côte de Coromandel difent que leur *Brama* nâquit de la même maniere (*c*). Et comme la Langue Balie ou Palie femble être la même que celle qu'on parle à Paliacate, comme le mot de *Pali*, qui fait partie de fon nom, femble l'indiquer, il eft probable que les premiers Sammanéens, du nombre defquels aura été *Sommona-Codom*, ainfi que fon nom le fait préfumer, pafferent de Paliacate à Siam. *La Loubere* nous apprend que les Siamois difent que *Codom* étoit fon nom, & que *Sommona* veut dire en Langue Balie un *Talapoin des Forêts* (*d*); *Sammân Sammâna* fignifie la même chofe en Langue Malabare, nouvelle preuve que *Codom* eft venu de l'Inde en-deçà du Gange. Les Siamois l'appellent auffi *Pouti-Sat*, Seigneur *Pouti* ou *Budda*, qui fut le Fondateur de la Secte des Samanéens. Mais comme le Fondateur d'une Religion doit être plus ancien que fes fucceffeurs qui l'ont propagée, & qu'il eft probable que *Codom* quitta l'Inde en-deçà du Gange avec les Samanéens, quand ceux-ci en furent chaffés par les Brammans, le nom de *Pouti Sat* lui fut donné en mémoire de *Pouti* ou *Budda*, le premier auteur de leur Religion, ou peut-être parcequ'on s'imagina que l'ame de *Budda* étoit paffée en lui. Quoi qu'il en foit, *La Loubere* nous dit que les Siamois l'appellent auffi *Pra Pouti Tchaou*, ce qui mot à mot veut dire *le grand & l'excellent Seigneur* (*e*).

Ses Parens.

Quelque merveilleufe qu'ait été fa naiffance, fuivant les Siamois, ils ne laiffent pas de lui donner un pere & une mere. Quelques-uns de leurs Livres Balis difent que fon Pere (*) étoit Roi de *Téve Lanca* (†), c'eft-à-dire de

(*a*) Voy. ci-deffus Ch. VII. Sect. 5.
(*b*) *La Loubere*, l. c. Ch. 23.
(*c*) *Idem*, ibid. Ch. 24.
(*d*) *Idem*, P. III. Ch. 22.
(*e*) *Ibid.* Ch. 23.

(*) Il eft appellé *Paoufoutout* dans la vie de *Tevetat*. *La Loubere* T. II. p. 1.
(†) *Teve* paroît une corruption de *Dive* ou *Div*, que les Portugais écrivent *Diu*, & qui

SECTION IX. *De Sommona-Codom.*

de la célebre Isle de Ceylan; & que sa mere s'appelloit *Maha* (*), *Marie*, ou la *grande Marie*. Mais on trouve *Mania* aussi souvent que *Maria*, ce qui prouve presque que ce sont deux mots, *Man-ya*, parceque les Siamois ne confondent l'N avec l'R qu'à la fin des mots, ou à la fin des syllabes qui sont suivies d'une consone. Quoi qu'il en soit, cette circonstance a attiré l'attention des Missionnaires, & a peut-être donné lieu aux Siamois de croire que *Jésus*, étant fils de *Marie*, étoit frere de *Sommona-Codom*, savoir le méchant *Thevetat* (†), qu'ils disent qui est puni en Enfer d'un supplice qui tient quelque chose de celui de la Croix.

Tems de sa mort.

Comme les Livres Balis sont sans date & sans nom d'Auteur, ils n'ont pas plus d'autorité que les Traditions, dont on ignore l'origine (*a*). Aussi ne voit-on pas dans *La Loubere*, qu'ils marquent en quel tems *Sommona-Codom* a vécu. Tout ce qu'on peut recueillir là-dessus est, qu'une des Epoques des Siamois commence à la mort de ce prétendu Saint (*b*), l'an 544 avant l'Ere Chretienne. Mais cela fait venir *Codom* à Siam plusieurs siecles avant l'expulsion des Sammanéens de l'Inde en-deçà du Gange.

Son Histoire.

Sans nous arrêter davantage à ces circonstances incertaines, voyons ce que les Siamois ont dit à notre Auteur touchant *Sommona-Codom*, tiré de leurs Livres Balis. On dit qu'il fit une aumône de tous ses biens, & que sa charité n'étant pas encore satisfaite, il s'arracha les yeux, & tua sa femme & ses enfans pour nourrir les Talapoins de son siecle (*c*). C'est ainsi que ceux qui ont forgé cette Histoire attribuent à leur Législateur des actions contraires à un des principaux Préceptes de leur Loi & à toutes les Loix de la nature, dans la seule vue d'exciter le peuple à faire d'abondantes aumônes aux Talapoins. *Sommona-Codom* s'étant dégagé par ces aumônes de tout ce qui attache à la vie, s'adonna au jeûne, à l'oraison, & aux autres exercices de la vie parfaite: mais comme ces pratiques ne sont possibles qu'aux Talapoins, il embrassa leur profession, & quand il eut mis le comble à ses bonnes œuvres il en acquit aussitôt tous les privileges.

Pouvoir miraculeux.

Il se trouva doué d'une si grande force, qu'il vainquit en combat singulier un autre homme d'une vertu déja consommée, nommé *Pra Süane*, qui doutant de la perfection à laquelle *Sommona-Codom* étoit parvenu le défia au combat. *Sommona-Codom* eut aussi la puissance de faire des miracles; il pouvoit se rendre aussi gros & aussi grand qu'il vouloit, & au contraire il se rendoit si petit, quand il le jugeoit à-propos, qu'il se déroboit à la vue, & se tenoit sur la tête d'un autre homme, sans qu'on le sentît ni qu'on l'apperçût: dès-lors il eût pu jouir du *Nireupan* ou disparoître, & mettre quelqu'autre à sa place: il connut tout d'un coup & parfaitement toutes les

(*a*) *La Loubere*, Ch. 24. (*b*) *Idem.* P. I. Ch. 3. (*c*) *Idem.* P. III. Ch. 24.

qui signifie une Isle; mais la plupart des *Indiens* comptent *Lanca* comme une partie seulement de Ceylon *Gervaise* fait *Sommona-Codom* originaire de la Chine.

(*) *Maha* signifie *grand* en Langue Malabare, comme *Maha Deu*, le grand Dieu, *Maha Rajah*, le grand Rajah.

(†) *La Loubere* a donné la vie de *Tevetat*, elle est remplie de fables aussi ridicules qu'incroyables.

les choses du Monde: il pénétra également le passé & l'avenir, & il donna à son corps une si grande agilité, qu'il se transporta sans peine d'un lieu à un autre, pour prêcher la vertu à toutes les Nations.

SECTION IX. *De Sommona-Codom.*

Ses Disciples.

Il eut deux principaux Disciples, qu'on met tous deux derriere lui sur les autels, à côté l'un de l'autre: *Pra Mogla* est à sa droite, & *Pra Saribout* à sa gauche. Derriere ces trois statues il y en a toujours plusieurs autres des Officiers de l'intérieur du Palais de *Sommona-Codom*; les statues de ceux du dehors de son Palais sont rangées le long des galeries qui sont autour du Temple. On conte que *Pra Mogla*, à la priere des damnés, renversa la Terre, & prit dans le creux de sa main tout le feu de l'Enfer pour l'éteindre, mais que n'en pouvant venir à bout parceque ce feu desséchoit les rivieres, & qu'il consumoit tout ce qui en approchoit, il pria *Pra Pouti Tchaou* ou *Sommona-Codom* de l'éteindre; mais quoiqu'il eût pu le faire, il ne le jugea pas à-propos, parceque les hommes deviendroient trop méchans, s'ils perdoient la crainte de ce supplice (*a*).

Il tue un homme.

Nonobstant cette haute vertu à laquelle *Sommona-Codom* étoit parvenu, il ne laissa pas de tuer un *Man* (*), qui étoit du nombre de ses ennemis, & en punition de cette grande faute il ne vécut que quatre-vingts ans, après quoi il mourut en disparoissant tout d'un coup, comme une étincelle en l'air: car un jour qu'il mangeoit de la chair de cochon, il fut pris d'une colique qui le tua; & il falloit qu'il mourût par un cochon, parceque l'ame de celui qu'il tua, étoit dans l'ame d'un de ces animaux.

Son état.

Sommona-Codom, avant que de mourir, ordonna qu'on lui consacrât des Statues & des Temples, & depuis sa mort il est dans cet état de repos que les Siamois appellent *Nireupan*. Ce n'est pas un lieu, mais une maniere d'être (†); car à parler juste, disent-ils, *Sommona-Codom* n'est nulle part & il ne jouit d'aucune félicité; il n'a aucun pouvoir, & est hors d'état de faire ni bien ni mal aux hommes. Ils ne laissent pas de l'estimer heureux, ils lui adressent des prieres, & lui demandent tout ce dont ils ont besoin; soit que leur Doctrine ne s'accorde pas avec elle-même, soit qu'ils étendent leur Culte au-delà de leurs principes: mais en quelque sens qu'ils attribuent du pouvoir à *Sommona-Codom*, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois, & qu'il ne se mêle point des autres Peuples, qui adorent d'autres hommes que lui (*b*).

Il y a de l'apparence que Sommona-Codom *n'a jamais existé.*

Comme donc les Siamois ne disent rien que de fabuleux de leur *Sommona-Codom*, qu'ils ne le regardent pas même comme l'auteur de leurs Loix, mais tout au plus comme celui qui les a rétablies parmi les hommes, & qu'enfin ils n'ont nuls Mémoires autentiques sur ce qui le concerne, *La Loubere* pense qu'on peut douter qu'il ait jamais existé, & que c'est un per-son-

(*a*) *La Loubere*, ubi sup. (*b*) *Idem* l. c.

(*) Les Siamois écrivent *Man* & *Mar*, quoiqu'ils prononcent toujours *Man*; & comme ils prétendent que les *Man* étoient un peuple ennemi de leur Saint, ils les représentent comme une sorte de monstres, avec un visage fort large, des dents horribles par leur grandeur, & des serpens à la tête au lieu de cheveux. Ces *Man* sont peut-être les *Mons* de *Mendez Pinto*.

(†) Ailleurs *Nireupan* est expliqué par la possession de tout l'Univers.

SECTION IX. *De Sommona-Codom.*

fonnage imaginaire de l'invention des Talapoins, pour préfenter un modele de vertu, & qu'ils ont de-même forgé *Tevetat*, qu'ils fuppofent avoir été frere & ennemi de *Sommona-Codom*, pour éloigner les hommes du vice par la méchanceté de fon caractere. Ils les donnent tous deux pour Talapoins; & ils fuppofent que dans les différentes transmigrations de fon ame, *Sommona-Codom* a été toutes chofes, & toujours excellent dans fon efpece, foit comme cochon, foit comme finge, foit comme Roi (*a*).

Autres Hommes parfaits.

Les Siamois parlent de plufieurs autres hommes parfaits, contemporains de *Sommona-Codom*, tels que *Pra Soüane*, dont nous avons parlé, & *Pra Ariaferia*, de qui ils difent qu'il avoit quarante braffes de haut, que fes yeux en avoient trois & demie de large, & deux & demie de tour, c'eft-à-dire moins de circonférence que de diametre, fi, dit notre Auteur, il n'y a point faute dans l'Ecrit d'où il a tiré ce fait (*b*).

On attend un fecond Codom.

Les Siamois attendent un autre *Sommona-Codom*, c'eft-à-dire un autre homme miraculeux comme lui, qu'ils nomment déja *Pra Narotte*, & qu'ils fuppofent avoir été prédit par *Codom* même. Ils difent qu'il tuera fes deux enfans, qu'il les donnera à manger aux Talapoins, & que ce fera par cette pieufe charité qu'il confommera fa vertu. Cette attente d'un nouveau Dieu les rend attentifs & crédules, comme les Juifs le font par rapport au Meffie, toutes les fois qu'on leur propofe quelqu'un comme un perfonnage extraordinaire, fur-tout s'il eft entierement ftupide, parceque la parfaite ftupidité reffemble à ce qu'ils fe figurent à l'inaction & à l'impaffibilité du *Nireupan*. Par exemple, dit *La Loubere*, il parut il y a quelques années à Siam un jeune garçon né muet & fi hébété, qu'il ne fembloit avoir rien d'humain que la figure: néanmoins le bruit fe répandit dans tout le Royaume qu'il étoit de la race des premiers hommes qui ont habité ce Pays-là, & qu'il devoit quelque jour devenir un homme parfait. Le peuple, préoccupé de l'attente de *Pra Narotte*, accourut à lui de toutes parts pour l'adorer, & lui faire des préfens, jufqu'à ce que le Roi, craignant les fuites de cette folie, la fit ceffer par le châtiment de quelques-uns de ceux qui s'y étoient laiffés aller (*c*).

Tachard a rapporté quantité d'autres chofes fur la Religion des Siamois, & fur leur Dieu *Sommona-Codom*; mais comme ce n'eft qu'un tiffu d'extravagances, & que nous en avons déja produit un affez grand nombre d'après *La Loubere*, pour fatisfaire & peut-être pour fatiguer le Lecteur, nous nous bornerons à renvoyer à ce Voyageur (*d*), fans nous y étendre davantage.

(*a*) *La Loubere*, l. c.
(*b*) *Idem* ibid.
(*c*) *Idem* ibid.
(*d*) *Tachard* Voyage de Siam, L. VI. p. 283 & fuiv.

CHA-

CHAPITRE IX.

Du Gouvernement de Siam.

SECTION I.

Dignités, Loix & Punitions.

Section I. *Dignités, Loix & Punitions de* Siam.

Titres d'honneur.

IL y a plusieurs Degrés d'honneur ou de dignités à Siam, qui sont subordonnés à celle de *Nay*, qui signifie Chef. Comme le peuple Siamois est une Milice, ils sont tous soldats ou *Tabans*, & divisés par bandes, dont chacune a son *Nay*, que les Portugais appellent *Capitaine*; quoique le *Nay* ne mene pas toujours sa bande à la guerre, non plus qu'aux corvées de six mois, & qu'il suffise qu'il fournisse autant de gens de sa bande qu'on lui en demande. Les *Nays* sont plus ou moins puissans à proportion du nombre de soldats qui composent leur bande, & comme ce nombre n'est pas fixe, ceux de la même bande ne sont pas toujours d'une même Compagnie à l'armée. Les soldats ne sont pas esclaves de leur *Nay*, mais ils peuvent le devenir en empruntant de lui, s'ils sont ensuite insolvables.

Degrés.

Il y a sept degrés de ces *Nay*, distingués par le nombre des gens de leur bande, les charges & les emplois n'étant importans à Siam que par cet endroit. Ces dignités sont *Pa-ya*, *Ok-ya*, *Ok-pra*, *Ok-louang*, *Ok-koure*, *Ok-Meuing*, & *Ok-pan*: *La Loubere* n'a pu savoir la véritable signification de ces titres, qui sont Balis, ni le nombre d'hommes assigné à chacune de ces dignités: il n'a eu des lumieres que sur les deux dernieres. *Ok-pan* est un titre qui n'est plus en usage, mais il signifie *Chef de mille hommes*, & *Ok-Meuing Chef de dix-mille*. *Ok* ou *Oc* n'est pas un mot Siamois, en cette Langue *Hoüa* signifie Chef, & ce terme signifie proprement la tête, c'est ainsi que celui qui porte l'Etendard Royal s'appelle *Hoüa Pan* ou Chef de mille. On donne souvent le titre de *Pa-ya* aux Princes, ce qui fait que les Portugais le rendent par *Prince;* mais le Roi de Siam le donne aussi quelquefois aux Officiers de sa Cour, & il ne le donne pas toujours aux Princes de naissance. Les différens degrés des *Nay* à la Cour de Siam sont pareils à ceux qui ont lieu parmi les Seigneurs de la Cour du Grand-Mogol, qui s'appellent, mille, deux mille, jusqu'à dix-mille, comme qui diroit Seigneurs d'autant de milliers de chevaux (*a*).

Il y a dans le Royaume de Siam six ordres de villes, qui avoient autrefois des Gouverneurs selon le nombre des habitans; une ville fort peuplée avoit un *Pa-ya*, une moins peuplée un *Oc-ya*. Les Portugais ont traduit ces titres par ceux de Roi, de Viceroi, de Duc, de Marquis & de Comte: ils ont donné le titre de Royaume à *Metac*, *Tennasserim*, *Porselouc*, *Ligor* & *Pipeli*, soit à cause des titres de leurs Gouverneurs héréditaires, soit pour avoir été comme *Pipeli* la résidence des Rois de Siam. Les titres rapportés ci-dessus ne se donnent pas seulement aux Gouverneurs, mais à tous

(*a*) *La Loubere*, T. I. P. III. Ch. 1 & 2.

SECTION I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

tous les Officiers du Royaume, parcequ'ils sont tous des *Nay*, & l'on ne joint pas toujours le même titre au même office; si un homme a deux charges il peut avoir deux titres différens.

Les Offices sont héréditaires mais sans appointemens.

Le Roi de Siam ne fait aucun Officier considérable, qu'il ne lui donne un nouveau nom, usage établi en d'autres Pays de l'Orient. La Loi de l'État est que tous les emplois sont héréditaires, comme dans le Pays de Laos; mais très-peu de familles s'y maintiennent longtems, la moindre faute, ou le caprice du Prince suffit pour les en priver. La vénalité des charges n'est pas permise à Siam, & on n'est pas tenté d'ailleurs comme en d'autres Pays d'en acheter, parceque les Officiers n'ont point d'appointemens. Le Roi les loge, leur donne des armes, un balon, quelques bêtes, des esclaves & quelques terres labourables, mais tout cela lui revient avec l'office à la mort du possesseur. Le principal revenu des emplois consiste en concussions, parcequ'il n'y a point de justice en cela pour les foibles; tous les Officiers sont d'intelligence à piller, & la corruption est plus grande en ceux d'où devroit venir le remede. Le commerce des présens s'y fait publiquement, les moindres Officiers donnent aux plus grands à titre de marque de respect; & un Juge n'est pas puni pour avoir accepté des présens des parties, si d'ailleurs on ne peut le convaincre d'injustice, ce qui n'est pas aisé.

Serment de fidélité.

La forme du serment de fidélité consiste à avaler de l'eau, sur laquelle les Talapoins prononcent des imprécations contre celui qui la doit boire en cas qu'il vienne à manquer à la fidélité qu'il doit au Roi. Ce Prince ne dispense de ce serment personne de ceux qui s'engagent à son service, de quelque Religion & Nation qu'ils soient.

Loix.

Le Droit Public de Siam est écrit en trois Volumes. Le premier s'appelle *Pra Tam Ra*, & contient les noms, les fonctions & les prérogatives de toutes les Charges. Le second a pour titre *Pra Tam Non*, & est un Recueil des Constitutions des anciens Rois. Le troisieme est le *Pra Rayja Cammanot*, où sont les Constitutions du Roi, pere de celui qui regnoit du tems de *La Loubere*. Comme un Extrait de ces trois volumes auroit été propre à bien faire connoître la Constitution du Royaume de Siam, l'Auteur tâcha d'en avoir une Traduction, mais il ne put seulement en avoir un Exemplaire en Siamois (*a*).

Juges.

Le Tribunal de Judicature dans chacune des Jurisdictions des Provinces ne consiste proprement que dans un seul Officier, qui est le Chef ou le Président; il est en même tems le Gouverneur de tout son ressort, & commande les Garnisons; ce qui fait que les plus puissans & les plus éloignés de la Cour n'ont pas de peine à se soustraire à l'obéissance du Souverain, comme avoit fait celui de *Jor* ou *Johor*.

Gouverneurs.

Il y a deux sortes de Gouverneurs, les uns héréditaires & les autres par commission. On appelle *Tchaou-Meüang* un Gouverneur héréditaire, & ce titre signifie Seigneur de Ville ou de Province. Les Rois de Siam ont détruit les plus puissans de ces Gouverneurs autant qu'ils ont pu, & ils ont mis

(*a*) *La Loubere*, T. I. P. III. Ch. 3.

mis à leur place des Gouverneurs par commiſſion. Les droits légitimes du *Tchaou-Meüang* ſont, de partager également avec le Roi les rentes des terres labourables, d'avoir le profit de toutes les confiſcations, & dix pour cent de toutes les amendes; dans les villes maritimes il prend quelquefois des droits ſur les vaiſſeaux marchands; ſur les frontieres ces Gouverneurs levent des taxes; ils ſont par-tout le commerce ſous le nom de quelqu'un de leurs domeſtiques; en quelques endroits où il y a des étangs, il prennent les premiers du poiſſon, quand on vuide l'étang.

Les Gouverneurs par commiſſion, qu'on appelle *Pouran*, ne le ſont que pour trois ans; ils jouiſſent des mêmes honneurs & de la même autorité que les Gouverneurs héréditaires, mais non pas des mêmes émolumens. Le *Tchaou-Meüang* & le *Pouran* ſont Préſidens des Tribunaux de Judicature, & ont ſous eux différens Officiers, ſuivant la nature des affaires qu'on porte devant eux (*a*).

Dans la Capitale, il n'y a pas d'autre *Tchaou-Meüang* que le Roi. Les fonctions de Gouverneur & de Juge ſont partagées en deux Offices, & les autres fonctions des Officiers ſubalternes d'un Tribunal ſont diſtribuées aux principaux Officiers de l'Etat. Le Tribunal auquel ſe portent tous les appels du Royaume, ſe tient dans le Palais du Roi, à moins que ce Prince ne s'éloigne de la Capitale; en ce cas-là le Préſident rend la juſtice dans une tour, qui eſt hors du Palais Royal. Lui ſeul a le droit de décider, on peut cependant en appeller encore au Roi. En ce cas-là le Procès ſe rapporte & s'examine au Conſeil du Roi, qui n'y aſſiſte que quand il faut donner un jugement définitif, mais avant de prononcer ce Prince réſume toutes les opinions, & les diſcute avec ſes Conſeillers (*b*).

Maniere de procéder. On peut dire que tous les Procès ſont criminels, parcequ'il y a toujours quelque châtiment contre le perdant, pour prévenir les querelles. Toutes les pourſuites ſe font par écrit, en forme de requête. Le demandeur préſente ſa requête à ſon *Nay*, qui eſt un des Officiers du Tribunal; le *Nay* la préſente au Gouverneur, qui l'admet ou la rejette, après avoir entendu l'expoſition des faits de la bouche du *Nay*, s'il l'eſt des deux parties. Tout procès devroit finir en trois jours, & il y en a qui durent trois ans. Il n'y a point d'Avocats, les parties parlent elles-mêmes, ou quelque autre agit en leur nom, mais il faut que celui qui fait ainſi l'office de Procureur ou d'Avocat ſoit au moins couſin-germain de celui pour qui il parle. Le Greffier du Gouverneur écrit ce que chacun dit, il reçoit auſſi toutes les pieces en préſence du Conſeil, qui en compte les lignes pour prévenir toute fraude.

La Preuve du Feu. Quand les preuves ordinaires ne ſuffiſent pas, ils ont recours à la queſtion dans les cas graves, & ils la donnent en pluſieurs manieres, mais ils ſe ſervent principalement des preuves de l'eau & du feu. Dans la preuve du feu, on bâtit un bûcher dans une foſſe; ce bûcher, qui a cinq braſſes de long & une de large eſt de niveau avec les bords de la foſſe. Quand il eſt réduit en charbons, les deux parties y paſſent pieds nuds d'un bout à

(*a*) *La Loubere*, Ch. 4. (*b*) *Idem*, ubi ſup. Ch. 6. *Choiſy*, p. 294.

Section I. *Dignités, Loix & Punitions de* Siam.

à l'autre: deux hommes marchent d'ordinaire à côté de celui qui paſſe ſur le feu, & ils s'appuyent avec force ſur ſes épaules, pour l'empêcher d'aller trop vîte, mais on dit que bien loin que ce poids l'expoſe davantage à être brûlé, il étouffe au contraire l'action du feu ſous les pieds, de ſorte qu'il arrive ſouvent que ceux qui ne vont pas vîte & légérement, ne ſe brûlent point, ce qui eſt la preuve de leur innocence. D'ailleurs le feu peut fort bien les épargner, parcequ'étant accoutumés d'aller nuds-pieds, ils ont les plantes des pieds endurcies & comme de la corne (*a*).

Autre ſorte de Preuve par le Feu.

Quelquefois l'épreuve par le feu ſe fait avec de l'huile ou autre matiere bouillante, dans leſquelles les parties mettent la main. A cette occaſion *La Loubere* rapporte une avanture ſinguliere. Un François, à qui un Siamois avoit volé de l'étain, ſe laiſſa perſuader, faute de preuve, de mettre ſa main dans de l'étain fondu, & il l'en retira preſque conſumée: le Siamois plus adroit ſe tira d'affaire ſans ſe brûler, & fut renvoyé abſous; & néanmoins ſix mois après, dans un autre procès, il fut convaincu du vol dont le François l'avoit accuſé. Mais mille événemens pareils ne perſuadent pas aux Siamois de changer de coutume (*).

La preuve de l'eau ſe réduit à voir quelle des deux parties peut demeurer le plus longtems ſous l'eau. Quelquefois on leur donne des pilules préparées par les Talapoins & accompagnées d'imprécations; la marque du bon droit eſt de pouvoir les garder dans l'eſtomac ſans les rendre, car ce ſont des vomitifs. Si les deux parties ſe tirent également d'une épreuve, on a recours à une autre. En d'autres occaſions le Roi les fait expoſer aux tigres, & celui qu'ils épargnent eſt cenſé innocent. Si les tigres les dévorent tous deux, ils ſont tous deux eſtimés coupables; ſi au contraire ils ne touchent ni à l'un ni à l'autre, on a recours à quelque autre preuve, ou bien l'on attend que les tigres veuillent dévorer ou l'une des parties, ou toutes les deux. La conſtance avec laquelle on dit que les Siamois ſouffrent ce genre de mort eſt incroyable en des gens qui montrent ſi peu de courage à la guerre.

Appels.

Quelquefois il y a appel d'une Province à l'autre, & toujours d'un Tribunal inférieur à un ſupérieur: mais dès qu'il doit y avoir peine de mort, la déciſion eſt réſervée au Roi, qui ſeul peut ordonner une peine capitale: il y des cas où il envoye des Juges extraordinaires dans les Provinces pour prononcer.

Peine du Vol.

La peine ordinaire du vol, eſt d'être condamné à payer le double & quelquefois le triple du vol, par portions égales au Juge & à la Partie (†). Ce qui eſt plus ſingulier qu'injuſte, c'eſt que ſi quelqu'un eſt en poſſeſſion d'un bien ſans titre légitime, il eſt traité en voleur, de ſorte que s'il eſt dépouillé d'un héritage par procès, il rend non ſeulement l'héritage à la partie, mais en paye encore le prix, moitié à la partie & moitié au Juge. Que ſi

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 5.

(*) Mais pourquoi par la même raiſon n'abolit-on pas en Flandres & en d'autres Pays la preuve par la Queſtion?

(†) Le Capitaine *Hamilton* dit que les Voleurs ſont décapités.

si par une permission extraordinaire du Roi, le Juge peut faire mourir le voleur, il peut, s'il veut, commuer la peine de mort en amende pécuniaire (*a*).

SECTION I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

De la Rebellion.

La rebellion & la sédition sont punies, en ouvrant le ventre au coupable, & après lui avoir arraché les entrailles on le met dans un panier de jonc, qu'on attache à un pilier, pour servir de pâture aux oiseaux de proye ou aux chiens. Le Capitaine *Hamilton* en vit un matin dix-huit, qu'on exécuta pour mutinerie: chacun d'eux étoit sur un siege triangulaire, ayant le col & les mains dans des ceps de bois, & enchaîné; des esclaves les portoient au lieu de l'exécution. Les uns pleuroient, d'autres étoient gais & se réjouissoient de se voir prêts à finir une vie miserable; mais tous étoient si maigres, qu'il sembloit qu'on avoit voulu les faire mourir de faim en prison.

De la Trahison & du Meurtre.

Les éléphans servent à exécuter les traîtres & les meurtriers. On attache le coupable à un poteau qui est en terre, & on amene l'éléphant, qui l'examine, & tourne deux ou trois fois autour de lui; après quoi, à l'ordre de son Conducteur, il entoure le criminel de sa trompe, arrache le poteau & jette l'un & l'autre en l'air; quand ils retombent il reçoit le malheureux sur sa dent, le jette par terre, & le foule aux pieds. La peine peut cependant être mitigée selon le degré du crime, comme on le voit par ce qui arriva au Capitaine *Hamilton*, qui pensa être exposé à ce supplice, par la malice d'un de ses compatriotes. Le Capitaine étant à Siam en 1719, & s'entretenant avec *Oya Sennerat*, homme en place, de quelque changement fait au Traité de Commerce avec les Anglois, il lui échappa de dire, que ceux qui conseilloient le Roi, lui en avoient *imposé*. Or il semble que de dire que le Roi a été trompé, ou qu'on lui en a imposé, passe pour crime de trahison. L'Officier fit donc citer quelques jours après M. *Hamilton* devant la Cour de Justice, & comme les domestiques de *Sennerat* ne pouvoient être reçus en témoignage, il ne se trouva qu'un témoin, qui étoit un nommé *Collison*, Résident de *Collet*, Gouverneur du Fort St. George, qui avoit fait faire le changement dans le Traité. *Collison* assura qu'il avoit entendu proférer au Capitaine les paroles en question dans la Langue de l'Hindûstan; mais le Juge lui ayant demandé, à la requisition d'*Hamilton*, s'il entendoit cette Langue? il répondit que non: ce fut ce qui sauva l'accusé, qui sans cela auroit été jetté aux éléphans; & il auroit non seulement perdu la vie, tout étant prêt pour l'exécution, mais son vaisseau & la charge auroient été confisqués, & tout l'équipage auroit été fait esclave du Roi. Procédé révoltant.

Ce Procès du Capitaine *Hamilton* nous instruit de deux ou trois choses touchant les Loix de Siam, qu'on ne trouve nulle part ailleurs. 1. Qu'un Etranger est sujet à la rigueur de la Loi, sans que son ignorance à cet égard puisse le sauver. 2. Que les domestiques ne peuvent être reçus à témoigner soit en faveur de leur Maître, soit contre lui. 3. Qu'on accorde aux Prévenu un Avocat ou un Conseil (*b*).

Divers Supplices.

Quelquefois le Roi expose le coupable à un taureau en furie; on lui donne

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 5. (*b*) *Hamilton*, Vol. II. p. 80.

Section I. Dignités, Loix & Punitions de Siam.

donne un bâton creux, qui n'eſt propre qu'à faire peur à cet animal, & non à le bleſſer. D'autres fois il le donne aux éléphans pour être balotté, ce qu'ils font avec tant d'adreſſe, qu'ils ſe le jettent l'un à l'autre, & le reçoivent ſur la trompe & ſur les dents ſans lui faire de mal. Mais les châtimens ordinaires ſont ceux qui ont quelque rapport à la nature des crimes. Par exemple, la concuſſion & le vol de l'argent du Prince ſont punis en faiſant avaler de l'or ou de l'argent fondus; le menſonge ou un ſecret révélé en faiſant coudre la bouche, & on la fend pour avoir gardé le ſilence où il ne le falloit point. Quelque faute dans l'exécution des ordres ſe punit en tailladant la tête avec un ſabre, ce qu'on appelle la piquer, comme pour punir la mémoire. La peine du glaive ne s'exécute pas ſeulement en coupant le cou, mais auſſi en coupant un homme par le milieu du corps. Le châtiment du bâton, lors même qu'il ne doit pas aller juſqu'à la mort, ne laiſſe pas d'être très-rigoureux.

Supplice des Princes.

S'il eſt queſtion de faire mourir un Prince, ou lorſqu'un Roi veut ſe défaire de quelqu'un de ſes proches, ou qu'un Uſurpateur veut éteindre la famille à laquelle il ravit la couronne, ils ſe font une religion de ne point répandre le ſang royal; mais ils feront mourir le Prince de faim, quelquefois d'une faim lente, en diminuant tous les jours de ſa nourriture, ou ils l'étoufferont avec des étoffes précieuſes, ou bien ils l'étendront ſur une étoffe d'écarlate, & lui enfonceront l'eſtomac avec un billot de bois de ſandal.

Peines infamantes.

Outre ces punitions, les Siamois en ont de moins douloureuſes, mais plus infamantes, comme d'expoſer un homme en place publique chargé de fers, ou le cou paſſé dans une ſorte d'échelle, qu'on appelle *La* à Siam, & *Cangue* à la Chine. Les deux côtés de cette machine ſont environ de la longueur d'une toiſe, & ſont attachés à un mur ou à des poteaux par les bouts avec une corde de façon que l'échelle peut ſe hauſſer & ſe baiſſer; au milieu de l'échelle il y a deux échelons, entre leſquels eſt le cou du patient, & il n'y a point d'autres échelons; le patient peut s'aſſeoir à terre ou ſe tenir debout, lorſque le poids de l'échelle, qui porte ſur ſes épaules, n'eſt pas trop grand; quelquefois auſſi elle eſt attachée par tous les quatre bouts & couchée en l'air, portant par les extrémités ſur des appuis, & alors le patient eſt comme pendu par le cou, touchant à peine à terre du bout des pieds. Ils ont outre cela l'uſage des ceps & des menottes. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que le châtiment le plus infamant n'eſt honteux qu'autant qu'il dure: celui qui l'a ſouffert aujourd'hui, n'en eſt pas moins reſpecté demain, & qualifié pour les Charges les plus importantes. Bien plus les Siamois font gloire des châtimens qu'ils reçoivent par ordre du Roi, & lui font des complimens & des préſens après avoir reçu des coups de bâton. Etre réduit d'une Charge éminente à une plus baſſe n'eſt pas une honte; il y en a cependant qui ſe pendent de déſeſpoir, quand d'un haut rang ils ſe voyent réduits à une extrême pauvreté. Comme un pere eſt reſponſable des fautes de ſon fils, de-même un Officier eſt puni de celles d'un autre Officier qui eſt ſous ſes ordres. C'eſt ainſi qu'il y avoit quelques années qu'on avoit vu un Brame de nation, qui depuis devint membre du Conſeil-d'Etat du Roi, expoſé à la *Cangue*

avec

avec la tête d'un malheureux pendue à ſon cou, parcequ'on imputa le crime de cet homme à ſa négligence à veiller ſur la conduite de celui qui étoit ſoumis à ſes ordres.

Section I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

Ce qu'il y a de pire, c'eſt que la moindre apparence de crime rend une action criminelle; il ſuffit preſque d'être accuſé pour être coupable. De-là viennent les diſgraces ſi fréquentes des principaux Officiers, en ſorte qu'on ne pouvoit compter tous les *Barcalons* qu'avoit eu le Roi regnant du tems de *La Loubere* (*a*).

SECTION II.

De la Nobleſſe & des Officiers-d'Etat.

Section II. *De la Nobleſſe & des Officiers-d'Etat à Siam.*

IL n'y a point à Siam de Nobleſſe d'origine, elle dépend des richeſſes & de la faveur du Prince, qui fait les Nobles; & pour marque de leur dignité il leur donne un nouveau nom, avec une boëte de Bétel d'or ou d'argent. Ce ſont ordinairement les fils des Officiers de ſa Maiſon à qui il fait cet honneur, quoiqu'il confere quelquefois la Nobleſſe à des gens de la plus baſſe condition, & même aux Etrangers qui le ſervent bien en quelque qualité que ce ſoit.

La Nobleſſe. Degrés.

Chacun des cinq degrés (*) de Nobleſſe parmi les Siamois eſt diſtingué par de certaines marques. Les *Oyas* ou *Oc-yas* tiennent le premier rang; cette qualité eſt annexée aux principales Charges de la Cour & aux grands Gouvernemens. Leur *Bouſſette* ou boëte de Bétel eſt plus belle que celle des autres Seigneurs; & quand ils accompagnent le Roi, le cercle d'or qui eſt autour de leur bonnet pointu, en forme de diadême, eſt orné d'ouvrage à fleurs & de roſes.

Les *Oc-pras* forment la ſeconde claſſe des Nobles, & elle eſt aujourd'hui plus nombreuſe que celle des *Oyas;* parceque ceux-ci étant plus puiſſans, ont quelquefois donné de l'ombrage au Roi. C'eſt du corps des *Oc-pras* que ſe tirent les Ambaſſadeurs extraordinaires. Leur boëte, quoique d'or, eſt moins riche que celle des *Oyas,* & le cercle d'or de leur bonnet n'eſt orné que de feuillages.

Le troiſieme ordre eſt celui des *Oc-louang;* on les choiſit pour Ambaſſadeurs ordinaires, & quelquefois on leur donne de petits Gouvernemens. Leur *Bouſſette* n'eſt que d'argent, mais avec des feſtons & des franges. Le cercle autour de leur bonnet n'a que deux doigts de large, & n'eſt pas auſſi travaillé que celui des *Oc-pras.*

Les *Oc-counes* & les *Oc-munes* forment les deux dernieres claſſes. C'eſt parmi eux que le Roi choiſit les Intendans de ſes Bâtimens, les Concierges de ſes Palais, les Subſtituts des grands Officiers, les Juges des petites Villes & des Bourgades, & d'autres Miniſtres ſubalternes.

Il

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 5 & 14.

(*) *La Loubere* en compte ſept, comme on l'a vu plus haut.

SECTION II. *De la Noblesse & des Officiers-d'Etat à Siam.*

Il y a plusieurs de ces Seigneurs qui passent leur vie auprès du Prince. On les appelle *Cang-Nay*, ou Ministres du dedans. Les autres sont employés dans les Charges de Judicature, de Finance ou de Guerre: on les nomme *Cang-noc* ou Officiers du dehors. On distingue le rang de ces Nobles, quand ils paroissent en public, non seulement aux marques dont nous avons parlé, mais encore à la richesse de leur sabre, à leur balon, & au nombre de leurs esclaves. Les femmes des Seigneurs titrés partagent les mêmes privileges & les mêmes honneurs; & leurs maris, qui les accompagnent rarement dans leurs divertissemens, leurs laissent une grande liberté, dont elles n'abusent gueres, d'autant plus que leurs maris ont le pouvoir de les faire mourir quand elles sont surprises en faute (*a*).

Officiers-d'Etat. L'Abbé *Choisy* dit qu'il y a sept grands Officiers dans le Royaume. 1. Le *Maha Ommarat*, qui est le premier après le Roi, & qui a droit d'être assis en sa présence. 2. Le *Chacri*, qui regle les affaires de la Guerre & de la Justice. 3. L'*Abaoum*, qui est le Généralissime de terre & de mer. 4. L'*Oc-ya-vang*, qui a dans son département toutes les affaires du Palais. 5. L'*Oc-ya Pra-clang*, qui est celui que les Européens appellent *Barcalon*; il est chargé des Affaires étrangeres & du soin des Magazins du Roi. 6. L'*Oc-ya Pollatep*, qui a soin des revenus du Roi. 7. L'*Oc-ya Jombarat*, qui juge toutes les Affaires criminelles. Il y a outre cela l'*Oc-ya Pacdi*, qui est le Tréforier du Roi. Ceux qui possedent ces grandes Charges, donnent avec l'agrément du Roi toutes les autres Charges du Royaume, & sont responsables de toutes les fautes qui s'y commettent (*b*). Voyons ce que *La Loubere* dit de quelques-uns des grands Officiers.

Maha Ommarat. Le *Maha Ommarat* (*) ou *Obarat* est Chef de la Noblesse, ou le premier Officier du Royaume. Il est comme une espece de Viceroi, qui représente le Roi, & fait les fonctions Royales en l'absence de ce Prince, comme lorsqu'il est à la guerre. On l'appelle aujourd'hui *Tchaou Paya Maha Ommarat* (*c*).

Chacri. Le *Chacri* a le département de toute la Police intérieure du Royaume; c'est à lui que reviennent toutes les affaires des Provinces, tous les Gouverneurs lui rendent compte immédiatement & reçoivent les ordres de lui: il est le Chef du Conseil-d'Etat.

Callahom. Le *Callahom*, nommé l'*Abaoum* par *Choisy*, a le département de la Guerre, quoique le Roi puisse nommer pour Général qui il lui plait. Il a soin des places, des armes & des munitions; il donne tous les ordres qui regardent les Armées. Le commandement des éléphans, qui sont estimés les principales forces du Roi de Siam, appartenoit autrefois au *Callahom*, mais du tems de *La Loubere* c'étoit un Emploi à part. Il y en a qui disent que

(*a*) *Gervaise* Relat. de Siam. P. II. Ch. 9, 10.

(*b*) *Choisy*, p. 292, 293.

(*c*) *La Loubere*, P. III. Ch. 10.

(*) C'est, semble-t-il, un nom composé du mot Indien *Maha*, qui signifie *Grand*, & d'*Omrah* ou *Omrat*, plurier de l'Arabe *Amir*, Commandant, titre en usage à la Cour du Grand-Mogol & c'est delà que les Portugais ont fait selon les apparences leur nom de *Mandarin*, qu'ils donnent à tous les Officiers des Princes, à l'Orient de l'Hindûstan.

que le Roi de Siam en nourrit jusqu'à dix-mille, mais c'est ce qu'on ne sauroit savoir, parceque la vanité porte les Siamois à mentir pour faire honneur à leur Pays (*a*).

Section II. *De la Noblesse & des Officiers d'Etat à Siam.*

Le *Pra Clang* ou *Barcalon* (*), dont le nom est composé de *Pra*, qui veut dire tout ce qui est respectable, & de *Clang*, Magazin, est le Ministre des Affaires étrangeres & le Surintendant du Commerce tant au dedans qu'au dehors, parceque les affaires étrangeres se réduisent presque toutes au Commerce. Il reçoit aussi le revenu des villes (*b*).

Devoirs des Officiers.

Tous les Officiers qui ont part au gouvernement, & qui résident dans la Capitale au nombre de trois-mille, sont obligés de se rendre tous les jours au Palais, à moins qu'ils n'ayent permission de s'absenter, sous peine d'être fouëttés avec des canes fendues, qui entrent bien avant dans les chairs. Plus les marques des coups sont grandes & plus elles sont honorables. Les femmes mêmes ne sont pas exemptes de cette sorte de flagellation pour des fautes très-légeres; & bien loin d'avoir honte d'en porter les marques, *Hamilton* en a vu qui faisoient gloire de les montrer, se faisant honneur que le plus grand Roi de la Terre eût daigné penser à elles (*c*).

Leur Examen.

Le Roi de Siam examine ses Officiers sur le *Pra Tam Ra*, qui est le Livre qui contient tous leurs devoirs, & il fait châtier, même du bâton, ceux qui ne répondent pas assez bien, comme un Maître d'Ecole châtie ses Ecoliers quand ils ne savent pas leur leçon.

Comment on reçoit les Ambassadeurs.

Un Ambassadeur par tout l'Orient n'est autre chose qu'un Messager de Roi, & on ne le regarde point comme représentant la personne du Prince; on rend les principaux honneurs à la Lettre de créance dont il est porteur. C'est ainsi que pendant que la Lettre du Roi de France fut mise dans un Balon du corps, l'Ambassadeur extraordinaire n'en eut point à son entrée. Les Orientaux ne mettent aucune différence entre Ambassadeur & Envoyé, & tout homme qui est porteur d'une Lettre de Roi est censé Ambassadeur. Ce qui prouve qu'ils regardent un Ambassadeur comme un simple Messager, c'est que dans l'audience de congé le Roi lui donne un Reçu de la Lettre qu'il lui a apportée; & si ce Prince fait réponse il ne la lui donne pas, mais il l'envoye par ses propres Ambassadeurs, qui sont toujours au nombre de trois (*d*).

Comment ils sont traités.

Tout Ambassadeur étranger est défrayé & logé par le Roi, & il peut pendant le tems de son Ambassade faire commerce, mais il ne peut traiter d'aucune affaire, qu'il n'ait rendu sa Lettre de créance, & communiqué ses Instructions en original, de quoi on dispensa cependant ceux de France. L'Ambassadeur ne peut entrer dans la Capitale qu'il n'aille tout droit à l'audience, ni y demeurer après l'audience de congé; en sortant de cette audience il sort de la ville, & il n'est plus reçu à rien négocier. C'est

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 7.
(*b*) *Ibid.* Ch. 9.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 178. *Choisy*, p. 294.
(*d*) *La Loubere*, l. c. Ch. 15.

(*) *Hamilton* & d'autres l'appellent *Barcalong*, comme si c'étoit la même chose que *Barcalongas*; à l'imitation de cela les Portugais ont corrompu *Praclang*.

SECTION II. *De la Noblesse & des Officiers d'Etat à Siam.*

C'est pourquoi la veille de l'audience de congé le Roi lui fait demander, s'il n'a plus rien à proposer, & dans l'audience il lui demande s'il est content.

Audiences.

Les audiences solemnelles se donnent toujours dans la Capitale, avec beaucoup de magnificence, sur-tout la premiere: hors de-là toute audience est censée particuliere & sans de véritables cérémonies. L'usage est dans toutes les audiences que le Roi parle le premier; dans celles de cérémonie ce qu'il dit se réduit à un certain nombre de questions, à peu près toujours les mêmes, après quoi il dit à l'Ambassadeur de s'adresser au Barcalon pour toutes les propositions qu'il aura à faire. Le Roi du tems de *La Loubere* n'aimoit point les longues harangues, ce Prince croyoit que plus un Ambassadeur parloit longtems, moins il l'honoroit. Après que le Roi a parlé à l'Ambassadeur, il lui fait donner de l'Arek & du Bétel, & une veste dont il se revêt sur le champ, & quelquefois un sabre & une chaîne d'or.

Quelque peu de cas que les Princes d'Orient fassent de la personne des Ambassadeurs, ils se font un grand honneur de recevoir des Ambassades, & de n'en envoyer que le moins qu'ils peuvent, parcequ'ils les regardent comme une espece d'hommage, & par cette raison ils retiennent les Ministres Etrangers à leur Cour, autant qu'il leur est possible (*a*).

SECTION III.

Du Roi; son Autorité, ses Forces, ses Revenus, & du Commerce.

SECTION III. *Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces* &c.

On cache le nom du Roi.

LE pouvoir des Rois de Siam est entierement despotique. Il n'est pas aisé de savoir leur nom, que l'on cache superstitieusement de peur de quelque maléfice. D'autres disent que les Rois n'ont de nom qu'après leur mort, & que c'est leur successeur qui le leur donne (*b*). *Choisy* dit que personne n'oseroit prononcer le nom du Roi (*c*).

Titres.

Outre que le Roi de Siam est parent des Astres, c'est un Dieu en Terre (*), à la Cour duquel résident la justice, la clémence, & la bienveillance pour le genre humain; titres auxquels on en ajoute plusieurs autres aussi extravagans, & qui finissent par celui de Roi de l'éléphant blanc, que le Roi du Pegu, non moins avide de titres fastueux, lui dispute néanmoins (*d*).

En parlant du Roi, les Siamois le nomment *Pra Maha Crassat: Pra* signifie *respectable; Maha*, veut dire *Grand*, & *Crassat*, *vivant*. Les Portugais ont cru que *Pra* signifie *Dieu*, & que les Siamois appelloient leur Roi *le grand Dieu vivant*. Ces mots sont pris de la Langue Balie, la Langue savante des Siamois, qu'ils n'entendent pas toujours bien eux-mêmes (*e*). Comme les Portugais ont donné aussi le titre de Roi à quelques Gouverneurs,

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 15.
(*b*) *Ibid.* Ch. 13.
(*c*) *Choisy*, p. 294.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p 176.
(*e*) *La Loubere* P. I. Ch. 2.

(*) *Pinto* dit que le titre souverain du Roi est *Pra Chaou Saleou; le saint membre de Dieu.*

neurs, tels que ceux de Tenafferim, de Porfelouc, de Pipeli & d'autres villes; ils ont donné le titre d'Empereur au Roi de Siam, parceque les Efpagnols ont cru de tout tems que le titre d'Empereur doit fe donner aux Rois qui ont d'autres Rois pour feudataires, & par cette feule raifon quelques Rois de Caftille ont porté le titre d'Empereur (*a*).

Section III. Du Roi de Siam, fon Autorité, fes Forces &c.

Le Roi de Siam aimoit à paffer pour homme d'efprit & pour fin. Quand fes femmes & fes courtifans vouloient le flatter au dernier point, ils ne lui difoient pas qu'il étoit un Héros ou le plus grand Capitaine du Monde, mais qu'il avoit toujours été plus fin que tous les Princes avec qui il avoit eu affaire (*b*).

Ses Femmes.

Les Rois de Siam époufent affez fouvent leur propre fœur, & c'étoit le cas du Roi qui regnoit du tems de *La Loubere*. Les autres femmes de ce Prince, qu'on appelle en général *Tchaou Vang* ou *Dames du Palais*, obéiffent à cette Princeffe, & la regardent comme leur Souveraine. Elle eft leur Juge, & les fait châtier quand elles font en faute, parcequ'elles ne peuvent fortir pour plaider ailleurs, de tems en tems on prend des filles à Siam pour le fervice du *Vang*, ou pour être concubines du Roi; mais comme les Siamois ne donnent leurs filles que par force, ils les rachetent tant qu'ils peuvent pour de l'argent. De forte que fouvent on enleve des filles fimplement pour rançonner les parens. Si l'on a plufieurs femmes dans ce Pays-là, c'eft plutôt par magnificence que par débauche; le Roi qui regnoit lors des Ambaffades des François, n'en avoit que huit ou dix en tout, non par continence, mais par épargne.

La Reine.

La Reine a fes éléphans & fes balons, & des Officiers pour en avoir foin, & pour l'accompagner quand elle fort, mais il n'y a que fes femmes & fes eunuques qui la voyent; elle ne fort que dans une chaife fermée avec des rideaux, qui lui permettent de voir ce qu'elle veut, fans être vue: on l'évite fi l'on peut, finon on lui tourne le dos en fe profternant quand elle paffe. Elle a fon magazin, fes vaiffeaux & fes finances. Elle fait commerce, auffi bien que le Roi, tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

La Succeffion à la Couronne.

Ce feroit le fils ainé de la Reine qui devroit toujours fuccéder à la couronne felon la Loi. Néanmoins, parceque les Siamois ont de la peine à concevoir que le plus âgé fe profterne devant le plus jeune, il arrive fouvent que la force plutôt que la Loi en décide; quelquefois auffi le Roi laiffe la couronne au fils de quelque concubine favorite. Les Filles ne fuccedent point, à peine font-elles regardées comme libres (*c*).

Gardes du Roi.

Le Roi a plufieurs fortes de Gardes. Les premiers font ceux qu'on appelle *Bras-peints*, qui font au nombre d'environ fix-cens dans le Palais. Ils veillent à la fureté de la perfonne du Prince, & lui fervent d'exécuteurs; c'eft la feule Garde à pied qu'il a. Mais dans les jours de cérémonie il fait mettre fes efclaves fous les armes. Autrefois les Rois de Siam avoient une Garde Japonnoife, compofée de fix-cens hommes; mais parceque ce petit nombre d'Etrangers feuls faifoient trembler tout le Royaume quand ils le vouloient, le pere du Roi, qui regnoit du tems de *La Laboure*, après s'être

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 2. (*b*) *Ibid.* l. c. Ch. 25. (*c*) *Ibid.* Ch. 13.

SECTION III. *Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces &c.*

s'être servi d'eux pour envahir le Trône, trouva moyen de s'en défaire plus par adresse que par force.

La Garde à cheval est composée de gens de Laos & d'un autre Pays voisin, dont la Capitale s'appelle *Meen*, qui le servent par corvées. Outre cela le Roi de Siam à une Garde à cheval étrangere de cent trente Maîtres, qui consiste premierement en deux Compagnies de trente Maures de l'Hindustan, qui ont parfaitement bonne mine, mais qui passent pour être fort poltrons. Secondement en une Compagnie de vingt Tartares-Chinois, redoutes pour leur courage. Et enfin en deux Compagnies de vingt-cinq hommes chacune de Rajepûtes, ou d'Indiens Payens, célebres aussi par leur courage. Le Roi fournit à toute cette Garde des armes & des chevaux, & outre cela chaque Maure lui coûte environ cinq-cens-quarante livres de France par an, & une veste d étoffe de laine rouge. Chacun des deux Capitaines Maures a huit-cens-quarante livres, & une veste d'écarlate. Les Rajepûtes sont sur le même pied, mais chaque Tartare Chinois ne lui coûte que quarante-cinq livres par an, & leur Capitaine cent-douze (*a*).

Les Femmes le servent. Les véritables Officiers de la Chambre du Roi sont les femmes; il n'y a qu'elles qui ayent droit d'y entrer; elles font son lit & sa cuisine; elles l'habillent & le servent à table; elles ne sortent jamais qu'avec le Roi; on dit qu'il n'a que huit ou dix eunuques tant blancs que noirs (*b*).

Procession par terre. Le Roi de Siam donne tous les ans, au mois de Septembre, sa bénédiction à ses sujets; il se promene alors par la ville avec un nombreux train d'Eléphans, ornés de leurs plus riches harnois, & accompagnés de Musique. L'Eléphant blanc (*), ou couleur de crême, est de cette cavalcade. *Hamilton* a vu plusieurs de ces animaux à *Bangarie*, village dans le voisinage de *Joncseylán*, qui étoient aussi blancs que lui. Pendant toute cette procession le peuple est prosterné jusqu'à ce que le Roi soit passé, après quoi il peut le regarder par derriere ou de côté.

Par eau. Au mois de Novembre ce Monarque se fait voir aussi sur la Riviere dans un Balon, de trente ou quarante verges de long, d'environ deux de large, & de deux pieds de profondeur. Le Roi est assis sur un Trône, qui est au milieu, de sept pieds de haut & couvert d'un riche dais; les plus grands Seigneurs sont au bas. Cinquante ou soixante Pagayeurs, en vestes couleur de chair, avec de beaux bonnets ou turbans en tête font avancer le Balon. Plus de mille autres grands Balons, outre plusieurs milliers de Balons

(*a*) *La Loubere*, Ch. 11. *Choisy* p. 292. (*b*) *Ibid.* Ch. 13.

(*) Les Siamois font grand cas des éléphans, & sur-tout des blancs. Le Roi de Siam en nourrit toujours un de cette couleur dans son Palais. Celui que M. *De Chaumont* vit étoit mort. Il en nâquit, disoit-on, un autre dans les forêts le 9 de Décembre 1687, peu avant le départ de *la Loubere*. mais il n'en vit point. Ils ne sont pas tout-à-fait blancs, mais de couleur de chair; ce qui fait que *van Vliet* l'appelle l'éléphant blanc & rouge. Les Siamois disent, que ces animaux qui sont rares, ne se trouvent que dans les forêts de leur Pays, & ils croyent que l'ame de quelque Prince y est logée. *La Loubere*, P. III. Ch. II. Le *P. Tachard* vit à une lieue de Siam un petit éléphant blanc, un peu plus gros qu'un bœuf, qu'on destinoit à être le successeur de celui qui étoit dans le Palais, que l'on disoit avoir près de trois-cens ans. *Voyag. de Siam* L. IV. p. m 205. M. *De Chaumont* ne dit rien de son âge, & il étoit mort avant l'arrivée de *la Loubere* deux ans après.

lons ordinaires suivent le Roi, de sorte que la Riviere est couverte de bâtimens l'espace de cinq ou six milles, excepté proche du Balon du Roi, auquel on laisse un demi mille de large pour se mouvoir. Vers les quatre ou cinq heures du soir, il va avec son Balon à un Temple, qui est à peu près à trois milles de la ville, de l'autre côté de la Riviere: là les Prêtres font des prieres pour lui, & lui présentent deux verges & demie de toile de cotton, qui doit avoir été filée & fabriquée le jour même que le Roi vient la recevoir. Il fait de son côté quelques libéralités, & après le coucher du Soleil il se rembarque & retourne en cérémonie au Palais. Ce qui l'oblige à honorer ce jour-là la Riviere & ses sujets de sa présence, c'est pour commander à l'eau de ne pas monter au-delà du nombre de pouces, ni pendant plus de jours qu'il ne marque; mais quelquefois elle ne respecte guere son ordre (*a*).

Section III. Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces &c.

La défiance où le Roi de Siam vit paroît par les précautions qu'il prend pour empêcher les Grands de cabaler en secret, par le soin de tenir toujours les portes du Palais fermées, de ne permettre à personne d'y entrer avec des armes, & de les ôter à ses propres Gardes. Une arme à feu lâchée par hazard ou autrement, assez près du Palais pour que le Roi l'entende, est un crime capital (*b*).

Défiance du Roi.

C'est une Loi établie pour la sureté du Roi, que les Courtisans ne se rendent aucune visite sans sa permission expresse; quand ils se rencontrent il faut qu'ils se parlent haut, & en présence d'un tiers, tant ces Monarques sont jaloux. En un mot tout le monde est délateur à Siam, & il est ordonné à chacun sous peine de mort de rapporter tout ce qu'il entend dire qui intéresse le Roi. Cependant celui qui regnoit en 1687, n'étoit pas trop prompt à se fier aux rapports; il vouloit ordinairement deux témoins, & pour mieux connoître la vérité il avoit par-tout nombre d'espions secrets. Ces précautions sont très-propres à prévenir les cabales; mais si les Rois de Siam sont peu habiles ou négligens, il n'y a point de Loi qui les mette en sureté (*c*). Il semble aussi que le Roi ne doit pas courir aisément risque d'être trompé; aussi dire qu'il l'a été, est crime de trahison, comme on l'a vu plus haut.

Il est aisément trompé.

Avec tout cela il est aisé qu'il soit trompé, car tout délateur est malhonnête homme; d'ailleurs les Princes Indiens aiment si fort la flatterie, qu'ils ne croyent pas devoir entendre ce qui peut leur déplaire; delà vient que les Courtisans s'étudient à déguiser leurs véritables sentimens, comme le Prince cache ce qu'il pense. On ne lui dira pas une méchante nouvelle tout d'un coup, ou qu'il lui manque quelque chose, il en est informé peu à peu. On ne lui dira pas qu'il faut changer une chose qu'il a mal faite, mais on lui persuadera de la faire encore meilleure par quelque côté qui ne sera qu'un prétexte. Par cette façon ambigue de lui proposer les choses, ils évitent le danger qu'il y a à lui donner de mauvais conseils, ou, ce qui revient à la même chose, des conseils qui ne réussissent pas (*d*).

Politique cruelle contre leurs Freres.

La jalousie de ces Princes les rend cruels envers leurs propres freres, comme on l'est dans les autres Pays de l'Asie; ils les estropient de plusieurs façons,

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 176.
(*b*) *La Loubere* P. III. Ch. 14.
(*c*) *Ibid.* l. c. Ch. 14.
(*d*) *Idem* ibid.

Section III. Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces &c.

çons, ils leur font perdre ou débiliter la vue par le feu, ils les rendent impotens par la dislocation des membres, ou hébétés par des breuvages.

Egards pour le Peuple.

Il est vrai que le poids onéreux de ce Gouvernement despotique tombe plutôt sur les Grands, que sur le peuple, qui jouit d'une liberté & d'agrémens qui sont inconnus à ceux d'un rang élevé; les petits ne sont pas même aussi exposés à l'oppression de leurs Supérieurs, qu'ils le sont ailleurs, parceque les voyes de porter des plaintes au Prince sont toujours ouvertes; de sorte qu'elles manquent rarement de venir à sa connoissance, nonobstant tous les artifices des Ministres.

Inconvéniens du Despotisme.

Cependant, comme ces Monarques si absolus accablent les peuples d'impôts, autant que les Grands du poids de leur autorité, il n'ont l'amour ni des uns ni des autres; en sorte que si un Usurpateur ou un Rebelle vient à les attaquer, leurs sujets ne s'intéressent point à leur défense, parceque leur condition ne sera pas plus fâcheuse sous l'un que sous l'autre. L'exercice de l'autorité, au-lieu d'être partagé entre les Ministres & les Magistrats, étant réuni dans le Prince, il n'y en a point hors de lui qui le défende au besoin. Comme elle dépend entierement de son sceau qu'il ne confie à personne, & de son trésor, & que l'on peut se saisir de l'un & de l'autre, quiconque s'en rend maître n'a point de peine à détrôner le Prince regnant (*a*).

Forces du Roi de Siam.

Le Roi de Siam n'a d'autres Troupes entretenues que sa Garde étrangere. Les armées sont composées des milices, qui sont obligées à six mois de service, de sorte que les Garnisons sont des gens qui se relevent les uns les autres. Comme les Siamois n'ont point de chevaux, le Roi n'en ayant tout au plus que deux-mille, leurs armées ne consistent qu'en Eléphans, & en Infanterie nue & mal armée. Voici quel est leur ordre de bataille & de campement. Ils se rangent sur trois lignes, dont chacune est composée de trois gros bataillons quarrés; le Roi ou le Général se tient dans le bataillon du milieu, & chaque Chef des autres se met au centre de celui qu'il commande. Si les neuf bataillons sont trop gros, ils sont divisés chacun en neuf moindres (*b*).

Ses Eléphans.

L'Armée étant ainsi rangée, chacun des neuf bataillons a seize éléphans mâles derriere lui; ils les appellent éléphans de guerre, & chacun d'eux porte son étendard particulier, & est accompagné de deux femelles, & les uns & les autres sont montés de trois hommes armés. Outre cela il y a des éléphans de bagage. Ils comptent fort sur les éléphans dans les combats, quoique cet animal, n'ayant ni mords ni bride, ne puisse être gouverné surement, & qu'il revienne souvent sur ses Maîtres quand on le blesse. D'ailleurs il craint si fort le feu, que quelque soin qu'on prenne de l'y faire, il ne s'y accoutume presque jamais.

Maniere de combattre des Siamois.

Le combat commence par les décharges de l'artillerie, qui n'est pas nombreuse; si elle ne le termine pas, ils se mettent à portée de se servir de la mousquetterie & des fleches, mais jamais ils n'en viennent à la mêlée. D'ailleurs, comme leur Religion leur inspire l'horreur du sang, pour ne pas tuer ils ne tireront point directement les uns contre les autres, mais plus haut; & néanmoins ils tâchent

(*a*) *La Loubere*, ibid. (*b*) *Ibid* P. III. Ch. 8.

chent de faire retomber ces coups perdus ſur les ennemis, afin de les obliger à ſe retirer, ce que l'un des deux partis ne tarde pas beaucoup à faire, pour peu qu'il ſente pleuvoir les traits & les balles. Il eſt vrai que s'il eſt queſtion d'arrêter des troupes qui viennent ſur eux, ils tirent plus bas, afin que ſi les ennemis approchent, ce ſoit leur faute de s'être mis à portée d'être tués; car l'ordre que le Roi de Siam donne à ſes troupes eſt, *ne tuez point*, c'eſt-à-dire à moins que la néceſſité ne vous y oblige. Quant aux ſieges ils en ſont tout-à-fait incapables; auſſi n'attaqueront-ils jamais de vive force une place tant ſoit peu fortifiée, mais ſeulement par trahiſon ou en l'affamant.

SECTION III. *Du Roi de* Siam, *ſon Autorité, ſes Forces* &c.

Il évitent l'effuſion du ſang. Courage d'un François.

En un mot les Armées Siamoiſes & celles des Pays voiſins, où la doctrine de la Métempſychoſe eſt reçue, ne ſongent qu'à faire des eſclaves; leur façon ordinaire de faire la guerre eſt d'entrer ſur les terres les uns des autres, & d'emmener des villages entiers en captivité. Un Provençal, nommé *Cyprien*, ſervoit en qualité de Canonier dans une expédition contre *Tchaou-Meüang*, ou, ſi l'on veut, contre le Roi de Singor, ſur la Côte Occidentale du Golphe de Siam, à quelques lieues au Nord de Patane; comme on lui défendoit de tirer droit, il ne douta pas que le Général Siamois ne trahît le Roi ſon Maître; laſſé de voir des armées en préſence ſans en venir aux mains, *Cyprien* réſolut d'aller prendre le Roi de Singor dans ſa tente. Il paſſa donc une nuit dans le camp ennemi, & fit ſon coup, par lequel il termina une guerre de plus de vingt ans. Le Roi de Siam voulut recompenſer ce ſervice d'une quantité de bois de Sapan, mais par quelque intrigue de Cour il n'eut rien, & ſe retira à Surate, où il entra au ſervice de la Compagnie de France (*a*).

Les Siamois ſont peu propres à la Guerre.

Dans le fonds cette façon de faire la guerre eſt aſſortie au caractere timide des Siamois, il ne faut que la vue d'une épée nue pour en mettre cent en fuite; il ne faut même que le ton ferme d'un Européen qui porte une épée à ſon côté, ou une cane à la main, pour leur faire oublier les ordres les plus exprès de leurs Supérieurs (*); pour tout dire ces Peuples n'ont point de courage, & on en peut dire autant de tout homme né aux Indes, encore qu'il ſoit né de parens Européens, ce dont les Portugais ſont une bonne preuve; ce qui fait croire à *La Loubere*, que ſi une Société de Marchands Hollandois n'eut pas de peine à les vaincre, de même ſi d'autres Européens alloient chercher les Hollandois nés aux Indes, ils ne les trouveroient pas plus braves. Suivant lui les Pays extrêmement chauds ne ſont pas propres à nourrir le courage, qui ſe rencontre plutôt dans les climats tempérés. Outre la chaleur du climat & les alimens pituiteux, le Gouvernement deſpotique contribue à amollir & à abbattre les Siamois.

Il

(*a*) *La Loubere* ibid.

(*) Les Hollandois ont cru devoir imiter les Portugais, en traitant les Indiens avec beaucoup de hauteur & peu de confiance; parcequ'en effet ces Peuples nourris dans un eſprit de ſervitude, ſont ſoumis à ceux qui les traitent avec hauteur, & inſolens envers ceux qui les ménagent. Le Roi de Siam diſoit de ſes ſujets, qu'ils ſont du naturel des ſinges, qui tremblent tant que l'on tient le bout de leur chaîne, & qui ne reconnoiſſent plus de Maître dès que la chaîne eſt lâchée. *La Loubere*, P. III. Ch. 15. p. m. 333, 334.

SECTION III. *Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces &c.*

Ils n'ont point de Forteresses.

Il n'y a proprement point de places fortifiées dans le Royaume de Siam; les places qu'ils ont sont petites & mauvaises, & soutiendroient à peine la premiere insulte de nos soldats. La raison qui empêche les Siamois d'avoir des places bien fortes, est la crainte de les perdre, & de ne pouvoir les reprendre; & quand même ils voudroient en fortifier, ils ne sauroient comment s'y prendre. Quelques années avant l'Ambassade de *La Loubere*, le Roi de Siam voulant faire construire un Fort de bois sur la frontiere du Pegu, ne put trouver de plus habile Ingénieur qu'un nommé Frere *René Charbonneau*, qui étoit au service des Missions étrangeres, & qui n'y entendoit rien. Mais le Roi voulut absolument qu'il l'entreprît, & recompensa son ouvrage, tel quel, du Gouvernement de Jonsalam, qu'il occupa pendant trois ou quatre ans, & dont il s'acquitta avec beaucoup d'approbation. Les François bâtirent depuis des Forts à Bancok.

Leur foiblesse sur mer.

Le Roi de Siam est encore plus foible sur mer que sur terre. A peine a-t-il cinq ou six petits vaisseaux, dont il se sert principalement pour le Commerce, & qu'il arme quelquefois en course contre ceux avec lesquels il est en guerre; mais les Officiers & les matelots à qui il les confie, sont étrangers; jusques vers le tems des Ambassades Françoises il s'étoit servi d'Anglois & de Portugais, mais ensuite il y employa aussi des François. Il ne se propose jamais dans ses guerres par mer que des represailles sur quelqu'un de ses voisins, qui lui aura fait quelque tort dans le Commerce. Ses Corsaires ont aussi ordre de ne tuer personne, mais ils peuvent user de toutes les supercheries possibles pour faire des prises. Outre ces vaisseaux, qui servent à deux usages, le Roi de Siam a cinquante ou soixante Galeres, qui ne sont que de médiocres batteaux à un pont; elles ont des ancres de bois, & portent cinquante ou soixante hommes pour ramer & pour combattre; il n'y en a qu'un à chaque rame, & il est obligé de ramer debout, parceque la rame est courte pour être légere, & qu'elle n'atteindroit pas à l'eau, si on ne la tenoit presque toute droite. Ces Galeres ne vont seulement que le long des côtes du Golphe de Siam (*a*).

Revenus du Roi.

Les Revenus du Roi de Siam sont de deux sortes, ceux des Villes & ceux de la Campagne. Ils se réduisent tous aux chefs suivans. 1. Sur les Terres cultivées; ceux qui ne labouroient point, ne payoient rien, mais le Roi qui regnoit en 1687, exigeoit les droits de ceux qui négligeoient la culture des terres. Par la même raison il étoit disposé à donner des terres aux étrangers qui voudroient s'établir dans ses Etats, & des bêtes pour les cultiver. 2. Sur les Batteaux ou Balons. 3. Les Douanes sur tout ce qui entre ou sort par mer, & sur les vaisseaux à proportion de leur capacité. 4. Des Droits sur l'Arak ou l'Eau de vie de riz, ou plutôt sur chaque fourneau où on le fait; ceux qui le vendent en gros & en détail payent aussi. 5. Droits sur les arbres fruitiers, tels que ceux qui portent le Durion, le Bétel, sur l'Arekier, sur les Cocotiers, les Orangers, les Manguiers, les Mangoustaniers & les Pimentiers: il n'y a point de droit sur le poivre, pour en encourager la culture. 6. Les Confiscations & les Amendes.

(*a*) *La Loubere*, ubi sup. Ch. 18.

des. 7. Six mois de corvées par an de chacun de ses sujets, qui se convertissent souvent ou en argent ou en denrées & marchandises. *Section III.*

D'ailleurs ce Prince a en divers endroits de ses Etats des jardins & des terres, qu'il fait cultiver comme son domaine particulier. Il en fait recueillir & garder les fruits sur les lieux pour l'entretien de sa maison & pour la nourriture de ses esclaves, & il vend le reste. On peut considérer comme un revenu casuel les présens qu'il reçoit, les dons que ses Officiers lui font en mourant, ou ce qu'il prend de leur succession, & enfin les droits extraordinaires qu'il leve sur ses sujets, pour l'entretien des Ambassadeurs étrangers, & pour la construction des Forteresses & des autres ouvrages publics.

Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces &c.

Son Domaine.

Le Roi de Siam a tâché de grossir ses revenus par le commerce qu'il fait avec ses sujets & avec les Etrangers. Il s'en est effectivement emparé entiérement, & on peut dire qu'il est le seul Marchand de son Royaume. Il ne se contente pas de vendre en gros, il a des boutiques dans les Bazars pour vendre en détail. La principale chose qu'il vend à ses sujets sont des toiles de coton, & il les répand dans ses magazins des Provinces. Ses prédécesseurs n'y en envoyoient que de dix en dix ans, & quand la quantité qu'ils avoient envoyée étoit débitée, les particuliers avoient la liberté d'en faire commerce le reste du tems; mais du tems de *La Loubere* il en fournissoit toujours, & quand il y en avoit trop dans les magazins, il forçoit ses sujets à habiller les enfans avant l'âge accoutumé. Avant que les Hollandois eussent pénétré dans le Royaume de Laos, & en d'autres Pays voisins, le Roi de Siam y faisoit tout le commerce des toiles. Il vend aussi le Calin, l'yvoire, le salpêtre, le plomb, le bois de Sapan, l'Arak, & les peaux de bêtes, mais il est obligé par un Traité fait avec les Hollandois de leur vendre toutes les peaux. Le souphre, la poudre & les armes sont des marchandises de contrebande, qui ne peuvent être vendues ni achetées qu'au seul magazin du Roi. Plusieurs de ces choses se vendent néanmoins secrettement aux Hollandois.

Commerce de Siam.

Le reste du commerce est permis à tout le monde, comme celui du riz, du poisson, du sel, du sucre noir, du sucre candi, de l'ambregris, du fer, du cuivre, de la cire, de la gomme dont on fait le vernis, de la nacre de perles, de ces nids d'oiseaux qu'on mange, de la gomme-goutte, de l'encens, de l'huile, du coco, du coton, de la canelle, du Nenuphar, qui n'est pas exactement comme celui de France, de la casse, des tamarins, & de plusieurs autres choses.

On dit que le revenu du Roi de Siam monte à présent à six-cens mille écus, au-lieu qu'il ne montoit autrefois qu'à douze-cens mille livres (*) (*a*).

(*a*) *La Loubere* P. III. Ch. 9. *Choisy*, p. 291.

(*) *Pinto* dit que de son tems, vers l'an 1546, le revenu ordinaire étoit de douze millions d'or ; & que ce qui venoit d'ailleurs montoit au-delà.

CHAPITRE X.

Histoire de Siam.

SECTION I.

Anciens Rois de Siam: *Etat moderne*; Guerres *avec* Chiamay *&* *le* Pegu; *Roi empoisonné par la Reine en* 1545.

SECTION I. *Anciens Rois de* Siam, *Etat Moderne* &c.

L'Histoire Siamoise *est fabuleuse.* *Et très-imparfaite. Abrégé de cette Histoire.*

L'Histoire Siamoise est pleine de fables; & les Livres qui en traitent sont rares, parceque l'on prétend qu'ils affectent de les cacher; mais *La Loubere* doute que cette raison soit fondée, puisque les Chinois, que les Siamois imitent en bien des choses, ne sont pas si jaloux de leur Histoire. Quoi qu'il en soit, ceux qui sont parvenus à lire quelque chose de celle de Siam, assurent qu'elle ne remonte pas bien haut avec quelque caractere de vérité. Ce que les Siamois racontent de leurs Rois & de l'Origine de leur Monarchie est fort sec, & revient en substance à ce qui suit.

Leur premier Roi s'appelloit *Pra Poat honne sourritep pennaratui sonanne bopitra*. Le premier lieu où il tint sa Cour se nommoit *Tchaï pappe Mahanacon*, dont *La Loubere* ignoroit la situation; & il commença à regner en 1300 à compter de leur Epoque, qui commence à la mort de *Sommona-Codom*, l'an 544 avant J. C. quoique *La Loubere* soit d'opinion que cette Epoque a un tout autre fondement. Dix autres Rois lui succéderent, dont le dernier, nommé *Ipoïa sanne Thora Thesma Teperat*, transféra son Siege Royal à la ville de *Tasoo Nacorà Loüang*, qu'il avoit fait bâtir, & dont la situation étoit aussi inconnue à *La Loubere*. Le douzieme Roi après *Ipoïa sanne*, qui s'appelloit *Pra Poa Noome Thele Seri*, obligea tout son peuple en
1187 de J. C. 1731 à le suivre à *Locontay* (*), d'où il vint bâtir & habiter *Pipeli* sur une Riviere dont l'embouchure est à deux lieues au couchant de la plus occidentale embouchure du Menam. Quatre autres Rois lui succéderent, dont *Rhamatilondi*, le dernier des quatre, commença de bâtir la ville de *Siyu-*
1350. *thia* ou *Siam* en 1894, & y établit sa Cour. Le Roi qui regnoit en 1689 étoit le vingt-cinquieme depuis *Rhamatilondi*; ainsi les Siamois comptent cinquante-deux Rois dans l'espace de 934 ans, mais qui n'ont pas tous été d'un même sang (*a*).

Voilà tout ce que nous savons de l'Histoire de Siam, par ceux qui ont voyagé dans ce Pays, jusques vers le milieu du seizieme siecle, que le Royaume de Siam commença à être connu par les guerres qu'il eut avec le Pegu & les Royaumes voisins. Le premier qui en parle est *Mendez Pinto*,

(*a*) *La Loubere* P. I. Ch. 3.

(*) Ville située sur une Riviere qui descend des montagnes de Laos, & se jette dans le Menam, un peu au dessous de Porselouc, d'où Locontaï est éloignée de quarante ou cinquante lieues.

to, dont on a ſujet de ſe défier à bien des égards, mais que nous ſommes obligés de ſuivre faute de meilleur guide. Section I.

Suivant ce Voyageur, le Roi de Siam, qu'il ne nomme point, tenoit ſa Cour en 1546 à *Odiaa* ou *Siyuthia*, c'eſt-à-dire à Siam. Pendant que *Pinto* étoit dans cette ville, on y reçut avis que le Roi de *Chiammay*, ligué avec les Timocoubos, les Lahos & les Gaeos, Peuples puiſſans qui habitoient au Nord-Eſt au deſſus de Kapimper & de Baſiloco (†), avoit formé le ſiege de *Quiterwan*, qu'il y avoit fait périr trente-mille hommes, & entre autres *Oya Kapimper*, Gouverneur & Lieutenant-Général de toute la Province.

Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.

Le Royaume de Siam attaqué par le Roi de Chiammay.

Cette nouvelle cauſa tant d'allarme, que le Roi de Siam paſſa d'abord la Riviere, & alla camper de l'autre côté ſous des tentes; il fit publier enſuite dans la Capitale un ordre à tous ceux qui étoient en état de porter les armes, de ſe rendre auprès de lui dans l'eſpace de douze jours, ſous peine d'être brûlés vifs avec infamie pour leurs deſcendans, & confiſcation de tous leurs biens. Les Etrangers mêmes ne furent pas diſpenſés de prendre les armes, & n'obtinrent pour alternative que la liberté de quitter le Royaume dans l'eſpace de trois jours. Le Roi fit inviter particulierement les Portugais à s'armer & à le ſuivre, comme étant les ſeuls à qui il pût confier la garde de ſa perſonne, avec de grandes promeſſes de faveur, & ſur-tout d'une permiſſion de bâtir des Egliſes dans ſon Royaume. Des offres ſi avantageuſes en déterminerent ſix-vingt, de cent-trente qu'ils étoient, à ſuivre le Roi à la guerre, & *Pinto* fut du nombre. Au bout de douze jours, le Roi partit avec une armée de quatre-cens-mille hommes, parmi leſquels il y avoit ſoixante-dix-mille Etrangers. Ils s'embarquerent ſur trois-cens *Seroos*, *Lauleas* & *Jangas*, en ſorte qu'ils ſe rendirent en neuf jours à *Suropiſem*, ville frontiere, à douze ou treize lieues de *Quiterwam*, que l'ennemi aſſiégeoit. Le Roi de Siam s'y arrêta ſept jours, pour attendre quatre-mille eléphans qui venoient par terre. Dans ces entrefaites il apprit que la place étoit fort preſſée par l'ennemi; qu'il avoit deux-mille bâtimens ſur la Riviere, avec une armée de terre de trois-cens-mille hommes, parmi leſquels il ſe trouvoit quarante-mille chevaux, mais point d'éléphans.

Défaite des Ennemis.

Sur cet avis le Roi partit de Suropiſem avec ſon armée, qui étoit groſſie juſqu'à cinq-cens-mille hommes. On marcha trois jours, ne faiſant que quatre ou cinq lieues par jour, & enfin ils arriverent dans la vallée de *Siputay*, à une lieue & demie du camp ennemi. L'armée & les éléphans furent rangés en ordre de bataille par les trois Maîtres-de-camp, dont deux étoient Turcs & le troiſieme étoit un Portugais nommé *Dominigos de Seixas*; elle s'avança enſuite vers *Quiterwam*, & y arriva avant le Soleil levé. Les ennemis vinrent au devant des Siamois, & leur Cavalerie, qui faiſoit l'avant-garde, fondit avec tant de furie ſur l'arriere-garde du Roi de Siam, compoſée de ſoixante-mille Fantaſſins, qu'elle la défit en un quart-d'heure, & que trois Princes demeurerent ſur la place. Le Roi de Siam, voyant

(*) Il s'agit peut-être de *Kamping-pet* & de *Porſelouc* villes de Siam.

SECTION I. *Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.*

voyant ses gens en déroute, changea l'ordre de combat qu'il avoit formé, & fondit sur l'ennemi avec toute son armée à la fois. Le choc fut si impétueux, que les ennemis furent défaits en moins d'une demi-heure, par le moyen des éléphans soutenus des Arquebusiers & des pieces de campagne; la Cavalerie, qui faisoit la principale force de l'armée ennemie, étant en déroute, le reste prit bientôt le parti de la retraite. Les Siamois les poursuivirent jusques sur le bord de la Riviere, mais s'étant ralliés au nombre de cent-mille, qui étoient soutenus de leurs vaisseaux, le Roi de Siam n'osa les attaquer, & fut très-content qu'ils se retirassent à la faveur de la nuit le long de la Riviere (*a*).

Le Royaume de Quibem rendu tributaire.

Le Roi de Siam perdit dans cette bataille cinquante-mille hommes des moins considérables de ses troupes, & il y en périt cent-trente-mille du côté des ennemis. Après avoir fortifié Quitervam & l'avoir mise en état de faire une bonne défense, les Grands de sa Cour lui persuaderent de porter la guerre dans le Royaume de *Quibem*, à quinze lieues au Nord, parceque la Reine qui le gouvernoit avoit donné passage par ses terres à l'armée de *Chiammay*. Il s'avança donc à la tête de quatre-cens-mille hommes, & vint assiéger *Fumbacor* ville de Quibem; l'ayant prise sans beaucoup de peine, il fit faire main-basse sur tous les habitans. Il marcha alors vers *Guitor* Capitale du Royaume, où la Reine, qui gouvernoit pendant la minorité de son fils âgé de neuf ans, tenoit sa Cour. Cette Princesse se voyant trop foible pour résister longtems à une si grande puissance, demanda la paix au bout de quelques jours de siege, & s'engagea à payer annuellement au Roi de Siam cinq-mille *turmes* d'argent, qui valent soixante mille ducats de Portugal, & elle donna cinq années en avance. Outre cela le jeune Prince lui fit hommage en qualité de son Vassal, & le vainqueur l'emmena à Siam avec lui.

Le Roi de Siam attaque Chiammay.

Le siege ayant été levé après la conclusion du Traité, l'Armée Siamoise marcha au Nord-Est vers *Tayfiran*, où l'on apprit que le Roi de *Chiammay* avoit été abandonné de ses Alliés. En attendant celui de Siam, qui s'étoit avancé six journées de chemin dans les terres de l'ennemi, saccageoit toutes les places qu'il rencontroit, faisant main-basse sur tous les hommes. Il arriva enfin au Lac de *Sinjipamor*, appellé communément *Chiammay* (*), où il s'arrêta vingt-six jours. Durant ce tems-là il prit douze places importantes, environnées de fossés & de boulevards de pierre & de mortier à la façon des Portugais; car en ce Pays-là on n'employe point la chaux & la brique pour bâtir, ils n'y ont pas non plus d'Artillerie, à l'exception de quelques fauconneaux & de quelques mousquets de fonte. L'approche de l'hiver, & la saison pluvieuse, engagerent le Roi, qui étoit fort incommodé, à retourner à Quitervan, où il se reposa vingt-trois jours; pendant ce tems-là il acheva de fortifier cette ville de bonnes mu-

(*a*) *Pinto* Voy. p. 917-920.

(*) On a déja vu, qu'après bien des recherches *La Loubere* n'a pu apprendre aucunes nouvelles de ce Lac. Toute la Relation de cette expédition a bien l'air d'un Roman.

murailles & de larges fossés. Il fit ensuite embarquer son armée, & s'en retourna dans sa Capitale, où ses sujets le reçurent avec de grandes démonstrations de joye (*a*).

Il est empoisonné par la Reine sa femme.

Mais cette joye fut bientôt changée en deuil. Pendant les six mois que le Roi avoit été absent, le Reine avoit eu un commerce amoureux avec un Officier de sa Maison; & se trouvant enceinte de quatre mois, elle prit le parti, pour cacher sa honte, d'empoisonner son mari avec une tasse de lait, dont il mourut au bout de cinq jours. Ce Prince employa ce tems à faire son testament, & à regler les affaires de son Royaume. Il s'acquitta envers les Etrangers qui l'avoient servi dans la guerre de *Chiammay*, & il ordonna en particulier, pour recompenser les Portugais qui lui avoient servi de Gardes dans cette expédition, qu'on leur donnât six mois du tribut de *Tibem*, que pendant trois ans leurs marchandises fussent exemptes de droits, & que leurs Prêtres eussent la liberté de prêcher leur Religion dans tous ses Etats. Il voulut aussi qu'on proclamât son fils ainé Roi avant sa mort, ce qui se fit d'abord. Après que les *Oyas*, les *Conchalis* & les *Montcos* (*), les trois premiers ordres de l'Etat, eurent prêté serment de fidélité au jeune Prince, ils le firent voir d'une fenêtre au peuple; ils lui mirent sur la tête une riche couronne d'or en forme de mitre, une épée dans la main droite, & des balances dans la gauche; cérémonie, dit *Pinto*, qu'on observe toujours en pareille occasion.

Son Fils aîné lui succede.

Après cette Cérémonie, *Oya Passiloco*, le premier Seigneur du Royaume, se mit à genoux devant le nouveau Roi, & l'exhorta à gouverner son peuple justement, sous peine d'être puni dans les Régions infernales. Le jeune Monarque lui répondit en pleurant *Sham Shaimpon* ou *Amen*, & *Massinau*, *je le promets*, espece de serment du couronnement. Tout le peuple fondit en larmes. Ensuite parut un *Talagrepo* ou Prêtre du premier ordre, âgé de plus de cent ans, qui en se prosternant devant le Prince lui prêta serment, & lui présenta un bassin d'or plein de riz; ils le mirent ensuite dans le bassin, après l'avoir ainsi créé de nouveau; car le tems ne permettoit pas de le retenir plus longtems, son pere étant sur le point d'expirer, & il mourut effectivement le lendemain matin en présence de tous les Grands (*b*).

Caractere du Roi.

La mort de ce Prince causa une douleur universelle, car il se distinguoit par ses vertus; il étoit charitable envers les pauvres, libéral envers ceux qui le servoient bien ou qui avoient du mérite, compatissant & porté à la clémence; mais en même tems, comme il aimoit fort la justice, il punissoit les méchans suivant qu'ils l'avoient mérité. En un mot, à s'en rapporter à ce que ses sujets en disoient dans leurs regrets, il n'y eut jamais de meilleur Prince au monde. *Pinto* rapporte deux ou trois traits de sa générosité, qui étoient venus à sa connoissance. En voici un. *Pedro de Faria*, Gouverneur de Malacca, envoya en 1540, par ordre du Roi de Por-

(*a*) *Pinto*, p. 921-923. (*b*) *Ibid.* p. 924, 925.

(*) Les deux derniers de ces titres sont fort suspects; car on ne les trouve dans aucun autre Auteur, non plus que le détail de toute la cérémonie.

SECTION I. *Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.*

Portugal *Jean* III. un Ambaſſadeur à Siam, pour redemander *Domingos de Seixas*, dont on a parlé, & ſeize autres Portugais; le Roi accorda non ſeulement à l'Ambaſſadeur ce qu'il demandoit, mais leur fit préſent de mille *turmes* d'argent, qui valoient douze mille ducats, en faiſant comme des excuſes de la médiocrité du préſent. *Seixas* étoit en ce tems-là Général ſur la frontiere, & réſidoit dans la ville de *Gontaleu*, où il commandoit trente-mille hommes de pied & cinq-mille chevaux, ayant une penſion de dix-huit mille ducats par an. Mais le Roi de Portugal ayant beſoin de lui en Europe, le Roi de Siam lui accorda généreuſement ſon congé; cette faveur engagea l'Ambaſſadeur, nommé *Don Franciſco de Craſto*, à ſe proſterner trois fois devant le Monarque Siamois, en baiſſant la tête juſqu'à terre; coutume qu'on obſervoit à l'égard de ce Prince, qui étoit plus abſolu que les autres.

En 1545 il ordonna de rendre un Vaiſſeau Portugais, qui avoit fait naufrage dans le Port de *Charis* à cinq lieues de *Lugor*, & ſoixante-quatorze hommes de l'équipage. La même année il fit un autre exemple public de juſtice. Le Royaume de Siam ayant été attaqué par le Roi de *Tuparahos*, qui après avoir ſaccagé pluſieurs moindres places ſe mettoit en devoir d'aſſiéger *Shivim* & *Lantor*; celui de Siam envoya quelques Colonels dans tous ſes Etats, pour lever des troupes, qui avoient ordre exprès de ne diſpenſer du ſervice aucun de ceux qui ſeroient au deſſous de ſoixante ans, à la réſerve des impotens, & de ceux qui par quelque autre raiſon ſeroient incapables de porter les armes. Un de ces Officiers, nommé *Quiay Randivaa*, chargé de faire des recrues à *Blancha* ou *Bancha*, ſans égard aux ordres du Roi, diſpenſa du ſervice les plus riches, qui lui firent des préſens qui alloient à cinq-mille *turmes*, & força trois-mille des plus pauvres à marcher. Quand ils arriverent, le Roi ſurpris de leur pauvre figure, en voulut ſavoir la raiſon; & ces gens-là mêmes lui ayant découvert toute l'affaire, il ordonna de faire avaler cinq *turmes* d'argent fondu à l'Officier, auquel il fit en même tems des reproches convenables à la circonſtance; après quoi il envoya prendre chez lui l'argent qu'il avoit reçu à *Bancha*, & le diſtribua à ces pauvres gens impotens & vieux, qu'il renvoya chez eux. Quant à ceux qui avoient payé pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre, il les fit habiller en femmes & les relegua dans l'Iſle de *Pulho* ou *Pulo Caton*: il confiſqua auſſi leurs biens, & les diſtribua à ceux qui avoient bien ſervi. Etant à *Lantor*, il remarqua un Portugais qui ſe comportoit mal pour reprendre le principal Fort de cette place; il l'envoya à *Odia*, & lui défendit de prendre le nom de Portugais, ſous peine d'être banni auſſi en habit de femme; en même tems il accorda à ſes compatriotes triple paye avec d'autres graces (*a*).

Ses Funérailles.

Quelque tems après la mort du Roi, tous les Prêtres de la Capitale au nombre de vingt-mille, ayant réglé avec les Grands du Royaume les cérémonies des funérailles, on éleva un grand bûcher de bois de Sandal, de Calamba, d'Aloës & de Benjoin, ſur lequel on mit le corps du Roi, qui

(*a*) *Pinto*, p. 927-935.

qui fut réduit en cendres. On enferma ces cendres dans une châsse d'argent, qu'on embarqua sur un *Laulea* richement équippé, accompagné de quarante *Seroos* remplis de *Talagrepos*, outre un grand nombre de plus petits bâtimens chargés de monde. Ce cortege étoit suivi de cent petites barques, où l'on voyoit représentés au naturel des serpens, des crapauds, des lions, des éléphans, des canards, des vautours, des oyes & d'autres animaux. Dans une autre grande barque étoit le Roi de tous ces animaux, nommé le *Serpent vorace du puits profond de la maison de fumée.* Ce monstre, qui avoit la figure d'une couleuvre, étoit de la grosseur d'un muids, & entortillé en neuf cercles, en sorte qu'étant étendu il avoit cent empans de longueur. Il avoit la tête levée, & on voyoit sortir de ses yeux, de sa gueule & de sa poitrine des flammes qui inspiroient de la terreur. Sur un Théatre de trois coudées de haut, richement doré, paroissoit un jeune garçon fort beau, de quatre ou cinq ans, tout couvert de perles, & avec des bracelets de pierreries. Il avoit des ailes & des cheveux d'or fin, tenant en sa main un coutelas, & représentoit un Ange envoyé de Dieu pour emprisonner ces Démons, afin qu'ils n'enlevassent pas l'ame du Roi, avant qu'elle fût arrivée au séjour glorieux préparé en haut pour elle, en recompense des bonnes œuvres qu'il avoit faites pendant sa vie.

SECTION I. *Anciens Rois de Siam, Etat présent &c.*

Toute cette Flotte s'arrêta à un Temple, nommé *Quiay Poutor*, où l'on déposa la châsse d'argent; ensuite on mit le feu aux barques, remplies de poix & d'autres matieres combustibles, de sorte qu'elles furent consumées en moins d'une heure avec toutes les figures qu'elles portoient. Pendant ce tems-là il y eut un bruit horrible, causé par les cris du peuple mêlés du fracas du canon & de la mousquetterie, du son des tambours, des cloches, des cors &c. On fit plusieurs autres cérémonies de grande dépense, après quoi tout le monde s'en retourna chez soi, & s'y tint portes & fenêtres fermées pendant dix jours, en sorte qu'on ne voyoit personne dans les rues, à la réserve de quelques pauvres, qui demandoient l'aumône pendant la nuit à grands cris. Au bout des dix jours on orna les Temples d'étendarts, de bannieres & de riches tapisseries; des Cavaliers habillés de damas blanc alloient par la ville au son de la Musique, invitant le peuple à paroître, & à se réjouir en la personne du nouveau Roi, que Dieu lui avoit envoyé. Les habitans sortirent à cette invitation & se rendirent au Temple de *Quiay Tanarel*, c'est-à-dire *du Dieu de ceux qui sont en joie*, où les plus riches offrirent des parfums, & les autres des fruits, des poules & du riz pour la subsistance des Prêtres. Le même jour le nouveau Roi se montra en procession par la ville; & comme il n'avoit que neuf ans, les vingt-quatre *Bracalons* (*) de l'Etat déférerent la Régence à la Reine-Mere pendant sa minorité (*a*).

Le jeune Roi empoisonné.

Tout demeura tranquille pendant quatre mois & demi, mais la Reine étant

(*a*) *Pinto* p. 939.

(*) Il s'agit sans-doute de *Barcalons*, mais nous ne trouvons nulle part plus d'un Officier de ce nom.

SECTION I. *Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.*

étant alors accouchée, donna un grand scandale à tout le Royaume. Cela n'empêcha qu'elle ne voulût épouser son amant, dont elle étoit fort éprise, & elle résolut de se défaire du jeune Roi, pour ouvrir à son batard le chemin au trône. Afin de réussir dans son criminel dessein, elle demanda au Conseil Privé une Garde pour le Roi, sous prétexte de pourvoir davantage à la sureté de sa personne. L'ayant obtenue, elle joignit aux six-cens *Cauchins* (*) & *Liquços*, qui composoient la Garde ordinaire de sa Maison, deux-mille fantassins & cinq-cens chevaux, dont elle donna le commandement à *Fileubacus*, parent de son galant. Quand elle se vit la force en main, elle entreprit de se venger des Grands, qu'elle savoit qui la méprisoient. Elle fit d'abord arrêter deux Députés du Gouvernement, sous prétexte qu'ils entretenoient des intelligences secrettes avec le Roi de *Chiammay*, & qu'ils lui avoient promis de lui donner passage sur leurs terres pour entrer dans le Royaume; tous deux furent exécutés par ses ordres, & leurs biens ayant été confisqués, elle en donna la moitié à son amant, & l'autre à un beaufrere qu'il avoit, & qui avoit été Maréchal de son métier. Cependant comme ces deux Seigneurs avoient été exécutés brusquement & sans forme de procès, les autres Seigneurs murmurerent hautement, & représenterent à la Reine le mérite personnel & la naissance Royale des deux prévenus. Bien loin d'avoir égard à ces remontrances, elle renonça peu de tems après à la Régence en plein Conseil, sous prétexte d'indisposition, & s'en démit en faveur d'*Uquumcheniraa*, qui disposa de tout à sa volonté, & remplit toutes les places d'importance de ses créatures. La Reine se trouva alors en état de venir à bout de tous ses desseins, de sorte qu'elle trouva moyen dans l'espace de huit mois de se défaire de la plupart des Grands du Royaume, dont les biens & les terres servirent à attacher à son parti ceux qu'elle gagnoit tous les jours. Il ne lui restoit plus qu'à se défaire du jeune Roi, ce qu'elle fit en lui donnant du poison, comme elle avoit fait à son pere. Tous les obstacles ainsi levés, elle épousa son galant, & le fit couronner à *Odia* le onzieme Novembre 1545. Mais ces Usurpateurs ne jouirent pas long-tems du fruit de leurs crimes: le 15 Janvier de l'année suivante *Oya Passiloco* & le Roi de Camboye les inviterent à une Fête dans le Temple de *Quiay Figrau* ou *Frigau*, & les massacrerent avec tous leurs partisans; par-là la tranquillité se retablit, quoiqu'avec la perte de la plus grande partie de la Noblesse (*a*).

SECTION II. Pretiem. Rajah Api Roi de Siam &c.

SECTION II.

Le Regne de Pretiem. *Siam conquis par le Roi* Barma *du* Pegu. Rajah Api *secoue le joug; caractere & mort de ce Prince. Révolution après sa mort.*

Election d'un nouveau Roi.

APRÈS la mort de ceux qui avoient usurpé le trône, il s'agissoit de leur donner un Successeur; l'*Oya Passiloco* & le Roi de *Camboye* avec qua-

(*a*) *Pinto*, p. 939-943.

(*) Sans-doute des *Cochinchinois*.

quatre ou cinq autres Seigneurs jetterent les yeux ſur un frere naturel du pere du Roi dernier mort, qui s'appelloit *Pretiem*, & qui avoit embraſſé la Vie Religieuſe, étant *Talagrepo* d'un Temple nommé *Quiay Mitrau*, où il demeuroit depuis trente-ans. *L'Oya Paſſiloco* alla l'y prendre, & le 19 de Janvier 1546 il fut couronné avec beaucoup de magnificence.

Section II. Pretiem, Rajah Api Roi de Siam &c.

Le Roi *Brama* ou *Barma* du Pegu, qui tenoit alors ſa Cour dans la ville d'*Anapleu*, informé du triſte état où ſe trouvoit l'Empire de *Sornau* (*Siam*), & que le nouveau Roi ſe faiſoit haïr de ſes ſujets par ſa lâcheté & par ſa tyrannie, réſolut de profiter de l'occaſion, & d'envahir ſes Etats. Il partit de Martaban le 7 d'Avril 1548, avec une armée de huit-cens-mille hommes, dans laquelle il y avoit quarante-mille chevaux & ſoixante-mille arquebuſiers; cinq mille éléphans, & mille pieces de canon tirées par mille couples de buffles & de rhinoceros; ſans compter autant de bœufs pour porter des vivres, & une grande quantité de bagage. Il avoit auſſi dans ſon armée mille Portugais, commandés par *Diego Suarez de Albergaria*, nommé par ſobriquet *Gailego*, qui avoit le titre de frere du Roi & de Gouverneur du Pegu, avec une penſion annuelle de vingt-mille ducats. L'armée ne s'arreta point qu'elle ne fût entrée ſur les terres de Siam; & après cinq jours de marche elle arriva au Château de *Tapuran*, qui contenoit environ deux-mille maiſons; on y donna trois aſſauts dans un même jour ſans ſuccès. Mais *Suarez*, qui étoit Général du Camp, l'ayant fait battre par quarante pieces de gros canon, on fit une breche de douze braſſes de largeur; douze-mille Etrangers entrerent par-là dans la place, & dans une demi-heure la Garniſon, compoſée de ſix mille Siamois, fut taillée en pieces, avec le Gouverneur, qui étoit un Mogor. Le Roi Barma ne ſe contenta pas de cette boucherie, & fit maſſacrer toutes les femmes pour venger la mort de trois-mille de ſes gens qui avoient été tués (*a*).

Invaſion du Roi Barma.

Après cette cruelle exécution il marcha tout droit à *Socotay*, à cinq lieues de-là, ſur la Riviere de *Lebrau*, une des trois qui ſortent du Lac de *Chiammay* (*), & il campa ſur les bords de cette Riviere. Mais les Seigneurs de ſa Cour lui ayant conſeillé de ne pas perdre du tems & des hommes, en attaquant des places avant que d'avoir gagné la Capitale, il décampa le lendemain, & marcha à travers les Bois, où ſoixante-mille pionniers qui avoient pris les devants lui avoient frayé un chemin. Quand il fut arrivé à *Tilau* proche de *Jonſalam* ſur la côte méridionale près de *Quedah*, il prit des guides, & en neuf jours de marche il arriva à la vue d'*Odia*, ou de la ville de Siam; il y campa, & fit environner ſon camp de foſſés & de paliſſades. Pendant cinq jours qu'il employa à faire ces diſpoſitions & d'autres preparatifs, les aſſiégés n'entreprirent rien: *Diego Suarez*, Maréchal de camp, ne put comprendre la raiſon de ce mépris apparent pour une ſi puiſſante armée, ce qui le détermina à donner un aſſaut aux deux pointes du côté méridional de la ville, où la muraille étoit la plus

Siege de la Capitale.

(*a*) *Pinto* p. 944-947.

(*) Si ce Lac n'exiſte point, comme on l'a vu, la ſource de cette Riviere eſt incertaine auſſi ne trouve-t-on point le nom de *Lebrau* dans les Relations Françoiſes.

SECTION II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.

plus foible. Il commença l'attaque le 19 de Juin une heure avant le jour, à la tête de deux Corps, composés chacun de six-mille hommes, qui essayerent d'escalader la muraille avec mille échelles; mais les assiégés se défendirent si vaillamment, qu'en une demi-heure de tems il y eut dix-mille hommes de tués de part & d'autre. Le Roi *Barma* fit sonner la retraite, & recommença l'attaque avec ses cinq-mille éléphans, divisés en vingt troupes. Ils portoient, dans les tours qu'ils avoient sur le dos, vingt-mille *Moens* & *Chaleus* d'élite, qui avoient double paye, & étoient pourvus de petits canons & de mousquets, outre des especes de faulx de huit ou dix pieds de long; ils firent avec tous ces instrumens une si terrible exécution, qu'en moins d'un quart-d'heure tous ceux qui étoient sur les murailles furent abbattus, & que les éléphans avec leurs trompes arracherent (*) les pavois que les assiégés avoient élevés pour se couvrir.

Les Ennemis repoussés.

La muraille étant ainsi nettoyée, les assiégeans dresserent de-nouveau leurs échelles, qu'ils avoient abandonnées, & monterent au haut, où ils planterent leurs enseignes en jettant de grands cris de victoire. Les Turcs, ambitieux de se signaler dans cette occasion, demanderent permission au Roi d'entrer les premiers; ce qu'il leur accorda avec plaisir par l'avis de *Suarez*, qui avoit toujours soin de les mettre aux endroits les plus dangereux, parcequ'il souhaittoit fort d'en diminuer le nombre. Douze-mille d'entre eux, parmi lesquels il y avoit des Abissins & des Janissaires (†) monterent donc sur la muraille avec de grand cris, & se laissant glisser de l'autre côté, ils descendirent le long d'un rempart dans la place, dans le dessein d'ouvrir une des portes au Roi *Barma*, qui avoit promis mille *bisses* d'or, qui valoient cinq cens-mille ducats, à ceux qui lui rendroient cet important service. Mais pendant qu'ils travailloient à rompre la porte avec deux beliers, trois mille *Jaos* (‡) des plus déterminés fondirent sur eux, & en moins d'un quart-d'heure les taillerent tous en pieces. Les *Jaos*, animés par ce succès, monterent sur la muraille, & attaquerent les ennemis qui y étoient avec tant de furie, qu'après en avoir tué la plus grande partie, ils précipiterent le reste du haut en bas (*a*).

Nouvel Assaut.

Le Roi Barma, bien loin d'être découragé par cet échec, commanda de recommencer l'attaque, s'imaginant que les éléphans seuls pourroient ouvrir à ses troupes l'entrée de la ville. Au bruit de leur approche, *Oya Passiloco*, qui commandoit la Garnison en chef, accourut à la tête de quinze-mille hommes, la plupart *Luzons*, *Borneos* & *Champas* avec quelques *Menancabos*, & s'avança vers la porte, que les ennemis vouloient forcer; il la fit ouvrir, & fit dire au Roi de Pegu, qu'ayant appris qu'il avoit promis

(*a*) *Pinto* p. 947-951.

(*) C'est à juste titre que *La Loubere* regarde cette relation comme fausse; car la ville occupe toute l'isle où elle est située, ainsi les murs qui entourent l'isle ne laissent point d'espace à l'ennemi pour en approcher; au-lieu que suivant le récit de *Pinto*, la Riviere ne baignoit pas la place du côté méridional.

(†) Nous ne concevons point comment il se trouve ici des Janissaires.

(‡) Peut-être s'agit-il de *Laos*.

mis mille *bisses* à celui qui la lui ouvriroit, il venoit de lui rendre ce service, & qu'il espéroit que le Roi tiendroit parole, en lui envoyant la somme promise. Le Roi *Barma* répondit à cette raillerie en faisant faire une attaque furieuse, qui réussit au point que dans l'espace de trois heures la porte fut forcée deux fois, & laissa l'entrée libre aux assaillans. Le Roi de Siam, voyant que tout étoit en danger d'être perdu, s'avança avec trente-mille hommes d'élite, & commença un combat sanglant.

Section II. Pretiem, Rajah Api *Roi de* Siam &c.

Il dura une demi-heure, durant laquelle notre Auteur ignore ce qui se passa; il observe seulement que les cris des combattans, le bruit des instrumens de guerre & du canon, & les hurlemens des éléphans étoient si terribles, que ceux qui l'entendoient en étoient étourdis & demeuroient sans mouvement. Le spectacle qu'on voyoit du côté de la porte n'étoit pas moins effrayant; car l'espace que les ennemis avoient occupé étoit couvert de corps qui nageoient dans le sang, lequel couloit de tous côtés à grands flots.

Repoussé encore.

Suarez, voyant les troupes des Barmas tout-à-fait repoussées, les éléphans effrayés par le feu & la plupart blessés, engagea le Roi à faire sonner la retraite, à quoi il eut bien de la peine à se résoudre, résolu cependant de revenir à la charge le lendemain matin: mais il fallut différer l'attaque à cause qu'il avoit été blessé d'un coup de fleche qu'il n'avoit pas senti dans la chaleur du combat, & qui l'obligea de garder le lit douze jours. Aussitôt que ce Prince fut guéri, il attaqua de-nouveau la ville avec aussi peu de succès que la premiere fois. Mais voulant à tout prix s'en rendre maître, dût-il périr dans la peine, il fit donner cinq autres assauts en plein jour, & fut obligé de reculer malgré tout ce que put faire un Ingénieur Grec. Il y avoit déja quatre mois & demi que le siege duroit, & il y avoit perdu cent-quarante-mille hommes, ce qui lui fit prendre la résolution d'attaquer la place plus vivement que jamais. Il ordonna de construire vingt-six fortes tours de bois, qui avoient soixante-cinq pieds de long, cinquante de large & vingt-cinq de haut, fortifiées de poutres doubles couvertes de plomb, & montées sur vingt-six roues de fer, pour les faire avancer; elles étoient remplies de bois & de poix, & avoient de longues & fortes chaînes sur le devant (*a*).

Autre Attaque.

Ces machines ayant été finies en dix-sept jours, le Roi choisit une nuit obscure & orageuse, qu'il faisoit une grosse pluye, pour les faire agir. Il fit faire trois décharges de toute son artillerie & de toutes les autres armes, grandes & petites; & on y répondit du côté de la ville de la même façon; le tintamarre que causoit la décharge de cent-mille armes à feu au moins, qui tirerent sans interruption pendant trois heures, joints aux éclairs, au bruit du tonnerre & à celui de l'orage, sont au dessus de toute expression, aussi-bien que la terreur répandue dans toute l'armée. Cependant au milieu de cette horrible tempête on mit le feu aux tours, que l'on avoit fait avancer contre les murailles; la flamme fut si terrible que personne n'osoit paroître à la distance d'un jet de pierre. Les assiégeans

(*a*) *Pinto* p. 952-956.

SECTION II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.

geans ayant tenté en même tems d'eſcalader la muraille, il ſe donna un ſanglant combat; mais comme les Barmas ne gagnoient rien ſur les aſſiégés, ils ſe retirerent après quatre heures d'attaque, les tours ayant été conſumées juſqu'à terre (*a*).

Levée du Siege.

Le Roi Barma aſſembla alors un Conſeil de guerre pour ſonder les eſprits de ſes Capitaines; & ayant trouvé qu'ils étoient dans les mêmes ſentimens que lui de continuer le ſiege, d'autant plus qu'ils voyoient que les Siamois etoient ſi fort affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites, qu'ils n'étoient pas en état de ſoutenir une autre attaque, ce Prince fut ſi content de ſes Capitaines qu'il les recompenſa de leur avis. Il délibéra enſuite avec *Suarez* & avec l'Ingénieur Grec ſur les moyens d'exécuter ſon deſſein. Ils lui conſeillerent d'élever une terraſſe plus haute que les murs de la ville, & d'y placer des batteries pour raſer les fortifications qui reſtoient encore ſur pied: cet avis fut ſuivi, & ſoixante-mille Pionniers éleverent en douze jours cette terraſſe, ſur laquelle on plaça quarante pieces de canon. Mais le lendemain, comme cette batterie alloit commencer à jouer, il arriva un Exprès au camp, qui portoit la nouvelle que *Shemindoo* avoit levé l'étendard de la révolte dans le Pegu, & s'étoit déja ſaiſi des principales places du Royaume. Cette nouvelle allarma tellement le Roi, qu'il leva ſur le champ le ſiege, & s'embarqua ſur la Riviere de *Pacarau*, où il ne reſta que cette ſeule nuit & le lendemain pour faire embarquer ſon artillerie & ſes munitions: ayant enſuite mis le feu à ſon camp il partit le 15 d'Octobre de la même année pour Martaban, où il arriva au bout de ſoixante-dix jours (*b*).

Chaumigrem *fait la conquête de* Siam. &c.

Le Roi Barma du Pegu, que quelques-uns appellent *Para Mandara*, ſe propoſoit, auſſitôt qu'il auroit pacifié ſon Royaume, de reprendre l'expédition de Siam, dont la conquête lui tenoit à cœur; mais il fut tué immédiatement après ſon retour par un autre rebelle qui s'étoit élevé contre *Shemindoo*. Le projet d'annexer le Royaume de Siam à l'Empire des Barmas ne fut pas enſéveli avec lui: *Chaumigrem* nommé auſſi *Mandaragri*, ſon ſucceſſeur, après avoir ſoumis tous les Pays voiſins, & pouſſé ſes conquêtes juſqu'à la Chine, tourna ſes armes contre Siam, où il entra avec une armée de quinze-cens-mille hommes (*); il s'avança juſqu'à *Odia* la Capitale, qu'il aſſiégea étroitement; cependant, malgré ſa formidable armée, on aſſure qu'il ne s'en ſeroit pas rendu maître ſi quelques traîtres ne lui avoient ouvert une des portes. Cela arriva, ſuivant *Linſchoten*, en 1568, & tout le Royaume ſuivit le ſort de la Capitale, & ſe ſoumit au Vainqueur. On n'a pas marqué le nom du Roi qui occupoit alors le Trône de Siam, nous trouvons ſeulement qu'il devint tributaire, & que la Reine avec ſes deux fils furent emmenés au Pegu; l'ainé de ces Princes s'appelloit *Rajah Api* ou le Prince ardent, c'eſt celui que les Portugais ont nommé le *Roi noir*, & ſon frere le *Roi blanc*.

Retour des Princes de Siam.

Quelques années après le Roi de Pegu accorda aux Princes la permiſſion de

(*a*) *Pinto*, p. 956-958. (*b*) *Idem* p. 958-960.

(*) *Balbi* n'en compte que huit-cens mille.

de retourner à Siam pour voir leur pere, auprès duquel ils demeurerent jusqu'à la mort de *Chaumigrem*, arrivée en 1583. *Pranjinoko* lui succeda; le Roi de Siam se révolta alors, & refusa l'hommage & le tribut qu'il lui fit demander. Il fit plus, pendant que le Monarque Peguan étoit en guerre avec le Roi d'Ava son oncle, qui prétendoit à la couronne de Pegu, il envoya son fils (*), qui vint sous prétexte de se mettre sous la protection du nouveau Roi Barma. Il avoit avec lui cinquante éléphans & huit-cens hommes bien équippés. Le Grand-Barma ou Capitaine-Général, qui commandoit en l'absence du Roi, conseilla au Prince de conduire ses troupes du côté d'Ava & d'aller joindre l'armée des Barmas, mais au-lieu de prendre cette route il reprit celle de Siam.

Section II. Pretiem, Rajah Api *Rois de* Siam &c.

Le Prince ayant fait rapport au Roi son pere de ce qui s'étoit passé au Pegu, & de quelle maniere le Grand-Barma avoit entrepris de régler ses démarches, ce Monarque saisit cette occasion de secouer le joug; & fit dire à *Pranjinoko*, que puisqu'un esclave avoit pris sur lui de faire réponse à son fils, qu'il avoit envoyé pour l'assister à la guerre, il ne le reconnoissoit plus pour son Seigneur (†). Ce message fit que le Roi de Pegu envoya le Grand-Barma à la tête d'une puissante armée pour attaquer le Royaume de Siam; mais ce Général perdit beaucoup de monde devant la Capitale, tant par les grandes chaleurs que par la bravoure des assiégés, de sorte qu'il fut obligé de s'en retourner. Le Roi de Siam ne laissa pas de mander à celui de Pegu, que s'il s'étoit mis lui-même en campagne il feroit venu lui rendre ses devoirs, mais qu'il ne vouloit pas se soumettre à un homme qui étoit au-dessous de lui: le Peguan répondit, qu'il prétendoit que les Princes qui relevoient de lui se soumissent au moindre de ses esclaves (*a*).

Les Siamois secouent le joug des Peguans.

Le Roi de Pegu, résolu de ne donner point de repos à son voisin, fit marcher son beaufrere avec une armée plus puissante encore que la premiere; mais cet effort ne servit qu'à rendre la défaite plus grande; l'armée Siamoise, commandée par le *Prince noir*, en vint aux mains avec celle des ennemis, tailla deux-cens-mille hommes en pieces, & remporta une victoire complette. Cette nouvelle ne fit qu'aigrir davantage *Pranjinoko;* déterminé à réduire, s'il étoit possible, son vassal rebelle, il mit sur pied une armée de dix-sept-cens-mille hommes, avec quarante-mille chevaux & quinze-cens éléphans. Il confia le commandement de ces forces si redoutables à *Maupa Rajah* son fils ainé, & comptant sur une victoire assurée il lui donna le titre de Roi de Siam. A la nouvelle de la marche d'une aussi formidable armée tout le Royaume de Siam trembla, à la réserve du vaillant Prince noir, devenu Roi, qui marcha contre l'ennemi & lui livra bataille. Il arriva que les deux Rois se rencontrerent dans la mêlée, mon-

Les Peguans sont battus.

(*a*) *Balbi* Viag. p. 110, 115. *Pimenta* ap. Voy. Vol. I. p. 439. *De Faria*, Portug Asia, *Purchas*, Vol. II. p. 1746. *Floris* ap. Collect. Vol. III. p. 118.

(*) C'étoit peut être *Rajah Api*, ou le Prince noir, fils ainé de Roi du Siam.

(†) Suivant *De Faria* le Roi de Pegu fit demander à celui de Siam le tribut, que le Prince noir refusa, & ce fut-là la cause de la guerre, où le premier employa *Banna* son Favori. *Portug. Asia*, Vol. III. p. 119. Ce *Banna* est peut-être le même que *Balbi* appelle le Grand-Brama ou Barma.

SECTION II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam. montés sur les éléphans, & *Maapa Rajah* fut renversé mort par terre. A cette vue ses troupes tournerent le dos, & les Siamois les poursuivirent pendant tout un mois, & ruinerent la plus grande partie de cette prodigieuse armée.

Cette remarquable victoire fut remportée vers l'an 1590, & depuis ce tems-là *Rajah Api* ne fut plus inquietté par les Peguans, à cause des malheurs dont leur Empire fut accablé. A la fin les Rois voisins, profitant de l'extrémité à laquelle *Pranjinoko* se trouvoit réduit, attaquerent ses Etats de tous côtés vers l'an 1599: *Rajah Api* entre autres, qui cherchoit à se venger des ravages que ce Prince avoit fait si souvent dans son Royaume, entra dans le Pegu à la tête d'une puissante armée, & vint mettre le siege devant *Uncha* ou *Pegu*, Capitale de l'Empire; mais après avoir demeuré deux mois devant la place, il fut obligé de se retirer & de s'en retourner à Siam, après avoir perdu cent-mille hommes dans cette expédition. La ruine du Pegu, qui arriva en 1600, donna à Siam le tems de reprendre son ancienne puissance sous son belliqueux Monarque; en moins de cinq ans il mit sous son obéissance les Royaumes de Camboye, de Lanjang, de Jagomay ou Jangoma, de Lugor, de Patane, de Tenasserim, & plusieurs autres.

Rajah Api devenu Roi.

Le Roi Blanc. Le Roi noir mourut en 1605, & laissa ses Etats à son frere, nommé le Roi blanc. C'étoit un Prince avare, qui ne laissa pas de jouir paisiblement du Trône jusqu'en 1610, qu'il mourut. Il laissa plusieurs enfans, ce qui fut une source de troubles, dont il fut lui-même la premiere & principale cause. Etant sur son lit de mort, il fit tuer son fils ainé, jeune Prince de grande espérance, à l'instigation de *Jokkrom-mevay*, un des principaux Seigneurs de Siam, qui aspiroit à s'emparer de la couronne, à la faveur du grand nombre de ses esclaves; il manqua cependant son coup, car le fils du Roi blanc monta sur le Trône après la mort de son pere: ce Prince, âgé d'environ vingt-deux ans, se défit bientôt de *Jokkrom-mevay*. Ce traître avoit parmi ses esclaves deux-cens-quatre-vingt Japonois; ils voulurent venger la mort de leur Maître, & se distinguer par quelque exploit mémorable; ils coururent au Palais, le surprirent, & forcerent le nouveau Roi de remettre entre leurs mains quatre des principaux Ministres, qu'ils massacrerent comme les auteurs de la mort de leur Maître. Ayant ensuite traité le Roi pendant quelque tems à leur gré, ils le contraignirent de signer de son sang les conditions qu'il leur plût, & de leur donner quelques-uns des premiers Talapoins en ôtage; après quoi ils pillerent la ville, y commirent une infinité de violences, & ensuite s'embarquerent avec un butin immense, sans que les Siamois pussent s'y opposer.

Son Fils lui succede. 1612.

Plusieurs Royaumes se soulevent. Les Royaumes de Camboye & de Lanjang profiterent des circonstances pour se soulever, & un Peguan nommé *Banga de Laa* se révolta aussi. L'année précédente le Roi de Lanjang étoit entré dans le Royaume de Siam, & s'étoit avancé jusqu'à trois journées seulement d'*Odia*, dans l'espérance de trouver le Pays encore en désordre par les excès des Esclaves Japonois. Mais comme ils étoient partis avant son invasion le Roi de Siam alla au devant de lui, ce qui l'obligea à se retirer. Au mois d'Avril de l'année suivante 1612 il fut menacé d'une nouvelle invasion de la part des deux autres Princes révoltés (*a*).

Mais

(*a*) *Floris* ubi sup. p. 439. *De Faria* l. c. p. 120.

Mais *Floris* ne resta pas assez longtems aux Indes pour être instruit des événemens qui suivirent, & nous ne trouvons nulle part, ni combien de tems ce Prince regna, ni qui lui succeda, ni ce qui arriva jusques vers le milieu du siecle passé. Tout ce que nous pouvons faire pour remplir ce vuide, c'est de rapporter quelques faits particuliers qui tombent dans cet intervalle, que les Auteurs nous fournissent.

Section II. Pretiem, Rajah Api *Rois de* Siam &c.

Vers l'an 1615 ce Monarque reconquit *Zangomay* ou *Jangomay* & d'autres Provinces, que le Roi de Pegu & d'Ava lui avoit enlevées (*a*). L'année suivante il envoya des Ambassadeurs à Goa pour témoigner sa reconnoissance des services que les Portugais lui avoient rendus; & en réponse à la Lettre que *Jaques de Mendoza* lui avoit apportée, il offroit au Roi de Portugal le port de Martavan pour y bâtir un Fort, d'en entretenir la garnison & une petite flotte pour croiser de ce côté-là sur le Roi de *Dica*. 1616.

Ambassade des Portugais.

Les Ambassadeurs furent reçus avec beaucoup de magnificence, & à leur retour Frere *François*, Religieux Dominicain, les accompagna en la même qualité, chargé de riches présens. Cet Ambassadeur, qui fut reçu avec de grandes marques de satisfaction, proposa au Roi de joindre les forces des deux Nations pour soumettre le Roi d'Ava; d'établir la Liberté du commerce entre Siam & Malacca, & de ne point recevoir les Hollandois chez lui. Le Monarque Siamois répondit que les Marchands Portugais pouvoient venir librement dans ses ports, & qu'ils y seroient exempts de tous droits; que ses sujets iroient négocier à Malacca, & que ce qui les en avoit empêché en dernier lieu, c'étoient les mauvais traitemens qu'ils y avoient reçus, dont il cita des preuves suffisantes: il dit qu'il avoit reçu les Anglois, les Hollandois & les Malais dans ses ports, à cause du grand respect qu'ils lui avoient témoigné & du besoin qu'il avoit d'eux; qu'il avoit assisté les Portugais contre les Hollandois, & qu'il n'étoit nullement offensé du mal que ceux de Malacca avoient fait à la Reine de Patane, parceque c'étoit une méchante femme; mais que depuis sa mort il avoit mis sur le Trône une Princesse plus sensée, & qu'il souhaittoit que le Commerce avec elle fût libre comme avec Siam; que les biens des Portugais qui viendroient à mourir dans ses Etats retourneroient à leurs héritiers; & que ceux d'entre eux qui se rendroient coupables de quelque crime seroient jugés à sa Cour, pour qu'on ne pût leur faire aucun tort. Le Dominicain fut renvoyé avec cette réponse, & le Roi le fit accompagner par deux Siamois, qui devoient aller en qualité d'Ambassadeurs en Espagne (*b*).

Autre Ambassade.

L'Historien Portugais *De Faria* parle d'une autre Ambassade que le Roi de Siam envoya à Goa en 1621, pour demander qu'on envoyât quelques Religieux de St. François prêcher dans ses Etats. On fit partir Frere *André* du *St. Esprit*; le Roi fit bâtir à ses dépens une Eglise pour lui, & offrit de grandes richesses à ce Religieux, qu'il refusa constamment au grand étonnement de ce Prince, qui ne put s'empêcher d'admirer son desintéressement, dit l'Auteur. *De Faria* appelle ce Monarque le *Roi noir*, le prenant pour *Rajah Api* dont on a parlé plus haut; il en parle comme étant

(*a*) *Methold* ap. *Purchas*, Vol. V. p. 1006. (*b*) *De Faria* ubi sup. p. 237.

SECTION II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.

tant encore en vie en 1627, & en fait le portrait suivant. Ce Prince, dit-il, étoit de petite taille & de mauvaise mine, d'un caractere en partie méchant, en partie généreux: & quoique les gens cruels soient ordinairement lâches, il étoit également brave & cruel; au-lieu que les Tyrans sont ordinairement avares, il étoit au contraire extrêmement libéral, de sorte qu'il faisoit paroître en de certaines choses autant de bonté qu'il marquoit d'inhumanité en d'autres. Il ne se contentoit pas de faire mourir les voleurs & les brigands de la maniere ordinaire, mais il les faisoit mettre en pieces par des tigres & des crocodiles (*) pour se divertir. Ayant appris qu'un Roi de ses vassaux avoit dessein de se révolter, il le fit enfermer dans une cage, & nourrir quelque tems de la chair qu'on arrachoit de son corps, & ensuite frire dans une poëlle. Il coupa de sa propre main en deux sept Dames, parcequ'elles marchoient trop vîte à son gré, & fit couper les jambes à trois autres, parcequ'elles restoient trop longtems pour aller chercher l'argent destiné aux Portugais. De sorte que de marcher trop vîte ou trop lentement étoient des crimes aux yeux de ce Prince capricieux & sanguinaire.

Caractere du Roi.

Son extrême cruauté.

Sa cruauté s'étendoit jusques sur les bêtes. Il coupa la patte à un singe favori, parceque le pauvre animal s'avisa de la mettre dans une boëte où il y avoit quelques curiosités. Il fit abattre la tête à un cheval, dont il ne faisoit pas moins de cas, parcequ'il ne s'étoit pas arrêté à son ordre. Des corneilles ayant fait des cris au-dessus du Palais, il en fit prendre cinq-cens, dont on tua les unes, d'autres furent mises dans des cages, & on lâcha les autres avec des especes de jougs autour du cou. Enfin un tigre, n'ayant pas saisi sur le champ un criminel qu'on lui avoit jetté, il lui fit couper la tête comme à un poltron. Voilà qui suffit sur les mauvaises qualités de ce Prince. Parlons des bonnes. Il tenoit inviolablement sa parole, étoit exact dans l'exercice de la justice, extrêmement libéral, & très-indulgent envers ceux qui à son avis commettoient des fautes excusables. Un Portugais, qu'il avoit envoyé à Malacca pour acheter des marchandises, les perdit au jeu, & fut cependant assez hardi pour revenir à Siam: le Roi le reçut bien, en disant, *qu'il estimoit plus la confiance qu'il avoit eue en sa générosité, que tout ce que cet homme auroit pu apporter*. Il avoit beaucoup d'égards pour les Prêtres Portugais, & favorisoit la propagation de la Religion Romaine dans ses Etats; enfin son courage étoit au-dessus de toute expression (*a*).

A en juger par le caractere (†) ce Prince est le même que *Rajah Hapi* ou *Api*, dont parle *Mandelslo*, qui vivoit, dit-il, environ l'an 1616, & qui reconnoissoit encore en ce tems-là la souveraineté du Roi de Pegu, mais quelques années après il se délivra de cette sujettion; car étant entré avec une très-puis-

(*a*) *De Faria* p. 361.

(*) C'est peut-être ce Prince qui introduisit le premier l'usage de ces cruels supplices, ou qui les mit plus souvent en usage que ses prédécesseurs.

(†) *Mandelslo* en parle comme d'un Prince connu par sa cruauté, dont il rapporte ce trait; qu'étant un jour malade, & entendant rire deux de ses concubines dans l'antichambre, il commanda aussitôt qu'on les taillât en pieces.

puiſſante armée dans le Royaume de Pegu, il vint aſſiéger la ville d'Arracan (*), & jura qu'il ne léveroit point le ſiege, & qu'il reſteroit juſqu'après la priſe de la place; & ne pouvant forcer la ville, il ſe fit bâtir une maiſon dans le voiſinage, où il mourut.

Section II. Prsticin, Rajah Api Rois de Siam &c.

Ce Prince avoit un Favori, qui s'appelloit *Ochi* (†) *Chronowi*, qui aſpirant à la couronne fit venir dans le Royaume quatre ou cinq-cens Japonois déguiſés en Marchands, à deſſein de s'en ſervir pour tuer le Roi. Cet attentat n'eut point d'effet, & le Roi mourut de mort naturelle, mais incontinent après ſon décès *Ochi Chronowi* ſe ſaiſit de la couronne, & ſe fit proclamer Roi.

Révolution.

Le fils de *Rajab Hapi* trouva cependant aſſez d'amis pour chaſſer cet Uſurpateur, mais il ne fut pas aſſez heureux pour ſe conſerver la poſſeſſion de la couronne; il fut auſſi tué & eut pour ſucceſſeur ſon frere puiné, qui regnoit encore en 1639, dans le tems que *Mandelſlo* étoit aux Indes (*a*).

Ce Prince avoit pris une ſi forte averſion pour les Japonois, que s'étant imaginé qu'ils avoient deſſein d'attenter ſur ſa perſonne, il en fit mourir quelques-uns & chaſſa tous les autres. Il ſouffrit pourtant enſuite qu'ils ſe rétabliſſent peu à peu dans le même poſte qu'ils occupoient auparavant, mais ils ne paſſoient pas le nombre de ſix cens (*b*).

Mandelſlo ne marque ni le commencement ni la durée du regne de ce Prince, mais il rapporte que les dernieres guerres des Rois de Siam ont été celles que leur ambition leur a fait entreprendre contre les Rois de Jangoma & de Lanjang, pour la ſouveraineté qu'ils prétendoient ſur ces deux Royaumes. Il n'y a pas long-tems, ajoute-t-il, que le Roi de Camboye, qui eſt vaſſal de celui de Siam, s'étant révolté contre lui, celui-ci entra avec une puiſſante armée dans le Royaume de Camboye, mais il y trouva une ſi vigoureuſe réſiſtance qu'il fut contraint de ſe retirer. Le Royaume de Siam jouit depuis ce tems-là d'une profonde paix, mais le Roi ayant fait tuer ſon frere pour aſſurer le Trône à ſon fils, un des Princes du ſang en prit prétexte d'uſurper la couronne.

Troubles à Siam.

Cet Uſurpateur fit d'abord mine d'épouſer les intérêts de l'Etat contre les Rois de Pegu & d'Ava, mais particulierement contre le Roi de Camboye, quoique pourtant il ne voulût point entrer en guerre ouverte avec eux, ſe contentant de demeurer armé contre les deſſeins que les véritables héritiers du Trône pouvoient avoir ſur ſa perſonne.

Conduite artificieuſe d'un Uſurpateur.

Ce Prince continua auſſi à témoigner aux Hollandois la même affection que ſon prédéceſſeur leur avoit marquée, depuis qu'il prit leur parti contre *D. Fernando de Silva*, Gouverneur des Manilles. Ce Gouverneur ayant eu la hardieſſe d'attaquer & de prendre, en 1624, une Fregate Hollandoiſe ſur la Riviere de Menam, le Roi ſe ſaiſit de ſon vaiſſeau, & le contraignit de reſtituer la Fregate. Depuis ce tems-là les Hollandois le ſecoururent toujours puiſſamment contre ſes ennemis, & contre les Portugais en par-

(*a*) *Mandelſlo* Voyag. Col. 322, 323. Amſt. 1727 in folio. (*b*) *Ibid.* Col. 316.

(*) C'eſt ſans-doute une mépriſe, pour la Ville de *Pegu*.
(†) *Ochi* eſt peut-être pour *Ok-ya*.

SECTION II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.

particulier; ceux-ci de leur côté inquieterent les Siamois dans le Commerce qu'ils faisoient à la Chine. Quelques années après ils assisterent le Roi de Siam de six vaisseaux, pour lui aider à chatier la rebellion des habitans de Patane (*a*) (*).

Peu d'accord entre les Auteurs.

On voit dans ce que nous venons de citer de *Mandelslo* deux successions differentes des Rois de Siam, qui ne s'accordent ni l'une avec l'autre, ni avec ce que nous avons rapporté d'après *De Faria;* ces deux Auteurs tombent dans la meme erreur à l'égard de *Rajah Api*, à moins que l'on ne suppose qu'il y a eu deux Princes de ce nom. *De Faria* dit que *Rajah Api* vivoit encore en 1627, au-lieu que suivant *Mandelslo* il doit être mort avant l'année 1624, où nous trouvons un Usurpateur sur le Trône (†). D'un autre côté il parle d'un Roi qui fit tuer son frere pour assurer la succession à son fils, & c'est là où paroît l'Usurpateur; mais on ne voit rien de semblable dans le premier récit, & nous ne savons que faire de l'un & de l'autre. Pour en dire notre sentiment; il nous paroît que c'est une compilation confuse tirée de *Floris*, de *De Faria* & d'autres Auteurs.

SECTION III.

Le Regne de Chaou-Pasa-Thong. *Il dépose le Roi & usurpe la Couronne. Funerailles de sa Fille, & exécutions cruelles qui s'y firent.*

SECTION III. *Le Regne de* Chaou-Pasa-Thong, *Roi de* Siam.

LE Roi qui regnoit du tems de *Mandelslo* doit avoir été le fameux *Chaou-Pasa-Thong* (‡), dont parlent des Auteurs postérieurs: car on dit qu'il mourut en 1657, après avoir regné environ trente ans, ce qui fait remonter le commencement de son regne à l'an 1627: mais en ce cas-là, si, comme l'assurent les Ecrivains, *Pasa-Thong* étoit un Usurpateur, ce ne peut gueres avoir été le second fils de *Rajah Api*, mais il faut que ce soit le Prince qui lui succeda immédiatement, à moins que l'on ne puisse supposer, qu'après la mort & de l'Usurpateur & de son frere ainé, *Pasa-Thong* monta sur le Trône cette année-là, qui est celle de la mort de *Rajah Api;* car *De Faria* parle de ce Prince comme vivant encore, du-moins au commencement de 1627. *Van Vliet* (§), qui a écrit l'Histoire de ce Prince, dit que c'étoit un Usurpateur, qui étoit de la race Royale, quoiqu'il ne fût pas frere de son prédécesseur. Mais *La Loubere*, qui convient de son usurpation, taxe *Van Vliet* de s'être trompé en disant qu'il étoit Prince du sang (*b*). Quoi qu'il en soit, ce qui confirme son avénement à la couronne en 1627, c'est l'âge de son fils *Chaou Naraye*, qui avoit vingt-quatre ans quand son pere mourut (*c*). Sa naissance tombe donc en 1633, & son pe-

Chaou-Pasa-Thong *usurpe la couronne.*

(*a*) *Mandelslo* Col. 318, 319. (*b*) *La Loubere* P. I. Ch. 3. (*c*) *Gervaise* P. IV. Ch. 1.

(*) *Mandelslo* dit *depuis peu*, ce qui se rapporte à l'année 1639, qu'il étoit aux Indes.

(†) L'Auteur se trompe pour avoir mal entendu *Mandelslo;* ce Voyageur dit que ce fut le prédécesseur du Prince qui usurpa le Trône, qui prit le parti des Hollandois en 1624 contre le Gouverneur des Manilles. REM. DU TRAD.

(‡) *Chaou-Pasa-Thong* veut dire, selon *Gervaise*, le Roi de la Langue d'or.

(§) *Jeremie van Vliet* a donné une *Relation Historique de Siam*, imprimée à la fin du *Voyage en Perse* de *Herbert*. Paris 1663. mais nous ne l'avons pas sous les yeux.

pere étoit par conféquent fur le Trône, puifque fa mere, qui étoit fille du Roi dépofé, ne l'époufa qu'après fon ufurpation. Or comme il doit s'être paffé quelque tems avant qu'elle l'époufât, à caufe de la réfiftance qu'elle fit, & qu'elle eut une fille avant ce fils, il y a beaucoup d'apparence que fon regne a été de la longueur que lui affigne *La Loubere*.

Section III. *Le regne de Chaou-Pafa Thong, Roi de Siam.*

Une circonftance remarquable de l'Hiftoire de fon ufurpation fut, qu'étant entré à main armée dans le Palais, il força le Roi à l'abandonner pour fe réfugier dans un Temple, & qu'ayant tiré ce malheureux Prince de ce Temple, & l'ayant ramené prifonnier au Palais, il le fit déclarer déchu de la couronne & indigne de regner, pour avoir abandonné le Palais, comme s'il l'eût fait volontairement (*a*).

Il dépofe le Roi.

Avant fon ufurpation, ce Roi avoit été *Chaori* ou Chancelier, pofte dans lequel il acquit tant de crédit & de richeffes, qu'il s'ouvrit le chemin au Trône. Pour s'y affermir davantage, il époufa la fille de fon prédéceffeur, quoiqu'il fût marié. Cette Princeffe dont l'efprit égaloit la grande vertu, fit tous fes efforts pour fe difpenfer de ce mariage, ne pouvant fupporter la penfée de porter la couronne au préjudice de quatre freres qu'elle aimoit tendrement. Sa réfiftance, & l'affection qu'elle témoigna fans déguifement pour fes freres, firent prendre au Tyran la réfolution de les faire mourir; mais ces Princes ayant eu connoiffance du danger qui les menaçoit, trouverent moyen, à l'aide de quelques fideles ferviteurs de leur famille, qui étoient employés à la Cour, de s'échapper du Palais, où ils étoient enfermés. Deux fe réfugierent dans le Royaume de Laos, où ils furent favorablement reçus; mais les deux autres efpérant trouver un afyle à Pipli, y furent maffacrés par la trahifon de ceux dont ils attendoient de la protection (*b*). Tel eft le récit de *Gervaife;* mais fuivant *La Loubere*, *Chaou-Pafa-Thong* fit mourir tous les Princes du fang Royal; deux échapperent à-la-vérité au maffacre plus long-tems que les autres, mais en 1650 le dernier des deux, âgé de vingt ans, eut le même fort avec une de fes fœurs, fur une accufation apparemment fauffe (*c*). *Struys*, qui fut témoin oculaire de ce qui fe paffa, en fait la relation fuivante.

Il époufe la Princeffe.

Les funérailles de la fille unique du Roi devant fe faire le 23 Février 1650 (*) fix mois après fa mort, le Roi fit inviter le Sieur *Van Muyden*, Directeur de la Compagnie Hollandoife, d'affifter à la cérémonie. On éleva au milieu d'une des cours du Palais cinq tours de bois, qui avoient communication par des galeries à baluftres; celle du milieu avoit trente braffes de haut, les autres qui formoient un quarré n'en avoient que vingt. La ftructure de ces tours avoit quelque chofe de fort ingénieux; elles étoient peintes tout autour au-deffous de l'architrave de feuillages relevés d'or, & foncés avec de l'ambre & de l'ivoire brûlé; fur la frife il y avoit des têtes de léopards, de tigres & de pantheres en fculpture. On voyoit fous

Funérailles de fa Fille.

(*a*) *La Loubere* ubi fup. (*b*) *Gervaife* l. c. (*c*) *La Loubere* l. c.

(*) *Glanius*, dans fon Voyage aux Indes Orientales, fe mettant à la place de *Struys* ou de quelque autre, prétend avoir affifté à ces funérailles & aux exécutions dont elles furent fuivies, quoiqu'il ne foit parti d'Europe qu'en 1668, dix-huit ans après.

SECTION III. *Le regne de* Chaou-Pasa Thong, *Roi de* Siam.

sous l'entablement des supports à l'antique, & qui étoient des emblêmes convenables à la circonstance. La corniche étoit ornée de feuilles serrées peintes ou sculptées, qui assortissoient la frise & l'architrave. Devant la grande tour, qui étoit au centre, il y avoit un autel fort riche couvert d'or & enrichi de pierreries, élevé de six pieds au-dessus de terre, sur lequel étoit le corps de la Princesse, dans un cercueil d'or, qui avoit un pouce d'épaisseur. Elle étoit debout, les mains jointes, le visage tourné vers le Ciel; sa robe avoit une longue queue, & étoit enrichie de pierreries; sa couronne, son collier & ses bracelets, couverts aussi de diamans, étoient d'un prix inestimable.

Honneurs rendus au Corps.

Quand ceux qui assistoient à la cérémonie eurent pris leurs places sur des échaffauds dressés exprès, tous les Seigneurs du Royaume & les Dames habillés de blanc, sans parure ni ornemens, passerent en procession, en jettant d'un air triste des fleurs & des parfums autour du corps & de l'autel. Le corps fut ensuite transporté à vingt pas de-là sur un char dont la richesse égaloit celle de l'autel. Les Seigneurs & les Dames lui ayant rendu les mêmes honneurs qu'auparavant, pleurerent aussi amérement que s'ils eussent perdu ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Cette lugubre scene ayant duré une demi-heure, le char fut conduit lentement vers le bûcher, accompagné des Seigneurs & des Dames toujours en pleurs. Le fils ainé du Roi, agé d'environ vingt-ans, frere unique de la défunte Princesse, & tous deux nés de la même mere, marchoit devant eux; il étoit habillé de blanc, aussi-bien que les Seigneurs qui l'accompagnoient, & monté sur un éléphant, dont la housse étoit en broderie avec des chaînes d'or au col. Il avoit à ses côtés ses deux freres, nés d'autres meres, sur des éléphans équippés comme le sien: ils tenoient chacun une longue écharpe de soie blanche, attachée par un bout au cercueil. Aux deux côtés du cercueil marchoient à pied quatorze autres fils du Roi, habillés aussi de blanc, ayant un rameau d'arbre à la main, & tous bien dressés à l'art de pleurer.

Le Bûcher.

Des deux côtés du chemin par où le cercueil devoit passer, les Seigneurs d'un moindre rang que ceux dont on a parlé, attendoient le convoi sur des échaffauds. Quand le corps arriva vis-à-vis d'eux, les uns jetterent diverses sortes d'habits au peuple, & d'autres des oranges remplies de *Ficols* & de *Mases*, deux sortes de monnoye, dont la premiere vaut environ un demi écu, & l'autre la moitié autant. Le corps étant arrivé enfin auprès du bûcher, les Grands le prirent avec beaucoup de respect, & le mirent sur le bûcher au son de divers instrumens, dont l'harmonie lugubre mêlée aux cris & aux pleurs de toute la Cour avoient dequoi attendrir les cœurs les plus insensibles. Ce triste concert fini, ils couvrirent le corps de bois de sandal & d'aigle, & y ayant ensuite jetté une grande quantité de parfums, le Roi & les Grands s'en retournerent au Palais, laissant les Dames auprès du corps, qui ne devoit être brûlé que deux jours après (*a*).

Pleureuses.

Elles étoient donc chargées de la tâche la plus difficile; car quoiqu'elles dussent déja être fatiguées d'avoir bien pleuré, elles furent obligées de continuer

(*a*) *Struys* Voy. T. I. Ch. VII. *Glanius* Voy. p. 132.

tinuer par cérémonie ce triste exercice pendant deux jours sans intermission. C'étoit sans-doute une rude pénitence, dont les Dames de la plus grande qualité ne furent pas dispensées; & pour qu'elles s'en acquittassent bien exactement, il y avoit parmi elles certaines vieilles, qui frappoient avec une espece de discipline celles qui accablées de sommeil & de fatigue s'endormoient un moment, & par là les obligeoient à verser de véritables & non de feintes larmes. Pendant que les Dames étoient dans cette desagréable situation autour de la Princesse, les Prêtres étoient sur des échaffauds, dans la cour où l'on avoit fait les premieres lamentations, & prioient nuit & jour pour l'ame de la défunte. Pendant que le corps demeura ainsi exposé ils interrompoient fréquemment leurs prieres pour jetter au peuple toutes sortes d'habillemens, d'ustensiles de ménage, des outils pour les Artisans, des lits, des nattes & d'autres meubles.

SECTION III. *Le regne de* Chaou-Pasa-Thong, *Roi de* Siam.

A côté de la Cour on avoit élevé vingt autres tours, tapissées en dedans & en dehors de papier de toutes couleurs. Elles étoient remplies de feux d'artifice, qu'on tira pendant quinze jours de suite. Durant cet intervalle le Roi fit distribuer de grandes aumônes aux Pauvres & aux Prêtres; ce qui joint aux dépenses faites pour tout le reste montoit en tout à cinq-mille *Catti*, ou soixante-six-mille Livres sterling. On ne comprend pas dans cette somme les statues d'or & d'argent, dont il y en avoit deux d'or qui avoient quatre pieds & demi de haut, & un pouce & demi d'épaisseur, qui furent mises à l'honneur de la Princesse dans les plus beaux Temples du Pays, & elles étoient faites de l'or, de l'argent & des pierreries dont le Roi son pere & les principaux Seigneurs de la Cour lui avoient fait présent pendant sa vie (*a*).

Le Corps brûlé.

Le corps ayant reposé deux jours sur les bois odoriférans qui devoient servir à le brûler, toute la Cour vint relever les tristes Dames, que la fatigue avoit rendues fort maigres. La cérémonie commença par les prieres & les oraisons que firent les Prêtres. Quand ils eurent fini leurs fonctions, le Roi prit de la main de leur Chef un cierge allumé & mit lui-même le feu au bûcher, sur lequel le corps fut réduit en cendres, dans le cercueil d'or, auquel on avoit laissé les joyaux & les autres riches ornemens. Quand on vint à rassembler les cendres pour les mettre dans une urne d'or, on trouva un morceau de chair de la grosseur de la tête d'un petit enfant, que le feu n'avoit point endommagé. Le Roi, qui étoit un de ceux qni recueilloient les cendres, regardant ce morceau de chair, dit aux Seigneurs qui étoient présens: *Que pensez-vous? Est-ce par respect que les flammes ont épargné ces restes du corps de ma fille?* Un d'eux répondit, *que Sa Majesté étoit trop éclairée pour douter de ce qu'elle voyoit. Quoi!* reprit le Monarque en furie, *je n'ai que trop de raisons de ne plus douter de ce que j'ai soupçonné mille fois, que ma fille a été empoisonnée;* & en achevant ces mots, il donna ordre de se saisir de toutes les femmes qui avoient été au service de la Princesse, & qu'on n'en exceptât aucune.

Seigneurs faussement accusés.

On les mit à la question pour les faire parler, & quoiqu'elles protestassent

(*a*) *Struys* ubi sup.

SECTION III. *Le regne de* Chaou-Pasa-Thong, *Roi de* Siam.

taffent de leur innocence, cela ne leur fauva point la vie, ni ne calma la fureur du Roi. Au contraire elle augmenta de jour en jour, & lui fuggéroit de nouveaux foupçons, de forte qu'un grand nombre d'innocens furent emprifonnés, & fubirent les mêmes tourmens. Quand la Cour fut comme épuifée, & que le Roi ne vit plus perfonne autour de lui fur qui il pût décharger fa rage, il manda fous divers prétextes les premiers Seigneurs du Royaume, qu'il fit arrêter avec leurs femmes à mefure qu'ils arrivoient. On fe fervit de l'épreuve du feu pour découvrir parmi eux le coupable. Le barbare Monarque fit creufer plufieurs foffes autour de la ville de vingt pieds en quarré, où il fit allumer de grands feux, & on y conduifit les prifonniers chargés de chaînes. On les fit mettre d'abord dans des cuves d'eau chaude pour amollir leur peau, & après leur avoir raclé la plante des pieds avec des fers aigus, on les conduifit devant les Juges, qui les interrogerent touchant le prétendu empoifonnement. Ceux qui nierent le fait furent condamnés à paffer nuds pieds fur des charbons ardens; fi leurs pieds fe trouvoient brûlés ou offenfés par le feu, ils étoient déclarés coupables; quelques-uns furmontés par la douleur tomberent en foibleffe & périrent miférablement, fans que perfonne osât les fecourir.

On les fait mourir par divers fupplices.

Les prétendus coupables périrent par divers fupplices. Les uns, attachés à des poteaux, furent tués par les éléphans de la maniere qu'on a décrite ailleurs: d'autres furent enterrés jufqu'au cou fur le grand chemin qui mene à la ville, tous les paffans eurent ordre de cracher fur eux, & perfonne n'ofoit fous peine de la vie donner le moindre fecours à ces infortunés, ni hâter leur mort, ce qu'ils demandoient ardemment (*a*). *Glanius* rapporte, qu'entre autres peines qu'on fit fouffrir à ces malheureux innocens, on en employa une, qu'on n'inflige ordinairement qu'aux criminels du premier ordre. On ferre le criminel fi fortement autour du corps avec un linge, qu'un homme peut le faifir fans peine avec fes mains; enfuite on le pique avec des inftrumens auffi pointus que des aiguilles, non tant pour lui tirer du fang, que pour l'obliger à retenir fon haleine. Enfuite faififfant le moment propre on le coupe brufquement en deux, & on met la partie fupérieure du corps fur une plaque ardente de cuivre, ce qui arrête le fang, & fait vivre affez long-tems le patient dans des tourmens inexprimables (*b*).

Ces cruelles exécutions durerent quatre mois, pendant lefquels il périt un nombre incroyable de perfonnes. *Struys* affure qu'un jour il en vit exécuter plus de cinquante en moins de quatre ou cinq heures, & autant dans une matinée. On compte que deux-mille-neuf-cens perfonnes perdirent la vie, & d'autres en mettent trois cens de plus; & l'on croit qu'il y auroit eu peu de Seigneurs qui euffent échappé, s'ils ne s'étoient tenus éloignés de la Cour dans cette circonftance. Toute cette boucherie fe fit fous prétexte que les accufés avoient eu part à l'empoifonnement prétendu, ou en avoient eu connoiffance; mais on fut très-certainement dans la fuite, que le Roi avoit formé depuis long-tems le deffein de fe defaire des prin-

(*a*) *Struys* Ch. VIII. (*b*) *Glanius* l. c. p. 140.

principaux Officiers du Royaume, qu'il craignoit, & pour en venir plus ſurement à bout ſans exciter de révolte, il avoit levé tout nouvellement une armée de deux-cens-cinquante-mille hommes, ſous prétexte qu'il vouloit déclarer la guerre aux Chinois.

Section III. Le regne de Chau-Paſa-Thong, Roi de Siam.

Le 28 de Février on fit ſubir l'épreuve du feu à trois-cens perſonnes qui avoient été au ſervice de la Princeſſe défunte; mais comme on dit qu'il les avoit épargnées, je ne ſai pas comment, dit *Struys*, elles furent relachées. Nous voici enfin au dernier acte de cette tragédie, le premier qu'on avoit en vue, & auquel les exécutions précédentes n'étoient que des acheminemens, c'étoit la mort de deux des enfans du feu Roi, dont il n'en reſtoit que trois, deux filles & un fils. On commença par l'ainée des Princeſſes, & par ſa maiſon, on la ſoupçonnoit du prétendu empoiſonnement, parcequ'elle n'avoit pu s'empêcher de rire, pendant que tout le monde pleuroit, aux funérailles de la fille du Roi. Elle s'étoit auſſi plainte pluſieurs fois que le Roi la mépriſoit, & que cela faiſoit qu'elle n'étoit pas traitée avec le reſpect dû au ſang royal. Le premier de Mars, on l'amena avec un grand nombre de Dames, & on les fit toutes paſſer par le feu, mais on prétendit qu'il n'y eut que la Princeſſe ſeule dont les pieds reſſentirent les atteintes du feu. Elle fut donc enfermée dans un lieu obſcur chargée de chaînes d'argent, ſans que perſonne eût la permiſſion de la voir & de lui parler. Le lendemain on la conduiſit encore dans la ſalle d'audience au Palais, & ayant été menacée de la queſtion, ſoit crainte ſoit motif de gloire, elle dit à ſes Juges *que ſi le Roi vouloit s'engager à la faire mourir ſans l'expoſer à la vue du Public, elle juroit foi de Princeſſe mourante de découvrir tout le myſtere, ſans recherche ultérieure.*

Exécution de la Princeſſe, fille du feu Roi.

Pluſieurs des anciens Courtiſans, qui avoient été affectionnés à ſon pere, furent ſi touchés de cette déclaration, qu'on a cru qu'ils auroient demandé grace pour elle, ſi la fureur du Roi ne les avoit retenus. Ils rapporterent ſeulement ce qu'elle avoit dit, & le Roi lui accorda ce qu'elle demandoit. Elle déclara alors, que *c'étoit elle & ſa nourrice qui avoient fait mourir la Princeſſe, qu'elles avoient employé certains ſortileges qui avoient empêché le morceau de chair d'être cônſumé.* Elle ajouta, que *la mort honteuſe qu'elle alloit ſouffrir lui faiſoit moins de peine, que le mauvais ſuccès de ſon bon deſſein, qui, s'il avoit réuſſi, auroit rétabli ce qui reſtoit de ſa famille dans ſon premier état, & délivré la nation de l'eſclavage d'un ſi barbare Tyran.* Interrogée plus à fond, elle proteſta *que le poiſon n'étoit pas deſtiné pour l'innocente Princeſſe, mais pour le Roi lui-même.* Quand on informa le Roi de cette confeſſion, il ordonna au Bourreau de lui couper un morceau de chair de deſſus le corps, & de la forcer à le manger. La Princeſſe ſouffrit avec une patience admirable qu'on lui arrachât la chair, mais quand le Bourreau voulut la lui faire manger, elle la refuſa en s'écriant: *Infame Tyran! tu peux mettre mon corps en pieces, mais tu n'as aucun pouvoir ſur mon eſprit: ſache*, ajouta-t-elle, *que je défie ta cruauté; les effets de ton ſaux complot éclatteront bientôt, quand les reſtes de mon ſang royal ſe vengeront de toi & de ta race de tygre.* Elle continua à inſulter de cette façon au Roi, juſ-

Courage de cette Princeſſe.

SECTION III. *Le regne de* Chaou-Pasa-Thong, *Roi de* Siam.

Exécution de sa Frere.

qu'au moment qu'en vertu d'un second ordre elle fut hachée en pieces (*), & jettée dans la Riviere.

Le même jour son frere unique, âgé de vingt ans, fut aussi exécuté. On dit aux Hollandois, qu'on lui avoit pardonné à cause de la folie qu'il avoit feinte pendant toute cette tragédie. Mais aussitôt qu'il fut monté sur l'échaffaud il parut bien qu'il avoit tout son bon sens, car il se comporta avec tant de grace & de modestie, que quelques-uns des Courtisans ne purent s'empêcher de verser des larmes. Il dénigra aussi tellement le Roi dans un discours virulent qu'il fit, & se justifia lui-même de maniere que la populace fut sur le point de se soulever; il finit son discours par de grands reproches, & témoigna qu'il étoit plus touché du mauvais succès de l'entreprise de sa sœur, que de sa propre mort. Dès qu'il vit approcher le Bourreau, il s'écria: *Je suis véritablement innocent aussi bien que ma sœur; mais puisque tu veux que je meure, barbare Tyran, je dédaigne de te demander grace, quand je serois sûr de l'obtenir, afin que tu ne puisses espérer de trouver la moindre compassion en ceux qui vengeront un jour ma mort.* Il sembla par ces discours & par d'autres semblables soutenir qu'il étoit innocent, cependant il laissa échapper quelques mots, qui démentoient ces protestations (†), & qui n'étoient probablement, dit notre Auteur, que pour aigrir davantage le Roi. C'est ainsi que toute la race du Roi précédent fut exterminée, à la réserve d'une fille, qui n'étoit pas en état (‖) de rien entreprendre au préjudice du Prince regnant (*a*).

Pra Sitama Racha.

Voilà tout ce que nous trouvons touchant ce Prince dans les Auteurs que nous avons sous les yeux (‡); il mourut en 1657, après avoir regné trente ans (*b*). Il avoit eu de sa premiere femme une fille & quatre fils, & de la seconde une fille & un fils. Ce fils, qui avoit vingt-quatre ans quand son pere mourut, sa mere étant morte quelque tems auparavant, sembloit être le seul qui eût droit à la couronne, puisque tous les freres de sa mere, qui seuls auroient pu la lui disputer, étoient morts. Mais toutes ces espérances furent trompées & les vœux du peuple en sa faveur inutiles, par les artifices de *Pra Sitama Racha* (§) frere de son pere; quoiqu'il n'eût aucun droit de succéder à un Usurpateur, il se prévalut de la coutume, qui autorise les freres du Roi décédé à lui succéder au préjudice de ses propres enfans, pour s'emparer du trône. Le jeune Prince res-sen-

(*a*) *Struys*, ubi sup. (*b*) *La Loubere*, P. I. Ch. 3.

(*) Il n'y a pas d'apparence qu'elle ait souffert une mort aussi ignominieuse que l'est celle-là dans l'Orient; d'ailleurs ce n'est pas la coutume de répandre le sang des personnes de la Famille Royale, sur-tout par les mains du Bourreau.

(†) Sa sœur avoit aussi protesté de son innocence. Peut-être se croyoient-ils innocens, parcequ'ils n'en avoient pas voulu à la vie de la Princesse, mais à celle du Roi.

(‖) Suivant *Glanius*, elle n'avoit pas dix ans; mais cela ne se peut, si elle étoit fille du Roi détrôné en 1627, à moins qu'on ne l'eût laissé vivre plusieurs années après sa déposition, ce qui n'est pas vraisemblable.

(‡) Nous n'avons pas *Van Vliet*, qui a fait l'histoire de la révolution, dont ce Prince fut l'auteur.

(§) *Kæmpfer* l'appelle *Pracitama Ratia*. Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.

Section III. Le regne de Chaou-Pasa-Thong, Roi de Siam.

sentit vivement cette injustice, mais il dissimula prudemment son ressentiment (*) jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable de le faire éclater, & elle se présenta bientôt. L'oncle, qui étoit un Prince brutal, voulut prendre la sœur du jeune Prince pour concubine, à quoi il s'opposa avec tant de courage, que le Tyran prit la résolution de se défaire de lui; mais le Prince en ayant été instruit par ceux-là même qui étoient chargés de l'assassiner, il se mit en campagne & demanda du secours aux Etrangers qui étoient établis à Siam.

Tué par son Neveu.

Les Portugais furent les premiers qui se rendirent auprès de lui, sur la promesse qu'il leur fit de favoriser leur commerce, & de bien recompenser leurs services. A peine eut-il rassemblé mille hommes, que sans laisser à son ennemi le tems de se mettre en défense & d'assembler ses troupes, il marcha droit au Palais, força tous les passages, & pénétra jusqu'à l'appartement de l'Usurpateur. Celui-ci qui étoit sans défense, s'étoit déguisé, dans le dessein de se sauver parmi la foule de ses domestiques qui fuyoient de tous côtés, mais ayant été reconnu par un Portugais le Prince fondit sur lui & le tua de sa propre main (†).

Les Chefs de la Conspiration furent arrêtés; le Prince en punit quelques-uns pour l'exemple, & s'attacha les autres par la générosité avec laquelle il en usa à leur égard.

La Loubere place cet événement en 1657, mais *Kæmpfer* le met au 9 Octobre 1656, trois mois après l'usurpation de *Pracitama Rasia* (*a*).



CHAPITRE XI.

Le Regne de Chaou Naraye.

SECTION I.

Il étouffe plusieurs révoltes. Evêques envoyés aux Indes. Mission de Siam. Les Jésuites entreprennent de convertir le Roi & tous ses sujets. Guerre avec Camboye.

Section I. Premieres années de Chaou Naraye, *Roi de Siam.*

Chaou Naraye monte sur le Trône.

AUSSITÔT que ce Prince, nommé *Chaou Naraye* (‡), se vit paisible possesseur du trône, il épousa solemnellement la fille que son pere avoit eue de sa premiere femme, & la fit déclarer Reine avec les cérémonies

(*a*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.

(*) *La Loubere* dit, que pour mettre sa vie en sureté, il chercha un azyle dans un Cloître, & se revêtit de l'habit inviolable de Talapoin.

(†) *La Loubere* dit, que fuyant du Palais sur son éléphant, il fut tué par un Portugais d'un coup de mousquet; mais *Kæmpfer* assure qu'on le fit mourir en le battant avec du bois de sandal.

(‡) C'est ainsi que l'appellent *Gervaise* & *La Loubere*; *Kæmpfer* donne son nom tout du long, *Pro Narees Naraye Pin Chaou*.

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

nies accoutumées. Il donna ſa propre ſœur à un de ſes demi-freres, qui étoit un fort honnête homme, & qui n'avoit point trempé dans la conſpiration, comme on en ſoupçonnoit les quatre autres, qui par cette raiſon furent diſgraciés; deux moururent de chagrin peu de tems après; celui qui étoit marié ſurvéquit de dix ou douze ans, & mourut auſſi ſans laiſſer de poſtérité (†). Les deux autres vécurent juſqu'à la mort du Roi, & furent ſacrifiés alors à l'ambition de l'Uſurpateur, qui lui ſuccéda. L'un des deux, pour ôter tout ombrage à ſon frere, ſe fit Talapoin. Il demeuroit dans un grand Temple proche du Palais, où le Roi alloit ſouvent lui rendre viſite, lui offrant les premieres Dignités de l'Etat, qu'il refuſa toujours. Cette conduite lui gagna toute la confiance du Roi & le reſpect du peuple, qui le regardoit comme un Saint. L'autre frere, qui étoit paralytique, menoit une vie obſcure & languiſſante dans un petit château de la Capitale, où il étoit enfermé, ſans avoir la permiſſion de venir à la Cour. Quand il ſortoit, il affectoit de bégayer & de parler à tors & à travers (*), de peur que le Roi, qui ſe défioit toujours de lui & ne l'aimoit point, ne changeât de conduite à ſon égard, pour peu qu'il le crût en état d'entreprendre quelque choſe à ſon préjudice (*a*).

Mort de la Reine.

Les deux Princeſſes, ſa ſœur & la Reine ſa femme, moururent vers l'an 1680, deux ou trois mois l'une après l'autre, & leurs corps furent brûlés dans le Palais ſur le même bûcher. Depuis ce tems-là le Roi fut toujours ſi affligé de la mort de la Reine, qu'il aimoit paſſionnément, qu'il ne voulut jamais ſe remarier, & qu'il ſe contenta de quelques concubines.

La Princeſſe.

La Princeſſe, née de ce mariage, hérita des vertus & des grandes qualités de ſa mere. Elle étoit d'aſſez belle taille & bien faite, elle avoit ſeulement le nez un peu trop plat. Elle étoit agréable, avoit beaucoup de vivacité, ſoutenue d'un jugement ſolide. *Gervaiſe* tenoit ces particularités de ceux qui l'avoient vue avant qu'elle eût atteint l'âge de quatorze ans; car après cela les Princeſſes ne voyent plus d'autres hommes que des Eunuques, leurs propres freres n'ayant la permiſſion de leur parler qu'à travers un rideau. Le Roi, qui connoiſſoit mieux que perſonne les bonnes qualités de la Princeſſe, voulut les mettre à l'épreuve deux fois vers l'an 1684, en lui mettant la couronne, dont elle étoit l'héritiere préſomptive, ſur la tête, & en lui réſignant le gouvernement du Royaume pendant vingt-quatre heures. Elle ſurpaſſa ſon attente dans cette difficile tâche; elle raiſonnoit ſur les affaires les plus épineuſes que le Conſeil lui propoſoit, comme ſi on l'y eût formée dès l'enfance, & elle ſuppléoit par la ſupériorité de ſon génie à ce qui lui manquoit du côté de l'expérience. Le ſeul reproche qu'on pouvoit lui faire avec juſtice, c'étoit ſa trop gran-

(*a*) *Gervaiſe* P. IV. Ch. I. *Choiſy*, p. m. 220.

(*) Suivant *Kæmpfer*, il laiſſa du moins un fils, qui uſurpa la couronne après la mort de *Chaou Naraye*.

(†) En 1685 l'aîné avoit trente-ſept ans; il étoit impotent, fier & capable de remuer, ſi ſon corps lui avoit permis d'agir; l'autre n'avoit que vingt-ſept ans, étoit bien fait & muet; il eſt vrai qu'on diſoit qu'il faiſoit le muet par politique. *Choiſy*, p. m. 220.

grande févérité envers fes Filles d'honneur, qu'elle faifoit rafer en fa préfence, en les deshonorant pour le refte de leur vie pour les plus petites fautes, & même pour quelques mots peu mefurés qu'elles fe difoient.

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

Le Roi avoit un fils adoptif, qui étoit fort bien fait, & qui avoit beaucoup d'efprit. Ses manieres obligeantes lui avoient concilié l'affection du peuple, & le Roi l'aimoit extrémement. Il étoit traité comme un des propres enfans de ce Prince; il avoit un *Shcrollc* ou pavillon fur fon éléphant, étoit habillé auffi richement que le Roi même, dans l'appartement duquel il avoit les entrées libres, & il étoit difpenfé de fe profterner en fa préfence. On difoit à la Cour que le Roi l'avoit eu d'une de fes concubines, qu'il avoit mariée par politique à un de fes Officiers, dès qu'il avoit fu qu'elle étoit enceinte, & qu'il avoit voulu laiffer paffer ce jeune homme pour le fils de cet Officier, jufqu'à ce qu'il vit comment il fe comporteroit quand il feroit devenu grand; cependant il l'avoit fait apporter au Palais d'abord après fa naiffance, & l'avoit adopté publiquement. *Chaou Naraye*, voyant qu'il répondoit à fes efpérances, le deftina pour époux à la Princeffe fa fille, qui fit paroître qu'elle l'aimoit, tant par le chagrin qu'elle témoigna quand il fe fit Talapoin vers l'an 1683, que par la joie qu'elle fit éclater quand elle apprit qu'il en avoit quitté l'habit. *Kæmpfer* parle d'eux comme étant mariés, car il appelle *Mompe Totfo* (*) gendre du Roi & fon fils adoptif (*a*). Mais d'autres, qui parlent de la grande révolution arrivée en 1688, ne difent rien de femblable, & il n'y a nulle apparence à ce que dit *Kæmpfer*, puifqu'ils n'étoient pas mariés au mois de Février de cette année-là, quand les Ambaffadeurs François partirent de Siam, & *Mompe Totfo* fut mis à mort dans le mois de Mai.

Mompe Totfo *Fils adoptif du Roi.*

Il étouffe des révoltes.

Chaou Naraye ne fe livra pas, comme les autres Princes Indiens, à la molleffe & à l'indolence; il fe mit d'abord à la tête de fon armée, & après avoir défait fes voifins, qui étoient entrés fur fes terres, il retourna dans fa Capitale, où il s'appliqua aux affaires de l'Etat. Il étouffa par fa prudence les femences d'une guerre civile dans leur naiffance; il contint dans le devoir plufieurs villes, qui avoient deffein de fe révolter, en leur accordant des privileges, & en réduifit fans grande effufion de fang d'autres qui s'étoient foulevées. Il fit mourir fecrettement & fans bruit quelques traîtres qui avoient projetté de l'affaffiner, & qui furent découverts. Mais la confpiration qui mit fa vie le plus en danger fut celle des Talapoins. Ces bons Religieux, ces Prêtres de la Loi, dit notre Auteur, qui menent en apparence une vie fi fainte, s'affemblerent le jour de leur grande Fête dans le principal de leurs Temples, à deffein de maffacrer le Roi, qui devoit s'y trouver. Ils comptoient être furs de leur coup, parce que les Gardes du Roi demeurent ordinairement dehors, & qu'ils avoient réfolu de fermer les portes auffitôt que ce Prince, accompagné de cinq ou fix perfonnes, feroit entré. Par bonheur, deux Officiers qu'on envoya pour voir fi tout étoit prêt pour la fête du jour, furent fort allarmés du nom-

(*a*) *Kæmpfer*, L. I. Ch. 2.

(*) D'autres le nomment *Mompi Totfo Pra-pie*.

SECTION I. *Premières années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

nombre extraordinaire de Talapoins dont le Temple étoit rempli, surtout en s'appercevant qu'ils avoient caché des armes sous leurs robes. On en donna sous main avis au Roi, & ce Prince ayant des preuves certaines que ces scélérats avoient conspiré contre ses jours, les fit massacrer par les soldats qu'il envoya.

Insolence d'un Sancrat *plaisamment punie.*

Quoique cette action de *Chaou Naraye* pût à la rigueur se justifier, elle ne laissa pas de le faire passer pour cruel & sanguinaire, & les Prêtres n'eurent garde de détruire ce préjugé que le peuple avoit conçu. Un *Sancrat* lui représenta un jour avec assez de feu, que les Siamois se plaignoient de son excessive sévérité. Le Roi l'écouta avec patience, & sans lui témoigner aucun chagrin; mais quelques jours après il lui envoya un des plus gros singes, que les Siamois haïssent au dernier point, lui commandant expressément de le bien nourrir, & de lui laisser faire chez lui tout ce qu'il voudroit, jusqu'à nouvel ordre. Le malicieux animal ne fut pas sitôt chez le *Sancrat*, qu'il bouleversa toute la maison, brisa quantité de porcelaines de prix, gâta les plus beaux tapis, mordit les uns & battit les autres. Le *Sancrat* désolé alla trouver le Roi, & le supplia de le délivrer d'un hôte si dangereux: *Eh quoi!* lui dit le Prince, *vous ne pouvez souffrir un jour ou deux les libertés extravagantes d'un seul animal, & vous voulez que j'endure tranquillement pendant toute ma vie les insolences d'un peuple plus méchant mille fois que les singes de nos forêts? Allez*, continua le Monarque, *& sachez que si je sai punir les méchans avec sévérité, je sai encore mieux recompenser les bons*: effectivement il n'y avoit sorte de grace qu'un honnête homme ne pût raisonnablement attendre de lui, & il ne renvoya jamais sans recompense ceux qui lui avoient rendu quelque service ou au public (*a*).

Evêques envoyés aux Indes.

Vers le tems que ce Prince monta sur le Trône, on forma en Europe de grands desseins pour propager la Religion Romaine dans l'Orient plus qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors. Les François aspirerent à avoir la principale part à cette entreprise si hardie. Depuis longtems on importunoit le Pape pour qu'il envoyât des Evêques aux Indes Orientales, afin d'y ordonner des Prêtres parmi les naturels du Pays, pour suppléer au défaut des Missionnaires d'Europe suivant le plan du Jésuite *Alexandre de Rhodes;* enfin le Pontife y consentit, & on nomma pour cette mission trois sujets, tous trois François; *François Pallu*, Chanoine de St. Martin de Tours; *M. de la Motte Lambert*, ci-devant Conseiller de la Cour des Aides en Normandie, & ensuite Directeur-Général du grand Hôpital des Invalides à Rouen; & *Ignace Cotolendy*, Curé de la principale Paroisse d'Aix. Le premier fut fait Evêque titulaire d'*Héliopolis*, & le Tonquin lui fut assigné pour le principal objet de sa mission; le second fut nommé Evêque de *Béryte*, & sa jurisdiction s'étendoit sur les Royaume de Champa, de Camboye, & la Cochinchine, sur les trois Provinces méridionales de la Chine, l'Isle de *Hainan* &c. Le troisieme fut fait Evêque de *Metellopolis*, & la Chine Septentrionale fut confiée à ses soins (*b*).

L'Asie

(*a*) *Gervaise* ubi sup.

(*b*) Voyag. de l'Evêque de *Beryte* p. 3. *Pallu*, Abrégé des Missions p. 13.

L'Asie Orientale ayant été partagée de cette façon entre les trois Prélats François qui devoient avoir les pouvoirs de Vicaires Apostoliques dans leurs départemens respectifs, ils quitterent l'Europe en 1660 & 1661, accompagnés d'environ dix Ecclésiastiques. L'Evêque de Béryte étant arrivé à Siam, résolut en 1663 de passer à la Chine, pour y remplir ses fonctions pastorales. Il s'embarqua donc pour y aller par mer, mais une furieuse tempête le repoussa à Siam; & apprenant ensuite que la persécution s'étoit allumée à la Chine contre les nouveaux Convertis, il prit la résolution, de concert avec l'Evêque d'Héliopolis, le troisieme étant mort, d'établir à Siam une résidence fixe pour les Missionnaires François. Ils y furent déterminés par la situation du Pays, qui est comme le centre, d'où ils pouvoient aller commodément eux-mêmes, ou envoyer des Ecclésiastiques dans les Royaumes voisins, toutes les fois que le chemin leur en seroit ouvert.

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Narayc, *Roi de* Siam.

Mission de Siam.

En conséquence de cette résolution ils établirent un Séminaire à Siam pour élever la Jeunesse, & apprendre les Langues des Peuples voisins, qui avoient tous des Etablissemens, ou des Camps, comme ils les appelloient, dans la Capitale; les François donnerent au leur le nom de *St. Joseph.* Ce Séminaire fut si utile, qu'en 1665 l'Evêque de Béryte en tira des Missionnaires pour les envoyer à la Chine; & qu'en 1667 il bâtit une Eglise sur un terrein que le Roi donna aux Missionnaires, pour lesquels il témoigna beaucoup d'égards, & à qui il fit des questions pour s'informer de leur Religion. Ces complaisances du Monarque Siamois encouragerent les Evêques à tenter la conversion de ce Prince. Dans cette vue ils lui firent présent d'un Livre de tailles douces, contenant les mysteres de la vie & de la passion de Jésus-Christ, les Apôtres & les Evangélistes, espérant que le Roi s'informeroit de leur Histoire, comme il fit peu de jours après. Le *P. Laneau*, qui parloit & écrivoit le Siamois, mit sur les feuillets blancs l'explication des tailles douces. Le Roi l'ayant montrée aux principaux Docteurs de sa Cour, ils avouerent que la Religion des Missionnaires étoit bonne, en disant que celle du Roi ne l'étoit pas moins. C'est ce que l'Evêque de *Béryte* rapporte dans une de ses Lettres. Il ajoute que le Roi avoit dit souvent, que leur Religion lui plaisoit, & c'est à cette bonne opinion que ce Prince en avoit, que le Prélat attribue la faveur qu'il témoignoit aux Missionnaires, & les ordres qu'il donna de leur fournir les matériaux nécessaires pour la construction d'une Eglise à leur usage.

On espere la Conversion du Roi.

Tous ces bons signes, continue l'Evêque, *fournissent aux Missionnaires des sujets de se réjouir, dans l'espérance de voir quelque coup de la Providence dans la conversion de Siam, par l'exemple du Roi.* Mais ce Prélat reconnut non seulement que ce n'étoient pas des preuves que le Roi eût de l'inclination à recevoir le Baptême, mais il eut assez de bonne foi pour en convenir, disant qu'ils avoient sujet de craindre que ces signes favorables ne partissent du même principe de condescendance qu'il témoignoit à d'autres, qui tâchoient de l'engager à changer de Religion. Car il observe, que depuis que la Reine d'*Achin* l'avoit invité à embrasser l'Alcoran, il avoit traité les Mahométans plus favorablement qu'il ne faisoit auparavant; & dans

Section I. Premieres années de Chaou Naraye, Roi de Siam.

une autre Lettre il déclare, qu'un des grands obstacles à la propagation de la Religion Romaine à Siam, étoit le crédit des Mahométans & leur grand zele à avancer leur Religion. Comme ils etoient en grand nombre dans le Pays, qu'ils y faisoient un Commerce considérable, & qu'ils occupoient plusieurs Postes importans dans l'Etat, ils ne faisoient pas peu de progrès par leurs intrigues à la Cour, & tâchoient en particulier de gagner le Roi, en faisant valoir l'exemple de Monarques ses voisins, qui avoient renoncé à l'idolatrie pour suivre la doctrine de leur Prophete. En 1668 il arriva à Siam deux Ambassadeurs dans ce même dessein, l'un d'*Achin* & l'autre de *Golconde*, & le dernier obtint la permission de bâtir une Mosquée dans la Capitale. *Ces assiduités*, continue l'Evêque, *jointes aux services signalés que les Mahométans rendent aux Siamois, font raisonnablement craindre que Siam ne devienne à la longue Mahometan* (*a*).

Mais sans fondement.

Ce raisonnement étoit judicieux, & les Missionnaires auroient fait sagement de suivre davantage les sentimens de ce Prélat; car les Indiens ne peuvent concevoir par quelle raison ils renonceroient à leurs images ordinaires pour en prendre d'étrangeres; & quoique l'Alcoran ait réussi à se soumettre un si grand nombre d'isles & de Pays aux Indes, l'Evangile des Jésuites n'a pu encore en convertir un seul. Mais les Missionnaires de l'Eglise Romaine sont trop ardens & trop présomptueux pour se rebuter, tant qu'il en reste quelqu'un à portée de tenter fortune, & la moindre lueur d'espérance suffit pour les animer à renouveller leurs efforts. En effet ils conçurent immédiatement après des espérances de convertir le frere du Roi, parcequ'il avoit eu la curiosité de voir le recueil de tailles douces dont on a parlé, & d'écouter l'explication qu'en donna le *P. Laneau*; après quoi, dit-on, il déclara qu'il reconnoissoit un seul Dieu Créateur, & qu'il l'adoroit journellement. Quoique ce soit-là ce que professent tous les Indiens en-deçà & au-delà du Gange, les Missionnaires ne laisserent pas de vouloir faire croire là-dessus, que ce Prince étoit intérieurement persuadé de leur Religion, & qu'il la professeroit ouvertement, si des raisons d'Etat ne l'en empêchoient (*b*): ressource ordinaire de ceux qui se trompent en pareil cas.

Audience des Evêques.

L'Evêque d'*Heliopolis* revint en Europe pour les affaires de la Mission en 1665, & retourna à Siam en 1673, chargé de Lettres du Roi de France & du Pape Clément IX. & de présens, pour remercier Sa Majesté Siamoise des faveurs qu'elle avoit accordées aux Evêques François & pour lui en demander la continuation. L'Evêque eut à cette occasion le 18 d'Octobre une audience du Roi en qualité d'Ambassadeur du Roi de France & du Pape, & il eut le privilege de s'asseoir sans se prosterner selon la coutume pendant la cérémonie, graces qu'on n'avoit encore accordées à aucun étranger. A la fin de l'audience, durant laquelle on fit la lecture des Lettres, le Roi dit à M. *Lambert* Evêque de *Béryte*, que *puisque c'étoit lui qui avoit commencé l'alliance entre les deux Rois, c'étoit à lui à chercher les moyens de l'entretenir.* Quelques jours après ils apprirent que le Roi avoit

(*a*) *Relat. Miss. Evêq. Franc.* p. 6. (*b*) *Ibid.* p. 10.

avoit deſſein d'envoyer l'année ſuivante des Ambaſſadeurs en Europe, chargés de ſa réponſe aux Lettres que les Evêques avoient apportées. Le 19 Novembre ſuivant ils eurent une audience particuliere, où le Roi s'entretint avec eux pendant trois heures ſur l'état de l'Europe, ſur ſes Princes, & en particulier ſur le ſujet du grand Monarque. Il demanda enſuite quel motif avoit pu engager les Evêques à traverſer tant de mers, & le Roi de France à envoyer ſes ſujets dans des Pays ſi éloignés? Ces queſtions leur fournirent l'occaſion, qu'ils ſouhaittoient, d'informer le Roi, que *le zele pour le ſalut des ames, & le deſir ardent que leur Prince avoit d'étendre le regne de Dieu*, étoit le ſeul motif de leur voyage. Le Roi de Siam répondit, qu'il étoit diſpoſé à contribuer au ſuccès des glorieux deſſeins de leur Monarque, & que pour lui donner une preuve de l'eſtime qu'il faiſoit de ſa vertu, il étoit réſolu de lui offrir un port dans ſes Etats, où l'on pourroit bâtir une ville en l'honneur de *Louis le Grand*, & où il pourroit envoyer, s'il le trouvoit à-propos, un Viceroi pour y faire ſa réſidence (*a*).

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Narayé, *Roi de* Siam.

Ces favorables diſpoſitions du Monarque Siamois firent renaître les eſpérances que les Miſſionnaires avoient conçues d'abord de la converſion du Roi, & par une ſuite naturelle de celle de ſes ſujets. On rapporte que les honneurs faits aux Evêques François dans ces audiences, remplirent la Cour d'eſtime & pour ces Prélats, & pour la ſainte Religion qu'ils profeſſoient. On ajoute que le bruit que ces nouvelles firent dans les Provinces augmenta beaucoup, quand on y apprit quelque tems après que le Roi avoit promis de bâtir une Egliſe au Dieu du Ciel & de la Terre; ce qui fit croire que bien des perſonnes étoient prêtes à embraſſer la Religion des François, comme cela arriva effectivement, dit notre Auteur. Ces converſions donnerent lieu à quelques-uns des gens du Pays de faire grand bruit, & de ſe plaindre ouvertement qu'ils vouloient introduire une Religion inconnue, ſans l'autorité du Roi. Mais ces murmures, qui en tout autre Pays auroient excité une perſécution contre les Miſſionnaires, fournirent une occaſion favorable, dont ils profiterent, de prêcher leur Religion par tout le Royaume; ils préſenterent d'abord une Requête au Roi, pour le ſupplier de permettre à ſes ſujets d'embraſſer la Religion qu'ils annonçoient. Sur quoi ce Prince déclara dans une aſſemblée publique des Grands de ſa Cour, qu'il laiſſeroit à tous ceux qui en auroient envie la liberté de l'embraſſer ſans y mettre obſtacle, & peu après il fit dire ſous main à l'Evêque de *Béryte*, qu'avec le tems il permettroit de prêcher & d'exercer la Religion Romaine par un Edit ſolemnel (*b*).

Leurs eſperances renaiſſent.

Tel étoit l'état de la Miſſion de Siam en l'année 1674; les Miſſionnaires avoient alors trois Ecoles dans la Capitale, & le Séminaire étoit très-floriſſant. Nonobſtant cela, & malgré les recrues de Miſſionnaires qui arrivoient de tems en tems, ils en avoient grand beſoin en 1675, de ſorte que les Evêques écrivirent des Lettres fort preſſantes en Europe, pour qu'on leur en envoyât un bon nombre, afin de pouvoir pouſſer l'ouvrage de

(*a*) *Relat. Miſſ. Evêque Franc.* p. 76, 107, 113, 120, 123.

(*b*) *Ibid.* p. 227, 233.

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

de la converſion des Indiens (*a*). Nous nous ſommes étendus ſur l'établiſſement de la Miſſion Françoiſe à Siam, parceque cela nous a paru néceſſaire pour faire connoître ce qui a donné occaſion aux deux célebres Ambaſſades que *Louis* XIV. envoya quelques années après à *Chaou Naraye*, & pour répandre du jour ſur les cauſes de la grande révolution qui arriva immédiatement après.

Guerre avec Camboye.

Nous ne trouvons preſque plus rien, tant ſur les affaires de la Miſſion, que ſur l'Hiſtoire de Siam, pendant l'intervalle qu'il y eut depuis l'an 1675 juſqu'à la premiere de ces Ambaſſades, qui comprend un eſpace de dix ans. *Gervaiſe*, le ſeul Auteur qui ait entrepris l'Hiſtoire du regne de *Chaou Naraye*, n'en dit que ce que nous avons rapporté, ſi l'on en excepte quelques particularités ſur la part que le Roi de Siam prit aux guerres de Camboye, les Siamois ayant été depuis quelques années brouillés avec ce Royaume & les autres Etats voiſins (*). Il eſt vrai que depuis l'an 1628 ou environ, le Royaume de Camboye avoit été déchiré par des guerres civiles, cauſées par l'ambition de ſes Princes. Vers l'an 1680, *Nak Shoreshit* ayant aſſaſſiné *Nak Protien*, qui avoit deſſein de ſe défaire de lui, s'empara du Trône, & voulut épouſer la femme de *Nak Cotrey*, Prince du ſang, qui s'étoit ſauvé lors de cet aſſaſſinat dans la Cochinchine. La Princeſſe ne réſiſta point aux pourſuites du Tyran, parcequ'elle avoit réſolu de venger la mort de ſon beaufrere, & elle le poignarda effectivement au lit dès la premiere nuit de leur mariage. Elle dépêcha en même tems deux Couriers, l'un à *Nak Cotrey* pour lui donner avis de ce qu'elle avoit fait en ſa faveur, & l'autre à *Nak Seſta* fils de *Nak Protien*, pour lui faire ſavoir qu'il étoit tems qu'il ſe rendît pour partager le Royaume avec le Prince ſon mari.

Révolution dans ce Royaume.

A ſon arrivée, *Nak Seſta*, au-lieu de reconnoître le ſervice que la Princeſſe lui avoit rendu, la tua du même poignard dont elle s'étoit ſervi pour le défaire de ſon ennemi mortel. *Nak Cotrey* revint en même tems de la Cochinchine, mais quand il apprit la mort de ſa femme, il en fut ſi touché qu'il ſe retira dans une Forêt éloignée, où s'étant fait Talapoin, il finit paiſiblement ſes jours. Tant qu'il vécut, *Nak Seſta*, que le ſentiment de ſon crime rendoit timide, n'oſa ſe montrer en public ni prendre le titre de Roi; mais auſſitôt qu'il fut aſſuré de la mort de *Cotrey*, il aſſembla ſes amis, & avec leur ſecours ſe rendit maître de tout le Royaume. Comme cependant il ne ſe crut pas tout-à-fait en ſureté ſans l'agrément du Roi de la Cochinchine, & qu'il ſavoit que ce Monarque n'avoit pas lieu d'être content de lui, il lui envoya de fort riches préſens dans la vue de le gagner; mais ce grand Prince, qui n'étoit pas d'humeur à ſe laiſſer corrompre pour faire des injuſtices, adjugea à *Nak Seſta* cette partie du Royaume de Camboye que ſon pere avoit poſſédée, & donna l'autre moitié à *Nak Non*, fils de *Nak Prashouſa*, que le Roi *Nak Shân* avoit adopté (*b*).

Nak

(*a*) *Relat. Miſſ. Franç.* p. 61, 228, 388. (*b*) *Gervaiſe* P. IV. Ch. 1.

(*) *Choiſy* dit que le Roi de Siam étoit continuellement en guerre avec le Pegu, Ava, le Laos, la Cochinchine & les Camboyens.

Nak Sesta, mécontent du Roi de la Cochinchine, refusa d'acquiescer à sa décision, & déclara la guerre à *Nak Non*. Les deux Rois se livrerent plusieurs batailles, mais l'égalité de leurs forces tint toujours la victoire en suspens. *Nak Sesta* mourut trois mois après, & laissa pour successeur *Nak Son*, qui étoit mineur. Aussitôt que *Nak Non*, qui étoit un fort bon Prince, eût avis de la mort de son ennemi, il envoya de riches présens à son fils, & un grand nombre de Talapoins, pour faire les funérailles de son pere avec plus de pompe. Mais ceux qui gouvernoient pendant la minorité du jeune Prince, reçurent les présens avec un grand mépris, & furent assez lâches pour faire mourir tous ces pauvres Prêtres. Une action si cruelle alluma la guerre entre les deux Rois. *Nak Non* demanda du secours au Roi de la Cochinchine, & *Nak Son* se mit sous la protection de celui de Siam, qui lui envoya des troupes & de l'argent. Les deux armées en étant venues aux mains, *Nak Non* fut défait après un sanglant combat, & obligé de se retirer dans la Cochinchine. Mais *Nak Son* ne jouit pas long-tems de la paix que cette grande victoire sembloit lui promettre; car, deux ou trois ans après, trois-mille Chinois que les Tartares avoient chassé de leur Pays, s'étant joints aux Cochinchinois & aux Camboyens du parti de *Nak Non* avec ce Prince à leur tête, attaquerent *Nak Son*, & l'ayant battu en plusieurs batailles, où tous les Siamois furent taillés en pieces, il fut contraint de se sauver dans les Forêts, pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur. Son unique ressource dans cette extrémité fut de demander de nouveaux secours au Roi de Siam, qui lui envoya cinq-cens hommes de ses meilleures troupes; mais comme ils étoient en trop petit nombre pour résister aux grandes forces de l'ennemi, la plupart furent tués, quoique contre l'ordinaire des Siamois ils vendissent plus chérement leur vie qu'on ne s'y seroit attendu.

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

Les Siamois *assistent* Nak Son.

Telle étoit la face des affaires vers la fin de l'année 1685; & dans le tems que *Gervaise* étoit sur le point de partir de Siam, le Roi avoit pris la résolution d'envoyer à *Nak Son* un secours de dix-huit-mille hommes de troupes de terre, & une Escadre de quatre ou cinq grands vaisseaux, commandés par des Portugais & par des Anglois, avec soixante Galéasses commandées par les meilleurs Officiers Siamois (*a*). Le Conseil du Roi n'approuvoit point qu'il se mêlât de cette guerre. Il lui représenta que par-là il s'attireroit tôt ou tard sur les bras toute la puissance de la Cochinchine, qui s'étoit déclarée contre *Nak Son*; que ce Prince avoit été défait plusieurs fois, & que les forces qu'il vouloit lui envoyer ne seroient peut-être pas assez nombreuses pour prévenir une nouvelle défaite. *Chaou Naraye* repliqua: *Tout cela ne signifie rien: la gloire que le Roi de Siam acquerra en protégeant un Prince malheureux, qui est son Allié, & dont il n'a jamais rien à attendre, le dédommagera de toutes ses pertes* (*b*). L'événement vérifia les craintes du Conseil; au moins paroît-il que son armée de terre ne fut pas heureuse (*c*), & que le secours donné à *Nak Son* avoit attiré aux Siamois une guerre avec Camboye & la Cochinchine, qui n'étoit pas encore terminée en 1720 (*d*).

SEC-

(*a*) *Gervaise*, l. c. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 173. (*d*) *Ibid.* p. 197.

SECTION II.

Ambassade Siamoise *en* France. M. De Chaumont *envoyé à* Siam : *son Mémoire pour convertir le Roi : Réponse de* Chaou Naraye. *Histoire de* M. Faulkon. *Seconde Ambassade* Siamoise *en* France.

SECTION II. *Ambassades* Siamoises & Françoises.

Ambassade Siamoise *en* France.

REVENONS aux affaires de la Mission Françoise. On a déja dit que le Roi de Siam avoit dessein d'envoyer des Ambassadeurs en Europe, l'an 1674. Il ne paroît point par les Auteurs que nous avons en main, si cette Ambassade eut lieu ou non; mais il est certain qu'il partit deux Ambassadeurs de Siam, sinon en cette année-là, au moins quelques années après. Car vers l'an 1682 ou 1683, on vit arriver à la Cour de France deux Officiers du Roi de Siam, avec M. *Le Vachet* (*), Prêtre des Missions Etrangeres dans ce Pays-là. Ils venoient pour apprendre des nouvelles de deux Ambassadeurs que le Roi de Siam avoit envoyés quelque tems auparavant à *Louis XIV.* Ces Ambassadeurs avoient passé d'abord à Bantam dans l'Isle de Java, pour trouver plus aisément un vaisseau, & s'étoient embarqués sur un vaisseau de la Compagnie des Indes, nommé le *Soleil d'Orient*, avec des présens magnifiques pour le Roi Très-chretien. Mais n'étant pas revenus à Siam dans le tems qu'on s'y attendoit, & le bruit s'étant répandu que le vaisseau avoit fait naufrage, le Roi jugea à propos d'envoyer les trois personnes dont on a parlé, pour s'en informer.

Ambassade Françoise *à* Siam, *pour convertir le Roi.*

Ces Officiers arriverent en France (†) précisément dans le tems que *Louis XIV.* se disposoit à envoyer quelques Jésuites Mathématiciens à la Chine, afin d'y faire des observations pour perfectionner la Géographie & la Navigation. Le Roi de France voyant les avances que celui de Siam faisoit pour rechercher son amitié, & qu'on espéroit que ce Prince se feroit Chretien si on lui envoyoit un Ambassadeur, nomma le Chevalier *De Chaumont* pour cette commission. L'Ambassadeur mena avec lui l'Abbé *De Choisy*, qui devoit demeurer en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi de Siam jusqu'à son Baptême en cas qu'il se convertît, les deux Officiers Siamois, M. *Le Vachet*, quatre autres Ecclésiastiques & six Jésuites destinés pour la Chine (*a*). M. *De Chaumont* arriva à Siam le 24 Septembre 1685, environ six mois après être parti de Brest, entierement déterminé par son grand zele à pousser de tout son pouvoir l'article de la Religion; mais il parut bientôt qu'il n'y avoit pas autant de raison d'espérer la conversion du Roi, que les Jésuites l'avoient prétendu. L'Abbé *De Choisy* remarque dans son Journal, peu après son arrivée à Siam, que la conversion du Roi n'étoit pas une affaire prête; que quoiqu'il favorisât la Religion & qu'il aimât les Missionnaires, il étoit encore bien loin de se faire baptiser, qu'il ne

(*a*) *Tachard* Voy. de Siam p. 4 & suiv.

(*) *Le Vachet* étoit venu à Siam, avec le second embarquement de France en 1669, & il y retourna à l'occasion marquée dans le texte.

(†) *Hamilton* dit qu'en l'année 1683, la premiere du ministere de *Faulcon*, les Jésuites engagerent le Roi de Siam à envoyer une Ambassade en France, & que le même Ambassadeur alla aussi à Londres, & y conclut un Traité de commerce pour les Anglois qui iroient négocier à Siam. *New Acc. of E. India.* Vol. II. p. 171.

ne s'étoit point déclaré sur la Religion, & même que depuis dix-huit mois il n'avoit pas fait là-dessus de pas considerables. Section II.

En un mot, suivant l'Abbe, toutes les espérances de la conversion du Roi étoient fondées sur ce que M. *Faulcon*, que les François appelloient M. *Constance*, étoit Catholique, & qu'étant premier Ministre il avoit intérêt à faire son Maître Chretien : mais l'Abbé faisoit si peu de fonds là-dessus, qu'il dit froidement, *nous verrons bientôt comme il s'y prendra.* Il ajoute à-la-vérité, que la conjoncture étoit très-favorable pour faire faire au Roi de Siam tout ce qu'on voudroit ; que l'Ambassadeur insisteroit d'abord sur la Religion, afin que s'il n'accordoit rien sur ce point, il accordât amplement tout le reste : que cependant on ne désespéroit pas, & que l'on auroit au moins des déclarations publiées par tout le Royaume, qui permettroient & approuveroient la Religion Romaine. Ils les obtinrent effectivement, ce fut tout, & c'étoit ce que le Roi avoit promis déja depuis plusieurs années aux Missionnaires (*a*). Voyons à présent de quelle façon on s'y prit.

Ambassades des Siamoises & Françoises.

Conformément au plan dont nous venons de parler, M. *De Chaumont* dans la Harangue qu'il fit à sa premiere Audience, exhorta fortement le Roi de Siam à renoncer aux Divinités de son Pays, & à embrasser la Religion du Roi de France son Maître (*b*). On rapporte à cette occasion que *Chaou Naraye*, après avoir lu la Lettre du Roi de France, dit, *je vois bien que le Roi de France me veut faire Chretien*, & dit ces paroles d'un ton à faire beaucoup esperer; qu'il avoit répété la même chose en plein Conseil, & promis à *Faulcon* de protéger dans tous ses Etats la Religion Chretienne ; que la même chose avoit été rapportée à un Missionnaire par le Barcalon, qui parla encore plus fortement, & dit que la Religion des Pagodes étoit près de sa fin. Mais *Choisy*, qui avoit plus de sang froid, ajoute, nous ne sommes pas assez innocens pour croire cela tout droit (*c*).

Harangue de M. De Chaumont.

Cependant l'Ambassadeur, qui n'étoit occupé que de la conversion du Roi, qui étoit le sujet de son Ambassade, d'autant plus qu'il apprenoit que l'Ambassadeur de Perse venoit dans le même dessein, résolut de le prévenir. M. *De Chaumont* dressa un petit Mémoire, & le donna à M. *Faulcon* pour le remettre au Roi. Le Ministre parut surpris de la proposition, & dans un long entretien qu'ils eurent ensemble, il tâcha de dissuader l'Ambassadeur de presser le Roi sur cet article. Il lui conseilla de ne point parler de cette affaire, disant que le Roi, qui étoit fort attaché à la religion de ses ancêtres seroit étrangement surpris de cette instance, qu'elle causeroit du désordre dans l'état présent des affaires, & ne pouvoit produire rien de bon. Mais l'Ambassadeur persista toujours avec beaucoup de sagesse dans son sentiment, dit le *P. Tachard*, & pria le Seigneur *Constance* de présenter cet Ecrit à Sa Majesté. Le Ministre pressé de cette façon par le zélé *Chaumont*, prit le Mémoire, & le porta au Roi, & en le lui remettant il lui représenta combien le Roi de France desiroit ardemment de le voir faire profession de la même Religion que lui.

Son Mémoire.

A cette nouvelle attaque *Chaou Naraye* demanda, *qui avoit fait accroire au Roi de France qu'il pouvoit avoir de semblables sentimens?* & après avoir écouté

Réponse subtile & décourageante du Roi.

(*a*) *Choisy*, p. 158, 160. (*b*) *Chaumont*, Relat. p. 40. (*c*) *Choisy* p. 193, 194, 234, 235.

SECTION II. *Ambassades Siamoises & Françoises.*

écouté la lecture du Mémoire, il chargea *Faulcon* de dire de sa part à l'Ambassadeur: „Qu'il étoit extrêmement faché que le Roi de France son bon ami „ lui proposât une chose si difficile, & dont il n'avoit pas la moindre con- „ noissance; qu'il s'en rapportoit à la sagesse du Roi très-Chretien, pour „ juger de l'importance & de la difficulté qui se rencontroit dans une affai- „ re aussi délicate que l'étoit le changement d'une Religion reçue & sui- „ vie dans tout son Royaume sans discontinuation depuis deux-mille-deux- „ cens-vingt-neuf ans. Qu'au reste il s'étonnoit que le Roi de France „ s'intéressât si fort dans une affaire qui regardoit Dieu, où il sembloit „ que Dieu même ne prît aucun intérêt, & qu'il a laissée entierement à „ notre discrétion. Car, *ajouta le Roi*, ce vrai Dieu qui a créé le Ciel „ & la Terre & toutes les créatures qu'on y voit, & qui leur a donné „ des natures & des inclinations si différentes, ne pouvoit-il pas s'il eût „ voulu, en donnant aux hommes des corps & des ames semblables, leur „ inspirer les mêmes sentimens pour la Religion qu'il falloit suivre & pour „ le culte qui lui étoit le plus agréable, & faire naître toutes les Nations dans „ une même Loi? Cet ordre parmi les hommes & cette unité de Religion „ dépendant absolument de la Providence Divine, qui pouvoit aussi aisé- „ ment l'introduire dans le Monde que la diversité des Sectes qui s'y sont „ établies de tout tems; ne doit-on pas croire que le vrai Dieu prend au- „ tant de plaisir à être honoré par des cultes & des cérémonies différen- „ tes (*), qu'à être glorifié par une prodigieuse quantité de créatures qui „ le louent chacune à sa maniere? Cette beauté & cette variété que nous „ admirons dans l'ordre naturel, seroient-elles moins admirables dans l'or- „ dre surnaturel, ou moins dignes de la sagesse de Dieu? Quoi qu'il en soit, „ *continua le Roi*, puisque nous savons que Dieu est le Maître absolu du „ Monde, & que nous sommes persuadés que rien ne se fait contre sa vo- „ lonté, je résigne entierement ma Personne & mes Etats entre les bras „ de la miséricorde & de la Providence Divine, & je conjure de tout mon „ cœur son éternelle sagesse d'en disposer selon son bon-plaisir (*a*)".

Il paroît attaché à sa Religion.

Une réponse aussi décourageante que subtile, qui dans le fond étoit un refus tout net, fit comprendre à l'Abbé *De Choisy*, qu'il n'avoit rien à prétendre pour demeurer à Siam en qualité de Résident du Roi de France: „ Le Roi, dit cet Auteur, fait bâtir des Eglises; il va accorder incessam- „ ment de grands avantages pour la Religion; il a un Crucifix dans sa „ chambre; il lit l'Evangile que Monsieur de Metellopolis (†) lui a donné „ traduit en Siamois; il parle de notre Seigneur Jésus-Christ avec grand „ respect, il va avoir des conférences avec Monsieur l'Evêque. Tout „ cela ne suffit pas pour me faire demeurer ici comme Ministre du Roi (*b*)".

Par-

(*a*) *Tachard* Voy. de Siam. p. 226–232. (*b*) *Choisy* p. 230.

(*) C'est l'opinion générale de toutes les Nations Indiennes, en-deçà & au-delà du Gange; voilà pourquoi ils ne se persécutent point; tandis que le sentiment contraire a excité tant de persécutions dans l'Europe.

(†) Il s'appelloit *Louis*, de sorte que *Laneau*, qui avoit succédé à *Cotolendy*, devoit être mort. Ce *Louis* paroît avoir été un Portugais, qui par la permission de ses Supérieurs s'étoit joint aux Missionnaires François vers l'an 1674.

Parlant ensuite plus directement de la réponse du Roi au Mémoire de l'Ambassadeur, il dit qu'il paroît que le Roi n'est pas encore assez instruit pour embrasser la Religion Chretienne, mais qu'il promet de s'instruire (*a*): ce qui n'emportoit autre chose, sinon un examen fait par curiosité & pour connoître la Religion des autres Pays.

SECTION II. *Ambassades Siamoises & Françoises.*

Pour revenir à la réponse de *Chaoû Naraye*, il paroît par le récit même d'un des plus zélés Missionnaires, que quelque desir que le Roi de Siam eût de cultiver l'amitié du Roi de France, il étoit très-éloigné de changer de Religion, & ses raisonnemens indiquoient qu'il étoit très-attaché à la sienne; & cependant on auroit voulu que M. *Faulcon* lui eût proposé de se déclarer Chretien, mais ce Ministre n'eut garde de hazarder alors une telle proposition.

Les Missionnaires esperent cependant.

Nonobstant cela les Missionnaires ne perdirent pas toute espérance de la conversion du Roi. Ces espérances étoient fondées sur les grands privileges promis aux Chretiens, & l'Evêque de *Metellopolis* espéroit que dans quatre ans il faudroit bâtir par-tout de nouvelles Eglises. Ces privileges furent accordés suivant le Mémoire de l'Ambassadeur, & *Choisy* lui-même paroît avoir eu alors meilleure opinion du succès: „ présentement, *dit-il*, „ il ne faut plus que des Missionnaires; je crois qu'à cette grande nou- „ velle il en viendra ici de tous les endroits du Monde". Ce qui fortifia leurs espérances, ce fut de voir que le Roi souhaittoit non seulement d'entretenir la bonne intelligence avec la France, mais qu'on lui envoyât douze Jésuites, promettant de leur faire bâtir une Eglise, & de leur accorder la liberté de propager leur Religion dans ses Etats. Mais on comptoit surtout sur M. *Faulcon*, qui par sa qualité de premier Ministre & par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du Roi, étoit en situation de rendre tous les services qu'on pouvoit souhaitter. C'étoit ce dont l'Evêque de *Metellopolis* convint, qui dit plusieurs fois, que la Mission avoit les dernieres obligations à M. *Constance*, & que c'étoit une providence de Dieu qu'il fût élevé au poste où on le voyoit (*b*). Il sera bon de faire connoître cet homme extraordinaire, que son mérite éleva aux premiers honneurs dans un Pays étranger fort éloigné du sien; & qui n'est pas moins célebre par sa chûte tragique quelques années après, qu'il l'étoit par son élévation.

Origine de M. Phaulkon.

Constantin Faulkon, ou *Phaulkon*, car c'étoit-là son nom, étoit Grec de Nation, né à Céphalonie d'un Noble Vénitien (*), fils du Gouverneur de cette Isle, & d'une fille des plus anciennes familles du Pays. Mais ses parens ayant mis les affaires de sa maison en mauvais état, il prit à l'âge de douze ans le parti d'aller chercher fortune dans les Pays étrangers. Il s'embarqua vers l'an 1660 avec un Capitaine Anglois qui retournoit en An-

(*a*) *Choisy*, p. 246. (*b*) *Idem*, p. 254, 255, 258, 264.

(*) *Kæmpfer* ni aucun autre Historien n'ont fait mention de la prétendue noblesse de *Phaulkon*, & ce nom est inconnu parmi les Nobles de Venise. Il y a de l'apparence que le P. *Tachard* a eu dessein de flatter son Héros, tout son récit semble l'annoncer. M. *De Fourbin* dit que *Faulkon* étoit fils d'un Cabaretier d'un petit village appellé la *Custode* dans l'Isle de Céphalonie. *Mém.* Tom. I. p. m. 117. Rem. du Trad.

SECTION II. *Ambassades des Siamoises & Françoises.*

Angleterre. Son esprit, sa vivacité, son humeur accommodante le firent bientôt connoître, & lui attirerent la bienveillance de quelques Seigneurs de la Cour; mais désespérant d'y réussir (a), il s'appliqua à ce qu'il y a de plus essentiel dans le Commerce. Après avoir demeuré quelques années en Angleterre, où il se fit Protestant, il s'embarqua pour les Indes, & étant arrivé à Siam il entra au service de M. *White*, gros Marchand Anglois. Il fut quelques années chez lui, & demeura son Facteur, quand M. *White* retourna à Londres. Il amassa quelque argent par ce moyen (*) & ayant quitté le service Anglois, il voulut négocier de son chef; il acheta un vaisseau & se mit en mer, car il avoit passé par tous les degrés de la Marine; mais il fut repoussé par le mauvais tems, & fit naufrage deux fois de suite vers l'embouchure de la Riviere.

Ses Avantures à Siam. S'étant remis en mer, il en fit un troisieme bien plus fâcheux sur la Côte de Malabar; il y pensa périr lui-même, & ne put sauver que deux-mille écus de tout son bien. Accablé de tristesse, de fatigue & de sommeil, il se coucha sur le rivage. Alors, soit qu'il fût endormi ou éveillé, car il avoit souvent protesté au P. *Tachard* qu'il ne le savoit pas lui-même, il crut voir un personne pleine de majesté, qui le regardant d'un œil riant, lui dit avec beaucoup de douceur, *Retourne*, *retourne sur tes pas*. Ces paroles le frapperent si vivement, qu'il lui fut impossible de dormir le reste de la nuit, & il ne songea plus qu'à trouver les moyens de revenir à Siam. Le lendemain, comme il se promenoit au bord de la mer, rêvant à ce qu'il avoit vu pendant la nuit, il vit venir à lui un homme tout dégouttant d'eau & avec un visage triste & abbattu. C'étoit un Ambassadeur du Roi de Siam, qui en revenant de Perse avoit fait aussi naufrage, sans avoir pu rien sauver que sa vie. Comme ils parloient tous deux Siamois, ils se communiquerent bientôt leurs avantures. L'Ambassadeur se fit connoître, & exposa l'extrême nécessité où il étoit réduit. M. *Faulkon*, touché de son malheur, s'offrit de le remener à Siam. Il acheta de l'argent qu'il avoit sauvé une petite barque, des habits & des vivres pour faire le trajet. Cette conduite si obligeante charma l'Ambassadeur, & quand il fut à Siam il en fit le récit au *Pra Klang* ou *Barcalon*, qui est le premier Ministre du Royaume, qui voulut le connoître.

Il est introduit à la Cour. Ce Ministre l'entretint, le goûta, & résolut de le retenir auprès de lui. *Faulkon* gagna bientôt l'estime & la confiance de son Maître. Ce Barcalon étoit homme d'esprit, & fort éclairé dans les affaires; mais comme il aimoit le plaisir & fuyoit le travail, il fut charmé d'avoir trouvé un homme sur qui il pût se reposer des fonctions de sa Charge. Il en parla même souvent au Roi, & ce Prince eut bientôt occasion de le connoître. Il avoit formé le dessein d'envoyer une Ambassade dans un Royaume étranger, & comme il aimoit l'éclat, il ne vouloit rien épargner pour la rendre célebre par de magnifiques présens; les Maures, à qui il avoit coutume de s'adresser dans ces

(a) *Tachard*, p. 140, 141.

(*) Et peut-être en servant d'Interprete aux Anglois à la Cour, comme le Capitaine *Hamilton* dit qu'il faisoit.

ces occasions, lui demandoient des sommes immenses pour faire cette Ambassade de la maniere qu'il souhaittoit. Le Barcalon, à qui le Roi s'en plaignit, le dit à *Faulkon*, qui lui promit que si le Roi vouloit l'honorer de cette commission, il feroit des présens encore plus beaux, & qui coûteroient moins que ce que le Roi avoit offert aux Maures. Le Roi en ayant été averti, le fit appeller aussitôt, & le chargea de ses ordres; il les exécuta avec tant d'exactitude & de succès, que ce Prince conçut dès lors une grande opinion de son habileté. Cependant les Maures, piqués de ce qu'on n'avoit pas voulu leur donner la somme qu'ils avoient demandée, présenterent une Requête au Roi, pour le prier de leur faire payer l'argent dont Sa Majesté leur étoit redevable, & dans cette Requête ils faisoient paroître qu'il leur étoit dû une grosse somme. Leur Mémoire fut remis à *Faulkon* pour l'examiner, & il trouva que bien loin que le Roi leur dût quelque chose, ils lui étoient redevables de soixante-mille écus.

SECTION II. *Ambassades des Siamoises & Françoises.*

Le Barcalon étant mort quelque tems après (*), le Roi voulut mettre M. *Faulkon* (†) en sa place, mais il s'en excusa, aussi bien que d'accepter la place de *Chacri*, pour ne pas s'attirer l'envie des Grands (*a*) (‡). Il ne voulut jamais accepter aucune Charge, quoique tout lui passât par les mains & qu'il ne se fît rien sans lui, de sorte qu'il étoit véritablement premier Ministre, ce qui l'exposoit peut-être autant à l'envie, que s'il eût été revêtu de la Dignité même. Un Malais de nation, qui avoit succédé au Barcalon, se servit d'un Anglois nommé *Baron*, pour mettre *Faulkon* mal dans l'esprit du Roi & le lui rendre suspect. Mais *Chaou Naraye* reconnut la malice du Ministre, le déposséda de sa Charge, & le fit battre jusqu'à le laisser pour mort (*b*).

Devient premier Ministre.

Nous ignorons ce que *Baron* mit à sa charge, & l'affaire arrivée au Capitaine *Hamilton*, & rapportée plus haut, doit rendre circonspect dans le jugement qu'on porte des accusations portées par les Agens des Compagnies de commerce. Peut-être que les Anglois crurent qu'il appuyeroit les intérêts des Portugais ou des François au préjudice des leurs, parcequ'il s'étoit fait Catholique-Romain après avoir quitté leur service, quoiqu'on dise qu'en toute occasion il rendoit service à notre Nation.

Quoi qu'il en soit, c'étoit un homme qui avoit des talens extraordinaires, & son élevation à un si haut rang par un Prince judicieux en est une preuve suffisante. On admiroit son affabilité, sa facilité pour les affaires, & son éloquence, que le P. *Tachard* loue beaucoup à l'occasion du Discours qu'il

Ses grands talens.

(*a*) *Tachard* p. 141, 142. (*b*) Relat. *De Chaumont*, p. 79.

(*) *Chaumont* dit qu'il mourut deux ans avant son arrivée à Siam, ce qui remonte à l'année 1683, Relat. *De Chaumont*. p. 79.

(†) Suivant *Hamilton* il étoit connu sous le nom de M. *Faulkon*, & il n'y a pas d'apparence qu'il en portât d'autre, bien moins celui de *Constance*, qui n'étoit pas le sien, & que les François lui donnoient, sans-doute pour marquer son attachement à leur Religion & à leurs intérêts. Son nom Siamois étoit *Oya Vishayjen*. Voy. le *Second Voyage de Tachard*, L. VII. p. 363.

(‡) Peut-être aussi parceque ce Poste étoit si glissant, que les Siamois ne pouvoient compter tous les Barcalons que le Roi avoit eu depuis qu'il regnoit, *La Loubere* P. III. Ch. 14.

Section II. *Ambassades Siamoises & Françoises.*

qu'il fit au Roi en lui présentant le Mémoire de M. *De Chaumont*. Le même Jésuite dit qu'il fut extrêmement surpris de la réponse que ce Ministre fit au Roi son Maître, quand ce Prince lui demanda, que croyez-vous que l'Ambassadeur répondra à toutes mes raisons que je vous ordonné de lui donner par écrit? Cette réponse de *Faulkon*, qui étoit un homme sans étude, étoit telle qu'un Théologien consommé eût eu peine à mieux répondre (*a*).

L'Abbé *De Choisy* en parle souvent avec enthousiasme, il loue son habileté, sa bonnefoi, & sa conversation charmante (*b*): il dit que M. *Constance* expédie plus d'affaires en vingt-quatre heures, que tous les Officiers de la Cour en quinze jours; qu'avec tout l'esprit du monde & la pénétration il étoit prudent; rien ne l'embarrasse, dit-il; il écoute cent hommes, & répond à cent requêtes en une demi-heure (*c*); quand dans une affaire difficile il ne trouve pas les expédiens, c'est qu'il n'y en a point (*d*). Tel est le portrait qu'en font les François, dont il étoit le Favori; mais des Ecrivains d'autres Nations en parlent fort desavantageusement, comme nous le verrons dans la suite.

Ambassade de Siam en France.

M. *De Chaumont* partit de Siam vers le milieu de Décembre de 1685, accompagné des Ambassadeurs de Siam, & du P. *Tachard*, un des six Jésuites destinés pour la Chine, qui retournoit en Europe pour procurer douze Missionnaires & pour d'autres affaires. Les Ambassadeurs de Siam étoient au nombre de trois, tous gens de la premiere qualité à la Cour. Le premier, qui s'appelloit *Manpay*, avoit fait durant quinze ans toutes les affaires de Siam sous le Barcalon son frere; il avoit de l'esprit & de la capacité. Le second avoit été deux fois à la Chine, & le troisieme avoit été chez le Mogol. Ils avoient une suite de douze personnes de la Cour, & étoient chargés de riches présens pour le Roi de France, en retour de ceux qu'il avoit envoyés à leur Maître (*e*). Mais le principal objet de cette Ambassade paroît avoir été de demander des Ingénieurs pour fortifier quelques-unes des principales places du Roi de Siam, & des troupes pour les garder. On laissa à Siam à la priere du Roi le Sieur *de La Mare*, Ingénieur, & le Chevalier *De Fourbin*, Officier habile, qui fut peu après mis dans Bancok avec quelques troupes sous ses ordres, & qui fut d'un grand service deux ans après pour étouffer la révolte des *Macassars* (*f*), dont nous allons rapporter les circonstances dans la Section suivante.

Section III. *Révolte des Macassars à Siam.*

SECTION III.

Révolte des Macassars. *Conspiration contre la vie du Roi; elle se découvre. Résolution & intrépidité d'un* Macassar. *Obstination de leur Prince, qui est tué avec tous ses gens.*

Révolte des Macassars.

CETTE Révolte arriva en 1687, & elle auroit pu avoir des suites aussi funestes que celle des Japonois sous un autre regne, si la vigilance du Roi

(*a*) *Tachard*, p. 235.
(*b*) *Choisy*, p. 213.
(*c*) *Idem*, p. 255. (*d*) *Idem*, p. 239.
(*e*) *Idem*, p. 277, 281.
(*f*) *Chaumont*, p. 63. *Tachard*, p. 242. *Second Voy* p. 93.

Roi & l'activité de son premier Ministre ne les avoient prévenues. Les Hollandois ayant vaincu vers l'an 1664 le Roi de *Macassar*, Royaume situé dans l'Isle *Célebes*, un des fils de ce Roi, suivi de plusieurs autres de sa Nation, vint demander asyle au Roi de Siam (*); ce Monarque le lui accorda fort généreusement, & lui assigna à deux portées de canon de la ville de Siam un lieu pour y bâtir des maisons pour lui & pour ceux qui l'avoient suivi; & ce lieu a été depuis nommé le camp des Macassars, selon les manieres de parler du Pays. Ce camp étoit situé partie sur le bord de la grande Riviere de Menam, & partie sur le bord d'une petite Riviere nommée le Cuchon, qui se décharge dans la grande en cet endroit. On leur avoit particulierement désigné ce lieu-là à cause de la proximité du camp des Malais, qui étoient Mahométans comme eux, & avoient déja quelques Mosquées, & cela afin de ne rien oublier pour leur donner toutes sortes de douceurs.

SECTION III. *Révolte des Macassars à Siam.*

Environ cinq ans auparavant il fit une conspiration contre *Chaou Naraye*, pour lui ôter la vie, & pour mettre sur le Trône le frere puiné de ce Monarque. La trame en fut heureusement découverte; le généreux *Naraye* pardonna non seulement à son frere, mais au Prince Macassar & à tous ses complices. Cet excès de générosité auroit dû produire un regret éternel dans l'ame de cet homme ingrat. Mais bien loin de se repentir de son crime, il se porta vers le mois d'Avril 1687 à une nouvelle conspiration, à la sollicitation des Princes de *Champa*, réfugiés à la Cour de Siam comme lui, qui avoient résolu de couronner le plus jeune des freres du Roi, & de lui proposer ensuite le turban ou la mort. Il avoient, dit-on, résolu que quand même il auroit embrassé le Mahométisme, ils ne le laisseroient que quelque tems sur le Trône, & qu'ensuite ils l'obligeroient d'en descendre, pour y placer l'un d'entre eux à la pluralité des voix. Ils devoient aussi proposer à tous les Chretiens & à tous les Gentils du Royaume de se faire de leur Religion ou de mourir (*a*).

Conspiration contre la vie du Roi, tramée par les Princes de Champa.

Ces Princes de *Champa* étoient trois freres, fils du dernier Roi de ce Pays-là, qui s'étoient sauvés à Siam à l'avénement de leur frere aîné à la couronne, de crainte d'en recevoir quelque mauvais traitement. Un de ces trois freres étoit Officier de la Maison du Roi de Siam, & n'étoit point de la faction; les deux autres vivoient en personnes privées: ce fut le plus jeune qui commença la conspiration. Ce jeune Prince s'aboucha avec un Capitaine Malaye aussi natif de Champa, homme de courage, de tête & de lettres, & lui proposa son dessein. Ce Capitaine entra dans son parti, & ce fut lui avec un de leurs Prêtres qui conduisit toute l'affaire. Il commença par publier dans le camp des Malayes & dans celui des Macassars, qu'il avoit vu paroître dans le Ciel un signe qu'il avoit déja vu plusieurs fois, & que toutes les fois qu'il l'avoit vu il étoit arrivé des choses tout ex-

(*a*) *Tachard*, second Voyage, p. 89, 90.

(*) Ce Prince se nommoit *Daën Maali*; son neveu ayant usurpé le Trône après la mort de son pere, il se retira fort mécontent d'abord à *Java* & ensuite à Siam. Voyez sur ce qui le regarde l'Histoire de *Macassar*.

SECTION III. *Révolte des Macassars à Siam.*

extraordinaires à ceux de leur Religion: qu'ainsi il falloit prier le Prophete que ce présage tournât à leur bien, & cependant se tenir sur leurs gardes. Après avoir ainsi insinué la terreur dans les esprits sans leur rien déclarer de ses desseins, il les prit tous en particulier les uns après les autres, & leur découvrit peu à peu son entreprise à mesure qu'il voyoit qu'ils y donnoient, de sorte qu'à la réserve de trois-cens Malayes, il les fit tous entrer dans ce parti en trois mois de tems. Après qu'il eut mis les affaires en cet état, il fit assembler les trois Chefs, pour convenir de ce qu'ils feroient à l'égard de ces trois-cens Malayes, qu'il avoit trouvés fort éloignés de ses sentimens. Ils résolurent que quand ils seroient prêts à donner, ils les feroient venir au lieu de l'assemblée, se flattant qu'ils n'hésiteroient point à se joindre à eux, lorsqu'ils verroient que tous leurs compatriotes avoient embrassé leur parti. Ils résolurent encore d'aller d'abord délivrer tous les prisonniers, & tous les galériens pour grossir leur parti; ils convinrent aussi de piller le Palais, afin de donner courage à leurs gens.

Elle est découverte à tems.

Le jour de l'exécution fut fixé au 15 d'Août sur les onze heures du soir: les deux Princes de Champa voyant cette heure approcher, écrivirent une Lettre à leur frere qui étoit à la Cour à *Louvo*, par laquelle ils lui donnoient avis de leur dessein, & l'avertissoient de se sauver au plus vîte. La Lettre lui fut rendue à huit heures du soir, & le Porteur s'enfuit d'abord. Cette suite subite fit soupçonner au Prince quelque chose d'extraordinaire, de sorte qu'il porta la Lettre sans l'ouvrir à M. *Faulkon*; celui-ci, après l'avoir lue, courut avertir le Roi de ce qui se passoit. Ce Monarque sans se troubler fit un détachement de trois-mille hommes de sa Garde, pour aller secourir le Palais de Siam. Il envoya le Chevalier *De Fourbin* à Bancok, de crainte que les Conjurés ne s'en saisissent. Il fit distribuer le reste de ses Gardes, qui étoient au nombre de cinq mille hommes, dans son Palais & aux environs; il fit mettre d'autres troupes sur les avenues, aux portes & sur les remparts de la ville (*a*).

Et les Rebelles sont dispersés.

Cependant l'heure marquée par les Conjurés étant venue, ils s'assemblerent sur une langue de terre qui sépare les deux Rivieres vis-à-vis du camp des Macassars. Mais aussitôt que les trois-cens fideles Malayes furent instruits du dessein de leur Prince, ils refuserent d'y entrer, & déclarerent qu'ils détestoient une action, qui étoit la plus horrible ingratitude envers le Roi leur bienfaiteur. Leur résolution fit rentrer en eux-mêmes d'autres Malayes, qui avoient déja senti quelque remord de leur action, de sorte qu'ils commencerent à se disperser. Le Prêtre Mahométan jugea bien alors que quelques-uns de ces gens-là iroient découvrir la conjuration, ce qui fit qu'il résolut d'aller lui-même la révéler au Gouverneur de la ville & de les prévenir. Aussitôt que le Gouverneur eut reçu cet avis, il fit assembler le peu de monde qu'il avoit dans le Palais, & posta ses gens de maniere à faire connoître aux Conjurés que leur trahison étoit découverte, & qu'il étoit sur ses gardes. Cette nouvelle allarma fort les Princes, qui furent encore plus déconcertés le lendemain matin, quand ils

(*a*) *Tachard*, 2 Voyag. p. 90-93. Mém. de *Fourbin*, T. I. p. m. 154 & suiv.

ils apprirent qu'il étoit arrivé trois-mille Gardes du Roi dans le Palais, & que tous les habitans de la ville étoient sous les armes sur les remparts. SECTION III.

Révolte des Macassars à Siam.

Sur ces entrefaites *Chaou Naraye* ayant eu avis que les Rebelles s'étoient retirés chez eux, envoya M. *Faulkon* à Siam, pour tâcher de les ramener par la douceur, & de découvrir toute la suite & toutes les circonstances de la conspiration. Ce Ministre engagea le Capitaine, qui avoit tout tramé, de se rendre à lui, par l'espérance qu'il lui donna d'obtenir sa grace du Roi; cet homme découvrit à *Faulkon* toute l'affaire, & il avoua qu'il avoit résolu de se faire lui-même Roi & de se défaire des trois Princes. Le Ministre fit publier, que tous ceux qui viendroient dans quatre jours au plus tard déclarer leurs fautes & leurs complices, obtiendroient leur pardon. Tous les Malayes se rangerent à leur devoir, mais les Macassars ne purent se résoudre à cette soumission & s'obstinerent à périr. Leur Prince fut sommé plusieurs fois de la part du Roi de venir rendre raison de sa conduite, mais il refusa toujours constamment de le faire, s'en excusant „ sur ce qu'il n'étoit point entré, disoit-il, dans la conspiration, quoi- „ qu'on l'en eût fort pressé; que s'il avoit commis quelque faute, ç'avoit „ été de ne pas déceler les auteurs d'un si pernicieux dessein, mais que „ sa qualité de Prince & celle d'ami étoient suffisantes pour le disculper „ de n'avoir point fait l'office d'espion, & de n'avoir pas trahi des amis „ qui lui avoient confié un secret de cette importance (*a*)".

Clémence du Roi.

Un des Conjurés arrêté à Bancok.

Une réponse si déraisonnable fit prendre au Roi la résolution de se servir de la voye des armes pour le mettre à la raison, mais bien loin d'intimider par-là les Macassars, cela ne fit que leur enfler le courage, & une action qui se passa à Bancok vers ce tems-là les rendit encore plus fiers. Il étoit venu de Célebes une galere, qui avoit apporté de la part du Roi de Macassar un présent au Prince son parent de quelque argent & de quelques esclaves; le Capitaine, après avoir été témoin du mauvais succès de la conspiration où il étoit mêlé, crut qu'il étoit de la prudence de se retirer. Il demanda selon la coutume un *Tara*, c'est-à-dire un Passeport, qu'on lui accorda; mais en même tems on envoya un ordre secret (*) au Chevalier *De Fourbin* de l'arrêter avec tous ses gens au passage de la chaîne que l'on avoit tendue à Bancok au milieu de la Riviere. Quand ils y arriverent, le Chevalier envoya avertir le Capitaine de venir le trouver pour lui rendre compte du nombre de gens qui montoient sa galere. Le Capitaine s'excusa d'abord sous divers prétextes pour se dérober au danger, & enfin fit dire qu'il ne pouvoit aller trouver M. *De Fourbin*, sans être suivi de tous ses gens avec leurs armes. Après de longues contestations pour mieux cacher le piege qu'on lui tendoit (†), on lui accorda d'entrer dans la Forteresse avec huit de ses gens sans autres armes que le Crit. Le *Crit* est un petit

(*a*) *Tachard*, l. c. p. 93-96.

(*) M. *De Fourbin* se plaint amérement de cet ordre, comme un effet des mauvais desseins de *Constance* contre lui, pour le faire tomber entre les mains des Macassars.

(†) Notre Auteur suit la Relation qui se trouve dans le second Voyage du P. *Tachard*; mais M. *De Fourbin*, mieux instruit que personne, rapporte les choses un peu différemment. T. I. p. 162 & suiv. Rem. du Trad.

SECTION III. *Revolte des Macassars à Siam.*

petit poignard d'un pied à un pied & demi de long, dont la lame est platte; elle peut avoir deux doigts de large au-dessous de la garde, de-là elle va en diminuant peu à peu se terminer en une pointe aigue; elle est faite souvent en ondes. Il y a de ces Crits dont la lame est empoisonnée; ce qui se fait en deux manieres, ou bien en y appliquant le poison chaque fois qu'on s'en veut servir, ou bien en mêlant le poison dans la trempe où l'on met le fer, afin que la substance en soit pénétrée, & de ces derniers on en trouve, à ce qu'on dit, dont la lame coûte mille écus, parcequ'ils sont longtems à les faire. Demander à un Macassar qu'il rende son Crit est un insigne affront, le tirer & ne tuer personne est une marque de lâcheté (*a*).

Son intrépidité. Le Capitaine avec son escorte ayant mis pied à terre prit congé du reste de ses camarades, & leur déclara que si on lui demandoit le Crit, il feroit *Amoque*; à quoi ils répondirent tous, qu'en ce cas ils suivroient son exemple & mourroient pour le venger. Aussitôt qu'il fut entré dans la Forteresse, on lui ordonna de faire venir ses gens pour être comptés. Le dessein du Chevalier *De Fourbin* étoit de les faire envelopper par une Compagnie de soldats, & de les obliger ainsi à rendre les armes. Le Capitaine répondit froidement qu'il avoit cinquante hommes, & qu'on pouvoit s'en fier à sa parole; mais comme on insista sur ce point, & qu'il se vit dans la nécessité d'obéir, il détacha deux de ses gens pour aller avertir les autres. Le Chevalier *De Fourbin* prit ce moment pour faire avancer un gros de Piquiers & de Mousquetaires, qui se rendirent maîtres de l'entrée de la salle où étoient les Macassars. Le Capitaine reconnut le péril où il s'étoit engagé, il parut rêveur & en action d'un homme qui roule quelque grand dessein dans sa tête; la sueur lui tomboit à grosses gouttes du visage. Cependant le Chevalier *De Fourbin* envoya un Officier lui demander le Crit de la part du Roi. Le Capitaine ne lui répondit qu'en le lui enfonçant dans l'estomac, & le renversant mort à ses pieds: le coup fut si violent qu'il lui coupa trois côtes. Deux soldats Siamois se mirent en devoir de se saisir du Macassar, mais il s'en défit de la même maniere, & après en avoir étendu un quatrieme sur le carreau, il vint en furieux se jetter au travers des piques; mais comme il étoit impossible de les enfoncer, après en avoir essuyé quelques coups, il sauta avec trois des siens par une fenêtre de la salle, & se jetta dans une embrasure du bastion pour se jetter du haut en bas. Comme le saut néanmoins leur parut violent, il fallut quelques mousquetades pour les déterminer à prendre ce parti; on leur fit une seconde décharge quand ils sauterent. Il y en eut qui eurent encore assez de force pour se relever, & pour courir à pas chancelans sur des soldats qui étoient postés près de-là, mais il fut facile de les achever. Un Capitaine François, voyant que le Capitaine Macassar, quoique percé de plusieurs bales, avoit encore un reste de vie, s'approcha & se mit en devoir de lui ôter son Crit: il prit le fourreau au-lieu de la poignée, ce que cet homme presque mort ayant senti, il eut encore assez de force pour le tirer, & pour lui en fendre le ventre; ces gens-là donnent en frappant un

Il est tué avec d'autres.

(*a*) *Tachard*, ubi sup. p. 96-99. *Fourbin*, T. I. p. 164.

un certain tour de bras, qui fait une ouverture auſſi grande que les plus larges pertuiſanes pourroient faire. Section III.

De Fourbin, jugeant par la réſolution de ceux-ci de ce que les autres pourroient faire, fut obligé de prendre des meſures bien différentes de celles qu'il avoit priſes. Il fit ſortir ſa Garniſon, qui pouvoit faire trois ou quatre-cens hommes, qu'il rangea en bataille hors de la place, de façon que les Macaſſars en devoient être enveloppés. Ces déſeſpérés ayant entendu des mouſquetades, redemandoient leurs Capitaine. Le Chevalier *De Fourbin* les payoit de belles paroles pour gagner du tems, & pour faire ſes diſpoſitions. Les Macaſſars de leur côté ſe mettoient en devoir de vendre bien cher leur vie; ils entortilloient les pieces de toile dont ils ſe couvrent les épaules autour de leurs bras pour leur ſervir de bouclier. Tout paroiſſoit le mieux diſpoſé du monde, lorſqu'un Capitaine Anglois quitta ſon poſte & s'avança avec quelques ſoldats, envoyant dire à M. *De Fourbin* qu'il alloit lui amener pieds & poings liés toute cette canaille. Les Macaſſars jugeant la conjoncture favorable pour donner, partent de la main, & après avoir eſſuyé une décharge & quelques coups de pique, qui en tuerent quelques-uns, le mirent en pieces à coups de Crit avec ſes gens. On en trouva qui en avoient reçu plus de douze. Le reſte de la Garniſon fut ſi fort épouvanté de cette premiere charge des Macaſſars, que ſans en attendre une ſeconde, chacun s'enfuit; le Chevalier *De Fourbin* tenta envain de les rallier, & courut riſque lui-même de ſa perſonne (*a*).

Révolte des Macaſſars à Siam.

Le reſte les venge.

Si les Macaſſars euſſent ſu profiter de leur avantage, ils pouvoient ſe rendre maîtres de la Forteresse dans l'épouvante où l'on étoit; mais ils ſe contenterent de tuer tout ce qui ſe préſentoit devant eux ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & allerent chercher un aſyle dans les Bois, où les ſang-ſues, les moucherons, la faim & cent autres miſeres ne les purent tant affoiblir durant douze ou treize jours, qu'il ne leur reſtât aſſez de vigueur pour mourir les armes à la main, & pour tuer encore cinq ou ſix hommes de ceux qui venoient pour les exterminer. Un jeune Macaſſar de dix à douze ans, qui étoit retranché dans un Temple d'Idoles avec quelques-uns de ſes camarades, fit deux ſorties le Crit à la main, & en tua deux pour ſa part. On en prit quelques-uns en vie, que leurs bleſſures avoient mis hors de combat, un deſquels expirant diſoit: *Helas! je n'en ai tué que deux, qu'on m'en laiſſe tuer encore ſept & je mourrai content:* d'autres prioient qu'on les dépêchât au-plutôt pour aller retrouver leurs compagnons auxquels ils ne vouloient pas ſurvivre.

Et eſt tué.

Pendant cette exécution à Bancok, le Roi de Siam, qui vouloit éviter d'en venir aux dernieres extrémités avec le Prince Macaſſar, lui envoya *Ok-pra Chula*, un des principaux Seigneurs de ſa Cour, pour tâcher de le ramener à ſon devoir. Le Prince avoua qu'il étoit extrêmement coupable, & qu'il le prioit d'intercéder pour lui auprès du Roi; mais *Ok-pra Chula* ne put jamais obtenir de lui qu'il vînt en perſonne demander grace au Roi, quoiqu'il eût toutes ſortes de raiſons de l'eſpérer, vu la clémence dont

Obſtination du Prince Macaſſar.

(*a*) *Tachard* l. c. p. 99-102. *Fourbin*, ubi ſup. p. 169 & ſuiv.

SECTION III. *Révolte des Macassars à Siam.* dont ce Monarque avoit usé envers d'autres qui n'étoient pas moins coupables que lui. Cette obstination anima encore *Chaou Naraye*, qui pourtant ne voulant pas exterminer un Prince & tout un peuple sans y être forcé par toutes sortes de raisons, donna ordre encore à *Ok-pra Chula* de tâcher de le ramener par la douceur. Mais le Prince Macassar, également insensible aux bontés du Roi pour lui, & à l'exemple de ses compatriotes qui avoient péri, ne voulut pas seulement voir *Ok-pra*, & lui fit dire qu'il étoit malade. Le Roi résolut alors de perdre cet opiniâtre ou de le faire obéir; il détacha cinq-mille-quatre-cens hommes de sa Garde, dont il donna le commandement à *Faulkon*, s'imaginant que ce nombre l'épouvanteroit, & que la peur lui feroit faire ce que la douceur n'avoit pu obtenir *(a)*.

Préparatifs pour l'attaquer. On fixa le 27 Septembre au matin pour l'exécution. M. *Faulkon* s'embarqua le soir du 26 dans un Balon, où il fit entrer avec lui le sieur *Tjoudal* ou *Tudal*, ainsi que le nomme *Fourbin*, Capitaine d'un Vaisseau de guerre Anglois, qui étoit à la barre de Siam, plusieurs Anglois qui étoient au service du Roi, un Missionnaire & un particulier. Quand il arriva à la pointe du fer à cheval qui regardoit le camp Macassar, où les autres Balons & de petites Galeres étoient assemblés, il envoya tous les Anglois, hormis le sieur *Tjoudal*, à bord de deux vaisseaux du Roi armés en guerre, qui étoient à une demi-lieue au-dessous du camp Macassar. L'ordre de l'attaque étoit, qu'*Ok-louang Mahamontri*, Capitaine-Général des Gardes du Roi, qui avoit quinze-cens hommes, devoit les enfermer par derriere leur camp, faisant une haye forte de tout son monde, depuis le bord du Menam jusqu'à un ruisseau large d'environ cinq toises, qui étoit immédiatement au bout du camp. Vers le haut il y avoit une mare d'eau derriere le camp, qui prenoit depuis le Menam jusqu'à deux toises du ruisseau, de sorte que les Macassars ne pouvoient combattre que par cet espace de deux toises, qui faisoit une maniere de chaussée; mais le Général avoit ordre de faire une barricade de pieux en cet endroit. *Ok-pra Chula* se devoit poster de l'autre côté du ruisseau, & le border avec mille hommes, & sur les deux Rivieres il y avoit vingt-deux petites Galeres & soixante Balons tout pleins de monde, & mille hommes sur la langue de terre vis-à-vis du camp ennemi.

Le Général Siamois est tué. Le signal étant donné à quatre heures & demie du matin, *Mahamontri* partit brusquement suivi de quatorze de ses esclaves, sans donner ordre à ses troupes de le suivre, ni de prendre le poste qu'on lui avoit ordonné. Il s'avança droit à la chaussée, le long de laquelle il poussa jusqu'aux maisons des Macassars où il s'arrêta, appellant doucement *Ok-pra Chula;* un des Massacars que l'obscurité empêchoit d'être apperçu, lui répondit en Siamois, *que voulez-vous? Mahamontri*, croyant que ce fût effectivement *Chula*, s'avança vers lui, en lui demandant *où êtes-vous? Ici*, dit le Macassar, & en même tems il sortit de l'embuscade, suivi de vingt-cinq ou trente autres; ils tuerent le Général & sept de ses esclaves, les autres se sauverent à la faveur de l'obscurité. Après qu'ils eurent fait cette expédi-

(*a*) *Tachard* ubi sup. p. 101-106.

Section III.

Révolte des Macassars à Siam.

Autres points.

dition une partie des Macassars passa de l'autre côté du ruisseau, avant qu'Ok-pra Chula s'en fût emparé (*a*).

A cinq heures & demie le sieur *Cotsc* ou plutôt *Coats* Anglois, & Capitaine de Vaisseau du Roi de Siam, les attaqua du côté de la grande Riviere à l'extrémité de la pointe de leur camp. Il fit jetter plusieurs bales à feu pour brûler leurs maisons, fit faire un feu continuel de mousqueterie, & les contraignit de se retirer vers le haut de leur camp. Ce Capitaine s'en étant apperçu mit pied à terre, suivi de dix ou douze Anglois & d'un Officier François; mais voyant accourir les Macassars, & leurs gens se débander, ils se jetterent dans la Riviere; le Capitaine Anglois y reçut un coup à la tête, & y mourut, & l'Officier François se sauva à la nage.

Les Macassars abandonnent leur Camp.

Après ce coup tous les Macassars abandonnerent leur camp, qui étoit déja à demi-brûlé, & gagnerent vers le haut de la petite Riviere, à dessein de passer vers le camp Portugais, pour exercer leur rage sur les Chretiens. M. *Faulkon* se doutant de leur dessein, s'avança dans son Balon, suivi d'une quinzaine d'autres, dans l'un desquels étoit M. *Veret* Chef du Comptoir de la Compagnie de France, avec tous ceux de sa nation, pour empêcher les ennemis de passer la Riviere à une demi-lieue au-dessus du camp. Ayant apperçu les Macassars il commanda aux Siamois de mettre pied à terre pour les charger.

Faulkon se retire.

Ce Ministre débarqua lui-même, & alla droit à eux suivi de huit François, de deux Anglois, de deux Siamois & d'un soldat Japonois. Les Siamois ayant passé une haye fort épaisse de bambous, qui étoit à deux-cens-cinquante pas du bord de l'eau, entrerent dans la plaine où étoient les ennemis, en tuerent deux ou trois avec perte d'un des leurs. Les Macassars se retirerent derriere les bambous, & se partagerent en deux corps, pour venir ensuite envelopper les Siamois. Ils prirent leur opium, & se jetterent tête baissée sur les Siamois. Le Ministre se préparoit à les combattre, quoiqu'ils fussent plus de soixante, quand on en vit tout d'un coup trente ou quarante autres qui coupoient des deux côtés pour prendre les Siamois en queue; ce mouvement obligea *Faulkon* à faire une retraite fort précipitée, & de douze personnes qui l'accompagnoient, il y en eut cinq de tués, quatre François, & le Capitaine *Tjoudal*, qui fut percé sur la place de cinq coups, & deux François en reçurent dix ou douze chacun (*b*).

Il revient à la charge.

Cet échec n'étonna point le Ministre; il mit une seconde fois pied à terre, suivi de plusieurs François & Anglois, qui tuerent plusieurs Macassars sans perdre un seul homme. Mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de vaincre ces gens-là qu'avec une force majeure, *Faulkon* détacha quatre-cens hommes, commandés par *Ok-pra Jumbarat*, pour aller au dessus de ce lieu-là les combattre s'ils vouloient passer, & en même tems il descendit auprès du ruisseau, prit trois-mille hommes, parmi lesquels étoient tous les François & les Anglois, & marcha aux ennemis, étant dans l'eau jusqu'à la ceinture. Quand il fut entré dans la plaine, il apperçut les ennemis, qui après avoir donné en désespérés sur les quatre-cens hommes qu'on avoit

(*a*) *Tachard*, p. 106-108. (*b*) *Idem*, p. 108-110. *Fourbin* l. c. p. 187, 188.

SECTION III. *Révolte des Macassars à Siam.*

avoit envoyés, étoient contraints par la façon dont ils furent reçus de se retirer à l'abri des maisons & des bambous : il détacha alors huit-cens mousquetaires, pour les chasser de cette retraite par un feu continuel, ce dont ils s'acquitterent parfaitement bien. Quelque tems après ce Ministre fit avancer les deux-mille-deux-cens hommes qui étoient demeurés avec lui, pour se joindre aux quatre-cens hommes d'enhaut: il fit aussi avancer le reste des Balons, pour empêcher les ennemis de passer de l'autre côté de la petite Riviere. Les Macassars, se voyant attaqués de toutes parts, commencerenr à prendre l'épouvante & à se séparer; la plupart se retirerent dans les maisons, deux dans l'une, trois dans l'autre; quelques-uns se cacherent dans les bambous, & vingt-deux se retirerent dans une Mosquée. On fit mettre le feu aux maisons, la plupart attendoient que la maison fût à demi-brûlée pour sortir; ensuite ils sortoient en faisant *Amok*, c'est-à-dire en se jettant dans le plus épais des troupes la lance ou le sabre à la main, & se battant toujours jusqu'à ce qu'ils tombassent morts.

Ils sont tous tués avec leur Prince.

Il n'y en eut pas un de ceux qui s'étoient retirés dans les maisons ou dans les bambous, qui ne mourût de cette maniere. Le Prince, qui s'étoit caché derriere une maison, & qui étoit blessé d'un coup de mousquet à l'épaule gauche, voyant qu'on l'appercevoit sortit la lance à la main, & courut droit à M. *Faulkon*, qui lui présenta aussi la lance; le Prince s'arrêta, & fit semblant de lui vouloir darder la sienne, & en même tems il se jetta sur un Capitaine Anglois, qui étoit un peu sur la gauche; un François, qui étoit auprès de M. *Faulkon*, lui tira un coup de mousquet & le tua. Enfin tous les Macassars furent tués ou pris. Ceux qui s'étoient retirés dans la Mosquée se rendirent sans combattre, il y en eut trente-trois autres de pris, qui étoient tous percés de coups. Un des fils du Prince, âgé de douze ans ou environ, vint se rendre de lui-même. On lui fit voir le corps de son pere, qu'il reconnut; il dit, qu'*il étoit cause de la perte de sa nation*, *mais qu'il étoit pourtant bien fâché de le voir en cet état*, blâmant fort ceux qui l'avoient tué. M. *Faulkon* ordonna à un Chretien de Constantinople, qui étoit au service du Roi de Siam, de s'en charger, & on l'envoya depuis en France avec un de ses freres (*).

Leurs Armes.

On ne trouva que les corps de quarante-deux morts, les autres étoient péris dans la Riviere. La plupart avoient des corcelets de plaques de fer, appliquées les unes sur les autres par les extrémités, & comme par degrés, ce qui leur donnoit une grande facilité de se remuer dedans. Aucun d'eux n'avoit des armes à feu, aussi ne s'en savoient-ils pas bien servir. Ce qui les rend si redoutables dans tout l'Orient, c'est cette fureur que l'opium leur inspire en un instant, & de plus cette adresse merveilleuse qu'ils ont à jetter les lances & les zagayes, comme aussi de se servir du sabre & du Crit. Il y en avoit aussi qui avoient de longues sarbacanes, avec lesquelles ils souffloient des arrêtes de poisson empoisonnées, fichées dans de petits morceaux de bois. Quelques Siamois en furent blessés, & mou-

(*) Le Comte *De Fourbin* dit qu'on ne sauva la vie qu'aux deux fils du Prince, qui furent amenés à *Louvo*. Le P. *Tachard* les mena depuis en France, où ils servirent dans la Marine.

moururent trois heures après. On trouva plusieurs billets & caracteres sur ceux qui étoient morts, ce qui contribuoit peut-être à les rendre encore plus hardis. Les Siamois ne perdirent que dix-sept hommes dans l'action, en comptant les sept Européens. Ce combat dura depuis quatre heures & demie du matin jusqu'à quatre-heures du soir (*). Le Ministre donna ordre qu'on coupât les têtes de tous ceux qui étoient morts, & qu'on les exposât dans leur camp. Il partit ensuite pour aller rendre compte au Roi de ce qui s'étoit passé, & ce Monarque lui donna ordre de remercier de sa part les François & les Anglois qui avoient partagé le péril avec lui.

SECTION III. *Révolte des Macassars à Siam.*

Leur surprenante résolution.

Parmi ceux qu'on prit en vie, il y en avoit quatre qui avoient été soldats du Roi, & qui avoient déserté le jour même que la Conjuration éclatta; ce qui fit que le Roi voulut qu'on en fît un châtiment plus exemplaire. On leur donna la question d'une maniere terrible, en les rouant de coups de bâton, en leur enfonçant des chevilles dans les ongles, en leur écrasant tous les doigts, en leur appliquant du feu aux bras, en leur pressant les temples entre deux ais; ce qu'ils supporterent avec une fermeté incroyable (†). Ils eurent la constance de refuser de se convertir, malgré les instances des Jésuites, qui crurent que des gens affoiblis par de si horribles tourmens seroient plus aisés à gagner. A sept heures du matin ils furent attachés à terre pieds & mains liées, & le corps nud, & on leur lâcha un tigre, qui ne leur fit autre chose que de les sentir tous quatre les uns après les autres, après quoi ayant considéré l'enceinte, qui étoit haute d'environ quinze pieds, il fit de grands efforts pour sauter par-dessus. A midi les Exécuteurs de la Justice s'impatientant firent retirer le tigre, pour attacher ces misérables tout de bout à de gros pieux; cette posture parut plus propre à irriter la colere du tigre, qui en tua trois avant la nuit, & la nuit même le quatrieme. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'on ne les entendit jamais se plaindre, ni seulement soupirer. L'un vit manger son pied par le tigre, sans seulement le retirer; l'autre sans faire un cri se sentit briser tous les os du bras: un troisieme souffrit qu'il léchât le sang qui couloit de son visage, sans détourner les yeux & sans branler. Un seul tourna autour de son poteau, pour éviter la vue & la rencontre de cet animal furieux, mais il mourut enfin avec la même constance que les autres (*a*).

SEC-

(*a*) *Tachard*, l. c. p. 114-117.

(*) Le Comte *De Fourbin* parle d'une action qui se passa deux mois avant celle-ci, où il y eut dix-sept Européens & plus de mille Siamois de tués; mais *La Mare*, qui étoit sur les lieux, n'en dit rien.

(†) Voici un exemple de leur intrépidité. Le Comte *De Fourbin* raconte touchant un des six premiers qui furent tués dans le Fort, que voyans cet enragé venir sur lui, il lui plongea sa lance dans l'estomac; le Macassar, comme s'il eût été insensible, venoit toujours en avant à travers le fer, & faisoit des efforts incroyables pour parvenir jusqu'à lui afin de le percer; & il l'auroit fait immancablement, si la garde qui étoit vers le défaut de la lame ne lui en eût ôté le moyen. Tout ce que M. *De Fourbin* eut de mieux à faire, fut de reculer en lui tenant toujours la lance dans l'estomac, sans oser jamais redoubler le coup; enfin il fut secouru par d'autres lanciers, qui acheverent de tuer ce furieux.

SECTION IV.

Ambassade de MM. La Loubere *&* Ceberet. *Les* Siamois *murmurent de l'arrivée des Troupes* Françoises *& des Missionnaires. Conspiration de* Petracha. M. Faulkon *emprisonné & les* François *arrêtés. Exécution du Prince* Totso *& de* Faulkon. *Les Freres du Roi tués. Les* François *maltraités & leur Général surpris à la Cour. Il se sauve adroitement, & est assiégé à* Bancok. *Mort de* Chaou Naraye; *son Caractere & sa Famille.*

SECTION IV. *Révolution à* Siam *en* 1688.

Seconde Ambassade de France. *Traité conclu.*

LE 27 de Septembre, le jour même que la révolte des Macassars fut étouffée, quatre vaisseaux François arriverent à la barre de Siam, qui amenoient, outre les deux Ambassadeurs Siamois qu'on avoit envoyés deux ans auparavant en France, deux Envoyés de *Louis* XIV. qui étoient MM. *De la Loubere* & *Ceberet*, chargés d'une Lettre pour le Roi de Siam, douze Jésuites, & un Corps de François, commandés par M. *Des Farges* en qualité de Général, & par M. *Du Bruan*, Lieutenant-Général. Un jour ou deux après leur arrivée, le P. *Tachard* & M *Faulkon* conclurent un Traité, utile pour le bien de la Religion & pour celui des deux Nations, ce sont les termes du Jésuite. Leur entrevue se fit dans un Balon, où ils demeurerent seuls le reste du jour & la nuit suivante (*a*). Comme personne ne fut présent, nous ignorons ce qui se passa dans cette longue conférence; il y a cependant lieu de penser qu'on travailla à avancer les importans desseins qui se négocioient entre le Roi de France & celui de Siam pour le bien de la Religion & pour l'avantage du Commerce.

Ce qui y donna lieu.

Pour donner sur ce sujet tous les éclaircissemens qui dépendent de nous, nous rapporterons ce que le Comte *De Fourbin* dit de ce qui donna lieu à ces négociations. Il nous apprend, qu'outre que le Sieur *Constance* étoit étranger, il s'étoit attiré la haine de tous les Siamois par son ingratitude envers le Barcalon, auquel il étoit redevable de sa fortune (*). Les Mandarins & tous les Grands irrités d'un procédé qui leur donnoit à tout moment sujet de craindre pour eux-mêmes, conspirerent en secret contre le nouveau Ministre, & se proposerent de le perdre auprès du Roi, par les mêmes voyes par lesquelles il avoit ruiné son bienfaiteur. Mais il n'étoit plus tems, *Constance* disposoit si fort de l'esprit du Prince, qu'il en coûta la vie à plus de trois-cens d'entre eux, qui avoient voulu croiser sa faveur. Il sut ensuite si bien profiter de sa fortune & de la foiblesse de son Maître, qu'il amassa des richesses immenses, soit par ses concussions & par ses violences, soit par le commerce dont il s'étoit emparé. Tant d'excès, qu'il

(*a*) *Tachard* 2 Voy. p. 182.

(*) *Fourbin* dit qu'il perdit ce Ministre en le rendant suspect au Roi: mais soit que le Comte fût mal informé, ou que *Tachard*, pour sauver l'honneur de *Constance*, ait déguisé les faits, nous trouvons la chose rapportée différemment, comme on l'a vu; & si cette Relation est vraye, il paroît que le Barcalon qu'on fit mourir n'étoit pas le bienfaiteur de *Constance*, mais celui qui avoit succédé à ce Ministre.

qu'il avoit pourtant toujours colorés sous le prétexte du Bien public, avoient soulevé tout le Royaume contre lui. Mais tout se passoit en secret, & personne n'osoit se déclarer; ils attendoient une révolution que la vieillesse du Roi & sa santé chancelante leur faisoient regarder comme prochaine.

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Constance n'ignoroit pas leur mauvaise disposition à son égard; il savoit d'ailleurs mieux que personne, combien peu il y avoit à compter sur la santé du Roi, & tout ce qu'il avoit à craindre d'une révolution; & il comprenoit fort bien, qu'il ne pouvoit se mettre à couvert du ressentiment des Siamois que par l'appui d'une Puissance étrangere, qui le protégeât en s'établissant dans le Royaume. Pour réussir dans son projet, il commença par proposer au Roi de recevoir des Etrangers dans ses Etats, & de leur confier une partie de ses places. Il fit valoir si habilement à ce Prince tous les avantages d'une alliance avec des Etrangers, que *Chaou Naraye* donna aveuglément dans tout que son Ministre voulut. La grande difficulté fut de se déterminer dans le choix du Prince à qui il s'adresseroit. *Constance* n'avoit garde de songer à aucun Prince voisin; le manque de fidélité est ordinaire chez eux, & il y avoit trop à craindre, qu'après s'être engraissés de ses dépouilles, ils ne le sacrifiassent au ressentiment des Mandarins. Il tourna donc ses vues du côté des Européens, sans pourtant avoir de fort grandes espérances. Les Anglois & les Hollandois ne pouvoient être attirés à Siam par l'attrait du gain, le Pays ne pouvant fournir à un commerce considérable; les mêmes raisons ne lui permettoient pas de s'adresser ni aux Espagnols ni aux Portugais: enfin ne voyant point d'autre ressource, il crut que les François seroient plus aisés à tromper. Dans cette vue il engagea son Maître à rechercher l'alliance du Roi de France par une Ambassade, & il chargea en particulier les Ambassadeurs d'insinuer que leur Maître songeoit à se faire Chretien; *chose à quoi il n'a jamais pensé*, dit le Comte *De Fourbin* (*a*).

Constance se défie des Siamois, & pense à sa sureté.

Le Roi de France crut qu'il étoit de sa piété de concourir à cette bonne œuvre, & envoya à son tour des Ambassadeurs à Siam. *Constance*, voyant qu'une partie de son projet avoit si bien réussi, songea à tirer parti du reste. Il commença par s'ouvrir d'abord à M. *De Chaumont*, à qui il fit entendre que les Hollandois, dans le dessein d'étendre leur commerce, avoient souhaitté depuis longtems un établissement à Siam; que le Roi n'en avoit jamais voulu entendre parler, appréhendant qu'ils ne se rendissent maîtres de ses Etats; mais que si le Roi de France, sur la bonne-foi de qui il y avoit plus à compter, vouloit entrer en traité avec Sa Majesté Siamoise, il se faisoit fort de lui faire remettre la Forteresse de Bancok, place importante dans le Royaume, & qui en étoit comme la clef, à condition toutefois qu'on y enverroit des Troupes, des Ingénieurs, & tout l'argent qui seroit nécessaire pour commencer l'établissement.

Il en impose aux François.

M. *De Chaumont* & l'Abbé *De Choisy*, à qui cette affaire avoit été communiquée, ne la jugeant pas faisable, ne voulurent pas s'en charger. Le P. *Tachard* n'y fit pas tant de difficulté. Ebloui d'abord par les avantages

(*a*) Mém. de *Fourbin* T. I. p. m. 117-121.

SECTION IV. *Révolution à Siam en* 1688.

ges qu'il crut que le Roi de France retireroit de cette alliance; trompé d'ailleurs par ce Ministre adroit, qui cachant toutes ses menées sous une apparence de zele lui fit voir tant d'avantages pour la Religion, soit de la part du Roi de Siam, qui selon lui ne pouvoit manquer de se faire un jour Chretien, soit par rapport à la liberté qu'une Garnison Françoise à Bancok assureroit aux Missionnaires pour l'exercice de leur Ministere; flatté enfin par les promesses de M. *Constance*, qui s'engagea à faire un établissement considérable aux Jésuites, à qui il devoit faire bâtir un College & un Observatoire à *Louvo*. En un mot ce Jésuite, ne voyant rien dans tout ce projet que de très-avantageux pour le Roi, pour la Religion & pour sa Compagnie, n'hésita pas à se charger de cette négociation; il se flatta même d'en venir à bout, supposé que P. *de la Chaise* voulût s'en mêler. Dès lors le P. *Tachard* eut tout le secret de l'Ambassade, & il fut résolu qu'il retourneroit en France avec les Ambassadeurs Siamois (*a*).

Pauvreté de Siam.

Le Comte *De Fourbin* ne goûtoit nullement ce projet, parcequ'il prévoyoit qu'il engageroit la France dans une très-grande dépense, & ne feroit d'aucun profit. A peine fut-il arrivé dans la Riviere de Siam, qu'il s'apperçut que les Européens avoient été fort trompés par les brillantes relations qu'on avoit publiées des richesses & de l'opulence du Pays. Il témoigne en particulier sa surprise, de ce que l'Abbé *De Choisy* & le P. *Tachard* se sont accordés à écrire des choses si peu conformes à la vérité; car quoique pendant quelques mois qu'ils y furent, M. *Constance* fît tous ses efforts pour leur cacher la misere du Royaume, il faut, dit-il, qu'ils ayent été étrangement prévenus, pour n'y avoir pas apperçu ce qui saute aux yeux. En abordant à la Barre, il vit trois ou quatre petites maisons de cannes couvertes de feuilles de palmier, & c'étoit-là qu'on lui dit que demeuroit le Gouverneur de la Barre. Etant descendu il trouva dans l'une de ces maisons trois ou quatre hommes assis à terre, ruminant comme des bœufs, sans souliers, sans bas, sans chapeau, & n'ayant sur tout le corps qu'une simple toile, dont ils couvroient leur nudité; le reste de la maison étoit aussi pauvre qu'eux, il n'y avoit ni chaises ni aucun meuble. Il demanda en entrant où étoit le Gouverneur? & un de la troupe répondit, *c'est moi*. Cette premiere vue rabattit beaucoup des idées qu'il s'étoit formées de Siam; ce qui augmenta sa surprise, c'est qu'ayant demandé à manger, le Gouverneur lui présenta du riz, & lui dit qu'il n'avoit pas autre chose.

Le P. Tachard *critiqué.*

Il ne fut gueres mieux régalé à Bancok, & il ne put y avoir pour de l'argent ni des herbes, ni du fruit, ni d'autres rafraîchissemens. Ces belles maisons magnifiquement meublées, qui suivant le P. *Tachard* étoient bâties le long de la Riviere pour recevoir l'Ambassadeur & sa suite, n'étoient que quelques maisons de cannes, doublées de grosses toiles peintes. Elles étoient aussi mobiles; dès que l'Ambassadeur & sa suite en étoient sortis on les démontoit, & les transportoit à l'endroit où l'on devoit s'arrêter, ce qui continua jusqu'à la Capitale, dont M. *De Fourbin* ne donne pas une gran-

(*r*) Mém. de *Fourbin* T. I. p. 121-123.

grande idée. Il dit qu'il ne peut s'empêcher de relever la bévue des faiseurs de Relations. Ils parlent souvent d'une prétendue ville de *Siam*, qu'ils appellent la Capitale du Royaume, qu'ils disent n'être gueres moins grande que Paris, & qu'ils embellissent comme il leur plait. Ce qu'il y a de bien certain, ajoute-t-il, c'est que cette ville ne subsista jamais que dans leur imagination, que le Royaume de Siam n'a d'autre Capitale qu'*Odia* ou *Judia*, & que celle-ci est à peine comparable pour la grandeur à une ville du quatrieme ou du cinquieme ordre en France. La maison de l'Ambassadeur étoit de brique, assez petite, mal bâtie, la plus belle pourtant qu'il y eût dans la ville; tout le reste, qui est fort mal-propre, n'a que des maisons ou de bois ou de cannes, excepté une seule rue d'environ deux-cens maisons assez petites, bâties de brique & à un seul étage. Ce sont les Maures & les Chinois qui les habitent. Les Temples sont aussi bâtis de brique. Le Palais du Roi est fort vaste, mais mal bâti, sans proportion & sans goût (*a*).

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Adresse du Ministre pour éblouir les François.

Telle est l'idée que le Comte *De Fourbin* donne du Pays & de la Capitale, & tout est assortissant. Mais *Constance* pour éblouir les François se servoit de toute son adresse pour leur donner une grande idée du Royaume. C'étoit des fêtes continuelles, & toujours ordonnées avec tout l'appareil qui pouvoit les relever; il étala à leurs yeux toutes les richesses du Trésor Royal, qui étoient en effet dignes d'un grand Roi & capables d'en imposer; mais il n'eut garde de leur dire, que cet amas d'or, d'argent & de pierres de grand prix étoit l'ouvrage d'une longue suite de Rois, qui avoient concouru à l'augmenter; parceque l'usage à Siam est, que les Rois ne s'illustrent qu'autant qu'ils augmentent ce Trésor, sans qu'il leur soit jamais permis d'y toucher, quelque besoin qu'ils en puissent avoir. Il leur fit visiter ensuite tous les plus beaux Temples de la ville, & leur fit entendre que les statues dont ils étoient remplis, étoient d'or, quoiqu'elles ne fussent que de plâtre, mais dorées avec beaucoup d'art (*). Il y en avoit une de quinze ou seize pieds de haut, que *Tachard* & *Choisy* prirent pour être d'or, & dont ils ont parlé sur ce pied-là dans leurs Voyages. Quelque tems après leur départ la voûte de la Chapelle où elle étoit renfermée fondit & mit en pieces la statue, qui n'étoit que de plâtre doré, & *Fourbin* ne put s'empêcher de faire quelque raillerie à M. *Constance* sur ce sujet.

Le soin de ce Ministre pour donner aux François de grandes idées des richesses de Siam, parut sur-tout dans les présens destinés pour le Roi & pour la Cour de France; il épuisa le Royaume pour les rendre magnifiques, & il envoya même à la Chine & au Japon pour en rapporter ce qu'il y avoit de plus rare & de plus curieux; enfin, pour que rien ne manquât à ce qui pouvoit contribuer au succès de ses desseins, il n'y eut pas jusqu'aux matelots qui ne se sentissent de ses libéralités. Voilà comment & par quelles

(*a*) Mém. de *Fourbin*, T. I. p. 99, 100, 102, 109, 110.

(*) Ou peut-être couvertes de minces feuilles d'or, comme *De Challes* dit qu'il y en a.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

quelles voyes M. *De Chaumont* & tous les François furent trompés par cet habile Ministre. Cependant, comme il savoit que M. *De Fourbin* en avoit déja trop vu pour être la dupe de ses artifices, & que s'il retournoit en France il découvriroit tout & feroit échouer ses projets, il pressa le Roi, qui avoit goûté le Comte, de demander à l'Ambassadeur de le laisser à Siam. On lui fit de grandes promesses pour l'y faire consentir, mais *Fourbin* connoissoit si bien toute la misere du Pays, que rien n'auroit été capable de le faire rester, si M. *De Chaumont* ne le lui avoit ordonné pour le service du Roi de France. Quatre jours après, il fut installé *Amiral & Général des Armées du Roi de Siam*, & *Gouverneur de Bancok* (a) (*).

Il avoue la pauvreté du Royaume. Plus il eut d'occasions de s'instruire de l'état du Royaume, plus il fut convaincu de la misere qui y regnoit, & mécontent de sa condition. Après le départ des Ambassadeurs il se rendit à Louvo avec M. *Constance*, & là il fut introduit dans le Palais pour la premiere fois. La situation où il trouva les Mandarins le surprit extrêmement; ils étoient tous assis en rond sur des nattes faites de petit osier; une seule lampe éclairoit toute cette Cour, & quand un Mandarin vouloit lire ou écrire quelque chose, il tiroit de sa poche un bout de bougie de cire jaune, il l'allumoit à cette lampe, & l'appliquoit ensuite sur une petite piece de bois, qui tournant de côté & d'autre sur un pivot, leur servoit de chandelier. *Fourbin* ayant demandé à M. *Constance*, si toute la grandeur de ces Mandarins consistoit en ce qu'il voyoit? le Ministre lui répondit qu'oui, & le tirant à part, il lui dit: „ Ce Royaume est pauvre à-la-vérité, mais pourtant votre for„ tune n'en souffrira pas, j'en fais mon affaire propre"; & ensuite il acheva de s'ouvrir à M. *De Fourbin* sur ce que l'on a vu. Il continua pendant deux mois à aller tous les jours au Palais, sans voir le Roi qu'une seule fois, dans la suite il le vit un peu plus souvent. Ce Prince lui demanda un jour, s'il n'étoit pas bien aise d'être resté à sa Cour? il lui répondit, qu'il s'estimoit fort heureux d'être au service de S. M. il n'y avoit pourtant rien au monde de plus faux, ajoute-t-il.

Condition abjecte des Grands. Il fut particulierement choqué de la rigueur avec laquelle on punissoit les plus petites fautes. Les châtimens ordinaires sont de fendre la bouche jusqu'aux oreilles à ceux qui ne parlent pas assez, & de la coudre à ceux qui parlent trop; pour des fautes assez légeres on coupe les cuisses à un homme, on lui brûle les bras avec un fer rouge, on lui enfonce des bouts de cannes dans les ongles, qu'on pousse jusqu'à la racine; & il n'y a presque personne à qui cela ne soit arrivé, au moins quelquefois en sa vie. *Fourbin*, surpris de voir les plus grands Mandarins exposés à la rigueur de ces

(a) Mém. *De Fourbin*, p. 114, 115, 139.

(*) M. *De Fourbin* fut ensuite honoré de la Dignité d'*Ok-pra sac dison Craam*, qui veut dire *une Divinité qui a toutes les lumieres & toute l'expérience pour la Guerre*. Cette nouvelle marque de la faveur du Roi excita si violemment la jalousie de M. *Constance*, qu'il essaya de l'empoisonner avec du lait caillé qu'il lui envoya, dont quatre de ses esclaves qui en mangerent, moururent presque sur le champ. Ce qui avoit d'abord rendu ce Ministre jaloux, c'est que *Fourbin* par un seul mot dit en sa faveur l'avoit tiré d'une mauvaise affaire, où sa tyrannie l'avoit engagé.

ces traitemens, dont les fils & les freres du Roi ne font pas plus exempts que les autres, demanda à M. *Conftance* s'il avoit à les craindre pour lui? il lui répondit que non; mais il mentoit, dit notre Auteur, car il avoit eu lui-même la baftonade fous le Miniftre précédent, comme M. *Fourbin* l'apprit depuis. Enfin le Comte ne crut pas avoir grand fujet d'être content de ce qui lui fut affigné pour fa fubfiftance, comme n'étant nullement proportionné aux grandes Dignités dont il étoit revêtu. Le Roi lui fit donner un maifon fort petite, avec trente-fix efclaves pour le fervir, & deux éléphans. La nourriture de tout fon domeftique ne lui coûtoit que cinq fols par jour, tant les hommes font fobres dans ce Pays, & les denrées à bon marché; il avoit la table chez M. *Conftance*. Sa maifon fut garnie de quelques meubles peu confidérables, on y ajouta douze affiettes & deux grandes coupes d'argent, le tout fort mince, quatre douzaines de ferviettes de toile de coton, & deux bougies de cire jaune par jour. Ce fut-là, dit-il, tout l'équipage de Monfieur le *Grand-Amiral & Général des Armées du Roi* (a). Après avoir rapporté ces particularités, néceffaires pour l'intelligence de l'état des affaires à Siam, qui fut l'occafion des Ambaffades Françoifes, & qui caufa la Révolution qui arriva, nous allons continuer l'Hiftoire.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Départ des Ambaffadeurs.

Les Ambaffadeurs de France ayant fini leurs affaires, M. *De La Loubere* eut fon audience de congé le 22 de Décembre, & le Roi, qui depuis quelque tems étoit incommodé, paroiffoit fort changé. Cet Ambaffadeur partit de Siam le 4 Janvier 1688; avec lui s'embarquerent trois Mandarins en qualité d'Envoyés pour porter la Lettre du Roi de Siam à *Louis* XIV. le P. *Tachard* avec le caractere d'Envoyé Extraordinaire de *Chaou Naraye* auprès du Roi de France & du Pape. Ce Prince l'avoit chargé d'emmener douze enfans de Mandarins Siamois, mais il fut fi preffé qu'il n'en put prendre que cinq. Après leur départ, les douze Jéfuites enfeignerent la Religion & les Mathématiques dans les Colleges qu'on leur avoit fait bâtir à Siam & à Louvo (b).

La plus grande partie des Troupes Françoifes fut mife dans Bancok, fous le Général *Des Farges*; le refte fut envoyé, fous les ordres de M. *De Bruan* Lieutenant-Général, en garnifon à Merghy, qui eft un Port fur la côte occidentale de Siam, fur le Golphe de Bengale, à l'embouchure de la Riviere qui baigne Tenafferim (b).

Mécontentement du Peuple.

On fit bien des conjectures fur ce que l'on introduifoit dans le Royaume des troupes étrangeres, & des Prêtres étrangers, & le peuple foupçonna que le Roi avoit deffein de faire quelque grand changement dans les Loix & dans la Religion du Pays. La haine retomba principalement fur *Faulkon*, comme étant celui, qui gagné par les Prêtres étrangers avoit donné un fi mauvais confeil au Roi.

Les Miffionnaires eux-mêmes le regardoient comme leur créature; car quoique ce Miniftre eût perfévéré dans la Religion Proteftante pendant long-

(a) Mém. de *Fourbin* T. I. p. 125-129. (b) *Tachard*, p. 287, 298.
(c) *Ibid.* p. 189.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

longtems, après son établissement à Siam, étant tombé depuis entre les mains des Peres *Thomas* & *Maldonat*, ils l'engagerent à renoncer au Protestantisme, & à embrasser sa premiere Religion, qui étoit la Romaine (*a*).

Il y en a qui disent qu'il eut recours aux François, non seulement pour appuyer son autorité, mais encore parcequ'il portoit ses vues jusques sur l'Autorité Royale (*b*): c'est à quoi il n'y a pourtant gueres d'apparence; ce qu'il y a de certain, c'est que les mesures qu'il fit prendre au Roi, causerent un extrême mécontentement, & donnerent au moins quelque lieu à ces soupçons, ce qui produisit bientôt après une grande révolution dans le Royaume.

Mesures de la Cour.

Toute cette affaire se ménagea à la Cour sous un prétexte très-plausible (*), qui étoit de délivrer le Golphe de Siam du joug tyrannique des Hollandois; étant maîtres de Malacca, située à l'entrée des détroits qui conduisent dans ce Golphe, ils avoient mis un droit ou un péage sur tous les Vaisseaux Indiens qui passoient par-là pour s'y rendre. Mais les Siamois étoient dans l'opinion, que le véritable dessein étoit de mettre le Royaume sous la puissance des François, & d'abolir ensuite la Religion dominante: pour réussir dans l'un & dans l'autre, *Faulkon* avoit engagé le Roi à désigner pour son successeur, au préjudice de ses deux freres, *Mompi Totso* son fils adoptif, qu'on dit que les Jésuites avoient engagé à embrasser la Religion Romaine (†). C'étoit sous le regne de ce successeur du Roi, qu'on devoit exécuter les grands desseins qu'on méditoit. Les François étoient déja maîtres de Bancok & de Merghi, les deux clefs du Royaume: ils avoient aussi obtenu du commandement dans les Gardes du Roi.

On débitoit que tout cela se faisoit pour la sureté du Roi & du Royaume. Il est vrai que les François étoient plus capables de fortifier & de défendre les places frontieres que les gens du Pays, qui n'entendent rien à cet art si important; ils étoient aussi mieux en état de rendre service au Roi dans tout ce qui pouvoit regarder la guerre. Mais les Ministres & les Grands de Siam envisagerent le tout sous le point de vue le plus desavantageux, & souffrirent impatiemment & avec indignation qu'on le mît en exécution. Ils crurent que ces grandes Escadres Françoises, chargées d'hommes & bien pourvues de toutes sortes de munitions de guerre, étoient de-

(*a*) *Tachard*, 1 Voy. p. 144,-145. (*b*) *Kæmpfer* Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.

(*) Le récit suivant est tiré d'une Brochure, imprimée à Londres en 1690 sous le titre de *A full and true Relation* &c. *Relation véritable & complette de la grande & surprenante Révolution, arrivée en dernier lieu à Siam* &c. On dit que c'est l'Extrait de plusieurs Lettres écrites de Siam, au mois d'Octobre 1688, & de la Côte de Coromandel au mois de Février 1689, qui n'a jamais paru en aucune Langue, traduit en Anglois. Ces Lettres paroissent avoir été écrites partie par les Hollandois, partie par les Officiers François, qui étoient alors à Siam. C'est ce qui fait que nous préférons cette Relation à celle de *Kæmpfer* & d'autres.

(†) Nous nous exprimons plutôt ainsi, que de la façon dont l'original l'énonce. On y dit qu'il avoit été élevé dans la Religion Romaine par les Jésuites, & que le Roi l'avoit adopté par le conseil de *Faulkon*. Ce qui est contraire à ce que nous avons rapporté plus haut, que *Momp. Totso* s'étoit fait Talapoin; que le Roi, dont on supposoit qu'il étoit fils, l'avoit adopté dès sa naissance.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

destinées à toute autre chose qu'à assurer le commerce de la Compagnie de Marchands François, dont tout le fond, dit notre Auteur, n'étoit pas assez considérable pour faire les fraix de l'équipement d'une seule de ces Flottes. Les Siamois ne pouvoient aussi se persuader que tant de riches présens, qu'on envoyoit si fréquemment de France, n'eussent d'autre but que d'entretenir une étroite amitié entre les deux Rois (*a*).

Les Siamois voyoient aussi de très-mauvais œil les Missionnaires Jésuites, & ils écoutoient avec indignation les beaux discours par lesquels ces Peres vouloient leur persuader qu'ils ne s'exposoient à tant de fatigues & de dangers pour venir demeurer chez eux, que par le zele qu'ils avoient de contribuer à leur bonheur; tandis que tout le monde voyoit clairement, qu'ils n'enseignoient la Médecine, la Chirurgie, l'Astronomie & les Mathématiques, que pour avoir mieux occasion de faire des prosélytes de ceux qui venoient prendre leurs leçons. Les Siamois se rappelloient aussi, que c'étoient-là les voyes que ceux de leur Ordre avoient suivies au Japon, & qu'il s'y étoient fait un très-formidable parti par leurs conversions (*). C'étoient-là les réflexions que faisoient les Grands de Siam; & comme ils crurent que les démarches de la Cour mettoient en danger l'Etat & l'Eglise, ils résolurent de s'y opposer, mais ils ne voulurent rien entreprendre durant la vie de *Chaou Naraye* (*b*).

Conspiration de Pitracha.

Le Roi étant tombé malade au mois de Mars 1688, *Pecherachas*, ou *Pitracha*, qui avoit pris ses mesures de longue main pour s'aggrandir, en couvrant ses desseins du prétexte du Bien public, commença à insinuer au peuple, que les François n'étoient venus dans leur Pays que pour faire périr la Famille Royale, & pour anéantir leur Religion & leurs Loix, en les obligeant de se soumettre à *Prapye* ou *Mompi* & à *Constance*, qui feroit la seconde personne du Royaume, si leurs projets réussissoient. Il ne lui fut pas difficile de gagner par ces artifices tous les Grands aussi bien que le peuple, & de les animer extrêmement contre les François; d'autant plus que les Princes qui étoient les héritiers légitimes de la couronne, le regardoient toujours comme un sujet fidele, qui agissoit pour leurs intérêts, pendant qu'ils considéroient *Prapye* & *Constance* comme leurs ennemis jurés (*c*).

Des Farges mandé à la Cour.

Les intrigues de *Pitracha* transpirerent, malgré les belles apparences par lesquelles il tâchoit d'en imposer à *Constance*. Au mois de Février ce Ministre envoya ordre de la part du Roi au Général *Des Farges*, de se rendre à

(*a*) Full and true Relat. p. 2.
(*b*) *Ibid.* p. 5.
(*c*) *Des Farges* Relat. des Révolut. de Siam en 1688.

(*) D'autres Auteurs rapportent la chose d'une maniere différente. Ils disent que le Roi, se sentant attaqué d'hydropisie, voulut assurer la couronne à ce cher fils; que *Constance*, qui savoit les intentions de son Maître, les secondoit. Pour fortifier son parti, ses parens étoient déja dans des postes de confiance & avoient des troupes sous leurs ordres, & les François étoient dans ses intérêts. *Pitracha*, pour couvrir sa marche, prétendit qu'il y avoit de l'injustice dans le procédé du Roi, & qu'il vouloit assurer la couronne aux freres de ce Prince. *La Martiniere* Introd. à l'Hist. de l'Asie &c. T. I. p. 251. Et il y a bien plus d'apparence à cela, qu'il n'y en a que les François eussent dessein de se rendre maîtres du Royaume de Siam avec si peu de forces.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

à *Louvo* avec la plus grande partie de ses troupes. A l'arrivée de cet ordre, il n'avoit que deux-cens hommes; M. *De Bruan* étoit avec trois de ses meilleures Compagnies à *Mergbi*; & après son départ le Général avoit été obligé de réserver trente-cinq de ses meilleurs soldats & deux ou trois Officiers, pour les embarquer sur les Vaisseaux que le Roi de Siam avoit envoyés croiser; d'ailleurs le petit nombre de gens qui lui resterent, diminuoit de jour en jour par les maladies. Il partit de Bancok à la tête de soixante-dix hommes & cinq Officiers, fort inquiet pour le reste de sa Garnison, qu'il laissoit si foible, dans un Fort, dont deux bastions, deux courtines & un cavalier n'étoient pas encore achevés.

Il suspend sa marche. En arrivant à Siam, auprès de laquelle il devoit passer, il y trouva les portes fermées, & il apprit de l'Evêque de *Metellopolis*, de l'Abbé *De Lionne*, & du premier Commis de la Compagnie, qu'on disoit que le Roi étoit mort, que tout étoit en armes à Louvo & sur la route; qu'on parloit d'arrêter M. *Constance*, & qu'on répandoit mille bruits desavantageux aux François, & enfin qu'ils avoient avis qu'un gros Corps de troupes Siamoises étoit en marche pour Bancok, dans le dessein de se saisir de cette Forteresse. Ces nouvelles firent juger à M. *Des Farges*, qu'il étoit de la prudence de suspendre sa marche; il s'arrêta dans le voisinage de la Capitale, & écrivit sur le champ à M. *Constance*, pour l'informer de ces fâcheux bruits qui couroient, & lui fit savoir qu'il croyoit qu'il seroit plus avantageux pour lui-même & pour les François, qu'il vînt les joindre, pour aller ensemble offrir leurs services aux freres du Roi, héritiers de la couronne, qui se trouvoient alors dans la ville de Siam, & pour dissiper par cette démarche les soupçons que ces Princes avoient conçus contre eux (*a*).

Il se retire. Mais soit que ce Ministre crût le mal moins grand qu'il ne l'étoit, soit qu'il ne fût pas le maître de sortir de Louvo, ou qu'il fût dans le parti de *Prapye*, comme l'on dit qu'il l'avoua depuis, il ne voulut pas suivre le conseil du Général François, qui n'eut pas sitôt reçu la réponse de *Constance*, qu'il se retira sur le champ à Bancok pour sauver ses troupes. La suite, dit *Des Farges* (*), fit voir clairement que je n'avois pu faire autrement sans m'engager dans un parti aussi injuste que foible, & sans causer la perte de tous les François qui étoient à Siam. Car il parut certain, sur ce qu'il apprit de deux Mandarins qu'il eut entre les mains, que dans le tems que *Constance* l'appelloit à Louvo, *Pitracha* étoit déja maître du Palais, & avoit à sa dévotion plus de trente-mille hommes tant à Louvo que sur les avenues, sans compter les forces des deux Princes, qui en ce tems-là étoient jointes à celles de *Pitracha* contre le parti de *Prapye*, dans lequel *Des Farges* prétend que *Constance* vouloit l'engager, quoiqu'il n'osât pas s'en expliquer ouvertement.

Pitracha *invite les* Aussitôt que *Pitracha* apprit que les François étoient retournés à Bancok,

(*a*) *Des Farges* ubi sup.

(*) La Relation de *Des Farges* a pour titre, *Relation des Révolutions arrivées à Siam en* 1688. Amst. 1691. C'est la premiere des Relations Françoises qui ait paru: l'Editeur ne dit pas comment le Manuscrit lui est tombé entre les mains. Il y a toute apparence qu'il fut apporté en Hollande par la *Maligne* ou le *Coche*, que les Hollandois prirent en 1689.

cok, & qu'il ne feroit pas aifé de s'en rendre maître, étant tous réunis, il ufa de tous les artifices imaginables pour attirer les deux Princes & la Princeffe à Louvo, parcequ'il lui étoit de la derniere importance d'empêcher qu'ils ne fe joigniffent aux François; d'ailleurs il ne pouvoit avancer fes affaires tant que les uns ou les autres reftoient maîtres de la Capitale, & de Bancok, parcequ'ils pouvoient fe fecourir au befoin fur le moindre foupçon de fes deffeins. Il leur fit donc des invitations réitérées de fe rendre à Louvo, fous prétexte que le Roi, qui étoit à l'extrémité, fouhaitoit de les voir, pour leur mettre la couronne fur la tête à l'un ou à l'autre; ajoutant, qu'ils ne devoient pas tarder un inftant à fe rendre pour recevoir le ferment de fidélité de toute la Cour, & pour empêcher *Prapye* de gagner du terrein à leur préjudice; que comme un fujet fidele & zélé pour leur fervice il avoit pris de fi bonnes mefures qu'ils n'avoient rien à craindre (*a*).

Section IV. Révolution à Siam en 1688.

Princes & la Princeffe de fe rendre à la Cour.

Les Princes balancerent beaucoup à fe rendre à de fi preffantes follicitations, non qu'ils euffent le moindre foupçon contre *Pitracha*, mais parcequ'ils fe voyoient maîtres de Siam, & qu'ils n'étoient pas fi furs d'être bien reçus à Louvo, où *Prapye* & *Conftance* fe trouvoient; circonftance qui leur paroiffoit de mauvais augure. A la fin pourtant le plus jeune des Princes fe hazarda d'y aller avec la Princeffe, qu'il avoit époufée, ou qu'il devoit époufer. Ils firent publiquement leur entrée, efcortés par un grand nombre de Troupes que *Pitracha* avoit envoyées au devant d'eux; ce perfide les reçut avec toute la foumiffion poffible, & leur fit hommage, comme le firent tous les autres Mandarins à fon exemple. *Prapye* & *Conftance* furent, dit-on, les feuls qui ne leur rendirent pas leurs devoirs; & le dernier étant venu quelque tems après, le Prince ne le voulut pas voir.

Il affaffine Mompi.

Il y a de l'apparence que *Pitracha*, ayant en fon pouvoir ceux qui pouvoient prétendre à la couronne, auroit attendu la mort du Roi, qui étoit proche, avant que d'employer la force; mais comme il apprit que *Prapye* faifoit avancer quelques troupes pour tenter fortune, parcequ'il n'avoit rien à attendre que de funefte fous la domination des freres du Roi, fes ennemis déclarés, le rufé *Pitracha*, engagea les Princes & les Mandarins à s'affurer de la perfonne de *Prapye*. Il fe chargea lui-même de cette importante commiffion. *Prapye* étoit dans la chambre du Roi, dont il ne fortoit point depuis que ce Prince étoit tombé malade. *Pitracha* prit fi bien fes mefures, que l'ayant attiré adroitement à la porte de la chambre, il l'en arracha par force, & le maffacra fur la place, fans refpect pour le Roi, qui lui demanda inutilement la vie de fon fils.

Conftance arrêté.

Après ce premier acte de la Tragédie, *Pitracha* jugea qu'il étoit tems de fe faifir de *Conftance*; il lui fit dire de la part du Roi de venir au Palais. Ce Miniftre, qui ignoroit la mort de *Prapye*, ne laiffa pas de fentir quelque inquiétude, de forte qu'il prit avec lui trois Officiers François, du nombre defquels étoit un des fils du Général *Des Farges* (*). A peine fut il

(*a*) *Des Farges.*

(*) Suivant le *Full and true Account*, il étoit accompagné de plufieurs de fes amis, parmi lefquels étoient Meffieurs *De Beauchamp*, *De Fretteville*, *Vaudrille*, *De Laffe* & le

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

il entré dans le Palais, que *Pitracha*, qui étoit à la tête d'une troupe de gens armés, le prit par le bras, & lui dit d'un ton brusque & dédaigneux, qu'il l'arrêtoit prisonnier pour avoir conspiré avec *Prapye* contre l'État & dissipé les Finances. Les Officiers lui offrirent leur bras (*), mais il les remercia, & les pria de rendre leurs épées sans résistance. *Pitracha*, cachant encore ses mauvaises intentions contre les François, ordonna qu'on les conduisît à *Tbli Pousson*, sous prétexte de les mettre à couvert de la fureur de la populace (*a*).

Il est exécuté. *Constance* fut mené comme en triomphe sur les murs du Palais, suivi d'un nombre de *Bras peints*, qui sont les Gardes & les Bourreaux du Roi de Siam. On le fit ensuite entrer dans le Palais, où il fut gardé étroitement chargé de cinq pesantes chaînes, & sans qu'il lui fût permis de voir personne. On lui donna la question plusieurs fois de différentes manieres, & le bruit général, confirmé par la déposition des deux Mandarins dont on a parlé, étoit qu'il avoit confessé dans les tourmens qu'il avoit eu des intelligences avec *Prapye*, & qu'il avoit dissipé & envoyé de grosses sommes hors du Royaume. Après avoir encore tiré de lui toutes les lumieres que l'on put sur ce qui regardoit les Étrangers, on le hacha en pieces; sa maison fut pillée, sa femme & presque tous ceux de sa famille furent mis à la torture, pour savoir où étoient tous les effets de ce Ministre. Il restoit encore trois Mandarins du parti de *Prapye*, qui furent mis aux fers la nuit après que *Constance* eut été arrêté; & tout cela se fit sans bruit (*b*).

Tel est le récit du Général *Des Farges*, auquel nous ajouterons quelques circonstances que d'autres Auteurs nous fournissent.

Récit du P. D'Orleans. Le P. *D'Orleans* dit, que la conspiration fut tramée entre *Pitracha* & *Mompi* ou *Prapye*, qui y fut engagé par l'espérance d'épouser la Princesse & de parvenir à la couronne; que *Pitracha* résolut de se défaire premierement de *Constance*, comme du principal obstacle à ses desseins; mais que *Constance* en ayant eu avis prit la résolution de le prévenir; & comme les François étoient son principal appui, il manda *Des Farges*; que ce Général se mit en chemin avec quatre-vingts hommes; mais que lorsqu'il fut près de la ville, trompé par les bruits qui couroient des troubles qu'il y avoit à la Cour, il s'en retourna à Bancok, & qu'on ne put jamais l'engager à venir au secours du Ministre: que *Constance*, laissé à lui-même, tâcha d'engager le Roi à désigner un de ses freres pour son successeur; mais ne s'en souciant point, il

(*a*) *Des Farges.*

(*b*) *Idem.* [Je suis obligé de donner ces citations telles qu'elles sont dans l'Anglois, n'ayant pu recouvrer la *Relation de Des Farges*. REM. DU TRAD.]

le Chevalier *De Fourbin*: il faut *Des Farges*, car M. *De Fourbin* avoit quitté Siam l'année d'auparavant.

(*) Le P. *D'Orleans* rapporte, qu'aussitôt que *Constance* apprit que *Pitracha* s'étoit rendu maître du Palais, il y accourut avec beaucoup de zele pour servir le Roi, accompagné seulement de quelques François, de deux Portugais & de seize Anglois, avec lesquels il auroit forcé le passage, si ses gens avoient été aussi résolus que lui; mais à peine fut-il entré dans une des cours, qu'il se vit enveloppé par les soldats Siamois, & tous ses gens l'abandonnerent, à la réserve des François, qui furent pris avec lui & mis aux fers.

il déclara sa fille Reine, en lui laissant la liberté d'épouser un de ses oncles; que cela n'ayant pas plû aux Grands, les factions continuerent; & que *Pitracha* s'étant brouillé avec *Mompi* à l'occasion d'un Poste à pourvoir, le dernier révéla tout le complot au Roi, qui gronda *Constance*; que ce Ministre ayant appaisé le Roi, ils convinrent d'arrêter *Pitracha* la premiere fois qu'il viendroit dans l'appartement du Roi; mais que ce Seigneur, informé de ce qui se tramoit contre lui, assembla ses amis, & se rendit maître du Palais sans résistance, le lendemain matin 18 de May; que *Constance*, plein de zele pour le service de son Maître, marcha contre les séditieux, quoique ses amis l'en dissuadassent; qu'il se rendit au Palais accompagné de quelques François, de deux Portugais & de seize Anglois; qu'ayant été environné par les soldats, tous ses gens prirent la fuite, à la réserve des François, qui l'auroient défendu, mais il ne le voulut pas souffrir, de sorte qu'on se saisit de lui. Ce récit du P. D'*Orleans*, tiré des Lettres venues de Siam, ne peut gueres être aussi exact, que les Relations de ceux qui ont été du nombre des principaux acteurs.

SECTION IV. *Révolution à Siam en* 1688.

D'autres disent, que lorsque *Pitracha* envoya ordre à *Constance* de se rendre au Palais, ses amis lui conseillerent de ne point obéir, & d'assembler les troupes de la ville, l'assurant que quantité d'Officiers de l'armée se déclareroient pour lui, son parti étant bien plus fort que celui du Général, y ayant au moins cinquante-mille hommes de son côté; que d'ailleurs toute la Flotte étoit à sa dévotion, & que par ses manieres honnêtes il s'étoit concilié l'affection de tous les ordres; mais sa présomption le rendit sourd à tous les conseils (*a*). Mais, suivant *Kæmpfer*, il ne put s'excuser d'aller à la Cour, & craignant quelque accident sinistre il prit congé de sa famille avec un visage triste & abattu (*b*).

Autres Relations.

Quoi qu'il en soit, on dit qu'*Okpra Pitracha* fit venir le lendemain *Faulkon*, & lui ordonna de dire aux Officiers François, ,, Qu'on n'avoit point ,, dessein de les retenir prisonniers; mais que comme l'on avoit découvert ,, une dangereuse conspiration contre la vie du Roi, & que l'on ne con- ,, noissoit pas encore tous les complices, on se trouvoit dans la nécessité ,, de s'assurer de toutes les personnes de marque, jusqu'à ce que toute ,, l'affaire fût bien éclaircie". Et quant à vous Monsieur *Faulkon*, lui dit-il d'un ton de maître, je vous charge de dire cela, & rien de plus aux Officiers François, en l'avertissant qu'on le veilleroit de près. Cette visite aux François n'étoit qu'un artifice de *Pitracha* pour modérer leur ressentiment, & pour les empêcher de prendre des mesures pour leur sureté commune. Parmi les différens Corps qui servoient de Gardes au Roi, il y en avoit un, composé entierement d'Européens de différentes Nations, & sur-tout de François, & les Gardes Siamoises même, au nombre de cent-cinquante hommes, étoient commandées par des Officiers François. On les envoya à *Thalapson* ou *Thli Pousson*, Maison de plaisance du Roi à quelque distance de Louvo, où *Pitracha* avoit auparavant donné ordre à un gros Corps de troupes de camper, & d'être prêtes au besoin. Deux jours après on

Les François sont arrêtés.

(*a*) *Hamilton*, Vol. I. p. 174. (*b*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.

Section IV.

on y envoya sous une forte garde, les Officiers François qui avoient été arrêtés avec M. *Faulkon* à Louvo.

Révolution à Siam en 1688.

Quand les choses en furent-là, *Pitrachi* fit amener encore *Faulkon* devant lui, & ce fut alors qu'il lui fit connoître la cause de tous ces mouvemens. Il lui fit les reproches les plus durs, & après l'avoir accusé de trahison contre le Roi & contre l'Etat, il le fit mettre à la question ordinaire & extraordinaire, pour l'obliger à déclarer ses complices dans le complot fait pour rendre le Roi Chretien, & pour soumettre le Royaume au pouvoir des François. Après avoir fait souffrir les plus cruelles tortures à ce malheureux Ministre pendant plusieurs heures, il ordonna qu'on amenât le fils adoptif du Roi, & lui fit couper la tête (*), qu'il fit attacher au cou de *Faulkon*. Cette tragédie se passa le 28 de Mai (†). Les deux jours suivans on l'appliqua encore à la torture de la façon la plus cruelle que l'on puisse imaginer, ayant nuit & jour la tête du jeune Prince au cou. Ils continuerent à le faire souffrir de cette façon jusqu'au 4 de Juin, qu'il expira de la violence des tourmens (*a*).

Exécution du Prince Totso *&* de Faulkon.

Caractere de Faulkon.

Telle fut la malheureuse fin de M. *Constance* ou *Faulkon*, qui après s'être élevé par son mérite au sommet des grandeurs, devint la victime de l'ambition d'un autre. Il étoit sobre, spirituel, & industrieux (*b*); il avoit beaucoup de sens, l'air agréable, & étoit même éloquent, quoiqu'il n'eût aucune teinture des Sciences (*c*). Sa modestie, sa capacité & sa diligence à expédier les affaires (‡), & son desintéressement en refusant les appointemens de sa Charge & tous les présens que les particuliers vouloient lui faire, augmentoient de jour en jour la confiance que le Roi avoit en lui, & le rendoient digne d'un sort plus heureux. Il étoit fort obligeant envers les Anglois, & leur rendoit tous les bons offices qui dépendoient de lui; il auroit aussi fort souhaitté d'établir le Commerce entre cette Nation & les Siamois (§), mais on mit obstacle à ses bonnes intentions (*d*); & qui sait, si le peu de cas qu'on fit de ses offres, ne l'obligerent pas à se tourner du côté des François? En 1688 il envoya au Roi *Jaques II.* un présent magnifique de tout ce que les Indes produisent de plus rare & de plus précieux, & qui fut estimé six-mille Livres sterling (*e*).

Nous

(*a*) Full and true Relat. p. 6.
(*b*) *Hamilton* ubi sup. p. 170.
(*c*) *Kæmpfer* l. c.
(*d*) Full and true Relat. Pref. p. 8.
(*e*) Ibid.

(*) Nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir à la Relation de *Des Farges*, confirmée par d'autres, qui fait commencer cette tragédie par le meurtre de *Mompi*.

(†) *Kæmpfer* dit qu'il jetta la tête aux pieds de *Faulkon*, & lui dit d'un ton insultant, *voilà votre Roi*. La mort tragique de *Mompi* toucha très-sensiblement le Roi, & à sa requisition on enterra le corps décemment. On se saisit du pere de *Mompi* par stratagême entre *Judia* & *Livo* ou *Louvo*, & ses adhérens furent dispersés.

(‡) Notre Auteur ajoute sa fidélité dans le maniement des finances. Quoiqu'on l'ait accusé de les avoir dissipées pour exécuter son projet d'attirer des Etrangers, il se peut que d'ailleurs il se soit acquitté de son devoir à cet égard avec la plus parfaite intégrité.

(§) Il semble qu'il n'étoit pas en bonne intelligence avec les Officiers de la Compagnie Angloise: car le Comte *De Fourbin* rapporte qu'étant en 1688 à *Madraspatan*, le Directeur Anglois, ennemi juré de *Constance*, l'invita à dîner; que ce Ministre ne fut pas épargné pendant le repas, & que le Directeur disoit tout haut, *qu'il le feroit pendre, s'il pouvoit jamais l'attraper*.

Nous devons pourtant ajouter, qu'outre ce que l'on a rapporté dans les remarques de son ingratitude envers son bienfaiteur, la façon dont il traita le Comte *De Fourbin*, si le tout est vrai, marque un très-méchant caractere. D'abord il lui fit toutes sortes de caresses, & le poussa à la Cour, où il fut fait Amiral & Général des Armées du Roi & Gouverneur de Bancok; mais quand il remarqua que le Comte étoit devenu le Favori de *Chaou Naraye*, il fit tout ce qu'il put pour le perdre, d'abord par le poison, & ensuite en l'exposant aux occasions les plus dangereuses, ce qui engagea à la fin le Comte à demander son congé. Après qu'il l'eut obtenu, *Constance* lui envoya un Officier Portugais sous prétexte de lui faire honneur, pour l'amener à la Cour. L'Evêque de *Metellopolis* dit en particulier à M. *De Fourbin*, „ Gardez-vous bien de vous mettre entre les mains de ces Portugais: je connois M. *Constance*, n'en doutez pas, ces gens-ci ont ordre „ de vous assassiner en chemin . . . . . Croyez-moi, tirez-vous des mains „ d'un ennemi si artificieux & si méchant, puisque vous êtes assez heureux „ pour en avoir le moyen". L'Ambassadeur de France se défia aussi de lui, & pensa à la fin tout de même sur son sujet.

SECTION IV. *Révolution à Siam en* 1688.

Des Farges dit qu'il avoit de grandes qualités, mais qu'il falloit du tems pour le connoître. Qu'il n'avoit aucune sincérité, & qu'il avoit une ambition déméfurée; qu'il se piquoit aisément, & ne pardonnoit jamais, ce qui le rendoit odieux aux Siamois & à la plupart des Etrangers.

Kæmpfer rapporte, qu'après avoir été mis à la question & réduit au pain & à l'eau pendant quinze jours, ce qui le rendit presque comme un squelette, on le mit dans une chaise commune, qu'on le porta d'abord à sa maison, qu'il trouva saccagée. Que sa femme étoit prisonniere dans l'écurie, & que bien loin de lui dire adieu, elle lui cracha au visage, & ne voulut pas même souffrir qu'il baisât son fils unique, âgé de quatre ans; son autre fils étoit mort depuis peu, & n'étoit pas encore enterré. Que de-là il fut porté hors de la ville au lieu de l'exécution, où il eut la tête tranchée. Que son corps fut coupé en deux, & couvert d'un peu de terre, mais que les chiens le déterrerent la nuit, & le mangerent jusqu'aux os. Avant que de mourir, il prit son cachet, deux croix d'argent, une relique enchâssée dans de l'or, qu'il portoit sur son estomac, & dont le Pape lui avoit fait présent, & l'Ordre de St. Michel, qui lui avoit été envoyé par le Roi de France, & les remit à un Mandarin qui étoit-là, le priant de les donner à son fils (*a*).

Aussitôt après son exécution, tous ses biens furent saisis, & toute sa famille menée en prison. Sa femme, ayant subi un rigoureux examen, fut mise à la question, qu'elle endura plusieurs jours sans rien avouer de ce que l'on attendoit ou souhaittoit. On la jetta ensuite en prison, où elle demeura quelques mois avec les fers aux mains & aux pieds. Au bout de ce tems elle & sa famille furent condamnés à l'esclavage, & ce fut en cette malheureuse qualité d'esclave qu'on lui ôta ses fers, & qu'on la mit hors de prison (*b*).

Traitement fait à sa Femme.

Pi-

(*a*) *Kæmpfer* L. I. Ch. 2. (*b*) Full and true Relat. p. 7.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Pitracha *veut perdre les* François.

Pitracha, ayant ainsi ruiné le parti de *Constance*, pensa aux moyens de perdre les François, qu'il regardoit comme le plus grand obstacle à ses desseins. Il ne put jamais attirer à la Cour l'ainé des Princes, freres du Roi, qui parut avoir conçu quelques soupçons, sur les instances réitérées qu'on lui fit; le cadet & la Princesse elle-même en témoignerent leur surprise. L'Usurpateur, pour ôter tout ombrage, jugea à propos de laisser l'ainé dans la Capitale, & fit solemnellement serment en présence du second & des Mandarins, qu'il reconnoissoit les Princes pour ses légitimes Maîtres, promettant de ne faire rien que pour leur service. Cet engagement, pris avec toutes les cérémonies requises pour le rendre sacré chez les Siamois, dissipa tous les ombrages contre cet artificieux Ministre, & lui donna plus d'autorité que jamais. Quoiqu'il fût maître de la vie du jeune Prince & de la Princesse, il sentoit bien que l'ainé qui étoit dans la Capitale, pouvoit conjointement avec les François lui tailler beaucoup de besogne, ainsi il n'osa entreprendre de s'en défaire. Il s'attacha donc à inspirer tant à ceux de la Famille Royale qu'à toute la Nation de la haine pour les François, dans la vue de les engager à se réunir pour les exterminer; & il étoit parvenu à son but jusqu'au point, qu'on assura à notre Auteur que la Princesse avoit été la premiere à entrer dans ce projet (*a*).

Avant que d'en venir à la force ouverte, *Pitracha* eut recours à toutes sortes de stratagêmes pour surprendre les François. Il écrivit plusieurs Lettres à l'Evêque de *Metellopolis*, à l'Abbé *De Lionne*, & au Directeur du Commerce des François à Siam, pour les assurer qu'il n'avoit aucun dessein de leur faire tort ni à leur Religion. L'Abbé *De Lionne* étant allé à Louvo trouva, à sa grande surprise, que tous les François qui étoient dans cette ville avoient été arrêtés, & les autres Chretiens emprisonnés & mal-traités (*). Mais le Mandarin, qui avoit été le premier en France en qualité d'Ambassadeur, lui protesta qu'on n'avoit traité ainsi les François que pour les mettre à couvert de toute insulte; & que pour ce qui étoit des autres Chretiens, il alloit incessamment les mettre en liberté, ce qu'il fit effectivement peu après.

Il mande Des Farges *à la Cour.*

L'Abbé *De Lionne* alla au Palais, & *Pitracha* le reçut très-honnêtement au milieu d'une magnifique Cour; mais après bien des complimens il lui déclara, „ que l'intention du Roi étoit, que le Général *Des Farges* se ren-„ dît à *Louvo*: qu'à-la-vérité Sa Majesté ne le blâmoit point d'être retourné „ à

(*a*) *Farges* Relat.

(*) Suivant le *Full and true Account*, *Pitracha*, pour exécuter plus facilement le dessein qu'il avoit de chasser tous les Chretiens du Royaume, commanda que tous les Portugais s'assemblassent, & qu'ils se retirassent dans une petite Isle proche de la Capitale, menaçant de mort tous ceux qui entreprendroient de s'échapper. Les Anglois eurent aussi le malheur de sentir les effets de son indignation, on pilla d'abord tous leurs effets, puis on les mit en prison. Pour les François qui étoient à Siam & à Louvo, on ne les traita pas si durement dans les commencemens, parcequ'ils étoient en trop grand nombre, & qu'il y auroit eu du risque à les irriter; d'ailleurs *Pitracha* aimoit mieux surprendre ceux qui étoient à Bancok & à Merghi, que de les attaquer à force ouverte. *Kæmpfer* dit que *Pitracha* fit assurer les Hollandois de sa faveur & de sa protection durant ces troubles, & qu'on envoya aussi ordre à Bancok de laisser passer librement leurs vaisseaux & leurs bateaux.

„ à Bancok, à cause des mauvais bruits qui couroient; qu'il savoit que „ depuis le Général n'avoit pu venir, à cause de la maladie dont il avoit „ été attaqué, pour la guérison de laquelle le Roi lui avoit envoyé ses „ Médecins, comme une marque de son estime; mais qu'étant informé „ qu'il étoit à présent parfaitement rétabli, il ne devoit pas tarder plus „ long-tems à obeir aux ordres du Roi. Que dans cette vue il avoit en- „ voyé les deux Mandarins, qui avoient été en dernier lieu Ambassadeurs „ en France, pour faire plus d'honneur au Général, & pour lui donner „ une nouvelle preuve de son amitié. *Pitracba* ajouta, que si le Général „ ne se rendoit pas à *Louvo*, son refus pourroit être mal interprété, & „ avoir de fâcheuses suites; qu'il espéroit qu'il ne feroit plus de difficulté, & „ qu'en attendant il garderoit le Chevalier son fils auprès de lui à la Cour".

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Les Ambassadeurs eurent ordre de déclarer de plus, „ que le Roi ayant „ fait arrêter M. *Constance* comme Prisonnier d'Etat, avoit dessein de don- „ ner sa place au fils du Général (*); que par cette raison il falloit qu'il „ demeurât quelque tems à *Louvo*, pour s'instruire des affaires; & que „ c'étoit-là un des grands motifs qui obligeoient à le faire venir".

Embarras du Général.

Tous ces artifices pour cacher l'état des affaires firent aisément apper- cevoir à *Des Farges*, que les choses alloient mal, de sorte qu'il ne fut pas peu embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre. Il auroit été bien aise que les Mandarins se fussent contentés du refus qu'il fit d'accepter pour son fils les Emplois qu'on lui offroit, mais ils insisterent absolument pour qu'il vînt avec eux, & l'Abbé *De Lionne*, qu'ils avoient amené, l'en pressa aussi, vu l'état où étoient les affaires. D'un côté il voyoit le risque qu'il couroit en se mettant entre les mains des Siamois, & de l'autre il voyoit qu'il ne pouvoit refuser d'aller à la Cour, sans en venir à une rupture ouverte, dans un tems où il n'étoit pas en état de soutenir un siege, n'ayant ni provisions, ni affûts pour le canon dans la place, qui d'ailleurs étoit ouverte de tous côtés (*a*).

Il se détermine à aller à la Cour.

Enfin, après bien des réflexions, il jugea que l'honneur & le devoir exigeoient qu'il s'exposât avec ses deux fils à toutes sortes de périls, pour essayer si par de pareilles marques de confiance il pourroit dissiper les soupçons des Siamois, & conserver ses troupes, ce qui paroissoit impossible par toute autre voye que celle d'obéir à l'ordre. Il considéra encore, que par-là il éviteroit qu'on n'accusât les François de manquer de fidélité, & qu'il gagneroit du tems pour mettre Bancok en meilleur état de défense. Il donna alors les ordres nécessaires à M. *Verdesale*, qui commandoit sous lui; & il ajouta en présence de ses autres Officiers, qu'il sentoit bien le risque qu'il couroit en allant à la Cour, mais que le danger qui naîtroit de son refus seroit plus général & plus certain; qu'il (*Verdesale*) fit son devoir en son absence, & qu'il souffrit plutôt de le voir pendre lui & ses fils à ses yeux, que de rendre la place confiée à sa garde.

Il est mené devant Pitracha.

Pitracba, ayant été informé de la résolution du Général, lui envoya un beau

(*a*) *Des Farges* ubi sup.

(*) Suivant le *Full and true Account*, cette entrevue se fit avec *Pitracba* même, qui offrit à *Des Farges*, de la part du Roi, la place de Barcalon, que *Constance* avoit.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

beau Palcki, avec d'autres voitures pour ceux qui l'accompagnoient. A son arrivée à la porte de Louvo il fut complimenté par un Mandarin, qui l'invita comme de la part du Roi à se rendre tout droit au Palais (*). Il jugea que ce message ne présageoit rien de bon, & il crut qu'il seroit arrêté. Il traversa plusieurs cours remplies de gens armés, & d'abord il fut fort bien reçu de *Pitracha*, qui avoit pris le titre de *Grand-Mandarin.* Après bien des complimens sur son mérite, & sur l'affection que les Siamois avoient pour lui, il lui demanda par forme de conversation, „ S'il avoit „ une autorité absolue sur les Officiers & sur les soldats qu'il avoit laissés à Bancok, & si aucun d'eux oseroit desobéir à ses ordres?" *Des Farges* répondit, sans faire attention au dessein de *Pitracha* : „ Que la „ discipline étoit fort exacte dans les armées de son Maître, & que tout „ le monde étoit obligé d'obéir au premier mot du Commandant". Ah! „ je suis ravi de le savoir, *reprit le Grand-Mandarin;* le Roi vous envoye „ ordre de venir avec vos troupes, d'où vient donc que vous n'avez amené avec vous que votre fils?"

On lui ordonne de faire venir ses Troupes.

Cette question, quoiqu'imprévue, surprit moins le Général, que la hardiesse du premier Ambassadeur (†), qui lui soutint en face qu'il l'avoit sollicité d'amener toute sa Garnison avec lui. *Des Farges* s'apperçut alors que c'étoit une affaire concertée, & désespéra de se tirer de ce mauvais pas. „ Fort bien, repartit *Pitracha*, je vois qu'il y a du mal-entendu; vous „ n'avez qu'à écrire d'abord à vos Officiers & à vos soldats de venir vous „ trouver, puisque vous m'assurez qu'aucun d'eux n'oseroit desobéir à vos „ ordres". Le Général, sans s'embarrasser du danger où il étoit, répondit: „ Que s'il étoit sur les lieux, ce qu'il lui avoit dit seroit le cas, mais que „ selon les coutumes de France un Gouverneur qui étoit hors de sa „ place, n'y avoit plus aucune autorité; qu'avant de quitter son Gouvernement, il avoit prié le premier Ambassadeur de lui dire, si le Roi „ lui avoit envoyé quelque autre ordre, afin qu'il pût les exécuter à la „ fois; parcequ'il étoit très-certain que M. *Verdesale* ne lui obéiroit pas „ en son absence". L'Abbé *De Lionne* s'appercevant du péril où ils se trouvoient, représenta au premier Ambassadeur „ que tout étoit perdu, „ si l'on retenoit le Général; que M. *Verdesale* étoit homme à n'entendre „ à rien, & à en venir aux dernieres extrémités".

Il écrit à De Bruan.

Ce discours parut faire impression sur les Siamois, qui jugerent qu'il valoit

(*) D'autres disent qu'il s'embarqua sur la Riviere le 7 de Juin, mais qu'à peine eut-il fait deux lieues, que se voyant environné de bâtimens armés, il commença à penser qu'il se passoit quelque chose d'extraordinaire. Qu'il fut fort surpris, lorsqu'en arrivant à Siam, il se vit mettre dans un Palanquin, & porté à Louvo, gardé par plusieurs Compagnies de soldats d'une maniere différente de celle dont il avoit toujours été escorté; qu'en arrivant à Louvo, on le mena d'abord au Palais, sans lui permettre d'aller premierement chez les Jésuites, comme il le souhaittoit, dans le dessein, disoit-il, de s'y reposer un peu, mais véritablement pour s'informer de l'état des affaires, qui lui paroissoit fort changé (1).

(†) C'étoit *Mirapay*, qui l'année précédente avoit été premier Ambassadeur en France, & qui depuis son retour avoit été fait Barcalon, ou premier Ministre.

(1) *Full and true Account*, p. 10.

valoit mieux renvoyer *Des Farges*, & garder fes deux fils pour ôtages de l'exécution de fes promeffes. Enfuite ils feignirent de vouloir l'envoyer à une expédition imaginaire (*), où il devoit commander en Chef, & pour s'affurer de la victoire, ils lui propoferent d'écrire à M. *De Bruan*, à Merghi, de venir le joindre avec fes troupes. Ce fut en vain qu'on demanda la permiffion de fortir du Royaume, s'ils fe défioient des François; il falloit premierement obéir à la volonté du Roi. Ils envoyerent donc au Général un projet de Lettre en Siamois, qui traduit formoit un jargon, propre à faire entendre à M. *De Bruan* que le Général étoit en arrêt, & que leurs affaires étoient en mauvais état. *Pitracha* ne laiffa pas d'être fort content de cette Lettre, s'imaginant que ce qui étoit bon en Siamois, devoit l'être auffi en François (*a*).

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Les François s'en fuyent de Louvo.

Pour augmenter le chagrin de M. *Des Farges*, il apprit une malheureufe avanture arrivée aux François qui avoient été retenus à Louvo (†). Après que l'Abbé *De Lionne* en fut parti avec les deux Mandarins, ces Meffieurs, craignant que *Des Farges* ne refufât de quitter Bancok & d'obéir aux ordres qu'on lui envoyoit, réfolurent de rifquer tout pour s'y rendre. Dans ce deffein ils prirent des chevaux, & firent toute la diligence poffible pour fe rendre dans le voifinage de Siam, où ils trouverent plus de quatre-cens hommes (‡) pour les arrêter au paffage. D'abord quelques Mandarins s'avancerent, & leur donnerent leur parole qu'on ne leur feroit aucun mal, s'ils fe rendoient de bonne grace. Cette promeffe les empécha de fe mettre en défenfe, voyant bien d'ailleurs que cela feroit inutile. Cependant les Siamois, au mépris de leur parole, les traiterent de la façon la plus cruelle & la plus ignominieufe. Ils les mirent prefque tout nuds, & les ramenerent la corde au col, attachés à la queue de leurs chevaux; fouvent ils les obligeoient de courir, fans avoir plus d'égard pour le Chevalier *Des Farges*, fils du Général, qui étoit du nombre, que pour les autres; ils n'épargnoient pas non plus les coups de bâton & de lance, pour faire lever ceux que ces mauvais traitemens faifoient tomber, de forte qu'un d'eux en mourut en chemin (§). On les expofa enfuite pen-

(*a*) *Des Farges*, ubi fup.

(*) On débitoit que les *Cochinchinois* & les *Laos* menaçoient le Royaume d'une invafion. *Full and true Account*, p. 13.

(†) Et à *Thalaffon* ou *Thli Pouffon*. Nous apprenons d'ailleurs que les principaux Officiers François qui s'y trouvoient, étoient les Chevaliers *Des Farges* & *De Fretteville*, Meffieurs *De Vaudrille*, *De Lariffe*, & deux Ingénieurs, dont l'un s'appelloit *Breffi*. Ils avoient deffein de gagner le quartier de la Compagnie de France, de fe faifir-là de quelque bâtiment, & d'aller joindre le Général *Des Farges* à Bancok, & de l'informer de ce qui s'étoit paffé; car on avoit fait tout avec tant de diligence & de fecret, qu'on n'en avoit eu encore la moindre nouvelle ni à Bancok ni à Merghi (1).

(‡) Le *Full and true Account* dit qu'on les fit pourfuivre par un Corps de fix ou feptmille hommes, de forte que de grand matin, étant à deux lieues de la Capitale, ils furent fort furpris de voir un fi gros détachement par devant & par derriere, pour les empêcher de gagner la ville.

(§) C'étoit, comme nous l'apprenons du *Full and true Account*, l'Ingénieur *Breffi*, & c'eft

(1) *Full and true Account*, p. 8 & fuiv.

SECTION IV. pendant trois heures à Louvo à la merci de la populace (*), qui leur donna des coups au visage & leur fit tous les outrages imaginables (*a*).

Révolution à Siam en 1688.

Retour du Général.

Comme cette avanture confirma encore davantage *Des Farges* dans l'idée qu'il avoit de l'extrême haine que les Siamois portoient aux François, il se hâta de retourner à Bancok, contraint de sacrifier ses deux fils (†), qu'on lui demanda en ôtage, pour se rendre au-plutôt où il croyoit sa présence absolument nécessaire. Il rencontra en chemin l'Evêque de *Metellopolis* (‡), que le Grand-Mandarin obligeoit de se rendre à Louvo, sous prétexte que le Roi vouloit l'entretenir sur des affaires de conséquence, mais véritablement pour s'assurer de sa personne, & pour l'envoyer, quelque tems après le Général, à Bancok, afin de servir à ses desseins en l'exposant; car il lui déclara nettement dès sa premiere audience: „ Qu'il croyoit surement que le Général viendroit à la tête de ses „ troupes, mais qu'il l'enverroit lui Evêque à Bancok, pour déclarer au „ Général, que s'il ne venoit pas, il le mettroit lui & ses Missionnaires, „ avec les Jésuites & tous les Chretiens, à la bouche du canon ".

Il commence les hostilités.

Nonobstant tous les dangers dont on étoit menacé, on résolut d'une voix unanime, dès-que *Des Farges* fut rentré dans la Forteresse, de périr plutôt que de se mettre à la merci des Siamois, qui leur avoient donné tant de preuves de leur mauvaise volonté. Les hostilités commencerent de la part des François, qui attaquerent un vaisseau du Roi de Siam, dont l'équipage avoit refusé en termes fort injurieux de leur vendre des vivres. Le Général retira ensuite les troupes qui étoient dans le vieux Fort sur le bord occidental de la Riviere, parcequ'il n'étoit pas possible de le garder; & il ordonna en même tems d'en raser les parapets, & d'enclouer les canons qu'on ne pourroit pas faire crever. Les Siamois ne furent pas paresseux à les troubler dans cette opération, & les François ne furent pas sitôt retirés, qu'ils travaillerent à réparer le Fort & à desenclouer le canon. On détacha trois Officiers avec trente hommes en deux chaloupes pour empêcher les Siamois de s'y loger, mais y ayant trouvé beaucoup plus de monde qu'ils ne s'y attendoient, ils furent contraints de se retirer avec perte de trois ou quatre hommes. Les François firent alors grand

(*a*) *Des Farges* & *Full and true Account.*

c'est, semble-t-il, le même dont parle *Kæmpfer*, qui voyant qu'on leur mettoit à chacun une corde au cou, suivant la coutume du Pays, eut une si grande frayeur, qu'il tomba roide mort. Mais ce Voyageur se trompe en disant que c'étoient les ôtages qu'on avoit donnés, qui s'échapperent de Louvo, car *Des Farges* n'y avoit pas encore été.

(*) On les enchaîna par le cou deux à deux, & on les mit en prison. Leurs domestiques reçurent le même traitement, de même que tous les François qui étoient à Louvo. V. *The full and true Account*, ubi supra.

(†) *Kæmpfer* dit que *Des Farges* fut reçu très-civilement à Louvo, mais qu'avant que de le laisser retourner à Bancok, on l'obligea de promettre qu'il remettroit cette place entre les mains des Siamois, & qu'on lui fit laisser ses deux fils & douze François pour ôtages.

(‡) Il avoit demeuré longtems parmi eux, & étoit Vicaire Apostolique de la plus grande partie des Indes. *Full and true Account*, p. 14. *Kæmpfer* l'appelle M. *Louis*. Le Capitaine *Hamilton* parle d'un Evêque François, nommé *Cissée*, qui en 1720 étoit âgé de quatre-vingts ans, & qui étoit à Siam au moins depuis l'an 1708.

grand feu, pour empêcher l'ennemi de monter un canon, qui auroit découvert la Forteresse. Les travaux des ennemis furent plusieurs fois ruinés, & ils avoient l'opiniâtreté de les réparer, quoiqu'il leur en coûtât beaucoup de monde; en attendant ils ne cesserent de tirer pendant trois ou quatre jours, & il se passoit peu de nuits qu'ils ne fissent de fausses attaques, ce qui joint aux incommodités qu'on souffroit dans la place, causa des fatigues inexprimables aux François (*a*).

Section IV. Révolution à Siam en 1688.

Bravoure de St. Cric.

Comme il étoit impossible de recevoir du secours de dehors, & qu'il n'y avoit aucune espérance d'obtenir quelque composition des ennemis, les François prirent la résolution d'envoyer une petite barque de la Compagnie hors de la Riviere, pour chercher deux Vaisseaux Siamois, montés par des François, qu'on avoit envoyé croiser il y avoit deux mois. L'entreprise étoit dangereuse, mais leur situation la rendoit nécessaire. Un Lieutenant nommé *St. Cric* avec neuf soldats descendit la Riviere, après être échappé au feu du Fort; mais à peine la barque fut-elle hors de vue, qu'elle se vit attaquée avec tant de furie, que les François ne purent empêcher qu'on n'en vînt à l'abordage. *St. Cric* nettoya cependant le pont de ceux qui y étoient, en mettant le feu à une partie de sa poudre & à toutes ses grenades, qu'il avoit disposées à ce dessein. La barque ayant touché ensuite, les Siamois, s'imaginant que toute la poudre étoit consumée, y entrerent une seconde fois sans appréhension, & on les fit sauter en l'air en plus grand nombre qu'auparavant. Après quoi *St. Cric* mit le feu à quelques barrils qu'il avoit réservés, fit sauter la barque avec tous les Siamois qui s'y trouvoient, dont la plupart périrent avec lui, au grand étonnement de tous ceux qui étoient sur le rivage (*b*).

Artifices de Pitracha.

Au premier avis que *Pitracha* reçut que *Des Farges* refusoit de venir avec ses troupes, il ne manqua pas de lui envoyer l'Évêque de *Metellopolis*, comme il l'avoit dit. Ce Prélat étant arrivé dans le tems que les François battoient le Fort des ennemis avec le plus de violence, les Siamois firent tous ses gens prisonniers, le dépouillerent, & lui ayant mis une corde au cou le menacerent de l'exposer au feu du canon de la Forteresse (*). Le Grand-Mandarin eut recours encore à un autre expédient, qui fut d'obliger les fils du Général d'écrire à leur pere: ,, qu'il n'y avoit point de ,, salut pour eux, à moins qu'il ne vînt à Louvo; & que c'étoit même ,, une grace qu'on leur faisoit, de leur permettre de l'informer du danger ,, où ils se trouvoient ". *Des Farges* manda en réponse: ,, Qu'il sacrifie-,, roit volontiers sa vie pour sauver la leur; mais que quand il s'agissoit ,, de l'honneur du Roi & de la conservation de ses troupes, il n'avoit plus ,, rien qu'il ne se crût obligé de sacrifier; qu'ils devoient être contens ,, d'avoir la consolation de n'avoir aucun crime à se reprocher, & que le ,, Roi

(*a*) *Des Farges.* (*b*) *Idem.*

(*) Suivant le *Full and true Account*, il étoit déja avec la corde au col, attaché à un gibet dressé dans l'endroit le plus exposé au feu du canon. *Kæmpfer* dit que l'Évêque fut mené prisonnier dans la cour des magazins du Roi, avec sept ou huit Jésuites, où ce Voyageur les vit, vivant fort contens. Trois autres Jésuites, qui s'étoient établis à Louvo, sous prétexte d'apprendre la Langue *Pali* ou *Bali*, disparurent tout d'un coup.

SECTION IV. Révolution à Siam en 1688.

„ Roi fauroit bien venger en fon tems les outrages qu'on leur feroit (*a*)".

En attendant le Grand-Mandarin, qui avoit avis de ce qui fe paffoit à Bancok, conçut auffi peu d'efpérance de réuffir contre cette place par la force que par la rufe, & commença à croire qu'il ne devoit pas différer plus longtems à exécuter fes ambitieux deffeins par cette raifon, mais qu'il falloit s'ouvrir le chemin au Trône, en fe défaifant des deux Princes, freres du Roi, qui feuls étoient en fon chemin; il en tenoit déja un, & il avoit pris fes méfures pour s'affurer de l'autre. Il affembla donc les principaux Mandarins au Palais, & fe plaignit dans les termes les plus forts des deux Princes, qui avoient, difoit-il, juré fa perte, & il demanda aux Mandarins ce qu'ils croyoient qu'il y eût à faire avec eux. Comme il étoit déja trop puiffant pour que perfonne osât lui réfifter, & que d'ailleurs il avoit gagné la plupart de ces Grands par de belles promeffes, ils déclarerent unanimement, qu'à leur avis les Princes étoient des ingrats, qui méritoient d'être punis.

Les deux Princes font mis à mort.

Sur le champ on envoya ordre de fe faifir du Prince, qui étoit à Siam, & de le conduire à *Louvo*. Quelques jours après on l'envoya avec fon frere à *Tbli Poufon* (*), où on les mit dans des facs d'écarlate, & on les fit mourir en les frappant avec des bâtons de bois de fandal. C'eft-là ce que le Général *Des Farges* rapporte des Princes & de leur fort (*b*), mais fuivant le *Full and true Account*, il n'arriverent point à cette maifon, & ils furent maffacrés en chemin par des gens apoftés pour cette exécution (†). Après quoi on tomba fur tous les amis des Princes, & du défunt Miniftre, dont on fit mourir les uns, & dont on refferra les autres dans une étroite prifon (*c*).

Mort du Roi.

Le vieux Roi vivoit encore quand on fit mourir fes deux freres, mais il mourut le lendemain de leur exécution (*d*). *Kæmpfer* dit qu'il mourut le onzieme de Juillet âgé de cinquante-cinq ans (‡), & dans la trente-deuxieme année de fon regne.

Son Portrait.

Le portrait que les Voyageurs François font de *Chaou Naraye*, eft fort avantageux; ils prétendent même que c'eft le plus grand Prince qui ait jamais occupé le Trône de Siam. Il étoit d'une taille un peu au-deffous de la médiocre, mais fort droite & bien prife. Son air étoit engageant, & fes manieres pleines de douceur & de bonté, fur-tout pour les Etrangers.

(*a*) *Des Farges.* (*b*) *Idem.* (*c*) *Full and true Account.* (*d*) *Des Farges.*

(*) Ou *Tbli Poffon*, que le *Full and true Account* appelle *Thelapfon*. C'eft une Maifon de plaifance du Roi de Siam, à une petite lieue de Louvo, fuivant *Tachard*. 1 Voy. p. 239.

(†) *Kæmpfer* dit qu'on les fit mourir en les battant avec du bois de fandal dans un Temple voifin de Louvo.

(‡) Le *Full and true Account* dit qu'il avoit autour de cinquante-neuf ans. *Kæmpfer* met fa mort en 1689, ou fuivant le *Soncard*, c'eft-à-dire l'Epoque des Siamois 2232, mais fuivant *La Loubere*, p. 21. ce doit être 2234. D'ailleurs ce ne fut pas en 1689, mais en 1688, comme il paroît par ce que nous avons rapporté fur les Relations des François qui paroiffent les plus autentiques. Le Capitaine *Hamilton* raconte cette révolution avec des circonftances un peu différentes, & dit qu'il tenoit fa Relation de M. *Bashpool*, Secretaire de *Faulkon*, qui demeura en prifon pendant trois ans après la mort de fon Maitre, le col dans des entraves, & expofé fouvent aux coups pour l'obliger à accufer ceux que l'ufurpateur vouloit dépouiller de leurs biens.

gers. Il étoit vif & agiſſant, ennemi de l'oiſiveté & du repos. Il étoit toujours dans les Bois à la chaſſe, ou dans ſon Palais appliqué aux affaires de ſon Royaume. Il n'aimoit pas la guerre, parcequ'elle ruinoit ſes peuples, qu'il chériſſoit tendrement; mais il n'y avoit gueres de Roi dans l'Orient qui parût plus paſſionné pour la gloire, ou qui ſe vengeât avec plus d'éclat quand les Princes ſes voiſins lui faiſoient la moindre inſulte. Son amour pour les Sciences le porta à faire venir d'Europe des perſonnes pour les enſeigner à ſes ſujets. Il vouloit tout ſavoir, & comme il avoit l'eſprit pénétrant & fort étendu, il n'avoit pas de peine à entrer dans tout ce qu'il vouloit apprendre (*). Il étoit magnifique (†), généreux, bon ami au-delà de ce qu'on peut imaginer. Toutes ces grandes qualités lui attiroient la conſidération de ſes voiſins, la crainte de ſes ennemis, l'eſtime de ſes ſujets, & un reſpect qui alloit juſqu'à l'adoration. Il n'étoit point ſujet aux vices ſi ordinaires parmi les Princes de l'Orient, & particulierement à l'amour déréglé des femmes, & même il faiſoit punir avec beaucoup de ſévérité les principaux Mandarins & les premiers Officiers de la couronne pour avoir été trop attachés à leurs plaiſirs. Il avoit trop de force d'eſprit pour croire la doctrine abſurde d'un Dieu anéanti, ou pour mieux dire d'un Dieu, qui las de gouverner le Ciel ſe plonge dans le repos, & s'enſévelit pour jamais dans l'oubli de tout ce qui ſe paſſe au Monde. Au contraire il croyoit que Dieu eſt éternel, & que ſa Providence veille inceſſamment au gouvernement du Monde. C'eſt à ce même Dieu immortel qu'il adreſſoit ſes prieres deux fois pour le moins chaque jour pendant deux heures, le matin après s'être levé, & une heure le ſoir avant de ſe coucher (*a*).

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Sa Famille.

Chaou Naraye ne laiſſa qu'une fille; *La Loubere* dit qu'elle s'appelloit *Nang-ſá*, c'eſt-à-dire *jeune Ciel* (*b*). *Chaumont* aſſure qu'on l'appelloit la Princeſſe Reine (*c*), mais tous conviennent qu'elle avoit le rang & les honneurs de Reine. En 1685 elle étoit âgée de vingt-ſept ou vingt-huit ans; elle avoit ſes terres, ſes rentes, ſes ſujets, ſes ſoldats, ſes Officiers, tout cela indépendamment du Roi. Tous les jours elle donnoit audience matin & ſoir à toutes les femmes des Grands-Mandarins, qui n'auroient oſé

(*a*) *Tachard*, I Voy. p. 235–237.
(*b*) *La Loubere*, T. I. P. II. Ch. 8.
(*c*) *Chaumont*, Relat. p. 112.

(*) C'eſt le portrait qu'en font généralement les Miſſionnaires. Mais le Comte *De Fourbin*, qui ſe trouva ſouvent avec lui, en parle d'une façon toute oppoſée. Il l'amuſoit en lui faiſant mille contes, qu'il accommodoit à ſa maniere, & dont le Roi paroiſſoit ſatisfait: il eſt vrai, dit-il, qu'il ne me falloit pas pour cela de grands efforts, ce Prince étant groſſier & fort ignorant; & cependant *Tachard* l'exalte comme un prodige d'eſprit & de ſens.

(†) *Fourbin* obſerve, T. I. p. m. 132. que quoique le Royaume de Siam ſoit pauvre, & qu'on n'y voye nulle part aucun veſtige de magnificence, cependant quand le Roi va à la chaſſe, ou qu'il ſe montre en public, il paroît dans toute la pompe convenable à la majeſté d'un très-grand Roi, y ayant peu de ſpectacle au Monde plus ſuperbe, que les ſorties publiques de ce Monarque. Du reſte il paſſe ſa vie renfermé dans l'intérieur de ſon Palais, ſans que perſonne y ſoit jamais admis, pas même ſes plus intimes confidens, à qui il ne parle que par une fenêtre.

SECTION IV. *Revolution à Siam en 1688.*

ofé manquer de s'y trouver l'une après l'autre; elle étoit fur fon Trône, & toutes ces femmes étoient couchées par terre, la tête baiffée, dans la même pofture que leurs maris devant le Roi. Elle étoit févere jufqu'à la cruauté à l'égard de fes Dames, comme on l'a dit ailleurs. Tous les jours elle alloit voir le Roi deux fois, & elle dînoit avec lui. M. *Faulkon* avoit été admis plufieurs fois pour des affaires preffées, pendant qu'ils dînoient, mais il n'avoit jamais vu la Princeffe, qui étoit à table avec un petit paravent devant elle. C'étoit de Me. *Conftance* que l'Abbé *De Choify* tenoit ce qu'il en rapporte.

Chaou Naraye laiffa auffi une fœur & des tantes, qui étoient fort vieilles (*a*).



CHAPITRE XII.

Le Regne de Pitracha. *Paix conclue avec les* François. *Leur départ de Siam. Un Prétendant à la couronne pris & puni.* Succeffeur *de* Pitracha.

Le Regne de Pitracha.

Politique de l'Ufurpateur. Sa famille.

L'USURPATEUR ménagea fes affaires avec tant de politique, que cette grande Révolution ne caufa pas le moindre tumulte, ni aucun foulévement dans toute l'étendue du Royaume. *Opra Pecherachas*, ou *Pitrachas*, (*) étoit diftingué de tous les autres Grands par fon air majeftueux & par fon illuftre naiffance; car on dit qu'il étoit de la véritable Race Royale, fur laquelle le pere du feu Roi avoit ufurpé la couronne. Il étoit frere de lait de *Chaou Naraye*, & à peu près du même âge que ce Prince; fon zele affecté pour la Religion lui avoit gagné l'eftime de tous les Talapoins, & la vénération du Peuple, qui d'ailleurs remarquoit qu'il avoit un cœur véritablement Siamois, rempli d'eftime pour fa Nation & de mépris pour les autres: cependant, comme il étoit en même tems fort politique, il fut fi bien diffimuler & cacher fon ambition, qu'il refufa conftamment les plus grandes Dignités tant pour lui que pour fon fils, ne paroiffant afpirer à d'autre bonheur, qu'à celui d'une vie privée. L'éloignement où il fe tenoit des affaires d'Etat, ne laiffant foupçonner rien de fes deffeins, faifoit qu'il étoit toujours un des premiers dans les Confeils du Roi. Quoique M. *Conftance* paffât pour avoir toute l'autorité, & qu'il n'omît rien pour le faire croire aux François, il n'avoit pas à beaucoup près autant de crédit & d'accès auprès du Roi que *Pitracha;* il étoit cependant en grande faveur auprès de fon Maître, qui le croyoit feul capable de traiter avec les Etrangers, à caufe de la parfaite connoiffance qu'il avoit de leurs coutumes & de toutes les Cours de l'Europe (*b*).

Son Caractere.

Nous ajouterons à ce récit du Général *Des Farges*, ce que difent d'autres

(*a*) *Chaumont*, Relat. p. 112. & *Choify*, p. m. 206, 220. (*b*) *Des Farges*, Relat.

(*) D'autres écrivent *Petracha* ou *Pitracha*, ce qui eft peut-être plus correct; parceque *Racha*, qui fait deux des trois fyllabes de fon nom, paroît être le même nom que *Rajah*, ou en être une imitation: & l'on fait que *Rajah* eft équivalent au titre de Roi dans la Prefqu'ifle en-deçà du Gange.

tres Auteurs. *Pitracha*, comme on l'a remarqué, étoit un des plus puissans Seigneurs de la Cour, ayant commandé tous les éléphans & tous les chevaux du Roi, qui sont estimés les principales forces de ce Monarque. Sa famille avoit été longtems dans les plus hautes Charges, & elle s'étoit souvent alliée à la couronne. Dans le tems que *La Loubere* étoit à Siam, on disoit publiquement que lui ou son fils *Souraçat*, qui étoit *Ok-louang*, pouvoient y prétendre, s'ils survivoient l'un ou l'autre à *Chaou Naraye*, dont la mere de *Pitracha* avoit été nourrice. Le peuple l'aimoit beaucoup, parcequ'il paroissoit modéré; & il le croyoit invulnérable, parcequ'il avoit témoigné beaucoup de courage dans quelque combat contre les Péguans; son courage lui avoit aussi attiré la faveur du Roi (*a*). *Kæmpfer* dit qu'il étoit fils de la sœur du Roi, que ses sœurs & ses filles étoient femmes de ce Prince, & qu'il l'avoit toujours regardé comme son intime ami. Le Roi fut d'autant plus sensible à la maniere cruelle dont il traita ses freres & son fils adoptif, qu'il ne s'attendoit à rien de pareil de sa part, ayant d'ailleurs témoigné toujours beaucoup d'éloignement pour le poids d'une couronne (*b*); artifice cependant qu'ont employé dans tous les tems ceux qui l'ambitionnoient le plus. *Pitracha* ayant amené toutes choses au point qu'il vouloit, partit de Louvo le dernier de Juillet, & se rendit à la Capitale, où il fut couronné avec beaucoup de pompe & sans opposition (*c*) (*). *Le Regne de Pitracha.*

Pitracha étant maître du Royaume disposa d'abord des grandes Charges de l'Etat en faveur de ceux qui l'avoient servi. Il avança tous les Mandarins qu'il avoit quelque sujet de craindre encore, & mit même en liberté ceux qu'il avoit fait arrêter, pour mettre les deux partis dans ses intérêts. Il soulagea le peuple & fit distribuer des aumônes publiques, ce qui lui gagna efficacement l'amour de toute la Nation. Il conserva toujours beaucoup de respect pour la Princesse, qu'il avoit dessein d'épouser (†). On dit cependant qu'elle témoigna beaucoup de douleur de la mort du plus jeune des Princes, qui étoit son mari, ou qu'elle devoit épouser (‡), & que dans l'excès de sa fureur elle avoit chargé d'injures celui qui en étoit *Le Royaume pacifié.*

(*a*) *Full and true Account*, p. 17, 21. *La Loubere* P. III. Ch. 7.
(*b*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.
(*c*) *Full and true Account*, p. 21.

(*) C'est ce que l'on tient de l'Officier François qui fut fait prisonnier à Merghi après la retraite de *De Bruan*, & que l'on conduisit à la Capitale dans le tems que cela se passa. Voy. sa Lettre dans le *Full and true Account*. p. 21 & 17.

(†) Ni *Kæmpfer* ni *Hamilton* ne nous disent ce que devint la Princesse, & ils n'en parlent pas seulement. Les premieres Lettres qui vinrent des Indes après la Révolution, gardoient aussi le silence sur son sujet; mais d'autres venues ensuite portoient, que par ordre de *Pitracha* on l'avoit mise dans un sac de velours, qu'on lui avoit cassé la tête avec des bois de senteur, & qu'on avoit jetté son corps dans la Riviere (1).

(‡) Les Relations varient à cet égard. Les uns disent qu'elle avoit épousé ou qu'elle devoit épouser *Mompi*, comme on l'a rapporté. Les François disent qu'elle s'étoit entêtée du Chevalier *Des Farges*, & qu'elle avoit même promis de l'épouser: mais c'est-là plus que le Général *Des Farges* ne dit lui-même.

(1) *Full and true Account* Pref. p. 2.

Le Regne de Pitracha.

toit l'auteur: mais il ne fallut pas un long tems pour effacer sa douleur, & elle aima mieux vivre en Reine, que de mourir malheureuse. Revenons aux affaires des François.

Les Fils de Des Farges *relâchés.*

Pitracha n'eut pas sitôt pris la résolution de se défaire des Princes, qu'il pensa à faire un accommodement avec les François, & à les obliger à sortir paisiblement du Royaume. Dans ce dessein il fit venir les fils du Général *Des Farges*, & leur dit: „ Qu'il se sentoit touché de pitié pour „ eux; qu'il connoissoit d'ailleurs la droiture de leur pere, & qu'il étoit „ incapable de manquer à sa parole; ajoutant qu'il étoit persuadé, que „ c'étoient les troupes qui saisies d'une terreur panique n'avoient pas „ voulu lui obéir; qu'il leur donnoit la vie, & que de plus par consi- „ dération pour le Général & par amitié pour eux, il vouloit les lui ren- „ voyer". Leur retour à Bancok, où ils arriverent le 24 de Juin (*) causa une extrême joie à toute la Garnison aussi bien qu'à leur pere, qui ne put d'abord comprendre à quel heureux principe il devoit l'attribuer; mais lorsque dans la suite il fut instruit de la mort des deux Princes, il conclut que le Grand-Mandarin avoit envie, par cet acte de générosité, d'ouvrir les voyes à la paix avec les François, & les deux Mandarins, qu'ils consulterent dans cette occasion, le confirmerent dans son opinion (*a*).

Les Européens *maltraités.*

Depuis le retour des fils du Général à Bancok, le feu diminua des deux côtés, & on fit diverses propositions d'accommodement; mais la défiance de la Garnison étoit telle, qu'ils n'osoient compter sur rien. Vers la fin de ces longues & fatigantes négociation (†), pendant lesquelles *Des Farges* trouva moyen de se procurer des vivres, les deux Vaisseaux Siamois, montés par des François, dont on a parlé plus haut, vinrent mouiller auprès de la Forteresse. On rendit aussi les Officiers qui avoient été arrêtés à Louvo; quelques autres François de cette ville & de la Capitale, trouverent encore moyen de les venir joindre. Ce fut alors qu'on fut pleinement informé des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus des Siamois,

(*a*) *Des Farges.*

(*) Ce fut après la mort des Princes & du Roi, & celui-ci mourut, suivant *Kæmpfer*, le 11 de Juillet. Il y a une grande variation pour les dates dans les Auteurs. L'Officier François, fait prisonnier à Merghi, dit qu'il mourut en Juillet, mais qu'il n'avoit pu savoir quel jour. Il ne parle point du renvoi des fils de *Des Farges* à Bancok, mais il dit qu'il y fut envoyé le 9 d'Août avec cinq autres Officiers, comme on le verra plus bas: si cette date est juste, les fils du Général ne peuvent avoir été de retour auprès de lui avant le mois d'Août.

(†) Les Auteurs n'entrent dans aucun détail de cette longue négociation; l'Auteur du *Full and true Account* rapporte seulement, que l'Evêque de *Metellopolis*, ayant été délivré, le 25 de Juillet, de la cruelle situation où on l'avoit mis devant le Fort de Bancok, on l'envoya dans la place, afin d'avoir commission du Général pour entrer en négociation sur la paix avec les personnes que *Pitracha* nommeroit. La commission lui fut d'abord expédiée, & le lendemain il retourna à Siam pour l'exécuter. Depuis ce tems-là l'*Ok-pra* cessa de maltraiter les François & les autres Européens qu'il avoit en son pouvoir (1); mais, comme il paroît par la Relation de *Des Farges*, qu'il cessa plutôt ses mauvais traitemens, peut-être faut-il mettre *Juin* pour *Juillet*.

(1) p. 17 & suiv.

mois, aussi bien que de la persécution que les Chretiens Siamois, Péguans & Portugais souffroient dans un cruel esclavage; que le Séminaire de l'Evêque de Metellopolis avoit été pillé, & que plusieurs jeunes filles Chretiennes avoient été enlévées pour servir de concubines. Ils apprirent aussi d'un Missionnaire, qui avoit été mis au *Cangue*, avec tous les Chretiens de la Province de Porcelouc, à l'autre extremité du Royaume, que dès le mois de Janvier on n'avoit cessé de les menacer des maux qu'ils avoient éprouvés depuis. Cela montre que *Pitracha* avoit pris de longue main ses mesures pour exécuter le dessein qu'il méditoit.

Le Regne de Pitracha.

Un François, qui avoit été fait prisonnier à Merghi, les informa de plus que M. *De Bruan* & les François de sa Garnison avoient été attaqués; & que l'eau ayant manqué dans la place, qui d'ailleurs étoit commandée par une batterie des Siamois, il s'étoient fait jour au travers des ennemis, & s'étoient saisis d'un vaisseau du Roi de Siam, avec lequel ils étoient sortis heureusement du Pays (*a*). Mais nous en parlerons dans la suite.

De Bruan *abandonne* Merghi.

L'Officier dont on vient de parler, fut fait prisonnier le 25 de Juin, ainsi qu'il le rapporte lui-même, le lendemain de la retraite de *De Bruan*, & on l'envoya à la Capitale, où il arriva le 17 Juillet. Le lendemain de son couronnement, qui doit avoir été le premier ou le second d'Août, *Pitracha* ordonna de mettre en liberté tous les François & les Anglois qui étoient dans cette ville & à Louvo. Le 9 du même mois on envoya par ordre du nouveau Roi l'Officier dont on a parlé, avec Messieurs *De Fretteville*, *de Vandrille*, *Des Carges* (*) & *de Laisse* à Bancok, non, comme ils l'espéroient, à leur Général, mais au sien, qui commandoit les Malayes, & qui les retint un mois prisonniers. On remit tous les François qui restoient dans la Capitale, à la garde des Jésuites & de *Viret*, Directeur de la Compagnie, qui en devoient répondre. Mais le Roi résolu de faire la paix (†) à tout prix, les envoya à la fin à M. *Des Farges*, qui ne voulut entendre à aucun Traité qu'ils n'y fussent compris (*b*).

Peu

(*a*) *Des Farges.* (*b*) V. *Full and true Account*, p. 21.

(*) Ce ne peut être une faute pour *Des Farges*, un des fils du Général. Si c'étoit un de ces Messieurs, il semble que l'Auteur de la Lettre l'auroit marqué.

(†) La Relation que *Kæmpfer* fait de la conclusion de cette affaire est fort différente de celle des François. Le Général, dit-il, ne fut pas plutôt de retour à Bancok, que plein de rage de voir toutes ses espérances trompées, il fit tirer sur les Vaisseaux Siamois, & ayant remarqué que deux Siamois de sa Garnison n'exécutoient pas ses ordres avec assez d'empressement, il les fit pendre sur les remparts, & commit toutes sortes d'hostilités. Cette conduite devoit naturellement irriter les Siamois, & le menaçoit lui & ses fils d'un sort tragique; & en effet ils commencerent à construire des Forts le long de la Riviere, pour le couper & l'empêcher de se retirer par eau. Mais il revint bientôt à lui-même, & rejetta les fautes qu'il avoit faites sur ses troupes, qui ne vouloient pas, disoit-il, obéir à ses ordres; sur quoi le Résident de Hollande ayant représenté à la Cour qu'il seroit plus glorieux d'oublier généreusement ce qui s'étoit passé, & de mépriser ses rodomontades, que de l'en punir, il obtint bientôt la permission de se retirer avec son monde. Les François se glorifient fort du triomphe de *Des Farges*; qui devons-nous croire, eux ou les Hollandois?

Le Regne de Pitracha.

*Arrivée de l'*Oriflame.

Peu après on eut avis à Bancok, que l'*Oriflame*, Vaisseau de guerre commandé par M. *L'Estrille*, étoit arrivé à la rade, où il avoit demeuré quelque tems fort peine de n'apprendre aucune nouvelle ni de la Garnison, ni de quelques Officiers de son vaisseau, qui avoient débarqué; car il paroît que les Siamois les avoient adroitement conduits à la Capitale, sans passer auprès de la Forteresse, & sans leur rien dire de ce qui étoit arrivé; en sorte que, si les affaires des François n'avoient pas déja été en termes d'accommodement, ces Officiers auroient couru grand risque, & le vaisseau n'auroit pu donner aucun secours à la Garnison, ni même avoir la moindre correspondance avec elle. Cela fait voir, dit *Des Farges*, combien la situation de Bancok est mauvaise, & que tôt ou tard nous aurions été obligés de l'abandonner.

Me. Constance *se sauve à* Bancok.

Dans ces entrefaites il arriva une autre chose, qui pensa rompre toutes les négociations. Me. *Constance*, après avoir été cruellement mise à la torture pour lui faire découvrir tous les biens de son mari, & avoir souffert mille autres outrages tant de la part des Bras-peints qui la gardoient, que de celle du fils de *Pitracha* qui en étoit passionnément amoureux, trouva à la fin moyen de s'échapper & se réfugia à Bancok (*a*).

Le P. *D'Orléans* rapporte les circonstances de la fuite de Me. *Constance* de la maniere suivante. Un Officier François, nommé *Ste. Marie*, étant arrivé à la ville de Siam, pour chercher ce qui étoit nécessaire pour équipper les vaisseaux qui devoient transporter la Garnison de Bancok à Pondicheri, eut occasion de voir cette Dame, & lui offrit ses services & sa bourse. Cette honnêteté encouragea la Dame à lui proposer de s'échapper avec lui, & en galant homme il y consentit. Le 3 d'Octobre vers le soir, qui étoit le tems fixé pour leur départ, *Ste. Marie* se rendit à sa porte bien armé, étant résolu de tout risquer pour l'emmener. Les choses réussirent au-delà de toute espérance, la Dame avec son fils & une femme de chambre, suivant l'Officier, s'embarquerent sans accident dans le Balon qui les attendoit, & le lendemain ils arriverent à Bancok (*b*). Revenons à la relation du Général.

Elle est remise entre les mains de l'Usurpateur.

Le nouveau Roi, craignant que si elle sortoit du Royaume elle ne se rendît maîtresse de toutes les richesses que son mari avoit fait passer ailleurs, fit dire aux François, qu'à moins qu'ils ne la lui livrassent il n'entreroit dans aucun accommodement avec eux. C'étoit-là un événement fâcheux, parceque les voiles, les cables, les ancres & les autres choses dont ils avoient besoin pour partir, étoient encore entre les mains des Siamois, & le Général voyoit qu'il auroit toutes les peines du monde à les faire rendre. Quoiqu'il fût fort chagrin de cette nouvelle affaire, qui s'étoit faite à son insu, il crut cependant qu'il ne devoit pas livrer Me. *Constance* sans avoir pourvu à sa sureté. Il essaya d'obtenir pour elle la permission de sortir du Royaume, mais le Roi n'en voulut pas entendre parler, & les hostilités recommencerent avec plus de fureur que jamais. Les Siamois tenoient déja dans la Capitale le Sieur *Veret*, que le Général avoit

(*a*) *Des Farges.* (*b*) Hist. de M. *Constance*, p. 161 & suiv.

avoit envoyé pour finir les affaires de la Compagnie, tous les Missionnaires, & un Jésuite qui restoit encore. Enfin ils menacerent les parens de Me. *Constance* des plus cruels tourmens, de sorte que sa mere écrivit à *Des Farges* pour le conjurer d'accommoder cette affaire. Il le fit par un Traité, par lequel le Roi de Siam lui-même promettoit d'accorder à Me. *Constance* la liberté de conscience & celle de se remarier à qui elle voudroit, & qu'il ne permettroit pas qu'on lui fît, ni aux personnes de sa famille, aucune violence. Ce fut sous ces conditions qu'il la renvoya (*a*).

Le Regne de Pitracha.

Le P. *D'Orléans* rapporte que tous les Officiers François de la Garnison de Bancok furent ravis de l'arrivée de Me. *Constance*, & qu'ils étoient déterminés à la prendre sous leur protection; mais le Général, à leur grande surprise, ne l'approuva point. Il fit assembler le Conseil de guerre deux fois sur ce sujet, & tâcha de prouver qu'il étoit également de l'intérêt de la Religion, (*) & de celui de la Nation même, de la renvoyer; mais, dit notre Auteur, il ne put faire entrer dans son sentiment que ses deux fils. Il fut cependant inflexible; mais, pour faire les choses sans violence, il essaya de persuader à cette infortunée Dame d'acquiescer à ses raisons. Cette tentative ayant été inutile, elle fut mise en prison le 19 d'Octobre, seize jours après son arrivée. Elle céda à la force, après avoir protesté contre la violence qu'on lui faisoit sous la protection du Roi de France, & en remerciant les Officiers François de la bonne volonté qu'ils avoient témoignée pour elle. Elle fut ensuite remise entre les mains d'un vieux Mandarin, un des Ambassadeurs qui avoient été en France, & menée par eau à Siam, où son dernier sort fut d'être mise dans les cuisines du Palais pour y servir (*b*). *Kæmpfer* nous apprend qu'en 1690 Me. *Faulkon* & son fils alloient mendier de porte en porte, sans que personne osât intercéder pour eux (*c*). Dans la suite elle se trouva dans une condition plus supportable, car en 1719 elle fut honorée de la surintendance des confitures du Roi. Elle étoit née à Siam de parens honorables, & en ce temslà elle étoit fort estimée à la Cour & dans la Ville, pour sa sagesse & son humanité tant envers les Siamois qu'envers les Etrangers, qu'elle étoit toujours prête à aider, quand ils se trouvoient dans l'embarras, ou qu'ils avoient à souffrir des vexations des Grands (*d*).

Départ des François.

Enfin les négociations, qui avoient été si souvent rompues & renouées, se terminerent par une Capitulation, par laquelle les Siamois s'engageoient à fournir aux François trois Frégates, avec les provisions nécessaires pour les mener hors du Royaume (†), & qu'on leur donneroit deux Grands-Mandarins

(*a*) *Des Farges.*
(*b*) Histoire de M. *Constance* p. m. 183.
(*c*) *Kæmpfer*, ubi sup.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p. 175.

(*) Suivant le *Full and true Account*, les Jésuites engagerent *Des Farges*, avant qu'il sortît de Bancok, de la remettre à *Pitracha*, sous prétexte qu'étant Chretienne & fort aimée du fils de l'Usurpateur, elle pourroit l'épouser & faire en sorte de le convertir (1).

(†) Suivant le *Full and true Account*, la paix fut conclue & signée le 30 de Septembre aux conditions suivantes.

1. *Que*

(1) *Full and true Account*, p. 18.

Le Regne de Pitracha.

darins en ôtage. De leur côté les François devoient laisser les ouvrages de la Forteresse en leur entier, & en sortir avec armes & bagage, comme ils firent le premier (*) de Novembre (*a*).

Comme ils appréhendoient toujours quelque trahison de la part des Siamois, ils étoient continuellement sur leurs gardes; mais ceux-ci ne donnerent aucun signe qu'ils eussent dessein d'entreprendre quelque chose contre eux; mais quand les François arriverent à la rade, ils refuserent de leur rendre quelque bagage & quelques pieces de canon, qu'on avoit laissé sur les bas-fonds proche de leurs Forts; & les François par représailles jugerent à propos de retenir les Mandarins, qui étoient responsables de leur bagage.

Ouvrages des Siamois *pour bloquer les* François.

C'est une chose presque incroyable, combien les Siamois avoient été obligés de faire d'ouvrages durant le siege. Outre le cavalier qu'ils avoient élevé, malgré le feu du canon des François, dans les Forts à l'Ouëst, dont ils étoient maîtres, ils avoient environné la Forteresse à une petite portée de canon de palissades, & ensuite de neufs Forts, d'où ils la battoient de tous côtés. Depuis Bancok jusqu'à l'embouchure du Menam, les bords de la Riviere étoient défendus par plusieurs autres petits Forts, construits pour empêcher les François de recevoir du secours de dehors. Il y avoit dans ces Forts plus de cent-quarante pieces de canon, qu'on y avoit amenés de la Capitale par un bras de la Riviere, qu'on avoit ouvert pour éviter de passer à la vue des François. Ils avoient aussi avec un travail immense fermé l'entrée de la barre par cinq ou six rangs de gros troncs d'arbres, enfoncés à marée basse, où il n'y avoit qu'un passage fort étroit, qui pouvoit aisément se fermer avec une chaîne de fer, & qui étoit gardé par plusieurs Galeres armées. Les François n'auroient jamais cru les Siamois capables de tant d'inventions (†); mais leur furie étoit dans les commencemens si grande & si générale, que les femmes, par point de Religion, venoient en foule apporter des vivres aux soldats qui travailloient à leurs Forts. D'ailleurs ils étoient assistés par la plupart des Etrangers qui étoient dans le Royaume; ils avoient des Anglois & des Portugais pour commander leurs vaisseaux à l'entrée de la Riviere, & des Hollandois pour servir leurs mortiers, pendant que les François étoient bloqués non seulement par une armée de Siamois, mais aussi par les Péguans, les Malayes, les Chinois & les Maures, qui avoient tous leurs Forts, où ils étoient retranchés (*b*).

Il

(*a*) *Des Farges.* (*b*) *Idem.*

1. *Que les* François *rendroient le Fort de* Bancok.
2. *Que tous les* François *auroient la permission de sortir du Royaume.*
3. *Qu'ils auroient deux Frégates qui appartenoient à la Compagnie* Françoise, *un Vaisseau du Roi de France nommé l'*Oriflame, *& un quatrieme de soixante-quatorze canons, sur lesquels le Roi de* Siam *les feroit embarquer & transporter hors de ses Etats.*

(*) Le P. *D'Orléans* dit qu'ils mirent à la voile le 29 de Novembre, & qu'ils arriverent à *Pondicheri* au commencement de Février de 1689.

(†) Cela prouve combien peu les Européens connoissent les autres Nations, & sont peu curieux de s'informer de l'état des Arts & des Sciences parmi elles, qui n'y sont nullement sur un pied aussi méprisable que le prétendent des Voyageurs superficiels, pour cacher leur ignorance ou leur manque de curiosité.

Il auroit été à-la-vérité fort facile aux François d'empécher la construction de ces Forts, s'ils avoient été suffisamment pourvus de poudre; mais *Des Farges*, leur Général, aima mieux la ménager & gagner du tems, que de se mettre en sept ou huit jours hors d'état de repousser les ennemis, s'ils venoient l'attaquer; & l'événement a fait voir, dit notre Auteur, qu'on ne pouvoit faire autrement, eu égard aux circonstances où l'on se trouvoit. D'un côté il étoit fort incertain, si les propositions de la part des Siamois étoient sinceres, mais de l'autre il étoit très-certain que tout auroit été perdu, si le Général ne les avoit pas écoutées. C'est ce qui lui fit dire souvent à ses Officiers, qui ne respiroient que feu & flamme, qu'ils auroient toujours le moyen de faire un coup de désespoir; mais que le tems pouvoit faire prendre aux choses un heureux tour, qu'ils ne pouvoient espérer de tous leurs efforts trop précipités. *Des Farges* fit connoître suffisamment à l'ennemi par Lettres, que s'ils n'agissoient pas sincérement avec lui, & ne lui accordoient pas ses demandes, il commenceroit par faire sauter leur Forteresse, feroit crever tous leurs canons qu'il avoit à sa disposition, & qu'ensuite il fondroit sur eux avec toute sa Garnison; leur demandant en ce cas-là la faveur de ne faire quartier à aucun François, comme il étoit résolu de n'en point donner aux Siamois qui tomberoient entre ses mains. L'événement le convainquit qu'on ne doit pas désespérer de sortir d'un mauvais pas avec le tems, qui peut apporter des changemens. Celui qui arriva à la mort des Princes commença à mettre les affaires des François sur un meilleur pied qu'elles ne l'étoient. Leur courage, dont les Siamois étoient bien persuadés, & dont *St. Cric* leur avoit donné des preuves, ne contribua pas peu aussi à les intimider; cependant après tout, *Des Farges*, en bon François, avoue volontiers que la crainte de la vengeance de son grand Monarque contribua plus que tout le reste aux conditions avantageuses que les Siamois furent contraints d'accorder aux François, après que ceux-ci avoient été exposés pendant cinq mois aux traitemens les plus rigoureux (*a*).

Le Regne de Pitracha.

Justification de la conduite de Des Farges.

Telle est la Relation de la Révolution arrivée à Siam en 1688, & de la conduite des François dans cette occasion, par le Général *Des Farges*, qui doit certainement avoir été à portée d'être instruit de tout ce qui se passa d'important; & selon toutes les apparences il a été sincere, quoiqu'il ne particularise pas assez les faits, nonobstant la critique à laquelle il a été exposé de la part de quelques-uns de ses compatriotes & d'autres; il sera bon cependant d'en instruire le Lecteur.

On a déja insinué que suivant le P. *D'Orléans*, les François reprochoient à *Des Farges* plusieurs choses. 1. De ne s'être pas avancé jusqu'à Louvo, pour soutenir M. *Constance*. 2. D'avoir livré Me. *Constance*, qui s'étoit réfugiée sous la protection de la France. 3. D'avoir rendu Bancok, qu'il auroit pu, disent-ils, défendre aisément contre toutes les forces du Roi de Siam; & en conséquence ils vont jusqu'à l'accuser de lâcheté, & même de crimes plus noirs, comme de manque de foi & de vol.

Accusé sur d'autres de crimes odieux.

On

(*a*) Des Farges.

Le Regne de Pitracha.

On dit que M. *Constance* avoit confié au Général *Des Farges* d'immenses richesses, & que le desir de se les approprier fut la véritable cause de la Revolution qui arriva à Siam. C'est à cela que l'Auteur que nous suivons, impute la perte de Siam, la mort du Roi, celle de M. *Constance* & de plusieurs autres; c'est encore la raison pourquoi on livra Me. *Constance* & son fils unique à *Pitracha*, de peur que s'ils passoient en France, les vautours ne fussent obligés de lâcher leur proye. Il attribue à la même cause la persecution que les Chretiens souffrirent; & enfin il donne à entendre que, sans l'avarice du pere, le fils seroit devenu Roi de Siam; car il assure que la jeune Princesse, héritiere de la couronne, avoit promis d'épouser le jeune Marquis *Des Farges*, qui fut forcé de l'abandonner. Mais l'Auteur semble n'avoir eu d'autre garand de ce fait, que les fils du Général, qui se vanterent à la *Martinique*, que leur pere avoit fait perdre au Marquis le Trône de Siam, & au Chevalier la Charge de Généralissime (*a*).

Les François *sortirent* Merghi.

Après avoir rapporté de quelle maniere les Troupes Françoises, qui étoient à Bancok, sortirent de cette Forteresse & du Royaume de Siam, voyons ce que devinrent celles qui étoient à Merghi sous le commandement du Lieutenant-Général *De Bruan* (*). Cet Officier se signala en plusieurs occasions extraordinaires. Il prit possession de la place au mois de Mars 1688 avec tout l'agrément qu'il pouvoit souhaitter. Les Siamois lui fournirent abondamment des vivres, des outils, & des ouvriers pour construire un Fort. Il étoit déja bien avancé quand il s'apperçut que les travailleurs désertoient peu à peu, & que les Mandarins de la Province n'avoient plus pour lui les mêmes égards qu'ils avoient eus. Il eut un différend avec le Gouverneur de *Tenasserim*, qui augmenta ses soupçons. Les Siamois avoient élevé un petit Fort à Merghi, commandé par une hauteur qui étoit aussi fortifiée; comme la garde des deux postes étoit trop pour une Garnison de six-vingts hommes (†), la Cour ordonna de démolir le petit Fort, dès que le grand seroit en état de défense. Quand M. *De Bruan* se mit en devoir d'exécuter cette commission, le Mandarin s'y opposa; & le Courier, qu'il envoya à M. *Constance* pour s'en plaindre, fut arrêté en chemin. Dans le même tems ayant reçu avis d'autres endroits qu'on méditoit de mauvais desseins contre les François, il fit équiper un petit Vaisseau Anglois & une Frégate (‡) du Roi de Siam, & les fit conduire en sureté sous la protection du Fort. Dans ces entrefaites il reçut

(*a*) Journ. d'un Voy. aux Ind. Orient. par *du Quesne*. T. III. p. 327, 328.

(*) C'est ainsi que *Des Farges* le nomme, le P. *D'Orléans* l'appelle *Bruant*, & dans une Lettre d'un de ses Officiers, qui est à la fin du *Full and true Account*, son nom est écrit *Bruhan*.

(†) Suivant la Relation dont on vient de parler, il n'avoit en tout que cinquante-deux soldats, trois Capitaines, trois Lieutenans & trois Enseignes, pour garder une grande Forteresse ouverte de tous côtés. Par ce qui est rapporté dans la suite, il paroît que les troupes étoient partagées dans le grand & dans le petit Fort.

(‡) Elle avoit vingt-six canons suivant le *Full and true Account*.

reçut la Lettre que *Pitracha* avoit obligé *Des Farges* à lui écrire, avec ordre d'évacuer la place; mais le ftile extraordinaire de cette Lettre, qui d'ailleurs n'étoit pas fignée, fuffifoit pour empêcher cet habile Officier d'obéir.

Le Refus de Pitracha.

Ce refus fut le fignal de la guerre, qui commença d'abord par le fiege de la place. Les ennemis ayant été repouffés plufieurs fois, renoncerent aux attaques, & éleverent une batterie fur le haut d'un Temple voifin du Fort, & le battirent de-là d'abord avec affez de fuccès; mais les François ayant auffi élevé une batterie contre celle des Siamois, fe furent bientôt démontée. Ils tuerent auffi leur premier Canonier, qui étoit un Portugais, & les mirent tellement en défordre, qu'ils n'efpérerent plus de fe rendre maîtres de la place, finon par famine, ce qui leur réuffit. Cependant ils n'auroient pas vu fitôt l'accompliffement de leurs defirs, fi le puits de la Fortereffe n'avoit tari tout d'un coup, de forte que l'eau leur manquant, la Garnifon jugea à propos de fe retirer (*). Ils fortirent le 24 de Juin en fi bon ordre, que les Siamois, s'imaginant qu'ils venoient les attaquer, s'enfuirent le plus vîte qu'ils purent, & laifferent aux François le paffage vers la mer entierement libre. Ils fe feroient embarqués fans le moindre accident, fi quelques-uns des foldats qui marchoient les derniers n'avoient bronché, parceque le terrein du glacis étoit roide & gliffant, & n'étoient tombés fur ceux qui étoient devant eux; la frayeur les prit, ils rompirent leurs rangs, & coururent en défordre vers les vaiffeaux.

Les hoftilités commencent.

Retraite des François.

Les Siamois s'appercevant de cette confufion parmi les François, vinrent en grand nombre fondre fur eux, & tuerent quelques foldats, d'autres fe noyerent, entre autres le Capitaine *Hilton* avec une partie de fa Compagnie. *De Bruan* & fes Officiers, qui avoient foutenu les efforts des ennemis avec beaucoup de valeur, pendant que leurs gens s'embarquoient, furent les derniers à entrer dans les vaiffeaux, & après avoir effuyé quelques volées de canon du Fort qu'ils venoient d'abandonner, ils mirent à la voile malgré les Galeres Siamoifes, qui fortirent du port pour les fuivre, mais qui n'oferent les approcher (*a*); & de cette maniere ils s'échapperent des mains des Siamois (†).

Les Siamois les pourfuivent.

Le lendemain 25 de Juin, un Officier François, qui commandoit une Compagnie de cinquante Siamois, étant de garde dans le petit Fort de Mer-

Officier François arrêté.

(*a*) Hift. de *Conftance*, p. 192-197.

(*) Après avoir été affiégés étroitement pendant dix-fept jours par une armée de douze-mille Siamois, qui attaquerent fouvent la place & furent toujours repouffés. *Full and true Account* p. 16.

(†) Ils ne furent pas auffi heureux fur mer, car outre qu'ils effuyerent de violentes tempêtes, étant fur la côte de Martaban, le Jéfuite *L'Efpagnac*, & M. *De Beauregard*, qui avoit été Gouverneur de Bancok après M. *De Fourin*, allerent à terre pour avoir des vivres, & furent faits efclaves. Ils furent enfuite pouffés dans une ifle déferte & réduits aux dernieres extrémités vers la fin de Septembre, qu'un vaiffeau François y aborda & les prit. Le mauvais tems les força d'entrer dans la Riviere d'Arracan, où un nommé *Le Du*, qui étoit premier Miniftre, leur donna du fecours; mais ayant rencontré à la rade de *Balafor* quatorze vaiffeaux Anglois, on les faifit en qualité de vaiffeaux des Siamois, avec lefquels, difoient les Anglois, ils étoient en guerre. De-là il furent menés à Madras, d'où ils fe rendirent à Pondicheri, où ils arriverent le 15 Janvier 1689.

Le Regne de Pitracha.

Merghi (*), fut arrêté par ses propres gens, & attaché pendant quatre jours à un poteau, avec des chaînes autour du corps, & les fers aux mains & aux pieds. Le 29 on le mena pour examiner les Corps des François, qui avoient été tués pendant la vigoureuse défense & la retraite de *De Bruan*. Il y en avoit environ treize, & après qu'il eut fait son rapport aux Mandarins qui commandoient les assiégeans, ils le firent mettre à la question, pour le forcer à déclarer: „ Que *De Bruan* avoit été en-„ voyé à Merghi à l'insu du Roi de Siam, & uniquement par ordre de M. „ *Constance* pour se rendre maître du Pays; & que *De Bruan* attendoit plu-„ sieurs vaisseaux de France avec des troupes, des armes & des munitions, „ pour mettre ce projet plus efficacement en exécution". Il souffrit la question pendant quatre heures entieres.

Le 7 de Juillet ils le firent partir pour Siam avec un soldat nommé *Piquard* (†), qui avoit été fait prisonnier le jour de la retraite de *De Bruan*; & quoiqu'ils fussent tous deux enchaînés, on les fit escorter par plus de soixante soldats. Ils arriva le 17 à la Capitale, & deux jours après on le mena à Louvo. On le conduisit sans s'arrêter dans la grande salle, où le Barcalon (‡) étoit avec les Mandarins, qui ordonna qu'on l'examinât rigoureusement sur le sujet de *De Bruan* (*a*).

Le lendemain matin, un Missionnaire ayant découvert le lieu où il étoit enfermé, lui dit que l'Evêque de *Metellopolis* étoit allé à Bancok par ordre de *Pitracha*, pour négocier la paix avec le Général *Des Farges* (§), & qu'ils s'attendoient tous les jours d'apprendre qu'elle étoit conclue. Cette nouvelle lui donna la premiere espérance de sauver sa vie, depuis qu'il étoit tombé entre les mains des Siamois. Le 25 de Juillet l'Evêque revint à Louvo avec un plein pouvoir de M. *Des Farges* pour traiter de la paix, & depuis ce tems-là *Pitracha* cessa de maltraiter les François & les autres Européens qu'il avoit en son pouvoir.

De-là à Bancok.

Le nouveau Roi ordonna le lendemain de son couronnement, qu'on élargît tous les François & tous les Anglois qui étoient à Louvo & dans la Capitale. Le 3 d'Août notre Auteur vint à Siam avec quatre autres Officiers, comme on l'a dit plus haut, & le 9 du même mois ils furent envoyés à Bancok au Général Malaye; mais on les rendit au Général *Des Farges* avant la conclusion de la paix, qui fut arrêtée le 30 de Septembre.

Et ensuite à Merghi.

Deux jours après le Général envoya l'Officier en question à Merghi, pour s'informer de ce qu'étoit devenu M. *De Bruan*, & l'en instruire

(*a*) *Full and true Account*, p. 21.

(*) Il est appellé *Morgen* dans l'Original, qui est une Lettre contenant le Journal de l'Officier François même, dont nous avons parlé dans une autre remarque; on y trouve plusieurs particularités importantes, & il sert à spécifier & à rectifier la date de plusieurs faits.

(†) C'est selon les apparences le François dont il est parlé dans la Relation de *Des Farges*, par lequel il apprit ce qui s'étoit passé à Merghi.

(‡) Par le Barcalon il faut probablement entendre *Pitracha*.

(§) *Des Farges* n'en dit rien.

re (*). Il fut accompagné d'un Mandarin, qui par ordre du Roi devoit lui fournir tout ce dont il avoit besoin pendant le voyage. Il arriva le 12 d'Octobre à Merghi, & n'y ayant pas trouvé *De Bruan*, il s'embarqua sur une petite Frégate du Roi de Siam, & parcourut les Rivieres de Tavay, de Martavan & de Sorian ou Sirian, qui sont du Pegu, pour le chercher. Comme il ne put en apprendre aucune nouvelle, il fut obligé de passer par les Isles de Rey, & d'aborder à *Seroïde;* là il trouva quelques débris d'habits de soldats François, & d'autres marques qu'on paroissoit avoir laissées à dessein, par lesquelles il reconnut qu'ils y avoient touché. Le 12 de Novembre il revint à Merghi, où ayant trouvé le vaisseau le *Coche* de la Compagnie Françoise, il s'embarqua deux jours après pour Pondicheri, où M. *Des Farges* lui avoit ordonné de l'attendre (*a*). *Le Regne de* Pitracha.

Ce Général arriva au commencement de l'année 1689 (†) avec tous les François, tant Séculiers & Militaires qu'Ecclésiastiques, sur les quatre vaisseaux avec lesquels il étoit parti de Siam. En chemin il aborda au Port de *Balassor*, & là par l'avis, dit-on, des Jésuites il mit les deux Mandarins à terre. C'est-là une des choses que les François lui reprochent, qui jugent que Merghi étoit un endroit bien plus convenable, non seulement parceque ce port est du Royaume de Siam, où ces Mandarins devoient retourner, mais aussi parcequ'ils s'attendoient que pour se venger il auroit pillé les Temples des Siamois, & dépouillé les Idoles de leurs ornemens d'or (‡). *Arrivée à* Pondicheri.

Les François s'étant tous réunis à Pondicheri, envoyerent deux vaisseaux en Europe pour informer le Roi de l'état de leurs affaires; après quoi, ne respirant que vengeance des maux que les Siamois leur avoient fait souffrir, ils prirent la résolution de s'emparer de l'Isle de *Jonsalam*, sur la côte de Siam, au midi de Merghi. Mais *Des Farges* trompa encore à cet égard leurs espérances; il partit peu de tems après pour l'Europe, sans tenter rien contre cette Isle. Il fit voile sur l'*Oriflame* avec ses deux fils & quatre Jésuites, emportant avec lui les immenses richesses que M. *Constance* lui avoit confiees, & qui, si l'on en croit notre Auteur, devoient être partagées entre lui & ces Ecclésiastiques. *Départ pour l'*Europe.

M. *Des Farges* mourut dans le voyage un peu en-deçà du Cap de Bonne-Espérance, d'où l'*Oriflame* fit voile pour la *Martinique*, où il arriva environ deux mois après. Les deux fils du Général n'eurent pas sitôt mis pied à terre, qu'ils firent des connoissances. Pendant les deux mois qu'ils y demeurerent, ils ne dépenserent pas moins de cinquante-mille écus chacun, en bals, festins & autres plaisirs. Vers la fin de Mars 1690 ils partirent Des Farges *meurt sur mer.*

(*a*) *Full and true Account.* p. 21.

(*) On dit que cela étoit nécessaire, parceque *Pitracha* avoit fait publier un Edit par lequel il étoit défendu à tout François de demeurer dans le Royaume, & aux Européens de les recevoir, sous peine de mort. *Full and true Account.* p. 17, 21.

(†) Le P. *D'Orléans* dit que ce fut le 15 Janvier 1689.

(‡) Ils n'auroient pas trouvé bon qu'on en eût fait autant à leurs Temples: est-ce donc que ce qui auroit été sacrilege d'une part, auroit été vertu de l'autre? Tant il est vrai que la raison des hommes est souvent différente de la raison même, ou de la raison des choses.

Le Regne de Pitracha.

tirent de la *Martinique* avec l'*Oriflame*, qui au débouquement des Antilles rencontra un Vaisseau Anglois; les deux vaisseaux s'attaquerent, & s'étant abordés coulerent à fond à la vue des Isles Caribes. Avec l'*Oriflame* périrent, outre le Marquis & le Chevalier *Des Farges*, qui étoient, dit-on, aussi braves que leur pere l'étoit peu, les quatre Jésuites avec leurs trésors & leurs papiers. Ainsi finirent les longues & coûteuses expéditions des François à Siam, avec toutes leurs grandes espérances, soit de s'établir dans ce Royaume, soit de convertir le Roi & les habitans. En cela ils furent les dupes de M. *Faulkon* ou *Constance*, qui étant lui-même étranger semble n'avoir eu d'autre vue que de pourvoir à sa propre sureté, par l'assistance des Etrangers contre les Siamois, qu'il savoit être ses ennemis (*a*).

Le P. Tachard sollicite de nouvelles Troupes.

Pendant que tout cela se passoit aux Indes, le P. *Tachard* étoit fort occupé à solliciter de nouvelles troupes pour aller à Siam, afin de satisfaire au Traité secret conclu avec M. *Constance*. Mais il y a de l'apparence que ce que *Louis XIV.* avoit appris de ses deux Ambassadeurs & du Comte *De Fourbin*, lui fit sentir qu'il s'en étoit déja laissé trop imposer par les intrigues de ce Jésuite, pour prêter davantage l'oreille à ses représentations. Sans-doute que les nouvelles venues par deux vaisseaux, envoyés de Pondicheri (*) acheverent de ruiner les projets du Jésuite auprès du Roi. *Tachard* ne changea pourtant pas de résolution, il s'embarqua au mois de Mars 1690 avec trois Mandarins Siamois, qui avoient reçu le baptême en France, sur une Escadre de six vaisseaux, équipés partie en guerre, partie en marchandise pour le compte de la Compagnie des Indes, sous le commandement de M. *Du Quesne*.

Refus qu'il essuye.

Le P. *D'Orleans*, de qui nous tenons ceci, semble donner à entendre que le P. *Tachard* avoit réussi dans ses sollicitations, & qu'il étoit effectivement parti avec plus de vaisseaux & plus de troupes pour Siam. Mais tant s'en faut. Ce Jésuite arriva avec la Flotte à Pondicheri, & ce fut-là que se terminerent ses grands projets que la Révolution de Siam avoit fait avorter; il vit bien qu'il étoit inutile qu'il se rendît dans ce Royaume, où il ne seroit jamais reconnu en qualité d'Ambassadeur par le Roi de Siam qui étoit alors sur le Trône, ennemi de M. *Constance*. Pour ce qui étoit de la Cour de France, il auroit vainement tourné ses vues de ce côté-là, après avoir engagé la Nation dans de grandes dépenses par deux expéditions infructueuses, entreprises uniquement sur la foi de son rapport. En un mot, on dit que lorsqu'il sollicita *Louis XIV.* d'envoyer encore une fois des vais-

(*a*) *De Challes*, ubi sup.

(*) C'étoient le *Maligne* & la *Coche*; les Hollandois les prirent au Cap de Bonne-Espérance. Ces Frégates avoient malheureusement à bord quatre Jésuites, qui ayant envie de faire quelques Observations Astronomiques, engagerent par prieres & par menaces les deux Capitaines à y entrer. C'étoient de riches prises. M. *D'Armagnan*, qui commandoit le *Coche*, voulut mettre le feu aux poudres, mais le Canonier le tua, & les Hollandois l'ayant livré aux François, ceux-ci le pendirent pour leur avoir sauvé la vie. *De Challes* tenoit ces particularités de l'Armateur du *Coche*. Et le P. *D'Orléans* nous apprend que ces vaisseaux furent conduits en Zélande, & qu'il a composé sa Relation sur les Lettres & les Mémoires que les prisonniers apporterent.

vaiſſeaux pour rétablir par force la Miſſion de Siam, le Roi, qui ne le reçut point du tout favorablement, & d'un air qui marquoit qu'il ne goûtoit nullement ſa propoſition, lui répondit; „ vous avez fait des voya-„ ges de long cours, & vous avez beaucoup travaillé; vous ferez bien „ de vous repoſer". Notre Auteur ajoute, que le Roi fit dire à ſes Supérieurs de l'éloigner, & le bruit courut qu'il avoit été comme exilé à Pondicheri (*a*).

Le Regne de l'ira cla.

Nous ne nous ſommes tant étendus ſur les circonſtances de cette remarquable révolution, que pour donner à nos Lecteurs une idée de la politique des Siamois, & pour les mettre en état de juger ſainement de la conduite des François dans le rôle qu'ils y jouerent, tel qu'il eſt repréſenté differémment par leurs propres Auteurs. On peut obſerver au moins deux choſes ſur ce que nous avons dit; l'une combien les François ſont prêts à ſaiſir toutes les occaſions d'étendre leur puiſſance & leur commerce; l'autre, qu'ils ſe laiſſent duper auſſi aiſément que d'autres Nations, dont ils ſe moquent, parcequ'elles ſe ſont laiſſées duper par eux. Il ne nous reſte plus, avant de paſſer à d'autres ſujets, que de rendre compte de l'état de la Miſſion & des Miſſionnaires avant & après la révolution.

Le Comte *De Fourbin* à ſon retour en France, fut préſenté au Roi, qui lui fit beaucoup de queſtions ſur l'état des affaires à Siam. Ce Prince lui demanda, ſi le Roi de Siam ſongeoit véritablement à ſe faire Chrétien lui-même? *Fourbin* lui répondit que ce Prince n'y avoit jamais penſé, & qu'aucun mortel ne feroit aſſez hardi pour lui en faire la propoſition. Il eſt vrai, continua le Comte, que dans la Harangue que M. *De Chaumont* lui fit le jour de ſa premiere audience, il fit mention de Religion, mais que M. *Conſtance*, qui faiſoit l'office d'Interprete, omit habilement cet article; que le Vicaire Apoſtolique, qui étoit préſent & qui entendoit parfaitement le Siamois, le remarqua fort bien, mais qu'il n'oſa jamais en rien dire, crainte de s'attirer ſur les bras M. *Conſtance*, qui ne lui auroit pas pardonné, s'il en avoit ouvert la bouche. Que dans les audiences particulieres que l'Ambaſſadeur eut, il s'épuiſoit toujours à parler de la Religion, & que *Conſtance*, qui étoit toujours l'Interprete, jouoit deux perſonnages, en diſant au Roi de Siam ce qui le flattoit, & en répondant à M. *De Chaumont* ce qui étoit convenable, ſans que de la part du Roi & de celle de l'Ambaſſadeur il y eût rien de conclu, que ce qui plaiſoit à *Conſtance* de faire entendre à l'un & à l'autre. *Fourbin* ajouta qu'il tenoit encore ce fait du Vicaire Apoſtolique, qui avoit été préſent à tous leurs entretiens particuliers, & qui s'en étoit ouvert à lui dans un grand ſecret. *Louis* XIV. ſurpris de ce diſcours, qu'il écouta fort attentivement, dit au Comte, en ſouriant, *que les Princes étoient bien malheureux d'être obligés de s'en rapporter à des Interpretes, qui ſouvent ne ſont pas fideles* (*b*).

La Converſion du Roi de Siam étoit une Comédie.

Le Roi demanda enſuite, ſi les Miſſionnaires faiſoient beaucoup de fruit à Siam, & en particulier s'ils avoient déja converti beaucoup de Siamois?

Les Jeſuites n'avoient pas fait de converſions.

(*a*) P. *Thomas*, Lett. apologet. (*b*) Mém. de *Fourbin*, T. I. p. m. 245-247.

Le Regne de Pitra-cha.

mois? Pas un feul, reprit le Comte; mais comme la plus grande partie des peuples qui habitent ce Royaume n'eft qu'un amas de différentes Nations, & qu'il y a parmi les Siamois un grand nombre de Portugais, de Cochinchinois, de Japonois qui font Chretiens, les Miffionnaires en prenoient foin & leur adminiftroient les Sacremens; qu'ils alloient d'un village à l'autre & s'introduifoient dans les maifons, fous prétexte de la Médecine qu'ils exerçoient, & des petits remedes qu'ils diftribuoient, mais qu'avec tout cela leur induftrie n'avoit encore rien produit en faveur de la Religion. Que le plus grand bien qu'ils faifoient étoit de baptifer les enfans des Siamois, qu'ils trouvoient expofés dans les campagnes; ces peuples, qui font fort pauvres, ayant coutume d'en expofer un grand nombre; & que c'étoit au baptême des enfans que fe réduifoit tout le fruit que les Miffions produifoient dans ce Pays.

Dans la converfation que le Comte *De Fourbin* eut avec le P. *De la Chaife*, Confeffeur du Roi, qui parla du deffein que le Roi de Siam avoit de retenir des Jéfuites dans fes Etats, en leur bâtiffant à Louvo un College & un Obfervatoire, le Comte lui dit que M. *Conftance*, qui vouloit à toute force avoir la protection du Roi de France, promettoit au-delà de ce qu'il pouvoit tenir; que l'Obfervatoire & le College fe bâtiroient peut-être pendant la vie du Roi de Siam, que les Jéfuites y feroient nourris & entretenus, mais que ce Prince venant à mourir, on feroit obligé en France de chercher des fonds pour l'entretien des Miffionnaires, y ayant peu d'apparence qu'un nouveau Roi voulût y contribuer.

Le P. *De la Chaife* l'ayant écouté, lui dit, vous n'êtes pas d'accord avec le P. *Tachard;* à quoi le Comte répondit, qu'il ignoroit ce que le P. *Tachard* avoit dit, & les motifs qui l'avoient fait parler; mais que fon amitié pour M. *Conftance*, qui pour arriver à fes fins n'avoit rien oublié pour le féduire, pouvoit bien l'avoir aveuglé, & enfuite le rendre fufpect: que pendant le peu de tems qu'il avoit refté à Siam avec M. *De Chaumont*, il avoit fu s'attirer toute la confiance du Miniftre, à qui il avoit même fervi de Secretaire François en de certaines occafions, & qu'il avoit vu lui-même des Brevets écrits de la main de ce Pere, & fignés par *Monfeigneur*, & plus bas *Tachard.* A ce mot, le P. *De La Chaife*, malgré toute fa gravité, ne put s'empêcher de fourire (*a*).

Cette Relation peu favorable de l'état de la Miflion de Siam avant la Révolution, ne prend pas un tour plus avantageux par ce que l'on nous en apprend dans la fuite. *Des Challes*, Ecrivain d'un des vaiffeaux qui allerent en 1690 à Pondicheri, où il apprit toutes les circonftances de la derniere Révolution, rapporte (*) que l'on y perfécutoit toujours les Chretiens, & que les Miffionnaires en particulier étoient tous les jours expofés à de cruels tourmens. Il ajoute que les Jéfuites étoient les feuls qu'on épargnât, & que leur fine politique y avoit fi bien réuffi, que bien loin d'é-

(*a*) Mém. *de Fourbin*, p. m. 249, 250.

(*) Dans le *Journal d'un Voyage fait aux Indes Orientales &c.* qui a paru fans le nom de l'Auteur, en trois Volumes in 12. à Rouen en 1721.

d'éprouver aucune vexation, le nouveau Roi leur avoit donné de l'argent pour sortir du Royaume. *Le Regne de Pitracha.*

Le Général *Martin*, Gouverneur de Pondicheri, censura leur conduite très-vivement, dans un entretien qu'il eut avec notre Auteur, & il dit que s'il étoit vrai que ces Peres n'eurent aucune part aux tourmens des autres Chretiens, il étoit encore plus vrai que personne ne se ressentit des riches présens que l'Usurpateur leur fit; qu'il n'étoit pas moins vrai que ni les Officiers, ni les soldats François qui se trouverent réduits à la derniere misere, ne tirerent de ces Peres aucun secours, quoiqu'ils fussent dans un besoin des plus pressans, étant presque tous morts faute d'assistance, que ces Peres étoient en état & à portée de leur donner. *Inhumanité des Jésuites.*

Que tous leurs Chretiens, sans en excepter un seul, avoient abandonné la Religion dès que la Persécution avoit commencé; preuve du peu d'instruction que les Jésuites leur avoient donnée; que M. *Des Farges*, ses fils, & tous les Officiers le leur avoient soutenu à la table, & qu'il n'y avoit que les Siamois, instruits par Messieurs des Missions étrangeres, qui conservoient & professoient en secret le Christianisme; que ce que les Jésuites entendoient le mieux, étoit la science du Monde & le Commerce, dont ils ont tiré par l'alembic la quintessence, & qu'ils savent employer à leur profit.

Le Général les accusoit aussi d'avoir fait mettre à terre les deux Mandarins Siamois à *Ballasor*; ils auroient dû, disoit-il, les amener à Pondicheri; mais ils ont mieux aimé que l'on crût que les Hollandois, qui avec les Anglois transportent leurs marchandises en Europe, étoient plus de leurs amis, & mieux en état de les servir & de les protéger que les François, afin d'achever par-là de ruiner la réputation de la France, à laquelle l'abandon de Me. *Constance* & de son fils, l'infame & lâche reddition de Bancok (*), la sortie forcée de Merghi & du Royaume de Siam après la mort tragique du Roi, & celle de M. *Constance*, que les François seuls auroient pu sauver (†), avoient déja porté une terrible atteinte: que les Missionnaires, avec le P. *Tachard* (‡) & d'autres Jésuites restoient à Pondicheri, mais qu'il ne savoit pas quelles affaires ils y avoient; qu'ils en agissoient avec tant de complaisance les uns pour les autres, que qui ne les connoîtroit point, les prendroit pour les meilleurs amis du monde; mais que peut-être ils ourdissoient quelque nouvelle trame pour se faire de la peine en Europe, où il auroit souhaitté de tout son cœur qu'ils fussent demeurés (a). *Ils deshonorent la France.*

Ce que le Général *Martin* dit de la haine qui regne entre les Jésuites & les autres Ordres de l'Eglise Romaine, est trop bien connu, pour que l'on puis- *Etat de la Mission.*

(a) Journ. d'un Voy. aux Ind. T. II. p. 168, 169. III. p. 141, 171-175.

(*) *Des Challes* est du même sentiment. Il dit que le Général *Des Farges* étoit en état de défendre Bancok contre toutes les forces de *Pitracha*. Mais assurer une chose ce n'est pas la prouver, & personne n'a entrepris de réfuter ce que M. *Des Farges* a dit sur ce sujet.

(†) Cette censure est trop févere; car il ne paroît pas qu'il fût au pouvoir des François de sauver quelqu'une de ces personnes.

(‡) Le P. *Thomas*, Supérieur des Capucins, dit en termes exprès dans sa *Lettre apologétique*, que les Jésuites ne contribuerent pas peu à la ruine de la Mission de Siam. Il est vrai que les Capucins sont leurs ennemis.

Le Regne de Pitra-cha.

puisse en douter; mais si la différence qu'il met entre les Proselytes d'un parti & ceux de l'autre est réelle, & si ceux des Capucins sont mieux instruits & plus constans que ceux des Jésuites, c'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider, les Auteurs, qui ont parlé depuis de la Mission de Siam, n'ayant fait aucune distinction à cet égard. Suivant le Capitaine *Hamilton* elle étoit sur un très-petit pied en 1720. Il rapporte que les François avoient alors un Evêque & une Eglise, avec un Séminaire pour l'éducation des nouveaux Convertis, situé un peu au-dessus de la ville de Siam, de l'autre côté de la Riviere, mais qu'ils faisoient fort peu de prosélytes, à moins que le Grain ne fût cher; qu'alors quelques-uns des plus pauvres se faisoient baptiser, pour avoir part aux charités de l'Eglise; mais que quand l'abondance revient, ils jettent-là leur chapelet & leur Saint de cuivre, & abandonnent le Christianisme. En cette année-là le nombre des Chretiens à Siam & dans les environs ne passoit pas soixante-dix, & c'étoient, dit notre Auteur, les misérables les plus débauchés, les plus paresseux, & les plus adonnés au larcin, qu'il y eût dans tout le Royaume (*a*).

Nous terminons ici l'Histoire de cette grande Révolution, de ses causes & de ses suites; outre qu'elle forme un morceau fort curieux dans l'Histoire, qui peut avoir son utilité, elle remplit aussi le regne du Prince qui en fut l'auteur. Comme nous avons fort peu d'autres Mémoires sur son sujet, nous ajouterons encore quelques remarques sur le Royaume de Siam, tirées du Comte *De Fourbin*, qui est non seulement plus sincere que le plus grand nombre de ceux qui ont publié des Relations de Siam, mais qui a eu aussi de meilleures occasions de s'instruire des choses dont il parle; ce qui doit faire rechercher tout ce qui vient de la plume d'un homme de ce caractere.

Le Pays de Siam *est désert.*

Un jour, qu'il s'entretenoit avec M. *Ceberet*, un des Envoyés de France, qui s'étoit rendu par terre de Louvo à Merghi, où il s'embarqua sur le même vaisseau que le Comte (*), celui-ci lui dit que ce qu'il avoit vu étoit la plus belle partie du Royaume de Siam; que tout ce Royaume, qui est fort grand, n'est gueres qu'un vaste désert; qu'à mesure qu'on avance dans les terres, on n'y trouve plus que des forêts & des bêtes sauvages: que tout le Peuple habite sur le bord de la Riviere, parceque les terres, qui y sont inondées six mois de l'année, y produisent presque sans culture une grande quantité de Riz, qui fait toute la richesse du Pays; ainsi en remontant depuis la Barre jusqu'à Louvo, on voit, & par rapport aux peuples, & par rapport à leurs villes, & par rapport aux denrées qu'ils recueillent, tout ce qui peut mériter quelque attention dans ce Royaume.

Pauvreté du Peuple.

Quand *Louis XIV.* lui demanda si le Royaume de Siam étoit riche? le Comte lui répondit que le Pays ne produit rien & ne consume rien. Pour expliquer ce paradoxe, il ajouta que personne dans tout le Royaume ne possede aucuns biens-fonds, ce qui fait que la plus grande partie du Pays demeure en friche; que le peuple y est si sobre, aussi bien que pauvre, qu'un particulier

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 165.

(*) Le vaisseau sur lequel *Fourbin* partit de Siam, après avoir été à Masulipatan, retourna à Merghi, sur la côte occidentale de Siam, pour prendre des vivres.

Le Regne de Pitracha.

lier qui peut gagner quinze ou vingt francs par an a au-delà de tout ce qui lui est nécessaire pour son entretien; que le peuple ne se nourrit que de quelques fruits & de riz, qui est abondant chez eux; que personne n'oseroit manger rien de ce qui a eu vie, de crainte de manger son pere, ou quelqu'un de ses parens.

Esclavage.

Qu'il n'y a parmi eux ni Noblesse ni Condition, naissant tous Esclaves du Roi, pour lequel ils sont obligés de travailler une partie de l'année, à moins qu'il ne lui plaise de les en dispenser, en les élevant à la Dignité de Mandarin: que cette Dignité, qui les tire de la poussiere, ne les met pas à couvert de la disgrace du Prince, dans laquelle ils tombent fort facilement, & qui est toujours suivie de châtimens rigoureux: que le Barcalon lui-méme, qui est le premier Ministre, y est aussi exposé que les autres; qu'il ne se soutient dans un poste si périlleux, qu'en rampant devant son Maître, comme le dernier du peuple; que s'il lui arrive de tomber en disgrace, le traitement le plus doux qu'il puisse attendre, c'est d'être renvoyé à la charrue, après avoir été très-sévérement châtié; enfin que lorsqu'un Mandarin a eu l'adresse de ramasser quelque petite somme, il n'a rien de mieux à faire que de la tenir cachée, sans quoi le Prince la lui feroit enlever (*a*).

Remarque d'un Mandarin.

Pour faire voir encore l'extréme différence qu'il y avoit entre la France & Siam, il rapporte que le Mandarin, qui avoit été Ambassadeur en France, & qui étoit du nombre de ceux qui accompagnerent M. *Ceberet* à Merghi, courut à lui (au Comte) dès qu'il l'apperçut, & lui dit qu'il avoit grand sujet de vouloir retourner dans son Pays; & ensuite faisant de grands éloges de la Cour, il ajouta en mauvais François, *la France grand bon, Siam petit bon.*

Vie retirée du Roi.

M. *Ceberet* ayant souhaitté quelques éclaircissemens sur la maniere dont le Roi de Siam se gouverne dans son Palais, M. *De Fourbin* lui dit qu'il n'étoit pas aisé de le satisfaire sur cet article; que ceux du dehors, quelque distingués qu'ils puissent étre, n'entrent jamais dans cette partie du Palais que le Roi habite, & ceux qui y sont une fois entrés n'en sortent plus. Que tout s'y traite dans un grand secret; que non seulement chacun y a son emploi marqué, mais encore chacun a son quartier séparé, hors duquel il ne lui est jamais permis de sortir. Ceux qui servent dans une chambre, ignorent ce qui se passe dans les autres: tous les appartemens ont leurs Officiers particuliers, successivement jusqu'à celui du Roi, qui passe presque toute sa vie renfermé, faisant consister une partie de sa grandeur à ne se montrer que rarement. Quand il a à parler à ses Ministres, à ceux même qui sont le plus en faveur, il se montre par une fenêtre élevée de terre à peu près de la hauteur d'une toise, d'où il les écoute, & il disparoît après leur avoir briévement expliqué ses volontés.

Son Revenu.

Par rapport à l'intérêt du Roi de France & du Commerce, M. *De Fourbin* observe que le principal revenu du Roi de Siam consiste dans le commerce qu'il fait presque tout entier dans son Royaume, où l'on ne trouve que du riz, de l'arek, un peu d'étain, quelques éléphans qu'on vend, & quel-

(*a*) *Fourbin*, T. I. p. m. 241-244.

Le Regne de Pitracha.

quelques peaux de bêtes fauves dont le Pays est rempli ; que les Siamois n'ont chez eux aucune sorte de manufacture, si ce n'est de quelques mousselines, dont les Mandarins seuls ont le droit de se faire comme une espece de chemisette, qu'ils mettent dans les jours de cérémonie.

Commerce peu considérable.

Que le Royaume, qui forme presque une Péninsule, pouvoit être un entrepôt fort commode pour faciliter le Commerce de la Chine & du Japon, étant frontiere de deux Mers qui ouvrent la communication avec plusieurs Pays, tant à l'Orient qu'à l'Occident ; que les marchandises de ces Pays sont transportées toutes les années à Siam, qui est comme une espece de Foire où les Siamois font quelque profit en débitant leurs denrées ; mais que le Royaume ne produisant rien, il ne pouvoit servir que d'entrepôt ; que par conséquent l'établissement qu'on avoit commencé en y envoyant des troupes étoit absolument inutile, celui que la Compagnie y avoit déja étant plus que suffisant pour cet effet.

Enfin qu'à l'égard de la Forteresse de Bancok, elle demeureroit entre les mains des François, tandis que le Roi de Siam & M. Constance vivroient ; mais que l'un des deux venant à manquer, les Siamois sollicités par leur propre intérêt & par les ennemis de la France, ne manqueroient pas de chasser les François d'une place qui les rendoit maîtres du Royaume (*a*). L'événement avoit déja vérifié ces prédictions quand le Comte *De Fourbin* arriva en France, où l'on reçut peu après son retour les nouvelles de l'étrange Révolution arrivée à Siam dans le cours de la même année. Revenons à *Pitracha*.

Un Prêtre se souleve, est pris & puni.

A peine cet Usurpateur fut-il en possession du Trône, qu'il pensa en être précipité par un Prêtre du Pegu. Cet homme avoit été autrefois prisonnier à Juthia, & pendant sa prison il avoit si bien appris l'état de la Cour, qu'il se donna pour l'ainé des deux freres du Roi que *Pitracha* avoit fait mourir. On crut si facilement ce qu'il disoit, qu'en peu de tems il se trouva à la tête de dix-mille hommes. Ayant eu avis que le fils du Roi (*Souracak*) devoit aller se divertir dans un certain endroit avec sa Cour, il alla l'attendre au passage & se cacha dans un Bois, résolu de le massacrer lui & sa suite, & ensuite de surprendre la ville, & de se défaire du Roi & de toute sa Maison. Mais son dessein ne réussit pas ; car le Prince voyant tant de monde se douta de quelque mauvais dessein, & leur laissant sa vaisselle pour butin, il s'enfuit à la Cour. *Pitracha* rassembla d'abord une armée de douze-mille hommes, & l'envoya au-devant du Prêtre, qui marchoit droit à la ville. Une opposition si peu attendue consterna si fort cette misérable populace sans discipline, qu'ils se dispersèrent sur le champ, & s'enfuirent avec tant de précipitation, qu'il n'y en eut pas plus de cent de tués & trois-cens faits prisonniers, qu'on empêcha de s'échapper en leur brûlant la plante des pieds. Quelques jours après on trouva le Prêtre couché sous un arbre dans le Bois, n'ayant qu'un petit garçon avec lui. On le conduisit d'abord à Juthia, & l'ayant enchaîné à un poteau, on l'exposa à la risée publique durant quelques jours, après quoi on lui fendit le ventre, & on donna ses entrailles à manger aux chiens à ses yeux (*b*). On

(*a*) *Fourbin* l. c. p. 236, 237, 243, 248, 249. (*b*) *Kæmpfer* L. I. Ch 2.

On ignore le reſte de ce qui ſe paſſa ſous le regne de *Pitracha*, & même le tems de ſa mort. Mais, à en juger par ce que l'on nous apprend de ſes deux ſucceſſeurs, il ne jouit pas long-tems des fruits de ſon uſurpation. On dit qu'il eut pour ſucceſſeur ſon fils, ſans-doute *Souracak*, dont nous avons parlé; que ce Prince épouſa la veuve de ſon pere malgré elle, qu'il mourut en 1708 & laiſſa la couronne à *Chaou* ſon fils, qui voulut encore épouſer cette Princeſſe, mais qu'elle refuſa abſolument de condeſcendre à ſes deſirs; & que pour ſe dérober d'autant mieux à ſes pourſuites, elle ſe retira dans un Couvent, où elle mourut en 1715 (*a*). Nous ne trouvons plus rien touchant ce Prince & ſes ſucceſſeurs, ſinon qu'en 1717 le Roi de Siam attaqua le Royaume de Camboje avec une Armée de terre de cinquante-mille hommes, & une Flotte montée de vingt-mille, mais qu'il fut contraint de ſe retirer faute de vivres, après avoir perdu la moitié de ſes troupes (*b*).

Le Regne de Pitracha.

Succeſſeurs de Pitracha.

CHAPITRE XIII.

Le Royaume de Camboje.

SECTION I.

Deſcription du Pays.

Camboje eſt un Pays fort peu connu des Européens, car quoique les Hollandois & les Anglois ayent eu occaſion de le voir d'une extrémité à l'autre, en remontant la Riviere, le long de laquelle ce Pays eſt principalement habité, peu d'entre eux ont penſé à perfectionner la Géographie, ou à ſatiſfaire la curioſité de leurs compatriotes, en donnant quelque Relation paſſable. Les principaux, ou, pour mieux dire, les ſeuls Auteurs qui en ont parlé avec quelque détail, ſont *Gaſpar Da Cruz*, Dominicain Portugais, qui y alla en Miſſion vers l'an 1559; *Argenſola* dans ſon *Hiſtoire de la Conquête des Iſles Philippines* (*), écrite vers l'an 1592; *Henri Hagenaar*, qui alla aux Indes en 1631, & qui fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur au Roi de *Camboje* en 1637; l'Ambaſſade de *Henri van Wuſthof* en 1641, qui remonta la Riviere de Mecon, depuis la ville de *Camboje* juſqu'à *Winkjan*, en ce tems-là la Capitale de Laos; enfin le Capitaine *Alexandre Hamilton*, qui étoit à Camboje en 1720, & qui en dit quelque choſe dans ſa *Nouvelle Relation des Indes Orientales*, qui a paru en 1744. Ce ſont-là les principales ſources d'où nous avons tiré l'Hiſtoire de ce Pays, en y ajoutant les remarques que d'autres Auteurs nous ont fournies. Le

Section I. *Deſcription du Pays de* Camboje.

Auteurs qui en ont parlé.

(*a*) Souver. du Monde, Vol. IV. p. 132. (*b*) *Hamilton* l. c. p. 181, 196.

(*) L'Auteur ſe trompe, *Barthelemi Leonard d'Argenſola* n'a point écrit l'Hiſtoire de la Conquête des *Iles Philippines*, mais celle des *Iles Moluques*, traduite en François & imprimée à Amſterdam en 1706. Rem. du Trad.

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.*

Nom. Le nom de *Camboje*, comme celui d'autres Pays, varie, & se trouve différemment orthagraphié (*) dans les Auteurs: mais cela ne vient pas tant, comme quelques-uns l'ont cru, de la difficulté qu'ont les Européens d'ajuster leur orthographe à la prononciation Siamoise, que de la différence qui naît du plus ou moins de force que les différentes Nations de l'Europe donnent aux Lettres de l'Alphabet, & de ce que la plupart n'ont pas l'*j* consonne, à la place duquel les unes employent l'*y*, d'autres *di* & *dj*, tandis que l'*J* dans le *Camboje* des François a le son du *zh* (†).

Bornes, & étendue. Ce Pays est situé entre le neuvieme & seizieme degrés, trente minutes de Latitude, & entre les cent-dix-neuvieme, trente minutes & cent-vingt-sixieme degrés de Longitude, à compter du Méridien de Paris: il est borné à l'Occident par Siam, au Nord par le Royaume de Lanjang & de Laos, à l'Orient par ceux de la Cochinchine & de Champa, & au Midi par les Golphes de Camboje & de Siam; ou, pour mieux dire, par le premier au Sud-Est, & par le second au Sud-Ouëst, & c'est de ce côté-là qu'est la plus grande étendue de côtes. Comme il s'étend sept degrés trente minutes du Sud au Nord sa plus grande longueur en ce sens est de cinq-cens-vingt milles Angloises, & sa plus grande largeur de l'Ouëst à l'Est, qui comprend six degrés trente minutes de Longitude, est d'environ trois-cens-quatre-vingt-dix-huit milles.

Forme extérieure. Le Pays de Camboje forme comme une grande vallée qu'une grande Riviere traverse, & qui est entre deux chaînes de montagnes, qui s'étendent du Nord-Ouëst au Sud-Est, qui le séparent d'un côté du Royaume de Siam & de l'autre de ceux de la Cochinchine & de Champa, de sorte qu'il ressemble beaucoup à l'Egypte, avec cette différence que la vallée n'est pas aussi longue que l'Egypte, mais qu'elle a plus de largeur.

Air. L'air doit naturellement y être fort chaud, étant aussi proche de la Ligne; & comme il n'est presque habité que le long de la grande Riviere & de ses branches, on y est exposé à l'incommodité ordinaire des Pays couverts de Bois & mal peuplés, d'être accablé de mosquites, qui sont fort à charge à ceux qui navigent (*a*).

Terroir. C'est cependant une des Contrées les plus fertiles des Indes (*b*): le Pays produit du froment, du riz, des légumes, du beurre, de l'huile, & d'autres denrées en si grande abondance, que les Espagnols, les Persans, les Arabes & les Arméniens y viennent s'en pourvoir pour les transporter ailleurs. On y trouve aussi plusieurs sortes de fruits, & des drogues, comme de l'opium, du camphre, du sandal. Le sucre y est fort bon, & on y prépare parfaitement l'Indigo.

Pierres précieuses. On trouve dans le Royaume de Camboje le *Calamba* & autres bois de sen-

(*a*) *Hagenaar* dans le Recueil des Voyages pour l'établ. de la Compagnie T. IX. p. m. 434. Rouen 1725.

(*b*) *D'Argensola* Hist. de la Conq. des Moluq. T. II. p. 33.

(*) Comme *Camboge*, *Camboya*, *Cambodia* ou *Cambodja* &c.

(†) L'Auteur fait ici une remarque que nous supprimons, parcequ'elle est fausse: il prétend que les François ne se servent point de l'J consonne, & il se trompe sur le son du mot François *Camboje*, qui se prononce comme *Camboge*. REM. DU TRAD.

fenteur (*), quantité de pierres précieufes, comme des améthiftes, des hiacinthes, des rubis, des topafes, des chryfolites, des yeux de chat ou agates; outre des pierres de lait & des pierres de fang, & une efpece de criftal extrêmement tranfparent, qu'on trouve dans les montagnes (*a*).

Section I. *Defcription du Pays de Camboje.*

On y a la foie crue & les dents d'éléphant a un prix fort raifonnable; on paye le *Pekul* (†) de la foie cent-vingt Rixdales; & les plus grandes dents d'éléphant cinquante ou cinquante Rixdales chacune. *Camboje* fournit auffi de l'or de vingt-un carats. La viande & le poiffon y font à grand marché, & on peut en acheter fans la permiffion du Roi. *Hamilton* acheta un jeune bœuf, qui pefoit quatre à cinq-cens livres, pour un Ecu d'Efpagne, le riz à huit fols le *Pekul;* mais la volaille y eft affez rare, parceque le Pays étant prefque entierement couvert de Bois, les poulets, quand ils deviennent grands, vont dans les Bois, & y reftent. Il y a auffi dans les Bois quantité d'éléphans & de tigres, outre un grand nombre de buffles & de cerfs (‡); & tout le monde a la liberté de les prendre ou de les tuer (*b*).

Marchandifes.

Ports.

La Côte de Camboje fe reconnoît à plufieurs marques, & entre autres à la quantité d'arbres & de bois entiers. Quoiqu'elle ait environ cent-quarante lieues d'étendue, il n'y a pas plus de cinq ou fix ports, propres à recevoir des vaiffeaux; au moins les Européens n'en ont-ils pas découvert davantage. Le premier eft *Cupang-Soap*, fur le Sud-Ouëft de la Côte, vers Siam, où l'on trouve des dents d'éléphant, de la laque, & la gomme qu'on appelle *Camboje*, du nom du Pays; mais on n'y peut trafiquer qu'avec une permiffion de la Cour.

Ponteamas.

On trouve enfuite *Ponteamas* ou *Pontiamo*, où il s'eft fait un commerce confidérable pendant longtems; parcequ'on y a la commodité d'une Riviere profonde, quoique pas large, qui dans la faifon pluvieufe des mouffons du Sud-Ouëft communique avec la Riviere de *Banfac* ou de *Camboje*. Cette commodité y avoit attiré le commerce étranger, préférablement à la Capitale, qui eft à près de cent lieues en remontant la Riviere, dont le courant rend la navigation fi longue & fi pénible, que peu de vaiffeaux fe donnent la peine d'y aller. Le commerce de *Ponteamas* s'étoit donc fort accru, & fut très-floriffant jufqu'à l'an 1717, que la Flotte Siamoife ruina cette place (*c*), comme nous le rapporterons ci-deffous.

Ifles fur la Côte.

Il y a peut-être d'autres ports fur la côte de Camboje, mais nous n'avons connoiffance que de ces deux-là (§). Du côté du Sud-Ouëft, fur-tout vers Siam, il y a une infinité de petites Ifles; les plus grandes & les plus con-

(*a*) D'*Argenfola* Hift. de la Conq. des Moluq. T. II. p. 35.

(*b*) *Hamilton* ubi fup. p. 198.

(*c*) *Idem*, p. 195.

(*) Du Bois de Sapan, de Sandal, d'Aigle, de la Laque, du Vernis, & plufieurs fortes de Drogues pour la Médecine. *Hamilton*, Vol. II. p. 107.

(†) Le *Pekul* eft le poids d'environ cent-quarante Livres.

(‡) D'*Argenfola* ajoute des Lions, des Sangliers & autres Bêtes farouches, qu'on voit dans la plupart de ces quartiers de l'Afie.

(§) Il eft parlé dans le Journal de *Hagenaar* d'un lieu nommé *Cinckechanes*, mais il ne dit point fi c'eft un Port ou une Ifle. Il y a plufieurs autres pareilles inexactitudes dans ce Journal.

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.*

connues pour la navigation sont à une grande distance de la côte; mais elle sont désertes, parceque les *Saliters*, ou Pirates qui infestent ces côtes, enlevent aux habitans ce qu'ils gagnent par leur travail & leur industrie. Il y en a une à trois lieues environ à l'Ouëst de *Ponteamas*, qu'on appelle *Quadrol*, qui a tout ce qu'il faut pour y faire un établissement: elle a à-peu-près trois lieues de long sur une de large, & on y trouve du bois & de l'eau en abondance. Le terrein est assez élevé, la terre est noire & grasse, excepté du côté du Levant, qui fait face à *Ponteamas*; & là il y a plusieurs belles bayes sablonneuses, qui forment de bons ports dans la saisons des pluies & des vents.

Pulo Panjang & Ubi.

A environ sept lieues à l'Ouëst-Sud-Ouëst de la Riviere de *Ponteamas*, & à dix-huit à l'Ouëst de la côte la plus voisine, se voit *Pulo Panjang*, qui consiste dans un amas de huit Iles, qui forment un fort bon port. A vingt-deux lieues au Sud-Est de-là, & à huit lieues droit au Sud de la pointe de Camboje est *Pulo Ubi*, qui est dans la route de tous les vaisseaux qui font voile du Golphe de Siam ou du Midi vers la Riviere de Camboje. Cette Isle a environ sept ou huit lieues de tour, le terrein est fort élevé, rempli de Bois, qui fournissent de fort bons mâts pour les vaisseaux (*a*). Du côté du Nord il y assez d'eau pour jetter l'ancre, mais le meilleur ancrage est du côté du Levant, auprès d'une petite baye.

Pulo Condor.

La derniere Isle remarquable de la côte de Camboje est *Pulo Condor*, à quarante lieues environ à l'Orient de *Pulo Ubi*, & à vingt au Midi de la Riviere de *Bansac* (*). Elle fait partie de plusieurs petites Isles, & c'est la seule qui soit habitée. Il y a un bon ancrage au Nord, & du côté du Sud il y a une autre Isle, qui s'étend du Nord-Ouëst au Sud-Ouëst, qui a environ trois milles de long & un mille de large; elle est située de maniere, qu'il se forme entre les deux Isles un port fort commode; on y entre du côté du Nord, où il y a près d'un mille d'une Isle à l'autre; au Midi du port les deux Iles se serrent, ensorte qu'il ne reste qu'un petit passage pour les barques & les canots (*b*).

L'Isle de *Pulo Condor* s'étend avec un grand contour du Nord-Est au Sud-Est, & forme une grande baye du côté du Sud-Est. Elle n'a que trois lieues en longueur sur une & demie de largeur (†): il y deux bon ports (‡), paralleles l'un à l'autre, & situés tous deux du Nord-Ouëst au Sud-Est. Les

(*a*) *Hamilton* ubi sup. p. 204, 206.

(*b*) *Dampier* Voy. T. II. p. 78 & suiv. *English Pilot*, p. 65.

(*) Le Capitaine *Hamilton* dit qu'elle est environ à quinze lieues au midi du bras occidental de la Riviere de Camboje. *New Account of the East Indies*, Vol. II. p. 204.

(†) Le P. *Gaubil* en allant à la Chine en 1722 trouva que la Latitude de *Pulo Condor* étoit de 8° 34′ 14″, & il comptoit qu'elle étoit d'un degré plus à l'Est que *Batavia*, & par conséquent à 105 degrés de Longitude, selon les Tables de *De la Hire*, mais seulement à 99° 24′ 45″ suivant celles de *Harris*. Voy. *Souciet* Obs. Astron. p. 112.

(‡) *Hamilton* dit qu'il y a deux ports ou ancrages à *Pulo Condor*, mais qui ne sont bons ni l'un ni l'autre. L'un à la pointe qui est au Nord-Est, pour les moussons du Sud-Ouëst; l'autre du côté de l'Ouëst, où l'on est à couvert des vents de Nord; mais comme le fond du dernier est plein de roches, il ne vaut rien pour les ancres ni pour les cables.

Les habitans l'appellent *Conon*, & quelques François l'Isle *d'Orléans*. Quand il fait beau ou la découvre de seize lieues.

Section I.

Description du Pays de Camboje.

Poissons & Oiseaux.

La Mer abonde en Poisson, & sur-tout en grandes Tortues de fort bon goût, dont les écailles & l'huile fournissent aux habitans dequoi faire un très-bon commerce sur le continent. Il y a un Poisson qui ressemble aux Anchois, dont ils font une espece de saumure, que les Cochinchinois mêlent avec leur riz. Il y a peu d'Oiseaux; les plus remarquables sont des Eperviers, qui font une guerre continuelle aux poissons, & un autre oiseau aussi gros qu'une becasse, qui est d'un beau verd, avec une raye blanche au bout de la queue; il a la chair grise, & elle est délicieuse. La volaille y est abondante.

Singes & Lézards.

Il y a un prodigieux nombre de Singes, & cinq sortes de Lézards; les uns sont semblables à ceux de France, les autres sont de la figure des Serpens ordinaires. Les uns ont des ailes & sont de la grosseur & de la couleur des Lézards; ils ont sous le menton un sac blanc en forme de cœur, qui s'enfle & s'affaisse par la respiration. D'autres Lézards sont couverts d'écailles & hideux à voir, & ce qu'il y a de pis c'est que leur morsure est mortelle. Ils se cachent le soir dans des creux d'arbres, & font un cri si fort que l'on croiroit que c'est celui de quelque gros oiseau; on les applle *Coca*, du mot que ces animaux paroissent exprimer par leur cri. Les Lézards de la cinquieme espece ont aussi des écailles, ils ont des mains & des pieds de la grandeur de ceux d'un garçon de quinze ans, armés de griffes; leur queue est triangulaire, ils ont sept ou huit pieds de long, & l'on dit qu'ils sont bons à manger (*).

Ecureuils volans.

On voit à *Pulo Condore* des Ecureuils volans, des Rats qui ont des oreilles comme celles des hommes, des Loirs aussi grands que des oiseaux, des Papillons avec des trompes. Les Serpens & les Insectes de toutes les especes y sont en quantite, & incommodent beaucoup. Il y a plusieurs sortes de Bêtes sauvages dans l'Isle qui est au Sud-Ouëst du port (*a*).

Arbres.

Cette Isle, de meme que la petite, est couverte d'arbres toujours verds, qui sont en général larges, hauts, droits & d'un bois dur. L'Aréka, le Mango, l'Ebénier de toutes les sortes, & l'Arbre à lait y sont communs, de même que le Bambou, le Rattan, & le Muscadier sauvage. Il y a un arbrisseau qui porte des grappes sauvages, ou plutôt une sorte de groseilles. Plusieurs de ces arbres sont odoriférans, & donnent de la gomme, dont il y en a une espece qui ressemble au Benjouin. L'Arbre qui fournit l'huile, que *Dampier* appelle Goudron, y est fort commun; il est gros & dur, les feuilles & l'écorce ressemblent à celles du Châtaignier. Voici comment on en tire le suc ou l'huile. A trois ou quatre pieds de terre on fait un trou dans l'arbre, d'un pied de haut, d'un pied & demi de large, & d'un demi pied de profondeur: on y applique le feu, & peu de tems après l'huile commence à couler: elle est d'abord brune, elle devient ensuite blanche, & enfin rougeâtre: elle a alors la consistance du beurre, & une odeur

(*a*) *Dampier* l. c. p. 82, 83. *Gaubil* ap. *Souciet* Observ. Astron. p. 107.

(*) Ce sont peut-être les *Guanos* dont parle *Dampier*, T. II. p. 82.

Section I. *Description du Pays de* Camboje.

odeur fort douce. On en peut tirer toute l'année, mais le meilleur tems pour la tirer sont les mois de Septembre, de Janvier & de Février. Les habitans trempent dans cette huile des écorces d'arbres, dont ils font des torches, qui éclairent fort bien. Cet arbre, de même que plusieurs autres, est très-propre pour des mâts, des vergues, des planches & autres usages des vaisseaux (*); les autres fournissent du bois pour toutes sortes d'ouvrages.

Arbres Fruitiers.

Il y a beaucoup d'Arbres fruitiers, mais la plupart sauvages, des Amandiers, des Nefliers, une espece de Cormiers & autres; les fruits font beaux à la vue, mais insipides, & peut-être dangereux. On y trouve cependant des noix dans une grande enveloppe rouge, qui ont le goût de châtaignes étant rotis.

Les Cotonniers, les Papayers, les Citronniers, & les Tamarins sont en petit nombre. Tous les Palmiers, les Aloës, les Lataniers & les Bananiers sont sauvages. On y trouve aussi le *Squolante*, le Capillaire & l'Ananas, outre un grand nombre de belles plantes & de belles fleurs, qui méritent l'attention des Botanistes (*a*). Ce détail des productions naturelles de *Pulo Condor* peut en quelque façon servir pour l'Histoire Naturelle de Camboje, sur laquelle nos Auteurs ne nous fournissent que peu de chose; car quoique cette Isle soit à présent sujette à la Cochinchine, elle doit proprement être considérée comme faisant partie du Pays sur les côtes duquel elle est située.

Le Village.

Il y a un seul Village dans l'Isle, & c'est aussi le seul endroit habité. Il est au fonds de la grande baye entre plusieurs petites Rivieres dans une plaine. Les maisons sont proprement des cabanes. On voit dans un endroit du village plusieurs Oratoires, qu'on appelle *Tlan*, qui sont en demi cercle avec un grand arbre au milieu, sur lequel il mettent une banniere les jours de fête. C'est dans ce lieu, nommé *Tour*, c'est-à-dire Seigneur, qu'ils honorent les ames de leurs Héros, de leurs Princes, & de leurs Lettrés; chacun a aussi un Oratoire dans sa hute, où il honore ses ancêtres. Au Nord-Est il y a un Temple, qui est le lieu de la résidence d'un Prêtre. Vers la partie du village au Sud-Est entre deux petites Rivieres il y a un Magazin, une Boulangerie, & les fondemens d'un Fort (†) bâti par les Anglois (*b*).

Le Port.

Le Port, qui est entre les deux Isles, est fort bon; les vaisseaux y sont à couvert des vents par les montagnes qui l'entourent de tous côtés, mais dans la saison pluvieuse le lieu est fort desagréable. Les François, qui commencerent un établissement à l'Est de ce Port en 1721, y souffrirent beaucoup. La plaine où le village est situé forme une espece de demi cercle, dont le demi diametre a environ trois quarts de mille: elle est fort ma-

(*a*) *Gaubil* & *Dampier* ubi sup. (*b*) Les mêmes.

(*) *Dampier* remarque qu'il y a des arbres qui produisent une espece de Muscades sauvages, mais qui n'ont ni l'odeur ni le goût des véritables: des Mangotiers sauvages, dont le fruit est fort bon; l'Arbre à grappe, qui a le corps droit; le fruit vient par pelottons, & tout autour du corps de l'arbre, comme le Durion & le Cacao.

(†) Suivant un plan exact de *Pulo Condor*, que le P. *Souciet* a mis au devant du Voyage du P. *Gaubil*, le village est à plus de deux milles de la baye; il faut donc que le Capitaine *Hamilton* se trompe, en donnant à entendre, s'il ne le dit en termes exprès, *Vol.* II. p. 206. que le Fort Anglois étoit à côté du port.

marécageuſe, & le ſol eſt ſablonneux; s'il étoit cultivé il ne laiſſeroit pas cependant de fournir dequoi nourrir les hommes & les bêtes; mais les habitans n'ont ni volaille, ni beſtiaux, ni riz, ni légumes, ni herbages. A la réſerve de cette plaine tout le reſte de l'Iſle n'eſt que rochers, précipices & montagnes eſcarpées, couvertes à-la-vérité de beaux arbres, mais entrecoupées de mille torrens rapides, & remplies d'inſectes & de ſerpens, ſans aucuns fruits, ni fleurs, ou autres végétaux utiles; tout cela réuni fait de *Pulo Condor*, ſur-tout dans la ſaiſon des pluies, c'eſt-à-dire environ pendant deux tiers de l'année, un des plus méchans endroits qu'il y ait au Monde. Il y a quelques ruiſſeaux de fort bonne eau, mais ceux du village tariſſent au mois de Mars & d'Avril; alors les habitans ſont obligés de boire de l'eau de puits, qui n'eſt pas des meilleures.

SECTION I. *Deſcription du Pays de Camboge.*

Habitans.

Les Habitans de l'Iſle ne ſont que de pauvres pêcheurs, qui n'ont proprement point d'habitation fixe, mais qui vont & viennent ſelon que leurs petites affaires le demandent. Quelquefois il y en a deux, trois ou quatre-cens, en d'autre tems l'Iſle eſt preſque déſerte. C'eſt ce qui fait qu'on ne trouve preſque aucunes des néceſſités de la vie à *Pulo Condor*, où l'on relegue quelquefois les Chretiens de la Cochinchine. Les habitans ont adopté la Langue, la Religion & les Coutumes des Cochinchinois. Ils ont de longs cheveux noirs, croient la Métempſychoſe, & entendent les Caracteres Chinois, quoiqu'ils parlent une Langue différente; parceque ces caracteres expriment l'image même des objets, & non les ſons, comme font les nôtres. Les Anglois étoient maîtres de cette ville avant qu'ils fuſſent exterminés par les Malaies & par les habitans (*a*), ce qui arriva de la maniere ſuivante.

Etabliſſement des Anglois.

Lorſqu'en 1702 on retira le Comptoir Anglois, qui étoit à *Chuſan* ou *Chew-ſan* ſur la côte de la Chine, M. *Allan Ketchpole*, Directeur des affaires de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, choiſit *Pulo Condor*, pour y établir une Colonie; quoique cette Iſle, dit notre Auteur, ne fourniſſe que du bois, de l'eau & du poiſſon, il engagea quelques Macaſſars en qualité de ſoldats, en promettant de leur donner leur congé au bout de trois ans, s'ils le ſouhaittoient. Au bout de ce terme, M. *Ketchpole* ne laiſſa pas de les retenir contre la parole donnée, & cependant il leur confia la garde de ſa perſonne & celle de la garniſon. Ces déſeſpérés, qui obſervent très-fidélement les Traités avec ceux qui en font autant, mais qui en cas de contravention ſont vindicatifs & cruels, profiterent du tems de la nuit, lorſque les Anglois du Fort étoient au lit, pour les maſſacrer tous.

Ils ſont maſſacrés.

Le bruit que firent quelques-uns de ceux qui s'éveillerent, ayant mis l'allarme parmi ceux qui logeoient hors du Fort, ils s'enfuirent vers le bord de la mer; à peine avoient-ils démarré dans une barque, qu'ils trouverent heureuſement équippée de voiles & de rames, que les Macaſſars (*) arriverent. Après avoir fait à force de voiles & de rames plus de cent

(*a*) *Gaubil* ibid.

(* *Hamilton* dit ces *ſcélérats ſanguinaires*, ſans conſidérer le tort qu'on leur avoit fait, & que ce qu'ils firent n'étoit que pour s'affranchir de l'eſclavage où la perfidie de *Ketchpole* les avoit réduits; circonſtance qui rend leur action non ſeulement excuſable, mais juſte & légitime.

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.* cent lieues, souffrant beaucoup de la faim, de la soif & de la fatigue, ils aborderent à un lieu des Etats du Roi de Johor, où on les traita fort humainement (*). „ Puisque l'on jugeoit à propos d'établir un Comptoir „ sur cette côte, *dit Hamilton*, je suis étonné qu'on choisisse ces Isles plu„ tôt que celle de *Quadrole*, dont on a parlé plus haut (*a*)".

La Riviere de Mecon. Passons de *Pulo Condor* à la Riviere de Camboje, dont le bras occidental est à quinze ou vingt lieues au Nord de cette Isle, comme on l'a remarqué. Quelques Auteurs appellent cette Riviere *Menon* ou *Menan*, mais plus proprement *Mecon*, ou *Menam-con*, comme portent quelques Cartes, quoiqu'on lui donne communément le nom de Riviere de Camboje ou de Laos. Les Cambojens l'estiment le plus grand Fleuve de toute l'Inde: pendant l'Eté il s'enfle si fort qu'il déborde de toutes parts & inonde toute la campagne, comme fait le Nil en Egypte (*b*).

Ses Branches peu connues. Ce Fleuve est si peu connu des Européens, & ils ont donné tant de noms différens à ses branches, qu'il n'est pas facile d'en faire la description. En traversant le Royaume de Camboje du Nord-Ouëst au Sud-Est, il paroît se partager en divers endroits. Le plus considérable de ses bras est celui qui s'en sépare à trente-six milles environ au-dessous de *Lowek*, la Capitale, à deux-cens-cinquante milles de la mer, & qui pendant long-tems a son cours parallele au sien; quelques-uns l'appellent *Matsiam* & *Onbequame*, & d'autres le Canal Occidental. A environ quinze milles de son embouchure il se partage en deux ou trois bras, dont le plus occidental s'appelle *Bassak* ou *Bansak*. Le principal, qui au dessous de la premiere séparation, se nomme la Riviere du *Japon*, se partage aussi en deux branches à sept milles environ de son embouchure; les deux principaux canaux ont communication ensemble par plusieurs canaux de traverse, & se déchargent dans la mer par deux embouchures différentes, qui sont à environ trente milles l'une de l'autre.

Ses Sources & son Cours. Voyons ce que disent de cette Riviere ceux qui l'ont remontée jusqu'à la Capitale. *Da Cruz* en parle comme s'il l'avoit remontée plus haut: il dit, sur le rapport des Laos, qu'elle a son origine dans la Chine, & qu'après avoir traversé leur Pays du Nord au Sud elle entre dans le Pays de Camboje à un lieu nommé *Chudurmuch* (†); elle reçoit aussi une grande Riviere, qui vient d'un grand Lac (‡) sur les frontieres les plus éloignées de Camboje du côté de Siam, & passant par *Loech* ou *Lowek*, la Capitale du Pays, elle se joint au *Mecon* trente-six milles plus bas à l'endroit qu'on a dit.

(*a*) *Hamilton* l. c. p. 206. (*b*) *D'Argensola*, Hist. des Moluq. T. II. p. 35.

(*) Le Docteur *Pound*, & M. *Salomon Lloyd*, ancien ami de l'Auteur, étoient du nombre de ceux qui se fauverent.

(†) Nous ne pouvons décider si le *ch* dans ce mot doit se prononcer à l'Angloise, ou comme en Latin; *D'Argensola* appelle ce lieu *Chordamaco*, ce qui nous feroit pencher pour le dernier. Il ne peut être sur les frontieres de Camboje, étant au Midi de la Capitale.

(‡) Notre Auteur dit qu'il est si grand, que quand on est au milieu on ne voit point terre. *Hagenaar* dit qu'il y a quantité de Criques, de Rivieres d'Eaux courantes & dormantes, qui viennent d'un grand Lac, ou Mer intérieure, qui en jette tant, que la Riviere de Camboje & ses différentes branches ne les peuvent souvent contenir.

dit. C'eſt-là qu'elle décharge la plus grande partie de ſes eaux dans le *Mecon*, & le reſte va par un autre canal ſe jetter dans la mer, ſur-tout dans le tems des torrens de l'Hiver, cauſés par les pluies en d'autres Pays ſeptentrionaux, car il ne pleut pas alors dans celui de Camboje. A l'endroit où ſe fait la jonction, la Riviere de Laos s'appelle *Siſtor*, & elle ſe précipite avec tant de violence dans celle de *Looch*, qu'elle la force de rebrouſſer chemin avec un cours rapide, & elle continue à remonter depuis le mois de Juillet juſqu'à celui de Septembre. Pendant tout ce tems-là le Pays eſt inondé, & les habitans vont d'un lieu à l'autre en bateau. C'eſt à cauſe de ces inondations qu'ils conſtruiſent leur maiſon ſur des pilotis, qui ſont pluſieurs pieds au-deſſus de terre (*a*).

SECTION I. *Deſcription du Pays de Camboje.*

En effet on voit quelquefois, au mois d'Août, que la Riviere s'enfle en peu de jours de huit, neuf & juſqu'à douze pieds, & qu'elle inonde les terres des deux côtés; ainſi on peut la remonter encore au mois de Juin, mais difficilement au mois de Juillet, & il n'eſt pas poſſible de la remonter au mois d'Août (*b*). Pour faire connoître cette Riviere autant qu'il nous eſt poſſible, nous ajouterons ici ce qu'en dit dans ſon Journal *Hagenaar*, qui en 1637 la remonta juſqu'à la Capitale de Camboje.

Route de Hagenaar.

Il entra dans le bras nommé *Baſſak*, qu'il appelle une petite Riviere, avec ſes deux vaiſſeaux (*), & en trois ou quatre jours (†) ils paſſerent dans la Riviere de *Matſiam*, dont l'entrée eſt étroite, & ſur les deux bords de laquelle il y a de beaux arbres. Le même jour, 16 de Mai, à la faveur du flot & du vent ils dépaſſerent quelques petites Iſles, & ils virent l'embouchure de la Riviere de *Simmeding*, où un Vaiſſeau Hollandois avoit paſſé l'année précédente. Pendant qu'on étoit-là à l'ancre pour étaler la marée, leurs vaiſſeaux furent couverts d'une ſi prodigieuſe quantité de moſquites, qu'à peine les chandelles pouvoient-elles demeurer allumées. Le lendemain ils toucherent ſur un banc, & eurent de la peine à s'en tirer, ne trouvant par-tout que quatre ou cinq braſſes d'eau. Le 18 ils manœuvrerent vers le rivage, qui étoit à ſtribord, où il y eut plus de facilité à touer, & de ſureté à naviger. Sur le midi ils ſe trouverent à l'entrée du pas le plus étroit de la Riviere, ils allongerent leurs vergues de peur qu'elles ne s'embarraſſaſſent dans les arbres. Il vint alors une ondée de pluie avec un grand vent, qui les fit entrer dans le pas, où ils ſe firent nager par les chaloupes, & enſuite ils firent porter une groſſe canne dans les arbres, pour ſe faire touer comme par une ancre. Le 20 ils continuerent leur route de la même façon; ils toucherent deux fois à marée baſſe, mais ils ſe releverent par le flot, & ils furent vingt fois embarraſſés dans les arbres

(*a*) *Da Cruz*, ap. *Purchas* Pilgrim. Vol. III. p. 169.

(*b*) *Hagenaar* ap. Voy. pour l'établiſſ. de la Comp. T. IX. p. m. 464.

(*) L'Anglois dit quatre vaiſſeaux, mais il ſe trompe. *Hagenaar* avoit à-la-vérité quatre vaiſſeaux, mais deux ſe ſéparerent. V. p. 430. Rem du Trad.

(†) C'eſt ainſi que nous comptons, car le Journal eſt fort imparfait. [Ici le Journal eſt exact, car *Hagenaar* marque tout ce qui ſe paſſa jour par jour juſqu'à leur entrée dans le *Matſiam*, & il étoit aiſé de compter que depuis le 13 juſqu'au 16 il ſe paſſa trois ou quatre jours. Rem. du Trad.]

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.*

bres (*a*), la largeur de la Riviere dans ces endroits-là n'étant que de deux ou trois fois la longueur d'un vaisseau, & les mosquites les incommoderent toujours beaucoup. Le 23 ils trouverent la Riviere un peu plus large; c'est en cet endroit-là qu'on commence à l'appeller la Riviere du Japon. Ils virent quantité de bâtimens, dont aucun ne voulut venir à leur bord; ils navigeoient tout le long du rivage; ils virent aussi plusieurs troupes de buffles qui y paissoient.

Riviere du Japon.

Le 28 le vent ayant passé à l'Ouëst, ils mirent à la voile & firent beaucoup de chemin; l'après-midi ils virent venir à bord un Mandarin avec l'Interprete du Roi, qui les féliciterent de la part de ce Prince sur leur venue. Ils apporterent un présent de dix grandes coupes vernies, avec leurs couvercles, remplies de fruits & d'autres choses, suivant la coutume du Pays. Il y avoit aussi des Noix de Cocos, des Ananas, des Cannes de sucre, & deux pots d'Arak, qu'ils reçurent avec plaisir, & ayant régalé celui qui les leur avoit présentés & sa compagnie, ils lui firent présent d'une piece d'une petite étoffe de soie. Le 4 de Juin ils s'avancerent jusqu'à la pointe du quartier des Japonois. Le 7 deux *Nampras* vinrent visiter *Hagenaar* de la part du Roi, & lui apporterent un présent. Pendant tout ce tems-là ils avançoient si peu, que les Directeurs de la Loge Hollandoise crurent qu'on ne faisoit pas assez d'efforts, mais ils connurent bientôt le contraire (*b*). Le 10 on se toua le long du rivage avec une extrême peine, jusqu'à la pointe de la Riviere du Japon. Le lendemain à la faveur d'une petite fraîcheur de l'Ouëst on commença de se touer pour parer la pointe, où la Riviere de *Lau*, qui coule avec rapidité, & se divise en trois bras; on envoya pour sonder, si l'on pourroit traverser le long du rivage dans la Riviere de *Natsiam*, au Nord-Ouëst, au-delà des bas-fonds. Cependant, comme il se leva un bon frais du Sud-Ouëst, on fit servir toutes les voiles, & ayant surmonté les courans on dépassa les bancs & l'embouchure de la Riviere de *Matsiam*, & l'on gagna jusqu'au bourg de *Buomping*, où il y a une assez belle tour dorée. On eut alors les courans favorables, & l'on s'avança jusques dans le troisieme coude, où l'on eut le vent contraire, ce qui obligea de jetter l'ancre. Ils continuerent à se faire nager au clair de la Lune, & enfin à la pointe du jour ils laisserent tomber l'ancre par le travers de la Loge de la Compagnie, sur cinq brasses. De-là *Hagenaar* navigéa une lieue & demie, passant devant les quartiers des Japonois, des Portugais, des Chinois, des Cochinchinois & des Marchands de Camboje, & il débarqua pour se rendre au Palais du Roi (*c*). A l'égard de la Riviere en général, on remarque que son canal a trois brasses de profondeur, fond de sable ferme, mais la marée y monte & descend deux brasses (*d*).

Riviere de Lau.

Bourg de Buomping.

Route de Van Wusthof.

Quatre ans après, les Hollandois envoyerent un Ambassadeur, nommé *Van Wusthof*, de Camboje à la Cour de Laos, ce qui procure un Relation de cette Riviere plus haut. Mais le Journal de ce voyage que nous a-

vons

(*a*) *Hagenaar* p. 432-435.
(*b*) *Ibid.* p. 436-438.
(*c*) *Ibid.* p. 438-440.
(*d*) *Ibid.* p. 463.

vons en main n'eſt ni fort détaillé ni fort exact (*). Ils s'embarquerent dans de petites pirogues, & mirent onze ſemaines à faire le voyage. En quelques endroits ils trouverent la Riviere fort large, en d'autres fort étroite & remplie de roches; ſouvent même ils étoient obligés de décharger leurs effets, & de les porter un bout de chemin ſur leurs épaules.

Section I. Deſcription du Pays de Camboje.

Le rivage leur offroit, par intervalles, des bourgs & des villages aſſez bien bâtis à la façon du Pays. Les lieux les plus remarquables ſont *Loim*, *Gockelok*, *Looim*, *Simpon*, *Sombok*, *Sombabour*, *Baatſiong* petite ville à vingt-deux journées au-deſſus de la ville de Camboje, autrefois la réſidence de ſes Rois; *Nannoy*, où l'on trouve beaucoup d'or, à quelques journées des frontieres de Laos; *Baſſak*, *Okmum*, *Naeweim*, *Samfana*, *Beenmouk*, *Saymoun*, *Tapanom*, & *Losban*, petite ville de la dépendance du Roi de Camboje, qui y tient un Viceroi (†); *Huyſoun*, bourg renommé pour la beauté & la quantité de ſes étoffes de ſoie; *Meunkok* ville d'un aſſez grand commerce, où les Laos apportent toutes leurs marchandiſes.

Les Hollandois paſſerent par pluſieurs autres endroits moins conſidérables. On rencontre auſſi de fort hautes montagnes, & quelques iſles formées par la Riviere (⸸). Ils arriverent à *Winkjan* (‡) Capitale de Laos, à deux-cens cinquante milles en remontant la Riviere (*a*). Mais il faut obſerver ici qu'on ne diſtingue point les Rivieres ſur leſquelles ils navigerent, car la Capitale de Camboje n'eſt point ſituée ſur la grande Riviere qui paſſe par le Royaume de Laos, mais ſur un bras de cette Riviere, qui comme on l'a dit plus haut, vient avec pluſieurs autres Rivieres d'un grand Lac; il faut donc que ce bras ait communication avec la grande Riviere.

Pirates Chinois dans la Riviere de Camboje.

En 1687, le Roi de Siam envoya les Capitaines *Howel* & *Williams*, tous deux Anglois, avec deux Frégates, contre quelques Pirates Chinois, qui ſe nichoient dans une iſle, qui eſt vers le haut de la Riviere de Camboje. Ces Pirates étoient de ces Chinois qui s'en étoient fuis dans leurs vaiſſeaux, lorſque les Tartares conquirent la Chine, & s'étant mis à pirater ils ruinoient le commerce des Siamois dans ces mers-là. Les Capitaines Anglois trouverent la Riviere de Camboje fort large, ſur-tout à ſon embouchure, profonde & navigeable pour de fort grands vaiſſeaux juſqu'à ſoixante ou ſoixante-dix lieues vers le haut, & ils conjecturerent que ſa profondeur & ſa largeur pouvoient bien s'étendre encore plus avant. La Riviere prend en général ſon cours du Nord au Sud; le terrein eſt bas de chaque côté, & elle forme de grandes criques & des branches, il y avoit même dans quelques endroits des iſles aſſez conſidérables. Ils prirent leur

(*a*) Hiſt. Gén. des Voy. T. XII. p. 287.

(*) Dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages*, T. XII. p. 287. Edit. de la Haye, il eſt tiré du Recueil Hollandois de *Valentin*, en trois volumes in folio.

(†) On ne voit point par ce Journal, en quel endroit les Royaumes de Camboje & de Laos confinent enſemble, ni quelle eſt la derniere ville de l'un & la premiere de l'autre.

(⸸) Ils les nomment *Saxenbeim*.

(‡) D'autres nomment la Capitale de Laos *Lanjang* ou *Lanchang*; ſavoir ſi c'eſt la même que *Winkjan*, ou ſi c'eſt une ville différente, c'eſt ce qui paroît incertain.

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.*

leur route par la branche qui leur parut la plus spacieuse, avec le flux de la marée, & ils trouvoient par-tout la Riviere si large, qu'ils avoient assez de place pour louvoyer, lorsque les détours les exposoient à recevoir un vent contraire, Est ou Sud-Est. Ces détours de la Riviere à l'Est ou à l'Ouëst étoient assez rares, du moins ne les obligeoient-ils pas à faire route contre le vent de mer, qu'ils avoient presque toujours en poupe, & avec tant de force qu'ils pouvoient aller contre le reflux de la marée; mais la nuit, lorsque les vents de terre venoient, ils jettoient l'ancre, & demeuroient ainsi jusqu'au lendemain à dix ou onze heures, que les brises de mer se levoient d'ordinaire, ce qui leur fournit le moyen de continuer leur route (*a*).

Les Anglois les en délogent.

Aussitôt qu'ils furent vers l'isle que les pirates habitoient, ils commencerent d'abord à tirer sur eux, & ayant débarqué leurs gens ils les mirent en déroute, brûlerent leurs maisons & leurs retranchemens, & en firent plusieurs prisonniers. Lorsque ces Chinois s'enfuirent de leur Pays, ayant rencontré la Riviere de Camboje, ils se hazarderent d'y entrer, & de se fixer dans l'isle dont nous avons parlé. Ils y bâtirent une ville, & la fortifierent tout autour avec une sorte de palissade, faite de gros arbres, arrangés de suite de l'épaisseur de trois ou quatre de ces arbres, & de presque autant de hauteur. Comme le Pays d'alentour étoit fort bon, & qu'ils étoient fournis de toutes sortes d'instrumens propres à l'Agriculture, ils auroient pu vivre là fort à leur aise, sans se servir des armes. Après que les deux Capitaines Anglois eurent fait leur expédition, ils se mirent en devoir de s'en retourner; mais la mousson du Sud-Ouëst ayant déja commencé, ils ne purent d'abord se rendre à Siam, de sorte qu'ils allerent à Macao dans la Chine; & pour gagner les bonnes graces des Tartares, ils livrerent leurs prisonniers au Gouverneur, qui les accueillit fort bien, & ensuite ils furent reçus à Siam avec de grands applaudissemens (*b*).

Un Voyageur de ces derniers tems nous apprend que l'entrée occidentale (*) de la Riviere de Camboje est fort profonde, l'endroit qui l'est le moins ayant quatre brasses à l'entrée, & en dedans en quelques endroits jusqu'à vingt; que l'entrée septentrionale, à dix lieues de la premiere, est plus large, mais beaucoup moins profonde, & peu fréquentée; qu'au dessus de la Capitale on se sert de petits bâtimens à rames, dont il y en a grand nombre (*c*).

Description de la Capitale.

Toutes les villes de Camboje, connues aux Européens, ont déja été nommées, & on en a dit ce que l'on en sait, il ne reste que la Capitale. On lui donne communément le nom du Pays, mais elle a son nom particulier, qui se trouve différemment écrit. *Da Cruz* l'appelle *Loech*, l'Auteur du Voyage de *Van Wusthof* la nomme *Eauwek*, peut-être est-ce une fau-

(*a*) *Dampier* Voy. T. III. p. m. 129, 130. (*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 204, 206.
(*b*) *Ibid.* l. c. p. 130, 131.

(*) Il dit qu'on l'appelle communément *Bocca de Carangera*, nom que les Portugais sans-doute ont donné à l'embouchure du canal de Bassak.

Section I. *Description du Pay. de Camboje.*

faute d'impreffion pour *Lauwek* (*). Cette ville eft fituée fur un bras de la grande Riviere (†) trente-fix milles au-deffus de *Chudermuc*, où elle entre dans cette Riviere (*a*). Elle eft à cinquante ou foixante lieues de *Pouteamas*, à cent de la barre de la grande Riviere (‡), & à quarante des frontieres de Laos (*b*). Elle eft dans une fituation fort agréable, toutes les maifons font contigues, & le long d'une digue (‡). Le Palais du Roi, qui eft d'une ftructure fort fimple, reffemble à un enclos, il eft entouré d'une cloifon de bois de fix pieds de haut. Il y a beaucoup de canons de la Chine, & environ vingt-quatre pieces fauvées de deux vaiffeaux Hollandois qui avoient fait naufrage fur la côte. Ils font plantés autour de la cloifon, avec tout ce qui eft néceffaire pour les fervir, le tout en fort bon ordre. On y voit auffi les écuries des éléphans, où il faut monter par trois ou quatre marches; en 1637 il y avoit quinze ou feize grands éléphans, dont chacun avoit fon écurie particuliere. L'intérieur du Palais, quoique bâti de bois, éclatte d'or & d'argent, & tout y eft d'une propreté charmante. Le fecond ornement de la ville eft un Temple d'une ftructure particuliere, & dont les Hollandois admirerent extrémement l'art & la beauté. Il eft foutenu par des piliers de bois verniffé (§) avec des reliefs dorés. Le pavé même en eft précieux, & on le conferve par des nattes & des tapis magnifiques. Il y avoit dans ce Temple trois grandes ftatues dorées & cinq plus petites (**). Lorfqu'un des principaux Prêtres eft mort, on lui éleve un monument de brique, qui eft quarré par le bas, & qui en montant s'arrondit & enfin fe termine en poire, ayant vingt ou vingt-cinq pieds de haut. D'ailleurs il eft doré & poli affez groffiérement (*c*).

Le Palais du Roi.

SEC-

(*a*) *Da Cruz*, ap. *Purchas* Vol. III. p. 169.
(*b*) *Hamilton*, ubi fup. p. 197, 206.
(*c*) *Hagenaar* l. c. p. 464, 465. Hift. Gén. des Voyag. T. XII. p. 288.

(*) Dans les Cartes de MM. *De L'Isle* & *D'Anville*, il y a *Levek*, ce qui ne reffemble gueres à aucun des noms marqués dans le texte.

(†) La Relation de l'Ambaffade de *Wusthof* la place fur le *Mecon* même; mais tout eft fi confus dans cette Relation, qu'on ne fait comment déterminer rien de ce qui concerne la Ville ou la Riviere.

(‡) Dans le Journal de *Hagenaar*, p. 463, on dit qu'elle eft à foixante lieues de Hollande de la mer.

(‡) Suivant le plan qu'on en trouve dans l'*Hift. Gén. des Voyages*, elle eft environnée d'un double rang d'arbres, avec des allées entre deux, au lieu de murailles & de fortifications; elle doit offrir un beau coup d'œil, quand on la voit de quelqu'une des hauteurs des environs

(§) C'eft ainfi que porte la Relation de *Hagenaar*, mais celle de *Wufthof*, dit noir.

(**) L'Anglois porte, *il y a dans le Temple un tombeau de brique, en forme de pyramide tout doré, outre cinq grandes Statues & cinq petites, du côté méridional du Temple; c'étoit peut-être le tombeau d'un de leurs principaux Prêtres; car quand quelqu'un d'eux eft mort* &c. L'Auteur ne cite que *Hagenaar* & *Wufthof*, & ni l'un ni l'autre ne parlent de ce tombeau dans le Temple, & *Hagenaar*, le feul qui parle des Statues, n'en met que *trois* grandes. Rem. du Trad.

SECTION II.

Habitans du Pays, Religion, Gouvernement &c.

SECTION II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

Habitans.

LA Ville est habitée, outre les Naturels du Pays, par des Japonois, des Portugais, des Cochinchinois & des Malais, dont les uns y sont établis, & les autres n'y restent que le tems nécessaire pour faire leur commerce, s'y rendant par une des moussons & s'en retournant par l'autre (*a*). Les Japonois y étoient au nombre de soixante-dix ou quatre-vingt familles (*b*). Des *Topasses*, ou Portugais Indiens, il y en a environ deux-cens, qui ont des femmes du Pays; quelques-uns occupent de fort bons postes dans l'Etat, & font grande figure à la maniere du Pays. Mais ils n'ont point de Prêtres, & il n'y en a point qui veuillent se risquer à venir parmi eux: en 1710 un pauvre Capucin y alla pour officier; voyant qu'un de ses principaux Paroissiens, qui avoit deux femmes, refusoit d'en congédier une malgré ses remontrances, il l'excommunia, & le Portugais pour le payer lui cassa la tête. Depuis ce tems-là ils ont écrit à Siam & à Macao pour avoir des Prêtres, mais il paroît qu'il n'y en a point qui veuillent y aller.

Le Roi de Camboje donne pension à tous les Portugais, mais comme ces pensions sont trop petites pour les faire subsister, ils vont dans les Bois à la chasse des éléphans pour en avoir les dents qu'ils vendent aux Etrangers. La maniere dont ils les tuent est fort singuliere. Ils préparent un morceau de fer en forme de canon, y font une pointe à un bout, & le font entrer dans l'écorce d'un arbre, qui est un poison très-violent. Quelque tems après ils tirent ce fer, & s'approchant de l'animal, le lui tirent dans le corps; l'éléphant se sentant blessé prend la fuite, mais avant qu'il soit hors de vue il tombe mort. Ils tuent des bœufs & des buffles de la même maniere, pour en avoir la langue. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ce suc empoisonné a la vertu de conserver la vie, comme de l'ôter; car si pendant qu'ils sont dans les Bois il leur arrive d'avoir faim ou soif, ils en expriment quelques gouttes sur une feuille d'arbre, & se trouvent d'abord fortifiés en léchant cette feuille; mais si l'on a quelque ouverture à la peau, & que ce jus entre dans la chair, il est mortel & sans remede (*c*).

Le Pays de Camboje est fertile, mais mal peuplé (*d*). Les naturels ont le teint d'un brun clair, ils sont bien faits, ont les cheveux longs, & peu de barbe. Les femmes sont fort belles, mais nullement modestes, ce que l'Auteur n'appuye cependant ni de raisons ni d'exemples. Les hommes portent un habillement qui ressemble à nos robes de chambre, mais ils n'ont rien sur la tête ni aux pieds. Les femmes ont une jupe qui leur vient jusqu'au dessous de la cheville du pied, & une espece de chemise qui leur serre le corps & les bras. Les uns & les autres accommodent leurs cheveux.

Les

(*a*) *Hagenaar* & Hist. Gén. des Voyag. ubi sup. (*b*) *Ibid.* p. 468.

(*c*) *Hamilton* l. c. p. 198.
(*d*) *Hist. Gén.* &c. l. c.

Section II. Habitans du Pays de Camboje &c.

Les Cambojens ne font pas eux-mêmes grand commerce par mer, mais les Etrangers viennent chez eux se pourvoir des productions du Pays, & sur-tout de vivres, qui y sont abondans & à bon marché, comme on l'a déja dit. Les principales marchandises que le Pays fournit sont de l'or, de la soie crue, de l'ivoire, des bois de senteur, & sur-tout des drogues. La *Cochinchine* fournit aussi en grande quantité les mêmes choses, & on les apporte à Camboje pour les débiter (*a*). On fait à Camboje plusieurs sortes de toiles de cotton très-fines, & qui, dit l'Auteur, sont aussi belles & aussi bien faites que les toiles de Hollande les plus estimées. Ils ont aussi quelques tapisseries, qui ne sont pas si belles que celles qui viennent de Perse, ils en ont d'autres qu'ils appellent *Bencales*, assez semblables à celles qu'on tiroit autrefois d'Ecosse. Ils n'ignorent pas la plupart des manieres de mettre la soie en œuvre, soit pour en faire des étoffes, ou des ouvrages à l'aiguille, de la tapisserie, & la broderie pour les sieges des femmes les plus considérables & pour les litieres à l'Indienne (*b*).

Commerce & Manufactures.

Importance du Commerce.

Dans le tems que *Hagenaar* étoit à Camboje les Portugais de Malacca y portoient des toiles, & y chargeoient du Benjouin, de la Laque, de la Cire, du Riz, des Bassins de cuivre, des Poëles de fer de la Chine. Il étoit d'opinion que si les Hollandois pouvoient faire retirer les Portugais, il se feroit un bon commerce dans ce Pays-là, sur-tout en Laque noire, fort recherchée, en peaux de cerf, de bœuf & de buffle, propres pour le Japon, & en benjoin, qu'on pourroit débiter en Perse. Qu'on y pourroit porter des toiles des Indes de toutes les sortes & du fil de cotton, sur lesquelles il comptoit qu'on gagneroit depuis quarante jusqu'à soixante-dix pour cent. Cependant les Hollandois rencontrerent de grandes oppositions de la part des Portugais & d'autres obstacles à leur établissement. Entre autres celui-ci, c'est que les Hollandois étant obligés de loger à l'extrémité du quartier des Japonois, les habitans ni les Malais, & encore moins les rusés Chinois, n'osoient y aller rien acheter de jour par la crainte de Japonois. Par cette raison l'Ambassadeur fit demander la permission de bâtir une loge de l'autre côté de la Riviere; mais le Roi répondit que si le Général de Batavia l'avoit desiré, il en auroit fait mention dans ses Lettres.

Les Hollandois abandonnent Camboje.

Les Hollandois ont eu effectivement un Comptoir dans la Capitale de Camboje en divers tems, mais les trahisons auxquelles ils se sont vus exposés de la part de ces Peuples, le leur ont fait abandonner. D'ailleurs la plupart des marchandises qu'on tire de Camboje & de Laos, peuvent se trouver dans les Etats voisins, où ils ont encore des Comptoirs, principalement à Siam, dont le premier de ces Royaumes est aujourd'hui tributaire (*c*). Mais il semble qu'il doit y avoir eu de la faute de la part des Hollandois plutôt que de celle des Habitans, si ce qu'*Hamilton* rapporte est vrai, qu'ils ne veulent point souffrir que les Hollandois établissent des Comptoirs dans leurs Pays, dans le tems qu'ils souhaittent extrêmement de commercer avec les Anglois (*d*).

Pen-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 197, 207.

(*b*) *D'Argensola*, Hist. de la Conq. des Moluq. Tom. II. p. 33, 34.

(*c*) *Hagenaar* ubi sup. p. 464, 469, 470. *Hist. Gen.* des Voy. T. XII. p. 288.

(*d*) *Hamilton* ubi sup. p. 197.

SECTION II. *Habitans du Pays de Camboje &c.*

Pendant que le Capitaine Hamilton étoit à *Pontcamas*, un Officier qui savoit un peu de Portugais vint à son bord, & lui conseilla de donner avis de son arrivée au Roi, & de lui demander la permission de négocier avec ses sujets. Le Capitaine ne manqua pas de le faire, & au bout de douze jours il reçut réponse avec la liberté qu'il demandoit, mais on lui demanda d'envoyer quelqu'un avec des montres de ses marchandises, pour que le Roi & les Marchands les vissent. On lui envoya aussi deux Portugais pour servir d'interpretes; l'un pour demeurer à bord du vaisseau pendant son séjour, & l'autre pour accompagner son second *Supercargo*, qu'il envoya à la Cour avec des marchandises, avec vingt-cinq hommes bien armés. Quand ils furent arrivés à la ville, on leur fournit des vivres en abondance, & plusieurs personnes de qualité vinrent leur rendre visite. Après avoir un peu attendu, le Supercargo revint avec une Lettre de compliment de la part du Roi pour le Capitaine en Portugais, & une pour le Gouverneur de *Bombay*, invitant les Anglois à s'établir dans son Pays, avec la permission de bâtir des Loges ou des Forts dans toute l'étendue de ses Etats, pour protéger le Commerce. Il ne voulut pas entrer en correspondance avec les Anglois, sans l'aveu du Roi de la Cochinchine, son Tuteur, qui consentit enfin à leur accorder la liberté de négocier tant à Camboje que dans son propre Pays. Ce fut tout le fruit que le Capitaine *Hamilton* retira de sa députation à la Cour; car les Siamois avoient tellement dévasté le Pays par-tout où ils avoient passé, que les habitans n'avoient rien à troquer, disant que dans un an ou deux ils seroient mieux fournis (*a*). Ce détail donne lieu de penser que le commerce de Camboje est fort incertain, & qu'il n'est pas fort considérable.

On invite les Anglois.

Religion.

Suivant *Da Cruz* les Cambojens adorent plusieurs différentes Divinités. Ils nomment un de ces Dieux *Probar Missur*, qui a fait, disent-ils, le Ciel & la Terre. Il en a reçu le pouvoir d'un autre Dieu appellé *Pra Lacussar* avec la permission d'un troisieme nommé *Pra Issur*. Le Missionnaire rapporte, qu'ayant convaincu les Prêtres que *Probar Missur*, bien loin d'avoir créé le Monde, avoit été un méchant homme, ils promirent de ne plus l'adorer, lui ayant rendu jusqu'alors les honneurs divins conjointement avec *Pra Put Pra sar Metri* (*b*). *Da Cruz* ne dit rien de plus de ce dernier Dieu; & il semble effectivement que tout ce récit croqué n'ait été fait, que pour dire ce qu'il avoit fait, & comment il se mit mal dans l'esprit du Roi & dans celui des Prêtres, pour avoir parlé avec mépris de leurs Dieux. Cependant *Pra Put* est vraisemblablement le *Puti Sat* des Siamois; c'est ce que paroît confirmer le Capitaine *Hamilton* (*c*), qui dit qu'on adore à Camboje les même Dieux qu'à Siam. Les Cambojens adorent le Dieu suprême sous le nom de *Tipedah*, lui donnant *Prau Pumb* & *Prau Pout* (*) pour fils (*d*). On peut conjecturer par-là qu'ils croyent la Mé-

(*a*) *Hamilton*, p. 200.
(*b*) *Da Cruz*, ap. *Purchas* Vol. III. p. 166.
(*c*) *Hamilton* l. c. p. 203.
(*d*) *Idem* ibid.

(*) *Pra* ou *Prau Pout* est *Buddah*, comme on l'a remarqué ailleurs, & l'on suppose que

Métempsychose, comme le remarque d'*Argensola*. On voit dans le Pays un grand nombre de Pagodes & de Pyramides, les unes bâties de bois, les autres de pierre, mais toutes bien dorées en dedans, de même que leurs Idoles (*a*).

Section II. Habitans du Pays de Camboje &c.

Ils croyent qu'il y a vingt-sept Cieux ou Demeures pour les ames, qui sont les uns au-dessus des autres. Les uns fournissent tous les plaisirs des sens, tels que sont des mets délicieux, plusieurs sortes de liqueurs, & de belles femmes. C'est-là que vont toutes les créatures qui ont vie, hors-mi les Prêtres; on n'excepte pas même les mouches & les plus petits insectes; car ayant des ames, disent-ils, ils doivent vivre dans un autre Monde. Les Cieux qui suivent sont réservés pour leurs saints Prêtres, qui vivent dans les déserts, dont la félicité consiste à être assis, & à jouir de vents rafraîchissans. Dans les Cieux qui sont au-delà résident les Dieux, qui ont des corps ronds comme des boules, & ceux qui y montent ont le privilege de prendre des corps semblables à ceux des Dieux. Y ayant tant de Cieux, il est bien juste qu'il y ait aussi plusieurs Enfers; ils en comptent treize, qui sont de même les uns au-dessus des autres, & les méchans sont condamnés à entrer dans les plus élevés ou les plus bas, à proportion que les péchés qu'ils ont commis ont été plus ou moins grands.

Vie à venir.

Il y a parmi le Clergé une espece de Hiérarchie, qui comprend cinq ordres d'Ecclésiastiques. Ceux du premier en rang s'appellent *Massancraches*, ils sont au-dessus de tous les autres, & ont même le pas sur le Roi. En second lieu il y a les *Nassendeches*, qui sont comme nos Evêques, & sont de niveau avec le Roi. Viennent ensuite les *Mitires* ou Prêtres, qui sont assis au-dessous du Roi. Il y a encore deux ordres inférieurs, nommés *Chaynizes* & *Sazes*.

Leur Clergé.

Le nombre des Ecclésiastiques est si grand, que *Da Cruz* croyoit qu'ils faisoient bien le tiers de tous les habitans de Camboje. Il dit qu'ils sont orgueilleux & vains au suprême degré; & cela n'est pas surprenant, s'il est vrai, ainsi qu'il l'assure, que le peuple les adore comme des Dieux; & que les Prêtres d'un ordre inférieur honorent leurs Supérieurs de la même façon (*b*).

Il est fort nombreux.

Suivant *Hagenaar* ils tiennent le premier rang dans l'Etat, sont assis devant les *Ockinas*, qui sont les Seigneurs de la Cour, & tout proche du Roi à qui ils parlent fort familierement (*c*). Cependant si l'on en croit *Hamilton*, les Prêtres ne sont pas fort respectés, parcequ'ils sont généralement de la lie du peuple, & qu'ils subsistent d'offrandes volontaires (*d*). Ils ont cependant un grand avantage sur tous les Naturels, qui sont tous esclaves, au-lieu que les Prêtres ne le sont point (*e*). Ils se rasent la barbe, la tête

Leur autorité & leurs classes.

(*a*) Hist. Gén. des Voyag. T. XII. p. 291.
(*b*) *Da Cruz* l. c. p. 166.
(*c*) *Hagenaar* ubi sup. p. 466.
(*d*) *Hamilton* l. c. p. 203.
(*e*) *Da Cruz.* ubi sup.

que c'est le même que *Fo* ou le Dieu du Tibet, avec lequel le nom de *Tipedah* a quelque rapport pour le son, sans que nous prétendions décider qu'il en ait quant à la signification.

SECTION II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

tête & les fourcils, comme les Talapoins de Siam, mais ils n'ont pas la liberté de fe marier comme ceux de Laos. Leur pouvoir s'étend même fur les affaires civiles. Ils ont un Chef particulier, qui porte le titre de *Rajah Pourfon* ou de Roi des Pretres. Ce Chef fait fa réfidence à *Sompra-pour*, fur les frontieres de Laos; il a fous fes ordres un *Tevinia*, & quelques Officiers fubalternes, avec lefquels il décide de toutes les affaires particulieres de fon diftrict. Tous les bateaux qui arrivent à Sombrapour, font obligés de lui donner une déclaration de leur charge, qu'ils accompagnent toujours de quelques préfens (*a*).

Miffion dans ce Pays.

Da Cruz appelle les Pretres de Camboje *Brammans*, & dit que de fon tems le Roi etoit *Bramman*, ou Prêtre, & c'eft à cette relation que le Prince avoit avec eux, qu'il attribue le peu de fuccès de fa miffion. Il rapporte qu'ils avoient tant de crédit fur le peuple, que fi, pendant qu'il prêchoit, quelqu'un d'eux paffoit, & s'arrêtoit, en difant, *cette doctrine eft bonne mais la nôtre eft meilleure*, c'en étoit affez pour difperfer tous les auditeurs. Ce fut cette raifon, & parceque le Roi ne marqua aucune inclination à favorifer fa Religion, qu'après avoir paffé un an dans le Pays, il ne recueillit aucun fruit de fes peines, ni ne vit pas le moindre encouragement pour des Miffionnaires. Il faut cependant ajouter qu'il met les mœurs déréglées des Portugais au nombre des obftacles qui rendirent fes travaux infructueux (*b*).

Gouvernement. Les Nobles.

Il y a deux ordres d'Officiers-d'Etat, qu'on peut appeller les Nobles ou les Grands du Royaume. Les premiers s'appellent *Oknias* ou *Okinas*; c'eft à eux qu'on donne le gouvernement des places, des villes & des bourgs, & ils compofent en même tems le Confeil du Roi. C'eft devant eux qu'on plaide les procès, dont ils font rapport au Roi, & ce qu'il décide eft exécuté fans qu'aucune des Parties ofe s'en plaindre (*c*). On reconnoît les les *Oknias* à la boëte d'or pour le bétel, dans laquelle il y a deux ou trois autres boëtes du même métal, remplies de cardamome & d'autres parfums, dont ils fe frottent les levres, & une autre avec de la chaux & des cifeaux pour préparer le pinang ou bétel. Ils tiennent ces boëtes à la main, ou les font porter devant eux. Les Officiers du fecond ordre, qu'on appelle *Tonimas* ou *Tomimnes*, ne peuvent avoir que des boëtes d'argent. Ils font derriere les *Oknias* ou Confeillers, qui font affis en demi cercle autour du Roi, dans les occafions de cérémonie. Le principal *Oknia* fait les propofitions au Prince, mais il fe garde bien de lui rien dire qui puiffe lui déplaire (*d*). Il y a un troifieme ordre de Nobles, appellés *Nampras*, mais ce n'eft qu'un titre d'honneur (*e*); il eft vrai qu'on les envoye fouvent au devant des Ambaffadeurs, & qu'on les employe en d'autres occafions de cérémonie, & c'eft à quoi il paroît que leur dignité fe borne.

Marques d'honneur.

Quand le Roi veut honorer quelqu'un de fes Favoris, ce qu'il ne fait pourtant jamais à moins de quelque gros prefent, il lui donne deux épées, qu'on

(*a*) Hift. Gén. des Voyag. l. c.
(*b*) *Da Cruz* l. c. p. 167.
(*c*) *Hagenaar*, ubi fup. p. 469, 470. *Hift. Gén.* des Voyag. l. c. p. 290.
(*d*) *Hagenaar* ubi fup. (*e*) *Ibid.* p. 467.

qu'on porte toujours devant lui en public, l'une eſt l'épée d'Etat, & l'autre l'épée de Juſtice. Notre Auteur, qui ſemble parler des *Oknias*, ajoute que quand il paſſe avec ces marques de grandeur, tout le monde eſt obligé de faire place, & de le ſaluer ſelon un certain formulaire; mais s'il arrive qu'il en rencontre un autre revêtu de la même Dignité, il faut en venir à la confrontation des Patentes, & le plus ancien doit être ſalué le premier. Dans tous les lieux où ils vont, ils adminiſtrent la Juſtice Civile & Criminelle. Ils ont auſſi le pouvoir d'impoſer des amendes, qui doivent ſe payer au Tréſor du Roi; mais dans les cauſes capitales leur ſentence eſt ſans appel, & l'exécution la ſuit de près (*a*). Il faut que les Loix ou les Sentences des Juges ſoient bien rigoureuſes, car nous trouvons l'exemple d'un homme condamné à mort pour avoir caſſé un verre (*), dont les Hollandois avoient obtenu la grace (*b*).

SECTION II. *Habitans du Pays de Camboje &c.*

Pouvoir deſpotique du Roi.

Le Roi de Camboje eſt tellement deſpotique, qu'il eſt non ſeulement maître des terres; mais que quand ſes ſujets, ou pour mieux dire ſes eſclaves viennent à mourir, tous leurs biens ſont à lui, en ſorte que femme & enfans n'ont rien que ce qu'ils peuvent cacher, ou ſouſtraire. Cependant cela n'eſt pas aiſé, parceque les plus petits pouvant approcher du Roi, chacun eſt avide de recueillir des nouvelles, pour avoir un prétexte de lui parler, & par ce moyen il ne ſe paſſe preſque rien dont il ne ſoit informé (*c*).

Le Pays n'étant pas fort peuplé, on peut penſer que les forces du Roi ne doivent pas être conſidérables; ſuivant *Hagenaar*, il peut mettre vingt ou trente-mille hommes ſur pied (*d*). En ce cas-là ſa puiſſance doit avoir fort diminué depuis le tems de *Da Cruz*, qui dit que ce Prince pouvoit mettre cent-mille hommes en campagne (*e*). Il y a de l'apparence que les forces des Cambojens ont été fort épuiſées par les guerres civiles, & par les invaſions de leurs Voiſins, & ſur-tout par celles du Roi de Siam, qui a ſouvent rendu le Royaume de Camboje tributaire.

Grandeur qu'il affecte.

Nonobſtant cela le Roi de Camboje ne laiſſa pas d'affecter un air de grandeur, & d'être jaloux de ſon rang. Quand *Hagenaar* alla en 1637 en ambaſſade à Camboje, le Roi fut offenſé de ce que l'adreſſe des Lettres du Général de Batavia pour lui & pour ſon fils, qu'il avoit aſſocié au Trône, étoit mal miſe; la Lettre qui étoit pour l'un, portant les titres de l'autre; on fut encore mécontent de ce que les Lettres n'étoient pas écrites ſur du papier doré. Mais ce qui lui déplut le plus, c'eſt que les Hollandois ne lui accorderent pas ſur le champ quatre pieces de canon, qu'il demandoit. La maniere dont ils héſiterent ſur cet article, fut cauſe que l'Ambaſſadeur eſſuya bien des retardemens, & eut du deſagrément, juſques-là que dans une des audiences, le Roi ne lui fit aucune civilité quand il ſe retira.

(*a*) *Hamilton* l. c.
(*b*) *Van Neck*, 2 Voy. ap. Rec. des Voy. pour l'étab. de la Comp. T. III. p. m. 282.
(*c*) *Da Cruz* ubi ſup.
(*d*) *Hagenaar*, p. 469.
(*e*) *Da Cruz*, l. c. p. 166.

(*) M. *Woolaſton* auroit pu citer cet exemple pour appuyer ſa theſe, que de rompre un verre eſt aller contre la vérité; ou peut être cet exemple lui en a-t-il donné l'idée.

SECTION II. *Habitans du Pays de Camboje &c.*

Ambassade de Hagenaar.

retira. Cependant ils furent obligés de faire à la fin, ce que la prudence requéroit qu'ils fissent d'abord, & alors tout alla bien (*a*).

Quand *Hagenaar* approcha de la Capitale avec ses vaisseaux, le Roi lui envoya deux ou trois fois des *Nampras* avec des présens, pour le saluer. Le 16 de Juin il débarqua avec une suite de vingt Mousquetaires & de deux Trompettes. Il trouva sur le bord de l'eau un grand éléphant qui n'avoit point de dents, & trois ou quatre charrettes. Les Lettres pour les deux Rois furent prises par un *Nampra*, portées sous un parasol & mises sur l'éléphant. L'Ambassadeur monta dans la premiere charette, qui étoit un peu dorée; le premier Commis ou le Directeur dans la seconde, le *Tonimne*, qui accompagnoit *Hagenaar*, dans la troisieme, & le Capitaine du vaisseau avec les présens dans la quatrieme. Chaque charette étoit tirée par deux bœufs. Le reste des gens suivit à pied.

Il va à la Cour.

Aussitôt que l'Ambassadeur fut proche du Palais, il descendit, & fut conduit jusqu'auprès de la salle d'audience, où on lui apporta une grande chaise afin qu'il s'y reposât, parcequ'il étoit fort indisposé. La salle étoit remplie de peuple, il s'avança au milieu de deux rangs de *Tonimnes*, qui avoient leurs boëtes d'argent à la main, jusqu'aux deux rangs d'*Oknias* ou d'*Okinas*, qui tenoient leurs boëtes d'or. Quand il fut au milieu d'eux, il se courba & fit la révérence au Roi, qui parut dans le coin de la salle, appuyé sur une balustrade de bois, à vingt ou vingt-cinq pas de lui; au-dessous de la balustrade il y avoit deux chevaux qu'on nourrissoit d'herbe. Il y avoit deux tapis de pied rouges, sur lesquels on posa les présens, qui consistoient en deux arquebuses à croc, dix fusils d'Espagne, deux pistolets, deux lames de sabre, & le reste étoit en paquets (*b*).

Son Audience.

La Lettre du Général fut présentée dans un morceau d'étoffe d'or de la Chine, sur une coupe d'or, dans un bassin de vernis. Elle contenoit beaucoup de vœux pour la prospérité du regne du Roi, ce qui fut dit de bouche par un Interprete; ensuite elle fut lue tout haut en Malais, & aussitôt traduite en Langue de Camboje. Comme le Roi vit l'Ambassadeur fort fatigué, il lui dit d'aller se reposer dans l'antichambre, où on lui porta un lit piqué, & deux coussins à la maniere du Pays, sur quoi on le fit coucher. Cependant le peuple s'étant retiré, le Roi s'assit & s'entretint familierement avec le Directeur, le Capitaine du vaisseau, & un ou deux autres qui étoient restés dans la salle. Vers le soir on ordonna aux Mousquetaires d'éteindre leurs meches & aux Trompettes de ne plus sonner. On servit ensuite des fruits, des confitures & d'autres délicatesses, avec de l'Arack; lorsqu'on en eut mangé la compagnie prit congé. Ce fut dans cette audience que le Roi demanda les quatre canons, & se retira mécontent, comme on l'a dit plus haut; il ne laissa pas d'envoyer les remedes, qu'il avoit promis, à l'Ambassadeur, qui étoit chez le *Shah Bander*, où on le régala d'un grand souper (*c*).

Audience auprès du jeune Roi.

Il eut ensuite audience du jeune Roi, qui parut assis sur un tapis de pied entre deux rideaux, comme par une fenêtre: ce Prince le reçut fort civile-

(*a*) *Hagenaar* p. 435 & suiv. (*b*) *Ibid.* p. 440-442. (*c*) *Ibid.* ubi sup. p. 442-444.

lement, & lui fit présenter de l'Arack & du Bétel, ce qui est le plus grand honneur que l'on puisse faire. *Hagenaar* souhaitta aussi d'avoir audience de la vieille Reine; mais le *Shab Bander* vint lui dire qu'elle étoit absente, & qu'elle ne pouvoit prendre les présens qui étoient pour elle (*a*). Pour finir cette relation des audiences à la Cour de Camboje, nous ajouterons que lorsque le Supercargo du Capitaine *Hamilton* y alla, en 1717, il eut audience du Roi, après avoir attendu dix jours; ce Prince le reçut avec beaucoup de pompe, assis sur un Trône qui ressembloit à une chaire, ayant un voile jusqu'au-dessous des yeux sur le visage (*b*).

Section II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

SECTION III.

Histoire du Royaume de Camboje.

Section III. *Histoire du Royaume de* Camboje.

LE Lecteur ne doit pas s'attendre à une Histoire fort étendue d'un Pays si peu connu, & où les Européens vont si rarement; tout ce que nous trouvons sur ce sujet se réduit à ce que nous allons rapporter. La premiere fois qu'il en est fait mention, c'est vers l'an 1559, & en ce tems-là Camboje étoit tributaire de Siam (*c*): nous ignorons combien de tems cette sujettion dura; mais en 1592 *Landara*, Mahométan de religion, alors Roi de Camboje, envoya un Portugais & un Espagnol, en qualité d'Ambassadeurs, avec de beaux présens à *Gomez Perez*, Gouverneur des Isles Philippines pour le Roi d'Espagne, pour lui demander du secours contre le Roi de Siam, qui venoit attaquer ses Etats avec une puissante armée; il offroit de se rendre Vassal du Roi d'Espagne, & de se faire Chretien. On ajoutoit de la part de ce Prince, qu'il avoit tant de confiance en la générosité & la grandeur d'ame d'un brave Gentilhomme, tel qu'étoit *Gomez Perez*, qu'il espéroit qu'il n'y auroit aucunes raisons qui l'empêchassent de faire une chose, qui seroit si utile pour la gloire de Dieu, & si avantageuse à la Couronne d'Espagne. Mais *Perez*, qui se préparoit alors à recouvrer *Ternate* & le reste des Moluques qui s'étoient révoltées, s'excusa, & répondit qu'il ne lui étoit pas possible d'envoyer au Roi de Camboje le secours qu'il demandoit, promettant qu'aussitôt que l'expédition contre *Ternate* seroit finie, de tourner toutes ses forces du côté de Camboje pour le secourir.

Manque de parole puni.

Le Gouverneur s'embarqua d'abord pour l'expédition projettée, mais il ne vécut pas assez pour en voir le succès. Ayant engagé par de belles promesses un grand nombre de Chinois à l'accompagner, aussitôt qu'il fut en mer il les contraignit de ramer sur les Galeres, & les traita fort durement, leur faisant donner des coups pour les obliger à travailler au-delà de leurs forces; il les menaça même de les faire mettre à la chaîne, & de leur faire couper les cheveux. Pour se mettre à couvert de cette infamie, ils prirent la résolution de se soulever pendant la nuit & de massacrer tous les Espagnols. Quand ceux-ci se coucherent çà & là pour dormir, les Chinois

(*a*) *Hagenaar*, p. 448, 450, 451.
(*b*) *Hamilton*, l. c. p. 200.
(*c*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III p. 166.

SECTION III. *Histoire du Royaume de Camboje.*

nois se mêlerent parmi eux, & pour se pouvoir connoître les uns les autres, ils mirent, comme ils l'avoient concerté, des chemises blanches par dessus leurs habits, & allumerent quelques bougies; après cela ils tirerent leurs *Catanes*, qui sont des especes de coutelas plus courbés & plus tranchans que nos sabres, & puis sans bruit ils massacrerent chacun son homme avec tant de diligence, que ceux qui étoient de garde ne s'en apperçurent point. Le Gouverneur s'étant réveillé au bruit qu'ils firent à dessein, ils l'appellerent, lui criant qu'il vînt appaiser un démêlé parmi les Espagnols. *Perez* voulut monter, mais aussitôt qu'il parut, ils le percerent de leurs piques. C'est ainsi que son arrogance & sa mauvaise foi furent punies (*a*).

Le Roi de Camboje *demande du secours aux* Espagnols.

Louis das Marinas, fils de *Perez*, lui succéda dans le Gouvernement des *Philippines*. En 1594 *Landara* (*), Roi de Camboje, lui envoya demander de tenir la parole que son pere lui avoit donnée, en lui fournissant du secours. *D. Louis* résolut de lui en envoyer, plein de zele pour amener ces peuples dans le sein de son Eglise, & pour rendre leurs Rois vassaux & tributaires de la Couronne d'Espagne; il équippa trois vaisseaux, montés de six-vingts Espagnols & de quelques Indiens des Philippines, & il en donna le commandement à *Jean Suarez Gallinato*, qui étoit de Ténérife, une des Isles Canaries. *Gallinato*, emporté par la violence des vents, fut poussé à Malacca, & les deux autres vaisseaux à Camboje. Comme ils entroient dans la Riviere, ils apprirent que le Roi de Siam avoit battu & défait celui de Camboje, & que celui-ci avec les misérables restes de son armée, s'en étoit fui au Royaume de Laos. On ajoutoit que pendant qu'il alloit mendier du secours chez ces barbares voisins, le Roi de Siam avoit mis sur le Trône *Pra Neär*, qu'on nommoit *Gueule-torse le traître*.

Les Espagnols *vont au secours des* Cambojens.

Ce changement n'empêcha pas les Espagnols d'avancer; mais leurs Commandans *Diegue Veloso* & *Blas Ruiz* se donnerent pour Ambassadeurs, envoyés au nouveau Roi. Etant arrivés à la ville de *Chordomulo* (†), qui est à quatre-vingt lieues de la barre, ils laisserent sur leurs vaisseaux quarante Espagnols, & avec quarante autres ils se mirent en chemin pour le lieu où le Roi tenoit alors sa Cour. Aussitôt qu'ils y furent arrivés, ils demanderent audience, mais le Roi leur fit dire qu'il ne pouvoit la leur donner que dans trois jours, & en même tems donna ordre qu'on les logeât bien. Ce délai parut suspect aux deux Capitaines Espagnols, soit parcequ'ils étoient bien instruits des manieres du Pays, soit qu'ils y trouvassent quelques circonstances particulieres, qui servoient de fondement à leurs soupçons. Sur cela ils allerent rendre visite à une belle Indienne de la Maison du Roi, à qui il faisoit part de ses secrets; cette femme les avertit que ce Prince avoit résolu de les exterminer tous, & que pendant ces trois jours, qu'il leur avoit donnés sous prétexte de se délasser de leur vo-

(*a*) *D'Argensola* Hist. de la Conq. des Moluq. T. II. p. 11-19.

(*) *D'Argensola* dit que ce Roi étoit Mahométan, mais que ses sujets étoient Guzarates & Banians; ce que nous ne concevons point, à moins que cet Auteur ne l'ait cru ainsi, parcequ'ils admettoient la Métempsychose.

(†) C'est peut-être la même que l'Auteur nomme plus haut *Chordomucko* ou *Chordomuc*.

voyage, il feroit les préparatifs pour l'exécution de fon deffein (*a*). *Section III. Histoire du Royaume de Camboje.*

Les Efpagnols ne s'épouvanterent pas par la connoiffance du péril où ils étoient, quelque grand qu'il leur parût; ils remercierent la Dame de fon avis, & lui promirent de l'en recompenfer: en même tems ils prirent la réfolution d'inveftir la nuit fuivante le Palais du Roi, quoiqu'il eût fon armée avec lui. Pour réuffir plus furement dans leur entreprife, ils mirent le feu au magazin des poudres, & pendant le trouble & la confufion que cet accident caufa les Efpagnols entrerent dans le Palais. Ils en connoiffoient fort bien tous les appartemens, & ils ne manquerent pas d'aller droit à ceux du Roi; & après avoir défait fes Gardes, ils le poignarderent: ce Prince fe défendit de toute fa force en criant au fecours, mais ceux qui vinrent pour le fecourir le trouverent mort & baigné dans fon fang. Le bruit de cette action s'étant répandu dans la ville, où il y avoit plus de trente-mille habitans, tout le monde courut aux armes. Plus de quinze-mille hommes armés vinrent avec des éléphans pour fondre fur les Efpagnols. Les deux Capitaines mirent en ordre le petit nombre de gens qu'ils avoient, & fe retirerent avec beaucoup de conduite, toujours en combattant & en faifant périr un affez grand nombre de leurs ennemis. Le combat dura toute la nuit, ils arriverent le lendemain à leurs vaiffeaux, & fe rembarquerent laiffant le Royaume plein de nouvelles diffenfions (*b*).

Ils tuent l'Ufurpateur.

Le jour fuivant *Gallinato* prit terre à Camboje. Etant déja inftruit de ce qui venoit d'arriver, il débarqua pour aller au fecours des Efpagnols. Tout étoit en mouvement, il entendoit le bruit des tambours, le fon des cloches, & voyoit remplis de gens en armes les lieux qui l'etoient autrefois de Marchands, comme les rues & le port (*): alors il donna des ordres très-précis à tous ceux qui l'accompagnoient, d'agir avec beaucoup de retenue & de modération, de maniere qu'ils ne donnaffent aucun fujet de crainte ni d'inquiétude à ceux de Camboje, mais que plutôt ils tâchaffent de les raffurer tant par leur conduite & leurs actions que par leurs difcours. Les principaux de Camboje, voyant cette conduite fage & modérée, allerent vifiter *Gallinato*, qui les reçut fort civilement. Il pouvoit entreprendre quelque chofe de confidérable, mais fe voyant avec peu de forces, & que les affaires avoient changé de face, il réfolut de partir. Une grande partie des plus confidérables du Pays s'oppofoient à fon départ, & lui promettoient la couronne de Camboje, faifant paroître beaucoup d'affection pour les Efpagnols, & d'inclination pour une domination étrangere. C'eft là-deffus que fut fondé le bruit qui courut, que *Gallinato* étoit Roi de Camboje; il y eut plufieurs perfonnes en Efpagne qui le crurent, & l'on en fit même quelques Pieces de théatre, qui furent jouées avec de grands applaudiffemens. Il y eut auffi en ces Pays-là des gens de mérite & de beaucoup de capacité, qui ne doutoient pas que fi *Gallinato* avoit profité de

On offre la Couronne à Gallinato, *qui la refufe prudemment.*

(*a*) *D'Argenfola* p. 38, 39. (*b*) *Ibid.* p. 40, 41.

(*) L'Auteur Anglois ajoute que *c'étoient les Milices de Camboje, défenfe néceffaire & naturelle d'un Pays, & fans laquelle il ne peut fe foutenir.* On comprend bien la raifon de cette petite addition. Rem. du Trad.

SECTION III. *Histoire du Royaume de Camboje.*

de l'occasion, il pouvoit effectivement se rendre maître de Camboje, & annexer ce Royaume à la Couronne d'Espagne (*a*).

Le Fils de Landara rétabli.

D'*Argensola* avoit vu des Lettres de *Veloso* & de *Blas Ruiz*, écrites à l'audience de Manille, dans lesquelles ils disoient la même chose, se plaignant que *Gallinato* avoit blâmé ce qu'ils avoient fait. Ces deux Capitaines se rendirent de Camboje à la Cochinchine, & y ayant mis pied à terre ils allerent seuls par terre au Royaume de Laos, qui est à l'Occident de la Cochinchine, pour chercher le Roi *Landara*, qui étoit dépossédé, & pour le rétablir sur le Trône. Ils trouverent en arrivant que ce Roi étoit mort, mais il avoit laissé un fils, qui n'eut pas plutôt appris que ces Espagnols avoient tué l'Usurpateur, qu'il partit avec eux pour se rendre dans son Royaume, à la tête de dix-mille hommes, que le Roi de Laos lui avoit donnés contre toute espérance. Il attaqua Camboje, & dans la suite *Ruiz* & *Veloso* l'accompagnerent toujours, & le servirent avec fidélite. Ce Prince envoya une nouvelle Ambassade aux Philippines, priant qu'on le secourût de quelques troupes, pour mettre fin aux troubles du Royaume, & des gens capables de l'instruire lui & ses sujets dans la Religion Chretienne; il promettoit aussi de fournir aux Espagnols qu'on lui envoyeroit les moyens de subsister commodément, en leur assignant une partie des revenus du Royaume (*b*).

Les Espagnols *sont exterminés.*

Don Louis de las Marinhas, qui avoit remis le Gouvernement des Philippines à un autre, entreprit d'y mener du secours en personne & même à ses fraix. Il partit de Manille accompagné de *D. Diegue Jordan* Italien, de *D. Pedro de Figueroa*, de *Pierre Villestil*, & du Colonel *Fernand de los Rios*. Les trois premiers étoient des Officiers Espagnols, & le dernier, qui s'étoit aussi trouvé à la premiere guerre de Camboje, fut depuis Prêtre. Ils eurent en chemin une violente tempête, qui dura trois jours, & fit périr deux de leurs vaisseaux qui furent brisés, & tout ce qui y étoit fut englouti par la mer. De tous les soldats & les matelots qui étoient sur le Vice-Amiral, il n'y en eut que cinq qui se sauverent à la nage, & se rendirent à la côte de la Chine. Il y eut aussi quelques soldats de l'Amiral de sauvés, & avec eux le Capitaine *Fernand de los Rios*, mais le vaisseau tout desemparé coula à fond. Le troisieme vaisseau fort en désordre prit terre à Camboje. Ils trouverent dans la Riviere huit jonques de Malais, sur lesquelles les Espagnols ayant vu quelques esclaves dérobés au Roi de Camboje, au secours duquel ils venoient, ils attaquerent sans beaucoup de réflexion les Malais. Ceux-ci ayant plusieurs especes de feux d'artifice, brûlerent le vaisseau, & la plupart des Espagnols qui étoient dessus périrent par le feu & par la fumée. Peu de tems après *Ruiz* & *Velojo*, qui étoient toujours au service du Roi, furent massacrés par le peuple, qui environna la maison où ils logeoient. Le peu d'Espagnols qui se put sauver se rendit dans le Royaume de Siam, & ensuite à Manille (*c*).

Camboje *conquis. Guerres Civiles.*

Les Cambojens ne recevant plus de secours des Espagnols, continuerent encore de se déchirer par des guerres intestines, & enfin vers l'an 1600 *Rajab*

(*a*) *D'Argensola*, ubi sup. 41, 42. (*b*) *Ibid.* p. 42. (*c*) *Ibid.* p. 46-48.

Rajah Api, Roi de Siam, les ſubjugua (*a*). Mais pendant les troubles qui s'éleverent après la mort du Roi blanc ſon frere en 1610, les Royaumes de Camboje & de Lanjang ſe ſouleverent. En 1637, dans le tems que *Hagenaar* étoit à Camboje, nous trouvons ce Royaume révolté contre Siam, dont on peut préſumer qu'il avoit tout récemment ſecoué le joug. Outre le malheur d'être ſi ſouvent ſubjugué par ſes voiſins, l'eſprit inquiet & l'ambition des Princes du ſang envelopperent ſouvent le Pays dans des guerres civiles, qui en facilitoient la conquéte à ceux qui l'attaquoient. On aſſure que ce Royaume fut dans cet état de trouble depuis l'an 1628 environ juſqu'en 1680, que le Roi *Nak Shan* étant mort, il y eut de nouvelles révolutions, parcequ'un Prince en aſſaſſina un autre. Le meurtrier s'adreſſa au Roi de la Cochinchine, pour tenir la couronne de ſon conſentement. Mais ce Prince partagea le Royaume entre lui & le fils adoptif du feu Roi. Ce partage déplut au premier, qui ſe mit ſous la protection du Roi de Siam; l'autre demanda du ſecours au Roi de la Cochinchine, mais ayant été défait par le fils de l'Uſurpateur, qui avoit ſuccédé à ſon pere, il fut obligé de ſe réfugier à la Cour de ſon Protecteur. Il revint trois ans après avec une armée, & chaſſa ſon compétiteur. Celui-ci ayant obtenu en 1685 un puiſſant ſecours par mer & par terre du Roi de Siam, entreprit de recouvrer le Royaume, mais le ſuccès ne répondit pas à ſes eſpérances.

SECTION III. *Hiſtoire du Royaume de Camboje.*

La guerre continua entre les Princes des deux branches ennemies, toujours ſoutenus par les Rois voiſins, qui avoient épouſé leur querelle. Mais nous ne ſommes gueres inſtruits de ce qui ſe paſſa juſqu'en l'annee 1717, que le Roi de Siam attaqua Camboje avec une armée de terre de cinquante-mille hommes, & une flotte qui en portoit vingt-mille. Il en donna le commandement à ſon Barcalon ou Premier-Miniſtre, Chinois de nation, qui n'entendant point la guerre auroit ſouhaitté ſe diſpenſer de cette commiſſion, mais le Roi voulut qu'il s'en chargeât. Le mauvais ſuccès de cette entrepriſe juſtifia qu'il ſe connoiſſoit mieux que ſon Maître (*b*). Quand le Roi de Camboje apprit que ces puiſſantes forces venoient attaquer ſes Etats, comme il ne ſe ſentoit pas en état d'y réſiſter, il ordonna à tous ſes ſujets qui demeuroient ſur les frontieres, de ſe retirer avec leurs effets dans la Capitale, & de ruiner tout ce qu'ils ne pourroient pas emporter, & par-là le Pays devint un déſert l'eſpace de cinquante lieues. Il demanda enſuite du ſecours au Roi de la Cochinchine, qui s'engagea à lui en donner, à condition qu'il ſe rendroit ſon vaſſal. Il lui envoya une armée de quinze-mille hommes pour le ſecourir par terre, & trois-mille ſur des galeres légeres, bien équippées, pour défendre les côtes.

Tributaire de la Cochinchine.

L'armée de Siam, quoique le triple plus nombreuſe que celle de Camboje, ayant trouvé un pays tout ruiné, manqua bientôt de vivres. On fut obligé de tuer les bêtes de ſomme, les éléphans & les chevaux, pour leſquels on ne trouvoit pas de fourrage; & les ſoldats étant obligés de ſe nourrir de leur chair, choſe à laquelle ils n'étoient point accoutumés, bien-

Les Siamois échouent par terre & par mer.

(*a*) *Floris* ap. *Purchas*, Vol. I. p. 319. (*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 181.

SECTION III. *Histoire du Royaume de Camboje.*

bientôt le flux de sang & les fievres se répandirent parmi les troupes, de sorte qu'en deux mois de tems elles furent réduites à la moitié, & le reste fut obligé de se retirer dans son Pays aussi promptement qu'il fut possible, ayant toujours les Cambojens à ses trousses.

La Flotte Siamoise, quoique quatre fois plus nombreuse que celle de Camboje, ne réussit pas mieux. Aussitôt que les Siamois furent arrivés à *Ponteamas*, ils envoyerent leurs petites galeres piller & brûler la ville; & ils brûlerent plus de deux-cens tonneaux de dents d'éléphans seules: mais les Cochinchinois profiterent de ce tems-là pour attaquer les grandes jonques, & les vaisseaux de charge, qui étoient à la rade à plus de quatre milles de la ville; les galeres ennemies se trouvoient dans une Riviere étroite, & ne pouvoient venir à leur secours, faute d'eau pour sortir. Les Cochinchinois après avoir fait leur expédition se retirerent, & les Siamois craignant que la famine ne se mît dans leur flotte firent voile pour leur Pays (*a*).



CHAPITRE XIV.

Le Royaume de CHAMPA.

Le Royaume de Champa.

Etendue & position.

LE Pays de *Champa* est si petit, & peut-être si peu considérable pour le Commerce, qu'à peine les Voyageurs en parlent-ils. On suppose communément qu'il commence à l'embouchure de la Riviere de Camboje, & qu'il finit à la Cochinchine, quoique l'on attribue fréquemment cette côte à Camboje; & effectivement on les confond souvent. M. *De Lisle* ne donne à *Champa* qu'une fort petite étendue de côtes, qui tourne vers le Nord-Est de Camboje; mais il la fait courir au Nord derriere la Cochinchine, entre celle-ci & la Riviere de Camboje (*b*). M. *D'Anville* la commence à 10° 30′ Nord, & la fait finir à 12° 13′, où elle se joint à la Cochinchine du côté du Nord-Ouëst, bornant ces deux Pays de ce côté-là par la même chaîne de montagnes; de sorte que leur largeur du Sud-Est au Nord-Ouëst est égale, & d'environ soixante-dix milles d'Angleterre, & la longueur de *Champa* du Sud-Ouëst au Nord-Est, ou le long de la côte d'environ cent-quarante milles.

Isles & Bas-fonds.

Il y a sur cette côte plusieurs Isles & Bas-fonds, dont les plus remarquables sont *Pulo Sesir do Terra*, & *Pulo Sesir do Mar*. La premiere est proche de la côte à la pointe septentrionale de la Baye de *Sesir*; & l'autre fort loin en mer, à seize lieues environ au Sud-Sud-Est. Il y en a une troisieme vers la pointe méridionale de la Baye de *Sesir*, qu'on appelle l'*Isle des Tigres*. Les Bas-fonds sont le Banc de *Brito*, à l'entrée de la Baye de sable; le *Jardin de Hollande*, à cinq lieues à l'Est du premier; le *Rabo de Lacra* ou la *Queue de Scorpion*, qui commence à peu près à la même distance plus à l'Est, & qui forme une chaîne de vingt lieues vers le Nord-Est. On

(*a*) *Hamilton*, p. 156.

(*b*) Voy. Sa Carte d'Asie, 1723.

On peut y ajouter les Bas-fonds qui font proche des *Sefirs*, ceux de *Pulo Sapata*, de *Middelburg*, de *Pedro de Andrada* & de *Baffe Ifle*, à une grande distance de la côte, mais que les vaiffeaux doivent cependant éviter.

Le Royaume de Champa.

Ports & *Bayes.*

Champa a plufieurs bons Ports & de bonnes Bayes, où nombre de Rivieres viennent fe décharger, mais elles ne font ni grandes ni n'ont un cours fort étendu, defcendant des montagnes qui bornent le Pays au Nord-Ouëft. Les Bayes font la *Baye de Sable*, celles de *Tigre*, de *Sefir*, de *Padaran* & de *Buil*; il y a dans cette derniere une Ifle du même nom. L'Ifle de *Vache* ou *Bache* eft renfermée par le banc de *Brito*, & gît à la pointe, qui fépare la Baye de Sable de celle du Tigre. La Riviere de *Boria*, que d'autres nomment *Peri*, fe décharge dans le fond de la Baye (*a*).

Villes & *Villages.*

L'intérieur du Pays de *Champa* eft très-peu connu des Européens. Il femble n'y avoir gueres de places confidérables; on ne connoît le nom d'aucune finon celui de la Capitale, qui s'appelle *Feneri*. Tout ce que nous avons pu découvrir, c'eft qu'il y a des villages fur le bord des Rivieres, près des côtes, les uns plus grands que les autres, qui par cette raifon peuvent paffer pour des bourgs ou pour des villes; & les lieux où les Rois ou Princes du Pays font leur réfidence font des villages de cet ordre. *Feneri* eft la principale place de Champa (*), où le Roi tient fa Cour. Son Palais n'a rien de magnifique (†), & on ne voit non plus aucune magnificence autour de la perfonne du Prince.

Cochinchinois de Champa.

Les Naturels de *Champa* s'appellent *Loys*, & font un Peuple tout différent des Cochinchinois, qui font à préfent leurs Maîtres. Ces derniers font venus de la Chine, dans le tems que les Tartares en firent la conquête; ils reffemblent aux Chinois pour les traits, la barbe & l'habillement, mais ils ne coupent point leurs cheveux. Ils portent dans les occafions de cérémonie de grandes robes noires, comme celles des Officiers de Juftice en France. Ils s'eftiment beaucoup plus que les autre Nations, fe croyant bien plus favans & plus habiles, quoiqu'ils foient fort bornés, puifqu'ils ignorent entierement le Commerce & l'Agriculture.

Les Cochinchinois font extrêmement pauvres. Leurs forces fe réduifent à quelques galéaffes, montées chacune de quarante ou cinquante hommes, avec deux petits canons. Leurs armes font le moufquet, la pique, le fabre & la zagaye, & ils s'en fervent avec une grande adreffe. Leurs Officiers portent une robe de foie noire, ouverte par les côtés, & un bonnet de poil en forme de cône, avec une queue qui pend par derriere. Les foldats ont les manches un peu plus petites, & leur bonnet, qui eft de poil de buffle, reffemble à un bonnet de College, & eft dit-on à l'épreuve du fabre.

Les

(*a*) Voy. *Dapres* Neptune Orientale, p. 79 La Carte d'Afie de M. *D'Anville*. La feconde Partie de l'*English Pilot*. *Dampier*, *Hamilton* &c.

(*) *Feneri* paroît être à l'Ouëft ou Sud-Ouëft du village, d'où ils partirent, & pas loin de la côte; car en y allant on les fit quelquefois retourner, & on les menoit fur la côte fous prétexte d'envoyer des ordres au vaiffeau.

(†) Il s'agit apparemment de fon Palais à *Feneri*; mais le Palais où il demeure ordinairement eft à trois quarts de mille environ de la ville. Le Roi invita les Officiers François à venir le voir, mais ils s'en excuferent, comme on le verra dans la fuite.

Le Royaume de Champa.

Les Loys rendus tributaires.

Les *Loys* ou Naturels de Champa, après avoir soutenu longtems la guerre contre les Cochinchinois, se sont rendus enfin leurs tributaires, par un Traité conclu au commencement de ce siecle. Les conditions étoient, que le Roi de Champa demeureroit paisible possesseur de ses Etats, mais qu'il feroit hommage à celui de la Cochinchine, & qu'un Mandarin Cochinchinois tiendroit dans le Conseil du Roi de Champa la seconde place, & l'on ne peut rien décider sans son consentement (*a*).

Leur Figure & leur Habillement.

Les *Loys* sont grands & bruns, & mieux faits que les Cochinchinois. Ils ont le teint rouge (*), le nez un peu plat, de longs cheveux noirs, de petites moustaches & de petites barbes. Ils portent une chemise & des caleçons étroits de coton, & par-dessus un pagne blanc (†) en forme de jupe, avec une frange d'or ou de soie, suivant la qualité de la personne. Les Gardes du Roi & les Mandarins sont habillés autrement que les Cochinchinois, ayant au-lieu de robe une veste blanche & le turban; les Officiers la portent un peu plus longue que les simples soldats.

Les Naturels de Champa sont aussi d'un tout autre caractere que leurs Maîtres; ils sont plus humains & plus affables aux étrangers, plus laborieux & plus aisés, mais ils ne sont pas si forts par terre que les Cochinchinois, qui sont en plus grand nombre. Mais les *Loys* ont la supériorité sur mer; leurs galeres sont mieux construites, & leurs barques, en forme de Tartanes, leur servent à prendre du poisson, qui abonde sur leurs côtes.

Tribu des Moys.

Ils ont parmi eux une Tribu, qui s'appelle *Moys* (‡), & qui habite dans les montagnes; ils s'en servent à toutes sortes d'ouvrages serviles comme d'esclaves. Tout leur habillement consiste en un morceau de toile pour couvrir leur nudité.

Sévérité des Loix.

Les Loys & les Cochinchinois ont à-peu-près les mêmes Loix. Il regne parmi eux une grande subordination, depuis le Roi, les Mandarins, les Gens en place jusqu'au commun-peuple. Mais si la Police & la Justice regnent dans le Pays de Champa, on peut dire que l'équité en est bannie. Un homme est puni pour la plus petite faute. Les gens du peuple ne peuvent avoir d'argent chez eux, si l'on découvre quelqu'un qui en ait, le Mandarin du lieu le condamne à l'amende, ou à être rudement bâtonné. Leur monnoye, qui s'appelle *Cash*, est de cuivre, de la grandeur d'un liard de France; cent Cash font un *Amarad*, qui vaut trente sols de France.

On vend les Emplois.

Les Emplois se vendent ici comme en d'autres Pays. Celui de Mandarin se donne à celui qui en offre le plus au Roi, & plus il paye de redevances plus il est avancé. Mais les *Loys* ont un avantage sur les Cochinchi-

(*a*) *Dapres*, ubi sup. p. 83.

(*) Dans un autre endroit on représente les femmes si laides, avec un teint jaunâtre & livide, qu'elles sont propres à dégoûter les gens du goût le plus grossier & du plus haut appétit. Peut-être s'agit-il des Cochinchinoises.

(†) C'est une espece de mantelet de coton blanc, que les Portugais nomment ainsi, & qui est fort en usage dans les Indes.

(‡) Ces *Moys* paroissent être les mêmes que les *Ke-moy*, qui habitent les montagnes, qui s'étendent depuis Champa, le long des frontieres occidentales de la Cochinchine & de Tonquin, entre ce Pays & celui de Laos.

chinois, c'eſt que quand ils ne ſont pas aſſez riches pour payer ces redevances, ils ont le privilege de pouvoir emprunter de l'argent, à gros intérêt, des femmes du Roi, qui tirent le plus qu'elles peuvent, parceque c'eſt-là auſſi tout leur revenu. De-là vient que les Mandarins extorquent de leurs diſtricts tout l'argent qu'ils peuvent, ce qui fait que les peuples ſouffrent (*a*). *Le Royaume de Champa.*

Toutes les Religions ſont tolérées & ſe profeſſent librement dans le Royaume de Champa, mais les plus ſuivies ſont la Mahométane & celle de *Confucius*. L'Idolâtrie a auſſi ſes Sectateurs. Les uns adorent des Animaux, d'autres le Soleil, la Lune & les Etoiles, ou le Ciel. Ce qu'il y a d'extraordinaire ici, c'eſt que les Mahométans mangent du porc, & qu'ils offrent leurs femmes aux Etrangers, à l'exception de la femme légitime, qu'ils ne peuvent répudier, à moins que de la convaincre d'infidelité. Leurs mariages ſe font ſans cérémonie, & à peu de fraix; le conſentement des parties ſuffit, ils mâchent enſuite du bétel, & voilà qui eſt fait. En général ils ne ſe nourriſſent que de riz & de poiſſon ſec, ſouvent à moitié pourri, mais ils ſe dédommagent en buvant copieuſement de l'Arack, & ſouvent ils s'enyvrent. *Tolérance.*

La partie méridionale de ce Royaume produit un peu de Cotton, quelque Indigo, & de méchante Soie, de ſorte qu'il y a point d'autre commerce, que celui que les habitans font entre eux; celui de poiſſon eſt le plus conſidérable. *Productions & Commerce.*

Tous les ans il vient des vaiſſeaux de la Chine, chargés de Thé, de Soie commune, de Porcelaine & de Vivres; ils prennent en échange de l'Or, qui eſt plus fin que celui de la Chine, & un certain Bois odoriférant (*) qui croît ſur cette côte, qu'ils brûlent ſur les tombeaux de leurs parens, & en l'honneur de leurs Idoles (†). Ce Commerce a été interrompu il y a environ vingt-cinq ans, à cauſe des mauvais traitemens que les habitans avoient fait aux Chinois, ayant pillé & brûlé quelques-uns de leurs vaiſſeaux, ſans leur en faire aucune ſatisfaction. Depuis ce tems-là les Chinois ont toujours négocié ici avec beaucoup de précaution, & les autres pour ſe venger ont mis de nouveaux droits ſur les marchandiſes, qu'ils les obligent de payer avant que de leur permettre de trafiquer. Les Mandarins, ſous prétexte de meſurer les vaiſſeaux, viſitent les coffres des gens de l'équipage, & prennent ce qui leur plait. Le Commerce ne peut ſubſiſter longtems là où l'on eſt expoſé à de pareilles exactions, & s'ils traitent ſi mal leurs voiſins, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils en uſent ainſi avec les Européens, qu'ils ne connoiſſent gueres, & qu'ils ne voyent que par hazard (*b*).

Nous tenons cette Relation des Habitans de Champa des François, qui ayant abordé dans ce Pays-là il y a quelques années, furent arrêtés & obligés *François ſurpris.*

(*a*) *Dapres* ubi ſup. (*b*) *Ibid.* ubi ſupra.

(*) C'eſt le *Calamba*, qui paſſe pour le meilleur qu'il y ait au Monde.

(†) Ceci doit s'entendre uniquement des Chinois de la Secte idolâtre de *Fo*, qui ont des Idoles, & non de ceux de la Secte de *Confucius*, qui n'en ont point.

Le Royaume de Champa.

gés de se racheter. Un récit succint (*) de cette avanture fera connoître plus particulierement au Lecteur le caractere de ce Peuple.

En 1720, la Fregate *la Galathée*, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales, & commandée par M. *Le Gac*, entra dans la Riviere de *Baria* dans la Baye du Tigre, pour chercher des rafraîchissemens. Les habitans accoururent en grand nombre en voyant approcher la chaloupe, où il y avoit deux Officiers, envoyés pour demander la permission de faire de l'eau; ils trouverent quantité de pirogues & de petites galeres. Ils débarquerent sur l'invitation que les habitans leur firent; on les conduisit à un village sur le bord de la Riviere, composé de plusieurs cabanes à la maniere du Pays; là on les desarma & on les dépouilla. Le lendemain les Naturels tenterent avec deux pirogues armées de surprendre la chaloupe qui avoit amené les Officiers, mais celui qui la gardoit se sauva.

Les Aggresseurs sont punis.

Deux jours après arriva un Missionnaire nommé *Gouge*, qui avoit passé aux Indes avec M. *De Chaumont*, & qui demeuroit dans le Pays de Champa depuis 1685. Le Roi l'envoyoit pour s'informer du sujet de la venue de ce vaisseau. Le lendemain le fils du Roi se rendit au village; les François se plaignirent à ce Prince du mauvais traitement qu'on leur avoit fait, & il leur promit satisfaction aussitôt qu'il verroit le Capitaine ou son Lieutenant. M. *Gravé de la Belliere*, Capitaine en second, se rendit donc à terre, où il fut honorablement reçu, & conduit chez un Mandarin où il dîna, & qui lui donna la Comédie après le dîné. De-là on les mena chez le Prince, pour être témoins du châtiment de ceux qui les avoient outragés. Ils parurent avec le *Sep* ou le *Cangue* au col, & le dos tourné vers le Prince, comme étant indignes de le regarder. Après une févere reprimande d'avoir violé leur parole, il les condamna à une amende de cinquante-mille *Cash*, faisant environ vingt-cinq écus de France, & à recevoir chacun cinquante-coups de bâton sur le dos.

Les François sont cependant retenus.

Gravé eut ensuite permission de prendre de l'eau & de s'en retourner, en promettant de revenir le lendemain; le Prince s'engagea à cette condition de relâcher les deux Officiers, & de leur laisser charger des vivres. *Gravé* jugea que le meilleur parti étoit de faire ce qu'on vouloit, & étant revenu le lendemain il fut invité avec les deux Officiers à dîner chez le Prince. La Comédie, qui suivit le repas, fut interrompue par un *Madoy*, ou Courier, avec une Lettre du Roi pour le Prince, par laquelle il lui mandoit qu'il vouloit que le vaisseau entrât dans une grande Riviere, à huit ou neuf lieues de-là, pour être dans un port plus sûr, & que les Officiers fussent conduits à *Feneri*. On leur permit d'en donner avis au Capitaine du vaisseau, auquel le Prince envoya deux buffles, quelques cochons, & d'autres rafraîchissemens (*a*).

Le

(*a*) *Dapres*, p. 79.

(*) La Relation dont on voit ici l'Extrait, fut envoyée à la Compagnie par le Capitaine *Gravé*, un de ceux qui furent retenus, & il y a inséré ce que l'on a vu sur les habitans. M. *Dapres*, ayant trouvé la Piece curieuse, en a inséré la substance dans son grand *Neptune Oriental*, où l'on trouve les meilleures Cartes & les meilleures directions qui ayent encore paru pour les Navigateurs qui vont aux Indes Orientales.

Le Gac, qui s'apperçut qu'on avoit dessein de se saisir de son vaisseau, s'excusa d'aller ailleurs, sous prétexte que le vent étoit contraire, & d'autres difficultés; mais il n'y eut pas moyen d'empêcher le voyage des Officiers à la Cour, où le Prince les accompagna. Ils essuyerent des fatigues excessives, les chemins étant presque impraticables & la chaleur insupportable; mais l'insolence de leurs conducteurs l'étoit encore davantage, & les obligea de s'en plaindre au Prince. Ils furent neuf jours en chemin, parcequ'on leur fit faire des détours, selon les apparences pour leur faire paroître la distance plus grande. Ils descendirent chez le Missionnaire, où plusieurs Chretiens du Pays vinrent les visiter, & leur apporterent des provisions pendant leur séjour.

Le Royaume de Champa.

On les fait venir à la Cour.

Le lendemain ils se rendirent par ordre du Roi à la Cour, en traversant à cheval une petite Riviere de dix pieds de profondeur. De l'autre côté ils trouverent une foule de peuple accourue pour les voir. La salle d'audience consistoit en deux grands corps de bâtimens, de plein pied, soutenus par des piliers de bois rouge fort simples. Le Trone sur lequel le Roi étoit assis, n'étoit qu'un marchepied élevé & couvert d'un tapis, il y avoit derriere lui un écran de la Chine vernissé. Ce Prince avoit une robe de damas noir, brodée d'or & de nacre de perles, avec des agraffes; par dessus cette robe un morceau de toile de coton fort fine, orné au bas d'une frange d'or, avec un galon d'or étroit au-dessus. Sa couronne étoit de toile rouge sans aucune pierreries, bordée seulement d'un lacet d'or du Japon fort étroit. Sa chaussure étoient de petites bottines; lui seul a le droit d'être chaussé.

Portrait du Roi.

La Garde de ce Prince consistoit en douze hommes, habillés de soie rouge, avec des turbans de la même couleur, armés de sabres, dont la poignée étoit d'or. Il avoit à sa gauche quatre Mandarins *Loys*, vêtus comme le Roi, à l'exception des bottines, qui avoient aussi leurs Gardes. A sa droite étoit un Mandarin Cochinchinois, venoient ensuite plusieurs autres Mandarins placés selon leur rang, & environ deux-cens Officiers rangés en bon ordre. Les Etrangers & le Missionnaire furent placés à l'entrée de la salle. Le Roi, après les avoir considérés quelque tems, commanda qu'on leur présentât du bétel, & témoigna qu'il se réjouissoit de voir des sujets d'un Prince dont la réputation s'étoit répandue jusqu'aux Indes. Les Officiers lui ayant témoigné leur reconnoissance de ses faveurs, il leur marqua sa satisfaction par une inclination de tête, & se retira avec tout son train (*a*).

Sa Garde & sa Cour.

Peu de tems après on les mena dans une salle pour dîner, le Roi & sa Cour y étoient déja assis à une autre table dressée pour eux. On servit d'abord quatre quartiers de cochon, deux rotis & deux bouillis, avec quelques oiseaux & d'autres mets du Pays. A un second service on présenta des poulets hachés & quelques confitures. Le Roi leur fit donner de la boisson qu'il buvoit, qui étoit agréable, & le festin finit par une Comédie.

Il régale les François.

Quand la Piece fut achevée, un des principaux Mandarins fit demander

Somme qu'on demande.

(*a*) *Dapres*, p. 80.

Le Royaume de Champa.

der à M. *Gravé* trente *Nekuns*, qui sont quatre-cens-vingt Piastres d'Espagne, disant que c'étoit pour fournir des rafraîchissemens au vaisseau, & que c'étoit la coutume chez eux de les payer d'avance. On représenta que la somme étoit exorbitante, de sorte qu'il la réduisit à un cinquieme, c'est-à-dire à soixante-dix Piastres, & on permit à un Officier de retourner à bord pour aller chercher l'argent. En attendant le Roi fit demander à M. *Gravé* s'il avoit envie de voir son Palais, qui étoit environ à trois-quarts de mille de-là? *Gravé* le remercia de l'honneur qu'il lui faisoit, & se retira avec les autres.

Projet d'enlever le vaisseau. Pendant toutes ces civilités apparentes, les Mandarins prirent la résolution de faire venir de Camboje un Officier expérimenté, & de lui donner le commandement de plusieurs galeres pour enlever le vaisseau François. Dans ce dessein ils firent défiler des troupes vers l'endroit où ils devoient s'embarquer; quelques Chretiens du Pays en donnerent avis à *Gouge*, qui ayant accompagné l'Officier envoyé pour aller querir les soixante-dix Piastres, en informa le Capitaine. *Le Gac* ne savoit quel parti prendre; s'il restoit il couroit grand risque, & s'il partoit il exposoit les Officiers & le Missionnaire à la fureur du peuple. Au retour de *Gouge*, *Gravé* & ses compagnons firent de nouveaux efforts auprès du Roi pour obtenir leur liberté, lui représentant l'injustice de leur détention. Ce Prince les reçut d'une maniere fort ouverte, les fit manger & boire avec lui, & porta la galanterie jusqu'à leur offrir des femmes; mais il paroît que ce n'étoit pas leur goût, quand ils auroient été plus à leur aise qu'ils ne l'étoient (*a*).

Nouvelle demande. Le même soir *Gouge* eut ordre du premier Mandarin d'aller au vaisseau chercher les trente *Nekuns*, ou quatre-cens-vingt Piastres qu'il avoit demandées d'abord, & de presser le Capitaine de conduire son vaisseau une lieue au dessus de l'embouchure de la Riviere de *Baria*. Les prisonniers François désespérant d'obtenir leur liberté, souhaitterent que *Le Gac* mît à la voile dès qu'il le jugeroit à-propos. Le Capitaine pria *Gouge* de proposer qu'on rendît les prisonniers pour la somme qu'on exigeoit, & de dire au Mandarin qu'il n'attendroit sa réponse que quatre jours. Là-dessus le Mandarin se rendit au village où étoit le vaisseau, pour consulter les autres Mandarins. *Gouge* & les Officiers eurent aussi ordre de s'y rendre, & les derniers se flatterent que c'étoit pour les renvoyer à bord; mais quelques Chretiens dirent que les Mandarins avoient dessein d'attaquer le vaisseau, & à la moindre résistance de massacrer le Missionnaire & les Officiers. Allarmés de cette nouvelle, ils implorerent la protection du fils du Roi, qui promit de se trouver au Conseil, & d'épouser leur cause. *Gravé* lui fit présent de son épée, dont il parut avoir envie; le Prince le pria de n'en point parler aux Mandarins, parcequ'il avoit des mesures à garder avec eux.

Ils sont mis à rançon. Le lendemain de bon matin le vaisseau tira un coup de canon, & le Conseil fit demander à *Gravé* ce que cela vouloit dire. Aussitôt qu'ils apprirent que c'étoit le signal pour mettre à la voile, les Mandarins se mirent

(*a*) *Dapres*, p. 81.

rent à compofer, & enfin on convint que *Gouge* iroit avec les trois Officiers à bord pour recevoir les quatre-cens-vingt Piaftres. Leur chaloupe étoit fuivie d'une barque, où il y avoit dix ou douze hommes armés, fous prétexte de leur fervir d'efcorte, & de cette façon les François furent relâchés après trente jours de détention. Le lendemain matin le Miffionnaire revint de la part des Mandarins, pour prier que la chaloupe vînt à terre pour prendre des buffles, des cochons, de la volaille & d'autres rafraîchiffemens. *Le Gac* répondit qu'il les recevroit avec plaifir, fi on vouloit les envoyer par une barque du Pays; mais que quant à lui il ne fieroit pas une feconde fois fa chaloupe & fes gens entre leurs mains, & fur le champ il mit à la voile (*a*).

Le Royaume de Champa.

CHAPITRE XV.

Hiftoire du Royaume de la COCHINCHINE.

Hiftoire de la Cochinchine.

CE font les Portugais qui ont donné à ce Royaume le nom de *Cochinchine*, qui fignifie *la Chine Occidentale*, pour le diftinguer du Royaume de *Cochin* fur la côte de Malabar. Il étoit autrefois tributaire de celui de Tonquin, mais à-préfent il en eft indépendant. On verra dans le Chapitre fuivant, comment il a fecoué le joug & eft parvenu à avoir fes Rois particuliers. Avec cela il n'eft pas moins dans la dependance des Chinois, qu'il l'étoit autrefois dans celle des Tonquinois.

D'où vient le nom de Cochinchine.

Ses Bornes.

La *Cochinchine* eft dans la Zone Torride; elle s'étend, fuivant quelques Voyageurs (*b*), depuis le douzieme degré jufqu'au dix-huitieme; mais felon d'autres depuis le huitieme jufqu'au dix-feptieme de Latitude Septentrionale, ou environ cinq-cens milles en longueur, mais fa largeur de l'Eft à l'Oueft eft beaucoup moindre. Elle a pour bornes au Nord le Royaume de Tonquin, au Sud le petit Royaume de Champa, à l'Orient la Mer de la Chine, & de ce côté-là il y a plufieurs bons Ports fûrs & d'un accès facile; les Bayes y font fi profondes, même proche du rivage, qu'on y trouve depuis cinquante jufqu'à quatre-vingt braffes d'eau, outre plufieurs ifles dont nous parlerons dans la fuite. *La Cochinchine* eft bornée à l'Occident par les Royaumes de Laos & de Camboje, qui l'un & l'autre en relevent, de même que Champa & quelques autres, dont nous parlerons en fon lieu.

Divifion.

Tout le Pays eft divifé en fix Provinces, dont la plus confidérable eft celle qui s'appelle *Sinuva* ou *Shanoa*, limitrophe du Tonquin; les cinq autres font *Luam-bin* au Nord, *Cham*, *Cengtiu* & *Kinhin* le long des côtes, & *Rau-van* dans les terres (*c*). Ces Provinces font bien peuplées, comme tout le Pays l'eft en général; il y a plufieurs grandes villes, mais qui n'ont d'ailleurs rien qui les diftingue, excepté celle de *Kehue*, qui eft la réfidence

(*a*) *Dapres* p. 82.

(*b*) *Alex. Rhodes*, ap. Hift. Gén. des Voy. T. XI. p. 355.

(*c*) *Idem* ibid.

Histoire de la Cochin-chine.

ce du *Chou i* ou Roi, & qui est dans la Province de *Shanoa* (*a*). Encore les bàtimens n'en sont pas magnifiques, n'étant que de bois, & soutenus par des piliers de bois pour les mettre à couvert des inondations. La Cour est belle & nombreuse, & les Seigneurs y font éclatter beaucoup de magnificence dans leurs habits; & il y a dans cette ville beaucoup de peuple outre les allans & venans (*b*).

Fertilité produite par les inondations.

Les inondations réglées qui arrivent tous les ans, comme dans le Royaume de Siam & en d'autres Pays voisins, vers le milieu de l'Automne, & qui durent deux mois entiers, rendent la terre extrêmement fertile, surtout en riz, parcequ'elles laissent beaucoup de limon, qui engraisse les terres. Mais nous ne nous étendrons pas sur la richesse & les productions du terroir, qui sont presque les mêmes que celles du Pegu, de Siam & d'autres Pays, dont on a déja vu la description; la chaleur du climat, la fécondité du terroir, que les inondations annuelles lui communiquent par le limon qu'elles déposent, produit naturellement une grande abondance d'alimens de tout ordre, tandis que l'ardeur du Soleil leur donne, principalement aux fruits, un goût exquis.

Arbre singulier.

Entr'autres Arbres fruitiers que notre Auteur prétend être particuliers à ce Pays (*), il y en a un qui porte pour fruit, dit-il, de gros sacs remplis de châtaignes; un seul de ces sacs fait la charge d'un homme. Aussi la Providence ne les a-t-elle pas fait sortir des branches, qui n'auroient pas la force de les soutenir, mais du tronc même. Le sac est une peau fort épaisse, dans laquelle on trouve quelquefois cinq-cens châtaignes, plus grosses que celles d'Espagne. Mais ce que les Cochinchinois en estiment le plus, est une peau blanche & savoureuse, qu'ils tirent de la châtaigne avant que de la cuire (*c*).

Autre.

Un autre Arbre, non moins extraordinaire, mais dont le bois est d'un grand usage, est celui qu'ils appellent l'Arbre incorruptible, parcequ'il ne se pourrit ni ne se corrompt sous terre ni sous l'eau, & il est si serré & si dur qu'ils en font des ancres pour leurs vaisseaux. Cet arbre vient principalement en grande quantité sur les montagnes, il est haut & si gros que deux hommes ont de la peine à l'embrasser; il y en a de deux couleurs de noirs & de rouges, le premier ressemble à celui que les Siamois & les Chinois nomment l'Arbre de fer, & on s'en sert à-peu-près aux mêmes usages (*d*).

Carrieres, Mines.

Les mêmes montagnes produisent le Bois d'*Aquila* ou d'Aigle, l'Aloë, le Calambac, & d'autres bois rares & odoriférans; il y a aussi quantité de Carrieres de plusieurs sortes de marbre, & des Mines d'or & de fer. Les habitans ont appris des Chinois à fondre & à travailler le fer; mais ils ignorent l'art de le jetter en moule, d'en faire des canons, des bombes, des mortiers &c. On trouve encore dans ces montagnes une foule de Bêtes sauvages, entre autres des rhinocéros & des éléphans, ces derniers, si

(*a*) *Alex. Rhodes.* (*b*) *Idem* ibid. (*c*) *Rhodes* l. c. p. 356, 357. (*d*) *Borri.*

(*) Nous ne voudrions pas cependant le garantir, il pourroit se tromper sur cet article comme sur celui des Nids d'Oiseaux, si fameux dans les Indes pour leur goût exquis, & qu'on trouve en plusieurs autres Pays.

si l'on en croit le P. *Borri*, surpassent en grosseur tous les autres des Indes, le pied du mâle ayant plus d'une demi verge de diametre, & ses dents entre quatre & cinq verges de longueur (*a*). *Histoire de la Cochinchine.*

La plus considérable des montagnes forme une longue chaîne, qui s'étend le long des frontieres occidentales du Nord au Sud, & qui est habitée par un Peuple sauvage, nommé *Kemoy*, qui ne paye tribut & n'est sujet à personne; parceque les rochers où il habite sont inaccessibles; & c'est-là aussi que vont chercher un asyle les Chinois & les Tonquinois fugitifs, de même que ceux d'autres Nations, qui y sont à l'abri de toute poursuite; & quand une fois ils se sont incorporés avec ces Montagnards, ils s'accoutument à leur genre de vie, qui se réduit à la chasse, ou à faire des courses dans la campagne (*b*). *Peuple sauvage nommé, Kemoy.*

Le reste du Pays étant presque par-tout bas & uni, & fournissant tout ce qui est néceſſaire à la vie, est fort peuplé. Ils ont un grand nombre de bourgs fort étendus, mais point de villes murées. *Borri* parle de quelques-uns, qui ont quatre ou cinq milles de long, & la plupart, dit-on, fourmillent d'habitans. Les villages semblent se toucher. Ils ont souvent des Foires, où le peuple abonde, & où l'on trouve toutes sortes de denrées. Mais les principales sont celles qu'on tient durant l'inondation, lorsque tout le Pays est sous l'eau, & ressemble à une mer couverte de bâtimens de toute grandeurs, qui vont d'une Province à l'autre fort aisément & très-promptement, & qui sont tous employés au commerce intérieur. Mais la Manufacture la plus profitable pour eux est celle de la Soie, qu'ils travaillent & dont-ils font des étoffes de tout ordre, qui ne sont pas à-la-vérité aussi belles que celles de la Chine & des autres Pays des Indes; mais ils ont une si grande quantité de soie, qu'ils en font des voiles & des cordages, & des filets de Pêcheurs, & la mettent à d'autres usages de cette nature; ils ne laissent pas d'en avoir d'une sorte plus belle, qu'ils travaillent de différentes manieres, & les étoffes qu'ils en font surpassent de beaucoup celles qu'on fait dans le Royaume de Tonquin, mais la quantité de cette soie est petite en comparaison de celle de l'autre. Le Poivre, le Sucre, le Miel, la Cire, l'Huile qu'ils tirent en abondance des Tortues de terre, qui y sont en grand nombre, fournissent d'autres branches à leur Commerce; on transporte beaucoup de ces marchandises par les vaisseaux étrangers dans différentes parties des Indes. L'Auteur du *Nouvel Atlas* nous apprend, nous ignorons sur quelle autorité, que les Rois de la Cochinchine accorderent autrefois aux Chinois & aux Japonois la permission de bâtir une ville auprès d'une Baye, qui n'est pas loin de la ville de *Faifo* ou *Farfo*, en donnant à entendre que c'étoit la Capitale, où se tenoient les Foires les plus considérables. La Baye, qu'il met à seize degrés de Latitude, & à cent-huit degrés & demi de Longitude, est fort sure & fort commode pour toutes sortes de vaisseaux, & très-fréquentée par les deux Nations dont on vient de parler, & par d'autres Etrangers, qui y apportent de l'or & de l'argent travaillé, des soies & d'autres riches marchandi-

Il n'y a point de villes murées. *Manufactures de Soie & autres.* *Commerce.*

(*a*) *Borri. Chevrier* Hist. de la Cochinchine. (*b*) Les mêmes.

Histoire de la Cochinchine.

difes, pendant ces quatre mois que la Foire dure; & les droits qu'on en tire font une branche confidérable des revenus du Roi, & du commerce de fes fujets. *Berri* ajoute que la Baye fur laquelle eft fituée la ville, a deux entrées, qui font environ à trois ou quatre lieues l'une de l'autre; on appelle l'une *Pullo Campelo*, & l'autre *Turan* ou *Tauran*, mais peu à peu elles fe rapprochent & fe réuniffent enfin en un feul canal, de forte que les vaiffeaux qui viennent de la ville, après avoir fait cinq ou fix lieues, fe retrouvent en un même endroit (*). Les Chinois & les Japonois qui habitent la ville fe gouvernent les uns & les autres par leurs propres Loix, & choififfent leurs Magiftrats d'entre eux; c'eft auffi par leurs mains que paffe tout le Commerce qui fe fait entre les Naturels du Pays & les autres Nations des Indes qui y négocient. L'exportation n'eft pourtant pas confidérable, les marchandifes qui fortent font leurs Soies, des Cotons, de l'Aloë, de la Caffe, de la Cire, du Sucre & des Racines de bétel, que les Chinois achettent; Is n'ont d'autre monnoye courante, qu'une forte de monnoye de cuivre, qui vient de la Chine, & dont nous parlerons en fon lieu.

Caractere des Cochinchinois.

Les Cochinchinois font hardis, robuftes & induftrieux, & ne different gueres des Chinois pour la figure & le teint, excepté que ceux qui habitent le long des côtes font d'une couleur olivâtre foncée. Le P. *De Rhodes*, qui avoit demeuré longtems parmi eux, vante extrêmement leur douceur, leur équité, & leur hofpitalité; mais les Hollandois, qui en ont été maltraités, comme on peut le voir dans la Remarque qu'on vient de faire, les dépeignent comme orgueilleux, traîtres, de mauvaife foi, voleurs, menteurs, ingrats, & raviffeurs &c. Il y a felon les apparences de l'exaggération de part & d'autre, la faveur & le reffentiment ayant influé fur

(*) Notre Auteur ajoute, que les Hollandois ayant fait des démarches pour obtenir la même liberté de négocier dont jouiffoient les Portugais, ceux-ci envoyerent directement de Macao une Ambaffade au Roi, pour le prier de ne les point recevoir dans fes Etats, parceque c'étoient les ennemis jurés de leur Nation. Mais avant que le Roi eût pris une réfolution, les Hollandois avoient trouvé moyen de débarquer, & ils lui firent des préfens fi confidérables, qu'ils n'eurent pas de peine à fe le rendre favorable, & à le déterminer; ce que l'Ambaffadeur Portugais n'eut pas plutôt appris, qu'il fe rendit promptement à la Cour, & il reprocha au Roi de manquer à fes promeffes & à l'amitié, ce qu'il fit avec beaucoup de hauteur & d'infolence, & des geftes fort indécens; ce procédé fut caufe, qu'on fit dire aux Hollandois de venir à terre & de débarquer leurs marchandifes, afin d'être prêts pour la Foire prochaine. Ils les mirent dans leurs Chaloupes, mais pendant qu'ils remontoient la Riviere, les galeres du Roi en ruinerent la plus grande partie, fous prétexte que les Hollandois n'étoient que de francs Pirates; & d'abord après il arriva ordre de la Cour qu'ils euffent à partir fur le champ, & à ne jamais revenir dans les Etats du Roi. L'Auteur ajoute, que pour marquer d'une façon plus diftinguée fon affection pour les Portugais, ce Prince leur accorda une grande & belle place pour y bâtir une ville, pour la commodité de leurs Flottes qui alloient à la Chine ou qui en revenoient, & pour troubler la navigation des Hollandois au Japon (1). Si ces faits font exactement vrais, ils prouvent l'extraordinaire afcendant que les Portugais s'étoient acquis fur l'efprit de ce Monarque, & quel avantage ils en pouvoient tirer au préjudice des autres Européens.

(1) *Berri*. Atlas fup. cit. Syftem. of Géogr. Vol. I. p. 279.

sur ces caracteres opposés; on convient généralement, qu'ils sont modestes & honnetes, sobres dans leurs mets, leurs habits & leur maniere de vivre, d'un naturel tranquille & patient, de sorte qu'ils ne se laissent pas aisément aller à aucun emportement ou à quelque procédé violent & peu convenable.

Histoire de la Cochinchine.

Leur principale nourriture est le riz, les légumes, accommodés de différentes façons, & le poisson, dont ils ont une si grande quantité de tout ordre, qu'un homme peut faire un fort bon repas de deux ou trois plats bien fournis, pour un sol & demi ou deux sols. Ils préparent & servent leurs mets avec une grande propreté, chaque personne a une petite table ronde, sur laquelle les mets sont tous coupés en petits morceaux, & ils les prennent avec des bâtons d'ivoire, au-lieu de fourchettes, comme font les Chinois. Mais ils ne se hazardent point à rien préparer dans leurs maisons, où le feu se met aisément, étant de bois sec & peint; leurs cuisines sont dehors. Leur boisson ordinaire est une espece de Thé, qu'ils cultivent chez eux, mais qui n'a ni le goût fin ni l'odeur de celui de la Chine; & au-lieu de cela on dit qu'il a la qualité d'engraisser tellement, que le Roi en défend l'usage à ses soldats, de peur qu'ils ne deviennent trop gros. Ils ont peu ou point de vignes, & par conséquent point de vin, qu'ils remplacent par des liqueurs fortes qu'ils tirent du riz par distillation, ou en le brassant; mais ils usent fort sobrement de celle qui est distillée, si ce n'est aux noces & en d'autres fêtes. Ils mêlent la meilleure sorte avec leur boisson ordinaire, qui est une eau distillée de leur bois de Calambac, qui y donne un goût & une odeur très-agréable, & d'ailleurs en fait une boisson fort stomachale & calmante. Ils mâchent tous du bétel, & en présentent à leurs amis, ainsi que l'on fait dans tous les Pays voisins, comme une marque de civilité & d'amitié.

Nourriture & boisson.

Ils portent leurs cheveux dans toute leur longueur naturelle, comme un signe de liberté, quoiqu'ils soient tributaires d'une Puissance étrangere, de même que les Tonquinois, & qu'ils soient les uns & les autres soumis à des Usurpateurs despotiques, qui leur laissent à peine quelque liberté ou propriété. D'ailleurs l'un & l'autre sexe sont habillés à-peu-près à la Chinoise. Leurs Grands ne le cedent point en magnificence à ceux de la Chine; seulement, dit-on, ils aiment plus les perles que les diamans. Les femmes ne sortent que voilées, mais elles se découvrent le visage quand on les salue, ou qu'elles rendent le salut. Leur habillement de dessous est toujours assez long pour traîner de la longueur d'un empan, les autres sont successivement d'un demi empan plus courts.

Leurs longs cheveux, Habillemens.

Leurs Lettrés affectent de porter des bonnets fort hauts, en forme de mitre; ils ne se font jamais les ongles ni la barbe, & ne laissent pas tomber leurs robes aussi bas que les autres. Leur habit de dessus est ordinairement de damas noir avec une étole autour du cou qui leur vient jusqu'aux genoux, & un mouchoir bleu entortillé autour du poignet (a).

Leurs maisons sont propres & commodes, les piliers sur lesquels elles sont ba-

Maisons & ameublement.

(a) *Borri, Tavernier, De Rhodes, Baron, Hamilton* & al. sup. cit.

Histoire de la Cochin-chine.

bâties & les autres ornemens, sont peints fort curieusement, enrichis de sculptures, & quelquefois dorés. Leurs meubles sont plus simples que magnifiques ; cependant les moins aisés ont trois sortes de sieges pour ceux qui leur rendent visite ; l'un est une nate ou coussin par terre, pour les personnes du plus bas rang ; l'autre est un tabouret rond ou quarré, d'environ sept ou huit pouces de haut, qui est plus ou moins riche selon la condition & les facultés du Maître, & il est destiné pour ceux du moyen ordre ; enfin il y a pour les personnes de la premiere qualité une chaise, de douze ou quinze pouces de haut, sans dossier ni bras. Ils présentent ordinairement à ceux qui les visitent le Bétel, une tasse de Thé & du Tabac, à quoi les personnes d'un certain rang ajoutent quelque parfum, & beaucoup de cérémonies quand on arrive & que l'on part. quoique les visites ne durent gueres au-delà d'une demi-heure, si ce n'est dans des occasions extraordinaires (*a*).

Coutumes reçues des Chinois.

Comme leurs Mariages, leurs Funérailles, leurs Fêtes pour les vivans & les morts, leurs Arts, leurs Sciences, & en particulier la Médecine & la Chirurgie (*), leur Langue, leurs Caracteres, leur Arithmétique, & autres choses de cette nature sont les mêmes qu'à la Chine, d'où elles ont passé dans ce Pays, nous ne fatiguerons pas le Lecteur, en anticipant sur ce que nous aurons à en dire. D'ailleurs on ne doit pas penser que les Sciences ayent été encouragées autant, & qu'elles ayent fait ici les mêmes progrès qu'à la Chine, où chaque ville un peu considérable a ses Académies & ses Professeurs, richement entretenus, des Exercices publics, des Examens pour conférer des degrés, qui se font tous les ans avec une exactitude assez impartiale, ces degrés étant le seul moyen de parvenir aux Emplois. Il y a à-la-vérité à la Cochinchine quelques Ecoles & quelques Colleges, dont il y en a d'entretenus par le Roi & par l'Héritier présomptif de la couronne ; mais tout ce que l'on y enseigne se réduit presque à l'Astronomie, ou pour mieux dire à l'Astrologie, & cela uniquement pour pénétrer dans l'avenir.

Astronomie fort imparfaite.

Quelques-uns de leurs plus habiles Docteurs savent assez d'Astronomie pour pouvoir prédire les Eclipses, c'est-à-dire pour prévoir qu'il y aura une E-

(*a*) *Borri*, & al. sup. cit.

(*) Si l'on doit en croire le P. *Borri*, qui avoit demeuré long-tems parmi eux, leurs Médecins, quoiqu'ils se vantent beaucoup de la grande connoissance qu'ils ont du pouls & d'autres parties de leur Art, aussi bien que les Charlatans Chinois, sont cependant peu honnêtes gens ; ils n'entreprennent point la guérison d'un malade, si après mûr examen ils jugent que son mal sera à l'epreuve de leurs remedes. S'ils entreprennent de le guérir, c'est toujours sous la condition qu'on ne les payera point s'ils ne réussissent pas, & s'ils ne marquent pas précisément combien de tems la cure durera. Il ajoute, que quoiqu'il y ait plusieurs habiles Médecins Européens dans ce Royaume, ceux du Pays guérissent souvent des maladies opiniâtres avec leurs Simples, que les autres ne peuvent guérir avec tous leurs remedes. Leur maniere de saigner n'est pas fort différente de la nôtre, sinon qu'au-lieu de lancette ils se servent d'un morceau de porcelaine fort pointu, enchassé dans une plume d'oye (1).

(1) *Borri.*

Histoire de la Cochinchine.

Eclipse au Soleil ou à la Lune, toutes les fois que les Lunaisons arrivent proche de ce qu'on appelle les nœuds de la Lune, ce qui n'est pas fort difficile; mais pour ce qui est d'en calculer le tems précis, la grandeur, la durée, ils ont à cet égard si peu de connoissance, faute de Tables & d'autres secours que les Jésuites ont portés à la Chine, qu'ils se trompent souvent sur l'un ou sur l'autre de ces articles, si ce n'est sur tous; mais en ce cas-là ils sont surs que le Roi leur ôte les terres qu'il leur a données, car c'est en présence de ce Prince & d'une foule de Grands, qui sont avertis à tems de se rendre, qu'on examine scrupuleusement jusqu'où les phénomenes s'accordent ou ne s'accordent pas avec le calcul de l'Astronome, tant pour le commencement, la durée, la grandeur & la fin de l'Eclipse.

Ils surpassent en ce qui regarde ces phenomenes & d'autres semblables tous les autres Indiens en superstition; & comme on leur a enseigné qu'ils présagent quelque grand & fâcheux événement, leur crainte superstitieuse les porte à accumuler tous les moyens extravagans dont se servent les Chinois & leurs autres voisins pour détourner le malheur (*a*).

Leur Religion & leurs Sectes.

Leur Religion est la même que celle des Chinois, & a été sans-doute introduite parmi eux dans le tems qu'ils étoient sous leur domination. Le *Choua* ou le Roi, sa Cour, les Mandarins & la plupart des Grands & des Gens de Lettres suivent la doctrine de *Confucius*, mais le reste du peuple suit celle de *Fo* & de *Lao-kiun*; ces derniers sont plongés dans la plus crasse ignorance, & dans l'Idolâtrie & les Superstitions les plus grossieres. Les premiers n'ont ni Temples, ni Prêtres, ni Culte réglé, mais ils invoquent, comme à la Chine (*b*), le grand *Tien* de différentes façons, suivant que leurs lumieres, leur éducation, ou l'exemple de leurs Supérieurs le leur font faire. Les Idolâtres ont leurs Temples & leurs Bonzes ou Prêtres, qui, si nous en devons croire le P. *Borri*, sont divisés en plusieurs ordres, qui répondent à nos Archevêques, Evêques, Abbés & Prêtres. Les derniers sont de-même divisés en Séculiers & Réguliers, dont les premiers ont des terres ou des étangs à poisson pour leur entretien; les autres subsistent entierement des aumônes du peuple superstitieux, & vivent en communautés sous un Supérieur, comme les Moines de l'Eglise Romaine. Ils ont quelques Temples qui surpassent les autres en beauté, en grandeur & en ornemens, mais ceux-là sont en petit nombre en comparaison des autres, qui sont la plupart de bois & de terre, & couverts de chaume, dont plusieurs tombent en ruine; les Idoles, les Autels, & tout le reste de l'attirail marquant ou l'extrême misere, ou la négligence des Prêtres & de leurs devots (*c*).

Mauvais état des Temples.

Dû aux succès des Missionnaires.

Cette décadence des Temples doit probablement être attribuée au succès de la prédication des Missionnaires dans ce Royaume (*), où selon leurs Re-

(*a*) *Borri, Tavernier, De Rhodes, Baron, Hamilton* &c. (*b*) *Baron, Chevrier* &c. (*a*) *Borri.*

(*) Outre le P. *Borri*, souvent cité ici, deux autres Jésuites allerent à la Cochinchine vers l'an 1615, & y eurent tant de succès, qu'ils demanderent une recrue de Missionnaires à leur Société. Cinq autres, du nombre desquels étoit le *P. Alexandre de Rhodes*, vinrent à leur secours environ neuf ans après, & augmenterent considérablement le nombre des Prosélytes, aussi bien que leurs successeurs. Nous ne répéterons pas ici les Relations qu'ils ont envoyées en Europe de leurs merveilleux progrès, qu'on peut soupçonner d'être

Histoire de la Cochinchine. Relations, ils ont converti quelques centaines de milliers de personnes. Rien n'étoit plus aisé à ces bons Peres, que de découvrir les tours & les fourberies de ces Prêtres idolâtres, & de convaincre les peuples abusés de l'excellence & de la supériorité de la Religion qu'ils leur prêchoient, d'autant plus qu'ils l'accommodoient adroitement, autant qu'ils l'osoient, à leurs anciennes idées & à leurs préjugés, sur-tout pendant que les Grands les tolérerent & les encouragerent; comme ceux ci étoient de la Secte de *Confucius*, ils étoient fort contens de voir les Prêtres imposteurs, & leur extravagantes superstitions tomber dans le mépris. De-là vient, que quoique le Gouvernement ait jugé à propos depuis, à l'exemple des Chinois & des Tonquinois, de persecuter & de bannir les Missionnaires, cependant les peuples convaincus de la folie de leurs anciennes superstitions, des rufes & des impostures de leurs Bonzes, n'en font plus aisément les dupes. Au moins cette décadence générale de leurs Temples montre combien cette Secte idolâtre est déchue de sa premiere splendeur depuis le tems du P. *Borri*, un des premiers Prédicateurs du Christianisme parmi eux; car il rapporte qu'à son arrivée les Temples, les Idoles & les Prêtres étoient de la derniere magnificence, & que les derniers, sur-tout ceux du premier rang, n'officioient & ne sortoient jamais sans avoir quelques marques de leur dignité autour d'eux, on que l'on portoit devant eux (*a*).

Leurs Dogmes. Ils croient l'Immortalité de l'ame & la Métempsychose, & quoique par cette raison ils soient fort scrupuleux à tuer ou à blesser rien de ce qui a vie, comme le gros des Indiens, ils ne font aucune difficulté d'offrir quantité de cochons en sacrifice à leurs Dieux, & aux manes de leurs ancêtres & de leurs proches parens, comme nous verrons que cela se pratique dans le Tonquin (*b*), ces animaux étant les seuls, autant qu'il nous est connu, qu'ils employent à cet usage. Ils croient aussi que quelques ames, n'ayant point la permission de passer en d'autres corps, deviennent des Génies malfaisans, & par degrés des Diables. Leur fourbes de Prêtres remplissent communément la tête au peuple d'idées superstitieuses sur ces Esprits, & sur d'autres Démons, comme Incubes, Succubes & autres phantômes effrayans, & par-là ils ne manquent pas de tirer bien de l'argent de leurs crédules dévots (*c*).

Gouvernement arbitraire. Le Gouvernement de la Cochinchine est tout-à-fait despotique, le Roi ayant un pouvoir illimité sur la vie & sur les biens de ses sujets, de faire & d'abroger les Loix, de faire la paix & la guerre, & de disposer de toutes les Charges civiles & militaires, sans consulter ses Ministres. Il gouverne les Provinces par des Mandarins, & nomme les Membres de leurs Tribunaux; si quelqu'un malverse dans son administration le Roi le condamne à quelque peine capitale comme il lui plait. Le malheur est que les plaintes des

(*a*) *Borri* & alii. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Tavernier*, *Baron*, *De Rhodes* &c.

d'être exaggérées; nous ajouterons seulement que cela a été confirmé par d'autres Missionnaires François & Portugais à quelques Hollandois que la tempête jetta sur ces côtes vers l'an 1714. Un de ces Missionnaires, qui étoit Evêque, les accueillit avec beaucoup d'hospitalité, & leur dit que dans une seule Province qu'ils appelloit *Hoe*, il n'y avoit pas moins de quarante Eglises & plus de dix-mille Convertis.

des sujets ont tant de peine de parvenir jusqu'au Trône, qu'elles y arrivent rarement ou jamais, quoique le Roi donne souvent audience publique à la porte de son Palais, qui est l'endroit où il rend ordinairement la justice.

Histoire de la Cochinchine.

Audiences du Roi.

Il paroît toujours monté sur un superbe éléphant, assis dans une espece de tour magnifiquement ornée, mais il n'est permis à personne, pas même à ceux que l'on admet à présenter leurs requêtes ou leurs plaintes, d'approcher de plus près qu'à la distance de quatre-vingt pas, & leurs requetes, soit de bouche soit par écrit, lui sont rendues par le ministere de ses Eunuques. S'il se montre en public, dans quelque autre occasion, ce qui arrive bien rarement, tout le monde est obligé de se jetter le visage contre terre. Quelque sentence qu'il rende, l'exécution suit d'abord, soit mort, privation de quelque membre, emprisonnement, esclavage, ou quelque autre châtiment. Le crime de Haute-Trahison & celui de Rebellion sont punis non seulement de la mort la plus cruelle, mais souvent tous les parens des coupables sont enveloppés dans leur ruine, & perdent la vie & les biens, quoiqu'on leur inflige peut-être une mort moins cruelle, ou que l'on se contente de les condamner au bannissement ou à une prison perpétuelle.

Punitions rigoureuses.

Ces Monarques sont en général fort séveres, quand les causes des coupables viennent devant eux; mais dans les Provinces éloignées, où les présens operent efficacement, la peine de mort est souvent commuée en une moins rigoureuse.

Du faux Témoignage, & des autres crimes.

Le faux Témoignage est puni selon la nature de ce qui en fait l'objet; si l'accusation expose à la peine de mort, l'accusateur est puni de mort. L'Adultere est un crime capital ici, la femme est condamnée, comme dans le Tonquin, à être foulée aux pieds par un éléphant, & son complice à quelque autre supplice plus doux. On punit le Vol une premiere & une seconde fois en coupant un doigt, la troisieme fois il en coûte une oreille, & la quatrieme fois le voleur paye de sa tête. Si un criminel s'enfuit dans le Tonquin pour y chercher un asyle, il y trouve non seulement de la protection, mais il y est même caressé, au-lieu qu'un Tonquinois qui se réfugie par la même raison dans la Cochinchine, est condamné à un esclavage perpétuel, à moins qu'il ne puisse obtenir sa grace de son Roi, & qu'il ne paye sa rançon à celui de la Cochinchine (*a*).

Richesses & Revenus du Roi.

Ce Monarque est fort riche, ayant plusieurs Princes tributaires, quoiqu'ils prennent comme lui le titre de Roi. Celui de *Thiem* lui paye un certain nombre d'éléphans, du calambac, de la cire, de l'ivoire & d'autres productions. Ceux de *Camboje* & de *Champa* lui donnent aussi un tribut pour jouir de sa protection (*). Les barbares *Kemoi* mêmes lui payent de la cire, du bétel & d'autres produits de leurs hautes montagnes. Il a beaucoup de bois odoriférans, de la poudre d'or & toutes les dents d'éléphans,

(*a*) *Hamilton* Vol. II. p. 212.

(*) Le dernier que le Roi de la Cochinchine avoit rétabli dans tous ses droits, lui payoit deux éléphans, cent buffles, cent bœufs, cinq-cens pieces de toile, & tout le bois de Calamba & d'Aigle, avec toute l'ébene & l'ivoire qu'on trouvoit dans son Pays (1).

(1) *Choisy* Voyage de Siam p. m. 312.

Histoire de la Cochinchine.

phans, & il vend tout cela aux Etrangers. Il a la troisieme partie du riz de tout le Royaume, & les Gouverneurs en ont de neuf parts une. Quelques Provinces, dont le terroir est haut & sec, n'en produisant pas beaucoup, sont exemptes de ce tribut, mais elles sont obligées de lui fournir un certain nombre de chevaux, d'esclaves, des bois odoriférans, ou d'autres denrées qu'elles produisent. Il a dans chaque Province de grands magazins où tout se serre, & particulierement le riz.

Tributs & présens.

Outre ces tributs annuels, chaque homme, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante, paye cinq ou six écus, & de plus travaille pendant huit mois pour le Roi, n'ayant pour lui-même que les quatre mois que durent les moissons. Les Mandarinats, les Gouvernemens & autres Offices, se vendent en quelque façon au plus offrant, & pour l'ordinaire le prix va fort haut. D'ailleurs les Mandarins sont obligés de lui faire des présens à certains jours de l'année, & ils lui en font en d'autre tems, sur-tout s'ils craignent sa disgrace, ce qui monte à de grosses sommes; & si l'on y ajoute les droits qu'il met sur les Chinois, le Japonois & les autres Marchands étrangers, le tout ensemble fait un revenu immense. Quand quelque Prince ou grand Seigneur meurt, ses terres reviennent au Roi, & ses enfans n'héritent que de son argent & de ses meubles (*a*).

Troupes bien disciplinées. Marine.

Comme le Royaume de la Cochinchine s'est établi par la force des armes, ainsi que nous aurons fréquemment occasion de le remarquer dans la suite, il se maintient aussi par la même voye; de-là vient que les troupes, quoique moins nombreuses, sont beaucoup mieux disciplinées que celles d'aucun des Pays voisins. L'armée de terre, dont nous parlerons dans un moment, est pour l'ordinaire de trente-mille hommes. Il n'y a point de vaisseaux, il n'y a que des galeres, & c'est toujours l'Héritier présomptif de la couronne qui les commande; en l'année 1679 il y en avoit cent-trente & une. Chaque galere a trente rames de chaque côté, trois Officiers, six canoniers, deux timoniers, & deux tambours. Les soldats sont placés à chaque rame, & les Officiers à la proue & à la poupe. Le dehors de la galere est d'un vernis noir, & le dedans d'un vernis rouge, les rames sont ordinairement dorées. Les rameurs rament debout, dans un profond silence les yeux toujours fixés sur leur Capitaine, qui est à la proue; il leur donne ses ordres par le mouvement de sa baguette, & tout y est tellement d'accord, qu'un Maître de musique ne se fait pas mieux entendre à ses Musiciens en battant la mesure. Les rameurs ont à leurs pieds un mousquet & un poignard, un arc & un carquois, & le mouvement de la baguette leur indique quand & comment ils doivent s'en servir, ensorte que tout se fait sans ouvrir la bouche avec un ordre & un concert admirable. Quoique l'on ne fasse l'exercice de ces galeres que trois ou quatre fois l'année, chaque Capitaine a toujours devant sa porte un petit bâtiment semblable à la galere, sur lequel il exerce tous les jours ses soldats; parceque s'il arrive dans la revue générale qu'il fasse la moindre faute ou dans le commandement ou dans l'exécution, il est cassé & mis au nombre des soldats (*b*).

Leurs Armes.

Exercice.

Ces

(*a*) *Choisy* Voyage de Siam. p. m. 320. (*b*) *Idem* ibid. p. m. 313, 314.

Ces galeres font facilement & promptement équippées, chaque famille du Royaume étant obligée de fournir un foldat au Roi. Ils font toujours prêts à fervir & même ardens, parcequ'ils font bien traités pendant qu'ils font à bord, & que leurs familles font entretenues durant leur abfence.

Hiftoire de la Cochinchine.

Galeres & Mille-Pieds.

Chaque galere a un courfier à l'avant, & deux petites pieces aux deux côtés. Ils ont bon nombre d'habiles Canonniers pour la Flotte, & les foldats manient les armes à feu fort adroitement, quoique les Cochinchinois n'ayent pas encore appris, comme les Tonquinois, l'art de fondre du canon, & de fabriquer d'autres armes à feu. Les matelots ont tous un caleçon de foie blanche & un bonnet de crin; mais quand ils fe préparent au combat, ils mettent fur leur tête un petit pot doré, & un juftaucorps, fait de façon qu'ils ont le bras, l'épaule & le côté droit tout nud. Les galeres du Roi font ordinairement longues & étroites, & rarement y en a-t-il moins de cent ou de cent-cinquante, toutes bien vernies & dorées, & embellies de mâts & de cordages, à la mode des Indes: ils ont auffi une autre forte de galeres plus grandes, auxquelles les Anglois ont donné le nom de *Millepieds*, à caufe du prodigieux nombre de rames qu'elles ont; on s'en fert principalement pour le tranfport des troupes, de la groffe artillerie, & des munitions de guerre. D'ailleurs les Gouverneurs des Provinces maritimes ont auffi leurs galeres; celui de la Province de *Sinuva* ou *Shanoa*, qui eft frontiere de Tonquin, en a trente; celui de la Province de *Kham* en a dix-fept, & celui de la Province de *Niavouel* en a quinze. Voilà tout ce que nous trouvons fur les forces navales du Roi de la Cochinchine; à quoi nous pouvons feulement ajouter, qu'en cas de befoin il peut ordonner à tous fes fujets qui font en état de porter les armes, de marcher, & alors les galeres des Gouverneurs & celles des particuliers font obligées de joindre la Flotte Royale (*a*), comme fi elles en faifoient partie.

La Cour du Roi.

La Cour du Roi, qui fait ordinairement fa réfidence dans *Kehue* fa Capitale, eft en général fort brillante; les Officiers & les Miniftres qui y font font pour l'ordinaire la plus belle figure qu'il leur eft poffible, tant pour les habits que pour leur fuite; mais ils ne portent ni or ni argent, qui y font fi rares, que fi quelqu'un fe trouvoit avoir de l'un ou de l'autre pour la valeur de quatre ou cinq-cens piaftres, il courroit rifque d'être appellé à compte. Auffi font-ils fi peu de cas de cette forte de parure, que s'il leur tombe entre les mains quelque habit brodé ou tiffu d'or & d'argent, ils le jettent d'abord au feu, fans égard pour le travail, & uniquement pour le métal qui y entre. Mais fi c'eft en vertu de quelque défenfe du Roi, ou par un effet d'indifférence pour ce genre de luxe, c'eft ce qu'on ne nous dit point (*b*). Tous les Officiers & les Miniftres tant Civils que Militaires, ou du moins la plus grande partie, font des Eunuques, comme dans prefque toutes les Cours des Indes, & par la même raifon politique, que n'ayant point d'enfans le Roi hérite de leurs autres biens comme de leurs terres (*c*).

Palais.

Le Palais eft un grand corps de bâtiment quarré, environné d'un double

(*a*) *De Rhodes*, *Chevrier* &c. (*b*) Voy. l'Hiftoire de *Tonquin*. (*c*) *De Rhodes*, *Chevrier* &c.

Histoire de la Cochinchine.

ble mur, le premier de bois & de terre, & l'autre de pierre; il y a d'ailleurs plusieurs cours dans son enceinte, de sorte qu'il faut passer par six ou sept portes avant que d'arriver au logement du Roi; à chaque porte il y a une forte Garde, & la derniere est défendue par trois pieces de canon, qui sont couvertes d'un morceau d'étoffe de soie jaune, enrichie de broderie. A droite & à gauche il y a des remparts bordés de quatre-cens pieces de canon de différentes grosseurs, les uns de fonte & les autres de fer; il y en a quatre qui ont été fondues à Amsterdam en 1656, & les autres y ont été apportées de Portugal. Le Roi a un autre Palais ou une Maison de plaisance, qui n'est pas fort loin du premier, où il se retire souvent. Il n'est entouré que d'une palissade, & bâti en forme d'un grand vaisseau de la Chine, & bien meublé à la mode des Indes. Tous les appartemens & les logemens y sont de bois, mais peints avec beaucoup de délicatesse, avec des bas-reliefs & dorés, soutenus par de magnifiques colomnes, qui ne sont pas moins bien travaillées (*a*).

Autre Palais singulièrement construit.

Maison du Roi.

L'Armée par qui commandée.

La Maison du Roi est dit-on de neuf-mille hommes, y compris les Gardes: celle du premier Prince est de cinq-mille hommes, le second en a trois-mille, & le troisieme deux-mille. Nous avons déja dit que l'armée de terre est composée de trente-mille hommes, dont le second Prince est toujours Généralissime, comme le premier l'est de l'armée navale; mais comme ils demeurent presque toujours auprès du Roi, ils laissent tout faire à leurs Lieutenans qui ont le titre de Généraux.

Officiers.

Après le Général suivent les *Tyammetoos*, qui sont les Maréchaux du Royaume, il n'y en a ordinairement que trois. On leur donne toujours les principaux Gouvernemens, où ils portent le nom de Viceroi, mais quand ils sont à l'armée ils obéissent au Général. Les *Cayvates* sont comme nos Brigadiers, le *Caydois* sont les Colonels, & les *Caydins* les Capitaines. Ceux-ci ne perdent jamais leurs soldats de vue, & font faire à leurs Compagnies l'exercice deux fois par jour. Le Roi assiste non seulement aux revues générales, mais il donne tous les jours deux audiences, de bon matin & le soir à cinq heures, à tous les Officiers de terre & de mer. De sorte que dès le grand matin le Capitaine se trouve chez le Colonel, le Colonel chez le Brigadier, & celui-ci chez les Généraux; tous ensemble chez les deux Princes, avec lesquels ils vont en corps faire leur cour au Roi. Après l'audience, chacun défile à la tête de ses soldats devant le Roi, selon son rang; les soldats qui font bien leur devoir sont mis dans les Gardes, pendant que les autres sont envoyés pour travailler à leurs heures de loisir aux ouvrages publics. Les Officiers & les soldats sont toujours entretenus, & obligés de faire leurs fonctions, pour prévenir les révoltes des uns, les mutineries & les désordres des autres.

Terrible punition du Crime de Leze-Majesté.

Les armées tant de terre que de mer sont tenues sous une discipline fort sévere, & les gens de guerre sont bien plus rigoureusement punis quand ils sont en faute, que les autres sujets: quand un soldat a mérité la mort pour crime de Leze-Majesté on l'attache tout nud à un poteau à la tête des troupes, & chaque soldat est obligé de lui couper un morceau de chair, tant

(*a*) *De Rhodes*.

tant qu'il lui en reste (*a*). Ce supplice leur inspire tant d'horreur, qu'il n'y a gueres de sujets plus fideles & plus obéissans dans toutes les Indes, que les Cochinchinois (*b*).

Histoire de la Cochinchine.

Ils sont logés, habillés & armés aux dépens du Roi, & reçoivent la paye ordinaire tous les premiers jours du mois; elle consiste en la valeur de six schelings d'Angleterre en argent, un boisseau de riz, & une certaine quantité de poisson. Les armes ordinaires du soldat sont le mousquet & le sabre; on leur fournit les matériaux nécessaires pour la composition de la poudre qu'ils sont obligés de faire eux-mêmes, de même que leurs balles. Il n'y a jamais eu de Cavalerie à la Cochinchine que depuis cinquante ou soixante ans, que le Roi en voulut avoir deux Compagnies de cinquante hommes chacune, pour essayer, & ensuite il en forma un Régiment, depuis il fit chercher & dresser des chevaux pour le service.

Paye des Soldats &c.

Les habits des soldats le jour d'une revue ou combat sont magnifiques; chaque Compagnie porte la même couleur, qui est du satin rouge, verd ou jaune. Les Gardes du Roi & des Princes ont des habits de velours, avec des armes qui brillent d'or & d'argent. Les Généraux & les autres Officiers ont aussi des habits brodés d'or & d'argent selon leur Dignité.

Habits.

Le Roi a soin de faire bien élever les enfans des soldats, & quand ils ont bien fait leur devoir, leurs Officiers leur donnent des robes de soie, mais s'ils sont paresseux ils leur en donnent de toile; & quand les peres & les meres voyent revenir chez eux leurs enfans avec des robes de toile, ils les battent, & les obligent à aller demander l'aumône pendant quelque tems, afin que la honte les fasse mieux étudier à l'avenir (*c*).

Education des Enfans des Soldats.

Le Lecteur ne doit pourtant pas penser, sur ce que nous avons dit de la régularité de leur discipline & de leur magnifique appareil, qu'ils soient aussi habiles dans l'art de la guerre que les Européens, & que dans les combats & les sieges il regne parmi eux autant d'ordre & de conduite que parmi nos troupes. Leur maniere de faire la guerre ne consiste gueres qu'à faire de brusques incursions, & dans quelques rencontres vives & précipitées entre les deux partis, lorsque le hazard plutôt qu'un dessein formé les met aux mains: tout l'avantage qu'ont les Cochinchinois, c'est qu'étant mieux disciplinés & plus exercés, ils ne sont pas aussi aisément mis en désordre & en déroute, que leurs ennemis, qui ordinairement tournent le dos dès le premier choc, à moins qu'ils ne voyent les ennemis fuir les premiers: mais on n'entend gueres parler chez eux de batailles rangées & décisives, quoiqu'ils ayent été en guerre avec les Tonquinois depuis quelques siecles (*d*). Comme néanmoins ce défaut d'ordre est fort commun parmi les troupes de tous les Princes voisins, les Cochinchinois, bien loin d'en souffrir & d'être inférieurs aux autres, ont au contraire toujours eu beaucoup d'avantage sur eux; jusques-là que quelques-uns des plus considérables leur sont tributaires, & qu'ils sont tellement respectés des autres, que leur seule interposition a quelquefois suffi pour empêcher les brouilleries entre eux. Et si jusques ici ils n'ont pas cherché à étendre leur domination par des con-

Maniere de combattre.

(*a*) *De Rhodes* &c. (*b*) *Idem.* (*c*) *Idem.* (*d*) Vid. *Chevrier*, *Baron* &c.

Histoire de la Cochinchine. conquêtes, c'est un grand honneur & une gloire pour eux qu'ils ayent toujours eu assez de puissance & de valeur pour se maintenir sans rien perdre du leur, & pour transmettre à leur postérité jusqu'à présent leur Etat en son entier.

Origine de cette Monarchie. Nous rapporterons dans la suite de quelle façon les Rois de la Cochinchine secouerent le joug de ceux de Tonquin, dans le même tems que ces derniers se souleverent contre leurs légitimes Souverains, qu'ils ont tenus dans une obscure inactivité, en ne leur laissant que l'ombre & le titre de la Royauté, nous suivrons ce que les Annales du Tonquin racontent de cette double révolution. Mais comme le récit de celles de la Cochinchine est un peu différent, nous croyons que l'équité demande que nous ne passions pas sous silence ce qu'elles disent touchant la fondation de leur Monarchie.

Cause de la révolte contre les Tonquinois. Il arriva il y a environ quatre-cens ans, qu'un Roi de Tonquin, mourant sans laisser d'enfans, partagea le Royaume entre un frere & une sœur, qu'il aimoit beaucoup à cause de leurs belles qualités; il ordonna que son frere feroit sa résidence dans la Cochinchine, comme plus éloignée de la Cour, & qu'il y gouverneroit pendant que sa sœur regneroit dans le Tonquin, leur enjoignant en même tems d'avoir tous les ans une entrevue, pour comparer leurs Regiftres, & pour délibérer ensemble sur les moyens les plus propres à contribuer au bien & au maintien des deux Etats. *Perfidie d'un Seigneur.* Il n'y avoit pas longtems que cette bonne intelligence duroit, lorsque la Princesse, qui étoit jeune & qui avoit peut-être pris quelque ombrage de son frere, jugea à-propos d'épouser un Seigneur, qui étoit fort ambitieux; il lui inspira bientôt l'envie de se rendre maîtresse des deux Royaumes; & pendant qu'il marquoit extérieurement de grands égards pour le frere, il faisoit secrettement tout ce qu'il pouvoit pour persuader à la Princesse, qu'ayant le plus de droit aux deux couronnes, il étoit de son intérêt & de sa sureté de se défaire du Prince, s'engageant à le faire périr sans qu'on pût avoir le moindre soupçon contre elle.

Trahi par sa Femme. Le frere de la Reine se trouvoit alors, à l'ordinaire, à la Cour de Tonquin, ne songeant nullement à une aussi noire trahison. Mais heureusement pour lui, sa sœur, toute jeune qu'elle étoit, eut la prudence de cacher l'horreur qu'elle en avoit, en faisant semblant d'y consentir & de l'approuver; mais sur le champ elle avertit son frere du danger où il étoit, & n'eut pas de peine à lui persuader de se retirer en diligence à la Cochinchine, sous prétexte d'aller à la chasse pendant quelques jours. Aussitôt qu'il fut de retour dans ce Royaume, il assembla les Etats, & leur exposa les perfides desseins que son beaufrere avoit tramés contre sa liberté & sa vie. Il n'en fallut pas davantage pour inspirer aux Cochinchinois la derniere horreur pour l'ambition & la perfidie de l'Usurpateur & du Tyran de Tonquin. *Guerre entre les deux Nations.* Ils prirent les armes pour la défense de leur Prince & de ses droits, & jurerent de ne plus jamais se soumettre au joug des Tonquinois, mais de reconnoître le digne frere & successeur du feu Roi pour leur seul & légitime Souverain. Il s'alluma alors une guerre sanglante entre les deux compétiteurs, & l'un & l'autre menerent une armée de quarante ou cinquante-mille hommes vers les bords de la Riviere de *Cam-bin*, qui

Histoire de la Cochinchine.

qui sépare les deux Royaumes. On ne nous apprend point quel fut le succès de cette guerre; il paroît seulement qu'aucun des deux Partis ne remporta de grands avantages sur l'autre, puisque de part & d'autre on est demeuré en possession de ses Etats: mais il ne se passe presque pas d'année, que les deux Nations ne fassent des incursions sur les terres les uns des autres, qui donnent occasion à d'assez rudes combats quand ils se rencontrent; mais on ne voit point que d'aucun côté on ait conquis une seule Province. La haine réciproque des deux Monarques passa bientôt à leurs sujets, qui depuis ce tems-là ont rompu toute amitié & tout commerce ensemble, & affectent le dernier mépris les uns pour les autres; & si les Tonquinois traitent en apparence plus favorablement les Cochinchinois qui se réfugient chez eux, que les Cochinchinois ne font les fugitifs du Tonquin, c'est plutôt par ressentiment contre le Roi de la Cochinchine, que par aucun égard pour ses sujets (*a*).

Leur haine mutuelle.

Isles dangereuses le long des Côtes.

Avant que de quitter ce Royaume, nous ne devons pas oublier de faire connoître succinctement quelques-unes des Isles les plus considérables qui y appartiennent; les Naturels les appellent *Pullos*, & il y en a un bon nombre le long des côtes. 1. *Pullo Sicca*, qui est stérile & inhabitée, & qui ressemble a un amas de rochers entassés les uns sur les autres, où l'on ne voit ni arbres ni plantes. 2. *Pullo Secca de Mare* est une autre chaîne d'Isles stériles & remplies de rochers, qui s'étendent depuis les dangereux bancs de *Paracel*. 3. *Pullo Cambir*, à quinze lieues de la côte, & proche des Bancs dont nous venons de parler, & qui quoique grande est aussi déserte. 4. *Pullo Canton*, qui est près de la côte, & peu éloignée de celles de *Campello*; les courans qu'il y a qui portent vers le Sud dans le tems des moussons du Nord, obligent les Pilotes à s'en tenir le plus éloignés qu'ils peuvent & à serrer la côte. Nous indiquons ces Isles, parcequ'elles sont dangereuses.

Pullo Condore.

Les Isles de *Pullo Condore* sont situées au huitieme degré de Latitude Septentrionale, on en a vu la description plus haut; nous ajouterons seulement que ces Isles sont très-commodément situées pour ceux qui vont à la Chine, au Japon, à Manille, au Tonquin & à la Cochinchine, ou qui en reviennent. *Dampier* assure que les Insulaires de Condore sont si libéraux de leurs femmes, qu'ils les menent à bord des vaisseaux, & les louent pour peu de chose (*b*).

Nous finirons cet article en observant que ces Isles sont environnées de tant de bancs, de rochers & d'écueils, que les naufrages sont fort fréquens dans leur voisinage, ce qui fait que le Roi de la Cochinchine y envoye, en de certaines saisons de l'année, quelques-unes de ses galeres, avec un nombre des plus habiles plongeurs de son Royaume, pour tirer du fond de l'eau des marchandises & d'autres choses de prix qu'ils peuvent attraper (*c*).

CHA-

(*a*) *De Rhodes*, *Tavernier*, *Baron*, *Dampier*, *Chevrier*, *Hamilton* &c.

(*b*) *Dampier* T. II. p. 85.

(*c*) *Idem*, & al. sup. cit.

CHAPITRE XVI.

Histoire de Tonquin.

Histoire du Royaume de TONQUIN.

Bornes & étendue.

C'EST ici le dernier Pays de la Presqu'Isle au-delà du Gange, dont il nous reste à parler ; il est tributaire de la Chine aussi bien que la Cochinchine, & les Européens l'appellent communément *Tunquin*. Ce Royaume est borné au Nord & à l'Est par les Provinces Chinoises de *Quang-si* & de *Yun-nan*, à l'Ouëst par les deux petits Royaumes de Lao-Chiva, qui le séparent de celui de Siam au Midi ; au Sud-Est par la Cochinchine & par le Golphe de ce nom, parcequ'il est entre ces deux Pays. On compte différemment la longueur du Tonquin, parcequ'elle a souvent varié : quelques-uns prétendent que ce Royaume s'est étendu jusqu'à quinze-cens lieues dans les terres, c'est-à-dire depuis les confins de la Province de Canton, en tirant vers le Nord-Ouëst, jusqu'au Royaume de Champa. *Tavernier* assure qu'il égale presque la France pour l'étendue, & *Baron* ne lui en donne pas plus qu'au Portugal ; mais il ajoute qu'on y compte quatre fois le même nombre d'habitans. Suivant les dernieres Relations, il s'étend environ trois-cens soixante-dix milles en longueur, sur environ deux-cens-quarante en largeur (*a*).

Baye de Tonquin.

La grande Baye sur laquelle le Tonquin est situé s'étend depuis la pointe de Champa, à douze degrés quatorze minutes de Latitude Septentrionale jusqu'à la Province de *Tenan* à vingt-sept degrés & demi. Elle a dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire depuis le Continent jusqu'à l'Isle de *Honan*, vingt lieues selon *Dampier* & trente suivant *Marini* (*). Dans le milieu il y a entre quarante & cinquante brasses de profondeur, & on y peut jetter par-tout commodément l'ancre. Deux grandes Rivieres, le *Rokbo* & le *Domea*, se déchargent dans la Baye ; la seconde, qui prend son nom d'une ville qui est environ à six lieues de son embouchure, se jette dans la mer à vingt lieues au Nord-Est de l'autre (†) ; c'est par-là que les vaisseaux Européens entrent, parcequ'elle est beaucoup plus large & plus profonde que celle de *Rokbo*. On doit se garder entre ces deux Rivieres de quantité de sables & de bas-fonds, qui s'étendent à plusieurs lieues de la côte. Il y a même une Barre d'environ deux milles, & le passage peut bien avoir demi mille de large, ayant des sables de chaque côté. La marque de cette Riviere est une grande montagne haute & fort étendue, qu'on appelle l'*éléphant*, vers laquelle on doit mettre le Cap Nord-Ouëst quart au Nord ; ensuite faisant voile droit au rivage, on trouve par degrés moins de profondeur jusqu'à six brasses, & alors on est à deux ou trois milles de l'entrée

(*a*) *Marini*, Relat. de Tonquin. *Dampier* T. III. P. I. Ch. 2. *Tavernier*, T. III. Relat. de Tonq. Ch. 2. *Baron*, Hist. Gén. des Voy. T. XI. p. 375. Ed. in 4to.

(*) *Dampier*, l. c. lui donne aussi trente lieues dans sa plus grande largeur. REM. DU TRAD.

(†) Il y a dans l'Anglois *deux lieues*, mais dans la Traduction Françoise de *Dampier* je trouve *vingt lieues*. REM. DU TRAD.

trée de la Barre, & environ à la même distance d'une petite Isle, qu'on appelle l'Isle des Perles, & que l'on tient alors le plus près qu'il est possible au Nord-Nord-Est; c'est-là qu'on jette l'ancre, & que l'on tire un coup de canon pour faire venir un Pilote, afin de conduire le vaisseau, quand la marée est haute (*a*).

Histoire de Tonquin.

Au bout de la Baye de Tonquin il y a plusieurs petites Isles, dont la principale est à douze degrés dix-huit minutes de Latitude Nord; les Habitans l'appellent *Twon-Bene*, & les Hollandois lui ont donné le nom d'*Isle des Brigands;* les Tonquinois y ont établi une espece de Douane, qui ne rapporte pas moins d'un million de Rixdales par an. Proche de l'Isle, qui a environ deux lieues de longueur sur une demi-lieue de largeur, on trouve deux petites Bayes, dont la plus septentrionale a une petite pêche de perles, qui appartient au Roi.

Isles.

La ville de *Domea*, dont on a parlé, est située sur la rive droite en montant, & c'est la premiere qu'on trouve. C'est le lieu où les Hollandois demeurent à l'ancre, mais les Anglois s'avancent ordinairement un peu plus loin, parcequ'ils y trouvent la marée moins forte. Aussitôt que les gens du Pays apperçoivent un vaisseau Européen qui remonte la Riviere, ils se mettent à bâtir des maisons de bois, & ont soin d'avoir des vivres & des provisions; &, si nous en croyons *Dampier*, ils menent même des femmes pour les louer. Les Tonquinois paroissent observer si peu les bienséances à cet égard, qu'ils permettent que leurs femmes se louent ainsi pour une certaine somme pour deux ou trois mois, & ils souhaittent si fort d'avoir des enfans de race Angloise, que les Grands mêmes ne se font point de peine de marier leurs filles à des Anglois & à des Hollandois, & ils leur font même des présens à leur départ, sur-tout si ces femmes sont enceintes.

Domea, la premiere Ville.

Le Climat de ce Pays, quoique situé sous le Tropique, est si doux & si tempéré, qu'il semble que toute l'année ne soit qu'un Printems continuel, sans autre variation considérable dans l'air, que de la pluie ou un tems sec & clair. Il n'y a aussi que deux vents qui partagent toute l'année, le Nord & le Sud, qui regnent tour à tour six mois; le premier depuis le mois de Juin ou de Juillet jusqu'à celui de Janvier, l'autre depuis Janvier jusqu'à Juillet; mais la saison la plus agréable commence en Septembre & finit en Mars; pendant tout ce tems-là le vent de Nord regne presque toujours, & rend le climat sain & tempéré, mais on n'y voit jamais de neige ni de glaces. La saison des pluies commence rarement avant le mois d'Avril, & dure jusqu'au mois d'Août; c'est la plus mal-saine de toute l'année, autant à cause des grandes pluies & des brouillards, que du vent de Sud qui regne, & que le Soleil arrive alors à son zénith, ce qui cause quelquefois des chaleurs excessives & des maladies aigues; avec cela c'est alors que le Pays est charmant, les arbres sont couverts de fruits & de verdure; & si les campagnes n'offrent à la vue ni vignes ni bleds, elles donnent l'agréable perspective de grandes moissons de riz, & d'autres productions plus naturelles au Pays.

Climat.

Par

(*a*) *Marini* &c. l. c.

Histoire du Tonquin.

Le Pays sujet à des inondations.

Par malheur, comme ce Pays eſt en général bas & uni, les violentes pluies y cauſent ſouvent de ſi grandes inondations, qu'elles ruinent toute une moiſſon; d'autres fois ſi elles ne tombent pas en ſuffiſante quantité pour faire croître le riz, qui ne vient que dans l'eau, la famine ſe met parmi les habitans, le riz faiſant la principale nourriture de ces contrées de l'Orient. De ſorte que quand il y a de ces années de diſette, les pauvres ſont ſouvent obligés de vendre leurs enfans pour ſubſiſter, quoique cela n'arrive pas auſſi fréquemmment qu'en d'autres Pays des Indes, ſur-tout ſur la Côte de Malabar & ſur celle de Coromandel.

Du côté de la Chine le Tonquin eſt défendu par une chaîne de montagnes inacceſſibles, qui s'étendent depuis la mer juſqu'à cent-cinquante lieues dans le Pays, le long des frontieres des Provinces de *Quang ſi* & *Quey-chew*. Ces montagnes ſont couvertes de vaſtes Forêts de toutes ſortes d'arbres, où il y a quantité d'éléphans, de cerfs, de tigres & d'autres bêtes ſauvages; tandis que le reſte du Pays offre un agréable mélange de côteaux & de vallées fertiles, entrecoupés d'un grand nombre de Rivieres: le P. *Tiſſanier*, Miſſionnaire Jéſuite, en compte vingt huit principales, qui vont ſe décharger dans la mer: c'eſt de ces Rivieres, & de pluſieurs autres moins conſidérables qui s'y jettent, que les habitans ont tiré grand nombre de canaux, non tant pour faciliter le Commerce, comme l'on fait à la Chine, que pour arroſer & fertiliſer leurs campagnes.

Rivieres.

Provinces.

1. Celle de l'Eſt.

Le Royaume ſe diviſe en huit grandes Provinces. La premiere qu'on appelle la Province de *l'Eſt*, eſt bornée vers le Sud par la Baye de Tonquin, elle eſt pleine d'Iſles; le Pays eſt extrêmement bas, & produit abondamment de riz; mais la plupart des habitans ſont pêcheurs. *Hean* eſt la Capitale de cette Province; c'eſt une ville peu conſidérable pour la qualité des habitans, mais la plus grande de la Province, & celle où le Gouverneur fait ſa réſidence (*a*).

2. Celle de l'Oueſt.

La ſeconde Province eſt celle de l'*Ouëſt*, qui eſt grande & fort agréable, & d'un fond également fertile en bois & en pâturages, mais elle produit peu de fruits.

3. Celle du Sud.

La Province du *Sud* eſt une eſpece d'Iſle triangulaire, formée par la mer & par les deux principales branches de la grande Riviere de *Song-koy* (*): cettte Province eſt un pays extrêmement bas & uni, & par cette raiſon elle produit beaucoup de riz, car elle eſt ſujette à de fréquentes inondations.

4. Celle du Nord.

La quatrieme, qui eſt la Province du *Nord*, eſt un vaſte Pays, qui fait le Nord de tout le Royaume, & du côté de l'Eſt elle s'étend preſque juſqu'aux frontieres de la Chine: c'eſt en partie une campagne, & en partie

(*a*) *Dampier* T. III. P. I. Ch. 1 & 2.

(*) C'eſt la plus conſidérable Riviere de tout le Royaume: on dit qu'elle a ſa ſource dans les montagnes de la Chine, & qu'après de longs tours & détours elle ſe décharge par huit ou neuf embouchures dans la Baye de *Hay-nan* (1). Il eſt vrai que *Dampier* (2) ne parle que de deux bras, *Rokbo* & *Domea*; il ſe peut cependant qu'il n'en ait pas connu d'autres, quoiqu'il y en ait, vu qu'il ne dit point en quel endroit cette Riviere ſe jette dans la mer.

(1) Voy. *Baron* l. c. (2) *Dampier* T. III. P. I. Ch. 2.

tie ce sont des montagnes: la campagne produit quantité de riz, & les montagnes sont couvertes de forêts & peuplées d'animaux sauvages; on y trouve les arbres qui fournissent la laque. *Histoire de Tonquin.*

La Province de *Tenan*, qui est la cinquieme, est petite en comparaison des autres, & elle rapporte principalement du riz. 5. *Celle de Tenan.*

La sixieme, nommée *Tenhoa* ou *Tenhie*, a à l'Est un bras du *Song-koy*, & au Sud la Baye de Tonquin: les Habitans s'y occupent principalement à la pêche, & font un grand commerce de poisson salé. 6. *Celle de Tenhoa.*

La septieme, qui s'appelle *No-ghean*, confine à la Cochinchine à l'Ouest, elle s'étend extraordinairement vers le Nord, & est fertile en riz & en bétail. Il y a toujours un bon nombre de Troupes pour garder les frontieres contre les Cochinchinois. 7. *Celle de Noghean.*

La huitieme s'appelle *Cachao*, *Chaco*, ou *Checo*; elle est située au cœur du Royaume, & entourée des sept autres (*a*). Le terroir y est fertile en quelques endroits, elle est montagneuse, & fournit toutes sortes d'arbres, entre autres celui qui produit la laque. La plupart de ces Provinces ont aussi de la soie, mais celle de Cachao en fournit le plus. Elle prend son nom de sa Capitale, qui est en même tems celle de tout le Royaume, quoiqu'à d'autres égards elle soit à peine comparable à une des villes de la Chine du troisieme rang. 8. *Celle de Cachao.*

Cachao est située au vingtieme degré de Latitude Septentrionale, à environ quatre-vingt milles (*) de la mer. Quelques Auteurs ne font pas difficulté de la comparer pour la grandeur & pour le nombre des habitans aux plus fameuses villes de l'Asie; mais en examinant le fait de près, on trouve que cette multitude de peuple qu'on y voit, n'est principalement que le peuple des villages voisins, qui y est amené par son commerce, surtout les jours de marché, & qui remplit tellement les rues qu'on a de la peine à y passer. C'est ce qui fait que plusieurs des plus considérables villages ont des endroits particuliers qui leur sont assignés, pour y tenir boutique. D'ailleurs les Officiers de police ont soin d'y entretenir l'ordre, autant qu'il est possible, pour prévenir l'embarras & la confusion. Cachao. *Capitale.*

Quant à la ville même, il n'y a rien qui mérite la peine d'être remarqué, si l'on en excepte le Palais du Roi & l'Arsenal. Les rues ne sont ni régulieres ni belles; les maisons sont petites & basses, construites de bois & de terre, n'ayant qu'un étage. Les Magazins & les Comptoirs des Européens sont les seuls édifices qui sont bâtis de brique, & quoiqu'ils soient fort simples, comme ils sont plus élevés & mieux bâtis, ils paroissent beaucoup au milieu de cette multitude de cabanes de bois.

Le Palais du *Choua*, ou du Roi, est un bâtiment plus vaste que magnifique. Il est au centre de la ville, environné d'une bonne muraille: dans l'enceinte on trouve grand nombre d'appartemens, qui ont deux étages, & dont le frontispice a quelque chose de grand; ceux du *Choua* & de ses femmes sont *Palais du Roi.*

(*a*) *Dampier* ubi sup. Ch. 3. *Baron*, l. c. p. 376.

(*) L'Anglois dit quatre-vingt lieues, mais *Baron* dit quarante, & *Dampier* parle de milles, ce qui vient à peu près au calcul de *Baron*; j'ai cru devoir remarquer cette inexactitude. Rem. du Trad.

Histoire de Tonquin.

font embellis de bas-reliefs, & dorés & vernis à la mode des Indes. Dans la premiere cour il y a un grand nombre de belles écuries pour les éléphans & les chevaux du Roi: on peut tout au plus conjecturer que les cours intérieures répondent à celle-là, car l'entrée en est interdite non seulement aux Etrangers, mais aux gens du Pays même, excepté aux Conseillers privés & aux principaux Ministres. On dit pourtant qu'il y a des degrés par lesquels on peut monter sur la muraille, qui a environ dix-huit ou vingt pieds de haut & se promener tout autour; on y découvre de loin les appartemens du Roi, les parterres & les étangs, qui sont dans l'enceinte. La grande porte, qui est bien ornée, regarde la ville, & elle ne s'ouvre jamais que lorsque le Roi entre ou sort. Il y a à quelque distance de celle-là deux autres portes, une de chaque côté, par où les Courtisans & les autres entrent & sortent. Les murailles ont une vaste circonférence, & sont revêtues de brique en dedans & en dehors, & de grands & spacieux jardins terminent tout l'édifice, qui ne manque pas à-la-vérité d'ornemens, mais ils n'ont ni cette grandeur ni cette élégance que l'on voit dans les Palais des Princes d'Europe.

Restes magnifiques d'un ancien Palais.

Outre ce vaste Palais, on voit dans la Capitale les débris d'un autre plus magnifique, dont on attribue la construction à un de leurs anciens Monarques, nommé *Li-bat-via*, dont nous aurons occasion de parler dans la suite; ce Palais a été ruiné pendant leurs Guerres Civiles; on assure qu'il embrassoit dans sa circonférence un espace de six ou sept milles: ses cours pavées de marbre, ses portes & les ruines de ses appartemens, rendent témoignage de son ancienne magnificence, & donnent lieu de croire que c'étoit un des plus beaux édifices de l'Asie.

Arsenal.

L'Arsenal est encore un grand & beau bâtiment, bien pourvu de munitions de guerre & d'artillerie; il est sur le bord de la Riviere de *Song-koy*, & sur celui des bras que *Dampier* appelle *Domea*, qui est, dit-il, le plus large & le plus profond des deux; c'est celui par lequel les vaisseaux Européens remontent à la ville du même nom (*a*).

Observation curieuse sur les marées de cette Côte.

Nous croyons qu'il est à-propos de rapporter ici quelques Observations curieuses, communiquées à la Société Royale de Londres, touchant la grande différence qu'il y a entre les marées de ces mers & celles des mers d'Europe. Sur les côtes de Tonquin la marée ne monte & ne descend qu'une fois en vingt-quatre heures, c'est-à-dire que l'eau monte pendant douze heures, & on peut aisément remarquer la marée pendant deux des quartiers de la Lune, & presque point pendant les deux autres. Dans le tems des hautes marées, qui durent quinze jours, l'eau commence à monter quand la Lune se leve, au-lieu que dans les basses marées, qui durent le même tems, l'eau ne commence à monter qu'après que la Lune est couchée. Pendant qu'elle parcourt les six Signes Septentrionaux du Zodiaque, les marées varient extrêmement, tantôt elles sont fort hautes, tantôt fort basses, mais elles sont plus régulieres pendant que la Lune est dans les six autres Signes (*b*).

Pour

(*a*) *Dampier* l. c. (*b*) *Transact. Philos. Dampier, Hamilton* &c.

Histoire de Tonquin.

La Capitale sans murailles & mal pavée.

Pour revenir à la Capitale, tout ce qu'il y a encore à en dire, c'est qu'elle n'a ni murailles, ni remparts, ni fossés, quoique ce soit la résidence continuelle des Monarques Tonquinois, qui y ont deux autres Palais, tels quels, outre celui dont nous avons parlé. Les principales rues de la ville sont fort larges, mais les autres sont etroites; elles sont pour la plupart pavées ou plutot cimentées de petites pierres, mais très-mal, dans la saison humide elles sont extrêmement boueuses; & l'on trouve dans la ville aussi bien qu'autour, lorsque le tems est sec, plusieurs fossés d'eau croupissante & pleins d'une boue noire, qui rend une très-mauvaise odeur; avec cela la situation aërée de la ville, & la pureté de l'air, en rendent le séjour sain, & assez agréable aux naturels du Pays, & on y voit regner rarement, sinon jamais, les maladies pestilentielles, qui sont communes dans les grandes villes de l'Asie.

Incendies fréquens. Précautions.

Comme les maisons sont de bois & couvertes de paille, on y est sujet à de terribles incendies, qui se répandent de tous côtés avec tant de rapidité, qu'il y a souvent des milliers de maisons consumées avant que l'on puisse eteindre le feu. Pour prévenir les suites de ce malheur, on a dans la cour, ou dans le milieu de chaque maison, un petit bâtiment voûté, assez semblable à un four, où les habitans mettent ce qu'ils ont de meilleur, au moindre bruit de feu. Outre cette précaution, que chacun prend pour conserver ses biens, le Magistrat les oblige d'avoir une grande cruche d'eau au haut de la maison, pour être toute prête à jetter quand l'occasion s'en présentera. Chacun doit avoir outre cela une grande perche avec un seau au bout, pour puiser l'eau des égouts & la jetter sur la maison. Quand ces expédiens ne servent plus de rien, & que le feu gagne, ils coupent les attaches qui tiennent le toit de paille, & le laissent couler le long des chevrons jusqu'à terre (*). Par ce moyen les maisons voisines peuvent d'abord être découvertes, avant que le feu les ait gagnées; ou s'il s'y est mis, ils peuvent d'autant plus aisément l'eteindre par le moyen de l'eau qu'ils ont toute prête, & par celle qu'ils tirent avec les seaux qu'ils ont au bout de leurs perches; si quelqu'un négligeoit d'avoir l'un & l'autre, il ne manqueroit pas d'être sévérement puni de cette négligence, & malgré toutes ces précautions la ville est sujette à de fréquens incendies (*a*).

Comptoir Anglois.

La maison du Comptoir Anglois est située au Nord de la ville, & regarde sur la Riviere. C'est une fort jolie maison basse, il y a au milieu une belle chambre où l'on mange, & de chaque côté des appartemens

(*a*) *Dampier* T. III. P. 1. Ch. 3.

(*) Cela peut se faire d'autant plus aisément, que leurs toits ne sont pas faits de simples feuilles attachées séparément, comme dans les Indes Occidentales, & dans plusieurs endroits des Indes Orientales; mais ils sont composés de différentes pieces, chacune de sept ou huit pieds en quarré, de sorte que quatre ou cinq de ces quarreaux couvrent un côté de la maison; & comme ils ne tiennent aux chevrons avec de petites attaches qu'en peu d'endroits, on peut les couper fort aisément, & les faire tomber; on peut les enlever aussi plus facilement, s'il vient à en tomber quelqu'un sur le four où l'on a serré les hardes. *Dampier* l. c.

Histoire de Tonquin.

mens propres pour les Marchands, les Facteurs & les Domestiques. A chaque bout il y a d'autres maisons plus petites, destinées à d'autres usages, comme la cuisine, des magazins &c. qui font une ligne depuis le corps de logis jusqu'à la Riviere, & forment deux ailes, avec une cour quarrée, qui est ouverte du côté de la Riviere. Il y a dans ce quarré au bord de l'eau une perche pour mettre le pavillon Anglois les Dimanches, & les autres jours remarquables. Le Comptoir des Hollandois (*) se joint à celui des Anglois du côté du Sud, mais il n'est ni aussi grand ni aussi bien bâti, quoiqu'ils y fussent établis plusieurs années avant les Anglois, qui lorsque *Dampier* y étoit, s'y étoient transportés de *Hean*, il n'y avoit pas longtems. On voit du même côté de la Riviere une sorte de mole, dont la charpente & les pierres sont si fermes, que l'eau renverseroit plutôt toute la machine, que d'en détacher une seule partie. Cet ouvrage a été fait pour empêcher que la Riviere, dans la saison pluvieuse, n'inonde la ville, & n'emporte tout; car quoiqu'elle soit sur une hauteur où les inondations du Pays ne peuvent atteindre, elle n'auroit pas laissé d'être fréquemment endommagée, & peut-être tout-à-fait sous l'eau par les inondations de la Riviere (*a*).

Hean.

Cachao est la seule ville, si on peut même lui donner ce nom, qu'il y ait dans le Royaume; *Domea*, dont on a parlé, & qui est la seconde en rang, n'est qu'un bourg ou village, & on en peut dire autant de toutes les autres, même de celles qu'on honore du titre de Capitales & de résidences des Gouverneurs. La ville ou le bourg de *Hean* n'a rien de remarquable que le Palais d'un Evêque, qui étoit François du tems de *Dampier*, où logeoient aussi quelques Missionnaires de la même nation. C'est une maison basse & fort jolie, enfermée par une muraille assez haute, où il y a une grande porte, qui demeure ouverte tout le jour & ne se ferme que la nuit. L'appartement qui regarde la porte a une chambre assez propre, qui semble être destinée à recevoir les Etrangers. Il n'est pas permis à l'Evêque de demeurer à *Cachao*, ni même d'y aller sans permission, de sorte qu'il réside à *Hean*, qui est sur la route de la Capitale (*b*).

Excellens Fruits.

Nous avons déja remarqué que la plus grande partie de ce Pays est bien arrosée par des Rivieres & par des canaux, & la chaleur du climat ne contribue pas moins à la fertilité de la terre. Il seroit inutile de faire une longue énumération des diverses productions de ce Royaume, etant les mêmes que celles dont nous parlons dans l'Histoire de la Chine & des autres Pays des Indes. Nous ajouterons seulement, qu'on assure que la plupart des fruits l'emportent pour l'odeur, la beauté & le goût sur tous les autres de l'Asie, sur-tout les grosses oranges, & les fruits du palmier; mais les fruits plus petits, de même que leurs citrons, passent pour malsains, sur-tout les derniers, du jus desquels on se sert quelquefois au-lieu d'eau-forte pour teindre les cotons. Ils ont dans leurs Jardins quantité de patates, de yames, d'oignons; on cul-

(*a*) *Dampier*, ubi sup. (*b*) *Idem*, ibid. Ch. 5.

(*) Il y a dans l'Anglois, les *Danois*, mais c'est selon les apparences une faute, les *Danois* n'ont jamais été établis dans le Tonquin, que je sache. REM. DU TRAD.

cultive encore les plaintains, les bananes, les mangos, les limons, les noix de cocos, les pommes de pin, & d'autres fruits bons à manger; ils ont dans leurs Forêts toutes sortes de bois propres à la construction des vaisseaux & des maisons, & des pins forts hauts pour faire des mâts (*a*).

Histoire de Tonquin.

Le bétel, si fort en usage dans toutes les Indes, est ici en abondance, & se présente aux Etrangers comme une grande marque de politesse; chacun en a sa boëte, & l'on regarderoit comme un grand affront de le refuser ou de le prendre de la main gauche. Ils en envoyent ordinairement en présent, quand leurs domestiques vont faire quelque compliment de leur part, & la personne qui le reçoit ne manque pas de faire une gratification au porteur; ils prétendent que ce bétel sert à purifier & à nettoyer les dents, & à rendre les gencives & les levres plus rouges.

On trouve dans les Bois la même variété d'animaux sauvages, que dans les autres Pays des Indes & à la Chine; leurs éléphans passent pour les plus gros & les plus agiles de toute l'Asie. Ils ont une grande quantité d'oiseaux tant privés que sauvages, dont ils se régalent dans les occasions extraordinaires (*), quoiqu'en d'autres tems ils soient fort sobres pour la viande, & se contentent de leur riz bouilli, d'herbes, de racines, de poisson sec, & salé.

Ils

(*a*) *Dampier*, ibid. Ch. 2.

(*) Dans des occasions extraordinaires, comme de Fêtes, de Noces, de Funérailles, &c. ils ont une grande variété de viandes & de poisson, suivant leurs facultés; le buffle, le cheval, la chevre, le chien, le lapin, les rats, les sauterelles, les oyes, les canards privés & sauvages, les grenouilles, les tortues, les crabbes & autres poissons grands & petits, composent en grande partie leurs festins, & on y présente à la fin une grande quantité de fruits de tout ordre. Ils aiment aussi beaucoup le porc coupé en tranches, qu'on rotit ensemble; ils le mangent aussi tout cru, coupé bien menu & roulé comme des saucisses.

Ils brûlent le poil des bœufs qu'ils tuent, comme on brûle les cochons en Angleterre, & pendant que la chair est encore chaude, ils coupent de grandes tranches du maigre, & les mettent trois ou quatre heures dans le vinaigre; c'est-là un morceau très-friand pour eux. Quand quelque éléphant vient à mourir, on le donne aux pauvres, mais la trompe est un présent fort agréable aux Gens de qualité.

Entre autres assaisonnemens, ils ont le *Balachaun*, qui est un mets fort délicat pour eux. Pour le faire ils mettent un mélange de chevrettes & d'autres petits poissons dans une saumure foible, où ils se réduisent en bouillie: le jus qu'ils en tirent s'appelle *Nukemum*, & les Européens aussi bien que les gens du Pays s'en servent comme d'une bonne sauce. Les pauvres mangent le *Balachaun* avec leur riz; il sent un peu le rance, & n'a pas un goût fort agréable, à moins que l'on n'y soit accoutumé (1).

Ils préparent leurs mets avec beaucoup de propreté, leurs tables, leur vaisselle & leurs mets même sont parfumés; ils n'ont ni couteaux, ni fourchettes, ni linge de table, mais ils mangent à la maniere Chinoise; chacun a sa table, & se sert de ses petits bâtons avec adresse. Les gens de quelque rang mangent avec décence, & gardent alors un profond silence; quoique si l'on en doit croire *Baron*, ce silence vienne de leur extrême avidité, qui les empêche de perdre autant de tems qu'il faut pour répondre à une question, en sorte qu'on regarde comme une injure, ou au moins comme un manque de politesse de dire un mot avant la fin du repas (2). Ils ont coutume de faire quatre repas par jour, comme dans les autres endroits des Indes.

(1) *Dampier*, T. III. P. 1. Ch. 2. *Baron* ubi sup. (2) *Baron* l. c.

Histoire de Tonquin.

Souris singulieres.

Ils ont une sorte de souris fort singulieres, dont la chasse est pour eux un grand amusement & la chair un mets fort délicat. Elles sont à-peu-près de la grosseur d'un bon poulet, & ont des ailes d'environ un pied & demi de longueur. Elles font ordinairement leurs nids sur les arbres qui portent quelque espece de noix, qui leur servent de nourriture, & donnent un fort bon goût à leur chair: ce ne sont pas les chats qui leur font la guerre, on se sert d'une sorte de petits chiens, qui les chassent; elles montent alors fort vîte sur le premier arbre qu'elles rencontrent, & s'accrochant aux branches par les pieds, elles pendent la tête en bas; elles ont d'ailleurs sept crochets à chaque aile, avec lesquels elles se cramponnent tellement, qu'un coup de fusil ne les fait point tomber. Les Portugais en font grand cas, & les préferent à tous les autres oiseaux (a).

Liqueurs.

Leur boisson ordinaire est une espece particuliere de Thé qu'ils appellent *Chia-bang*, ou *Chan-bang*, dont les feuilles donnent une infusion d'un brun rougeâtre, assez semblable à celle du Thé bohé de la Chine. On trouve dans les marchés & tous les jours, dans les villages, des femmes assises avec un petit pot sur un feu fort médiocre, plein de ce Thé, qu'elles vendent aux passans. Il est non seulement fort & grossier, mais d'un goût desagréable, parcequ'ils le boivent sans sucre; mais dans leurs fêtes ils le mêlent avec de l'Arack, & quand ils ont envie de s'enivrer ils boivent l'Arack tout pur; souvent ils le font brûler, comme l'on fait à la Chine, sur-tout quand ils vont dormir. Ils ont une autre sorte de Thé plus agréable que l'autre, c'est non la feuille mais la fleur de la plante, qui étant séchée & grillée a le goût & l'odeur fort agréables, quand on la fait infuser ou bouillir. Ils tirent plusieurs sortes de vins & d'autres liqueurs du riz & d'autres végétaux, comme les Chinois, sur quoi nous n'avons pas besoin de nous étendre.

Habitans.

Les Tonquinois sont généralement basanés, mais moins bruns que les autres Indiens. Ils ont le visage plat & ovale mais agréable, les cheveux noirs, longs & fort épais. Hommes & femmes ont les dents aussi noires qu'il leur est possible; ils les teignent de cette couleur, & demeurent quatre ou cinq jours à y travailler, c'est ce qu'ils font quand ils ont douze à quatorze ans; pendant le tems de l'opération, ils n'osent prendre d'autre nourriture que du *Chau*, ou quelque autre chose de liquide, encore sont-ils fort sobres là-dessus, de peur de s'empoisonner par la couleur; mais ils s'assujettissent sans peine à cette diette, pour éviter l'ignominie de ressembler aux éléphans & aux chiens par la blancheur de leurs dents. Ils sont en général adroits, agiles, actifs & ingénieux dans tous les Arts méchaniques qu'ils exercent, comme pour les manufactures de soie & de cotton, & pour faire des ouvrages de vernis, qui sont les marchandises dont il sort tous les ans une grande quantité du Royaume. Cependant le Pays étant extrêmement peuplé, il y en a beaucoup de fort pauvres, parcequ'ils ne trouvent pas dequoi s'occuper; les ouvriers n'ont point d'argent pour se

(a) L'Auteur cite ici *Dampier*, mais je n'ai pu découvrir qu'il parle de ces chauvesouris; *Tavernier* en dit quelque chose; *Relat. de Tonq.* Ch. III. REM. DU TRAD.

se mettre en train de travailler, jusqu'à l'arrivée des vaisseaux étrangers, sur-tout des Anglois & des Hollandois, qui sont obligés de leur avancer de l'argent jusqu'à la valeur du tiers des marchandises qu'ils commandent, de sorte que les Marchands doivent souvent y séjourner pendant cinq ou six mois, avant que de pouvoir finir leurs affaires. Ce qui met le plus d'obstacle au travail & à l'industrie, & qui contribue beaucoup à leur pauvreté, c'est la fureur du jeu, qui est générale; riches & pauvres, maîtres & serviteurs hazardent tout, tant qu'il leur reste quelque chose; car après qu'ils ont perdu leur argent, leurs biens & leurs habits, ils joueront leurs femmes & leurs enfans; enfin ils joueront à crédit, & engageront sur leur honneur ce qu'ils ont de plus cher au monde, c'est-à-dire leurs cheveux, & quoi qu'il leur en puisse coûter, on est bien sûr qu'ils les rachetteront (*a*).

Histoire de Tonquin.

Il y a assez d'apparence que cette furieuse inclination pour le jeu leur est venue des Chinois, dont il y en a un grand nombre d'établis chez eux; & nous verrons dans la suite que les Chinois y sont extrêmement adonnés. Les Tonquinois ont contracté aussi bien qu'eux l'indolence & l'oisiveté, en sorte qu'ils employent une grande partie de la matinée à se faire des visites, & ils passent les soirées & les nuits à jouer, ou à fumer, à boire, à chanter & à d'autres amusemens frivoles, abandonnant le soin de leurs Manufactures & de leur Commerce à leurs femmes & à leurs esclaves, de sorte qu'on doute, que parmi les plus riches Marchands il y en ait aucun dont tout le fonds monte à la valeur de deux-mille écus. A quoi il faut ajouter, qu'ils sont obligés de payer de grosses taxes, & qui, quoique réglées sur les facultés de chacun, vont pour l'ordinaire aussi loin qu'il est possible, & souvent au-delà de leur pouvoir, par les artifices & les extorsions des Officiers du Roi.

Habits des Hommes.

Leur habillement est assez semblable à celui des Chinois, il consiste en une robe longue qui leur vient jusqu'aux talons, & qu'ils lient par le milieu du corps avec une ceinture (*) de soie, ou mêlée d'or & d'argent selon la qualité des personnes; mais pour ce qui est des soldats & du peuple leur robe ne va pas jusqu'au genou, & leurs caleçons, qui sont ordinairement de cotton, s'arrêtent à mi-jambe. Les gens riches & les Mandarins ont des robes de soie, ou de drap large d'Angleterre rouge ou verd, qui leur pendent jusqu'aux talons, & personne n'oseroit paroître devant le Roi sans cet habit de cérémonie. Les Gens de qualité ont aussi de grands bonnets de la même étoffe que leur habit, mais ceux d'une condition médiocre & les pauvres gens vont ordinairement tête nue. Cependant les Pêcheurs & les Ouvriers, qui se trouvent le plus exposés par leur travail aux injures de l'air, ont des chapeaux à large bord, faits de roseaux, de paille, & de feuilles de Palmeto, attachés sous le menton pour les tenir fermes sur la tête.

Ils vont nuds pieds.

Les anciennes Loix les obligent d'aller nuds pieds, à l'exception du Roi,

ce

(*a*) *Dampier*, ubi sup. Ch. 3.

(*) L'Auteur a suivi ici *Tavernier*, mais *Baron* prétend que l'usage des ceintures est inconnu aux Tonquinois, & *Dampier* n'en dit aussi rien. Rem. du Trad.

Histoire de Tonquin.

ce qui n'eſt pas fort difficile, comme le remarque le P. *Marini* (*a*), parceque le terrein eſt doux & ſablonneux, & qu'il y en a fort peu de dur ou de pierreux, quoiqu'on pourroit peut-être s'étonner, qu'ils puiſſent ſupporter l'exceſſive chaleur de la terre; mais nous verrons dans la ſuite cette même coutume en uſage parmi les habitans dans des Pays bien plus chauds & plus pierreux, comme en Abiſſinie, la Baſſe Ethiopie & en d'autres contrées de l'Afrique; & ceux qui la ſuivent n'en reſſentent aucune incommodité, quoiqu'elle ſoit très-pénible pour les Etrangers, qui n'y ſont pas faits. Cependant dans le Tonquin les Lettrés, & depuis les Grands, prétendent avoir le privilege de porter des ſandales; mais les uns & les autres ſe font un honneur d'avoir les ongles fort longs (*b*).

Habit des Femmes.

L'habillement des femmes ne differe gueres de celui des hommes, ſinon qu'il eſt plus modeſte, hormis dans les grandes fêtes; alors elles ſe diſputent la gloire de briller par leurs habits & leurs ornemens. En tout autre tems elles affectent beaucoup de modeſtie & de gravité dans leurs habits, leurs actions, & dans leur gayeté même, & l'emportent à cet égard ſur les femmes de la Chine, quoiqu'elles ne ſe couvrent pas le viſage & les mains comme celles-ci (*c*). Leurs longues robes ſont ſerrées autour du cou, & leur deſcendent juſqu'aux talons. Elles portent de grands chapeaux comme ceux des Pêcheurs, mais faits de quelque étoffe plus riche, & brodés, & elles les nouent auſſi ſous le menton, s'en ſervant comme de paraſol. Dans le tems que ce Royaume étoit ſous la domination des Empereurs de la Chine, & qu'il étoit gouverné par leurs Vicerois, les hommes & les femmes étoient obligés de relever leurs cheveux de maniere ou d'autre, en ſigne de ſujettion. Mais après avoir recouvré leur liberté, & lorſqu'ils eurent leurs Rois particuliers, les deux ſexes s'accorderent à laiſſer pendre leurs cheveux ſur leurs épaules, en ſigne de liberté. Leurs Bonzes ou Prêtres, qui ont la tête toute raſée, raillent en quelque façon de leurs longs cheveux, diſant qu'ils ne peuvent ſervir qu'à aider les Dieux à tirer par-là les gens peu ou point diſtingués par leurs bonnes actions dans le Ciel, mais que quant à eux ils n'en ont pas beſoin, parceque leurs vertus & leurs bonnes œuvres ſuffiſent pour les y élever, & par cette raiſon ils raſent leurs cheveux à meſure qu'ils croiſſent (*d*). Cela n'empêche pas cependant les Tonquinois de ſuivre leur ancienne coutume de porter les cheveux pendans, quoiqu'elle ſoit fort incommode pour les ouvriers, mais ils le font pour ſe diſtinguer des Chinois. C'eſt par la même raiſon que les Perſonnes de qualité affectent d'attacher leurs robes d'une façon différente, en faiſant paſſer le pan gauche ſur le droit, aulieu que les Chinois font paſſer le droit ſur le gauche, & l'attachent avec un ruban à leur ceinture ſur la hanche gauche.

Habit des Bonzes.

L'habit des Bonzes ne differe de celui des Gens de diſtinction, que par la fineſſe de l'étoffe, & parcequ'ils portent des robes plus amples, qu'ils laiſſent flotter davantage. Ils ont ſur la tête un bonnet rond, d'environ trois

(*a*) *Dampier*, l. c. Ch. 3.
(*b*) *Hamilton*, *Baron* &c.
(*c*) Relat. du Royaume de Tonquin, Ch. 2.
(*d*) *Marini* ubi ſup. Ch. 2.

trois pouces de haut, par derriere duquel pend un morceau de la même étoffe & de la même couleur, qui leur vient jusqu'aux épaules. Les couleurs qu'ils recherchent le plus, sont le pourpre, le brun de chataigne, la couleur de chair, & le noir lustré, quoique d'autres préferent le jaune & le rouge foncé. Il y en a qui ont une espece de pourpoint, semé de grains de verre de toutes couleurs, qui y sont adroitement attachés. Les femmes Bonzes sont habillées de la même maniere, avec cette seule différence qu'au-lieu de bonnet elles ont une sorte de thiare, parsemée de grains de diverses couleurs, gros comme des balles de mousquet.

Histoire de Tonquin.

Langue & Arts.

Il paroît par les Annales de la Chine & par celles des Tonquinois même, que ceux-ci étoient un Peuple différent des Chinois, de qui ils tiennent cependant leurs Arts, leurs Sciences & leur Politesse. L'Ecriture étoit inconnue parmi eux, jusqu'à ce que les Chinois leur en eussent enseigné l'usage; leur Langue même, selon *Dampier* (*a*), a beaucoup de rapport avec le Chinois, & sur-tout avec la dialecte de *Fokien*, ayant aussi un grand nombre de monosyllabes, dont la signification est déterminée par les divers tons dans la prononciation; on dit seulement que les Tonquinois ont beaucoup de gutturales & un grand nombre de dentales, que les Européens n'ont pas moins de peine à prononcer. Les Courtisans, les Gens de lettres & ceux de qualité parlent sur-tout un langage qui approche fort du Chinois, & ils parlent avec plus d'élégance & de pureté que les autres; mais il n'y a aucune apparence qu'ils entendent le Malais, bien loin de le parler, comme *Tavernier* l'assure; il se pourroit que quelques Marchands en feroient usage. Il est vrai que l'extrême douceur de cette Langue pourroit la faire paroître la plus propre pour une Cour polie, mais les Tonquinois ne sont pas assez curieux pour l'apprendre par cette seule raison.

Maniere d'écrire & Caracteres.

Comment on enseigne les Sciences.

Ils écrivent de la même maniere que les Chinois, l'ayant vraisemblablement appris d'eux. Leurs caracteres sont les mêmes, rangés par colonnes, & tracés avec les mêmes instrumens. Leur papier est aussi de soie ou d'écorce d'arbre, & ils fabriquent eux-mêmes; ils forment leurs caracteres avec autant d'exactitude & de netteté que les Chinois. Ils ont des Ecoles pour apprendre à lire & à écrire, mais ils n'ont point de Colleges où l'on enseigne les Sciences. Ils n'entendent pas les Mathématiques aussi bien que les Chinois, & ils ne paroissent pas avoir autant de goût & de génie pour ces Sciences, mais ils aiment beaucoup la Musique & la Poësie. Leurs Lettrés dont on fait le plus de cas, sont ceux qui sont le plus versés dans la Morale & dans la connoissance des Loix; ils étudient principalement les Ouvrages de *Confucius* & des autres Philosophes Chinois; car ils n'ont pas parmi eux des Auteurs distingués en cette Science, mais il y a cependant des Maîtres habiles qui sont en grande estime, & comme il n'y a pas d'Ecoles publiques ces Maîtres instruisent leurs disciples ou chez eux ou chez leurs parens selon qu'on en convient. La même chose a lieu pour les Maîtres d'Eloquence, de Musique & de Poësie; ce sont ces Maî-

(*a*) *Dampier* l. c.

Histoire de Tonquin. Maîtres qui examinent les jeunes gens, & qui les font passer d'un degré à un autre (a).

Degrés des Lettrés.

1. *De* Sinde.

Ils doivent passer par trois degrés, avant que de pouvoir entrer dans les grandes Charges, qui sont ceux de *Sinde*, de *Doucum* & de *Tansi*. Pour venir au premier degré les jeunes gens doivent s'appliquer à la Rhétorique, afin d'être en état de faire les fonctions de Notaire, de Procureur & d'Avocat. Quand ils sortent bien de l'examen, leurs noms sont écrits sur le Registre & présentés au Roi, qui leur permet de prendre le titre de *Sinde;* mais s'ils échouent dans l'examen, ils sont renvoyés comme incapables d'exercer jamais aucune Charge.

2. *De* Doucum.

Pour acquérir le titre de *Doucum*, ils doivent étudier pendant cinq ans la Musique, la Poësie & les Mathématiques; dans cette derniere Science le tout se réduit à quelque connoissance de l'Astronomie & de l'Astrologie, & ceux qui s'y appliquent doivent faire eux-mêmes les instrumens dont ils ont besoin; quand ils ont satisfait dans l'examen, ils prennent le titre de *Doucum*.

3. *De* Tansi.

Après cela ils doivent encore attendre quatre ans avant que d'arriver au plus haut degré, qui est celui de *Tansi*, & ils employent ces quatre ans à étudier les Loix & les Coutumes des Chinois (*); au bout de ce tems-là ils sont examinés en présence du Roi, par un grand nombre de *Tansis* assemblés pour cela, & par un certain nombre de Mandarins & de Conseillers, à qui l'on donne les noms des Candidats d'avance. Ce dernier examen est ordinairement plus rigoureux que les deux premiers. Ceux qui s'en sont tirés avec l'approbation des Examinateurs sont conduits sur un échaffaud, & ils reçoivent une robe de satin violet, que le Roi leur donne, & leurs noms sont écrits sur de grandes tables posées à la porte du Palais du Roi. Ensuite ils prennent place parmi les *Tansis*, & on leur assigne un certain nombre de bourgs ou de villages, suivant leur qualité, leur mérite, ou que le Roi les veut favoriser, & ils en jouissent jusqu'à ce qu'ils soient élevés au Mandarinat ou à quelque autre Charge dans l'Etat. C'est parmi les *Tansis* que le Roi choisit ses Conseillers & ses Ministres, aussi bien que les Ambassadeurs, & sur-tout ceux qu'il envoye à la Chine avec le tribut accoutumé, ou en quelque autre occasion: quant aux Candidats qui n'ont pas

(a) *Dampier*, *Tavernier* Relat. de Tunq. Ch. 9. *Marini* &c.

(*) Cette grande estime que les Tonquinois ont pour les Sciences de la Chine ne doit pas surprendre le Lecteur, parceque nous aurons occasion de faire remarquer plus d'une fois dans la suite, que non seulement les Tonquinois mais tous les Peuples voisins regardent les Chinois, sinon comme la seule Nation savante & polie, au moins comme la plus savante & la plus polie de tout le monde; qu'ils font un cas infini de tous leurs Ouvrages, & sur-tout de ceux de Philosophie; & qu'ils regardent leurs Loix comme les plus parfaites que l'esprit humain ait pu imaginer, de sorte qu'ils ont autant d'estime pour les écrits & pour la personne de *Confucius*, de *Mencius* & des autres grands hommes qu'on en a à la Chine même. Les Japonois mêmes, qui n'approchent pas des Chinois, avouent qu'ils ont infiniment profité de ces Ouvrages, qu'on enseigne encore dans leurs Ecoles, & ils les estiment autant qu'on le peut, nonobstant la prévention générale qu'ils ont pour leur Nation, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

pas satisfait, ils sont dégradés & déclarés inhabiles de jamais posséder aucune Charge (a).

Histoire du Tonquin.

La Médecine fort imparfaite.

Quant à la Médecine elle y est sur un pied assez imparfait, aussi bien que dans les autres Pays des Indes, & même à la Chine, nonobstant tout ce que le commerce des Européens peut leur avoir appris tant pour la théorie que pour la pratique. Toute la Science des Médecins dans ce Pays consiste à connoître les vertus d'un nombre de plantes, de racines, de gommes & d'autres végétaux, & ils ont des Livres qui traitent au long de l'usage & de la préparation de ces remedes; mais en général ils se conduisent principalement par l'expérience, & suivant certaines recettes, que ceux qui exercent la Médecine, qui sont tout à la fois Médecins, Apothicaires & Chirurgiens, se vantent d'avoir jointes à une grande connoissance du pouls. Les maladies les plus communes au Tonquin, sont les fievres, & & sur-tout le pourpre, la dissenterie, la colique, la jaunisse, la petite-vérole: la goutte, la gravelle & la pierre sont des maux qui y sont peu connus. Ils guérissent ordinairement les autres par des boissons & par un bon régime; quand ces remedes sont inefficaces, ils ont recours aux topiques, comme sont les ventouses, les caustiques, & ceux-ci s'appliquent avec le *Moxa* ou un fer chaud (*): ils saignent rarement, & quand ils le font, ils tirent du sang de l'endroit le plus proche de la partie affligée; ils se servent d'un os de poisson, dont la forme a quelque ressemblance avec la flamme des Maréchaux Européens; on l'applique sur la veine, & on la frappe du bout du doigt; quelquefois ils se servent aussi d'une aiguille fine; opération dont on attribue l'invention aux Japonois, & dont nous parlerons en son lieu. Les Tonquinois guérissent souvent le pourpre, en appliquant sur chaque tache une espece de meche allumée; le pourpre éclatte, & ils prétendent que c'est une marque que le venin sort du corps. Ce remede ne s'applique ordinairement que la nuit, parceque le pourpre ne paroît pas si bien de jour. Cette opération est regardée comme si dangereuse pour celui qui la fait, qu'ils ne l'entreprennent pas sans peine &

(a) *Dampier*, *Tavernier*, *Marini* ubi sup.

(*) Ils se servent du dernier, comme l'on fait à la Chine, dans les épilepsies & les atrophies. Mais il y a une autre maladie à laquelle ils sont sujets, & dont ils sont pris subitement; ils perdent entiérement la parole, & si l'on n'y apporte un prompt remede, il en coûte souvent la vie. On prétend que ce mal est causé par les vapeurs & les brouillards dans les mauvaises saisons. Le premier remede qu'on employe est de faire boire au patient beaucoup d'Arack ou d'Eau de vie, ou quelque autre liqueur distillée, où l'on a fait bouillir du gingembre pulvérisé, & qu'on fait boire au malade le plus chaud qu'il peut. On le frotte aussi avec un linge trempé dans la même liqueur. Si ces remedes sont sans effet ils brûlent quelquefois jusqu'aux os, mais ils attendent souvent que le malade soit presque mort, ou sans sentiment, & hors d'espérance. Il arrive aussi quelquefois que la circulation du sang arrêtée, est rétablie par la violence des frictions & la quantité de liqueurs chaudes, & cause au malade de vives douleurs par tout le corps; en ce cas là on le couche sur un lit de sangles, éloignées l'une de l'autre de la largeur de quatre doigts, & on met deux réchauts de feu sous ce lit avec de l'encens, dont la fumée fait suer le malade; on réitere cette opération soir & matin jusqu'à ce qu'il soit guéri.

Histoire de Tonquin.

& avec de grandes precautions, parcequ'ils prétendent que si le venin qui sort entre dans leur corps par le nez ou par la bouche, il n'y a point de remede pour eux. Si le fait est vrai, ou si ce n'est qu'une ruse pour tirer davantage du malade, c'est ce que nous ne deciderons point.

Nous ajouterons sur le tout, que le peuple est timide & superstitieux au plus haut point, & que les Médecins sont fort ignorans & de grands charlatans. On a recours à l'Astrologie, non seulement dans les maladies, mais dans les moindres occasions qui se présentent; & ils risqueroient plutôt la vie d'un malade que de lui donner des remedes un jour malheureux, ou sous quelque mauvais aspect d'une Planete.

Arts Méchaniques Tonquinois.

Les Tonquinois sont plus adroits & plus experts dans plusieurs Arts méchaniques, où ils se sont perfectionnés par le moyen des Chinois, qui se réfugierent parmi eux pendant les troubles & les guerres de leur Pays, lesquels s'y étant établis y ont porté quelques-unes de leurs Manufactures. Nous avons déja dit quelque chose de celles de soie & de cotton, & de leurs ouvrages de lacque ou de vernis, qui ne sont pas fort au-dessous de ceux de leurs Maîtres. Nous y pouvons ajouter leur porcelaine & autre vaisselle de terre, où ils ne réussiroient pas moins, s'ils avoient autant d'encouragement & un commerce aussi florissant que les Chinois. Mais il est de l'intérêt de cette politique Nation de resserrer plutôt que d'augmenter le commerce de leurs vaisseaux, de ne pas souffrir que quelques-uns de ses tributaires entre en concurrence avec elle dans quelque branche avantageuse de commerce; d'ailleurs les taxes dont ils sont accablés, la rareté de l'argent, la défiance des Etrangers, la crainte de pertes, même éloignées ou imaginaires, contribuent à décourager les Tonquinois, & à les empêcher de faire valoir des avantages, qui par la situation commode de leur Pays & par leur génie pour les Arts méchaniques, en feroient un Peuple riche & florissant. En sorte qu'ils se bornent, sur-tout les hommes, à passer la plus grande partie du tems dans l'oisiveté, la paresse & la misere; ou s'ils sont un peu aisés, ils employent la matinée à faire d'inutiles visites, le milieu du jour à manger & à dormir, & le reste du tems à boire, à fumer, à chanter, à danser, & à d'autres divertissemens.

Canons qu'ils fondent.

Ils entendent la fonte des métaux, & savent fondre des canons, ils savent aussi fabriquer des armes à feu & d'autres armes, outre diverses sortes d'outils & d'ustensiles; ils sont fort habiles à préparer la terre dont ils se servent pour faire les moules. *Dampier* parle d'un canon fondu chez eux, de huit ou neuf-mille livres pesant; il est percé, dit-il, en cone, son calibre est un pied de diametre, mais il est beaucoup plus étroit que la culasse; il est tout-à-fait mal bâti; les Tonquinois ne laissoient pas de l'estimer beaucoup, parcequ'il avoit été fondu chez eux il y avoit dix ou douze ans, & que c'étoit le plus gros qu'ils eussent jamais fait. Mais ils furent obligés d'avoir recours aux Anglois pour le faire monter sur son affut, où il étoit alors pour servir de parade (*a*).

Abus dans le Commerce.

Nous ne pouvons nous dispenser de parler d'un autre abus, qui contribue

(*a*) *Dampier* l. c. Ch. 4.

Histoire de Tonquin.

bue à tenir les ouvriers dans la pauvreté, & qui eſt fort avantageux aux Etrangers qui y ont part. Ils ſe lient ſoit par intrigue, ſoit par un mariage proviſionnel avec quelque Tonquinoiſe, & leur confient de l'argent en partant: en leur abſence ces femmes achettent de la ſoie crue dans la ſaiſon morte, & font travailler les ouvriers pour peu de choſe; à leur retour ils trouvent leurs marchandiſes prêtes, ce qui eſt un grand avantage. Pluſieurs Hollandois ont gagné de gros biens par ce moyen; & de celles qui ont eu ſoin de leurs affaires; il y en a eu qui, par la part qu'elles ont eu aux profits, ont épouſé des Grands peu riches, après que leurs maris Hollandois ont quitté le commerce (*a*).

Les Marchandiſes entrent & ſortent dans des Vaiſſeaux étrangers.

A tous ces deſavantages on peut en ajouter encore un dernier, c'eſt que les Tonquinois négocient peu ou point pour eux ſur mer, ni ne tranſportent leurs marchandiſes ſur leurs propres vaiſſeaux; ils n'en ont pas même qui puiſſent réſiſter ſur ces mers orageuſes; leurs bâtimens ſont ou des barques de Pêcheurs, ou de longues galeres, de ſorte que la plupart des marchandiſes ſont importées & exportées par des vaiſſeaux étrangers. Celles qu'on y entre ſont du ſalpêtre, du ſouffre, des draps, & d'autres étoffes de laine, des épiceries, du plomb, des canons, & des *Cash*; ils n'ont point de monnoye du Pays, mais ils ſe ſervent de celle que les Etrangers y apportent, & d'une petite monnoye de cuivre qui vient de la Chine (*b*), qu'ils prennent en échange de l'argent étranger avec beaucoup de deſavantage (*c*). On dit que les Tonquinoiſes ont une adreſſe & une habileté particuliere pour le change de l'argent, & qu'elles ſavent faire monter & baiſſer la valeur de leurs Cash auſſi adroitement que les plus ruſés Actioniſtes font hauſſer & baiſſer les actions.

Foires.

Le Commerce domeſtique ſe fait principalement par eau, à la faveur des Rivieres & des Canaux, & du grand nombre de Marchés & de Foires établies par le Gouvernement. Les plus conſidérables ſont celles qui ſe tiennent à chaque nouvelle & pleine Lune dans *Cachao*, ou *Kecio*, comme écrit le P. *Marini*, & il dit que ce nom ſignifie Foire ou Marché; il ajoute que ces Foires ſe tiennent dans ſoixante-douze quartiers de la ville, qui ſont chacun auſſi grands qu'une petite ville, & remplis de Marchands & d'ouvriers, qui ont une enſeigne à leur boutique, qui indique les marchandiſes qu'on y trouve. Ces Foires ſont d'autant plus fréquentées par les Etrangers, que le Roi ne permet pas à leurs vaiſſeaux de jetter l'ancre ailleurs (*d*). D'ailleurs ce qui contribue encore à les attirer, c'eſt l'agréable perſpective qu'on a en remontant la Riviere; on voit de fertiles campagnes, un grand nombre de villages ſur les deux bords, bien peuplés, environnés de beaux arbres qui les défendent contre les inondations, & l'on découvre un pays uni & ſpacieux, avec des campagnes couvertes de riz & de verdure. Les autres villes ont auſſi leurs marchés, & même les villages, mais avec cette différence, que cinq ou ſix ſont joints enſemble, & ont le marché chacun à leur tour (*e*).

L...

(*a*) *Tavernier*, *Marini* &c.
(*b*) Voy. l'Hiſt. de la Chine.
(*c*) *Tavernier*, *Marini*, *Dampier*, *Hamilton*, *Baron* &c.
(*d*) *Marini* l. c. c.
(*e*) *Idem Tavernier*, *Dampier* &c.

Histoire de Tonquin.

Religion du Tonquin.

Secte de Confucius.

Les Tonquinois ont adopté les deux principales Religions qui regnent à la Chine; celle du fameux *Confucius*, qu'ils appellent *Ong-Cogne*, est celle des Lettrés & des Grands, & celle de *Fo*, qui a passé des Indes à la Chine. Comme nous aurons occasion de parler de l'une & de l'autre dans l'Histoire de la Chine, nous ne nous y arrêterons pas ici, pour éviter les répétitions. Nous nous contenterons de remarquer par rapport à la Secte Philosophique & à sa doctrine, que les Tonquinois se vantent beaucoup de l'avoir purgée, disent-ils, d'un grand nombre de subtilités inutiles, dont les Lettrés de la Chine avoient embarrassé la lecture & l'explication des Ecrits de *Confucius*, & d'avoir aboli beaucoup de coutumes & de cérémonies superstitieuses, qu'ils avoient introduites, & qui subsistent encore parmi les Savans de la Chine. En sorte que toute la Religion de ceux de cette Secte consiste dans un profond respect pour le Dieu ou le Roi du Ciel, à rendre quelques honneurs à leurs ancêtres, & dans la pratique de toutes les vertus morales.

Leurs Principes & leur Culte.

Ils n'ont ni Temples, ni Prêtres, ni aucune forme de Culte extérieur, chacun adore l'Etre suprême comme il le juge à-propos. Ils admettent aussi des Esprits inférieurs, à qui ils rendent une sorte d'adoration, telle qu'ils jugent leur être la plus agréable, & la plus propre à s'attirer leur faveur. La plupart croient le Monde éternel, & l'immortalité de l'Ame; quelques-uns n'attribuent l'immortalité, & le bonheur qui la suit dans une autre vie, qu'à l'ame des Justes, & croient que celle des méchans périt avec le corps. C'est-là ce qu'on peut appeller proprement la Religion de la Cour & des Savans, dont leurs Rois, pendant qu'ils furent absolus & indépendans, étoient les Chefs, prétendant avoir seuls le privilege de faire des sacrifices au grand *Tyen*, comme les Empereurs de la Chine font dans des occasions solemnelles, ou dans des tems de calamité. Aujourd'hui même le *Choua* ou Roi de Tonquin, quoique vassal de ces Empereurs, s'attribue encore cette prérogative, & fait un sacrifice dans son Palais dans de certaines circonstances, mais principalement dans les calamités publiques.

Secte de Fo.

La seconde Secte est celle de *Fo*, qui s'est répandue dans la plus grande partie des Indes, jusqu'à Siam, à la Chine, & au Japon, c'est celle du peuple; elle est divisée en plusieurs branches, dont la principale est celle de *Lanzo* ou de *Lanthu* (*), dont le Fondateur, Chinois de nation, passe pour

(*) Ses disciples prétendent que sa mere le porta dans son sein, sans perdre sa virginité l'espace de soixante-dix-ans, & ils font plusieurs contes absurdes de sa vie uniquement pour relever sa réputation par-dessus toutes les autres branches de la même Secte. Sa doctrine étoit la même que celle d'un Hermite nommé *Kacbabout*, qui avoit répandu son idolâtrie dans ce Pays & dans les autres parties des Indes, & qui étoit mort dans le Tonquin. *Lanzo* eut l'art de s'acquérir l'estime de tous les superstitieux Grands & Riches, par le commerce qu'il prétendoit avoir avec les Esprits inférieurs, par le moyen desquels il pénétroit, disoit-il, dans l'avenir. Quand des Personnes de distinction le consultoient sur quelque affaire importante, il avoit coutume de les exhorter à quelques œuvres de bienfaisance & de charité, comme de bâtir des Hôpitaux pour les malades, les impotens & les pauvres, & par-là il gagna non seulement leur estime, mais devint l'idole du peuple, en sorte que sa Secte éclipsa bientôt toutes les autres du *Fo* des Indes (1).

(1) *Tavernier, Marini, Baron* &c.

pour avoir été un des plus fameux & des plus favans Magiciens de l'Orient. Tous ceux de la Secte de *Fo* s'accordent à adorer un grand nombre de Divinités, auxquelles ils érigent des Statues & des Temples: à-la-vérité ces Temples ne font pas de la magnificence de ceux que l'on voit dans les autres Pays des Indes, où nous avons vu qu'ils élevent leurs fuperbes toits avec majesté, & font ornés de tout ce qu'il y a de plus riche & de plus brillant, aussi bien que les statues des Dieux auxquels ils font confacrés. Au Tonquin ils font bas & pauvres, fans autre ornement que les statues qu'on y adore; & ces idoles, au-lieu d'être fur un autel magnifique font ou fur quelque planche, ou fufpendues à quelqu'une des poutres de traverfe. Les Temples font communément d'une forme oblongue, ouverts des quatre côtés, & le pavé, compofé ordinairement de fimples planches, est élevé de quelques pieds, non tant par magnificence, que pour les mettre à couvert de l'eau dans le tems des inondations; on y monte par des degrés, qui regnent tout autour en dehors.

Histoire du Tonquin.

Ces Temples font desservis par deux fortes de Prêtres, les *Bonzes* & les *Says*, qui font les uns & les autres des ventres pareffeux, & d'infignes fourbes qui vivent de l'ignorance & de la fuperstition du peuple. Leurs maifons, ou pour mieux dire leurs hutes, font dans le voifinage de leurs Pagodes, où ils fe tiennent pour offrir aux idoles les demandes de ceux qui y viennent, ce qui fe fait en fe profternant & en faifant brûler de l'encens; on leur donne pour leur peine deux ou trois poignées de riz, quelques-uns leur font préfent d'un peu de bétel & d'autre chofes d'aussi peu de valeur, & c'est-là en quelque façon tout ce que ces miférables ont pour fubfifter; il arrive que les Rois de Tonquin font dans la néceffité d'en diminuer le nombre, & d'en envoyer une partie à la guerre. Ce qui contribue le plus à leur extrême pauvreté, c'est le mépris que les Perfonnes de qualité & les gens riches ont pour eux; au-lieu de nourrir leur pareffe en allant aux Pagodes pour faire leurs demandes, ils font cette cérémonie dans leur cour, & par un Clerc qui leur appartient, qui fe profterne & lit la demande de fon Maître; la lecture finie il prend le papier & le met dans l'encenfoir où il le brûle avec l'encens, enfuite il y jette trois ou quatre petits paquets de papier fin & doré. Quand cette cérémonie fe fait dans la maifon on apprête quantité de viandes, dont celui qui a officié & les autres domeftiques fe régalent (*a*).

Prêtres, fort pauvres.

A ces deux Sectes il faut ajouter celle des *Tay-bou-to-ni*, qui font des efpeces de Magiciens, qui prétendent guérir les maladies par des charmes, & autres tours magiques: ces Magiciens font fort recherchés parmi les Tonquinois, & ce font eux feuls que l'on confulte dans les cas de maladie, felon *Baron* leur compatriote: ils prétendent toujours que la maladie vient de quelque Démon de la terre ou de l'eau, & qu'elle ne peut être guérie que par certains charmes, dont ils prétendent avoir feuls le fecret. Comme on ne les fait gueres venir qu'à la derniere extrémité, le Con-

Secte des Tay-bou-to-ni.

(*a*) *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 3. *Baron*, ap. Hift. Gén. des Voy. T. XI. p. 402, 403. *Tavernier*, Relat. du Tonq. Ch. 15.

Histoire de Tonquin.

Conjurateur, vêtu d'une maniere bisarre, fait la cérémonie au bruit des timbales, des bassins & des trompettes, pour empecher qu'on ne distingue différens mots qu'il prononce; il tient même à la main une petite clochette pour augmenter le tintamarre; il s'agite, il saute, & continue cet exercice jusqu'au moment où le sort du malade se déclare pour la vie ou pour la mort; quand c'est le dernier, le prétendu Magicien ne manque jamais de raison plausible de l'inefficace de ses charmes; ou on l'a appellé trop tard; ou le Démon qui est l'auteur de la maladie, est trop irrité contre le patient pour se laisser appaiser par quelque charme que ce soit: cette derniere raison est reçue d'autant plus aisément, que c'est une opinion regnante parmi les Tonquinois, que les ames des morts deviennent des Esprits bons ou mauvais; & que les derniers sont méchans à proportion des tourmens auxquels ils sont condamnés, s'ils ne sont pas promptement soulagés par les vivans, d'une façon assortie à leur condition, & c'est ce dont ces Charlatans sont ordinairement les juges (*a*).

Cérémonies funébres venues de la Chine.

Il y a encore ceux qu'on nomme *Taydelis*, qui enseignent quels sont les lieux les plus favorabless pour la sépulture. Les cérémonies des funérailles passent chez les Tonquinois pour un article si essentiel de leur Religion, que quelque différence qu'il puisse y avoir entre une Secte & l'autre sur d'autres points, toutes s'accordent à regarder comme un devoir indispensable de choisir un lieu favorable pour la sépulture des morts, de visiter ces lieux en de certains tems, & d'y mettre des alimens & tout ce dont les ames peuvent avoir besoin. Cette coutume a été, selon les apparences, introduite par les Chinois, qui, comme nous le verrons en son lieu, sont si ponctuels à s'acquitter de ce devoir que les Empereurs mêmes n'en sont pas exempts. Toute la différence qu'il y a, c'est que les Chinois, sur-tout ceux de quelque qualité, ont des tombeaux fixes, où les personnes de la même famille sont inhumées; au-lieu que les Tonquinois sont si superstitieusement scrupuleux là-dessus, que s'il se trouve quelque circonstance remarquable à la mort d'un pere ou d'un proche parent, ils regardent le choix du lieu de la sépulture comme si important, qu'ils croyent que la négligence à cet égard attireroit infailliblement quelque grand malheur à ceux qui survivent. S'il arrive qu'un pere ou une personne qui leur appartienne de près meure le même jour ou à la même heure, que son pere ou quelque proche parent est mort, ils gardent le défunt dans son cercueil quelques mois, & même des années, c'est-à-dire jusqu'à ce que les *Taydelis* ou Devins ayent marqué un lieu propre pour la sépulture, quoique la dépense augmente à mesure que la sépulture est retardée, parceque toutes les personnes de la famille sont obligées d'offrir trois fois chaque jour au corps diverses sortes d'alimens, d'entretenir continuellement dans le lieu où il est déposé des flambeaux & des lampes, outre l'encens & les parfums qu'ils doivent brûler avec quantité de papier doré sous différentes formes de chevaux, d'éléphans & d'autres animaux, dont ils s'imaginent follement que l'ame a besoin. D'ailleurs ils sont obligés de venir

Honneurs qu'on rend aux Morts parmi les Riches.

(*a*) *Dampier*, *Baron* ubi sup.

nir se prosterner plusieurs fois le jour devant le corps, en touchant la terre du front, & de renouveller leurs lamentations, avec toutes les démonstrations de la plus profonde douleur. Il n'est presque pas nécessaire d'avertir le Lecteur, que cet usage pour le choix du lieu de la sépulture ne s'observe que dans les conditions aisées, & parmi ceux qui sont en état de bien payer ces Charlatans pour leurs prétendues consultations, parcequ'ils sont intéressés à traîner les choses en longueur le plus qu'il leur est possible. Les pauvres n'ont pas si long-tems à attendre, au bout de huit ou quinze jours, les *Taydélis* leur indiquent le lieu favorable pour enterrer leurs morts. *Histoire de Tonquin.*

Quand les Devins ont enfin décidé ce point si important, la pompe funebre suit d'abord, & de la façon lugubre qui se pratique dans toutes ces contrées, mais sur-tout à la Chine, d'où les Tonquinois la tiennent. Ceux qui accompagnent le corps sont vêtus d'habits grossiers, & ont des souliers déchirés, ou vont même nuds pieds; ils marchent courbés, s'appuyant sur un bâton, comme si l'excès de la douleur les empêchoit de pouvoir se soutenir sans ce secours. Les femmes & les filles ont la tête couverte d'un voile de la même étoffe grossiere, & font entendre leurs cris & leurs gémissemens. Dans la marche le plus proche parent se couche à terre par intervalles, & laisse passer ceux qui portent le corps sur lui; lorsqu'il se releve il pousse le cercueil des deux mains en arriere, comme s'il vouloit engager le mort à retourner au séjour des vivans. *Funérailles.*

Comme le reste de la cérémonie est tout pareil à ce qui se pratique à la Chine, nous n'anticiperons pas sur ce que nous aurons à en dire; nous ajouterons seulement, que les Tonquinois, riches ou pauvres, ont grand soin, aussi bien que les Chinois, de se préparer le plus beau cercueil qu'il leur est possible, selon leurs facultés. A tout prix ils s'en assurent dix, vingt, trente ans avant leur mort, & le conservent chez eux comme le meuble le plus précieux. Ces cercueils sont ordinairement du bois le plus estimé & le plus durable, & sont épais & forts; ils sont calfatés d'une espece de ciment; l'usage du moindre clou passeroit pour une insulte faite au corps. *Baron* dit que ce ciment est composé de plusieurs gommes précieuses, qu'il ne nomme point (*a*). Le corps est revêtu de ses meilleurs habits, un homme en a sept, & une femme neuf. On met dans la bouche des personnes riches plusieurs petites pieces d'or & d'argent, & de la semence de perles; on remplit aussi la bouche des pauvres, mais de choses de peu de prix, & dans la seule vue de garantir les uns de l'indigence dans une autre vie, & d'empêcher les autres de tourmenter les vivans. C'est dans le même dessein qu'ils ont des tems reglés pour aller visiter les tombeaux, où ils offrent des alimens, des parfums, & des papiers dorés, croyant que les ames en viennent prendre autant qu'elles en ont besoin; ce qui reste se distribue eux pauvres.

Les Tonquinois aiment extrêmement les Fêtes, quoique la Religion n'entre que peu ou point dans la plupart de celles qu'ils célebrent. Les deux *Grandes Fêtes.*

(*a*) Voy. Hist Gén. des Voy. T. XI. p. 400. *Tavernier*, l. c. Ch. 14. *Marini* &c.

Histoire de Tonquin.

deux plus ſolemnelles ſont celle du Nouvel-an, & celle qu'on célebre au commencement de Juin, ordinairement après la récolte de Mai. La premiere ſe fait à la nouvelle Lune de Janvier, & elle dure douze jours ſelon les uns, mais tout un mois ſelon d'autres, du nombre deſquels eſt *Baron* (*a*). Le premier jour on ne ſort point de la maiſon, on tient les portes & les fenêtres fermées, perſonne ne ſe montre, & à peine ceux qui ſont dans la même maiſon oſent-ils ſe parler: cet uſage s'obſerve, non par dévotion, mais par une crainte ſuperſtitieuſe de rencontrer quelque choſe de mauvais augure, qui trouble la joie de la Fête, ou qui leur préſage quelque malheur dans le cours de l'année. Ce jour une fois paſſé, le reſte de la Fête eſt employé à faire des viſites & à toutes ſortes de plaiſirs, ſoit dans le public, ſoit dans l'intérieur des maiſons. On éleve des Théatres dans les rues, où l'on repréſente des eſpeces de Comédies, & les Acteurs de l'un & l'autre Sexe ſont des gens accoutumés à cette vie libertine. Ils ſont ordinairement bien mis, & fort adroits, les uns à chanter, les autres à danſer, ceux-ci à ſauter, ceux-là à ſe branler, & à d'autres exercices de cet ordre. Les rues ſont remplies de gens de la ville & de la campagne, habillés auſſi proprement qu'il leur eſt poſſible. Les Inſtrumens de Muſique retentiſſent de toutes parts, on n'entend que les chants des uns & les applaudiſſemens des autres. Les femmes ont la liberté de paroître avec tous leurs ornemens en chaiſe ou en d'autres voitures, ſelon leur condition, & toujours accompagnées pour les garantir de toute inſulte; parcequ'en ce tems-là la licence qui regne généralement eſt extrême.

Durant cette Fête tout travail & tout commerce ceſſe, le grand Sceau de l'Etat eſt mis dans une boëte, toutes les Cours de Judicature ſont fermées, les Débiteurs ne peuvent être ſaiſis, les Crimes ne ſont point punis, juſqu'à ce que la Fête ſoit finie; alors tout reprend ſon cours ordinaire.

On ſe livre d'ailleurs à toutes ſortes de divertiſſemens, on paſſe le tems à jouer, à boire, à fumer, à aller en voiture & en barque, & à d'autres amuſemens moins innocens; & ceux qui en ont les moyens ne ſont point embarraſſés au milieu de tant de plaiſirs de paſſer la Fête avec toute la joie qu'ils peuvent deſirer. C'eſt non ſeulement dans la Capitale qu'on ſe divertit, mais toutes les autres villes & les villages mêmes ont leurs divertiſſemens; les Tonquinois ſe régalent les uns les autres & invitent même les étrangers, & on ne peut les obliger davantage que d'accepter leur invitation & d'applaudir au régal (*b*).

La ſeconde Fête eſt celle du ſixieme mois, qui commence ordinairement quelques jours avant ou après le premier de Juin; on fait auſſi des réjouiſſances publiques, mais qui n'approchent pas de celles de la Fête du Nouvel-an, & qui n'ont rien de particulier.

Autres Fêtes.

Les jours des nouvelles & pleines Lunes ſont encore des jours de Fête & de réjouiſſance, car nous ne trouvons point qu'il s'y pratique quelque Cérémonie Religieuſe. Les plus magnifiques de toutes les Fetes ſont celles

(*a*) *Baron*, l. c. p. 386. *Dampier* ubi ſup. *Marini*.

(*b*) *Dampier*, *Baron*, ubi ſup.

les que les Rois & les Grands donnent à l'occasion de l'anniversaire de leur naissance, de leur mariage &c. la Musique, la Danse, la Comédie & d'autres plaisirs y sont prodigués. *Baron* parle de plus de deux autres Fêtes, dont aucun autre Auteur ne fait mention, l'une nommée *Can-ja* & l'autre *Tek kida*. A la premiere le *Boua* ou le Roi paroît en public, suivi de toute sa Cour, d'un grand nombre de soldats & de la foule du peuple, & il benit les fruits de la terre; à l'exemple des Empereurs de la Chine, dont il y a de l'apparence que cette louable coutume est venue, il se rend sur une piece de terre, & met la main à une charrue preparée exprès, avec laquelle il laboure quelques pas, pour mettre l'Agriculture en honneur, comme à la Chine, & ensuite il donne une espece de regal champêtre à ses Courtisans: cette Fête, qui finit communement par des réjouissances générales, est précédée de jeûnes & de prieres.

Histoire de Tonquin.

La seconde Fête, nommée *Tek-kida*, ne se célebre pas avec moins de pompe & de solemnité, & même avec davantage; cette Fête est une espece d'exorcisme pour purger le Tonquin de tous les Esprits malfaisans. Mais comme toute la Milice est en droit d'y assister, le *Choua* ne permet pas au *Boua*, qui est le Souverain légitime, de s'y trouver, dans la crainte que ce Prince ne prenne un jour occasion de quelque mecontentement des troupes pour rentrer dans ses droits (*a*).

Fêtes des Morts.

Une derniere sorte de Fêtes, dignes d'attention, sont celles que les Tonquinois célebrent auprès des tombeaux de leurs ancêtres, l'anniversaire de leur mort, en quoi ils ne sont pas moins réguliers & magnifiques que les Chinois, & ils semblent même l'emporter sur eux pour la quantité de mets qu'ils apportent dans ces occasions auprès des tombeaux. *Dampier* vit une de ces Fêtes, qui pensa lui coûter cher, parcequ'il ignoroit de quoi il étoit question (*b*). Il vit devant lui une sorte de Tour de sept ou huit pieds en quarré & de vingt-six de haut, environnée d'une foule de gens, dont la plupart étoient des hommes & de petits garçons. Cette Tour étoit très-légérement bâtie, du-moins étoit-elle revetue d'ais fort minces, joints ensemble & peints d'un rouge fort obscur, il n'y avoit aucune porte pour y entrer; s'étant approché, & engagé dans la foule, il vit nombre de petites loges où il y avoit quantité de viandes & de fruits étalés & rangés en bon ordre; il y vit une quantité prodigieuse d'oranges dans des corbeilles, des étaux chargés de porc coupé en jambons ou en fleches; tout cela lui fit croire que c'étoit un Marché. Comme il étoit foible & fatigué, il voulut acheter quelque chose, & y ayant bien cinquante ou soixante cochons, il crut pouvoir se satisfaire sans peine, mais n'y ayant pas de petits morceaux propres pour son usage, il fit signe, parcequ'il n'entendoit pas la langue, à celui qu'il regardoit comme le vendeur, de lui en couper deux ou trois livres. Alors on l'attaqua de tous côtés, on l'insulta, & on lui déchira son habit; son guide, qui étoit un Tonquinois, eut de la peine à le tirer des mains du peuple; il apprit ensuite que c'étoit un

(*a*) *Baron*, ap. Hist. Gén. des Voy. l. c. (*b*) *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 5. p. 398.

Histoire de Tonquin.

un festin funebre, que la Tour étoit le tombeau, & que les viandes & les fruits étoient destinés à régaler les morts & les vivans.

Amusemens.

Dans leurs Fêtes domestiques, comme aux jours de naissance, aux noces &c. ils ont divers Amusemens; outre le plaisir de manger, de boire, de danser & de chanter, ordinairement elles finissent par quelques représentations théatrales, ou de combats de terre ou de mer. Le nombre des Acteurs est ordinairement de quatre ou cinq de l'un & de l'autre Sexe. Ils dansent avec beaucoup de justesse, & ils ont des habits magnifiques. Les Actrices ont une espece de mitre ou de thiare, d'où pendent par derriere deux bandes larges, qui vont jusqu'à la ceinture. Un des convives est chargé de regler le chant & la danse, & c'est un honneur dont il est fort fier; il bat la mesure sur une grosse timbale, assis sur un petit théatre dans un des coins de la salle; il y a aussi une loge pour le Roi. Dans toutes les Fêtes publiques il y a des combats de coqs, que les Seigneurs aiment passionnément, & ce divertissement est fort en honneur à la Cour; il s'y fait des paris fort considérables, & il se gagne & se perd de grosses sommes. Pour l'ordinaire les coqs du Roi sont victorieux, peut-être même ceux qui le sont passent-ils pour être au Roi (*a*).

Noces.

Les Noces parmi les Gens de qualité ne se célebrent point sans quelques représentations théatrales, & parmi le peuple même il y a quelque divertissement du même ordre. Les Tonquinois ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parens. Le tems ordinaire du mariage pour les filles est l'âge de seize ou dix-sept ans. Ici, comme à la Chine, on fait la cour aux parens & non à la fille, qui ne voit son mari que lorsqu'on la conduit chez lui, & qu'on la remet entre ses mains. C'est ce qui se fait avec beaucoup de pompe & de cérémonie: la mariée est conduite par tous ses parens & amis, & ceux du marié sont aussi de la fête; les hommes se réjouissent avec les hommes, & les femmes avec les femmes dans des chambres séparées; mais les Prêtres n'ont aucune part à la cérémonie du mariage, comme l'assure *Tavernier*.

Divorce permis.

La Polygamie est permise au Tonquin, mais il n'y a qu'une des femmes qui ait la qualité d'épouse. Le Divorce est permis aux hommes, mais non aux femmes, qui ne peuvent se séparer de leurs maris sans leur consentement. Quand un homme répudie sa femme, elle emporte avec elle tout ce qu'elle a mis dans la société du mariage & tout ce que son mari lui a donné; si elle a des enfans elle les lui laisse, & ce privilege rend les divorces plus rares ici que dans les autres Pays des Indes. La maniere de faire divorce consiste à rompre un des petits bâtons dont ils se servent à table, le mari en coud les pieces dans deux petits paniers, dont il garde l'un & donne l'autre à la femme; il lui donne aussi un billet de sa main, par lequel il reconnoît qu'il abandonne tous ses droits, & qu'il lui rend la liberté de disposer d'elle même.

Adultere comment puni.

L'Adultere est puni rigoureusement dans les femmes, mais non dans les hommes. Une femme qui en est convaincue, est condamnée à être jettée à un

(*a*) *Tavernier*, Relat. de Tunq. Ch. 8. *Baron*, ap. Hist, Gén. des Voy. l. c. p. 385.

un éléphant, accoutumé à ces exécutions; d'un coup de trompe il la jette par terre, & l'écrase sous ses pieds; le suborneur reçoit la mort par quelque autre supplice. L'aîné des fils succede à la plus grande partie de l'héritage, en qualité de Chef de la famille, à qui l'autorité paternelle est dévolue. Il distribue le reste à ses freres & sœurs, qui ne sont pas mariés, ou qui ne sont pas pourvus; & il est obligé de les nourrir & de les entretenir jusqu'à ce qu'ils le soient. Les filles n'ont presque rien.

Histoire du Tonquin.

Le Christianisme établi dans le Tonquin.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit du Christianisme, qui fut introduit dans le Tonquin en 1626 par le Jésuite *Baldinotti*; les progrès qu'il y fit furent si rapides, que la Cour jugea à propos de le chasser lui & ses confreres quatre ans après, & les fit conduire à Macao. Cette disgrace n'empêcha pas la Société d'y envoyer l'annee suivante 1631 trois nouveaux Missionnaires, qui prêcherent avec tant de succès à ces Idolatres, qu'en 1639 ils avoient déja converti plus de quatre-vingt-mille personnes: nombre prodigieux, vu le petit nombre d'Ouvriers, si l'on en doit croire les Relations des Jésuites. Cependant ils reçurent d'année en année de nouvelles recrues de Missionnaires, par l'assistance desquels le nombre des Prosélytes s'accrut si prodigieusement, qu'ils avoient deja bâti plus de deux-cens Eglises à leurs depens dans les différentes Provinces.

Proscrit.

Cet étonnant succès attira à la fin leur ruine, & après plusieurs cruelles persécutions, pendant lesquelles le courage des Ministres & des Néophytes au milieu des plus horribles tourmens éclatta de maniere à allarmer encore davantage la Cour; la Religion Chretienne fut proscrite par un Edit publié en 1721. Les Missionnaires, leurs Catéchistes & les principaux Convertis furent emprisonnés, tourmentés & mis à mort; d'autres furent condamnés à prendre soin des éléphans, ce qui est pire que d'être condamné aux galeres; toutes les Eglises furent détruites ou converties à des usages profanes; la profession du Christianisme fut défendue sous les peines les plus rigoureuses, & l'on posta par-tout des Gardes sur les frontieres pour empêcher qu'aucun Missionnaire Européen n'entrât dans le Tonquin. Les ordres ont été si ponctuellement executés, & l'on a examiné si soigneusement tous les Etrangers, que tous ceux qu'on soupçonne sont arrêtés, & conduits sous bonne & sure garde aux Mandarins qui commandent dans les Provinces, & ceux-ci les envoyent à la Cour, de sorte que ni Jésuites ni autres Missionnaires ne peuvent, sous quelque déguisement ni sous quelque prétexte que ce soit, entreprendre de pénétrer dans le Royaume, sans courir risque de la vie.

Ce n'est pas que depuis quelques Jésuites zélés n'ayent tenté, nonobstant tous les dangers & tous les obstacles, de se glisser sans être découverts dans quelques Provinces éloignées, par le secours de quelques-uns de leurs anciens Prosélytes, ou par d'autres voies indirectes. Nous aurons occasion dans la suite de parler de six de ces Peres, qui trouverent moyen peu après la publication de l'Edit dont nous avons parlé, de pénétrer dans quelques-unes des places frontieres, étant déguisés; quatre furent pris & exécutés, & on n'a point entendu parler des deux autres (*a*).

Après

(*a*) Lett. Edif. Vol. XVIII. p. 122 & suiv. Vol. XXIV. p. 96 & suiv.

Histoire de Tonquin.

Changement dans la Forme du Gouvernement.

Après plusieurs révolutions & divers changemens dans la forme de leur Gouvernement, dont nous parlerons plus amplement ailleurs, les Tonquinois rétablirent l'ancienne forme de l'Etat sous leurs Princes naturels, qui devinrent aussi Rois de la Cochinchine. Ces Monarques étoient absolus & indépendans dans l'un & dans l'autre Royaume, & ils se reposoient du Gouvernement sur deux Généraux, dont l'autorité étoit presque aussi illimitée que la leur. Ce fut pour ces Monarques une dangereuse politique, qui aboutit enfin à une révolte déclarée des deux Généraux contre leur Souverain commun. Celui de la Cochinchine, comme le plus éloigné de la Cour, fut le premier à montrer l'exemple, & son Collegue dans le Tonquin ne tarda pas à le suivre, s'étant rendu maître des revenus de la Couronne, comme il l'étoit déja de l'Armée; il se saisit de la personne du Roi, le confina dans son Palais, & sans attenter à sa vie il s'empara de toute l'Autorité Royale. Depuis ce tems-là les *Bouas*, ou Rois légitimes, n'ont plus que le titre & l'ombre de la Royauté, pendant que le Général est en possession du Royaume; il n'y a que le titre de *Boua*, que ni lui ni ses successeurs n'ont jamais osé prendre, à cause du peuple qui conserve toujours un respect inviolable pour ses légitimes Souverains. C'est par cette raison qu'ils ont cru devoir se contenter de l'ancien titre de *Choua* ou de Généralissime, quoiqu'ils voyent de bon œil que les Princes voisins & les Européens qui négocient dans le Royaume leur donnent le titre de Roi; les derniers ont même jugé à propos de distinguer les deux Princes, en qualifiant d'Empereur le *Boua*, & de Roi le *Choua*.

Telle est la forme présente du Gouvernement; les *Bouas*, dépouillés de toute autorité, passent leur vie dans l'enceinte de leur Palais, environnés des espions du *Choua*; ils ne sortent qu'une fois l'année, à la grande Fête nommée *Can-ja*, pour la benédiction des terres, & pour labourer quelques momens, fonction que les *Chouas* n'ont encore osé entreprendre de leur ravir, étant regardée comme sacrée, & comme une prérogative particuliere des Souverains légitimes. Ils ont encore une autre prérogative apparente, c'est de confirmer les Décrets du *Choua*, en les signant & y mettant leur sceau; mais il y auroit peu de sureté pour eux à les contredire, parcequ'ils courroient risque de perdre non seulement l'ombre d'autorité dont ils jouissent, mais la vie même. Cette forme de Gouvernement subsiste depuis plus de deux-cens ans, sans aucun changement notable. Les *Bouas* ont toujours les honneurs de la Royauté, tandis que c'est au *Choua* qu'on paye les tributs & qu'on rend les devoirs de l'obéissance.

Succession héréditaire.

Les deux Dignités sont héréditaires dans les familles de ceux qui les possedent, avec cette différence cependant, que c'est le fils aîné du *Choua* qui lui succede, au-lieu qu'à la mort du *Boua*, le *Choua* peut nommer non seulement celui de ses fils qui lui plait, pour son successeur, mais encore quelque collatéral, comme un frere, un neveu, ou même un Prince d'une branche plus éloignée, pourvu qu'il soit de l'ancienne Famille Royale de *Li* (*a*).

La

(*a*) *Dampier*, l. c. Ch. 4. *Tavernier* ubi sup. Ch. II. *Marini*, *Hamilton* &c. *Hist. Gén.* des Voy. T. XI. p. 392, 393.

La Cour du *Boua* est déserte, en comparaison de celle du *Choua*; il n'a point de Gardes, & n'a d'autres domestiques que ceux qu'il plait au *Choua* de mettre auprès de lui, de sorte que ses principaux plaisirs se bornent à la compagnie de ses femmes & de ses enfans. Les Grands & les Officiers de l'Etat n'ont la permission de le voir qu'aux nouvelles & pleines Lunes, qu'ils sont admis à lui rendre leurs devoirs, pour lui souhaitter une longue & heureuse vie & une nombreuse postérité, parceque les Tonquinois regardent comme le plus grand des malheurs qui peut leur arriver, si les descendans mâles de cette famille venoient à manquer. Le *Choua* se présente aussi alors quelquefois devant lui, & le traite avec tout le respect imaginable; il lui fait mille complimens, & lui proteste que ce n'est que pour l'obliger qu'il a pris le Gouvernement de tout son Royaume, & pour le décharger d'un fardeau peu convenable à la Dignité Royale. Les gens sages savent bien qu'en penser, mais ils dissimulent avec grand soin leurs sentimens, pour ne pas exciter la jalousie du prétendu Ministre contre leur véritable Souverain.

Histoire de Tonquin.

La Cour du Boua déserte.

D'autre côté le Palais du *Choua* est toujours plein, non seulement de Tonquinois, mais d'Etrangers, Indiens & Européens, qui viennent lui faire leur cour. Il a toujours une nombreuse Garde tant à pied qu'à cheval, outre trois-cens éléphans, toujours en état de le suivre. A quoi l'on peut ajouter, qu'il y a constamment dans la Capitale une Garnison de trente-mille hommes d'Infanterie, & outre cela soixante-dix ou quatrevingt mille hommes dispersés dans le reste du Royaume; les principaux Officiers de cette armée sont obligés tour à tour de venir passer un certain tems à la Cour. D'ailleurs les Gouverneurs de Province, les Mandarins & les autres Officiers civils & militaires viennent aussi faire leur cour, parceque le *Choua* seul confere tous les Emplois, de sorte que tous ceux qui en ont, sont ses créatures depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, & lui sont entierement dévoués, ne manquant point de venir lui rendre leurs devoirs, toutes les fois qu'ils peuvent s'absenter.

La Cour du Choua.

Chacune des six Provinces a son Gouverneur particulier, qui a pour second Officier un Mandarin, qui partage les soins de l'Administration Civile, & qui veille au maintien des Loix. Il y a outre cela divers Tribunaux de Justice dans la Province, dont l'un est indépendant du Gouverneur & du Mandarin, & ressortit immédiatement au Tribunal souverain de Cachao. La connoissance des affaires criminelles appartient uniquement au Gouverneur, mais quand il y a sentence de mort elle doit être confirmée par le *Choua*.

Gouverneurs & autres Officiers.

La plus grande partie des Loix des Tonquinois sont celles qu'ils ont reçues autrefois des Chinois, quand ceux-ci les soumirent vers le milieu du douzieme siecle. Ils ont cependant encore quelques-unes de leurs anciennes Loix, entr'autres une très-louable, qui défend sous de séveres peines d'exposer les enfans ou de les noyer, tandis que cet usage barbare se pratique de tems immémorial à la Chine. Avec tout cela, il n'y a pas moins de corruption dans les Tribunaux de Justice que chez leurs voisins, & il est peu de crimes dont on ne soit sûr de se faire absoudre à prix d'argent.

Loix sujettes à être corrompues.

Le *Choua* a ordinairement un grand nombre de concubines, & il ne se ma

Femmes & Concubi-

Histoire de Tonquin.

marie gueres que dans les dernieres années de sa vie, & lorsqu'il n'y a plus d'espérance d'avoir des enfans de la personne qu'il épouse. La raison de cette singuliere politique, c'est qu'il doit toujours épouser une Princesse de la Famille Royale, & qu'il ne veut point que sa Dignité retourne à personne de cette famille, quoiqu'en ligne féminine, de peur qu'elle ne vînt à exclurre un jour la sienne; & par cette raison l'ainé des fils, qu'il a de ses concubines, est son successeur. Cependant la femme qu'il épouse a le rang sur toutes les concubines, & porte le nom de *Mere du Royaume*; il a d'ailleurs pour elle tous les égards possibles, comme étant sa femme légitime. Celle des concubines qui donne le premier fils au *Choua* a le rang après elle; elle prend le nom de *Duaba* ou d'*Excellence*, & son fils, en qualité d'héritier présomptif, porte le titre de *Chuva* ou de jeune Général; les autres enfans mâles ont celui de *Du-cong* ou d'excellent homme; & les filles celui de *Batua*, qui revient au titre Européen de Princesse (*a*).

...nes du Choua.

Forces nombreuses.

L'armée du *Choua* est ordinairement de cent-cinquante-mille hommes, la Cavalerie monte à huit ou dix-mille chevaux, & dans l'occasion ce grand Corps peut être augmenté au double. Malheureusement ce sont d'assez mauvais soldats; ils se rendent à-la-vérité avec une hardiesse & une diligence extraordinaire au lieu du rendez-vous, & campent dans un fort bel ordre, mais ils ont beaucoup de peine à en venir aux mains ou à entreprendre un siege; & quand ils y sont obligés, ils font paroître autant de répugnance à sortir de leurs retranchemens, qu'ils ont eu de soin de les bien faire, & d'y faire leurs exercices. Le moindre mauvais présage, ou la plus légere maladie qui se met parmi eux, suffit pour leur faire abandonner le camp & leurs Officiers avec autant de précipitation, que s'ils avoient été entierement défaits. Cela vient en partie du caractere efféminé de leurs Généraux, qui sont souvent choisis parmi les Eunuques de la Cour, & en partie parce qu'il n'y a nulle recompense ni aucun avancement à espérer, même pour ceux qui le mériteroient le plus. L'argent ou la faveur élevent aux premiers Postes, au préjudice du courage & de l'expérience; & l'on voit rarement que quelqu'un s'éleve par son mérite seul, ce qui est tout ce que l'on peut concevoir de plus décourageant & de plus préjudiciable au Service: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils soient devenus si poltrons, que les *Chouas* n'osant compter sur leur nombre, ni sur la conduite & la valeur des Officiers, ont été bien aises quelquefois de demander du secours aux Européens, contre un ennemi fort inférieur en force & en troupes (*).

Forces maritimes.

Les forces maritimes consistent principalement en galeres plattes & autres

(*a*) *Baron* ap. Hist. Gén. des Voy. T. XI. p. 394. *Cit. du Trad.*

(*) Pour prouver le peu de fonds que le *Choua* fait sur le nombre de ses soldats & sur ses autres avantages pour la guerre, nous rapporterons l'extrait d'une Lettre qu'un de ces Princes écrivit au Général Hollandois des Indes en 1647, étant alors en guerre avec les Peuples de *Cuvinam*, qui ne sont pas éloignés du Tonquin. La Lettre commençoit par ce pompeux préambule. *J'ai sous mes ordres trois-cens-mille hommes de pied, dix-mille chevaux, deux-mille éléphans, trente-mille arquebuses & mille pieces de canon*; & après ce fastueux début, il finissoit en demandant à l'illustre Compagnie un secours de deux-cens hommes & de trois vaisseaux, pour faire tête à son puissant ennemi.

Histoire de Tonquin.

tres bâtimens grands & petits, qui ne peuvent servir que le long des côtes, & ne sont nullement propres à affronter ces mers orageuses ni à aucun voyage de long cours. Les plus grands n'ont qu'un canon de quatre livres de balle, à la proue; ils n'ont point de mats, ou au moins n'en ont qu'un, qu'ils sont obligés d'abbatre quand le vent est contraire, ou qu'il est plus violent qu'à l'ordinaire, & alors ils se servent de rames, dont il y en a depuis seize jusqu'à vingt quatre. Les soldats sont toujours ceux qui rament; ils sont nuds, excepté qu'ils portent une piece de drap noir, qu'ils passent entre les cuisses après qu'elle a fait le tour du corps, & la rejoignent par derriere. Pour abréger, ces bâtimens sont plus propres à la parade qu'au service, à l'exception de ceux qu'on employe à transporter les troupes d'un lieu à un autre. Ils ont à-la-verité ordinairement depuis cinquante jusqu'à soixante & dix pieds de long, & environ dix ou douze de large. La proue & la poupe ont à peu près cette hauteur hors de l'eau, mais le corps ou le milieu n'a pas plus de deux pieds & demi au dessus de l'eau. Ils ne manquent pas d'ornemens de sculpture, ils sont vernis, bien dorés, & toute la fabrique en est fort jolie, quand ils voguent. Les soldats rament debout, & afin qu'ils aillent de concert il y a un homme qui bat la mesure sur un petit jonc ou espece de tambour à chaque coup de rame.

Gardes sur les chemins pour empêcher les Etrangers & sur-tout les Jésuites de passer.

Les soldats qui sont dans ces bâtimens sont armés d'arcs, d'épées & de lances, & lorsqu'on en commande un bon nombre pour quelque expédition, on les divise en divers corps, distingués par des drapeaux de différentes couleurs (*). Lorsque les galeres ne servent pas actuellement, on les pousse à terre, & on les enferme dans des maisons qui sont bâties exprès pour cela, & elles y sont tenues propres & seches. Ces maisons sont à cinquante ou soixante pas de la Riviere, & lorsqu'ils veulent y mener les galeres, ils passent une grosse corde tout autour de la poupe, & la tendent le long de chaque côté vers la proue. Alors trois ou quatre-cens hommes prêts avec la corde à la main n'attendent que le signal, qui n'est pas plutôt donné par le son d'un jonc, qu'ils tirent de toute leur force, & la trainent dans un moment au lieu où elle doit être mise à couvert: c'est là aussi l'ouvrage des soldats, qui après cela s'en retournent à leur premier service (a).

Ces soldats sont non seulement dispersés dans les ports de mer, mais dans les villes & les villages du Pays, où ils veillent constamment sur tous les passans, afin de maintenir la tranquillité. Ils en font autant sur tous les chemins, où aucun étranger ne peut passer sans subir un rigoureux examen,

(a) *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 4. *Baron* l. c. p. 377, 378.

(*) *Dampier* décrit une de ces Flottes Tonquinoises qu'il vit sur la Riviere de Cachao. Il y avoit environ soixante galeres, qui portoient depuis seize jusqu'à quarante soldats; leur Général, qui s'appelloit *Ungee Comei*, étoit un Mandarin, que le *Choua* avoit établi Protecteur du Comptoir des Anglois & Inspecteur de leur Commerce. Il passoit pour un homme fort généreux, & il avoit encore deux Officiers-Généraux sous lui, chacun dans son bâtiment séparé. Ils avoient des pavillons pour les distinguer, le premier étoit jaune, le second bleu, & le troisieme rouge ou verd. Ils partirent de Cachao pour aller du côté des montagnes, mais cette expédition n'ayant point réussi le Général fut disgracié (1).

(1) *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 4.

Histoire de Tonquin.

men, & à moins qu'il ne satisfasse bien, on l'envoye sous bonne garde au Gouverneur (*a*). On a veillé de fort près, sur-tout depuis l'extirpation des Jésuites & de leur Religion vers l'an 1721. Elle y avoit été introduite environ cent ans auparavant, comme on l'a vu plus haut; &, si nous en croyons les Missionnaires, elle y avoit fait de si étonnans progrès, que la Cour en prit ombrage, & jugea à propos de faire conduire les Jésuites à Macao en 1630, avec défense à eux & à tous ceux de leur Société de remettre jamais le pied dans le Royaume de Tonquin sous peine de mort. Une défense si sévere ne découragea pas la Société, elle y envoya de nouveaux Missionnaires sous divers déguisemens, qui furent reçus avec beaucoup de joie par leurs Proselytes, mais à qui le *Choua* fit un accueil fort différent; car ayant fait faire des perquisitions fort exactes, il y en eut de découverts; les uns furent mis à mort, & on laissa pourrir les autres dans de noires prisons, chargés de fers & privés de tout secours. On envoya ordre dans le même tems de faire bonne garde sur tous les chemins, d'examiner rigoureusement tous les Etrangers, & d'envoyer ceux qu'on soupçonnoit le moins du monde d'être des Missionnaires Chretiens, sous bonne garde au Gouverneur de la Province, & ensuite au Roi, s'ils se trouvoient être des coupables, pour être condamnés à mort & exécutés publiquement. Ces ordres furent suivis si exactement, que de six Missionnaires qui s'étoient risqués à venir dans le Royaume déguisés, les Gardes en saisirent quatre avant qu'ils fussent entrés fort avant dans le Pays; & après avoir souffert neuf rudes prisons, il furent tous quatre décapités le 12 Janvier 1737 dans le même lieu (*b*). On ne nous apprend point ce que devinrent les deux autres, ni si depuis ce tems-là on envoya d'autres Missionnaires dans le Tonquin; mais il y a de l'apparence que le mauvais succès de ceux dont on vient de parler, causé par la grande vigilance du Gouvernement, a rallenti leur zele pour quelque tems, & les a empêchés de faire de nouvelles tentatives, à moins que quelques troubles ou des guerres civiles durant cet intervalle n'ayent obligé les Gardes à se relâcher, & par-là n'ayent invité les Missionnaires à entreprendre quelque nouvelle course.

Gardes dans les Villes.

Pour revenir aux soldats, ils servent aussi de Gardes dans les villes & dans les villages, & comme ils appartiennent au Gouverneur ou à quelque autre personne d'autorité, ils sont insolens & abusent de la force qu'ils ont en main, sous prétexte de maintenir la tranquillité. Ces gens-là sont armés de longs bâtons, & ils les savent manier avec tant d'adresse, qu'ils cassent une jambe ou une cuisse fort aisément à ceux qui veulent résister ou prendre la fuite. Il y a aussi une corde à la hauteur de la poitrine, qui croise la rue; il y a d'ailleurs des ceps auprès de chaque corps de garde, où ils mettent ceux qu'il leur plaît, & les conduisent le matin devant le Magistrat, qui ne manque pas de donner raison aux Gardes, & de condamner le prisonnier à quelque amende, ou à la bastonnade, s'il n'a pas dequoi payer, & remplir la bourse du Magistrat. Les plaintes sont inutiles,

(*a*) *Dampier* l. c. (*b*) *Lett. Edif.* T. XVIII. p. 122. XXIV. p. 101.

tiles, & ne servent qu'à attirer un châtiment plus rude, en sorte que le meilleur remede en pareil cas est la patience (*a*).

Plaisante maniere d'appaiser les querelles.

Lorsqu'il arrive une querelle ou une dispute, & qu'elle est portée devant le Magistrat, ils ont une singuliere façon d'accorder les parties, en condamnant l'aggresseur à régaler celui qu'il a offensé d'un grand pot de terre plein d'Arack, d'une volaille ou d'un petit cochon, afin que faisant ainsi bonne chere ensemble, ils puissent noyer leur animosité dans cette liqueur & renouer leur ancienne amitié. Mais si c'est un différend qui vienne de quelque dette, ils condamnent le débiteur insolvable à un châtiment plus sévere, qui est de le mettre à la merci de son créancier, qui le fait bien souffrir, par le travail, la faim & les coups. Les criminels sont, ou chargés de chaînes de fer attachées à leurs jambes avec un gros morceau de bois, ou ont le cou enfermé entre deux grosses planches faites comme un pilori (*), ou sont bâtonnés selon la nature du crime. On fait mettre le coupable ventre contre terre, chausses bas; le nombre de coups sur le derriere est plus ou moins grand à proportion de la faute, ou selon qu'il a plu au Magistrat de l'ordonner; mais l'argent peut fort bien gagner les bonnes graces de l'exécuteur, qui sait modérer ses coups quand il veut. Le Larcin n'est pas censé un crime digne de mort, on se contente de le punir en coupant quelque membre, ou quelque partie d'un membre, selon que le vol est plus ou moins considérable. La derniere punition corporelle regarde ceux qui sont soupçonnés d'avoir mis le feu ou de dessein prémédité ou par négligence; & comme le Maître de la premiere maison où le feu prend ne sauroit gueres se justifier d'en être la cause, on le fait asseoir dans une chaise haute de douze ou quatorze pieds, & on l'expose ainsi trois jours consécutifs à la plus cuisante ardeur du Soleil, devant l'endroit où sa maison étoit bâtie (*b*).

Sévérité envers les Débiteurs.

Autres Peines.

Contre les Incendiaires.

Punition du Meurtre.

Nous avons déja remarqué que les sentences de mort ne s'exécutent qu'après avoir été ratifiées par le *Choua*. On punit le Meurtre par la décapitation, & comme il n'y a point de lieu destiné aux exécutions, aussitôt que la sentence de mort est confirmée, on conduit le criminel ou dans l'endroit où le meurtre a été commis, ou devant sa maison, on l'y fait asseoir le corps droit & les jambes étendues. L'exécuteur, muni d'une large épée à deux tranchans, lui en donne du revers sur la nuque du cou, & lui fait

(*a*) *Dampier*, ubi sup. (*b*) *Ibid.* l. c.

(*) Ils ont une autre sorte de Cangue, outre celui dont nous ferons la description dans l'Histoire de la Chine; ils l'appellent *Gongo*. Il a la figure d'une échelle, faite de cannes longues de dix ou douze pieds, la tête du patient est au milieu, par où il semble qu'il porte une échelle sur ses épaules, & qu'il a la tête entre les échelons. Ces deux sortes de punitions ne seroient pas fort rudes, s'il n'étoit question de porter ces machines que quelques heures ou un jour, mais elles sont presque insupportables quand il faut les porter un ou deux mois & même davantage, sur-tout si au-lieu d'avoir la liberté de sortir, comme quelques-uns l'ont, ils sont enfermés dans les prisons publiques, où on les fait mourir de faim, & par-dessus le marché on les roue de coups (1).

(1) *Dampier* ubi sup.

Histoire de Tonquin.

fait sauter la tête d'un seul coup; elle tombe d'ordinaire sur les genoux du patient, & le corps se renverse sur le dos. Quand il y a plusieurs criminels, chacun a son Bourreau, qui viennent dans la prison examiner ceux qu'ils doivent décapiter. Quand ils sont arrivés au lieu de l'exécution, chaque Bourreau se tient derriere son patient, pendant qu'on lit la ratification de la sentence, après quoi le premier Mandarin donne bientôt le signal, & ils frappent tous à la fois; les corps demeurent exposés jusqu'à ce que des personnes charitables les enterrent. C'est au moins de cette maniere que les quatre Jésuites dont nous avons parlé, furent exécutés (*a*).

Nous avons déja dit de quelle façon on punit l'Adultere; mais nous ne trouvons point que les Tonquinois usent d'aucun de ces cruels supplices qui se pratiquent en d'autres Pays des Indes, & sur-tout à la Chine; & ils sont si éloignés de mettre les criminels dans la nécessité de se défaire eux-mêmes, qu'une bonne somme d'argent fait obtenir l'impunité des plus grands crimes, de sorte qu'il n'y a gueres que de pauvres gens qui soient condamnés à la mort (*b*). On en va voir la raison.

Tous les Officiers sont des Eunuques. Leurs rapines.

Tous les Officiers Civils & Militaires sont choisis parmi les Eunuques de la Cour du *Choua*, & ils sont si avides d'argent, qu'il n'y a ni violence ni indignité qu'ils ne commettent pour en avoir. Il n'y a gueres ni Gouverneur, ni Magistrat ni Juge, qui ne soit de cet ordre de gens, n'y ayant presque personne qui puisse parvenir à des Postes considérables dans l'Etat ou dans l'Armée. Aussi s'est-il trouvé des Seigneurs assez ambitieux pour se résoudre à subir l'opération, afin de s'élever, quoiqu'ils eussent femme & enfans, & qu'ils fussent déja dans un âge à faire regarder une pareille opération comme fort dangereuse pour leur vie & pour le bien de leurs familles (*). D'où l'on peut légitimement conclure, qu'il n'y a qu'une ambition demesurée ou une avarice extrême, qui puissent les porter à acheter de l'avancement à un tel prix; de sorte qu'on ne doit pas être surpris des affreuses extorsions, & des horribles injustices qu'ils commettent quand ils sont élevés à quelque grand Poste (*c*).

Comment ils se mettent à couvert.

Un abus plus criant encore, qui regne parmi les Grands, est celui par lequel ils se mettent à couvert d'être recherchés pour leurs vexations. C'est une

(*a*) Lett. Edif. T. XXIV. p. 146. & suiv.
(*b*) *Dampier* l. c. *Baron* ubi sup.
(*c*) *Dampier* ubi sup.

(*) Nous observerons ici que quelque dangereuse que puisse paroître cette opération sur des gens qui ont de l'âge, dans des climats froids, il y a si long-tems qu'elle est en usage parmi les Tonquinois, comme l'unique voie de parvenir aux Emplois, qu'ils ont des Opérateurs si experts, qu'ils entreprennent de mutiler un homme quelque âge qu'il ait, sans l'exposer à des suites fâcheuses. Ils cachent à-la-vérité soigneusement leur méthode, sur-tout aux Etrangers; une précaution qu'ils prennent, & qu'il est surprenant qu'on n'employe pas parmi nous dans la pratique de la Chirurgie, sur-tout quand il s'agit d'amputations ou de tailler de la pierre, c'est d'endormir profondément le patient, ce qui le garantit des frayeurs & des angoisses qui accompagnent naturellement l'opération, donne à la nature plusieurs heures de repos après qu'elle est faite, & prévient les fievres, les inflammations & les autres dangereuses suites qu'on voit si communément parmi nous après de grandes opérations, de sorte que la cure est beaucoup plus aisée & plus prompte.

une ancienne coutume au Tonquin d'adopter des enfans de l'un & de l'autre sexe dans les familles riches, & ces enfans adoptifs partagent presque également la succession avec les véritables enfans. Mais avec le tems on a fait un étrange abus de cette coutume; une des premieres choses que font ces avides Magistrats, quand ils sont pourvus de quelque Charge, c'est de se faire adopter à quelque prix que ce soit par un Grand en crédit, bien surs d'en être protégés, de maniere que personne n'ose porter des plaintes contre eux, de quelque façon qu'ils en agissent. C'est ce qui les met en état de vivre en sureté & avec magnificence des dépouilles du peuple. Le seul risque qu'ils courent, c'est de perdre leur Protecteur par la mort ou par quelque disgrace, & en ce dernier cas ils ont ordinairement le même sort que lui; toutes leurs malversations sont mises au jour, & ils sont surs que leur punition est plus sévere à proportion qu'elle a été plus long-tems differée (*a*). *Baron* rapporte qu'il avoit obtenu à la faveur d'une grosse somme l'honneur d'être adopté par le fils aîné du *Choua*, mais il n'en profita point, ce jeune Prince ayant perdu la raison par une fievre maligne (*b*).

Histoire de Tonquin.

La principale raison qui porte à donner les premieres Dignités à des Eunuques, c'est que lorsqu'ils meurent, le Roi hérite de toutes leurs richesses mal-acquises, n'y ayant gueres d'argent dans le Pays qui ne tombe entre les griffes de ces vautours; de sorte qu'ils ne sont en un certain sens que des éponges, & leurs parens n'obtiennent de leur succession que ce qu'il veut bien leur accorder (*c*), c'est ce qui leur donne un si grand crédit à la Cour, qu'ils ont à toute heure l'accès libre auprès du Roi. C'est eux qui présentent les requêtes des Ministres inférieurs au *Choua*, & qui y répondent en son nom, après qu'ils ont exposé l'affaire plus ou moins favorablement, à proportion qu'ils ont été ou qu'ils esperent d'etre payés de leurs bons offices. On les employe ordinairement dans les Ambassades & dans les Négociations secrettes, en un mot ils ont toute la confiance du Roi, & les moyens d'amasser de grandes richesses, en foulant le peuple, dont ils sont détestés (*d*). Nonobstant cette corruption générale, l'Histoire fournit des exemples d'Eunuques, qui ont donné dans les plus hautes Dignités Civiles & Militaires des preuves éclattantes de la valeur, de la sagesse & de la probité la plus consommée, & dont on vénere encore les vertus. Mais le nombre de ces grands hommes a été si petit en comparaison de celui des autres d'un caractere opposé, qu'il semble qu'on n'en a conservé la mémoire, que pour rendre les vices des derniers plus odieux, & pour faire détester davantage leurs injustices, sur-tout si l'on fait attention aux énormes charges dont le peuple est déja accablé par un Souverain despotique, & avec quelle rigueur ceux qui ne sont pas en état de payer sont traités.

Pourquoi le Roi les préfere.

Haïs du Peuple.

Chaque sujet au-dessus de dix-huit ans, est obligé de payer annuellement une certaine taxe, plus ou moins grosse, selon ses facultés & la fertilité de ses terres; il n'y a d'exempts que les Princes du Sang Royal, tous les Offi-

Combien le Peuple est chargé de taxes.

(*a*) *Chevrier* Tunq. p. 27.
(*b*) *Baron* ap. Hist. Gén. des Voy. T. XI. p. 381.
(*c*) *Dampier* l. c. *Baron* ubi sup. p. 356.
(*d*) Les mêmes.

Histoire de Tonquin.

ficiers Civils & Militaires, & les Lettrés, de sorte que toute la charge retombe sur ceux qui travaillent. Cette taxe se paye ordinairement en denrées deux fois par an, après les moissons; & dans les endroits où les terres sont naturellement steriles, les misérables habitans sont cependant obligés de fournir une certaine quantité de fourrage pour les éléphans & les chevaux du Roi & pour la Cavalerie; & de le transporter dans les Magazins Royaux à Cachao, quelque éloignés qu'ils soient de cette Capitale. D'ailleurs ils sont aussi sujets au *Veckan* ou service du Seigneur, c'est-à-dire à travailler aux réparations des murs, des grands chemins, des Palais du Roi, & de tous les édifices publics; les Marchands, les Artisans n'en sont pas même dispensés; ils sont obligés de travailler six mois ou par eux-mêmes ou par des personnes à leurs gages, sans aucun espoir de recompense que la nourriture, & encore quelquefois ne l'ont-ils point, parcequ'il dépend absolument du *Choua* de la leur donner ou non. Telle est la puissance excessive de ces Usurpateurs, & le triste esclavage de leurs vassaux, pendant que leurs *Bouas* ou légitimes Souverains sont condamnés à vivre dans une obscure retraite, & à se contenter de l'ombre de la Dignité Royale (*a*).

Serment de fidélité.

Au commencement de chaque année tous les Gouverneurs de Province, les Mandarins, & les autres Officiers Civils & Militaires renouvellent au *Choua* leur serment de fidélité, d'une maniere solemnelle. Ils coupent la gorge à une poule & en laissent couler le sang dans un bassin d'Arak, on donne ensuite un trait de ce breuvage à tous les assistans, après qu'ils ont publiquement renouvellé la profession d'être fideles au Roi. Cette cérémonie est regardée comme l'engagement le plus solemnel qu'un homme puisse prendre. Cette maniere de donner un breuvage solemnel se pratique aussi, en d'autres Pays, en diverses occasions, sur-tout quand les femmes ont donné lieu de soupçonner leur fidélité: si c'est avec le même effet que faisoient les Eaux de jalousie parmi les Juifs, c'est ce que nous ne déciderons point.

Inauguration du Choua.

Quand le *Choua* est mort (*), tous les principaux Officiers & les Ministres-d'Etat se rendent au Palais, mettent au Prince succeseur un habit à la Chinoise, le montent sur un éléphant richement caparaçonné, & le menent dans une des plus grandes cours du Palais. C'est-là qu'il est assis sur un Trône superbe, tous les Mandarins se prosternent en terre, & après avoir eu quelque tems la tête baissée ils se relevent, & joignant les mains, & levant les bras, ils font serment au nouveau Roi de lui être fideles en toutes choses jusqu'à la mort. De son côté le nouveau Monarque leur fait donner un certain nombre de lingots d'or ou d'argent, selon leurs rangs; en-

(*a*) *Baron* l. c. p. 380.

(*) Je ne puis me dispenser d'observer ici deux choses. 1. Que l'Auteur applique ici au *Choua* ce que *Tavernier* raconte touchant le *Boua* ou Roi. Ce Voyageur donne au premier, je ne sai pourquoi, la qualité de *Connétable*. 2. Que *Baron* prétend que tout ce que *Tavernier* dit, n'est qu'un tissu de fables sans fondement, & il remarque qu'il fait distribuer au Roi dans ce seul jour la valeur de cent-cinquante millions d'écus, somme qui surpasse toutes les richesses du Royaume. Voy. *Tavernier* Relat. du Tunq. Ch. V. *Hist. Gén. des Voyag.* T. XI. p. 398. Rem. du Trad.

ensuite il est proclamé solemnellement au bruit de l'artillerie & au son des tambours. Dans une plaine voisine il y a environ trente-mille hommes sous les armes, tant Cavalerie qu'Infanterie, & on y conduit le Roi sur un magnifique palanquin, porté par huit Mandarins militaires, & par huit du Conseil; le Grand-Chancelier, accompagné du Général & des principaux Officiers, marchent devant lui, montés sur de beaux chevaux; après avoir été reçu aux acclamations ordinaires, on le mene à l'appartement de son prédécesseur, d'où tout le monde se retire pendant quelque tems, & c'est alors que les Princesses & les autres Dames viennent féliciter le Roi de son heureux avénement au Trône. Ensuite les Seigneurs rentrent, & le reste du jour se passe en festins, en concerts de Musique & en danses. Le lendemain les troupes se retrouvent en bel ordre dans la même plaine, le Roi y est porté par les seize Seigneurs dont on a parlé, avec la même suite; quand il est arrivé au camp il monte sur un de ses éléphans de guerre, & se met au milieu des troupes, où tous les Officiers viennent lui prêter le serment de fidélité, après quoi il leur fait aussi ses libéralites, leur donnant quelques lingots d'or & d'argent, selon leur qualité. Pour ce qui est des soldats ils ont chacun deux mois de gages. Après les acclamations & les décharges ordinaires de la Mousquetterie, le Roi se retire dans un beau Palais de bois, enrichi de dorures & de peintures, dressé exprès, & on y passe une partie de la nuit à faire bonne chere, à tirer des feux d'artifices & à d'autres divertissemens, que le Roi regarde du haut. Le lendemain le Roi quitte ce Palais de bois, où les soldats mettent le feu, & il s'en retourne dans son Palais ordinaire avec la même pompe qu'il en étoit sorti, & va s'asseoir sur son trône; alors il donne aussi des marques de sa libéralité à tous ceux qui ont contribué à son divertissement & à la solemnité de ce grand jour. Ensuite deux Députés, l'un du Corps des Marchands & l'autre de celui des Artisans, lui font une harangue pour l'assurer de leur fidélité. La harangue finie, le Roi fait présent au Corps des Marchands de cinquante lingots d'or & de trois-cens barres d'argent, & au Corps des Artisans de vingt lingots & de cent barres. On fait pendant huit jours des réjouissances dans tous les quartiers de la ville. Quelques jours après arrivent les Députés des Provinces, qui lui rendent l'hommage ordinaire, & entre autres marques qu'il leur donne de sa faveur Royale, il remet pour une année les impôts & les taxes à toutes les villes & à tous les villages, à la réserve de ceux qui se sont rendus coupables de rebellion dans quelque occasion, qui ne sont exempts de charges que pour six mois. Tous les prisonniers pour dettes se ressentent aussi des graces du Roi, & après que le Chef du Conseil a fait leur accommodement avec leurs Créanciers, le plus souvent à la moitié de la somme, le Roi fait payer le reste (*a*).

Histoire de Tonquin.

Nous supprimons pour abréger plusieurs autres cérémonies superstitieuses, la quantité de victimes qu'on offre pendant la Fête, dont la moitié est pour les Prêtres, & l'autre pour les Pauvres, les prétendus Augures par

les

(*a*) *Tavernier* Relat. du Tunq. Ch. XIII.

Histoire du Tonquin.

lesquels les Prêtres le flattent d'un long & heureux regne, & autres choses de cette nature, qui se pratiquent dans cette occasion: nous nous bornons à donner une idée de la pompe funebre des Rois décédés.

Pompe funebre des Rois.

Il n'y a guere de Nation qui égale les Tonquinois en profusion & en magnificence sur cet article. Il faudroit employer plus de pages que nous ne pouvons donner de lignes dans un Ouvrage tel que celui-ci, pour faire la description de la moitié des cérémonies aussi longues que pompeuses & variées, qui s'obsservent non seulement par le nouveau Roi & toute sa Cour, mais par tous ses sujets dans toute l'étendue du Royaume; nous nous contenterons d'indiquer les plus remarquables & les plus propres à donner une idée générale de tout le reste. On embaume le corps avec les gommes les plus précieuses, on lui met les plus riches habits, on l'expose pendant soixante-cinq jours sur un lit de parade, pour recevoir les honneurs que viennent lui rendre toute la Cour, & tous les Officiers Civils & Militaires, & enfin tous les sujets, à qui l'accès est libre pendant dix jours. Il est servi pendant tout ce tems-là comme s'il étoit en vie, & quand on ôte les mets, on les distribue aux Prêtres & aux Pauvres; tous les divertissemens cessent, à la réserve de ceux qui accompagnent l'installation du nouveau Roi. Ce sont-là quelques-unes des cérémonies qui se pratiquent avant l'enterrement, avec autant d'ordre que de splendeur; parceque dès que le Roi est mort, le Généralissime prescrit aux Mandarins & aux Officiers le deuil, & le tems de s'acquitter de ce qui les regarde.

Trois cloches qui sont au haut d'une tour du Palais sonnent nuit & jour, & l'on voit par-tout les marques du deuil le plus profond. Le nouveau Roi lui-même, & tous les Seigneurs, aussitôt que la cérémonie de son installation est finie, ne paroissent qu'en habits d'une grosse toile de coton violet, accompagnés des Princes & des Princesses du sang; les Princesses vêtues de soie & en blanc, & les Princes comme le Roi, se rendent plusieurs fois le jour dans l'appartement où est le corps, pour lui rendre leurs devoirs, se prosternent, font brûler des parfums & donnent d'autres marques de leur respectueuse douleur. En attendant on prépare les chemins par où la procession doit passer pour se rendre du Palais au lieu où est la Galere Royale, sur laquelle on doit embarquer le corps: ce lieu est environ à deux journées, & tout le chemin est couvert d'une grosse toile teinte en violet, qu'on donne aux Bonzes après la fin de la cérémonie.

Le Roi, les Princes & les Princesses du sang, tous les Seigneurs, les Mandarins, & les Officiers Civils & Militaires, font le chemin à pied, & cela dure dix-sept jours; voici l'ordre de la marche. Les deux premiers Huissiers de la Chambre du Roi, avec leurs masses d'armes marchent les premiers, & crient le nom du feu Roi. Suivent douze des principaux Officiers des Galeres qui doivent conduire le corps. Viennent ensuite les Officiers de la Cour, selon leur rang, avec le grand Ecuyer à leur tête. Puis paroissent douze Chevaux de main, dont les brides & les harnois sont fort riches & les selles en broderie d'or & d'argent, conduits chacun par deux Pages de la Cour. Ils sont suivis de douze Eléphans, quatre qui portent chacun un homme qui tient un étendard; quatre autres qui portent

tent chacun une tour, où il paroît six hommes, les uns armés de mousquets, les autres d'arquebuses, les quatre derniers portent une sorte de cage, dont l'une a des glaces par devant & par les côtés, & l'autre a des jalousies, & toutes avec des toits différens parfaitement bien travaillés. Le Chariot qui porte le Mausolée où est le Corps du Roi traîné par huit Cerfs, menés chacun par un Capitaine des Gardes paroît ensuite. Le nouveau Roi, accompagné de ses freres s'il en a, marche à pied, ayant autour d'eux une bande de Musiciens; ils sont suivis de quatre Princesses, qui portent à manger & à boire pour le Roi défunt, accompagnées chacune de deux Dames, & d'une autre troupe de Joueurs d'instrumens. On voit après quatre Gouverneurs des quatre principales Provinces du Royaume portant chacun sur l'épaule un bâton où pend un sac plein d'or & de différens parfums, & ce sac contient le présent que chacune de ces Provinces fait au Roi mort, afin qu'il puisse s'en servir dans l'autre Vie. Paroissent deux Chariots chacun tiré par huit chevaux, & conduit par huit hommes, sur lesquels il y a des coffres remplis d'or & d'argent, & d'autres choses de prix, pour l'usage du Monarque dans l'autre Monde. Le reste des Officiers du Roi & une foule de peuple ferment la marche.

Nous passons sous silence quantité de superstitions & de cérémonies, qu'on observe chaque jour & à chaque station. Quand la Procession est arrivée à la Riviere, le Corps du Roi est mis dans une Galere, accompagné des douze Officiers dont on a parlé. Dès qu'il est embarqué tout le Cortege s'en retourne; la Galere remonte la Riviere assez loin, jusqu'à ce qu'elle arrive dans un Pays désert, & là le Corps est enterré par six Eunuques, à qui on fait prêter serment de ne jamais découvrir le lieu où il repose. On assure qu'outre l'or & l'argent, & les autres richesses qu'on enterre avec lui, plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour se font aussi enterrer tout vifs, afin de le servir dans l'autre Vie. Mais cette coutume inhumaine, quoiqu'elle s'observe encore en d'autres Pays, est abolie depuis longtems au Tonquin.

Autres circonstances rapportées par Marini.

Le P. *Marini*, qui a donné au Public une ample relation des Obseques du Roi *Ta-tha-ty-twong*, qui mourut en 1675, ajoute plusieurs autres circonstances curieuses, qui eurent lieu dans cette occasion. Il parle en particulier (*a*) de plusieurs magnifiques Chars, qui précédoient le Cortege, & dont on verra ci-dessous une description abrégée (*). Il représente la Galere

(*a*) *Marini* Relat. de Tonq. Ch. 15.

(*) La premiere chose, dit-il, qu'on vit sortir du Palais, étoit une colomne quarrée de soixante empans de haut, & de six de diametre, sur un piedestal, & tirée par des hommes; elle étoit sur des roues si bien ajustées, que la machine restoit aussi droite que si elle eût été fixée en terre, sans pencher de côté ni d'autre par tout le chemin. Le corps de la colomne étoit couvert d'une riche étoffe de soie, sur laquelle on voyoit en caractères d'or & d'argent le nom, l'âge, les actions &c. du défunt.

Cette machine étoit suivie d'une autre, ou d'un grand char, sur lequel étoit représentée en relief une ville, avec ses murs, ses remparts & ses fortifications, la plus grande partie très-bien dorée.

Il y avoit un troisieme char également magnifique, sur lequel étoit un superbe Trône,

Histoire du Tonquin.

lere Royale, comme superbement dorée, ayant des voiles & des flammes de drap d'or; & il ajoute que quand le Corps y fut mis au son des instrumens de musique & au bruit de l'artillerie & de la mousquetterie, le nouveau Roi & toutes les Personnes de la Famille Royale étoient avec les pieds dans l'eau jusqu'au-dessus de la cheville, & qu'ils ne se retirerent qu'après avoir perdu la Galere de vue; & que par cette raison les rameurs eurent ordre du Capitaine de faire force de rames, pour être bientôt hors de vue, & qu'ensuite ils ramerent plus à leur aise, en continuant leur route.

Ville bâtie en l'honneur du Roi défunt.

Quelque magnifiques que fussent ces Obseques, comme ce n'étoit qu'un peu plus que ce qu'avoient fait ses prédécesseurs, le nouveau Roi trouva que c'étoit trop peu pour témoigner le respect filial qu'il avoit pour son pere, à moins qu'il n'élevât quelque Monument à sa mémoire, qui surpassât tout ce que l'on avoit fait avant lui. Dans ce dessein il choisit une petite Isle dans la Riviere, d'environ trois milles de long, & qui en avoit six ou sept de tour; il fit tracer sur le sable le plan d'une Ville, & de deux superbes Palais, ornés de trophées, avec quatre magnifiques portes, qui répondoient aux quatre vents. Une multitude innombrable de gens travaillerent volontairement jusqu'à la fin de Décembre, c'est-à-dire près de six mois. On fit les portes, les murailles, les tours, les trophées, & les autres ornemens des plus riches matériaux, & on y représenta les actions du feu Roi. Les Palais, les Trônes, les lits, & les autres ameublemens étoient encore plus somptueux. Nous supprimons les autres embellissemens, qui sont en trop grand nombre pour les détailler, quoique tous répondissent au grand but (*) du Prince, & nous nous hâtons d'en ve-

ne, fait principalement d'or & d'ivoire, sur lequel étoient les marques de la Dignité Royale du feu Roi. Ces chars étoient accompagnés de bandes de Musiciens, qui jouoient sur divers instrumens une marche triste, & qui au lieu de chansons faisoient retentir l'air de cris & de gémissemens. Ensuite venoit le Cortege. Il ajoute, qu'il n'y eut que trois des principaux Eunuques à qui le secret du lieu de la sépulture fut confié, & qu'ils s'engagerent par les sermens les plus solemnels que personne qu'eux n'en auroit connoissance (1). Mais il est incroyable, que trois & même que six Eunuques ayent pu porter le corps avec tant de richesses de la Galere dans le Désert, pour l'inhumer secrettement; il y a de l'apparence qu'ils prirent un certain nombre d'esclaves pour cela, & que peu après ils les firent mourir.

(*) Pour donner au Lecteur une idée de ces Edifices, qui en dedans n'étoient soutenus que par des poutres & des chevrons, mais au dehors étoient couverts des plus riches étoffes de soie, & ornés de représentations curieuses, d'armées, de chevaux, d'éléphans, de batailles &c. d'un travail exquis, & d'or, d'argent & d'autres riches matériaux, nous ne nous arrêterons qu'à une des principales colomnes, qui ornoit cette ville représentative du côté du Midi. Elle étoit d'une hauteur & d'une grosseur extraordinaires, sur un piedestal proportionné à la masse qui y reposoit, & couvert de plaques d'or très-bien travaillées. Au haut de la colomne il y avoit trois grands globes d'or, l'un au dessus de l'autre, curieusement travaillés & brunis. La colomne étoit toute revêtue de drap d'or, enrichie d'un grand nombre de figures, & d'autres embellissemens d'or & d'argent massif, & avec des caracteres qui marquoient les actions les plus glorieuses du feu Roi. Aux deux côtés il y avoit les figures de deux Géans d'une taille extraordinaire, tenant un arc & des fleches à la main. Au centre de la ville il y avoit vingt & une tours, à-peu-près dans le même goût que la colomne, dont l'une étoit au centre de toutes les autres;

(1) *Marini* Relat. de Tonq. Ch. 15. Vid. *La Martiniere*, Dict. Géogr. sub voce.

Histoire de Tonquin.

venir à la cataſtrophe, qui ſera voir clairement les ſuperſtitieuſes notions qui regnent parmi les Peuples ſur l'état des morts dans l'autre Vie.

Cérémonie de ſa Conſécration pour l'uſage du Roi dans l'autre Vie.

Le 29 du mois, quand tout fut prêt pour la grande cérémonie, & que la nouvelle ville fut remplie par-tout d'un nombre ſuffiſant d'hommes pour faire en dedans leur rôle, trente-mille hommes armés s'avancerent au cœur de la nuit, habillés de deuil, & inveſtirent la place des quatre côtés; le matin, le Roi, la Reine & toute la Famille Royale, ſuivis d'une nombreuſe Cour, parurent à la tête d'une Garde de quatre-mille hommes, armés d'épées à poignées d'argent; ils s'approcherent de la principale Tour, & frapperent à la porte; alors un jeune garçon entonna d'un ton lugubre une chanſon, qu'il adreſſoit au Commandant de la Tour, qui étoit ſuppoſé être à portée de l'entendre, & qui revenoit à ceci. On dit qu'un puiſſant Monarque, qui depuis peu a quitté ce Monde pour aller jouir de l'immortalité de l'autre, ſe trouve ſeul & abandonné dans un Pays étranger, ſans gardes, ſans ſoldats, & ſans chevaux ni éléphans pour le défendre; n'ayant ni Palais où il puiſſe habiter, ni équipage convenable à ſa Dignité Royale; que la renommée de ce magnifique édifice les a attirés, & que s'il veut le leur céder, ils ſont prêts à lui donner tout ce qu'il demandera.

La chanſon finie, le prétendu Commandant de la Tour répondit, que la ville ayant été bâtie pour le grand Roi dont il parloit, il conſentoit qu'on la lui vendît, pourvu que les trois autres Commandans qui y étoient y donnaſſent leur conſentement. Alors les trois freres du Roi ſe préſenterent devant les trois autres portes, & y firent la même Cérémonie, après quoi la ville fut d'abord remiſe au Roi, qui ſe rendit ſur le champ au Palais, ſuivi de toute la Cour, & qui fut ſalué d'une décharge générale de l'Artillerie. Quand il fut arrivé à la grande ſalle des obſeques, il écouta à genoux la lecture des actions de ſon pere, ſes freres & tous les Princes du ſang étoient dans la même poſture, pendant que quatre-mille Mandarins de ſa ſuite étoient proſternés le viſage contre terre. La Cérémonie finit par le ſon d'un grand nombre d'inſtrumens, & pendant ce tems-là les Ambaſſadeurs de trois des Princes ſes vaſſaux vinrent lui faire leurs complimens de condoléance, & offrir au défunt le préſent accoutumé d'or, d'argent & de parfums.

Il eſt brûlé dans ce deſſein.

Le Roi s'en retourna avec ſa Cour dans ſon propre Palais, & vers les huit heures du ſoir, qui étoit celle où le Roi étoit mort, toute la ville & ſes édifices furent mis en feu, les ſoldats gardant toutes les avenues, de peur qu'on ne ſauvât quelque choſe des flammes; parceque c'eſt une opinion reçue, qu'il n'y a que ce qui eſt réduit en cendres, qui ſoit rendu aux morts dans l'autre Monde. A l'égard de l'or, de l'argent & des autres cho-

tres; & c'étoit la plus belle tant pour ſa hauteur, que pour les matériaux, dont elle étoit conſtruite & pour l'ouvrage. Le Lecteur peut juger par cette ébauche de la magnificence du reſte. Ceux qui auront envie d'en ſavoir davantage, peuvent en trouver la deſcription dans l'Auteur cité (1).

(1) *Marini* Relat. de Tonquin. Ch. 15.

Histoire de Tonquin.

choſes qui ne furent pas conſumées, le Roi ordonna d'en donner une partie aux ſoldats, & l'autre à ſes Courtiſans & à ſes Officiers ſubalternes. Tel fut le ſort de cette étonnante fondation, qui coûta, dit-on, à ce Monarque environ un million d'or (*a*). Et le jeune Monarque s'engagea à à cette dépenſe pour procurer à ſon pere dans l'autre Vie une belle Ville, avec deux ou trois magnifiques Palais, enrichis de tout ce qui peut relever la Majeſté Royale; & toute cette longue & pompeuſe Cérémonie ne fut deſtinée qu'à aſſurer au Monarque défunt la jouiſſance de tous ces avantages.

Obſcurité de l'Origine des Tonquinois.

Nous voici parvenus au dernier article, où il s'agit de faire connoître au Lecteur, autant qu'il nous ſera poſſible, l'Origine, l'Antiquité & l'Histoire des Tonquinois, mais nous ſerons obligés d'être fort concis faute de Mémoires; parcequ'ils ignorerent l'art d'écrire juſqu'au tems où ils l'apprirent des Chinois, il y a tout au plus quatre ou cinq-cens ans; de ſorte que tout ce qu'ils ont rédigé depuis par écrit de l'Hiſtoire des ſiecles qui ont précédé, ne paroît être qu'un amas de traditions anciennes & incertaines, mêlées de fables, plus propres à répandre des ténébres impénétrables ſur l'origine & l'antiquité de la Nation & de la Monarchie, qu'à les éclaircir. Il n'y a cependant aucun lieu de douter que l'une & l'autre ne ſoient fort anciennes, quoique nous n'ayons point de Mémoires autentiques ni du Pays ni des autres Nations ſur ce ſujet.

Ce qu'en diſent les Annales de la Chine.

Il eſt vrai que ſi nous en croyons les Annales de la Chine, les Tonquinois formerent dans les premiers tems une eſpece de République ſous des Chefs, tels qu'étoient ceux des *Philiſtins* & des autres Nations Cananéennes dans ces tems reculés (*b*), ce qui dura juſqu'à l'an 1956 après le Déluge; une ſécheresſe de trois années ayant alors cauſé une grande famine parmi eux, ils envoyerent une Ambaſſade au Roi de la Chine, qui portoit les titres de *Fils du Ciel* & de *Pere des Saiſons*, dans l'eſpérance qu'il ouvriroit les Cieux, & leur envoyeroit la pluye ſi ardemment ſouhaittée pour rendre à leurs terres leur premiere fécondité. Leurs Ambaſſadeurs furent chargés de magnifiques préſens; mais l'oncle du Roi, qui étoit ſon premier Miniſtre, les refuſa & rejetta leur priere, ſous prétexte qu'une Nation qui étoit tributaire de l'Empire de la Chine, & qui avoit refuſé l'hommage accoutumé à ſes Monarques, ne méritoit pas qu'ils s'intéreſſaſſent en ſa faveur; il renvoya donc les Ambaſſadeurs ſans avoir eu ſeulement audience de l'Empereur. Ce fait eſt contredit par les Annales que les Tonquinois prétendent avoir depuis l'an du Monde 3612, mais il eſt aiſé de juger de quelle autorité elles ſont, n'ayant eu l'uſage de l'écriture que près de deux-mille-ans après.

Contredit par celles du Tonquin.

Ils ſont vraiſemblablement Indiens *d'origine.*

Nous ne voudrions pas cependant faire trop de fonds ſur ce que les Annales Chinoiſes en diſent, & des autres Nations voiſines; elles les appellent *Manſos* ou Barbares, & quelquefois *Kao-ee* (*c*), ou doigts tortus, parcequ'auſſi bien que les autres Indiens ils ont le gros orteil écarté des autres doigts du pied. C'eſt par cette raiſon & ſur d'autres reſſemblances qu'ils ont

(*a*) *Marini*, ubi ſup. (*b*) *Baron* ap. Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 389. (*c*) *Idem* ibid.

ont avec les Indiens pour la figure, le teint & les coutumes, que le gros des Auteurs les croyent d'origine Indienne, mais de quelle Tribu, c'est ce qu'il est difficile de deviner. Les Tonquinois appellent leur Pays *Ang-nam*, c'est-à-dire *Repos Austral*, & *Tongkin* ou *Cour Orientale*; ils affectent aussi de nommer leur Royaume *Day-viet*, nom qui dans leur langue est équivalent à celui de *Day-mynh*, qui veut dire Royaume de *grande clarté*, & qui est un de ceux que les Chinois donnent à leur Empire à l'exclusion de tous les autres (*a*). Peut-être est-ce à cause de cela que les Chinois leur donnent le sobriquet de *Xic-qui* ou de Démons rouges, sans-doute à cause qu'ils ont les levres encore plus rouges que les autres Indiens, par le bétel qu'ils machent sans-cesse. Il y a cependant quelque probabilité, que ce sont les Empereurs Chinois qui ont donné à ce Royaume le nom de *Tong-kin*, après qu'ils en eurent fait une Province de leur Empire, & qu'ils eurent étendu leurs conquêtes jusqu'à Siam, où ils établirent leur principale résidence; car ce n'est qu'en ce cas-là qu'ils pouvoient l'appeller leur *Tong-kin* ou Cour Orientale, étant alors à leur Est, au-lieu que depuis qu'ils ont abandonné leurs conquêtes, & qu'ils se sont retirés dans leurs anciens domaines, il est à leur Sud ou Sud-Ouëst.

Histoire de Tonquin.

Quoi qu'il en soit, il ne paroît point que le Gouvernement Monarchique se soit établi dans le Tonquin, que lorsque le fils ou le neveu de *Shin-nong*, le second Empereur de la Chine (*), se rendit maître de ce Pays, qui n'étoit pas sans-doute encore fort peuplé si peu de tems après le Déluge, ni assez policé pour se défendre contre les forces supérieures de ce Prince.

Leur premiere Monarchie.

Il ne fit pourtant que faire passer les Tonquinois d'un Gouvernement Aristocratique sous le joug d'un Prince étranger, & ils le porterent si impatiemment, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & par les plus grands ménagemens pour leur caractere indocile, qu'il parvint peu à peu à les faire vivre contens sous sa domination. Il s'accommoda autant qu'il fut possible à leurs coutumes pour leur faire prendre les siennes, il changea les noms Chinois que lui & sa femme portoient en des noms Tonquinois, & il ajouta au sien le titre de *Wong* ou de Roi. Par-là il les engagea

(*a*) *Marini* l. c. Ch. 1.

(*) On dit (1) que les Tonquinois appellent cet Empereur *Than-nou*, mot qui signifie l'inventeur de la Charrue, dont les Annales Chinoises attribuent l'invention à *Shin-nong*, le successeur immédiat de *Fohi*; & de-là *Marini* conclut que cette conquête arriva sous le regne de ce Monarque. Mais nous avons fait voir ailleurs (2) que la Chine même ne pouvoit encore être assez peuplée dans ces anciens tems, pour entreprendre de pareilles conquêtes, & pour étendre sa domination aussi loin au-delà des bornes de son Empire naissant. En sorte que s'il y a quelque fonds à faire sur ces Annales, il faut renvoyer cette conquête au moins jusqu'au regne de *Chun*, le neuvieme Empereur, que *Yao* s'associa & qu'il déclara son successeur à l'Empire, à cause de la grande connoissance qu'il avoit de l'Agriculture; aussi la perfectionna-t-il, & il l'encouragea tellement, qu'on institua une fête en son honneur, que tous les Empereurs Chinois ont toujours célébrée; & l'on ne peut faire remonter la conquête du Tonquin plus haut que ce tems-là.

(1) *Marini* Relat. du Tonq. Ch. 2. (2) Voy. Hist. Univ. T. XIII. p. 34, 91 &c.

Histoire de Tonquin.

gea à la longue à le reconnoître pour leur Souverain, & il laissa la couronne à son fils.

Subjugués de nouveau & divisés en douze Royaumes.

La succession continua dans cette famille pendant quelques générations, dont on ne nous apprend pas le nombre: un des Empereurs de la Chine, sur quelque mécontentement, résolut de les réduire sous son obéissance, sous pretexte que le Tonquin avoit été autrefois une Province de son Empire. Il envoya une nombreuse armée sous douze de ses meilleurs Généraux; la guerre fut longue & sanglante, & les Tonquinois combattirent avec autant de zele pour leurs Rois que de valeur contre leurs ennemis, mais ils furent enfin contraints de céder au nombre & à l'expérience des Chinois. Les douze Capitaines partagerent entre eux le Tonquin divisé en douze Provinces, où chacun d'eux prit la qualité de Roi.

Un Pâtre les remet en liberté.

Il n'y avoit pas longtems que cette nouvelle forme de Gouvernement subsistoit, qu'un jeune Pâtre, natif d'une de ces douze Provinces, trouva moyen de causer une nouvelle révolution, & de rendre à sa patrie son ancienne liberté: ce service signalé lui valut le Trône, sur lequel il fut élevé par les suffrages de tous ses compatriotes, & il devint l'illustre Chef d'une nouvelle Monarchie. A peine ce jeune Prince avoit-il regné dix ans, que l'Empereur qui regnoit à la Chine le fit assassiner, & fit rentrer le Royaume sous sa domination. Depuis cette époque leurs Annales ne parlent que de continuelles révolutions pendant plusieurs siecles; tantôt ils sont tyrannisés par les Chinois, tantôt ils secouent courageusement le joug, chassent les Usurpateurs, & rétablissent leur ancienne forme de Gouvernement, vivant sous l'autorité de leurs propres Princes, qu'ils élisoient d'entre eux, & qu'ils déposoient aussi très-souvent par un effet de leur inconstance, pour en mettre d'autres en leur place (*a*). Voilà ce que notre Auteur a pu trouver de meilleur dans les Mémoires de ces tems reculés, qui s'accordent assez bien avec les Annales Chinoises, qui représentent la Chine, vers le même tems, dans un grand état de splendeur, & comme formant un vaste Empire, quatre ou cinq-cens ans avant J. C. ainsi que nos Lecteurs peuvent le voir dans ce que nous en avons dit ailleurs (*b*), sans parler à présent de ce que nous aurons occasion d'observer dans le volume suivant touchant les grands avantages que les Chinois ont eu sur les autres Nations du côté de la puissance, des richesses, des Arts & des Sciences, depuis les premiers siecles qui ont suivi le Déluge jusqu'à l'époque dont il s'agit ici.

Leur premier Roi selon Baron.

Mais *Baron* rapporte que le premier Roi dont les Historiens Tonquinois font mention, se nommoit *Ding*, & regnoit environ deux-cens avant J. C. ils disent qu'il fut élevé au Trône par une troupe de vagabonds. Ils s'accordent peu sur les circonstances de cette révolution, mais ils conviennent tous que *Ding* fut massacré par ses sujets à cause de son insupportable tyrannie. Cette mort fut suivie de Guerres Civiles, qui durerent longtems, & qui auroient ruiné & dépeuplé entierement le Royaume, si elles avoient continué; elles finirent par l'élection d'un nouveau Roi nommé

(*a*) *Marini* l. c. Ch. 2. (*b*) Voy. *Hist. Univ.* T. XIII. ubi sup.

mé *Ledayban*. Ce fut sous son regne que les Chinois profitant du triste état où étoit le Pays, y entrerent avec une puissante armée, & c'est, dit l'Auteur, la premiere fois que les Annales font mention d'une attaque des Chinois. Quoiqu'il y ait toute apparence, par ce que nous avons dit plus haut, qu'ils y étoient entrés plus d'une fois avant ce tems-là. Quoi qu'il en soit les Historiens conviennent qu'ils inonderent tout le Royaume sous le regne de *Ledayban*: comme c'étoit un Prince guerrier, il les repoussa avec beaucoup de valeur, & les défit en plusieurs rencontres, sans pouvoir cependant les chasser de plusieurs détroits & passages dont ils s'étoient emparés.

Histoire de Tonquin.

Et leur premier assujettissement aux Chinois.

Après la mort de ce Monarque, les Tonquinois lui donnerent pour successeur *Libalvie*, vieux Général d'une valeur égale à sa politique, qui vainquit les Chinois plusieurs fois, & eut enfin le bonheur & la gloire de les chasser entierement de ses Etats. La Couronne demeura dans sa famille pendant cinq ou six générations. Mais le dernier Prince de son sang n'ayant laissé qu'une fille, cette Princesse, pour s'affermir sur le Trone, épousa un jeune Seigneur d'une grande famille, avec lequel elle le partagea: cette préférence excita la jalousie d'un autre Seigneur, nommé *Ho*, qui se révolta, & ayant défait le Roi en bataille rangée, il s'empara du Trône, après avoir ôté la vie à la Princesse & à son mari. Cet attentat fut suivi de tant d'autres actions cruelles & violentes, qu'il devint odieux à toute la Nation. Ils résolurent de se défaire de ce Monstre, mais se trouvant trop foibles pour l'attaquer, ils appellerent malheureusement les Chinois à leur secours. Ceux-ci embrasserent avec joie l'occasion de rentrer dans le Tonquin, où ils vinrent avec une puissante armée; & quand ils eurent délivré les Tonquinois du joug de leur Tyran, ils leur en imposerent un plus pesant, & au lieu d'être leurs Libérateurs ils se rendirent leurs Maîtres. Les Chinois envoyerent un Viceroi dans le Pays, qui changea bientôt leur ancienne forme de Gouvernement, & les assujettit à la plupart des Loix Chinoises.

Election d'un second Roi.

Usurpation de Ho.

Les Chinois *les soumettent de nouveau.*

Leur inconstance naturelle, & l'impatience avec laquelle ils souffroient une domination étrangere, les porterent à se révolter, & à risquer tout pour recouvrer leur liberté, & pour se délivrer de leurs Tyrans. Ils prirent les armes sous la conduite d'un vaillant Capitaine nommé *Li*; le succès répondit à leurs espérances, ils taillerent les Chinois en pieces, sans épargner le Viceroi. L'Empereur de la Chine, que les Annales Tonquinoises nomment *Humvcon*, étant fort occupé alors à pacifier ses Etats déchirés par des Guerres Civiles, se trouva dans l'impuissance de secourir son Viceroi, & de venger ensuite sa mort. *Li* profita d'une conjoncture si favorable, n'eut pas de peine à obliger ce Monarque à faire une paix desavantageuse, & se fit reconnoître pour Roi de Tonquin, sous une condition très-aisée, de se déclarer Vassal de l'Empereur, de lui payer tous les trois ans un léger tribut, & de lui rendre hommage.

Li *les remet en liberté, en s'assujettissant à payer tribut.*

Ce Traité, conclu l'an de J. C. 1200, a été pour l'essentiel inviolablement observé des deux côtés depuis ce tems-là. Les Rois de Tonquin ont eu toujours grand soin d'envoyer tous les trois ans une Ambassade à la Cour de

Quel est ce Tribut.

Histoire de Tonquin.

de la Chine, avec le tribut ordinaire (*). Les Chinois reçoivent leurs Ambaſſadeurs avec beaucoup de pompe & de magnificence, non tant pour faire honneur aux Tonquinois, que pour leur donner une haute idée de la grandeur de la Cour Chinoiſe, & pour leur inſpirer plus de reſpect pour l'Empereur. Il y a de l'apparence cependant que les Empereurs Chinois ont acquis plus d'autorité ſur les Tonquinois, depuis que les *Chouas* ſe ſont rendus maîtres abſolus en dépouillant leurs légitimes Souverains de leur autorité, & qu'ils ont obligé ces Uſurpateurs à quelque choſe de plus, que ne l'étoient les Rois naturels par le Traité dont nous avons parlé. Depuis un grand nombre d'années les Empereurs de la Chine ont eu des Ambaſſadeurs au Tonquin, qui y paroiſſent avec beaucoup de pompe & de fierté. Ils ne rendent jamais viſite au *Choua*, mais l'obligent à venir les voir dans la maiſon qu'ils occupent. Une autre ſujettion encore, c'eſt qu'un nouveau *Choua* doit être confirmé par l'Empereur Chinois, avant que de pouvoir faire aucune des fonctions de la Royauté, & qu'il doit recevoir de lui ſon ſceau (*a*).

Autorité des Empereurs de la Chine *au* Tonquin.

Il n'y a gueres d'apparence que le brave & belliqueux *Li*, le premier de ſa Dynaſtie, ait jamais accepté ces conditions, ni que l'Empereur de la Chine y ait inſiſté, dans un tems où le mauvais état de ſes affaires l'obligeoit à faire la paix à quelque prix que ce fût avec ce Prince victorieux: ainſi ces nouvelles prérogatives de l'Empereur de la Chine doivent néceſſairement être d'une date poſtérieure au Traité; & peut-on leur aſſigner une origine plus naturelle que l'Uſurpation des *Chouas*, qui pour ſe maintenir ſe ſoumirent ſelon les apparences à des conditions plus onéreuſes, afin de gagner les bonnes graces des Empereurs Chinois, & pour les empêcher de les troubler dans la poſſeſſion de leur nouvelle Dignité. Rien de ſemblable n'a eu lieu ſous les *Bouas* ou deſcendans de *Li*, qui, durant deux ſiecles entiers ont occupé le Trône de Tonquin avec gloire & avec une autorité abſolue, ſans autre marque de dépendance que le tribut & l'hommage triennal.

C'eſt-là tout ce que nous apprenons en général des Annales de Tonquin. Quant aux événemens arrivés ſous ces Princes pendant deux ſiecles, ou elles n'en diſent abſolument rien, ou ſi elles en parlent, ce qu'elles rapportent n'eſt venu juſqu'ici à la connoiſſance d'aucun Ecrivain Européen, de ſorte que nous ſommes inſenſiblement parvenus à la plus remarquable époque de l'Hiſtoire de Tonquin, qui eſt celle où les *Bouas* ou deſcendans de *Li* furent dépouillés de toute l'autorité par de nouveaux Uſurpateurs, qui en ont joui depuis ſans oppoſition ſous le titre de *Choua* ou de Général (*b*).

Nous

(*a*) *Baron* ubi ſup p. 390, 391. *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 5. *Marini* l. c.

(*b*) *Baron, Marini, Dampier*, ubi ſupra.

(*) Ce Tribut conſiſte en quantité de riches préſens d'or & d'argent & d'autres choſes de prix, pour l'Empereur, pour ſes Femmes & pour ſes Miniſtres; parmi ceux qui ſont pour l'Empereur, il doit y avoir des ſtatues d'or & d'argent, en forme de criminels qui demandent grace, en mémoire du maſſacre du Viceroi & des Chinois.

(1) *Baron* ap. Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 391.

Histoire de Tonquin.

Révolution causée par le Choua.

Nous avons déjà dit un mot de cette grande révolution, en parlant du Gouvernement du Tonquin, & nous avons remarqué qu'il falloit l'attribuer principalement à l'indolence & à la mollesse des Princes, qui pour se livrer avec moins de distraction à leurs plaisirs, confierent toute l'administration du Royaume & de la Cochinchine à deux Généraux, & les laisserent gouverner avec une autorité absolue, ce qui entraina la perte des deux Royaumes en peu de tems. Quelques Auteurs disent que le Général de la Cochinchine leva le premier l'étendard de la révolte, comme on l'a vu dans le Chapitre précédent; l'heureux succès de son entreprise encouragea son collegue à suivre son exemple dans le Tonquin. Ce Royaume avoit deja tant souffert de la tyrannie des Gouverneurs, que les peuples étoient tout disposés à se soulever, & il s'étoit déja bien répandu du sang dans plusieurs Provinces, lorsqu'un simple Pêcheur, nommé *Mak*, comme un autre *Massaniello*, encouragé par les murmures des peuples, trouva moyen de devenir Chef des mécontens, & ayant rassemblé une nombreuse armée il défit bientôt le *Boua*, & se fit proclamer Roi en 1400. Il ne jouit pas longtems de sa nouvelle Dignité, dont il fut dépouillé par un nouveau Compétiteur, qui s'appelloit *Tring*: celui-ci, pour mieux cacher ses desseins, publia qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir la Famille Royale de *Li*; il fit effectivement proclamer un jeune Prince du sang, & le reconnut publiquement pour son Souverain. Cette démarche étoit d'autant plus conforme aux sentimens & aux vœux de toute la Nation, qu'elle conservoit la plus profonde vénération pour les Princes de cette famille; aussi témoigna-t-elle la plus grande satisfaction & une joye extrême, en voyant un Prince de cette illustre famille sur le Trône, parcequ'elle espéroit de voir finir par-là les Guerres Civiles & l'effusion du sang (*a*).

Mak *Chef des Mécontens.*

Défait par Tring.

Ruse de Tring, *& nouvelles Révolutions.*

Mais il s'en falloit de beaucoup que *Tring* eût les sentimens nobles & désintéressés qu'il affectoit, son dessein étoit de ne donner au Prince que le titre de *Boua* & l'ombre de la Royauté, & de s'emparer de toute l'autorité. Il s'attendoit bien à l'opposition générale de toute la Nation, mais il comptoit beaucoup sur les forces de son beaufrere *Hoaving* fils du Gouverneur de la Province de *Tingwa*; ce Gouverneur étoit fort puissant, & avoit une nombreuse armée sous ses ordres. Soit que le vieux Mandarin approuvât ce que le dissimulé *Tring* disoit vouloir entreprendre pour la Famille Royale, ou, ce qui est plus apparent, soit qu'il eût ses vues particulieres, il lui avoit non seulement confié le commandement de toutes ses forces, & l'avoit mis en état de porter les choses au point où elles étoient; mais pour témoigner davantage l'estime qu'il en faisoit & la confiance qu'il avoit en lui, il lui avoit fait épouser sa fille, & à sa mort le nomma tuteur du jeune *Haaving* son fils unique. Ce jeune Seigneur ambitieux, que son politique beaufrere avoit toujours bercé de l'esperance que les forces que son pere lui avoit prêtées, ne devoient servir qu'à l'élever sur le Trône de Tonquin, s'apperçut bientôt qu'il en étoit la dupe, & que *Tring* ne s'en servoit que pour s'assurer lui-même de l'Autorité Royale, & pour monter sur

(*a*) *Baron*, *Dampier*, *Chevrier* l. c.

Histoire de Tonquin.

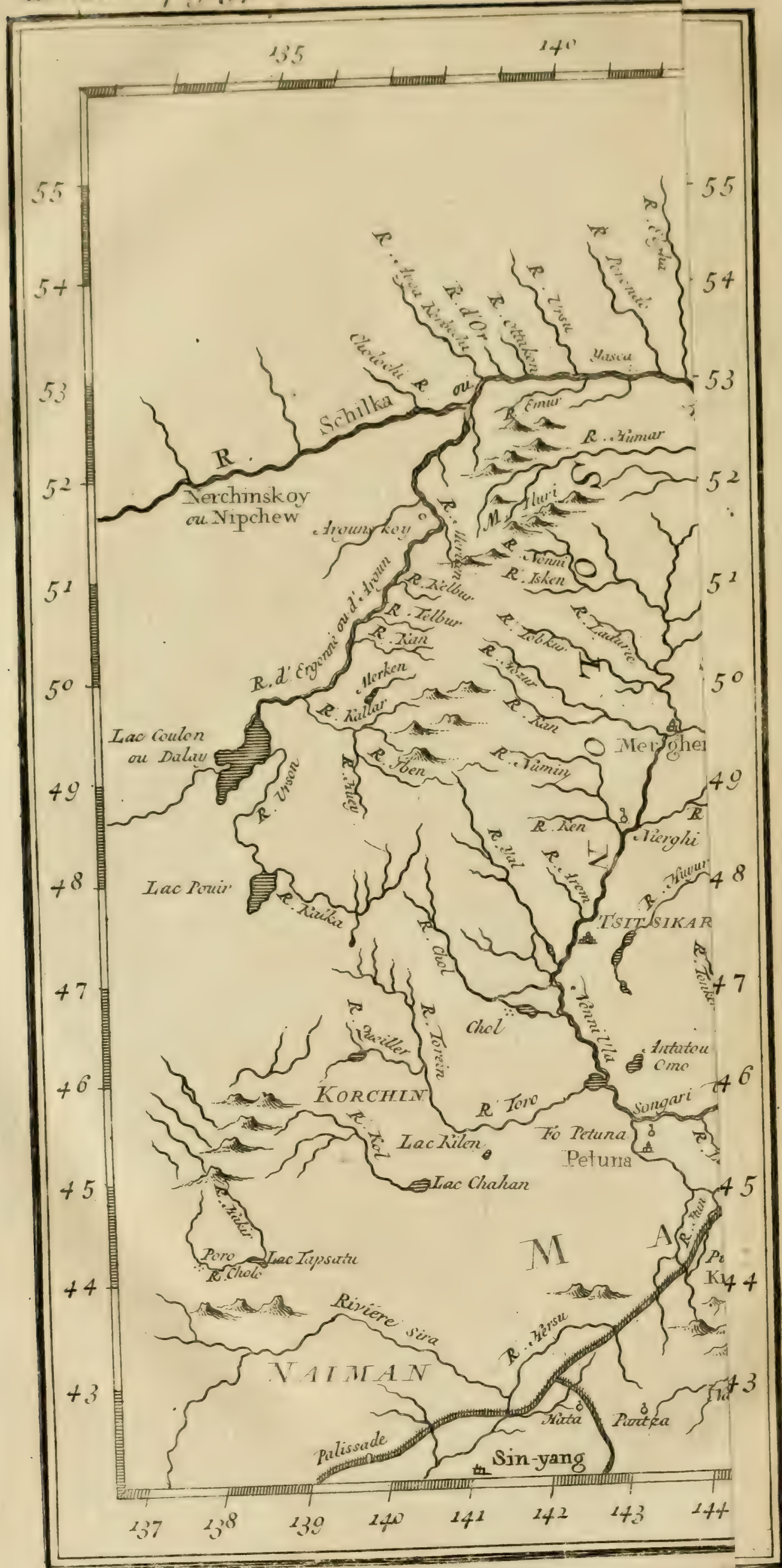
fur le Trône, dont il comptoit de faire defcendre le *Boua*, qu'il y avoit placé. Les deux beaufreres fe brouillerent, ce qui n'empêcha pas le *Choua* de pouffer fa pointe, nonobftant toutes les oppofitions: il réuffit fi bien, qu'au bout de quelque tems tous les Grands du Royaume lui confirmerent le pouvoir qu'il avoit ufurpé.

Howing, indigné au plus haut point, refufa non feulement de lui prêter hommage, mais ayant rappellé le plus grand nombre des troupes de fon pere qu'il lui fut poffible, il tourna fes armes contre lui; mais fe trouvant trop foible pour fe mefurer avec fon rival, alors trop affermi dans fon ufurpation, il employa fes forces à la conquête de la Cochinchine, où le fort des armes lui fut plus favorable, & s'y fit proclamer *Choua* par fes troupes, à l'exemple de fon beaufrere. Cette démarche ne fervit qu'à les brouiller davantage, & à allumer la guerre entre eux, qu'ils poufferent très-vivement tant qu'ils véquirent, mais fans grand avantage de part ni d'autre. Leurs fucceffeurs hériterent de leur haine réciproque, & peu à peu leurs fujets prirent les mêmes fentimens, & cela dure jufqu'à préfent; leur Hiftoire ne parle prefque que des guerres fanglantes qu'ils ont eues les uns contre les autres depuis plus de trois-cens ans; mais comme nous en ignorons les détails, nous fommes obligés de finir ici.



HIS-


CARTE DE LA
TARTARIE ORIENTALE
Pour Servir a l'Histoire Universelle d'une Societé de Gens de Lettres
Tirée des Cartes Levées par les P.P. Jesuites.
Echelle
Lieues Marines de France
SAGALIAN ANGA HATA qui veut dire Isle de la Bouche noire
OCEAN ORIENTAL
Saghalian Ula
Nerchinskoy ou Nipchew
Merghen
Ningguta
Sin-yang
KORCHIN
Longitude de l'Isle de Fer
Lange von dem Eylande Ferro.


135
140
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
R. Schilka
Nerchinskoy ou Nipchew
Argunskoy
R. d'Ergonni ou d'Argun
R. d'Or
Yasca
R. Emur
R. Kelbur
R. Telbur
Merken
R. Kullar
R. Iben
R. Yamin
R. Ken
R. Aron
R. Isken
R. Tobku
R. Ladarie
Lac Coulon ou Dalay
R. Urson
Lac Pouir
R. Kialka
Merghen
Nierghi
TSITSIKAR
R. Chol
Chol
Nonni Ula
Antatou Omo
R. Torein
KORCHIN
R. Toro
Songari
Fo Petuna
Petuna
Lac Kilen
R. Kol
Lac Chahan
M
A
Poro
Lac Tapsatu
R. Chole
Riviere Sira
NAIMAN
R. Kersu
Palissade
Hata
Pantza
Sin-yang
137
138
139
140
141
142
143
144

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.



LIVRE QUINZIEME.

Histoire des TARTARES ORIENTAUX.

CHAPITRE I.

Description de la TARTARIE ORIENTALE, *& de ses Habitans.*

NOUS avons déja donné une description de la *Grande Tartarie* en général, & de la *Tartarie Occidentale* en particulier (*a*). Nous allons à-présent faire connoître la *Tartarie Orientale*, & donner une idée de ses Habitans, de leurs Mœurs & de leurs Coutumes, avant que de faire leur Histoire, suivant toujours le plan que nous nous sommes tracés, de faire d'abord connoître à nos Lecteurs les Lieux où les événemens se sont passés, & les Peuples qui y ont eu part.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Tartarie Orientale.

La *Tartarie Orientale*, suivant les limites que lui assignent ordinairement les Historiens & les Géographes, est bornée à l'Ouëst par la Tartarie Occidentale, ou, pour parler juste, par la partie de cette Région qu'occupent les *Mongols* proprement dits & les *Kalkas*, au Nord par la Sibérie, à l'Est par l'Océan Oriental ou la Mer de Tartarie, au Sud par le même Océan, le Royaume de Corée & la Mer jaune, qui la sépare de la Chine. Sa situation est entre le cent-trente-septieme & le cent-soixante-unieme degré de Longitude, & entre le quarantieme & le cinquante-cinquieme degré de Latitude; elle a neuf-cens milles en longueur du Sud au Nord, sur huit-cens-quatre-vingt-quatre de largeur de l'Ouëst à l'Est, mais elle n'est guere peuplée.

Son Etendue & sa Division.

Cette vaste Contrée est à-présent divisée en trois grands Gouvernemens, *Chin-yang* ou *Mugden*, *Kirin-ula*, & *Tsitsikar*.

I. *Gouvernement de* Chin-yang.

Le Gouvernement de *Chin-yang*, que les Manchéous appellent *Mugden*, comprend tout l'ancien *Leao-tong*, nommé aussi *Quang-tong*, & a de longueur

Etendue de Chin-yang.

(*a*) Voy. T. XVII. L. III. Ch. I.

Description de la Tartarie Orientale &c.

gueur environ deux-cens-soixante-dix milles, & cent-vingt-cinq de largeur. Il a pour bornes au Sud la grande Muraille de la Chine, & la Mer jaune. A l'Est au Nord & à l'Ouëst il n'est fermé que par une palissade de bois, haute de sept ou huit pieds, plus propre à marquer ses limites, ou à contenir des voleurs ordinaires, qu'à défendre le passage contre une armée. Les portes ne valent pas mieux, & ne sont gardées que par un petit nombre de soldats. Le nom de muraille, que les Géographes Chinois ont donné à cette palissade, a fait placer mal-à-propos dans la plupart de nos Cartes (*) la Province de *Leao-tong* en-deçà de la grande muraille. Comme il n'étoit pas permis aux habitans de *Leao-tong* de sortir de leur Pays ni d'entrer dans la Chine sans la permission des Mandarins, ce Gouvernement passe pour un des plus lucratifs. Il y avoit autrefois plusieurs places fortifiées, mais étant devenues inutiles sous les Empereurs Manchéous, elles sont tombées presqu'en ruines.

La Capitale.

La Capitale du Pays se nomme *Chin-yang* ou *Mugden*: les Machéous la regardent comme la Capitale particuliere de leur Nation. Depuis qu'ils sont maîtres de la Chine, non seulement ils l'ont ornée de plusieurs édifices publics & remplie de magazins, mais ils y ont établi les mêmes Tribunaux Souverains qu'à Peking, à l'exception de celui qui se nomme *Li-pû*. Ces Tribunaux ne sont composés que d'habitans naturels du Pays, & tous leurs Actes sont écrits en langue & en caracteres Manchéous. Ils sont Souverains & de Leao-tong & de toutes les autres parties de la Tartarie, qui sont immédiatement sujettes à l'Empereur. *Mugden* est aussi la résidence d'un Général Tartare, qui a ses Lieutenans-Généraux, & qui commande un Corps considérable de Troupes de la même Nation. C'est ce qui y a attiré un grand nombre de Chinois des autres Provinces, qui font presque tout le Commerce de la Tartarie.

Anciens Tombeaux de deux Princes Manchéous.

A peu de distance des portes de la ville on voit deux magnifiques Tombeaux des premiers Princes de la Famille regnante, qui avoient pris le titre d'Empereur dès qu'ils avoient commencé à regner dans le Leao-tong. Ces monumens sont bâtis selon les regles de l'Architecture Chinoise, mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils sont renfermés par un mur fort épais, qui a des creneaux, quoiqu'il soit un peu moins haut que les murs de la ville. Plusieurs Mandarins Manchéous de tous les ordres sont destinés à en avoir soin, & rendent dans des tems réglés les mêmes respects à la mémoire de ces deux Princes, que s'ils vivoient encore.

*La Ville d'*Inden.

Inden paroît moins une ville qu'un village, quoique ce soit-là que les Manchéous établirent le premier siege de leur empire sur la Monarchie Chinoise. Le trisayeul de l'Empereur *Kang-hi* y a son tombeau dans un cimetiere ordinaire. Les autres villes de cette Province sont peu considérables, mal peuplées, mal bâties, & sans autre défense qu'un mur de terre battue. Cependant quelques-unes, telles qu'*I-chew* & *King-chew* sont bien situées pour le Commerce, & fournissent du coton en abondance.

La

(*) C'est le Jésuite *Martini* qui a donné lieu à cette erreur dans ses Cartes de la Chine, & il a été suivi par *Sanson*, *De Fer*, & les autres Géographes jusques à *De Lisle*.

La ville de *Fong-whang-ching* est la meilleure & la plus peuplée. Son commerce est considérable, parcequ'elle est comme la clef du Royaume de Corée. Quantité de Marchands Chinois, que cette raison y attire, ont de fort belles maisons dans les fauxbourgs. Leur principale marchandise est le papier de coton, il est fort & de durée, mais il n'est ni bien blanc ni transparent. On s'en sert beaucoup à Peking pour faire les chassis des Palais & des maisons un peu considérables. Cette ville est gouvernée par un Mandarin Manchéou, sous le titre de *Horongta*, qui a sous lui plusieurs autres Mandarins Civils & Militaires de la même Nation. La ville tire son nom de *Fong-whang-shang*, la plus fameuse montagne du Pays, où se trouve, suivant les Chinois, l'Oiseau fabuleux qu'ils nomment *Fong-whang*.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Fong-Whang-Ching.

Quoiqu'ils vantent beaucoup les raretés du Gouvernement de *Chin-yang* ou *Leao-tong*, les Missionnaires qui en leverent la Carte en 1711, n'y trouverent rien de remarquable ni dans les Rivieres ni dans les montagnes. Par exemple, la pointe de *Sin-cha-ho*, si célebre dans les Auteurs Chinois, n'est que la jonction de trois Rivieres ordinaires, qui se réunissent dans ce lieu, & qui se rendent à la Mer sous un nom commun, ce qui sans-doute n'est pas une nouveauté.

Riviere de Sancha.

En général le terroir de la Province est fort bon; il produit beaucoup de froment, de millet, de légumes & de coton. Il nourrit un grand nombre de moutons & de bœufs, ce qu'on ne voit presque point dans les Provinces de la Chine. On y trouve peu de riz, mais les pommes, les poires, les noix, les châtaignes & les noisettes y croissent abondamment jusques dans les Forêts. La partie orientale, qui confine à l'ancien Pays des Manchéous & à la Corée, est remplie de déserts & de marécages. C'est ce qui obligea un des Empereurs de la famille de *Tang* d'y élever une chaussée de vingt lieues, pour passer dans la Corée avec ses troupes; car lorsqu'il pleut dans cette contrée, ce qui arrive assez fréquemment, l'eau pénetre tellement la terre, que les penchans des montagnes sont presque aussi marécageux & aussi impraticables que les plaines. On voit encore en divers endroits de la Province, les ruines des villes & des villages qui ont été détruits dans les guerres de Chinois avec les Coréens.

Qualité & Productions du Terroir.

II. *Gouvernement de* Kirin-ula.

Le second grand Gouvernement est celui de *Kirin-ula-hotun*; il est borné à l'Ouëst par la palissade de Leao-tong, à l'Est par l'Océan Oriental, au Sud par la Corée, & au Nord par la grande Riviere de *Saghalian-ula*, dont l'embouchure est à peu près au cinquante-troisieme degré. Cette Province prenant environ douze degrés de Latitude & presque vingt de Longitude, peut avoir sept-cens-cinquante milles en longueur sur six-cens de largeur.

Gouvernement de Kirin-ula.

Elle n'est gueres peuplée. On n'y compte que quatre grandes villes, mal bâties, & dont les murs sont de terre. La principale est située sur la Riviere de *Songari*, qui, portant dans ce lieu le nom de *Kirin-ula*, le donne à cette ville & à toute la Province; car *Kirin-ula-hotun* signifie la ville de la

La Ville de Kirin-ula.

Description de la Tartarie Orientale &c. Riviere de *Kirin* (*). C'est la résidence du Général Manchéou, qui jouit de tous les privileges de la Viceroyauté, & qui commande à tous les Mandarins aussi bien qu'à toutes les Troupes.

Pedne ou Petune. La seconde ville, nommée *Pedne* ou *Petune*, est située sur la même Riviere à quarante-cinq lieues Nord-Ouëst de *Kirin-ula-hotun*. Elle est fort inférieure à celle-ci, & la plupart des habitans sont des Soldats Tartares & des Exilés, sous le commandement d'un Lieutenant-Général.

Ningûta ou Ninguta. La troisieme ville, que la Famille regnante regarde comme son ancien patrimoine, est située sur la Riviere de *Hûrka-pira*, qui se décharge au Nord dans celle de *Songari-ula*. On l'appelle ordinairement *Ningûta*, quoiqu'elle s'appelle proprement *Ninguta*: ces deux mots Tartares, qui signifient sept Chefs, expriment l'origine de la Monarchie Tartare, qui fut commencée par les sept freres du trisayeul de l'Empereur *Kang-hi*. Cette ville est aujourd'hui la résidence d'un Lieutenant-Général Manchéou, dont la jurisdiction s'étend sur toutes les terres des Manchéous anciens & nouveaux, qui sont nommés aussi *Ilan-hala-tatse*, de même que sur tous les villages des *Yupi-tatse*, & sur quelques autres Nations moins considérables, le long des côtes maritimes, vers l'embouchure du *Saghalian-ula*.

Pûtai-ula-hotun. La derniere ville est *Pûtai-ula-hotun*, qui, quoique la moindre des quatre de cette Province, est d'ailleurs la plus agréable, parcequ'elle est située dans une plaine plus fertile & plus habitée. Il y a de l'apparence que c'est l'ouvrage des anciens Manchéous du douzieme siecle, qui sous le nom de *Kin-tchao* étoient les maîtres du Nord de la Chine, nommé *Kitay* (*a*); il n'en reste à-présent qu'une pyramide ordinaire, & les ruines de ses murs, hors desquelles sont les maisons qu'habitent les Manchéous. Elle est à huit ou neuf lieues au Nord de *Kirin-ula-hotun*, sur le *Songari*, qui s'appelle en cet endroit *Putai-ula*, dont elle a tiré son nom. Le P. *Verbiest*, qui accompagna l'Empereur *Kang-hi* en 1682, dit que c'est la plus belle ville de tout le Pays, & qu'elle étoit autrefois le siege de l'Empire des Tartares (*b*): mais il paroît s'être trompé à cet égard.

Commerce de Ningûta. Comme la précieuse Plante du *Jin-seng* ne croît que dans cette vaste Région, & que les Tartares *Yupi* sont obligés de payer un tribut de Zibelines, le commerce est si considérable à *Ningûta*, qu'il y attire des Provinces les plus éloignées un grand nombre de Chinois. Leurs maisons & celles des soldats rendent les fauxbourgs quatre fois plus grands que la ville. L'Empereur *Kang-hi* a pris soin de repeupler le Pays, en y envoyant les Chinois & les Tartares qui sont condamnés au bannissement, de sorte que les Missionnaires trouverent des villages assez loin de *Ningûta*. Ils ont dequoi vivre, & ils recueillent sur-tout une grande quantité de millet, & d'une espece de grain qui est inconnu en Europe, & que les Chinois du Pays nom-

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 16. (*b*) *Ibid.* p. 93.

(*) Le P. *Verbiest* dit que les habitans tiennent toujours un grand nombre de barques prêtes pour repousser les Russiens, qui viennent souvent sur cette Riviere leur disputer la pêche des perles. Voy. *Du Halde*, T. IV. p. 93. in 4to. *Cit. du Trad.*

Description de la Tartarie Orientale &c.

nomment *Mai-se-mi*, comme s'il tenoit le milieu entre le froment & le riz; il est fort sain & fort en usage dans ces Pays froids.

Grains du Pays.

L'avoine, qui est si rare par-tout ailleurs, croît ici en abondance, & fait la nourriture ordinaire des chevaux, au-lieu des fèves noires qu'on leur donne dans toutes les Provinces Septentrionales de la Chine. Le riz & le froment n'y sont pas communs, soit que le terroir n'y soit pas propre, soit que ces nouveaux habitans préferent pour les grains la quantité à la qualité. Il est difficile d'expliquer pourquoi tant de Régions, qui ne sont qu'au quarante-troisieme, au quarante-quatrieme & au quarante-cinquieme degrés de Latitude, different si fort de celles de l'Europe, tant pour les saisons que pour les productions de la Nature, & ne sont pas même comparables à nos Provinces les plus Septentrionales. L'Auteur juge que les qualités d'un terroir dépendent beaucoup plus de l'abondance ou de la rareté des parties nitreuses, que de sa situation.

Froid excessif.

Le froid commence dans ces quartiers plutôt qu'à *Paris*, où la Latitude n'est gueres au-dessous de cinquante degrés. Les Missionnaires le trouverent si vif au commencement de Septembre, qu'étant le 8 à *Tondon* (*), ils furent obligés de prendre des robes doublées de peaux d'agneau. Ils appréhenderent même que le *Saghalian-ula*, quoique fort large & fort profond, ne se glaçât jusqu'à fermer le passage à leurs barques; en effet tous les matins les bords se trouvoient pris jusqu'à une certaine distance. Ce froid est entretenu par les grandes Forêts du Pays (†), qui deviennent encore plus fréquentes & plus épaisses à mesure qu'on avance vers l'Ocean Oriental. Il fallut neuf jours aux Missionnaires pour en traverser une.

Fleurs.

Après être sortis de ces Bois, ils ne laisserent pas de trouver de tems en tems des vallées couvertes d'herbe, arrosées par d'excellens ruisseaux, dont les bords étoient émaillés d'une grande variété de fleurs, la plupart communes en Europe, à l'exception du Lys jaune, qui est d'une couleur charmante. Par sa hauteur & sa forme il ressemble parfaitement à nos Lys blancs, mais l'odeur en est plus douce, comme celle des roses, qu'ils trouvoient dans les mêmes vallées. Les plus beaux Lys jaunes se trouvent sept ou huit lieues au-delà de la palissade de Leao-tong.

Le Jin-seng.

Mais de toutes les Plantes du Pays, celle qui est la plus estimée, & qui attire quantité de Botanistes dans ces Déserts, est le *Jin-seng*, que les Mancheous appellent *Orhota* ou la *Reine des Plantes*. On vante beaucoup ses vertus pour la guérison de diverses maladies, & pour des épuisemens causés par le travail du corps ou de l'esprit. Aussi a-t-elle fait de tout tems la principale richesse de la Tartarie Orientale; car quoiqu'il s'en trouve dans la partie septentrionale de la Corée, ce qu'il y en a se consume dans le Royaume. On peut juger de l'estime qu'on en fait par le prix où elle se soutient à Peking; une once s'y vend sept fois la valeur de son poids en argent (a).

Au-

(a) *Du Halde*, T. IV. p. 9.

(*) Premier village des Tartares *Keching* sur le Saghalian, Latitude 43° 57′ 36″, observée; Longitude 11° 26′ Est de Peking.

(†) Peut-être plus encore par la hauteur du terrein, & par les vents de Nord.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

Autrefois les Marchands Chinois avoient l'adreſſe de pénétrer dans le Pays du *Jin-ſeng*, en ſe mêlant dans le cortege des Mandarins, ou parmi les ſoldats, qui vont & viennent. Mais en 1709 l'Empereur *Kang-hi*, voulant conſerver ce profit aux Manchéous, donna ordre à dix-mille de ſes ſoldats, qui étoient au-delà de la grande muraille, d'aller cueillir tout le *Jin-ſeng* qu'ils pourroient trouver, à condition que chacun lui apporteroit deux onces du meilleur, & prendroit pour le reſte un poids égal en argent. Par ce moyen ce Prince eut cette année vingt-mille Livres Chinoiſes de *Jin-ſeng*, pour trois quarts de moins qu'il ne coûte ordinairement dans ſa Capitale.

Lieux où il croît.

Cette Plante ne croît ordinairement que ſur le penchant des montagnes couvertes de bois, ou ſur les bords de profondes Rivieres, ou parmi des rochers eſcarpés; elle ne s'accommode ni de trop de chaleur, ni de trop de froid, car elle ne ſe trouve pas au-delà du quarante-ſeptieme degré de Latitude; & ſi le feu ſe met dans une Forêt, on eſt trois ou quatre ans ſans l'y voir paroître. Il eſt facile de la diſtinguer des autres Plantes dont elle eſt environnée, & ſouvent par un bouquet de fruit fort rond d'une couleur rouge ſur une tige qui s'éleve d'entre les branches. Tel étoit le *Jin-ſeng* que les Miſſionnaires eurent occaſion de voir au village de *Hon-chun*, ſur les frontieres de la Corée. La hauteur de cette Plante étoit d'environ un pied & demi; elle n'avoit qu'un ſeul nœud d'où s'élevoient quatre branches, ſéparées l'une de l'autre à diſtances égales, comme ſi elles n'euſſent pas appartenu à la même plante; chaque plante avoit cinq feuilles, & l'on prétend que ce nombre eſt toujours le même, à moins qu'il ne ſoit diminué par quelque accident. La racine ſeule eſt d'uſage dans la Médecine; ſon âge en augmente le prix, car les plus groſſes & les plus fermes ſont les meilleures. Ceux qui vont à ſa recherche ne portent ni tente, ni lit, ni autre proviſion qu'un ſac de millet roti au four. Ils paſſent la nuit couchés à terre ſous un arbre, ou dans quelque mauvaiſe hute conſtruite à la hâte de branches & de feuilles.

Village de Hon-chun.

Hon-chun, ſitué au quarante-deuxieme degré, quarante-cinq minutes de Latitude, à deux lieues de la Corée, eſt le principal village des Tartares *Quelquas*, qui ſont à-préſent confondus avec les Manchéous, dont ils parlent la Langue & habitent le Pays. Il eſt à l'extrémité du Pays, qui eſt aſſez agréable, &, ce qui eſt rare parmi les Tartares, aſſez bien cultivé. Soit que cela vienne de la néceſſité où ils ſe trouvent par leur éloignement des Mancheous, car les plus voiſins ſont à quarante lieues; ſoit qu'ils ayent profité de l'exemple des Coréens, dont les montagnes ſont taillées en terraſſes, & cultivées juſqu'au ſommet.

Belle Vue de la Corée.

Ce fut un ſpectacle nouveau pour les Miſſionnaires, après avoir traverſé tant de Forêts, & côtoyé des montagnes épouvantables, de ſe trouver ſur les bords de la Riviere de *Tumen-ula*, avec des Bois & des Bêtes ſauvages d'un côté, & de l'autre avec tout ce que l'art & le travail peuvent produire dans les Pays les mieux cultivés: ils y découvrirent de grandes villes murées.

La Rivie-

Le *Tumen-ula* tombe dans l'Océan à dix lieues de *Hon-chun*. Les Coréens avoient

avoient bâti une forte muraille du côté de la Tartarie, à peu près semblable à celle de la Chine; mais la partie qui regarde *Hon-chun* fut entierement ruinée par les Manchéous, dans le tems qu'ils ravagerent la Corée & qu'ils en firent leur premiere conquête. Elle s'est conservée presque entiere dans les quartiers plus éloignés. *Description de la Tartarie Orientale &c.*

Au-delà du *Tumen-ula*, dans l'ancien Pays des Manchéous, on trouve une Riviere nommée *Sui-fond-pira*, la plus considerable de cette Contrée, & fort célebre parmi les Tartares, quoiqu'elle ne mérite gueres d'attention. Les Missionnaires virent-là les ruines d'une ville, nommée *Furdan-hotun*, & située dans une plaine ouverte, qui paroît très-propre à la culture. Cette ville n'est environnée que d'un mur de terre défendu par un fossé peu profond (*a*). *Riv. de Tumen-ula. Riviere de Suifond-pira.*

La Riviere d'*Usuri* est sans comparaison plus belle, par la netteté de ses eaux & par la longueur de son cours. Elle va se rendre dans le *Saghalian*; elle appartient aux Tartares *Yupi*, dont les villages occupent ses bords. Elle reçoit un grand nombre de grandes & de petites Rivieres; il faut qu'elle soit extrêmement poissonneuse, puisque le poisson sert à ces Tartares pour leur nourriture & pour leur habillement. Ils ont l'art d'en préparer la peau, & de la teindre de trois ou quatre couleurs; ils savent la tailler & la coudre avec tant de délicatesse, qu'à la premiere vue on la croiroit cousue avec de la soie; ce n'est qu'en défaisant quelques coutures que l'on s'apperçoit que le fil n'est autre chose qu'une courroye très-fine, coupée d'une peau encore plus mince. *Tartares Yupi.*

La forme des habits est d'ailleurs la même que celle des *Manchéous*, à la Chinoise. La seule différence qu'on y remarque, c'est que leurs longues robes sont ordinairement bordées de verd ou de rouge sur un fond blanc ou gris. Les femmes ont au bas de leurs mantes de petites pieces de cuivre ou de petites sonnettes qui avertissent de leur approche. Leurs cheveux tombent sur leurs épaules, partagés en plusieurs tresses, & chargés de petits morceaux de verre, d'anneaux & d'autres bagatelles, qu'elles regardent comme des ornemens précieux. *Leurs Habits.*

La façon de vivre de ces Tartares n'est pas moins singuliere. Ils emploient tout l'Eté à la pêche. Une partie du poisson qu'ils prennent sert à faire de l'huile pour leurs lampes, l'autre leur sert de nourriture journaliere; & le reste, qu'ils font sécher au Soleil sans le saler, parcequ'ils manquent de sel, est conservé pour la provision d'Hiver. Les hommes & les bêtes s'en nourrissent également, quand la Riviere est glacée. Avec cela les Missionnaires remarquerent beaucoup de force & de vigueur dans la plupart de ces pauvres gens. Les animaux qui servent de nourriture ordinaire aux hommes sont fort rares dans leur Pays, & la chair en est de si mauvais goût, que les domestiques mêmes des Missionnaires ne purent la souffrir, affamés qu'ils étoient de viande, parcequ'ils ne vivoient depuis long tems que de poisson. Dans ces Pays on attele les chiens aux traineaux (*) quand les Rivieres sont glacées, ce qui fait qu'ils y sont fort estimés. *Leurs mœurs.*

La

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 12.

(*) C'est ce qui fait, dit le P. *Gerbillon*, que les Manchéous leurs voisins ne leur donnent

Descrip-tion de la Tartarie Orientale &c.

Chiens d'attela-ge.

La Dame d'*Usuri*, dont le mari avoit été Chef Général de la Nation, dit aux Jésuites, qu'elle avoit cent chiens pour ses traineaux. Un qui est fait à la route va devant, ceux qui sont attelés le suivent sans se détourner, & sont relevés successivement jusqu'au terme. Cette Dame protesta aux Missionnaires qu'elle avoit fait souvent de suite cent Lis *Chinois* ou dix lieues de France. Au-lieu de leur faire servir du Thé, comme c'est l'usage des Chinois & des autres Nations Tartares, ses domestiques apporterent de petits morceaux d'Esturgeon sur un bandege de rotin assez propre.

Mœurs des Yupi.

Cette Dame, qui savoit le Chinois, avoit l'air & les manieres tout-à-fait différentes des Tartares *Yupi*, qui paroissent d'un génie assez paisible, mais pesans, grossiers, sans teinture des Lettres, & sans le moindre culte public de Religion; les Idoles mêmes de la Chine n'ont pas encore trouvé d'accès parmi eux; vraisemblablement, remarque le Jésuite, parceque les Bonzes prennent peu de goût pour un pauvre & misérable Pays, où l'on ne seme point de froment ou de riz, & où l'on ne trouve qu'un peu de tabac dans quelques endroits voisins des villages, sur les bords de la Riviere. Tout le reste du Pays est couvert de Forêts épaisses & presque impénétrables. De-là vient qu'il est infesté d'une si prodigieuse quantité de cousins & d'autres semblables insectes, qu'on ne peut s'en délivrer qu'avec le secours de la fumée.

Poissons & Pêche.

Quoique l'Europe produise la plupart des especes de Poisson qui se trouvent dans ces Rivieres, elle n'a pas cette quantité d'Esturgeons, qui fait la principale pêche des *Yupi*. Ils en mangent certaines parties crues, pour profiter, disent-ils, de toutes les vertus qu'ils lui attribuent. Après l'Esturgeon, il font beaucoup de cas d'un Poisson qui est inconnu en Europe, mais un des meilleurs qu'on puisse manger; il a presque la longueur & la forme d'un petit Ton, mais sa couleur est beaucoup plus belle. Sa chair est tout-à-fait rouge, ce qui le distingue de tous les autres Poissons; il est si rare que les Missionnaires ne purent s'en procurer qu'une ou deux fois. Les Habitans tuent ordinairement les gros poissons à coups de dards, & se servent de filets pour prendre les petits. Leurs barques sont petites, & leurs canots ne sont que d'écorce d'arbre, mais si bien cousue que l'eau ne peut y pénétrer.

Leur Langue.

Le langage des *Yupi* paroît un mêlange de celui des Manchéous, leurs voisins à l'Ouëst & au Sud, & de celui des Tartares *Ke-ching*, qu'ils ont au Nord & à l'Est; du moins les Chefs des villages entendent fort bien l'un & l'autre. Plusieurs Géographes Européens ont honoré ce Pays du titre de Royaume, mais les Missionnaires ne l'ont pas entendu nommer ainsi.

Tartares Ke-chings.

On peut dire la même chose du Pays des Tartares *Kechings*, quoiqu'il s'étende le long du Saghalian-ula depuis Tondon jusqu'à l'Océan. Dans tout

nent que le nom de *Meneurs de Chiens*. Il en fait une Nation différente des *Yupi*, qu'il confond avec les *Fiatta* ou *Ke-chings*. Il les place au-delà de *Ningûta*, & dit que quoique cette Nation s'étende le long du Saghalian-ula environ deux-cens lieues, elle n'est pas fort nombreuse, n'y ayant çà & là que de petits hameaux, situés à l'embouchure de quelque petite Riviere, qui se jette dans le Saghalian-ula. Le Jésuite tenoit ces particularités du Gouverneur de la Province de *Solon*. *Du Halde*, T. IV. p. 43.

tout cet efpace, qui eft d'environ cent-cinquante lieues, on ne rencontre que des villages fort communs, la plupart fitués fur les bords de cette grande Riviere. Leur Langue eft différente de celle des Manchéous, qui l'appellent *Fiatta*; & cette Langue *Fiatta* eft vraifemblablement celles de tous les Tartares, qui habitent depuis l'embouchure du Saghalian-ula jufqu'au cinquante-cinquieme degré de Latitude, c'eft-à-dire jufqu'aux bornes feptentrionales de l'Empire Chinois dans la Tartarie Orientale. Ils ne fe rafent point la tête fuivant l'ufage de l'Empire, mais ils portent les cheveux liés d'une efpece de ruban, ou renfermés dans une bourfe. Ils paroiffent plus ingénieux que les Tartares *Tupi*; ils répondirent fort clairement aux queftions que leur firent les Jéfuites fur la Géographie du Pays, & ils étoient fort attentifs à leurs Opérations Mathématiques (*a*). *Defcription de la Tartarie Orientale &c.*

Le P. *Gerbillon* dit, fur les informations qu'il eut du Gouverneur de la Province de *Solon*, la même que *Tfi Tfikar*, qu'au-delà des Meneurs de Chiens, le refte de la Riviere jufqu'à la Mer eft occupé par une autre Nation nommée *Fiattû* ou *Fiatta*, qui ne vit que de poiffon, & qui ne fe couvre que de peaux de poiffons, ce qui leur a fait donner en Chinois le nom de *Tupi*, qui fignifie *peau de poiffon.* Suivant ce récit les *Meneurs de Chiens* font une Nation différente des *Tupi*, & les *Tupi* ou *Fiatta* doivent être les mêmes que les *Keching*; mais l'autorité de *Regis*, qui avoit traverfé le Pays, doit l'emporter. Le P. *Gerbillon* ajoute que la Langue des *Fiatta* (*) eft différente de celle des Meneurs de Chiens, & que ces deux Langues font différentes de celle des Manchéous; qu'ils n'ont aucune idée de l'Agriculture, qu'ils fe logent dans des huttes, & n'ont ni Roi ni Souverain; que chaque Bourgade fe choifit un Chef, auquel elle obeït, à peu près comme font les *Iroquois* dans le Canada, auxquels ces Tartares reffemblent affez. Qu'ils ont de petites barques qu'ils font d'écorce d'arbres, ou bien de troncs d'arbres qu'ils creufent; que ceux qui habitent à l'embouchure de la Riviere font fouvent vifités par des barques qui viennent des Ifles, qui font en affez bon nombre vers cette embouchure, laquelle n'a pas plus de trois lieues de largeur, mais cette Riviere eft par-tout très-profonde & navigable quand elle n'eft pas glacée; de grands vaiffeaux pourroient la remonter jufqu'à *Nip-chû* ou *Nerchinskoy*, l'efpace de cinq-cens lieues (*b*). *Erreur du P. Gerbillon.*

Les Miffionnaires apprirent des *Ke-chings*, qu'il y avoit vis-à-vis de l'embouchure du Saghalian-ula une grande Ifle, habitée par des Peuples qui leur reffemblent, & avec lefquels ils font commerce. L'Empereur *Kang-hi* y envoya quelques Manchéous, qui mefurerent les parties orientales & feptentrionales; & ils l'auroient mefurée toute entiere pour l'ufage des Miffionnaires (†), fi la difette de provifions ne les avoit obligés de revenir. Ils *Grande Ifle.*

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 14. (*b*) *Ibid.* p. 43, 44.

(*) *Fiatta* eft peut-être le nom naturel des *Keching*, & c'eft de-là que leur Langue eft appellée *Fiatta*, comme qui diroit la Langue des *Fiatta*: car *Ke-ching* & *Tupi* font des noms que les Chinois ont donné à ces Peuples.

(†) Les Jéfuites lui donnent dans leur Carte environ deux-cens-quatre-vingt milles de longueur fur foixante de largeur.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Ils rapporterent que les Insulaires ne nourrissent ni chevaux ni d'autres bêtes de charge, mais qu'ils avoient vu en divers endroits une sorte de cerfs privés (*), qui tirent leurs traineaux, & qui suivant la peinture qu'ils en faisoient, sont semblables à ceux dont on se sert dans la Norvege. Les Habitans du Continent donnent à cette Isle différens noms, mais le nom général qui lui conviendroit seroit *Saghalian-anga-hata*, ou l'Isle de l'embouchure de la Riviere noire.

Terre de Jesso.

Les Missionnaires ne purent rien apprendre de la Terre de *Jesso* (†), qu'ils supposent qui n'est située pas au-delà du quarante-cinquieme degré de Latitude. Mais selon les découvertes des Hollandois, elle s'étend au-delà du cinquantieme degré, & par conséquent sa partie septentrionale doit être à peu près au même parallele que la côte méridionale de l'Isle dont on vient de parler, & peut-être trois ou quatre degrés plus à l'Est, comme elle est représentée dans la Carte que M. *Kirilow* a donnée de l'Empire de Russie (‡). Il semble que c'est le Pays que les Géographes Chinois appellent *Ye-tse*, dont ils font une partie de la Tartarie Orientale, & ils donnent à ce prétendu Pays une très-grande étendue, le plaçant aux environs de *Hon-chon*, sur les frontieres les plus septentrionales de la Corée, & le faisant habiter par une Nation belliqueuse & redoutable aux Japonois, dont le corps est tout velu, qui a des moustaches pendantes sur la poitrine, & qui a l'épée attachée par la pointe derriere la tête. Mais rien n'est plus fabuleux, ce Peuple étant inconnu aux Tartares *Yupi* & *Keching*. Selon les Relations que les Jésuites ont données du Japon, qui sont confirmées par celles du Capitaine *Saris* & des Hollandois, le *Jesso* est séparé de la partie du Nord-Est de cette Isle par un bras de mer (§).

Le Pays au-delà de la Riviere.

Au-delà du Saghalian-ula on ne trouve plus qu'un petit nombre de villages, habités par les *Kechings*; le reste du Pays est un véritable désert, qui n'est fréquenté que par les Chasseurs de Zibelines. Il est traversé par une fameuse chaîne de montagnes, qu'on nomme *Hinkan-alin*. On y trouve quelques Rivieres assez considérables. Celle de *Tû-hû-rû-pira*, qui se décharge dans l'Océan oriental, tire sa source d'une autre chaîne de montagnes, au cinquante cinquieme degré de Latitude, point d'où plusieurs autres Rivieres prennent un cours différent. Celle d'*Udi-pira* coule vers l'Océan septentrional, dans les terres des Russiens, tandis que celle de *Silimsi-pira* vient au Sud dans les terres des *Kechings* (a).

Riviere de Chikiri.

Parmi les Rivieres qui grossissent le Saghalian-ula au Nord, le P. *Gerbilion* marque celle que les Manchéous appellent *Chikiri*, & les Russiens *Zia*;

(a) *Du Halde*, ubi sup. p. 15, 16.

(*) Ce sont sans-doute des Rennes.

(†) On écrit *Jesso*, *Jeso*, *Jesso*, *Yedso*, *Yetso* & *Yedso*, & on la décrit différemment.

(‡) Publiée à Pétersbourg en 1734; c'est la meilleure pour ces Pays, avant que celle de l'Académie parût en 1745. Elle donne *Jesso* pour une Isle; mais *Strahlenberg* en fait une partie du *Kamchatka* en Sibérie, ce qui est faux, comme il paroît par les découvertes du Capitaine *Beering* en 1730.

(§) Les découvertes & la Carte de *Spangenbergen* en 1739 ne s'accordent point du tout avec celles des Hollandois. Voy. aussi *Kæmpfer* Hist. du Japon. T. I. L. I. Ch. 4.

Zia; elle a une demi-lieue de largeur vers l'endroit où elle se jette dans le Saghalian-ula (*); pour la remonter à sa source, il faut, dit-on, deux mois, mais il ne faut pas quinze jours pour la descendre, tant son cours est rapide. Elle sort d'une chaîne de montagnes, qui sert de limites entre les deux Empires de la Chine & de Russie. Les Manchéous donnent aux habitans de ses bords le nom d'*Orochons*, dérivé d'un animal qu'on appelle *Oron*, qui est une espece de petit cerf, que les habitans apprivoisent, & dont ils se servent soit pour tirer leurs traineaux, soit pour porter leur bagage. L'Auteur en vit dans le Parc de l'Empereur, il y vit aussi des élans, qui sont fort communs dans ce Pays & dans celui de *Solon*. Les belles Zibelines, les Hermines grises & les Renards noirs se trouvent aussi aux environs de la Riviere de *Chikiri*. Les Russiens en tiroient ces belles peaux, quand ils étoient maîtres de *Yaksa* (*a*).

Description de la Tartarie Orientale &c.

Tartares Han-hala.

Les Tartares qu'on appelle *Han-halas*, ou les trois familles de *Hala*, sont de véritables Manchéous, qui s'unirent ensemble après la conquête du reste de leur Nation, dont ils sont fort éloignés, & ils se trouvent mêlés avec les Tartares *Yupis*. L'Empereur *Kang-hi* leur donna des terres près de *Ningûta*, le long des Rivieres de *Hûrha-pira* & de *Songari-ula*, sur les bords desquelles presque tous leurs villages sont situés. Leur habillement est le même que celui des *Yupi*, mais ils ont des chevaux, des bœufs, & de bonnes moissons qui manquent aux *Yupis* (*b*).

Ce sont selon les apparences les Manchéous qui habitent le long de la Riviere de *Songari*, que les Russiens, suivant le P. *Gerbillon*, appellent *Dûchari*. Ils vont tous les Hivers chasser les Zibelines dans ces vastes Forêts, & ils reviennent passer l'Été dans leurs habitations aux environs de *Ningûta*. Tout le Pays qui est à l'orient de cette Riviere, que les Russiens nomment *Singale*, n'est qu'un vaste désert plein de montagnes & de forets (*c*).

Le P. *Avril*, qui voyagea dans ces Pays pour acquérir des lumieres sur ce qui les regardoit, apprit d'une personne qui avoit tiré sa relation de la Chancellerie de Moscou, qu'il y a dans le *Bogdoi* (†) une Province particuliere, que les Russiens appellent *Diutchari*, & les Monguls *Diurski*, située entre la Mer d'Orient & les grands Fleuves *Chingala* ou *Songari* & *Yamour* ou *Amour*, qui est le nom que les Russiens donnent au Saghalian-ula. Le Peuple qui l'habite, dit-il, n'étoit pas autrefois fort connu; comme il n'avoit aucun Prince, on n'en faisoit pas grand cas; on ne commença proprement à le connoître & à l'appréhender, que lorsqu'il eut subjugué six Provinces de la Chine; ils en furent chassés par la famille d'*Iven* (c'est-à-dire de *Jenghiz Khan*) & celle-ci à son tour fut chassée en 1368 par les Chinois de la famille de *Tay-ming*. Les mêmes *Diutchari* rentrerent dans la Chine en 1644, qu'ils ont entierement subjuguée; *Chunchi*, qui

(*a*) *Du Halde*, p. 44. (*b*) *Ibid.* T. IV. p. 16. (*c*) *Ibid.* p. 4.

(*) Selon les Cartes de la Tartarie Orientale, dressées par les Missionnaires, elle se jette dans le Saghalian-ula, environ à quinze milles au Nord de *Saghalian-ula-hotun*.

(†) C'est ainsi qu'ils appellent la Tartarie Orientale & le Pays des Manchéous, mais le P. *Avril* distingue la Province de *Dauri* de celle de *Bogdoi*, p. 147.

Description de la Tartarie Orientale &c.

qui étoit leur Prince, a été le premier Empereur de cette Nation, & le Chef de la famille regnante, que les Chinois appellent *Tay-Jing* (*a*).

Religion, Figure & Mœurs des Manchéous.

Ce que l'on vient de voir touchant les *Diutchari*, ne peut convenir qu'aux Manchéous, qui occupent cette partie de la Tartarie Orientale, & la plus grande partie des autres Tartares sont sous leur domination, les Russiens les appellent *Bogdoi* (*). Ils peuvent passer pour Païens, dit notre Auteur, quoiqu'ils n'ayent ni Temples ni Idoles, & qu'ils n'adorent proprement que l'Empereur du Ciel, ainsi qu'ils s'expriment. Ils rendent à leurs ancetres un culte mêlé de superstitions, & depuis qu'ils sont à la Chine quelques-uns ont adoré les Idoles qui y sont révérées. Mais ils sont beaucoup plus attachés à leur ancienne Religion (†), qu'ils regardent comme le fondement de leur Empire & la source de leurs prospérités (*b*).

Dans le *Bogdoi*, dit le P. *Avril*, on ne voit que des maisons de terre. Ces Peuples font un grand commerce de fourrures de Zibelines & de Renards noirs, aussi bien que de Racine de *Jin-seng*; ils ne sont pas riches en bétail; leurs chevaux sont fort petits, & ils ne les ferrent jamais. Pour eux ils ressemblent entierement de visage & de taille aux Tartares de la Crimée, mais ils sont beaucoup plus polis & civilisés, à cause du grand commerce qu'ils ont avec les Chinois; quoique l'Artillerie & la Poudre ne leur soient pas inconnues, ils n'en font pourtant pas grand usage (*c*).

Suivant *Bentink*, les Tartares Orientaux ou les Manchéous, qu'il appelle les *Moungales de l'Est*, vivent la plupart de l'Agriculture, & ressemblent en tout aux *Moungales de l'Ouëst*, excepté qu'ils sont beaucoup plus civilisés & plus blancs, sur-tout le Sexe, parmi lequel on trouve nombre de personnes qui peuvent passer pour belles en tout Pays (*d*).

Leur Langue.

Quoi qu'on parle la Langue des Manchéous de même que la Chinoise à la Cour de Peking, & que tous les Actes publics soient écrits dans les deux Langues, cependant le Manchéou commençoit à décliner, & couroit risque d'être tout-à-fait aboli, sans les précautions que prirent les Tartares pour le conserver, en faisant traduire les Livres Chinois, & en compilant des Dictionnaires, par l'ordre de l'Empereur. Ce qu'il y a de singulier dans cette Langue, c'est que les Tartares ont des Verbes différens autant de fois que les substantifs, régis par le Verbe, sont différens entre eux: par exem-

(*a*) *Avril*, Voy. p. 146.
(*b*) *Du Halde*, l. c. p. 42.
(*c*) *Avril*, p. 147, 148.
(*d*) *Abu'lghazi Khan*, Hist. Généal. des Tartares, p. 171. dans les notes.

(*) Et ils nomment l'Empereur de la Chine, qui est Manchéou, *Bogdoi Khan* & *Amulon Bogdoi Khan*. Le P. *Avril* dit, p. 146. que les Chinois appellent les *Bogdoi* Tartares Orientaux, & les Monguls *Niuchi* ou *Nuchi*, mais *Niuchi* ou *Niu-che* est le nom Chinois.

(†) Le P. *Avril*, p. 147. dit qu'ils n'ont à proprement parler aucune Religion, mais qu'on en voit parmi eux qui portent des croix, qu'ils appellent *Lama*. C'est-là sans-doute ce qui lui a fait dire, non seulement qu'ils ont de l'inclination pour la Religion Chretienne, mais que plusieurs se sont déja fait Catholiques. Il ajoute qu'ils n'aiment point les Mahométans ni les Nestoriens, parceque ce sont eux qui donnerent autrefois du secours aux Tartares Occidentaux, lorsqu'ils furent repoussés de la Chine.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

exemple, ſi l'on ſe ſert du Verbe *faire*, il faut le changer preſque autant de fois que le ſubſtantif qui le ſuit change; on dit en François *faire un vers*, *faire une peinture*, *faire une ſtatue*, c'eſt ce que les Tartares ne peuvent ſupporter. Ils pardonnent la répétition du même Verbe dans le diſcours familier, mais on ne la paſſe jamais dans la compoſition, c'eſt une monotonie qui choque leurs oreilles. Ils ſe mettoient à rire lorſqu'un Miſſionnaire, liſant nos Livres, ils entendoient revenir ſouvent *que*, *qu'ils*, *qu'eux*, &c. Ils peuvent ſe paſſer de ce ſecours dans leur Langue, car le ſeul ordre de leurs mots produit le même effet pour les faire entendre ſans équivoque & ſans obſcurité. Auſſi ne connoiſſent-ils point les pointes inſipides qui ne roulent que ſur des jeux de mots.

Abondance.

Une autre ſingularité de leur Langue, c'eſt ſon abondance, par exemple, outre les noms de chaque eſpece d'Animaux, ils ont des termes pour exprimer leur âge & leurs qualités. *Judagon* eſt le nom générique du Chien; *Tayha* déſigne un Chien qui a le poil des oreilles & de la queue fort long & fort épais; *Tolo* ſignifie un Chien qui a le muſeau long & gros, la queue de même, les oreilles grandes, les levres pendantes. Pour le Cheval, leur animal favori, ils ont vingt fois plus de noms que pour le Chien, ils en ont même pour ſes divers mouvemens. D'où les Tartares ont pu tirer cette multitude ſurprenante de noms & de termes, c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de dire (*). Ce n'eſt pas de leurs voiſins. A l'Oueſt ils ont les Mungols, mais à peine ſe trouve-t-il huit mots dans les deux langues qui ſe reſſemblent, encore l'origine en eſt-elle incertaine. A l'Eſt & au Nord ils ont quelques Nations ſauvages, dont ils n'entendent point la langue. Quant aux Coréens, leur langue & leurs caracteres étant Chinois, n'ont aucune reſſemblance avec ceux des Manchéous.

Caracteres & maniere d'écrire.

Ils ont quatre manieres d'écrire, quoiqu'ils n'ayent qu'une ſorte de caracteres; ils ſe ſervent ordinairement d'un pinceau, quoiqu'ils employent auſſi quelquefois une ſorte de plume faite de bambou; mais le pinceau tient mieux l'encre, coule plus aiſément ſur le papier, & l'on écrit plus vîte. Les Manchéous regardent leur langue comme la plus élégante & la plus riche du Monde, & ils croient qu'il eſt impoſſible d'en rendre le ſens, & moins encore la majeſté de ſon ſtile, en aucune des Langues Européennes. Ils ne peuvent cependant exprimer tous les ſons, n'ayant point le B & le D, auxquels ils ſubſtituent le P & le T; ils ne peuvent non plus écrire dans leur langue les mots où il y a deux conſonnes ſans une voyelle au

(*) Leur Langue a cela de commun avec l'Arabe. *Bentink* dit que la langue des Moungales de l'Eſt eſt un mêlange de la langue Chinoiſe & de l'ancienne langue Mogoule, qui n'a preſque aucune connexion avec la langue des Moungales de l'Oueſt. Voy. *Abu'l-ghazi Khan*, p. 173 dans les notes. Le P. *Avril* dit que la langue des Bogdoi a beaucoup de rapport à la langue ordinaire de Perſe, que leurs caracteres ſont fort ſemblables à ceux de cette langue, mais qu'ils écrivent de haut en bas comme les Chinois, & qu'ils ont plus de ſoixante Lettres dans leur Alphabet. *Avril* Voy. p. 147, 148. On pourroit conjecturer que c'étoit la langue des *Leao* & des *Kin*, les ancêtres des Manchéous, qui étoient autrefois les maîtres du Kitay; & comme ils formoient alors une Nation puiſſante & nombreuſe, ils cultiverent & perfectionnerent leur langue, dont leurs ſucceſſeurs tâcherent de conſerver la beauté & la richeſſe.

Description de la Tartarie Orientale &c.

au milieu (*). Ils ont aussi très-peu de transitions, & sont souvent embarrassés à lier leurs phrases, de sorte qu'après avoir écrit quelques periodes, ils sont quelquefois obligés de les effacer faute de connexion (*a*). A d'autres égards cependant on ne peut disconvenir que ce ne soit une belle langue, polie, & aussi riche peut être que la langue Arabe même.

Ruines des Villes.

On trouve dans ces Pays les ruines de plusieurs grandes villes. *Fenegbahotun*, sur le *Húrha pira*, a cinq ou six lieues de Ningûta, n'est plus qu'un hameau. *Odoli hotun* sur la Riviere de *Lefuchi*, étoit très-forte par sa situation, on n'en pouvoit approcher qu'au travers de l'eau par une chaussée fort étroite. On y voit encore de grands escaliers de pierre, & quelques debris d un Palais, auxquels on ne connoît rien de semblable même dans la ville de Ningûta. Il y a beaucoup d'apparence que tous les anciens monumens de la Tartarie Orientale ne sont pas l'ouvrage des Manchéous d'aujourd'hui, mais de leurs ancêtres du douzieme siecle, nommés *Kin*. Ils bâtirent des Villes & des Palais en divers endroits de leur Pays, qui tomberent apparemment en ruine après celle de leur Dynastie sous *Jenghiz Khan* & son successeur.

Riviere de Songari.

Il n'y a rien de plus celebre dans l'Histoire des Manchéous que le *Songari-ula*, & que la montagne d'où il tire sa source, que les Tartares appellent *Chanyen-alin*, & les Chinois *Chang-pe-chan*, ou la montagne toujours blanche. Ils pretendent en tirer leur origine, qu'ils mêlent de plusieurs circonstances fabuleuses. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le Pays des Manchéous n'avoit point alors de Riviere comparable au *Songari-ula*; il abonde en poisson, il est large, profond & navigable par-tout, n'étant que médiocrement rapide, au point même de sa jonction avec le Saghalian-ula.

Montagne de Chanyen.

A l'égard de la montagne de *Chanyen-alin*, c'est la plus haute de toute la Tartarie Orientale, & on la découvre de fort loin. La moitié de cette montagne est couverte de bois, l'autre est découverte, & n'a que du sable, qui la fait paroître blancheâtre: ce n'est donc pas la neige qui la rend blanche, comme l'ont cru les Chinois, puisqu'il ne s'y en trouve presque jamais. On voit au sommet cinq rochers d'une grosseur extraordinaire, qui ressemblent à autant de troncs pyramidaux fort hauts, & sur lesquels les vapeurs & les brouillards, qui sont perpétuels dans le Pays, venant à se condenser, distillent une eau qui les rend toujours humides. Entre ces rochers est un Lac fort profond, d'où sort la belle fontaine qui forme le *Songari* (*b*). Suivant le P. *Verbiest* cette montagne est environ à quatre-cens milles au Midi de *Kirin-ula* (*c*).

III. *Gouvernement de* Tsitsikar.

Gouvernement de Tsitsikar.

Le troisieme Gouvernement de la Tartarie Orientale est celui de *Tsitsikar*. Le P. *Gerbillon* appelle cette Province *Solon*, du nom des Habitans; les

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 77 & suiv. (*b*) *Du Halde*, l. c. p. 17. (*c*) *Ibid* p. 92.

(*) Il y a toujours proprement une voyelle entre deux, quoiqu'elle ne s'exprime point, étant prononcée si briévement, qu'elle ne sonne presque pas, comme le *Shewa* Hébreu.

les Russiens la nomment *Daura* (*) Elle commence, selon le P. *Gerbillon*, à l'endroit où la Riviere d'*Ergoné* se joint au Saghalian-ula (†), & s'etend le long de ce fleuve plus de cent-cinquante lieues jusques vers *Nongûta* (‡). Le Gouverneur dit à ce Jésuite qu'il n'y avoit pas plus de dix-mille familles dans toute la Province. Les habitans sont grands chasseurs & fort adroits à tirer de l'arc, aussi payent-ils leur tribut en peaux de Zibelines; chaque famille en paye deux, trois ou plus par an, à proportion du nombre de gens capables de porter les armes.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Cette Province est habitée par des Manchéous, des *Solons*, & par les *Tagûri*, qui sont les anciens habitans. Cette Nation peu nombreuse se soumit aux Manchéous du tems du pere de l'Empereur *Kanghi*, dont elle implora la protection contre les Russiens; qui, avec des barques armées, passant du Saghalian ula dans le Songari-ula, couroient toutes les Rivieres qui entrent dans l'une & dans l'autre, & répandoient la terreur parmi toutes les Nations Tartares, qui en habitent les bords. Les *Tagûri* sont grands & robustes, ils sont accoutumés de tout tems à semer du grain & à batir des maisons, quoiqu'ils soient environnés de Tartares, qui ne sont ni l'un ni l'autre (*a*).

Les Tagûri.

Isbrand Ides, qui les appelle *Targasins*, peut-être par méprise, dit que ces Peuples forment une Horde libre, tributaire seulement de l'Empereur de la Chine; qu'ils n'élisent point de Chef parmi eux, mais qu'ils obéissent à ceux des Tartares, qui sont les plus puissans. Cet Ambassadeur trouva leurs premieres hutes, faites de roseaux, quelque tems après être arrivé au fleuve *Jalo*, environ à moitié chemin d'*Argunskoy* à *Tsitsikar*. Ils sont idolâtres, & il dit qu'ils adorent le Diable. Ils sont d'une taille médiocre, & ont le visage large comme les Mongols. Leurs habits d'Eté sont ou de coton bleu de la Chine ou d'un cuir apprêté, & leurs habits d'Hiver de peaux de moutons. Leur langage approche beaucoup de celui des *Tunguses*, qui habitent dans la Sibérie. Ils cultivent principalement l'orge, l'avoine & le millet, qu'ils vont vendre à *Tsitsikar* & aux villages des environs. Ils élevent des chevaux, des chameaux, & des bêtes à corne & à laine: celles-ci sur-tout y sont d'une beauté extraordinaire, elles ont la queue large d'environ un pied & longue de deux; elles sont en général si chargées de graisse, qu'elles ne peuvent marcher que fort lentement. Ils se servent de bœufs pour les monter, comme les chevaux; ils sont adroits à tirer de l'arc, ils en fabriquent aussi qui passent pour les meilleurs de la Tartarie, & se vendent fort cher (*b*).

Leurs Mœurs & Coutumes.

Les

(*a*) *Du Halde*, p. 18.

(*b*) *Isbrand Ides*, Voy. Ch. X. p. m. 95. dans le VIII. Vol. du *Recueil des Voyages au Nord.*

(*) *Avril* dit *Dauri*, *Isbrand Ides* l'appelle *Daure*, p. m. 89. Ch X. & p. 101. Ch. XI. Il dit que le Pays est appellé *Dore* par les Tartares, & les habitans *Daores* ou anciens *Dauores*.

(†) Cela ne doit s'entendre que de la partie qui appartient à la Chine, car suivant *Isbrand Ides*, p. m. 73. Ch. IX elle commence à *Urinskoy* au Nord de la ville de *Nerzinga*, plus de huit degrés à l'Ouëst de l'Ergoné ou Argun, & cette partie appartient aux Russiens.

(‡) Suivant la Carte des Jésuites elle a sept-cens-quarante milles de longueur sur six-cens de largeur.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Tartares Solons.

Les *Solons* sont originairement des Tartares Orientaux; ils se disent descendus de ceux qui se sauverent de la défaite generale de leur Nation en 1204. Ils sont plus robustes, plus adroits & plus braves que les autres habitans de ces contrées. Leurs femmes montent à cheval, menent la charrue, & chassent le cerf & toutes sortes d'animaux. Un grand nombre de ces Tartares demeure à présent à *Niergbi*, assez grande ville à peu de distance de Tsitsikar & de Merghen. Les Missionnaires les virent partir le premier jour d'Octobre 1711 pour la chasse des Martres Zibelines, que les Tartares estiment beaucoup, parcequ'elles sont belles & de durée. Ils étoient vétus d'une robe courte & étroite de peau de loup, avec une calote de la même peau sur la tête, & ils avoient l'arc sur le dos. Ils menoient quelques chevaux chargés de sacs de millet & de leurs longs manteaux de peaux de renard ou de tigre, pour se défendre du froid, surtout la nuit. Leurs chiens sont faits à la chasse, savent grimper, & sont faits aux ruses des martres. Ni la rigueur des Hivers, ni la rencontre des Tigres, ne les empêchent point d'aller à ce dangereux exercice, parceque toute leur richesse en dépend. Les plus belles peaux sont pour l'Empereur, qui en donne un prix fixé pour un certain nombre. Les autres se vendent assez chérement, même dans le Pays; & elles sont assez rares, parcequ'elles sont d'abord achetées par les Mandarins des lieux & par les Marchands de *Tsitsikar*.

La Ville de Tsitsikar.

Outre les villages, il y a trois villes (*) dans la Province de *Tsitsikar*, savoir *Tsitsikar*, *Merghen* & *Saghalian-ula-hotun*. La Capitale, qui est *Tsitsikar*, est une nouvelle ville, que l'Empereur *Kang-hi* fit bâtir pour couvrir ses frontieres contre les Russiens. Elle est située près de *Nonni-ula*, Riviere considérable qui se jette dans le *Songari*; elle est entourée d'une palissade de gros pieux fort serrés, & médiocrement hauts, mais assez bien terrassés en dedans. Presque tous les soldats qui la gardent sont Tartares, mais les habitans sont des Chinois attirés par le Commerce, ou exilés par la Justice. Les maisons des uns & des autres sont hors du mur de bois, qui ne renferme presque que les Tribunaux & la maison du Général Tartare. Elles ne sont que de terre, rangées en rues médiocrement larges, & toutes renfermées dans une seconde enceinte de terre (*a*). Cette ville est appellée *Tsitsikar* du nom de la Province dont elle est la Capitale, mais son nom propre semble être *Naun-koton* ou *Nonni-koton*, c'est-à-dire *la ville de Naun*, ou de *Nonni*, qui est la Riviere sur laquelle elle est située; au moins elle portoit le nom de *Naun-koton* du tems d'*Isbrand Ides*, qui parle de *Tsitsikar*, ou *Xaixigar* ainsi qu'il l'appelle (†), comme d'un village peu distant de cette ville. Il dit que *Naun-koton* est fortifiée de remparts de ter-

(*a*) *Du Halde* T. IV. p. 18, 20.

(*) Le P. *Gerbillon* dit qu'il n'y avoit que la seule ville de *Merghen* de son tems; ce qui doit s'entendre de l'an 1689 ou environ, quand il alla à *Nipchu* ou *Nerchinskoy*, qui en est voisine. Car en 1692 *Isbrand Ides* trouva la ville de *Tsitsikar* déja existante, quoique nouvellement bâtie.

(†) *Brandt*, son Secretaire, la nomme *Suttega* & *Suttegar*, & la met à cinq-milles de distance.

terre, palissadés en dehors de grosses poutres; que les maisons sont commodes & propres.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Les Habitans de cette ville & de six villages qu'elle a au Sud, sont appellés *Doares* ou anciens *Daures* (*); le Pays même est nommé *Dore* par les Tartares, qui habitent les bords des Rivieres de *Naun* & de *Jalo*, jusqu'aux montagnes d'*Albase*. Ces *Daores* s'appliquent beaucoup à l'agriculture, au jardinage, & sur-tout à faire de beaux plantages de Tabac. Ils se disent tous *Schamans*, dont la profession est de servir & d'invoquer le Diable, ce qu'ils font avec des cris affreux, que l'Ambassadeur entendit durant la nuit. Ils enterrent leurs morts deux fois, ils les mettent d'abord dans des fosses peu profondes, & laissent une ouverture du côté de la tête du défunt; les plus proches parens du mort viennent tous les jours lui donner à manger & à boire, lui portant les alimens à la bouche avec une cueillere, & mettant la boisson dans de petits vases d'étain, qu'ils arrangent autour du tombeau. Ces soins durent quelques semaines, après quoi on enterre tout de bon le cadavre à demi pourri.

Les Habitans.

Leurs Maisons sont faites de terre & couvertes de roseaux, comme celles de la plupart des Paysans en Europe. Les murailles en sont blanchies en dedans avec de la chaux. Au milieu du logis est un pilier, entouré des boyaux d'un animal sauvage, & auquel est accroché un petit arc & des fleches, des piques & d'autres armes; toutes les fois que quelqu'un de la famille passe devant ce pilier, il s'y prosterne & y fait son adoration. Il n'y a dans ces maisons ni chambres ni greniers, ce n'est proprement qu'un grand appartement bas, dont la moitié est entourée d'un banc de trois pieds de haut, & de six de large, garni de nattes de roseaux. Au dessous de ce banc est un fourneau de pierres, dont on allume le feu par une ouverture qui est en dehors à côté de la porte du logis, mais ce fourneau n'échauffe pas beaucoup la maison (†), il n'est utile qu'à ceux qui sont sur le banc pendant le jour, ou qui y passent la nuit, car il sert de lit.

Maisons.

Les *Daores* sont en général bien faits, & les femmes sont d'une beauté singuliere: leurs habits sont les mêmes que ceux des Manchéous de la Chine. Mais ils sont dans une si grande dépendance des Mandarins qui y sont envoyés, que leurs Secretaires ont la liberté d'enlever les femmes & les filles qu'ils trouvent, & notre Auteur a été témoin de plusieurs de ces enlévemens; & il ajoute qu'il y a des maris & des peres qui se glorifient de l'honneur que Messieurs les Envoyés leur font de s'allier à leurs familles; qu'il y en a cependant à qui cela déplait, mais que la crainte de la mort ou de la disgrace leur impose silence (*a*).

Basse Sujettion.

Du

(*a*) *Isbrand Ides* ubi sup. Ch. XI. p. m. 101-104.

(*) *Regis* dit que la ville est habitée par les trois Nations indiquées plus haut, & comme *Isbrand Ides* a déja parlé des *Targulios*, ceux dont il s'agit ici sous le nom de *Daores* doivent être les *Solons*; car les Manchéous ne peuvent pas être dans cette extrême sujettion aux Mandarins, dont il fait mention plus bas.

(†) Dans les Provinces Septentrionales de la Chine, ils font des creux de brique, en forme de lits, par lesquels la chaleur d'un feu de charbons est portée dans toute la maison par des tuyaux qui viennent aboutir à un fourneau.

Defcrip-tion de la Tartarie Orientale &c.

Merghen. Saghalian-ula hotun.

Du Gouverneur de *Tſitſikar* dépendent les nouvelles villes de *Merghen-hotun* & de *Saghalian-ula-hotun*. *Merghen* (*) ou *Merghin* eſt à plus de quarante lieues au Nord-Eſt de Tſitſikar, mais elle eſt beaucoup moins peuplée & n'a qu'une enceinte.

Saghalian-ula-hotun, c'eſt-à-dire la Ville de la Riviere noire, eſt ſur le bord méridional de la Riviere de Saghalian, bâtie comme *Tſitſikar*, autant peuplée, mais plus abondante en denrées. Le Pays de Tſitſikar & de Merghen n'eſt que médiocrement bon, car la terre eſt ſablonneuſe, mais celui de Saghalian-ula-hotun eſt fertile même en froment. C'eſt une plaine le long du Saghalian, où l'on a bâti pluſieurs villages, qui dépendent de la ville; d'ailleurs il y a de vaſtes Forêts, qui font un Pays bon pour la chaſſe des Martres Zibelines, dont les Ruſſiens d'*Albazin* ou de *Yacſa* (†), qu'ils avoient bâtie quelques journées plus haut, ſe feroient rendus maîtres, ſi la ville de *Yacſa* n'avoit été démolie en vertu du Traité de Nipchû en 1689. Les Tartares font bonne garde ſur les frontieres, & ils ont un nombre de barques armées ſur le Saghalian-ula (*a*). Comme la Garniſon Ruſſienne de *Yacſa* empêchoit les Tartares d'aller à la chaſſe des Martres Zibelines, cela alluma la guerre entre les deux Empires; mais enfin cette forteresſe a été raſée, & le Pays entierement cédé aux Chinois par le Traité de Nipchû. Depuis le lieu où étoit Yacſa juſqu'à l'embouchure du fleuve Saghalian-ula dans la Mer Orientale, il y a bien quatre-cens lieues, au compte du Gouverneur qui avoit fait le chemin en barque, & on met cent-cinquante lieues depuis cet endroit juſqu'à Ningûta (*b*).

Ruines d'Aykom.

Sur le bord ſeptentrional du fleuve, mais à treize *Lis* (‡) Chinois plus haut, ſont les ruines d'une ancienne ville, nommée *Aykom* (‡), bâtie par les premiers Empereurs de la Dynaſtie de *Tayming*, qui a précédé celle des Manchéous. Les Mongols ayant été chaſſés de la Chine par *Hong-vu* & obligés de ſe retirer au-delà du Saghalian-ula, la ville d'*Aykom* fut bâtie ſous *Yong-lo*, pour les arrêter. Mais vingt-ans après, s'étant rétablis, ils ruinerent cette ville & ravagerent pour ſe venger les Provinces Septentrionales de la Chine.

Les

(*a*) *Du Halde* T. IV. p. 19. (*b*) *Ibid.* p. 43.

(*) *Isbrand Ides* & *Adam Brandt* diſent un mot occaſionnellement de cette ville, mais ni l'un ni l'autre ne parle de *Saghalian-ula-hotun*. Le premier la nomme *Mergeen* & l'autre *Mergenn*.

(†) Le P. *Gerbillon* dit que les Moſcovites l'appelloient *Albazin*, & les Tartares *Yacſa*, du nom d'une petite Riviere où elle étoit bâtie, dans l'endroit par où cette Riviere ſe décharge dans le Saghalian-ula. *Isbrand Ides* parle d'*Albuzin*, & *Brandt* dit que c'étoit une Forteresſe.

(‡) Dix *Lis* font une lieue de France.

(‡) *Regis* dit que pluſieurs à Peking donnent ce nom à *Saghalian-ula-hotun*, peut-être pour excuſer *Gerbillon*, qui ſemble faire la même choſe; car il dit que les principales villes des Manchéous dans la Tartarie Orientale ſont *Ula*, *Aykom* & *Ningûta*. *Du Halde* T. IV. p. 42. [*Aykom* n'eſt point nommée, il y a *Oula aighou* & *Ningouta*, ſans-doute que l'Auteur a pris *Aighou* pour *Aykom*, mais *Aighou* eſt joint à *Oula* comme faiſant partie du même nom. REM. DU TRAD.]

Les Rivieres de *Song-pira*, de *Kirsin-pira* & plusieurs autres, considérables par la pêche des perles, se déchargent dans le *Saghalian ula* (*). Cette pêche se fait sans beaucoup de façon. Les Pêcheurs plongent dans ces petites Rivieres, & prennent au hazard tout ce qu'ils rencontrent d'huîtres. Ils disent qu'on n'en trouve point dans le Saghalian même, mais les Mandarins dirent aux Missionnaires, que c'étoit parcequ'ils n'osoient plonger dans une eau si profonde. Ils en pêchent aussi en d'autres petites Rivieres, qui se jettent dans le *Nonni-ula* & dans le *Songari* ou *Argûn*, (†) telles que sont *Arom* & *Nemer*, qu'on trouve sur le chemin de Tsitsikar à Merghen; mais dans toutes celles qui sont à l'Oüëst de Saghalian-ula-hotun, en remontant vers les terres des Russiens, ils assurent qu'ils n'ont jamais pu en trouver. Quoique les Tartares louent beaucoup ces perles, elles ne seroient que médiocrement estimées de nos Connoisseurs, à cause du défaut de couleur & de figure. L'Empereur *Kang-hi* en avoit des Chapelets, chacun au nombre de cent & davantage, d'assez grosses & toutes semblables, mais elles étoient choisies entre mille.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Pêche des Perles.

Les limites de ce Gouvernement du côté de l'Oüëst & de la Tartarie Russienne sont deux Rivieres médiocres, l'*Ergoné* ou *Argun* & *Aygha-Kerbechi*; la premiere vient du Sud, au dessous du cinquantieme degré, se jetter dans le *Saghalian-ula*, presque au quatrieme degré de Longitude Orientale, compté du meridien de Peking. Le *Kerbechi*, dont le cours est encore moins long, vient du Nord, & tombe dans le Saghalian-ula un peu au Nord-Oüëst de l'embouchure d'*Ergoné*. De-là on compte encore cinquante lieues jusqu'à *Nipchû* ou *Nerchinskoy*, la premiere ville des Russiens presque sous le méridien de Peking, & à 51° 45' de Latitude (*a*).

Limites de ce Gouvernement.

CHAPITRE II.

L'Empire des Leao *ou des* Kitans.

Il paroît par les Extraits de l'Histoire de la Chine, envoyés en Europe par les Missionnaires Jésuites, & particulierement par les PP. *Martini* & *Couplet*, que cet Empire s'est vu menacé dès les premiers tems d'invasions, & que les Provinces Septentrionales ont même été ravagées par les Nations qui y confinent au Nord & à l'Oüëst, connues aux Chinois sous les noms de *Tata*, *Ta-tse*, *Tan-yu* & autres. Ces Peuples devinrent si formidables, & troublerent si fort le repos de l'Empire, qu'à la fin

Empire des Kitans.

Origine des Kitans ou Leao.

(*a*) *Du Halde* T. IV. p. 19, 20.

(*) Ce fleuve a divers noms en différens endroits, il s'appelle *Onon* vers sa source, ensuite *Shilka*: les Chinois l'appellent *He-long*, *Kyang* ou la *Riviere du dragon noir*; les Russiens lui donnent le nom d'*Amûr*.

(†) Le P. *Avril* dit qu'il y a beaucoup de Rubis & de Perles dans les fleuves *Tamûr* ou *Amûr*, *Argus* ou *Argun*, & *Chingale* ou *Songari*, que les habitans ne manquent pas de pêcher. *Voy.* p. 148.

Empire des Kitans.

fin l'Empereur *Tsin-Chi-Hoangti*, fit bâtir l'an 223 avant l'Ere Chretienne la grande muraille pour arrêter leurs incursions; mais ni ces Peuples, ni aucun des Peuples voisins, n'ont jamais conquis ou conservé longtems une partie considérable de la Chine, avant le dixieme siecle (*); ce fut alors que les *Kitans* ou *Leao*, après avoir subjugué leurs voisins de Tartarie, & joint quelques-unes des Provinces Septentrionales à leurs autres domaines, fonderent une nouvelle Monarchie, quoiqu'ils fissent leur résidence dans le *Leao-tong*.

Ces *Kitans* étoient un Peuple de la Tartarie Orientale, qui habitoient au Nord & au Nord-Est de *Pe-che-li*, Province de la Chine, & particulierement dans le *Leao-tong*. Le P. *Couplet* (†), & *Du Halde* après lui, les nomment *Sie-tan* ou *Sitan*; mais le P. *Gaubil* & M. *de Guignes* les appellent *Kitan*, ce qui paroît plus exact, comme plus conforme au nom de leur Empire. Dans le dixieme siecle ils subjuguerent tous les Pays qui sont entre la Corée & Kashgar, outre plusieurs Provinces du Nord de la Chine.

Empire des Kitay.

Ce vaste Empire est le fameux Empire de *Katay* ou *Kitay* (‡), jusqu'à présent si peu connu des Européens, qu'ils n'ont presque su où le placer. Il étoit divisé en deux parties, par rapport aux différens Pays dont il étoit composé, & l'une étoit à tous égards fort inférieure à l'autre, savoir la partie qui appartenoit à la Tartarie, qui pour la distinguer étoit appellée *Karakitay* (‡), dont on a été aussi embarrassé à trouver la situation que du *Kitay*, qui dans un sens restreint ne comprend que les Provinces septentrionales de la Chine, soumises aux *Kitans* ou *Leao*, & aux *Kins*, qui leur succederent.

Imperfection de leur Histoire.

Le P. *Gaubil* nous apprend que les Chinois ont des Histoires particulieres de ces deux Nations; mais jusqu'à présent nous n'en avons rien, que ce que l'on trouve ici & là dans les regnes des Empereurs Chinois par le P. *Couplet*, & dans l'Histoire de *Jenghiz Khan* par le P. *Gaubil*. Le dernier raconte en abrégé l'origine & la chûte de leurs Dynasties, & le premier ne fait mention que des guerres & autres affaires importantes que quelques-uns de leurs Rois ont eues à démêler avec les Empereurs de la Chi-

(*) Il faut excepter cependant les *Oucy*, dont les Empereurs furent autrefois si puissans dans la Tartarie & dans la Chine Septentrionale. Ils étoient Tartares de la Horde *Topa*, dont étoient aussi les Rois de *Hia*. Ils étoient originaires des Pays au Nord-Est de Peking, entre le 43° & 45° de Latitude; ils s'établirent d'abord près de *Taï-tong-fu* dans le *Chansi*. Leur Dynastie commença l'an de J. C. 386, & finit l'an 572. Il y a une Histoire Chinoise de cette Dynastie. *Gaubil*, Hist. de Gentchiscan. p. 50. note (6). C'est, à ce qu'il semble, l'Empire du Nord de la Chine, dont parle le P. *Couplet*, sous la huitieme Dynastie, nommée *Song*.

(†) On dit que *Sie-tan* (plutôt *Kitan*) étoit leur véritable nom, mais qu'ils changerent de nom, & prirent celui de *Leao* lorsqu'ils commencerent à former leur Empire. *Du Halde* T. I. p. 411. Edit. in 4to.

(‡) Il étoit appellé *Kitay* par les Mongols, & peut-être par les *Kitans* mêmes, d'après leur propre nom; *Katay* par d'autres, & particulierement par les Peuples de l'Ouëst de la Chine.

(‡) Ou peut-être que le *Karakitay* étoit le Pays voisin, où les *Leao* s'établirent après que les *Kins* eurent ruiné leur Empire, & où ils fonderent une nouvelle Monarchie sous le nom de *Leao Occidentaux*, dont nous parlerons plus bas; les Mogols & les Persans les appellent *Kara-kitayens*.

Chine, sans donner seulement une liste exacte de ces Princes; cependant, quelque imparfaits que soient ces fragmens touchant les *Leao* & les *Kins*, ils sont précieux en eux-mêmes, parcequ'ils servent comme d'introduction à l'Histoire des Mogols. *Empire des Kitans.*

L'Empire des *Kitans* commença dans le *Leao-tong*, où ils avoient deux Capitales *Tong-king* & *Peking*, c'est-à-dire la Cour Orientale & la Cour Septentrionale. La premiere est la même que *Leao-yang*, & la seconde que *Mugden*, la Capitale que les Chinois appellent *Chin-yang* (*a*). Cette Nation, s'étant extraordinairement augmentée par plusieurs Colonies venues de la Corée, commença à s'étendre, & donna plus d'inquiétude à la Chine que tous les autres Tartares. On compte le commencement de leur Empire depuis la treizieme année du soixante-unieme Cycle Chinois (*), qui répond à l'an de J. C. 916 (†), & il a subsisté deux-cens-neuf ans sous neuf Princes; ce fut à la fondation de leur Empire qu'ils changerent leur nom de *Kitan* en celui de *Leao*. Cela arriva la quatrieme année du regne de *Mo-ti Kyunti*, second Empereur de la quatorzieme Dynastie Chinoise, nommée *Heou Leang*. *Fondation de leur Empire.* A. D. J. C. 916.

Dix-sept ans après, la trentieme année du Cycle, *Ming-tsong* I. second Empereur de la quinzieme Dynastie, nommée *Heou-Tang*, étant mort, *Che-king-tang*, gendre de ce Prince, se révolta contre *Ming-tsong* II. son fils & son successeur: il vint avec une armée de cinquante-mille hommes, que les *Leao* lui avoient fournie, & s'étant rendu maître du Palais, il priva *Ming-tsong* du trône & de la vie, âgé de quarante-cinq ans, & la premiere année de son regne. *Fit-ti*, son fils, n'étant pas en état de résister à l'Usurpateur, s'enfuit à *Guei-cheou*, il s'y renferma avec sa famille & ce qu'il avoit de plus précieux dans un Palais, où il mit le feu, & où il fut consumé par les flammes. Par sa mort *Che-king-tang* devint Empereur, fonda la seizieme Dynastie sous le nom de *Heou-tsin*, & prit le nom de *Kao-tsu*. Mais le Général des *Leao*, qui avoit si fort contribué à l'élevation de *Kao-tsu*, refusa de le reconnoître pour Empereur, & voulut même s'attribuer ce titre. *Kao-tsu*, qui n'étoit pas d'humeur d'entreprendre une nouvelle guerre, acheta, la trente-troisieme année du Cycle, la paix aux dépens de l'honneur de la Nation Chinoise. Pour recompenser le Chef Tartare de ses services, il lui céda seize villes de la Province de *Pe-che-li*, les plus voisines du *Leao-tong*, & s'engagea de lui donner annuellement trois-cens-mille pieces d'étoffes de soie. *Ils sont appellés dans la Chine.* 949. *Villes cédées.*

Cette donation augmenta extrêmement la force & la puissance d'une Nation inquiete, & devint la source d'une infinité de guerres, qui désolerent la Chine pendant plus de quatre-cens ans. Ces guerres commencerent bientôt après; la quarante-troisieme année du Cycle, deux ans après la mort de *Kao-tsu*, les *Leao* rompirent le Traité, & vinrent fondre tout-à-coup, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, sur les terres de l'Empire.

(*a*) *Gaubil* Hist. de Gentchisc. p. 87.

(*) Ce Cycle commence l'an 904 de J. C.
(†) Ou 917, comme le met le P. *Gaubil*, Hist. de Gentchis. p. 15.

Empire des Kitans. pire. *Tsi vang*, neveu & successeur de ce Prince, leur opposa une armée assez forte pour les repousser, dont il confia le commandement à *Lieou-chi-iven*; mais ce Général, qui cachoit une grande ambition sous des apparences de zele, ne s'avança qu'à petites journées, & par ses lenteurs affectées il donna le tems aux ennemis (*) de se saisir de la personne de l'Empereur, qui se voyant détrôné se contenta d'une petite Souveraineté, pendant que le Traître s'empara de la couronne sous le nom de *Kao tsu*, & devint le Fondateur de la dix-septieme Dynastie, de *Heou han* (a).

Les Leao ravagent la Chine. 960. Les troupes de *Leao tong*, qui ne trouvoient aucune resistance, ravagerent sans peine toutes les Provinces du Nord, & penetroient déja dans celles du Midi; mais ils furent arretés par différens Corps de troupes assez nombreux, qui se trouverent sur leur passage, ce qui fit dire à leur Général, *qu'il ne s'étoit pas imaginé que la conquête de la Chine fût si difficile.* C'est pourquoi, se contentant du riche butin qu'il avoit fait, il se retira dans son Pays. *Kao-tsu* mourut la quarante-sixieme année du Cycle, & son fils *In-ti* lui succeda. La jeunesse de ce Prince donna occasion à quelques mouvemens des Eunuques, sur-tout lorsqu'ils virent l'armée éloignée de la Cour, & occupée à arrêter les courses des Tartares de *Leaotong*. Cette armée étoit commandée par *Ko-guei*, qui défit les ennemis en plusieurs rencontres, & rétablit la tranquillité dans les Provinces du Nord. Dans ces entrefaites *In-ti* ayant été tué par les Eunuques, l'Impératrice mit le frere de ce Prince sur le Trône, mais *Ko-guei* étant revenu triomphant de son expédition, l'armée le proclama Empereur, & il fonda la dix-huitieme Dynastie, de *Heou Cheou*.

Les Song leur font tête. Cette Dynastie ne dura que neuf ans, au bout desquels les Grands de l'Empire déposerent *Kong-ti*, le troisieme Empereur de la Dynastie, à cause de sa jeunesse, & mirent sur le Trône le Colao, son Tuteur, nommé *Chao-quang-yu*; ce Prince prit le nom de *Tai-tsu*, & fut le fondateur de la dix-neuvieme Dynastie, qui est celle des *Song*, qui dura trois-cens dix-neuf ans sous dix-huit Empereurs, & fut détruite par les Mogols. L'Empire commença à respirer sous le regne de *Tai-tsu*, qui avoit toutes les qualités que les Chinois demandent dans leurs Empereurs. Les *Leao* ne laisserent pas d'inquieter & d'attaquer les Provinces du Nord, & les Chinois se défendirent avec des succès différens (b). *Tait-song* III. second Empereur *Song*, souhaittoit avec passion de recouvrer les places que ses prédecesseurs avoient cédées aux *Leao*; mais *Chang-tsi-hien*, Général de ses armées, lui conseilla sagement d'attendre que la tranquillité fût bien affermie dans l'Empire, parcequ'alors on auroit plus de loisir & de facilité à reduire ces ennemis.
978. Cependant *Tai-tsong*, la seconde année de son regne, & la quatorzieme du soixante-deuxieme Cycle, livra plusieurs combats aux *Leao*, où la victoire pencha tantôt du côté des Chinois, tantôt du côté des Tartares. Ceux-ci

(a) *Couplet* Tab. Chron. Sin. p. 65. *Du Halde* T. I. p. 411-420.

(b) *Couplet*, l. c. p. 66. *Du Halde*, ubi sup p. 420.

(*) Dans l'Histoire Chinoise ils sont appellés par-tout *Barbares*.

ci ayant mis le siege devant une ville considérable, le Général Chinois s'avisa d'un stratagême singulier pour le faire lever. Il fit partir trois-cens soldats, chacun avec une torche allumée, & leur donna ordre de s'approcher le plus près qu'ils pourroient du camp des ennemis. Ceux-ci, frappés d'une si grande quantité de lumieres, crurent que toute l'armée des Chinois venoit fondre sur eux, & prirent incontinent la fuite, & allerent donner dans les embuscades que *Chang-tsi-hien* avoit placées partout sur les passages, de sorte qu'il s'en fit un grand carnage, & qu'il y en eut très-peu qui échapperent.

Empire des Kitans.

Tai-tsong étant mort la trente-quatrieme année du Cycle, son fils *Ching-tsong* lui succéda. Ce Prince, ayant appris que les *Leao* assiegoient une ville de la Province de *Pe-che-li*, s'y rendit si promptement avec son armée, que les ennemis remplis de frayeur leverent aussitôt le siege. On vouloit que l'Empereur profitât de leur consternation, pour reprendre tout le Pays qui leur avoit été cédé; mais au-lieu de poursuivre sa victoire, il fit un Traité aussi desavantageux que s'il avoit été vaincu, car il acheta la paix au prix de cent-mille *taëls* (*) & deux-cens-mille pieces d'étoffe de soie, qu'il s'obligea de leur fournir annuellement. La jeunesse & l'inclination pacifique de *Jin-tsong* son successeur ranimerent le courage des *Leao*, & ils eussent renouvellé la guerre, la onzieme année de son regne, qui étoit la onzieme du soixante-troisieme Cycle, si l'Empereur n'avoit au-plutôt acheté la paix à des conditions aussi honteuses que son pere. Les *Leao*, plus encouragés, que contens, par cette lâcheté, *Hient-song*, septieme Roi de *Leao-tong*, envoya deux ans après des Ambassadeurs pour lui demander la restitution de dix villes de la Province de *Pe-che-li*, que *Ko-guey*, fondateur de la dix-huitieme Dynastie, avoit reprises. *Jin-tsong*, qui aimoit la paix, s'engagea à payer au Prince Tartare deux-cens-mille taëls, & trois-cens-mille pieces d'étoffes de soie par an, à la place des villes qu'il demandoit; & ce qu'il y eut de plus honteux, c'est qu'il se servit dans ce Traité du caractère *Na*, qui signifie une pension tributaire.

Ching-tsong *les fait retirer, & s'engage à leur payer tribut.* 999. 1035.

Chin-tsong, sixieme Empereur des *Song*, monta sur le Trône la quarante-cinquieme année du même Cycle. Ce Prince avoit une extrème passion de délivrer les Provinces septentrionales du joug des *Leao*, mais il en fut détourné par le souvenir du conseil que sa mere lui avoit donné en mourant, de sacrifier tout au bien de la paix: on ne voit pas non plus que *Che-tsong*, son successeur, ait tenté rien pour les chasser. Mais *Hoei-tsong*, huitieme Empereur des Song, ne pouvant souffrir davantage leurs ravages, & n'étant pas en état de les empêcher seul, il eut recours à un moyen, qui dans la suite fut pire que le mal auquel il vouloit remédier; c'étoit d'appeller à son secours les Tartares *Niu-che*, pour détruire le Royaume de *Leao-tong*. Le Roi de Corée & la plupart de ses Ministres tâcherent de l'en dissuader, mais contre leurs sages avis, la seizieme année de son regne, qui étoit la trente-quatrieme du soixante-quatrieme Cycle, il se ligua avec les Tar-

Ruine de l'Empire des Leao. 1069.

(*) Le *Taël*, que les Chinois appellent *Lyang*, est une monnoye d'argent de la valeur de six Scheilings & demi d'Angleterre.

Empire des Kitans.

Tartares Orientaux, & ayant uni leurs forces, il se livra plusieurs combats où l'armée de *Laoo-tong* fut toujours défaite, & enfin réduite à une telle extrémité, que ce qui restoit de ces Peuples fut obligé de quitter son Pays, & d'aller chercher un asyle vers les montagnes d'Occident. Ainsi finit le Royaume ou l'Empire des *Leao*, après avoir duré deux-cens-neuf-ans (*a*) (*). Leur Monarchie fut cependant en quelque façon rétablie quatre-vingt-quatorze ans après par *Jenghiz Khan*, qui en 1211 déclara Roi de *Leao-tong Liew-ko* Prince *Kitan*, qui avoit abandonné l'Empereur Kin pour se donner à lui; & *Liew-ko* étant mort en 1225, *Pi-tû*, un de ses fils, fut nommé son successeur, comme on peut le voir dans l'Histoire des Mogols.

Empire des Leao Occidentaux, ou Kara-kitayens.

Telû-Tache (†), Prince des *Leao*, voyant sa maison détruite par les *Niu-che* ou *Kins*, partit avec une suite de peu de personnes de *Tai-tong-fu*, ville du *Chansi*, & se retira chez les Tartares *Petata*, ou Tartares blancs, qui campoient au Sud-Est du mont Altay. De-là il se rendit auprès de la ville de *Ho-cheou*, à dix milles à l'Est de Turfan, dans la petite Bukharie, qu'on appelloit *Peting-tû-hû-fû*. C'est-là que par le moyen de dixhuit Hordes il eut dix-mille hommes d'élite, & fit préparer toutes sortes d'armes. *Pilcko*, Roi des *Hoeihou*, lui donna passage par ses Etats. *Tache* vainquit tout ce qui s'opposa à lui, fit un butin inestimable, & se rendit à *Sunsekan*, que le P. *Gaubil* croit être *Cojende* sur la Riviere de Sir dans la grande Bukharie. Des Princes *Hoei-hou* vinrent combattre *Tache*, & ils furent entierement défaits. Il demeura à Sunsekan quatre-vingt-dix jours, & marchant à l'Ouëst il alla à *Kirman* (‡), où ses Généraux le proclamerent Empereur. Il revint à l'Est, marcha vingt jours, & établit sa Cour à *Hû-seoua-cul-tû* (§). C'est ainsi que *Telû-Tache* fonda l'Empire des Leao Occidentaux, l'an 1124. L'Histoire Chinoise a marqué les Empereurs de cette nouvelle Dynastie, détruite en 1212 par *Kuchluk* Prince des Naymans (*b*), après qu'elle eut subsisté quatre-vingt-huit ans.

Cette Relation du second Empire des *Leao* nous fournit le moyen de rendre raison du nom de *Kara-kitayens*, que les Historiens Persans & les autres de l'Occident de l'Asie donnent à ces Peuples, dont ils appellent aussi le Pays *Kara-kitay*, quoique les extraits que nous avons ne nous mettent pas en état de fixer avec quelque certitude la situation de ce Pays. Nous avons déja observé, que tout celui qui est à l'Ouëst du Leao-tong jusqu'à à Kashgar, avoit été conquis par les *Kitans*, & que la partie de l'Empire des Kitans appellé *Kitay*, qui appartenoit à la Tartarie, reçut le nom de *Karakitay*; vraisemblablement des Mogols, des Turcs & des autres Tartares, de qui les Peuples méridionaux l'ont reçu.

Les

(*a*) *Couplet* l. c. p. 68. *Du Halde* T. I. p. 428. (*b*) *Gaubil*. Hist. de Gentchis. p. 34, 127.

(*) C'est le calcul de *Couplet* & de *Du Halde*, quoique depuis le commencement de leur Monarchie jusqu'à sa ruine, il n'y ait eu que 201 ans. Peut-être comptent-ils depuis le tems que ces Peuples commencerent à inquieter la Chine, sept ou huit ans auparavant.

(†) *Telu* est le nom de famille des Rois ou Empereurs de *Leao-tong*.

(‡) Il ne s'agit pas sans doute de *Kirman* en Perse, mais de *Carmina* près de *Bokhara* dans la grande Bukharie, ou de quelque autre ville au Nord du Sir, qui ne subsiste plus.

(§) C'est le mot Chinois pour *Orda*, qui signifie le *Palais du Roi*; c'est une ville dans la partie orientale de la petite Bukharie, vers *Hami* ou *Camil*.

Les Hiſtoriens Mahométans, Tartares & Perſans, ſont mention de deux Rois du *Kara-kitay*, ſous le titre de *Kûr Khan* ou de *Gûrkan*. *Mirkhond* rapporte touchant le premier, que le Khan de *Balaſagun* (*), que les Mogols appellent *Kham-ballig* ou la bonne ville, qui étoit de la race d'*Afraſiab*, ſe ſoumit à *Gûrkhan* Roi des *Kara-kitayens* (†), pour ſe défendre contre les Tribus Turques de Karlik, de Kipjak & de Kankli; & que *Gûrkhan* changea ſon nom d'*Illik Khan* en celui d'*Illik-Turkman*. Enſuite l'an 536 de l'Hégire, de J. C. 1141, il conquit *Kashgar*, *Khoten*, *Bishbalig*, le *Turkeſtan* & le *Mawara'lnahr* ou la grande Bukharie. Il eut pour ſucceſſeur *Kujang*, qui prit auſſi le nom de *Gûrkhan*, & regna quatrevingt-un ans. Le ſucceſſeur de *Kujang* fut *Kuchlûk Khan*, qui ſubjugua Kashgar & Khoten (*a*). *Empire des Kitans.* — Kûr Khan, Roi de Kara-kitay.

Abu'lghazi Khan ne parle que d'un Roi du *Kara-kitay*, mais paroît avoir confondu les deux premiers en un. Il raconte que les habitans du *Kara-kitay* s'étant révoltés contre l'Empereur du Kitay, une grande partie d'entre eux abandonna ſa patrie, & ſe retira auprès des *Kerghis*; mais ceux-ci les ayant dépouillés, ils prirent le parti d'aller s'établir dans le Pays d'*Atil* & d'y bâtir une ville. Il s'appliquerent à la culture des terres, & comme ils réuſſirent, pluſieurs de leurs voiſins ſe joignirent à eux, en ſorte qu'ils pouvoient bien faire quarante-mille familles. Environ le même tems le Khan de *Jûrjut* (‡) déclara la guerre aux habitans du *Kara-kitay*, & après les avoir battus il ſe rendit maître du Pays, en ſorte que le Prince du *Kara-kitay*, nommé *Nuſi Taigir Ili* (‡), qui étoit un Prince de beaucoup de mérite, fut obligé de ſe retirer chez les *Kerghis*, & de-là à une ville du *Kitay*, appellé *Imil*; ce qui arriva vers l'an 573 de l'Hégire, 1177 de J. C. *Le Roi quitte ſon Pays.*

Deux ans après, en 1179, lorſqu'on eut appris le lieu de ſa retraite, un certain *Illik Khan*, de la poſtérité d'*Afraſiab*, qui faiſoit ſa réſidence dans la ville de *Jalaſagun* (*Balaſagun*) ou *Khambalik*, ſe trouvant fort preſſé par ceux de la Tribu des *Kankiis*, qui habitoient dans ſon voiſinage, & qui lui ruinoient toutes les terres qu'il faiſoit cultiver, envoya vers *Nuſi Taighir Ili*, pour lui demander ſon aſſiſtance, & pour lui offrir de lui céder la Souveraineté de cette ville. *Nuſi Taghir Ili*, ayant accepté cette offre, alla à ſon ſecours, & ayant pris les rênes du Gouvernement, il changea le nom d'*Illik-Khan* en celui d'*Illik Turkman*, & prit lui-même le nom de *Kavar* ou *Kûr Khan*, qui ſignifie *Grand Seigneur*. Il conquit enſuite les villes d'*Andijan*, de *Tashkunt* & de *Turkeſtan*; mais il leva le ſiege de Samarcande, parceque les habitans de cette ville s'engagerent *Il aſſiſte Illik-Khan, & devient puiſſant.*

(*a*) *Mirkhond* ap. Horn. Arca Noæ. p 287.

(*) Cette ville eſt environ à 46· de Latitude, & à quatre degrés à l'Eſt de Samarcande, à cent-cinquante milles Nord-Eſt de [illegible] ſur la Riviere de Sir ſur les confins orientaux du Turkeſtan d'aujourd'hui, dont elle étoit alors la Capitale; mais il y a de l'apparence qu'elle ne ſubſiſte plus.

(†) Les Hiſtoriens Perſans l'appellent ordinairement *Gurkhan* ou *Kurkhan* du Karakitay.

(‡) C'étoit peut-être un des Princes [illegible] dont il eſt parlé plus bas, qui regnoient dans le Pays de [illegible] & dans une partie du [illegible].

(‡) [illegible] eſt peut-être pour *Tien*, qui, comme on l'a remarqué, eſt le nom de famille des Princes Kitans.

Empire des Kitans.

gerent à lui payer un tribut annuel. Après qu'il fut de retour dans ses Etats, il envoya *Avis*, un de ses Généraux, avec une nombreuse armée du côté d'*Urgens*, Capitale du Karazm. Ce Général ayant saccagé tous les environs de cette ville, contraignit *Vighish Khan* (*) de s'engager à payer un tribut de vingt-mille dinars d'or. Ce Prince le paya réguliérement jusqu'à sa mort; mais son fils *Mohammed* (†) lui ayant succédé, refusa de continuer de payer ce tribut. Ce refus alluma la guerre entre les deux Puissances, & quoique Sultan *Mohammed* eût assemblé toutes les forces de ses Etats, qui s'étendoient jusqu'au Pays de Roum, il fut défait par *Cavar Khan*, & contraint de se réfugier auprès de la Tribu des Kanklis, jusqu'à ce qu'il eût trouvé moyen de faire un nouvel accommodement avec son ennemi (*a*).

Il protege Kuchluk, *qui le paye d'ingratitude.*

Quelque tems après (‡) *Kavar Khan* donna une preuve de sa générosité, *Kuchluk* Prince des Naymans, qui avoit été défait plusieurs fois par *Jenghiz Khan*, se voyant poursuivi très-chaudement par ce Prince, se réfugia dans le Turkestan. *Kavar Khan* le reçut avec toute la distinction possible, & touché de ses malheurs il lui donna sa fille en mariage & le traita comme son propre fils. Ceux qui connoissoient *Kuchluk* n'approuvoient pas ce mariage, parcequ'il n'étoit ni bienfaisant ni reconnoissant. Quelque obligation qu'il eût au Roi son beaupere, il ne cessa d'exciter des seditions parmi les peuples, & eut même des intelligences avec Sultan *Mohammed*, le plus grand ennemi de son bienfaiteur. Enfin l'an 611 (de J. C. 1214), sous pretexte de quelque mécontentement il se retira de la Cour de son beaupere, avec ceux qu'il avoit ménagés, & ayant été joint par les Tribus Orientales qui avoient refusé de se soumettre à *Jenghiz Khan*, il attaqua à l'improviste *Kavar Khan*, & le dépouilla de plus de la moitié de ses Etats du côté de l'Orient, pendant que Sultan *Mohammed* les attaqua par l'Occident (*b*).

Kuchluk *le fait prisonnier.*

Kavar Khan, déteſtant l'ingratitude de *Kuchluk*, résolut d'abord de se venger de lui, & quoique ce Monarque fût dans un âge fort avancé, il se mit à la tête d'une armée considérable, & eut encore assez de vigueur pour combattre & pour vaincre son gendre dans le Pays de *Quakaj*. Il tourna ensuite ses armes contre Sultan *Mohammed*, qui s'étoit déja emparé de toutes les Provinces du Turkestan, mais il n'eut pas le même succès que contre *Kuchluk*, car peu s'en fallut qu'il ne fût fait prisonnier. La foiblesse de son âge donna occasion à plusieurs Grands Seigneurs de son Royaume, de former des complots séditieux; ses Etats tomberent dans un désordre dont il ne put voir la fin. Pour comble de malheur, son gendre

(*a*) *Abulghazi Khan*, p. 122-125.

(*b*) *Ibid.* p. 204, 228. *De la Croix* Hist. de Genghisc. p. 140-143.

(*) C'est *Takash* ou *Alao'ddin Takash*, sixieme Sultan de Karazm, qui portoit le titre de *Karazm Shah*: il commença à regner l'an 589 de l'Hégire, 1193 de J. C.

(†) *Kothbo'ddin Mohammed* succéda à *Takash* son pere l'an 599, de J. C. 1196.

(‡) *Abulghazi Khan* met cet événement en l'année 602 de l'Hégire, 1205 de J. C. *De la Croix* en 604 ou 605, de J. C. 1207 ou 1208.

dre revint à la charge, lui livra une seconde bataille, & le fit prisonnier. A-la-vérité il le traita en apparence avec respect, mais il se rendit maître de son Pays & de ses trésors, & paya de tant d'ingratitude les bienfaits qu'il en avoit reçus, que deux apres *Gurkhan* en mourut de chagrin. Ainsi finit ce grand Prince, qui dans le tems de ses prospérités avoit pris le titre d'Empereur (*a*); & en sa personne finit aussi l'Empire des Leao Occidentaux ou Karakitayens, que ce Prince avoit étendu sur la moitié de la Tartarie, depuis le Mont Altay, qui bornoit alors les conquêtes de *Jenghiz Khan*, jusqu'à la Mer Caspienne, comprenant quarante degrés de Longitude.

Empire des Kitans.

Voilà tout ce que nous pouvons apprendre au Lecteur de l'Empire des Leao Occidentaux, en attendant que le detail de leur Histoire nous vienne de la Chine. Nous remarquerons seulement, que, suivant les Historiens Persans, ces Princes regnerent à Kashgar avant la conquête du Turkestan, car ils parlent fréquemment des Khans Karakitayens, qui résidoient à Kashgar, & qui partoient de-là pour faire des conquêtes vers l'Occident.



CHAPITRE III.

L'Empire des Niu-che *ou des* Kins.

L'Empire des Kins.

ON a vu dans le Chapitre précédent, de quelle maniere l'Empire des *Leao* Orientaux fut détruit par le puissant secours des Tartares *Niuche* (*). Cette conquête enfla tellement le cœur du Prince Tartare (†), qu'il songea à former un Empire, & lui donna le nom de *Kin* (‡). Peu après, portant ses vues plus loin, & ne cherchant qu'à s'aggrandir, il rompit les Traités qu'il avoit faits avec l'Empereur de la Chine, & entra dans les Provinces de *Peche-li* & de *Chen-si*, dont il se rendit maître, moins par la force des armes, que par la trahison de quelques mécontens. *Hoei-tsong*, qui se voyoit en danger de perdre la plus grande partie de ses Etats, proposa au Tartare différentes conditions plus avantageuses les unes que les autres. Le Tartare l'invita à venir en personne regler les limites des deux Empires: *Hoei-tsong* s'y rendit, & ils convinrent ensemble de nouveaux articles, qui devoient affermir la paix. Mais l'Empereur étant de retour dans sa Capitale, ses Ministres le firent changer, en lui disant que ce Traité ne pouvoit subsister, & que la plus cruelle guerre étoit préférable à une paix si honteuse. Le Monarque *Kin*, qui fut informé de ce qui se passoit, reprit aussitôt les armes, & après s'être emparé de plusieurs villes,

Le Prince Kin envahit l'Empire.

(*a*) *De la Croix*, l. c. p. 144.

(*) Ou *Nu-che* & *Niu-chin*. On les appelle aussi Tartares Orientanx, nom auquel les *Leao* ont autant de droit qu'eux.

(†) *Gaubil* nous apprend qu'il s'appelloit *Ogota* ou *Agûta*, & dit que la premiere année de son Empire fut l'an de J. C. 1115. *Hist. de Gentchisc.* p. 87 note (1).

(‡) *Kin* signifie *Or*; les Mogols traduisant ce mot dans leur langue donnerent aux Empereurs de cette Dynastie le nom d'*Altoun Khan*, le *Roi d'Or*.

L'Empire des Kins. les, il entra en triomphe dans la Province de *Chan-si*, d'où il invita une seconde fois l'Empereur Song de venir régler leurs limites. Ce malheureux Prince, qui ne craignoit rien tant que la guerre, eut la foiblesse d'aller encore trouver son Ennemi : mais à peine fut-il arrivé qu'on se saisit de sa personne, & qu'après l'avoir dépouillé des marques de sa Dignité, on le retint prisonnier. Un fidele Ministre qui l'accompagnoit, nommé *Li-so-chin*, outré d'une si noire perfidie, & transporté de fureur, après s'être coupé la langue & les levres, se tua lui-même. *Hoei-tsong* mourut la quarante-deuxieme année du Cycle, âgé de cinquante-quatre ans, dans le
1126. Desert de *Chamo* ou le *Kobi*, où il étoit détenu sous bonne garde. Avant que de mourir il nomma *Kin-tsong* son fils ainé pour lui succéder.

Il entre dans la Province de Ho-nan, *& se saisit de l'Empereur.* *Kin tsong* commença son regne par exécuter les ordres de son pere, qui lui avoit enjoint de faire mourir six de ses Ministres, coupables de l'horrible trahison qui l'avoit livré aux Tartares. Cependant ceux-ci poussoient leurs conquêtes; ils entrerent dans la Province de *Ho-nan*, & passerent sans obstacle le *Wangho* ou Fleuve jaune. Ils furent même surpris de la négligence des Chinois, qui avec une poignée de soldats pouvoient leur empêcher le passage de ce fleuve. Ils allerent droit à la Ville Impériale, s'en rendirent maîtres, la mirent au pillage, & emmenerent l'Empereur (*) prisonnier avec les Reines. Les principaux Seigneurs & plusieurs des Ministres prévinrent une honteuse captivité, en se donnant la mort. Les Tartares laisserent l'Imperatrice *Meng*, parcequ'elle leur dit qu'elle avoit été répudiée, & qu'elle ne se mêloit d'aucune affaire; ce fut ce qui sauva l'Empire. Par sa sagesse & par sa conduite, elle fit mettre sur le Trône *Kao-tsong*, neuvieme fils de *Hoei-tsong*, qu'il avoit eu de l'Imperatrice répudiée. Ce fut la quarante-quatrieme année du Cycle.

1128. *Kao-tsong* établit d'abord sa Cour à *Nanking*, Capitale de la Province de *Kyang-nan*, mais peu après il fut obligé de la transporter à *Hang chou* (†) dans celle de *Chekyang*. Quoiqu'il fût d'un caractere pacifique, il ne laissa pas que de remporter quelques victoires tant sur les *Kins*, que sur différens Chefs séditieux qui profitoient des troubles présens pour s'enrichir aux dépens des Provinces qu'ils ravageoient. *Cong-ye*, qui étoit à la tete de ses armées, avoit plusieurs fois repoussé les *Kins*, mais il ne put recouvrer aucune des Contrées que ces Tartares avoient conquises.

Hi-tsong *s'empare de* Nanking. *Hi tsong* (‡), qui étoit Roi des *Kins*, voulant s'affectionner ses nouveaux sujets, donna des marques publiques de l'estime qu'il faisoit des Lettres & de ceux qui s'y appliquoient; il alla visiter la salle de *Confucius*, & lui rendit, à la maniére Chinoise, les memes honneurs qu'on rend aux Rois.

(*) Il mourut en Tartarie trente ans après.

(†) C'est la fameuse ville que *Marc Pol* appelle *Quin-fay*, Capitale de *Manji*, qui est le nom qu'il donne à la Chine Méridionale, ou à l'Empire des *Song*.

(‡) Les noms de ces Rois donnés par le P [illegible] sont ceux par lesquels les Chinois les désignent, comme il paroît par ce que l'on trouve à cet égard touchant les derniers Empereurs des *Kins*. Tous les noms Chinois de ces Monarques se terminent en *tsong*, comme ceux des Empereurs Chinois contemporains de la Dynastie de *Song*. Nous ignorons par quelle raison les Historiens leur donnent la même terminaison.

Rois. Ses Courtisans ne pouvant goûter que ce Prince honorât de la sorte un homme dont la naissance n'avoit rien de fort illustre, il leur dit, *s'il ne mérite pas ces honneurs par sa naissance, il les mérite par l'excellente doctrine qu'il a enseignée.* Il attaqua ensuite la ville, d'où l'Empereur s'étoit retiré, & s'en rendit maître. Ayant appris que *Yo-fi*, Général Song, avançoit à grandes journées pour secourir cette ville, il mit le feu au Palais, & se retira vers le Nord. *Yo-fi* arriva néanmoins assez à tems pour donner sur l'arriere-garde des Tartares, qui fut fort maltraitée. Depuis ce tems-là ils n'oserent plus passer le fleuve *Kyang* (a) (*).

L'Empire des Kins.

Peu d'années après l'Empereur fit la paix avec le Monarque *Kin* à des conditions peu honorables. En signant le Traité il ne fit pas difficulté de prendre le nom de *Chin*, c'est-à-dire *Sujet*, & celui de *Kong*, qui veut dire *Tributaire*. Le Tartare, en considération de ces termes si soumis, s'engagea à envoyer les corps des huit parens de l'Empereur, qui étoient morts depuis huit ans; à l'arrivée de ces corps on accorda une amnistie générale. La trente-cinquieme année du regne de *Kao-tsong*, & la dix-huitieme du soixante-cinquieme Cycle le Roi Tartare rompit la paix, & à la tête d'une armée formidable il entra dans les Provinces méridionales, & prit la ville de *Yang-cheou* (†) S'approchant ensuite du fleuve *Kyang*, qui n'est pas éloigné de cette ville, il commanda à ses troupes de le passer vers son embouchure, & dans l'endroit où il est le plus large & le plus rapide, menaçant l'épée à la main de tuer tous ceux qui n'obéiroient pas. L'armée se mutina, & dans ce premier mouvement de sédition le Roi fut tué; l'armée se retira aussitôt du côté du Nord, où il y avoit des semences de troubles & de révoltes.

L'Empereur Song se rend tributaire.

1163.

L'année suivante *Kao tsong* abdiqua la Couronne en faveur de son fils adoptif *Hiao-tsong*. Il véquit encore vingt-cinq ans, & mourut sans enfans à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le regne de *Hiao-tsong* fut paisible, de-même que celui de son successeur *Quang-tsong*, parceque le Roi Tartare des *Kins*, nommé *Che-tsong*, bien différent de son prédécesseur, étoit d'un naturel doux & pacifique. Mais sous le regne de *Ning-tsong*, treizieme Empereur de la Dynastie de Song, les *Kins* rompirent la paix, & firent de nouvelles irruptions sur les terres de l'Empire.

Nouvelles Irruptions.

Cependant *Jenghiz Khan*, Chef des Tartares Occidentaux ou Mongols, qui avoit commencé à jetter les fondemens de son Empire, attaqua en l'année 1204 le Royaume de *Hia*, qui s'étoit établi dans l'Occident du Kitay, sous la Dynastie des *Leao*, & obligea le Roi de lui payer tribut. Il résolut ensuite de tourner ses armes contre les *Kins*, pour venger les injures que les Mongols avoient reçues d'eux. Entre autres, l'Empereur des *Kins*, nom-

Jenghiz Khan *pique contre* Yong-tsi.

(a) *Couplet*, Tab. Chron. Sinic. p. 72. *Du Halde*, T. I. p. 429—431.

(*) C'est la plus grande Riviere de la Chine, qu'elle traverse par le milieu d'Occident en Orient; *Kyang* signifie Fleuve ou Riviere par excellence. On l'appelle aussi *Yang-tse-kyang*, qui veut dire le fleuve fils de la mer, par allusion à sa grande largeur.

(†) *Yang-cheou-fu* est une des principales villes de la Province de *Kyang-nan*, située au Nord du *Kyang*, sur le canal royal.

L'Empire des Kins. nommé *Tai-ho*, avoit envoyé *Yong-tsi*, Prince de son sang, pour recevoir des Mongols le tribut annuel: ce Prince parut faire peu de cas de *Temujin*, connu depuis sous le nom de *Jenghiz Khan*, & il vouloit même qu'on cherchât un prétexte pour le faire mourir. *Yong-tsi* étant parvenu à la Couronne après la mort de l'Empereur *Wang-yen-king*, envoya l'année suivante demander le tribut à *Temujin*, qui le refusa nettement: il leva au contraire d'abord une puissante armée, & en 1210 il fit marcher un Corps de troupes vers les frontieres de *Chansi* & de *Pe-che-li* (*a*). Dans le même tems le Roi de *Hia*, mécontent de l'Empereur *Kin*, parcequ'il lui avoit refusé du secours contre *Jenghiz Khan*, attaqua ses Etats du côté de l'Ouëst (*b*).

Yong-tsi, se voyant attaqué par deux ennemis formidables à la fois, leva des troupes pour se défendre. Mais ayant appris en 1211 que *Jenghiz Khan* marchoit vers le Sud avec toute son armée, il lui fit faire des propositions de paix, qui furent rejettées. Ensuite les Mongols forcerent la grande muraille au Nord du *Chansi*, & firent des courses jusqu'à *Yen-king*, aujourd'hui *Peking*, Capitale de l'Empire des *Kins* (*c*). Dans le même tems plusieurs Seigneurs Kitans, qui avoient embrassé le parti de *Jenghiz Khan*, soumirent une grande partie du *Leao-tong*, le boulevard de l'Empire des *Kins*. En 1212 ce Conquérant prit plusieurs forteresses, & défit une armée de trois-cens-mille hommes avec des forces fort inférieures; mais ayant été blessé au siege de *Tai-tong-fû* dans le *Chansi*, il retourna en Tartarie: l'année suivante il rentra dans le Kitay, & gagna deux grandes batailles (*d*).

Yong-tsi *tué.* 1213. La même année *Hú-cha-hú*, Général de *Yong-tsi*, fit tuer ce Prince, & mit sur le Trône un Prince du sang, nommé *Sun*. Les Mongols attaquerent les *Kins* avec quatre armées à la fois, & dévasterent les Provinces de *Chansi*, de *Ho-nan*, de *Pe-che-li* & de *Chan-tong*. En 1214. *Jenghiz Khan* investit la ville de *Yen-king*, Capitale de l'Empire des *Kins*; mais au-lieu de l'attaquer, il fit offrir la paix sous de certaines conditions à l'Empereur, qui y étoit; ce Prince l'accepta, & *Jenghiz Khan* s'en retourna en Tartarie. Après la retraite des Mongols, l'Empereur *Sun* laissant son fils à *Yen-king*, transporta sa Cour à *Pien-Leang*, c'est-à-dire à *Nan-king* ou la Cour du Midi, près de *Kai-fong-fû*, aujourd'hui la Capitale de *Honan*. *Jenghiz Khan*, indigné de cette retraite, envoya d'abord des troupes pour investir *Yen-king*. Dans le même tems l'Empereur des Song refusa de payer le tribut aux Kins. La Capitale se défendit jusqu'au cinquieme mois de l'an 1215, & alors elle se rendit (*e*). Cette même année les Mongols acheverent aussi de conquérir le *Leao-tong*, & le Roi de *Hia* continua à faire la guerre aux *Kins*.

Les Kins *pressés.* En 1216. *Jenghiz Khan* retourna en Tartarie, pour pousser ses conquêtes dans l'Occident de l'Asie, & il y demeura plus de sept ans. Cependant *Mûhûli* son Généralissime, à qui il avoit remis le soin de ses conquêtes dans

(*a*) *Gaubil*, Hist. de Gentch. p. 12. & suiv.
(*b*) *Ibid.* p. 20.
(*c*) *Ibid.* p. 15.
(*d*) *Ibid.* p. 18, 74.
(*e*) *Gaubil*, Hist. de Gentch. p. 28.

dans le Kitay (*a*), y remporta de grands avantages tant sur les *Kins* que sur le Roi de *Hia*. Ses armes contre les premiers furent favorisées par *Ning-tsong*, Empereur des Song, ou de la Chine méridionale; irrité des fréquentes infractions des Traités, il avoit déclaré la guerre aux *Kins*, & ne voulut point entendre aux propositions de paix qu'ils lui firent, quelque avantageuses qu'en fussent les conditions; au contraire il fit publier un Edit pour porter ses sujets à travailler efficacement à chasser les Tartares *Niu-che* de l'Empire. On dit que quand l'Empereur *Kin* apprit que *Ning-tsong* étoit inflexible, il dit comme s'il lui eût parlé à lui-même. *Aujourd'hui les Tartares Orientaux ruineront mon Empire, & demain ils feront la conquête du vôtre* (*b*).

L'Empire des Kins.

Les *Kins* ne laisserent pas de prendre toutes les mesures possibles pour se bien défendre; en 1220, ils mirent sur pied deux puissantes armées, l'une dans la Province de *Chen-si*, où ils rendirent inutiles les efforts que l'Empereur des Song & le Roi de Hia faisoient de concert contre eux. Ils avoient dans le *Chang-tong* une armée de deux-cens-mille hommes, mais *Mûhûli* les battit à platte-couture. En 1221 ce grand Capitaine marcha vers l'Oueft, passa le *Wang-ho* & répandit la terreur dans le Pays de *Hia*; cependant il ne tourna ses efforts que contre les *Kins*, & dans le cours de cette année & de la suivante il soumit une grande partie de la Province de *Chen-si*: étant retourné alors dans celle de *Chan-si*, il y mourut, après avoir pris plusieurs villes.

Ils font de grands efforts.

En 1224 l'Empereur *Kin* mourut dans le neuvieme mois, & *Cheou* (*) son fils lui succéda, & fit la paix avec le Roi de *Hia*, promettant de lui envoyer son fils en ôtage. L'année suivante *Jenghiz Khan*, étant revenu de son expédition en Occident dans ses Etats, marcha contre le Roi de *Hia*, qui avoit donné retraite à deux de ses plus grands ennemis; les Mongols ravagerent tellement tout le Pays, que le Roi en mourut de chagrin dans le septieme mois de l'an 1226. *Li-hien*, qui lui succéda, se trouvant réduit à la derniere extrémité dans *Ninghia* sa Capitale, se rendit à discrétion le sixieme mois de l'an 1227, & en lui finit le Royaume ou l'Empire de *Hia* (†).

Ruine du Royaume de Hia.

Pendant que *Jenghiz Khan* étoit occupé à réduire ce Royaume, *Octaï* son fils entra en 1226 dans la Province de *Ho-nan*, & assiégea *Kai-fong-fû*, Capitale des *Kins*; mais il fut obligé de se retirer dans le *Chen-si*, où il s'empara de plusieurs places. Les *Kins* craignant qu'il ne rentrât dans le *Ho-nan*, firent de nouvelles propositions de paix; *Jenghiz Khan* les rejetta, & ayant laissé une armée pour le siege de *Ninghia*, il envoya un grand Corps

Avantages des Mongols *dans le* Chen-si.

(*a*) *Gaubil*, Hist. de Gentch p. 32.

(*b*) *Ibid.* p. 44. *Couplet*, ubi sup. p. 74. *Du Halde*, T. I. p. 431, 432.

(*) Ou *Cheou-sû*, comme il est nommé ailleurs; c'étoit son véritable nom, mais les Chinois l'appellent *Cai-ti* ou *Ngai-ti*: c'est ce que l'on voit par *Couplet* & par *Gaubil*, p. 88. dans les notes.

(†) On trouvera un détail plus circonstancié de la ruine de cette Monarchie, plus bas dans l'Histoire des *Sifan* ou *Tûfan*.

L'Empire des Kins. Corps de troupes pour conquérir le Pays de *Coconor*. Ensuite il prit *Ho-cheou* & *Si-ning* dans le *Chen-si*, tailla en pieces une armée de trente-mille hommes, & alla assiéger *Lintao*, ville qui appartenoit aux *Kins*, à quatorze ou quinze lieues au Sud-Est de *Ho-cheou* (*a*).

Jenghiz Khan, étant allé passer les chaleurs de l'Eté sur la montagne de Lûpan ou Lieoupan, y tomba malade & mourut dans le mois d'Août; avant que de mourir il déclara *Octaï* son fils pour son successeur, & lui donna des directions sur la maniere de terminer promptement la guerre avec les *Kins*.

Propositions de paix rejettées. 1228. Elle continuoit toujours vigoureusement entre les deux Nations, avec différens succès. En 1228 les *Kins* commandés par un Prince du sang battirent dans une rencontre les Mongols, & leur tuerent huit-mille hommes. L'année suivante, l'Empereur *Kin* envoya des Ambassadeurs au nouveau Khan, sous prétexte de lui faire des complimens sur son avénement au Trône, mais chargés de faire des propositions de paix. *Octaï* refusa d'entrer en négociation avec eux, & continua la guerre dans le *Chen-si*,
1230. où il prit plusieurs villes, & enfin en 1230 il se rendit maître de *Si-gan-fû* la Capitale, nommée alors *Lintao*. D'abord après *Octaï* & son frere *Toley* ou *Tuli* entrerent à la tête d'une armée formidable dans le *Chen-si*, résolus de détruire la Dynastie des *Kins*; mais quoiqu'ils se fussent emparés de plus de soixante postes importans, ils ne purent forcer le *Tong-kouan*, par où ils avoient tenté si souvent de pénétrer dans le *Honan*. L'armée se sépara en deux corps; l'Empereur entra dans le *Chan-si*, & *Toley* resta dans le *Chen-si*, assiégea *Fong-tsiang-fû*, & après avoir défait l'armée des *Kins*, qui étoit venue de *Tong-kouan* au secours de cette ville, elle se rendit au mois d'Avril de l'an 1231 (*b*).

Toley *entre dans le* Honan. Un Officier des *Kins* vint trouver ici le Prince, & lui fit voir qu'on perdoit beaucoup de tems & de troupes, en attaquant les *Kins* par le *Tong-kouan* & le *Wang-ho*, & qu'on entreroit en moins d'un mois dans le *Honan*, en passant par le Pays de *Hang-chong-fû*. Cet avis ayant été goûté, *Toley* s'avança vers cette ville au mois de Janvier 1232, mais le Gouverneur pour l'Empereur Song lui ayant refusé le passage, il la prit d'assaut & y fit un grand carnage; les Chinois qui se sauverent dans les montagnes, y périrent au nombre de plus de cent-mille. *Toley*, après avoir surmonté une infinité de difficultés, entra enfin dans le *Ho-nan*, & comme c'étoit par un endroit auquel on ne s'attendoit pas, son arrivée jetta la consternation parmi les *Kins*. On envoya cependant deux Généraux à la tête d'une bonne armée pour arrêter l'ennemi. *Toley* feignit de fuir, & les *Kins* le poursuivirent; mais en même tems un détachement des Mongols se saisit du gros bagage de l'armée des *Kins*, ce qui obligea les Généraux de se retirer à *Tong-cheou*, & dissimulant leur perte ils envoyerent un Courier à l'Empereur, pour l'avertir qu'ils avoient gagné la bataille. Mais peu de jours apres, pendant que l'on faisoit encore des réjouissances à *Kai-fong-fû* pour la prétendue victoire, l'avant-garde des Mongols, envoyée par l'Em-

(*a*) *Gaubil*, l. c. p. 50. (*b*) *Ibid.* p. 59, 60.

l'Empereur *Octaï*, parut dans la campagne, & au mois de Janvier 1232 l'Empereur passa le Wang-ho & vint camper dans le district de *Kai-fong-fû*, qui s'appelloit alors *Pien-king*, & il envoya son Général *Sûpûtay* pour investir cette ville. Elle avoit alors cent-vingt *Lis* (*) de circuit, & n'avoit que quarante-mille hommes pour la défendre: on prit vingt-mille Paysans, & on fit venir des villes voisines encore quarante-mille hommes. En même tems l'Empereur fit publier un discours, qui arracha des larmes à tout le monde, & anima les habitans à se défendre jusqu'à la mort (*a*).

L'Empire des Kins.

Siege de Pien-king.

Octaï apprit avec une joie extrême l'entrée de *Toley* dans le *Ho-nan*, & lui donna ordre d'envoyer du secours à *Sûpûtay*. De l'autre côté les deux Généraux *Kins* marcherent à la tête de cent-cinquante-mille hommes pour soutenir cette ville: mais ayant divisé leurs troupes à *Kun-cheou*, pour éviter en partie le grand chemin, que les Mongols avoient embarrassé par quantité d'arbres, *Toley* les attaqua avec toutes ses forces, & après quelque résistance les *Kins* affoiblis par la faim, furent mis entierement en déroute, & perdirent leurs deux Généraux, dont l'un fut tué & l'autre pris. Au mois de Février, l'armée qui étoit à *Tong-kouan* & dans les postes voisins, marcha par ordre de l'Empereur *Kin* au secours de *Kai-fong-fû*; ces troupes faisoient un Corps de cent-dix-mille hommes de pied & de quinze-mille chevaux. Une multitude de peuple suivoit cette armée pour se sauver. Mais plusieurs Corps de ces troupes se rendirent aux Mongols, & les autres épuisés des fatigues qu'ils avoient essuyées dans des chemins presque impraticables, se débanderent à l'approche des ennemis; ceux-ci firent main basse sur tous ceux qu'ils trouverent dans les chemins, & les deux Généraux y périrent. Les Mongols prirent alors *Tong-kouan*, & d'autres postes, mais ils furent obligés de lever les sieges de *Quoucy-te-fû* & de *Lo-yang*, par la valeur des Gouverneurs de ces deux places. Celui de la derniere, nommé *Kiemgchin*, fatigua tellement les assiégeans par son activité & par des machines à jetter des pierres, qu'au bout de trois mois il les obligea de lever le siege, quoiqu'il n'eût que quatre-cens braves soldats contre trente-mille hommes (*b*).

Le Secours est défait.

Octaï Khan, ayant résolu de retourner en Tartarie, fit offrir la paix à l'Empereur *Kin*, à condition qu'il se rendît tributaire, & qu'il lui remît vingt-sept familles, qu'il nommoit. L'Empereur *Kin* reçut ces propositions avec joie. Mais *Sûpûtay* feignant d'ignorer qu'on traitoit, pressa le siege de *Pienking* plus que jamais, & employa les Esclaves Chinois qu'il avoit à faire combler les fossés avec des fascines, des arbres & d'autres matériaux. Cela jetta les habitans dans une grande consternation, & porta l'Empereur *Cheou* à envoyer le Prince son fils en ôtage. *Sûpûtay* cependant redoubloit ses efforts pour emporter la ville, & les *Kins* se défendoient vigou-

Paix conclue.

(*a*) *Gaubil*, p. 65. (*b*) *Ibid.* p. 65-68.

(*) Ces *Lis* étoient de ceux dont deux-cens-cinquante faisoient un degré de Latitude, & non de ceux dont dix font une lieue. *Gaubil.*

L'Empire des Kins.

goureusement. Les Mongols se servoient en ce tems-là du canon (*), mais les boulets ne faisoient aucun effet sur les murailles, qui étoient aussi impénétrables que du fer. Les Mongols éleverent aussi des murailles autour de celles qu'ils assiégeoient, de cent-cinquante *Lis* de tour, & les fortifierent de fosses, de tours, & de creneaux. Ils entreprirent aussi de saper les murailles, mais ils furent fort incommodés par l'artillerie des assieges, mais sur-tout par des especes de bombes, qu'ils faisoient descendre dans les galeries des Mongols, où elles crevoient & faisoient un grand désordre parmi les Mineurs.

Grande Mortalité.

Les attaques furent continuelles pendant seize jours & seize nuits, & il périt un nombre prodigieux de personnes de part & d'autre. *Súpútay*, voyant qu'il ne pouvoit prendre la ville, se retira sous prétexte qu'on tenoit des conférences pour traiter de paix. Peu après la peste se mit dans *Kai-fong-fû*, & en cinquante jours on fit sortir plus de neuf-cens-mille bieres, sans compter une infinité de pauvres, qui n'en pouvoient avoir. Quand la maladie contagieuse eut cessé, l'Empereur *Cheou-su* fit de grandes largesses aux Officiers qui avoient défendu la ville, retrancha beaucoup de la dépense de sa table, congédia un grand nombre de concubines, & voulut qu'on ôtât de ses titres ceux de *Saint*, de *Sage* ou de *Parfait*, & qu'on se contentât du terme de *Supérieur* en parlant de ses ordres (*a*).

La Guerre recommence.

La paix ne dura pas longtems, deux fâcheux accidens firent recommencer la guerre, qui acheva de perdre la Dynastie des *Kins*. Un Seigneur Mongol nommé *Gan-yong* avoit pris sur les *Kins* quelques villes dans le *Kyang-nan*, & prétendoit en être Gouverneur. Un des Généraux Mongols envoya des troupes pour prendre possession de ces villes; *Gan-yong* tua l'Officier qui les commandoit, & se déclara pour les *Kins*. L'Empereur *Cheou-su*, trompé par de fausses espérances, prit *Gan-yong* à son service, & lui donna le titre de Prince. *Octaï-Khan* envoya un Officier avec une suite de trente personnes pour prendre des informations, mais les Officiers des *Kins* tuerent cet Envoyé & tous les gens de sa suite, sans que l'Empereur en fît aucune justice. *Súpútay* avertit *Octaï* de ces attentats, & ce Monarque lui ordonna de continuer la guerre dans le *Honan*. De son côté l'Empereur *Kin* ordonna à ses Officiers de former une armée des différens Corps qu'ils commandoient, & de venir au secours de la Capitale; mais les Mongols les attaquerent avant qu'ils pussent se joindre, & les défirent les uns après les autres. L'Empereur fut alors obligé de faire des levées parmi les paysans & le commun peuple, & les habitans furent taxés à donner trois-dixiemes du riz qu'ils avoient: ordre qui fut exécuté rigoureusement.

Pien-king *assiégée.*

La misere devint extrême dans la ville. Vers la fin de l'année les Mongols firent un Traité avec les Song, qui s'engagerent à joindre leurs troupes à celles des Mongols, à condition que ceux-ci leur céderoient la Province

(*a*) *Gaubil*, ubi sup. p. 69 & suiv.

(*) Des *Pao* à feu, qui jettoient non seulement du feu, mais des boulets de pierre, par le moyen de la poudre, dont les Chinois ont l'usage depuis plus de 1600 ans. *Gaubil.*

vince de *Ho-nan*, quand la Dynaſtie des *Kins* ſeroit détruite. Au commencement de l'année 1233, *Sûpûtay* ſe prepara à venir mettre le ſiege une ſeconde fois devant *Pien-king* ou *Kai-fong fû*, qui étoit fort dépourvue: l'Empereur réſolut alors de ſe mettre à la tête de l'armée. Ayant paſſé le Wangho il envoya une partie de ſes troupes pour faire le ſiege de *Oucy-cheou*, à preſent *Ouei-hoei*, au Sud-Oueſt de *Kai-fong-fû*, mais ce Corps fut taillé en pieces. En même tems *Sûpûtay* inveſtit la Capitale, où les Impératrices & les Reines ſe trouvoient. Sur ces facheuſes nouvelles l'Empereur repaſſa le fleuve jaune, & ſe retira à *Quouei-te-fû* (*a*). *L'Empire des Kins.*

Tſûli, Général des troupes qui défendoient le côté occidental des murailles de *Pien-king*, s'empara du gouvernement ſous prétexte de ſauver la vie au peuple; & après avoir fait le tyran quelque tems, il ſe rendit en pompe auprès du Général Mongol, & lui livra la ville, les Princes & les Princeſſes du ſang, les pierreries & les tréſors du Palais. *Sûpûtay* fit mourir tous ceux qui étoient de la Famille Royale, mais il épargna par l'ordre d'*Octaï* les habitans, au nombre de quatorze-cens-mille familles, & envoya les Impératrices, les Reines & leurs ſuivantes à *Holin* ou *Caracorom*, où *Octaï* tenoit ſa Cour. *Livrée par un Traître.*

Pendant que *Tſûli* trahiſſoit *Pien-king* & s'y conduiſoit en maître, un autre Général, nommé *Pû-cha-koen*, n'en agiſſoit pas moins inſolemment à *Quouei-te fû*; il fit mourir pluſieurs des Grands, & renferma l'Empereur lui-même dans une grande ſalle; mais s'étant rendu auprès de ce Prince pour conférer avec lui, il fut tué par trois fideles Officiers, qui avoient offert leur bras pour delivrer l'Empereur de cet inſolent.

Après la mort de *Pû-cha-koen*, l'Empereur *Cheou-fû* laiſſa des troupes à *Quouei-te-fû*, partit pour *Jû ning fû* avec une ſuite de quatre-cens perſonnes. Par-tout où il paſſoit les peuples témoignoient une vive douleur de l'état où il étoit réduit, & ce Monarque de ſon côté ſe comportoit avec beaucoup de modeſtie. La préſence du Prince & l'éloignement des Mongols attirerent beaucoup de monde dans la ville. L'Empereur ne ſongea qu'à vivre agréablement; mais pendant qu'il penſoit à bâtir un Palais & à ſe marier, l'armée des Chinois & des Mongols, qui s'étoient unis, vint inveſtir *Jû-ning-fû* au mois d'Octobre. Les ſoldats de la garniſon furent effrayés de voir les ouvrages qui ſe faiſoient pour entourer la ville, & vouloient ſe rendre; mais l'Empereur, ſecondé par le brave *Hû-ſie-hû* ſon Général, leur fit reprendre cœur, & ils réſolurent de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité. Au mois de Novembre, les hommes ne ſuffiſant pas pour la défenſe de la ville, on ſe ſervit des femmes, habillées en hommes, pour porter ſur les murailles le bois, les pierres & tout ce qui étoit néceſſaire (*b*). *Siege de Jû-ning-fû.*

Les principales fortifications de *Jû-ning-fû* étoient une tour entourée d'eau, & une redoute proche de la Riviere de *Jû*; après avoir emporté ces deux poſtes, les ennemis forcerent les murailles du Sud & de l'Oueſt de la ville, mais ils trouverent une ſeconde muraille avec des chevaux de friſe & un foſſé. C'eſt-là que l'illuſtre *Hû-ſie-hû* combattit trois jours & trois nuits ſans *Courage de l'Empereur.*

(*a*) *Caubil*, p. 72 & ſuiv: (*b*) *Ibid.* ubi ſup. p. 78 & ſuiv.

L'Empire des Kins. ſans pouvoir être forcé. L'Empereur dit alors à pluſieurs Seigneurs qui étoient à ſes côtés, *que la plupart des Dynaſties avoient fini ſous des Princes brutaux & vicieux, que les vainqueurs avoient traités avec indignité, mais qu'ils ne verroient rien de ſemblable à la chûte de l'Empire des Kins.* Après ces mots il diſtribua ce qu'il avoit de précieux, & mit un habit ordinaire; il invita ſes meilleures troupes à le ſuivre, ſortit par la porte orientale, & fit des efforts extraordinaires pour mourir les armes à la main ou pour ſe faire jour; mais il ne put y réuſſir, & fut contraint de rentrer dans la ville: depuis trois mois la famine y étoit ſi grande, qu'on avoit été obligé de tuer les vieillards, les perſonnes foibles & beaucoup de priſonniers, pour ſe nourrir de chair humaine.

Priſe de la Ville. 1234. Les deux Généraux ennemis, inſtruits de ces circonſtances, firent donner au mois de Janvier 1234, un aſſaut général du côté de la partie occidentale de la ville, qui dura depuis le matin juſqu'au ſoir, & où il périt bien du monde, ſans réuſſir. Les aſſiégés perdirent auſſi leurs meilleurs Officiers & ſoldats. L'Empereur aſſembla les Grands la nuit ſuivante, & réſigna l'Empire entre les mains de *Chenglin*, Prince du ſang. Le lendemain, pendant que les Mandarins faiſoient la cérémonie de l'inſtallation du nouvel Empereur, les troupes des Song & des Mongols monterent ſur les murailles du Sud, où il n'y avoit que deux-cens hommes; dans le même tems la porte méridionale fut abandonnée, & l'armée ennemie entra dans la place. Le Prince *Hû-ſie-hû* à la tête de mille ſoldats les arrêta dans une rue, & combattit avec une intrépidité qui le fit admirer.

Mort de l'Empereur. L'Empereur *Cheou-ſû* voyant tout perdu ſans reſſource, mit promptement le Sceau de l'Empire dans une maiſon, la fit entourer de fagots de paille, y entra, & après avoir ordonné à ſes gens d'y mettre le feu auſſitôt qu'il ſeroit mort, il ſe pendit, & ſes ordres furent exécutés *Hû-ſie-hû*, qui ſe battoit encore en lion, ayant appris la mort tragique de l'Empereur, dit adieu à ſes Officiers, proteſtant qu'il vouloit mourir; ſur le champ il courut à la Riviere de *Jû*, & s'y noya. Les Officiers qui étoient avec lui & cinq-cens ſoldats des plus réſolus ſuivirent ce Général, en diſant qu'ils ſauroient mourir comme lui, & ſe précipiterent auſſi dans la Riviere (*a*).

Son Succeſſeur tué. Le nouvel Empereur *Changlin*, à la tête de quelques Mandarins, fit les Cérémonies Chinoiſes pour la mort de *Cheou-ſû*, & donna ſes ordres pour enterrer ſes cendres ſur le bord de la Riviere. Les ennemis s'étant ſaiſis du Palais, leurs deux Généraux partagerent entre eux ce qu'ils purent trouver des ornemens royaux & des cendres de l'Empereur. Le même jour *Changlin* fut tué dans un tumulte. Ainſi finit la Dynaſtie des *Kins*, après avoir duré cent-dix-ſept ans, ou ſelon le P. *Gaubil* cent-dix-neuf ans (*), ſous neuf Empereurs (*b*).

Empereurs des Kins. Cet Hiſtorien nous fournit les noms de cinq de ces Empereurs, outre *Chang-*

(*a*) *Gaubil*, ubi ſup p. 84 & ſuiv. (*b*) *Ibid* p. 88.

(*) Car il met le commencement de cette Monarchie en 1115. Il y a de l'apparence qu'il a tiré cette datte, & d'autres faits, de l'Hiſtoire des *Kins*, écrite, dit-il, en Chinois & en Tartare Manchéou.

Changlin, qui sont *Tai-ho*, *Wang-yen-king*, *Tong-tsi*, *San* & *Cheou-su*; il marque aussi les années dans lesquelles les trois derniers commencerent & finirent leur regne. Si ces Princes se succéderent immédiatement, le sixieme Roi, dont il parle ailleurs sous le nom de *Chang-tsong*, doit être *Wang-yen-king* ou *Tong-tsi*, en supposant que *Changlin* fut le dernier. Il auroit fait disparoître toute difficulté, s'il eût compté les cinq Rois dont il parle, ou qu'il eût marqué également leurs noms Tartares & Chinois, *Chang-tsong* est certainement Chinois. Le P. *Couplet* fait mention de trois des Empereurs précédens, *Hi-tsong*, le Roi Tartare, que *Gaubil* ne nomme point, & *Che-tsong*, & si l'on y ajoute *Agûta*, que *Gaubil* assure avoir été le fondateur de la Monarchie des *Kins*, nous avons la liste des neuf Empereurs complette. Mais suivant toutes les apparences *Agûta* est le même que *Hi-tsong*, quoique *Couplet* ne dise pas expressément que c'étoit le premier Roi, *Agûta* étant apparemment son vrai nom, & *Hi-tsong* celui que les Chinois lui donnoient. De sorte que le neuvieme devra être mis entre *Agûta* & celui qui n'est pas nommé, qui fut tué en 1163 par ses propres soldats, ou entre *Che-tsong* & *Tai-ho*.

Premiere des Kins.

Agûta ou *Ogota* se révolta contre l'Empereur des *Leao* en 1114, suivant le P. *Gaubil*; & ayant d'abord remporté de grandes victoires au Nord du Leao-tong, il se fraya le chemin à l'Empire, & l'année 1115 fut la premiere de son regne. Les Princes de cette Maison furent adoptés par le Seigneur de la Horde de *Ouan-yen*, & *Ouan-yen* fut le nom de cette Famille Impériale. La Tribu *Ouan-yen* étoit une des principales des Tartares Orientaux, appellés *Nu-che* ou *Nu-chin*, qui campoient au Nord de la Corée, & le long de la Mer Orientale. D'autres *Nu-che* habitoient au Nord du *Leao-tong*.

Fondation de leur Empire.

L'Empire fondé par ces Peuples, sous le nom de *Kin*, étoit fort étendu; outre les Pays dont on vient de parler, où ils habitoient originairement, ils possédoient dans le tems que *Jenghiz Khan* les attaqua, le *Leao-tong*, & les vastes Pays qui sont à son Nord, Nord-Est, aussi bien que les Pays voisins de la grande muraille, jusqu'au Nord-Ouëst de *Tai-tong-fû* dans la Province de *Chan-si*, & jusqu'au Nord du Pays d'*Ortous*. En sorte que la Tartarie Orientale & Occidentale jusqu'au quarante-neuvieme ou cinquantieme degré (*) de Latitude, & jusqu'au dix-neuvieme ou vingtieme de Longitude, Ouëst de Peking, payoient tribut à l'Empereur des *Kins*, les petits Princes de ces Contrées étant ses vassaux. Ils avoient dans la Chine les Provinces de *Chan-tong*, de *Pe-che-li*, de *Chan-si* & de *Honan*, quelques villes du *Kiang-nan* au Nord du Kiang, les Territoires de *Kong-chan-fû*, de *Liutao*, de *Fong-tsiang*, de *Si-gan-fû*, de *Pinglian*, de *King-yan* & de *Yen-gan* dans le *Chen-si* (a).

Son Etendue.

A en juger par ce que l'on vient de voir, les *Niu-che* ou *Kins* possédoient plus de terres dans la Chine que les *Kitans* ou *Leao*; car quoiqu'on rap-

Comparé avec celui des Leao.

porte

(a) *Gaubil*, p. 3, 87, 146. *Souciet*, Obs. Mathi. &c. p. 186.

(*) *Gaubil* dit, p. 87. que le Nord, le Nord-Ouëst de ces Pays jusqu'aux Rivieres *Kerlon*, *Sahalien Ula*, *Tûla* & *Orgon* payoient tribut aux *Kins*.

L'Empire des Kins.

porte qu'ils ravagerent les Provinces ſeptentrionales, & qu'ils entrerent une fois dans les méridionales ; il ne paroît point qu'ils y ayent conquis rien, ſi ce n'eſt dans la Province de *Pe-che-li.* D'ailleurs les Empereurs de *Hia* étoient maîtres de la plus grande partie du *Chen-ſi*, & des Pays de la Tartarie qui y confinoient au Nord & à l'Oueſt. D'autre coté la domination des *Leao* dans la Tartarie étoit plus étendue que celle des *Kins*, puiſqu'elle s'étendoit ſeize degrés plus à l'Occident juſqu'à *Kashgar*, qui eſt à plus de trente-ſix degrés à l'Oueſt de Peking. Ils conſerverent même de ce côté-là aſſez de puiſſance, après la deſtruction de leur Empire dans l'Orient; en ſorte que l'Empire du *Kitay* en général, & celui du *Karakitay* en particulier, étoient plus vaſtes ſous les *Leao* que ſous les *Kins*. Mais celui des derniers ſurpaſſoit les autres pour les richeſſes, la grandeur & la multitude de peuple, parcequ'il poſſédoit une plus conſidérable partie de la Chine. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Nations devinrent non ſeulement plus riches & plus puiſſantes par leurs conquêtes ſur les Chinois, mais auſſi plus civiliſées.

Les *Kin-chao* (*), vraiſemblablement après qu'ils furent établis dans les Provinces ſeptentrionales, bâtirent un grand nombre de Villes & de Palais dans leur Pays natal, dont on voit encore les ruines; telles étoient *Feneghi-hotun*, *Odoli-hotun* & *Putai-ula* (*a*).

Dans les commencemens, ils n'avoient ni Caracteres, ni Livres, ni Hiſtoires; l'an 1119 ils firent des Caracteres (†) ſur le modele de ceux des Kitans ou Leao. Dans la ſuite les Empereurs des *Kins* eurent, à l'exemple des Empereurs Chinois, des Tribunaux pour l'Aſtronomie & pour l'Hiſtoire (*b*).

Lorſque les Mongols & les Chinois confédérés détruiſirent leur Empire, ceux qui échapperent au carnage ne purent ſe ſauver que par l'Occident de leur ancien Pays, dans les lieux qu'occupent préſentement les Tartares *Solons*, qui ſe diſent originairement Manchéous (*c*).

L'Empereur *Kang-hi* diſoit que ſa famille deſcendoit de la Famille Impériale des *Kins*, & le P. *Couplet* l'aſſure. Mais, à en juger par pluſieurs mots de la Langue des *Kins*, elle étoit différente de celle des *Manchéous*, qui ſont maîtres de la Chine. Il eſt vrai que le Pays d'où ſont ſortis les Manchéous, eſt dans celui des anciens *Niuche* ou *Kins* (*d*).

CHA-

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 16.
(*b*) *Gaubil*, ubi ſup.
(*c*) *Du Halde*, ubi ſup.
(*d*) *Gaubil*, l. c. p. 88.

(*) *Chao* déſigne ici la Dynaſtie des *Kin* : mais en Chinois ce mot ne ſignifie ni Empire, ni race, ni ſucceſſion, mais le nombre d'années que chaque famille a poſſédé l'Empire. *Fourmont*, Réfl. Crit. ſur l'Hiſt. des Anc. Peup. T. II. p. 397. de ſorte que *Kin-Chao* marque proprement le tems que cette Dynaſtie a duré.

(†) Le P. *Gaubil* dit qu'il n'avoit pu encore trouver ces caracteres.

CHAPITRE IV.

Histoire des Si-fans *ou* Tu-fans.

SECTION I.

Nation des Si-fans *ou* Tu-fans, *&* *Pays qu'elle habite.*

LA Nation des *Si-fans* ou *Tu-fans* paroît inconnue, au moins sous ce nom, aux Historiens Occidentaux soit Asiatiques soit Européens, & le Pays que cette Nation habite est différemment représenté par les Missionnaires Géographes. Suivant *Regis* il confine aux Provinces de *Chen-si*, de *Se-chuen* & de *Yun-nan*, depuis le trente-cinquieme degré de Latitude au Nord jusqu'au trentieme, & s'étend à l'Ouëst jusqu'à la Riviere de *Talong-Kyang* (*a*). Un autre lui donne peu d'étendue à l'Ouëst de la Province de *Chen-si*, & semble en faire une chaîne étroite de montagnes, entre la partie Nord-Ouëst du *Chen-si* & le Pays de *Coconor*, qu'elle renferme en forme d'arc au Nord-Est. Mais dans la Carte que les Jésuites ont donnée du *Tibet*, le Pays des *Si-fans* est distinctement marqué, comme borné à l'Est par la Province de *Se-chuen*, au Nord par le Pays de *Coconor*, & à l'Ouëst par la Riviere de *Tsacho Tsitsirhana*, qui prenant naissance au Sud des Lacs d'où sort le *Whangho* ou la Riviere jaune, coule par la Province de *Se-chuen*, où elle prend le nom de *Ta-long Kyang*, & ensuite celui de *Kincha Kyang*. SECTION I. Pays des Si-fans.

Suivant cette position, qui paroît la véritable, le Pays de *Si-fan* est entre vingt-neuf degrés 54 minutes, & trente-trois degrés 40 minutes de Latitude, & entre douze degrés, trente minutes, & dix-huit degrés, vingt minutes de Longitude, Ouëst de Peking. Sa figure forme un triangle, dont la base, qui est au Nord, offre environ trois-cens milles de longueur, & les deux autres côtés qui font un angle au Sud, sont chacun environ de deux-cens-quarante-cinq-milles. C'est aujourd'hui tout ce qui reste aux *Tu-fans* d'un domaine fort étendu, qui comprenoit tout le *Tibet* & même quelques territoires de la Chine (*b*). On peut inférer de-là, & de la conformité qui subsiste encore entre les Langues du *Si-fan* & du *Tibet*, que les Chinois étendent le nom de *Si-fan* à toute cette Region, & quelquefois à toutes les Nations qui sont à l'Ouëst de leur Empire (*c*). Sa situation & son étendue.

Suivant toute apparence, c'est ce grand Empire de *Si-fan*, comprenant tout l'espace qui est entre la Chine & l'Hindûstan, avec toutes les vastes plaines & les déserts au Nord & à l'Ouëst, habités par les Tartares *Eluths*, qui portoit autrefois le nom de *Tangût*, *Tangûth* ou *Tankût*. On a d'autant moins sujet d'en douter, que la Langue & les Caractères du Tibet, qui sont encore en usage dans le Pays de *Si-fan*, conservent le nom de Langue & de Caractères de *Tangût* (*d*). Quoi

(*a*) *Du Halde*. T. IV. p. 575.
(*b*) *Ibid.* T. I. p. 50.
(*c*) *Ibid.* T. IV. p. 575.
(*d*) *Ibid.* T. IV. p. 575.

SECTION I.

Pays des Si-fans.

Quoi qu'il en soit, l'état présent des *Si-fans* ne ressemble gueres à celui où ils étoient anciennement; ils n'ont pas une seule ville, & sont renfermés entre les Rivieres de *Ta-long* à l'Ouëst, de *Wangho* au Nord, & de *Yang-tse-kyang*, qui a sa source dans leur Pays, à l'Est; au-lieu qu'autrefois ils formoient une Nation nombreuse & puissante, dans un Royaume où il y avoit beaucoup de villes fortes (*a*).

Deux sortes de Si-fans. Les Noirs.

Les Chinois distinguent les *Si-fans*, ou *Tu-fans*, en deux Nations; ils appellent les uns Si-fans *noirs* ou *He-si-fan*, & les autres Si-fans *jaunes*, *Wangh Si-fan*; c'est de la couleur de leurs tentes qu'ils tirent ces noms, & non de celle de leur teint, qui est en général un peu basané. Les *Si-fans noirs* ont encore quelques misérables maisons; ils sont gouvernés par de petits Chefs qui dépendent d'un plus grand, mais ils sont très-peu civilisés. Ceux que le P. *Regis* vit étoient habillés comme les habitans de *Hami* (*), les femmes avoient leurs cheveux partagés en tresses qui leur pendoient sur les épaules, & chargées de petits miroirs d'airain.

Si-fans *jaunes.*

Les *Si-fans jaunes* sont soumis à certaines familles, dont l'ainé se fait *Lama*, & prend l'habit jaune. Ces *Lamas*, pris dans la même famille & qui gouvernent dans leurs districts, ont le pouvoir de décider les procès & de punir les coupables. Les *Si-fans* habitent le même Canton, mais en corps séparés, qu'ils ne laissent jamais trop grossir, & qui paroissent comme autant de petits camps. La plupart n'ont que des tentes, mais quelques-uns se bâtissent des maisons de terre & quelquefois de brique. Il ne leur manque rien de ce qui est nécessaire à la vie; ils nourrissent un grand nombre de troupeaux; leurs chevaux sont petits, mais bien faits, vifs & robustes.

Leur Gouvernement.

Les *Lamas* qui les gouvernent, ne les inquietent pas beaucoup, pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils payent exactement les droits de *Fo*, ce qui va à très-peu de chose. Ces droits semblent être des especes de Dixmes Religieuses. Les *Si-fans* ont toujours suivi la Religion de *Fo*, & ont toujours choisi leurs Ministres-d'Etat & quelquefois leurs Généraux parmi les Lamas. On prétend qu'il y a quelque différence entre le langage de ces deux sortes de *Si-fans*, mais comme ils s'entendent assez bien pour le commerce qu'ils font entre eux, ce sont apparemment deux dialectes de la même Langue. Les Livres & les Caracteres de leurs Chefs sont ceux du Tibet. Quoique voisins des Chinois, leurs Coutumes & leurs Cérémonies ressemblent peu à celles de la Chine; par exemple, dans les visites que les *Si-fans* rendent à ceux qu'ils respectent, ils leur présentent un grand mouchoir blanc de coton ou de soie. Ils ont aussi quelques usages établis parmi les Tartares *Kalkas*, & d'autres de ceux du *Coconor*.

Les deux Nations des *Si-fans* ne reconnoissent qu'à-demi l'autorité des Mandarins Chinois; ils ne se hâtent gueres de répondre à leurs citations; ces Officiers n'osent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les for-

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 53.

(*) Les Chinois prononcent *Khamil*, c'est une ville de la petite Bukharie, vers l'extrémité orientale, qui avoisine le grand Désert.

forcer à obéir, parcequ'il feroit impoffible de les pourfuivre dans l'intérieur de leurs affreufes montagnes, dont le fommet eft couvert de neige même au mois de Juillet. D'ailleurs la Rhubarbe croiffant en abondance dans leur Pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette précieufe marchandife (*a*).

Section I. *Pays des Si-fans.*

SECTION II.

Hiftoire des Si-fans *ou* Tu-fans, *mêlée avec celle de* Hia.

Section II. *Hiftoire des Si-fans.*

Il paroît par les Géographes Chinois du moyen âge, par l'Hiftoire des Provinces de *Chen-fi* & de *Se-chuen*, & par les grandes Annales de *Nien-i-che*, que les *Si-fans* ou les *Tu-fans* avoient autrefois une domination fort étendue, & des Princes d'une grande réputation, qui fe rendirent formidables à leurs voifins, fans en excepter les Empereurs de la Chine. Du côté de l'Eft ils poffédoient non feulement plufieurs terres qui appartiennent préfentement aux Provinces de Se-chuen & de Chen-fi, mais ils pouflerent leurs conquêtes affez loin dans ces deux Provinces pour y foumettre plufieurs villes du fecond ordre, dont ils formerent quatre grands Gouvernemens. A l'Oueft ils fe rendirent maîtres de tous les Pays qui s'étendent depuis la Riviere de Ya-long jufqu'aux frontieres de Kachemire dans les Etats du Grand-Mogol.

Les Si-fans autrefois fameux.

Ki-tfon, Roi des *Tu-fans* dans le feptieme fiecle, étoit en poffeffion de ce vafte Empire, & comptoit entre fes tributaires plufieurs Rois, qui recevoient de lui l'inveftiture par des Patentes & des Sceaux d'or. En 630, ce Prince afpirant à l'alliance de *Tai-tfong*, célebre Empereur de la Dynaftie de *Tang*, lui envoya une Ambaffade folemnelle, qui fut reçue avec de grandes marques de diftinction. *Ki-tfong* fit enfuite demander par d'autres Ambaffadeurs une Princeffe du Sang Impérial de la Chine pour le Prince *Long-tfong* fon fils. Une pareille propofition parut fi hardie au Confeil de l'Empereur, qu'on la rejetta fans l'avoir feulement mife en délibération. *Long-tfong*, devenu Roi par la mort de fon pere, marcha à la tête de deux-cens-mille hommes pour demander la Princeffe; il défit quelques Princes tributaires de la Chine qui voulurent s'oppofer à fon paffage, & pénétra jufqu'aux frontieres de *Chen-fi*, où l'Empereur tenoit alors fa Cour. De-là il dépêcha un de fes Officiers chargé d'une Lettre hautaine, demandant que la Princeffe lui fût livrée inceffamment, avec une certaine quantité d'or, d'argent & d'étoffes de foie, en forme de dot. L'Empereur, offenfé de cette demande, amufa l'Envoyé par des efpérances, pour fe donner le tems d'affembler fes troupes, & le congédia enfuite avec mépris, fans faire réponfe à la Lettre de fon Maître. Auffitôt l'Armée Chinoife attaqua celle des *Si-fans* & la défit. Cependant, comme la perte de *Long-tfong* fut peu confiérable, il rallia fes troupes, & parut en état de caufer bien de l'embarras à l'Empire, de forte que le Confeil Im-

Ki-tfon *leur Roi demande une Princeffe* Chinoife *en mariage pour fon Fils.*

Long-tfong *attaque la* Chine.

(*a*) *Du Halde* p. 49 & fuiv.

Histoire des Si-fans. Impérial fut d'avis en 640 (*), de lui envoyer la Princeſſe avec un pompeux cortege. Le Roi des *Si-fans* ne fit pas difficulté de ſe retirer après avoir célébré ſon mariage; il rendit enſuite d'importans ſervices à l'Empire de la Chine, ſur-tout contre le Général *Alena*, qui avoit uſurpé un Royaume tributaire de la Chine. *Long-tſong*, joignant ſes forces aux Troupes Impériales, & les commandant en perſonne, contribua beaucoup à la victoire, en tuant le rebelle de ſa propre main (*a*).

Les Si-fans ſecourent les Chinois. *Ki-li-ſo*, qui ſuccéda à *Long-tſong*, confirma la paix avec tous ſes voiſins, par celle qu'il fit avec différentes Nations Tartares, particuliérement avec les *Hoei-he* ou *Wey-he* (†). Ce Prince étant mort ſans enfans, *Suſi*, ſon plus proche héritier & ſon ſucceſſeur, fut appellé avec les Tartares ſes Alliés au ſecours de l'Empereur *Huen-tſong* (⸸), qui s'étoit vu forcé de quitter ſa Cour de *Chang-gan-fû*, aujourd'hui *Si-ngan-fû*, & de l'abandonner au rebelle *Gan-lo-chan*. C'étoit un Prince étranger, que l'Empereur, contre l'avis de ſes Miniſtres, avoit élevé aux premiers Emplois de l'Empire, & à qui il avoit même confié le commandement de ſes armées. Ce perfide, s'étant vu maître de la plus grande partie du Nord, avoit pris le titre d'Empereur; il avoit attaqué & forcé *Chan-gan-fû*, pillé le Palais Impérial (‡), & tranſporté le Tréſor à *Loyang*. Mais
766. il fut défait par l'aſſiſtance de *Suſi*, & tué peu après dans ſon lit par ſon propre fils.

Ils attaquent la Chine. Les *Tu-fans* furent recompenſés d'un ſi grand ſervice par le pillage de *Loyang* & de pluſieurs autres villes rebelles; l'Empereur joignit des préſens conſidérables de ſoie & de tout ce que la Chine produit de plus précieux. Mais auſſitôt qu'ils eurent appris la mort de l'Empereur (§), ſoit par avarice, ſoit par orgueil, ils s'approcherent des frontieres de l'Empire avec une puiſſante armée, avant qu'on en eût le moindre ſoupçon, & forcerent les Gouverneurs de *Ta-chin-quan*, de *Lancheu* & de tout le Pays de *Ho ſi-û* (**) de ſe rendre à eux. Le premier Miniſtre, qui eut d'a-
772. bord de la peine à ajouter foi à une invaſion ſi imprévue, fit marcher *Ko-tſey*, le plus habile des Généraux Chinois, avec trois-mille chevaux, pour aller à la découverte, & s'informer de la vérité. *Ko-tſey* (††) apprit à *Hien-yang*, ville peu éloignée de la Capitale, que l'armée ennemie, forte de trois-cens-mille hommes (⸸⸸), y devoit arriver le même jour. Il dépêcha

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 50, 51.

(*) On a inſéré dans le texte les dates que *Du Halde* a miſes à la marge.

(†) Ou *Whey-hû*, qui étoient voiſins de *Turfan* dans la petite Bukharie.

(⸸) Ou *Hiun-tſong*. Ce Prince commença à regner en 713, & mourut en 762. Il diviſa la Chine en quinze Provinces.

(‡) Vers l'an 766, la quatrieme année du regne de *So-tſong*, ſucceſſeur de *Hiun-tſong*. Mais ce récit eſt peu exact dans *Du Halde*, on n'y trouve les dates ni des regnes ni des faits.

(§) En 772, dix ans après la mort de *Hiun-tſong*, & la huitieme année du regne de *Tai-tſong* ſucceſſeur de *So-tſong*.

(**) A l'Oüeſt du *Wangho*.

(††) Nommé ailleurs *Ko-tſu*; & dans *Couplet*, *Ko-tſu-i*.

(⸸⸸) Deux-cens mille, ſuivant *Couplet*. Voy. *Du Halde* T. I. p. 403.

Section II. Histoire des Si-fans.

pécha un Courier au Ministre, pour l'informer du péril & lui faire hâter les secours: le Ministre ne s'en remua pas davantage. Cependant les Généraux ennemis, qui connoissoient le Pays, ne furent pas plutôt arrivés à *Hien-yang*, qu'ils détacherent un gros Corps de troupes pour s'emparer d'un pont qui étoit sur la Riviere. L'Empereur, à qui le Ministre avoit caché jusques-là le danger où il se trouvoit, fut si consterné qu'il abandonna son Palais & prit la fuite. Les Grands de sa Cour, les Officiers, le Peuple, tout suivit son exemple. Ainsi les *Tu-fans* entrerent sans résistance dans la ville, & après en avoir enlevé des richesses immenses ils y mirent le feu (*a*).

Brûlent la Capitale.

Ko-tsey s'étoit retiré pour joindre les troupes, qui dans la premiere allarme avoient quitté *Chang-gan*; il se vit bientôt à la tête de quarante-mille hommes. Mais comme avec cela il n'étoit pas en état de faire tête à l'ennemi, il entreprit de suppléer à la force par la ruse. Il fit camper sur les collines voisines un détachement de Cavalerie, rangé sur une seule ligne, avec ordre de faire un bruit affreux avec leurs timbales, & de tenir la nuit des feux allumés en différens endroits. Ce stratagême eut le succès qu'il s'étoit promis. Les *Tu-fans*, craignant d'être enveloppés par toutes les forces de l'Empire, sous un Général d'une valeur & d'une habileté reconnues, marcherent vers l'Ouëst & bloquerent la ville de *Fong-yang*.

Ils sont forcés à se retirer.

Ma-lin, qui commandoit dans ce district, vint au secours de la place, & ayant forcé un Corps de l'armée ennemie, dont il tua plus de mille hommes, il se jetta dans la ville. Dès qu'il y fut entré, il fit ouvrir toutes les portes, pour faire voir aux Ennemis qu'il ne les craignoit point. Une conduite si extraordinaire confirmant leurs premiers soupçons, & leurs troupes fatiguées n'étant pas en état de combattre des troupes fraîches, ils prirent le parti de se retirer avec tout le butin qu'ils avoient enlevé. Après leur retraite les Chinois réparerent *Chang-gan*, & l'Empereur y revint quelques mois après en être sorti d'une maniere si honteuse.

Révolte de Pû-kû & sa mort.

A peine ces troubles étoient-ils appaisés, que les Chinois furent obligés de se mette en campagne contre un nouveau rebelle, nommé *Pû-kû*, qui s'étoit uni d'intérêt avec les *Si-fans* & les *Hoei-he*. Mais une mort subite ayant enlevé fort à-propos ce rebelle, les Chinois eurent l'adresse de diviser les deux Nations, en excitant parmi elles la jalousie du commandement. *To-ko-lo*, Général des *Hoei-he*, vouloit commander les deux armées réunies. Les *Tu-fans* s'y opposerent, comme à une prétention contraire aux ordres de leur Roi, & deshonorante pour leur Royaume, fort supérieur au petit Etat de ces Tartares. Les Généraux Chinois, qui étoient campés à leur vue, appuyoient secrettement les prétentions de *To-ko-lo*, & enfin se joignirent à lui. Les *Tu-fans* furent attaqués comme ils décampoient, & perdirent dix-mille hommes dans leur retraite.

Nouvelles guerres des Si-fans contre la Chine.

Pendant que le Roi des *Si-fans* songeoit à réparer ses pertes, il apprit que les *Hoei-he* s'étoient retirés fort mécontens des Chinois: il envoya son

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 51, 52, 403.

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

fon armée affiéger *Ling-cheu*: le Gouverneur, qui avoit peu de troupes, évita prudemment d'en venir à un engagement. Il fe mit à la tête de cinq-mille chevaux pour attaquer les magafins de l'Ennemi, & il fe conduifit avec tant d'habileté, que non feulement il les brûla, mais qu'il enleva aux *Si-fans* tout le butin qu'ils avoient déjà raffemblé, avec une partie de leur propre bagage. Cette perte obligea les *Si-fans* à une prompte retraite, qui fut fuivie pendant cinq ans d'un profond repos. Au bout de ce tems-là ils remirent en campagne une armée formidable, & l'ayant divifée en deux corps, ils vinrent fondre en même tems fur les terres de *King-cheu* & de *Ping-cheu*. Des forces fi nombreufes défirent aifément
779. plufieurs petits Corps Chinois, mais en 779 *Ko tfey* les tailla en pieces dans une embufcade.

Ils recherchent la Paix.

Cette défaite infpira au Roi des *Tu-fans* des difpofitions plus pacifiques, il envoya à l'Empereur de la Chine un Ambaffadeur avec un cortege de cinq-cens hommes: l'Empereur pour le mortifier le retint longtems à fa Cour fans lui donner audience. Son Maître, irrité de ce mépris, fe préparoit à s'en venger, lorfque *Tai-tfong* vint à mourir (*). *Te-tfong*, fon fils, qui lui fuccéda en 781, tint une conduite différente; il régala l'Ambaffadeur & les principaux de fa fuite, leur fit donner de riches habits, les combla de préfens, & les renvoya fous la conduite de *Oueyling*, un de fes Officiers, qui eut ordre de rejetter le blâme du paffé fur la mauvaife conduite des Ambaffadeurs & fur leur fuite trop nombreufe (*a*).

Ils la rompent & font battus.

Oueiling fut reçu & congédié avec des honneurs & une magnificence auxquels il ne s'étoit pas attendu. L'Empereur en fut furpris & conçut de l'eftime pour la Cour des *Si-fans* (†), laquelle promit d'obferver inviolablement la paix. Mais le Roi étant mort en 786, *Tfang-fo*, fon fucceffeur, fit entrer une armée dans la Province de *Chen-fi*. Cette invafion fut conduite avec tant de fecret, que les *Si-fans* n'ayant point été découverts defirent toutes les Troupes Impériales qu'ils rencontrerent fur leur paffage jufqu'à *Kyen-ching*, qu'on nomme aujourd'hui *Kyen-yang*; mais *Li-ching*, Général Chinois, ayant raffemblé les troupes de la Province, vint attaquer l'ennemi, lorfqu'il commençoit à former le fiege de cette place. Il remporta une victoire complette, & força les *Si-fans* à demander la paix, qu'il leur fit confirmer par ferment. Cependant quelques-uns de leurs Officiers, qui defiroient la guerre, tâcherent d'enlever l'Envoyé de l'Empereur, pour le conduire prifonnier dans leur camp. Mais cette action fut defavouée par le Général, qui s'en retourna fans commettre davantage d'hoftilités.

Autre Défaite. 791.

Cette premiere expédition n'ayant pas eu le fuccès que le Roi de *Tu-fan* fe

(*a*) *Du Halde*, ubi fup. p. 53, 54.

(*) Il mourut en 780 & *Ko-tfey* en 784, la premiere année du foixante-neuvieme Cycle fexagénaire des Chinois. [On lit dans *Du Halde* T. I. p. 403, le Cycle 53. REM. DU TRAD.]

(†) On ne marque ni le nom ni la fituation de cette Cour, & on ne voit point dans l'Hiftoire en quel endroit étoit la Capitale des *Si-fans*.

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

se promettoit, il se prépara à une seconde, & fit marcher en 791 une armée assez puissante pour attaquer les forces réunies des Chinois & des *Hoei-he*, leurs nouveaux Alliés. Les *Si-fans* emporterent d'abord quelques Forts importans qui étoient sur leur route, & après s'être emparés de *Gan-si*, ils avancerent jusqu'à *Pe-ting*, au Sud de *Ning-hia*; ce fut-là qu'ils furent surpris & battus par les Tartares Hoei-he. Ils ne laisserent pas de continuer leur marche vers la Cour avec une hardiesse incroyable; mais le Général *Ouey-kao* tomba sur eux à l'improviste & tailla en pieces plusieurs Corps de leurs troupes: après quoi on fit construire quatre Forteresses dans le district de *Ning-yang-fú*, de la Province de *Chen-si*, pour arrêter leurs incursions, savoir *Tong-ka*, *Hotao*, *Múpú*, & *Ma-ling*.

Prise d'une de leurs Capitales.

Cette précaution fut inutile. A peine eut-on achevé de bâtir ces villes, que les *Tu-fans* revinrent en 801, & prirent enfin la ville de *Lin-cheu*, ce qu'ils avoient tenté vainement plusieurs fois. Mais à l'approche de *Ouey-kao*, qui parut bientôt avec son armée, ils abandonnerent cette ville, pour se retirer vers *Ouey-cheu* dans la Province de *Se-chuen*, une des meilleures places dont ils fussent les maîtres. *Ouey-kao* les poursuivit, & voyant qu'ils ne cessoient de fuir devant lui, il entreprit le siege de cette ville. Le Roi des *Si-fans*, allarmé de cette nouvelle, envoya aussitôt *Lun-mang* son premier Ministre avec un secours considérable, mais ce Général rencontra *Ouey-kao*, qui le défit & le fit prisonnier; les portes de *Ouey-cheu* lui furent ouvertes après cette victoire, & il en fit une place d'armes. Il alla ensuite assiéger la Forteresse de *Quen-min-ching*, mais il y échoua par la bravoure du Gouverneur.

Ils la reprennent.

Ouey-cheu étoit une des Villes Royales, & les Rois de *Tu-fan*, depuis *Kiliso*, y passoient une partie de l'année. Aussi *Itai*, qui succéda à son frere, résolut de tout tenter pour la reprendre, & l'année suivante il la fit assiéger par une armée de cent-cinquante-mille hommes. Au premier bruit de sa marche, le Général Chinois s'y jetta pour la défendre; mais ne voyant pas arriver le secours sur lequel il avoit compté, il fut contraint de se rendre, après avoir soutenu des assauts continuels pendant vingt-cinq jours. Les *Tu-fans*, fiers de leur conquête, s'avancerent vers *Ching-tu-fû*, Capitale de *Se-chuen*. Le Général Chinois dans l'impuissance de s'opposer à leur marche, fit courir le bruit qu'il alloit se saisir des défilés des montagnes par où ils avoient passé, & fit faire à sa petite armée tous les mouvemens propres à persuader que c'étoit-là son vrai dessein. Il réussit si bien que les *Si-fans*, craignant d'être coupés, se replierent sur *Ouey-cheu*.

Paix entre les Chinois & les Si-fans.

Après leur retraite, *Hai*, Prince d'un caractere fort doux, content d'avoir recouvré cette ville, fit déclarer aux Généraux Chinois sur la frontiere, qu'il ne pensoit qu'à vivre en paix; & pour faire connoître la sincérité de ses intentions, il donna ordre à ses Officiers de se tenir uniquement sur la défensive. Les Chinois de leur côté se comporterent avec beaucoup de générosité en plusieurs occasions. *Si-ta-meu*, Gouverneur d'*Ouey-cheu* pour les *Tu-fans*, ayant offert de livrer cette place au Général Chinois, les Officiers étoient presque tous d'avis d'accepter ses offres; mais *Niu-*

Jan

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

fan s'y opposa, & dit „ qu'un grand Empire devoit faire plus de cas de „ la bonne-foi que d'une ville ; & que s'ils rompoient la paix, ils autorisoient „ les infidélités passées & futures des *Tu-fans*". Sur cette représentation on rejetta les offres du Gouverneur.

Etat florissant des Si-fans.

Itai profita de la paix pour donner de nouvelles Loix à ses sujets, & il ne consulta que le mérite dans le choix de ceux qu'il éleva aux Emplois. S'il apprenoit que quelqu'un se distinguât par son savoir & par son application à l'étude, il lui donnoit la préférence sur ceux qui avoient autant d'expérience sans avoir le même degré de lumieres. Il appella ainsi de l'extrémité de ses Etats un Homme de Lettres, nommé *Shang-pipi*, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation (*), & l'ayant examiné il le fit Gouverneur de la ville & du district de *Chin-cheu*, aujourd'hui *Si-ning* (*a*).

Crises de leur décadence.

Itai, n'ayant point laissé d'enfans, eut pour successeur *Tamo*, son plus proche parent, qui se livra uniquement aux plaisirs. Il vécut en paix avec ses voisins, mais ses oppressions & sa cruauté le rendirent si odieux à ses sujets, qu'on leur vit abandonner le Royaume en foule. Il fut en effet la premiere cause de la décadence des *Si-fans*. Le désordre ne fit qu'augmenter après sa mort. Comme il ne laissa pas non plus d'enfans, & qu'il avoit négligé de nommer son successeur, quelques Seigneurs, gagnés par la Reine Douairiere, firent proclamer Roi, en 842, un enfant de trois ans, fils de *Pay-va*, favori de cette Princesse.

Révolte de Lu-kong-je.

A la premiere nouvelle de cette élection, *Kye-tû-na*, premier Ministre, se rendit au Palais, & s'y opposa en faveur de la Famille Royale; mais son zele lui coûta la vie, car il fut assassiné en retournant chez lui. Cette conduite de la Cour révolta tous les esprits. *Lû-kong-je*, Grand-Général de la Couronne, qui commandoit l'armée sur la frontiere, refusa d'obéir aux ordres de la Cour, & pensa à s'élever lui-même sur le Trône. C'étoit un homme fier, ambitieux, plein de lui-même, emporté, & souvent cruel; mais d'un autre côté brave, habile, & capable des plus grandes entreprises. Il fit courir d'abord le bruit, qu'il se préparoit à détruire les usurpateurs de la Couronne, & marcha contre l'armée du nouveau Roi, qu'il mit en déroute. Il s'empara d'*Ouey-cheu*, qu'il abandonna au pillage. Son armée, grossie par les mécontens, montoit déjà à cent-mille hommes; mais avant que de pousser plus loin, il s'attacha à faire entrer dans ses intérêts les Gouverneurs des Provinces.

Il est défait.

Shang-pipi étoit un des principaux, & par le soin qu'il avoit pris de discipliner & d'exercer ses troupes, elles passoient pour les meilleures du Royaume. *Lû-kong-je* voulut le sonder d'abord, & après lui avoir écrit une Lettre captieuse, il s'avança vers sa ville. *Shang-pipi* pénétra ses vues, & lui fit une réponse qui flattoit ses espérances ; mais s'étant aussitôt mis à la tête de ses troupes, il surprit les rebelles, & malgré l'iné-

(*a*) Du Halde, T. I. p. 55-57.

(*) Il paroît ici que les *Tû-fans* avoient adopté la forme du Gouvernement Chinois, comme ont fait toutes les autres Nations qui ont fait des conquêtes dans la Chine, tels que les *Leao*, les *Kin*, les *Mogols* & les *Mancheous*.

l'inégalité du nombre, il les défit entierement. *Lû-kong-je* se retira plein de rage. Mais en 846, ayant recruté son armée, il crut que le moyen de rétablir son autorité, & de gagner l'affection de sa Nation, étoit d'entrer dans la Chine, & d'enrichir ses troupes par le pillage. Il eut à-la-vérité quelques succès d'abord, mais il fut bientôt battu par les Généraux Chinois, qui profiterent de leur victoire pour enlever aux *Tu-fans* la ville de *Yen-cheu* & plusieurs Forteresses.

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

Il se soumet aux Chinois.

Ces pertes n'étonnerent point *Lû-kong-je*; il s'imagina que s'il étoit une fois seul maître du Royaume, il ne lui seroit pas difficile de les réparer. Il augmenta son armée d'un grand nombre de Tartares, auxquels il promit le pillage des frontieres de la Chine, & ne songea plus qu'a réduire *Shang-pipi*. Dans ce dessein il se mit en marche, & étant arrivé à *Chen-cheu*, il força ce Gouverneur d'abandonner son camp. Mais cet habile Officier passa la Riviere & fit rompre le pont; ensuite s'attachant à suivre l'ennemi pas à pas sur l'autre bord; il évita d'en venir aux mains, quoique *Lû-kong-je* fît de grands ravages pour l'y engager. La brutalité naturelle de ce Général rebelle, & sa mauvaise humeur augmentée par le peu de succès de ses entreprises, le rendirent si insupportable à ses troupes, qu'elles passerent en grand nombre sous les Enseignes de *Shang-pipi*, & les Tartares aussi mécontens s'en retournent chez eux. *Lû-kong-je*, perdant toute espérance de réussir dans ses desseins, se soumit à l'Empereur de la Chine à certaines conditions, & se retira à *Ko-cheu* ville de la Chine, où il passa tranquillement le reste de ses jours. Ceci arriva en 849.

Division des Si-fans.

Pendant que cet ambitieux Général s'étoit rendu maître de presque toutes les forces de l'Etat, les Princes du sang s'étoient retirés en différens quartiers du Royaume, où ils avoient de petits domaines. Les uns avoient cherché un asyle dans quelques Forts, qui leur appartenoient vers le *Se-chuen*, résolus de se soumettre plutôt à l'Empereur de la Chine qu'à un Usurpateur. D'autres s'étoient cantonnés dans les montagnes. Il y en eut, & des principaux, qui resterent dans les Terres qu'ils possédoient, dans le voisinage du Gouvernement de *Shang-pipi*. Cette division produisit dans le Royaume beaucoup de troubles, qui durerent plusieurs années, & causerent enfin la ruine de la Monarchie.

Réunis.

Quand les *Tû-fans*, divisés en différens partis, furent las de se battre, quantité d'Officiers & de soldats *Si-fans*, se réunirent auprès de *Pan-lo-chi* (*) Prince de *Lûkû*, sur les frontieres du Canton de *Chen-cheu*, que les enfans de *Shang-pipi* avoient conservé à leur Nation. Lorsque les *Si-fans* se virent un Chef du Sang Royal, ils formerent bientôt un Corps d'armée, & se résolurent d'attaquer le Roi de *Hia*, qui avoit mal recompensé leurs services.

Royaume de Hia.

Ce nouveau Roi se disoit Tartare, & originaire de *To-pa* (*); il avoit fon-

(*) *Du Halde* supprime ici la suite de l'Histoire de *Tu-fan*, depuis la retraite de *Lû-kong-je* jusqu'au tems de *Pan-lo-chi*, ce qui comprend un espace de plus de cent-cinquante ans.

(†) Dans le voisinage de *Si-ning-cheu*, nommée alors *Chen-cheu*. *Topa* est encore un riche bourg, qui appartient aux *Tu-fans*.

ECTION II. *Histoire es Si-ins.*

fondé par le secours des *Tu-fans*, vers l'année 951, un Royaume sur les bords du Wangho, malgré l'opposition des Chinois: ce Prince s'appelloit *Li-ki-tsien*; sa Capitale étoit *Hia-cheu*, aujourd'hui *Ning-hia*, & ce nouvel état en avoit pris le nom de *Hia* (*a*) ou *Si-Hia* (*), que les Chinois lui ont donné. Ce Royaume s'éleva à l'Ouëst du Kitay (†), & devint peu à peu très-puissant sous un Prince qui prit le titre d'Empereur. Il étendoit sa domination sur une partie de la Chine & de la Tartarie, & comprenoit dans le *Chen-si* les Pays au Nord de *Ping-lyang-fú* jusqu'à *Kya-yu-quan* (‡), le Pays d'*Ortous* & d'*Etsina* (‡) le Pays de *Coconor* (§) & celui qui est entre *Kya-yu-quan*, & *Cha-cheu* (††) & plusieurs autres postes au Nord & à l'Ouëst de Kya-yu-quan (*b*).

Il devient ...ssant. Le Roi de *Hia* venoit de recommencer la guerre en 1003 (‡‡) avec les Chinois, gouvernés alors par les *Song*; il étoit entré dans la partie occidentale du *Chen-si*, qui confinoit au petit Etat dont les *Tu-fans* étoient encore en possession. *Pan-lo-chi* offrit au Général Chinois de joindre ses troupes à celles de l'Empire pour s'opposer à cette Puissance naissante, à condition que l'Empereur l'honorât d'un titre qui pût lui donner plus d'autorité sur sa Nation. Cette proposition fut acceptée, & par des Lettres Patentes de l'Empereur il fut créé Gouverneur-Général des *Si-fans*. Le Roi de *Hia* ignoroit ces Traités, de sorte qu'après avoir fait quelques ravages, il attaqua la ville de *Si-lyang*, & l'ayant prise il en fit mourir le Gouverneur. Il se flattoit de pousser plus loin ses conquêtes, comptant de voir marcher *Pan-lo-chi* à son secours. Mais ce Prince, arrivant à la tête de soixante-mille hommes, l'attaqua si vigoureusement, qu'il tailla son

(*a*) *Du Halde* l. c. p. 59, 60. (*b*) *Gaubil* Hist. de Genth. p. 10.

(*) *Si-hia* signifie les *Hia* de l'Ouëst, ou proprement *les Gardes* de l'Ouëst. Les fondateurs de cette Monarchie étoient peut-être les Gardes de l'occident de la grande muraille, dont la garde étoit confiée à des Tribus Tartares, de l'une desquelles le Roi de *Hia* étoit issu. *Alakus Khan* étoit un Prince Turc, qui avoit dit-on la garde d'une des portes, & donna par-là entrée dans le Kitay à *Jenghiz Khan*. Au-lieu de *Hia* on prononce aussi *Kia* ou *Khia*, comme dans *Kia-yu-quan*, *Khia-cheu*, & en d'autres noms.

(†) Le Royaume ou l'Empire de *Hia* n'étoit point une partie, ni un démembrement du Kitay, il paroît y avoir confiné à l'Ouëst, ou peut-être que sous l'Empire des *Leao* les Chinois possédoient quelques terres dans le *Chan-si* & le *Chen-si*, entre ces deux Etats.

(‡) Ou *Hia-yu-quan*, Forteresse à l'extrémité occidentale de la grande muraille de la Chine, à l'Ouëst de *So-cheu*, à 39° 48′ de Latitude, & à 17° 21′ 30″ de Longitude Ouëst de Peking.

(‡) L'un & l'autre en Tartarie, ou dans ce qu'on appelloit alors *Karakitay*. Le Pays d'*Ortous* est entre la grande muraille & le Wangho, qui l'environne à l'Ouëst & au Nord dans la partie orientale de la frontiere du Nord de *Chen-si*. *Etsina* paroît être le Pays à l'Ouëst de celui d'*Ortous*, dont *Etsina*, aujourd'hui ruinée, étoit la Capitale, située à environ deux degrés au Nord de *So-cheu*.

(§) *Coconor* est à l'Ouëst du *Chen-si*, aux environs de *Si-ning-cheu*.

(††) Nous pouvons ajouter, même au-delà jusqu'à *Khamil* ou *Hami*, la ville la plus orientale de la petite Bukharie. *Sha-cheu* est la *Sakion* de *Marc Polo* & d'autres Auteurs, à cent-vingt milles environ Nord-Nord-Ouëst de *Kia-yu-quan*.

(‡‡) Le Roi dont il s'agit ici ne peut gueres être *Li-ki-tsien*, car il auroit dû en ce tems-là avoir regné cinquante-deux ans. [Y-a-t-il de l'impossibilité en cela? REM. DU TRAD.]

ſon armée en pieces. Cependant il ne ſurvéquit que peu de jours à ſa victoire, ayant été bleſſé dans l'action.

Histoire des Si-fans.

Ambition de So-tſo-lo. 1015.

So-tſo-lo, ſon Succeſſeur en 1015, penſa ſérieuſement à rétablir l'ancienne Monarchie de ſes Ancêtres. Son petit Etat étoit réduit à ſept ou huit villes, entre leſquelles on compte *Tſing-ko-ching*, *Li-tſing-ching*, *Ho-cheu*, *I-chuen*, *Tſing-tang*, *Hia-chen* & *Konkû*, avec quelques territoires voiſins; mais il eſpéroit que le reſte des *Si-fans* ſe joindroient à lui, lorſqu'ils le verroient aſſez puiſſant pour les défendre. Il fixa ſa Cour à *Tſing-ko-ching*, où il reprit le même nombre d'Officiers, avec les mêmes noms que ſes prédéceſſeurs. Il leva de nouvelles troupes dans ſes Etats, & entra pluſieurs fois ſur les terres de la Chine, mais il fut toujours battu, & enfin il fit la paix.

La puiſſance du Roi de *Hia* croiſſoit de jour en jour, & ce Prince avoit même pris le titre d'Empereur, de ſorte qu'il commençoit à donner de l'inquiétude à *So-tſo-lo*: l'Empereur de la Chine, pour l'attacher plus fermement à ſes intérêts, le fit Gouverneur-Général de *Pao-chun*, qui étoit à ſa bienſéance. Mais la mort de *So-tſo-lo*, qui ſuivit bientôt ce Traité, hâta la ruine de l'Etat des *Tû-fans*, par la diviſion qui ſe mit entre ſes enfans. Ce Prince avoit eu de ſa premiere femme deux fils, *Hia-chen* & *Mo-chen-tſu*; enſuite il avoit eu d'une autre femme le Prince *Ton-chen*. Le crédit & la faveur de celle-ci prévalurent tellement, qu'il fit empriſonner les deux fils du premier lit, & força leur mere à entrer dans un Couvent. Ces deux Princes ayant trouvé le moyen de s'échapper, délivrerent auſſi leur mere de ſa captivité, & le peuple, qui les avoit aſſiſtés dans cette entrepriſe, ſe déclara en leur faveur.

Il partage ſes Etats entre ſes Enfans.

So-tſo-lo, étant revenu de ſes préventions, approuva ce qui s'étoit fait, & donna *Tſing-ko-ching* à *Mo-chen-Su* pour ſon appanage; car il avoit tranſporté ſa Cour à *Chen-Cheu* ou *Si-ning*. Il aſſigna de même *Kanku* à *Hia-chen* pour le lieu de ſon ſéjour. A l'égard de *Ton-chen*, qui lui parut le plus propre à ſoutenir la gloire de ſa famille; il lui abandonna ſes droits, le reſte de ſes Etats, & le Gouvernement de *Pao-chun*. *Ton-chen* faiſoit ſa réſidence à *Li-tſing-ching*, où il ſe faiſoit adorer de ſes ſujets & redouter de ſes voiſins; de telle façon que les *Tu-fans*, qui habitoient au Nord du Wangho, lui étoient parfaitement ſoumis.

Dont quelques-uns ſe ſoumettent à l'Empereur de la Chine.

Un pouvoir ſi étendu, dont on avoit revêtu le cadet, donna de l'ombrage aux deux ainés & à leurs familles, qui craignoient d'en être quelque jour opprimés. *Mu-ching*, fils de *Hia-chen*, plus inquiet que ſon pere, prit le parti de livrer *Kan-ku*, *Ho-cheu* & toutes les terres qu'il poſſédoit à l'Empeur des Song, qui lui accorda pour lui & pour ſes deſcendans généralement tout ce qu'il demanda pour vivre avec honneur dans l'Empire.

Kiao-ki-ting, fils & ſucceſſeur de *Mo-chen-tſu*, ſe fit fort aimer dans ſon petit Etat, mais ne ſurvéquit gueres à ſon pere. *Hia-chen* ſon fils, qui lui ſuccéda, ſe rendit au contraire ſi odieux par ſes violences & ſes cruautes, que ſes ſujets formerent le deſſein de le dépoſer, & de mettre en ſa place ſon oncle *Sûnan*: la conſpiration fut découverte, & coûta la vie à *Sûnan* & à preſque tous ſes complices.

 Un

SECTION II. *Histoire des Si-fans.* Un des principaux Officiers, nommé *Tsien-lo-ki*, trouva le moyen de s'échapper, & emmena avec lui *Cho-fa*, qui étoit de la famille du Prince, & s'étant saisi de la ville de *Ki-kû-ching* le fit proclamer Prince de ce petit Etat. *Hiachen* y accourut aussitôt avec toutes ses troupes, emporta la place, & fit mourir *Cho-fa. Tsien-lo-ki* s'échappa encore, & se sauva à *Ho-cheu;* il persuada à *Van-chao*, qui en étoit Gouverneur, d'entreprendre la conquête du Pays de *Tsing-tang*. Le Gouverneur attaqua d'abord la petite ville de *Mo-chuen*, & la prit sans peine. *Hia-chen*, se voyant détesté de ses sujets, & pressé par les Chinois, se rendit avec toutes les Terres de sa dépendance à l'Empereur, en 1099, à des conditions avantageuses, *Long-fú*, fils de *Mû-ching*, qu'un des Chefs des *Tu-fans* avoit mis en possession de la ville de *Hi-pa-uen*, se soumit aussi aux Chinois, après plusieurs batailles contre *Van-chao*, dont les succès furent balancés, & dans lesquelles il se distingua avec une valeur surprenante: il prit le parti de se rendre à de bonnes conditions.

Ruine des Tu-fans. Dans les troubles qui s'éleverent dans le douzieme siecle, entre les Empereurs Chinois de la Dynastie de *Song* & les Tartares *Ni-uche* ou *Kins*, la postérité de *Ton-chen*, qui subsistoit encore avec splendeur, s'allia avec les Rois de *Hia*, & sous leur protection elle gouverna assez paisiblement ses Etats; jusqu'à ce qu'elle fût enveloppée dans la ruine commune par les armes victorieuses de *Jenchiz Khan.* Suivant les Historiens Chinois, l'année 1227 est l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans;* depuis ce tems-là ils sont demeurés dans leur ancien Pays sans nom & sans pouvoir (*a*).

Cette Histoire, donnée par les Missionnaires, est très-imparfaite, surtout en ce qui regarde la ruine des *Si-fans*, qu'ils auroient dû toucher moins légérement, ils passent sous silence, non seulement tout ce qui est arrivé parmi les *Si-fans*, pendant un siecle entier depuis l'an 1099, mais ils ne parlent que superficiellement de la ruine de leur Etat déchu & de l'Empire de *Hia:* c'étoit cependant la partie la plus intéressante de leur Histoire, par le rapport qu'elle avoit avec celle de *Jenghiz Khan.* Nous tâcherons de suppléer briévement à ce vuide, sur-tout à l'égard du Royaume de *Hia*, par le moyen des Historiens, qui ont écrit depuis le regne de ce Conquérant de l'Asie.

Le Roi de Hia se soumet à Jenghiz Khan. 1209. L'an 1205, le Khan des Mongols commença à faire des courses sur les terres du Roi ou de l'Empereur de *Hia*, & en 1209 il attaqua formellement ses Etats, pour les réduire sous son obéissance. Il commença les hostilités en forçant plusieurs postes de la grande muraille à l'Ouëst de *Ning-hia*, Capitale de *Hia*, & s'étant emparé de *Ling-cheu*, il étoit résolu d'attaquer *Ning-hia.* Mais *Li-gan-tsien*, Roi de *Hia*, pour conjurer l'orage, se soumit à payer tribut à *Jenghiz Khan*, & lui donna une Princesse en mariage. Les Mongols firent alors la paix avec lui, & se retirerent en Tartarie (*b*).

Erreurs des Historiens d'Occident. Les Historiens Occidentaux de l'Asie ne sont d'accord avec les Chinois, ni sur la date de cette Expédition, qu'ils mettent en 1206, ni sur les noms propres. Ils appellent le Prince *Shidashku*, son Royaume *Tangut*, &

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 60-62. (*b*) *Gaubil* Hist. de Gentchisc. p. 10-12.

& sa Capitale *Campion*. Ils rapportent aussi que *Campion* fut prise par adresse, mais que le Roi s'étant soumis à payer tribut, & à recevoir Garnison Mogole dans la Forteresse de *Campion*, il fut rétabli (*). Ils attribuent cette guerre aux secours que *Shidashku* avoit donnés aux ennemis de *Jenghiz Khan*, & disent que celui-ci emporta des richesses immenses de *Campion* (*a*). Les Historiens Orientaux se sont trompés en prenant *Tangut* & sa Capitale pour *Hia* & sa Capitale, qui y confine à l'Est. Ou peut-être aussi parlent-ils des mêmes lieux, quoiqu'ils se servent de noms différens, comme cela est ordinaire chez toutes les Nations; & cette derniere supposition paroît la plus vraisemblable, parcequ'on trouve de part & d'autre précisément les mêmes événemens.

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

Les Historiens Chinois de *Jenghiz Khan* ne parlent point des Etats des *Tu-fans*, parcequ'ils les ont regardés comme faisant partie du Royaume de *Hia*; & il n'est point fait mention des *Hia* dans les Historiens Occidentaux, qui ont fait l'Histoire des Mongols, parceque probablement ils n'ont point connu d'Etat entre *Tangut* & le *Kitay*, & que peut-être ils ont pris *Hia* pour le nom Kitayen de *Tangut*. Mais dans cette supposition même ils se sont trompés sur la Capitale du Pays, si, comme on le dit, *Campion* n'est pas *Ning-hia*, qui s'appelloit alors *Hiu-cheu*, mais *Kan-cheu*, qui est à-la-vérité dans le voisinage de la grande muraille, mais à deux-cens-cinquante milles plus à l'Ouëst. Ce n'étoit pas non plus la Capitale de *Tangut*, considéré comme un Etat différent de *Hia*; car il paroît par l'Histoire des *Tu-fans*, que ceux de leurs Princes qui ont subsisté le plus long-tems avec splendeur, faisoient leur résidence à *Li-tsing-ching*, ville du *Chen-si*, & un peu plus au Sud.

Le Royaume de *Hia* & l'Empire des *Kins* avoient été en paix plus de quatrevingts ans, lorsque *Li-gan-tsuen*, se voyant pressé par les Mongols, demanda du secours aux *Kins*; ceux-ci s'en excuserent sur ce qu'ils avoient besoin de leurs troupes. Les *Hias*, après avoir fait leur paix avec les Mongols, en 1210, déclarerent la guerre à l'Empereur *Tong-tsi*; & au mois d'Avril de la même année ils attaquerent *Kia-cheu*, ville du *Chen-si*, mais ils furent défaits & obligés de lever le siege. Quatre mois après *Li-gan-tsuen* mourut. *Li-tsun-hin* son parent qui lui succéda, fut plus heureux que son prédécesseur dans la guerre contre les *Kins*, car il prit *King-cheu* ville du Chensi, au mois de Décembre 1213. Il offrit ensuite à l'Empereur Song de joindre ses troupes à celles de ce Prince contre les *Kins*; mais cette proposition n'ayant pas été acceptée, il continua la guerre séparément, & au mois de Décembre 1215 il prit la ville de *Lin-tao-fû*, place considérable du Chensi (*b*).

Succès des Hias. 1210.

Pendant que *Jenghiz Khan* étoit occupé à son expédition dans l'occident de l'Asie, l'Empereur de *Hia* fit plusieurs choses contraires au devoir de Prince tributaire; de sorte que *Mûhûli*, Lieutenant-Général du Khan dans le

Ils irritent les Mongols.

(*a*) *La Croix*, Hist. de Genghizc. p. 114. (*b*) *Gaubil* ubi sup. p. 20 & suiv.

(*) *Abu'lghazi Khan*, P. II. Ch. 6. place cette expédition avant la défaite de *Boiruk* Khan des Naymans, & dit que *Jenghiz Khan* fit mourir le Khan, & qu'il fit abbattre les murailles de la Capitale, qu'il appelle *Tangut*.

le Kitay, attaqua ses Etats, & s'acquit une grande réputation dans la guerre qu'il soutint contre ce Monarque & l'Empereur des *Kins* (*). En 1221 ce Général passa le Wangho, & répandit la terreur dans les Pays de *Hia*, & le Roi jugea que le meilleur parti pour lui étoit d'en passer par où voulut *Múhúli*; il ne commit aussi aucune hostilité contre les *Hia*, mais il attaqua seulement les *Kins*. En 1224 *Cheou*, étant monté sur le Trône du Kitay, fit la paix avec les *Hia*, qui étoient depuis plusieurs années en guerre avec *Sun* son pere (*a*).

Le Pays de Hia soumis. *Li-te*, Roi de *Hia*, avoit donné plusieurs sujets de mécontentement aux Mongols, & entr'autres il avoit donné retraite à *Sun-quen-si* & à *Che-la-ho*, deux de leurs plus grands ennemis. *Jenghiz Khan*, au retour de son expédition d'Occident, en 1226, s'en plaignit hautement; mais *Li-te*, bien loin de lui faire aucune satisfaction, les prit à son service. L'Empereur Mogol, indigné de ce procédé, partit de *Holin* ou *Caracorom*, & au mois de Février de la même année prit la ville de *Yetsina* (†), & les Mongols s'emparerent de toutes les Forteresses qui étoient entre *Ninghia*, la Capitale du Royaume, *Khia-yu-quan* (‡) & *Kan-cheu* (‡): ils prirent aussi *Sú-cheu* (§), *Can-cheu* & *Si-lyang* (§§). Au mois de Novembre *Jenghiz Khan* soumit encore *Ling-cheu* au Sud de *Ning-hia*, & alla camper à vingt ou trente lieues au Nord. *Li-te*, Roi de *Hia*, conçut tant de chagrin de voir ses Etats en proye aux Mongols, qu'il en mourut au mois de Juillet de la même année 1226.

Ruine du Royaume. *Jenghiz Khan*, ayant laissé au Printems de l'année 1227 une armée pour le siege de *Ning-hia*, détacha un grand Corps de troupes, qui s'empara du Pays de *Coconor*, de *Qua-cheu* & de *Sa-cheu* (††). Lui-même, à la tête d'un autre Corps alla prendre *Ho-cheu* (‡‡) & *Si-ning*, & après avoir taillé en pieces une armée de trente-mille hommes, il mit le siege devant *Lintao*, ville qui appartenoit aux *Kins*. Cependant *Li-hien*, Roi de *Hia*, se trouva réduit à la derniere extrémité dans sa Capitale de *Ning-hia*; il se rendit

(*a*) *Gaubil* p. 43 & suiv.

(*) Il semble que les *Hias* & les *Kins* fussent alliés ensemble, car on ne dit point ce qui avoit occasionné la rupture avec les premiers, cependant il paroît par la suite qu'ils étoient en guerre.

(†) L'Histoire du *Tong-kyen-kang-mû* rapporte à l'an 1225 la prise de *Yetsina* & des autres places dont il est parlé ici. C'étoit une ville considérable du Royaume de *Hia*, & celle que *Marc Polo* appelle *Ezina*; comme il donne le nom de *Suchur* à *Su-cheu*, & de *Campition* à *Kan-cheu*. La Géographie Chinoise place *Yetsina* ou *Etsina* au Nord-Est de *Su-cheu*, & à cent-vingt lieues au Nord de *Kan-cheu*. Cette distance est surement trop grande, dit *Gaubil*; c'est ce qui nous feroit présumer que *Campion* est *Ning-hia*, parceque c'est environ sa distance. *Yetsina* est aujourd'hui détruit.

(‡) C'est le bout occidental de la grande muraille.

(‡) Dans le *Chensi*, à 39° 00′, 40″ de Latitude & 15° 32′ de Longitude Ouëst de Peking.

(§) Dans la même Province à 39° 45′ 40″ de Latitude, & 17° 21′ 30″ de Longitude Ouëst.

(§§) C'étoit en ce tems-là une grande ville, c'est aujourd'hui une Forteresse appellée *Tong-chang-ouey*.

(††) Ces deux villes sont voisines, & situées au Nord du Pays de *Coconor*. La Latitude de *Sa-cheu* est de 40° 20′ & sa Longitude 20° 40′ Ouëst.

(‡‡) A quatorze lieues au Nord-Ouëst de *Lintao-fú*.

dit à discrétion au mois de Juin, & se mit en marche pour aller s'humilier devant *Jenghiz Khan*, qui étoit allé passer l'Eté sur la montagne de *Lûpan*; mais *Li-hien* ne fut pas plutôt sorti de la ville, qu'il fut massacré, & la ville mise au pillage.

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

L'Histoire, exaggérant les ravages que firent les Mongols, assure que de cent personnes il y en eut à peine deux qui échapperent au massacre; elle représente les campagnes de *Hia* parsemées de morts; les bois, les montagnes & les cavernes remplies de malheureux, qui s'y sauvoient pour éviter le glaive de l'ennemi. D'autre part elle ne laisse pas d'accuser le Roi de *Hia* de s'être attiré la ruine de son Etat par la protection qu'il donna aux deux ennemis de *Jenghiz Khan*, & par le refus qu'il fit de donner son fils en otâge, comme il l'avoit promis. Ainsi finit le Royaume ou l'Empire de *Hia*, après avoir subsisté deux-cens soixante-seize (*) ans (*a*).

Le Roi de Tangut *viole sa parole.*

C'est ainsi que les Historiens Chinois rapportent cette grande Révolution, mais les Historiens de l'Occident de l'Asie la racontent un peu différemment & plus en détail, voici en substance leur récit. Dès que *Jenghiz Khan* fut remis de ses fatigues, après son retour à *Caracorom*, il s'appliqua à régler son Empire. Il fit premiérement appeller les grands Officiers du Kitay ou de la Chine, pour leur demander compte de leur conduite; & comme son frere *Utakin* (†) l'avoit pleinement informé de leurs actions, les uns furent punis & les autres recompensés. Il en fut de même des grands Seigneurs du Mogolistan & du Karakitay. Il manda aussi *Shidaskû* (‖) Souverain de *Tangut*, qui lui avoit offert de continuer à être son tributaire. Mais ce Prince, craignant qu'on ne lui pardonnât pas sa rebellion, différa de se rendre à la Cour sous divers prétextes, & songea à faire une ligue avec les Chinois de *Manji* & les Turcs Orientaux ses voisins. Les Chinois se plaignoient que *Jenghiz Khan* eût usurpé le Kitay, & les Turcs de l'esclavage de la Reine *Turkhan Khatun*, qui les avoit toujours fort bien traités, lorsqu'ils étoient ses sujets. *Shidaskû* ayant rassemblé beaucoup de troupes & formé une armée considérable, l'Empereur fit défiler des troupes vers le *Tangut*; la nouvelle de leur approche étonna le Roi. Les Mongols s'arrêterent auprès d'*Ezina* ou *Azina*, qui est au midi de *Caracorom*, & à douze grandes journées de *Campion* (‡), où *Shidaskû* tenoit sa Cour (*b*).

L'Empereur ne put joindre ses troupes avec la grande armée qu'au mois de Juin 1225, qui est le tems que la belle saison commence dans le *Tangut*. Son armée étoit de quatre-cens-cinquante-mille hommes, dont il en destina cent-mille pour le Kitay, où il avoit à craindre une révolte, si la for-

(*a*) *Gaubil* l. c. p. 48 & suiv. (*b*) *De la Croix* Hist. de Genghisc. p. 466 & suiv.

(*) Le P. *Gaubil* p. 50 dans une note, dit que le Royaume de *Hia* avoit duré près de deux-cens ans; mais comme dans l'Histoire des *Si-fans* sa fondation est rapportée à l'an 951, il doit avoir duré soixante-seize ans de plus.

(†) Nommé *Ouache* dans l'Histoire Chinoise.

(‖) *Abu'lgazi Khan* l'appelle *Shidurkû*, c'est le *Li-hien* des Chinois.

(‡) C'est une nouvelle preuve que *Campion* est *Ninghia* plutôt que *Kancheu*. *Abu'lghazi Khan* l'appelle la ville de *Tangut*, par où il entend sans-doute la Capitale.

SECTION II. *Histoire des Sifans &c.*

fortune favorisoit *Shidaskû*. Il divisa son armée en dix Corps. Les Princes *Jagatay* (*) & *Octaï* commandoient les deux premiers; les autres étoient sous la conduite de *Karashar*, d'*Ilenku*, de *Bela*, de *Hubbe*, de *Suidai* & d'autres Seigneurs, qui s'étoient signalés dans les guerres passées; mais tous ces Généraux étoient soumis au Prince *Tûli*. Outre cela il forma un camp-volant d'Officiers réformés pour l'instruction de ses petits-fils *Kublay* & *Hûlakû*.

Prise d'Ezina. Après plusieurs semaines de marche hors du Mogolistan, l'armée traversa un Desert de quarante journées dans la Province la plus orientale des Naymans, & quand elle fut arrivée sur les frontieres de *Tangut*, qu'on appelle aussi *Cashin*, l'Empereur prit bientôt *Ezina*, que les premieres troupes avoient mise hors d'état de résister long-tems. *Jenghiz Khan* choisit cette ville pour y établir son séjour pendant qu'il seroit dans le *Tangut*, & gagna par des présens des gens du Pays pour lui servir d'espions. Il apprit par eux que *Shidaskû* avoit fait marcher trente-mille chevaux, en divers corps, pour tâcher de le surprendre. En effet ces troupes défirent d'abord quelques Partis Mongols, qu'ils rencontrerent sur les frontieres; mais elles se retirerent sur l'avis qu'on leur donna, que l'Empereur avec toute son armée marchoit contre leur Maître.

Nombreuses Armées. *Shidaskû* avoit une armée de cinq-cens-mille hommes (†), la plupart fournis par les Chinois de *Manji* ou Meridionaux. *Jenghiz Khan*, qui comptoit sur ses troupes aguerries, continua sa marche. *Jagatai* & *Karashar Nevian* avoient quarante-mille hommes sous leur conduite; *Hubbe* & *Suida*, trente-mille; *Ilenku* commandoit vingt-mille *Karazmiens*, qui avoient servi en d'autres expéditions; un pareil nombre d'Indiens suivoit les ordres de *Bela*; & *Badro'ddin*, qui avoit servi le Grand-Khan contre Sultan *Mohammed*, parceque ce Sultan avoit fait mourir son oncle, menoit trente-mille hommes tant du Pays des Getes que des frontieres du *Kipjâk*. Un Khan, nommé *Danishmend*, Favori de l'Empereur, avoit sous son commandement trente-mille Karazmiens, nouvellement levés. Le Khan des *Igûrs* conduisoit les troupes auxiliaires des Princes, qui à son exemple s'étoient volontairement soumis à *Jenghiz Khan*. Les vieilles bandes étoient commandées par le Prince *Octai*, & formoient le Corps de réserve qui accompagnoit l'Empereur, & dans ce corps étoit aussi le camp-volant d'Officiers réformés.

Sanglante Bataille. *Shidaskû* ayant appris que *Jenghiz Khan* n'étoit qu'à deux journées de marche, détacha cent-mille chevaux pour surprendre son avant-garde, mais ils trouverent une si vigoureuse resistance, qu'ils se retirerent avec perte & regagnerent le gros de leur armée; elle parut enfin à la vue de *Jenghiz Khan*, dans le plus magnifique appareil; ceux qui la composoient étoient

(*) Suivant l'Histoire Chinoise, *Jagatay* étoit resté dans la grande Bukharie, pour veiller sur les conquêtes du côté de l'Occident.

(†) C'étoit cinquante-mille hommes de plus que n'avoit *Jenghiz Khan*. Mais *Abu'lghazi Khan* dit que *Shidûrkû* avoit une armée à peu près égale.

étoient vêtus de brocards d'or & d'argent & de soie; les simples soldats avoient des habits plus magnifiques que les Officiers Mongols; car quoique ceux-ci fussent riches, le Grand-Khan avoit voulu qu'eux & leurs soldats fussent simplement vêtus. L'armée du Roi de *Tangut* s'étendit beaucoup, & les Mongols furent obligés de combattre sur la glace d'un Lac, dont les eaux venoient par un canal du Fleuve *Caramûran*. L'action fut générale, & les Mongols ne furent pas longtems sans avoir l'avantage. Les troupes de Tangut & celles qui étoient sur la même ligne furent entierement défaites, & toute l'armée ennemie l'auroit été dès ce moment, si les Chinois, commandés par *Mayan Khan*, que *Jenghiz Khan* avoit fait arrêter dans la guerre de la Chine, & les Turcs conduits par le Prince de *Jurjeh*, n'avoient arrêté l'impétuosité des Mongols; mais ces deux Généraux chargerent avec tant de courage les deux aîles de l'armée de l'Empereur, que rallumant l'ardeur de leurs soldats ils tuerent plus de trente-mille hommes.

Section II. Histoire des Sifans &c.

Les Tangutiens sont défaits.

Cet heureux succès devint fatal aux troupes victorieuses; car croyant les Mongols vaincus, elles ne songerent qu'à les charger sans observer aucun ordre, au-lieu que les Mongols, gardant toujours leurs rangs, se laissoient difficilement enfoncer. Enfin la fermeté que *Mayan Khan* & le Prince de *Jurjeh* trouverent dans le centre les étonna, & le Corps de réserve venant à donner tout à coup, les Turcs & les Chinois plierent & prirent la fuite. *Shidaskû* lui-même, après avoir fait paroître une valeur extraordinaire, fut obligé de se sauver & d'abandonner le champ de bataille à ses ennemis, qui taillerent en pieces toutes les troupes qui leur résisterent; & l'on dit qu'il périt plus de trois-cens-mille hommes. L'Histoire des Mongols ne fait aucune mention de la perte de *Jenghiz Khan*, mais elle parle de tous ceux qui se signalerent dans cette grande journée, & entre autres des jeunes Princes *Kublay* & *Hûlakû* (*), qui donnerent des marques d'un courage extraordinaire.

Leur Roi mis à mort.

Après cette victoire *Jenghiz Khan* marcha contre les Turcs de *Jurjeh*, il s'assura aussi des Pays d'*Erghimul*, de *Sinqui*, & d'*Egrikaya*, qui dépendoient du *Tangut*. *Jenghiz Khan* étant tombé malade peu de tems après, le dernier ordre qu'il donna, fut de s'assurer de *Shidaskû*, qu'on attendoit au camp, & de le faire mourir (†), quelque chose qu'il eût dite à l'Envoye de ce Prince; & pour assurer le succès de ce dessein il voulut qu'on tînt sa mort cachée. *Shidaskû*, accompagné de ses fils & de quelques Seigneurs, arriva huit jours après la mort de l'Empereur, & trouva toutes les démonstrations apparentes de joie à cause de la feinte guérison de *Jenghiz Khan*; mais aussitôt on se saisit de lui & de ceux qui l'accompagnoient, & on les fit tous mourir (*a*).

Quant

(*a*) *De la Croix*, Hist. de Genghisc. p. 475 & suiv.

(*) Le premier étoit âgé d'environ onze ans, & le second de dix; car il est dit qu'ils différoient d'un an, lorsque *Jenghiz Khan* revint en 1224 à Caracorom. Voy. *De la Croix*, Hist. de Genghisc. p. 466.

(†) *Abu'lghazi Khan* rapporte aussi qu'ils avoient ordre de le faire mourir & de détruire entierement la ville de *Tangut*.

SECTION II. *Histoire des Sifans &c.*

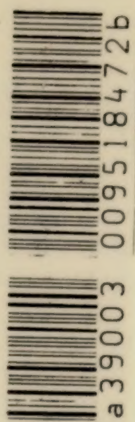
Quant à la différence qu'il y a entre les récits des Historiens Chinois & ceux des autres sur ce qui regarde *Hia* ou *Tangut*, nous nous contenterons de remarquer, que les premiers nomment quatre Rois de *Hia*, depuis le tems que cette Monarchie fut attaquée jusqu'à sa destruction, & que les autres ne parlent que d'un seul, comme ayant occupé le Trône pendant tout cet intervalle. Ils parlent à-la-vérité de deux invasions de *Jenghiz Khan*, mais *Abu'lghazi Khan*, Historien Tartare ou Mongol, rapporte que le Roi fut tué dans la premiere, & parle de *Shidurkû*, en qui cette Dynastie finit, comme n'étant que simple Gouverneur de Tangut, qui s'étoit révolté contre *Jenghiz Khan*.

FIN DU DIX-NEUVIEME VOLUME.








a39003 009518472b